A-S-xx-2 vol

K91

~~H. 5. 21~~

C 3. 40

John Carter Brown
Library
Brown University

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PORTUGAL.

Par Mr LEQUIEN DE LA NEUFVILLE.

TOME PREMIER.

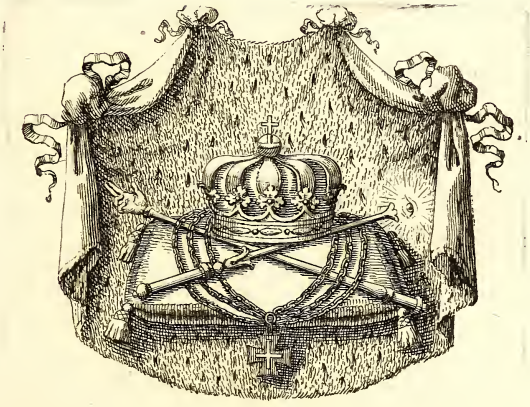

A PARIS,
Chez ANISSON Directeur de l'Imprimerie Royale.

M. DCC.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

PJCB

Edelinck Sculp.
Pierre II, Roy de Portugal

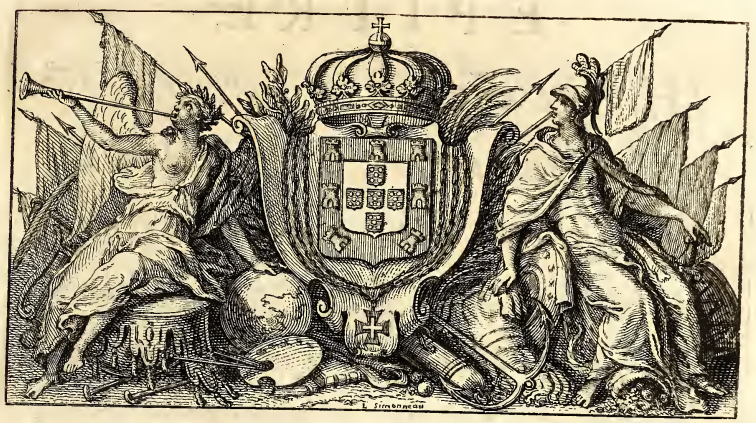

AU ROY
DE PORTUGAL
ET
DES ALGARVES.

IRE,

L'honneur que Voſtre Majeſté me fait d'agréer que je luy conſacre

EPITRE.

l'Hiſtoire Générale de Portugal, eſt un heureux augure pour cet Ouvrage. Que ne dois-je point attendre de la protection d'un Prince conſommé dans l'Art de régner, & en qui le Ciel a joint les plus vives lumiéres de l'eſprit à la juſteſſe du diſcernement le plus parfait. On ſçait que ces merveilleux talens forment le caractére de Voſtre Majeſté, & qu'elle les doit en partie à l'uſage qu'elle a ſçeu faire de l'Hiſtoire. C'eſt par ſon ſecours que Voſtre Majeſté a profité avec toutes ſortes d'avantages des vertus héroïques des Rois ſes Prédeceſſeurs ; on les

voit réünies en ſon Auguſte Perſonne. La valeur des Alfonſes, SIRE, *n'a point eſté ſuperieure à la voſtre, la juſtice & la liberalité de Pierre I, le zéle & la magnanimité d'Emanuel, la ſage conduite de Jean IV, ce Prince de glorieuſe mémoire & Pere de Voſtre Majeſté; tant d'autres rares perfections, qui ont brillé en la Perſonne de ces Monarques invincibles, ne l'ont pas emporté ſur celles qu'on admire en Voſtre Majeſté. Chaque jour en fournit de nouvelles preuves. Pour en eſtre pleinement convaincu, il ſuffit de conſidérer la profonde tran-*

quillité, dont on joüit dans les Etats de Voſtre Majeſté, depuis la Paix que durant ſa Regence elle fit avec l'Eſpagne. La puiſſance des armes Portugaiſes, ſi connuë à ſes ennemis & à ſes voiſins, ſi redoutable en Affrique & dans les Indes, n'aſſure pas toute ſeule cette longue Paix, qui fait le bonheur de vos Peuples. L'application continuelle de Voſtre Majeſté aux affaires de ſon Royaume, l'équité de ſes jugemens dans ſes Conſeils, l'extréme bonté que vous avez, SIRE, d'examiner juſqu'aux moindres remontrances de vos ſujets dans les frequentes au-

diences

diences, que vous leur accordez; toutes ces grandes qualitez contribuënt encore plus que je ne ſçaurois l'exprimer, à ce parfait repos qu'on doit uniquement aux ſoins de Voſtre Majeſté. Mais comme une Epitre eſt trop bornée pour renfermer ce que j'aurois à dire ſur un ſi vaſte ſujet, je me vois obligé, SIRE, *de le reſerver pour la continuation de cette Hiſtoire. Ainſi heureux & content d'apprendre que Voſtre Majeſté agrée que je luy offre ces premiers fruits de mon travail, je me flatte qu'il luy plaira d'accorder encore l'honneur de ſa Protection Roya-*

EPITRE.

le à la ſuite de cet Ouvrage. Je ſais gloire de m'y appliquer avec tout l'empreſſement & tout le Zéle dont je puis eſtre capable. Je ſuis avec une tres-profonde vénération.

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE',

Le tres-humble, tres-obéïſſant,
& tres-obligé Serviteur,
LEQUIEN DE LA NEUFVILLE.

AVERTISSEMENT.

LA réfléxion que j'ay ſouvent entendu faire à des Gens d'érudition & de bon gouſt, ſur ce que perſonne ne s'étoit encore aviſé en France de ſéparer l'Hiſtoire Générale de Portugal de celle d'Eſpagne, pour en compoſer une Hiſtoire particuliere, m'inſpira l'envie de m'appliquer à cet ouvrage. J'avouë qu'à la veuë d'une ſi grande entrepriſe, je héſitay long-tems ſi je devois m'abandonner à ce premier mouvement; mais quand j'eus parcouru quelques-uns des meilleurs Auteurs Portugais, Eſpagnols & Italiens qui ont écrit ſur ce ſujet, & que j'eus receu les Mémoires que j'avois prié un de

més amis de m'envoyer de Portugal, je m'affermis dans le deſſein que j'avois formé. L'execution m'en parut moins difficile, & je travaillay dés-lors à m'inſtruire à fond des faits & des évenemens de cette Hiſtoire. Plein de ce projet, je me propoſay d'abord de parler des origines de ce Royaume, que je tiray de l'Hiſtoire Romaine. J'entray enſuite dans l'intérieur de cet Etat, tel qu'il eſt aujourd'huy, dont je crus devoir donner une Relation avant que de faire mention des actions & des conqueſtes des Rois qui l'ont gouverné depuis prés de ſix Siécles.

Il eſt inutile de repeter icy les noms des Auteurs Anciens & Modernes dont je me ſuis ſervi, ils ſont citez à la marge. J'ay décrit, à leur exemple, tous les païs où les Portugais ont fait des deſcentes; j'ay caracteriſé ces differens Peuples, & je ſuis entré dans le détail de leur Religion, de leurs Mœurs, & de leur Politique. Je n'ay point eu d'autre intention en m'accommodant à cette methode, que de contribuer à l'intelligence de l'Hiſtoire, & à l'inſtruction du Lecteur, afin de l'informer en même tems, des Alliances, des Guerres & des Traitez de Paix que les Portugais ont faits avec les Na-

tions qu'ils ont découvertes, & renduës ſuſceptibles du commerce & des régles de la ſocieté civile.

Pour ce qui regarde la Chronologie des premiers Régnes. Ceux qui ſont verſez dans la lecture de l'Hiſtoire, ſçavent que cette ſupputation d'années ne peut jamais eſtre ſi réguliére ni ſi éxacte qu'il ſeroit à ſouhaitter. Ce deffaut étant commun à tous les Auteurs des Hiſtoires Générales, je me ſuis reſtraint dans les faits les plus eſſentiels concernant le Portugal, & je les ay rapportez à leur Epoque, le plus fidellement qu'il m'a eſté poſſible. Je crois qu'on trouvera plus de regularité dans la ſuite, & ſur tout à meſure qu'on atteint les tems qui ſont les plus proches de nous. C'eſt une obligation que nous avons aux Auteurs des derniers Siécles, qui ont compilé tout ce qu'ils ont pu raſſembler de bons Mémoires ſur ce ſujet. La Chronologie eſt plus ſuivie depuis le Régne de Jean II.

Au reſte il m'a paru neceſſaire d'ajoûter icy les raiſons qui m'ont porté à ſuivre la métode que je me ſuis propoſée au commencement de chaque Régne. On y verra d'abord la naiſſance du Roy dont j'écris

l'Hiſtoire, ſon éducation, ſes mariages, le nombre de ſes enfans, leurs alliances, leurs emplois, leurs actions, leurs deſcendances, & leur mort. Pluſieurs perſonnes conſommées dans les belles Lettres, m'ont conſeillé d'en uſer de cette maniere, afin de donner au Lecteur une idée des Princes dont il doit apprendre les actions, ou les avantures. J'ay donc ſuivi ces conſeils, & j'ay mis à la fin des Régnes les anciennes Deviſes latines de quelques Rois, que j'ay trouvées dans les Auteurs Portugais. J'en ay même fait le ſujet des Fleurons, ce qui peut eſtre regardé comme une inſtruction en petit, & comme un embelliſſement à cet ouvrage.

Quant aux digreſſions qui paroîtront d'abord étrangéres à mon ſujet, par l'interruption qu'elles cauſent, on n'en ſera point ſurpris lorſqu'on ſçaura que je les ay faites par rapport à l'intereſt que les Rois de Portugal y pouvoient avoir par eux-mêmes, par leurs Vice-Rois, ou par les Généraux de leurs Flottes. La digreſſion dans l'Hiſtoire doit eſtre regardée du même œil, que la variété dans la Nature. Les Grecs & les Latins nous en ont montré l'exemple, & l'on ne doit pas compter pour des fautes, ce que

l'on fait en imitant ces grands Maîtres. Ainſi, loin qu'on doive me ſçavoir mauvais gré de m'eſtre reglé ſur leur Modéle, je me perſuade qu'on voudra bien entrer dans mes intentions, puis que j'ay eu ſeulement pour objet & pour but d'inſtruire le Lecteur, d'un grand nombre de choſes dont je n'ay pu me diſpenſer de parler, & qu'il euſt été obligé d'aller chercher dans les Auteurs qui ont traité ces matiéres. Telles ſont les origines de quelques Ordres étrangers de Chevalerie, comme de ceux des Templiers, de la Toiſon d'or, & de la Jarretiére, & ainſi des autres choſes de cette nature dont on verra auſſi l'origine.

J'ay gardé le même ordre dans la ſuite de cette Hiſtoire, que je dois donner inceſſamment au Public, afin qu'elle ſoit complette depuis ſon commencement juſqu'au tems preſent. Je m'eſtimerois heureux, ſi je m'en étois acquité auſſi dignement que le demandoient les grands évenemens que j'ay entrepris de traiter. Enfin, ſi l'on trouve quelques faits hiſtoriques que j'aye expliquez, & peut-eſtre meſme dévelopez avec une fidelité au-deſſus de toute prévention, je crois que les Auteurs qu'on verra citez,

ſont plus que ſuffiſans pour juſtifier ma conduite. De plus, je me ſerois fait un ſcrupule de dérober à la connoiſſance du Public, de certaines veritez que l'on cherche dans un Hiſtorien, dont les veuës & les intentions doivent eſtre autant éloignées de la flatterie, qu'inſéparables de la probité & du caractére de l'honneſte homme.

HIS-

TABLE
DES PRINCIPALES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

A

ABDICATION du Roy Alfonſe V, 482. ſon diſcours, 483. & 484.

Abiſſinie, Empire & ſa ſituation, 563.

Abranchés [Comte d'] devoüé à l'Infant Pierre, 422. *& ſuiv.* eſt tué à ſon ſervice, 429.

Acqueducs de Sétuval, & leur conſtruction, 570.

Adrien, ſuccede à Trajan, & viſite les Provinces de l'Empire, 13.

Afranius Lieutenant de Pompée, 10. 11.

Affrique, le Roy Jean & les Princes ſes enfans vont en Affrique, 367.

Agnés de Caſtro aimée du Prince Pierre, 205. nomme le Prince Ferdinand ſur les Fonts baptiſmaux, & pourquoy, 206. eſt aſſaſſinée, 213. étoit mariée au Roy D. Pierre, 215. eſt exhumée & miſe ſur le Trône, 220. transferée à Alcobaça, ſa pompe funébre, *ibid.* ſon tombeau, 221.

Agriculture, & ſon rétabliſſement, 614.

Alaric, Roy des Alains tué, 14.

Alcacer pris par les Portugais, 442. aſſiégé inutilement par les Maures, 442. 443. *& ſuiv.*

Alentéjo, Province de Portugal, ſa ſituation, ſes Villes, & ſes Places, 41. *& ſuiv.*

Alexandre VI regle par avance les differens qui pouvoient naître entre le Portugal & la Caſtille, 64.

Alexandre, Empereur Abiſſin donne audience à Covillan, mort de ce Prince, 564.

Alfonſe I, Roy I, 77. ſon mariage & ſes enfans, 78. fait la guerre à la Reine Teréſe ſa mere, la prend priſonniere, 80. bat le Roy de Caſtille qui eſt bleſſé, 81. eſt excommunié par Eugéne III, 83. relevé de l'Interdit, 84. gagne la bataille d'Ourique contre les Maures, 85. change ſes armoiries, 86. fait dreſſer les Loix fondamentales du Royaume, 88. prend Liſbonne, 90. Sintra & Palméla, 91. Céſimbra, 92. Badajox, 93. eſt fait priſonnier, & mis en liberté, *ibid.* reconnu Roy par le Pape Alexandre III, 94. ſa mort & ſon éloge, 95.

Alfonſe II, ſon mariage & ſes

enfans, 109. ſecourt les Rois d'Aragon & de Caſtille contre les Sarazins, 110. ſes ſœurs arment contre luy, le Roy de Léon les ſecourt, ils ſont la paix, 111. les Maures prennent Alcaſar de Sal, 112. ſont ſecourus par quatre Rois Maures, 113. deux de ces Princes ſont tuez & les autres deffaits, 114. les Croiſez reprennent Alcaſar, *ibid.* Alfonſe meurt, 116.

Alfonſe III eſt établi Regent par le Concile de Lion, 126. eſt Roy, 129. ſa naiſſance, ſes mariages, ſes enfans, 131. 132. ſes conqueſtes, 136. prend Albufeira & Leulé, 137. entre dans l'Andalouſie, fait la paix avec le Roy de Caſtille, 138. épouſe Béatrix, 139. eſt pour ce ſujet excommunié par le Pape, 140. eſt relevé de l'excommunication, 142. enuoye le Prince Denis ſon fils en Caſtille, 143. ſujet de ce voyage, 144. perſécute l'Egliſe, 146. le S. Siege fulmine contre luy, 147. ſa maladie, 149. ſe repent de ſes fautes & d'avoir mépriſé les cenſures, *ibid.* ſa mort, 150.

Alfonſe IV fils de Denis, ſe revolte & ſuit de mauvais conſeils, 175. va en Caſtille, 177. publie un manifeſte, 178. corrompt le Gouverneur de Leyria, 179. s'empare d'autres places, 181. demande pardon au Roy ſon pere, 183. ſe révolte une ſeconde fois, 184. une troiſiéme, 185. ſuccéde au Roy ſon pere, 187. ſa naiſſance, ſon mariage, ſes enfans, *ibid.* ſes Ordonnances, 188. 189. ſa negligence, 190. fait de nouvelles Ordonnances, 191. ſon armée eſt deffaite, *ibid.* répare cette diſgrace, 192. marie ſa fille avec Alfonſe XI, Roy de Caſtille, 193. veut marier le Prince Pierre avec Blanche de Caſtille 194. les infirmitez de cette Infante cauſent la rupture de ce mariage, 195. ſecourt le Caſtillan contre les Maures, 195. marie le Prince Pierre ſon fils, avec la Reine Conſtance, 196. rupture entre les Rois de Portugal & de Caſtille, 199. ſuivie de la guerre, 200. Tréve entre les deux Couronnes, 203. ſuivie de la paix, 204. le Roy arrive à Séville, 208. conſent à la mort d'Agnés de Caſtro, 213. tombe malade & fait ſon Teſtament, *ibid.* ſa mort & ſa deviſe, 214.

Alfonſe V, ſa naiſſance, ſon mariage, ſes enfans, ſuccede à ſon pere à l'âge de ſix ans, 405. conteſtation au ſujet de la Régence, 406. elle eſt donnée à l'Infant D. Pierre, *ibid.* la Reine Léonore mandie du ſecours pour faire la guerre au Roy, 417. mort de cette Princeſſe, *ibid.* éducation d'Alfonſe & ſes grandes qualitez *ibid.* ſa majorité & ſon mariage, 418. perſécute l'Infant D. Pierre, 421. *& ſuiv.* ſa réponſe aux Ambaſſadeurs de Caſtille, 438. perd Elizabeth ſa femme, 439. fait tranſporter en Portugal le corps de la Reine ſa mere, 440. paſſe en Affrique, 441. prend

Alcacer, 442. revient en Portugal, 443. retourne en Affrique, 450. eſt en danger de ſa vie, 451. revient en Portugal, 453. va encore en Affrique, 454. declare Regente l'Infante Jeanne ſa fille, 455. luy donne pour conſeiller le Duc de Bragance, *ibid.* prend Arzile d'aſſaut, *ibid.* priſe de Tanger, 456. eſt ſurnommé l'Affricain, *ibid.* fait repreſenter ſes conqueſtes en tapiſſeries, 457. on propoſe de le marier avec Jeanne, Infante de Caſtille, 459. 460. va en Italie, eſt fiancé avec Jeanne, 462. fait la guerre à Ferdinand & à Iſabelle, *ibid.* *& ſuiv.* prend l'argenterie des Egliſes, 470. Bataille de Témulos, 473. paſſe en France, 476. retourne en Portugal, 477. fait la paix, 478. tombe malade, 481. veut réünir le Prince Jean ſon fils & les Ducs de Bragance, 482. convoque les Etats, *ibid.* ſe démet du Gouvernement, 483. ſon diſcours à ce ſujet, 484. proclamation du Prince D. Jean, 485. & meurt bien toſt aprés, *ibid.* ce Prince a fait dreſſer la Bibliotéque Royale, *ibid.* ſon éloge, 486.

Alfonſe XI, Roy de Caſtille demande en mariage Marie de Portugal, 192 répudie Conſtance ſa femme & épouſe Marie, 193. en eſt dégoûté & aime Léonore de Guſman, 195.

Alfonſe Denis fils naturel du Roy Alfonſe III, ſource de la Maiſon de Souſa, 132.

Alfonſe fils du Roy Jean II, épouſe Iſabelle Infante de Caſtille, 585. *& ſuiv.* perit malheureuſement, 590. ſa pompe funebre, 592.

Alfonſe [l'Infant] diſpute la Couronne à Denis ſon frere, 153. ſa mort, 174.

Alfonſe Sanche haï du Roy ſon frere, 188. luy fait des remontrances & ſe ligue avec le Roy de Caſtille, 189. entre en Portugal, & deffait l'armée du Roy, 191. fait la paix par l'entremiſe de la Reine Elizabeth, 192.

Alfonſe Comte de Barcellos s'oppoſe à la Regence de D. Pierre, 408. 412. eſt toûjours ſon ennemy, 420. 421. 422. *& ſuiv.* ſa mort, 447.

Alfonſe fils de Caramança, Roy de Congo perſiſte dans le Chriſtianiſme, 558. eſt proclamé Roy, 560. deffait l'armée de Panſus ſon frere, 561.

Alfonſe, Roy de Léon, 10.

Alfonſe fils de Denis épouſe Béatrix de Caſtille, 173. ſuit de mauvais conſeils, 175.

Alfonſe le Catolique, Roy d'Oviédo, ſe propoſe de conquerir le Portugal & entre dans ce Royaume, 17. ſes conqueſtes ſur les Maures, 18. abdique ſon Royaume en faveur de D. Garcie ſon fils, & donne le Gouvernement de la Galice à Ordono, frere de Garcie, *ibid.*

Algarve [Royaume d'] origine de ſon nom, 138. conquis par le Roy Alfonſe III, ſituation de cet Eſtat, ſes villes & ſes places fortes, 44. *& ſuiv.* demeure à ce Prince, & à quel-

les conditions, 143.
Algezire, sa situation, & sa destruction, 235.
Alguada [Jean] sa perfidie, 565. sa punition, 566.
Allemagne reconnoit Adrien pour souverain, 13.
Aljubarote [plaine d'] située dans l'Estramadure, le Roy Jean y remporta une celebre Bataille, 325.
Alvarés de Sotto Mayor, Comte de Camigna, sa fermeté, 365. son innocence est reconnuë, 366.
Alvaro Gonçalez Magriço, 362.
Alvaro Paëz, autrefois Chancelier du Royaume, inspire à D. Jean le dessein de tuer Andeiro, 271. publie que D. Jean à esté tué, 273.
Ambassadeurs Affricains en Portugal, 562. 564.
Amilcar Barca, Chef des Cartaginois, 3.
Andeiro [Ferdinandez] revient d'Angleterre, 254. est incognitò à la Cour, *ibid.* est fait Comte d'Orem, 256. va en Ambassade en Castille, 261. on projette sa mort, 264.
Annibal succede à Asdrubal, assiége Sagunte, & est blessé, 5. prend cette ville, 6.
Antoine de Padoüe [S.] sa sainteté, & son éloge, 115.
Arabes, pourquoy appellez Maures, 17.
Archevesché & leur nombre, 51.
Armada Regiment, 33.
Armoiries anciennes & nouvelles de Portugal, 86.
Arzile, & sa prise, 455.
Asdrubal, Gendre d'Amilcar fait la paix avec les Romains, est tué, 4.
Astrolabe, & sa perfection, 494.
Astrologue mépriſé & sa prediction, 385.
Assassinat d'un Résident de Portugal, en Castille, 199.
Assassins d'Agnés de Castro & leur punition, 218.
Attacius, Roy de Portugal assassiné par l'ordre du Roy des Gots, 14.
Audiances publiques, comment les Rois de Portugal les donnent aux Ambassadeurs, 46. & 47.
Aveiro Ducs, & leur origine, 31. & 488.
Avis [Chateau d'] donné à l'Ordre d'Avis & par qui, 65.
Azambuja [Alfonse d'] son origine, est nommé Cardinal, 359.
Azambuja va en Guinée, 495. arrive à S. George de la Mine, a audiance de Caramança, Roy de Congo, *ibid.* bâtit le Fort S. George de la Mine & revient en Portugal, 496.

B

BADAJOX prise par Alfonse I. 93. & par l'armée du Roy Jean I. 348.
Badajox & Burgillos engagées au Roy, 173.
Baraxa Maure, Gouverneur de Tétuan est blessé & fait prisonnier par Menezés, 571. il donne des ôtages, & n'est pas fidelle à sa parole, 572.
Barcellos erigé en Comté, 169.

Barthelemy Butillo élû Pape, 259. 260.
Baſle, tenuë du Concile de Baſle, 399. le Roy Edoüard y envoye des Ambaſſadeurs, 400.
Bataille d'Elvas, 42.
Bataille d'Ourique, 85.
Bataille prés de Bouvines, 98.
Bataille de Navas, 110.
Bataille de Salado, 209.
Bataille d'Aljubarote, 325.
Bataille de Temulos, 472. *& ſuiv.*
Bataille [Monaſtere de] où & par qui bâti, 381.
Béatrix, Reine de Caſtille, ſa mort, 175.
Béatrix, Infante de Portugal promiſe à Frédéric de Caſtille, à Henry de Caſtille, à Edoüard de Lancaſtre, 255. & à Ferdinand de Caſtille, épouſe Jean Roy de ce païs, 262. clauſes de ce mariage & départ de cette Infante, *ibid.*
Béatrix de Silva ſuit la Reine de Caſtille, ſa vertu, ſa diſgrace, 419. ſe fait Religieuſe, eſt fondatrice de l'Ordre de la Conception, 420. ſa mort, *ibid.*
Bélem [Tour de] ſa ſituation, &c. 37. Monaſtere du meſme nom, *ibid. & ſuiv.* lieu de la ſépulture des Rois, *ibid.*
Bénin Royaume, ſa ſituation & ſa découverte, 562.
Béomi, Roy des Jaloſes vient en Portugal, 578. ſe fait Chrétien & fait une remiſe de ſes Eſtats au Roy Jean II, 579. eſt poignardé par Vaz d'Acugna, 579. le Roy le regrette, 580. Acugna ſe juſtifie, *ibid.*
Beyra [Province de Portugal,] ſa ſituation, ſes Villes, & ſes Places fortes, 31. 32. & 33. elle ſe declare pour le Roy de Caſtille, 283.
Bibliotéque Royale dreſſée par le Roy Alfonſe V. 485.
Blanche, Infante de Caſtille, 193. fiancée avec le Prince Pierre, 194. Infirmitez de cette Infante, 195. rupture de ſon mariage, 196. retourne en Caſtille, 205.
Borba [Comte de] trahi par un Maure, deffait les ennemis, 573.
Bragance, Ville & Duché, ſa ſituation, ſon ancienneté, ſon Chateau, & ſes fortifications, 29. priſe par le Roy Jean I. 330.
Bragance, origine & biens de cette Maiſon, 491. *& ſuiv.*
Bragance [Ferdinand de] ſa remontrance au Roy, 492. elle déplait à ce Prince, 493. il envoye chercher ſes titres dans ſes Archives, 500. eſt mal ſervi, 501. le Roy l'entretient, 503. le traite bien, 504. en apparence, 505. le fait arreſter, 514. on inſtruit ſon procés, 519. il eſt condamné à mort, ſa conſtance, 520. il fait ſon Teſtament, écrit au Roy, 521. & eſt executé ſans avoüer ſon crime, 522. ſon éloge, 523. le Merinho Mor ou Grand Prevoſt refuſe d'aſſiſter à ſa mort, 49. Reglement fait ſur ce refus par le Roy Jean II. *ibid.* mort de deux de ſes freres, 536. le Roy ne veut pas que les enfans de Ferdinand rentrent dans le Royaume, 543.

Bagance [Jacques de] envoye Pereira en Portugal, 564. ce Portugais eſt arreſté, & appliqué à la queſtion, il la ſoutient & ne dit mot, 565.
Brague [Synode de] 15.
Brague, ſon ancienneté, ſes Conciles, 24. ſa primacie, 25. *& ſuiv.* prérogative ſinguliere de cette ville, 26.
Brandon fait une belle action, eſt naturaliſé Portugais, le Roy Jean luy fait des gratifications, il contracte de grandes alliances, 613.
Bulles de Rome, Bulle pour la Croiſade, 567. le Roy Jean II. conſent qu'elles ne ſoient plus verifiées en Portugal, *ibid.* on en murmure, 568.
Butillo [Barthelemy] élû Pape, 259. 260.

C

CAMIGNA [Maiſon de] & ſon origine, 232.
Camigna [Comte de] fauſſement accuſé, 565. 566.
Canus, ſa deſcente chez quelques peuples Africains, 552. ſon retour en Portugal avec quatre Etiopiens, 553. ſon ſecond voyage à Congo, 554.
Cap de Bonne-Eſpérance, ſa découverte par Barthelemy Dias, 562. 611.
Caramança, Roy de Congo, 552. ſonge à ſe faire Chrétien, 554. fait brûler les Idoles, 555. & conſtruire une Egliſe, 557. ſon baptême, celuy de la Reine ſa femme, & de ſon fils aiſné, *ibid.*
Caractere des Portugais dans les Combats, 394.
Carmone, ſiége de cette Ville, 238. ſa priſe, 240.
Cartaginois, leur entrée en Eſpagne, 3.
Caſcaës, place forte, Maiſon illuſtre de Portugal, Marquis de ce nom, 39.
Caſtillans battus par Coutigno, 318. deffaits à Aljubarote, 325.
Caſtro [Ferdinand de] vient s'établir en Portugal, 169.
Caton ennemy de Pompée, 9.
Cens annuel deub par les Rois de Portugal au S. ſiége, 94.
Cerémonies obſervées à la création d'un Marquis, 584. *& ſuiv.*
Céſar ennemy de Pompée, 10. 11.
Ceuta, on propoſe au Roy Jean I, d'en faire la conqueſte, 360. ce Prince envoye reconnoître cette place, 363. ſon antiquité, ſa ſituation, 368. priſe de la Ville & du Chateau, 370. Pierre de Menezés à le Gouvernement de Ceuta, 372. les Maures y veulent rentrer, 372. & 373. leur retraite, *ibid.* on doute s'il faut garder cette place, 374. on la conſerve, *ibid.* Le Pape s'oppoſe à la reddition de Ceuta, 410. elle eſt attaquée par les Caſtillans & par les Maures, 469.
Chanoines, de la Chapelle du Palais du Roy, & leur inſtitution, 598.
Charges de la Maiſon du Roy, leurs noms, leurs fonctions, 47. *& ſuiv.*
Charges ſupprimées dans le Royaume, 51.
Charlote de Chypre, fille de Jean

III, Roy de Chypre, son mariage avec Jean de Portugal, 433
Chateau de Lisbonne & sa situation, 36.
Chevalerie Militaire ce que c'est, 371. Ceremonie de cette Chevalerie, *ibid.*
Chevaliers de l'Ordre d'Avis, leur institution, leurs regles, leur habit, & leurs Armoiries, cet Ordre a esté uni autrefois à celuy de Calatrava en Espagne, ce qui a duré jusqu'au regne de Jean I, Roy de Portugal, 65.
Chevaliers de l'Ordre de l'Aisle, leur institution, & leur devise, *ibid.*
Chevaliers de l'Ordre de Christ, leur institution, leurs regles, leur habit & leurs armes. Ils ont eü les fonds que les Templiers possedoient autre fois en Portugal avant qu'ils eussent esté abolis, 66.
Chevaliers de l'Ordre de S. Jacques de l'Espée, leur institutition, leurs regles, leur habit, leurs armoiries & leur devise, 66. pourquoy surnommez de l'Espée, 446.
Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, leur institution, leurs regles, leur habit & leur devise, 379.
Chevaliers de la Jarretiere, leur institution, leurs regles, leur habit, & leur devise, 498.
Chypre Royaume, pourquoy le Duc de Savoye en porte le titre de Roy, 433. comment la Republique de Venise a possedé ce Royaume, 434.
Coëllo & Gonçalés, assassins d'Agnés de Castro condamnez à mort & éxécutez, 218.
Coffres des Mineurs, & ce que c'est, 470.
Coimbre, & sa prise par Alfonse Infant de Castille, 246.
Colomb [Christophe] propose inutilement le voyage des Indes Occidentales, 548. & 549. raisons du Roy pour n'y pas songer, 551. Colomb passe en Castille & Barthelemy son frere en Angletterre, *ibid.* un Seigneur Aragonois veut faire la dépense du voyage de Colomb, *ibid.* son départ, & son arrivée dans les Canaries, 605. on conspire contre luy, *ibid.* il découvre les Isles Lucayes, *ibid.* & plusieurs autres, 606. il se dispose à revenir en Castille & arrive en Portugal, *ibid.* il voit le Roy, & part pour la Castille, *ibid.* Colomb est fait Général de la Flotte de Castille, 608. ses Combats contre les Indiens, *ibid.*
Comarques, ou Justices Subalternes, 58.
Combat naval des Flottes de Portugal & de Castille, les Castillans sont deffaits, 201. les Portugais sont battus ensuite, *ibid.*
Combat des Chrétiens contre les Maures, 207.
Combats differens entre les Flottes de Portugal & de Castille, 298.
Combats de douze Gentilshommes Portugais contre autant d'Anglois, & pour quel sujet, 362.

nèus & Publius Romains périſſent en Eſpagne, 6.
Congo Royaume, & ſa ſituation, 552. Souſa y va en Ambaſſade, 555. Baptême de l'Oncle du Roy de Congo, *ibid.* Edits favorables au Chriſtianiſme, mort du Roy de Congo, 559. ſuivie de la guerre, 560. 561.
Conſeils d'Eſtat, de Guerre, du Roy, des Finances, de Conſcience & d'Outremer, 53. *& ſuiv.*
Conſtantinople, ſa priſe, 437. 438.
Contagion dans le Royaume, 105. & 545. à Liſbonne, 570. renouvellée, 613.
Converſion du Roy de Congo, & des peuples de ce païs, 555. 556. 557.
Cornaro [Marc] Venitien, 433.
Corpo Santo, Palais du Roy, 36.
Covillan [Pierre] rend compte au Roy de ſon voyage aux Indes, 563. 564.
Coutigno Comte de Marialva eſt fait priſonnier, 452.
Coutigno [Jean de] eſt fait Comte de Rédondo, 574.
Craſſus périt dans la guerre contre les Parthes, 10.
Crato, grand Prieuré du Royaume, 595.
Croiſez ſecourent le Roy Alfonſe I. 89. s'établiſſent en Portugal, 91. ſecourent le Roy Sanche I. 104. & Alfonſe II, 102.
Cruzades, monnoye de Portugal & ſa valeur, 57. & 440.
Cry de guerre des Portugais & des Caſtillans, 294.
Cuba [Iſle de] ou Fernandine, & ſa ſituation, 608.

D

DEcouverte de Porto Santo, 376.
Découverte de l'Iſle de Madère, *ibid.*
Découverte du Royaume de Congo, 552.
Découverte du Royaume de Benin, 562.
Découverte du Cap de bonne eſperance, *ibid.*
Découverte des Iſles Lucayes & par qui, 605.
Denis I, Roy de Portugal, ſa naiſſance, 151. ſon mariage & ſes enfans, 152. Alfonſe ſon frere veut luy diſputer la Couronne, 153. Denis luy ôte ſes appanages, & le Gouvernement à Béatrix ſa mere, *ibid.* viſite ſes Provinces, 154. épouſe Elizabeth d'Arragon, *ibid.* fait de nouveaux Reglemens, révoque les donations qu'il a faites, & défend aux Communautés d'acquerir des immeubles, 155. fait pluſieurs reglemens concernant les Juriſdictions, 157. révoque le privilege des Aziles, 158. établit l'Univerſité de Liſbonne, 159. ſes conqueſtes, 161. 166. marie le Prince Alfonſe ſon fils, 162. Alfonſe frere de Denis projette de luy declarer la guerre, 166. la Reine Elizabeth les accommode, *ibid.* ſecourt le Roy de Caſtille contre les Sarraſins, 173. révolte du Prince Alfonſe ſon fils, 175. inſtitution de l'Ordre de Chriſt,

Christ, 177. relegue la Reine, 180. réünion du Prince avec le Roy, 182. maladie du Roy, son Testament, sa convalescence, 183. seconde révolte du Prince, 184. seconde réunion avec le Roy son pere, 185. troisiéme révolte du Prince, *ibid.* sa réunion, maladie & mort du Roy, 186.

Denis, frere de Ferdinand refuse de reconnoistre Léonore Tellez pour Reine, & se retire en Castille, 244.

Denis, Infant revient en Portugal, va en Angleterre, est pris par un Corsaire Breton, 337. s'échape, 338. se fait proclamer Roy, 352. & retourne en Castille, 353.

Difference du titre d'honneur des Archevesques, & des Evesques, 52. 53.

Dignitez de Portugal, 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51.

Dom est une marque de Noblesse, 46.

Droit civil preferé en Portugal au droit Canon, 60.

Dume, Eglise de Dume érigée en Métropole, 15.

E

EDOUARD I, Roy de Portugal, succede à Jean I. sa naissance, son mariage, ses enfans, 383. convoque les Estats, fait un Code, 386. regle la police, 387. veut assiéger Tanger 388. ses inquiétudes sur les affaires d'Affrique, 398. convoque les Estats, 400. fait de nouveaux reglemens, *ibid.* meurt de la maladie contagieuse, 403. son éloge & ses ouvrages, *ibid.* sa devise, 404.

Elizabeth, Reine & femme de Denis est déclarée Regente, 164. est relegüée, 180. reconcilie le Prince avec le Roy, 182. racommode Alfonse frere naturel du Roy avec ce Prince, 192. sa mort, sa canonisation, *ibid.*

Elvas, Ville de Portugal, & son origine, 42. est prise par le Roy Sanche I. 106.

Emanuel, Duc de Béja obtient la confiscation du Duc de Viséo son frere, 542. caractere d'Emanuel, 543. va au devant de l'Infante Isabelle, 587. se retire de la Cour, 596. y revient, 612. sa modestie, 618. est désigné successeur de Jean II. 622. & proclamé Roy, 624.

Emotions populaires, 274. 275.

Entre Douro & Minio, Province de Portugal, sa situation, ses Villes, & ses places fortes, 27. 28. & 29.

Entreveüe des Rois de France & de Portugal, 476.

Ere d'Espagne & son origine, 375. est abolie, *ibid.*

Espagne passe de la domination des Gots sous celle des Maures, 17.

Estramadure, Province de Portugal, sa situation, ses Villes, & ses Places fortes, 34. *& suiv.*

Etablissement des Ordres religieux de S. François & de S. Dominique, 123.

Eveschez & leur nombre, 51.

Examen differens de ceux qui aſpirent aux charges de la Robe, 60.

F

FABIUS Maximus fait la guerre à Viriatus, Pompilius luy ſuccéde, 8.
Faro, Ville, ſa priſe, 136.
Faro [Maiſon de] & ſon origine, 536.
Ferdinand le grand, ſes exploits, ſa mort, 18. ſes ſucceſſeurs, 19.
Ferdinand de Caſtro, ſurnommé *De la Guerre*, & Pere d'Agnés de Caſtro, 170.
Ferdinand, Roy de Caſtille, ſa mort, 174.
Ferdinand I, Roy de Portugal, ſa naiſſance, ſon mariage, ſes enfans, 231. ſes prétentions ſur la Caſtille, 233. ſes profuſions, 235. demande du ſecours à differens Princes contre le Roy de Caſtille, 236. fait alliance avec les Rois de Grénade, *ibid.* & d'Arragon, 237. épouſe Léonore Tellez, 243. luy fait de grandes donations & rendre des hommages, 244. ſon indifference pour les affaires de l'Eſtat, 246. fait la paix avec le Roy de Caſtille, 249. eſt contraint de rompre ſa ligue avec le Duc de Lancaſtre, *ibid.* en fait une nouvelle avec le Duc d'Anjou Prince François, *ibid.* ſe diſpoſe à la guerre contre le Roy de Caſtille, 254. ſeconde ligue de Ferdinand avec le Duc de Lancaſtre, *ibid.* ſa flotte eſt battuë, 255. fait la paix, 258. ne ſe declare ni pour Urbain VI, ni pour Clement VII, touchant leur concurrence au S. Siege, marie l'Infante Béatrix au Roy de Caſtille, 261. 262. fait de belles ordonnances, 264. 265. 266. ſes profuſions exceſſives, *ibid.* fait travailler aux fortifications, *ibid.* ſes qualitez, ſa maladie, 267. ſa mort & ſa deviſe, 268.
Ferdinand & Henry Infants de Portugal arrivent devant Tanger, 391.
Ferdinand Infant donné en oſtage chez les Maures, 396. eſt abandonné, 399. meurt en priſon, 413.
Ferdinand V, Roy de Caſtille, envoye un cartel au Roy, 461. fait des dégats en Portugal, 462. donne la bataille, 472. victoire incertaine entre les deux partis, 473.
Fernandez Almeida Général de la Flotte d'Affrique, 571.
Fidalgue, ce que c'eſt, 46. le Roy leur donne des penſions, *ibid.*
Flavius Egica donne la Galice à ſon fils, 15.
Fleuves de Portugal & leurs noms, 23.
Florinde, Voyez *Julien*.
Flotte envoyée au Roy de Caſtille ſous les ordres de Peſania, 206.
Flotte de Portugal, commandée par Tello, eſt battue par celle de Caſtille. Cette derniere entre dans le port de Liſbonne, & eſt deffaite par la Flotte de Portugal, 297.
Flotte pour l'Affrique, ſous les ordres des Infants Ferdinand & Henry, 389.

Flotte pour la Guinée, ſous la conduite de Jacques Canus, 552.
Flotte pour les Indes, commandée par Jean Alfonſe d'Aveiro, 552.
Flotte pour l'Affrique, ſous les ordres de Barthelemy Diaz, 562.
Flotte pour l'Affrique, Fernandez Almeida en eſt Général, 571.
Flotte pour le Levant, ſous les ordres d'Alvaro d'Acugna, 600.
France reçoit des privileges d'Adrien, 13.

G

GARCIE, Roy de Portugal & de Galice, fils du Roy d'Oviédo, 18. ſa mort & ſon Epitafe, 19.
Gazie ce que c'eſt, & ſa publication, 207.
Gelves, Ville & ſa ſituation priſe par les Portugais, 134.
George [Chateau de S.] 36.
George fils naturel du Roy Jean I, ſource de la Maiſon d'Aveiro, 488. arrive à la Cour, 587. le Roy ſonge à l'avoir pour ſucceſſeur, 591. 594.
George de la Mine [Fort de S.] pourquoy ainſi nommé, 496. & ſa ſituation, *ibid.*
Gibraltar, Détroit, pourquoy ainſi nommé, 17.
Gonçalez, Voyez *Coëllo*.
Gonçalez Grand Maiſtre de l'Ordre d'Avis & ſa deffaite, 191.
Gonçalez [Comte de] frere de la Reine Léonore, refuſe l'entrée de Coimbre au Roy de Caſtille, 284. 287. 288.
Gondéric, Roy des Vandales, 14.
Gonſalve de Souſa, premier Comte de Mendez, & Chef de la Maiſon de Souſa en Portugal, 79.
Gots s'étendent en Eſpagne & en Portugal, 13.
Govéa [Maiſon de] & ſon origine, 543.
Grace de la Bulle de la Croiſade, ce que c'eſt, 63.
Grands de Portugal ou Titrez, diviſez en trois claſſes, 45.
Gratioſa Ville d'Affrique, ſa priſe, 580. 581. le Roy veut y aller, on s'y oppoſe dans le Conſeil, 582. Vas d'Abranchez l'y détermine, il part, 583.
Gregoire XI, ſa mort, 259.
Guadalquivir, les Portugais paſſent ce fleuve, prennent Gelves, 134.
Guarda [Eveſque de] ſe declare pour le Caſtillan, 283.
Guérin Chevalier de Malthe, puis Eveſque de Senlis, Lieutenant général à la Bataille de Bouvines, 98.
Guerre entre le Roy Alfonſe I, & la Reine Téreſe ſa mere, 79. ce Prince eſt battu, 80. prend ſa revanche & fait la Reine priſonniere, *ibid.* le Roy de Caſtille la ſecourt, grand combat, 81. intrigues de cette Princeſſe, 82.
Guerre entre le Portugal & la Caſtille, 200. 202. *& ſuiv.*
Guinée, jalouſie du Roy de Caſtille à ce ſujet, 438. le Roy Jean II prend la qualité de Seigneur de Guinée, & pourquoy, 547.

H

HARAS & leur rétabliſſement, 596.

Henry, Comte, ſa genéalogie, ſes exploits, 70. ſon mariage avec la Princeſſe Téreſe, 71. reçoit le Portugal, en dot, *ibid.* ſes conqueſtes, 73. marche à la conqueſte de Jéruſalem & revient en Portugal, 74. ſon Teſtament & ſa mort, 75. ſon ſucceſſeur, *ibid.* ſes autres enfans, 75. 76.

Henry II, Roy de Caſtille entre en Portugal, 234. met le feu dans Bragne, 238. fait mourir Lopez pour avoir trop bien deffendu Carmone, 240. prend Coimbre, Liſbonne, & autres places, 246. meurt, 253.

Henry, Eveſque de Siguença Ambaſſadeur, du Roy de Caſtille, 253.

Henry Infant ſe ſauve à la nage, 397.

Henry Infant de Caſtille ſuccede à Jean I ſon pere, 341. eſt de mauvaiſe foy, 343.

Hermeneric, Roy de Galice regne en Portugal, 14.

Hiſtoire de Portugal devoit eſtre écrite par *Ange Politien*, 593.

I

JALOFES [païs des] & ſa ſituation, leur Roy vient en Portugal, 578.

Jean XXI Pape eſtoit Portugais, 147. ſon caractere & ſa mort, 149.

Jean I, Roy de Caſtille ſuccede à Henry, 253. ſe fait proclamer Roy de Portugal, 282. on luy refuſe l'entrée de Coimbre, 284. 287. rentre en Portugal, 321. eſt deffait, 325. 329. 330. meurt, 341.

Jean frere de Ferdinand, ſa perfidie, 252. & ſa fuite, 253.

Jean Sanchez, & ſa fermeté, 147.

Jean, Grand Maiſtre de l'Ordre d'Avis, fils naturel du Roy Pierre, eſt arreté priſonnier, 256. eſt élargi, 257. veut tirer raiſon de cet affront, 258. demande au Roy de Caſtille le gouvernement de Portugal, 269. prend conſeil d'Alvaro Paëz, 270. projette avec luy la mort du Comte d'Andeiro, & reçoit de la Reine le gouvernement d'Alentejo, 271. il part pour en aller prendre poſſeſſion, revient bruſquement à Liſbonne, & tüe Andeiro, 272. les Portugais luy en ſçavent bon gré, 273. mort de l'Eveſque de Liſbonne, 274. politique de D. Jean, 276. il feint d'eſtre amoureux de la Reine, 278. elle le mépriſe, *ibid.* il eſt reconnu Protecteur & Regent, 279. Brigues de cette Princeſſe, 280. *& ſuiv.* le Regent envoye un Ambaſſadeur en Angleterre, & prend l'argenterie des Egliſes, 282. le Roy de Caſtille ſe fait proclamer Roy de Portugal, *ibid.* il y vient & eſt receu en quelques Villes, 285. *& ſuiv.* il ſe broüille avec la Reine, 286. elle projette la mort du Caſtillan, 289. ce deſſein eſt découvert *ibid.* ce Prince l'envoye en Caſtille, 291. les armées en viennent aux mains, 294. les

Castillans sont battus & defaits, *ibid.* le Roy de Castille assiége Lisbonne, 295. leve ce siége & retourne dans ses Estats, 300. est proclamé Roy par ceux de Coimbre, 304. hardie remontrance de Régras, 307. le Regent est proclamé par les Estats & par le Peuple, 311. son mariage, 314. son couronnement est differé, 315. il se reserve la Grande Maîtrise de de l'Ordre d'Avis, 316. gaigne la bataille d'Aljubarote, 325. prend Chaves & Bragance, leve le siege de Coria, 330. obtient une dispense du Soudiaconat, pour épouser Philipine fille du Duc de Lancastre, 332. entre dans le Royaume de Léon, 334. rentre en Portugal & tombe malade, 335. revient à Lisbonne & tient les Estats à Brague, 339. fait une tréve avec la Castille, 342. fait mettre les prisonniers Castillans en liberté, 343. disgracie le Connétable, 344. le rappelle, 348. assiége Tuy, 351. & le prend, 352. l'Infant D. Denis se fait proclamer, *ibid.* retourne en Castille, 353. le Roy fait tréve avec la Castille, 354. & la paix, 356. modere les imposts & fait de grandes liberalitez, 357. fait rendre la Justice, 358. avec severité, 359. son dessein sur Ceuta, 363. son armement allarme plusieurs Rois, 364. & 365. mort de la Reine Philippine, 367. fait Chevaliers les Princes ses enfans, 371. prend l'argenterie des Eglises, 378. tombe malade, & meurt, ses bonnes qualitez, 381. sa devise, 382. sa pompe funébre, 385. *& suiv.* motif de ses liberalitez, 401.

Jean II, Roy XIII, sa valeur à la bataille de Témulos, 473. paroist surpris du retour d'Alfonse V son pere, 477. va au devant de luy, 478. qui abdique le Royaume en sa faveur, 482. 483. 484. sa naissance, 487. son mariage, ses enfans, ses actions, 488. exécute le testament de son pere, & s'applique aux affaires du Royaume, 489. envoye des Commissaires dans les Provinces, *ibid.* révoque plusieurs gratifications, 491. quelques Seigneurs en murmurent, *ibid.* continue les découvertes en Affrique, 493. y envoye Mendez & Gomez, *ibid.* Diégo d'Azambuja va en Guinée, 494. le Marquis de Montmayor frere du Duc de Bragance déclame contre le Roy, 500. ce Duc envoye chercher ses titres, *ibid.* convocation des Estats, *ibid.* le Duc est soupçonné d'intelligence avec la Castille, 501. l'Infante Jeanne sort de son Couvent, *ibid.* on parle de la marier, 502. artifices du Roy pour faire perir le Duc, 503. *& suiv.* retour du Prince Alfonse en Portugal, 509. lettre du Duc au Roy, 510. il vient à la Cour, *ibid.* restitution des ostages entre les Couronnes de Portugal & de Castille, *ibid.* le Roy fait la Maison du Prince, 511. *& suiv.*

arrivée du Duc de Viſéo, 513. le Duc de Bragance eſt arreſté, 514. chefs d'accuſation contre luy, 517. on inſtruit ſon procés, 519. il eſt condamné à mourir, 520. ſa conſtance à la lecture de ſon arreſt, *ibid.* il écrit au Roy, 521. ſa mort, ſes funerailles, ſon éloge, 522. 523. & 524. ſentimens des Auteurs ſur cette mort, 524. 525. & 526. la Ducheſſe de Bragance quitte la Cour & envoye ſes enfans en Caſtille, 527. le Marquis de Montmajor & le Comte de Faro ſe retirent, *ibid.* Alvaro leur frere vient à la Cour, eſt bien receu, & ſe prepare à venir en France, *ibid.* le Marquis eſt dégradé de ſa charge de Connétable & effigié, 527. & 528. le Pape Sixte IV cite le Roy à Rome, 528. ce Prince attribue aux artifices du Cardinal d'Acoſta la mauvaiſe humeur du Pape, & menace ce Cardinal, 529. qui s'en va à Rome, 530. Alvaro frere du Duc de Bragance eſt âjourné, *ibid.* confiſcation de ſes biens, 531. on propoſe de marier le Duc de Viſéo, *ibid.* caractere de ce Duc, *ibid.* ſa conſpiration contre le Roy, 532. ce Prince en eſt averti, 533. intrigues du Duc, 534. *& ſuiv.* le Roy luy parle de ſa conſpiration, il la nie, 537. mort de ce Duc, *ibid.* on fait le procés au cadavre de ce Duc, 538. ſentimens des Auteurs, & declaration du Roy à ce ſujet, 539. condamnation de Menezés & d'Albuquerque complices, 540. accorde la confiſcation du Duc de Viſéo à Emanuel, Duc de Béja frere du deffunt, 542. refuſe au Roy de Caſtille le retour en Portugal des enfans du Duc de Bragance, 543. rétablit le commerce, & fait battre de nouvelles monnoyes, 546. ôte d'autour de ſes Armoiries l'Ordre d'Avis, & ſe dit Seigneur de Guinée, 547. rejette la propoſition de Colomb touchant la découverte des Indes Occidentales, 548. *& ſuiv.* envoye des Armoiries au Roy de Congo, 561. & des vaiſſeaux en Afrique ſous la conduite de Barthelemy Diaz qui découvre le cap de Bonne Eſperance, 562. il envoye Paiva & Covillan qui penetrent dans l'Abiſſinie, 563. D. Jean reçoit la Bulle pour la Croiſade, ſupprime l'enregiſtrement des Bulles, ſuivant le deſir du Pape, 567. on en murmure, 568. ſecourt le Roy de Caſtille contre les Maures, 569. oſte les tailles, *ibid.* embellit Sétuval, & envoye du ſecours au Roy de Fez, 570. ſa politique pour marier le Prince Alfonſe avec l'Infante de Caſtille, 575. eſt ſur le point de ſe broüiller avec la France au ſujet de la priſon de Maximilien, élû Roy des Romains, 575. découvre la trahiſon du Comte de Pegnamacor, 576. le demande au Roy d'Angleterre, qui le fait arreſter, mais ſans le vouloir livrer, 577. arrivée

du Roy des Jalofes en Portugal, 578. marie le Prince Alfonſe avec l'Infante de Caſtille, 585. *& ſuiv.* convoque les Eſtats à Evora, *ibid.* mort de l'Infante D. Jeanne ſa ſœur, 586. tombe malade, 589. mort du Prince Alfonſe ſon fils, 590. projette de faire écrire l'Hiſtoire par *Politien*, 593. veut faire légitimer D. George ſon fils naturel, & le fait Grand Maître des Ordres de S. Jacques & d'Avis, 594. donne le grand Prieuré du Royaume, 595. le Duc de Béja ſe retire de la Cour, 596. rétabliſſement des Haras, *ibid.* ordonnances concernant l'uſage des chevaux & des mules, & pourquoy, *ibid.* le Clergé fait des remontrances à ce ſujet, 596. 597. le Roy fonde l'Hôpital de tous les Saints, *ibid.* inſtituë les Chanoines de la Chapelle de ſon Palais, 598. fait bâtir une Maiſon pour les femmes & les filles des Chevaliers, *ibid. & ſuiv.* Anne de Mendoça, mere de D. George en a la conduite, *ibid.* fait équiper une flotte pour le Levant, 600. Juifs chaſſez de Caſtille, 601. le Roy favoriſe les gens de lettres, *ibid.* maladie de ce Prince, 602. nouvelle tentative pour faire légitimer D. George, 603. traitte avec l'Empereur Maximilien, *ibid.* ne peut réuſſir à la legitimation de D. George, 604. veut chaſſer les Caſtillans des Iſles Lucayes, 607. plainte du Roy de Caſtille à ce ſujet, *ibid.* ces Princes prennent le Pape pour Arbitre, les Indes Orientales ſont accordées au Roy, & cela ſur ſon choix, 608. il reçoit les Juifs en Portugal, & s'en repent, 609. maladie de la Reine, 610. & du Roy, 611. le Duc de Béja revient à la Cour, 612. D. Jean rend aux Egliſes la valeur de l'argenterie qu'il avoit priſe, *ibid.* paye les dettes du Roy ſon pere, *ibid.* convaleſcence du Roy, 613. belle action de Brandon, & ſa recompenſe, *ibid.* rétabliſſement de l'Agriculture, 614. le Roy retombe malade, 615. arrivée d'un Ambaſſadeur de Caſtille, & motifs de cette Ambaſſade, 616. réponſe du Roy à ce Miniſtre, 617. ce Prince fait ſon teſtament, 618. il veut le remplir du nom de D. George, 619. remontrance de Faria à ce ſujet, *ibid.* D. Jean ſe porte mieux, 620. ſon voyage en Algarve & celuy de la Reine à Alcacer, *ibid.* il écrit au Duc de Béja, le déſigne pour ſon ſucceſſeur, *ibid.* faux bruit de la mort du Roy, 621. il fait un codicile, 622. ſes diſpoſitions Chrétiennes à la mort, 623. mort de ce Prince, *ibid.* ouverture de ſon teſtament, 624. proclamation du Duc de Béja ſous le nom d'Emanuel, *ibid.* éloges particuliers de ce Prince, 625. ſa deviſe, 626.

Jeanne Infante fille d'Alfonſe V. eſt déclarée Regente, 455. demandée en mariage, 457. ſe fait religieuſe, 458.

Jeanne, Infante de Castille fille de Henry IV, ses fiançailles avec Alfonse V, 462. se fait religieuse, 481. sort de son Convent, 501. on parle de la marier, 502.
Indes Orientales choisies par le Roy Jean II. 608.
Inquisition par qui, & quand établie en Portugal, nombre de ses Tribunaux, 59.
Interdit mis sur Coimbre, 83. levée de cet interdit, 84.
Interregne, 268.
Isabelle sœur de Henry IV, reconnuë Reine de Castille, 458. deffend ses Estats contre le Roy, 459. *& suiv.*
Juifs chassez de Castille, 601. se retirent en Portugal, 609. le Roy s'en repent, *ibid.*
Julien [Comte] se vange de Roderic, 16. *& suiv.*
Julien [Forteresse de S.] & sa situation, 38.
Juge du dehors, & ce que c'est, 58.
Junta, & sa signification, 58. Juntes du Commerce, des trois Estats, & du Tabac, 57.

L

LAMEGO, Ville, les Loix Fondamentales du Royaume y furent dressées, 32.
Lancastre [Duc de] ses prétentions sur la Castille, 234.
Langue Portugaise, & sa composition, 23.
Laurent [Forteresse de S.] & sa situation, 38.
Léonore de Gusman aimée du Roy de Castille, 194. éloignée de la Cour, 204. y revient, 205.
Léonore Tellez, 242. épouse Ferdinand, 243. obtient de luy les graces qu'elle demande, 250. sa perfidie, 251. contribue à la mort de Marie Tellez sa sœur, 252. sa politique en cette occasion, 253.
Léonore Tellez doüairiere de Ferdinand I, se retire à Alenquer, 275. mépriſe D. Jean, 278, 279. le Prieur de Crato prend son parti, 280. malgré son frere, 281. attire en Portugal le Roy de Castille, 284. projette sa mort, 288. la conjuration est découverte, 289. Léonore est conduitte en Castille, 291.
Léonore d'Arragon doüairiere du Roy Edoüard, 383. solicite inutilement la Régence, 406. *& suiv.* mandie du secours, 408, se retire en Castille & leve des troupes, 413. le Prieur de Crato se déclare pour elle, *ibid.* sa mort, 417.
Léovigild, Roy des Gots, 15.
Lisbonne assiegée par les Alains, 14. sa description, 35. assiegée par Alfonse, 88. & 89. prise de cette Ville, 90. érigée en Evesché, 91. attaquée & prise par Henry, Roy de Castille, 246.
Levée honteuse du siége de Lisbonne, par le Roy de Castille, 300. Prérogative accordée à cette Ville, 317. son érection en Archevesché, 340.
Ligne de Démarcation, & ce que c'est, 64.
Loix fondamentales du Royaume, 87. *& à la fin du Tome I.*

Loy mentale, ce que c'eſt, 402.
Lopez [Martin] deffend Carmone, on le fait mourir aprés ſes enfans, 240.
Lugo [Synode de] 15.
Luna, Cardinal Legat en Portugal, 258.

M

MADE'RE [Iſle de] ſa découverte, & ſa ſituarion, 376.
Maharbal, Voyez *Annibal*.
Maiſon pour les femmes & les filles des Chevaliers, par qui bâtie, 598.
Maravédis eſpece de monoye, 546.
Mariage ſecret du Prince Pierre & d'Agnés de Caſtro, 211.
Mariage d'Iſabelle de Portugal, avec le Comte de Gijon, 249.
Mariage du Prince Edoüard fils de Jean I. 378.
Mariage de l'Infant Pierre, 379.
Mariage de D. Jean, fils du Roy Jean I, 380.
Mariages d'Iſabelle & de Béatrix filles du meſme Roy, *ibid.*
Mariage de l'Infante Jeanne de Portugal avec Henry IV, Roy de Caſtille, 439. & ſon hiſtoire, 448. *& ſuiv.*
Marialva deffait les Eſpagnols à Elvas, 42.
Marie, Reine de Caſtille, *Voyez* Alfonſe XI.
Marie Tellez ſa mort, 252.
Martire de cinq Religieux Portugais, 115.
Matança, plaine où la Bataille de *Valdivez* s'eſt donnée, 81.
Matilde femme d'Alfonſe III, eſt répudiée, opinion des Auteurs ſur ſes enfans, 139. & 140. ſa mort, 141.
Maures menacent l'Aragon, & la Caſtille, 195.
Mencia femme de Sanche II, abuſe de ſon authorité, 124. 125. ſa détention & ſa mort, 126.
Mendoça Ambaſſadeur du Roy de Caſtille en Portugal, 253.
Mendoça [Anne de] mere de D. George, a la conduite de la Maiſon Religieuſe de Santos, 599.
Menezés [Maiſon de] & ſon origine, 102.
Menezés [Pierre de] premier Gouverneur de Ceuta, 372.
Menezés [Edoüard de] deffend Alcacer, 443. *& ſuiv.* eſt recompenſé, 445. ſauve la vie au Roy & eſt tué, 451.
Miqués Portugais, & ſes avantures, 434.
Miron, Roy de Portugal, 15.
Monaſtere de Bataille, de l'Ordre de S. Dominique, par qui fondé, 381. lieu de la ſepulture de pluſieurs Princes, *ibid.*
Monſanto [Maiſon de] origine des Comtes de ce nom, 216. & 232.
Mort de la Reine Tereſe, 84.
Mort d'Alfonſe frere du Roy Denis, 174.
Mort de la Princeſſe Conſtance femme du Prince Pierre, 211.
Mort d'Agnés de Caſtro, 213.
Mort du Comte Andeiro, 272.
Mort violente de Martin, Eveſque de Liſbonne, 274.
Mort de la Reine Philipine, 367.
Mort de Ferdinand Ataide, 370.
Mort de la Reine Léonore, 417.
Mort de Béatrix de Sylva, 420.

Mort de l'Infant Pierre, Duc de Coimbre, 429.
Mort de la Reine Eliſabeth, 439.
Mort d'Alfonſe de Portugal Bragance, 447.
Mort de l'Infant Henry, *ibid.*
Mort d'Afonſe, premier Duc de Bragance, *ibid.*
Mort d'Edoüard de Menezés, 451.
Morts de Caſtro & de Marialva, 455.
Mort de Henry IV, Roy de Caſtille, 458.
Mort de Jeanne de Portugal, Reine de Caſtille, 463.
Mort du Duc de Bragance, 522.
Morts du Marquis de Montmajor & du Comte de Faro, 536.
Mort du Duc de Viſéo, 537.
Morts de Coutigno, & de l'Eveſque d'Evora, 540.
Mort de Sylveira, 541.
Mort du Pape Sixte IV, 547.
Mort de Païva, 563.
Mort de l'Infante Jeanne fœur du Roy Jean II, 586.
Mort du Prince Alfonſe fils du meſme Roy, 590.
Mort de Caramança, Roy de Congo, 559.

N

NATION Portugaiſe, & ſon caractere, 22. & 23.
Néron donne le Gouvernement de Portugal à Othon, & luy oſte Popéa ſa maitreſſe, 11.
Nobleſſe recherchée, 170.
Nomination aux benefices, comment elle ſe fait en Portugal, 51. & 52.
Nombre des Ducs, des Marquis & des Comtes en Portugal, 45. 46.
Norogna [Maiſon de] & ſon origine, 39.
Norogna revient de ſon Ambaſſade de Rome, & apporte la Bulle de la Croiſade, 567.
Norogna, Gouverneur de Ceuta, 572. eſt fait priſonnier, *ibid.*
Norogna, Comte de Villa Réal, fait Marquis, 584.
Nugno Pereira ſa valeur, 247.
Nugno Alvarez frere du Prieur de Crato, ſe déclare pour D. Jean, 280. 281.
Nugno, Connétable du Royaume perd les bonnes graces du Roy, 344. y rentre, 348. ſa mort, 380.
Nugnez Alvarez Pereira, ſa hardieſſe, 262.

O

OLIVENÇA Ville, le Roy Jean II y fait conſtruire une Citadelle, 574.
Oliſippo Colonie Romaine, aujourd'huy nõmée Liſbonne, 12.
Ordonnance ou Droit Royal, 60.
Ordonnance concernant la police ſur terre & ſur mer, 265.
Ordonnance concernant les aliénations, *ibid.*
Ordonnance favorable aux Maiſons Religieuſes, *ibid.*
Ordonnance contre l'uſage de l'or & de l'argent ſur les habits, 566.
Ordonnances concernant l'uſage des chevaux & des mules, & pourquoy, 596.
Ordonnances contre les Juifs & les Maures, 189.
Ordonnance pour regler les formalitez de la procedure, 225.
Ordgono ou *Ordono* fils d'Alfonſe

Roy d'Oviédo, 18.
Ordres militaires de Portugal, & leurs deviſes, 65. & *ſ.* 96. 177.
Ordres militaires de S. Jacques & d'Avis ſeparez de celuy de Calatrava, 415. le Roy Jean II oſte le collier de l'ordre d'Avis d'autour de ſes Armoiries, 547.
Ordre militaire des Templiers leur inſtitution, leurs regles, & leur ſuppreſſion, 170. *& ſuiv.*
Ordre de la Toiſon d'or, ſon origine, & ſes deviſes, 379.
Ordres Religieux de S. François & de S. Dominique, & leur établiſſement, 123.
Ordre Religieux de la Conception, ſon origine, & ſon établiſſement, 420.
Ordre de la Jarretiere, ſon origine, & ſa deviſe, 498.
Ordre du Chardon, 499.
Othon, Gouverneur de Portugal, 11. 12.
Othon, Empereur eſt deffait à Bouvines, ſa fuite, 99.
Oviédo Royaume d'Eſpagne, 18.

P

PAïs que le Roy de Portugal poſſéde dans les quatre Parties du Monde, 63.
Païva & Covillan vont en Abiſſinie, 563. mort de Paiva, *ibid.*
Paix entre le Portugal, & la Caſtille, 258. 478. belle remarque ſur cette derniere paix, 481.
Parlemens de Liſbonne & de Porto, 57. 58.
Pereira [Nugno Alvarés] ſes exploits, ſa retraitte, ſon caractére & ſa mort, 380.
Perpenna livre l'Eſpagne aux Romains, 2.
Péſania Amiral de Portugal, bat d'abord les Caſtillans, en eſt batttu & fait priſonnier, 201.
Petrejus Lieutenant de Pompée, 10. 11.
Philipe Auguſte, Roy de France gagne la bataille de Bouvines, où il eſt bleſſé 99.
D. Pierre, Prince fiancé avec l'Infante Blanche de Caſtille, 194. épouſe la Princeſſe Conſtance, 205. Agnés de Caſtro eſt aſſaſſinée, 213. deſeſpoir de ce Prince, *ibid.*
Pierre, Roy de Caſtille, ſon inhumanité, 221. le Roy ne veut pas le recevoir en Portugal, 222. 223.
Pierre Alvarez Pereira, Prieur de Crato, prend le parti de la Reine Léonore, 280. malgré ſon frere, 281.
Pierre I, Roy, ſa naiſſance, ſes mariages, ſes enfans, 215. ratifie la paix avec le Roy de Caſtille, 217. ſon affliction cauſée par la mort d'Agnés de Caſtro, *ibid.* punit les aſſaſſins, 218. declare ſon mariage avec Agnés, 219. la déclare Reine, la fait exhumer, &c. 220. 221. refuſe l'entrée de ſon Royaume à Pierre, Roy de Caſtille, 222. 223. fait divers reglemens pour la Juſtice & pour la Police 224. révoque les impoſts, viſite les Provinces de ſon Royaume & punit les criminels, 225. avec rigueur, 226. & avec juſtice, 227. 228. 229. fait conſtruire le pont de Lima, & ſon tombeau, 230. ſa mort & ſa deviſe, *ibid.*
Pierre, Duc de Coimbre on-

cle du Roy Alfonſe V, eſt déclaré Regent, 408. la Reine luy donne un acte qu'il déchire, 409. ſort de Liſbonne pour éviter une guerre civile, 411. le peuple veut luy élever une ſtatue, *ibid.* eſt diſgracié, 421. ſa mort, 429. eſt regretté du Roy, 431. eſt exhumé & enterré honorablement, 432. 439. ſes deſcendans, *ibid. & ſuiv.*

Pierre de Portugal, Connétable du Royaume, élû Roy d'Aragon, 452.

Pierre Norogna fait Marquis, 584. 585.

Politien [Ange] doit écrire l'Hiſtoire de Portugal, 593.

Pompe funébre du Roy Jean I. 385. *& ſuiv.*

Pompée, 9. s'unit avec Craſſus & Ceſar, *ibid.*

Pompilius, Voyez *Fabius.*

Pont de Lima par les ordres de qui conſtruit, 230.

Porto Santo, & ſa découverte, 376.

Portugal connu anciennement ſous le nom de *Luſitanie*, autrefois gouverné par des Vice-Rois & autres Officiers, 21. ſon étenduë, 22. ſa deſcription, 23. *& ſuiv.*

Portugal, Royaume héréditaire, & ſon origine, 1. *& ſuiv.* ſoumis aux Romains, puis aux Gots, 13. affligé de la contagion & de la famine, 105. n'a jamais eſté Comté ni Duché, 72.

Portugal [Jacques de] Cardinal, ſa continence, 435.

Portugal [Pierre de] élû Roy d'Aragon, 452.

Prignano, Voyez *Butillo.*

Primacies, celebre conteſtation à ce ſujet entre les Archeveſques de Brague & de Tolède, 25. & 26.

Privileges accordez à la ville de Liſbonne, 317.

Proclamation du Roy Alfonſe I. 86.

Q

QUINTUS Luctatius fait la paix avec Aſdrubal, 4.

R

RAPANSIAN enleve le Portugal aux Romains, 14.

Recherche des faux Nobles, 170.

Redondo [Comté de] dans la Maiſon de Courtigno, 574.

Reglement concernant les Juriſdictions, 157.

Regras [Jean] Chancelier du Royaume, 279. ſa harangue dans les Eſtats au ſujet de la proclamation du Roy Jean I. 305. autre remontrance touchant les profuſions de ce Prince, 344. il ſuggére au Roy Edoüard la Loy Mentale, 401. *& ſuiv.* eſt le premier à qui elle préjudicie, 402. eſt récompenſé, *ibid.*

Remontrance faite au Roy par un de ſes Miniſtres, 190. & par un Gentilhomme Portugais à D. Jean, 277.

Reponſe d'Azevédo au Prince Alfonſe, 184. 185.

Réſident de Portugal aſſaſſiné à Madrid, 199.

Revenë des troupes que le Roy Edouard envoye en Affrique, 389.

Robert, élû Pape ſous le nom de

Clement VII. 260.
Rodéric dernier Roy des Gots, ſon emportement, 15. *& ſuiv.* eſt tué ou noyé, 17.
Rodrigue de Bivar connu ſous le nom *du Cid*, 71.
Rodriguez de Pereira, ſa fidelité, 564. eſt appliqué à la queſtion, & renvoyé abſous, 565.

S

SAGRE-Z, Ville par qui bâtie, 377.
Salado, fleuve d'Andalouſie, 208.
Sanche, Roy de Caſtille, 19.
Sanche I, ſecond Roy, ſes enfans, 97. ſes exploits, 103. eſt ſecouru des Croiſez, 104. ſiege & priſe de Sylvés, 105. ſa conduite approuvée par le Pape, 106. perd la Reine ſa femme, *ibid.* prend Elvas, recompenſe les gens de lettres & de guerre, 107. fait ſon teſtament, & meurt, 107. 108.
Sanche II, ſa naiſſance, 117. ſa juſtice, 118. ſes exploits, 119. 120. conſerve les immunitez des Eccleſiaſtiques, 121. donne la Ville de Tavira aux Chevaliers de S. Jacques, 122. permet aux Religieux de S. Dominique & de S. François de s'établir en Portugal, 123. ſes favoris ont trop de crédit & en abuſent, 124. ſe marie avec Mencia qui abuſe de ſon autorité, le Pape caſſe ce mariage, 125. deputez au Concile général de Lyon pour dépoſer Sanche, 126. le titre de Roy luy eſt conſervé, le Prince Alfonſe ſon frere eſt Regent, 126. reſſentiment, & mort de ce Roy, 129.
Santos, Maiſon des Religieuſes de l'Ordre militaire de S. Jacques, 596.
Saraſins aſſiegent Séville, 133.
Scïpion paſſe en Eſpagne, 7. & la ſoumet aux Romains, *ibid.*
Schiſme dans l'Egliſe, 259. *& ſuiv.*
Séance dans les Tribunaux comment réglée, 46.
Sequeria [Ferdinand de] doit gouverner le Royaume, 367.
Serment ſolemnel des Rois de Portugal & de Caſtille, 262.
Sertorius, Capitaine Romain ſe met à la teſte des Portugais, paſſe en Eſpagne & en Portugal, ſes exploits, ſa mort, 9.
Séville priſe par les Portugais, 135.
Silva [Béatrix de] *Voyez* Béatrix de Silva.
Sylués Ville priſe par les Saraſins, regagnée par le Roy Sanche I. 105.
Souza origine de la Maiſon de ce nom, 132. 133.
Statue, le Peuple en veut élever une à Pierre, Duc de Coimbre, 411.

T

TANGER, ſa ſituation, 388. eſt aſſiegé, 391. on veut monter à l'aſſaut, 392. levée de ce ſiege, 394. priſe de cette Ville, 456.
Tapiſſeries des conqueſtes d'Alfonſe V, de Charles V, Empereur, de Henry III, Roy de France, d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre, de Loüis XIV, ſur nommé *Le Grand*, Roy de France, 457.
Tavira, Ville donnée aux Che-

valiers de S. Jacques par le Roy Sanche II. 122.
Tello [Alfonſe de] fait Comte & Chevalier, 229.
Théodomir, Roy de Portugal écrit aux Eveſques aſſemblez à Lugo, 15.
Témulos, plaine où s'eſt donnée une celebre bataille, 473.
Templiers leur origine, 170. pour quoy ainſi nommez, 171. leur ſupreſſion, 172.
Ténorio Amiral de Caſtille eſt tué, 207.
Téreſe, fille legitime d'Alfonſe VI, Roy de Léon, 71. preuves de ſon eſtat, *ibid.* mariée avec le Comte Henry, 71. prend la qualité de Reine, 75. aime Ferdinand, 79. *Voyez* le Comte Henry, 71. & Alfonſe I, Roy, 79. Mort de cette Princeſſe, 84.
Titres des Rois de Portugal, 45.
Toiſon d'or, Ordre de Chevalerie, ſon origine & ſon inſtitution, 379. deviſe & habit de cet Ordre, *ibid.*
Trahiſon d'un Preſtre Portugais, 395.
Trajan adopte Adrien, 12.
Traitté entre les Couronnes de France & de Portugal, 548.
Tra-los-Montes ou *par de-là les Montagnes*, Province de Portugal, ſa ſituation, ſes Villes, & ſes places fortes, 29. & 30.
Trancoſo [Egliſe de] brûlée par les Caſtillans, 321.
Tremblemens de terre, 210.
Tribunaux de l'Inquiſition, 59.
Triomphe de la Croix [Feſte du] & ce que c'eſt, 66.
Tubal Chef des peuples d'Eſpagne, 2.
Tuy, Ville de Galice, eſt aſſiegée & priſe par l'armée du Roy Jean I. 351. 352.

V

VAISSEAUX Portugais attaquez par les Caſtillans, 199.
Valence, Comtes de ce nom & leur origine, 216.
Villa Réal [Maiſon de] & ſon origine, 232. & ſes titres glorieux, 452. 584.
Vimiero [Maiſon de] & ſon origine, 536.
Viriatus Général des Portugais fait la guerre aux Romains, eſt aſſaſſiné, 8.
Univerſitez de Portugal, 61. & 62.
Voyage de l'Infant Pierre, 377.
Witiza Roy de Galice, 15.

X

XE'RIF, ſa ſignification, 570.
Ximéra, Ville d'Affrique, 390.

Z

ZACUTA, Congonien, ſon baptéme, 554.
Zaire fleuve dans le Royaume de Congo, 552.
Zamora inveſti par Henry, Roy de Caſtille, 234.
Zamorans leur infidelité, 467.
Zuniga, Ambaſſadeur du Roy de Caſtille en Portugal, 253.

Fautes à corriger

Pages.	*Lignes.*	*Fautes.*	*Corrections.*
9.	16.	& la lâcheté	& ſi la lâcheté
11.	17.	ſe ménagerent	*ôtez* ſe
60.	12.	du depuis	*ôtez* du
67.	6.	des Chevaliers	de ces Chevaliers
72.	12.	ſa vaillance	*mettez* ſa valeur, *& par tout ailleurs où il y aura* vaillance
75.	34.	les cendres	*mettez* celuy
77.	7.	en 1110.	en 1094.
78.	5.	qui ont travaillé ſur	*liſez* aux
81.	18.	de depuis	*ôtez* de
86.	37.	& pleins	*ôtez* &
88.	6.	conſentirent à cette Loy	*ajoûtez* à déroger à &c.
91.	37.	de cette conjoncture	*ajoûtez aprés ces mots*, & prit le Château de Mafra, dont il *&c.*
109.	4.	qui fut ſon ſucceſſeur	*ajoûtez aprés ces mots*, nâquit en 1185. &
115.	11.	qu'en parlant	qu'en partant
116.	16.	trente-huit ans	quarante huit ans
idid.	*ib.*	douxe	vint & un
117.	1.	1203.	1207.
118.	25.	à de differens	à differens
121.	21.	juſqu'ou	*ôtez* juſque
126.	9.	pour Gouverneur	*ôtez* pour
ibid.	24.	tout le monde refuſoit	la plupart de ſes Sujets refuſoient
129.	20.	ce Prince	*ajoûtez aprés ces mots*, regna treize ans, mourut âgé de trente-neuf
ibid.	*à la marge.*	1248.	1246.
130.	*à la marge.*	1248.	1246.
131.	*à la marge.*	1248.	1246.
135.	16.	qu'ils alloient dans	qu'ils alloient donner dans
164.	7.	& la Reine Marie	*ôtez* &
ibid.	8.	avoient	avoit
170.	13.	que ſouvent ils ne doivent	que quelques-uns d'entr'eux ne devoient
174.	12.	par la voix	par la voye
178.	29.	contraire	contraires
192.	25.	de ces ſentimens	de ſes ſentimens
197.	13.	& D. Jean	& que D. Jean
203.	2.	par peu de paroles	en peu de paroles

Pages.	*Ligne.*	*Fautes.*	*Corrections.*
214.	*à la marge.*	1356.	1557.
ibid.	3.	ſoixante & dix-ſeptiéme	ſoixante-ſeptiéme
247.	14.	d'un péril	du péril
267.	15.	dont il n'avoit point eu	eü
298.	33.	dans le premier	*ajoutez* combat
307.	4.	d'enfans legitimes	*ôtez* légitimes
343.	7.	à leur confuſion	à ſa confuſion
381.	19.	ſoixante & ſeize	*mettez* quatre-vingt trois
431.	37.	dans le Château de la Citadelle	dans la Chapelle du Château
432.	1.	*meſme faute*	*meſme correction*
ibid.	36.	qu'il ne ſe ménageaſt	*ôtez* ſe
483.	24.	de le reprendre	*ôtez* le
546.	24.	ces paroles	*ajoûtez* en Latin

LOIX FONDAMENTALES DU ROYAUME DE PORTUGAL;

faites dans la premiére Convocation des Etats généraux tenus à Lamégo, ville ſituée dans la province de Beïra, ſous le regne d'Alfonſe, premier Roy, en l'année 1143.

AU nom de la trés-ſainte Trinité du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. Trinité inſéparable, & qui jamais ne peut eſtre ſéparée. Moy Alfonſe, fils du Comte Henry, & de la Reine Theréſe, petit-fils du grand Alfonſe, Empereur des Eſpagnes; & depuis peu par la miſericorde de Dieu, élevé à la dignité Royale.

Puis que Dieu nous a rendu le repos, & qu'il nous a fait remporter la victoire ſur les Maures nos ennemis, voulant profiter du tems & du calme qu'elle nous donne, Nous avons convoqué ceux, dont voicy les noms & les qualitez.

L'Archeveſque de Brague, les Eveſques de Viſéo, de Porto, de Coïmbre, & de Lamégo, avec tous nos autres Conſeillers & Courtiſans, ayant leurs fa-

milles dans les villes de Coïmbre, de Guimaraés, de Lamégo, de Viſéo, de Barcellos, de Porto, de Trancoſo, de Chavés, du Château du Roy, de Bouzellas, de Paredés Velhas, de Sena, de Couilhan, de Mont-Mayor, d'Iſgueire, & de la Maiſon de campagne du Roy.

Le Procureur géneral du Roy ouvre les Etats.

Laurent de Viégas, devant porter parole pour le Roy, en qualité de ſon Procureur géneral, en préſence du Roy, ſéant en ſon trône, mais ſans aucunes marques Royales; & du Clergé ſéculier & régulier, aſſemblez dans l'Egliſe de Sainte Marie d'Almaçave, Laurent de Viégas prit la parole & dit,

On lit les Brefs du Pape.

Le Roy Alfonſe, que vous avez élu & proclamé dans le camp d'Ourique, vous a aſſemblez icy, afin que vous entendiez la lecture des Brefs de noſtre ſaint Pere le Pape Eugene III. pour ſçavoir, ſi vous voulez qu'Alfonſe ſoit voſtre Roy. Les peuples répondirent unanimement, qu'ils vouloient qu'Alfonſe fuſt leur Roy. Si vous voulez, leur dit Viégas, qu'il ſoit voſtre Roy, comment ſera-t-il voſtre Roy? Sa Royauté finira-t-elle avec luy, ou bien ſes enfans ſuccéderont-ils à la Royauté. Les peuples réprirent auſſitoſt, Alfonſe ſera noſtre Roy tant qu'il vivra, & quand il mourra, ſes enfans maſles ſeront nos Rois. Si vous deſirez cela, répartit Viégas, donnez luy les marques de la Royauté, & les peuples dirent, Nous les luy donnons, au nom du Seigneur. Pour lors l'Archeveſque de Brague ſe leva, receut de l'Abbé de Laurbano, une grande Couronne

Proclamation d'Alfonſe à la Royauté.

d'or enrichie de perles, & donnée à ce Monaſtére par les Rois Gots, qui s'en étoient toûjours ſervis, & la mit ſur la teſte du Roy, qui tenoit ſon épée nuë à la main, & la meſme qu'il avoit portée à la guerre. En cet état, Alfonſe dit à haute voix; *Beny ſoit Dieu, qui m'a toûjours aſſiſté, quand je vous ay délivrez de vos ennemis, avec cette épée que je porte pour voſtre défenſe. Vous m'avez fait Roy, & je dois partager avec vous les ſoins de l'Etat. Je ſuis donc voſtre Roy, & puis que je ſuis tel, faiſons des Loix qui établiſſent la tranquillité dans noſtre Royaume.* Nous le voulons bien, réprirent les peuples, faites telles Loix qu'il vous plaira; nous ſommes venus ici avec nos enfans & nos familles, pour apprendre & pour ſuivre ce que vous trouverez bon d'ordonner. Sur cette réponſe, le Seigneur Roy appella les Eveſques, la Nobleſſe, & ceux qui étoient chargez de la Procuration des abſens, & ils convinrent que d'abord il falloit faire les Loix pour la ſucceſſion au Trône, qui furent telles qu'elles ſont exprimées ici dans les articles ſuivans.

Couronnement du Roy.

Diſcours de ce Prince aux peuples.

I.

Que le Seigneur Alfonſe Roy vive pendant longues années, & qu'il régne ſur nous. S'il a des enfans maſles, qu'ils ſoient nos Rois, ſans qu'il ſoit néceſſaire de faire la céremonie d'une nouvelle élection. Le fils ſuccédera au pere, puis le petit fils, & enſuite le fils de l'arriére petit fils, & ainſi à perpetuité dans leur deſcendance.

Loy touchant la ſucceſſion à la Couronne.

II.

Si le fils aîné du Roy, meurt pendant la vie de ſon pere, le ſecond fils, aprés la mort du Roy ſon pere, ſera noſtre Roy; le troiſiéme ſuccédera au ſecond; le quatriéme au troiſiéme, & ainſi des autres fils du Roy.

III.

Loy, au défaut des enfans maſles du Roy.

Si le Roy meurt ſans enfans maſles, le Frere du Roy, s'il en a un, ſera noſtre Roy, mais pendant ſa vie ſeulement, car aprés ſa mort, le fils de ce dernier Roy, ne ſera pas noſtre Roy, à moins que les Eveſques & les Etats ne l'éliſent, & alors ce ſera noſtre Roy, ſans quoy il ne le pourra eſtre.

IV.

Laurent de Viégas ſe leva pour dire aux Eveſques & aux autres Seigneurs, le Roy demande, ſi vous voulez que les filles entrent dans la ſucceſſion de la Couronne, & ſouhaite que ſur cela on faſſe une Loy. Les Eveſques & les Seigneurs, aprés une longue conteſtation, arreſterent, que les filles du Seigneur Roy régneroient, mais en cette maniére.

V.

Les Infantes ſuccédent à la Couronne, & à quelles conditions.

Si le Roy de Portugal n'a point d'enfant maſle, & qu'il ait une fille, elle ſera Reine aprés la mort du Roy, pourvû qu'elle ſe marie avec un Seigneur Portugais; mais il ne portera le nom de Roy, que quand il aura un enfant maſle de la Reine qui l'aura épouſé. Quand il ſera dans la compagnie de la Reine, il marchera à ſa main gauche, & ne mettra point ſur ſa teſte la Couronne royale.

VI.

Que cette Loy ſoit toûjours obſervée, & que la fille aînée du Roy n'ait point d'autre mari qu'un Seigneur Portugais, afin que les Princes étrangers ne deviennent point les maîtres du Royaume. Si la fille du Roy épouſoit un Prince ou un Seigneur, d'une nation étrangere, elle ne ſera pas reconnuë pour Reine, parce que nous ne voulons point que nos peuples ſoient obligez d'obéïr à un Roy, qui ne ſeroit pas né Portugais, puis que ce ſont nos ſujets & nos compatriotes, qui ſans le ſecours d'autruy, mais par leur valeur, & aux dépens de leur ſang, nous ont fait Roy.

Princes étrangers exclus de la Couronne.

VII.

Ce ſont les Loix, qui regardent la ſucceſſion à la Couronne de Portugal, qu'Albert, Chancelier du Seigneur Roy, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent, répondirent qu'elles étoient bonnes & juſtes, & ajoûterent qu'ils n'en vouloient point d'autres, ſoit pour eux ou pour leur deſcendans, qui comme eux les obſerveroient inviolablement & toûjours.

VIII.

Laurent de Viégas dit aux peuples, que le Seigneur Roy demandoit, s'ils vouloient auſſi faire des Loix touchant la Nobleſſe & la Juſtice. Ils répondirent, qu'ils conſentoient qu'on en fiſt, pourvû qu'elles fuſſent conformes aux Loix divines, & ce ſont celles qui ſuivent.

IX.

Tous ceux qui ſont du Sang Royal, ainſi que leurs

Loy concernant la Nobleſſe.

deſcendans, ſeront reconnus Princes. Les Portugais qui auront combattu pour la perſonne du Roy, pour ſon fils, pour ſon gendre, ou pour la défenſe de l'Etendart royal, ſeront Nobles; mais les deſcendans des Maures, ni les fils des Juifs, ni les enfans des Infidelles, ne pourront aſpirer à la Nobleſſe. Si un Portugais a été fait priſonnier de guerre par les Barbares, & s'il meurt en captivité, ſans avoir renoncé à la ſainteté de ſon baptême, ni à celle de ſa Religion, ſes enfans ſeront Nobles. Celuy qui aura tué un Roy ennemi, ou ſon fils, ou qui aura gagné leur Etendart royal, ſera reconnu pour Noble. L'ancienne Nobleſſe ſera toûjours eſtimée telle, & ceux qui ont porté les armes pour noſtre ſervice dans la fameuſe journée de la bataille d'Ourique, ſeront Nobles, & nommez nos anciens vaſſaux.

Les Infidelles & les Juifs en ſont exclus.

X.

Motifs pour dégrader un Noble.

Si un Noble eſt aſſez lâche, pour fuir dans le tems qu'il faudra combattre; s'il a frappé une femme de ſa lance ou de ſon épée; s'il n'a point expoſé ſa vie pour la liberté de la perſonne du Roy, pour celle du Prince ſon fils, & pour la défenſe de l'Etendart royal; s'il eſt convaincu de parjure, & d'avoir celé au Roy la verité des choſes qu'il aura voulu ſçavoir; s'il a mal parlé de la Reine, ou de ſes filles; s'il a deſerté les armées du Roy pour aller ſervir chez les Maures; s'il a volé; s'il a blaſphemé le ſaint nom de Dieu; enfin, s'il a attenté à la perſonne du Roy, cet homme noble ſera dégradé de tout caractére de nobleſſe, ainſi que ſa poſterité.

X I.

Ce ſont là les Loix, qui concernent la Nobleſſe, qu'Albert, Chancelier du Seigneur Roy, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent, répondirent qu'elles étoient bonnes & juſtes, & ajoûterent, qu'ils n'en vouloient point d'autres, ſoit pour eux, ou pour leurs deſcendans, qui comme eux les obſerveroient inviolablement, & toûjours.

X I I.

Les Regnicoles obéïront au Roy. Les Jugemens, & Ordonnances, que rendront *les Alguazils*, qui ſont les Juges établis par le Roy dans le Royaume, pour juger ſelon les Loix de l'équité, ſeront éxecutez, & nos ſujets obligez de s'y ſoumettre. Soumiſſion des peuples aux Ordonnances.

X I I I.

Celuy qui ſera convaincu de vol, ſera expoſé les épaules nuës, dans la place publique, pour les deux premieres fois; s'il récidive, on le marquera au front avec un fer chaud; s'il continuë à voler, on inſtruira ſon procés; mais s'il eſt condamné à la mort, les Juges ne feront point mettre leur Arreſt à éxecution, ſans un commandement exprés du Seigneur Roy. Loy concernant la Juſtice. Loy touchant le vol.

X I V.

Si une femme mariée commet un adultére, & que le mari fondé de bonnes preuves teſtimoniales, en porte ſa plainte au Juge, & de-là au Seigneur Roy, les deux adultéres ſeront condamnez au feu; mais ſi le mari reclame ſa femme, & s'il demande qu'il ſoit ſurſis à l'éxecution de ce jugement, celuy qui aura commis l'adultére avec cette femme, ne ſera Loy touchant l'adultére.

point puni, parce que la loy défend de faire mourir un coupable, lors que celuy, ou celle qui aura été complice du meſme crime, ſera abſous.

XV.

Loy concernant l'homicide, & le viol.

Tout homicide, tel qu'il puiſſe eſtre, ſera condamné à la mort, auſſibien que celuy qui aura violé une fille noble, à laquelle appartiendra tout le bien du violateur. Si la fille n'étoit pas noble, l'homme, ſans avoir égard à ſa qualité, ſera obligé de l'épouſer.

XVI.

Quand quelqu'un aura pris par force le bien d'autruy, celuy qui aura été volé, portera ſa plainte au Juge; pour lors, il luy fera rendre ce qui luy aura été pris.

XVII.

Peine pécuniaire, ordonnée pour les bleſſures. *Chaque Marabitin valoit à peu prés la troiſiéme partie d'un Ecu.*

Celuy qui aura bleſſé quelqu'un d'un coup d'épée, d'un coup de pierre ou de bâton, ſera condamné par le Juge, à payer au bleſſé dix marabitins.

XVIII.

Tout homme qui aura fait quelque injure à *l'Alvazil*, qui eſt le Miniſtre de la Juſtice, & à *l'Alcaïd*, qui eſt celuy de la guerre, tous deux établis par le Seigneur Roy, pour l'éxercice & pour la fonction de leurs Charges, ſera marqué d'un fer chaud, en cas qu'il ait oſé le frapper, ſinon, il ſera condamné à payer cinquante marabitins.

XIX.

Ce ſont là les Loix qui concernent la Juſtice, qu'Albert,

qu'Albert, Chancelier du Seigneur Roy, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent, répondirent qu'elles étoient bonnes & juſtes, & ajoûterent qu'ils n'en vouloient point d'autres, ſoit pour eux, ſoit pour leurs deſcendans, qui comme eux, les obſerveroient inviolablement, & toûjours.

XX.

Laurent de Viégas ſe leva, & dit aux peuples? Voulez-vous que le Seigneur Roy aille aux aſſemblées du Roy de Léon, qu'il luy paye le tribut, ou à quelque autre perſonne étrangére, & commiſe par le Pape qui l'a fait Roy. Chacun ſe leva en tirant l'épée, & la tenant à la main, dit à haute voix, Nous ſommes libres, & noſtre Roy l'eſt comme nous; nous devons noſtre liberté à noſtre courage, & ſi le Roy conſentoit à faire quelque choſe de ſemblable, il ſeroit indigne de vivre, & quoique Roy, il ne régneroit point parmi nous, ni ſur nous. A ces paroles, le Seigneur Roy ayant la Couronne ſur la tête, & l'épée nuë à la main, ſe leva & dit aux peuples, *Vous ſçavez les riſques que j'ay courus, & les dangers auſquels je me ſuis expoſé pour vous procurer cette liberté, dont vous joüiſſez à preſent dans mon Royaume. Je vous en prens à témoins, auſſi bien que cette épée que je porte pour voſtre ſalut & pour voſtre défenſe. Vous le dites bien, ſi quelque Roy conſentoit à faire une action indigne de ſon caractére & de ſon rang, il ne meriteroit pas de vivre. Quoique ce fuſt mon fils ou mon petit fils, je les déclare dés à preſent indignes de régner, & de me ſuccéder ſur le trône que je remplis.* Les peuples ap-

Les peuples s'oppoſent, que le Roy de Portugal aille aux aſſemblées du Roy de Léon.

Diſcours du Roy ſur ce fait.

plaudirent à ces derniéres paroles, & répondirent, que de tels ſucceſſeurs devroient plûtoſt eſtre mis à mort, qu'admis pour leur commander, & qu'ils ne prétendoient pas que leur Roy deuſt ſe ſoumettre à une autre puiſſance; à quoi le Seigneur Roy ayant conſenti, il leur repliqua, que tout ſeroit ainſi exécuté.

SERMENT

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ROIS DE PORTUGAL,

Contenus en ces deux Volumes, depuis l'année 1139, jusqu'en 1521.

Cette Table Chronologique servira à faciliter au Lecteur, les moyens de trouver le Nom des Rois, le temps de leur naissance, de leur régne & de leur mort; & à l'avertir que les fautes, qui sont survenuës dans l'impression concernant ces Epoques, sont icy corrigées avec le plus d'exactitude qu'il a esté possible.

LE COMTE HENRY passa en Portugal, le gouverna durant dix-sept années, & mourut en 1112. *Page 69.* — VERS L'AN 1089.

ALFONSE I, *Roy I,* nâquit au mois de Juillet 1094, commença à gouverner, à dix-huit ans, ce qu'il fit l'espace de vingt années. Il fut proclamé en 1139. régna cinquante-trois ans, & mourut âgé de quatre-vingt onze ans, en 1185. 77. — EPOQUES DU COMMENCEMENT DE LEURS REGNES. L'AN 1112.

SANCHE I, *Roy II,* nâquit au mois de Novembre 1154, régna vingt-sept ans ou environ, & mourut âgé de cinquante-sept, en 1212. 97. — L'AN 1185.

ALFONSE II, *Roy III,* surnommé *Le Gros,* nâquit au mois d'Avril en 1185, monta sur le Trône à vingt-sept ans ou environ, y demeura pen- — L'AN 1212.

dant vingt & un, & mourut âgé de quarante-huit ans, en 1233. 109.

L'AN 1233. SANCHE II, *Roy IV*, Surnommé, *Capel*, nâquit au mois de Septembre 1207, eut la Couronne à vingt-ſix ans, la porta durant treize, & mourut âgé de trente-neuf ans, en 1246. 117.

L'AN 1246. ALFONSE III, *Roy V*, nâquit au mois de May 1210, eut la Régence l'eſpace de trois années ou environ, fut proclamé à quarante-cinq ans, régna durant trente-quatre, & mourut âgé de ſoixante & neuf ans, en 1279. 131.

L'AN 1279. DENIS I, *Roy VI*, Surnommé, *Le Libéral*, ou *Pere de la Patrie*, nâquit au mois d'Octobre 1261, parvint au Trône à dix-huit ans, régna durant quarante-ſix, & mourut âgé de ſoixante & quatre ans, en 1325. 151.

L'AN 1325. ALFONSE IV, *Roy VII*, Surnommé, *Le Brave*, nâquit au mois de Fevrier 1290, fut couronné à trente-cinq ans, fut Roy durant trente-deux ans & demi, & mourut âgé de ſoixante & ſept, en 1357. *Page* 187.

L'AN 1357. PIERRE I, *Roy VIII*, Surnommé, *Le Juſticier*, nâquit au mois d'Avril 1320, monta ſur le Trône à trente-ſept ans, régna neuf ans & dix mois, & mourut âgé de quarante-ſept ans, en 1367. *Page* 215.

FERDINAND I, *Roy IX*, nâquit en 1340, commença à régner à vingt-huit ans, régna pendant quinze, & mourut âgé de quarante-trois ans, en 1383. 231. L'AN 1367.

INTERREGNE de dix-huit mois ou environ. 269.

JEAN I, *Roy X*, Surnommé, *Le Grand*, ou *De Bonne Mémoire*, nâquit au mois d'Avril 1350, eut la Régence durant quatorze mois ou environ, fut proclamé en 1385. à trente-cinq ans, régna pendant quarante-huit, & mourut âgé de quatre-vingt trois ans, en 1433. 313. L'AN 1385.

EDOUARD I, *Roy XI*, nâquit en 1401, fut couronné à trente-deux ans, régna durant cinq, & mourut âgé de trente-sept ans, en 1438. 383. L'AN 1433.

ALFONSE V, *Roy XII*, Surnommé *L'Affriquain*, nâquit en 1432, prit possession de la Couronne à six ans, la porta pendant quarante-trois, & mourut âgé de quarante-neuf ans, en 1481. 405. L'AN 1438.

JEAN II, *Roy XIII*, Surnommé, *Le Prince Parfait*, nâquit au mois de May 1455, monta sur le Trône à vingt-six ans, régna pendant quatorze, & mourut âgé de quarante ans, en 1495. 487. L'AN 1481.

EMANUEL I, *Roy XIV*, Surnommé, *Le Fils de la Fortune*, nâquit au mois de May 1469, fut proclamé à vingt-six ans, régna pendant vingt-six, & mourut âgé de cinquante-deux ans & demi, en 1521. L'AN 1495. jusqu'en 1521.

Approbation.

J'Ay leu par ordre de Monſeigneur le Chancelier *l'Hiſtoire Générale de Portugal*, compoſée par Monſieur LEQUIEN DE LA NEUFVILLE. Je n'y ay rien trouvé qui en puiſſe empeſcher l'impreſſion, ſi Monſeigneur l'a pour agréable. A Paris le quinziéme de Decembre 1698. Signé, COUSIN.

Extrait du Privilége du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Verſailles le 3. jour d'Octobre 1700. Signées le COMTE, & ſcellées du grand Sceau de cire jaune: Il eſt permis au Sieur LEQUIEN DE LA NEUFVILLE de faire imprimer un Livre intitulé, *Hiſtoire Générale de Portugal*, qu'il a compoſée; & ce, pendant le temps & eſpace de dix années conſécutives, à compter du jour que ledit Livre aura été achevé d'imprimer pour la premiére fois, avec deffenſes à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ledit Ouvrage, à peine de trois mille livres d'amende, &c.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 18. de Novembre 1700. Signé, BALLARD, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiére fois le 4. de Décembre 1700.

L. Simonneau

HISTOIRE GENERALE DE PORTUGAL.

LE Portugal eſt un Royaume hereditaire, ſitué dans la partie Occidentale de l'Eſpagne. Cette proximité fut cauſe qu'il partagea avec cette Monarchie les differens changemens qu'elle ſouffrit dans ſes commencemens, ſoit quand les Cartaginois s'en emparerent, ou quand les Romains la conquirent, ou enfin lors qu'elle fut gouvernée par les Alains, & par les autres peuples du Nord: mais on ne trouve aucun auteur de qui l'on puiſſe ſeurement apprendre quels peuples occuperent ces deux Eſtats avant que les Cartaginois y fuſſent venus, & que les Romains s'en fuſſent rendus maiſ-

ANS DE ROME.

tres. Moïſe auroit eſté le ſeul dont on auroit dû ſçavoir quels furent ceux qui aprés le déluge ſe ſeroient arreſtez en Eſpagne: mais il n'a touché dans ſes livres que l'eſtat & la ſucceſſion du peuple de Dieu, pour ce qui regarde uniquement la Religion; & il ne parle des autres peuples que ſelon les occaſions où Dieu a voulu recompenſer la fidelité des Hebreux, ou les punir de leur ingratitude.

Les Grecs ont vécu dans une égale indifference ſur ce qui concernoit les autres nations; & tout remplis qu'ils eſtoient du merite de la leur, ils ſe ſont contentez de preſter quelquefois des Fables aux Latins, dont l'ancienne Rome s'eſt accommodée, & que les Modernes ont ſouvent tournées à leur uſage, quand il falloit parler de quelques grandes actions de leur tems.

Tubal, cinquiéme fils de Japhet, eſt regardé comme le Chef des peuples d'Eſpagne, quoy qu'il n'y ſoit jamais entré; mais il vint en Iberie, qui eſtoit habitée par les Georgiens, lors que de l'Armenie où il eſtoit, il dreſſa ſa route vers le Septentrion.

Joſeph. Antiqu. Judai. lib. 1. Genebr. in Chron. Lyranus in c. 5. Gen. Sponde ann. Sacr. l'An du Monde 1931. nomb. 20. & 21. Godeau Hiſt. de l'Egl. tom. 1.

Les deſcendans de Tubal furent nommez Iberiens: ce ſont ces meſmes peuples que les Eſpagnols reconnoiſſent aujourd'huy pour leurs premiers peres. Mais le genre humain ſe multipliant par une fécondité que Dieu commençoit à benir, les enfans des Iberiens quitterent leur païs natal, & s'étendirent vers les Pyrenées. L'heureuſe ſituation de ce climat, ſa fertilité, & la découverte qu'ils firent de quelques mines de fer, réveillerent en eux les inclinations de leurs prédeceſſeurs qui travailloient à forger le fer, & à en faire pluſieurs ouvrages; & inſenſiblement ils s'y établirent, eux qui juſque-là avoient eſté errans & vagabonds dans les païs circonvoiſins, où leur genie autant que le hazard les avoit indifferemment portez. De telles inclinations rendirent les Iberiens incapables de religion & de politeſſe: ils furent toûjours les meſmes, juſqu'à ce que les étrangers qui venoient d'Egypte, de Grece, de Cartage, & des Gaules, euſſent commencé à adoucir leurs mœurs, & à les rendre propres à la ſocieté civile.

Les Cartaginois vinrent enſuite en Eſpagne ſous la conduite de Mazée qui eſtoit leur Capitaine. Ils ſe répandirent dans toutes les provinces de ce païs; ils le poſſederent plus de trois cens cinquante années, & juſqu'à ce que les Romains y fuſſent venus; ce qui alluma la guerre entre ces deux nations. Les Eſpagnols qui ſe trouvoient partagez entre ces deux puiſſances, n'avoient point de meilleur parti à ſuivre que de ſe ranger du coſté des plus vaillans ou des plus heureux. Comme les Romains ſe firent redouter davantage, & qu'ils demeurerent les maiſtres, les Cartaginois rechercherent leur amitié, & ils firent la paix avec eux. ANS DE ROME.

Cette paix dura juſqu'au tems qu'Amilcar Barca, qui avoit épouſé une femme Portugaiſe, paſſa en Eſpagne. Les Cartaginois qui n'ignoroient pas qu'Amilcar eſtoit l'ennemy déclaré des Romains, ſe mirent ſous ſa protection; ils le prierent de les deffendre, & ils le créerent Lieutenant general de leurs armées. Amilcar ravi de trouver une occaſion de traverſer les Romains, & de faire éclater ſa haine dans laquelle il élevoit ſon fils Annibal, accepta le parti que les Cartaginois luy propoſerent. Cette conjoncture de guerre convenoit beaucoup aux diſpoſitions de cœur & d'eſprit qu'Amilcar inſinüoit à ſon fils. Quoy que cet enfant n'euſt alors que neuf ans, ſon pere luy avoit déja fait promettre, & jurer ſur les holocauſtes & ſur les autels, qu'il prendroit les armes contre les Romains auſſi-toſt qu'il ſeroit en âge de les porter, & qu'il leur déclareroit la guerre. Cependant Amilcar la fit avec un ſuccés merveilleux; il gagna pluſieurs villes; il remporta grand nombre de victoires; il ſubjugua des nations belliqueuſes, & il enrichit toute l'Affrique de leurs dépoüilles. Ces differentes conqueſtes l'occuperent pendant neuf années: mais comme il ſe diſpoſoit à paſſer en Italie, il fut tué en combattant contre les rebelles en Eſpagne. Ce General laiſſa trois fils, qu'il ſurnommoit *les trois Dragons*, qui un jour, à ce qu'il diſoit, devoient ruiner la ville de Rome. C'eſt à ce meſme Amilcar que l'on attribuë la fon-

517.

Cornelius Nepos in Amilc. Plutarcus in Annib. Polyb. lib. 2. Tit. Liv. lib. 21. Diodor. lib. 25. Florus Hiſt. Rom.

526.

ANS DE ROME.

dation & la reſtauration de la ville de Barcelone en Catalogne.

Aprés la mort d'Amilcar, Aſdrubal ſon gendre, homme ſage & vaillant, eut la conduite de l'armée des Cartaginois. Comme les troubles augmentoient en Eſpagne, les peuples qui s'eſtoient veûs expoſez aux cruautez des Cartaginois dans les dernieres campagnes, ſe rangerent preſque tous du coſté des Romains. Aſdrubal ſe promettoit de les en faire repentir; & de fait, la vengeance qu'il en vouloit tirer, & la guerre qu'il projettoit de faire, auroient ruïné l'une des deux Republiques, ſi le Senat Romain n'euſt envoyé Quintus Luctatius en Eſpagne, pour traiter de la paix avec Aſdrubal, Chef des Cartaginois. Cette paix fut concluë entre ces deux Generaux, à condition que la ville de Sagunte demeureroit neutre, & que loin de ſe ſoûmettre aux Romains, ou d'obeïr aux Cartaginois, elle ſeroit indépendante; & qu'elle ne ſuivroit que ſes propres loix.

Bien que cette paix ne paruſt pas trop aſſeurée, elle dura néanmoins vingt-trois ans. Cependant Aſdrubal ſe fit beaucoup aimer dans le païs qui luy avoit eſté aſſigné pour ſon partage, & qui eſt ſeparé par la riviere d'Ebre d'avec celuy où Luctatius commandoit. C'eſt, dit-on, ce meſme Aſdrubal qui fit baſtir la ville de Cartage, ſi renommée par la ſage police que ce Capitaine y établit, qu'elle pouvoit ſervir de modele aux autres villes. Ce Cartaginois ne quittant point ſon caractere d'inhumanité, ſe porta juſqu'à faire mourir un Seigneur Luſitanien, dont il fit attacher le corps à un gibet, & mettre la teſte au bout d'une lance qu'il faiſoit porter de ville en ville.

Cette cruauté parut ſi grande aux peuples, & toucha ſi vivement l'eſclave de ce Seigneur Luſitanien, qu'il réſolut de tuer Aſdrubal; ce qu'il executa peu de tems aprés. Il eſt vray que le meurtier d'Aſdrubal fut livré aux derniers tourmens; mais la ſatisfaction qu'il ſe ſentoit d'avoir vangé la mort de ſon maiſtre, luy aida beaucoup à ſoûtenir les peines qu'on luy fit endurer; & il témoigna mourir ſans regret.

Annibal qui avoit vingt-deux ans lorſqu'Aſdrubal fut tué, eut le commandement de l'armée des Cartaginois. La haine qu'il portoit aux Romains,& qu'il avoit jurée ſur les autels; le caractere de vaillance & d'inhumanité que les Cartaginois reconnoiſſoient en leur nouveau General; & enfin la vigueur de ſon temperament qui luy faiſoit ſupporter aiſément les plus rudes fatigues de la guerre: toutes ces qualitez contribuérent beaucoup à faire oublier aux Cartaginois qu'Annibal eſtoit cruel, perfide, & ſacrilege, & que cet affreux aſſemblage de vertus & de vices compoſoit effectivement le caractere de ce Capitaine.

ANS DE ROME.

Dés qu'Annibal ſe vit les forces & le pouvoir en main, il viola le traité de paix fait avec les Romains. Il aſſiegea & prit leurs villes; il exerça toutes ſortes d'hoſtilitez dans la campagne; & il ſe propoſa d'aller mettre le ſiege devant la ville de Sagunte, dans les environs de laquelle il parut à la teſte de cent cinquante mille hommes. Comme c'eſtoit attaquer les Romains que d'inſulter leurs alliez, le Senat ſe fit une eſpece de devoir de les défendre. Il prit les intereſts des Saguntins; & il envoya deux Ambaſſadeurs à Cartage pour déclarer au Senat de cette ville, que ſi Annibal ne retiroit ſes troupes, & s'il ne ceſſoit ſes hoſtilitez, les Romains ſe reſſentiroient toſt ou tard des deſordres qu'il cauſoit dans ce païs. Mais Annibal mépriſa l'avis du Senat, & le reſſentiment des Romains: il aſſiegea Sagunte par trois differens endroits; & il fut bleſſé dans l'une de ces attaques.

Florus Hiſt. Rom. liv. 2. ch. 6.

526.

Tandis que la bleſſure d'Annibal le retenoit dans ſon camp, les Romains, au lieu de profiter de cette conjoncture, ne s'occuperent qu'à des négociations. Cependant le General ennemy recouvra ſa ſanté, & il vint recommencer le ſiege: mais comme la nouvelle qu'il receut d'une rébellion en Oretanie, & en Capertanie (c'eſt ce qu'on nomme aujourd'huy le Royaume de Tolede) l'obligeoit d'y aller, il chargea Maharbal de la continuation du ſiege de Sagunte. Ce Capitaine s'acquitta ſi bien de ſon devoir, qu'Annibal trouva à ſon retour la bréche aſſez grande pour hazarder un aſſaut.

ANS DE ROME.

Sur ces entrefaites un Citoyen de Sagunte, nommé Alcio, ſe coula dans l'armée d'Annibal, & il luy dit que s'il vouloit faire une compoſition honorable aux Saguntins, ils luy ouvriroient les portes de leur ville. Mais Annibal ne voulant leur accorder que la vie, & la robe dont ils eſtoient veſtus, les aſſiegez, à qui un Eſpagnol nommé Alorco eſtoit venu faire ces propoſitions de la part d'Annibal, car le Saguntin refuſa de s'en charger, ne voulurent pas ſe ſoûmettre à la honte de cette capitulation. Ils firent porter leurs plus précieux effets dans les places publiques, & ils les brûlerent : on dit meſme que pluſieurs d'entr'eux aimerent mieux ſe précipiter dans les flâmes que de tomber ſous la puiſſance d'Annibal. Enfin il entra dans Sagunte, & il fit paſſer au fil de l'épée tout ce qu'il y avoit de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe au deſſus de quatorze ans.

Tite Live. Polibe. Strabon.

Les Cartaginois demeurerent donc maîtres de l'Eſpagne, juſqu'à ce que les Romains les en euſſent chaſſez; ce qui arriva environ deux ſiecles avant l'Empire de Jules Ceſar. Les premiers Scipions furent ceux qui commencerent à porter la guerre en Eſpagne : elle y dura juſqu'à Ceſar Auguſte, quoyque ſouvent interrompuë ſuivant les differentes occaſions qui s'en préſenterent. Ce ne fut pas néanmoins contre les Eſpagnols que les Romains commencerent la guerre, mais contre les Cartaginois, quoyque ce fuſt au milieu de l'Eſpagne. Ce païs devint alors le théatre de la guerre. Cnéus & Publius l'auroient conquis ſur eux, ayant déja arboré leurs étendards juſque ſur les monts Pyrenées, ſi les Cartaginois qui redoutoient la prudence & la valeur de ces deux Capitaines, n'euſſent fait agir la ruſe au défaut du courage, & s'ils ne leur euſſent dreſſé des embuſches qui réüſſirent ſelon leurs ſouhaits. Cnéus fut tué lorſqu'il formoit ſon camp, & Publius ſe retira dans une tour pour s'y défendre, ou du moins pour s'y ſauver. Ses ennemis l'ayant inveſti dans cette tour, y mirent le feu, & ils le firent perir ſous les ruïnes de ce baſtiment, & au milieu de l'incendie.

Florus Hiſt. Rom. liv. 2. ch. 17.

Florus. Hiſt. Rom. liv. 2. ch. 6.

539.

Sur le bruit de la mort de ces deux grands hommes, le jeune Scipion qu'on surnommoit l'Affricain, passa en Espagne, pour vanger la mort de son pere & celle de son oncle. Il y fit d'abord de grandes conquestes. Il la reduisit dans l'espace de quatre années, & il soumit à son obeïssance tout le païs qui est depuis les Monts Pyrenées jusqu'aux Colonnes d'Hercule, & jusqu'à l'Ocean. La rapidité de tant de victoires fut suivie de la prise de Cartage la neuve, ou Cartagene, située sur la Mer Mediteranée & dans le Royaume de Murcie. Il y entra triomphant le mesme jour qu'il en avoit formé le siege. L'extréme humanité qu'il témoigna aux femmes & aux captifs de cette Ville celebre, luy fit meriter avec les honneurs du triomphe, la bienveillance, & les cœurs des vaincus, qui n'esperoient pas rencontrer tant de generosité dans leur Vainqueur. Les autres Villes eurent un destin pareil à celuy de Cartagene; il en chassa les Cartaginois, & ainsi toute l'Espagne se vit contrainte d'obëir à l'Empire Romain. Si les Espagnols eussent alors connu les avantages que leur pouvoit donner la situation de leur païs, qui est environné de la Mer, & couvert par les Pyrenées, les Scipions ne l'auroient pas rendu tributaire de l'Empire. Les Aragonois se seroient mieux défendus contre Caton, & particulierement contre Gracchus, qui mit la derniere main à leur défaite, & qui ruina un grand nombre de leurs villes. Ils n'auroient point éprouvé la valeur de Metellus, qui releva le prix de sa victoire sur eux par sa clemence; l'Andalousie & la Castille n'auroient point esté subjuguées par Lucullus: Decimus Brutus n'auroit pas poussé ses conquestes jusque dans la Galice, & dans le Portugal; & il n'auroit peut-estre pas porté sa hardiesse jusqu'à faire entreprendre à ses troupes le passage de la riviere de Lima en Portugal, dont l'Histoire Romaine fait mention sous le nom du fameux *Fleuve d'Oubly*; passage qui avoit toûjours paru si formidable aux soldats les plus intrepides. Mais si les Romains n'avoient pas encore trouvé de grands obstacles à leur valeur, ils eurent occasion

ANS DE ROME.

544. 45. & suiv.

Eutrope. Oroſe. Tite-Live & Polybe.

Florus Hiſt. Rom. liv. 2. ch. 17.

ANS DE ROME. de s'en ſervir & de la faire connoître dans leur guerre contre les Portugais.

Viriatus qui eſtoit de cette Nation, & qui d'aventurier devint chaſſeur, & de chaſſeur homme de guerre, fut le premier qui ſoutint l'impetuoſité des Romains, & qui les arreſta au fort de leurs proſperitez. Les Portu-

607. gais animez par ſon exemple, le firent General de leur Armée, & alors ces peuples commencerent à ſentir leur courage ; ils revinrent un peu de la crainte que le bonheur, autant que la valeur de leurs ennemis avoit jettée parmy eux. Les victoires que les Romains avoient remportées ſur les Eſpagnols & ſur les Aragonois, ne retinrent plus les Portugais dans cette molle & generale conſternation où ils connurent avoir trop long-temps vécu : ils ne furent plus occupez que du deſir de défendre leur liberté, & ils le firent avec beaucoup de ſuccés pendant quatorze années. Viriatus dont le courage eſtoit ſecondé par la confiance qu'il avoit aux Portugais, porta le fer & le feu dans tout ce vaſte païs, qui eſt en deça & au delà de l'Ebre & du Tage. Il inſulta les Préteurs Romains juſque dans leur camp & dans leurs lignes, & s'il euſt eſté auſſi

Tite-Live. heureux qu'il eſtoit entreprenant & brave, il euſt battu Claudius Unimanus ; & les faiſceaux des Conſuls euſſent ſervi de matiere à ſes trophées. Aprés de telles actions n'auroit-il pas merité d'eſtre le *Romulus d'Eſpagne ?* Mais

608. Fabius Maximus ſauva l'honneur de la Republique, & la gloire des armes Romaines par la guerre qu'il fit à l'infortuné Viriatus, qu'il reduiſit à la derniere extremité.

Pompilius, ſucceſſeur de Fabius, auroit partagé avec luy l'avantage d'avoir vaincu ce General Portugais, s'il euſt continué de le faire par la voye des armes, mais redoutant le courage & l'adreſſe de ce Capitaine, il le fit aſſaſſiner dans le temps qu'il eſtoit ſur le point de ſe rendre. Si cette

613. mort fut utile aux Romains, elle devint auſſi plus honorable à la memoire de Viriatus, qui fut eſtimé invincible les armes à la main, & que ſes ennemis ne vainquirent qu'en ſe défaiſant de luy par le moyen d'une mort violente.

La

ANS DE ROME.

La mort de Viriatus rejetta les Portugais ſous la puiſſance des Romains, dont ils ſecouerent le joug quand Sertorius ſe mit à leur teſte. Ce Capitaine qui avoit eſté obligé de ſortir de Rome pour ſe dérober aux fureurs de Sylla, paſſa en Affrique, de là en Eſpagne, & puis en Portugal. Sa grande reputation, & ſes exploits glorieux luy acquirent bien-toſt la confiance & l'applaudiſſement des peuples. La conjoncture de ſes malheurs, & la ſituation des eſprits luy parurent trop favorables pour ne les pas ménager. Il s'en ſervit pour ſoûlever les Eſpagnols contre Rome; il ſe mit à leur teſte, & il remporta pluſieurs avantages ſur les Romains, que Pompée & Metellus qui commandoient leur Armée ne défendirent plus qu'avec beaucoup de peine. Cette guerre auroit eû des ſuites plus funeſtes pour la Republique, ſi la mort de Sertorius, qui fut tué par ſes domeſtiques, & la lâcheté de Perpenna qui ſe rendit à Pompée, n'euſſent livré l'Eſpagne aux Romains.

671.

Hiſt. Rom. li. 3. ch. 22. Plutarc. in Sertor.

677.

681.

Cette victoire donna un nouveau relief à la gloire de Pompée, dont on chantoit les triomphes dans Rome, & juſque ſur les Theatres. De ſi grands applaudiſſemens luy firent pluſieurs jaloux. Dans cette conjoncture, Metellus ne pouvoit oublier le tort qu'il croyoit en avoir receu durant la guerre de Candie. Caton, l'ennemi déclaré de ceux qui par des actions diſtinguées s'élevoient aux grandeurs, ſe déchaîna contre Pompée, & voulut flétrir ſes plus beaux exploits par d'injuſtes médiſances. Ce grand, mais malheureux Capitaine, ſe voyant expoſé au chagrin de quelques-uns, & preſque à l'envie de tous, voulut ſe donner de l'appuy pour ne point riſquer ſon autorité. Dans cette veuë il s'unit avec Craſſus & avec Jules Céſar. Quoy que l'un euſt autant de bien que de naiſſance, & que l'autre illuſtré par le Conſulat fuſt né habile & éloquent, cependant Pompée les effaçoit par la ſolidité de ſon merite, & par l'éclat de ſa réputation: mais comme cela ne ſuffiſoit pas pour le mettre au deſſus de ſes envieux, & de ſes ennemis, il fit une alliance avec ces deux grands hom-

Plutarcus in vitâ Cæſar. Pomp. & Ant.

Hertius, ou Opus, Guerre d'Eſp.

ANS DE ROME.

mes, & ils aſpirerent tous trois à la ſouveraine puiſſance.

Craſſus occupé à augmenter ſes richeſſes, ne ſongeoit qu'aux moyens de les accumuler. Céſar n'avoit d'autre ambition que celle d'acquerir des honneurs, ou tout au moins de les meriter. Pompée jaloux de ſa dignité qui eſtoit ſon ouvrage, tournoit ſes ſoins à ſe la conſerver telle qu'il ſe l'eſtoit donnée. La République ainſi partagée entre ces trois grands perſonnages, Craſſus s'empara

698. de l'Aſie; Céſar paſſa dans les Gaules; & Pompée alla en Eſpagne. Chacun d'eux ſe mit à la teſte des armées qu'ils trouverent dans leurs Provinces, ce qui en meſme temps partagea tout l'Empire.

Cette eſpece de Triumvirat ſubſiſta juſqu'à la mort de Craſſus, qui perit dans la guerre contre les Parthes. La mort de Julie, fille de Céſar, & femme de Pompée, acheva d'ébranler leur alliance. La jalouſie qui ſucceda à leur union, les anima l'un contre l'autre, & leur amitié tomba avec leur union. Céſar fut le premier ennemi de Pompée; il le pourſuivit avec chaleur, & la guerre qu'il porta en Eſpagne fut incertaine & cruelle. Afranius, & Petrejus, tous deux Lieutenans de Pompée,

705. l'un Gouverneur de l'Eſpagne citerieure, & l'autre de l'Eſtremadure & du Portugal, ſe poſterent auprés de Lerida. L'Armée de Céſar les inveſtit au deſſous de la Riviere de la Segre, pour leur oſter la communication de cette ville. Ce fleuve qui ſortit de ſon lit, quoy que ce fuſt vers le Printemps, inonda la campagne, & entraîna les deux ponts que l'on avoit conſtruits ſur ſon canal, & ainſi Céſar ſe vit réduit à la meſme extrémité où il s'étoit flatté de jetter l'Armée de Pompée. Tout ce qui manquoit dans l'une, eſtoit en abondance dans l'autre. Les Eſpagnols & les Portugais, accoutumez à paſſer les rivieres à la nage ſur des peaux de chévre, ne laiſſoient point aſſez de temps aux troupes de Céſar pour refaire leurs ponts, & ils accabloient les travailleurs de javelots & de dards. D'ailleurs il ſe répandit un bruit dans l'Armée de Pompée, que ce General venoit en Eſpagne par

Plutarc. in vita Pomp.

l'Affrique, & qu'il amenoit de bonnes troupes. Si cette nouvelle redoubla le courage & l'esperance de ses soldats, elle ne porta pas la moindre allarme parmi ceux de César. Ils ne s'occupoient pas mesme d'un peril plus pressant par la disette des vivres qui s'augmentoit de jour en jour; & qui auroit sans doute fait murmurer d'autres soldats que ceux que commandoit César; mais ni la famine, ni tout ce qui conduit à la mort, n'étonnoit point ceux qui portoient les armes sous ses ordres. Un peu de patience parmi eux, & beaucoup de discipline furent des choses qui leur devinrent également glorieuses. Les eaux s'écoulerent; la Ségre se renferma dans son lit, César occupa la campagne, & il la remplit d'épouvante & d'horreur par les dégasts qu'il fit dans tous les lieux de son passage. ANS DE ROME.

Les Lieutenans de Pompée qui craignoient de trouver César, & qui ne vouloient pas l'attendre dans les lieux où ils s'estoient retranchez, se ménagerent une honorable retraite, & ils tâcherent d'attraper l'Aragon. César qui y arriva aussi-tost qu'eux, les contraignit à se rendre; & ainsi une partie de l'Espagne fut conquise, & l'autre ne resista pas long-temps.

Les grandes victoires de César Auguste le firent redouter de tous les peuples dont il s'estoit rendu le maistre, & luy fournirent de quoy recompenser ses soldats, en leur assignant des terres en Espagne & en Portugal. Brague fut une des villes à qui il donna les prérogatives de Colonie Romaine: il permit aux vieux soldats qu'il avoit licentiez de bâtir la ville d'Emerita en Portugal, connuë sous le nom de Merida. Othon fut ensuitte envoyé en Portugal; l'Empereur Neron le fit Gouverneur de ce païs pour avoir un juste pretexte de luy oster Popéa, qu'Othon avoit ravie à Rufus Crispinus, Chevalier Romain, & son legitime mary. L'ambition de cette femme secondée d'un nouvel amour, la fit passer aussi aisément du lit de son nouvel amant dans celuy de l'Empereur, qu'elle estoit sortie du lit de son époux, pour luy préferer celuy de son premier ravisseur. Neron devenu jaloux d'Othon, 726. *Hist. Rom. l. 5.*

ANS DE CHRIST.

l'éloigna de la Cour, pour n'avoir point de compagnon dans les bonnes graces de ſa Maiſtreſſe. Ce favori ſoûtint ſon éloignement en grand politique, & il gouverna

61. le Portugal avec autant de douceur pour les peuples, que s'il euſt eſté fort content de les gouverner. Les Portugais qui n'ignoroient pas ſes débauches avec l'Empereur, & les deſordres de ſa vie, le regardoient comme un relegué dans leur païs, & n'eſtimoient pas aſſez la vertu qu'il affectoit dans ſon exil, pour croire qu'il fuſt ſincérement vertueux. Ils en furent encore mieux perſuadez, lors que Galba ſe déclara pour l'ennemi de Neron, & qu'il luy fit la guerre. Othon témoigna alors quelle eſtoit ſon impa-

69. tience de ſe vanger de Neron. Comme Othon fut le premier des Gouverneurs à qui l'Empereur avoit confié le ſoin des provinces, il ſe ſervit de cette occaſion pour ſe déclarer contre luy. Il ſecoüa le joug de ſon devoir, & de la ſouveraineté; il entraîna avec luy ſes créatures les plus dévoüées; il taſcha d'ébranler la fidelité de ceux qui ne pouvoient preſque pas ſe reſoudre d'en manquer à leur Prince, & à leur païs, & il ne ménagea ni argent, ni credit, ni récompenſe, ni faveur, pour oſter tout à Neron, & pour donner tout à Galba. Un tel dévoüement luy va-

Hiſt. Rom. lib. 6. lut la faveur de Galba. Othon, toûjours politique & circonſpect, s'appliquoit à en faire un ſobre uſage, pour ne ſe point attirer le reſſentiment des favoris plus anciens que luy. Les Romains ayant donc en Eſpagne ſous le gouvernement des Préteurs, établi leur puiſſance, firent des loix pour l'adminiſtration de la Juſtice qui ſe rendoit dans les tribunaux.

Le Portugal avoit cinq Colonies Romaines, & Oliſippo pour ville privilegiée, connuë aujourd'huy ſous le nom de Liſbonne. Les Cours de Juſtice furent établies

78. par les Romains dans les villes d'Emerita de *Pax Auguſta*, que l'on nomme à preſent Badajox, & de *Scalabita*, ou de S. Iren.

Quand la mort de Trajan eut donné lieu à l'adoption qu'il avoit faite d'Adrien pour ſon ſucceſſeur, ce nouvel

Empereur prit ſoin de viſiter en perſonne toutes les provinces de l'Empire. Il commença par venir en France, & il y laiſſa ſur ſes pas des marques eſſentielles de ſa liberalité & de ſon affection, par une grande conceſſion de privileges. ANS DE CHRIST.

L'Allemagne le vit, & le receut en Souverain & en Maître. Ce fut là qu'Adrien, quoyque naturellement porté à la paix, reconnut l'état des legions, qui eſtoient les troupes les plus diſtinguées des armées Romaines, & qu'il rétablit la diſcipline parmy les gens de guerre, comme s'il euſt voulu les mener à quelque glorieuſe expedition. De-là il paſſa en Angleterre, où par ſa préſence il termina les differens qui eſtoient ſurvenus entre les habitans de cette Iſle, & les garniſons Romaines. Enfin il ſe rendit en Eſpagne, & en Aragon, pour aſſeurer à ces Royaumes le repos dont la guerre les avoit privez. Le Portugal fut enſuite diſputé entre pluſieurs nations, & deſolé par de rudes guerres. Les Alains, peuples Septentrionaux, également cruels par eux-meſmes, & redoutables par leur nombre, entraînerent les Bourguignons avec eux. Les Suéves paſſerent le Rhin; ils ravagerent les païs qu'ils ſoûmirent, & ils ſe répandirent par toute l'Europe.

Caſſiodorus in Chron. Ammian. Marcellin. lib. 1. Plin. lib. 4. c. 2.

Quelques bandes de Vandales & de Suéves marcherent ſous la conduite de Genſeric leur Roy, & ils s'emparerent de l'Eſpagne, que les Romains ne purent garantir de l'irruption de ces barbares. 409.

Toutes ces differentes nations également portées à augmenter leurs conqueſtes, ſe partagerent ſelon leurs inclinations. Les Vandales & les Suéves allerent en Galice: les Gots ſe jetterent dans la Bétique, (c'eſt l'Andalouſie;) & les Alains occuperent une partie du Portugal, & preſque toute la province de Cartagene. Dés que le Portugal fut tombé en partage aux Alains, cet Eſtat fut ſeparé de l'Eſpagne, & gouverné par des Rois Gots qui avoient un plein caractere de ſouveraineté. Il eſt vray qu'il ſouffrit de tems en tems de grandes interruptions: mais quoyque ces Rois barbares fuſſent inquietez dans la joüiſſance du Portugal, ils n'en eſtoient pas moins Rois; ce

ANS DE CHRIST.

qui marque la ſéparation de cet Eſtat d'avec le Royaume d'Eſpagne, & l'antiquité de ſes premiers Souverains.

Brandan. Monarch. Luſit. lib.6.cap.7.

Les Alains mirent le ſiege devant Liſbonne; mais cette ville n'eſtant défenduë que par des habitans qui eſtoient alors peu aguerris, ils ſe cotiſerent, & firent une ſomme conſiderable qu'ils donnerent à leurs nouveaux ennemis, ou pour ſe concilier leur bien-veillance, ou pour s'affranchir de leur tirannie.

Mariana.

Turquet Hiſt. d'Eſp.

Vallia, Roy des Gots, joignit ſon armée à celle de Conſtance, General des Romains. Il attaqua les Alains, & il les défit auprés de Merida. Alaric leur Roy, fut tué dans le combat. Ses ſujets voyant leur Prince mort, ſe rangerent ſous l'obeïſſance de Gonderic, Roy des Vandales; & la pluſpart de ces peuples qui s'eſtoient ſauvez en differens lieux, où le hazard, & peut-eſtre la crainte les avoit conduits, prirent le parti de ſe retirer en Affrique.

418.

Idacus & Iſidorus in Chron.

Aprés avoir raſſemblé ce que l'hiſtoire la plus reculée nous fournit ſur le paſſage des Cartaginois, ſur le gouvernement des Romains, & ſur la deſcente des Barbares; je ne crois pas devoir paſſer ſous ſilence les preuves litterales des premiers regnes de Portugal, que l'on garde fort ſoigneuſement dans les Archives de quelques Monaſteres de ce Royaume.

Reſendius de Antiq. Luſit.

On lit ſur la fin d'un vieux Martyrologe conſervé dans le Monaſtere de Carquere, que Rapanſian conquit le Portugal, poſſedé alors par les Romains. On y fait encore mention d'un autre Roy de Portugal qui eſtoit Alain. Ce Prince fut tué par ſes domeſtiques, & eut Attacius pour ſon ſucceſſeur. Cet Attacius auroit étendu les limites de ſes Eſtats, & ſe ſeroit rendu redoutable par ſon courage & par ſa puiſſance, ſi le Roy des Gots ne l'euſt fait aſſaſſiner.

Quelques anciens Cartulaires portent qu'Attaſés regna auſſi en Portugal; qu'il mourut ſans enfans; qu'Hermeneric, Roy de Galice, joignit cette Monarchie à la ſienne; qu'il fut appellé Roy de Lugo & de Brague; & que cette ville eſtoit la Metropolitaine, & la capitale du Royaume

de Galice. Cela paroiſt encore par de vieux monumens de marbre, que les temps ſemblent avoir reſpectez comme d'irreprochables témoins de l'ancienneté du Portugal. ANS DE CHRIST.

On trouve auſſi dans le Tréſor de l'Egliſe Cathedrale de Brague un certain Breviaire manuſcrit. On y lit à la derniere feüille, que Theodomir regnoit en Portugal, que ce meſme Roy écrivant en l'an 569. aux Eveſques qui s'eſtoient aſſemblez pour tenir un Synode à Lugo, s'explique en ces termes. *Je ſouhaite, tres-ſaints Peres, que vos réſolutions & vos decrets ſoient d'une grande utilité dans la province de noſtre Royaume.*

Ce fut dans ce meſme Synode que l'Egliſe de Dume fut érigée en Metropole, comme faiſant partie du domaine Royal: de ſorte que l'on doit conclure ſur des titres ſi inconteſtables, que la ville de Dume appartenoit aux Rois de Portugal, & qu'elle eſtoit de leur dépendance. Il paroiſt par d'autres titres originaux qui ſont dans l'Egliſe de Brague, que Miron regnoit en Portugal, & que cette ville eſtoit le lieu de ſa réſidence. Une vieille pancarte porte qu'en l'année 572. on tint un Synode à Brague en préſence & ſous le regne de Miron, *tres-glorieux Seigneur & Roy:* & enfin on garde l'original d'une donation faite par un D. Alfonſe ſurnommé le grand. On apprend par cette donation que Brague eſtoit le lieu de la ſepulture des Rois.

Les Suéves furent maiſtres du Portugal l'eſpace de 177. années, & juſqu'à la 17^e^ du regne de Leovigild Roy des Gots, temps auquel ce Royaume fut uni à celuy d'Eſpagne. Cette union dura juſqu'en 697. que Flavius Egica donna la Galice à Witiza ſon fils aiſné, qui la poſſeda juſqu'en 701. *Mariana Hiſt. d'Eſp.*

L'ambition de Roderic en Eſpagne, ſon emportement dans la débauche, & la violence de ſon temperament en toutes rencontres, l'avoient rendu ſi odieux & ſi mépriſable parmi ſes ſujets, qu'on en trouvoit peu qui ne ſe plaigniſſent de vivre ſous ſon regne. *Faria i Souza Epitome de las Hiſt. Portug. part. 1.*

Le Comte Julien fut un de ceux qui avoient lieu d'en eſtre les plus mécontens, quoyque Roderic l'euſt élevé au

ANS DE CHRIST.

miniſtere ; mais ce poſte ne luy faiſoit point oublier l'outrage que Florinde ſa fille avoit receu en ſon honneur & en ſa perſonne par Roderic qui l'avoit violée ; au contraire le credit de Julien, auſſi-toſt qu'il fut favori, luy facilita les occaſions de ſe vanger de Roderic. Cependant ce Prince ſe repoſoit ſur le ſeul Comte de la diſtribution des graces : le choix des Gouverneurs des villes dépendoit abſolument de luy. Il nommoit les Commandans des ports & des places, & meſme les Generaux d'armée. Comme une ſi grande autorité luy fit beaucoup de créatures & de partiſans dans le Royaume, il tourna les cœurs & les eſprits en ſa faveur. Il s'aſſeura de leurs bonnes intentions ; il s'occupa à pourvoir à la ſeureté des places frontieres ; il y mit des garniſons, dont les Officiers & la pluſpart des ſoldats eſtoient gens à ſa devotion, qui ne reconnoiſſoient que ſon pouvoir, & qui n'obeïſſoient qu'à ſa voix & à ſes ordres.

La nouvelle que le Comte feignit de recevoir que ſa femme eſtoit à l'extrémité, luy ſervit de pretexte pour retirer Florinde de la Cour, où elle avoit eſté élevée au nombre des filles de qualité que l'on mettoit auprés de la Reine. Roderic ne conſentit qu'avec peine à l'éloignement du Comte, qui emmenoit avec luy ſa fille dans la Mauritanie dont il eſtoit Gouverneur, & où ſa femme eſtoit malade.

712.

Le départ de Julien fut comme le ſignal du commencement des guerres que l'on déclara à Roderic. Les François l'attaquerent auſſi-toſt par le Languedoc, & en meſme temps les Maures entrérent en Eſpagne.

Roderic qui ſe vit environné de toutes parts, ſongea ſeulement à ſe défendre contre les Sarraſins qui le preſſoient davantage : il ſe mit à la teſte de ſa nobleſſe, & de ſes troupes, réſolu de les exterminer comme ſes plus cruels ennemis, ou du moins de s'en délivrer.

Mezeray en ſon Abregé de l'Hiſt. de France, vol. 1.

Les Maures qui de leur coſté ne reſpiroient que le combat, n'en éviterent pas l'occaſion que Roderic leur offroit. L'action fut ſi vive & ſi chaude, que les deux armées s'eſtant

ANS DE CHRIST.

s'eſtant confonduës, la victoire fut long-tems diſputée: Evan & Siſébut, tous deux enfans du Roy Witiza qui avoit fait crever les yeux à Teofred, pere de Roderic, ſe rangerent du coſté de Julien. Ces trois Seigneurs animez de leur reſſentiment, s'adreſſerent à Maza, Lieutenant en Affrique d'Ulit Calife, qui eſtoit le Chef ſouverain des Sarraſins. Ulit leur donna une armée de vingt-cinq mille hommes ſous la conduite de Tarif Abenzarca, Capitaine Maure. Cette armée paſſa le Détroit, & elle débarqua au pied du Mont Calpé, que les Arabes nommérent dans leur langue *Gibel Tarif*, pour faire honneur à leur General. C'eſt ce meſme Détroit que l'on appelle aujourd'huy *Gibraltar.*

Faria i Souſa Epit. Hiſt. Portug. part. 1.

Les Eſpagnols qui ne purent ſoûtenir le nombre de leurs ennemis, furent défaits, & Roderic ſe perdit dans le combat. On croit qu'il ſe noya dans le fleuve de Guadaleté, qu'il vouloit apparemment paſſer à la nage, pour ne point tomber entre les mains des Sarraſins. Long-tems aprés on trouva ſon tombeau dans la ville de Viſéo en Portugal, autour duquel on liſoit ces paroles. *Cy giſt Roderic, dernier Roy des Gots; ſes ſucceſſeurs s'eſtant fait nommer Rois des Aſturies, & enſuite Rois de Léon & de Caſtille.*

L'Eſpagne qui avoit obeï aux Rois Gots pendant deux cens quatre-vingt-dix-ſept années, ſe vit reduite aprés la mort de Roderic ſous la puiſſance & la tirannie des Arabes. On les appella Maures, à cauſe du trajet qu'ils firent des Mauritanies, Régions d'Affrique, qui ſont ſituées vis-à-vis de l'Eſpagne.

Pendant que les Maures avoient eſté maiſtres de l'Eſpagne, les Princes du ſang Royal ſe retirerent dans les montagnes des Aſturies. Ils y demeurerent juſqu'à ce que l'Infant D. Pelage euſt entrepris leur rétabliſſement, celuy de la Couronne d'Eſpagne, & la gloire du Chriſtianiſme. Alfonſe le Catholique ſe propoſa enſuite la conqueſte du Portugal: auſſi-toſt que ce Prince en eût pris la reſolution il l'executa. Il entra par la Galice, dans le Royaume, qui alors n'eſtoit qu'une province entre Douro

718.

742.

ANS DE CHRIST.

& Minio. Il y emporta d'abord ſur les Maures les villes de Brague, de Porto, & de Viſéo, ſituées dans la Beyra, & dans les montagnes, & il reduiſit la ville de Chaves avec pluſieurs autres places dans les trois provinces. Alfonſe le Chaſte, Roy d'Oviédo, profita de la diviſion des Maures, & il entra en Portugal. Ce Prince de qui l'armée eſtoit renforcée par le ſecours que Charlemagne, Roy de France, luy avoit envoyé en 778. fut le premier qui aſſiegea, & qui prit la ville de Liſbonne; il défit Aliaton, Roy des Arabes, qui dans cette journée perdit prés de ſoixante mille hommes. Enfin aprés avoir conquis pluſieurs autres places en Portugal, il s'affranchit luy-meſme du vaſſelage & du tribut qu'il devoit aux Sarraſins. Ainſi les Eſpagnols furent tirez de leur ſervitude par le moyen des François.

802.

Mezeray en ſon abregé de l'Hiſt. de Fr. vol. 1.

911.

Ce fut en cette année qu'Alfonſe le Catholique, Roy d'Oviédo, abdiqua ce Royaume en faveur de D. Garcie ſon fils, & qu'il donna le gouvernement de la Galice à Ordoño, frere de Garcie. Cette diſpoſition alluma la guerre entre ces deux freres: mais la mort de Garcie eſtant ſurvenuë, Ordogno luy ſucceda dans ſes Eſtats, & il regna en Galice. Cependant Aliaton qui avoit raſſemblé ce qui luy reſtoit de troupes, & qui avoit receu le ſecours qu'on luy envoyoit d'Affrique, rentra en Portugal; il reprit Liſbonne, & quelques autres places, & il y mit des Gouverneurs.

1054.

Gavibai Hiſt. Hiſp. tit. 2. lib. 11. c. 9. Mariana lib. 13. Turquet Hiſt. d'Eſp.

Ferdinand le Grand, Roy d'Oviédo & de Leon, qui avoit autant de paſſion pour acquerir une veritable gloire, que de jalouſie de voir les Maures ſi triomphans, mit une puiſſante armée en campagne. Il les défit en pluſieurs occaſions; il les chaſſa de Liſbonne; il ravagea tout le plat païs; & il finit ſa campagne par la réduction des villes de Viſéo, & de Lamégo: mais il eut beaucoup de peine à réduire Coïmbre. Le ſiege qu'il mit devant cette ville dura ſept ans, aprés leſquels ce Prince ſe vit obligé d'accorder une honorable compoſition à ceux qui l'avoient défenduë.

1055.

1064.

La mort de Ferdinand le Grand eſtant arrivée en 1064.

Sanche, Alfonſe, & Garcie, qui eſtoient ſes trois enfans, partagerent ſes Eſtats. Ce partage ſepara encore le Portugal des Royaumes de Galice & d'Eſpagne. ANS DE CHRIST. 1067.

Sanche fut Roy de Caſtille, Alfonſe eut le Royaume de Léon, & Garcie regna en Galice & en Portugal. Garcie à qui Sanche avoit déclaré la guerre, fut pris par ſon frere aiſné, & il mourut ſon priſonnier. Le mauſolée que l'on voit dans l'Egliſe de Léon, où la figure de Garcie eſt élevée en marbre, le repréſente chargé de chaînes. On lit ces paroles autour de ce monument. *Cy giſt D. Garcie, Roy de Portugal & de Galice, fils de Ferdinand le Grand. Sanche ſon frere le prit par adreſſe, & le fit conduire dans le Royaume de Léon, où il mourut.* 1072.

Joannes de Rojas in Epit. ſucceſſ. c. 5. num. 30. Garibai lib. 34. c. 4. p. 773. Brandan Monarch. Luſit. lib. 10. c. 6.

Les Royaumes de Galice & de Portugal que poſſedoit ce mal-heureux Prince, furent unis depuis ſa mort à ceux de Léon & de Caſtille, dont les Maures eſtoient en partie les maiſtres ; union qui ſubſiſta juſqu'en l'année 1143. que l'on convoqua les Eſtats generaux dans la ville de Lamego, pour y faire les loix fondamentales de l'Eſtat. Le Portugal fut donc ſeparé d'avec le Royaume de Caſtille l'eſpace de quatre cens quatre-vingt-ſix années, & juſqu'en 1580. qu'il y fut entierement réüni ſous le regne de Philippes II. fils de Charles-Quint. Les guerres continuelles que les anciens Rois de Caſtille avoient à ſoûtenir contre les barbares, les obligerent d'envoyer des Vice-Rois dans le Portugal, & d'établir des Conſuls dans les principales villes. Siſnand eut pour ſon partage tout ce grand eſpace de païs, qui eſt depuis la riviere de Douro juſqu'à Munda, ville du Royaume de Grenade. Les qualitez de Conſul & de Comte que Siſnand prenoit, ſont énoncées dans les anciens titres qui en reſtent, comme il paroiſt par l'acte qui en fut dreſſé, & dont voicy les termes. *Du tems que le Roy D. Ferdinand vivoit, moy Siſnand fus établi ſon Conſul dans la ville de Coïmbre, & dans tous les autres lieux, & places bâties depuis Lamégo juſqu'à la mer, & qui s'étendent juſqu'au dernier bourg que les Chrétiens habitent & poſſedent. Le Roy D. Ferdinand ayant par la grace de*

Brandan Monarch. Luſit. p. 3. l. 8. c. 4.

ANS DE CHRIST.

Dieu conquis ce païs ſur les Sarraſins, qui l'avoient emporté ſur les Chrétiens, m'en a gratifié pour le cultiver, pour y bâtir, pour le peupler, & pour y faire tout ce que je croiray qui me pourra eſtre le plus avantageux & le plus utile: agréant déſlors tout ce que j'auray établi, & deſirant que cela dure toûjours. Alfonſe ſon fils qui luy ſucceda ſur le trône, ratifia les diſpoſitions que le Roy Ferdinand avoient faites en ma faveur, & il ordonna que les Lettres patentes en fuſſent expediées en préſence & de la connoiſſance des Comtes & des Grands de ſon Palais.

On voit dans le Regiſtre des Donations, conſervé dans l'Egliſe de Coïmbre, que le Roy y avoit établi Prince & grand Duc, D. Siſnand, ſon Conſul fidele. Un Auteur qui a écrit les Chroniques du regne de D. Ferdinand, remarque que Siſnand eſtoit Eccleſiaſtique, & qu'il fut reveſtu de l'Epiſcopat; ce qui prouve évidemment que le Roy ne luy avoit pas donné la proprieté de ce grand païs, mais qu'il l'en avoit fait Conſul ou Gouverneur, n'y ayant pas d'apparence qu'un homme d'Egliſe le poſſedât en propre, luy qui devoit mourir ſans laiſſer d'enfans qui fuſſent ſes legitimes heritiers, & ainſi ſa mort arrivant, la donation ne ſubſiſtoit plus, & tout ce qui avoit eſté donné par le Prince luy revenoit, comme faiſant partie de ſon domaine Royal.

Sandoval in Regis Fern. Chron. fol. 14.

Un vieux Cartulaire qui eſt à Arrouça, fait foy que pluſieurs Seigneurs eſtoient vaſſaux de Siſnand, & qu'Egas, Ermiguius, Odorius, Tellez, & Gavinus Froylas avoient obtenu de luy en l'année 1085. l'inveſtiture de leurs domaines.

1085.

Il arriva un grand changement en 1092. car Monius, Viegas, Odorius, & Alvarus Tellez eurent l'autorité. Flacentius commanda dans la citadelle de ſainte Marie en 1093. & le Comte Nuño Mendez dans celle de la province Entre-Douro-&-Minio, ce qui cauſa un ſoulevement parmi le peuple. D. Garcie, Roy de Caſtille, qui tâchoit de profiter de ce deſordre, leva des troupes; mais les Portugais traverſerent les deſſeins du Caſtillan, & le Comte

1092.

1093.

Sandoval in Regni Chron. & Gottor. Hiſt.

1071.

Nuño fut tué dans un combat donné entre la ville de Brague & le fleuve Cavado. ANS DE CHRIST.

On lit dans les Archives de Brague, qu'en l'année 1082. & ſous le regne d'Alfonſe Roy de Léon, Roderic Velaſquez avoit commandé les Flaviens. Il paroiſt par un acte de donation fait en meſme tems par Galendus Alvitiz, que Pajus Gotteres y avoit ſigné comme Lieutenant de Roy, & qu'Egas Gomez eſtoit Gouverneur du territoire de Souſa, & de Pombeïre. Les actes qui en font foy ſont dans les Archives de ces deux villes. 1094.

Enfin le Roy Alfonſe qui par ſes conqueſtes avoit porté plus avant les limites de ſes Eſtats, en laiſſa le gouvernement au Comte Raymond ſon gendre. *Hiſt. Gottor.*

Ce furent là les Vice-Rois, les Gouverneurs, les Conſuls, & les Lieutenans de Roy, qui furent établis dans le Portugal, avant que le Comte Henry en fuſt le maiſtre, & qu'il euſt épouſé Thereſe, fille d'Alfonſe V I. Roy de Caſtille. 1095. *Brandan Monarch. Luſit. part. 3. lib. 8. cap. 11. §. ultimo.*

Aprés avoir traité de l'ancienneté du Portugal, & des differens peuples qui s'en emparerent, Il me ſemble, avant que d'entrer dans le détail de la ſituation de ce Royaume, devoir faire icy une legere mention de l'origine de ſon nom, ainſi que j'ay fait de celle de ſes premiers & legitimes Souverains.

Les anciens Auteurs n'ont connu le Portugal que par le nom de Luſitanie; & ils ont eu des ſentimens bien differens ſur ſon origine. Quelques Ecrivains Eſpagnols ont avancé que l'Empereur Gallus Hoſtilius luy avoit laiſſé ſon nom lors qu'il alla en Eſpagne: mais c'eſt une erreur; car il eſt certain que cet Empereur, dont le regne fut fort court, n'a jamais fait ce voyage. *Reſendius de Antiq. Luſit. Bernardin. S. Anton. Deſcript. Portug. Ant. Vaſconcellos Anaceph. Reg. Luſit.*

Un Auteur Ecoſſois a voulu attribuer cette origine à un nommé Gatel, qui eſtoit premier Duc ou Prince d'Ecoſſe. Cette prétention a toûjours paſſé pour chimerique parmi les ſçavans; & ils l'ont regardée comme une vanité dans cet Auteur, qui vouloit faire cet honneur à ſa patrie, & qui s'eſtoit perſuadé qu'il impoſeroit à la poſterité. *Geoffroy. Coneſtagio. Mariana. Turquet. Sainte Marthe Hiſt. Gen. de la Maiſ. de Fr.*

ANS DE CHRIST.

Il y auroit plus d'apparence de croire qu'on auroit tiré le nom de Luſitanie de celuy de Luſus qui regna en Eſpagne. On en conviendroit avec juſtice, ſi tout ce qu'il y a d'Auteurs anciens & modernes ne concouroient également à dire que la Luſitanie, qui eſt à preſent le Royaume de Portugal, doit ſon dernier nom aux Gaulois. Ils ajoûtent que ces peuples, à leur retour de la Terre Sainte, deſcendirent à *Porto*; & que par l'union du mot de *Gal* à celuy de cette ville, on en compoſa le nom de *Portugal*, que l'on regarde à juſte titre comme une *illuſtre Colonie de François*.

Texeira. Eduard. De Nuñez. Damien de Goez de Oliſſip.

Le Portugal n'a de longueur que cent & dix lieuës Eſpagnoles, cinquante de largeur, & cent trente-cinq de coſtes. Son climat eſt ſi beau & ſi fertile, qu'il eſt eſtimé un des plus agreables de l'Europe. Il eſt borné au Levant par la Caſtille, par l'Andalouſie, & par l'Eſtremadure. Il a du coſté du Couchant, & en partie au Midy l'Ocean Occidental, & Athlantique: & vers le Nord il a la Galice, d'où il eſt ſeparé par le fleuve de Douro.

Les vents de Mer, qui à l'égard du Païs ſont vents d'Oüeſt, contribuent beaucoup à l'agrément du Printemps. Si la chaleur en Eſté y eſt quelquefois exceſſive, elle n'eſt pas continuelle, comme l'ont voulu inſinuer quelques Auteurs qui ont écrit ſur ce ſujet. C'eſt dans ce temps que les Portugais font *la Sieſta*, ce qu'on nomme *Meridiane* en Italie. L'Automne eſt ordinairement agreable & belle; mais l'Hiver eſt aſſez incommode, parce que les pluyes ſont fréquentes.

La fecondité du Royaume eſt telle que chacune de ſes Provinces porte abondamment toutes ſortes de fruits. Cette fecondité rend les terres d'un grand revenu, & augmente les richeſſes des Seigneurs & des peuples. Les uns & les autres ſont d'un caractere fier & courageux. Ils trouvent des défauts eſſentiels dans toutes les Nations; & ils ne croyent pas à tort que la leur ſoit une des plus accomplies de toutes celles de l'Univers. Le peuple, tout peuple qu'il eſt, paſſe pour civil & pour induſtrieux. Si les

hommes ont de la politeſſe, les femmes ont la beauté, l'eſprit, & la vertu en partage. Elles s'expriment de la maniere du monde la plus juſte & la plus heureuſe. La Langue Portugaiſe eſt compoſée de la Latine, de la Françoiſe & de l'Eſpagnole : & comme elle n'emprunte que les perfections ou les agrémens de ces trois Langues, elle a auſſi nne certaine gravité qui convient aux ſujets heroïques, & un caractere de tendreſſe qui eſt propre au langage du cœur & de l'amour. ANS DE CHRIST.

Ce Païs eſt arroſé de pluſieurs Rivieres. Le Douro & le Minio, le Tage & la Guadiana ſont les quatre plus conſiderables. Les Geographes diviſent le Portugal en ſix parties, qui ſont autant de Gouvernemens generaux. Ils les diſtinguent par les noms d'Entre-Douro-&-Minio. *Tra-los-Montes* ou par delà les Montagnes, Beyra ; Eſtremadure ; Alentejo, & l'Algarve. La premiere tire ſon nom de ſa ſituation qui eſt entre les Fleuves de Douro & de Minio, l'un deſquels coule vers le Nord ; & l'autre vers le Midy. Cette partie jointe au Païs qui s'étend juſqu'à Coimbre, faiſoit autrefois l'ancien Portugal. Le païſage eſt ſi beau, & l'abondance des fruits y eſt ſi grande, qu'on appelle cette Province, *les Delices & la Moëlle des Eſpagnes.* On compte dans ſon étenduë qui n'a que dix-huit lieuës de long & douze de large, deux Egliſes Cathedrales, & trois Collegiales, quatorze cens ſoixante Paroiſſes, cent trente Monaſteres, cinq mille fontaines, deux cens ponts de pierre, & ſix ports de Mer. Le nombre des Habitans qui cultivent ces terres, & celuy des Religieux qui s'y ſont établis, prouvent aſſez que ce ſejour eſt préferable à tout autre. Medulla Hiſpanica.

La ville de Braga ou Brague eſt dans la meſme Province, & ſituée ſur la Riviere de Cavado, à cinq lieuës de la Mer. Elle eſtoit autrefois dans la Galice, & l'une des plus anciennes du Royaume d'Eſpagne. Les premiers Rois Suéves y faiſoient leur reſidence. C'eſt de cette ville que Ptolomée parle ſous le nom de *Braccara Auguſta*, & l'Itineraire d'Antonin ſous celuy de *Bragara*. Le Poëte *Mariana hiſt. d'Eſp. Vaſconcellos. Auſonius in Epigr. de nobilibus Urbibus.*

ANS DE CHRIST.

Ausone en vante la richesse & l'antiquité dans ses ouvrages.

Les Conciles qui ont esté tenus dans Brague font connoistre l'ancienneté de cette Eglise, & la grandeur de ses privileges. Le premier de ces Conciles fut convoqué environ l'an 411. Quoy-que beaucoup d'Auteurs semblent en douter, néanmoins Bernard de Britto & Baronius en parlent avec certitude. Pancratius ou Pancratien, alors Evesque de Brague, assisté de neuf autres Prelats, y condamna les erreurs des Alains, des Suéves, & des Vandales, qui estoient entrez en Espagne. Les desordres qu'ils y causerent, & les indignitez qu'ils firent aux Reliques des Saints, obligerent les Chrestiens à les dérober à leur fureur, & à les cacher jusqu'à ce que la paix permit qu'on les exposast à leur culte.

Baronius in Ann. Bernard. de Britto tit. 2. Monarch. Lusit. Sirmondus. Labbeus in edit. Concil. circa annum 411.

Quand Téodomir, Roy des Gots, eut abjuré l'Arianisme, on tint un Concile à Brague en 563. Il estoit composé de huit Evesques, sans compter Lucrece qui estoit celuy de Brague. Ils condamnerent les erreurs des Prisciliianistes, & ils firent vingt-deux Canons pour le reglement de la Discipline Ecclesiastique. On resolut encore par un des Actes les plus remarquables de ce Concile, que tous ceux du Clergé qui faisoient abstinence de chair, seroient obligez d'en user pour leur nourriture avec des herbes cuites, pour lever entiérement le soupçon de l'heresie des Prisciliianistes, à peine d'estre privez de toutes Dignitez, & d'encourir l'excommunication.

Concilium Bracarense secundum sub Joanne III. Papa ann. 563. Baronius eodem anno, numer. 16. & 17.

On tint encore deux autres Conciles à Brague; l'un en 572. sous le Regne de Miron, Roy des Suéves. Martin le Metropolitain y presida à la teste de douze Evesques. On y fit dix Canons touchant la Discipline Ecclesiastique. Le quatriéme Concile se tint en 675. Léodecisie Evesque de Brague y presida. Il estoit composé de huit Prelats Portugais, parmi lesquels se trouva Isidore, Evesque d'Astorgue, personnage aussi recommandable par sa saintеté que par sa doctrine. On y dressa neuf Canons pour reformer quelques abus qui s'estoient glissez dans les cere-

Labbeus in Edit. Concil. in IV. Concil. Bracarensi can. 6. anno 675.

ceremonies de l'Egliſe ; & entr'autres on abolit l'uſage indécent de faire porter ſur les épaules des Diacres les Eveſques chargez de Reliques, & aſſis dans des chaiſes, lors qu'on ſolenniſoit les grandes feſtes, & celles des Martyrs ; ceremonie qui aujourd'huy n'eſt en uſage que pour les Pontifes Romains, & pour quelques Patriarches ; encore faut-il qu'ils ſoient portez par des Laïques ſans aucun caractere de clericature. ANS DE CHRIST.

Il y a un ſiege Archiepiſcopal à Brague avec titre de Primat. Tous les Eveſques d'Eſpagne ſe ſoûmirent à ce Primat, quand en l'année 1240. Alfonſe I. délivra cette Egliſe de la puiſſance des Maures ; mais depuis que Brague eſt ſous l'obeïſſance des Rois de Portugal, Tolede luy diſpute l'avantage de la Primatie ; & de fait tous les autres Eſtats d'Eſpagne n'en reconnoiſſent point d'autre que celle de Tolede.

Cette préeminence fit naître une celebre conteſtation ſous le Pontificat d'Honoré III. en 1216. Ce Pape, aprés avoir pris une entiere connoiſſance des raiſons alleguées de part & d'autre, trouva cette affaire ſi grave, qu'il jugea à propos de faire expedier deux Brefs uniformes, & de les notifier aux deux Archeveſques, afin qu'ils n'en puſſent pas ignorer.

Cette conteſtation ſe renouvella au tems de la tenuë du Concile de Trente en 1561. D. Barthelemy des Martyrs qui eſtoit Archeveſque de Brague, voulut, comme Primat d'Eſpagne dont il prenoit la qualité, préceder tous les Archeveſques ; mais ſur l'oppoſition qu'y forma le plus ancien de ces Prelats, on en dreſſa un procés verbal que l'on envoya à Rome. *Vie de D. Barthelemy des Martyrs.*

Le Pape Pie IV. confirma les prétentions de l'Archeveſque de Brague, & il ordonna qu'en toutes les occaſions il précederoit le plus ancien Archeveſque ; cela dura juſqu'à l'arrivée des autres Prelats d'Eſpagne. La préſence & la reſiſtance de ces Eveſques donnerent lieu à de nouvelles remontrances ; Ils allegueront le long uſage où l'Egliſe de Tolede eſtoit de la Primatie de l'Eſpagne, & ils

ANS DE CHRIST.

ne ſouffrirent qu'avec peine que l'Archeveſque de Brague fuſt reconnu pour leur Primat, & qu'il occupaſt la ſeconde place au Concile.

Les Cardinaux Legats en renvoyerent encore la connoiſſance au Pape. Alors le Saint Pere ordonna par un Bref expedié le 31. Decembre de la meſme année, *que pour oſter tout ſujet de conteſtation entre les Prelats ſur la préſéance, les Patriarches précederoient les Archeveſques; que les Archeveſques auroient le pas ſur les Eveſques, & qu'en cecy on n'auroit nul égard à la dignité des Egliſes Primatiales, ſoit qu'elles le fuſſent veritablement, ou qu'elles prétendiſſent de l'eſtre, mais ſeulement au tems de la promotion de chaque Prelat.*

Ce Bref fut lû dans l'aſſemblée des Eveſques; mais comme il paroiſſoit intereſſer la qualité & le titre des Egliſes Primatiales, l'Archeveſque de Brague fit ſa remontrance aux Cardinaux Legats. Il leur expoſa les raiſons qu'il avoit pour conſerver les droits de ſon Egliſe, deſquels il n'eſtoit que le dépoſitaire, & il leur demanda l'éclairciſſement du Bref, & les intentions du Pape. Les Cardinaux délibererent ſur la nouvelle remontrance de l'Archeveſque de Brague; ils luy répondirent que le Pape ne vouloit préjudicier à perſonne, ni dans la proprieté, ni dans la poſſeſſion des droits conteſtez, & que les prétentions des Primats demeureroient au meſme état aprés la tenuë du Concile, qu'elles avoient toûjours eſté avant qu'il fuſt indiqué. Ils ajoûterent qu'ils alloient donner acte de cette déclaration à l'Archeveſque de Brague qui s'en tint à cela, aprés avoir mis à couvert les droits de ſon Egliſe.

Avant que d'entrer en d'autres matieres, je ne crois pas devoir paſſer ſous ſilence ce qui arriva dans une ancienne guerre entre les habitans de Brague & ceux de Porto. Il y avoit déja long-tems qu'ils s'inquiétoient les uns les autres en toutes les occaſions qui ſe préſentoient: mais comme les avantages eſtoient reciproques, & les pertes communes, leur animoſité s'en augmentoit encore davantage. Cette affaire devint ſi ſerieuſe, qu'on ne la put decider que par le ſort d'une bataille. Les hommes y mon-

trerent beaucoup de valeur, & les femmes de Brague y firent voir tant de courage, qu'elles eurent la plus grande part à la victoire. Ce fut par cette raiſon qu'on la nomma *l'Entrepriſe des femmes :* mais pour rendre cette action auſſi memorable qu'elle eſtoit extraordinaire, on impoſa pour loy à la ville de Porto, que nul homme n'y pourroit remplir aucune charge, s'il n'avoit en ſa faveur l'agrément d'une femme de Brague. Cette condition fut plus dure aux vaincus que n'auroit eſté la ruine ni la deſtruction generale dont cette ville auroit pû eſtre menacée. ANS DE CHRIST.

La province d'Entre-Douro-&-Minio, eſt frontiere de la Galice au Nord. Il n'y a point d'autres Officiers generaux qu'un Meſtre de camp qui y commande, un Lieutenant de Meſtre de camp, & un Aide. Les troupes conſiſtent en deux regimens d'Infanterie de cinq cens hommes chacun ; ils ſont diviſez en dix compagnies. Il n'y en a que deux de Cavalerie, chacune de cinquante-cinq Maiſtres ; elles ſont commandées par deux Commiſſaires generaux. Les Milices de la province compoſent huit regimens de deux mille hommes chacun : & à l'égard de l'Artillerie, il y a un Lieutenant general, un Commiſſaire, deux Gentilshommes, & un Aide, qui en ſont les principaux Officiers. Province d'Entre-Douro-&-Minio. *Reſendius Antiq. Luſit. Antonio de Portugal Deſcripçaõ de la Prov. Entre-Douro-e-Minho. Gaſpard Alvarez de Louſſada, Vaſconcellos.*

Les places les plus conſiderables de cette province ſont Viana, Caminha, Villa-Nova de Cerveira, Valença, Monçaon, Melgaço, Lindoſo, Villa do Condé, & Porto.

Viana eſt la place d'armes, & le lieu où le Commandant, l'Intendant, & le Treſorier general demeurent ordinairement. Elle eſt ſituée vers l'embouchure de la riviere de Lima, dont la rade n'eſt bonne que pour des Caravelles ; c'eſt une eſpece de petits vaiſſeaux ronds équipez en forme de galere. Cependant il y a une citadelle à l'entrée du port, environnée d'un foſſé creuſé dans le roc.

La garniſon de la ville eſt de deux compagnies d'Infanterie, & autant de Cavalerie. La Citadelle a un Gouverneur particulier, un Lieutenant, un Aide, & un Enſeigne, avec cent cinquante hommes de garniſon qui ne

ANS DE CHRIST.

ſont incorporez dans aucun regiment.

Caminha n'eſt pas loin du Minio qui l'environne d'un coſté, comme la petite riviere de Coïro l'environne de l'autre. Cette place eſt fortifiée de quelques baſtions. On a bâti un Fort dans une Iſle qui en eſt proche. Il eſt à trois faces regulieres; la quatriéme eſt un bec de moineau. Une demi-lune couvre la porte qui eſt au milieu d'une courtine, & la mer vient ſe rompre contre le pied de ce Fort qui eſt reveſtu de maçonnerie.

Il y a cinq compagnies d'Infanterie en garniſon dans Caminha. On en détache vingt-cinq hommes & un Sergent pour le Fort de la petite Iſle, qui a un Commandant particulier.

Villa-Nova eſt vis-à-vis le Fort de Gayan, que les Eſpagnols ont fait conſtruire en Galice ſur le bord du Minio. Un fauxbourg de Villa-Nova eſt fortifié de quatre baſtions, d'un demi baſtion & de trois redans avec un foſſé, & un petit ouvrage à corne. On trouve encore hors l'enceinte de la ville, un autre Fort à cinq baſtions, baſti ſur une montagne qui la commande; la garniſon eſt de huit compagnies d'Infanterie.

Valença eſt ſur une hauteur dont la coſte s'étend juſque ſur le rivage du Minio. On a attaché à la muraille ſix baſtions qui ne ſont pas reveſtus; il n'y a pour toute garniſon que quatre compagnies d'Infanterie. Monçaon paroiſt ſur la meſme riviere; il eſt fortifié d'une tenaille à deux flancs, & de cinq plateformes attachées à autant de courtines. On y doit ajoûter encore quatre baſtions; la garniſon eſt ſemblable à celle de Valença.

Melgaço eſt fermé par le Minio & par la riviere de Folia, & environné de tous coſtez par des montagnes. Les ouvrages que l'on y avoit faits pendant la guerre ſont tombez en ruine durant la paix; Il n'y a qu'une compagnie d'Infanterie.

Le Château de Lindoſo eſt par luy-meſme de tres-difficile accés; il eſt fermé d'une bonne muraille, & défendu par un petit Fort irregulier de cinq baſtions. Ce Château

n'eſt gardé que par une compagnie d'Infanterie. ANS DE CHRIST.

Villa do Condé eſt ſans garniſon, & n'a pour fortification qu'une plateforme, qui défend l'entrée d'un petit port que forme la riviere d'Ave, ſur le bord de laquelle cette place eſt bâtie.

Porto eſt une Ville fort ancienne; le ſecond Parlement du Royaume y tient ſa ſéance, & l'Eveſché eſt ſuffragant de Brague. La Ville de Porto n'eſt fermée que d'une vieille muraille, & eſt défenduë ſeulement par un petit Fort à quatre baſtions avec une demi-lune. La Ville & le Fort n'ont point de garniſon.

La ſeconde Province que l'on nomme *Tra-los-Montes*, ou par delà les montagnes, eſt entre la Galice & la riviere de Douro, où pluſieurs petits ruiſſeaux ſe vont perdre, aprés avoir porté la fécondité dans tout le païs qui produit d'excellens vins. Province de *Tra-los-Montes*, ou par delà les montagnes.

Comme cette Province eſt une des plus petites, il y faut auſſi moins de troupes; les places eſtant d'ailleurs ſituées dans des lieux inacceſſibles. Du coſté du Nord, elle eſt frontiere de la Galice; & vers l'Orient, elle eſt bornée par le Royaume de Léon.

Bragance ſituée dans cette Province, eſt diviſée en ancienne Ville, & en Cité. L'ancienne Ville qui eſt ſur une hauteur, fut bâtie par Brigo Roy d'Eſpagne, l'an du monde 2015. Elle eſt fermée d'une double muraille où l'on a attaché cinq petits baſtions, du coſté de la Cité, mais ſans foſſez; & de l'autre coſté elle eſt défenduë par un Château auſſi attaché à la muraille. La Cité eſt au pied de la montagne avec un Fort royal de quatre baſtions reveſtus. La garniſon de l'une & de l'autre place eſt de huit compagnies d'Infanterie. Cette terre a eſté érigée en Duché, & elle eſt devenuë une des plus belles du Royaume par le grand nombre de Bourgs & de Villes qui en relevent.

Les Ducs de Bragance tirent leur origine des Rois de Portugal, par Alfonſe de Portugal premier du nom, Duc de Bragance, Comte de Barcellos, & de Guimaraés. Il eſtoit fils naturel de Jean I. & d'Agnés Perez. Ses deſcen-

ANS DE CHRIST.

dans furent exclus du Trône, par le credit & par les brigues de Philipe II. Roy d'Eſpagne, qui s'en empara à leur préjudice. Cette uſurpation dura juſqu'en 1640. que Jean Duc de Bragance, & IV. du nom, Roy de Portugal, monta ſur le Trône, par le droit d'alliance, ainſi que je le diray dans la ſuite de cette hiſtoire. Il y a encore pluſieurs autres villes dans cette Province, comme Chavez, Montfort, Montalegre, Miranda, & le Château de Outeiro.

Chavez eſt la principale Ville de la Province, & le ſejour ordinaire du Commandant, de l'Intendant, & du Tréſorier general. Cette place eſt fermée d'une double muraille, où l'on a attaché trois baſtions entiers, & deux demi baſtions, avec quelques cavaliers. Il y a un Fort de quatre baſtions, ſans le Château de la ville. Tous ces ouvrages ſont reveſtus, & fermez d'un foſſé fort profond, dont la contr'eſcarpe n'eſt pas achevée. La garniſon eſt compoſée de deux compagnies de Cavalerie, & de huit d'Infanterie.

Montfort eſt bâti ſur le panchant d'une montagne. Ses fortifications conſiſtent en deux demi baſtions avec leurs courtines, & une demi-lune au devant. Il n'y a qu'une compagnie d'Infanterie pour toute garniſon.

Montalegre eſt un Château, avec un petit baſtion, un demy, deux redans, & trois becs de moineau: il n'y a auſſi dans ce Château qu'une compagnie d'Infanterie.

Miranda eſt ſituée entre la riviere de Douro, & celle du Freſne. La proximité du Royaume de Leon, qui de ce coſté-là eſt un païs plat & tout ouvert, a donné lieu au deſſein que l'on a formé de fortifier cette place de ſept grands baſtions; mais il n'y a preſentement qu'un ouvrage à corne bâti entre les deux rivieres, & un demi baſtion attaché à la muraille. La garniſon eſt de deux compagnies d'Infanterie.

Le Château d'Outeiro qui paroiſt ſur la cime d'une montagne aſſez rude, eſt fort ancien: il a eſté conſtruit par les Maures. On y entretient toûjours vingt-cinq hom-

mes pour le garder; on ne les releve point comme l'on fait dans les autres places. ANS DE CHRIST.

La troiſiéme Province de Portugal eſt appellée Beira. Les anciens peuples d'Eſpagne, que les Auteurs nomment *Tranſcudani*, y faiſoient leur demeure. Ce païs comprend celuy de Ribeira, de Coa, depuis Coïmbre, juſqu'à Guarda & Aveiro. Cette Province eſt frontiere des Royaumes de Caſtille, & de Léon; il n'y a qu'un General d'Artillerie qui y commande, un Lieutenant de Meſtre de Camp general, & deux Aides. Province de Beira. *Vaſconcellos.*

Les troupes qui y ſont actuellement, conſiſtent en deux regimens d'Infanterie de cinq cens hommes chacun. Ils ſont partagez en dix compagnies. Les Milices de la Province compoſent huit regimens de mille hommes chacun; mais il n'y a que trois compagnies de Cavalerie qui ſont commandées par un Lieutenant general. A l'égard des Officiers d'Artillerie, on n'y envoye qu'un Lieutenant general, & un Capitaine.

L'abondance des grains, & des autres fruits, eſt également grande dans cette Province. Coïmbre, qui eſt une de ſes principales villes, porte titre de Duché, & d'Eveſché, ſuffragant de Brague. Quelques Auteurs prétendent, que c'eſt la *Conimbrica d'Antonin, & de Pline.* D'autres aſſeurent que c'eſt *Condexa la Vieja*, & que Coïmbre d'aujourd'huy a eſté élevée ſur les ruïnes de Coïmbre d'autrefois; mais quand ſon origine ſeroit moins ancienne, il eſt conſtant, que c'eſt une des premieres villes du Royaume. Jean III. y établit une celebre Univerſité. Les fils de quelques Rois l'ont euë pour appanage, & en ont porté le titre, & le nom de Duc. *Plin. lib. 5. c. 21. Surita. Nonnius. Merula. Vaſconcellos.*

Aveiro, que les Latins nomment *Lavara*, eſt à une lieuë de la mer, & ſituée vers l'embouchure de la riviere de Vouga. Les Ducs d'Aveiro deſcendent de D. George, fils naturel de Jean II. Roy de Portugal, que ce Prince fit legitimer, à deſſein d'en faire ſon heritier au trône: mais le Roy Emanüel y eſtant monté, comme y ayant plus de droit, D. George eut le titre de Duc de Coïmbre. Il épouſa

ANS DE CHRIST.

Béatrix, fille d'Alvaro de Portugal, de laquelle il eut plusieurs enfans, & entr'autres Jean de Lancastre, qui fut l'aisné, & le premier qui porta le titre de Duc d'Aveiro.

Lamego est recommandable, par la convocation des Estats du Portugal, qui se fit en 1143. sous Alfonse premier Roy. Les Constitutions, & les loix fondamentales du Royaume y furent dressées, & déclarées en sa présence. Je les rapporte dans leur entier à la fin de ce Volume. Le siege Episcopal de Lamégo est suffragant de Brague. Ptolomée en parle dans sa Geographie sous le nom de *Lama*, & il en est fait mention dans un Concile.

Concilium tertium Toletanum.

La Ville de Guarda, qui a titre d'Evesché, estoit autrefois de la Metropole de Brague; mais ce siege est à présent suffragant de l'Archevesché de Lisbonne.

On compte encore plusieurs autres places dans cette Province, sçavoir Almeida, Castel Rodrigo, Alfayatés Pegnamacor, Salvaterra, Segura, Buarcos, & Redondo.

Les fortifications d'Almeida consistent en six bastions, & trois demi-lunes: il y a de plus, sur une petite éminence, un Fort de quatre bastions, dont la garnison est de huit compagnies d'Infanterie. Castel Rodrigo est sur une hauteur environnée de montagnes. Si l'on execute le dessein que l'on a pris d'y faire quelques fortifications, il y aura six bastions inégaux. La garnison n'est que d'une compagnie d'Infanterie.

Alfayatés est dans une pareille situation, & l'on croit que l'on y fera cinq moyens bastions, & deux demi-lunes. Il n'y a présentement qu'un retranchement de terre fort haut, & fraizé; la garnison est égale à celle de Castel Rodrigo.

Pegnamacor n'a qu'une simple muraille de maçonnerie. Son Château est presque environné de précipices affreux; la pente est un peu plus praticable du costé de la ville; & l'on y a tracé une tenaille dans toute son étenduë. Il y a en garnison huit compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie.

La figure de Salvaterra est d'un quarré long avec cinq moyens

moyens baſtions. On a fait au devant de l'un de ces baſtions un ouvrage à corne, & un mediocre foſſé; La place eſt commandée de fort prés. ANS DE CHRIST.

La ſituation de Segura eſt ſur une montagne. Cette place a trois baſtions entiers, & un demi, qui ſont reveſtus. Son Château eſt bâti ſur une petite montagne, & n'eſt fermé que d'une double muraille faite en redens. La garniſon conſiſte dans une ſeule compagnie d'Infanterie.

Les Villes de Buarcos, & de Redondo, ſont contiguës. Elles ſont fort peuplées, & toutes deux bâties à l'embouchure de la riviere de Mondegue: la mer moüille les murailles de Buarcos, & y fait une rade. On a commencé à fortifier ces deux Villes, & l'on prétend y faire ſept baſtions; mais il n'y en a encore que trois qui ſoient achevez. Des deux regimens d'Infanterie qui ſont dans la Province, on en détache vingt-cinq hommes de chacun pour la garniſon de ces places, & de celle de Figueira qui en eſt fort proche, mais ſans aucunes fortifications.

L'Eſtremadure eſt feconde en bons vins, & en excellente huile. La terre y eſt couverte de fleurs, & les abeilles y rendent une ſi prodigieuſe abondance de miel, que cette region n'eſt pas moins fertile que délicieuſe. Ce fut là que l'on commença à planter la premiere tige des Orangers, que l'on apporta de la Chine. Quoy qu'il n'y ait pas encore cinquante ans que l'on a veu en Portugal ces arbres odoriferens, ils ont ſi bien multiplié, que l'on en trouve à preſent dans tous les jardins du Royaume, & dans la pluſpart de ceux de l'Europe. Province d'Eſtremadure.

Cette Province n'eſt point frontiere d'Eſpagne; il y a un Commandant avec le titre de Meſtre de Camp general, & de General de la Cavalerie. Il n'y devroit avoir que deux Lieutenans de Meſtre de Camp general; mais il y en a preſentement quatre, & deux Aides. Les troupes qui ſont dans l'Eſtremadure conſiſtent en cinq regimens d'Infanterie. Celuy *d'Armada*, ou de la Marine, eſt de huit cens hommes en dix compagnies.

Le regiment de la *Junta* du Commerce, eſt auſſi de huit

ANS DE CHRIST.

cens hommes, mais en douze compagnies. On l'employe ordinairement à l'armement des vaiſſeaux, qui ſervent de convoy à la flotte du Bréſil. Cette troupe eſt commandée par un Major, & elle n'a jamais eu de Meſtre de Camp. Les regimens de Caſcaës, & de Setuval, ſont de cinq cens hommes chacun en dix compagnies; & pour ce qui regarde la Cavalerie, il y en a ſix compagnies, avec un Lieutenant general, & un Commiſſaire general.

Outre ces troupes, il y a encore trois compagnies de Gardes du Corps, qui ne ſervent qu'à garder les dedans du Palais, & à ſuivre le Roy. Ces Gardes ſont au nombre de trois cens; ils portent une pertuiſane; & ſont commandez par trois Capitaines, trois Lieutenans, & trois Enſeignes.

Les Milices de la Province compoſent ſix regimens, qui ne ſont pas toûjours ſi complets qu'ils le devroient eſtre; & pour ce qui regarde l'Artillerie, il n'y a pas de General, mais ſeulement un Lieutenant, avec quelques Officiers ſubalternes.

Les villes, & les places de l'Eſtremadure, ſont Liſbonne, la Tour de Bélem, S. Julien, ou *Sam Giam*, la Forteresſe de S. Laurent, Caſcaës, Peniche, les Berlingues, & Setuval.

Merula part. 1. Geogr. Plin. lib. 4. cap. 31. Damien. Goës deſcript. Oliſſip. Linſchot. Voyag. Reſendius in Antiq. Luſit.

Liſbonnne eſt la capitale du Royaume. On dit qu'Uliſſe y alla aprés la deſtruction de Troye, qu'il en jetta les premiers fondemens, & que dés-lors elle fut nommée *Uliſſipone*, ou *Uliſſipo*. C'eſt ſans doute ce qui a donné lieu aux Latins de l'appeller *Oliſſipo*, ou *Uliſſipo*; & aux Eſpagnols de la nommer *Lisboa*.

Cette ville a eſté pluſieurs fois conquiſe & reconquiſe par differens peuples. Ceux qui en demeuroient les maiſtres, y trouvoient toûjours un tres-grand avantage pour le ſuccés de leurs deſſeins. Ils la regardoient comme une retraite aſſeurée pour eux, en cas qu'ils n'euſſent pas réüſſi dans les autres projets qu'ils pouvoient former. Si d'un coſté ſon aſſiete, & ſes fortifications les mettoient à couvert du reſſentiment & de l'inſulte de leurs ennemis, ils

estoient charmez, de l'autre costé, par la douceur de ce climat, qui est le plus sain, & le meilleur de toute l'Espagne. Il semble qu'on y vive dans un printems continuel, par la varieté des fleurs qu'on voit naître au milieu de l'hiver. ANS DE CHRIST.

La Ville de Lisbonne paroist d'une extréme longueur, parce que l'on a bâti un grand nombre de maisons sur le bord du Tage, pour la commodité, & la facilité du commerce. On avoit mesme commencé à la fortifier peu de tems aprés la révolution du Portugal, sur l'avis qu'en avoit donné le fameux Marquis de Marialva; mais ces travaux sont demeurez imparfaits.

Lisbonne n'estoit autrefois qu'un Evesché, que le Pape Boniface IX. érigea en Metropole. L'Eglise Cathedrale est venerable par son antiquité, & aussi sainte à présent qu'elle a esté profane autrefois, par le culte que l'on y rendoit aux Idoles. Le bâtiment de cette Eglise est vaste; il y a deux grosses tours à costé du portail.

Le Port est un des plus fameux de toute l'Europe; le flux y monte à la hauteur de trois toises; les vaisseaux y sont dans un bon abry, à cause des montagnes circonvoisines, & peu éloignées de la riviere du Tage.

Si de la Ville on jette les yeux sur le païsage, on découvre un rustique & beau desert. Si de l'autre costé de la riviere on considere la Ville, elle forme un superbe amphithéatre, par la diversité de ses somptueux bâtimens. Le Palais du Roy en fait la principale beauté; sa grandeur jointe à sa magnificence, persuade aisément que ce doit estre le sejour ordinaire du Prince. Les veuës des appartemens donnent sur une terrasse poussée jusqu'à la mer, où l'on se promene à pied; elle est terminée par des balcons, & par une tour qui est à l'une de ses extrémitez. Les appartemens sont grands, commodes, & superbement meublez en Hiver; mais en Esté on en détend les tapisseries. Le Roy habitoit autrefois ceux qui ont esté nouvellement bâtis, & particulierement un gros pavillon que commença Philipe II. Roy d'Espagne. Ce pavillon est situé sur le

ANS DE CHRIST.

bord du Tage. Les Eſtats generaux ſe tiennent dans la ſalle des Gardes du Roy, laquelle eſt du coſté de la Ville. En deſcendant du Palais, on entre dans une cour environnée d'un bâtiment qui eſt ſoûtenu par des portiques. On y voit pluſieurs Marchands qui y vendent des ouvrages rares & curieux qui viennent des païs étrangers. La chambre du Conſeil de guerre eſt à l'une des extrémitez, & dans les appartemens d'en-haut il y a pluſieurs tribunaux. La Chapelle du Roy qui en eſt proche, eſt grande, & richement ornée. La place où ſe font les combats de Taureaux eſt devant la porte du Palais; c'eſt le poſte ordinaire du regiment des Gardes.

Le Palais de *Corpo Santo* porte ce nom, à cauſe d'une Chapelle ainſi appellée. Il eſt conſiderable par la regularité de ſon bâtiment, mais encore plus par le choix qu'en a fait le Roy Pierre II. glorieuſement regnant, pour y demeurer ordinairement. Cette préference eſt un effet de l'affection que ce Prince a toûjours euë pour ce ſuperbe Palais, qu'il acheta quand il eſtoit Infant.

Le Château de Liſbonne, que l'on connoiſt ſous le nom du Château de S. George, eſt bâti ſur une hauteur. Le Marquis de Caſcaës en eſt *Alcaïde-Mor*; c'eſt ce qu'on appelle en France, Seigneur Chaſtelain, ou Gouverneur. Cette charge qui eſt dans ſa maiſon depuis trois ſiecles, paſſe aux heritiers de ſes biens & de ſon nom.

Enfin, on ne doit pas ſeulement regarder la Ville de Liſbonne comme la capitale de Portugal, mais encore comme le ſejour ordinaire de la Cour, & le ſiege du premier Parlement du Royaume. Les grands Seigneurs qui rempliſſent les premiers rangs, ſoit par leur naiſſance, ou par les charges dont ils ſont reveſtus, font une dépenſe proportionnée à leur condition, & à leur emplois. La magnificence de leurs logemens, & celle de leurs équipages, ſoûtiennent merveilleuſement bien en eux cet air genereux & galant, qu'ils tiennent également, & de la nature, & de leur éducation. Les differentes nations que le trafic, ou la curioſité y attirent, ſont de continuels témoins de

la generosité des gens de condition, & de la droiture des peuples. ANS DE CHRIST.

Les six compagnies de Cavalerie dont j'ay parlé, & les trois regimens *d'Armada*, de Lisbonne, & de la *Junta* du Commerce, demeurent dans cette ville.

En sortant de Lisbonne on découvre la Tour de Bélem; elle est de figure quarrée, & bâtie sur une langue de terre qui avance dans la riviere. Il y a une platte-forme au dedans de cette Tour, & l'on y a mis du canon pour empescher que les vaisseaux n'entrent dans le port sans qu'on en soit averti. On regarde cette place comme la Citadelle de Lisbonne; & mesme il semble que la Nature ait contribué à la rendre inaccessible, par les sables mouvans qui l'environnent. Ce fut le Roy Jean II. qui commença à la faire bâtir. Le Roy Emanüel la fit continuer, mais sur un dessein moins étendu que celuy de ce premier Roy.

Les logemens d'en-bas servent de Magasins pour les munitions de guerre, & ceux d'en-haut sont destinez à renfermer les Prisonniers d'Estat. La platte-forme qui termine ce bâtiment est bordée d'un parapet; il y a un corps de garde à chacun de ses angles.

Les Cazernes où loge la garnison, sont bâties dans la place d'armes, dont les extrémitez qui regardent le Tage, sont fortifiées par des parapets munis d'une nombreuse artillerie. Les vaisseaux salüent cette place en allant prendre port devant Lisbonne.

Le Monastere de Bélem est de fondation royale, & servi par des Religieux de S. Jerôme; plusieurs Rois de Portugal y ont esté enterrez dans des caveaux soûterrains. On voit dans l'Eglise plusieurs tombeaux de marbre noir & blanc, que l'on a élevez dans de petites retraites ou enfoncemens pratiquez dans le gros mur. Parmi ces monumens, il n'y en a pas un seul qui ne soit un chef-d'œuvre de l'art, & qui ne merite une attention particuliere. Les bons connoisseurs admirent le contraste, & la varieté des figures, qui expriment si heureusement les desseins de chaque tombeau par rapport à l'illustre Mort qu'il renferme;

ANS DE CHRIST.

& ils conviennent qu'en fait de tombeaux, il n'y a rien de plus beau en Europe.

L'antiquité de l'Egliſe de Bélem la rend bien differente de celles que l'on bâtit préſentement en Portugal. Dans celle-cy on y voit beaucoup de feneſtres, & dans les modernes on n'en pratique que fort peu; encore ſont-elles tournées du coſté du Nord. Le bâtiment eſt ſingulier, & tres-different au dedans de ce qu'il paroiſt au dehors; le comble eſtant fait en platte-forme, & la voûte tournée en cintre. Les colonnes ſont fort hautes, & le fuſt eſt relevé par des groteſques de ſculpture, & de fort bon gouſt.

Vis-à-vis la Tour de Bélem, on découvre la vieille Tour. C'eſt un bâtiment de maçonnerie, avec une platte-forme, où l'on a mis quelques pieces de canon pour la défenſe du port. Cette Tour a un Gouverneur, & l'on y entretient ſoixante ſoldats qui y ſont en garniſon.

La Fortereſſe de S. Julien eſt à trois lieuës au deſſus de Liſbonne; elle eſt conſtruite ſur un rocher à l'embouchure du Tage. Sa fortification eſt compoſée de quelques baſtions, & de pluſieurs redens; tous ces ouvrages ſont faits de pierre de taille. Parmi les quarante pieces de canon dont cette place eſt munie, on y voit la coulevrine que l'on trouva dans la ville de Diu, lors qu'on la prit ſur les Indiens. Cette coulevrine porte ſix-vingt livres de balle. Il y a dans cette Fortereſſe un Gouverneur, & un Lieutenant, avec une garniſon qui conſiſte en trois compagnies d'Infanterie, chacune de cent hommes deſtinez pour la garde de cette place.

La Fortereſſe de S. Laurent n'eſtoit faite autrefois que de charpente; mais à préſent elle eſt reveſtuë de pierre de taille, & bâtie ſur un banc de ſable vis-à-vis de la Fortereſſe de S. Julien. C'eſt une platte-forme ronde qui défend l'entrée de la riviere par la grande paſſe, comme la Fortereſſe de S. Julien la défend par la petite. Entre ces deux places, il y a des rochers appellez *Cachoppes*, qui ſéparent la riviere en deux paſſes. La plus large eſt entre la Forte-

reſſe de S. Laurent & ces rochers; de ſorte qu'un vaiſſeau y peut aiſément virer de bord, & meſme la paſſer en louvoyant. ANS DE CHRIST.

La paſſe qui eſt entre ces rochers & la Fortereſſe de S. Julien, eſt fort étroite. Il y a un Gouverneur, & cent cinquante ſoldats en garniſon qui ſervent par quartier.

Caſcaës n'eſt point fortifié, & n'a qu'une Citadelle bâtie ſur la pointe de quelques rochers. Quand cette place ſera entierement achevée, elle formera une lozange compoſée d'un baſtion entier, & de deux demi-baſtions. Il y a ſur le quatriéme angle une vieille Citadelle que l'on doit abatre, parce qu'elle eſt trop éloignée de la paſſe des vaiſſeaux pour les pouvoir incommoder par ſon canon. Enfin, la rade de Caſcaës eſt ſi dangereuſe, à cauſe des vents d'Oüeſt qui y regnent, que les vaiſſeaux courent riſque dans les marées d'eſtre pouſſez contre les *Cachoppes*, & de faire naufrage. Il n'y a point de Gouverneur, & le regiment de Caſcaës y eſt en garniſon.

Le Marquis de Caſcaës eſt Seigneur de cette terre, & en porte le nom. Il eſt de la maiſon de Norogna, qui deſcend de D. Alfonſe, fils naturel de Henry II. Roy de Caſtille. Cet Alfonſe eſtoit Comte de Norogna, & de Gijon. Il ſe maria avec Iſabelle, fille naturelle de Ferdinand Roy de Portugal, & il en eut pluſieurs enfans, qui ſont les illuſtres anceſtres du Marquis de Caſcaës. L'un des enfans d'Alfonſe épouſa l'heritiere de la maiſon de Monſanto, & par cette alliance vrayement royale, le ſang de Henry Roy de Caſtille; de Ferdinand Roy de Portugal; & de Sanche Ramire Roy de Navarre, fut glorieuſement confondu, & ſe trouve aujourd'huy réüni en la perſonne du Marquis de Caſcaës. Mais ſi la nobleſſe de ce Marquis a une origine ſi illuſtre, les ſentimens de valeur & d'habileté ſoûtiennent bien en luy une ſi haute naiſſance.

Comme ce n'eſt pas en cet endroit que je dois parler des grandes actions des prédeceſſeurs du Marquis de Caſcaës, je me contenteray de dire que celuy qui eſt actuellement à la Cour de France, en qualité d'Ambaſſadeur

ANS DE CHRIST.

extraordinaire de Pierre II. Roy de Portugal, y donne de continuelles marques de ſa magnificence, & particulierement de ſa ſage conduite dans les négociations dont il eſt chargé.

Peniche eſt une Ville à deux lieuës de Liſbonne, & ſituée dans une preſque Iſle toute environnée de rochers. Elle eſt fortifiée de quatre tenailles avec leurs flancs & leurs courtines. Il y a une Citadelle & un Fort quarré; le Port eſt fermé de trois baſtions entiers, & de deux demi-baſtions, avec ſix courtines. Cette place, qui eſt auprés d'un Cap, qui porte le meſme nom, a un Gouverneur, & une garniſon de trois cens hommes qui ſervent par quartier.

Les Berlingues ſont quatre Iſles, dont la plus grande a une platte-forme avec quatre pieces de canon. Elle n'eſt gardée que par un fort petit nombre de ſoldats, pour empeſcher que les Corſaires n'y aillent moüiller, & qu'ils n'y faſſent eau.

Quoyque la Ville de Setuval ſoit par delà le Tage, on ne la compte pas au nombre des places de l'Alentejo; mais parmi celles qui ſont du gouvernement de l'Eſtremadure.

Cette place eſt fortifiée à la Hollandoiſe; elle a cinq baſtions entiers, & deux demi-baſtions du coſté de la terre, avec trois grandes courtines ſéparées par deux eſpeces de baſtions fort avancez du coſté de la mer. La plus grande de ces courtines eſt entrecoupée de trois redens, avec quinze ou ſeize pieces de canon pour défendre le port. Les Eſpagnols ont bâti le Fort de S. Philipe ſur une hauteur qui eſt à un quart de lieuë de la Ville. Ce Fort eſt petit, & compoſé de trois pointes fort aiguës, avec de petits contre-flancs; il y a quinze pieces de canon, & autant de ſoldats que l'on détache de la garniſon de la Ville, & qu'on releve toutes les ſemaines.

A l'entrée du Port de Setuval on trouve une Tour appellée *Santiago de Outáon.* Il y a dans cette Tour vingt-trois pieces de canon de bronze; elle eſt environnée d'un petit Fort de quatre baſtions au dehors, avec une platte-forme où l'on peut mettre encore de l'artillerie. Cette Tour eſt

gardée

gardée par vingt soldats du regiment de Setuval, qu'on releve tous les mois. ANS DE CHRIST.

Cézimbra est auprés du Cap d'Epichal, & à quatre lieuës de Setuval. On travaille toûjours aux fortifications de cette place. Il y a une garnison de cinquante-quatre hommes, & un Sergent du regiment de Setuval, avec vingt-trois pieces de canon, tant de bronze que de fer, & trois canonniers.

Sinez est un petit Port de pescheurs; on y entretient vingt-cinq soldats, & un Gouverneur. Il y a seize pieces de canon de bronze, & vingt-huit de fer.

L'Alentejo est frontiere de l'Espagne, vers le Levant. Cette Province tire son nom de sa situation, qui se trouve entre le Tage & la Guadiana. Ce païs est si fécond en grains, qu'on l'appelle le *Grenier du Portugal*: il est aussi connu pour le théatre de la guerre, tant par les grandes actions qui s'y sont autrefois passées, que par celles qui s'y sont faites depuis 1640. comme je le diray en écrivant l'Histoire de ce tems-là. A l'égard des troupes qui sont dans l'Alentejo, il y a deux Lieutenans generaux; un General de Cavalerie, huit compagnies de Cavalerie, chacune de cinquante Maistres, & cinq regimens d'Infanterie, chacun de cinq cens hommes en dix compagnies. Les Officiers de l'Artillerie consistent en un Lieutenant general, trois Capitaines, sept Aides, quatre Connestables, & cent cinquante canonniers que l'on distribuë dans les villes d'Evora, d'Elvas, de Campo-Mayor, d'Olivença, de Gerumegna, de Villa-viçosa, d'Estrémos, de Moura, de Castello-do-Vide, de Mouraõn, de Serpa, & d'Aronchés. Province d'Alentejo. *Mariana Hist. d'Esp. Nicolas Olivera Grandez de Lisb. Vasconcellos Hist. Portug.*

Evora estoit anciennement le lieu où les Rois faisoient leur résidence. Le Pape Paul III. luy donna le titre de Métropole, à la priere du Roy Jean III. Le Cardinal Henry, qui depuis a esté Roy, en fut le premier Archevesque, & il y fonda une Académie. Ce fut dans les environs de cette ville que les Portugais se signalerent contre les Espagnols, sur qui ils remporterent un avantage considerable. J'en parleray dans son lieu. Les fortifications d'Evora ne *Resendius de Antiq. Lusit. Edouard Nuñez descript. de Portug. Le Mire Geogr. Eccles.*

ANS DE CHRIST.

ſont point encore achevées; il n'y a que cinq baſtions de faits, des treize que l'on a deſſein d'y faire, de ſorte qu'on n'y tient point de garniſon.

Arius Varella Hiſt. Elv.

Elvas eſt un Eveſché ſuffragant de la Métropole d'Evora. Son Egliſe Cathedrale eſtoit autrefois une Moſquée bâtie par les Maures, qui avoient fortifié cette ville. Les Eſpagnols l'aſſiegerent en 1659. & furent défaits par le celebre Marquis de Marialva qui commandoit l'armée des Portugais. Cette bataille a eſté une des plus ſanglantes que l'on ait données de nos jours; & la victoire, une des plus glorieuſes que l'on ait remportées.

Les Gaulois Helviens, qui ſont les peuples du Vivarés en France, ſont regardez comme les premiers habitans d'Elvas. Cette Ville en tire ſon nom, ainſi que ſon origine; elle eſt fortifiée de ſept baſtions entiers, aſſez grands, & de trois demi-baſtions, avec deux redens; elle a huit demi-lunes, & trois contre-gardes. Tous ces ouvrages ſont reveſtus, parce qu'on n'a pû approfondir le foſſé, à cauſe du terrein qui eſt dur & pierreux.

Le Fort de Sainte Lucie eſt auprés d'Elvas; il y a quatre baſtions, au devant de l'un deſquels on a fait un ouvrage qui occupe une petite hauteur. Il y a encore un autre fortin quarré au centre de ce Fort, avec un cavalier aſſez élevé. Les garniſons de la Ville & du Fort ſont compoſées d'un regiment d'Infanterie, & de deux compagnies de Cavalerie.

Campo-Mayor eſt fortifié de deux baſtions entiers, & de trois grands demi-baſtions. On eſtime que trois de ſes courtines ſont un peu trop longues; deux de ces courtines ſont couvertes de demi-lunes. Le reſte de la Ville eſt fermé par deux ouvrages à corne; toutes ces fortifications ſont reveſtuës. On a auſſi bâti un Fort de quatre baſtions ſur une hauteur qui commande un peu la Ville. La garniſon eſt de huit compagnies d'Infanterie, & d'une de Cavalerie.

Olivença n'eſt point commandé; il eſt ſitué dans un païs fort uni, & fortifié de neuf grands baſtions, & d'un

bastion détaché au devant des courtines, avec un fossé de six-vingt pieds de profondeur : tous ces ouvrages sont revestus. Il y a encore un grand ouvrage à corne sur une petite hauteur. La garnison est ordinairement de neuf compagnies d'Infanterie, avec une compagnie de Cavalerie. Quoy-que cette place soit une des plus regulieres dans ses fortifications, les Espagnols ne laisserent pas de la prendre en 1658. Ils la rendirent par le traité de paix qui fut signé dix ans aprés à Lisbonne. ANS DE CHRIST.

Gerumegna n'a pour toute fortification qu'un bastion entier, & quatre demi-bastions qui sont revestus. Un Sergent major commande dans cette place ; il n'y a point de garnison.

L'ancienne Ville de Villa-Viçosa est fortifiée de trois bastions entiers, & de deux demi-bastions, avec trois contre-gardes. La Ville neuve est couverte d'une tranchée flanquée de redens. Son Château est un quarré long flanqué de quatre bastions ronds, environné par dehors d'une étoile à huit pointes, & fortifié de deux demi-bastions du costé de la ville. Deux compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie y sont en garnison.

Estremos est partagé en haute & en basse Ville. Le costé de la ville haute, qui regarde le dedans de la basse, est fortifié de cinq bastions entiers, & d'un demi-bastion. Le costé qui regarde le dehors a trois bastions entiers, & un demi-bastion. La basse ville a six grands bastions entiers, & trois demi-bastions ; tout est revestu. Le fossé est tres-large, quoy-qu'il soit encore imparfait. Il y a dans cette Ville deux pieces de canon qui n'ont qu'un pied & demi de longueur ; deux mulets les peuvent aisément porter en brancard. On charge ces pieces avec le bras, sans fouloir ni écouvillon ; mais le recul est fort dangereux. La garnison d'Estremos est composée de cinq compagnies d'Infanterie, & d'une de Cavalerie. Il y a une pareille garnison dans Moura. Celle de Castello-do-Vide consiste en cinq compagnies de Cavalerie. On entretient trois compagnies d'Infanterie dans Mouraõn ; deux autres dans Serpa ; &

ANS DE CHRIST.

une compagnie de Cavalerie dans Aronchés.

Plin. lib. c. 12. Antonin. in itiner.

Ptolomée. Resendius. Mariana.

Béja Ville & Duché, est à dix ou douze lieuës de la mer, & située entre le Cardaõn & la Guadiana. La plus grande partie des Critiques croyent que c'est la *Pax Julia* des anciens. Les antiquitez que l'on voit encore dans cette Ville prouvent assez que c'estoit une Colonie Romaine, bien que ces monumens ne consistent plus que dans les ruïnes d'un Aqueduc, dans les restes de quelques Médailles, & dans les fragmens d'un grand nombre d'Inscriptions.

Province, ou Royaume d'Algarve.

Vasconcellos Anac. Reg. Portug. Montan. in Merc. Merula Geograph.

Algarve est la sixiéme & derniere Province de Portugal, Quoy-qu'elle soit de petite étenduë, elle porte néanmoins titre de Royaume. Ce mot d'*Algarve*, ou d'*Algarbia*, signifie en langue Maureſque, Campagne fertile. Il y a grande apparence que la fécondité de ce climat, qui produit des figues, des amandes, des olives, & des vins excellens, a beaucoup contribué à luy faire donner le nom qui luy reste. Avant que l'Algarve fust érigé en Royaume, il n'avoit que le titre de Comté. Alfonse X. Roy de Castille, le donna en dot à Béatrix sa fille naturelle, lors qu'Alfonse III. Roy de Portugal l'épousa; ce Prince fut le premier qui en prit titre de Roy. Cette Province est frontiere de l'Andalousie, & elle est commandée par un Gouverneur qui y a présentement deux regimens d'Infanterie de mille hommes chacun. A l'égard de la Cavalerie, elle est composée des Milices de la Province. Sylvés, Tavila, Lagos, Faro, Castro-Marin, Villa-Nova de Portimaõn, & Sagrés, sont les villes les plus considerables d'Algarve.

Sylvés est une Ville & Evesché que l'on estime encore aujourd'huy avoir esté l'ancienne *Ossonoba*. Jerôme Osorius qui a écrit l'histoire du Roy Emanüel, en a esté Evesque. La Ville de Tavila est bâtie sur le fleuve Xilaõn. Elle passe pour la *Balsa* des Anciens.

Le Gouverneur de la Province demeure ordinairement à Lagos. Cette Ville est fortifiée de dix petits bastions à orillon; il y en a cinq qui n'ont qu'une face. On a élevé deux batteries de canon sur deux pointes de rocher, pour

flanquer toute la rade ; & l'on y a mis en garniſon une bonne partie du regiment d'Infanterie, dont je viens de parler. Les deux Villes de Faro, & de Caſtro, ne ſont fortifiées que par leur ſituation naturelle, qui les rend preſque inacceſſibles, à cauſe des rochers. Il n'y a qu'une compagnie d'Infanterie dans Villa-Nova de Portimaõn ; mais la garniſon eſt conſiderable dans la fortereſſe de Sagrés diſtante d'une lieuë & demie du Cap de S. Vincent. On eſtime que cette place eſt une des meilleures du Royaume, & des mieux munies de canon. ANS DE CHRIST.

Au reſte, le Roy de Portugal a plus de ſoixante vaiſſeaux de guerre, dont le moindre eſt de cinquante pieces de canon. Quand on veut faire quelque armement naval, on diſtribuë ſur ces bâtimens les regimens d'*Armada*, & de Liſbonne, & l'on en donne le commandement aux Meſtres de Camp, & aux autres Officiers des armées de terre, qui ſont également bien verſez dans l'un & dans l'autre ſervice.

Ce ſont-là les particularitez les plus eſſentielles des ſix Gouvernemens ou Provinces de Portugal. Comme la Nobleſſe y eſt illuſtre par ſon ancienneté, & par ſes actions glorieuſes, je crois luy devoir donner le premier rang parmi les choſes qui me reſtent à expliquer, aprés néanmoins que j'auray parlé des titres du Roy, & de ceux des Princes ſes enfans.

Le Roy de Portugal, & des Algarves, eſt Seigneur de Guinée, de la Navigation, Conqueſtes, & Commerce d'Ethiopie, d'Arabie, de Perſe, & des Indes. Le fils aiſné du Roy eſt appellé le Prince, & les cadets ſont nommez Infants.

Il y a trois Claſſes de Titrez, ou de Grands dans le Royaume, ſçavoir les Ducs, les Marquis, & les Comtes. Le nombre des premiers eſt diminué par la retraite du Duc d'Aveiro en Eſpagne, de ſorte que le Duc de Cadaval eſt aujourd'huy le ſeul Duc qui ſoit en Portugal. Cependant il y a pluſieurs autres Duchez, mais ils ſont confondus dans les qualitez de ceux qui en ſont les poſ-

ANS DE CHRIST.

ſeſſeurs ; comme nous le voyons en la perſonne du Roy, à qui les Duchez de Bragance & de Barcelos appartiennent. On ne compte que neuf Marquis en Portugal, & trente-trois Comtes. On y comprend le Vicomte de Serveira de Limas, & le Baron de Albito des Lobes, comme eſtant les deux ſeuls Gentilshommes qui portent ces qualitez. Chaque Titré a une penſion aſſignée ſuivant la qualité de ſon titre. Les Ducs ont trois mille cinq cens livres; les Marquis ſeize cens ſoixante & cinq livres ; & les Comtes cinq cens quinze livres. Enfin, perſonne ne peut prendre le titre de *Dom*, qui eſt une marque de nobleſſe, ſans en avoir permiſſion du Roy.

La Nobleſſe qui n'eſt pas titrée a la qualité de *Fidalgue*, & le Roy aſſigne aux *Fidalgues* des penſions ſur un fonds de quarante mille cruzades deſtinées à cet effet. Au reſte, le nombre des grandes Maiſons eſt trop conſiderable pour en faire icy le dénombrement; je me reſerve d'en parler dans les premieres occaſions qui ſe préſenteront en écrivant cette hiſtoire.

Quoy qu'on eſtime qu'aprés Paris il n'y ait pas de Ville en Europe qui ſoit ſi peuplée que celle de Liſbonne, cependant la Cour n'eſt jamais ni ſi groſſe, ni ſi brillante, que quand le Roy donne audience à quelque Miniſtre étranger; car alors on envoye une Lettre circulaire aux Grands & aux Titrez, pour les avertir de s'y rendre.

A l'égard de la ſéance dans les Tribunaux, j'ay trouvé dans les memoires que j'ay conſultez ſur ce fait, qu'elle eſt reglée de cette maniere, & ſuivant le Ceremonial d'Eſpagne. Les Infants y rempliſſent les premiers rangs ; les Cardinaux ſont aprés eux ; les Ducs précedent les Archeveſques ; les Archeveſques ont le pas ſur les Marquis; les Marquis marchent devant les Eveſques; les Eveſques vont devant les Comtes, & les Comtes devant toutes les autres Dignitez Eccleſiaſtiques; & par cette prudente alternative, on a oſté tout ſujet de plainte aux deux plus conſiderables Corps du Royaume.

Dans la ſalle où le Roy donne audience aux Ambaſſa-

deurs étrangers, on met ſon Fauteüil ſur une eſtrade, qui eſt ſurmontée d'un haut dais, & plus élevée que le parquet de la ſalle, de deux ou trois marches. Les Grands qui ſont à la main droite du Roy, ſe rangent en haye, & les Officiers de ſa maiſon ſe mettent à ſa gauche, & dans le meſme ordre que les Grands. A l'approche de l'Ambaſſadeur, le Roy ſe leve & ſe découvre; ſitoſt que le Roy s'eſt recouvert, l'Ambaſſadeur & les Grands ſe couvrent en meſme tems. S'il y a quelque Grand parmi les Officiers de la Maiſon du Roy, qui en cette qualité ſoit au nombre de ceux qui y ont des charges, ce Grand n'eſt pas plus privilegié que les autres Officiers, & il demeure découvert comme eux. Ces formalitez ſont également obſervées dans toutes les audiences, ſoit qu'elles ſoient generales ou particulieres. ANS DE CHRIST.

Lors que le Roy doit décendre dans la Chapelle, on avertit les Ambaſſadeurs, & les Titrez. On prépare dans la baluſtrade, & vis-à-vis de la courtine où ſe met le Roy, un prie-Dieu couvert d'un tapis & de carreaux, avec des plians pour les Miniſtres étrangers. Les plians pour les Ducs & pour les Marquis ſont derriere la courtine. Les Comtes qui ſont aprés eux, n'ont qu'un ſimple tapis qui couvre leur banc.

Lors que les femmes des Titrez demandent audience au Roy, elles ſont traitées ſuivant la dignité de leurs maris. Les Ducheſſes ont comme les Ambaſſadrices un carreau ſur le coin de l'eſtrade du coſté droit. Les Marquiſes en ont auſſi un, mais hors de l'eſtrade; & les Comteſſes ſont aprés les Marquiſes.

Pour paſſer du caractere des Titrez aux principales charges de la Cour, il me ſemble devoir en donner une idée qui ſoit un peu étenduë, pour en faire connoiſtre les noms, & les fonctions.

Le *Mordomo-Mor*, eſt le nom de la charge de Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy. Cette charge qui en eſt la premiere, & la plus conſiderable, donne les entrées & la préſéance dans le Palais; & la plus-part des autres charges

ANS DE CHRIST.

en dépendent. C'eſt le Grand Maiſtre qui en pourvoit les Officiers, par une [a] Patente ſignée par le Roy, & viſée par le Grand Maiſtre. Il expedie auſſi les [b] Lettres de Fidalgues; & il nomme les [c] Pages du Roy, qui ſont tous enfans de condition; ils ne portent point de livrée.

[a] *Alvara*, ou Patente.
[b] *Foro de Fidalgo*, ou Lettres de Fidalgues.
[c] *Moços Fidalgos*, ou Pages.

La fonction de *Camereiro-Mor*, ou de grand Chambellan, conſiſte à habiller ou à deshabiller le Roy: il a auſſi les entrées. Le Marquis de Fontes qui avoit cette charge, voulut autrefois diſputer au Grand Maiſtre la préſéance dans la Chambre du Roy; mais cette conteſtation ne fut pas terminée en faveur du grand Chambellan; on conſerva le pas au Grand Maiſtre.

Les *Cameriſtes* ſont les deux Gentilshommes de la Chambre du Roy; ils ſervent alternativement, & ils ont chacun leur ſemaine. On ne les met point au nombre des Officiers de la Couronne, & meſme les Rois de Portugal n'en ont jamas eu; on en donnoit ſeulement aux Infants, auprés de qui ils faiſoient la fonction de Chambellan. Cela eſt ſi vray, que quand le Roy Pierre II. fut déclaré Regent, il conſerva les ſix Gentilshommes qu'il avoit, & ils eurent les entrées dans ſa Chambre, à l'excluſion du Chambellan; mais depuis leur mort, ces places n'ont point eſté remplies.

Quand le Roy eſt preſt à ſortir, le Grand Ecuyer, ou *Eſtribeiro-Mor*, ſe trouve dans l'anti-Chambre, où il commence à prendre le pas ſur tous les autres Officiers. C'eſt luy qui tire la portiere du carroſſe du Roy; il ſe met à la premiere place de la portiere.

Le *Porteiro-Mor*, ou grand Huiſſier, eſtoit autrefois dans l'anti-Chambre du Roy, lors que l'on faiſoit quelque grande ceremonie, ou qu'il ſe devoit faire quelque action publique; mais à préſent, cet Officier eſt à la porte au dedans des appartemens, & tient une verge à la main.

C'eſt le *Copeiro-Mor*, ou le Grand Echanſon qui fait l'eſſai du vin, quand le Roy mange en public; & par une diſtinction qui eſt attachée à ſa charge, il ne fait qu'une ſimple reverence au Roy, lors qu'il luy préſente le verre;

au

au lieu que ceux qui le préſentent ordinairement mettent un genoüil à terre. ANS DE CHRIST.

La fonction du *Repoſteiro-Mor* conſiſte à oſter un taffetas qui couvre le fauteüil du Roy quand il eſt à la Meſſe, ou dans quelque ceremonie; & pendant tout ce tems, il ne quitte point le fauteüil. Il a le droit de nommer les Officiers qui ſuivent à cheval les meubles du Roy quand la Cour eſt en voyage.

Le Roy ne reçoit ſes habits de guerre que par la main de l'*Armador-Mor* qui les a en dépoſt; c'eſt luy qui dans cette occaſion a l'honneur de les luy préſenter, & de l'en reveſtir.

Le ſoin de faire venir les vivres, & les autres choſes neceſſaires pour la Maiſon du Roy, roule uniquement ſur l'*Amotacel-Mor*, ou grand Pourvoyeur; & par un privilege qui luy eſt particulier, il y met la taxe lors que le Roy eſt en campagne.

La charge de *Merinho-Mor* eſt à peu prés ſemblable à celle de grand Prevoſt en France. Celuy qui la poſſede doit aſſiſter à l'execution des perſonnes de conſideration; & s'il refuſe de le faire, il court riſque de perdre ſa charge. Le Roy Jean II. l'ordonna ainſi, ſur le refus que fit le grand Prevoſt à l'execution de Ferdinand, Duc de Bragance.

C'eſt ordinairement un Prelat qui eſt *Capellao-Mor*, ou grand Maiſtre de la Chapelle; il confere les Benefices qui en dépendent.

Le poſte de l'*Eſmoler-Mor*, ou grand Aumoſnier, eſt toûjours rempli par l'Abbé d'Alcobaça, Chef de l'Ordre de S. Bernard; Cette charge luy eſt uniquement attachée: il porte une bourſe à ſon coſté pour diſtribuer ſur l'heure la ſomme qu'il plaiſt au Roy d'ordonner.

Il n'y a point de difference entre la charge d'*Apoſentado-Mor*, & celle de grand Mareſchal des logis; elle s'exerce en Portugal de la meſme maniere qu'en France.

Ce que j'ay dit touchant la proprieté des Charges dans les Maiſons où elles ſont entrées, ſouffre icy une grande

ANS DE CHRIST.

exception; car la charge d'*Almirante* eſt devenuë hereditaire dans la maiſon de Caſtro, que l'on nomme *de la Charnéca*. Celuy qui en eſt reveſtu, n'a aucune fonction que quand le Roy s'embarque. Il joüit alors d'un droit conſiderable, que l'on appelle le droit d'ancrage; il leve ce droit par tout le Royaume, à raiſon de trente ſols par bâtiment.

C'eſt le grand Veneur, ou le *Monteiro-Mor*, qui choiſit & nomme les Piqueurs; & ſur ſa nomination, le Secretaire du grand Maiſtre de la Maiſon du Roy leur expedie des Lettres.

La charge de *Correo-Mor*, ou de grand Maiſtre des Poſtes, eſt auſſi hereditaire dans la maiſon d'Antonio de Gomez de Mata qui la poſſede actuellement, parce que ſon triſayeul acheta de Philipe II. Roy d'Eſpagne, toutes les Poſtes de Portugal; & comme le prix ne luy en a pas eſté rembourſé depuis que Jean IV. eſt monté ſur le trône, les heritiers du dernier titulaire en ont toûjours la proprieté.

Il y a trois compagnies de Gardes du Corps commandées chacune par leur Capitaine, & trois Maiſtres d'Hoſtel que l'on connoiſt ſous le nom de *Veadors*. Ces derniers Officiers ſervent encore de Contrôlleurs; ils font l'eſſay des viandes, & l'Officier qui eſt de ſemaine, doit arreſter les comptes de la Maiſon du Roy.

La fonction des deux Ecuyers tranchans, ou *Trinchantes*, conſiſte à couper les viandes quand le Roy mange en public; ils ne ſervent point quand il mange à ſon petit couvert.

Le Maiſtre de Salle doit avoir ſoin des Pages du Roy; il en eſt comme le gouverneur, ſoit pour veiller ſur leur conduite, ou pour les exciter à apprendre les exercices qui conviennent aux gens de leur naiſſance & de leur âge.

Les charges de *Summilliers da Courtina*, ſont exercées par des Eccleſiaſtiques dont le nombre n'eſt pas reglé. Ils doivent tirer le rideau de la courtine qui couvre la tribune où ſe met le Roy quand il tient Chapelle, & oſter le tapis qui eſt ſur ſon fauteüil.

Depuis que les Ducs de Bragance, qui poſſedoient la charge de Conneſtable, ſont parvenus à la Couronne, cette charge n'a eſté remplie que par commiſſion, non plus que celle d'*Alferez-Mor*, ou de grand Enſeigne, qui portoit l'Etendard royal dans les ceremonies. Le *Guarda-Mor* eſtoit celuy qui gardoit toûjours la perſonne du Roy, dont il ne s'éloignoit que par ſon ordre; cette charge a eſté ſupprimée. ANS DE CHRIST.

Au reſte, la Cour de Portugal s'accommode aſſez bien des manieres des François, dont elle ſuit les modes, dans les habits & dans les équipages. Le peuple s'en tient aux habits noirs, & tels que les gens de Robe les portent en France hors du tribunal, avec cette difference néanmoins que tous les Portugais portent l'épée.

Voilà ce qui concerne les charges & les manieres de la Cour. Comme l'occaſion ne s'eſt point encore préſentée de parler de la nomination aux Benefices, je crois qu'il eſt neceſſaire, avant que de dire à qui en appartient la Collation, de faire connoiſtre qu'il y a trois Archeveſchez, & dix Eveſchez dans le Royaume. Brague, Evora, & Liſbonne, ſont les trois Metropoles. Porto, Lamégo, Miranda, Viſéo, Guarda, Coïmbre, Leyria, Elvas, Portalegre, & Algarve, ſont les dix Egliſes ſuffragantes.

Il y a encore quelques Eveſchez dans les Iſles, & dans les païs conquis; comme l'Eveſché d'Angra, dans l'Iſle de la Tercere; celuy de Funchal, dans celle de Madere; un au Cap Vert; un à Angóla; un Archeveſque à la Baye de tous les Saints; un Eveſque à Pernambouc; un au Rio de Janeiro; un au Rio de Maranham, dans l'Iſle de S. Thomé; & enfin un Archeveſque à Goa.

Le Roy nomme à tous ces Eveſchez. Le nommé par le Roy, va trouver le Secretaire d'Eſtat, qui auſſi-toſt écrit au Nonce, pour luy donner avis de la nouvelle nomination. Le Nonce de ſon coſté dreſſe ſon procés verbal; il fait ſon information de vie & de mœurs; il la cachete, & il l'envoye au Secretaire d'Eſtat, afin qu'il la faſſe tenir à l'Ambaſſadeur que le Roy a en Cour de Rome,

ANS DE CHRIST.

& qu'il la donne au Cardinal Protecteur de la Couronne.

Quoy-que ceux que le Roy a nommez aux Eveſchez, en ayent pris, ou fait prendre poſſeſſion, incontinent aprés la reception de leurs Bulles; cependant ils ne joüiſſent jamais que des trois quarts du revenu de leurs Benefices. Le Pape reſerve l'autre quart pour le Roy, qui en diſpoſe ordinairement en aſſignant des penſions ſur cette quatriéme partie. Ces penſions ne pouvant eſtre données que par le Roy, elles ne vaquent jamais au profit de l'Eveſque, quand meſme il ſurvivroit celuy qui en joüit; de ſorte que le Roy en peut gratifier qui il luy plaiſt, & meſme un homme marié, pourveu que le Pape en accorde la diſpenſe.

Les ſeuls Eveſchez ſituez dans les Iſles, & dans les païs conquis, ſont exempts de ces penſions, parce qu'ils n'ont point d'autre revenu que celuy que le Roy leur aſſigne; ce Prince ayant droit de recevoir par les mains de ſes Officiers toutes les diſmes des Eveſchez ſitüez dans les païs d'Outre-mer, & cela en vertu d'une Bulle accordée, & confirmée par les Papes aux Rois de Portugal, pour les dédommager de leurs grandes dépenſes dans les differentes découvertes qu'ils ont faites en Affrique, & dans les Indes.

Les Eveſques portent la Croix pectorale: ils ſont veſtus de violet, pourveu qu'ils n'ayent point eſté tirez de quelque Ordre Religieux avant leur promotion à l'Epiſcopat; en ce cas ils obſervent d'eſtre habillez de la couleur affectée à l'Ordre d'où ils ſont ſortis. Quoy-qu'ils ſoient en droit néanmoins de porter le violet comme font les autres Eveſques, ils étendent cet uſage juſque ſur la couleur du Chapeau épiſcopal, qu'ils mettent ſur le cartouche où ſont leurs Armoiries; Ce Chapeau eſt toûjours de la meſme couleur que leur habit, mais il n'y a que les Prelats qui le puiſſent porter, & cela pour les diſtinguer des autres dignitez Eccleſiaſtiques, qui ne mettent rien ſur leurs Armoiries. Et enfin pour ce qui regarde la maniere dont on en uſe en parlant aux Prelats, on traite les Arche-

veſques de Seigneurie Illuſtriſſime; & l'on ne donne que le titre de Seigneurie aux Eveſques. ANS DE CHRIST.

Aprés avoir parlé des charges de la Cour, & des dignitez de l'Egliſe, il faut entrer dans le détail du miniſtere de l'Eſtat. Il n'y a point à préſent de principal Miniſtre en Portugal, ce nom eſt affecté aux Conſeillers d'Eſtat, dont le nombre n'eſt pas reglé. Le Roy les choiſit ordinairement entre les Titrez, qui ſont les plus capables; & s'ils ſe trouvent d'égale dignité, leur ſéance dans le Conſeil ſe regle ſuivant le tems de leur reception, pour éviter une conteſtation pareille à celle qui ſurvint entre les Archeveſques de Brague & de Liſbonne. Le premier en qualité de Primat, prétendoit d'eſtre en droit de préceder le ſecond, qui dans la Hierarchie de l'Egliſe luy eſt inferieur; mais cette regle ne fut pas ſuivie dans le Conſeil, & il fut réſolu, que l'Archeveſque de Liſbonne, comme plus ancien Conſeiller d'Eſtat, paſſeroit devant celuy de Brague.

Entre les differens Conſeils qui ſont établis en Portugal, le Conſeil d'Eſtat eſt le premier, & le plus conſiderable, tant par la préſence du Roy, que par la grande qualité de ceux qui le compoſent. La connoiſſance des affaires domeſtiques & étrangeres qui regardent le Royaume, eſt portée dans ce Conſeil; on y lit les Lettres des Miniſtres qui ſont dans les Cours des Princes étrangers, & l'on y réſout les réponſes qu'on doit leur faire. C'eſt auſſi dans ce meſme Conſeil que l'on ſe détermine ſur la nomination des Archeveſques, des Eveſques, des Gouverneurs de Provinces, & des païs conquis, & ſur le choix des Vice-Rois aux Indes, des Ambaſſadeurs, des Envoyez, des Preſidens, & des Conſeillers aux autres Tribunaux. Enfin, on le conſulte pour faire les Titrez; l'expedition s'en fait chez le Secretaire d'Eſtat. Celuy qui eſt reveſtu de cette charge, doit porter au Conſeil les Lettres des Ambaſſadeurs qui ſont dans les païs étrangers; il expoſe les affaires de la part du Roy, & il écrit les déliberations du Conſeil. Autrefois le Secretaire d'Eſtat ſe tenoit à genoux au Conſeil d'Eſtat.

ANS DE CHRIST.

bout d'une table; mais comme cette attitude n'eſtoit pas commode pour exercer les fonctions de cette charge, le Roy Jean IV. permit à Franceſco de Lucena qui la poſſedoit alors, d'avoir un petit banc avec un pupitre, & depuis ce tems les Rois l'ont continué. Il y a neuf Commis dans la Secretairie d'Eſtat. Le premier eſt appellé *Official Mayor;* les huit autres expedient les dépeſches.

Il y a encore deux autres Secretaires qui travaillent avec le Roy. Le premier eſt chargé de lire les Placets que l'on préſente à ſa Majeſté pour obtenir des graces, en conſideration des ſervices qu'on a rendus. Le ſecond examine les conſultations, & les avis de tous les Tribunaux hors du Conſeil d'Eſtat, qu'on ne leur renvoye qu'avec la réſolution du Roy.

Conſeil de guerre.

On expedie dans le Conſeil de guerre, qui eſt le ſecond du Royaume, les ordres que l'on doit adreſſer aux Generaux, aux Chefs d'Eſcadres, & aux autres Commandans des Armées de terre, & de mer. Le Roy prend les avis de ceux qui compoſent ce Conſeil, quand il faut remplir les places de Capitaines d'Infanterie & de Cavalerie; c'eſt-là où l'on fait les promotions des Officiers, & où l'on prononce en cas d'appel ſur les crimes commis par ceux qui portent les armes.

Conſeil du Roy.

Le Conſeil du *Dezembargo do Paço*, eſt appellé le Conſeil du Roy, parce que le Roy Jean III. le créa, pour examiner ceux qui aſpirent aux charges de la Robe; pour regler les conflicts de Juriſdiction, & pour voir s'il y a lieu d'accorder la grace aux criminels qui n'ont point de parties. On y verifie auſſi les Brefs des Nonces; on y regle les Juriſdictions Eccleſiaſtiques; on y procede aux élections des Officiers de ville; on y fait les loix, & les Pragmatiques; & enfin l'on y diſpenſe de l'obſervation des meſmes loix.

Conſeil des Finances.

Le Roy Jean IV. a mis le Conſeil *da Fazenda*, ou des Finances, ſur le pied qu'il eſt aujourd'huy; & au lieu du Preſident, & des autres Officiers qui le compoſoient autrefois, il a établi trois *Veadores*, ou ſur-Intendans, qui

ordinairement ſont gens de la premiere qualité. Ils ont chacun leur département. Le premier Surintendant à celuy du Royaume; le ſecond a le département de la Marine, des Magaſins, du Commerce, & des Manufactures; & le troiſiéme a le département d'Afrique, & préſide à la Chambre des Comptes, laquelle dépend de ce Conſeil. ANS DE J. CHRIST.

C'eſt auſſi dans ce Conſeil que l'on tient les *Aſſentamentos*, ou Enregiſtremens des penſions que le Roy donne. On y procéde à l'élection des Tréſoriers, des Juges, & des Officiers des Doüanes; on y adjuge les Baux des groſſes Fermes; on y connoiſt de tout ce qui regarde la Marine, les Magazins des Indes, la Monnoye, & les vivres pour les Armées.

Le Roy Jean III, aprés avoir uni à la Couronne les Ordres de Chriſt, de S. Jacques de l'Epée, & d'Avis, créa le Conſeil de *Meza da Conſciencia*. Ce Conſeil eſt compoſé d'un Préſident & de trois Conſeillers ou Députez. Outre ces Juges il y a encore un Chancelier, un Procureur des Ordres, & quatre Sécretaires, que l'on peut appeller Sécretaires du Roy. Quand on préſente quelque Requeſte à ce Tribunal, on ſe ſert du terme de *Majeſté*, parce que le Roy y eſt toûjours réputé préſent. Conſeil de Conſcience.

Le Chancelier ſçelle les Dépeſches & les Proviſions, le Procureur des Ordres eſt Chevalier, & donne ſes concluſions. Ce Conſeil eſt connu ſous le nom de *Deſpacho univerſal*, c'eſt là que l'on fait l'expédition des affaires qui regardent la Conſcience. On connoit encore dans ce Tribunal de la Nomination aux Benefices, de la ſur-Intendance & de la Direction des Ordres Militaires; de la Redemption des Captifs &c. Toutes ſortes de matieres n'y ſont pas néanmoins décidées, & quand il y en a quelques-unes ſur leſquelles le Conſeil ne peut qu'opiner ſeulement, on les communique au Roy. Pour lors ce Prince, aprés avoir ſçeu les ſentimens des Juges, réſout la queſtion par le jugement qu'il trouve à propos d'en porter; dont le Secretaire dreſſe auſſi-toſt l'expédition que le Roy ſigne. C'eſt ce qu'on nomme *la Conſulta* en langue Portugaiſe.

ANS DE J. CHRIST.

Le Roy dispose des Commanderies des trois Ordres Militaires en faveur de ceux dont les Ancêtres ont rendu quelques services à l'Etat, & qui en ont rendu eux-mesmes. Il y a beaucoup de *Fidalgues* qui possedent plusieurs Commanderies en mesme tems, & souvent ils les ont dans leurs Maisons pour trois ou quatre vies. Ce sont de ces sortes de graces que les Rois accordent à ceux qu'ils envoyent en Ambassade, ou à qui ils donnent des Gouvernemens.

Chevaliers de Grace; & ce que c'est.

Si un Portugais qui ne sera pas né Gentilhomme, se distingue par quelque action extraordinaire, & digne de remarque, on luy confere la Chevalerie par grace. Il y a plusieurs Chevaliers de Christ ausquels on a fixé des pensions, qui les mettent en droit de joüir des privileges de l'Ordre. Ceux qui n'ont pas de pensions, ne jouissent pas des privileges attachez à la Chevalerie, quoy qu'ils en ayent tous les honneurs. Enfin on élit dans ce Conseil les Professeurs des Universitez; on y dispense des Statuts; on y donne les provisions des Canonicats attribuez aux Universitez dans les Chapitres.

Conseil d'Outre mer.

On connoissoit autrefois dans le Conseil des Finances de toutes les matieres que l'on a attribuées au Conseil d'Outre-Mer. Ce n'est que depuis le regne de Jean IV, qu'on y assigne les fonds necessaires pour l'entretien des places d'Ourre-Mer, & pour les récompenses de ceux qui ont servi en Asie, en Affrique, & en Amerique. On le consulte pour les emplois de Capitaines-Généraux, pour ceux de Capitaines des Navires qu'on équipe pour les Indes; & on y fait la nomination des Archevêques & des Evêques d'Outre-Mer.

Junta, & sa signification.

La *Junta* du Commerce, des trois Estats, & du Tabac, sont trop considerables pour n'en pas donner icy une entiere connoissance. Ce terme de *Junta*, signifie une Assemblée de gens habiles, & de probité. Ceux qui autrefois entroient dans ce tribunal, estoient des gens versez dans le Commerce. Il doit son établissement au Roy Jean IV, qui luy donna le titre *de Convoy pour le Brésil*. Cela est si vray, que l'on y fit un fonds, dont on se servit pour armer les Navires qu'on

qu'on envoya au Breſil en 1648. Le Roy Alfonſe VI. unit la *Junta* du Commerce à la Couronne, & crea un Preſident & des Conſeillers. Ce ſont eux que l'on conſulte lors qu'il s'agit de remplir le poſte de General du Convoy, d'Amiral, de Capitaines, & des autres Officiers qui doivent commander les mille hommes, & meſme plus s'il en eſt beſoin, que cette Compagnie entretient pour l'armement des Navires. Elle nomme auſſi les Officiers pour recevoir le droit du Convoy, que payent tous les effets qu'on apporte du Breſil. ANS DE CHRIST.

Junta du Commerce.

Le Roy Jean IV. aſſembla les Eſtats Generaux pour créer le Tribunal de la *Junta* des trois Eſtats. Il ordonna que l'on y feroit la diſtribution des ſommes qui proviendroient de l'impoſition que l'on avoit faite de certains droits pour le ſoûtien de la guerre. On aſſigna auſſi ſur ce fonds les ſommmes neceſſaires pour fournir aux frais de l'Artillerie : & comme les peuples ont accordé un million de *Cruzades* pour l'entretien des Miniſtres que l'on envoye dans les Cours étrangeres, pour celuy des garniſons, & pour le payement de quelques dettes contractées durant la guerre; cette *Junta* en fait la recette, & en diſpoſe ſuivant l'intention des peuples. On y adjuge le parti du pain de munition, & celuy du fourrage pour les troupes en general; On y délibere ſur le choix du Tréſorier de la guerre, & ſur les *Vedories* ou Intendances generales du Royaume. Enfin, on y garde les fonds pour acheter des chevaux en tems de guerre, & l'on y a joint le droit que l'on paye pour les Haras.

Junta des trois Eſtats.

Une *Cruzade* eſt de la valeur de quarante ſols.

Le Roy Pierre II. du nom, & aujourd'huy regnant, a crée en 1675. la *Junta* du Tabac. Elle eſt compoſée d'un Preſident, & de ſix Conſeillers. Ce Prince leur a donné pouvoir d'établir des Officiers pour la diſtribution du Tabac en poudre, dans le Magaſin deſtiné pour en faire le debit, & de punir ceux qui vendent du Tabac de contrebande.

Junta du Tabac.

Il n'y a que deux *Relaçaõ*, ou Parlemens en Portugal; l'un à Liſbonne, & l'autre à Porto. Le Parlement de Liſbonne eſt compoſé d'un *Regedor*, ou Preſident; d'un Chan-

Parlement de Liſbonne.

ANS DE CHRIST.

celier, & de dix *Dezembargadorés*, ou Juges, qui le ſont preſque de toutes les affaires. Les Privilegiez, ou ceux qui ont droit de *Committimus* vont plaider pardevant les *Corregedorés de la Corte*, ou Inſpecteurs ſur les Officiers de Juſtice, pour l'obſervation des Loix & des Coûtumes. Ces Inſpecteurs ſont un des membres de la meſme Juriſdiction.

Il y a encore d'autres Juges pour les affaires de la Couronne, & des Finances; pour les affaires civiles, & pour les appellations criminelles.

Chambre des Requeſtes.

La *Caſa da ſuplicaçaon*, eſt proprement la Chambre des Requeſtes, où l'on juge ſouverainement, & en dernier reſſort, toutes les affaires des particuliers qui y vont par appel. Le reſte des *Corregedorés* qui ſont dans la ville de Liſbonne, conſiſte en Juges des affaires civiles & criminelles; & en Juges des affaires des Indes, & de la Mine. Il y a auſſi un Juge des proprietez, pardevant lequel ſe reglent les ſervitudes des maiſons: & enfin il y a deux Proviſeurs; l'un pour la délivrance des legs pieux, & des fondations; & l'autre pour la délivrance des legs particuliers.

Parlement de Porto.

Le ſecond Parlement du Royaume tient ſa ſéance dans la ville de Porto. Il eſt compoſé de pareils Officiers que celuy de Liſbonne. Outre les Juges ordinaires de ces deux Tribunaux ſouverains, il y a encore deux *Dezembargadorés*, ou Conſeillers, qui pour n'avoir point de fonctions reglées, ſont appellez *Extravagantes*.

Comarques ou Juſtices ſubalternes.

A l'égard des *Comarques*, ou Juſtices ſubalternes; elles ont beaucoup de rapport aux Bailliages de France; on en compte vingt-quatre dans le Royaume. Outre les Juges ordinaires qui ſont dans les villes capitales de chaque *Comarque*, on a encore établi un *Juez de Fora*, ou Juge du dehors, parce qu'il ne doit pas eſtre né dans le meſme lieu où eſt ſa Juriſdiction; cette charge eſt triennale. Si l'on appelle de ſes jugemens, cet appel eſt porté aux Chambres civiles de ſon reſſort, où les *Lettrados* (c'eſt ainſi qu'on nomme les Avocats) vont plaider, & défendre les intereſts de leurs parties.

Les Maisons de ville ont aussi leurs Juges particuliers. Celle de Lisbonne ne differe des autres Maisons de ville que par le grand nombre de ses Officiers; & dans toutes, on s'applique également à remplir de vivres les Magasins publics, & à y mettre la taxe. On observe une grande police, soit pour la reparation des Edifices publics, ou pour l'entretien des grands chemins. Ceux qui sont chargez d'en avoir soin, sont appellez *Almotacés*, ou grands Voyers; leur fonction ne dure que quatre mois, aprés quoy ils sortent d'exercice.

ANS DE CHRIST.

Maisons de ville.

Grands Voyers.

Quant à la Religion, on n'en tolere point d'autre en Portugal que la Catholique, Apostolique, & Romaine. Ceux qui ont esté élevez dans le Judaïsme, sont obligez de se faire batiser. Ils sont distinguez par le nom de *nouveaux Chrétiens;* mais ils ne peuvent remplir aucune charge dans la Robe, ni en exercer les fonctions, à moins que le Roy ne leur donne des Lettres patentes de concession.

Ce fut sous le Regne de Jean III. & en l'année 1557. que les Tribunaux de l'Inquisition furent établis dans les villes de Lisbonne, de Coïmbre, & d'Evora. Il y en a un quatriéme à Goa; il étend sa Jurisdiction dans tous les païs dépendans du Roy de Portugal au delà du Cap de bonne Esperance.

Tribunaux de l'Inquisition.

Le Conseil supréme de l'Inquisition a la mesme autorité en Portugal, que la Congregation du Saint Office a dans Rome. Le Tribunal de Lisbonne est le principal; & l'Inquisiteur general y tient sa séance. Je traiteray de l'origine de l'Inquisition, & j'entreray dans le détail de ce qui regarde ce Tribunal lors que j'écriray l'Histoire du Roy Jean III.

Ceux qui rempliſſent les charges d'Epée, ou de la Robe, n'en sont pas revestus à titre onereux; le Roy les donne aux gens les plus capables d'en exercer les fonctions. Les provisions qui s'en expedient sont triennales, à l'exception néanmoins des charges de Conseillers. Ce caractere de Juges est indélebile en la personne de ceux qui en

ANS DE CHRIST.

ſont pourveûs, à moins qu'ils ne ſe ſoient attiré par leur mauvaiſe conduite la diſgrace du Prince, & la honte d'eſtre dépoſſedez de leurs charges.

Voilà quels ſont les differens Tribunaux qui ont eſté établis par les Rois de Portugal, & les fonctions differentes des Officiers. Mais comme les Loix qui avoient eſté obſervées en Portugal eſtoient les meſmes que celles que l'on ſuivoit en Eſpagne, dans le tems que l'un & l'autre Royaume eſtoit ſous la domination des Romains, & que les Gots qui y regnerent aprés eux en firent encore de particulieres. Les Rois de Portugal qui ſont venus du depuis ont fait de nouvelles loix que l'on nomme *Ordonnances*, ou Droit royal. Ces Princes ont néanmoins conſervé tant de déference pour le fonds de la Juriſprudence Romaine, qu'ils ont voulu que l'on ſuiviſt toûjours le Droit civil dans l'étenduë de leur Royaume. Cela eſt ſi vray, que quand il ſe préſente quelque cas extraordinaire & douteux, & dont l'eſpece a échapé à ceux qui ont travaillé à l'établiſſement du Droit royal, les Juges décident la queſtion ſelon le Droit civil; & ſi la déciſion du Droit Romain n'eſt pas aſſez préciſe pour prononcer ſur cette queſtion, on a recours aux Gloſes des Juriſconſultes Romains, & non pas au Droit canonique, auquel les Portugais préferent entierement le Droit Romain. Ceux qui prennent le parti de la Robe s'attachent ſi fortement à cette étude, qu'ils ne peuvent eſtre reveſtus d'aucune charge de Judicature, à moins qu'ils n'ayent étudié en Droit pendant neuf années; qu'ils n'ayent ſubi ſix examens differens; qu'ils n'ayent eſté interrogez ſur la Loy, & à l'ouverture du livre; & qu'ils n'ayent ſoûtenu trois theſes publiques.

Quoy qu'aprés une ſi longue & ſi pénible étude un Juge ſoit capable de remplir ſes devoirs dans la fonction d'une charge, toutefois il ne peut en poſſeder, non pas meſme dans les Juſtices ſubalternes, ſans avoir encore eſté examiné dans le Conſeil du Roy, comme je l'ay dit en parlant de ce Conſeil. Quand un Officier a paſſé

quelques années dans les Juſtices ſubalternes, il eſt en droit d'aſpirer à une charge de Conſeiller dans les Parlemens. Il eſt vray que le Roy fait quelquefois la grace à ceux en qui le merite ſe trouve uni à la naiſſance, de les faire monter tout d'un coup dans les Parlemens ſans avoir paſſé par les charges de Judicature; mais la grace du Prince ne s'étend pas juſqu'à exempter cet Officier de l'examen qu'il doit ſubir dans le Conſeil du Roy, où il explique pendant une heure la Loy ſur laquelle le hazard l'a fait tomber. Cette meſme grace du Roy ne le diſpenſe pas non plus de venir dés le lendemain dans le meſme Conſeil, pour y répondre ſur les difficultez qu'on luy fait en general, tant ſur le Droit civil des Romains, que ſur les Ordonnances, & ſur le Droit royal. ANS DE CHRIST.

Comme il ne ſuffit pas dans les Tribunaux, que les ſeuls Juges ſoient habiles & fort éclairez dans la Juriſprudence, pour rendre juſtice à ceux qui la demandent, & à qui elle eſt deuë, les Avocats ſubiſſent le meſme examen que les Juges; avec cette difference que l'examen des Avocats ſe fait dans le Parlement de Liſbonne. Au reſte, ils ne peuvent paroiſtre dans le Barreau, ni plaider, ſans avoir eſté eſtimez capables de le faire utilement pour l'intereſt de leurs parties.

Ce ne ſont pas ſeulement les charges qu'on donne au merite, mais encore les Chaires dans les Univerſitez. Bien qu'il n'y en ait que deux en Portugal, elles ſont trop celebres pour n'en pas faire mention. L'Univerſité de Coïmbre eſt la plus conſiderable. Il y a un Recteur, ſix Profeſſeurs en Theologie, ſept en Droit Canon, dix en Droit Civil, cinq en Medecine, deux en Mathematique, & un en Muſique. Univerſitez.

On y a auſſi établi deux Colleges; les Profeſſeurs ſont entretenus & défrayez juſqu'à ce que les Chaires, ou que leurs Canonicats produiſent un revenu ſuffiſant pour les faire ſubſiſter honorablement, & d'une maniere conforme à leur état. Outre les quatre Canonicats que cette

ANS DE CHRIST.

Univerſité a dans l'Egliſe de Coïmbre, & qui ſont deſtinez pour les Facultez de Theologie, & de Droit Canon; elle en a encore deux dans chaque Egliſe Epiſcopale, deſquels elle diſpoſe en faveur des Profeſſeurs de ces meſmes Facultez.

Les Jeſuites ſont du corps de l'Univerſité. Ils ont deux Colleges, l'un à Coïmbre où l'on enſeigne depuis les baſſes claſſes juſqu'à la Philoſophie incluſivement, & l'autre à Evora, où l'on profeſſe la Philoſophie & la Theologie dans des cours differens.

Je n'ajoûteray point icy un état des autres forces du Royaume. A l'idée que j'ay tâché de donner de la Cour, & des Grands, des differens Conſeils, & des Tribunaux, on a veu qu'il y a des troupes dans chaque Province, que celuy qui y commande eſt nommé Gouverneur des armes, & qu'il y a des Officiers ſubalternes. A l'égard des ordres que les Generaux donnent, ils ſont portez par les Lieutenans qui font la fonction d'Aides de Camp.

Il eſt à remarquer qu'il y a moins de troupes dans les Provinces les moins expoſées; que la Cavalerie eſt miſe, en tems de guerre, par eſcadrons; que le Commiſſaire general en commande un certain nombre, & que la Cavalerie n'eſt pas ordonnée par regimens, comme elle eſt en France. Il n'en eſt pas ainſi de l'Infanterie, qui eſt diſpoſée par regimens.

Encore que le Portugal paſſe pour un des plus petits Royaumes qui ſoit en Europe, il ne laiſſe pas de produire d'aſſez grands revenus. Ils conſiſtent dans la perception de la dixiéme partie des fruits de la terre que l'on vend, à l'exception néanmoins du bled. Cette levée ne ſe fait point ſur les Eccleſiaſtiques, non plus que ſur les Fidalgues, & ſur les Bourgeois qui vivent noblement.

Quand on fait la vente de quelque immeuble, l'acquereur & le vendeur payent par égale portion un dixiéme du prix de la vente, pourveu qu'ils ne ſoient pas Chevaliers de l'un des trois Ordres Militaires. Les Officiers qui en font la recette ſont appellez *Almoxarifés*, ou Receveurs

des droits royaux. Les Rois ont assigné tant de pensions sur ces Décimes, qu'elles sont presque toutes alienées. On leve encore des droits sur les Négres de Guinée, sur tout ce qui vient du Brésil, & sur les autres denrées, de quelque nature qu'elles puissent estre : mais je les passe sous silence, pour ne point sortir du caractere historique. Je diray seulement que sous le Regne de Jean IV. les Marchands consentirent qu'on imposast trois pour cent d'entrée, & cinq de sortie sur toutes les marchandises, & cela pour fournir à l'entretien des vaisseaux armez pour la garde des costes. ANS DE CHRIST.

Les Papes qui de leur costé sont entrez dans le détail des guerres que les Rois de Portugal entreprenoient en Affrique, leur ont fait une concession que l'on nomme la *Grace de la Bulle de la Croisade,* pour aider à en soûtenir la dépense. Cette concession roule sur la levée d'une certaine somme, pour obtenir une Bulle, portant permission de manger du beurre, du fromage, & des œufs pendant le Caresme.

Voilà à peu prés quels sont les principaux droits qu'on leve en Portugal, sans parler des autres Fermes du Roy. On ne porte point à la Doüane les marchandises qui viennent de Marahan, & des grandes Indes, parce qu'il y a un Bureau particulier où l'on fait la révision des balots, dans lesquels on envoye les diamans, les perles, le musc, & l'ambre. Au reste, on peut dire qu'il n'y a guere de Prince en Europe, de qui la puissance soit si étenduë, que celle du Roy de Portugal. Il a des sujets dans toutes les parties du Monde; il possede le Brésil dans l'Amerique; les Isles du Cap vert, & de Madere; la ville & la forteresse de Mazangan en Affrique; celles de Mina, & d'Arquin sur les costes de Barbarie. Goa, Diu, Daman, & plusieurs autres villes de l'Asie luy obeïssent, & le reconnoissent pour leur souverain.

Ce sont là les fruits des grandes découvertes que les Capitaines Portugais avoient faites dans les Indes Orientales, & Occidentales. Mais si les Anglois, & les Hollan-

ANS DE CHRIST.

dois pendant que les Rois d'Eſpagne eſtoient maiſtres du Portugal, ont uſurpé les places qui eſtoient à leur bienſéance; & s'ils ont enlevé aux Portugais pluſieurs de leurs colonies, ils n'ont pû ruïner leur réputation, ni obliger les Indiens à oublier la langue Portugaiſe, qui eſt encore à préſent la plus pratiquée parmi eux.

Il ſembloit que le Pape Alexandre VI. euſt voulu prévenir les conteſtations qui pouvoient arriver entre les Couronnes de Caſtille & de Portugal. Il fit tirer ſur le Globe une ligne imaginaire, ou de *Démarcation*, qui tombant du Nord au Sud entre les deux Poles, bornoit d'un coſté les prétentions de la Caſtille, & terminoit de l'autre celles de Portugal; de ſorte que par ce partage les Indes Orientales furent aſſignées aux Portugais, & les Indes Occidentales nouvellement découvertes, furent attribuées aux Caſtillans, comme je l'expliqueray plus au long dans le regne de Jean II.

Ce Pape ordonna en meſme tems que tout ce qui avoit eſté découvert par le paſſé, & ce que les Portugais découvriroient dans la ſuite, ſoit Iſles, ou Terres fermes, du coſté du Levant de cette ligne, depuis le Nord juſqu'au Sud, appartiendroit aux Rois de Portugal, & que d'un autre coſté les Rois de Caſtille poſſederoient tout ce qui ſe trouveroit du coſté du Ponant, & du Nord au Sud.

Quoyque cette déſignation euſt eſté faite avec beaucoup d'application, Jean II. qui regnoit alors en Portugal, avoit ſujet de ſe plaindre du Pape. Ce Pontife qui eſtoit Aragonois de nation, avoit beaucoup favoriſé Ferdinand V. Roy de Caſtille. C'eſt à cette prévention que l'on attribuë encore aujourd'huy les broüilleries qui ſont arrivées en pluſieurs occaſions touchant les prétentions reciproques de ces deux Monarques. On en a veu les effets au ſujet du partage de la Barbarie, que les Rois de Portugal avoient un notable intereſt de ſoûtenir, comme y ayant le droit le plus legitime.

Les Rois de Portugal ont fondé pluſieurs Ordres Militaires dont ils ſont les grands Maiſtres. Alfonſe I. du nom,

nom, aprés avoir conquis en 1147. la ville d'Evora sur les Maures, y mit une garnison de Chevaliers, qui se signalerent sous le nom de Confreres de Sainte Marie d'Evora. Jean Civita, Abbé de l'Ordre de Cisteaux, dressa leurs Constitutions en 1162. Le Pape Innocent IV. les confirma en 1204. Sanche I. gratifia cet Ordre du Château d'Avis, dont il portoit déja le nom avant que de le posseder. Les Chevaliers vivent sous la regle de Cisteaux; ils sont vestus de blanc; & ils portent pour armes, d'or à la Croix fleurdelisée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontez de sable, par allusion au mot latin, *Avis*, qui signifie Oiseau. Cet Ordre fut autrefois uni à celuy de Calatrava, l'un des plus considerables d'Espagne; mais dans la guerre des Portugais contre les Castillans sous le regne de Jean I. les Chevaliers d'*Avis* rompirent cette union, & refuserent de reconnoistre ceux de Calatrava pour leurs associez, & pour leurs Confreres.

ANS DE CHRIST.

Ordre d'Avis. *Ant. Brandan. Monar. Lusit. p. 3. lib. 11. cap. 1. Giuseppe di Michieli nel teſoro Milit. p. 24. Il Silva nel ſuo Catalogo de R. p. 76. Il Padre Andrea Mendo de Ordin. Milit. f. 34.*

L'Ordre de l'Aile fut aussi institué par le mesme Alfonse I. lorsque dans le combat contre les Sarrasins dans la plaine d'Ourique, il invoqua le secours de S. Michel. Les Auteurs sont partagez sur le tems de l'Institution de cette Chevalerie. Les uns disent que ce fut en l'année 1165. & les autres en 1171. Les Chevaliers vivoient sous la regle de S. Benoist. Ils faisoient profession d'estre les défenseurs de la Religion Chrétienne, & de leur patrie; ils protegeoient les veuves, & les orfelins; & ils portoient une Croix d'or chargée d'une Aile de pourpre, entrelassée de rayons d'or, & surmontée de la devise, QUIS UT DEUS? Alfonse dotta cet Ordre de quelques Commanderies; mais comme elles ne suffirent pas pour l'entretien des Chevaliers, il fut negligé, & ensuite oublié par les successeurs d'Alfonse.

Ordre de l'Aile. *Ant. Brandan. Monar. Lusit. l. 11. cap. 22. Antonio Manriquez nel tom. 2. cap. 8. Giuseppe di Michieli nel teſ. Milit. f. 18. Il P. Andrea Mendo de Ord. Mil. f. 18.*

Denis I. fonda vers l'an 1318. l'Ordre de Christ, pour exciter par une glorieuse émulation la Noblesse Portugaise à marcher contre les Maures. Les Chevaliers sont vestus de blanc; ils portent sur la poitrine une Croix patriarchale de Gueules chargée d'une autre Croix d'ar-

Ordre de Christ. *Michel Pacheco nel trattato del l'Ordine di Chriſto.*

ANS DE CHRIST.

gent; ce sont les armes de l'Ordre. Le Pape Jean XXII. le confirma en 1320. & il affilia ces Chevaliers à la regle de S. Benoist. Le Pape Alexandre VI. leur permit de se marier. Enfin ces Chevaliers qui faisoient autrefois leur résidence à Castro-Marin, la transfererent dans la ville de Thomar, comme estant plus voisine des Maures d'Andalousie, & de l'Estremadure. Le Roy donna à cet Ordre les villes, les terres, & les fonds que les Templiers possedoient autrefois en Portugal, & avant qu'ils eussent esté abolis.

Angelo Manrique tom. 3. Annal. Cisterc. Tractatus de Jurisprudentia heroica de Jure Belgarum circa Nobilitatem & Insignia. Mariana l. 26. c. 13.

Ordre de S. Jaques de l'Epée.

L'Ordre de S. Jacques de l'Epée, qui est le plus ancien de ceux d'Espagne, fut aussi établi en Portugal en 1320. On en attribuë l'origine au zele de quelques Chanoines reguliers: & comme ils avoient souvent remarqué les mauvais traitemens que les Sarrasins faisoient aux Pelerins, que la devotion conduisoit à la visite des Reliques de S. Jacques de Compostelle; ces Chanoines firent bâtir des Hospitaux pour les recevoir. Treize Gentilshommes courageux, & charitables, allerent s'y loger pour défendre les Fidelles de l'insulte des Barbares.

Pietro de maris Dial. 3. Roderico Mendez nel Catalogo Reale f. 83. e 84. Gio Ramirez nel espositione della Bolla d'Alessandro 3. Emanuele Rodrigue e molt. altri addotti al f. 24.

Les Papes Alexandre III. & Innocent III. informez de l'utilité de cette Institution, qui devint un Ordre Militaire, l'approuverent, l'un en 1175. & l'autre en 1198. Les Chevaliers observerent d'abord la regle de S. Augustin, & les vœux de Religion: mais enfin ayant esté dispensez de l'une, ainsi que des autres, on leur permit de se marier. Les premieres Armes de cet Ordre estoient d'Or à l'épée de Gueules, chargée en abisme d'une coquille de mesme, avec ces paroles pour devise, *Rubet ensis sanguine Arabum.* Elles signifient en François, que leur épée fut teinte du sang des Barbares, dans le combat qu'Alfonse IX. Roy de Castille, livra aux Maures de Toulouze, lors qu'il fut secouru de Sanche, Roy de Navarre, & de Pierre, Roy d'Aragon. On en celebre tous les ans une feste solennelle en Espagne, que l'on appelle le *Triomphe de la Croix*, en memoire d'une si importante victoire.

Roderic de Toledo.

Cet Ordre porte aujourd'huy, au lieu des anciennes ar-

mes qu'il a quittées, une Croix en forme d'épée, dont le pommeau eſt fait en cœur, & les bouts de la garde ſont fleurdeliſez, ce qui, ſelon un Auteur moderne, marque les ſecours que les François ont ſouvent envoyez aux Eſpagnols dans leurs guerres contre les Maures. La réſidence ordinaire des Chevaliers eſt à Palmela, prés de Liſbonne.

ANS DE CHRIST.

Mariana. Favin en ſon theatr. d'Honn. & de Chev.

C'eſt là l'idée que je me ſuis propoſé de donner au public de l'eſtat preſent de la Cour, & du Royaume de Portugal. Il s'agit maintenant de parler des premiers Rois Chrétiens qui l'ont gouverné, & de faire connoiſtre tout ce que ces Princes ont fait de glorieux, ſoit pour ſoutenir l'honneur de la Religion, ſoit pour ſe maintenir ſur leur trône, ou enfin pour deffendre leurs ſujets. Ce qui doit ſur tout les faire admirer, c'eſt que les Portugais avoient toûjours veſcu ſans diſcipline du coſté des armes, & que d'ailleurs ils n'avoient point de troupes reglées; cependant tout ce qu'ils avoient de ſoldats, quoyque ce fuſſent des gens tumultuairement raſſemblez, ſe firent un merite & meſme un devoir, chacun en ſon particulier, de ſe ſacrifier & de mourir pour l'honneur & pour l'intereſt de leur patrie. Ce fut dans cet eſprit qu'ils ſe reſolurent à combattre indifferemment contre tous ceux qui voudroient les rejetter dans une eſpece d'eſclavage, dont ils avoient éprouvé la dureté avant qu'ils euſſent pû en ſecoüer le joug, de ſorte qu'ils ſe déterminerent à deffendre la liberté qu'ils avoient recouvrée, & pour la conſervation de laquelle ils vouloient tout haſarder, & tout entreprendre.

L'amour de la patrie qui les animoit, & l'intereſt qu'ils avoient à prendre ce parti, quoy qu'équivoque & difficile, leur inſpirerent ces genereux ſentimens. Dans cette veüe ils nommerent des Capitaines à qui ils s'engagerent d'obeïr. Ils choiſirent un Roy qui les gouverna, & qui les deffendit encore mieux que leurs Capitaines. Les vœux qu'ils firent au Ciel furent exaucez, & Dieu favorable à leurs ſouhaits, leur envoya des Rois dignes

ANS DE CHRIST.

de remplir ce nouveau trône. Il leur inſpira de maintenir la Religion dans ſa pureté, & d'en porter la connoiſſance juſque chez les peuples les plus reculez ; il leur donna les moyens de reparer les deſordres que leurs ennemis avoient deja faits ; il leur fournit ceux de s'oppoſer aux maux qu'ils auroient pû faire, & il ſembla enfin par cette protection, aſſeurer à la poſterité de ces Monarques la ſucceſſion de leur Couronne.

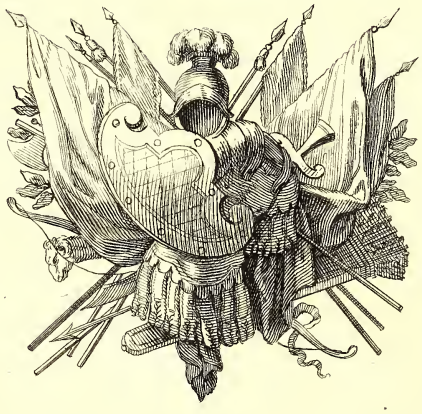

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PORTUGAL.

LIVRE PREMIER.

LE COMTE HENRY.

COMME les Rois de Léon s'étoient toûjours rendus redoutables aux Portugais, & qu'ils prévoyoient que ces peuples seroient bien-toſt en état de ne plus dépendre que d'eux-meſmes, ſans qu'on puſt les en empécher, ces Princes s'occuperent uniquement à ſe défendre contre les Maures, qui depuis long-tems les inquiétoient par de rudes guerres. Elles durerent *Vers l'an 1089.*

ANS DE J. CHRIST. 1089.

jusqu'au régne d'Alfonse VI, Roy de Castille & de Léon, à qui le Comte Henry mena un secours fort considérable.

Origine du Comte Henry. *Faria i Sousa Hist. Portu. part. 3. cap. 1.*

Les Historiens, aprés avoir recherché l'extraction de ce Comte, en ont écrit de différentes maniéres. Les uns ont estimé qu'il sortoit d'un Empereur de Constantinople qu'ils ne nomment pas. Les autres ont cru qu'il venoit d'un Roy de Hongrie dont ils ne disent point encore le nom. Quelques autres ont avancé qu'il estoit issu de Guillaume, Comte de Bourgogne frere de Raymond, Comte d'Outre-Saône. C'est ce qu'on nomme aujourd'huy Franche-Comté. Ceux-cy ont dit qu'il sortoit de Guy, Comte de Verneüil en Normandie; ceux-là le font descendre de Henry, Comte de Limbourg & de Lorraine. Enfin plusieurs estiment que le Comte Henry estoit fils de Guillaume frere de Godefroy de Boüillon, & qu'il avoit esté Gouverneur de la Lorraine pendant l'absence de Godefroy, élû Roy de Jérusalem.

M. Theodore Godefroy dans son Traité de l'origine des Rois de Portugal.
M. le Presid. de Thou dans l'Hist. de son tems.
Sandoval.
André du Chesne Hist. de Fr.
Dans une ancienne Chronique latine écrite par un Religieux de S. Benoist.
Frag. Hist. à Rege Rob. ad Philipp. 1.
Andr. Resendius lib. 4. de Antiqu. Lusit.

Les Sçavans ont toûjours été partagez entre tant d'opinions différentes; jusqu'à ce qu'un Auteur François, de qui les ouvrages & le nom tiennent une des premiéres places dans les cabinets, a résolu la question par la docte recherche qu'il en a faite dans son origine des Rois de Portugal. Il prouve évidemment que ces Princes descendent en ligne directe & masculine de l'auguste Maison des Rois de France; que Robert, Duc de Bourgogne & fils de Robert le Dévot, Roy de France, eut un fils nommé Henry; que ce dernier Prince fut pere du Comte Henry qui passa en Espagne; que ce Comte y alla accompagné de Raymond fils de Guillaume, Comte de Bourgogne; de Raymond, Comte de Toulouse & de Saint Gilles ses cousins; de Rotrou, Comte du Perche; de Guillaume, Vicomte de Melun; & de plusieurs autres Seigneurs François, qui cherchoient à se distinguer par des actions dignes de leur naissance & de leur nation.

Comme le jeune Henry ne respiroit que les occasions d'acquérir de la gloire; il en remporta une immortelle

dans la guerre que Ferdinand I. Roy de Caſtille, faiſoit contre les Maures. Le Comte qui arriva en Eſpagne ſur la fin du regne de Ferdinand, voulut faire ſa premiere campagne ſous les ordres de Rodrigue de Bivar, ce Capitaine ſi renommé, & ſi connu dans l'Hiſtoire, ſous le glorieux nom du Cid. Ferdinand eſtant mort, & Alfonſe ſon fils luy ayant ſuccedé, Henry s'attacha aux intereſts & à la fortune de ce Prince. Il luy rendit de ſi grands ſervices, qu'Alfonſe penetré des obligations qu'il avoit à Henry, qu'il regardoit comme le défenſeur de la Caſtille, & comme le liberateur des Rois de Léon, le maria avec ſa fille nommée Téreſe.

ANS DE CHRIST. 1090.

Paſſage du Comte Henry en Eſpagne. *Chron. M. S. de S. Denis.* *Duarte Nuñez en Chron. dos Reis de Port.*

Les anciens Auteurs ont écrit differemment touchant l'état de cette Princeſſe. Les uns ont dit qu'elle eſtoit fille naturelle d'Alfonſe, ou du moins qu'elle eſtoit née ſous une promeſſe de mariage, dont ce Prince avoit flaté la crédulité de Ximene de Guſman, mere de Tereſe. Les autres ont cru qu'elle eſtoit legitime. Ceux-cy fondent les raiſons qu'ils en ont ſur une Bulle du Pape Gregoire VII. concernant la ſéparation d'Alfonſe VI. Roy de Léon, d'avec Ximene de Guſman, à cauſe de la trop grande proximité que l'on trouva entre-elle & la premiere femme d'Alfonſe; ce qui prouve qu'ils eſtoient mariez, puiſque cette Bulle en fait une ſi expreſſe mention. Ainſi toutes les difficultez que l'on avoit faites touchant l'état de Tereſe ayant eſté réſoluës, & la mort d'Alfonſe VI. eſtant arrivée, le Comte, comme mary de Tereſe, prétendit à la ſucceſſion des Royaumes de Caſtille & de Léon, qui eſtoient poſſedez par ſon beau-pere. Quoyqu'il en ſoit, le Roy de Léon donna à Tereſe le Portugal, qui comprenoit alors les villes de Coïmbre, de Brague, de Porto, de Viſéo, & de Lamégo, & tout le païs qui eſt depuis Guimaraez, juſqu'au Château de Loubeyra, à condition que tout ce que Henry pourroit conquerir ſur les Maures depuis Coïmbre juſqu'à la riviere de Guadiana y demeureroit réüni; Alfonſe luy laiſſa encore la proprieté des villes qu'il avoit gagnées ſur ces Barbares.

Eſtat de Tereſe quant à ſa naiſſance.

Brandan Monarch. Luſit. lib. 8. c. 14. *And. Reſend. l. 4. de Antiq. Luſit.* *Ed. Nuñez.* *Vaſconcellos.* *Mariana Hiſt. Hiſp. l. 11. c. 1.*

ANS DE CHRIST. 1090.

Les Auteurs Portugais ont aussi écrit differemment touchant le gouvernement du Portugal par le Comte Henry. Les uns ont cru qu'il ne l'avoit possedé en titre de pleine souveraineté, & affranchi de la dépendance d'Alfonse VI. Roy de Léon, qu'aprés la mort de ce Prince, quoyqu'il l'eust donné en dot à Terese qui estoit sa fille. Les autres ont estimé qu'aussitost aprés le mariage de Terese, le Comte estoit entré en possession du Portugal; qu'il l'avoit gouverné comme en estant l'unique souverain, & que les Portugais n'avoient obeï qu'à luy seul, soit à cause du droit qu'il en avoit depuis son alliance avec la Couronne de Léon, ou soit à cause de sa vaillance personnelle. Brandan, qui est l'Auteur le plus suivi, & mesme le plus croyable, n'est point entré dans cette discussion; il s'est contenté de rapporter les sentimens de ceux qui ont écrit sur ce fait, sans y joindre le sien, ni sans dire ce qu'il en pensoit.

Le Comte Henry gouverne le Portugal.

Brandan lib. 8. c. 11.

Au reste, tout le païs qui composoit l'étenduë du Portugal ne doit point estre appellé Comté. On ne trouve point d'anciens memoires où l'on en ait ainsi parlé: & comment cela auroit-il pû se faire, puisque dés le tems que les Gots y entrérent, & que les Alains l'eurent en partage, il y avoit déja des Rois Gots qui le gouvernoient, comme je l'ay dit dans les origines de ce Royaume? Il y a donc grand sujet de croire que la qualité de Comte que portoit Henry, & qui estoit attachée à sa personne, avoit donné lieu à cette mépriſe. Cela est si vray, que les anciens Auteurs ont souvent traité le Comte tantost de Prince, & tantost de Duc; ce que l'on attribuë au mot latin de *Dux*, qui signifie Capitaine: mais ils n'ont point dit que le Portugal fust un Comté ni un Duché.

Le Portugal n'a jamais esté un simple Comté ni mesme un Duché.

Cependant le Comte Henry se fit un devoir de répondre à la haute estime qu'Alfonse avoit conceuë de son courage, & il ne chercha plus que les occasions d'en donner de nouvelles preuves. D'un autre costé, les Maures qui connoissoient sa vaillance, commencerent à la craindre, & mesme avec raison, puisque peu de tems aprés ils en ressentirent les effets. Henry toûjours brave dans ses dessein,

1093.

ſeins, & ſouvent heureux dans leur execution, marcha contre les Sarraſins; il aſſiegea, & prit les villes de Liſbonne, de Viſéo, & de Coïmbre. Comme cette derniere ville auſſi bien que celle de Brague, avoient eſté les plus expoſées à la fureur des Maures pendant les guerres, & durant les changemens des Souverains qui avoient gouverné le Portugal, on les avoit entierement rétablies & reparées, & le Comte les trouva en bon état lors qu'il y entra, & qu'il en fut le maiſtre. Il alla attaquer enſuite pluſieurs autres places qui ſont dans les trois Provinces Entre-Douro-&-Minio, & il les prit les unes aprés les autres. Il réduiſit Beira avec tous les Forts qui ſont au-delà des montagnes; il paſſa en Galice, pour ſoûtenir les intereſts d'Uraque ſa belle-ſœur, qu'Alfonſe VII. Roy de Caſtille avoit épouſée; & il défit l'armée du Roy de Navarre qui luy avoit voulu diſputer l'entrée de ſes Eſtats.

ANS DE CHRIST. 1093.

Conqueſtes du Comte Henry.

Cependant les Maures que le Comte avoit battus, reprirent courage. Ils ſe firent une eſpece de point d'honneur de ne pas ſouffrir qu'un Capitaine étranger, & inconnu, les maltraitaſt en toutes les occaſions qui ſe préſentoient; ſouvent meſme ils ajoûtoient que ce Commandant, qui paroiſſoit ſi redoutable, n'avoit qu'une eſpece de bonheur dans ſes entrepriſes; que ſa jeuneſſe, & non pas ſa valeur, faiſoit tout ſon merite. Ces diſcours raſſurerent les Maures, & déja ceux qui les commandoient en tirerent d'heureux préſages. L'obſtination de ces Infidelles, la fermeté des Chrétiens, & l'ardeur qui regnoit dans l'un & dans l'autre parti ne laiſſoit point eſperer de victoire. Elle demeuroit toûjours incertaine & douteuſe depuis que ces Barbares s'eſtoient réünis.

Quoy-que cette diſpoſition ne leur fuſt ni utile, ni avantageuſe, cependant ils tenoient les Chrétiens en bride, & empeſchoient que le Comte ne paſſaſt à d'autres exploits. Cette ſituation ne convenant point à ſon caractere, ni à celuy de ſes troupes, le Comte les attira dans une bataille, les Maures furent repouſſez. Cette victoire n'eſtant ni generale, ni complette de la part des Chré-

ANS DE CHRIST. 1095. tiens, les Infidelles reprirent bientoſt leur revanche ; mais leur deſtin ne fut pas plus heureux dans ce combat que dans le précedent. Toutefois ils ne ſe rebuterent point, & leur obſtination fut ſi grande & ſi vive, qu'ils en vinrent aux mains en dix-ſept batailles differentes. Cette reſiſtance n'ayant ſervi qu'à relever la gloire de Henry, il demeura toûjours le vainqueur, & mit les Maures hors d'état de faire de nouvelles tentatives. Alors le Comte ſe diſpoſa à ſon voyage de Jeruſalem, ſur le choix que le Pape Urbain II. en avoit fait, pour eſtre un des douze Capitaines qui devoient marcher à la conqueſte de la Terre Sainte.

1097.

Brandan. Faria i Souza Epit. Hiſt. Port. part. 3. c. 1.

Voyage du Comte Henry en Jeruſalem.

Mais avant que Henry partiſt pour aller joindre les Comtes Raymond de Toulouſe, & de S. Gilles ſes couſins, qui s'eſtoient croiſez pour aller en Orient, il conſulta Bernard, Archeveſque de Tolede, ſur les moyens qu'il devoit prendre pour rétablir les ſieges Epiſcopaux dans les villes de Coïmbre, de Brague, de Viſéo, de Lamégo, & de Porto. Il conſerva à la ville de Coïmbre, qui eſtoit alors capitale de Portugal, la Seigneurie du temporel, & à Brague celle du ſpirituel, comme eſtant l'Egliſe Métropolitaine de cet Eſtat.

Vaſconcellos Anac. l. 1.

Quand le Comte Henry eut fait ce rétabliſſement, qui ne contribuoit pas moins au bon ordre qu'à la gloire des païs qui dépendoient de luy, il ſe mit en campagne, ſuivi de tout ce qu'il y avoit de Nobleſſe en Portugal. Il paſſa par l'Allemagne, & il traverſa la Hongrie. Ce voyage fut long & pénible, & par deſſus tout cela tres-infructueux, ce qui a fait dire à la pluſpart des Auteurs, que c'eſtoit plûtoſt un pelerinage qu'une Croiſade, ou une guerre ſainte.

Duarte Nuñez en Cron. dos Reis de Port.

Retour du Comte Henry en Portugal.

Le Comte eſtant revenu en Portugal en meſme état qu'il en eſtoit parti, apporta un grand nombre de Reliques, & entr'autres un bras de S. Luc l'Evangeliſte, dont on dit qu'Alexis Comnéne, Empereur de Conſtantinople, luy avoit fait préſent. Comme cet Empereur eſtoit ennemi déclaré des Princes occidentaux, & qu'il mépriſoit leur pieté & leur Religion, le Comte fit porter cette Relique dans l'Egliſe de Brague, où par une ceremonie ſolemnelle on

repara le mépris que ce Prince ſchiſmatique en avoit fait. ANS DE CHRIST. 1103.

Ce ne fut pas ſeulement dans cette ſolemnité que le Comte donna des témoignages de ſa pieté. Il fonda pluſieurs Convents à Liſbonne; il fit bâtir des Egliſes; il éleva des Autels; & paſſant des actions exterieures aux édifiantes, il parut auſſi bon Chreſtien qu'il s'eſtoit toûjours montré grand Capitaine. Auſſitoſt que le Comte eut appris qu'Alfonſe VI. ſon beau-pere eſtoit mort, ce qui arriva en 1109. Tereſe, femme du Comte, prit la qualité de Reine, pour marque de ſes juſtes prétentions ſur les Couronnes de Caſtille & de Léon; & depuis ce tems-là cette Princeſſe porta ce titre, quoyque Henry n'euſt que celuy de Comte. 1110. Tereſe prend le titre de Reine.

Henry s'eſtant retiré à Aſtorgue, fit en préſence d'Alfonſe ſon fils, une diſpoſition teſtamentaire, que les Rois ſes deſcendans ſe propoſent encore aujourd'huy les uns aux autres pour exemple, & qu'ils ſuivent avec beaucoup d'exactitude. Il luy recommanda préférablement à toutes choſes d'entretenir la pureté de la Religion dans ſes Eſtats, ce que ſes ſucceſſeurs ont ſi bien executé, qu'ils en ont porté la connoiſſance chez les peuples les plus idolatres. Il luy enjoignit d'aimer ſes ſujets; de rendre la juſtice à ceux à qui elle eſtoit deuë, & de tenir la main à l'execution des Ordonnances qu'il pourroit faire pour la reformation des mœurs, & pour le ſoulagement des peuples. Le Comte Henry fait ſon teſtament.

Le Comte, aprés avoir inſtruit Alfonſe des maximes qui regardoient le gouvernement, ne s'occupa plus que des ſoins de ſon ſalut, & dans cet état il mourut à Brague en l'année 1112. & à la ſoixante & ſeptiéme de ſa vie; il fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale de cette ville. Mort du Comte Henry.

Diego de Souza qui en eſtoit Archeveſque en 1513. fit transferer le corps du Comte Henry, dans une Chapelle qui fut bâtie dans la meſme Egliſe, & où dans la ſuite on porta les cendres de la Reine Tereſe ſa femme, que l'on mit dans un tombeau auprés de celuy du Comte ſon Epoux. *Faria i Souza Epitom. cap. 4. Duarte Nuñez. Ibid.*

Alfonſe Henriquez fut ſon fils, & ſon ſucceſſeur, Tereſe ſa ſœur aiſnée fut mariée à Ferdinand Nuñés, l'un des Enfans du Comte Henry.

ANS DE CHRIST. 1112.

plus grands Seigneurs de Galice. Nuñez en eut deux filles, dont l'une qui ſe nommoit Sanche, fut femme de Sueiro Viegas, & l'autre appellée Tereſe, épouſa Ferdinand d'Ayres Batitela. La famille de Lima eſt ſortie en ligne directe de Ferdinand leur fils.

Uraque, ſœur puiſnée d'Alfonſe, fut mariée à Ferdinand Bermond Paez, Comte de Traſtamare.

Pierre, fils naturel de Henry, vint en France vers l'année 1147. il fut témoin des miracles que faiſoit S.Bernard, Abbé de Clervaux; & à ſon retour en Portugal, il en parla avec tant d'éloge à Alfonſe ſon frere, qu'il luy inſpira une profonde veneration pour ce ſaint Abbé. Quand Alfonſe fut proclamé Roy, il fit bâtir le ſuperbe & riche Monaſtere d'Alcobaça, où Pierre ſe retira; & où aprés avoir veſcu d'une maniere édifiante, il mourut en odeur de ſainteté.

Faria i Souza. Ibid.

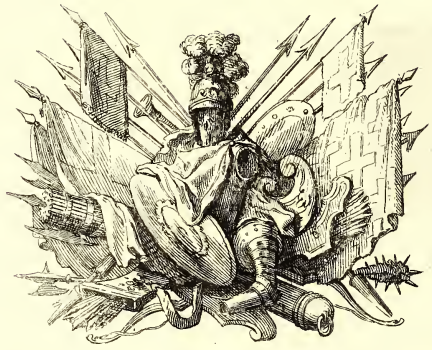

ALFONSE I.

ROY I.

LE Comte Henry, de qui la memoire ſera toûjours venerable aux Portugais, & glorieuſe à leur patrie, laiſſa un fils nommé Alfonſe, qui fut l'heritier de ſon nom & de ſon Eſtat. Les Auteurs ſont partagez ſur le tems de la naiſſance de cet Infant. Les uns eſtiment qu'il vint au monde en 1110. & les autres en 1116. 1112.

Tems de la naiſſance de l'Infant Alfonſe.

Le jeune Alfonſe qui eſtoit le premier fruit de l'amour conjugal du Comte & de Tereſe, & celuy des ſouhaits du peuple, devint dans la ſuite le ſujet des prieres publiques. Chacun s'intereſſa à luy ; car eſtant né avec les pieds attachez l'un à l'autre par derriere, ſa gueriſon ſembloit eſtre au deſſus des remedes humains; auſſi Dieu touché par la fidelité des vœux qu'on luy adreſſa, les écouta favorablement, & guerit l'Infant.

Brandan. Faria i Souza Epito. Hiſt. Portug. part. 3. c. 2.

Le Comte Henry, & la Reine Tereſe, remplis de reconnoiſſance envers le Ciel, firent achever une Egliſe, qui

ANS DE CHRIST. 1113.

depuis long-tems avoit eſté commencée à Carquere auprés de Lamégo, & ils la dédierent à la Sainte Vierge.

Mariage d'Alfonſe. *Pingon. Dam. Goës. Vaſconcellos. Hieron. Surita en ſon Hiſt. d'Arag. Sainte-Marthe Hiſt. geneal. liv. 41.*

Alfonſe épouſa Mafalda, ou Mahaud de Savoye en 1146. Les Hiſtoriens ont écrit differemment touchant la naiſſance de cette Princeſſe. Ceux qui ont travaillé ſur les Hiſtoires de Portugal & de Savoye, aſſeurent qu'elle eſtoit fille d'Amé III. Comte de Savoye, & de Mahaud de Viennois, fille d'Albon, Dauphin de Viennois. L'Auteur de l'Hiſtoire d'Aragon avance qu'elle eſtoit ſœur de Pierre Comte de Lara, & d'Ermeſinde Vicomteſſe de Narbonne. Quoy-qu'il en ſoit, Mahaud qui eſtoit tante paternelle d'Alix de Savoye, femme de Loüis le Gros Roy de France, donna cinq enfans à Alfonſe.

Enfans d'Alfonſe.

Le Prince Henry, qui fut l'aiſné, mourut jeune; c'eſt de luy qu'Alfonſe ſon pere a fait mention dans l'une de ſes Lettres à ſaint Bernard, Abbé de Clervaux. Sanche fut le puiſné, & ſucceda à Alfonſe; Jean de Portugal qui fut le dernier des enfans maſles, eſt marqué dans le Calendrier de Sainte Croix de Coïmbre. Uraque l'aiſnée des filles du Roy, fut mariée à Ferdinand II. Roy de Léon; mais le Pape ayant jugé que ce mariage ne pouvoit ſubſiſter ſans bleſſer les loix, à cauſe de la trop grande proximité des parties, ce Pontife uſa de ſon autorité, & l'annula, quoyque Ferdinand en euſt un fils nommé Alfonſe, qui fut Roy de Léon.

Tereſe ſœur d'Uraque, épouſa Philipe d'Alſace Comte de Flandres. Il mourut ſans enfans au ſiege de Ptolemaïde en Syrie, où il eſtoit allé faire la guerre contre les Infideles. Tereſe qui avoit pris le nom de Mahaud, gouverna les Eſtats de Philipe pendant ſon abſence, ſous le nom de la Reine Comteſſe, ſuivant l'ancienne coûtume du Royaume, qui donnoit cet auguſte titre aux filles des Rois. Elles en joüirent juſqu'au regne d'Alfonſe II. mais depuis ce tems-là elles ont eſté appellées Infantes. Mahaud épouſa en ſecondes nopces Eudes III. Duc de Bourgogne. Ce mariage fut encore déclaré nul à Rome. Cette Princeſſe mourut dans un précipice auprés de Furnes, où ſon car-

roſſe tomba. Ce lieu fut depuis nommé la *Foſſe de la Reine.* ANS DE CHRIST.

Alfonſe laiſſa trois garçons naturels. L'aiſné ſe nomma Ferdinand Alfonſe, & fut Porte-Eſtendard du Royaume. Le ſecond fils du Roy s'appella Pierre Alfonſe; il ſe fit Religieux dans le Monaſtere d'Alcobaça.

Pierre qui eſtoit le dernier, fut élû grand Maiſtre de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem en 1194. Il tint un Chapitre general dans le Château de Margat, pendant l'année de ſon Magiſtere; il fit des loix & des conſtitutions pour la diſcipline reguliere, & pour le gouvernement Ariſtocratique. Ces loix ſont encore aujourd'huy obſervées ſous ſon nom; mais comme elles eſtoient trop rigoureuſes pour ce tems-là, quoyque tres-juſtes, & fort judicieuſes, il indiſpoſa par là tellement les eſprits, qu'il renonça au Magiſtere un an aprés ſon élection, & retourna en Portugal, où il mourut en 1207. *Hiſt. de Malthe dans les Privileges de cet Ordre.*

Tereſe fille naturelle d'Alfonſe, fut mariée à Sanche Nuñez. Uraque leur fille, épouſa Gonſalve de Souſa, premier Comte de Mendez, & chef de la maiſon de Souſa en Portugal.

La Reine Tereſe, mere d'Alfonſe, à qui le Portugal appartenoit en propre, comme faiſant la meilleure partie de ſa dot, eut pour Miniſtre un nommé Ferdinand. On dit que les ſervices de ce Miniſtre, & peut-eſtre meſme ſa perſonne, meriterent quelque diſtinction de la part de la Reine. Cette diſtinction alla ſi loin, que l'on crut que cette Princeſſe aimoit Ferdinand, & qu'elle l'avoit épouſé. Quoy-que ce bruit fuſt fort répandu, & qu'on le confirmaſt de toutes parts, cependant on ne trouve aucun acte ancien qui faſſe mention de ce Ferdinand en qualité de mary de la Reine. Tous les actes qu'elle a faits ont eſté paſſez au nom de cette Princeſſe. 1118. La Reine Tereſe aime Ferdinand. *Brandan Monarch. Luſit. lib. 9. cap. 2. & 3.*

Alfonſe qui n'ignoroit pas que Ferdinand prenoit la qualité de Comté de Portugal, chercha à ſe vanger par les armes, du deshonneur que luy faiſoit cette alliance, & du tort qu'elle luy cauſoit, en le privant de la joüiſſance du Portugal. Ferdinand qui de ſa part vouloit ſoûtenir les Guerre entre Tereſe & Alfonſe. 1127.

ANS DE CHRIST. 1127.

droits de la Reine, leva des troupes, & ſe mit en état de défendre un bien, dans la conſervation duquel il prenoit un ſi ſenſible intereſt.

Alfonſe eſt batu par Ferdinand.

Les armées des deux partis s'eſtant rencontrées auprés de Guimaraez, elles en vinrent aux mains. Alfonſe Henriquez fut batu, pour avoir trop précipité le combat, & pour n'avoir pas attendu le renfort que luy amenoit Egas Moniz, qui avoit eſté ſon Gouverneur. Ce deſavantage fut bientoſt reparé par le ralliement que l'on fit de l'armée d'Alfonſe, & par la jonction des nouvelles troupes d'Egas. Ce Prince qui ſe vit aſſez de forces pour donner un ſecond combat, y engagea Ferdinand, & il y fut auſſi heureux qu'il avoit eſté malheureux dans le premier. L'armée de Ferdinand fut taillée en pieces; il fut fait priſonnier avec la Reine Tereſe, & ils furent tous deux conduits dans un lieu de ſeureté. Mais Ferdinand ayant conſenti à ne plus prendre le titre de Comte de Portugal, & à ſe reconnoiſtre pour vaſſal d'Alfonſe, il fut élargi, & remis en pleine liberté.

Ferdinand batu par Alfonſe.

La Reine Tereſe miſe en priſon.

La Reine, quoyque toûjours priſonniere, trouva le moyen de porter les peuples à demander un Roy qui fuſt en âge de les gouverner, & en pouvoir de les défendre, au lieu d'Alfonſe qui n'avoit que dix-huit ans. Mais le chagrin de cette Princeſſe augmenta beaucoup ſur la nouvelle qu'on luy donna, qu'Alfonſe vouloit gouverner par luy-meſme, & qu'il l'avoit dépoüillée de l'autorité qu'elle s'étoit acquiſe lors qu'elle avoit eu le maniment des affaires de l'Eſtat. Cette femme, qui eſtoit capable de tout entreprendre pour ſe ſatisfaire, médita les moyens de faire concourir à ſa vengeance Alfonſe VII. Roy de Caſtille; & pour exciter en ce Prince une plus vive compaſſion, elle luy expoſa en des termes tendres & ſeducteurs, ſon malheur comme mere, & l'ingratitude de ſon fils à ſon égard. Elle l'exhorta à la recevoir ſous ſa protection royale, & à la vouloir défendre contre les perſecutions d'un enfant qu'elle diſoit indigne d'eſtre le ſien, & le ſucceſſeur de Henry. Enfin, pour mieux s'attirer ſa protection en l'intereſſant

Elle mandie du ſecours en Caſtille.

tereſſant dans le ſecours qu'elle luy demandoit, elle luy inſinua de s'aſſeurer d'une Couronne qu'il pourroit porter un jour; & elle s'offrit d'appuyer ſes prétentions par de bons memoires, par ſes brigues ſecretes, & par de fidelles amis, que ni la crainte d'un tiran, ni l'eſperance d'une meilleure fortune n'avoient pû encore luy débaucher. ANS DE CHRIST. 1127.

Alfonſe Roy de Caſtille, & couſin de l'Infant, ayant apris la détention de la Reine Tereſe, ſe mit en campagne à la teſte de ſon armée, ſous pretexte de déliver cette Princeſſe. L'Infant informé de la marche du Caſtillan, alla à ſa rencontre, & luy préſenta la bataille dans la plaine de Valdivez. La fermeté qui regnoit dans l'un & dans l'autre parti, & l'intereſt que chacun avoit à ſe diſputer la victoire, & à la remporter, contribuerent également à rendre cette affaire auſſi ſanglante qu'elle le fut en effet. Mais enfin la victoire ſe déclara pour l'Infant; les Caſtillans plierent, & leur armée fut miſe en déroute. 1128.

Brandan Monarch. Luſit. l. 11. c. 19.

Alfonſe bat le Roy de Caſtille.

Le lieu où cette action ſe paſſa, a de depuis eſté connu ſous le nom de la plaine de *Matança*, qui veut dire *Tuërie*; ce qui marque qu'il y eut une grande effuſion de ſang humain cauſée par la durée du combat, & par l'ardeur des combatans. Le Roy de Caſtille ayant eſté bleſſé d'un coup de fléche au pied, ſe retira dans le Royaume de Léon. La pluſpart de ſes Officiers perirent dans cette bataille; le nombre des priſonniers fut conſiderable, & l'Hiſtoire fait mention que l'on y prit ſept Comtes.

Le Caſtillan eſt bleſſé.

Le ſang d'un Roy verſé, la priſe & la mort de tant de gens diſtinguez par leur naiſſance & par leurs emplois, releverent beaucoup la gloire & la réputation de l'Infant Alfonſe & des Portugais qui avoient combatu ſous ſes ordres; car ce fut la premiere bataille qu'ils avoient donnée aux Caſtillans depuis l'invaſion des Sarraſins.

Le Caſtillan flaté des offres que la Reine luy avoit faites, rentra en Portugal à deſſein de reprendre ſa revanche, & de contraindre l'Infant à luy rendre hommage comme à ſon ſouverain. Il parut aux environs de Guimaraez, où l'Infant eſtoit alors; mais cette place ne pouvant 1129.

Le Caſtillan rentre en Portugal.

ANS DE CHRIST. 1129.

pas ſoûtenir le ſiege que le Caſtillan commençoit à former, Egas Moniz qui avoit eſté gouverneur de l'Infant, & qui prévoyoit qu'on luy feroit un mauvais parti, ſortit à ſon inſceu de Guimaraez, & alla porter parole au Roy de Caſtille, qu'au cas qu'il vouluſt retirer ſes troupes, & lever le ſiege, l'Infant iroit à la premiere aſſemblée des Eſtats generaux, & qu'il s'y reconnoiſtroit pour ſon vaſſal ; à quoy le Roy de Caſtille conſentit ſur la ſeule parole d'Egas.

Egas Moniz fait des propoſitions.

L'Infant qui ignoroit cette negociation, & qui ne ſçavoit à quoy attribuer la retraite de l'armée ennemie, fut bien ſurpris lors qu'Egas luy rendit compte de ce qu'il eſtoit allé dire au Roy de Caſtille ; mais le Roy ne voulant point entrer dans cet engagement, qu'il regardoit comme le plus grand malheur qui pût luy arriver, & meſme plus honteux que ſi on l'euſt forcé dans Guimaraez, perſiſta dans la réſolution de ſe défendre, quoy qu'Egas luy euſt repréſenté le riſque évident où il expoſoit & ſa perſonne & ſes troupes. Le Gouverneur qui n'avoit pû rien gagner ſur l'eſprit de l'Infant, partit pour Tolede, où eſtoit le Roy de Caſtille. Il s'alla jetter à ſes pieds nud en chemiſe, & la corde au col, & en cet état il luy avoüa que l'Infant ſon maiſtre ne ſçachant rien de ce qu'il avoit voulu ménager, avoit refuſé d'executer ce qu'il eſtoit venu luy propoſer ; & comme il avoit lieu de ſe reprocher d'avoir abuſé de ſa confiance, il luy en demanda pardon, & il ajoûta qu'il luy apportoit ſa teſte.

Brandan. ibid.

Alfonſe les deſavoüe.

Voyage d'Egas Moniz en Caſtille.

Le Caſtillan qui connoiſſoit la probité d'Egas, & qui n'ignoroit pas le langage qu'il avoit tenu à l'Infant touchant l'hommage dont il s'agiſſoit, pardonna à ce Gouverneur, & le renvoya en Portugal. Les Auteurs ne s'accordent point ſur ce fait dont les circonſtances paroiſſent extraordinaires, & meſme incroyables dans la perſonne du Gouverneur d'un Roy ; cependant les anciens Chronologiſtes en parlent de cette maniere.

Intrigues de Tereſe.

Alfonſe Roy de Caſtille, ne fut pas le ſeul à qui la Reine Tereſe voulut inſinuer de ſonger à la conqueſte du Por-

tugal. Pierre, autant haï à Malthe où il eſtoit Grand Maiſtre, que peu aimé en Portugal, s'y rendit, ſous l'eſperance d'y regner un jour: mais le Ciel en diſpoſa autrement; il mourut; & ſi l'on en croit la Chronique ſcandaleuſe, ce fut par les ordres de Sanche I. qui eſtoit ſon frere. ANS DE CHRIST. 1129.

Tereſe outrée & jalouſe du bonheur du Roy, chercha en vain les moyens de rallumer le feu d'une guerre civile; chacun abandonna ſon injuſte parti; & cette femme ingenieuſe à vouloir faire du mal, & chagrine de n'en pouvoir venir à bout, ſe propoſa de ſurprendre le Pape Eugene III. à qui elle écrivit, comme elle avoit fait au Grand Maiſtre. Elle trouva par malheur tant d'accés & de facilité dans l'eſprit de ce Pontife, qu'aprés l'avoir touché par de fauſſes plaintes contre ſon fils, elle l'obligea d'employer contre ce Prince les foudres du Vatican.

Le Pape en parla à l'Eveſque de Coïmbre qui eſtoit à Rome, & il le chargea de retourner en Portugal, pour obliger Alfonſe de rendre à la Reine ſa mere l'autorité qu'il luy avoit oſtée, & la liberté qu'il luy avoit ravie, avec ordre, s'il le refuſoit de mettre la ville de Coïmbre en interdit. L'Eveſque qui partit de Rome auſſitoſt qu'il en eut l'ordre, ne manqua pas d'executer celuy du Saint Pere. Ce Prelat ne croyant pas aprés cela devoir ſejourner en Portugal, retourna auſſi bruſquement à Rome qu'il en eſtoit parti. Interdit mis ſur Coïmbre.

L'Infant ſçachant l'interdit que ce Prelat avoit jetté ſur Coïmbre, projetta de le dépoſer; & dans cette veuë il fit aſſembler le Chapitre pour proceder à une nouvelle élection; mais la réſiſtance qu'il trouva dans les opinions luy fit changer de deſſein, & le porta à de grandes extrémitez.

Eugene piqué de la conduite de l'Infant en cette occaſion, envoya un Cardinal Legat en Portugal pour l'intimider, & pour luy demander uniquement l'élargiſſement de la Reine. Le Cardinal qui comme l'Eveſque ne put en venir à bout, lança, mais en ſecret, l'excommunication dont il avoit menacé ce Prince, s'il réſiſtoit plus long-tems ga- Excommunication par un Cardinal Legat.

ANS DE CHRIST. 1129.

aux inſtances que le Pape luy faiſoit pour le bien de la paix, & pour la tranquillité de ſon Eſtat. Le Cardinal, aprés avoir rempli ſa légation, partit en diligence, & ſortit de Portugal, où il avoit amaſſé de grandes ſommes pour eſtre employées ſelon les ordres du Pape.

L'Infant informé de ce procedé, & du départ du Cardinal, le ſuivit, & l'atteignit vers les limites de ſes Eſtats. Il ſe plaignit à ſon tour de l'injuſtice qu'on luy faiſoit, & de la dureté du Pape à ſon égard; il proteſta qu'il n'avoit rien fait contre l'obeïſſance qu'il devoit au Saint Siege, &

Levée de l'Interdit.

il força, dit-on, ce Cardinal l'épée à la main, de lever l'Interdit qu'il avoit mis ſur ſa perſonne, & ſur la ville de Coïmbre. Quand Alfonſe eut obtenu ce qu'il demandoit du Cardinal, il changea de langage, & il le pria d'aſſeurer le Pape qu'il ne luy manqueroit jamais de reſpect ni de ſoûmiſſion, pourveu qu'il luy donnaſt ſes avis, par un motif d'affection & de zele, & non point par un mouvement d'intereſt & de paſſion.

Mort de la Reine Tereſe.

Ce fut là que ſe terminerent les brigues, & le chagrin de la Reine Tereſe contre ſon fils Alfonſe. Cette Princeſſe qui changea de conduite en changeant de ſentimens, ne ſongea qu'à mourir plus ſaintement qu'elle n'avoit veſcu, ce qui arriva dans la meſme année.

1130.

Faria i Souza Hiſt. Portug. part. 2. c. 2.

Alfonſe ayant calmé tous ces troubles inteſtins, qui eſtoient capables de renverſer une domination naiſſante, tourna ſes armes contre les Maures. Il gagna ſur eux la ville de Leyria, qui porte aujourd'huy titre d'Eveſché ſuffragant de Liſbonne, & il donna cette place aux Religieux de Sainte Croix de Coïmbre. Les Maures qui ſe perſuaderent que ces Moines la défendroient foiblement,

1133.

Leyria pris par les Maures, & repris par Alfonſe.

l'allerent inſulter, & la prirent : mais Alfonſe reprit ſur ces Infidelles ce qu'ils avoient enlevé à ces Religieux; & au lieu de leur donner cette ville une ſeconde fois, il l'unit à ſon domaine, qu'il augmenta encore par les nouvelles conqueſtes de Torres-Novas, de Béja, de Serpa, de Moura, & d'Evora. Les Sarraſins furent donc les premiers qui ſe trouverent expoſez à la valeur & au courage d'Alfonſe.

Ce Prince animé de la meſme ambition que le Comte Henry ſon pere, paſſa dans la province d'Alentejo, où un Maure nommé Iſmaël, qui avoit tué le Roy de Badajox, eſtoit entré, ſoûtenu de quelques Princes ſes voiſins. Alfonſe le combatit, & le repouſſa juſque vers Badajox. Iſmaël outré de ce deſavantage, rallia ſes troupes; il mandia celles de cinq Rois Sarraſins, & il mit une formidable armée ſur pied, dans l'eſperance de vaincre les Portugais, & de les exterminer. Alfonſe qui n'avoit que treize mille hommes de troupes reglées, ne s'étonna pas du nombre de ſes ennemis, quoyque l'inégalité des deux armées fuſt tres-conſiderable. ANS DE CHRIST. 1136. Combat d'Alfonſe contre Iſmaël.

Ce fut dans la plaine d'Ourique, & aſſez prés de la riviere du Tage, qu'Alfonſe rangea ſon armée en bataille. Ce Prince qui attendoit tout du courage de ſes ſoldats, implora le ſecours du Ciel, puiſqu'il combatoit pour ſa gloire. Il partagea ſes troupes en quatre eſcadrons, pour ſoûtenir ſon Infanterie qui eſtoit en petit nombre. Il les exhorta de ne ſe point étonner à la veuë de tant d'ennemis, qui n'auroient oſé, leur dit-il, en venir à une action, ſi leur ſuperiorité, & non pas leur valeur, ne leur laiſſoit pas quelque eſperance de la victoire. Enfin il les raſſura ſi bien par l'exemple qu'il promit de leur donner, que les Portugais qui connoiſſoient la conduite & la vaillance de ce Prince, ne ſe propoſerent plus que de l'imiter, de le ſuivre, & de combatre ſous ſes ordres. Bataille d'Ourique. 1139.

Iſmaël qui de ſa part avoit rangé ſon armée ſur une meſme ligne, pour la faire paroiſtre encore plus conſiderable aux yeux de ſes ennemis, & pour les intimider par ce grand nombre, partagea ſa Cavalerie en douze eſcadrons, & auſſi-toſt aprés on en vint aux mains. L'action commença par de grands cris que firent les Barbares. Le cliquetis de leurs armes qui brilloient à la faveur des rayons du ſoleil, ſucceda au bruit qu'exciterent les ennemis. L'obſtination des deux partis, ou plûtoſt leur acharnement, fut ſi long & ſi égal, que l'on demeura long-tems ſans connoiſtre lequel des deux ſeroit le vainqueur. Il y *Faria i Souza part. 3. c. 2. Brandan Monarch. Luſit. Garibai. Mariana. Vaſconcellos.*

ANS DE CHRIST. 1139.

avoit grande apparence que la victoire tourneroit du coſté du plus fort; mais une main ſecrete & puiſſante fit triompher le plus foible; & par le mémorable avantage que les Portugais remporterent ce jour-là ſur les Maures, la loy de Jeſus-Chriſt fut ſuivie & répanduë par toute l'Eſpagne, & dés ce moment Alfonſe qui juſque-là n'avoit eſté appellé qu'Infant, fut proclamé premier Roy de Portugal.

Proclamation d'Alfonſe.

Les anciens Memoires que l'on y conſerve, attribuent cette victoire à un miracle qui arriva peu de tems avant le combat, & auſſi-toſt aprés qu'Alfonſe eut fini ſa priere. On y lit, que le Ciel propice aux vœux qu'il forma, s'ouvrit, & que Jeſus-Chriſt élevé en Croix luy apparut dans ſa gloire; ce qui fut cauſe qu'Alfonſe changea les armes que Henry ſon pere luy avoit laiſſées, & qu'au lieu de la Croix d'azur qu'il portoit en champ d'argent, il chargea ſon Ecuſſon des cinq playes du Sauveur crucifié.

Anciennes Armes de Portugal.

La pluſpart des Auteurs n'oſant déferer à ce qu'on rapporte, d'un miracle de cette importance, eſtiment qu'Alfonſe défit cinq Rois Sarraſins, & toute cette affreuſe multitude de Barbares, dont la plus grande partie qui avoit eſté tuée couvroit le champ de bataille; qu'il mit dans l'Ecu de ſes armes cinq bezans, pour exprimer les cinq coups mortels qu'il avoit receus, & qu'il le chargea d'autant d'Ecuſſons qu'il avoit vaincu de teſtes couronnées. En effet, les Rois de Portugal portent d'argent à cinq Ecuſſons d'azur mis en croix, chacun chargé de cinq bezans d'argent poſez en ſautoir, & marquez d'un point de ſable, à la bordure de Gueules chargée de ſept Châteaux d'or. Mais cette derniere opinion ne prévaut pas ſur la premiere; car les Portugais n'attribuent ce changement qu'au miracle qui arriva, & qui paſſe pour conſtant parmi eux; & ils ne déferent nullement aux ſentimens des Auteurs qui ont ſemblé ſoûtenir le contraire.

Nouvelles Armes des Rois de Portugal.

Coïmbre aſſiegé par les Maures.

Le Roy Alfonſe eſtant allé de-là à Coïmbre, les Maures ſe perſuaderent que c'eſtoit pour y chercher du repos; & pleins de cette opinion, ils vinrent aſſieger cette ville;

mais le Roy leur fit bientoſt éprouver que ſa préſence dans un lieu que ſes ennemis oſoient inſulter, ſuffiſoit pour les faire repentir de leur entrepriſe. Dés qu'il parut à la teſte de ſes troupes, les Maures leverent le ſiege qui venoit d'eſtre formé, & ils ſe retirerent en bon ordre. Le Roy au lieu de les pourſuivre, alla mettre le ſiege devant Santaren. Quoy-que cette ville fuſt tres-difficile à conquerir, tant par l'avantage de ſa ſituation, que par la regularité de ſes dehors, il ſe propoſa de la prendre, ce qu'il fit peu de tems aprés qu'il l'eut attaquée. Il y a grand ſujet de croire que le vœu qu'il avoit fait de conſtruire une Egliſe à Alcobaça, attira une continuation de proſperitez ſur ſes deſſeins, & ſur ſes armes. Ce Prince obtint ce qu'il avoit demandé, & s'acquitta de ce qu'il avoit promis. L'Egliſe qu'il fit bâtir fut ſomptueuſe, & le Monaſtere où il appella des Religieux de l'Ordre de Ciſteaux pour le deſſervir, fut magnifique.

ANS DE CHRIST. 1143.

Retraitte des Maures.

Priſe de Santaren.

Aprés tant de glorieuſes actions contre les ennemis du Portugal, Alfonſe voulut aſſeurer par une Loy generale la Couronne à ſes ſucceſſeurs, & établir un ordre dans ſon Royaume, qui ſerviſt de regle à tous ſes ſujets. Dans cette veuë il convoqua les Eſtats generaux à Lamégo, ville de la Province de Beira, & l'on y dreſſa les Conſtitutions de la Loy fondamentale de l'Eſtat. Ces Conſtitutions conſiſtent en pluſieurs chefs, tant pour les droits & les prérogatives que l'on accorda à la Nobleſſe, que pour la création des Juges, & l'adminiſtration de la Juſtice. Mais comme ce détail feroit une trop longue interruption dans la narration hiſtorique, j'ay cru, pour éviter cet inconvenient, les devoir renvoyer à la fin de ce Volume, voulant en cela ſatisfaire & les ſçavans & les curieux. Ainſi je ne parleray preſentement que de la Conſtitution qui regarde la ſucceſſion au Trône, comme eſtant la plus eſſentielle, & la plus conſiderable d'un Eſtat.

Loix fondamentales du Royaume. 1145.

La Couronne de Portugal paſſe de maſle en maſle, & à leur défaut elle tombe en quenoüille; mais à cette condition que l'Infante qui leur ſuccedera ſe mariera avec

Loy touchant la ſucceſſion à la Couronne.

ANS DE CHRIST. 1145. un noble Portugais, ſinon elle ne doit pas eſtre reconnuë pour Reine.

Cette Loy ſi auſterement ſuivie depuis pluſieurs ſiecles, receut toutefois une atteinte dans la convocation des meſmes Eſtats qui l'avoient autrefois établie: car en 1679. & 1680. les Eſtats generaux du Royaume conſentirent à cette Loy, en faveur du mariage de l'Infante Eliſabeth Marie Loüiſe, fille de Pierre II. Roy de Portugal, avec Victor Amedée II. fils de Charles Emanüel II. Duc de Savoye; mais comme ce mariage ne ſe fit point, la Loy ne ſouffrit pas cette alteration à laquelle on l'avoit pourtant ſoûmiſe, ainſi qu'on le verra dans la ſuite de cette hiſtoire.

1147. Le Roy Alfonſe qui vouloit continuer à ſe ſignaler dans la réduction des places que les Maures occupoient, crut ne devoir pas differer plus long-tems le ſiege de Liſbonne, comme eſtant le plus important pour ſa gloire & pour le repos de ſon Eſtat. Cependant les Maures avoient deux cens mille hommes en état de combatre & de défendre cette ville. Alfonſe au contraire avoit ſi peu de monde en comparaiſon de ſes ennemis, qu'il ne luy reſtoit qu'une foible eſperance de réüſſir dans ſon entrepriſe. Cette difficulté toute grande qu'elle eſtoit, ne prévalut pas néanmoins ſur la reſolution qu'il avoit formée, & ſans s'étonner des troupes formidables de ſes ennemis, il marcha à cette conqueſte avec autant d'aſſeurance que ſi les forces euſſent eſté égales, ou qu'il euſt eſté certain de ce qui luy arriva.

Siege de Liſbonne. Les choſes eſtant en cette ſitüation, le Roy inveſtit & aſſiegea Liſbonne; & malgré les grandes ſorties que les Maures faiſoient de la place, pour combler ſes travaux, Alfonſe les défendoit, & les pouſſoit de jour en jour. Ces commencemens ne pouvoient eſtre plus heureux; mais la nouvelle qu'on luy donna de l'approche d'une grande flotte qui faiſoit voile du coſté de Liſbonne, ruina tout à coup ſes eſperances, & ne luy laiſſa preſque plus rien à attendre, ni du bonheur de ſes armes, ni de la valeur de

Fr. Boſquetus.

ſes

ſes ſoldats. Il ne douta pas que ce ne fuſt une flotte que les Rois Maures envoyoient pour s'affermir dans la conqueſte de la capitale du Portugal, & pour la défendre par mer. Une ſi juſte allarme fut bientoſt diſſipée à l'approche des premiers vaiſſeaux. Alfonſe reconnut à l'Etendard de la Croix, que c'eſtoit une armée de Chrétiens qui marchoient contre les Infidelles. Il alla trouver Guillaume, ſurnommé *Longue-épée*, Duc de Normandie, qui commandoit cette flotte. Il luy fit connoiſtre que ſon merite ne ſeroit pas moins grand envers Dieu, & envers les hommes, s'il délivroit une Ville chrétienne de la tirannie des Maures, que s'il alloit ſe joindre aux deux armées de l'Empereur Conrad III. & de Loüis le Jeune, Roy de France, qui eſtoient en Syrie. Les Croiſez ravis de trouver en chemin une de ces occaſions qu'ils alloient chercher bien loin, pour ſe ſignaler contre les ennemis de Dieu, firent auſſi-toſt leur deſcente.

ANS DE CHRIST. 1147.

Arrivée des Croiſez devant Liſbonne.

Robert de Monte. Roger in Steph. Jo. Bromton. Nic. Trivet. tom. 8. Spicil. Fortalitium Fidei. Helmod. Chron. lib. 1. cap. 60. & ſeqq.

Le Roy joignit ſes troupes aux leurs, pour faire le ſiege de Liſbonne. Ce Prince la battit du coſté de l'Orient, où il eſtoit en perſonne, & à la teſte de ſon armée; & les Croiſez attaquerent cette ville du coſté de l'Occident.

Siege de Liſbonne.

Les Maures qui avoient beaucoup de troupes dans Liſbonne, les avoient diſtribuées dans les endroits où les fortifications eſtoient imparfaites, ou ruïnées, & par ce moyen ils ſe voyoient en eſtat de ſe défendre contre les Chrétiens, qui s'attachoient particulierement à ſe frayer un chemin du coſté de ces bréches. Les continuels & vigoureux efforts que les aſſiégeans reïteroient pluſieurs fois dans un meſme jour, trouvoient toûjours une égale reſiſtance parmi les aſſiégez. Le grand nombre de gens que l'on tuoit aux Maures, eſtoit bientoſt reparé par d'autres ſoldats qu'ils ſubſtituoient en la place de ceux qui venoient de perir; & leurs Officiers qui apprehendoient que les Maures ne ſe rebutaſſent à la veuë de ces perils, qui paroiſſoient ſi certains, ne leur laiſſoient pas le tems de refléchir ſur ces dangers; ainſi ces peuples

ANS DE CHRIST. 1147.

dont le courage, n'eſt à proprement parler qu'une fureur, & meſme une fureur paſſagere, n'avoient pas le loiſir ni d'avoir de la crainte, ni d'en reſſentir les effets.

Les Chrétiens, tout au contraire, s'animoient à l'envi pour aller forcer les Barbares dans leur poſte, & regardoient leur reſiſtance comme une augmentation de gloire qu'ils acquerroient dans ce ſiége. Plus on leur diſputoit l'entrée de la ville de Liſbonne, & plus ils ſe propoſoient d'honneur à les en chaſſer. Si les aſſiégez faiſoient des ſorties, & s'ils combloient quelques travaux des aſſiégeans, ces Infidelles achetoient bien cher l'avantage qu'ils remportoient dans ces ſorties, par la multitude de gens que les Chrétiens leur tuoient, quand ils les tenoient en campagne, & qu'ils les avoient tirez de derriere leurs murailles. Comme ceux qui échapoient à tant de dangers, n'étoient preſque plus en eſtat de ſervir, quand ils eſtoient rentrez dans Liſbonne; ſoit qu'ils fuſſent ou bleſſez; ou rebutez de paroiſtre ſur les murailles, cela mettoit une eſpece de découragement parmi les Maures, d'où les Officiers ne les pouvoient faire revenir que par la contrainte, & par la force. C'étoit du moins ce que les Chrétiens ſe perſuadoient; car ils avoient toûjours le tems de réparer les travaux qui avoient eſté comblez; le feu des aſſiégez n'étoit plus ſi violent, quand ils avoient fait des ſorties, qu'il l'étoit auparavant, & les aſſiégeans gagnoient tous les jours un nouveau terrain.

Ce ſiege dura cinq mois, pendant leſquels la réſiſtance fut auſſi vive de la part des aſſiegez, que la vigueur fut grande & continuelle du coſté des aſſiegeans, ſans que les Portugais, ni les Croiſez ſe rebutaſſent, ni pour le nombre de leurs ennemis qui eſtoit exceſſif, ni pour l'affoibliſſement de leurs troupes qui diminuoient de jour en jour. Enfin les Chrétiens, qui eſtoient en partie campez au lieu où eſt préſentement le Monaſtere de S. François, & en partie en celuy où l'Egliſe de S. Vincent a eſté bâtie, avancerent ſi conſiderablement leurs travaux, &

Priſe de Liſbonne.

battirent la ville avec tant d'ardeur, qu'ils y entrerent par la porte d'Alfama le vingt-cinq d'Octobre de cette année. On y paſſa au fil de l'épée tout ce qu'il y avoit de Barbares qui l'avoient défenduë. ANS DE CHRIST. 1147.

Aprés la réduction de Liſbonne, ces courageux Croiſez continuerent encore leurs ſervices dans la priſe de Sintra, & de Palmela. Le Roy pénétré de reconnoiſſance, les combla de préſens. Pluſieurs Officiers luy demanderent permiſſion, auſſi bien qu'à leurs Generaux, de s'établir en Portugal, où depuis ce tems-là leurs deſcendans ont contracté des alliances, & ſont devenus les Chefs d'un grand nombre de bonnes maiſons, que les Rois enrichirent enſuite par leurs liberalitez. Priſe de Sintra & de Palmela. Croiſez établis en Portugal.

Les Hiſtoriens Portugais ont parlé de cette action avec des éloges convenables au courage des François, des Allemans, des Anglois, & des Flamans, qui compoſoient cette flotte; & particulierement à la valeur des François, à qui le Portugal doit l'origine de ſes Rois, & le rétabliſſement du premier de ſes Monarques dans la capitale de ſon Royaume.

Aprés que Liſbonne eut eſté reduite ſous l'obeïſſance d'un Prince Chrétien, on travailla à la purifier des erreurs du Mahometiſme. On rendit des graces ſolemnelles à Dieu d'une ſi importante conqueſte, où la gloire de ſon nom, ſembloit eſtre confonduë avec celle d'Alfonſe. Le Pape Eugéne III. qui eſtoit alors ſur la Chaire de S. Pierre, accorda le titre d'Eveſché à cette ville, auſſitoſt aprés qu'il eut ſceu que l'on en avoit chaſſé les ennemis du nom Chrétien. Un étranger nommé Gilbert, homme d'une pieté reconnuë, en fut le premier Eveſque; on conſacra la grande Moſquée, & l'on en fit l'Egliſe Cathedrale. Liſbonne erigée en Eveſché.

Alfonſe marcha du meſme pas contre le Miramolin d'Afrique. Comme le Roy ſceut que les Almohades, qui ſont une eſpece de Maures, avoient déclaré la guerre au Miramolin, & qu'il en eſtoit fort occupé, il profita de cette conjoncture, & il en donna le gouvernement à Ferdi-

ANS DE CHRIST.

nand de Montezo, qui fut depuis Grand Maistre de l'Ordre d'Avis.

1165. Quand Alfonse se vit débarassé des Maures, il s'occupa à faire travailler aux fortifications des places, & des villes frontieres de Portugal. Ces travaux, non plus que son grand âge, ne l'empescherent point de marcher en personne au siege de Césimbra, qu'il emporta malgré les secours que les Maures s'efforcerent d'y jetter.

Prise de Césimbra.

1166. Le Roy passa ensuite dans l'Estremadure, qu'il soûmit à son obeïssance, aussi bien qu'Alcasar, de Sal, Elvas, & tout ce qu'il y a de places jusqu'à Bécar. Comme il vouloit se rendre maistre de cette ville, il obligea les Maures de la province de Beïra à venir dans son camp, & il en renforça son armée. Bécar ayant esté pris, Alfonse traversa le Tage; il étendit les limites de son Royaume par un grand nombre d'autres conquestes, & il ne fit aucun quartier aux Maures qui se trouverent dans les villes qu'il conquit; car il s'estoit proposé de vanger les Chrétiens que ces Barbares avoient traitez fort inhumainement, lors qu'ils les chasserent de Troncoso, où ils s'étoient habituez.

Faria i Souza Hist. Portu. part. 3. cap. 2.

Conquestes du Roy.

1167. Alfonse estant revenu à Coïmbre, se broüilla avec Ferdinand II. Roy de Léon, au sujet de quelques prétentions qui regardoient l'une & l'autre Couronne, & particulierement à cause du Fort de *Ciudad Rodrigo*, dont la garnison venoit de tems en tems lever des contributions sur les terres des Portugais. Le Roy qui ne pouvoit en avoir raison que par la voye des armes, envoya l'Infant Dom Sanche avec ses meilleures troupes; mais ce jeune Prince fut battu, & fait prisonnier dans cette campagne. La liberté que le Roy de Léon rendit à l'Infant, loin de consoler le Roy du triste succés de son entrepriſe, sembla renouveller en luy son ressentiment, & son ancienne vigueur, & il se détermina à marcher à cette guerre, & à se mettre à la teste de son armée. Il entra d'abord dans la Galice, & aprés s'estre rendu maistre de Lima, de Turon, & de quelques autres places, il revint en Portugal.

Guerre contre le Roy de Léon.

1168.

Faria i Souza. Ibid.

Le Roy qui ſe perſuada que ſa préſence avoit étonné ſes ennemis, & relevé le courage de ſes ſoldats, ſe diſpoſa l'année ſuivante à ſe mettre de bonne heure en campagne. Il alla droit à Badajox, & il la prit avec la meſme impetuoſité qu'il avoit emporté les autres villes. Les Maures ſe voyant chaſſez de Badajox, ſe retrancherent dans le Château, où ils eſperoient de ſe défendre, juſqu'à ce que Ferdinand fuſt arrivé avec un renfort qu'il amenoit pour ſecourir cette place. Ce Prince l'ayant trouvée reduite, chercha les occaſions d'attirer Alfonſe à une bataille. Le Roy qui eſtoit encore tout plein du bonheur de ſes armes, ſe diſpoſa à la recevoir; mais le grand deſavantage qu'Alfonſe eut dans cette action, l'obligea à ſe retirer dans Badajox, où Ferdinand le vint aſſiéger tandis que les Maures qui eſtoient dans le Château, l'incommodoient beaucoup par de frequentes ſorties. Alfonſe ſe voyant également preſſé par ces deux differens endroits, voulut ſortir de Badajox, & s'en retourner en Portugal, mais il le fit avec tant de précipitation, que s'eſtant bleſſé à une jambe contre la porte, il tomba de cheval, & il fut fait priſonnier.

ANS DE CHRIST. 1168.

Priſe de Badajox.

1169.

Le Roy eſt fait priſonnier.

Ferdinand qui eſtoit gendre d'Alfonſe, le traita avec tous les égards qu'il devoit à ſon beau-pere, & à un Roy; mais quand il fallut parler de ſa rançon, il oublia qu'il avoit épouſé Uraque ſa fille. Il luy demanda la reſtitution de Lima, & de Turon, avec tout ce qu'il avoit conquis ſur luy dans la Galice, & exigea de luy qu'il ſe reconnuſt pour un des vaſſaux de la Couronne de Léon.

Rançon du Roy.

Les Hiſtoriens ajoûtent que Ferdinand avoit auſſi engagé le Roy par une clauſe expreſſe de leur traité, à ſe trouver à l'aſſemblée des Eſtats, pourveu que ſa bleſſure luy permiſt de monter à cheval, & ils diſent qu'Alfonſe y avoit conſenti du moins en apparence; mais qu'à ſon retour en Portugal, ce Prince ayant refléchi ſur la dureté de ſes engagemens, il avoit réſolu de ne rien executer de ce qu'il avoit promis, ſous pretexte qu'il eſtoit demeuré boiteux depuis ſa chute. Cela eſt ſi vray, qu'Alfonſe né

ANS DE CHRIST. 1169. monta plus à cheval, pour ne s'attirer aucun blâme, en contrevenant ſi formellement à ſa parole: adreſſe qui n'a pas eſté ſans exemple, & qui par conſequent paroiſt excuſable dans un Roy, ſur-tout quand il ne s'en ſert que pour ſauver l'honneur & le bien de ſon Eſtat.

1179. Ce fut en cette année que le Pape Alexandre III. envoya par le Cardinal Albert la Couronne royale à Alfonſe, & qu'il mit ce Prince, ſes ſucceſſeurs, & ſes ſujets, ſous la protection de l'Egliſe Romaine, à condition que les Rois de Portugal la reconnoiſtroient par un cens annuel de deux marcs d'or; que ce cens ſeroit mis entre les mains de l'Archeveſque de Brague, & que ce Prelat en rendroit compte au Saint Siege. Alfonſe y conſentit. La Bulle qui en fait mention eſt gardée dans la tour de Tombo, où ſont dépoſez les anciens titres du Royaume. Cette Bulle fut expediée en l'année 1179. qui eſtoit la vingtiéme du Pontificat d'Alexandre III. Quoy-que cette redevance ſoit fondée ſur un titre auſſi autentique que l'eſt une Bulle de cette nature, cependant l'Hiſtoire ne fait aucune mention que ce cens ait jamais eſté payé, & l'on ne ſçait à qui en attribuer la negligence.

Le Pape envoye la Couronne royale. *Baronius Ad annum 1179. Faria i Souza Hiſt. Portu. part. 3. ch. 2.*

Cens annuel deub au ſaint Siege.

Quand le Roy de Léon fut rentré dans la ville de Badajox, il jugea à propos d'en donner le gouvernement à un Capitaine Maure, nommé Aben-Abel, parce que la pluſpart des habitans eſtoient de ſa nation; mais ce Maure, loin de répondre à la confiance que Ferdinand avoit en luy, en abuſa ſi indignement, qu'auſſitoſt aprés qu'il eut pris poſſeſſion de ce gouvernement, il rendit la ville au grand Miramolin des Almohades, ce qui donna lieu à ce Prince Barbare de faire pluſieurs irruptions en Portugal, & d'aſſieger la ville de Santaren. Alfonſe y eſtoit alors; mais ſi peu en état de ſe défendre, à cauſe du peu de troupes qu'il avoit, & de ſon grand âge, que ſi le Roy de Léon ne l'euſt ſecouru, il ſeroit infailliblement tombé au pouvoir du Miramolin.

Le Miramolin aſſiége Santaren.

1180.

1181. Pendant cette diverſion qui fut heureuſe pour Alfonſe, l'Infant D. Sanche ſon fils ſe mit en campagne. Il chargea

les Maures avec tant de vivacité, qu'il les tailla en pieces, & les pourſuivit juſqu'auprés de Seville. De-là il marcha vers la ville de Niébla dont il forma le ſiege; mais ſur la nouvelle qu'il receut que les Maures eſtoient devant la ville de Veiga, l'Infant abandonna ce qu'il vouloit conquerir, pour aller défendre ce qui luy appartenoit. ANS DE CHRIST. 1181.

Dés que l'armée des ennemis fut entierement diſſipée de devant Veiga, l'Infant retourna à Santaren. Quelque tems aprés qu'il y fut rentré, le Miramolin des Arabes, nommé Aben-Jacob, qui avoit renforcé ſon armée des Maures d'Eſpagne, vint remettre le ſiege devant cette ville, & fit faire des Cavaliers, ſur leſquels il dreſſa pluſieurs machines pour en ruïner les murailles. Alfonſe qui ne vouloit pas ſurvivre à cette inſulte, ni vivre ſans en tirer vengeance, prit ce qui luy reſtoit de troupes. Il les joignit à celles du Prince ſon fils, & il tomba avec tant d'impetuoſité ſur les Barbares, qu'il les mit en déroute. Il leur tua un grand nombre de gens, parmi leſquels on trouva le Miramolin, qu'un ſoldat Portugais avoit bleſſé ſi conſiderablement, que ce Chef des Arabes mourut en traverſant le Tage. *Vaſconcellos.* Mort du Miramolin.

Alfonſe, & Sanche retournerent à Santaren couverts d'une nouvelle gloire. Ils en partirent bientoſt aprés pour aller à Porto, où l'on conclut le mariage de l'Infante Tereſe avec Philipe Comte de Flandres. 1184. Mariage de Tereſe.

Mais comme le Roy s'affoibliſſoit de jour en jour, il prit le chemin de Coïmbre, où il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans, ayant poſſedé les Eſtats du Comte Henry ſon pere pendant ſoixante & treize années, & regné avec titre de Roy l'eſpace de quarante-ſix. Il fut enterré au Monaſtere de Sainte Croix de Coïmbre qu'il avoit fait bâtir. 1185. Mort du Roy. *Ant. Brandan part. 3. lib. 11.*

La memoire de ce Monarque eſt en ſi grande veneration parmi les Portugais, que l'on dit encore aujourd'huy qu'il regnoit autant ſur ſon peuple par ſon amour, & par ſa clemence, que par ſon autorité & ſon pouvoir. Sa prudence dans le gouvernement a ſervi de modele aux au-

ANS DE CHRIST. 1181.

tres Rois; ſon zele pour le ſoûtien & pour l'agrandiſſement de la Religion, le fit particulierement eſtimer de S. Bernard qui vivoit alors.

Etabliſſement de l'Ordre de l'Aile.

Ce fut ce meſme Alfonſe qui fonda les Ordres Militaires d'Avis & de l'Aile, qui ordonna que l'on transferaſt à Liſbonne le corps de S. Vincent, que les Portugais reverent particulierement, & qui fit bâtir pluſieurs Monaſteres qu'il dotta de revenus fort conſiderables.

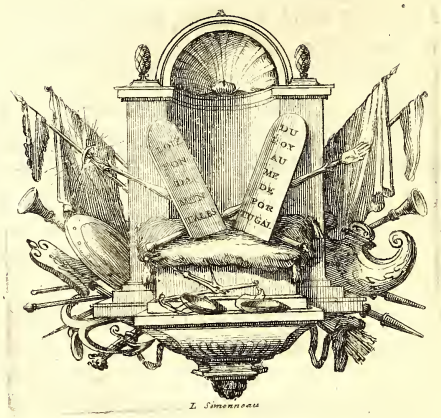

SANCHE

SANCHE I.

ROY II.

SANCHE, Premier du nom, succeda à Alfonse. Il naquit à Coïmbre au mois de Novembre de l'année 1154. & il épousa Douce d'Aragon, fille de Raimond Berenger, Prince d'Aragon, & Comte de Barcelonne. Il en eut Alfonse II. Roy de Portugal; Ferdinand son second fils naquit en 1186. Il fut Comte de Flandre à cause de son mariage avec Jeanne fille de Baudoüin, Empereur de Constantinople. Philipe Auguste, Roy de France, contribua beaucoup à cette alliance, & engagea le Comte à rendre au Prince Loüis son fils aisné, les villes d'Aire, & de Saint Omer. Lors que Ferdinand se vit en possession du Comté de Flandres, & qu'il eut reconnu la faute qu'il avoit faite, en se dépoüillant d'un droit qui luy paroissoit si important, il s'en repentit, & il en conceut un si violent chagrin, qu'il tâcha de porter tous les Princes & Barons de son païs à quitter les interests de Philipe, pour entrer dans ceux de ses ennemis. Philipe avoit

1185.

Naissance, & mariage du Roy.

Surita. Vasconcellos. Faria i Souza Hist. Portug. part. cap. 2.

F. Marchantius. Eman. Sueiro. Nuñez. Brandan Monar. Lusit. lib. 13. c. 16.

Guerre de Ferdinand contre le Roy de France.

ANS DE CHRIST.

mis ſur pied une puiſſante flotte pour paſſer en Angleterre, où tous les grands Seigneurs de ſon Royaume s'eſtoient diſpoſez à le ſuivre. Le ſeul Ferdinand refuſa de marcher à cette expedition, à moins que le Roy ne luy rendiſt les deux villes qu'il avoit tirées de luy par ſurpriſe, & ſous prétexte de ſon mariage. Philipe qui vouloit le ménager, luy offrit des dédommagemens; mais le Comte ne voulut pas y entendre : ce refus obligea le Roy de France d'aller en Flandres, au lieu de paſſer en Angleterre. Une ſi grande obſtination coûta au Comte les villes de Caſſel, d'Ypres, & de Gand, d'où Philipe ayant tiré de grandes ſommes, alla ranger ſous ſon obeïſſance tout le païs juſqu'à Bruges.

Rigord. C. Brito in Phillipp.

Priſe de villes en Flandres.

Mezeray, tom. 1. de ſon Abregé de l'Hiſt. de Fr.

Ferdinand plus dépoüillé que jamais, raſſembla ce qu'il avoit de troupes, à deſſein de revenir en Flandres, dés que Philipe en ſeroit parti; ce qu'il fit ainſi qu'il l'avoit projetté. Il reprit ſur les François les villes de Tournay & de l'Iſle, que Loüis faiſoit reparer; & comme il ſe flatoit de pouſſer encore plus loin ſa vengeance, il ſe joignit à l'Empereur Othon IV. à Jean ſurnommé ſans Terre, Roy d'Angleterre, & aux autres Confederez.

Mejer. Marchant.

Les armées s'eſtant rencontrées auprés de Bouvines, ville de Flandres, ne furent pas long-tems ſans en venir aux mains. Si le grand nombre euſt deû abſolument decider de la victoire, autant qu'il l'eſtoit à craindre, les François auroient eſté vaincus, puiſqu'ils eſtoient de beaucoup inferieurs à leurs ennemis; mais l'armée de Philipe que ce Roy commandoit en perſonne, ayant eſté renforcée par quatre Princes de ſon Sang, ſçavoir Eudes de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert Comte de Dreux, & Philipe frere de ce Comte, & Eveſque de Beauvais & par un grand nombre de Gentilhommes choiſis parmi la Nobleſſe du Royaume, les forces furent plus égales, & la victoire fut plus long-tems diſputée.

Bataille prés de Bouvines.

Guerin, Chevalier de Malthe, & qui depuis peu avoit eſté nommé à l'Eveſché de Senlis, fit la fonction de Lieutenant general, & rangea l'armée en bataille. Ce Prelat

ſe contenta de faire dans cette journée des coups de teſte, ſans y vouloir donner un ſeul coup de main. Philipe, Eveſque de Beauvais, ne fut pas tout à fait ſi ſcrupuleux. Au lieu de prendre une épée, il ſe ſaiſit d'une maſſuë, & il s'en ſervit contre les ennemis, croyant qu'aſſommer ſans répandre le ſang, le ſauvoit de l'irregularité. ANS DE CHRIST.

Le Roy de France qui s'eſtoit meſlé trop indifferemment parmi les ennemis, courut un grand riſque dans ce combat. Il y receut un coup à la gorge, dont il fut abattu; il fut foulé aux pieds des chevaux, noyé dans ſon ſang, & confondu dans la pouſſiere avec les morts & les mourans. A ce ſpectacle les François animez par leur fureur, & par leur courage, redoublerent leurs coups, & répandirent tant de conſternation parmi les ennemis, qu'ils les battirent, & les taillerent en pieces. Bleſſure de Philipe.

L'Empereur Othon ne deut ſa liberté & ſa vie, qu'à la fuite. Le chariot qu'il montoit ſe trouva briſé en pieces, & la priſe de ſon grand Etendard, où l'on avoit peint un dragon ſurmonté d'un Aigle Imperial, fut un témoignage de ſa honte, & de la gloire de Philipe. Le nombre des priſonniers ne fut pas ſeulement grand, mais encore tres-conſiderable par leur qualité; Ferdinand, qui s'eſtoit diſtingué fort glorieuſement dans cette journée, en fut un. Renaud, avec trois autres Comtes, & vingt-deux Seigneurs portant banniere, eurent une pareille deſtinée. On conduiſit Ferdinand à Paris, & on le mit dans la tour du Louvre, laquelle eſtoit bâtie hors l'enceinte des murailles de la ville. Renaud fut mené à Péronne, & enfermé dans une tour les fers aux pieds, & attaché par une chaîne à une groſſe piece de bois. Fuite d'Othon. Deffaite des Confederez. *Rigord. P. Æmil.*

Les Hiſtoriens ont remarqué, que les Devins de ce tems-là avoient prédit à la vieille Comteſſe de Flandres, tante de Ferdinand, qu'il ſe trouveroit dans une grande bataille, que le Roy de France ſeroit terraſſé, & que le Comte entreroit triomphant dans Paris. Une partie de cette prédiction s'accomplit par le danger que courut Philipe; mais le triomphe du Comte ne fut pas tel qu'il l'avoit eſperé. Le Prediction faite à la Comteſſe de Flandres. *Sainte-Marthe Hiſt. gen. de la Maiſ. de Fr.*

ANS DE CHRIST.

vœu que le Roy de France avoit fait, de bâtir une Abbaye pour marque de ſa reconnoiſſance envers le Ciel, fut accompli par Loüis VIII. ſon fils. Cette Abbaye eſt aujourd'huy celle de Noſtre-Dame de la Victoire, proche de Senlis.

Le Comte, aprés avoir demeuré prés de douze ans priſonnier, fut renvoyé dans ſes Eſtats au commencement de l'année 1227. Ce fut un coup de politique de Blanche de Caſtille, Reine de France, & mere de S. Loüis. Cette Princeſſe qui eſtoit couſine de Ferdinand, prétendoit le mettre par là dans ſes intereſts, & ſe ſervir de luy contre les Princes du Royaume, qui ſe revolterent pendant ſa Regence. Ainſi Ferdinand n'eſt point mort priſonnier, comme quelques-uns l'ont avancé, puiſque ſix ans aprés qu'il eut recouvré ſa liberté, il mourut à Noyon en 1233. & dans la quarante-ſeptiéme année de ſa vie. Il fut enterré dans l'Abbaye de Marquettes de l'Ordre de Ciſteaux, auprés de la ville de l'Iſle; ſon cœur fut porté en l'Egliſe Cathedrale de Noyon, & mis dans la Chapelle de S. Eloy, où l'on voit ſon Epitafe.

Hiſt. de France.

Nuñez.

Mort de Ferdinand.

Bucelin lib. 3.

Ferdinand laiſſa deux filles: l'une qui ſe nommoit Marie de Flandre. Elle fut promiſe à Robert Comte d'Artois, qu'elle n'épouſa pas, & non point à Thomas de Savoye, fils du Comte Thomas. L'autre fille de Ferdinand s'appelloit Sybile de Flandres; elle fut mariée à Guichard III. Seigneur de Beaujeu. Un celebre Auteur François ſemble douter qu'elle fuſt fille de Ferdinand, & dit que ſi elle eſtoit de la maiſon de Flandre, elle devoit eſtre ſœur de Philipe d'Alſace Comte de Flandres.

Enfans de Ferdinand.

André du Cheſne en l'Hiſtoire de Bourgogne.

Pierre, troiſiéme fils de Sanche, naquit en 1187. Les grands differens qu'il eut avec le Roy Alfonſe II. ſon frere, luy firent préferer le ſejour des Cours étrangeres à celuy de Portugal. Il demeura quelque tems dans le Royaume de Maroc; de-là il paſſa en Aragon, où il ſe maria avec Alemberge Comteſſe d'Urgel, qui luy fit de grands avantages en l'épouſant: mais comme elle mourut ſans enfans, les difficultez que Pierre avoit à ſurmonter pour s'affer-

Pierre va à Maroc, & s'y marie.

Hier. Surita Hiſt. d'Aragon.

mir dans la joüiſſance des biens que luy avoit laiſſez la Comteſſe ſa femme, le déterminerent à s'en accommoder avec Jacques Roy d'Aragon. Ce Roy qui vouloit en meſme tems le dédommager de ſes prétentions ſur ſes Eſtats, à cauſe de Douce d'Aragon ſa mere, le laiſſa joüir des Royaumes de Majorque & de Minorque. ANS DE CHRIST.

Les frequentes incurſions des Sarraſins, obligerent encore Pierre à rendre ces deux Royaumes au Roy d'Aragon, qui les reprit, & luy donna en échange les villes de Segorbe, & de Morella en Catalogne. Ce fut ce meſme Prince, qui par le ſecours qu'il envoya à Guillaume Mongrin, Archeveſque de Saragoſſe, le mit en état de ſubjuguer l'Iſle d'Iviça, ou d'Ebuſe en 1235. Il y a grande apparence que Pierre mourut vers ce tems-là; car on ne trouve point d'Hiſtoire qui depuis en aye fait mention. *Vaſconcellos.* Mort de Pierre.

Henry de Portugal, fils de Sanche, mourut en bas âge. Tereſe fille aiſnée du Roy, épouſa Alfonſe IX. Roy de Léon ſon couſin. Comme ce mariage avoit eſté fait ſans diſpenſe, le Pape Celeſtin III. envoya en Portugal Guillaume, Cardinal de Saint Ange, qui en qualité de Legat, dont il avoit le caractere, aſſembla les Eveſques à Salamanque, & par le jugement qu'ils rendirent en 1191. ils caſſerent le mariage d'Alfonſe & de Tereſe, quoyqu'il en fuſt iſſu trois enfans. Tereſe contrainte de ſe ſoûmettre à ce jugement, deſcendit du trône de Léon, & prit le parti du Cloiſtre. Elle ſe retira dans le Monaſtere de Lorvam, où elle fit venir des Religieuſes, au lieu des Benedictins qui y eſtoient auparavant; & elle y mourut en odeur de ſainteté. Tereſe mariée au Roy de Léon. *J. Mariana de reb. Hiſp. Roderic Toletan. l. 7. c. 5.*

Mahaud, ou Mafalda ſa ſœur, épouſa Henry I. Roy de Caſtille; ce mariage ne fut pas plus heureux que celuy de Thereſe. Monim, Eveſque de Burgos, & Tellez, Eveſque de Palencia, que le Pape Innocent III. delegua pour en prendre connoiſſance, annullerent ce mariage par le jugement qu'ils en porterent, fondé ſur la trop proche conſanguinité du Caſtillan, & de cette Infante; de ſorte Mahaud mariée au Roy de Caſtille. *Nunez. Mariana.*

ANS DE CHRIST.

que Mahaud, à l'exemple de Tereſe, choiſit pour ſa retraite le Monaſtere d'Arouça qu'elle fonda, & où elle mourut en 1290.

Sanche, troiſiéme fille du Roy, fut Abbeſſe de Lorvam; elle fonda dans Alenquer le premier Couvent de l'Ordre de S. François qui vivoit alors.

Blanche, Dame de Guadalajara, mourut en Caſtille. Son corps fut apporté en Portugal, & mis dans l'Egliſe de Sainte Croix à Coïmbre.

Berengere mariée au Roy de Dannemarc.

Berengere ſa ſœur, que quelques Auteurs diſent n'avoir point eſté mariée, fut néanmoins la troiſiéme femme de Valdemar II. Roy de Dannemarc. On dit que cette Princeſſe dont le cœur eſtoit d'un caractere heroïque, voulut accompagner le Roy ſon mary dans un combat, qu'elle y fut bleſſée d'un coup de fléche, & qu'elle en mourut en 1220.

Enfans naturels du Roy.

La Reine de Portugal eſtant morte, Sanche eut de Marie Anez de Fornellos ſa Maiſtreſſe, Martin de Portugal, Comte de Traſtamare en Galice, & Uraque de Portugal. Le Comte ſe rangea du coſté du Roy de Léon, pendant qu'il faiſoit la guerre contre Alfonſe II. ſon frere, Roy de Portugal. Il contribua beaucoup aux avantages que le Roy de Léon remporta en deux differens combats ſur les Portugais; & il épouſa Olaille de Caſtro, dont il n'eut point d'enfans.

Faria i Souza Epit. de las Hiſt. Portu.

Le Roy, qui avoit encore aimé Marie Paez de Ribeira, en eut Martin Sanche, Uraque, Tereſe, Gille, Conſtance, & Ruy Sanche. Martin Sanche eſtoit l'aiſné, il fut Comte de Traſtamare, & Grand Seneſchal de Léon; Uraque qui eſtoit ſa ſœur, fut femme de Laurent Suarez; Tereſe, ſeconde fille naturelle du Roy, épouſa Alfonſe Tellez ſurnommé le vieux. Ce fut luy qui fit bâtir la ville d'Albuquerque, & ce fut d'eux que ſortit la maiſon de Manezez, illuſtre par ſon ancienne & noble origine, & conſiderable par tant de grands hommes qui par leurs exploits ont ſoûtenu l'éclat d'un ſi beau nom. On doit principalement compter le celebre Marquis de Marialva parmi

Origine de la Maiſon de Menezez.

ceux qui l'ont porté, & qui ont acquis une plus haute reputation. L'Hiſtoire de nos jours eſt pleine des faits de ce Heros, & l'on peut dire avec juſtice que le Portugal luy doit une partie de ſon repos, & de ſa derniere gloire. Le Marquis de Marialva qui eſt fils de ce Seigneur, & premier Gentilhomme de la Chambre, eſt un digne rejetton d'une ſi illuſtre tige. Il n'en faut point alleguer d'autre preuve, que l'honneur que le Roy luy fait de le diſtinguer parmi ſes autres Courtiſans. ANS DE CHRIST.

Gille prit le parti de l'Egliſe, Conſtance fonda le Monaſtere de S. François à Coïmbre ſitué ſur le bord de la riviere de Munda, & Ruy Sanche fut tué dans un combat qui ſe donna auprés de la ville de Porto en 1245.

Sanche fut ſurnommé le Fondateur, par le grand nombre de bourgs & de villes qu'il fit bâtir : on le reconnut pour le pere des ſoldats, & pour celuy de la patrie. Il regla ſes bienfaits ſur le merite, & ſur les ſervices de ceux qui en avoient rendu à l'Eſtat; il s'attacha à la défenſe, & à la conſervation de la tranquillité publique; il défit au camp de Caraffe quelques Princes qui voulurent l'inquiéter dans le commencement de ſon regne; & il força les Maures à lever le ſiege de devant Béja, où Alfonſe ſon couſin germain ſe ſignala d'une maniere fort glorieuſe. 1189. Exploits de Sanche.

Ce fut en cette année que le Pape Clement III. envoya une autre Bulle à Sanche, par laquelle il confirmoit en ce Prince le caractere de la Royauté, qu'il ſoûtenoit avec tant d'éclat & de merite.

Mais ce qui arriva dans la guerre contre le Miramolin, Roy des Sarraſins de l'Affrique occidentale, fut encore plus heureux pour le Roy que tous ces faits heroïques. Ce Prince Infidelle eſtoit entré en Portugal avec une puiſſante armée; il s'eſtoit déja emparé de la pluſpart des villes, & il avoit ſubjugué preſque tous les peuples. Sanche qui dans cette extrémité n'avoit point d'autre parti à prendre que de ſe retirer dans un lieu de ſeureté, alla à Santaren. Comme ce poſte n'eſtoit pas tenable contre tant d'ennemis, & que d'ailleurs il n'y avoit que fort peu de *Nuñez. Vaſconcellos.* Le Miramolin entre en Portugal. 1190.

ANS DE CHRIST. 1190.

monde, le Roy ſe préparoit déja aux plus durs traitemens, lors que neuf vaiſſeaux Danois, & Flamans qui alloient à la Terre Sainte, pouſſez par le vent & par la tempeſte, furent obligez à relâcher dans la riviere de Liſbonne. Sanche regarda le malheur de ces Croiſez, comme un ſecours que le Ciel luy envoyoit pour affranchir ſon Royaume de la puiſſance du Miramolin, ce qui ſans cela luy paroiſſoit inévitable. Il députa donc vers eux pour les informer de la ſituation où il ſe trouvoit, & il les fit exhorter de luy rendre en cette conjoncture un ſervice pareil à celuy que les Croiſez avoient autrefois rendu à Alfonſe ſon pere.

Faria i Souza. Hiſt. Portu. part. 3. cap. 3.

Hiſt. de Flandres.

Les Croiſez ſecourent Sanche.

Les Croiſez ſe firent un merite de profiter d'une occaſion ſi favorable pour ſignaler leur zele. Ils détacherent cinq cens hommes que l'on jetta dans Santaren, & ils envoyerent à Sylvés quatre-vingt hommes qu'ils tirerent de deſſus le vaiſſeau de Londres, qui avoit moüillé l'ancre prés du Cap de S. Vincent, vis-à-vis de Sylvés.

Chronic. J. Brompton. Roger. Mat. Pariſ.

Les Portugais qui ſe virent ſecourus par les Croiſez, reprirent courage, & firent voir par leur contenance, que le grand nombre d'ennemis qu'ils avoient en teſte, avoit plus fait d'impreſſion ſur eux que la crainte d'en eſtre battus; car ce n'eſtoit pas la valeur de ces Barbares qu'ils apprehendoient davantage, mais la honte d'en eſtre vaincus.

Mort du Miramolin.

Pendant que les Chrétiens faiſoient leurs efforts pour s'unir, & pour ſe défendre contre un ſi puiſſant ennemi, le Ciel ſembla entrer dans leur juſte querelle, par la mort inopinée & ſubite du Miramolin. La perte de ce Chef des Barbares les écarta, & diſſipa l'orage. Le Roy remercia les Croiſez, & ils retournerent dans leurs vaiſſeaux, qui eſtoient alors au nombre de ſoixante & trois dans le port de Liſbonne. Cependant les troupes qui eſtoient reſtées ſur les Navires Anglois, deſcendirent dans cette ville, & y cauſerent du deſordre. Les Portugais peu accoûtumez aux inſultes, ne ſouffrirent qu'avec impatience celles que leur faiſoient ces étrangers. Les eſprits s'irriterent de part & d'autre, & l'on en vint aux coups: mais la préſence du

Deſordres dans Liſbonne.

Roy

Roy calma tous ces differens. On rendit les Anglois qui avoient eſté faits priſonniers, quoyque dans le fonds ils euſſent eſté les agreſſeurs. ANS DE CHRIST. 1190.

Si la mort du Miramolin avoit interrompu le ſiege que les Sarraſins avoient mis devant Sylvés, elle ne rebuta pas ces Infidelles ſur le deſſein qu'ils formerent de venir aſſieger cette place une ſeconde fois ; & de fait, ils l'attaquerent avec tant de vigueur, qu'enfin ils s'en rendirent les maiſtres. Les Croiſez qui rangeoient les coſtes d'Eſpagne, ayant ſçeu la priſe de cette ville, la reconquirent ſur les Sarraſins ; & pour empeſcher qu'elle ne retombaſt au pouvoir de ces Barbares, ils la démantelerent, & ruinerent juſqu'aux moindres de ſes fortifications. Siege, & priſe de Sylvés.

Sylvés ayant eſté repris, le Roy qui continua ſes conqueſtes en Algarve, ſans que le Roy de Léon fiſt aucun mouvement pour s'y oppoſer, gratifia la pluſpart de ceux qui l'avoient ſervi dans ſes campagnes, & fit pluſieurs donations de terres & de places à differens Seigneurs de ſa Cour, comme eſtant le maiſtre de ce païs qu'il avoit conquis à la pointe de ſon épée.

La famine ſucceda aux deſordres de la guerre, & la contagion fut le comble des malheurs qui deſolerent le Portugal. La diſette des vivres obligea ceux qui ſe portoient bien à ſortir des villes de Porto & de Brague : les autres que la maladie y retint, moururent faute d'alimens & de ſecours. Les frequens naufrages qui arriverent ſur mer, furent une ſuite fatale des fleaux dont le Portugal avoit eſté frapé. Pluſieurs vaiſſeaux perirent par les tempeſtes, & le peuple regarda tant de differentes diſgraces, comme un effet d'une grande éclipſe de ſoleil qui les avoit précedées. Contagion, & famine en Portugal. *Nuñez Vaſconcellos.* 1197.

Ceux qui échaperent à tant de calamitez publiques & particulieres, crurent devoir attribuer la cauſe de ces malheurs au mariage de Tereſe avec Alfonſe IX. Roy de Léon ſon couſin germain, que Rome condanna comme illicite, eſtant contracté dans le degré prohibé. L'union des Rois de Portugal, & de Léon eſtant tombée avec cet-

ANS DE CHRIST. 1197. te alliance, ils ſe firent la guerre au ſujet de la Religion, car le Roy de Léon, par un mouvement aſſez extraordinaire dans un Prince Chrétien, s'eſtoit uni aux Infidelles.

Comme ces ſortes de guerres où il s'agit de Religion, roulent toûjours ſur le zele de ceux qui la défendent & qui combattent pour elle, les Portugais entrerent dans les Eſtats d'Alfonſe, & s'emparerent des villes de Tuy en Galice, de Sampayo, & de Ponte-vedra dont Sanche jouit pendant quelque tems. Les troupes du Leonois, & celles des Saraſins qui eſtoient de ſon parti paſſerent en Portugal, & tâcherent d'uſer de repreſailles.

Brandan lib. 12. c. 19.

Le Pape Celeſtin III. informé de ce qui ſe paſſoit au ſujet de cette guerre, fit l'éloge de Sanche en plein Conſiſtoire, & luy envoya une Bulle d'Indulgences comme un monument éternel deû à la ferveur de ce Prince pour le ſoûtien de la Religion, & comme une marque de l'eſtime paternelle qu'il faiſoit du merite & de la valeur de Sanche. Mais ſi le Roy avoit augmenté ſa réputation & ſes Eſtats par ſes conqueſtes dans le Leonois, & ſi par tant d'heroiques actions il avoit captivé les bonnes graces du

1198. ſaint Pere, le contentement où il devoit eſtre de tant d'heureux ſuccés fut troublé par la mort de la Reine Douce d'Aragon ſa femme. Cette Princeſſe fut enterrée avec toute la magnificence deüe au caractere de Reine, dans le grand Couvent de ſainte Croix à Coïmbre.

Mort de la Reine.

On reſſentit preſque en meſme tems à Rome une affliction pareille à celle qu'on avoit eüe à Liſbonne, cauſée par la mort du Pape Celeſtin III. Le Roy qui perdoit en ce Pontife un Pere & un amy, en fut veritablement touché. Cependant il fallut oublier ſa douleur du moins en apparence, & envoyer complimenter le Pape Innocent III. ſucceſſeur de Celeſtin, ſur ſon exaltation à la

1200. Chaire de S. Pierre. L'Ambaſſadeur que le Roy envoya pour cet effet, revint en Portugal chargé d'une Bulle d'Indulgences & d'un grand nombre de Reliques.

Sanche qui paſſa dans la Province d'Alentejo y fit plu-

Priſe d'Elvas. ſieurs grandes conqueſtes, & entr'autres celle de la ville

d'Elvas. Ce fut un nouveau sujet de gloire pour ce Prince, de qui toutes les actions avoient esté utiles à son peuple & avantageuses à sa réputation. ANS DE CHRIST. 1208.

Cependant le Prince D. Alfonse, fils du Roy, qui avoit épousé l'Infante Uraque, fille d'Alfonse VIII. Roy de Castille, eut deux garçons de cette Princesse: l'un fut nommé Sanche, comme son ayeul paternel; & l'autre Alfonse. Ils luy succedérent tous deux sur le Trône. Enfans du Prince Alfonse.

Enfin le Roy estant revenu à Lisbonne, il ne s'occupa plus qu'à recompenser ceux qui l'avoient bien servi dans ses armées; & pour les dédommager avec honneur & avec utilité des dépenses qu'ils avoient faites, il les gratifia de ses Ordres Militaires, dont il augmenta les revenus. Ce Prince distribua ensuite les Commanderies de ses trois Ordres, parmi les gens de condition & de service, & par ce moyen il sceut soûtenir & relever leurs maisons, dont la plûpart n'estoient plus en état de fournir aux dépenses de la guerre. Les gens de Lettres, aussi bien que les gens de guerre, eurent part à ses liberalitez. Quoique tant de rares qualitez fussent parfaitement réünies en la personne de Sanche, cependant il se vit exposé à mille injustes & differentes persecutions. Le souvenir de ses tribulations luy estant toûjours present, il en fit un saint usage. Au reste, ce Prince a esté un de ceux qui a le plus augmenté & embelli son Royaume par le rétablissement des villes de Viséo, de Céa, de Govéa, de Penamaçor, & de plusieurs autres places qui avoient esté ruïnées durant les dernieres guerres. Bien que tant de reparations, & de si grandes conquestes ne se pussent faire qu'avec une extréme dépense, on trouva neanmoins dans les coffres de son Epargne plus de cinq cens mille marcs d'or, & de quatorze cens marcs d'argent, sans compter les meubles precieux. Le Roy ne voulant pas qu'Alfonse fust le seul heritier de toutes ses richesses, ordonna par son Testament que ce Prince en qualité de son fils aisné, & de son successeur, auroit deux cens mille marcs d'or, & que le reste seroit délivré à ses autres enfans legitimes. Il recommanda

Gens de guerre, & gens de Lettres recompensez.

1212.

Reparations du Royaume.

Testament du Roy.

ANS DE CHRIST. 1212.

que ſes enfans naturels qui ne luy eſtoient pas indifferens, partageaſſent entre eux la valeur de ſept mille marcs d'or, & de quelques mares d'argent, qu'il leur donnoit en propre.

Faria i Souza ibid.

Aprés que le Roy eut fait cette diſpoſition, il chargea Alfonſe de quelques legs pieux qu'il avoit faits en faveur des Hoſpitaux, des Monaſteres, & de la Redemption des Captifs. Il legua cent marcs d'or au Pape Innocent III. Il deſtina une ſomme pour la conſtruction d'un pont à Coïmbre, & pour celle de la maiſon de S. Lazare. Enfin ce Prince mourut à la cinquante-huitiéme année de ſon âge, & à la vingt-cinquiéme de ſon Regne.

Tombeaux des Rois, Alfonſe, & Sanche.

Le Roy Emanuel, l'un des plus illuſtres ſucceſſeurs d'Alfonſe & de Sanche, touché de l'Hiſtoire de ces deux Princes, conceut tant d'eſtime & de veneration pour leur memoire, qu'il ordonna qu'on leur élevât dans l'Egliſe de ſainte Croix de Coïmbre, des tombeaux dignes de la reputation de ces deux premiers Monarques.

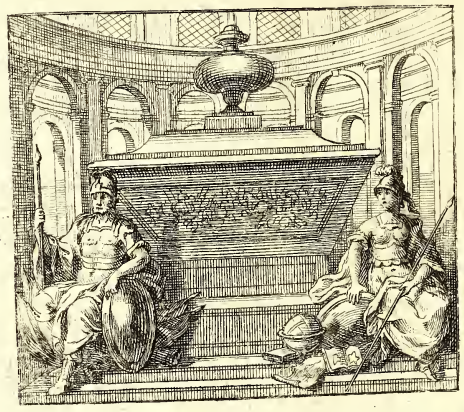

L. Simonneau

ALFONSE II.

ROY III.

LA mort de Sanche répandit une triſteſſe generale dans le Royaume : chacun pleura un ſi bon Roy. Alfonſe qui fut ſon ſucceſſeur, commença à regner à l'âge de vingt-ſept ans. Il épouſa Uraque, fille d'Alfonſe VIII. Roy de Caſtille, de laquelle il eut quatre fils & une fille. Le Prince D. Sanche fut l'aiſné, & luy ſucceda. L'Infant D. Alfonſe ſon frere fut Comte de Bologne. Ce Prince eſtoit en France lorſqu'on le choiſit pour aller regner en Portugal. D. Ferdinand leur frere, ſurnommé l'Infant de Serpa, comme eſtant Seigneur d'une Terre qui portoit ce nom, ſe diſtingua par le ſecours qu'il mena à D. Alfonſe, fils de Ferdinand III. Roy de Caſtille, dans la guerre qu'il eut contre les Maures. Cet Infant épouſa Sanche de Lara, dont il eut une fille nommée D. Leonore. Ce ne fut point elle qui épouſa Valdemar, Prince de Dannemarc, ainſi qu'on le lit dans quelques Auteurs. L'Infant D. Vincent qui

1212.

Mariage, & enfans du Roy.

Faria i Souza Epit. Hiſt. Portu. Part. cap. 3. Sainte Marthe Hiſt. general de Fr. 2. vol.

ANS DE CHRIST.

eſtoit le quatriéme & dernier fils du Roy, mourut en bas âge.

Leonore mariée au Roy de Dannemarc.

D. Leonore de Portugal, fille du Roy, fut mariée à Valdemar III. Prince de Dannemarc, qui comme heritier du Royaume, monta ſur le Trône avant qu'il luy fuſt échu par la mort de Valdemar II. ſon pere; mais le fils eſtant mort avant le pere, cette Princeſſe en reſſentit une ſi vive douleur, quelle ne ſurvécut pas long-tems à ſon époux.

D. Jean Alfonſe de Portugal, fils naturel du Roy, vécut juſqu'en 1234. Ceux qui ont écrit que le Roy eut un autre fils naturel, nommé Martin Alfonſe, ſe ſont abuſez; car ce Martin eſtoit fils d'Alfonſe III. & non pas celuy d'Alfonſe II. comme on le verra dans la ſuite.

La premiere action d'Alfonſe en montant ſur le trône, fut une ſuite glorieuſe du zéle des Rois ſes predeceſſeurs, & dont il ſembloit avoir herité avec leur Couronne & leurs Eſtats. Ce Prince de qui l'on connoiſſoit la valeur, envoya un ſecours conſiderable aux Rois d'Aragon & de Caſtille, qui s'eſtoient liguez contre les Sarraſins, & qui devoient combattre pour l'honneur du nom Chrétien.

Secours contre les Sarraſins.

1212.

Nuñez ſur la vie d'Alfonſe II.

Les Portugais ſe diſtinguérent bien glorieuſement dans cette journée, que l'on appella la bataille *de Navas;* les Hiſtoriens parlent avantageuſement de leur Infanterie qui ſe ſurmonta en cette occaſion.

Bataille de Navas.

D. Tereſe, & D. Sanche, ſœurs du Roy, qui juſquelà s'eſtoient intriguées dans le maniement des affaires de l'Etat, en furent entierement privées. Comme les biens de ces Infantes conſiſtoient en fonds de terre, & dans la joüiſſance des meilleures villes du Royaume, Alfonſe jugea à propos de leur oſter la proprieté de ces terres, & de les en dédommager, partie en argent comptant, & partie en penſions viageres, dont on pouvoit les priver pour peu qu'elles vouluſſent, ou ſe plaindre ou murmurer. Cependant Alfonſe qui craignoit que les Infantes ne trouvaſſent ſon procedé, ou trop dur, ou trop irré-

Brandan lib. 13 cap. 4.

Nuñez.

Faria i Souza Part. 3. cap. 4.

Tereſe, & Sanche, privées du maniement.

gulier, s'en expliqua avec elles. Il voulut les convaincre par de ſolides raiſons, que les biens de la Couronne étoient inaliénables; qu'il ne pouvoit les diviſer; que pour obéïr à cette maxime, qui n'étouffoit point en luy les bons ſentimens qu'il avoit pour elles; il avoit reſolu de les dédommager de leurs appanages par des revenus, & par des ſommes pecuniaires, qui excederoient de beaucoup leurs plus rigoureuſes prétentions. Mais Tereſe & Sanche qui ne ſe payoient pas de raiſons d'Eſtat, en fait de leurs intereſts, loing de s'accommoder des propoſitions du Roy, ſe retrancherent dans les places de leur obéïſſance, de maniere qu'Alfonſe ſe vit obligé de les aller mettre à la raiſon. Tereſe qui poſſedoit Eſgueire & Montemajor, ſe mit en eſtat de ſe défendre. Sanche à qui appartenoit Alenquer, en uſa de la meſme façon.

ANS DE CHRIST. 1212.

Le Roy les veut dédommager.

Les Infantes arment contre le Roy.

Dés que le Roy de Léon fut informé de la prétendue injuſtice qu'Alfonſe faiſoit à ſes ſœurs, il ſe mit en campagne, & il entra en Portugal à la teſte de ſes troupes. Il prit Valence de Minio, Melgaçon, Hulgoſo, & pluſieurs autres places. Alfonſe qui ne s'attendoit pas à cette diverſion, laiſſa ſes ſœurs en repos pour s'oppoſer aux deſſeins de ſes nouveaux ennemis. Le Pape Innocent III. qui s'eſtoit mis de ce nombre, joignit ſes foudres au flambeau de la guerre civile, & de la guerre étrangere, pour obliger le Roy à laiſſer cette affaire indéciſe. Alfonſe ſoutint d'abord avec intrepidité les foudres de Rome, & la colere de l'Eſpagne: mais enfin il ſe ſoûmit aux cenſures eccleſiaſtiques. Il s'accommoda avec le Roy de Léon & avec ſes ſœurs, à qui il rendit ſes bonnes graces, & il nomma des commiſſaires pour diſcuter le fond.

Le Roy de Léon les ſecourt, & entre en Portugal.

Turquet Hiſt. d'Eſp.

Réunion des Infantes & du Roy.

Sur ces entrefaites le Roy de Caſtille fit donner avis à Alfonſe, que s'il vouloit ſe rendre à * Plaiſance, ils confereroient enſemble ſur quelques intereſts communs qui regardoient également le bien de leurs Couronnes. Le Roy qui eſtoit prudent & brave, luy fit réponſe, que la trop grande credulité de quelques Princes en de pa-

* *Palentia.*

ANS DE CHRIST. 1217.

reilles occaſions, luy tenoit lieu d'exemple & de regle; que cependant il acceptoit volontiers le parti de la conference qu'il luy propoſoit, pourvû que ce fuſt ſur les frontiéres des deux Royaumes, & dans un lieu de ſeureté pour l'un & pour l'autre.

Les Maures prennent la fortereſſe d'Alcaſar de Sal. *Vaſconcellos.* 1218.

Cependant les Maures s'emparérent de la Fortereſſe d'Alcaſar de Sal, & l'on commençoit à craindre qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de tout le païs, qui eſt depuis l'Algarve juſqu'au Tage, ſi l'on ne s'oppoſoit pomptement à leurs deſſeins & à leurs progrés. Sur ces entrefaites, on vit arriver la plus grande partie de la Flotte ſeptentrionale, qui avoit heureuſement rangé les coſtes d'Angleterre & de France, & qui à cauſe du vent contraire, s'eſtoit arreſtée ſur celles d'Eſpagne. La tempeſte qu'elle y eſſuya ayant diſperſé la plûpart des vaiſſeaux, ils furent obligez à relâcher dans la riviere de Liſbonne, où ils ſe raſſemblérent les uns aprés les autres, & où l'on radouba ceux qui en avoient beſoin.

Arrivée des Croiſez. *Godefrid. Monach. Jac. de Vitr. Math. Pariſ. Alberic.*

Le Roy qui n'ignoroit pas les ſervices importans qu'Alfonſe & Sanche II. ſes predeceſſeurs avoient autrefois tirez des Croiſez, députa vers ceux-ci Mathieu Eveſque de Liſbonne, perſonnage d'une pieté éminente, & d'un merite reconnu. Il eſtoit accompagné de l'Eveſque d'Evora, des Grands Prieurs du Temple, & de l'Hoſpital, du grand Commandeur de l'Ordre de S. Jacques de Palmela, & de pluſieurs Seigneurs Portugais. Mathieu qui eſtoit Chef de la députation, s'adreſſa à Guillaume Comte de Hollande, & à George, Comte de Wide, leſquels commandoient la Flotte, pour leur offrir tous les rafraiſchiſſemens que le Roy leur pouvoit donner. Il leur repreſenta, que la continuation de la tempeſte ne leur permettant pas de reprendre en ſeureté leur route vers le Levant, ils ſe ſignaleroient auſſi glorieuſement contre les Sarraſins en Portugal, que contre les Infidelles dans la Paleſtine. Il les pria de la part du Roy de le ſeconder pour regagner la Fortereſſe d'Alcaſar, que ces Barbares venoient de luy enlever; & enfin il ajoûta que le Pape

Députez du Roy vers les Croiſez.

Erndan Monarch. Luſit. lib. 13. cap. 10.

à

à qui le Roy en écriroit luy-meſme, approuveroit infaillablement un ſervice de cette nature, & qui ne differoit en rien du merite de la Croiſade. ANS DE CHRIST. 1218.

Les Comtes qui ne pouvoient rien décider par eux-meſmes, aſſemblérent le Conſeil, & y propoſérent la demande que le Roy leur avoit envoyé faire. Les opinions ſe trouvérent partagées, & les Friſons furent ceux qui par une exactitude ſcrupuleuſe & delicate pour aller accomplir leurs vœux, s'y oppoſérent le plus fortement. Dans cette veuë ils mirent à la voile, & ils emmenérent prés de cent de leurs meilleurs vaiſſeaux ; mais leur voyage ne fut ni long ni heureux, car le mauvais tems les obligea à relaſcher dans quelques Ports d'Italie, où ils demeurérent pendant tout l'hiver. Départ des Friſons.

Les ſeuls Comtes reſtérent en Portugal avec cent vaiſſeaux pour faire le ſiége d'Alcaſar ; mais la garniſon de cette place eſtant trop nombreuſe pour eſperer de la reduire par de ſimples attaques, on l'aſſiégea en forme ; ce que l'on fit pendant deux mois avec une vigueur toûjours égale. Siege d'Alcaſar. *Mat. Pariſ. Rich. à S. Germ.*

On eſtoit dans ces termes quand les Chrétiens furent avertis par leurs Coureurs, que quatre Rois Maures d'Andalouſie, approchoient avec un grand renfort. Comme il eſtoit important d'en empeſcher la jonction, l'armée des ennemis eſtant déja de beaucoup ſuperieure à celle des Portugais, quoique les Templiers ſe fuſſent joints à eux, ils ſe determinérent à donner bataille. Tout ſembloit les encourager dans cette reſolution, l'étendard de la Croix qui parut en l'air, & qu'ils regardérent comme un préſage aſſuré de la victoire ; leurs troupes qui ne reſpiroient que le combat, & leur intrepidité pour aller affronter le fer & le feu des Barbares, laiſſoient une grande eſperance aux Generaux de ſortir vainqueurs de cette affaire. Les Sarraſins ne témoignoient pas moins de hardieſſe, & couroient aux perils avec cette fermeté qu'ils ne devoient qu'à leur multitude. D'ailleurs le Soleil qui donnoit dans les yeux des Chrétiens, les mit Approche de quatre Rois Maures. *Epiſt. Guillelmi Comitis Holl. ad Honor. ap. eumd. lib. 2. Epiſt. 8. 18.* *Godefrid. Monarch. Ep. Luſit. ad Honor. ap. eumd. lib. 1 ep. 817.*

ANS DE CHRIST. 1218.

pendant un certain tems preſque hors d'eſtat de ſe défendre. Cependant ils ſoûtinrent ſi bien, & les efforts des ennemis, & les rayons du Soleil, que n'eſtant plus ébloüis par cet Aſtre, ils donnérent teſte baiſſée dans les rangs des Sarraſins; ils les ouvrirent à coups de ſabre; ils ſe mélérent parmi eux, & par des efforts d'une valeur ſurprenante ils les mirent en déroute.

Déroute des Sarraſins.

Les Officiers Generaux des ennemis ſurpris d'une telle épouvante, & de voir que leurs meilleurs ſoldats lâchoient le pied, & que les armes leur tomboient des mains, employérent toute leur autorité pour les rallier; mais les Portugais ne leur en donnérent pas le tems. Ils tuérent plus de quatorze mille Sarraſins, parmi leſquels on trouva deux de leurs Rois. Ils pourſuivirent les Fuyards, & ils en firent un ſecond carnage. Le butin, & un grand nombre de priſonniers, furent les ſuites heureuſes d'une ſi glorieuſe victoire.

Mort de deux de leurs Rois. *Epiſt. Guill. Duc. Holl. ad Honor.*

Les Croiſez retournérent au ſiége d'Alcaſar, que les Sarraſins défendirent encore quelque tems; mais enfin les aſſiégez furent contraints de ſe rendre à diſcretion. Les Chrétiens entrérent dans la place le 21. d'Octobre de cette année. Ils firent eſclaves plus de deux mille Sarraſins qui y eſtoient reſtez. Leur General, & pluſieurs autres Officiers furent de ce nombre; mais les Chrétiens ne retinrent que les ſoldats. Ils rendirent la liberté à ce Chef ennemy, & à cent de ſes principaux Officiers, qui dans la ſuite embraſſérent le Chriſtianiſme. Enfin les Portugais remirent la place entre les mains des Chevaliers de Palmela, à qui elle appartenoit de plein droit, d'autant mieux que leur Grand Maiſtre s'étoit extrémement diſtingué dans la bataille, & durant le ſiége.

Priſe d'Alcaſar.

Honor. lib. 2. Epiſt. 117. & 820.

Peu de tems aprés qu'Alfonſe eut chaſſé les Maures, il y eut cinq Religieux Portugais de l'Ordre de S. François, qui paſſérent dans les Eſtats du Roy de Maroc pour y preſcher l'Evangile; mais comme la doctrine de la Morale Chrétienne eſt entierement oppoſée aux erreurs du Paganiſme, & que le Roy de ce païs ne pouvoit s'accom-

1220.

moder aux maximes du Chriſtianiſme, il crut que ce ſeroit faire une action heroïque, que de ſacrifier ces Religieux à la haine qu'il avoit conceuë pour eux, & d'aſſurer par là le repos de ſon Royaume, que la diverſité des Religions pouvoit troubler. ANS DE CHRIST. 1220.

L'Infant Pierre de Portugal, frere du Roy, eſtoit alors à la Cour de Maroc. Ce fut par ſon moyen que l'on apprit la mort de ces Religieux, qui depuis ce tems-là ont eſté aggregez au nombre des Martyrs pour la Foy, & que leurs corps furent apportez en Portugal, & enterrez dans l'Egliſe de ſainte Croix de Coïmbre. On dit qu'en parlant de Portugal, ils prédirent la mort de la Reine Uraque, femme du Roy, laquelle mourut en effet la meſme année qu'ils l'avoient pronoſtiquée. Martyre de cinq Religieux Portugais.

Ce fut auſſi ſous le regne d'Alfonſe que parut S. Antoine de Padoüe. Ce ſaint homme eſtoit de Liſbonne, & ſe nommoit Ferdinand. Son pere qui s'appelloit Martin Bullonez, ſortoit d'une noble famille du Royaume. L'éducation qu'il avoit donnée au jeune Ferdinand, répondoit à ſa naiſſance: mais comme il s'appliqua plus volontiers à l'étude des Peres de l'Egliſe & des ſaintes Ecritures, qu'aux ſciences profanes, il ſe retira parmi les Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, & il y demeura l'eſpace de deux années. Il entra enſuite dans l'Ordre des Freres Mineurs, & il prit le nom d'Antoine. Quelque tems aprés il partit pour aller à Rome: il y acquit une ſi grande reputation par ſa pieté & par ſa doctrine, que le Pape Gregoire IX. qui alloit ſouvent entendre ſes Sermons, le ſurnomma *l'Arche du Teſtament*. En ſortant de Rome, il alla profeſſer la Theologie dans les Univerſitez de Toulouſe, de Bologne & de Padouë, où il mourut le 13. de Juin 1231. âgé de trente-ſix ans. Saint Antoine de Padouë étoit Portugais. *Vvading. in Annal. & Bibl. Minor. Trithem. & Bellarmin. de ſcript. eccl. Sponde. Bzovius in Annal. eccl. Poiſſevin, Lemire.* Mort de ce Saint.

Mais ſi les grands Perſonnages dont je viens de parler, avoient illuſtré le regne d'Alfonſe par la ſainteté de leur vie, & par celle de leur mort, ce qui ſe paſſa à l'égard des Eccleſiaſtiques, fut peu avantageux à la gloire du Roy, de qui les Officiers voulurent obliger ceux qui s'étoient *Brandan lib. 13 cap. 24. & 25.*

ANS DE CHRIST. 1222.

conſacrez à l'Egliſe, de prendre les armes, & de marcher contre les Maures : mais comme la plûpart de ceux qu'on vouloit engager dans ce parti n'y conſentirent pas, les Officiers ſe ſervirent de leur autorité pour les y contraindre. L'Archeveſque de Brague, à qui ces Eccleſiaſtiques portérent leurs plaintes, entra dans leurs raiſons, qui rouloient en partie ſur la fidelité qu'ils devoient à leur eſtat ; & ſur ce principe, ils le priérent de les prendre ſous ſa protection. Ce Prélat qui ſe perſuadoit que les Lieutenans Generaux des armées du Roy, n'avoient point gardé une telle conduite ſans eſtre autoriſez de ce Prince, luy en parla, mais avec trop de vivacité & de zele ; car il vouloit lancer des excommunications contre Alfonſe, & contre Gonçalo Mendez, qui eſtoit ſon Chancelier.

Les Eccleſiaſtiques refuſent de prendre les armes.

1223.

Le Roy eſtant tombé malade en cette année, mourut à l'âge de trente-huit ans, aprés avoir regné douze. Il fut inhumé dans une des Chapelles de l'Egliſe d'Alcobaça.

Vaſconcellos, Mariana Hiſt. d'Eſp.

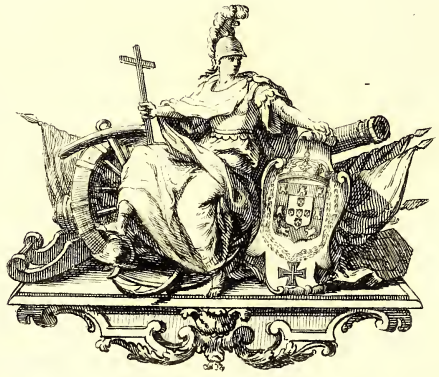

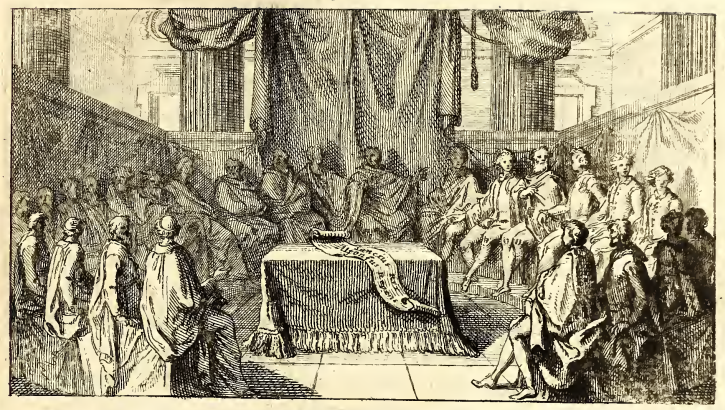

SANCHE II.

ROY IV.

SANCHE, naquit en 1203. Il fut si valetudinaire durant son enfance, que la Reine sa mere, aprés avoir épuisé les remedes humains le voüa à Dieu. Elle luy fit prendre l'habit des Chanoines Reguliers de S. Augustin; ce qui luy laissa le surnom de *Capel*, que quelques-uns attribuënt à la largeur des habits dont ce Prince estoit ordinairement vétu. 1223.

Naissance du Roy. *Nuñez, Vasconcellos, Mariana. Faria i Souza Ep. de las Hist. Portu. part. 3. cap. 5.*

Comme il avoit esté témoin sur les fins du regne d'Alfonse son pere, de tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'Archevesque de Brague, il se fit un merite de dédommager ce Prélat, du tort que les troupes avoient fait dans l'étenduë de son Archevesché, & dans les biens de son Patrimoine. D'un autre costé les Juges séculiers, qui dans ce tems de confusion, avoient usurpé la Jurisdiction Ecclesiastique, s'étoient arrogé des droits dont ils n'avoient jamais joüy. Mais le Roy arresta cette usurpation par une Ordonnance qu'il fit en faveur des Ecclesiasti-

Le Roy dédommage l'Archevesque de Brague, & rétablit les Ecclesiastiques.

Brandan Monarch. Lusit. lib. 14. cap. 2.

ques, & il les rétablit dans leurs droits.

ANS DE CHRIST. 1223.

Ce ne fut pas ſeulement dans cette occaſion que Sanche donna des marques de ce penchant naturel qu'il avoit de rendre à chacun ce qui pouvoit luy appartenir, aux dépens meſme de ſon propre intereſt ; ce qui ſe paſſa à l'égard de D. Tereſe & de D. Sanche, qui eſtoient ſes tantes, en eſt une preuve inconteſtable. Comme le different qu'elles avoient eu avec le Roy Alfonſe, leur frere, au ſujet de leurs appanages, eſtoit demeuré indécis ſous le regne précedent, le Roy voulut mettre la derniere main à cette conteſtation. Pour cet effet, il ordonna qu'elles auroient l'uſufruit des Terres d'Alenquer, de Montemajor, & de pluſieurs autres places ; & que chacune de ces Princeſſes joüiroit d'une penſion viagere qui leur ſeroit aſſignée ſur un fonds certain, ſuivant les propoſitions que le Roy Alfonſe leur en avoit déja faites. Quoy-qu'il fuſt difficile de rencherir ſur ces offres qui eſtoient fort avantageuſes par elles-meſmes, le Roy voulut bien encore s'engager par un ſerment, qu'il les feroit executer avec la derniere exactitude, pour leur oſter tout ſujet de murmure, ou de plainte.

Terres & penſions données aux Princeſſes Tereſe, & Sanche.

Aprés que Sanche eut fait ce Reglement, qui intereſſoit la memoire du Roy ſon pere, & la tranquillité des Princeſſes ſes tantes ; il en fit un nouveau touchant ſes droits qu'on levoit dans les terres, que ſes predeceſſeurs avoient données à de differens particuliers pour les cultiver. Les abus qui juſque-là s'étoient gliſſez ſur ce fait, eſtoient ſi grands, que ce Prince ſe fit un ſcrupule de ne pas y remedier dés le moment qu'il en eut connoiſſance.

Reglement du Roy ſur ſes propres droits.

Une telle conduite auroit merité beaucoup de loüanges & d'eſtime, ſi ceux qui ont écrit ſon Hiſtoire y euſſent fait une ſérieuſe reflexion ; mais la plûpart de ces Auteurs, loin de s'attacher à parler des actions de Sanche, ſe ſont aviſez de le donner pour un Roy foible & faineant. Comme cette reputation ne convenoit point au caractere d'un Prince auſſi courageux que luy, il eſt neceſſaire de luy oſter cet habit de Moine dont la pieté de la

1225.

Reine sa mere l'avoit revétu, & de luy faire prendre celuy de soldat, pour mieux entrer dans le détail de ses actions. Celle qu'il fit à l'âge de vingt-deux ans, & peu de tems aprés qu'il fut monté sur le Trône, est digne d'un éloge éternel. Ce Prince continua de faire la guerre que ses Prédecesseurs avoient commencée contre les Maures. Ce qu'il fit à ce sujet ne cede en rien à ce qui s'étoit passé sous les regnes précedens. Il entra dans les terres que possedoient ces Infidelles du costé d'Elvas: il les força dans les places où ils s'étoient retranchez, & il les obligea de les abandonner dés qu'il en approcha à la teste de ses troupes. Leur resistance ni leur multitude ne purent garentir les païs qu'ils avoient soumis à leurs loix; le Roy s'en rendit le maistre, & aprés avoir ravagé tous les environs d'Elvas, & répandu une grande consternation parmi ces peuples, il revint victorieux en Portugal, en attendant l'occasion d'aller cueillir de nouveaux lauriers.

ANS DE CHRIST. 1225.

Exploits du Roy.

Dés que la saison commença d'approcher pour se remettre en campagne, ce Prince qui vouloit profiter de la terreur où il avoit laissé ses ennemis, proposa à son Conseil d'aller mettre le siége devant Elvas. La gloire que Sanche esperoit tirer de cette expedition, jointe à celle dont il estoit couvert, donna de l'émulation aux Seigneurs de son Royaume; chacun se fit un devoir de le suivre en cette campagne. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit veu en Portugal une si brillante armée. Les Maures qui étoient sortis de la ville, se virent contraints d'y rentrer en confusion pour n'en point venir aux mains avec les Portugais, qui les poursuivirent jusque dans les portes d'Elvas. Cette allarme mit un nouveau désordre parmi les ennemis, & ce fut dans ce moment que le Roy jugea à propos d'attaquer la ville. Cela se passa avec tant de bonheur & de courage, que les Portugais l'emportérent d'emblée, sans que les Barbares osassent ni la défendre, ni s'y opposer.

1226.

Prise d'Elvas.

Sanche qui estoit en train de faire des conquestes, & de qui la gloire & les Estats augmentoient considerable-

ANS DE CHRIST. 1230.

ment, paſſa dans la province d'Alentejo. Il attaqua les villes de Gerumegna & de Serpa, que les Maures défendirent le plus long-tems & le plus vigoureuſement qu'ils purent ; mais que ce Prince reduiſit enfin à ſon obéïſſance.

Priſe de Gerumegna & de Serpa.

1231.

Le Roy qui avoit donné en pluſieurs occaſions des marques de ſon courage, interrompit ſes conqueſtes à l'occaſion des troubles qui eſtoient ſurvenus dans le Royaume de Léon, aprés la mort du Roy Alfonſe IX.

La diſpoſition que le Roy de Léon avoit faite de ſes Eſtats en faveur des Infantes Sanche & Douce, au préjudice de Ferdinand Roy de Caſtille, qui eſtoit ſon fils & leur frere, troubla la tranquilité de ſa famille, & fut ſur le point de troubler le repos du Royaume. Ferdinand armoit d'un coſté pour ſoutenir les droits que ſa qualité de Prince & de ſucceſſeur au trône, luy attribuoit préferablement aux Infantes ; & ces Princeſſes qui ſe prévaloient du teſtament du Roy leur pere, ſe mettoient en devoir d'en ſoutenir la validité, & de ſe défendre. Ces deux partis auroient infailliblement apporté quelque changement dans l'Eſtat ſans la médiation de Sanche, qui envoya ſes Miniſtres en Léon pour terminer ce different : ce qu'ils firent avantageuſement pour les uns & pour les autres.

Garibai lib. 12. & 13. Mariana lib. 12. Brandan l. 14. cap. 12.

Aprés que le Roy eût rétabli la paix dans le Royaume de Léon, il recommença la guerre contre les Maures en Algarve ; le ſuccés n'en fut pas moins glorieux pour ce Prince, que celuy de ſes précedentes campagnes. Il battit ces Infidelles ; & pour le premier fruit de ſa victoire, il délivra les Chrétiens, que ces Barbares avoient jettez dans l'eſclavage. Il leur enleva pluſieurs places fortes, dont ils s'étoient emparez, & où ils ſacrifioient à leurs Idoles. Il éleva la Croix ſur les ruïnes de ces profanes Autels ; & il répara par cette action les outrages que l'on avoit faits à ce ſymbole du Chriſtianiſme. Comme ces heureux & memorables exploits meritoient que l'on en fiſt remonter les fruits juſqu'à leur ſource, Sanche de qui la pieté égaloit le courage, fit pluſieurs gratifications aux Mai-

Le Roy délivre les Chrétiens d'entre les mains des Infidelles.

Bzovius.

Maiſons religieuſes, & particulierement à l'Ordre de S. Jacques de l'Epée, à qui il donna les Châteaux d'Aliuſtrel, de Mertola, & de Juſtiel. ANS DE CHRIST. 1235.

Pendant que le Roy eſtoit occupé dans ces guerres, & qu'il tournoit tous ſes ſoins à combattre les Maures, & à les chaſſer de ſes Eſtats, les Eccleſiaſtiques de qui le pouvoir & les juriſdictions eſtoient affoiblies, ſoit par les uſurpations que l'on avoit faites ſur eux, ou par les deſordres de la guerre, ſe ſervirent de cette occaſion pour rétablir leurs droits aux dépens meſme de la juriſdiction ſéculiere. Cette entrepriſe ne pouvant ſe ſoutenir ſans emprunter l'autorité du Prince, ils dreſſérent des Manifeſtes; ils firent des remontrances au Roy; & par les uns & par les autres, ils ſe plaignirent des inſultes que les Juges ſéculiers venoient leur faire, juſque dans leurs propres maiſons, où ſous pretexte de faire perquiſition des coupables, leurs Officiers qui ſembloient n'avoir point d'autre fonction que de prendre ce qui ne leur appartenoit pas, ſe prévaloient de cette occaſion, & emportoient tout ce qui tomboit ſous leurs mains. Le Roy touché de l'extremité juſqu'où l'on avoit pouſſé les choſes, ſe fit une religion d'y apporter un prompt remede. Dans cette veuë, il promit aux Eccleſiaſtiques de les rétablir dans leur premier eſtat, & de les conſerver dans leurs immunitez. 1237. 1238. Remontrances des gens d'Egliſe au Roy. *Brandan l. 14. cap. 17.*

Cette affaire ayant interrompu les conqueſtes que le Roy faiſoit ſur les Maures, ce Prince envoya des troupes en Algarve ſous la conduite de Payo Correa, pour empeſcher que ces Infidelles ne continuaſſent les hoſtilitez qu'ils faiſoient dans ce païs. Elles eſtoient ſi generales, qu'il n'y avoit point d'endroits dans cette Province, qui ne ſe reſſentiſſent, ou de leur paſſage, ou de leur ſéjour, & l'un & l'autre eſtoit également fatal aux peuples. Les éxactions que faiſoient les Maures étoient frequentes & fortes, & perſonne ne ſe trouvoit en pouvoir d'y ſatisfaire. Comme ils ne ſe payoient pas de cette impuiſſance, & que leur avidité pour les biens n'étoit pas remplie, ils Le Roy envoye des troupes en Algarve. 1242.

ANS DE CHRIST. 1242.

usoient de violence, & se vangeoient cruellement sur ceux qui n'avoient rien à leur donner. Telle estoit la situation des choses en Algarve, quand les Portugais y arrivérent. Les Maures qui ne se persuadoient pas que le Roy fust en état de faire aucun détachement pour remedier aux maux qu'ils faisoient, quelque pressans qu'ils fussent, se cantonnérent dans quelques endroits où ils s'étoient retranchez.

La campagne devenuë libre par la retraite de ces Infidelles, les troupes du Roy rassurérent les peuples, & empeschérent que les Barbares ne continuassent leurs dégasts & leur tirannie; ce qui auroit infailliblement ruïné, & le païs, & les habitans: mais les Portugais ne se contentant pas d'avoir rétabli la tranquillité publique, allérent forcer les Maures dans leurs retranchemens, & les obligérent à les abandonner, pour se retirer dans la ville de Tavira. Ce dernier parti ne les mit pas à couvert de la poursuite des Portugais, qui les allérent insulter aussi hardiment derriere les murailles de cette ville, qu'ils avoient fait dans leurs retranchemens. Les Maures ne voyant point d'autre parti à prendre que de se battre, ou de perir, se défendirent d'abord avec assez de valeur; mais comme ils estoient plus animez par leur desespoir, que par leur courage, ce premier feu ne dura pas. Les Portugais qui s'en apperceurent redoublerent le leur, & approchérent de la ville, qu'ils prirent d'assaut.

Le Roy sçachant la prise de Tavira, & les mouvemens continuels que les Chevaliers de l'Ordre de S. Jacques, faisoient contre les Sarrasins qu'ils combattoient en toutes les occasions, leur donna cette ville en propre, pour les dédommager des grandes dépenses qu'ils avoient faites dans cette guerre, & des pertes qu'elle leur avoit causées. Cette action du Roy parut si loüable au Pape Innocent, qu'il confirma cette donation par une Bulle que ce Pontife envoya au Grand Maistre de cet Ordre.

Le Roy confirme cette donation.

Ce que Sanche avoit commencé de faire en faveur des Chevaliers de S. Jacques, il le continua à l'égard des Or-

dres Religieux de S. Dominique, & de S. François, qui vinrent s'établir en Portugal. Ce Prince leur fit plusieurs gratifications, où sa pieté n'avoit pas moins de part que sa liberalité. ANS DE CHRIST. 1245.

Etablissement des Ordres de S. Dominique, & de S. François, en Portugal. 1245.

Ce fut en ce tems que le Roy commença à ressentir les malheurs qui menaçoient les dernieres années de son regne. La division qui se mit parmi les Grands du Royaume fut si grande & si obstinée, qu'elle desola les Provinces d'Entre-Douro-&-Minio. Les peuples également pressez par ces differens partis, furent les seules victimes de cette fureur civile, tandis que les Favoris qui occupoient l'esprit de Sanche, ne s'appliquoient qu'à luy déguiser ces désordres.

Mouvemens civils.

Une si étrange politique, & si contraire à la discipline d'un Estat, pensa causer la ruïne du Royaume; & pour comble de disgrace, les gens d'Eglise qui estoient toûjours mécontens de la conduite que le Roy tenoit à leur égard, écrivirent à Rome, prévinrent le Pape au désavantage de ce Prince, & disposérent de longue main le saint Pere à tout ce qui arriva dans la suite.

Plainte des gens d'Eglise.

La jeunesse du Roy, & son peu d'experience dans l'art de commander, & dans celuy de se faire obéir, luy firent faire un faux pas en montant sur le trône. Sanche qui s'entesta de quelques-uns de ses Courtisans que l'on nommoit Favoris, les consultoit uniquement touchant les affaires de son Estat; il préferoit leurs sentimens à ceux de ses plus habiles Conseillers, & prenoit plus de soin de leurs interests particuliers, que de celuy de son peuple. Tel qui briguoit des charges à la Cour, ou qui vouloit en obtenir des graces, se contentoit de trouver, & d'avoir de l'accés auprés de ces Ministres. Le merite estoit oublié; le souvenir des services estoit entierement perdu; & par une puissance aussi souveraine qu'injuste, ces mesmes Favoris, voulant enrichir leurs créatures, dépoüilloient ceux que la vieille Cour avoit recompensez. La dissimulation & la haine triomphoient impunément de la verité & de la justice; le luxe passoit pour politesse, & la profusion

Nuñez, Vasconcellos, Mariana, Faria i Souza. Ep. de les Hist. Portu. part. 3. cap. 5.

Credit des Favoris.

ANS DE CHRIST. 1245.

pour liberalité. Ceux qui faiſoient gloire de ces excés, avoient en main le ſecret & le pouvoir de reprendre ſur le public, ce qu'ils diſtribuoient injuſtement à quelques particuliers. Les peuples opprimez par la puiſſance des Favoris, en firent leurs tres-humbles remontrances au Roy ; mais Sanche eſtoit ſourd à leurs plaintes, & inſenſible à leurs cris ; ou s'il luy reſtoit encore aſſez de pitié pour les entendre, il eſtoit aſſez injuſte pour les renvoyer à ceux de qui il n'y avoit rien à eſperer. Ce deſordre ne pouvoit produire qu'un mauvais effet dans ſon Royaume ; la plûpart des Portugais intimidez par la crainte des peines, n'aimoient plus le Roy que par politique, & ne luy obéïſſoient plus que par contrainte.

Injuſtice du Roy.

Quoique ce mal fuſt le plus grand du Royaume, Sanche ne le connoiſſoit pas ; & loin d'y remedier, il le rendit encore plus dangereux par ſon mariage avec Mencia, fille de Lopez Dias de Haro, Prince de Biſcaye, & d'Uraque fille naturelle d'Alfonſe IX. Roy de Léon. Ce mariage avoit eſté negocié avec quelques Grands du Royaume, pour détourner celuy que Berengere, Reine de Caſtille, avoit propoſé pour le Roy ; mais Mencia, auſſi belle que ſpirituelle, avoit fait un ſi grand progrés ſur l'eſprit & ſur le cœur de Sanche, qu'il n'étoit plus occupé que de ſon amour. L'intereſt de ſon Eſtat devint pour luy une chimere, & ſes plaiſirs furent les ſeuls objets de ſa paſſion. La nobleſſe & le peuple outrez de cette alliance, en murmuroient hautement, & s'en expliquoient d'une maniere fort oppoſée au reſpect que l'on doit au Souverain. Quelques Conſeillers d'Eſtat, qu'une molle complaiſance ne pouvoit reduire à approuver un tel choix, en firent de juſtes remontrances au Roy ; mais il ne les écouta que pour ne les pas ſuivre. Mencia qui de ſon coſté redoutoit l'effet de ces conſeils, & qui connoiſſoit le foible caractere de Sanche, crut qu'elle ne devoit pas ſe repoſer uniquement ſur un amour que la poſſeſſion pouvoit alterer ou finir ; & pour mieux s'aſſurer ſur un trône, où ſa beauté & le ſecours des Favoris l'avoient fait monter, elle eut recours

Son mariage. *Faria i Souza Ibid. In notitia Vaſconcellos l. 6. & 14. c. 31. Monarc. Port.*

Murmure de la Nobleſſe & du Peuple.

Remontrances faites au Roy. *Turquet Hiſt. d'Eſp.*

à des remedes extraordinaires, & elle donna, à ce qu'on dit, un philtre au Roy. Ce breuvage, selon le peuple, fit un si prodigieux effet sur les inclinations de ce jeune Prince, qu'il ne regarda plus cette femme que comme l'unique objet de son repos, de son honneur & de sa gloire, parce qu'elle estoit celuy de son amour. ANS. DE CHRIST. 1245. Amour excessif de Sanche.

Mencia non contente de s'estre renduë maistresse de l'esprit du Roy aussi-bien que de son autorité, en voulut faire passer le pouvoir à ceux qu'elle choisissoit pour agir par ses ordres; mais les Grands mépriserent ces nouveaux Ministres; le peuple les prit en aversion, & tous refuserent de leur obéir. Personne ne se pouvoit resoudre à faire la cour à des gens que le credit de la Reine avoit élevez au-dessus de ceux qui par leur naissance ou par leur merite, rempliſſoient auparavant les premieres charges du Royaume. Mépris des Grands pour les nouveaux Ministres.

Comme le murmure de la noblesse & du peuple, ne suffisoit pas pour déssiller les yeux au Roy, qui n'en avoit que pour sa femme, on tenta les moyens d'obtenir en Cour de Rome la cassation de son mariage. Le degré de parenté fut le premier pretexte que l'on prit pour y réüssir, & la sterilité de la Reine fut le second dont on se servit pour en venir à bout; de quoy le Pape estant pleinement informé, il declara que le mariage estoit nul, & le cassa par un jugement. Le Pape casse le mariage du Roy.

Sur le bruit d'un si brusque changement dans le Royaume, Pierre, troisiéme fils de Sanche Premier, & Comte d'Urgel, qui estoit alors en Aragon, se flatta d'avoir quelque droit sur la Regence, & ensuite sur la Couronne de Portugal. Il mit en œuvre le credit de Jacques Roy d'Aragon, pour appuyer ses prétentions; mais l'Ambassadeur que l'Aragonois envoya pour cet effet en Portugal, n'ayant pas réüssi dans cette negociation, s'en retourna, comme il estoit venu. L'Infant Pierre songe à la Couronne.

La cassation du mariage du Roy, ne dispensant point les Portugais du serment de fidelité qu'ils avoient presté, les Estats du Royaume s'assemblérent. On y re- Convocation des Estats.

ANS DE CHRIST. 1245.

solut de députer l'Archeveſque de Brague, & l'Eveſque de Coïmbre, accompagnez de pluſieurs Seigneurs, pour ſe rendre à ce fameux Concile general, que le Pape Innocent IV. convoqua à Lion; & pour y repreſenter le triſte état du Royaume, touchant le gouvernement, & le maniement des Finances. Cette remontrance parut ſi juſte à ce Pontife, & aux Peres qui compoſoient cette celebre Aſſemblée, qu'ils declarérent Alfonſe, frere de Sanche, pour Gouverneur de Portugal, ſans décider neanmoins ſur l'abdication de Sanche, à qui ils conſervérent le titre de Roy; & ils jugérent que ſes enfans, s'il en laiſſoit, luy ſuccederoient au trône. Les Bulles que l'on en expedia ſe trouvent dans le ſixiéme livre des Decretales; mais Sanche, à qui elles furent notifiées, proteſta contre, & refuſa de les reconnoiſtre.

Députez au Concile général.

L'Infant Alfonſe eſt Regent.

Sexto Decretal. de ſupplendâ negl. Prælator. cap. grandi.

Cependant le Roy perſiſtoit toujours dans ſon entêtement pour Mencia, malgré les deliberations du Concile, & les diſpoſitions de tout ce qu'il y avoit de gens dans le Royaume. Cette reſiſtance les irrita encore davantage; la Nobleſſe & le Clergé ſe joignirent au peuple, & l'on prit les armes. Comme on n'avoit point encore porté les choſes juſqu'à cette extremité, on perdit alors le reſpect que l'on devoit à ce Prince, & l'on ne garda plus de meſures, ni pour ſa volonté, ni pour ſes ordres. Tout le monde refuſoit de luy obéir, parce que chacun eſtoit vivement perſuadé qu'il n'agiſſoit que par le Conſeil de ſes dangereux Miniſtres. On diſoit hautement qu'ils ne cherchoient qu'à faire leur cour & leur fortune aux dépens du repos du Royaume, & qu'il falloit en prévenir la deſtruction, en ſacrifiant ceux qui la pouvoient cauſer. Les Favoris allarmez du péril dont ils ſe voyoient menacez, cherchérent à ſe mettre à l'abry de cette fougue tumultueuſe & violente.

Nuñez. Mariana. Vaſconcellos.

On prend les armes.

Raymond Virga Porto-Carere, pouſſé par ſon zele, & ſuivi des plus hardis, entra dans le Palais les armes à la main; il ſe ſaiſit de Mencia que l'on conduiſit à Ouren; & de-là en Caſtille, où elle mourut.

Priſe, & mort de Mencia.

La plûpart des Auteurs ont écrit de meſme maniere, touchant le mariage de Sanche avec Mencia; ils conviennent tous qu'il l'avoit épouſée dans les formes, & qu'elle eſtoit veritablement ſa femme; cependant un Hiſtorien dont la fidelité & l'exactitude ſont au-deſſus du reproche, eſt d'un ſentiment entierement oppoſé. Comme il n'avance rien dans ſes ouvrages ſans eſtre autoriſé ſur de bons titres qu'il cite, aprés les avoir examinez dans la Tour de Tombo, il ſoûtient qu'il n'y a point eu de mariage, & qu'on ne trouve aucun acte dans ces Archives royales, dans lequel il ſoit fait mention de Mencia comme Reine, ſuivant la coûtume de ce tems-là; car on obſervoit regulierement d'y comprendre le nom de ces Princeſſes, lorſque leurs époux les ſignoient en qualité de Rois; & ſur ce principe qui eſt fondé ſur l'uſage, il conclut hardiment que Mencia n'étoit ni Reine, ni femme de Sanche, puiſqu'on ne parle d'elle en aucune ſorte.

ANS DE CHRIST. 1245.

Ant. Brandan Monarc. Port.

Doutes ſur le mariage du Roy, & de Mencia.

Quoique cette action fuſt pleine de vigueur, elle ne fut pas néanmoins pouſſée juſqu'où elle devoit aller, puiſque les Favoris échapérent à la vengeance publique, & qu'ils demeurérent toûjours maiſtres de l'eſprit du Roy, qu'ils animérent contre ſes ſujets en general. Sanche outré de leur félonnie leur donna de fortes marques de ſon reſſentiment, & meſme de la haine qu'il eſtoit en droit de leur témoigner comme Roy, bien que Roy déchu de pouvoir & de credit. Ce nouveau reſſentiment, qui ne laiſſoit rien à deviner ſur les intentions de Sanche, en cas qu'il repriſt un jour le gouvernement, étouffa chez les Portugais un reſte de reſpect qu'ils ſe ſentoient encore pour ſa perſonne; & ils demandérent hautement Alfonſe pour leur Roy.

Reſſentiment de Sanche.

Il eſt vray qu'Alfonſe, qui eſtoit à la Cour de France, à cauſe de ſon mariage avec Matilde, Comteſſe de Bologne, avoit des qualitez dignes du trône. Comme ce Prince ſe vit dans un ſi beau chemin pour y monter, tant par la déſignation que le premier Concile tenu à Lion avoit faite de ſa perſonne pour eſtre Regent, que par le choix

L'Infant Alfonſe eſtoit en France.

ANS DE CHRIST. 1245.

des peuples qui le demandoient pour Roy, il profita de cette occaſion que ſon merite, peut-eſtre meſme ſon ambition, & ſes liberalitez, luy rendirent encore plus favorable.

Sanche va en Caſtille.

Sanche qui s'en apperceût, mais trop tard, s'en alla en Caſtille pour demander des troupes à Alfonſe X. qui y regnoit. Le Caſtillan luy en auroit aſſeurément accordé, car il ſe ſentoit une ſecrette inclination pour ſecourir les Princes affligez; mais il préfera en cette conjoncture ſon intereſt particulier à celuy du malheureux Sanche, & cela ſur les lettres du Comte de Bologne. Ce Prince mandoit, que s'il ne le traverſoit point dans la Regence qu'on luy avoit donnée du Royaume de Portugal, & qu'il ne devoit qu'au Decret du Concile, & aux ſuffrages des peuples, il repudieroit Matilde, & qu'il épouſeroit Béatrix, fille naturelle du Caſtillan.

Le Roy de Caſtille accepta ces offres. Comme ce Prince tenoit pour maxime, qu'en matiere d'Eſtat, il faut temporiſer le moins qu'il eſt poſſible, il s'aſſûra du coſté du Regent, à qui il fit épouſer Beatrix. Cependant on amuſa Sanche par de belles eſperances, qui n'aboutirent qu'à le réſoudre à ſe conſoler de ſes malheurs, & à aller paſſer le reſte de ſes jours en Caſtille, où l'on rendit à ce Prince, quoique détrôné, tous les honneurs qui ſont deus au caractere Royal.

Alfonſe épouſe Beatrix.

L'abdication de Sanche, ou plûtoſt ſa dépoſſeſſion, ne luy débaucha pas tous ſes ſujets; il s'en trouva encore quelques-uns de fidelles à leur Roy. Garſie & ſes deux freres, qui eſtoient de ce nombre, vinrent le trouver à Moreire où il ſéjournoit. Garſie qui eſtoit l'aiſné fit une remontrance au Roy, & luy parla en ces termes.

Harangue de Garſie au Roy.

Sire, nous avons ſceû que Voſtre Majeſté eſtoit icy, & nous venons la ſuplier tres-humblement, avec tout le reſpect que nous luy devons, & qu'elle nous impoſe, de vouloir réflechir ſur les malheurs qui déchirent ſon Eſtat, & ſur les auteurs de ces deſordres. Nous reconnoiſſons toûjours en Voſtre Majeſté le caractere Royal & ſouverain. Nous ferons gloire de vivre

&

& de mourir ſes ſujets, pourveu qu'elle regne par elle-meſme ſur nous, & parmy nous, qui n'avons de biens & de vies que pour Elle. Heureux ſi nous pouvions les ſacrifier auſſi utilement pour le repos de Voſtre Majeſté, que pour l'éclat de ſa Couronne, qu'elle ſoûtient en apparence; mais que Martin Gil de Soveroſe, qui m'écoûte, porte en effet. Je ſuis preſt, continua Garſie, *ſi V. M. le veut permettre, à le convaincre l'épée à la main, de l'abus indigne qu'il fait de ſa faveur. J'oſe meſme avancer icy, que tous les veritables Portugais ſouhaitent ardemment que V. M. écoute favorablement nos tres-humbles remontrances ſur l'éloignement de ce Miniſtre, qui pour vouloir regner à l'ombre de l'autorité Royale de V. M. luy fera perdre un jour, s'il eſt permis de le dire, ce pouvoir qu'elle a ſur ſes peuples & dans ſes Eſtats.*

ANS DE CHRIST. 1245.

Mais le Roy plus inflexible que jamais ſur la juſte & vive remontrance de Garſie, ne rabbattit rien de ſon amitié pour ce Favori; il aima mieux vivre avec luy en Caſtille, que de regner ſans luy en Portugal; & de fait cet enteſtement fut toûjours le meſme juſqu'à la mort de Sanche, laquelle arriva cette année-là. Ce Prince ne laiſſa point d'enfans, & fut enterré dans l'Egliſe Catédrale de Tolède, où ſont les tombeaux des Rois de Caſtille. Auſſitoſt que l'on ſceût cette nouvelle en Portugal, on proclama Roy Alfonſe. Ce Prince eſtoit encore à la Cour de France, lorſque les Députez du Royaume allerent luy preſter les ſermens de fidelité.

1248.

Mort du Roy Sanche.

Dés qu'Alfonſe ſe vit paiſible poſſeſſeur de l'Eſtat dont il n'avoit eu que la Régence, il commença ſon regne par récompenſer Ferdinand Ataïde, & Sueyre Bezerre: l'un pour luy avoir livré le Château de Leiria, pendant la vie de Sanche; & l'autre pour l'avoir mis en poſſeſſion de quelques places de conſequence, dont il avoit le Gouvernement. Le Roy ne trouva pas la meſme facilité en Ferdinand Rodriguez Pachéco, qu'il ne put ébranler ni par les preſens, ni par les menaces, pour luy ouvrir les portes de Célorique, qu'Alfonſe avoit fait aſſiéger. Martin Freitas qui commandoit dans Coïmbre, ſoûtint auſſi

Turquet Hiſt. d'Eſp. Mariana. Brandan lib. 14. cap. 32.

Commencement du Regne d'Alfonſe.

Célorique, & Coïmbre réſiſtent au Roy.

ANS DE CHRIST 1248.

un ſiege avec une égale vigueur, & ne voulut point ſe rendre aux ſommations qu'on luy en fit de la part du Roy. Loin de déferer à l'avis qu'on luy donna de la mort de Sanche, il envoya demander permiſſion à Alfonſe d'aller s'en aſſeurer par luy-meſme. Le Roy y conſentit, & meſme il luy donna eſcorte juſqu'à Tolede, où Sanche avoit eſté enterré. Freitas fit ouvrir ce tombeau, & voulant rendre la meſme obéïſſance aux cendres de ſon Roy, que s'il euſt eſté vivant & ſur le trône; il mit auprés de ſon urne les clefs des places qu'il luy avoit confiées, & les y laiſſa. Freitas eſtant retourné auſſi-toſt à Coïmbre; il reconnut Alfonſe pour ſon Souverain. Le Roy qui applaudit beaucoup à la fidelité de ce Commandant, luy donna ſa main à baiſer, & fit une particuliere eſtime de ſon courage.

Freitas va à Tolede.

Faria i Souza Epitom. de las Hiſt. Portug. part. 3. cap. 5.

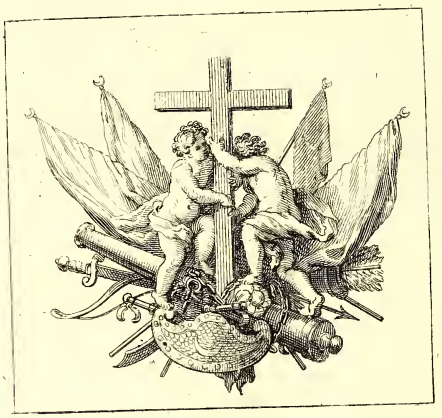

ALFONSE III.

ROY V.

ALFONSE que les Portugais ſouhaitoient d'avoir pour Roy, avant que le Sceptre luy fuſt échu par le droit de ſucceſſion, nâquit à Coïmbre le 10. de May de l'année 1210. Il avoit épouſé Matilde, Comteſſe de Bologne, qu'il répudia pour prendre Béatrix, fille naturelle d'Alfonſe X. Roy de Caſtille, comme je le dirai dans la ſuite. Le Roy n'ayant point eu d'enfans de Matilde, en eut cinq de Béatrix ſa ſeconde femme. Denis eſtoit l'aiſné, & luy ſucceda, Alfonſe de Portugal ſon frere, & Seigneur de Portalegre épouſa Ioland, fille de l'Infant Emanuel, & petite fille de Ferdinand III. Roy de Caſtille; il en eut un fils & quatre filles. Le fils que l'on appelloit Alfonſe, fut Seigneur de Leiria. Iſabelle, fille aiſnée d'Alfonſe & d'Ioland, fut mariée à Jean ſurnommé le Louche, Seigneur de Biſcaye. Ses trois autres ſœurs furent auſſi mariées. Conſtance épouſa Gonçales Nuñez de Lara; Marie fut femme de Tellez, fils d'Alfonſe, Infant de Molina; & Iſabelle ſurnommée la Jeune, eut pour

1248.

G. Coquille. Vaſconcellos. Anac. Reg. Port.

Naiſſance, mariages, & enfans du Roy.

Sainte-Marthe Hiſt. generale de la Maiſon de France, Tome 2.

Faria i Souza part. 3. cap. 6.

Nuñez.

ANS DE CHRIST.

mari Jean Alfonse Seigneur d'Albuquerque, fils d'Alfonse Sanche, qui étoit neveu de Denis. Ferdinand & Vincent, qui étoient les derniers enfans du Roy Alfonse & de Béatrix, ne vécurent pas long-tems.

Blanche de Portugal leur sœur fut Abbesse de Lorvam, & ensuite de Huelgas de Burgos. Elle joüit pendant sa vie d'un revenu immense par les grandes donations que son frere Denis luy fit depuis qu'il fut Roy.

Constance sa sœur mourut en Castille, où elle avoit accompagné la Reine leur mere : elle fut enterrée à Alcobaça.

Le Roy laissa cinq enfans naturels ; sçavoir, Gilles Alfonse, Ferdinand Alfonse, Alfonse Denis, Martin Alfonse, & une fille nommée Leonore de Portugal. Gilles Alfonse qui étoit l'aisné, fut pere de Laurent Gilles, Bailly de l'Eglise de S. Blaise à Lisbonne ; Ferdinand Alfonse fut Chevalier de l'Ordre des Templiers.

Manuel Souza de Moreyra, en el Teatro Geneal.

La naissance d'Alfonse Denis, a donné lieu à quelques-uns de dire, qu'il étoit fils du Roy Alfonse & de Matilde, & non pas fils naturel de ce Prince. Un auteur moderne qui a écrit l'Histoire de la Maison de Souza, se rend ingenieux pour le prouver dans cet ouvrage. Les raisons qu'il en allegue sont fort curieuses & bien recherchées ; le tour qu'il y donne joint à son éloquence naturelle, ont une certaine grace qui plaist beaucoup plus qu'elle ne persuade : mais on ne peut donner dans cette opinion, quelque vraisemblable que l'Auteur ait tâché de la faire paroistre, à moins que de regarder le Roy Denis comme un usurpateur, & que de faire passer cette injure aux autres Princes qui luy ont succedé sur le trône. Cet Alfonse Denis ayant donc épousé Marie de Ribeira de Souza, heritiere de cette Maison, en eut plusieurs enfans, d'où descendent les Seigneurs de Souza d'aujourd'huy, qui sans contredit sont d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons du Royaume. Le Marquis d'Aronchés, qui est Chef de cette Maison, a esté Ambassadeur en Espagne, & en Hollande. Ce Seigneur a toû-

Faria i Souza. Epitom. part. 3. cap. 6.

L'origine de la Maison de Souza.

jours ſoûtenu ces differens emplois, avec une ſageſſe & une magnificence, digne du Prince dont il eſtoit le Miniſtre. ANS DE CHRIST.

Le Cardinal de Souza, qui eſt Archeveſque de Liſbonne, & frere du Marquis d'Aronchés, n'eſt pas moins diſtingué par ſes éminentes qualitez. Ce Prélat de qui les actions les plus indifferentes ſont toûjours relevées par ſa magnificence, & accompagnées de ſes liberalitez, à ſuccedé à la pourpre des Cardinaux Infans, fils du Roy Emanuel, ainſi qu'à leurs mîtres; car ils furent auſſi Archeveſques de Liſbonne.

Martin Alfonſe que le Roy eût d'une femme de Mauritanie, eſt le Chef d'une Maiſon auſſi nommée de Souza, & qui n'eſt pas moins illuſtre que celle dont je viens de parler. Leonore de Portugal, fille naturelle du Roy, fut femme de Gonçalés Garſie de Souſa, à qui ce Prince donna le titre de Comte.

Dans les premiers tems du regne d'Alfonſe, on ne parloit en Portugal, que des entrepriſes des Sarraſins en Eſpagne. Ces Barbares étoient maiſtres de la plûpart des grandes villes; & par conſéquent du païs qui les environnoit. Ferdinand, Roy de Caſtille, s'oppoſoit autant qu'il pouvoit à leurs progrés; & de tems en tems il aſſiégeoit les places, ou qui étoient le moins bien défenduës, ou qui eſtoient le plus à ſa bienſéance. Comme Séville étoit de ce nombre, il projetta de l'aller aſſiéger. Le Roy qui en connoiſſoit l'importance, & qui vivoit en pleine amitié avec Ferdinand, ſe fit un merite de le ſecourir. Dans cette veuë, il luy envoya des troupes ſous la conduite de Payo Corréa, & de Martin Ferdinandez, Grand Maiſtre de l'Ordre d'Avis. 1248. Entrepriſes des Sarraſins. *Brandan Monarch. Luſit. lib. 15. cap. 2.*

Les Sarraſins, qui de leur part avoient pris toutes ſortes de meſures pour occuper les paſſages par où l'on pouvoit approcher de Séville, avoient dreſſé des batteries ſur le bord de la riviere de Guadalquivir, où ils avoient poſté un grand nombre de troupes, qu'Abem-Hamafon, Roy de Niébla, commandoit en perſonne. Quoique le trajet de Siege de Séville.

ANS DE CHRIST. 1248.

cette riviere fuſt tres-difficile à cauſe de ſa largeur, & fort dangereux par les perils qu'il y avoit à eſſuyer en la paſſant, les deux Généraux Portugais ne ſe rebuterent point de cette entrepriſe. Ils ne furent intimidez ni par les eaux de ce fleuve, ni par le grand feu des ennemis, & ils affronterent ces dangers avec tant d'intrepidité, qu'enfin ils arriverent de l'autre coſté de la riviere. Les Sarraſins qui perdirent contenance à leur approche, n'attendirent pas que les Portugais les forçaſſent dans leurs retranchemens. Ils les abandonnerent pour ne ſe point expoſer, ni à leur reſſentiment, ni à leurs coups.

Paſſage du Guadalquivir.

Les Généraux Portugais qui ne pouvoient aller à Séville, s'ils ne prenoient la ville de Gelves, ſituée entre le Gualdaquivir & Séville, attaquerent cette place, & la battirent ſans avoir dreſſé de camp, ni fait de tranchée. Les Sarraſins que l'on y avoit poſtez pour la défendre, s'en acquitterent bien pendant quelque tems; mais leur premier feu étant paſſé, & celuy des Portugais continuant d'une égale force, ces peuples toûjours craintifs, quand ils ne ſont pas derriere de bonnes murailles, ou quand leur ſuperiorité ne les aſſeure pas de la victoire, ſe rallentirent entierement dans la défenſe de Gelves: de ſorte que les Portugais approcherent aiſément du corps de la place, & à la faveur de quelques bréches que l'on avoit faites, ils monterent à l'aſſaut, & s'en rendirent les maîtres. Aprés la réduction de Gelves, Corréa & Ferdinandez ſe joignirent à Ferdinand Roy de Caſtille. Ce Prince, de qui l'armée eſtoit de beaucoup renforcée depuis cette jonction, alla mettre le ſiege devant Séville. Cette place fut auſſi vigoureuſement défenduë qu'elle étoit bien attaquée: le ſiege fut long & pénible. Les aſſiégez qui prévirent que leur réſiſtance ne ſeroit pas de longue durée, quoique les aſſiégeans ne s'en apperceuſſent point encore, ſe perſuaderent qu'il faloit avoir recours aux ruſes de la guerre & aux ſurpriſes, pour ſe tirer d'un peril qui leur paroiſſoit ſi prochain. Ainſi ils réſolurent dans leur Conſeil, qu'un de leurs Officiers Maures qui défen-

Priſe de Gelves.

doit une des principales portes de Séville, feroit offrir à l'Infant Alfonſe de Caſtille de luy ouvrir cette porte, & de l'en rendre maiſtre, pourveu que la recompenſe égalaſt l'importance du ſervice. L'Infant écouta la propoſition : il conſentit aux conditions que l'Officier Maure éxigeoit de luy ; & il convint du jour que cette porte luy devoit eſtre livrée. Cependant l'Infant propoſa cette affaire au Conſeil de guerre qu'il aſſembla à ce ſujet. Les Officiers Portugais qui y furent appellez, eſtimérent qu'il ne falloit pas ſe repoſer ſur la probité d'un Sarraſin, & que ſans laiſſer voir aucune défiance de leur part, il étoit de la prudence de ſe mettre à couvert de la mauvaiſe foy des ennemis. Pleins de cette reſolution, les aſſiégeans ſe rendirent au lieu dont on étoit convenu. ANS DE CHRIST. 1248.

Les Portugais qui accompagnérent l'Infant, étoient ſi vivement perſuadez qu'ils alloient dans une embuſcade, que l'Infant le crut auſſi-bien qu'eux ; mais comme il n'y avoit pas d'apparence de reculer en cette occaſion, ils ſe propoſérent de ne pas ſuivre leur impetuoſité ordinaire. Par cette ſage précaution, on découvrit que les Maures avoient deſſein d'enlever l'Infant, & l'on en jugea par le grand nombre de gens qu'ils avoient mis en embuſcade ; ce qu'ils n'auroient point fait, s'il ne ſe fuſt agi que d'effectuer ce qu'ils avoient promis. Cependant il en falut venir aux mains pour s'éclaircir d'un fait qui ne paroiſſoit que trop aſſeuré. Les Maures furent battus, & l'Officier Sarraſin fut pris. On ſceut alors la verité de ce projet ; & on coupa la teſte à l'Officier qui s'étoit chargé de l'executer. Les Maures veulent enlever l'Infant.

Les aſſiégez qui regardoient cette ruſe comme leur derniere reſſource, ne ſe défendirent preſque plus : de maniere que les aſſiégeans n'eûrent pas de peine à prendre Séville qu'on leur avoit diſputée avec beaucoup de vigueur. Le Caſtillan à qui l'on manda cette nouvelle, en donna le gouvernement à Ferdinandez, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, & augmenta les revenus de cet Ordre par de nouvelles gratifications. Le Comte D. Pierre, qui étoit fils Priſe de Séville.

ANS DE CHRIST. 1248.

naturel du Roy Denis, & qui a composé une Histoire des plus illustres Maisons de Portugal & d'Espagne, parle avantageusement de ceux qui se distinguérent dans ce siege.

Brandan cap. 3. Le Roy entre en Algarve. 1249.

D'un autre costé, Alfonse qui ne vouloit pas laisser ses conquestes imparfaites dans l'Algarve, entra dans ce Royaume à la teste de son armée. Il prit d'abord quelques petites places pour répandre de la consternation parmi les Sarrasins, & pour s'ouvrir le chemin du costé de la ville de Faro qu'il alla assiéger en forme. Le Miramolin de Maroc à qui elle appartenoit, en avoit fait rétablir les Fortifications, & en avoit donné le gouvernement à l'un de ses plus grands Capitaines nommé Aben-Baran : ce Commandant y avoit mené une garnison considerable, pour la défendre par terre & par mer. Le Roy informé de tout ce que le Miramolin avoit fait pour la conservation de Faro, voulut marcher luy-mesme à cette conqueste. Pour y réüssir, il se rendit maistre de tous les postes & de toutes les avenuës par où l'on pouvoit secourir cette place, quand il l'auroit assiégée. Les Sarrasins, qui de leur part ne s'étoient point précautionnez pour soûtenir un siege qui dust estre long, ne voulurent point attendre que celuy qu'Alfonse venoit de commencer les reduisist au point, ou d'estre pris par assaut, ou de se rendre. Ainsi ils se déterminérent dans leur Conseil à faire d'extrémes efforts pour rebuter les Portugais de cette entrepriſe, ou pour les disposer à leur faire une capitulatiou honorable. Enfin ils se défendirent d'une maniere si opiniâtrée, que s'ils eussent eu affaire à d'autres gens qu'aux Portugais, ils les auroient infailliblement obligez à se retirer de devant cette place ; mais comme les difficultez ni les perils n'apportoient point de changement dans les resolutions des assiégeans, ils soûtinrent les efforts des assiégez quelque grands qu'ils leur parussent, & ils continuérent les leurs avec le mesme courage ; de sorte que les Maures qui avoient paru si resolus au commencement de ce siege, & qui craignoient de s'exposer aux suites qu'il pourroit avoir,

Conquestes du Roy.

Siege de Faro.

avoir, demanderent à capituler. Le Roy, toûjours humain, quoique vainqueur, leur accorda une partie de ce qu'ils luy demandoient; il leur permit de ſortir de la ville, mais ſans armes & ſans bagages, & il laiſſa la liberté à ceux qui vouloient y reſter, de continuer leur profeſſion & leur negoce, pourveu qu'ils luy payaſſent le meſme tribut qu'ils payoient au Miramolin, & qu'ils ſe reconnuſſent pour ſes ſujets.

ANS DE J. CHRIST. 1249.

Capitulation & priſe de Faro.

Lors qu'Alfonſe ſe vit maiſtre de Faro, il envoya Ferdinandez du coſté d'Albufeira, pour réduire cette place ſous ſon obéïſſance. Ce Grand Maiſtre s'en acquitta d'une maniere ſi prompte & ſi glorieuſe, qu'il prit cette ville peu de tems aprés qu'il l'eut attaquée. Le Roy content d'une ſi vive expedition la luy donna en propre, & il ne ſe réſerva ſeulement que la Juſtice, & le droit d'en nommer les Officiers.

Priſe d'Albufeira.

Tandis que Ferdinandez étoit allé du coſté d'Albuquerque, le Roy marcha vers la ville de Leulé. Cette place que l'on attaqua d'une façon toute extraordinaire, ne tint pas long-tems devant l'armée du Roy qui la commandoit en perſonne. Cette conqueſte étant une de celles qui aſſeuroient plus le Roy dans la joüiſſance de l'Algarve, il ménagea ſi peu ſes troupes, pour ne pas laiſſer le tems à ſes ennemis d'eſtre ſecourus, qu'elle ſeule luy coûta beaucoup plus de monde, qu'il n'en avoit perdu dans les autres ſieges.

Priſe de Leulé.

Brandan l. 15. cap. 6.

Lorſque ce Prince eut conquis la plus grande partie de l'Algarve, & qu'il eut ſoumis à ſon obéïſſance les principales villes de ce Royaume, il ſejourna encore pendant quelque tems dans ce païs-là, où ſelon l'ancien uſage de ſon Royaume, il établit la police parmi ces nouveaux ſujets. Il les ſoumit aux meſmes loix que ſes autres peuples, & il fixa l'étenduë des Juriſdictions.

1250.

Police en Algarve.

Ce païs d'Algarve, que l'on peut dire plus juſtement eſtre le fruit de la valeur du Roy, qu'un avantage qu'Alfonſe X. Roy de Caſtille, euſt fait à Béatrix, qui étoit ſa fille, comprenoit autrefois beaucoup de terres en Afri-

Ancienne étenduë de l'Algarve.

ANS DE J. CHRIST. 1250.

que & en Eſpagne. Celles du coſté d'Eſpagne s'étendoient depuis les coſtes du Cap de S. Vincent juſqu'à la ville d'Almeiria, & l'on y comptoit un grand nombre de villes & de Châteaux, dont les uns étoient de la Luſitanie, & les autres de l'Andalouſie.

Les terres du coſté de l'Afrique contenoient tout ce qu'il y a depuis le Détroit juſqu'à Tremeſem, où ſont ſituez les Royaumes de Fez, de Ceuta, & de Tanger, qui anciennement étoient appellez le Royaume de Benamarin. Ce grand eſpace de païs eſt connu aujourd'huy ſous le nom d'Algarve, qui veut dire, *Campagne fertile*. Comme les anciens Rois de Portugal, & de Caſtille la partageoient entre-eux, ces Monarques en prenoient le titre de Rois, ſans que l'un uſurpaſt rien ſur l'autre.

Origine du nom d'Algarve.

Le Roy ne pouvant donc plus étendre ſa puiſſance dans l'Algarve, tourna ſes armes du coſté de l'Andalouſie, où il entra à la teſte d'une grande armée qu'il avoit ſur pied. Il paſſa la Guadiana; il prit pluſieurs villes ſur les Maures, & entr'autres celles d'Aroche, & d'Aracena. Alfonſe ſurnommé le Sage, qui étoit Roy de Léon, & qui venoit de ſucceder à ſon pere ſur le trône de Caſtille, jaloux des conqueſtes que le Roy venoit de faire en Andalouſie, s'y oppoſa, parce qu'il redoutoit le courage de ce Prince, que l'on connoiſſoit pour brave & entreprenant: & de fait cet obſtacle arreſta le Roy au milieu de ſes victoires. Ce fut un coup de politique dans ce Prince, qui ne ſe voyoit point encore aſſez affermi ſur ſon trône pour ſonger à des conqueſtes nouvelles, & pour négliger les affaires inteſtines de ſon propre Etat. Il ſçavoit qu'il y avoit encore parmi ſes ſujets un certain nombre de gens accréditez & puiſſans, qui avoient été partiſans du Roy Sanche ſon prédeceſſeur, & deſquels les intentions n'étoient point encore changées. Comme ce parti ſe pouvoit groſſir, ſi le Roy ne s'appliquoit à le diſſiper, & à l'abbattre, il crut que pour en venir à bout, il devoit faire la paix avec le Caſtillan.

Entrée du Roy dans l'Andalouſie.

Paix entre les Rois de Portugal, & de Caſtille.

Quelques Auteurs Portugais aſſeurent que par ce traité,

ANS DE J.CHRIST.

il fut arreſté entre les deux Rois, que celuy de Caſtille joüiroit luy ſeul du revenu de l'Algarve; mais que le Roy en auroit la proprieté, & qu'il en porteroit toûjours le nom. C'eſt de cette joüiſſance qu'Alfonſe X. fit une remiſe à Denis, quand il alla en Caſtille. Le Pape Innocent IV. ayant ſceu que ces Princes avoient terminé leurs differens par la paix qui fut faite en 1253. ce Pontife leur envoya des Brefs pour les exciter à faire la guerre contre les Maures; mais pour donner une nouvelle force à cette réünion entre les Rois de Portugal & de Caſtille, à laquelle le Pape s'intereſſoit ſi vivement, le Roy épouſa Béatrix, fille naturelle d'Alfonſe X. Comme cette Infante eſtoit trop jeune pour conſommer le mariage, on fut obligé d'en differer de deux années l'entier accompliſſement. Cependant le Roy de Caſtille ſon pere la dotta de certaines terres qui eſtoient ſituées dans ſes Etats, & qu'il avoit données à Marie Guilliem mere de Béatrix, à condition que quand la Princeſſe ſa fille ſeroit mariée, cette fille en joüiroit elle ſeule. C'eſt ce que l'Auteur qui rapporte ce fait parmi ſes Mémoires, dit avoir examiné luy-meſme dans la Tour de Tombo, où il a veu l'acte qui en fut paſſé; ce qui fait voir que la plûpart des autres Hiſtoriens ſe ſont trompez, quand ils ont avancé qu'Alfonſe X. avoit donné en dot le Royaume d'Algarve à Béatrix ſa fille.

1251.

Le Roy épouſe l'Infante Béatrix.

1253.

Ant. Brandan Monarc. Luſit. lib. 15. cap. 16.

L'Algarve n'a point eſté donnée en dot à Béatrix de Caſtille.

A l'égard du mariage du Roy & de Matilde, & de la répudiation que ce Prince en avoit faite, les Hiſtoriens ſont partagez, touchant les enfans qu'ils diſent que le Roy en avoit eus. Les uns ſoûtiennent que Matilde luy avoit donné deux garçons; l'un nommé Ferdinand ou Pierre, & l'autre appellé Robert; que Matilde avoit mené Ferdinand en Portugal; qu'il y étoit mort, & qu'il avoit été enterré dans l'Egliſe de S. Dominique à Liſbonne. Ces meſmes Auteurs eſtiment que Robert fut Comte de Bologne, & qu'on luy avoit préferé injuſtement les enfans de Béatrix & d'Alfonſe. Les autres aſſeurent que quand Alfonſe répudia Matilde, il n'avoit jamais eu d'en-

Opinions des Auteurs touchant les enfans de Matilde.

ANS DE J.CHRIST. 1253.

fans d'elle ; qu'elle étoit trop âgée lorſqu'il l'épouſa, étant veuve de Philippe, fils puiſné de Philippe Auguſte Roy de France ; & qu'elle avoit eu une fille qui mourut avant ſa mere. Ces meſmes Hiſtoriens nous apprennent, que le Comte d'Auvergne fut marié avec Alide ſœur de Matilde ; qu'il en eut un fils nommé Robert, & par conſequent neveu de Matilde, lequel en cette qualité ne pouvoit avoir aucunes prétentions ſur la Couronne de Portugal, quand meſme Matilde ſeroit morte Reine.

Duarte Nuñez en Cronic. dos Reys de Port.

Comme la répudiation de cette Princeſſe, & le mariage du Roy avec Béatrix, faiſoient du bruit dans le Royaume, Matilde vint à Caſcaës, & écrivit au Roy, qui étoit à Frielas, touchant ſon nouveau mariage, qu'elle ne pouvoit croire, diſoit-elle, s'il ne luy confirmoit cette nouvelle qui luy cauſoit de ſi mortelles alarmes. Alfonſe, à qui deux des principaux Officiers de Matilde préſenterent ſa lettre, les renvoya bruſquement, & ſans faire aucune réponſe. Une telle réception détermina Matilde à ſolliciter S. Loüis Roy de France, d'écrire en ſa faveur au Pape Alexandre IV. pour empeſcher qu'Alfonſe ne la répudiaſt. Ce Prince envoya auſſitoſt un exprés à Rome, pour défendre une cauſe qui luy paroiſſoit juſte dans le fonds. Matilde ayant pris en meſme tems ſes meſures pour porter ſa plainte au Pape, ce Pontife par un Bref autentique la déclara femme legitime d'Alfonſe, & Béatrix ſa concubine ; mais Alfonſe ferme dans la reſolution qu'il avoit priſe, ne s'en tint pas à cette déciſion. Le Pape piqué de ce mépris l'excommunia, & mit ſon Royaume en interdit. Cet interdit dura douze ans, & juſqu'à la mort de Matilde.

Matilde vient à Caſcaës.

Lettre de Matilde au Roy.

Jugement du Pape, touchant le mariage du Roy.

Matilde voyant qu'Alfonſe n'étoit point ébranlé par cet Interdit, alla à Caſcaës où la Cour étoit alors. Elle employa auprés du Roy ſen mari, tout ce que le cœur & l'eſprit inſpirent dans ces ſortes d'occaſions de plus tendre & de plus touchant ; mais Alfonſe paroiſſant toûjours inſenſible aux raiſons & aux cris de Matilde, elle paſſa des larmes aux reproches, & aprés luy avoir témoi-

gné combien elle ſe trouvoit ſenſible à ſon mépris, elle ſe promit en ſecret de ſe vanger un jour de Béatrix, comme d'une rivale qui rempliſſoit ſa place ſur le trône, & dans le cœur de ſon époux. En attendant l'occaſion de faire agir ſa vengeance, elle ſe retira à Bologne, où elle fit ſon teſtament. Quoique cette Princeſſe n'euſt pas lieu d'eſtre contente du procedé d'Alfonſe ſon mari, elle luy donna cependant une ſomme de vingt mille livres, & celle de quatre mille livres, que luy devoient le Comte & la Comteſſe de Flandres. Elle fit encore pluſieurs legs pieux, & elle nomma pour ſes éxecuteurs teſtamentaires, Robert Eveſque de Beauvais, & Mathieu de Trie ſon couſin. Enfin Matilde ne pouvant plus réſiſter à ſon chagrin, qui étoit la ſource de tous ſes maux, mourut en 1262.

ANS DE J.CHRIST. 1253.

Mort de Matilde.

Cependant le Roy s'appliquoit entierement à rétablir l'ordre dans ſon Royaume, que la licence des Favoris, & la foibleſſe de ſon prédeceſſeur avoient renverſé. Il mit à éxecution les plus ſéveres loix de la Juſtice, contre les voleurs & contre les homicides; il joignit à cette Ordonnance celle d'une exacte police, pour le prix, pour le poids, & pour la meſure des denrées; il ſe lia de commerce avec quelques Nations, à qui il accorda de grandes immunitez, & la liberté des Foires, pour en mieux aſſeurer la bonne foy & la durée. D'un autre coſté, il ſe montra ſi liberal envers ceux qui luy furent fidelles, que quand il n'avoit plus rien à donner, il engageoit ſes pierreries pour leur faire quelque nouvelle gratification.

Le Roy fait pluſieurs Ordonnances.

Alfonſe qui n'avoit plus d'ennemis ſur les bras, & qui ſembloit ſe repoſer dans le ſein de la paix, & dans la joüiſſance des conqueſtes qu'il avoit faites ſur les Maures, tourna une partie de ſes ſoins à l'embelliſſement de ſon Royaume. Ce Prince fit bâtir la ville de Montfort dans la province d'Alentejo, & ordonna que l'on fiſt des réparations dans les villes d'Eſtremos, de Villa-Viçoſa, & de Beja, qui ſont ſituées dans la meſme province. Il fit auſſi les meſmes dépenſes dans les villes de Viana, de Monçan, & de Melgaço, que l'on conſtruiſit dans la province Entre-Douro-&-Minio.

Il fait embelliſſir & reparer pluſieurs villes.

ANS DE J.CHRIST.

1255. 1256.

Conſommation du mariage du Roy.

Toutes ces choſes ſe paſſerent depuis que le Roy avoit épouſé Béatrix, juſqu'à cette année, qui étoit le terme dont on étoit convenu pour la conſommation de leur mariage, que l'on avoit eté obligé de retarder à cauſe de la jeuneſſe de cette Infante. Cette ceremonie ſe fit avec tout l'éclat, & toute la magnificence ordinaire en de pareilles occaſions.

1260.

Secours envoyé au Roy de Caſtille.

Telle eſtoit la ſituation des affaires en Portugal, quand le Roy de Caſtille demanda quelque ſecours à Alfonſe, pour luy aider à chaſſer les Maures qui étoient dans l'Andalouſie, le zele que ce Prince avoit pour ſe ſignaler contre ces Barbares, comme étant les ennemis du nom Chrétien, & l'amitié qu'il portoit au Caſtillan, avec qui il étoit ſi étroitement uni depuis la paix & ſa nouvelle alliance, le déterminerent à luy envoyer des troupes.

Brandan l. 15. cap. 26.

Tout autre qu'Alfonſe auroit heſité plus long-tems à luy rendre ce bon office ; & s'il n'euſt conſulté que la politique, il auroit refuſé au Roy de Caſtille, le ſecours qu'il attendoit de luy ; mais l'intereſt de la Religion qui l'emportoit toûjours dans ſon eſprit ſur les raiſons d'Etat, luy fit oublier ſon propre intereſt ; & loin de réfléchir ſur l'agrandiſſement d'un Prince qui étoit ſon voiſin, & qui pouvoit devenir ſon ennemi, il luy envoya des troupes ; & meſme en plus grand nombre que le Caſtillan n'auroit deu attendre. Tandis qu'Alfonſe nommoit des Généraux pour commander l'armée qui alloit en Caſtille, & que l'on ſe diſpoſoit à la faire partir en diligence, on apprit que Matilde étoit morte à Bologne, où elle s'étoit retirée. A cette nouvelle, les Prélats du Royaume s'aſſemblerent, & dreſſerent une ſupplique que l'on preſenta au Pape Urbain IV. touchant le mariage du Roy avec Béatrix. Les motifs que l'on employa dans cette ſupplique parurent ſi puiſſans au S. Pere, qu'il confirma ce mariage ; & par le meſme jugement il déclara, que le Prince Denis étoit légitime, quoiqu'il fuſt né en 1261. c'eſt-à-dire, un an avant la mort de Matilde.

1262.

Le Pape confirme le mariage du Roy.

Monar. Luſit. lib. 15. cap. 27.

Sainte-Marthe Hiſt. geneal. tom. 2.

Faria i Souza part. 3. cap. 6.

ANS DE J. CHRIST.

Bien que la paix qui avoit été faite en 1253. entre les Rois de Portugal & de Caſtille, fuſt reveſtuë de toutes les ſolemnitez néceſſaires pour la faire ſubſiſter long-tems, cependant ces Princes la voulurent ratifier cette année-là; & ils nommerent dés Plénipotentiaires pour régler les bornes des Royaumes de Portugal & de Léon, auſſi-bien que celles de l'Algarve. Ce dernier traité fut ratifié en meſme-tems que celuy de la paix. On regarda cette conduite dans ces deux Monarques, comme un effet de leur équité naturelle, & de leur diſpoſition à faire joüir leurs peuples des biens que produit la paix; mais le Roy de Caſtille, qui vouloit témoigner à Alfonſe la reconnoiſſance du ſecours qu'il luy avoit envoyé contre les Maures, luy abandonna la joüiſſance de ſes revenus en Algarve, à condition que le Roy luy envoyeroit cinquante lances, lorſqu'il les luy demanderoit pour le ſervice de ſa perſonne, ou pour celuy de ſon Etat. Le Roy accepta cette condition, pourveu qu'elle ne duraſt que pendant la vie du Caſtillan; à quoy il conſentit. Si-toſt que le Roy fut en pouvoir de joüir de l'Algarve, qu'il regarda comme un païs dépendant de ſa Couronne, il fit pluſieurs réglemens, concernant la Police & les Finances de ce nouvel Etat, conformes à ceux qu'on obſerve en Portugal.

Ratification de la paix. 1263.

Limites des Royaumes de Portugal, de Léon, & d'Algarve.

Le Roy joüit de l'Algarve, & à quelle condition.

Police en Algarve.

Quoique les choſes ſe fuſſent paſſées à l'avantage du Roy, & ſelon ſes deſirs, toutefois, il ne pouvoit digerer l'obligation où il eſtoit d'envoyer cinquante lances au Roy de Caſtille, ſemblable en cela aux Rois ſes prédeceſſeurs, qui ne vouloient tenir leur Couronne que de Dieu ſeul, & franche de toutes ces ſortes de tributs, qui mettent preſque toûjours de la difference entre le Prince qui les paye, & celuy qui les reçoit. Le Roy ſe propoſa de s'affranchir par des voyes honorables, de l'obligation où il s'étoit mis. Plein du deſir qu'il avoit d'en venir à bout, il ſe prévalut de l'amitié que le Caſtillan avoit pour la Reine qui étoit ſa fille; il envoya D. Denis ſon fils en Caſtille, ſous prétexte de recevoir l'Ordre de Chevalerie de la main de ſon ayeul. Comme ce n'étoit

1267.

Voyage du Prince Denis, en Caſtille.

Brandan Monarch. Luſit. lib. 13. cap. 33.

ANS DE J.CHRIST. 1267.

pas là le veritable ſujet de ce voyage, & qu'il s'agiſſoit d'obtenir du Caſtillan, la remiſe des cinquante lances que le Roy devoit luy envoyer, & non pas d'affranchir le Portugal de la ſouveraineté de Léon & de Caſtille, ainſi que l'ont voulu inſinuer les Auteurs Eſpagnols dans leurs Hiſtoires, le Roy nomma, pour accompagner le jeune Prince, des gens fidelles & capables de ſe faire des amis dans le Conſeil du Roy de Caſtille, où il ne doutoit pas que l'on ne propoſaſt la demande que D. Denis devoit faire. Cette négociation fut ſi heureuſement menée par ceux à qui Alfonſe en avoit confié le ſecret, & le petit Prince ſceut profiter ſi à propos de la tendreſſe de ſon ayeul, qu'il obtint tout ce qu'il luy demanda.

Veritable ſujet de ce voyage.

Le Caſtillan ayant propoſé à ſon Conſeil le ſujet du voyage de D. Denis, les Conſeillers ſe trouverent partagez dans leurs opinions. Nuño de Lara, qui étoit des principaux & des plus habiles, remontra tres-humblement au Roy, que non-ſeulement il ne devoit pas faire la remiſe des cinquante lances, parce que cette obligation étoit une preuve de ſa ſouveraineté ſur l'Algarve; mais qu'il devoit tâcher de rentrer en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit abandonné au Roy de Portugal dans ce païs. Ce meſme Miniſtre cherchant à convaincre le Caſtillan, encore plus fortement que par des paroles, ajoûta, qu'un Prince ne pouvoit pas ſe dépoüiller des droits de ſouveraineté attachez à ſa Couronne, dont il n'étoit que le dépoſitaire; que ſi ſa tendreſſe pour ſon petit-fils avoit ſur luy tant d'empire, il avoit de l'argent & des bijoux; mais que dans cette conjoncture il ne dépendoit pas de luy de diſpoſer des prérogatives de ſon Etat, ſans en eſtre reſponſable devant Dieu, & devant les hommes. Une ſi vive remontrance où la probité du Miniſtre triomphoit de la foibleſſe & de la complaiſance du Courtiſan, irrita le Roy; & comme il ſe perſuadoit que Nuño luy vouloit reprocher ſon trop de tendreſſe à l'égard de D. Denis; il ne s'expliqua que par ſon

Partage des Miniſtres dans le Conſeil de Caſtille.

ſon ſilence, & par un regard meſlé de dépit & d'indignation, & ſe tourna bruſquement du coſté des autres Conſeillers pour prendre leurs avis. La plûpart paroiſſant auſſi éloignez de l'opinion de Nuño que de ſa droiture, applaudirent à la réſolution d'Alfonſe, & l'aſſeurerent d'une commune voix, que s'il accordoit à D. Denis la demande qu'il étoit venu luy faire, ſans ſe reſerver aucune prérogative, ou de droits, ou d'honneurs en Algarve, on regarderoit cette action, comme une marque de l'amitié qu'il avoit pour le Prince ſon petit fils, & comme une generoſité qui ne pouvoit tourner qu'à ſa gloire. ANS DE J. CHRIST. 1267.

Ces derniers conſeils autoriſerent les bonnes intentions du Caſtillan, & le confirmerent dans ce qu'il avoit réſolu de faire, ſans réfléchir ſur ce que ſa tendreſſe luy pouvoit coûter un jour. En effet, depuis qu'Alfonſe eut acquieſcé à ce que le Roy éxigea de luy, on diſoit en Caſtille, qu'il ne meritoit plus d'eſtre ſurnommé *le Sage*.

C'eſt ainſi que les anciens Auteurs Portugais ſe ſont expliquez, touchant le voyage de D. Denis en Caſtille; & l'on ne peut leur reprocher rien ſur ce fait, puiſqu'ils ſe ſont fondez ſur divers Actes que l'on trouve encore dans la Tour de Tombo. Cependant l'Auteur qui a écrit l'Hiſtoire du Roy Denis, prétend prouver que ce Prince n'étoit allé en Caſtille, que pour ſecourir Alfonſe ſon ayeul, dans la guerre qu'il avoit contre les Maures; & qu'avec les troupes dont il étoit General, il luy avoit mené un grand convoi d'argent, que le Roy avoit en partie tiré de ſon épargne, & emprunté en partie dans ſon Royaume, pour fournir aux frais de cette guerre. Cet Hiſtorien ajoûte, qu'en reconnoiſſance de ce ſervice, le Roy de Caſtille avoit fait la remiſe des cinquante lances que le Roy devoit luy envoyer; & qu'il avoit conferé l'Ordre de Chevalerie au Prince Denis. *Jean Brandan.*

Remiſe des cinquante lances, faite par le Roy de Caſtille.

A peine le Roy de Caſtille eut-il terminé la guerre contre les Maures, que Sanche ſon fils la luy déclara. Comme Alfonſe s'étoit épuiſé, & qu'il étoit preſque impoſſible de faire de nouvelles levées dans ſon Royaume, le

ANS DE J. CHRIST. 1267.

Roy luy presta de l'argent. Un tel service, & rendu si à propos, toucha le Castillan, & pour en témoigner sa reconnoissance, il fit une donation à Alfonse, de tout le païs qui est au-de-là du Tage.

Projet de Croisade.

D'un autre costé, le Pape Clément IV. fit plusieurs concessions au Roy, pour l'engager à se croiser avec les autres Princes Chrétiens dans le voyage de la Terre Sainte. On dit mesme que ce Pontife, en faveur de cette expedition, leva pour six mois l'Interdit que l'Archevesque de Brague, & l'Evesque d'Evora avoient mis sur le Royaume, à cause de la contestation touchant la Jurisdiction, & les Immunitez de l'Eglise. Le Roy receut tous les biens que Clément voulut luy faire, sans cesser ses persecutions contre l'Eglise, ni sans se joindre pour la Croisade.

Levée de l'Interdit mis sur le Royaume.

Persecution contre l'Eglise.

Le Pape Gregoire X. touché de l'état où l'Eglise étoit en Portugal, envoya des Dominicains & des Cordeliers à Alfonse, pour luy faire des remontrances sur une si odieuse, & si injuste persecution; mais ce Prince devenu infléxible à tout ce qu'on put luy dire de plus fort & de plus affectueux, ne changea point de sentimens.

Plainte du Pape.

Cette dureté dans le Roy, détermina le Clergé à sortir du respect qu'il luy devoit, à se plaindre hautement de l'usurpation qu'il faisoit de leur Jurisdiction & de leurs biens, & à luy representer son avidité pour les richesses, son peu de Religion, & mesme son incontinence. Les Prélats qui se joignirent aux Ecclesiastiques, en porterent leur plainte au Pape Grégoire X. Ce Pontife prévenu par tant d'endroits, reprocha fortement au Roy, par le Bref qu'il luy écrivit, son ingratitude à l'égard du saint Siege, & son manque de parole dans les choses qu'il avoit promises, & qui regardoient l'honneur de la Religion. Il ajoûta, que non content d'un procedé, qui violoit en luy la sainteté du serment Royal, il avoit aussi violé les libertez de l'Eglise; & que par une avidité plus condamnable dans un Prince que dans les autres hommes, il s'étoit approprié les revenus des Eveschez de Bra-

Remontrance du Clergé.

1273.

Brandan lib. 15. cap. 40.

Reproches du Pape au Roy.

gue, de Coïmbre, de Viſéo, & de Lamégo. Comme cette conduite étoit entierement oppoſée au zéle qu'un Roy doit avoir pour la Religion, & à ſon amour pour ſes ſujets, le Pape, aprés avoir communiqué cette affaire au ſacré Collége, voulut faire ſouvenir le Roy par ſon meſme Bref, que dans le ſerment qu'il avoit preſté, lorſqu'il étoit à Paris, il avoit juré qu'il ne feroit jamais rien qui puſt dégénerer de ce qui s'étoit paſſé ſous les régnes de ſes Prédeceſſeurs, & particulierement à l'égard de la Religion, dont ces Princes s'étoient toûjours montrez les veritables défenſeurs. Ce ſaint Pere ayant joint les menaces aux remontrances, ordonna que ſi le Roy, dans l'eſpace de trois mois, ou ſes Succeſſeurs dans celuy d'une année, n'accompliſſoient pas plus fidellement leurs promeſſes, ils ſeroient excommuniez en leurs perſonnes; & que ſi un mois aprés l'excommunication fulminée contre le Roy, ou ſes Succeſſeurs, les choſes ne changeoient de face, le Pape déclareroit que cette excommunication ſeroit commune & generale dans les Royaumes de Portugal & d'Algarve. Comme l'éclat que cette affaire faiſoit dans le monde, intereſſoit beaucoup la réputation d'Alfonſe, & l'honneur de ſon Royaume, ce Prince ſe détermina à rendre quelques Edits en faveur des Egliſes, & de ſes Miniſtres. Ce nouveau procedé ſuſpendit la colere du Pape, & laiſſa quelque eſperance au Clergé; mais le Roy n'ayant point encore executé ce qu'il avoit promis par ſes dernieres Ordonnances, le Pape en conceut un nouveau chagrin. Ce Pontife en auroit donné des preuves, s'il ne fuſt pas mort dans le tems qu'il étoit ſur le point de les faire éclater.

ANS DE J. CHRIST. 1273.

Fulmination du S. Siege.

Edits du Roy, non executez.

Les Papes Innocent V. & Adrien V. qui ſuccederent à Gregoire X. moururent auſſi ſans que le Roy euſt changé de réſolution. Jean XXI. qui fut leur ſucceſſeur, entra dans leur reſſentiment. Quoique ce Pontife fuſt Portugais, il ne laiſſa pas d'envoyer un Nonce à Liſbonne, pour ſommer le Roy de faire ce qu'il avoit toûjours promis aux Papes ſes prédeceſſeurs; & ce que juſque-là il

1275.

Lib. 15. c. 42.

Le Pape Jean XXI. étoit Portugais.

ANS DE J. CHRIST. 1275.

avoit negligé d'éxecuter; mais ce Nonce n'ayant pas mieux réüſſi que les autres, ne demeura pas long-tems à la Cour d'Alfonſe, & il s'en retourna à Rome, ſans avoir pû rien gagner ſur l'eſprit de ce Prince. Comme l'éxaltation d'un Pape honore toûjours la Nation & le païs où il a receu le jour; & que d'ailleurs, Jean XXI. avoit été Archeveſque de Brague, je croirois manquer d'exactitude, ſi je ne diſois pas ici quelque choſe de ce qu'il a fait.

Actions de ce Pontife.

Ce Pontife étoit fils d'un nommé Julien, qui profeſſoit la Medecine. Jean, à l'exemple de ſon pere, avoit embraſſé la meſme profeſſion à Liſbonne. C'eſt de luy que les Auteurs contemporains font mention dans leurs Memoires, en diſant, qu'il a laiſſé un Recueil de remedes pour la conſervation de la ſanté. Jean ayant donc quitté les livres de Phiſique, pour prendre ceux de Theologie, entra dans le Sacerdoce. Il fut pourveu de l'Archidiaconé de Brague, & enſuite nommé à l'Archeveſché de la meſme ville. Le Pape Gregoire X. qui faiſoit beaucoup d'eſtime du merite de ce Prélat, le promeut au Cardinalat en 1272. Le ſaint Siege étant venu à vacquer par la mort d'Adrien V. le 18. d'Aouſt de l'année 1276; le Cardinal Jean fut creé Pape par neuf Cardinaux le 13. de Septembre, & couronné le 20. du meſme mois. Il prit alors le ſeul nom de Jean; car pendant qu'il étoit dans le monde, on l'avoit connu ſous celuy de Pierre Jean. On dit qu'il envoya l'Archeveſque de Corinthe à Rodolphe Roy des Romains, & à Philipe III. Roy de France, pour les exciter à l'execution de l'entrepriſe qu'ils avoient projetté d'aller dans la Terre Sainte.

Le Pape avoit été Archeveſque de Brague.

1276.

Luſitania purpurata & inſulata.

Au reſte, on étoit fort partagé ſur le caractere, & ſur le merite de ce Pape. Les uns luy attribuent pluſieurs ouvrages, touchant la Philoſophie, que de ſon tems, on a donnez au public. Les autres au contraire, ſoûtiennent qu'il avoit trop d'inſuffiſance pour traiter de ſemblables matieres, & ils diſent, que s'il euſt été capable de produire quelque choſe, ce n'euſt été que ſur l'Aſtrologie judiciaire, à laquelle il donnoit toute ſon application. Ils

Caractere de ce Pontife.

ajoûtent, qu'il n'étoit occupé que des moyens de vivre long-tems; & que pour en venir à bout, il cultivoit la connoiſſance qu'il avoit des remedes humains, & de ſa prétenduë ſcience dans l'Aſtrologie. Cela eſt ſi vray, qu'il tira luy-meſme ſa figure, & qu'il ſe précautionna contre les accidens dont il croyoit eſtre menacé; mais ſans doute qu'il ſe trompa dans le calcul qu'il fit, car il n'avoit pas préveu qu'il ſeroit enſeveli ſous les ruïnes de ſon appartement, dans ſon Palais à Viterbe, où il mourut en 1277.

ANS DE J. CHRIST. 1276.

Luſitania purpurata & Inful.

Mort de ce Pape. 1277.

Alfonſe étant tombé malade deux ans aprés ce qui s'étoit paſſé entre le Pape & luy, ce Prince rentra en luy-meſme, & fit une ſérieuſe réflexion ſur tout ce qu'il avoit fait au déſavantage du Clergé, & des Ordres Religieux. Les injuſtices qu'il avoit commiſes, ou tolerées dans l'uſurpation des droits, & des biens de l'Egliſe; ſa réſiſtance aux Decrets du ſaint Siege; ſon mépris pour ſes Miniſtres, & pour leurs conſeils; les maux que cette obſtination avoit cauſez dans ſon Royaume; le ſcandale que cette conduite avoit fait dans toutes les autres Cours de l'Europe: toutes ces choſes, que dans le fonds le Roy n'avoit faites que pour réprimer l'ambition des Prélats & du Clergé, le firent réſoudre à une ſatisfaction publique. L'Acte qui en fut paſſé, eſt encore dans les Archives de l'Egliſe de Liſbonne. Cet Acte qui fut fait en préſence de Durand Eveſque d'Evora, & d'autres grands Perſonnages, porte que le Roy ſe trouvant plus preſſé par les remords de ſa conſcience, que par le péril de la mort qu'il enviſageoit comme tres-prochaine, avoit déclaré par un ſerment ſolemnel fait ſur les ſaints Evangiles, & entre les mains de ce Prélat, qu'il vouloit déſormais executer ce que le Pape avoit exigé de luy par ſes derniers Brefs; que ſon intention étoit de rendre à l'Egliſe tous les honneurs qui luy ſont deus, & de reſtituer à ſes Miniſtres tous les biens dont il les avoit privez; que pour donner plus de force à cette diſpoſition, qui l'acquittoit envers Dieu & envers les hommes, il avoit voulu la faire en préſence de D. Denis, qui étoit ſon fils aiſné & ſon Succeſſeur; qu'il

Maladie du Roy. 1279.

Lib. 15. cap. 47.

Archivo da Sé Liſboa l. 2. dos privilegios dos Reis fol. 5.

Le Roy rétablit les Eccleſiaſtiques.

Ans de J. Christ. 1279.

avoit chargé ce jeune Prince d'entrer dans ſes intentions; & qu'en cas que dans la ſuite, il découvriſt les dommages qu'il avoit pû faire par ſes Ordonnances, & dont il n'avoit aucune idée, il luy recommandoit de les réparer; à quoy le Prince Denis avoit aiſément conſenti, puiſqu'il s'agiſſoit du ſalut du Roy ſon pere, & de l'intereſt de ceux à qui une aveugle obéïſſance pour les ordres du Prince, avoit coûté tous leurs biens.

Quoi-que ces réparations fuſſent fort exactes & tres-ſolemnelles, le Roy ne laiſſoit pas de ſentir qu'il manquoit encore quelque choſe pour le repos entier de ſa conſcience. La haine qu'il avoit eüe pour Matilde; l'amour qu'il avoit conceû pour Béatrix; ſa trop froide indifference pour l'une, & l'excés de ſa tendreſſe pour l'autre, le jetterent dans un repentir, qui peut-eſtre luy merita le pardon de la faute qu'il avoit faite; & en cet état il mourut à l'âge de ſoixante-neuf années, & à la trente-troiſiéme de ſon Regne. Ce Prince fut enterré dans l'Egliſe de S. Dominique, à Liſbonne, d'où on le transfera dans celle de l'Abbaye d'Alcobaça, où repoſe auſſi la Reine Béatrix ſa femme.

Mort du Roy.

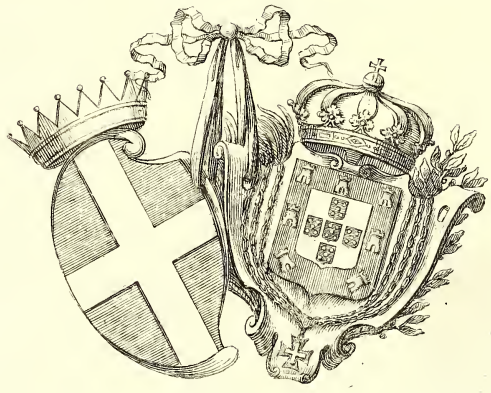

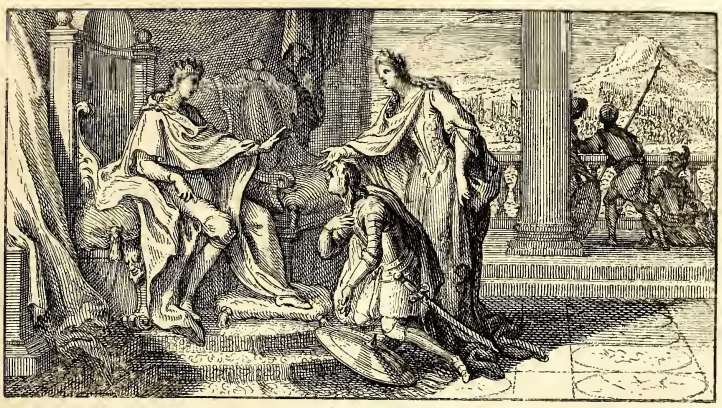

HISTOIRE GENERALE DE PORTUGAL.

LIVRE SECOND.

DENIS I.

ROY VI.

LE nom de Denis fut donné au Roy sur les Fonts baptismaux, à cause qu'il nâquit le jour de la feste de ce Saint en 1261. Ce Prince, qu'on surnomma *le Liberal* & *le Pere de la Patrie*, eut une éducation digne de sa naissance, & du trône qu'il devoit remplir. Le Roy Alfonse son pere, n'épargna rien

1279.

Naissance de Denis.

Brandan l. 20.

ANS DE J. CHRIST.

pour luy donner une pleine connoiſſance de tout ce qui pouvoit former un grand homme de lettres. Quoy que ſon Royaume abondaſt en gens tres-ſçavans, & fort capables de le bien inſtruire, il fit encore venir de France pluſieurs & differens Maiſtres, pour donner la derniere main à l'éducation de ſon fils: & de fait, ce Prince devint ſi profond & eut tant d'amour pour les Sciences, qu'il fit traduire pluſieurs livres Arabes en langue Portugaiſe.

Vaſconcellos. Nuñez.

Denis, ayant été proclamé, monta ſur le trône à l'âge de vingt-ſept ans, au préjudice, à ce que publioient ſes ennemis, de Robert, ſon prétendu frere conſanguin, à qui ils donnoient la qualité de fils d'Alfonſe III. & de Matilde ſa premiere femme.

Son mariage, & ſes enfans.

Le Roy épouſa l'Infante Eliſabeth d'Aragon, fille de Pierre III. de laquelle il eut deux enfans. Alfonſe qui étoit l'aiſné luy ſucceda. Conſtance fut mariée avec Ferdinand IV. Roy de Caſtille. Ce Prince, au lieu de recevoir une dot de la femme qu'il prenoit, ceda à Denis ſon beau-pere les villes d'Olivença, d'Onguela, de Campo-Mayor, & de San-Felices. C'étoit profiter avec avantage des troubles de Caſtille, & faire acheter à la Reine Marie, mere de Ferdinand, les moyens de n'avoir point de guerre avec le Portugal.

Alfonſe Sanche, Comte d'Albuquerque, fut l'aiſné des enfans naturels de Denis, & Grand Maiſtre de ſa Maiſon. Il eut le Comté d'Albuquerque en épouſant Tereſe Sanche, fille naturelle de Sanche III. Roy de Caſtille. Jean Alfonſe leur fils, fut marié avec Iſabelle de Menezés, ſortie de l'Infant Alfonſe de Molina. Au reſte, l'amitié que le Roy Denis avoit toûjours euë pour le Comte d'Albuquerque, luy attira la haine d'Alfonſe IV. ſon frere, comme on le verra dans la ſuite. Pierre Comte de Barcellos, frere d'Alfonſe Sanche, ſe diſtingua par le caractere de ſon eſprit. C'eſt à luy que l'on doit le Traité curieux des plus illuſtres Maiſons de Portugal. Ce meſme Pierre épouſa en premieres noces, Blanche, fille du Seigneur de Portello, & en ſecondes noces, Marie Ximénes Coronel d'Aragon.

ragon. Jean Alfonſe, & Ferdinand, furent leurs freres. Marie de Portugal, femme de Jean de la Cerda, qui étoit leur ſœur, en eut encore un autre du meſme nom, qui ſe fit Religieuſe en l'Abbaye d'Odivellas.

ANS DE J. CHRIST.

On parla enſuite du different de Denis avec Alfonſe, qui étoit ſon propre frere, touchant la ſucceſſion du Roy leur pere, pour laquelle ils ſe faiſoient la guerre. Alfonſe, non content d'attaquer la naiſſance de Denis, luy vouloit encore diſputer la Couronne, qu'il diſoit avoir uſurpée ſur luy. Il fondoit ſes prétentions, ſur ce qu'il étoit né depuis la mort de Matilde; & par conſequent d'un legitime mariage, au lieu que Denis étoit le fruit d'un adultere, Alfonſe leur pere l'ayant eu de Béatrix durant ſon mariage avec Matilde; mais Alfonſe le diſputoit en vain, puiſque Denis avoit été legitimé.

L'Infant Alfonſe veut diſputer la Couronne à Denis.

1279.

Le Roy qui connoiſſoit en Alfonſe un eſprit de jalouſie & de murmure, crut que pour en prévenir les effets, il devoit luy oſter Portalegre, Caſtel do Vide, Aronchés, Marvan, & quelques autres places qu'Alfonſe III. leur pere luy avoit aſſignées pour ſon appanage, vers les frontieres du Royaume; il craignoit que ſon frere, quelquefois mécontent, & toûjours chagrin, ne s'uniſt un jour avec des voiſins, tels que ſont les Eſpagnols. Ce different ne pouvoit avoir que de fâcheuſes ſuites, ſi Alfonſe vivoit plus long-tems dans ſes meſmes prétentions, & ſi le Roy en conſervoit du reſſentiment. Dans ce tems-là Pierre III. Roy d'Aragon, qui ſçavoit le ſujet de ces conteſtations, envoya en Portugal Conrard Lama, & Bertrand de Ville Franche Chantre de Tarragone, pour travailler à la réünion de ces deux Princes, à quoy ils réüſſirent.

Le Roy luy oſte ſes appanages.

Le Roy d'Aragon les accommode.

Cependant, le Roy qui étoit d'un caractere à prendre une entiere connoiſſance des affaires de ſon Royaume, en oſta le ſoin à Béatrix ſa mere. Comme cette Princeſſe diſpoſoit abſolument de tout ce qui regardoit l'autorité Royale, Denis ſe fit un devoir de regner parmi ſes ſujets, & il ſe perſuada qu'ils luy obéïroient plus agréa-

La Reine privée du gouvernement. *Brandan l. 16. cap. 26.*

Ans de J. Christ. 1279. blement, que non pas à une femme, à qui il convenoit mieux, diſoit-il, d'élever des enfans que de commander à des hommes. Le nouveau regne changea le Miniſtere: le Roy ſe donna tout entier aux ſoins de ſon Etat. Comme ſes Prédeceſſeurs avoient accoûtumé de viſiter eux-meſmes les Provinces du Royaume, Denis, qui eſtoit exact, & vigilant, alla entre Douro & Minio. De-là il paſſa dans l'Alentejo, où il prit une pleine connoiſſance de l'état des places fortes, & de tout ce qui pouvoit contribuer à entretenir le bon ordre, ſoit pour le temporel, ſoit pour le ſpirituel de ces deux Provinces.

Denis viſite les Provinces du Royaume.

1280. Le Roy étant revenu à Liſbonne, & ſe voyant tranquille ſur ſon trône qui luy appartenoit de plein droit, ſongea à ſe marier. Parmi les differentes propoſitions qu'on luy fit de toutes parts, il ſe declara pour l'Infante Eliſabeth, fille du Roy d'Aragon. Les charmes de cette Princeſſe, & ſes royales qualitez la luy firent préferer à toutes les autres, dont juſque-là on avoit parlé dans le Royaume, & dés ce moment il envoya des Ambaſſadeurs en Aragon pour la demander à Pierre III. qui y regnoit. Ce Monarque qui connoiſſoit le caractere de Denis, la luy accorda, quoi-qu'elle euſt été promiſe à Andronic, fils de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople. Le Roy d'Aragon l'accompagna juſque ſur la frontiere de ſes Etats, où il la remit entre les mains des Ambaſſadeurs du Roy, dont ils avoient tous les pouvoirs autentiques & neceſſaires pour l'accompliſſement de ce Traité.

Ambaſſadeurs en Aragon pour le mariage du Roy.

1281. La Princeſſe étant arrivée à Barcelone, Denis qui s'y rendit accompagné de tout ce qu'il y avoit de gens les plus diſtinguez de ſon Royaume, l'épouſa dans cette ville. La feſte ne fut pas moins brillante qu'auguſte, par la preſence d'un grand nombre de Princes qui s'y trouverent.

1282. Quand le Roy eut donné une Reine au Portugal, il s'appliqua à faire de nouveaux reglemens dans ſon Etat; car ce Prince étoit trop éclairé pour ne pas connoiſtre les differens abus qui juſque-là avoient été trop facilement tolerez pour ne pas dire entierement permis durant le

dernier regne. Voulant y remedier, il fit publier plusieurs Ordonnances. Par les unes il menaça les fainéans, & il punit les voleurs; par les autres, il regla les procedures & les formalitez de la Justice; & il commanda ensuite que l'on fist une exacte recherche des faux Nobles d'Entre-Douro & Minio; il y envoya Jean Cesar pour en examiner les titres. L'Agriculture qui avoit été negligée, & dont on renouvella les soins, ne fut pas moins utile au Royaume, qu'agreable au Roy qui l'appelloit le *Nerf de la Guerre & de la Paix.*

ANS DE J. CHRIST. 1282.

Denis fait de nouveaux Reglemens.

Denis révoqua ensuite toutes les donations qu'il avoit faites durant sa minorité. Cette révocation fit tomber des sommes immenses dans ses coffres. Il en employa une grande partie à récompenser ceux dont les services luy étoient connus; il les dédommagea par-là de l'injustice que les Ministres leur avoient faites, en comblant des graces de la Cour, ceux qui ne se les étoient attirées que par surprise, par brigue ou par faveur. Une si grande police, & un si bel ordre ne pouvoient que rendre le Royaume tres-florissant, & le regne fort heureux, pourveu, disoit-on, que le Roy ne suivist pas l'exemple, & les mémoires du Roy Alfonse III. son pere, contre le Clergé, & contre les personnes de l'un & de l'autre sexe consacrées à Dieu, & qu'il révoquât les Ordonnances qui avoient été renduës contre eux, & qui leur étoient tres-désavantageuses. Mais ce Prince qui n'écoutoit pas la voix du peuple, en fait de Reglemens d'Etat, rendit un nouvel Edit, par lequel il défendit, que les Communautez acquissent des biens immeubles, & qu'elles les tinssent en leur possession.

Il révoque plusieurs donations. *Faria i Souza part. 3. cap. 7.*

Il défend aux Communautez d'acquerir des immeubles.

Alfonse le Sage, Roy de Castille, ne joüissoit pas dans son Royaume, d'une tranquillité pareille à celle de Denis dans ses Etats. L'Infant Sanche, fils du Castillan, s'étoit revolté contre son pere; beaucoup de Grands Seigneurs, & plusieurs villes avoient embrassé son parti, & avoient préferé les interests de ce jeune Prince, à ceux de son pere, dont la vie & le regne étoient fort avancez.

1283.

ANS DE J. CHRIST. 1283.

Denis ſe ligue contre le Roy de Caſtille.

La Reine Béatrix va en Caſtille.

Mort d'Alfonſe Roy de Caſtille.

1284.

Nuñez de Lara ſe retire en Portugal.

1287.

Denis prévenu en faveur de Sanche, ſe ligua avec luy contre Alfonſe, quoi-qu'il fuſt ſon ayeul; mais la Reine Béatrix, veuve du Roy Alfonſe III. & fille du Caſtillan n'entra dans les intentions, ni de D. Sanche, qui étoit ſon frere, ni de Denis, qui étoit ſon fils, & deſlors elle ſe propoſa de paſſer en Caſtille pour ſecourir ſon pere. Dans cette veuë, elle ménagea les eſprits de ceux qui luy étoient les plus affectionnez; elle les flatta par de grandes eſperances de les bien récompenſer; elle ramaſſa le plus d'argent qu'il luy fut poſſible, & enfin elle s'en alla en Caſtille, où les Portugais qu'elle avoit gagnez ſe rendirent auſſi, & ſe rangerent du coſté d'Alfonſe; mais la mort de ce Prince fit changer les choſes de face. Cette conjoncture, fatale dans une autre occaſion, ſembla eſtre heureuſe en celle-ci; puiſqu'en meſme-tems on vit finir les guerres civiles, qui commençoient à partager la Caſtille. Si-toſt que le Roy en eut appris la nouvelle, il ordonna que l'on fiſt un ſervice ſolemnel pour le repos d'Alfonſe, Roy de Caſtille, à qui il appartenoit de ſi prés, & il y envoya des Ambaſſadeurs pour en faire des complimens de condoleance.

Sur ces entrefaites, un Seigneur Caſtillan, nommé Alvarez Nuñez de Lara, mécontent de Sanche IV. qui avoit ſuccedé à Alfonſe X. ſe retira en Portugal. Ce Caſtillan, qui ne manquoit ni de merite, ni d'adreſſe, ni d'argent, employa tout ſon ſçavoir-faire à ſe donner des créatures qui puſſent appuyer ſes intereſts, & entrer dans ſon parti. L'amitié qu'il avoit contractée avec l'Infant Alfonſe, frere de Denis, luy attira encore de nouveaux Partiſans, puiſque cet Infant épouſa la querelle d'Alvarez avec la meſme chaleur que la ſienne propre. Comme la diſpoſition de cette guerre incommodoit beaucoup les frontiéres du Royaume, du coſté de la Caſtille, le Roy ſe détermina à y mettre ordre; mais pour rendre la tranquillité aux peuples qui étoient déja allarmez par les préparatifs de la guerre, ce Prince entreprit ſon frere Alfonſe, qui s'étoit retranché dans Aronchés. Alfonſe

ne pouvant plus se défendre, demanda à capituler, à condition que le Roy porteroit le Castillan à pardonner à Alvarez, & qu'en faveur de cet accommodement il oublieroit, & sa fuite, & sa rebellion.

ANS DE J. CHRIST. 1287.

Dés que le Roy, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix avec ses Alliez, & particulierement avec ses proches, eut accordé à son frere Alfonse, tout ce qu'il luy avoit demandé, ce Monarque, en qui l'envie d'embellir son Royaume, ne cedoit point à celle de le bien policer, fit bâtir de nouvelles villes, ou réparer les anciennes. Celles de Montalegre, & de Villa-Real, qui sont situées dans la Province de *Tra-los-Montes*, sont des monumens éternels de la magnificence de ce Prince. Comme il ne s'agissoit pas seulement d'augmenter le nombre de ces villes, & qu'il falloit restraindre la puissance démesurée, & la Jurisdiction des Seigneurs Chastelains, qui dans les lieux de leur obéïssance, se comportoient en petits souverains; le Roy fit plusieurs Reglemens sur ce sujet.

Le Roy entreprend son frere Alfonse. Accommodement de ces Princes 1289.

Brandan Monarch. Lusit. lib. 16. cap. 62.

Reglement, touchant les Jurisdictions.

Ce ne fut pas seulement la Jurisdiction des Seigneurs séculiers, que le Roy voulut régler, mais encore celle des Prélats. Pour cet effet, il rendit quelques Edits, qui les regardoient uniquement. Dés que ces Ordonnances furent publiées, les Prélats s'assemblerent, & aprés plusieurs déliberations, ils firent leurs tres-humbles remontrances au Roy, touchant la conservation de leurs privileges, & celle de leur puissance. Cette affaire ayant été accommodée à l'amiable, le Pape Nicolas IV. confirma par une Bulle expresse, tout ce qui avoit été fait, & ainsi la tranquillité fut entierement rétablie en Portugal.

Remontrances du Clergé.

Bulle du Pape sur ce fait.

Sanche, Roy de Castille, étoit bien moins en repos dans son Royaume, que Denis n'étoit dans le sien, depuis qu'à sa priere, il avoit éloigné Lopo-Dias-de-Haro, Seigneur de Biscaye, qui tenoit un des premiers rangs dans sa Cour. Denis qui affectionnoit d'une maniere fort declarée, la personne & les interests d'Alvarez Nuñez de Lara, s'étoit proposé de l'établir à la Cour de Castille; mais la fortune de Lopo-Dias-de-Haro étant un puissant

ANS DE J. CHRIST. 1289.

obſtacle à celle de Lara, le Roy diſpoſa de longue main le Caſtillan à éloigner ce Favori ; ce que Sanche n'ayant pu refuſer à Denis, il ordonna à Lopo de de ſe retirer. Une diſgrace ſi impréveuë le ſurprit & l'affligea. Ce Courtiſan ne trouvant rien en luy qu'il puſt ſe reprocher, chercha à ſe dédommager à la Cour d'Aragon, du tort qu'on luy faiſoit en celle de Caſtille ; & de fait, il y trouva tant d'amis, & tant de protection, que Pierre, Roy d'Aragon, luy accorda la ſienne, & luy promit de le vanger de l'injuſtice que le Caſtillan luy avoit faite. Cette vangeance alla ſi loin, que l'Aragonois déclara la guerre à Sanche. Comme le Caſtillan ne s'étoit attiré ce nouveau different qu'à la ſollicitation de Denis, le Roy ſe joignit à Sanche, qui étoit ſon oncle ; & il le préfera en cette occaſion au parti de l'Aragonnois, qui étoit ſon beau-frere.

Le Roy ſe joint au Caſtillan.

1290.

Quoi-que le Roy euſt fort à cœur le ſuccés de cette guerre, dont il étoit en partie la principale cauſe, elle ne l'occupoit pas aſſez pour interrompre ſon application aux affaires inteſtines de ſon Royaume. L'Ordonnance qu'il fit pour la conſervation des privileges, & des immunitez de quelques villes, fut approuvée de tout ce qu'il y avoit de gens qui s'intereſſoient à la gloire & au bien de l'Etat ; mais on blâma d'une commune voix le Privilege que le Roy accorda à quelques autres villes, où ceux qui avoient commis un meurtre ſe pouvoient retirer, pourveu que ce ne fuſt point un homicide de guet-à-pens. Comme on en abuſoit tous les jours, & que ſous ce prétexte, toutes ſortes de criminels s'y refugioient ainſi que dans un azile aſſeuré contre la Juſtice, le Roy révoqua cet Edit, qu'il n'avoit fait dans le fonds que pour peupler les villes frontieres de ſon Royaume, leſquelles manquoient d'habitans & de ſujets.

Privilege pour les aziles.

Révocation de ce Privilege.

Ce fut ſur la fin de cette année, que le Roy fit transferer dans l'Abbaye d'Alcobaça, le corps du Roy Alfonſe ſon pere, qui avoit été mis en dépoſt dans l'Egliſe de S. Dominique à Liſbonne. Cette céremonie étant faite,

le Roy, qui avoit toûjours témoigné de l'affection pour les gens de lettres, dont il s'étoit déclaré le Protecteur, lors meſme qu'il étoit Infant, fonda l'Univerſité de Liſbonne. C'eſt la premiére qui ait été établie dans le Royaume. Avant cet établiſſement, le Théologal des Egliſes Catédrales étoit chargé de l'éducation des jeunes gens, à qui il donnoit les premiéres teintures de la Langue Latine, & enſuite de la Philoſophie, pour les rendre capables d'étudier dans les Bibliotéques qui étoient publiques, & où par leur application ils acquéroient de nouvelles connoiſſances. Le Pape Nicolas IV confirma cet établiſſement, & annéxa de grands Priviléges à cette Univerſité par une Bulle particuliére du 13. d'Aouſt 1290. On la trouve dans les Archives de l'Egliſe de Liſbonne.

Ans de J. Christ. 1290.

Univerſité de Liſbonne, & ſon établiſſement.

Sé Liſboa lib. 1. de privileg. dos Reys fol. 27.

Bien que le Roy euſt défendu par ſon Ordonnance de 1282, que les Eccleſiaſtiques ne fiſſent aucunes acquiſitions de biens en fonds de terre, & que cette Ordonnance fuſt réguliérement obſervée, cependant on délibéra tout de nouveau dans le Conſeil d'Etat ſur ce fait ; & l'on confirma par un ſecond Edit, celuy qui avoit été déja rendu. Cette Juriſprudence fut d'autant plus équitable, qu'elle étoit fondée ſur une Loy inférée dans le Code Théodoſien par ordre du Pape Damaſe I, qui étoit Portugais. Par ce moyen, Denis remédia à deux abus tres-conſidérables qui regardoient également ſon intéreſt & celuy du Public. Par l'un, il empêchoit que les biens des Particuliers ſortiſſent de leurs maiſons pour entrer dans celles des Communautez & des Ordres Religieux. Par l'autre, il conſervoit les droits qui luy devoient revenir des échanges & des ventes, qu'il auroit perdus, s'il euſt ſouffert que les biens de ſes ſujets fuſſent tombez en main-morte.

1291.

Seconde Ordonnance, touchant l'acquiſition des immeubles.

In Codice Theodoſiano lib. 17. leg. 20. de Epiſc.

Pendant que ce Prince réprimoit l'ambition des uns & l'avidité des autres, & qu'il donnoit une nouvelle forme à ſon Etat, celuy de Caſtille changea entiérement de face depuis la mort du Roy Sanche. D. Jean Nugnez de Lara fut celuy qui ſe donna de plus grands mouvemens pour luy ſuccéder, & meſme il engagea le Roy à ſe liguer avec luy.

1295.

Monarch. Luſit. lib. 17. cap. 25.

Mort de Sanche Roy de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1295.

Troubles en Caſtille.

Denis qui étoit de ſes amis, luy promit toute ſorte de ſecours contre Ferdinand, quoique ce dernier fuſt fils du Roy Sanche. Comme le bruit couroit que le mariage de ce Prince avec Marie fille de l'Infant Seigneur de Molina, avoit été contracté ſans qu'on euſt pu obtenir une diſpenſe du Pape, à cauſe de leur proximité, on concluoit que Ferdinand qui en étoit ſorti, étoit inhabile à ſuccéder à Sanche, au préjudice de D. Jean.

Le Caſtillan tâche de rendre le Roy neutre.

Ferdinand, qui n'étoit pas en état de ſe défendre contre D. Jean, & particuliérement depuis que le Roy étoit entré dans ſes prétentions, envoya en Portugal l'Infant D. Henry ſon oncle & ſon tuteur, à deſſein de détacher Denis des intéreſts de D. Jean. Cette négotiation étoit délicate, & il ne falloit pas eſtre moins habile que D. Henry pour la traitter avec ſuccés, ou du moins pour mettre le Roy dans la neutralité. Dans cette penſée, il tâcha de ſe faire des créatures; il donna de grandes eſperances à ceux qui manquoient de crédit ou de fortune, & par ce moyen il ſceut groſſir un parti, dont la moitié de ceux qui y étoient entrez, n'avoit d'autre mérite, que celuy d'augmenter le nombre des Partiſans de Ferdinand. Ce meſme Henry, non content d'avoir gaigné des gens du commun, voulut encore ménager les eſprits des Conſeillers d'Etat; il leur fit valoir le bon droit de ce Prince comme fils & ſucceſſeur du Roy Sanche; en un mot il n'épargna rien pour faire couronner ſon pupille. Toutes ces diſpoſitions, quelque favorables qu'elles puſſent eſtre, n'auroient pas ſuffi néanmoins pour le ſuccés de ſon deſſein & de ſon voyage, s'il n'euſt intereſſé le Roy, en l'aſſeurant qu'on luy reſtitueroit les villes de Serpa, de Moura & pluſieurs autres places, que les prédéceſſeurs de Sanche avoient uſurpées ſur les Rois de Portugal.

Le Roy abandonne D. Jean.

1296.

La faction de D. Jean étant affoiblie & enſuite diſſipée, il perdit en meſme-temps toute l'eſpérance qu'il avoit ſur la Couronne de Caſtille, que Ferdinand emporta ſur luy. Lorſque ce Prince ſe vit ſur le trône, il oublia tout ce que Denis avoit fait pour l'y faire monter, & il négligea

negligea d'executer les clauſes du Traité, dont l'Infant Henry, qui étoit ſon tuteur, avoit porté parole au Roy. Denis picqué de ce procedé ſe ligua avec Alfonſe IV. Roy d'Aragon, qui protegeoit les droits de l'Infant D. Alfonſe de Lacerda, d'où eſt ſortie la maiſon de Medina Céli, & dés ce moment ces deux Princes déclarerent la guerre au Caſtillan. Alfonſe de Lacerda, qui ſe joignit au Roy, entra en Caſtille du coſté de Ciudad Rodrigo. Les dégâts qu'ils firent chacun de leur part furent ſi grands, qu'ils ravagerent prés de quarante lieuës de pays. Ils pouſſerent juſqu'à Simaucas, & à deux lieuës de Vailladolid, où étoient le Caſtillan & la Reine ſa mere, qui étoit Regente, & ils furent ſur le point d'aſſiéger cette ville; ce qu'ils auroient fait avec beaucoup de ſuccés, ſi les principaux Partiſans de Lacerda n'euſſent pas tourné caſaque. Ce contre-tems rompit toutes les meſures du Roy, de ſorte qu'il revint en Portugal, aprés avoir néanmoins réduit ſous ſon obéïſſance, toutes les villes qui ſont connuës par le nom de Ribacoa, & qui depuis ce tems-là luy ſont demeurées en propre. Ce fut par un motif de juſtice que le Roy en uſa ainſi; car les Caſtillans avoient uſurpé ſur les Portugais pluſieurs villes du coſté de *Tra-los-Montes*, & il étoit juſte que le Roy, ayant trouvé occaſion de s'en dédommager, il ne la manquaſt pas. Ferdinand à qui cette raiſon, toute équitable qu'elle étoit, ne paroiſſoit pas telle, fut néanmoins obligé de s'y rendre, de crainte que le Roy ne l'y contraigniſt par les armes; & ainſi ces deux Princes firent un Traité de paix, qui d'un coſté confirma au Roy la proprieté de ces places, & qui de l'autre empeſcha que les Sarraſins ne profitaſſent de la diviſion des Princes Chrétiens, comme ces Barbares n'auroient pas manqué de faire.

ANS DE J. CHRIST. 1296.

Le Caſtillan manque de parole.

Ligue du Roy, & de l'Aragonois.

Dégâts en Caſtille.

Conqueſtes du Roy.

La proprieté du pays conquis, demeure au Roy.

Faria i Souza Epitom. de las Hiſt. Portug. part. 3. cap. 7.

Mais ſi la tranquillité étoit rétablie entre les Couronnes de Portugal & de Caſtille, le mariage de l'Infant Alfonſe, qui avoit épouſé une de ſes proches parentes, nommée Violante, fille de l'Infant Emanuel, cauſa un nouveau trouble dans le Royaume. Comme ce mariage n'a-

1297.

ANS DE J. CHRIST. 1297.

voit point été approuvé en Cour de Rome, à cauſe de la proximité d'Alfonſe & de Violante ; & que l'on pouvoit conteſter l'état des enfans qui en étoient nez, le Roy voulut bien y ſuppléer par des lettres de legitimation qu'il accorda aux enfans de ſon frere. La Reine Eliſabeth qui en prévoyoit les conſéquences, s'y oppoſa autant qu'elle put ; mais le Roy n'écoûta, ni ſes remontrances, ni ſes raiſons ; & il s'en tint à ce qu'il avoit réſolu, de ſorte que cette Princeſſe, qui n'avoit pour but que l'intereſt de ſes enfans, fut obligée de faire une proteſtation ſolemnelle, contre les intentions du Roy ſon époux. Mais pour ſe diſculper du blâme qu'on luy auroit pu donner par une oppoſition ſi formelle, elle déduiſit par ce meſme acte les raiſons & les motifs qui l'y avoient déterminée. Elle allégua, que ſi cette légitimation avoit lieu, les enfans d'Alfonſe & de Violante joüiroient un jour de pluſieurs terres, dont la proprieté devoit appartenir aux enfans du Roy, qui étoient les ſiens auſſi-bien que ceux de Denis ; & qu'ainſi, cela cauſeroit une notable diminution dans leurs appanages. Quoique ces raiſons fuſſent tres-pertinentes, le Roy ne s'y rendit pas. Sa politique en cette occaſion, ſembla l'emporter ſur ſa tendreſſe paternelle. Il aima mieux ménager ſon frere, que de croire ſa femme ; & cela, parce qu'il apprehendoit que cet Infant, mécontent de ce qui auroit été fait, ne paſſaſt en Caſtille, & que dans la ſuite il ne luy fiſt beaucoup plus de peine, que ce qu'il auroit voulu luy oſter, n'auroit été avantageux aux Princes ſes enfans.

Lettres de legitimation accordées aux enfans d'Alfonſe & de Violante.

La Reine s'y oppoſe. *Brandan lib. 17. cap. 36.*

Elle fait un acte de proteſtation.

Le Roy paſſe outre.

Quand cette affaire fut réſoluë, les Rois de Portugal & de Caſtille s'envoyerent des Ambaſſadeurs pour traiter d'une nouvelle alliance entre leurs Maiſons ; & de fait, la paix que ces Princes venoient de conclure, fut ſcellée par le mariage de Ferdinand avec l'Infante Conſtance, fille de Denis, & par celuy du Prince Alfonſe, fils aiſné du Roy, avec Béatrix, Infante de Caſtille, & fille du Roy Sanche. Comme cette Princeſſe n'avoit guere plus de quatre ans, lorſque ce mariage fut arreſté, on ſe contenta de

Cap. 39. lib. 17.

Alliance entre le Portugal & la Caſtille.

Mariage de l'Infante Conſtance avec le Caſtillan.

Le Prince Alfonſe épouſe Béatrix de Caſtille.

le conclure, juſqu'à ce qu'elle euſt atteint l'âge de le pouvoir conſommer. Il ſembloit que cette double alliance duſt recevoir un nouveau merite par la préſence des Rois & des Reines de Portugal & de Caſtille, qui, à ce ſujet, vinrent ſur les frontieres de leurs Royaumes, & qui ratifierent eux-meſmes ce qui n'avoit été que projetté entre leurs Ambaſſadeurs. ANS DE J. CHRIST. 1297.

Entreveuë des Rois & des Reines de Portugal & de Caſtille.

Tandis que l'on avoit parlé de paix, & de mariage en Portugal & en Caſtille, l'Infant D. Jean, oncle de Ferdinand, qui en vouloit toûjours à la Couronne de ce Prince, avoit projetté de luy declarer la guerre. Le Roy à qui Ferdinand en donna avis, luy envoya du ſecours; & ce qu'il avoit fait autrefois pour D. Jean, avant que Ferdinand eût épouſé ſa fille, il le fit alors pour Ferdinand, avec qui cette alliance l'avoit uni.

Secours envoyé au Roy de Caſtille.

D'un autre coſté, D. Pierre Infant d'Aragon, & frere conſanguin de la Reine Eliſabeth, ſe broüilla avec le Roy ſon pere, & vint en Portugal. Le Roy le receut avec de grandes démonſtrations d'amitié. Durant le ſéjour que D. Pierre fit à Liſbonne, Alfonſe le maria avec une Dame nommée Conſtance, qui étoit fille de Mendez Petite, homme diſtingué par ſa naiſſance & par ſon merite perſonnel.

Pierre d'Aragon vient en Portugal.

1298.

Cependant l'Infant D. Jean, & les enfans de Lacerda, de qui les prétentions ſubſiſtoient toûjours ſur la Couronne de Caſtille, n'épargnoient rien pour les ſoutenir, & pour les faire valoir. Les troupes qu'ils avoient levées chacun de leur coſté, & celles qu'ils avoient mandiées dans les Cours des Princes leurs Alliez, & leurs amis, ne ſuffiſant pas pour reſiſter aux forces du Caſtillan, ils mirent encore dans leurs intereſts le Roy d'Aragon. Ferdinand ſe voyant un ſi grand nombre d'ennemis, & qui étoient ſur le point d'entrer dans ſon Royaume, convoqua les Etats generaux à Vailladolid, où la Cour étoit alors. Aprés pluſieurs déliberations, il fut réſolu que l'on envoyeroit Jean Ferdinandez de Lima, & Alfonſe Michel en qualité d'Ambaſſadeurs en Portugal, pour demander

Prétentions de la Maiſon de Lacerda, ſur la Caſtille.

Ambaſſadeurs en Portugal.

ANS DE J. CHRIST. 1298.

du secours à Denis. Comme cette affaire étoit pressante, & qu'il falloit vivement interesser le Roy, ces Ministres partirent peu de tems aprés qu'ils furent nommez dans le Conseil. Jamais Ambassadeurs n'avoient été chargez d'un si grand nombre de lettres, & si importantes. Outre celles de Ferdinand, & de la Reine Constance sa femme, fille de Denis, & la Reine Marie, mere du Castillan, avoient encore écrit au Roy, pour l'exciter à ne rien ménager dans cette occasion; puisqu'il s'agissoit du trône où sa fille étoit assise. Enfin ils le prierent tous d'une commune voix d'accourir à leur défense, & de venir luy-mesme, s'il le pouvoit, à la teste de son armée, pour donner plus de poids au secours qu'ils attendoient de luy. Sitost que les Ambassadeurs furent arrivez en Portugal, ils eurent audience, & le Roy leur promit tout ce que Ferdinand exigeoit de luy. Il donna en mesme tems ses ordres pour faire de nouvelles levées dans son Royaume; il nomma des Officiers généraux pour commander les troupes qu'il devoit mettre sur pied; & il se disposa à partir pour les commander en personne. La Reine Elisabet, qu'il avoit declarée Regente durant son absence, le conduisit jusque sur les frontieres, où la Reine Marie, mere du Castillan, étoit venuë, & où ces deux Princesses s'entrevirent & s'embrasserent.

Le Roy secourt le Castillan.

Le Roy se met en campagne.

Elisabeth est déclarée Regente.

Le Roy entra en Castille par Ciudad Rodrigo, & alla jusqu'à Salamanque, où Ferdinand & la Reine sa mere se rendirent quelque tems avant qu'il y arrivast. La diligence que Denis avoit faite dans sa marche, l'obligea de séjourner dans cette ville pour attendre l'Infant D. Henry, qui luy amenoit des troupes, pour commencer la guerre. D. Jean informé de toutes ces menées, & craignant que le grand secours que le Roy menoit au Castillan ne ruinast ses desseins, & qu'il ne le déconcertast dans les mesures qu'il avoit prises pour les faire bien réussir; se proposa d'empescher que Denis ne luy fust contraire. Dans cette veuë, il envoya vers ce Prince un de ses plus zelez Partisans, nommé Alvarez Osorio, homme habile

& fort éloquent. Cet Envoyé expoſa au Roy les prétentions de l'Infant D. Jean, dont il connoiſſoit, ajouta-t-il, la juſtice depuis fort long-tems, puiſqu'il luy avoit fait eſperer autrefois de le ſecourir, & de les appuyer; & il luy remontra que D. Jean n'en vouloit plus au trône de Caſtille, mais ſeulement à celuy de Galice; & qu'il ne demandoit qu'un certain nombre de villes du Royaume de Léon, leſquelles étoient déja bien diſpoſées en ſa faveur. Il ſupplia en meſme-tems le Roy de refleſchir ſur cette propoſition, qui dans la ſuite ne luy ſeroit pas moins avantageuſe qu'à D. Jean, puiſque par ce moyen la Caſtille ſe trouveroit partagée, & par conſéquent affoiblie, & hors d'état d'inquiéter les Princes ſes voiſins.

ANS DE J. CHRIST. 1298.

D. Jean ſe reſtraint au Royaume de Galice &c.

Le Roy touché de cette remontrance, où ſon intereſt ſe trouvoit confondu avec celuy de D. Jean, ſe diſpoſa dés-lors à ménager un accommodement entre Ferdinand & cet Infant. L'affaire ayant été agitée dans le Conſeil du Caſtillan, la Reine ſa mere s'y oppoſa, mais avec tant d'opiniâtreté, qu'elle la fit échoüer. Denis, jaloux de la gloire de bien réuſſir dans tout ce qu'il entreprenoit, & chagrin de voir que ſa propoſition n'avoit point été écoutée, partit de Salamanque, & revint en Portugal. Le départ du Roy changea les choſes de face, & apporta du retardement, & meſme de la lenteur dans la guerre qu'on avoit deſſein de faire. Quand les Auteurs Caſtillans parlent de ce fait, ils attribuent ce retardement à la politique de Denis; & ils diſent, que pour venir mieux à bout de ſon deſſein, il avoit précipité ſon départ, & qu'il avoit manqué à ſa parole pour avoir trop cru ſon ambition, mais ces Auteurs qui ont voulu rafiner ſur cette politique, n'ont pas fait une aſſez ſérieuſe reflexion, ſur le tort qu'ils donnent au Roy, puiſqu'il avoit d'autres expediens en main, que celuy d'uſer de fineſſes; ils ne peuvent ignorer, que ſi ce Prince euſt voulu joindre ſes troupes à celles de D. Jean, & des deux partis n'en faire plus qu'un, il auroit bientoſt réduit Ferdinand à faire par force, ce qu'il ne luy avoit propoſé que par amitié.

Le Roy tâche en vain de les accommoder.

Retour du Roy en Portugal.

Injuſte opinion des Auteurs Caſtillans ſur ce fait.

ANS DE J. CHRIST. 1299.

Le retour du Roy en Portugal, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, ſurprit beaucoup de gens, & entre-autres D. Alfonſe, frere de Denis. Cet Infant qui avoit un levain de chagrin contre le Roy, ne manquoit pas une occaſion de luy en donner des marques, pour peu qu'elle ſe préſentaſt; il ne pouvoit ſouffrir l'incertitude de Denis, qui tantoſt étoit dans les intereſts de Ferdinand, & tantoſt dans ceux de D. Jean. Ce partage luy paroiſſoit odieux en un Prince qui devoit avoir plus de fermeté dans ſes reſolutions; & il regardoit le Roy comme un eſclave de ſa politique, dont il ne ſuivoit que les conſeils, & non pas ceux de la juſtice & de la raiſon. Ce n'étoit pas ſans ſujet que D. Alfonſe avoit de pareils ſentimens, puiſqu'il étoit intime de D. Jean, & ſur le point de marier ſa fille avec le fils de cet Infant, de ſorte que la campagne de Denis ſe termina à ſe broüiller avec Alfonſe, auſſi-bien qu'avec Ferdinand.

Monarch. Luſit. liv. 17. c. 20.

L'incertitude du Roy chagrine ſon frere Alfonſe.

Raiſons ſecretes qu'en avoit Alfonſe.

Alfonſe dont le parti s'étoit groſſi par un grand nombre de mécontens, prétendoit tirer beaucoup d'avantage de la diviſion du Roy, & du Caſtillan. Comme il n'y avoit pas d'apparence aprés cela, que Denis duſt en eſperer du ſecours, cette méſintelligence fortifia encore davantage Alfonſe dans le deſſein de luy faire la guerre.

Alfonſe projette de faire la guerre au Roy.

Le Roy qui en prévoyoit les ſuites, alla aſſiéger la ville de Portalegre, comme étant la plus conſiderable d'entre celles qui s'étoient déclarées pour Alfonſe. Les troupes que cet Infant y avoit jettées, & la prévention des habitans, firent que l'on ſoutint ce ſiege avec une vigueur, & avec une fermeté inconcevable. Cette réſiſtance redoubla l'opiniâtreté des aſſiégeans. Le Roy qui ſe faiſoit un capital, & meſme une neceſſité de réduire cette place, à quelque prix que ce puſt eſtre, releva par ſa preſence le courage de ſes troupes, quoi-qu'elles ne ſemblaſſent pas en manquer, & il ne ſouffroit qu'avec beaucoup d'impatience, que cette ville réſiſtaſt ſi long-tems contre l'armée qu'il commandoit en perſonne. Enfin, l'opiniâtreté des aſſiégez n'ayant pu tenir plus long-

Siege, & priſe de Portalegre.

tems contre l'ardeur des assiégeans, le Roy prit Portalegre, & par cette réduction, il répandit de la crainte jusque dans les autres places qui s'étoient declarées pour Alfonse, de sorte que cet Infant fut obligé de recourir aux voyes d'un accommodement; à quoy la Reine Elisabet contribua beaucoup. ANS DE J. CHRIST. 1299.

La Reine Elisabeth menage un accommodement entre le Roy & Alfonse.

Ce ne fut pas seulement dans cette occasion que la médiation de la Reine fut utile au repos de l'Etat; puisqu'elle travailla de concert avec la Reine Béatrix, mere du Roy, à sa réünion avec celuy de Castille. Cette réünion fut suivie bientost aprés de l'arrivée de la dispense que le Pape avoit accordée pour le mariage de Ferdinand avec l'Infante Constance; & de fait, le courrier arriva de Rome en mesme-tems que l'accommodement fut fait entre ces deux Princes; ce qui auroit pu donner quelque atteinte à cette alliance, si la guerre eût toûjours continué. 1300.

Reünion des Rois de Portugal & de Castille.

Arrivée de la dispense du mariage de l'Infante.

Le rétablissement de la paix entre le Roy & Ferdinand, n'empescha pas que les Grands de Castille ne murmurassent de la trop grande confiance que leur Prince avoit en D. Jean son oncle, & en Nuñez de Lara, qui tous deux étoient devenus ses Favoris. L'Infant D. Henry, qui étoit l'un de ces mécontens, ne trouvant point d'autre expedient pour se satisfaire, que celuy de s'unir avec Alfonse de Lacerda, qui prétendoit toûjours à la Couronne de Castille, se ligua avec luy contre Ferdinand. D'un autre costé, Jacques Roy, d'Aragon & beaufrere du Castillan, qui avoit des raisons secrettes pour entretenir D. Henry dans ses sentimens, le flattoit d'un heureux succés dans ses desseins. 1303.

Liv. 18. cap. 2. & 3.

Cependant les Navarrois, qui se ressentoient d'un voisinage aussi dangereux que celuy de la Castille, appellerent à leur secours, Philippe le Bel, Roy de France. Ce Prince qui étoit dans leurs interests depuis son mariage avec Jeanne Reine de Navarre, menaça Ferdinand, qu'il leur envoyeroit des troupes; qu'il entreroit dans son pays les armes à la main, & qu'il y feroit des dégasts, & des hostilitez, dont la Castille se ressentiroit long-tems. Fer-

ANS DE J. CHRIST. 1303.

dinand allarmé d'une menace dont les effets luy paroissoient si prochains & si funestes, ne balança pas plus long-tems à prévenir le Roy Denis en sa faveur, de crainte que l'Aragonois ne le mist dans son parti, ou qu'il n'exigeast de luy de demeurer neutre. Cette affaire étant fort pressante, Denis & Ferdinand se rendirent dans la ville de Badajox pour s'entre-voir; pour concerter ensemble des moyens de se défendre contre les Rois de Navarre, & d'Aragon, ou pour ménager une paix. Le Roy touché de l'état où il voyoit celuy de Castille, ne luy promit pas seulement de luy envoyer des troupes, mais encore de l'argent pour soutenir une guerre qui ne pouvoit avoir que de longues suites. On dit mesme que ce Prince luy fit tenir un million de Maravedis de Léon, qui en ce tems-là valoient sept sols piéce.

Entreveuë de Denis & de Ferdinand, à Badajox.

Le Roy Denis luy envoye des troupes, & de l'argent.

Les Auteurs Espagnols, toûjours ingénieux à donner atteinte aux bons offices, que les Rois de Portugal ont rendus aux Rois de Castille, disent que Denis étoit si peu disposé à rendre celuy-là à Ferdinand, que si la Reine Elisabeth ne l'y eust pas déterminé, il ne s'y seroit jamais resolu de son propre mouvement. Ces mesmes Auteurs, non contens de vouloir détruire ce service, ajoûtent, queleur Prince n'auroit eu garde d'accepter cette offre, sans les pressantes sollicitations que luy en fit un Juif nommé Samuel, qui étoit son Surintendant des Finances.

Le Roy d'Aragon, qui jugea par tout ce que Denis avoit fait jusque-là en faveur du Roy de Castille, que ses interests luy étoient fort chers, commenca à se refroidir à l'égard des mécontens, & il crut ne devoir pas proteger plus long-tems leur parti, au désavantage de celuy d'un Prince qui étoit ami du Roy de Portugal.

Comme le different qui broüilloit Ferdinand, Roy de Castille, & Jacques, Roy d'Aragon, rouloit sur la possession & sur la joüissance de quelques terres du Royaume de Murcie, que ces deux Princes se disputoient, & que d'ailleurs, les prétentions des enfans d'Alfonse de Lacerda, subsistoient toûjours sur la Couronne de Castille;

Brandan cap. 10. & 11.

ſtille; le Roy, & la Reine ſe propoſerent de les mettre d'accord. Pour cet effet, ils allerent dans la ville de Tarragone en Aragon, où aprés avoir engagé les parties intereſſées à convenir d'arbitres pour terminer ce different, l'Infant D. Jean, & Ximenés Eveſque de Saragoſſe, furent choiſis pour travailler à cette affaire, qu'enfin le Roy Denis décida, en reglant le nombre des villes qui devoient appartenir à l'Aragonois, & en rétabliſſant la paix entre le Caſtillan, & ce Prince. Pour plus grand fruit de cette entreveuë les Rois de Portugal, de Caſtille, & d'Aragon, firent entre-eux une ligue offenſive & défenſive, que le Pape ratifia bientoſt aprés; mais avant que ces Princes ſe ſeparaſſent, & qu'ils s'en retournaſſent dans leurs Etats, le Roy regla auſſi les prétentions d'Alfonſe de Lacerda ſur la Couronne de Caſtille. L'eſperance dont juſque-là cet Alfonſe s'étoit flatté, n'ayant eu aucune ſuite qui luy fuſt avantageuſe, il ſe vit comme obligé par cet accommodement, à renoncer à ſes prétentions; & par conſéquent il fut toûjours mécontent.

ANS DE J. CHRIST. 1304.

Denis accommode les Rois de Caſtille & d'Aragon.

Ligue offenſive & défenſive entre ces trois Princes.

Les prétentions d'Alfonſe de Lacerda, ſont reglées.

Denis étant revenu en Portugal, érigea en Comté la ville de Barcellos, que poſſedoit Martin Gilles, Gouverneur du Prince Alfonſe. Ce que le Roy avoit fait pour ce Gouverneur, qu'il commençoit à recompenſer des ſoins qu'il avoit pris pour l'éducation du jeune Alfonſe, ce meſme Prince le continua à l'égard de Martin, Archeveſque de Bragues, le Roy ayant donné à ce Prelat pluſieurs villes, & terres, qui appartiennent aujourd'huy à une grande Maiſon de Portugal, que l'on appelle *Morgado de Oliveira.*

Erection de Barcellos en Comté.

L'Hiſtoire remarque qu'en cette année, Ferdinand de Caſtro vint s'établir en Portugal. Ce n'étoit pas ſans ſujet que de Caſtro préferoit ce ſéjour à celuy de la Cour d'Eſpagne. L'injuſtice que luy avoit faite D. Philipe, Infant de Caſtille, & frere de Ferdinand, en oſtant au pere de Caſtro, un Château qui luy appartenoit legitimement, fut le premier motif qui le dégoûta du pays où il avoit receu le jour: mais la mort de ſon pere, qui

Ferdinand de Caſtro vient s'établir en Portugal.

ANS DE J. CHRIST. 1304.

fut tué en voulant reprendre ce Château, dont on l'avoit injuſtement dépoſſedé, l'y détermina entierement. C'eſt ce meſme Ferdinand, dont la valeur le fit ſurnommer *De la Guerre*. Il fut pere d'Agnés de Caſtro, de qui ſont iſſuës tant de Maiſons illuſtres en Eſpagne & en Portugal.

Il étoit pere d'Agnés de Caſtro, qui fut Reine.

Dans le tems qu'un Chef d'une des plus grandes Maiſons d'Eſpagne, étoit venu augmenter le nombre de celles de Portugal, le Roy s'appliquoit à rendre ce qui étoit deu aux gens qui avoient de la naiſſance. Dans cette veuë, il ordonna que l'on fiſt une exacte recherche des faux Nobles, qui ſe prévaloient du titre de Gentilhomme, que ſouvent ils ne doivent qu'à la faveur, ou à leur argent. Denis informé d'un abus qui intereſſoit un des plus conſiderables corps de ſon Royaume, crut ne devoir pas ſouffrir plus long-tems, qu'il y euſt quelqu'un parmi les Gentilshommes, duquel la naiſſance puſt eſtre reprochable. Pour y remedier, il nomma des Commiſſaires qui furent départis dans chaque Province, & qui s'en aquitterent avec une fidelité digne de l'application que le Roy leur avoit recommandé d'avoir en cette rencontre. Ce que Denis venoit de faire dans ſon Royaume pour la conſervation de la veritable Nobleſſe, le Pape Clement V. le fit dans le Concile general tenu à Vienne, pour l'honneur de la Religion, & pour la pureté des mœurs; ce Pontife ordonna l'extinction de l'Ordre des Templiers, que Philipe le Bel, Roy de France, chaſſa auſſi de ſes Etats. Mais avant que de dire ici les raiſons qui porterent, & le Pape, & le Roy de France, à de ſi grandes extremitez contre ces Chevaliers, il ne ſera peut-eſtre pas hors de propos de parler ici de leur origine.

1305.

Recherche des Nobles faux.

1307.

Lib. 18. cap. 26. Extinction de l'Ordre des Templiers. *Annales de Baronius. Le Myre Orig. Equeſt. l. 1. c. 4. Gul. Tyri. belli ſacri l. 12. c. 7. Vitriac. Hiſt. d'Orient c. 66.*

Origne des Templiers.

L'Ordre Militaire des Templiers commença à Jéruſalem vers l'an 1118. L'Hiſtoire nous apprend, que deux Gentilshommes, nommez Hugues de Paganis, & Geofroy de S. Omer, accompagnez de ſept autres particuliers, ſe conſacrerent au ſervice de Dieu; veſcurent comme des Chanoines reguliers, & firent les vœux de Religion, en-

Leurs vœux de Religion.

tre les mains du Patriarche de Jérusalem. Baudoüin II. qui y regnoit, charmé d'un zele si vif, & si désintereſſé, leur presta une maison qui étoit proche du Temple de Salomon. Ce fut à cette occasion qu'on les nomma Templiers, ou Chevaliers de la Milice du Temple. Comme ils n'avoient point de subsistance asseurée, & qu'ils ne vivoient que des aumosnes qu'on leur faisoit, chacun sembla se donner de l'émulation pour leur faire du bien. Ces genereux Fidelles, dont les premieres intentions n'avoient été que de servir Dieu dans leur retraite, & de vivre dans la priere, prirent les armes contre les Infidelles, qui par leurs cruautez intimidoient les Pelerins, & les empeschoient d'entreprendre le voyage de la Terre Sainte. Les choses demeurerent en cet état jusqu'en 1128. que l'on tint le Concile de Troyes en Champagne, sous le Pontificat d'Honoré II. L'Institut des Templiers ayant été approuvé dans ce Concile, S. Bernard eust ordre d'en dresser les Regles à la priere, qu'en fit Hugues de Paganis, qui y vint suivi de cinq de ses Confréres. On ordonna dans ce mesme Concile qu'ils seroient vestus de blanc; ce qui dura jusqu'à ce que le Pape Eugene III. y eut ajoûté en 1146. une Croix rouge sur leurs manteaux. Enfin, la réputation de cet Ordre fut si grande, & si universelle dans le monde Chrétien, que chacun se fit un merite de luy procurer du bien. Nous apprenons de Mathieu Paris, Religieux de l'Ordre de S. Benoist, que dans la suite des tems ces Chevaliers se trouverent un tres-grand fonds de richesses, en sorte qu'ils avoient neuf mille maisons en leur possession. Ce fut alors que le zele de ces Chevaliers, se tourna en ingratitude, & en ambition; & comme ils ne pouvoient se satisfaire, qu'en s'affranchissant de l'obéïssance que par leurs vœux, ils devoient au Patriarche de Jérusalem, ils refuserent de s'y soumettre; ils furent mesme entreprenans jusqu'à vouloir s'élever au-dessus des testes couronnées, & leur déclarer la guerre. Leur avidité pour les biens temporels parut égale à leur ambition: ils usurperent, & pillerent

ANS DE J. CHRIST. 1307.

Pourquoy ainsi nommez.

Ils ne vivoient que d'aumosnes.

Ils marchent contre les Infidelles.

Le Concile approuve leur Institut.

Leurs Status, & la couleur de leur habit.

Réputation de cet Ordre.

Mathieu Paris Hist. Angl. A. C. 1244.

Ses richesses. Ambition des Chevaliers.

Leur avidité.

ANS DE J. CHRIST. 1307.

indifferemment les terres des Chrétiens, & des Infidelles, leſquelles ſe trouvoient à leur bienſéance; & pour comble de tant d'actions ſi indignes du nom de Chevaliers, ils dérogerent à leur vœux en s'uniſſant avec le Soudan d'Egipte, & en luy facilitant les moyens de ſurprendre l'Empereur Fréderic II. qui s'étoit croiſé dans la Terre Sainte contre les ennemis de la Foy. Quoique l'orgueil en la perſonne de ces Chevaliers fuſt tres-condamnable, ce n'étoit pas là néanmoins le ſeul défaut qu'on leur imputoit. Enfin leur diſſolution, & l'horreur de leurs crimes monta juſqu'à ce point, que le Pape Clement V. qui dans le Concile de Vienne en Daufiné, s'en étoit voulu reſerver le jugement, extermina, & ſupprima entierement l'Ordre & le nom des Templiers. Ce meſme Pontife donna à la Religion de Rhodes, toutes les maiſons, les terres, & les Seigneuries qui leur appartenoient, à l'exception néanmoins des biens qu'ils poſſedoient en Portugal, en Caſtille, & en Aragon. Philipe le Bel Roy de France, qui s'étoit abouché avec le Pape dans la ville de Poitiers, fit ſaiſir en ſon nom tous les biens de ces Chevaliers, & ordonna que l'on s'emparaſt du Temple à Paris, & de tous les treſors, & papiers qui pouvoient leur appartenir.

Leur union avec le Soudan.

Leurs crimes, & la ſuppreſſion de l'Ordre.

Platine in Clemente V. in Philip. pulchr. Lib. 24. cap. 25.

Hiſt. de Malthe liv. 3. c. 2.

Du Puy. Hiſtoire de la condamnation des Templiers.

1309.

Quoique le Pape euſt excepté les biens des Templiers en Portugal, & qu'il euſt dénoncé à tous les Rois de l'Europe, le jugement qu'il avoit prononcé contre ces Chevaliers, cela n'empeſcha pas que le Roy ne fiſt un traité avec celuy de Caſtille, pour s'oppoſer à la diſpoſition que le Pape pourroit faire un jour des terres des Templiers, leſquelles ſe trouveroient dans leurs Etats; ces Princes prétendant par ce traité, qu'ils en pourroient gratifier ceux qu'il leur plairoit.

Hiſt. de Mezeray Tom. I.

Exception des biens que les Templiers avoient en Portugal.

Cap. 31.

Au reſte, la bonne intelligence où Denis vivoit alors avec les Rois de Caſtille, & d'Aragon, étoit ſi grande, qu'il épouſoit leur querelle & leur parti en toutes les occaſions qui ſe préſentoient. Celle de la guerre qu'ils faiſoient contre les Sarraſins, étant une des plus importantes, ce Prince leur envoya un ſecours conſiderable ſous la con-

Secours envoyé contre les Sarraſins.

duite de Martin Gilles de Souza, qui étoit un Capitaine de grande réputation. ANS DE J. CHRIST.

Sitoſt que ces troupes auxiliaires furent parties, le Roy donna des ordres pour l'entier accompliſſement du mariage de ſon fils Alfonſe avec Béatrix de Caſtille, qui avoit atteint l'age de la puberté. Cette ceremonie fut bientoſt aprés ſuivie de l'arrivée du Cardinal d'Oſtie en Portugal, que le Pape Clement V. y envoya pour y réprimer les injures & le tort que l'on faiſoit à l'Egliſe, & à ſes Miniſtres. Denis penetré des remontrances du Cardinal, abolit ces loix, & ordonna qu'on rendiſt aux Preſtres la liberté & l'honneur qui leur étoient deus; on en dreſſa des Actes qui furent publiez à Rome. Alors le Pape chargea le Prieur des Dominicains, & le Gardien des Cordeliers de Liſbonne, d'engager le Roy par ſerment, auſſi-bien que tous ceux qui avoient eu part à ſes deſſeins, d'obſerver inviolablement, & toûjours ce qui étoit contenu dans ces Actes; & il donna pouvoir à ces Religieux de lever l'excommunication & l'interdit qui avoit été mis ſur le Royaume. Comme les troupes que le Roy avoit envoyées à Ferdinand, ne ſuffiſoient pas pour continuer avec ſuccés la guerre contre les Sarraſins de Grenade, le Caſtillan qui manquoit d'argent, en fit demander à Denis. Ce Prince toûjours preſt à ſervir ſes Alliez, luy en envoya auſſitoſt aprés qu'on luy en eut fait la propoſition; mais à condition qu'on luy donneroit les villes de Badajox & de Burgillos en engagement; & en cas que Ferdinand ne luy rendiſt pas ce qu'il luy preſtoit dans le tems dont ils étoient convenus, il fut dit par une clauſe expreſſe, que ces villes demeureroient propres au Roy, & que dés lors, il pourroit les compter parmi celles de ſon obéïſſance.

1309.

1310.

Arrivée du Cardinal d'Oſtie, en Portugal.

Sujet de ſon voyage.

1311.

Cap. 37.

Badajox, & Burgillos, données en engagement.

Denis qui n'étoit pas moins bon pere que bon ami, voulut entrer dans le détail du different d'Alfonſe Denis ſon fils naturel, avec Martin Gilles, touchant la ſucceſſion de Jean Alfonſe Albuquerque, Comte de Barcellos, de qui ils étoient tous deux les gendres. Comme cette

Cap. 39.

ANS DE J. CHRIST. 1312.

ſucceſſion étoit tres-conſiderable, & que ces deux heritiers ſembloient avoir des prétentions differentes, chacun d'eux les avoit établies ſur des raiſons qui leur étoient particulieres; & ils avoient employé tout ce qu'ils avoient d'amis pour concourir au ſoutien de leurs intereſts.

Different au ſujet de la ſucceſſion d'Albuquerque.

Cependant, Ferdinand Roy de Caſtille, ſe trouvant lezé du traité que ſes tuteurs avoient fait avec le Roy, touchant les villes de Ribeira, de Serpa, & de Moura, voulut ſe mettre en devoir de les reclamer. Denis à qui l'on en fit la propoſition, n'étant pas d'un caractere à rendre ce qu'il croyoit luy appartenir de plein droit, auroit ſoutenu par la voix des armes, ce qui luy étoit échu par celle de la juſtice; mais ces deux Rois, qui chacun de leur part, prévirent la guerre où ils alloient entrer, convinrent de terminer leur different par une voye plus douce & moins ruineuſe que celle de la force; & prirent pour arbitre Jacques Roy d'Aragon.

Nouveau different des Rois de Portugal & de Caſtille.

L'Aragonois que l'on informa du nouveau different de Denis, & de Ferdinand, voulut eſtre leur Médiateur. Dés ce moment, les Rois de Portugal, & de Caſtille envoyerent leurs Plénipotentiaires en Aragon, & donnerent réciproquement des oſtages pour ſeureté de leur parole. Cette affaire ayant été inſtruite, & l'Aragonois ſe faiſant un point d'honneur de la terminer ſans aucune prévention en faveur de l'un de ces deux Princes, en prit une pleine connoiſſance, & ſe fit inſtruire par les plus habiles de ſon Conſeil, du merite de leurs prétentions. Enfin, ce Roy étoit preſt à terminer ce different, quand Ferdinand mourut, & par cette mort il demeura indécis.

Le Roy d'Aragon les veut accommoder.

Mort du Roy de Caſtille.

Alfonſe frere de Denis, étant mort peu de tems aprés; & le Roy ſe voyant débarraſſé des injuſtes prétentions que cet Infant renouvelloit de tems en tems, ne s'occupa plus que de maintenir Béatrix, qui étoit ſa fille, & Reine de Caſtille, dans la Regence, & dans la tutelle qu'on luy avoit laiſſée de ſon fils Alfonſe, qui n'étoit âgé que d'un an & demi. Mais ſi le Roy entroit avec

Mort d'Alfonſe frere du Roy.

Regence, & tutelle, donnée à la Reine de Caſtille.

tant de vivacité dans les interefts de Béatrix, il n'uſa pas de moins de juſtice à l'égard des enfans d'Alfonſe ſon frere; & pour faire voir que ſon reſſentiment n'étoit pas aſſez grand, quoique trés-bien fondé, pour le faire paſſer juſqu'à ſes Neveux, il leur laiſſa la joüiſſance des meſmes terres, & des meſmes villes que poſſedoit Alfonſe leur pere, & confirma en leurs perſonnes toutes les donations qu'il luy avoit faites.

ANS DE J. CHRIST. 1312.

Bonté du Roy, à l'égard des Infants ſes neveux.

1313.

Pendant que Denis avoit pris des meſures d'honneſteté pour conſerver la regence à Béatrix, & la tutelle du jeune Roy, les Infants qui étoient oncles d'Alfonſe, ſe propoſerent de l'avoir, préferablement à la Reine ſa mere. Comme ces prétentions étoient entierement oppoſées à la loy naturelle, & à ce qui avoit été reſolu en Caſtille, le Roy ſe fit un capital en cette occaſion de ſoutenir la Reine ſa fille. Dans cette veuë il leva des troupes, ne doutant pas qu'il n'en euſt beſoin; ſoit pour la défendre contre les Infants, ou pour ſe défendre luy-meſme contre le Prince Alfonſe ſon fils, qui commençoit à oublier ſon devoir à l'égard du Roy ſon pere, & à ſe chagriner en forme, de ce qu'il aimoit trop Alfonſe, ſon fils naturel.

Cap. 45.

On diſpute la regence à la Reine Béatrix.

Le Roy arme pour ce ſujet.

Le Prince Alfonſe ſon fils, ſe revolte.

Sur ces entrefaites, la Reine Béatrix tomba malade; les Infants profiterent de cette conjoncture pour groſſir leur parti. La mort de cette Princeſſe étant ſurvenuë, les affaires changerent de face en Caſtille, & Denis ſe contenta d'entrer en connoiſſance de ce que contenoit le teſtament de ſa fille, duquel elle l'avoit nommé executeur.

Mort de la Reine de Caſtille.

1314.

Cependant le Prince Alfonſe, qui de tems en tems alloit en Caſtille, & qui ne ſe regloit plus que par les conſeils de la Reine Marie, dont il avoit épouſé la fille, en revenoit toûjours avec de nouveaux ſujets de chagrin contre le Roy ſon pere. Denis, qui de ſon coſté n'ignoroit pas les mauvaiſes diſpoſitions que cette Princeſſe entretenoit dans l'eſprit d'Alfonſe; & qui de plus, étoit informé des menées ſecrettes de ce Prince, dans ſon propre Royaume, fit une Ordonnance, contre ceux qui

Fréquens voyages du Prince Alfonſe, en Caſtille.

Ce Prince fait de mauvais conſeils.

ANS DE J. CHRIST 1314.

entreroient dans ſon parti ; mais Alfonſe les raſſeura contre cette Ordonnance : & ce Prince qui n'étoit environné que de flatteurs, s'abandonna aux mouvemens de ſon ambition, & n'écoûta plus que les pernicieux conſeils de ſes Courtiſans. Son manque de reſpect pour le Roy, luy fit concevoir le deſir de régner. Comme il le vouloit faire au milieu des Etats de ſon pere, il s'aſſeura de quelques grands Seigneurs du Royaume ; il mit dans ſes intereſts une infinité de ces ſortes de ſujets infidelles, & ſans aveu, qui ne reſpirent que le trouble, & qui ne ſouhaittent que la diviſion. Il receut ſous ſa protection un grand nombre de gens chargez de crimes, & qui méritoient plus d'eſtre punis, que non pas d'eſtre protegez.

Brandan Mariana. Hiſt. d'Eſp. liv. 18.

Le Prince engage toute ſorte de gens dans ſon parti.

Turquet Hiſt. d'Eſp.

Sainte-Marthe Hiſt. generale de la Maiſon de France,

Nuñez. Vaſconcellos.

Le réglement que le Roy fit contre ces factieux, fut bientoſt aprés ſuivi d'une Ordonnance nouvelle contre les Sarraſins que l'on avoit tolerez en quelques villes du Royaume, à condition qu'ils payeroient le tribut dont ils étoient convenus : mais ces peuples toûjours faciles à promettre, & peu exacts à executer, ſe ſervirent d'un prétexte apparent pour refuſer d'accomplir ce qu'ils avoient promis. Comme ce prétexte ne rouloit que ſur les formes de la levée de ce tribut, que les Sarraſins vouloient faire d'une façon, & que les Officiers qui étoient chargez de ce recouvrement, vouloient qu'ils fiſſent d'une autre, le Roy regla cette formalité par ſon Ordonnance. Ces peuples obligez d'y acquieſcer, payerent enfin ce qu'ils devoient, & continuerent de le faire durant le tems qu'ils demeurerent en Portugal ; ce qui dura juſqu'au régne d'Emanuel.

1315.

Tribut impoſé ſur les Sarraſins.

1318.

Les affaires temporelles n'occupoient pas ſi fort le Roy, qu'il ne ſongeaſt de tems en tems à celles qui regardoient ſon ſalut. Ce fut dans cette penſée, que ce Prince alla en pelerinage à ſaint Jacques de Compoſtelle en Galice. Alors la Cour prit un air de devotion, & ſe fit un nouveau mérite de ſe regler ſur celle du Prince : les aumoſnes, & les largeſſes qu'il voulut que l'on fiſt dans tous les lieux de ſon paſſage, en furent les premiers fruits ;

&

& les ordres qu'il laiſſa de bâtir le Couvent d'Odivellas, de l'Ordre de S. Bernard, furent un effet de ſa magnificence. L'Egliſe que l'on y éleva fut dediée à S. Denis, qui étoit le Patron du Roy ; & dés ce moment, il regarda ce lieu comme celuy de ſa ſepulture, & de ſon repos.

ANS DE J. CHRIST. 1318.

Egliſe bâtie par ordre du Roy.

Le Prince Alfonſe n'ayant point été de ce voyage, à cauſe de ſes mauvaiſes diſpoſitions contre le Roy, conceut une nouvelle jalouſie contre Alfonſe Denis, ſon frere naturel, parce qu'il accompagna le Roy, & qu'il en recevoit ſans ceſſe de nouvelles marques d'amitié.

Comme la diſpoſition que le Pape vouloit faire des biens que les Templiers avoient en Portugal, ne convenoit ni aux prétentions du Roy, ni au traité qu'il avoit fait avec celuy de Caſtille ſur ce ſujet, Denis prit un prétexte honneſte pour prévenir le Pape, en inſtituant l'Ordre Militaire de Chriſt. Cet Ordre eſt le principal de ceux de Portugal, & on peut l'appeller avec juſte titre l'Ordre du Roy, parce que ce Prince le porte. Denis y annexa les biens que les Templiers avoient poſſedez dans ſon Royaume, avec la diſpoſition de cinq cens Commanderies, pour recompenſer ceux qui ſe ſignaleroient contre les Infidelles. Cet Inſtitut étant fait, le Roy envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour demander au Pape Jean XXII. la confirmation de ce nouvel Ordre de Chevalerie ; ce que ce Pontife accorda par une Bulle qu'il envoya au Roy, laquelle ayant été publiée, ce Prince donna la grande Maîtriſe de cet Ordre à un Seigneur Portugais, nommé Gilles Martin. Cependant le Prince Alfonſe perſiſtoit toûjours dans ſes intrigues ſecrettes en Caſtille, & dans les meſmes diſpoſitions contre le Roy. Il alla à Vailladolid pour conferer avec la Reine Marie, ſur les expédiens les plus honneſtes, & les plus vraiſemblables qu'il pourroit prendre pour dégoûter le Roy du gouvernement. La Reine de Caſtille, qui ambitionnoit de voir régner ſa fille, comme étant femme de D. Alfonſe, écrivit au Roy, & aprés luy avoir éxageré les malheurs que les guerres civiles produiroient dans ſon Royaume, s'il ne les prévenoit par une abdica-

Inſtitution de l'Ordre de Chriſt.

Ant. Favin. Bernard. Giuſtiniani. hiſt. Chronologiche de tutti gli Ordini Equeſt. cap. 44.

Faria i Souza Epit. de las Hiſt. Portu. part. 3. cap. 7.

1319.

Entreveuë du Prince Alfonſe, & de la Reine de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1319.

cation volontaire, elle tâcha de luy inſinuer de mettre de ſon vivant le Prince ſon fils ſur le trône, puiſque la plûpart de ſes ſujets ſembloient le deſirer avec tant d'empreſſement. Le Roy, ſur qui cet expoſé ne fit pas la moindre impreſſion, proportionna ſa réponſe à la lettre qu'il avoit receuë de la Reine Marie, & loin de déferer à ſes avis, il ne changea ni ſa maniere de gouverner, ni ſa conduite à l'égard du Prince ſon fils.

Fruit de cet entreveuë.

Une réponſe ſi préciſe de la part du Roy, ruïna toutes les meſures que la Reine de Caſtille, & le Prince Alfonſe avoient priſes. Le peu de diſpoſition que Denis avoit à donner dans leurs conſeils, & à craindre les ſuites des troubles inteſtins, dont ils luy avoient voulu perſuader que le Royaume étoit menacé, détermina enfin D. Alfonſe, à faire publier un Manifeſte, contenant les ſujets de ſon prétendu mécontentement; & pour perſuader le public, que ce n'étoit point par un eſprit de rebellion ni de déſobéïſſance, qu'il en venoit à cete extremité, il diſoit, que le Roy étant toûjours prévenu en faveur d'Alfonſe Sanche, ſon fils naturel, avoit formé le deſſein de le nommer pour ſon Succeſſeur.

Manifeſte du Prince.

Comme cette diſpoſition régardoit, & ſon honneur, & ſon intereſt particulier, il avoit cru, continuoit-il, devoir les ſoûtenir par les voyes qui luy étoient ouvertes, puiſque le Roy ſon pere refuſoit de luy rendre la juſtice qui luy étoit deuë. Sur ce fondement il tâcha d'inſinuer au Pape, & aux Princes de l'Europe d'entrer dans ſes prétentions; il les pria de les appuyer, ou du moins, de ne luy eſtre pas contraire, en cas qu'ils refuſaſſent de luy eſtre favorables.

Raiſons du mécontentement du Roy.

Mais ce que le Prince faiſoit publier à ſon avantage, ne pouvoit l'emporter ſur les raiſons que le Roy alléguoit; elles étoient ſi bien fondées, qu'il n'y avoit que les ſeuls factieux qui puſſent s'y oppoſer. On n'ignoroit pas dans le Royaume, que D. Alfonſe protegeoit ouvertement les mécontens; qu'il cenſuroit les Reglemens & les Ordonnances que le Roy faiſoit pour le bon ordre de ſon

Etat; qu'il avoit une froide indifference pour tout ce qui regardoit la perſonne du Roy ſon pere; & que meſme il la portoit ſi loin, qu'il ne daigna pas l'envoyer viſiter pendant les maladies qu'il avoit euës depuis leur diviſion: & qu'enfin il ne ménageoit rien pour luy débaucher ſes propres ſujets, & pour leur inſinuer de paſſer en Caſtille. ANS DE J. CHRIST. 1319.

Quoique ces contretems fuſſent tres-ſenſibles au Roy, & ſur tout en la perſonne d'un fils qui devoit eſtre ſi uniquement attaché à luy, cependant Denis ſembla en cette occaſion ſe mettre au-deſſus de l'inquiétude qu'ils luy cauſoient, & il fit équiper des vaiſſeaux qu'il envoya vers le Détroit pour empeſcher les Sarraſins de le doubler, & de paſſer dans le Royaume de Grénade. Le Pape informé de cette entrepriſe, qui étoit & ſi juſte & ſi loüable, entra dans les intentions du Roy, & luy envoya un ſecours d'argent pour ſubvenir aux dépenſes qu'elle pouvoit luy cauſer.

Vaiſſeaux envoyez vers le Détroit.

Le Pape contribuë à cette guerre.

D'un autre coſté, le Prince D. Alfonſe, qu'un meſme eſprit de revolte animoit de plus en plus, ſe mit en état de réduire quelques villes à ſon obéïſſance, & de les faire entrer, du moins par force, dans ſes intereſts; mais craignant que les peuples ne refuſaſſent de le faire par eux-meſmes, il corrompit le Gouverneur de la ville de Leyria, ſituée dans l'Eſtremadure; & ce Commandant, flatté de l'eſperance d'une plus grande fortune que celle dont il joüiſſoit, luy livra cette place. Le Roy auſſi piqué de l'infidelité de cet Officier, que du mauvais procedé du Prince, dont il avoit tous les jours de nouvelles preuves, réſolut de ſe mettre luy-meſme en campagne, & de marcher vers Leyria. Les habitans qui craignoient d'eſtre enveloppez dans la vengeance que le Roy venoit tirer d'une infidelité à laquelle ils n'avoient point de part, ne firent aucune réſiſtance, & ainſi, cette ville qui n'étoit défenduë que par une poignée de gens que le Prince y avoit jettez, ſe rendit dés que l'armée du Roy approcha. Denis ſe contenta de punir ſévérement le Gouverneur, puiſ-

Monarch. Luſit. cap. 21.

Perfidie du Gouverneur de Leyria.

Le Roy va à Leyria.

Réduction de cette ville.

ANS DE J. CHRIST. 1319.

qu'il avoit été l'unique cause de tous ces desordres.

Le Roy qui ne comprenoit point d'où le Prince pouvoit tirer des sommes assez considerables pour payer ceux qui s'étoient attachez à luy, en parla à son Conseil. La réflexion que l'on y fit, donna lieu à de differens raisonnemens. Comme on ne pouvoit découvrir la verité de ce fait, quelques Ministres en soupçonnerent la Reine Elisabeth, & se persuaderent qu'elle fournissoit au Prince son fils, une partie de l'argent dont il avoit besoin. Le Roy à qui ils communiquerent leurs soupçons, y déféra aussi aveuglément, que si l'on en eust eu des preuves convaincantes, & dés ce moment, il se mit en possession des villes qui étoient à la Reine, & d'où elle tiroit tous ses revenus; mais pour empescher que cette Princesse ne donnast avis à Alfonse, de tout ce qui se passoit à la Cour, il la rélégua dans la ville d'Alenquer, où il la fit garder à veuë.

La Reine soupçonnée d'intelligence avec le Prince son fils.

La Reine est reléguée.

L'éloignement de la Reine fit du bruit dans le Royaume, & chacun en raisonna suivant son interest particulier. Les uns blâmoient le Roy d'en user ainsi avec cette Princesse, dont le caractere d'esprit, & la conduite étoient au-dessus du moindre reproche. Les autres, qui étoient plus attachez à la personne du Roy, ou qui étoient plus amis de la tranquillité publique, plaignoient ce Prince d'avoir un fils, dont l'ambition démesurée troubloit le repos de son Etat, dans le tems que le Roy son pere ne s'appliquoit qu'à en asseurer la durée.

Alfonse à qui ce partage de sentimens n'étoit pas indifferent, tâcha d'en profiter, aussi-bien que de l'absence du Roy, qui depuis quelque tems étoit allé à Santaren. Ce fut pendant ce voyage que le Prince entra dans Lisbonne, où il mit tout en œuvre pour la faire soulever; mais il eut si peu de tems pour en venir à bout, qu'il se retira dans la ville de Sintra, pour éviter la rencontre du Roy qui revenoit à Lisbonne.

Le Prince entre dans Lisbonne.

Il eust été à souhaiter pour le bien général du Royaume, que Denis eust eu moins de bonté en cette occasion

pour Alfonſe, & qu'il euſt marché du coſté de Sintra : peut-eſtre qu'à ſon approche, ce Prince auroit mieux connu ſon devoir, & que la honte, ou la crainte auroient agi plus fortement ſur ſon eſprit, que la douceur du Roy ſon pere ; mais Denis n'ayant pas jugé à propos de le faire, ſe contenta de retourner à Santaren. ANS DE J. CHRIST. 1319.

Quand Alfonſe ſe vit en liberté de ſe remettre en campagne, il ſe retira vers Coïmbre, & il ſe logea dans un des Fauxbourgs de cette ville : il commanda que l'on y fiſt toutes ſortes de dégaſts, & que l'on y exerçaſt les hoſtilitez militaires. Ces déſordres furent ſi grands, que les ſoldats du Prince n'épargnerent pas meſme les perſonnes conſacrées à Dieu ; puiſqu'ils tuerent l'Eveſque d'Evora qui ſe nommoit Girard, parce qu'il étoit dans le parti du Roy, & qu'il maintenoit ſes Dioceſains dans l'obéïſſance qui étoit deuë au Souverain. Le Prince va du coſté de Coïmbre.

Ce fut dans ce tems que Jacques, Roy d'Aragon, qui étoit frere de la Reine Eliſabeth, & oncle d'Alfonſe, envoya en Portugal Sanche ſon frere conſanguin pour ſonder le Prince, & pour le diſpoſer à rentrer dans les bonnes graces du Roy ſon pere, à quoy il s'offroit de travailler ; mais Alfonſe, loin de ſe rendre à des avis qui ne tendoient qu'à ſon bien particulier, & à celuy du Royaume, ne répondit point aux intentions de l'Aragonois, & il renouvella ſes efforts pour ſe rendre maître de la ville de Coïmbre. Les habitans partagez entre la violence que leur faiſoit D. Alfonſe, qui étoit à leur porte, & l'obéïſſance qu'ils devoient au Roy, ne ſceurent d'abord quel parti prendre. Comme il étoit plus naturel d'eſtre dans celuy du Prince qui regnoit, que dans celuy de ſon Succeſſeur, ils ſe défendirent ſi bien, qu'Alfonſe fut obligé d'avoir recours aux ſurpriſes de la guerre, & il réüſſit mieux par cette voye, que par celle de la force ouverte ; puiſque par ce moyen il s'empara de Coïmbre. Il prit enſuite les villes de Montemor, & de Porto ; & du meſme pas il alla aſſieger celle de Guimaraez, ſituée dans la province Entre-Douro-&-Minio. Le Roy d'Aragon, s'offre à raccommoder ce Prince avec Denis. Le Prince tâche de s'emparer de Coïmbre. 1321. Le Prince s'empare de pluſieurs villes.

ANS DE J. CHRIST. 1321.

L'Infant D. Pierre, frere d'Alfonſe, s'étant joint à luy dans le tems qu'il aſſiégeoit Guimaraez, mais, moins pour le ſecourir, que pour luy repréſenter les ſuites que pourroit avoir ſa rebellion, tâcha de luy faire connoiſtre ſa faute; mais Alfonſe ne déféra pas plus à ſes conſeils, qu'à ceux de ſes autres parens, & il continua le ſiége. Comme cette place étoit bien munie, & en état de ſe défendre, Alfonſe fut obligé de lever le ſiége, & de ſe retirer.

Guimaraez ſe défend, & le Prince ſe retire.

Cependant, le Roy qui commençoit à perdre patience ſur la conduite de ſon fils, dont il étoit plus mécontent que jamais, ſe détermina enfin à marcher à la teſte des troupes qu'il avoit ſur pied, & vint former ſon camp dans les environs de Coïmbre. A cette nouvelle, le Prince, qui n'étoit pas dans cette ville, accourut à ſon ſecours; les deux partis étoient ſur le point d'en venir aux mains, quand la Reine Eliſabeth ſurvint dans le camp du Roy. La preſence de cette Princeſſe, ſes remontrances, & enfin ſes prieres firent plus de progrés ſur l'eſprit du Roy, & ſur celuy d'Alfonſe, que toutes celles que juſque-là on avoit employées, & elle ménagea ſi adroitement ces deux Princes, qu'ils conſentirent à une tréve, pendant laquelle elle travailla à leur accommodement. Ce fut donc par la médiation de cette prudente Princeſſe, que le Roy conſentit d'augmenter les revenus d'Alfonſe, & qu'il luy rendit ſes bonnes graces, auſſi-bien qu'à l'Infant D. Pierre; à condition qu'Alfonſe abandonneroit à la juſtice du Roy, ceux qui à la faveur de cette guerre, s'étoient mis à couvert de la punition qu'ils méritoient par leurs crimes. Les choſes étant en cet état, le Roy partit pour Leyria, où le Prince Alfonſe s'étant rendu incontinent aprés, ſe jetta aux pieds du Roy ſon pere. Il luy demanda pardon de tout ce qui s'étoit paſſé depuis qu'il avoit pris les armes contre luy, & il le ſupplia d'oublier une faute, dont le ſouvenir le couvroit de chagrin, & de confuſion; mais ſi ce Prince donna à ſon pere de ſi vives marques de ſon repentir, le Roy

Le Roy arrive devant Coïmbre.

La Reine moyenne une tréve, entre ſon époux & ſon fils.

Conditions de cette tréve.

Le Prince s'humilie devant le Roy ſon pere.

ne luy en donna pas de moins grandes de ſon amitié, & de la continuation de ſa tendreſſe. ANS DE J. CHRIST. 1322.

Aprés qu'Eliſabeth eut rendu le calme à l'Egliſe, & le repos à l'Etat, elle ne s'occupa plus que de l'intereſt des Ordres Religieux, & de celuy des Pauvres; elle augmenta les revenus des uns, & fonda des Hoſpitaux pour les autres. Celuy qu'elle établit dans la ville de Leyria, pour y recevoir la Nobleſſe indigente, en qui la honte de demander l'emportoit ſouvent ſur la neceſſité de le faire, fut d'une grande utilité dans le Royaume. Cependant la Cour revint à Liſbonne, où incontinent aprés le Roy tomba dangereuſement malade. Ce nouveau malheur jetta les peuples dans une affliction qui ne fut pas moins grande que celle qu'ils avoient reſſentie pendant les troubles inteſtins du Royaume. La douleur publique ſembloit renouveller chaque jour par le progrés que faiſoit la maladie du Roy. Ce Prince, qui de ſa part connoiſſoit le peril qu'il couroit, ſe diſpoſa à la mort avec une réſignation vrayment Chrétienne, & fit ſon teſtament. Il établit par cette derniere diſpoſition l'Univerſité de Coïmbre, & l'on peut dire avec juſtice, que c'eſt à luy à qui les Muſes Portugaiſes doivent la parole. Les Hoſpitaux eurent part à ſes bienfaits; il leur légua cent quarante mille Cruſades d'or, & fit de grandes gratifications à tous ſes Officiers; mais la crainte où l'on étoit de perdre un ſi bon Prince, ayant fait place à l'eſperance que l'on conceut de le voir régner encore long-tems; Denis, recouvra ſa ſanté.

Maladie du Roy.

Le Roy fait ſon teſtament.

Faria i Souza part. 3. cap. 7.

Convaleſcence du Roy.

Sitoſt que le Roy ſe ſentit aſſez de force & de liberté d'eſprit pour entrer dans ſon Conſeil, & pour ſe faire inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans ſon Royaume durant ſa maladie, il donna de nouveaux ordres pour continuer la guerre contre les Sarraſins; il envoya des troupes vers le Détroit, & il renforça la flotte que l'Amiral Peſanha commandoit.

Comme la maladie du Roy l'avoit empeſché de rappeller à la Cour les Eveſques de Liſbonne, & de Porto,

ANS DE J. CHRIST. 1323.

qu'il avoit exilez, parce qu'ils avoient embrassé le parti du Prince, le Roy les rétablit dans leurs Siéges, & leur pardonna cette infidelité. Les Juges n'userent pas de tant de clemence envers ceux, qui pour se dérober à la perquisition qu'on en feroit, étoient allez offrir leurs services au Prince Alfonse, contre celuy du Roy. Ces rebelles qui couroient risque d'expier par la perte de leur vie, & leur rebellion, & les autres crimes qu'ils avoient commis, firent si bien qu'ils rejetterent le Prince dans le soulévement; mais pour en avoir un prétexte qui fust vraisemblable, ils luy insinuerent de faire de nouvelles demandes au Roy son pere, outre celles qui étoient portées par leur accommodement. Ces dernieres propositions ne surprirent pas le Roy, car il connoissoit en son fils un penchant naturel à la revolte; mais ne voulant rien décider par luy-mesme sur ce fait, il en parla à son Conseil. On y rejetta les demandes du Prince, comme étant les effets d'une ambition démesurée, & non pas ceux d'une necessité d'obtenir ce qu'il demandoit.

Rappel des Evesques de Lisbonne, & de Porto.

Seconde revolte du Prince.

Demandes du Prince, rejettées dans le Conseil.

Alfonse, outré du peu de succés de ses dernieres prétentions, sortit de Lisbonne, & aprés avoir rassemblé ce qu'il put de troupes, ausquelles les mécontens se joignirent, il se mit en état de prendre cette ville par force. La necessité où le Roy se voyoit de défendre la capitale de son Royaume, l'obligea de songer à la secourir; mais avant que d'en venir aux voyes de fait, Denis, en qui la clemence l'emportoit presque toûjours sur ses autres qualitez, envoya un de ses Gentilshommes à Alfonse, pour luy faire connoistre, qu'étant prest d'en venir aux mains avec le Roy son pere, il ruïneroit infailliblement un Etat dont il devoit estre le maître, & peut-estre dans peu. Le Prince, insensible à une remontrance qui étoit, & si vive, & si juste, répondit que le Roy en usoit trop durement envers luy, pour réfléchir sur les suites de leur guerre. Azévédo, c'est ainsi que se nommoit ce Gentilhomme, ne pouvant souffrir que le Prince fit cette injustice au Roy son Maître, luy répondit qu'il n'étoit pas bien

Prudence, & bonté du Roy.

Le Prince en abuse.

bien informé de ſes intentions, & qu'il ſe trompoit s'il croyoit que ce fuſſent là ſes véritables ſentimens. Alfonſe piqué d'une réponſe ſi oppoſée au reſpect qui luy étoit deu, & offenſé du zéle qu'il reconnoiſſoit en Azévédo, le menaça de luy faire couper la teſte. Azévédo peu effrayé de cette menace, répliqua avec la meſme fermeté, qu'il ſeroit content de perdre la teſte pour le ſervice de ſon Roy, & que s'il avoit quelque ſorte de peine en mourant, ce ſeroit de voir que le Prince ſon fils vouloit toûjours ſuivre ſes propres mouvemens, & les dangereux conſeils que luy donnoient des flatteurs?

ANS DE J. CHRIST. 1323.

Belle réponſe d'Azévédo.

Si cet expédient n'eut pas tout le ſuccés que le Roy en attendoit, le Prince ne put du moins réſiſter à ce que la Reine ſa mere éxigea de luy. Cette Princeſſe, qui avoit déja été l'heureuſe médiatrice de leur premiere réünion, le fut encore en cette rencontre, & obtint du Roy ſon mari, qu'il pardonnaſt à Alfonſe, & qu'il luy permiſt de luy venir baiſer la main. Ce dernier raccommodement ne fut pas de plus longue durée que le précédent. Le Prince, qui nourriſſoit dans ſon cœur une ſémence de rebellion & de diſcorde, ſe révolta pour la troiſiéme fois contre le Roy ſon pere; ce qu'il fit avec plus de fureur qu'auparavant. Comme il avoit projetté de ſe rendre Maître de Santaren, il marcha vers cette ville; mais d'une maniere ſi reſoluë & ſi déterminée, que ſi le Roy n'y fuſt accouru, Alfonſe auroit déſolé tout le païs. Cependant les deux armées en vinrent aux mains; le déſavantage qu'Alfonſe eut dans cette affaire, le réduiſit à ſe retirer, mais ſans rien diminuer de ſes prétentions. Il diſoit publiquement qu'il y perſiſteroit toûjours, à moins que le Roy n'éloignaſt Alfonſe Sanche ſon fils naturel; qu'il ne l'obligeaſt de quitter la Cour; & qu'il ne luy oſtaſt la charge de Grand Maître de ſa Maiſon. Denis, qui regardoit cette alternative comme une loy que ſon fils ſembloit luy vouloir impoſer, auroit eu beaucoup de peine à s'y accommoder, ſi Alfonſe Sanche n'euſt préferé l'intereſt public au ſien propre, & s'il ne ſe fuſt

Seconde réünion du Prince avec le Roy.

1324.

Troiſiéme révolte du Prince.

Il marche vers Santaren.

Les armées en viennent aux mains.

Averſion mortelle du Prince, contre ſon frere Alfonſe.

ANS DE J. CHRIST. 1324.

déterminé à faire la démiſſion de la charge dont le Roy l'avoit reveſtu; deſorte qu'il aima mieux paſſer dans la Cour de Caſtille, que de demeurer dans celle de Portugal, où il avoit un ennemi ſi déclaré, & dont il devoit redouter la colere & la haine, lorſqu'Alfonſe ſeroit monté ſur le trône.

Belle action d'Alfonſe Sanche.

Troiſiéme réünion du Prince avec le Roy.

Le départ d'Alfonſe Sanche, & la démiſſion volontaire de ſa charge, furent comme les derniers ſceaux de la réünion du Prince Alfonſe avec le Roy. Les Brefs que le Pape leur écrivit, ſemblerent y apporter une nouvelle bénédiction, puiſque depuis ce tems-là le Prince, loin de ſe broüiller avec le Roy ſon pere, n'eut plus d'autre volonté que la ſienne, & qu'il luy abandonna abſolument tous ceux qui l'avoient entretenu dans cet eſprit de revolte, ou qui par leur conduite paſſée avoient mérité d'en eſtre punis.

Maladie, & mort du Roy. 1325.

Le Roy étant tombé malade au commencement de cette année, mourut dans la ville de Santaren, âgé de ſoixante-trois ans, & aprés un régne de quarante-ſix. Il fut enterré dans le Monaſtere d'Odivellas. La perte que l'on fit de ce Prince, répandit une douleur générale dans le Royaume. Quoique la Reine fuſt accablée de la ſienne, elle voulut garder le corps du Roy ſon mari, & dés ce moment, elle quitta ſes habits Royaux pour prendre celuy de Religieuſe.

La Reine prend un habit de Religieuſe.

ALFONSE IV.

ROY VII.

ALFONSE, que l'on surnomma *le Brave*, naquit à Coïmbre en 1290. Il épousa Béatrix, fille de Sanche IV. Roy de Castille, & de Marie de Molina sa femme, & non pas de Constance, fille de Ferdinand IV. Roy de Castille, ainsi que l'ont écrit quelques Auteurs. Alfonse eut plusieurs enfans de Béatrix; sçavoir, Alfonse, Denis, Jean, Pierre, & Marie. Les trois premiers moururent en bas âge. Pierre, son quatriéme fils, luy succéda. Marie de Portugal, qui étoit sa fille, fut mariée en 1326. à Alfonse XI. Roy de Castille, fils aisné de Ferdinand IV. Cette Princesse fut malheureuse avec son mari, & particulierement depuis qu'il se fut entesté de Léonore de Gusman, qui étoit sa Maîtresse. Léonore, derniere fille du Roy, eut pour mari, Pierre IV. Roy d'Aragon.

1325. Naissance, mariage, & enfans d'Alfonse.

Faria i Souza Europ. Portug. part. 2. cap. 3.

Le Roy de Castille, épouse Marie, fille du Roy.

Incontinent aprés la mort du Roy Denis, Alfonse qui étoit son Successeur, monta sur le trône, & fut couronné dans l'Eglise de S. Dominique à Lisbonne. Cette cé-

1325. Couronnement du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1325.

remonie ſe paſſa avec toute la magnificence, & tout l'éclat que l'on put y apporter : les Grands du Royaume s'y rendirent, le Clergé, la Nobleſſe, & le Tiers-Etat y parurent en corps. Le Roy fit le ſerment ordinaire ſur les ſaints Evangiles, & receut en meſme-tems celuy des Députez des Corps de ſon Royaume.

Nouvelles Ordonnances du Roy.

A peine le Roy eut-il pris poſſeſſion de ſon Etat, qu'il entra en connoiſſance de tout ce qui pouvoit contribuer à le rendre floriſſant. Il fit d'abord pluſieurs Ordonnances ; par les unes il poliça le Royaume, & par les autres il voulut que l'on puniſt auſſi ſévérement les coupables, qu'il les avoit autrefois protegez. De ſi beaux commencemens dans un Prince, qui juſque-là avoit plus inſpiré de crainte que d'amour, ſurprirent agréablement tous ſes ſujets. Ce ne fut pas ſeulement dans les premiers Réglemens que fit Alfonſe, que ſa juſtice éclata. Il voulut entrer juſque dans le moindre détail du teſtament du Roy ſon pere, & il l'executa avec toute ſorte d'éxactitude. Il convoqua enſuite les Etats généraux : les Ordonnances qu'il fit rétablirent entiérement le Royaume, & l'on ne s'apperceut preſque plus des deſordres que les guerres y avoient cauſez ; mais ſi Alfonſe avoit paru juſque-là ſi éxact & ſi juſte, pour ce qui regardoit ſa gloire & le bien de ſes Sujets ; il ceſſa d'eſtre tel, quand il fut queſtion de parler dans cette aſſemblée des Etats, de ce qui pouvoit regarder Alfonſe Sanche, ſon frere naturel. La vivacité avec laquelle le Roy demanda qu'on luy fiſt ſon procés, comme au plus grand ennemi qu'il euſt, ternit en luy cet eſprit d'équité, qui depuis qu'il régnoit, avoit brillé en toutes ſes actions. Il le regarda comme ſon Concurrent à une Couronne qu'il ne pouvoit porter à ſon préjudice, diſoit-il, qu'aprés avoir ſurpris le Roy ſon pere par de molles complaiſances, & par un eſprit flatteur, & rampant. Il l'accuſa d'avoir tout mis en uſage pour le détruire dans l'eſprit de Denis ; il le donna pour l'unique ſource de leur diviſion, & pour la principale cauſe des guerres qui avoient troublé le repos du Royau-

Convocation des Etats du Royaume.

Continuation de la haine du Roy, envers ſon frere Alfonſe.

Raiſons qu'il croyoit en avoir.

ANS DE J. CHRIST. 1325.

me. Enfin, il le condanna ſans vouloir ni le voir, ni l'entendre, & pour mieux faire éclater le prétendu crime d'Alfonſe Sanche, & la vengeance qu'il en vouloit tirer, il fit publier le jugement qu'il rendit ſur ce fait: Jugement que l'on regarda dés lors comme un coup de ſon autorité Royale, & non pas comme l'effet d'une juſtice irréprochable, & déſintereſſée. Comme le Roy ne doutoit pas que cette conduite ne fuſt généralement condannée, parce qu'Alfonſe Sanche s'étoit fait beaucoup de créatures dans le Royaume, il voulut gagner l'affection des peuples, en rendant quelques Ordonnances, où l'honneur & l'intereſt des véritables Portugais ſe trouveroient confondus. Dans cette veuë, il fit un Reglement, par lequel il engageoit les Juifs, & les Maures, à porter ſur leurs perſonnes une marque viſible pour les diſtinguer des Portugais, qui avoient une naturelle, & forte averſion pour eux. Il modera enſuite le luxe des habits, lequel étoit exceſſif; il les proportionna ſuivant les biens, & la naiſſance d'un chacun, & il examina l'eſpece de toutes les gratifications, & pourquoy elles avoient été faites, pour en connoiſtre les motifs, & pour voir s'il n'y en avoit point qui intereſſaſſent les droits de ſa Couronne. Cependant Alfonſe Sanche ayant appris tout ce que le Roy venoit de faire à ſon préjudice, prit d'abord le parti de luy faire par écrit de tres-humbles remontrances. Il tâcha de ſe juſtifier dans ſon eſprit; il le ſupplia de ne point pouſſer ſa haine plus loin qu'elle ne devoit aller, & de croire qu'il n'avoit jamais rien fait, ni contre ſon devoir, ni contre ſon ſervice; mais le Roy infléxible à tout ce qu'Alfonſe Sanche luy put dire de preſſant, & de ſoumis, n'écouta ni ſes priéres, ni ſes juſtifications; & ne changea point de ſentiment; deſorte qu'Alfonſe, qui s'étoit retiré dans une ville qui luy appartenoit, ſe ligua avec D. Philipe, Infant de Caſtille. Le reſſentiment que D. Philipe avoit conſervé depuis que le Roy l'avoit obligé de lever le ſiége de devant Badajox, dans le tems que Ferdinand

Ordonnances contre les Juifs & contre les Maures.

Nunez. Vaſconcellos. Sainte-Marthe Hiſt. geneal. liv. 42.

Reglement touchant les habits.

Remontrances de l'Infant Alfonſe, au Roy.

Ligue de cet Infant, avec celuy de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1325.

Roy de Castille, mourut, & qu'il disputoit la Régence à la Reine Béatrix, ce ressentiment avoit, dit-on, inspiré à cet Infant, une si grande aversion pour le Roy, qu'il ne cherchoit que l'occasion de luy en donner des marques. Et de fait, D. Philipe, & Alfonse Sanche armerent, & se déclarerent ses ennemis. Cette conjoncture de guerre, le relâchement d'Alfonse à l'égard des affaires de son Royaume, l'abus que les Ministres faisoient de leur credit, & la longue & continuelle résidence que le Roy faisoit à Sintra, pour y goûter le plaisir de la chasse, qu'il aimoit passionément; tout cela marquant une extréme nonchalance dans ce Prince, sur la présence de qui rouloit le bonheur ou le malheur de tout le Royaume, réduisoit les plus indifferens à soupirer, mais en secret sur cette conduite; quand un des principaux de son Conseil, de qui la résolution égaloit la probité, luy représenta que le caractere de Roy l'engageoit étroitement aux soins de son Etat, dont Dieu luy demanderoit compte un jour. Ce fidelle Conseiller ajoûta, que son absence continuelle de Lisbonne, où il ne paroissoit plus qu'en passant, faisoit languir ceux qui luy demandoient justice, & les obligeoit à avoir recours à des Officiers qui ne la rendoient que par faveur, ou par corruption; que le crime demeuroit impuni, & le libertinage autorisé, & que l'on commettoit mille abus dans le Royaume, & particulierement dans le maniement des Finances. Comme ces malversations étoient manifestes, il avoit cru, continua-t-il, devoir rompre le silence, & l'avertir de ce qui se passoit. Il le supplia d'y apporter un ordre prompt & solide, & de se rendre à son peuple, & aux soins de son Royaume, pour le gouverner par luy-mesme, & pour éclairer la conduite de ceux qu'il avoit chargez du Ministere, & enfin, de songer à défendre ses Sujets, sinon.... Ce Ministre, qui dans l'excés de son zéle, s'étoit échapé jusqu'à ce point, s'arresta. Le Roy piqué de cette parole, luy dit d'un ton brusque, *sinon... quoy?* Alors ce Ministre, que la colere du Prince n'ébranla point assez pour luy in-

Séjour du Roy à Sintra.

Vive remontrance d'un Ministre au Roy.

ſpirer une crainte muette & rampante, répondit; ſinon, nous chercherons un Roy qui nous gouvernera mieux. ANS DE J. CHRIST. 1325.

Alfonſe ſurpris, & meſme irrité de ce diſcours, en blâma d'abord la hardieſſe, ſans toutefois en négliger les conſéquences. Il fit réfléxion ſur le zéle de celuy qui luy avoit ainſi parlé; il ſe rendit tout entier au gouvernement de ſon Royaume, & il réſolut fortement de reparer les abus qui s'y étoient gliſſez. Le Roy prend connoiſſance des affaires.

Les Portugais, contens de poſſéder leur Roy, rédoublerent leur fidelité & leur courage, pour mieux marquer leur parfait attachement à ſa perſonne. Alfonſe, qui de ſon coſté, n'étoit plus occupé que des affaires de ſon Etat, fit pluſieurs Loix que l'on obſerva avec beaucoup d'exactitude, parce qu'elles étoient raiſonnables, & juſtes. Il fait pluſieurs nouvelles Ordonnances.

Alfonſe Sanche, qui pendant ce tems avoit raſſemblé ſes parens & ſes amis en Caſtille, ſe mit d'abord à la teſte des troupes qu'il avoit levées. Il les partagea enſuite en deux petits corps; celuy qu'il commandoit entra en Portugal du coſté de Bragance, & il donna la conduite de l'autre corps à D. Jean ſon fils, qui paſſa du coſté d'Alentejo. Les dégaſts qu'ils firent dans tous les lieux qui ſe trouverent ſur leur route, furent ſi conſiderables, que le Roy ſe vit obligé d'y envoyer Gonçalez, Grand Maitre de l'Ordre d'Avis, pour s'oppoſer à leurs hoſtilitez. Alfonſe auſſi impatient d'en venir aux mains, que Gonçalez avoit d'envie de combattre, ſe mit en marche. Les armées s'étant rencontrées, le choc fut violent, & l'action ne fut pas moins chaude; mais le Grand Maître fut battu, & la plûpart de ſes gens furent taillez en piéces. Il eſt vray qu'Alfonſe Sanche acheta bien cher cette victoire; car outre la perte qu'il fit de ſes meilleures troupes, il fut contraint de retourner en Caſtille, n'ayant plus aſſez de monde ſur pied pour haſarder de demeurer dans un païs ennemi, & ce fut ainſi que ſe termina cette campagne. Alfonſe frere du Roy, entre en Portugal. L'armée du Roy ſe met en campagne. Choc des deux armées. L'armée du Roy eſt taillée en piéces.

Le Roy ſenſible à la perte de cette bataille, & outré du déſavantage qu'il y avoit eu, fit faire promptement 1326.

ANS DE J. CHRIST. 1326.

de nouvelles levées dans ſon Royaume, & voulut les commander en perſonne. Il entra donc en Caſtille, & marcha vers la ville d'Albuquerque, qu'il aſſiégea, & que l'on défendit avec beaucoup de vigueur. Le Château ne réſiſta pas ſi long-tems que la ville, qui fut priſe, pillée, & qu'il fit détruire, pour intimider ceux qui étoient dans le parti de ſon frere Alfonſe. Comme ce ſiége avoit occupé l'armée du Roy durant toute la campagne, il mit ſes troupes en quartier d'hiver, & retourna à Liſbonne.

Le Roy veut commander ſon armée.

Priſe de la ville d'Albuquerque

Le pillage & la deſtruction d'Albuquerque, étant une ſuite de l'averſion que le Roy avoit pour ſon frere Alfonſe, cet Infant prévit que la guerre qu'il faiſoit au Roy, augmenteroit encore ſa haine s'il continuoit de la luy faire. Dans cette veuë il eut recours au crédit que la Reine Eliſabeth avoit ſur l'eſprit de ce Prince, pour le diſpoſer à luy accorder ſes bonnes graces, & à oublier ce qui s'étoit paſſé dans la derniere campagne. La Reine qui étoit toûjours preſte à rétablir l'union entre les proches, & à moyenner la paix entre les Princes que la guerre diviſoit, parla au Roy de la haine qu'il portoit à Alfonſe ſon frere, & le pria de ne le plus regarder comme un ennemi. De plus elle l'aſſeura que cet Infant feroit ſon devoir à ſon égard, & que déſormais ſa conduite le diſſuaderoit de toutes les mauvaiſes impreſſions qu'il avoit priſes, ou qu'on luy avoit données de ces ſentimens. La grace avec laquelle cette Princeſſe expoſoit les choſes, & l'onction qu'il ſembloit que Dieu répandoit ſur ſes diſcours, toucherent le cœur du Roy, & ce Prince accorda à cette ſainte Reine, tout ce qu'elle luy avoit demandé en faveur d'Alfonſe Sanche.

La Reine Eliſabeth raccommode l'Infant Alfonſe avec le Roy.

Faria i Souza ibid.

Ce fut en cette année qu'Alfonſe XI. Roy de Caſtille, qui vouloit répudier la Reine Conſtance ſa femme, fit inſinuer au Roy, de luy donner en mariage l'Infante Marie, qui étoit ſa fille; mais le Roy n'en voulut pas écoûter la propoſition, que le divorce du Caſtillan, d'avec la Reine ſa femme, ne fuſt jugé par ceux à qui la connoiſſance en devoit appartenir, & que ce jugement ne fuſt rendu public.

Propoſition du mariage du Roy de Caſtille, avec l'Infante Marie.

Le

ANS DE J. CHRIST.

Le Caſtillan informé des intentions du Roy, par ceux à qui il avoit ordonné de parler de cette affaire, ne héſita pas plus long-tems à commencer l'action du divorce, puiſque ſans cela il ne pouvoit obtenir l'Infante de Portugal, & dés lors il fit mettre en priſon la Reine Conſtance. L'Infant Jean Emanuel, petit fils de Ferdinand III. Roy de Caſtille, & pere de cette Princeſſe, & D. Jean, fils d'Emanuel, piquez d'une ſi injuſte répudiation, prirent les armes, & ſe liguerent avec Alfonſe Roy d'Aragon, & avec pluſieurs autres Princes étrangers, qui tous étoient amis & alliez de l'Infant Emanuel, & ils ſe mirent en état de déclarer la guerre au Roy de Caſtille. Cependant on continua de négocier le mariage de ce Prince avec l'Infante, juſqu'à ce que le Pape euſt prononcé ſur le divorce du Caſtillan d'avec Conſtance. Sitoſt que ce Pontife eut rendu ſon jugement, & qu'il eut déclaré nul le mariage de Conſtance, on conclut celuy de ce Roy, avec la Princeſſe Marie. Quand cette affaire fut entiérement arreſtée, le Caſtillan fit réfléxion, que ſi le Prince Pierre, fils aiſné du Roy de Portugal, épouſoit la Reine Conſtance, qu'il avoit répudiée, le Roy entreroit auſſitoſt dans la vengeance qu'Emanuel, pere de Conſtance, projettoit de tirer de cette répudiation. Pluſieurs choſes pouvoient contribuer à ce mariage; le chagrin d'un pere offenſé en la perſonne de ſa fille; la dot conſidérable qu'il luy avoit donnée, lorſqu'elle monta ſur le trône de Caſtille, & enfin l'augmentation qu'il étoit en état de faire, en cas que cette Reine détrônée devinſt femme du Prince Pierre. Toutes ces conſidérations déterminerent le Caſtillan à propoſer au Roy, de marier le Prince Pierre, avec Blanche Infante de Caſtille; mais pour mieux faire goûter cette propoſition au Roy, le Caſtillan, qui étoit fin & politique, la fit ſous des apparences de l'amitié qu'il ſe ſentoit pour le Prince ſon fils, avec qui cette nouvelle alliance l'uniroit encore plus étroitement.

1326.

Priſon de Conſtance Reine de Caſtille, & ſa répudiation.

Concluſion du mariage de l'Infante.

1327.

Veuës politiques du Roy de Caſtille.

Le Roy veut marier le Prince Pierre, à l'Infante Blanche.

Cependant D. Jean Emanuel, qui avoit une armée ſur pied, déclara la guerre au Roy de Caſtille; mais ce Prince

1328.

ANS DE J. CHRIST. 1328.

qui vouloit finir l'affaire de ſon mariage avant que de ſonger à ſe défendre contre ſes nouveaux ennemis, alla ſur les frontiéres de ſon Royaume. Le Roy en fit autant de ſa part, & mena l'Infante ſa fille, dans une nouvelle ville qui étoit limitrophe, où le mariage ſe fit, & ſe conſomma.

Conſommation du mariage de l'Infante Marie.

Quoique le Caſtillan paruſt fort content de poſſéder une ſi aimable Princeſſe, & que les deſirs de ſon cœur fuſſent entiérement remplis, toutefois il croyoit ſon bonheur imparfait, à moins que le mariage du Prince Pierre avec l'Infante Blanche, ne ſe concluſt dans le meſme lieu, où il venoit de conſommer le ſien. Les propoſitions qu'il en réïtera au Roy, à qui il les fit mieux gouter que par des Ambaſſadeurs, luy parurent ſi avantageuſes, qu'enfin ce Prince y conſentit, & peu de jours aprés, on fit les fiançailles du jeune Prince, & de l'Infante; ce que les Rois leurs peres, voulurent voir avant que de ſe ſéparer.

Fiançailles du Prince Pierre, avec Blanche.

Voilà de quelle maniére ces deux mariages ſe traiterent. C'eſt une verité hiſtorique que perſonne ne révoque en doute, à l'exception néanmoins de quelques Auteurs Caſtillans, qui ont aſſeuré, que quand Alfonſe, Roy de Caſtille épouſa l'Infante Marie, il étoit engagé dans un mariage de conſcience avec une Dame Caſtillane, nommée Léonore de Guſman; mais ſans approfondir ici les raiſons particulieres que ces Auteurs pouvoient avoir d'en parler en ces termes, & d'ailleurs, cette matiére étant étrangere à mon ſujet, je me contenteray de convenir avec eux, que le Caſtillan avoit eu beaucoup de conſidération pour cette Dame; mais auſſi ces meſmes Auteurs doivent avoüer, que ce Prince ne s'attacha à elle que trois ans aprés ſon mariage avec l'Infante, & ainſi l'on peut regarder cet attachement comme l'effet d'un amour qui débauchoit à la Reine, le cœur du Roy ſon époux.

Léonore de Guſman, ne fut aimée du Caſtillan, qu'aprés ſon mariage.

Faria i Souza Europ. Port.

Tandis que les Rois de Portugal, de Caſtille, & d'Aragon, avoient négocié tous ces mariages, les Maures avoient raſſemblé des troupes, & ſe mettoient en état

d'entrer en Caſtille, & en Aragon. A cette nouvelle, le Roy arma de ſa part, ſe joignit au Princes ſes alliez, & ſe ligua avec eux contre ces Infidelles. Comme ils preſſoient moins l'Aragonois que le Caſtillan, Alfonſe envoya à ce dernier cinq cens lances. Cependant ces Rois, qui par leur union devinrent redoutables aux Maures, les battirent en pluſieurs occaſions, & remporterent de grands avantages ſur eux.

ANS DE J. CHRIST. 1329.

Les Maures menacent la Caſtille, & l'Aragon.

1330.

Si quelque choſe euſt pu troubler l'intelligence, où étoient les Rois de Portugal, & de Caſtille, il y a grande apparence, que ç'auroit été la rupture du mariage qu'ils avoient arreſté entre-eux, du Prince Pierre avec l'Infante Blanche. Le Roy en avoit des raiſons qui étoient eſſentielles; car on avoit aſſeuré que cette Infante avoit une maladie ſecrette, qui devoit luy faire préferer le célibat au mariage. D'ailleurs, le Roy penſoit ſérieuſement à marier le Prince, avec la Reine Conſtance fille d'Emanuel, & c'étoit ce que le Caſtillan avoit voulu éluder. Mais ce Prince qui ſe voyoit attaqué par les Maures, à qui il étoit difficile qu'il puſt réſiſter, s'il rompoit avec le Roy, oublia toutes les raiſons de politique qui l'avoient déterminé à pratiquer cette alliance, & luy envoya demander du ſecours, ce que le Roy luy accorda. L'Amiral Peſania en eut la conduite, & marcha contre les Infidelles, pour s'oppoſer à leur entrée dans le Royaume de Grénade.

1331.

Infirmitez de l'Infante Blanche.

1332.

Le Roy ſecourt le Caſtillan.

Mais le Caſtillan, loin d'avoir de la reconnoiſſance de tous les bons offices que le Roy luy rendoit coup ſur coup, ſembloit faire tout ce qu'il falloit pour rompre leur intelligence. Les mauvais traittemens qu'il faiſoit à la Reine ſa femme, à qui il oſta tous ſes Officiers pour la réduire à la vie d'une Dame particuliére, & l'amour effrené qu'il avoit conçu pour Léonore de Guſman, luy donnerent un ſi grand dégouſt pour cette Reine, qu'il vouloit la répudier pour épouſer ſa Maîtreſſe.

1333.

Le Caſtillan en uſe mal avec ſa femme.

Le Roy ne ſouffroit qu'avec une grande impatience, un traittement ſi indigne de la naiſſance de la Reine ſa

ANS DE J. CHRIST. 1333.

fille, & de la conduite de cette Princesse. Le chagrin que cette injuste préférence luy causa, fit une si vive impression sur son esprit, qu'il se disposa dés-lors, d'en tirer une pleine vengeance ; mais comme la rupture du mariage du Prince son fils, avec l'Infante Blanche de Castille, étoit plus pressante que toute autre affaire, de quelque nature qu'elle pust estre, le Roy envoya un Ambassadeur au Castillan pour luy dire, que cette Princesse ayant des défauts personnels, & dont il avoit été informé, il ne pouvoit plus songer à ce mariage, & en mesme-tems, le Roy fit publier celuy du Prince Pierre avec la Reine Constance.

Le Roy est touché du malheur de la Reine, sa fille.

Rupture du mariage de l'Infante Blanche.

1334.

Mariage du Prince Pierre, avec la Reine Constance.

Cette nouvelle alliance fut proposée aux Etats généraux du Royaume, que le Roy assembla pour cet effet, & fut aussi approuvée de tous ceux qui y avoient une voix déliberative. Outre les richesses immenses que Constance apportoit en mariage, on regardoit encore cette alliance, comme un moyen infaillible de mettre le Roy de Castille à la raison. Quoique ce Prince ne pust pas ignorer ce qui se pratiquoit sur ce mariage, le Roy luy en fit donner avis par son Ambassadeur. Le Castillan receut cette nouvelle avec une joye apparente ; mais dans le fonds, il projetta dés ce moment de mettre tout en œuvre pour dégoûter le Roy de cette affaire, & pour la faire échoüer.

1335.

Jean Emanuel reçoit un Ambassadeur de la part du Roy.

Cependant le Roy voulant avancer le mariage du Prince son fils, pour veiller uniquement aux autres affaires de son Etat, envoya un Ambassadeur à D. Jean Emanuel, pour convenir des clauses de ce traité ; ce qui fut fait à l'avantage du Roy, & du Prince Pierre.

Le Castillan, qui de son costé n'oublioit rien pour rompre ce mariage, dont il redoutoit les suites, eut le chagrin de voir que tout ce qu'il avoit imaginé jusque-là pour en venir à bout, étoit inutile. Comme il n'avoit plus d'autre ressource que celle d'insinuer à la Reine Constance, l'esperance de remonter sur le mesme trône d'où elle étoit descenduë on parla encore plus fortement que

jamais en Caſtille, de la répudiation que ce Roy vouloit faire de ſa ſeconde femme; répudiation qui étoit d'autant plus juſte, diſoit-on, que par là on répareroit le tort qu'on avoit fait à la Reine Conſtance, qui dans le fonds étoit la véritable femme d'Alfonſe; mais cet expédient, quelque favorable qu'il paruſt, ne tourna pas plus heureuſement que les autres dont on s'étoit ſervi, & le Caſtillan eut la confuſion qui étoit deuë à ſa duplicité, & à ſon injuſtice. ANS DE J. CHRIST. 1335.

Intrigues du Caſtilan, pour rompre ce mariage.

Si le mariage du Prince avec Conſtance, ſouffrit tant de difficultez & tant de traverſes, on oublia le chagrin qu'elles avoient cauſé, dans les réjoüiſſances publiques que le Roy fit faire dans l'étenduë de ſes Etats, & D. Jean Emanuel, ordonna pareillement que l'on fiſt dans toutes les villes de ſon obéïſſance. Auſſitoſt que le traité fut conclu & ſigné, le Caſtillan, à qui ſeul cette alliance paroiſſoit préjudiciable, ne pouvant plus eſperer de l'empêcher, tourna tout le chagrin qu'il en reſſentoit contre la Reine ſa femme, & la traita encore plus durement qu'auparavant. 1336.

Réjoüiſſances publiques dans la publication du mariage du Prince.

Sur ces entrefaites, la Reine Eliſabeth, veuve du Roy Denis, laquelle aprés la mort de ſon mari, s'étoit retirée dans le Monaſtére du Tiers-Ordre de S. François à Coïmbre, mourut le 4. de Juillet de cette année, & à la ſoixante-cinquiéme de ſa vie. Comme cette Princeſſe fut comptée entre les grandes Reines, elle fut auſſi miſe au nombre des ſaintes; le Pape Urbain VIII. l'ayant canoniſée le 25. May de l'an 1625. ce qui augmenta dans l'Egliſe les ſolemnitez de l'année Sainte.

Mort de la Reine Eliſabeth.

Canoniſation de la Reine.

Si la narration hiſtorique pouvoit ſouffrir une interruption, auſſi grande que mériteroient les éloges de cette auguſte & ſainte Princeſſe, j'entrerois dans un détail plus particulier de ſes actions, & de ſa vie; mais devant me renfermer dans les régles que l'Hiſtoire me preſcrit, je me contenteray de dire qu'Eliſabeth étoit fille de Pierre III. Roy d'Arragon, & de Conſtance fille de Mainfroy Roy de Sicile, & petite-fille de l'Empereur Fréderic II,

Le P. Hilarion de Coſte, vie de la Reine Eliſ. Marin. Siculus Aub. Miraus Perpinian. Vaſconcelles.

ANS DE J. CHRIST 1356.

que cette Princeſſe naquit en 1271. ſous le régne de Jacques I. ſon ayeul, & qu'elle fut nommée Eliſabeth, en mémoire de ſa tante Eliſabeth, Reine de Hongrie, & de Turinge, que l'on canoniſa en 1235. ſous le Pontificat de Grégoire IX.

Ce fut par les ſoins de cette ſage Reine, que l'union fut rétablie entre le Roy ſon mari, & Alfonſe de Port-Alégre, frere de ce Prince, leſquels étoient ſur le point de ſe faire une cruelle guerre. Ce différent étant terminé, elle s'appliqua à remettre la tranquillité dans le Royaume, qui commençoit à ſe diviſer en pluſieurs partis. Les uns tenoient pour le Roy ſon époux, & les autres pour le Prince Alfonſe ſon fils. Cette conjoncture d'intereſts entre deux perſonnes qui luy étoient également chéres, la partagea cruellement. Quoi-qu'elle n'euſt fait aucune confidence de ſa peine à perſonne, le Roy la ſoupçonna de fournir de l'argent à Alfonſe, & il la rélégua dans la ville d'Alenquer. Eliſabeth ſoutint avec tant de patience la dureté de ſon éxil, & la colére du Roy, que pluſieurs grands Seigneurs prirent ſon parti contre le Roy meſme, & luy offrirent leurs perſonnes, & leurs ſervices pour repouſſer par les armes l'injuſtice que Denis luy faiſoit, & pour obliger ce Prince à la faire revenir à la Cour; mais la Reine qui ſçavoit faire un ſaint uſage de ces ſortes de tribulations, les remercia de leurs offres généreuſes, & attendit tranquillement le tems que le ciel feroit connoiſtre ſon innocence. Enfin, le Roy ſe déſabuſa des injuſtes ſoupçons qu'il avoit conceus de la conduite de cette Princeſſe; il la fit revenir à Santaren, où la Cour étoit encore, & auſſi-toſt aprés, elle réünit le Prince ſon fils avec le Roy ſon pere.

Baronius A.C. 1325. num. 10. Surita lib. 5. Jean Carillo en ſa vie &c.

Au reſte, il ſembloit qu'Eliſabeth duſt eſtre la médiatrice générale des conteſtations qui ſurvenoient parmi les Princes. Elle reconcilia Pierre d'Aragon ſon pere, avec Ferdinand IV. Roy de Caſtille, & le Roy ſon mari avec le meſme Ferdinand. Ce fut par ces actions importantes au repos de tant de Royaumes, qu'elle vit terminer ſes tra-

vaux & ſa vie, étant morte des grandes fatigues qu'elle ſe donna en ces différentes occaſions. ANS DE J. CHRIST. 1336.

Cependant la Reine de Caſtille, qui étoit plus malheureuſe, & plus maltraitée qu'elle n'avoit encore été, ne put ſe diſpenſer d'en avertir le Roy ſon pere. Ce fut un contre-tems aſſez fâcheux dans la conjoncture où les choſes étoient, touchant le mariage du Prince. Si le Roy vouloit témoigner ſon reſſentiment au Caſtillan, touchant les mauvais traittemens qu'il faiſoit à la Reine ſa femme, il y avoit lieu de craindre que ce Prince ne ſe ſerviſt de cette occaſion, pour refuſer le paſſage à la Reine Conſtance, qui devoit partir pour ſe rendre en Portugal, & pour comble de déſagrément, le Roy ſcut que l'on avoit aſſaſſiné à Madrid, ſon Réſident à la Cour de Caſtille; mais Alfonſe trouva à propos de cacher ſes reſſentimens, juſqu'à ce que Conſtance fuſt arrivée à Liſbonne, & que ſon mariage fuſt conſommé. Dans cette veuë il écrivit au Caſtillan, & le pria d'ordonner que cette Princeſſe puſt paſſer librement dans ſes Etats, pour ſe rendre dans le ſien; ſinon qu'il ſeroit obligé d'en venir à la déclaration de la guerre; mais le Caſtillan n'ayant répondu qu'en termes vagues & généraux, à la lettre qu'Alfonſe luy avoit écrite, le Roy s'en alla dans la ville d'Eſtremos, qui eſt une de ſes places fortes dans la province d'Alentejo, pour mieux ſe diſpoſer à la guerre qu'il ſe voyoit forcé d'entreprendre.

Aſſaſſinat du Réſident de Portugal, en Caſtille.

Le Caſtillan qui n'ignoroit pas, que le Roy étoit ſur le point de luy déclarer la guerre, ne garda plus de meſures, & il fit attaquer quelques vaiſſeaux Portugais, qui étoient à l'ancre dans le Port de Cadis. Les Officiers de ces bâtimens, ſurpris de ſe voir inſultez en pleine paix, regarderent le procédé des Caſtillans comme une perfidie, ou du moins, comme une avidité d'avoir par les voyes du pillage, ce qui ne leur appartenoit pas. Les Portugais n'étant pas d'humeur à ſouffrir tranquillement qu'on les inſultaſt, ſe défendirent vigoureuſement, & le plus longtems qu'il leur fut poſſible; mais obligez de ceder au

Les Caſtillans inſultent des vaiſſeaux Portugais.

ANS DE J. CHRIST. 1336.

nombre de leurs ennemis, & ſe voyant ſur le point d'eſtre pris, ils mirent le feu à leurs poudres, & ils aimérent mieux périr, que de tomber entre les mains de gens qui avoient violé le traité de paix fait entre les Rois de Portugal, & de Caſtille.

Les Portugais mettent le feu à leurs poudres.

Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire d'Eſpagne, ne conviennent pas du ſujet de cette guerre. Les uns l'attribuent à la rupture du mariage de Blanche Infante de Caſtille, avec le Prince D. Pierre. Les autres croyent que le mariage de ce meſme Prince avec la Reine Conſtance, en fut la véritable cauſe. Quoi-qu'il en ſoit, le Roy envoya des troupes par mer, & par terre, du coſté de la Caſtille, où l'on fit de grands ravages, & particuliérement dans les villes d'Aronchés, & de Cartagéne. On paſſa enſuite dans l'Andalouſie, & de-là dans le Comté de Niébla, pendant que le Comte de Barcellos, qui commandoit un corps conſidérable de troupes Portugaiſes, déſola le Port de Galice, où il fit de grandes hoſtilitez.

Dégâts faits en Caſtille.

Le Roy de Caſtille ne pouvant empêcher que les troupes du Roy ne ravageaſſent les lieux, où elles étoient entrées, voulut uſer de repreſailles dans la province d'Entre-Douro-&-Minio, où il étoit paſſé avec ſon armée; mais il fut ſi vivement repouſſé, que loin d'avoir le tems de faire aucuns déſordres, il perdit beaucoup de monde en ſe retirant.

Le Caſtillan entre en Portugal.

Cependant les troupes du Roy continuerent à faire les dégâts dans tous les lieux qui ſe trouvoient ſur leur paſſage, & qui dépendoient du Caſtillan, ſans que ce Prince ſe miſt en devoir de s'y oppoſer. On ſçait meſme qu'il aima mieux s'attacher à ruiner la ville de Lerma, qui tenoit pour un Seigneur Caſtillan nommé Nuñez de Lara, qui s'étoit retiré en Portugal, & pour qui il avoit conceu une forte averſion, que de courir à la défenſe de ſon propre Etat.

Pillage de la ville de Lerma.

La guerre s'étant allumée, entre les Rois de Portugal, & de Caſtille; ces deux Princes mirent leurs flottes à la mer. Celle des Portugais étoit compoſée de trente galéres,

Guerre entre le Portugal, & la Caſtille.

res, & commandée par l'Amiral Peſania, l'un des plus grands hommes de mer, qui fuſt de ſon ſiécle. La flotte des Caſtillans, qui étoit ſupérieure de dix galéres, fut miſe ſous la conduite de Tenorio, Amiral de Caſtille. A peine ces deux flottes ſe virent-elles en état de ſe chercher l'une l'autre, qu'elles furent battuës d'une effroyable tempeſte. Ces Amiraux qui avoient raſſemblé leurs bâtimens à S. Lucar, ne furent pas long-tems ſans en venir aux mains. Les Portugais, quoy qu'inférieurs, battirent les Caſtillans dans les premiéres actions qui ſe paſſerent; mais de ſi heureux commencemens eurent une ſuite bien fâcheuſe. Les Caſtillans furent vainqueurs à leur tour, & pour comble de bonheur & de gloire, ils firent l'Amiral Portugais, leur priſonnier de guerre. Ce dernier avantage laiſſoit eſpérer aux Caſtillans d'en remporter encore un plus grand dans un autre combat; mais les Portugais ſoutinrent avec tant de valeur les efforts des ennemis, quoi-qu'ils euſſent perdu un Chef, en qui ils avoient une extréme confiance, que les pertes furent toûjours égales entre les deux flottes, ſans que l'un ni l'autre des deux partis puſt ſe prévaloir d'avoir été le vainqueur.

ANS DE J. CHRIST. 1337.

Combat naval.

Priſon de Peſanias.

Comme la priſon de Peſania occupoit fort Alfonſe, & qu'il étoit ſenſible au déſavantage qu'il avoit eu ſur mer, & aux inſultes que luy avoit faites le Caſtillan, le Roy entra en Galice: les dégaſts qu'il y fit ne furent pas moindres que ceux que les ennemis faiſoient dans les terres de ſon obéïſſance. Il aſſiégea, & prit Salvaterra, quoi-que les Caſtillans l'euſſent défendu avec une vigueur nompareille; il pouſſa juſqu'à Orenſe, & ravagea tout ce canton, ſans que perſonne oſaſt ni s'y oppoſer, ni paroiſtre.

Siége & priſe de Salvaterra.

Mais ſi le Caſtillan ne défendit pas ſon propre païs, il déſola le Royaume d'Algarve, où les deſordres qu'il fit en trois jours furent ſi grands, qu'ils ſont preſque incroyables. Il paſſa la Guadiana, & exerça dans tout le païs les hoſtilitez militaires; aprés quoy il s'en retourna en Caſtille.

1338.

Dégâts faits en Algarve.

ANS DE J. CHRIST. 1338.

Cependant les Sarraſins profiterent de cette diviſion entre les Princes Chrétiens, & armerent pour recommencer la guerre. Le Pape Benoiſt XII. prévoyant les malheurs qui menaçoient les Etats de ces Princes, s'ils ne s'uniſſoient pour marcher contre les Maures, ne s'occupa plus que de ce raccommodement; mais comme ces Monarques avoient de réciproques ſujets de plaintes, & que le ſaint Pere craignoit de ne pas réüſſir dans cette entrepriſe, il engagea Philipe le Bel, Roy de France, à concourir avec luy à procurer cette paix, & à obliger le Roy de Caſtille, d'accorder le paſſage à la Reine Conſtance, qui n'attendoit que cela pour aller en Portugal.

Mouvemens des Sarraſins.

Le Pape, & le Roy de France, négocient la paix.

Ces meſures étant priſes, Benoiſt envoya en Caſtille, Bernard Grand Maître de Rhodes, avec le caractére de Légat du ſaint Siége. Philipe donna une pareille commiſſion à Jean, Archeveſque de Reims, qui fut ſon Ambaſſadeur. Ces deux Miniſtres étant arrivez en Caſtille, ſe ſéparerent; l'Archeveſque y demeura, & le Légat alla en Portugal.

L'Ambaſſadeur de Philipe, demeure en Caſtille.

Auſſitoſt que le Légat y fut arrivé, il eut audience du Roy, à qui il préſenta le Bref que ſa Sainteté luy écrivoit, par lequel elle le ſollicitoit comme Pere commun de tous les Fidelles, de donner les mains à la paix avec le Roy de Caſtille. Alfonſe, loin de réſiſter à ce que le Pape éxigeoit de luy, étoit preſt à conſentir à la paix qu'il luy propoſoit; mais le langage que le Légat tint au Roy ruïna tout à coup les bonnes diſpoſitions de ce Prince; car le Légat voulut uſer de menaces, en cas que le Roy ne déferaſt pas aſſez promptement aux avis paternels que le Pontife luy faiſoit donner par ſon entremiſe.

Le Légat paſſe en Portugal.

Menaces du Légat.

Le Roy piqué de ce diſcours, qui aboutiſſoit à l'Interdit, répondit au Légat, que l'affaire dont il s'agiſſoit entre le Caſtillan & luy, étant purement temporelle, il n'étoit pas ſi peu inſtruit de ce qu'il devoit craindre, ou ne craindre pas du ſaint Siége, qu'il redoutaſt en cette occaſion les foudres du Vatican. Le Légat alors changea

Réponſe du Roy.

de langage, & tâcha de raccommoder les choſes que l'excés de ſon zéle avoit penſé ruïner par peu de paroles. Le Roy de ſon coſté ſe modéra entiérement, & dit au Légat, qu'il luy expliqueroit dans peu ſes intentions. Ce Prince ayant propoſé cette affaire à ſon Conſeil, fit réponſe au Pape, & luy témoigna par ſa lettre, qu'en faveur de la médiation de ſa Sainteté, pour qui il avoit beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion, il oublieroit les juſtes ſujets qu'il avoit de ſe plaindre du Roy de Caſtille; qu'il conſentiroit à la paix, & qu'il nommeroit des Commiſſaires pour y travailler ſérieuſement, pourveu que le Roy de Caſtille en fiſt autant de ſa part, & qu'il luy promiſt de faire ce qu'en juſtice il ne pouvoit luy refuſer. Les choſes étant en cet état, le Légat retourna en Caſtille, où l'Archeveſque de Reims avoit auſſi porté le Caſtillan à la paix; mais en attendant que ces deux Princes euſſent nommé des Plénipotentiaires pour faire ce traité, le Légat, & l'Archeveſque de Reims, les firent conſentir à une tréve qui fut arreſtée bientoſt aprés.

ANS DE J. CHRIST. 1338.

Le Légat retourne en Caſtille.

Tréve conſentie entre les Couronnes.

Cependant le Légat retourna en Portugal, & pria le Roy de nommer des Plénipotentiaires. Gonçales Pereira, Archeveſque de Brague, & le Comte de Barcellos, furent ceux que ce Prince choiſit pour cette négociation; mais le Comte n'ayant pu partir, à cauſe de ſes indiſpoſitions, l'Archeveſque de Brague fut le ſeul qui eut part à cette affaire.

Retour du Légat en Portugal.

Les Plénipotentiaires que le Caſtillan avoit auſſi nommez de ſon coſté, ſe rendirent auſſi-bien que ceux du Roy dans la ville d'Alcala, où l'on devoit faire les conférences; mais les propoſitions que firent les Ambaſſadeurs Caſtillans, étoient ſi peu recevables, que les Ambaſſadeurs Portugais ne daignerent pas y répondre, & s'en retournerent à Liſbonne.

Plénipotentiaires nommez.

Leur entreveuë devient inutile.

Comme il n'y avoit pas grande apparence aprés cela, que cette paix ſe duſt faire, le Roy plus mécontent qu'il n'avoit encore été de l'injuſte procedé du Caſtillan, ſe ligua avec le Roy d'Aragon, & dés-lors ces deux Prin-

Ligue entre le Roy, & celuy d'Aragon.

Ans de J. Christ. 1338.

ces ſe propoſerent de devenir les ennemis du Roy de Caſtille.

Le Légat qui étoit parti de Portugal, en meſme-tems que les Plénipotentiaires, y retourna pour tâcher de concilier les eſprits, & de raccommoder les choſes. Le Roy que l'incertitude du Caſtillan avoit entiérement rebuté de cette paix ſi ſouvent propoſée, & encore plus ſouvent rompuë, fit dire au Légat par ſon Chancelier, que ſi le Roy de Caſtille ne vouloit changer ni de langage, ni de ſentimens, & en venir à des propoſitions qui fuſſent juſtes & raiſonnables, il ne déſarmeroit pas. La préciſion de cette réponſe, ne laiſſant plus rien à deviner ſur ce que le Roy prétendoit faire, le Légat retourna en Caſtille, où de concert avec l'Archeveſque de Reims, il fit comprendre au Caſtillan, l'intereſt qu'il avoit à finir une guerre qui ne ſeroit ni glorieuſe pour luy, ni avantageuſe à ſes peuples. Ce Prince de qui les yeux s'ouvrirent à ce diſcours, fut convaincu du tort qu'il avoit, & conſentit enfin à la paix, qui fut concluë au commencement de l'année ſuivante.

Concluſion de la paix.

1339.

Les conditions de cette paix conſiſtoient en pluſieurs articles; ſçavoir, que les Rois de Portugal & de Caſtille, oublieroient tous les dégaſts qu'ils s'étoient faits réciproquement dans leurs Etats; que les places priſes de part & d'autre, ſeroient renduës en l'état qu'elles étoient; que la Reine Conſtance trouveroit les paſſages ouverts & libres dans le Royaume de Caſtille, pour venir en Portugal; que l'Infante Blanche retourneroit en Caſtille, & qu'on luy reſtitueroit avec ſa dot, tous les biens qu'elle avoit acquis depuis qu'elle étoit paſſée en Portugal; que le Roy de Caſtille éloigneroit de ſa Cour, Léonore Nuñez de Guſman, & qu'il y rappelleroit la Reine Marie ſa femme; que l'un des deux Rois n'entreroit en aucun traité particulier avec les Maures, à l'inſceu, & ſans la participation de l'autre, & qu'enfin, le Roy d'Aragon ſeroit compris dans cette paix, que l'on publia en Portugal, & en Caſtille, ſi-toſt qu'elle fut ſignée de ces Princes.

Conditions de cette paix.

Eloignement de Léonore de Guſman.

ANS DE J. CHRIST. 1339.

Parmi les réjoüiſſances que l'on fit en Portugal au ſujet de cette paix, on eut encore la ſatifaction de voir, que l'Infante Blanche, dont les infirmitez ne laiſſoient aucune eſpérance au Royaume de donner un Succeſſeur, partoit pour la Caſtille, & que la Reine Conſtance arrivoit en Portugal pour conſommer ſon mariage avec le Prince Pierre. L'Infant Jean Emanuel, pere de cette Princeſſe, l'y amena, & augmenta par ſa préſence les réjoüiſſances que l'on fit pour cette feſte.

Départ de l'Infante Blanche, pour la Caſtille.

Les clauſes du traité de paix avoient été obſervées juſque-là avec beaucoup de religion, quand le Roy de Caſtille, ennuyé de ne plus voir Léonore de Guſman, dont l'éloignement luy paroiſſoit plus dur que jamais, la fit revenir à la Cour. Ce Prince dont l'amour fut plus tendre & plus violent, en revoyant l'objet de ſa paſſion, retomba dans ſon indifférence à l'égard de la Reine ſa femme; ce qui obligea le Roy de luy en écrire, & de luy remettre devant les yeux leur traité de paix. Le Caſtillan alors, en uſa avec plus d'honneſteté pour la Reine; mais il ne rabbatit rien de ſon enteſtement pour Léonore, qui demeura toûjours à la Cour.

Retour de Léonore de Guſman à la Cour.

L'année du mariage du Prince Pierre, ſe paſſa en feſtes & en divertiſſemens que le Roy donnoit de tems en tems à la Cour. La groſſeſſe de la Princeſſe répandoit une joye dans le Royaume, que l'on goûtoit avec d'autant plus de plaiſir, qu'il y avoit lieu d'eſperer bientoſt un ſecond Succeſſeur à la Couronne; les vœux & des Grands & du peuple, furent remplis peu de tems aprés. Conſtance accoucha d'un fils, que le Roy regarda comme le puiſné de ſes enfans.

La Princeſſe Conſtance accouche d'un fils.

Quoique le Roy duſt joüir d'une pleine ſatisfaction depuis le mariage de D. Pierre, cependant il ne voyoit qu'avec beaucoup de peine, la diſtinction que ſon fils faiſoit d'Agnés de Caſtro, parmi les Dames d'honneur que le Roy avoit miſes auprés de Conſtance. Le mérite & la beauté d'Agnés, qui étoit fille naturelle de Pierre Ferdinand de Caſtro, premier Gentilhomme de la chambre

Le Prince Pierre, aime Agnés de Caſtro.

Ans de J. Christ. 1339.

d'Alfonſe XI. Roy de Caſtille, luy faiſoient tout craindre de la part du Prince; mais comme il ne pouvoit s'en expliquer avec luy, parce que ſon attachement n'étoit pas encore aſſez déclaré, il ſe contenta d'en prévenir les ſuites, & par un coup de politique, dont on ne connut les conſéquences qu'avec le tems, le Roy choiſit Agnés pour tenir, & pour nommer le nouvel Infant ſur les Fonts baptiſmaux, eſpérant que par cette alliance, il mettroit le Prince hors d'état d'épouſer Agnés, en cas que ſon amour fuſt aſſez violent pour luy en inſpirer la penſée. Cet Infant fut nommé Ferdinand, & régna aprés ſon ayeul, & aprés ſon pere.

Le Roy choiſit Agnés, pour nommer le petit Prince, & pourquoy.

Sur ces entrefaites, le Roy de Caſtille apprit qu'Albu-Hacen, Roy de Maroc, levoit une prodigieuſe quantité de troupes à deſſein de reconquérir l'Eſpagne, & qu'il avoit mis à la mer pour doubler le Détroit, & pour paſſer dans le Royaume de Grenade qui appartenoit toûjours aux Maures. Comme l'armement d'Albu-Hacen étoit fort ſupérieur à celuy du Caſtillan, Tenorio qui étoit ſon Amiral, s'y oppoſa autant qu'il luy fut poſſible, & combattit les Infidelles; mais Tenorio ayant été battu, & ſa flotte miſe en déroute, le Roy de Caſtille envoya ſon Chancelier en Portugal, pour demander un prompt ſecours au Roy; & de fait, il étoit important pour ce Prince, qu'il fuſt promptement ſecouru, car Albu-Hacen avoit conſervé ſon avantage, & meſme ſa flotte étoit renforcée par un grand nombre de bâtimens, que le Roy de Grenade luy avoit fournis. Auſſi-toſt que le Chancelier fut arrivé en Portugal, le Roy qui connut par les lettres du Caſtillan, que le retardement étoit dangereux en cette conjoncture, fit mettre ſa flotte à la mer, & la luy envoya ſous la conduite de l'Amiral Peſania.

1340.

Défaite de la flotte de Caſtille.

Le Roy y envoye la ſienne.

Cependant le Caſtillan occupé de ſon malheur, & perſuadé que ſa flotte avoit été aſſez conſidérable pour s'oppoſer au paſſage des Maures, accuſa Tenorio de n'avoir pas bien fait ſon devoir, & rejetta ſur luy tout le malheur qu'il avoit eu dans ce combat.

Nuñez. Garibai.

ANS DE J. CHRIST. 1340.

Tenorio qui n'avoit rien à ſe reprocher du coſté du ſervice, offenſé de l'injuſtice que luy faiſoit le Roy ſon maître, raſſembla tout ce qu'il put de vaiſſeaux, & alla aux ennemis. Cet Amiral commença le combat: il s'y comporta avec tant de valeur, & fit des choſes ſi ſurprenantes, qu'il y a plus de raiſon de les attribuer à ſon déſeſpoir qu'à ſon courage; quoi-qu'il en euſt un ſupérieur, & fort reconnu. Il s'expoſa tant de fois aux plus grands dangers, qu'enfin il y laiſſa la vie. Sa flotte fut entiérement défaite, & l'on n'en put ſauver que cinq galéres qui gagnerent le port de Tarife, & quelques vaiſſeaux qui relâcherent à Cartagéne. Ce dernier eſchec obligea le Roy de Caſtille de venir luy-meſme en Portugal, pour concerter avec le Roy les moyens de ſe défendre, & pour luy demander un renfort de ſecours, outre celuy que Peſania commandoit. Le Roy ſe rendit à Evora, où le Caſtillan arriva, & où ils s'entrevirent, & là ils convinrent de la maniére qu'ils en uſeroient pour ſe défendre contre les Maures, puiſqu'il s'agiſſoit en cette guerre, & de l'honneur de la Religion, & de l'intereſt du Roy de Caſtille.

L'Amiral de Caſtille, ſoupçonné de lâcheté.

Déſeſpoir de cet Amiral, & ſa mort.

Le Roy de Caſtille vient en Portugal.

Tandis que la flotte des Maures étoit aux mains avec celle des Caſtillans & des Portugais, les troupes de terre des deux Rois avoient battu celles d'Albu-Hacen Roy de Fez. Abdumalic ſon fils périt dans ce combat. Le Roy de Fez en eut tant de douleur & de reſſentiment, qu'il ordonna la publication de la *Gazie* par toute l'Afrique, comme étant ſa plus prompte reſſource pour faire une grande levée d'argent. *La Gazie* eſt un droit qu'on leve uniquement ſur les Juifs; il eſt fixé à la cinquantiéme partie des effets qu'ils poſſédent, & dont on a une connoiſſance certaine. Il ne falloit pas moins qu'une telle reſſource pour entretenir, & pour payer une armée compoſée de ſoixante & dix mille chevaux, & de quatre cens mille hommes, que les exhortations des *Alfaquins*, qui ſont les Docteurs de leur Loy, avoient autant animez à cette guerre, que les ordres d'Albu-Hacen. Ce Prince fit

Combats de Chrétiens, contre les Infidelles.

Mort du Prince de Fez.

Publication de la Gazie; & ce que c'eſt.

Lexicon Heptaglotton Edmundi Caſtelli.

Prodigieuſe armée des Maures.

ANS DE J. CHRIST. 1340.

embarquer ses troupes pour aller du costé de Ceuta; mais on ne put passer une si grande multitude de gens que dans l'espace de cinq ou six mois, bien que les Rois de Maroc, de Grenade, & de Tunis, eussent envoyé plusieurs galéres pour en faciliter le transport.

Mariana. Lib. 16. cap. 7.

Cette derniere action entre l'armée des Chrétiens, & celle des Infidelles, se passa durant l'entreveuë des deux Rois à Evora, d'où celuy de Castille partit pour prendre le chemin de Séville, qui étoit le lieu du rendez-vous général, dont ces Princes étoient convenus. Aussi-tost aprés le départ du Castillan, le Roy qui avoit laissé des ordres, pour faire promptement de nouvelles & de nombreuses levées qu'on devoit luy envoyer, se mit en campagne avec les troupes qu'il avoit sur pied, & arriva à Séville, où il fut receu avec la Banniére, & la Croix. Dés le lendemain de l'arrivée des deux Rois, ils tinrent Conseil de guerre pour déliberer, si l'on attaqueroit les Maures qui étoient entrez dans l'Andalousie. Les Officiers Portugais furent d'avis de les aller combattre. Les Capitaines Castillans furent d'un sentiment opposé; mais celuy des Portugais prévalut, & les Rois Chrétiens envoyerent des Gentilshommes aux Rois de Maroc, & de Grenade, pour leur porter le cartel de défy. Ces Princes barbares l'accepterent, quoi-qu'ils eussent commencé le siége de la ville de Tarife, devant laquelle ils laisserent seulement quelques troupes pour empescher que les assiégez ne comblassent leurs travaux.

Arrivée du Roy à Séville.

Siége de Tarife, ville de l'Andalousie, & maintenant ruinée. *Lexicon. Geogr. Phili. Ferrari & Ant. Baudrand.*

Les Rois Chrétiens qui regardoient la bataille qu'ils présentoient, comme une action importante & décisive, prirent leurs avantages. Le Roy de Fez en fit autant de son costé, & envoya Abohamar, fils du Roy de Maroc, pour occuper le pas de la riviere de Salado. Dés que les Chrétiens le sceurent dans ce poste, ils allerent l'y forcer. Comme les armées étoient en présence, & qu'elles ne respiroient que l'occasion d'en venir à un combat, on se disposa dés le lendemain de part & d'autre à donner bataille. L'armée des Princes Chrétiens fut rangée sur deux lignes;

Salado fleuve de l'Andalousie.

Dispositiondes armées.

ſignes; le Roy de Caſtille commandoit l'aîle droite, qui étoit oppoſée à Albu-Hacen, & le Roy de Portugal, qui étoit à la teſte de l'aîle gauche, eut à faire au Roy de Grenade. L'action commença par de rudes eſcarmouches: le combat fut général & fort opiniâtré par la vigueur, & par le courage des combattans. Les Rois Chrétiens s'y ſignalerent d'une maniére tres-glorieuſe, & les moindres de leurs ſoldats ſeconderent merveilleuſement bien la valeur de leurs Commandans, & de leurs Capitaines. Une ſi grande intrépidité étonna les Barbares. Les ennemis qui ſe ſentoient affoiblir à veuë d'œil, ſoit par la diminution de leurs troupes, ou par la conſternation qui s'étoit répanduë parmi leurs gens, ne purent plus ſoutenir l'impétuoſité des Chrétiens, dont il ſembloit que le courage s'augmentoit à meſure que les ennemis le perdoient; de maniére que les Portugais, & les Caſtillans demeurerent les vainqueurs, & qu'ils furent Maîtres du champ de bataille. Cette victoire fut ſi grande & ſi complette, qu'on eſtime que les Maures perdirent deux cens mille hommes. La campagne étoit couverte à trois lieuës à la ronde, de morts & de mourans. Les bords de la riviere de Salado, auprés de laquelle l'action ſe paſſa, furent teints du ſang des ennemis. Fatima, femme du Roy de Fez, & trois de ſes Maîtreſſes qui étoient Chrétiennes, périrent dans le combat; deux fils, & deux filles d'Albu-Hacen, & un fils du Roy de Sugalmeſſe, furent faits priſonniers. Les Rois Maures ſe ſauverent comme ils purent; les Chrétiens pourſuivirent les ennemis juſqu'à la riviere de Guadalquivir, & ils revinrent enſuite piller leur camp, où ils trouverent des richeſſes immenſes.

ANS DE J. CHRIST. 1340.

Faria i Souza Epit. de las Hiſt. Portu. part. 3. cap. 8. Mariana lib. 15. Sainte-Marthe Hiſt. gen.

Bataille de Salado.

Annales Baronii ad ann. 1340.

Pillage du camp ennemi.

Les Rois Chrétiens étant de retour à Séville, le Caſtillan fit apporter dans un ſalon, les plus prétieux effets du butin, & en laiſſa la diſpoſition au Roy; mais ce Prince, en qui la gloire l'emportoit toûjours ſur ſon propre intereſt, ne prit que l'étendart du Roy de Maroc, & ſa trompette. Il les fit mettre dans ſon Arſenal en Portugal,

Partage du butin.

ANS DE J. CHRIST. 1340.

d'où l'on ne les a tirez, que pour les attacher au-dessus de son tombeau, comme une marque de la célébre victoire qu'il avoit remportée sur ce Roy Infidelle, & de laquelle dépendoit le destin de toute l'Espagne.

Le Castillan profita du reste du butin, & envoya au Pape Benoist XII. la banniére du Roy de Fez, son cheval de bataille, & plusieurs autres chevaux richement enharnachez.

Quelques Auteurs asseurent que les goujats & les vivandiers; gens qui dans les armées ne se servent de leurs mains que pour prendre, & non pour combattre, s'enrichirent dans le pillage qui suivit cette victoire. Les Rois de Castille, & de Portugal, en firent faire une éxacte recherche, pour distribuer aux soldats, ce qu'ils avoient justement mérité au péril de leurs vies, & à la pointe de leurs épées; mais cette perquisition fut ordonnée un peu trop tard. La plûpart de ceux qui s'étoient enrichis dans cette déroute étoient passez en Castille, où ils apporterent une si grande quantité d'or, qu'il en diminua de la sixiéme partie de son prix, ce qui fit rehausser celuy des denrées, & des marchandises.

Les Goujats & autres gens de cette espéce, prirent beaucoup d'or.

Baronius ibid. Mariana Hist. Hisp. lib. 16. cap. 7. & 8.

Cette victoire fut suivie de la prise de plusieurs autres villes & places, qui appartenoient aux Maures. Les Rois de Portugal, & de Castille, aprés avoir fait ces nouvelles conquestes, allerent mettre le siége devant Algezire. Si la flotte du Roy de Fez, laquelle étoit partie pour aller jetter du secours, & des vivres dans cette place, eust pu passer, elle auroit interrompu ce siége; mais les flottes d'Aragon & de Portugal, qui étoient commandées par Cecile de Boccanegra, ayant rencontré celle du Roy Maure, elles la combattirent, coulerent à fonds trente-six de ses galéres, & en gagnerent vingt-deux.

Siége de la ville d'Algezire dans l'Andalousie.

Défaite de la flotte du Roy de Fez.

La joye que tant d'heureux évenemens causerent en Portugal, fut troublée par la crainte que l'on eut des tremblemens de terre. Ils furent si violens, & particuliérement dans Lisbonne, que plusieurs maisons ébranlées par les premiéres secousses, croullerent, & ensévelirent

Tremblemens de terre.

beaucoup de gens ſous leurs ruïnes, & entre-autres l'Amiral du Royaume, qui y périt. Cet accident fut ſuivi de la perte que l'on fit de Conſtance, femme du Prince Pierre. On croit que l'amour qu'elle eut pour ſon mary, & la jalouſie qu'elle conceut contre Agnés de Caſtro, contribuerent beaucoup à avancer les jours de cette Princeſſe. Auſſi-toſt qu'elle fut morte, le Prince Pierre, en qui ſon ſéjour, dans le meſme lieu où il venoit de perdre ſa femme, ſembloit renouveller ſa douleur, s'en alla à Coïmbre. Agnés s'y étant renduë peu de tems aprés, entra d'abord dans la meſme triſteſſe où ce Prince paroiſſoit eſtre plongé. Les larmes qu'elle ne put refuſer à la perte de Conſtance, à qui ſon inclination ne l'attachoit pas moins que ſon devoir, plurent au Prince, & le toucherent; mais la part qu'elle prit à ſon abbatement, & le tendre intereſt avec lequel elle entra dans ſon inquiétude, le conſola, & adoucit beaucoup ſes douleurs; on croit meſme, que ce fut dans ce tems-là qu'il l'épouſa. Quoique ce mariage fuſt fort ſecret, le Roy le ſceut bientoſt aprés, & en fut tres-mécontent; mais la conjoncture des differentes affaires qui ſurvinrent, diſſipa un peu le chagrin où il paroiſſoit eſtre. Le nouveau ſecours qu'il envoya au Caſtillan, ſur qui les Maures venoient de prendre Gibraltar, l'occupa pendant un certain tems. D'un autre coſté, l'arrivée des Ambaſſadeurs que Pierrele Cruel, Roy d'Aragon, avoit envoyez en Portugal, pour demander au Roy, l'Infante Léonore, en mariage, furent un ſurcroiſt d'embarras, qui ne luy permit pas de réfléchir ſur le nouveau mariage du Prince. D'ailleurs, le Roy qui n'ignoroit pas les mouvemens que le Caſtillan s'étoit donnez pour traverſer le mariage de l'Infante, avec l'Aragonois, oublia tout ce qui s'étoit paſſé, au ſujet du nouveau mariage du Prince ſon fils avec Agnés. Les Prélats, & les Grands du Royaume, ſoit par l'intereſt, que chacun d'eux en ſon particulier pouvoit avoir en cette alliance, ou par un air de Cour, toûjours d'accord avec la ſituation d'eſprit où ſe trouve le Prince, inſinuérent au Roy, de pratiquer un mariage

ANS DE J. CHRIST. 1340.

Mort de l'Amiral du Royaume.

Mort de la Princeſſe Conſtance.

1344.

Le Prince part pour Coïmbre.

Agnés va le trouver.

1345.

Mariage ſecret de l'Infant Pierre.

L'Aragonois demande l'Infante Léonore.

Le Caſtillan traverſe le mariage.

1347.

ANS DE J. CHRIST. 1347. avec quelque Princeſſe étrangere, comme étant le meilleur expédient pour faire oublier Agnés, & pour l'arracher du cœur du Prince, où elle régnoit avec tant d'empire.

1351. Quoique cet expédient paruſt eſtre comme l'unique reſſource à tous les deſordres que l'amour du Prince cauſeroit infailliblement dans le Royaume, cependant on doutoit du ſuccés, & le Roy en déſeſpéroit encore plus que les autres. Coëllo, & Pachéco, de qui la faveur étoit ſi grande, qu'ils ſembloient eſtre en droit de parler au Roy, avec plus d'ouverture & de hardieſſe, luy propoſerent de faire tuer Agnés, & pour l'y déterminer par quelque choſe de plus preſſant que leurs conſeils, ils luy repréſenterent, qu'outre la fermeté naturelle du Prince Pierre, il y avoit encore à combattre en luy une paſſion violente, & qu'ainſi l'on ne viendroit jamais à bout de remédier à un tel mal, à moins que l'on n'en détruiſiſt abſolument la cauſe. Le Roy en prévoyoit bien les conſéquences ; mais il ne put goûter cette barbare propoſition, ni ſe reſoudre à ſuivre cet avis.

On projette de tuer Agnés.

Le Roy en rejette la propoſition.

Tandis que l'on déliberoit dans le ſecret du Cabinet, ſur l'amour du Prince, & ſur le deſtin d'Agnés, les Maures aſſiégerent, & prirent une des principales villes de l'Algarve. On croit que c'eſt Caſtro-Marin ; mais ils n'eurent pas le tems de ſe réjouir de cette conqueſte, ni d'en retirer tout l'honneur, & tout l'avantage dont ils s'étoient flattez ; puiſque le Roy la leur enleva avec plus de précipitation qu'ils ne l'avoient gagnée.

1354. Caſtro-Marin, pris par les Maures.

Le Roy la reprend ſur eux.

Mais ſi le recouvrement de Caſtro-Marin avoit occupé les gens de guerre, & meſme le Roy, durant quelque tems, les Prélats, les Courtiſans, & ſur tout les Favoris, ne ſongerent qu'au mariage du Prince, dont on ne doutoit plus dans le Royaume. Pleins de cette inquiétude, où ils ſceurent meſler l'intereſt de l'Etat avec le leur, & celuy du peuple, ils en parlerent encore au Roy avec plus de vivacité qu'ils n'avoient fait juſque-là, & le preſſerent de conſentir à la mort d'Agnés. Alfonſe, à qui

Chacun s'intereſſe au mariage du Prince.

une telle action cauſoit une ſecrette & véritable horreur, avoit reſiſté long-tems par un mouvement d'humanité qui luy étoit naturel; mais enfin il ne put tenir contre la voix de la politique, & auſſitoſt que les Favoris luy eurent repréſenté, qu'il y avoit lieu de craindre qu'Agnés ne conſpiraſt contre la vie de l'Infant Ferdinand, fils du Prince & de Conſtance, pour ouvrir le chemin du trône à ſes propres enfans, le Roy conſentit à ce que l'on éxigeoit de luy. A peine eut-il donné cet ordre, que Coëllo, & Pachéco ſe chargerent de l'exécuter, & de fait, ce furent eux-meſmes qui allerent poignarder Agnés, pendant que le Prince étoit à la chaſſe.

ANS DE J. CHRIST. 1354. 1355.

Nuñez. Faria i Souza. Ibid.

Le Roy conſent à la mort d'Agnés.

Cette mort le jetta dans un profond chagrin, & luy inſpira des mouvemens de vengeance, qu'il oſa porter juſque contre Alfonſe ſon pere. Ferdinand, & Alvaro Paëz de Caſtro, Connétable de Portugal, & tous deux freres d'Agnés, entrerent dans le reſſentiment de D. Pierre, & ſe joignirent à luy; mais les Prélats des provinces d'Entre-Douro-&-Minio, & de par de-là les Montagnes, luy ayant repréſenté le tort que cette guerre luy feroit dans le monde, & le dommage qu'en ſouffriroit un Royaume, dont il devoit eſtre bientoſt le Maître, cette reflexion le détermina a chercher les moyens de rentrer dans les bonnes graces du Roy ſon pere; & de fait, Alfonſe les luy rendit, & meſme il pardonna à ceux qui avoient pris les intereſts de ſon fils, contre les ſiens propres. D. Pierre, touché de la bonté du Roy, ſembla oublier tout ce que ſa douleur luy ſuggéroit contre les Auteurs de la mort d'Agnés, qu'il pleuroit ſans ceſſe, & il ſoutint cette politique d'un front toûjours égal; mais le Roy étant tombé dangereuſement malade fit ſon teſtament, & ordonna entre-autres choſes, que l'on délivraſt de grandes ſommes à ceux qui avoient été ſes Favoris, & qui en partie avoient contribué à la mort d'Agnés, de crainte qu'ils ne ſe viſſent expoſez au reſſentiment de ſon fils, s'il ne leur laiſſoit pas de quoy ſe retirer en Caſtille, ou en tels autres Royaumes qu'ils voudroient choiſir.

Déſeſpoir du Prince.

Il veut s'en vanger.

Il ſe rend aux remontrances.

Le Roy donne une amniſtie.

Maladie & teſtament du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1356.

Sa mort.

Devise d'Alfonse.

Cette précaution fut tres-heureuse pour ces Favoris, puisque le Roy mourut peu de tems aprés leur départ, à sa soixante & dix-septiéme année, & à la trente-deuxiéme de son régne. Comme ce Prince fut le premier d'entre les Rois de Portugal, qui eut une Devise, & qu'il avoit les inclinations grandes, & fort relevées, on crut ne les pouvoir mieux exprimer, que par le vol d'un Aigle, qui servoit de corps à la Devise, avec ces mots pour ame, ALTIORA PETO: ils signifient en François, *Je cherche les choses les plus relevées.*

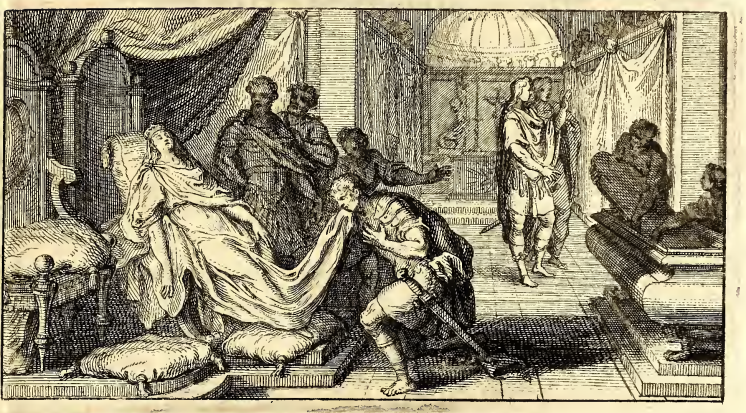

PIERRE I.

ROY VIII.

PIERRE, surnommé *le Justicier*, naquit à Coïmbre le 13. May 1320. & commença à régner à l'âge de trente-sept ans. Il pensa épouser Blanche, fille de Pierre, Roy de Castille, avec laquelle il fut fiancé; mais cette Infante étant infirme, ce mariage ne s'accomplit pas. Blanche retourna en Castille, & Pierre se maria avec Constance, fille de l'Infant Jean Emanuel, petit-fils de Ferdinand III. Roy de Castille. Constance mourut en 1344. & luy laissa trois enfans, Loüis, Ferdinand, & Marie. Loüis mourut jeune, Ferdinand régna, & Marie épousa Ferdinand, Infant d'Aragon, Marquis de Tortose: il étoit fils d'Alfonse IV. Roy d'Aragon.

1357.

Naissance, & mariage du Roy.

Nuñez. Faria i Souza Europ. Portu.

Enfans du Roy & de Constance.

Le Roy, qui, du vivant & à l'insceu d'Alfonse son pere, avoit épousé Agnés de Castro, déclara ce mariage aprés la mort de ses deux premiéres femmes, & il reconnut pour ses legitimes enfans, ceux qu'il avoit eus d'Agnés. Sçavoir Alfonse, Jean, Denis, & Beatrix. Ce Prin-

Enfans du Roy & d'Agnés.

ANS DE J. CHRIST.

ce eut encore un fils naturel nommé Jean.

Alfonſe qui étoit l'aiſné de ces enfans mourut en bas âge; Jean de Portugal, fils puiſné de Pierre & d'Agnés, fut priſonnier en Caſtille. Il épouſa en premiéres nôces Marie Tellez, ſœur de la Reine Léonore, & il en eut Ferdinand de Portugal, Seigneur d'Eça. Marie étant morte, Jean de Portugal, prit pour femme Conſtance de Caſtille, ſœur naturelle de Jean Roy de Caſtille: elle luy apporta en mariage le Comté de Valence; les Comtes de ce nom en ſont iſſus. Jean eut trois filles de Conſtance, ſa ſeconde femme: l'aiſnée appellée Marie, épouſa Martin Vaſco Dacunha : Marie Béatrix, ſa ſœur puiſnée, fut mariée à Pierre Ninho, Comte d'Huelva, & N. de Portugal leur ſœur, cadette, à Lopo Vaſco Dacunha, Seigneur de Bondia.

Nuñez.

Mariages du Prince D. Jean.

Origine des Comtes de Valence.

Ce meſme Jean de Portugal, laiſſa pluſieurs enfans naturels nommez Alfonſe, Pierre, Ignez, & Ferdinand. Alfonſe de Caſcaës, qui étoit l'aiſné, épouſa la fille de Jean Regras, les Comtes de Monſanto, ſortent de ce mariage. Pierre, Ignez d'Aguera, & Ferdinand de Braganca, furent les autres enfans de Jean de Portugal.

Alfonſe de Caſcaës, fils naturel du Prince D. Jean.

Origine des Comtes de Monſanto.

Denis, troiſiéme fils de Pierre & d'Agnés, ſe retira en Caſtille, pour n'avoir pas voulu baiſer la main à la Reine Léonore, femme de Ferdinand, comme je le diray dans ſon lieu. Ce Denis épouſa Jeanne fille naturelle de Henry II. Roy de Caſtille : les Seigneurs de Colmenerejo, & les Comtes de Villars, en deſcendent.

L'Infant D. Denis va en Caſtille, & s'y marie.

Béatrix de Portugal, ſœur de Denis, fut mariée à Sanche de Caſtille, Comte d'Albuquerque, fils naturel d'Alfonſe XI. Roy de Caſtille. Ce Comte eut de Béatrix, une fille nommée Léonore, qui fut mariée en 1393. à Ferdinand, Infant de Caſtille, frere du Roy Henry III. Entre les grands biens que Léonore luy apporta en mariage, il eut le Comté d'Albuquerque, & de Pennafiel. C'eſt ce meſme Ferdinand qu'on ſurnommoit *le Juſte*, qui fut Roy d'Aragon, & de Sicile.

Mariana. Surita. Garibai.

Le Roy qui avoit encore aimé Tereſe Laurens qui étoit une

une perſonne de qualité en Galice, en eut un fils nommé Jean, qui fut grand Maître d'Avis, & puis Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1357.

La premiére action que fit le Roy, en montant ſur le trône, fut de ratifier la paix, qu'Alfonſe ſon pere avoit faite avec Pierre, Roy de Caſtille; & de fait, le Roy nomma Airez Gomez de Silva, & Gonçalo Yagnez, pour aller en cette Cour, en qualité d'Ambaſſadeurs. Le Caſtillan de ſon coſté, envoya en Portugal Lopez Eſtuniga avec le meſme caractére. Ces Miniſtres ayant réciproquement diſpoſé les deux Rois, celuy de Caſtille envoya encore deux Plénipotentiaires; l'un nommé Samuel, grand Tréſorier du Royaume, & l'autre appellé Garcia Tello, grand Prevoſt de Séville, pour faire la ratification de ce traité, qui contenoit pluſieurs chefs: ſçavoir, que D. Ferdinand Prince de Portugal, épouſeroit l'Infante Béatrix fille aiſnée de Pierre, Roy de Caſtille; que les Infantes, Conſtance, & Iſabelle, ſœurs de Béatrix, ſeroient mariées avec les Infants D. Jean, & D. Denis, qui étoient enfans du Roy & d'Agnés de Caſtro; que nul des deux Rois n'entreroit dans aucune ligue, ſans l'aveu, & ſans la participation de celuy qui n'auroit pas fait cette ligue, & enfin, on reſolut, que les Rois de Portugal & de Caſtille déclareroient la guerre à Pierre, Roy d'Aragon.

L'Infant D. Jean, Maître d'Avis, fils naturel du Roy.

Ratification de la paix, avec le Caſtillan.

1358.

Conditions de cette paix.

Quand le Roy eut donné ſes ordres pour la négociation des affaires de ſon Etat, il s'abandonna à tout ce que ſa douleur luy ſuggéra, au ſujet de la mort d'Agnés: rien n'effaçoit en luy le ſouvenir de la perte qu'il avoit faite. Souvent il s'accuſoit luy-meſme d'en eſtre la cauſe; & l'amour de ce Prince étoit toûjours auſſi grand, & auſſi vif, que s'il euſt poſſedé l'objet de ſa paſſion. Enfin, tout ce qu'il fit à ce ſujet, parut ſi extraordinaire, qu'on apprehendoit dans le Royaume, que le deſordre où il étoit, ne paſſaſt du cœur à l'eſprit, & qu'il ne luy troublaſt la raiſon. Agité de ces mouvemens, ce Roy n'oublia rien de tout ce qui pouvoit concourir à ſe venger de Pierre Coëllo, de Jacques Lopez Pachéco, & d'Alvarez Gonçalez, qui étoient les auteurs, & les complices de la mort

Exceſſive & ſinguliére afflictîon du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1358.

d'Agnés. Il fit instruire leur procés, & par le jugement qu'on rendit contre-eux, ils furent déclarez traîtres, condannez à la mort, & tous leurs biens confisquez; mais comme ils s'étoient refugiez en Castille, & que le Roy ne pouvoit les faire arrester dans un Etat étranger, il fit un traité secret avec le Castillan, par lequel ces deux Princes s'engagerent réciproquement, de se livrer ceux d'entre leurs sujets, qui les auroient offensez, ou mal servis, & qui pour se dérober à la justice, ou au ressentiment des Rois leurs Maîtres, s'étoient sauvez, les uns en Portugal, & les autres en Castille. Ce traité fut exécuté avec la derniére exactitude; le Castillan fit arrester Coëllo, & Gonçalez, & les envoya en Portugal, avec une bonne escorte; mais on ne put trouver Pachéco. Ces deux hommes furent conduits à Santaren, où la Cour étoit alors; on les appliqua à la question, sitost qu'ils y furent arrivez, & l'on dit, que le Roy voulut y estre présent, pour entendre par luy mesme, la révélation qu'ils feroient de leurs complices: action, qui pour trop sentir l'Amant, dégénére beaucoup du caractére de Prince. Ces malheureux soutinrent les tourmens qu'on leur fit endurer, sans avoüer autre chose que leur crime, & comme ils ne devoient plus rien attendre que la mort, on la leur fit souffrir; mais avec des circonstances, & rigoureuses, & nouvelles. Le Roy ordonna qu'on leur ouvrist le corps au milieu des épaules, qu'on leur arrachast le cœur, & que leurs cadavres fussent brûlez, & les cendres jettées au vent. Au reste, ce Prince sembla se faire un régale de ce qui excitoit la pitié des spectateurs, & mesme des bourreaux; il voulut estre présent à ce spectacle, qui se passa sous les féneſtres de son appartement, & pendant qu'il étoit à table.

Jugement rendu contre les assassins d'Agnés.

Traité secret entre les Rois de Portugal, & de Castille.

Deux des assassins arrestez, & conduits en Portugal.

Leur mort, & le genre de leur supplice.

Le Roy veut y estre présent.

Cette exécution causa tant d'éclat dans le monde, & fit un si grand tort au Roy, qu'il fut surnommé Pierre le Cruel, à l'exemple des Rois d'Espagne, & d'Aragon, qui tous deux s'appelloient Pierre, & qui tous deux avoient plus justement mérité ce surnom de Cruel, que

Vasconcellos. Nuñez. Mariana. Faria i Souza Hist. Portug. part. 3. cap. 9.

le Roy. Mais ſans le vouloir juſtifier à la poſtérité, on peut dire, que s'il a paru ſi ſévére à punir les homicides, & les autres criminels, de quelque eſpéce qu'ils fuſſent, ce ſurnom de Cruel luy étoit moins deu, que celuy de Juſticier. ANS DE J. CHRIST. 1360.

Pourquoy Alfonſe eſt ſurnõmé le Cruel.

Quand le Roy eut ſatisfait aux mouvemens de ſon amour, il n'écouta que ceux de l'amitié, qui étoit établie entre le Roy de Caſtille, & luy: comme il ſe faiſoit une affaire d'entrer dans les intereſts de ce Prince, il voulut l'accommoder avec le Roy d'Aragon. Dans cette veuë, il envoya Alfonſe Vaſquez, & Gonçalo Sanche, à Saragoſſe, où l'Aragonois étoit alors, pour convenir des clauſes de cet accommodement; mais ce Prince n'ayant répondu aux Ambaſſadeurs Portugais qu'en termes généraux, touchant ſes différens avec la Caſtille, ſe plaignit à eux en termes plus formels, de ce que le Roy leur Maître, avec qui de tout tems, il avoit veſcu en parfaite intelligence, s'étoit cependant ligué contre luy, avec le Roy de Caſtille; de ſorte que ces Ambaſſadeurs revinrent en Portugal, ſans avoir pu réuſſir dans leur négociation.

Le Roy veut accommoder les Rois de Caſtille, & d'Aragon.

L'Aragonois le refuſe.

1361.

Aprés que le Roy eut fait punir les auteurs de la mort d'Agnés de Caſtro, il voulut réparer le tort que ſon mariage ſecret avoit fait à la vertu, & à la mémoire de cette Dame. Il la déclara pour ſa véritable femme, dans une célébre aſſemblée de Prélats, & de Seigneurs, qu'il convoqua pour cet effet dans la ville de Cantagnede, où il étoit alors. Gilles Eveſque de Guarda, & Eſtienne Lobato, maître de la Garderobe, qui avoient été les ſeuls témoins du mariage de ce Prince avec Agnés, jurerent ſolemnellement, que ce mariage s'étoit fait, avec toute la ſincérité, & toutes les formalitez requiſes, & que le Pape Jean XXII. en avoit accordé la diſpenſe; ce que le Roy jura encore de ſa part, pour confirmer cette vérité, que l'on ne pouvoit, aprés cela, revoquer en doute; mais pour la rendre plus autentique, ce Prince voulut que l'on dreſſaſt un Acte en préſence des Prélats, & des Seigneurs aſſemblez, dans lequel il fit inférer tout ce qui

Déclaration publique du mariage du Roy, & d'Agnés.

ANS DE J. CHRIST. 1361.

s'étoit paſſé dans ſon mariage. On le lut hautement au peuple, on le fit publier dans le Royaume, & enſuite inſinuer dans les regiſtres publics, & ainſi, Agnés fut reconnuë pour Reine, & les enfans que le Roy avoit eus d'elle, furent en meſme-tems déclarez légitimes.

Agnés eſt reconnuë Reine.

L'honneur, & la mémoire d'Agnés ayant été pleinement rétablis, le Roy ordonna luy-meſme la cérémonie de la pompe funébre de ſa femme. Pour cet effet, il alla à Coïmbre, & aprés l'avoir fait exhumer de l'Egliſe du Monaſtére de ſainte Claire, où elle avoit été enterrée depuis prés de ſix ans, il ordonna que l'on élevaſt un trône dans la meſme Egliſe, & que l'on y miſt deux fauteüils; l'un pour luy, comme s'il euſt deu s'y aſſeoir, & l'autre pour le corps d'Agnés, qu'on tira de ſon cercueil, pour le reveſtir des Ornemens royaux. Les Grands, & les Titrez qui luy auroient baiſé la main ſi elle euſt veſcu, baiſerent le bas de ſa robbe, comme un hommage deu à la Royauté. Les peuples à leur exemple, la reconnurent pour leur ſouveraine, & par ce général aveu le Roy leva le ſcrupule où l'on avoit eſté, touchant ſon mariage avec Agnés; deſorte que l'on peut dire, au ſujet de cette cérémonie ſinguliére & nouvelle, que cette Dame a régné aprés avoir veſcu, & qu'elle eſt ſortie du tombeau pour monter ſur le trône.

Exhumation de cette Princeſſe.

Le corps d'Agnés eſt mis ſur un trône.

Les Grands luy rendent hommage.

Le corps de la Reine ayant été remis dans un nouveau cercueil, on le transfera, de l'Egliſe où l'on avoit fait la cérémonie de ſes funerailles, dans le Monaſtére d'Alcobaça, éloigné de Coïmbre, d'environ dix-ſept lieuës. Les Grands, les Prélats, les Ordres Religieux, & la Nobleſſe, y parurent en corps, & accompagnerent le Char funébre où l'on avoit mis ce cercueil. Ceux qui précedoient cette pompe étoient en deüil, & portoient un flambeau de cire blanche à la main; ils étoient en ſi grand nombre, qu'on les avoit diſpoſez en haye ſur la route que l'on devoit tenir, depuis Coïmbre, juſqu'à Alcobaça, pour éclairer cette marche.

On transfére le corps de la Reine, à Alcobaça.

Sa pompe funébre.

Le Clergé d'Alcobaça receut en cérémonie, & avec

beaucoup de reconnoiſſance, le dépoſt que le Roy avoit ordonné que l'on y fiſt, du corps de cette Reine; on le mit dans un ſuperbe tombeau de marbre. La ſtatuë de cette Princeſſe y paroiſt à genoux, & reveſtuë des Ornemens royaux.

ANS DE J. CHRIST. 1361.

Tombeau de cette Reine.

Mais ſi la magnificence du Roy brilloit en ſes actions, tout extraordinaires qu'elles paruſſent, ſa prudence & ſon équité naturelle ne l'abandonnoient jamais, quand il falloit accorder ou refuſer quelque choſe. Ce fut ſur ce principe, qu'il ne voulut pas recevoir en Portugal, Pierre le Cruel, Roy de Caſtille, quoi-qu'il fuſt ſon neveu. L'averſion que les Caſtillans avoient pour luy, depuis ſon alliance avec les Rois Maures; le renverſement & le mépris qu'il avoit fait des loix du Royaume; la dureté de ſa conduite, à l'égard de Blanche de Bourbon ſa femme, qu'il fit empoiſonner; la mort de Léonore de Guſman, Maîtreſſe d'Alfonſe XI. Roy de Caſtille, pere de Pierre; & enfin, le maſſacre qu'il fit faire de Frédéric, l'un de ſes freres naturels; tant d'injuſtices & tant de cruautez obligerent Henry, frere de ce meſme Frédéric, à mettre ſa vie en ſeureté; mais pour ſe mieux dérober à la fureur de Pierre ſon frere, qui ſembloit n'en vouloir qu'à ſon propre ſang, Henry fit alliance avec le Roy d'Aragon, & aprés avoir mis dans ſes intereſts, & dans ſes deſſeins, la plus grande partie du Royaume, il déclara la guerre à Pierre.

Caractére de Pierre, Roy de Caſtille.

1366.

Quoique les motifs de cette guerre fuſſent tres-juſtes, le ſuccés en fut ſi malheureux pour Henry, qu'il ſe vit contraint de ſe refugier en France. Charles V. qui y regnoit alors, entra dans ſa querelle, & luy donna un ſecours conſidérable. Jean de Bourbon, Comte de la Marche, & couſin germain de la Reine Blanche, en étoit le Chef en apparence; mais Bertrand du Gueſclin, Connétable de France, en fut le véritable Commandant. Le Comte, & le Connétable remenerent Henry en Eſpagne; la Nobleſſe de Caſtille ſuivit ſon parti; les peuples luy ouvrirent les portes, & tous d'une commune voix crié-

Turquet Hiſt. d'Eſp.

Henry Roy de Caſtille, vient en France.

Le Connétable du Gueſclin, le remene en Eſpagne.

ANS DE J. CHRIST. 1366.

rent, *vive Henry*, & le couronnerent à Burgos. Ce fut là que Henry reconnut, & récompenſa la fidelité des Caſtillans; il congédia une partie des troupes auxiliaires, pour ne point donner lieu de mécontentement à ſes nouveaux ſujets, & il retint ſeulement quinze cens lances, avec le Connétable du Gueſclin.

Pierre vient en Portugal.

Le Roy propoſe à ſon Conſeil s'il recevra le Caſtillan.

Le Caſtillan ſe voyant abandonné des ſiens, alla en Portugal. Le Roy qui ne vouloit rien faire ſans une meure déliberation de ſon Conſeil, propoſa s'il devoit recevoir le Roy de Caſtille dans ſes Etats. Quelques-uns de ſes Miniſtres luy repréſenterent, que la retraite de ce Prince en Portugal, devoit eſtre regardée comme une marque de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa protection, & de ſa puiſſance, & que les autres Rois auroient ſujet d'en eſtre jaloux : ils ajoûterent, que s'il y avoit de la gloire pour le

1367.

Roy, à protéger les Princes fugitifs & chaſſez, il n'y auroit pas moins d'avantage pour le bien de ſon Royaume, puiſque par le ſéjour du Caſtillan à la Cour de Portugal, il y auroit peut-eſtre lieu de diviſer la Caſtille, en profitant des lumiéres & des mémoires, que l'on en pourroit tirer; que c'étoit par de ſemblables moyens, que Philipe de Macédoine, & les Romains s'étoient rendus Maîtres, l'un de la Grece, & les autres du Monde; qu'on devoit ménager les occaſions, quand elles ſe préſentoient, d'étendre les limites d'un Etat, ſans répandre le ſang des Citoyens, & ſans épuiſer l'Epargne; que ce genre de conqueſtes ne pouvoit eſtre que fort utile à l'Etat, puiſqu'il n'y avoit ni périls à eſſuyer, ni obſtacles à vaincre; & que par la ſeule patience, la faction de Henry tomberoit; qu'au reſte, celle de Pierre n'étoit pas ſi foible, qu'elle fuſt tout-à-fait abbatuë; qu'il étoit à préſumer, ſi les choſes tournoient, comme il y avoit apparence qu'elles devoient tourner, que le Roy feroit un jour de grands progrés ſur les débris de la puiſſance Caſtillane, & qu'enfin, la Caſtille étant déchirée par une guerre inteſtine & civile, elle pourroit donner lieu à de grandes entrepriſes; ſur ce fondement ils conclurent, que

Différence de ſentimens ſur ce fait.

le Roy ne devoit pas refuſer à Pierre, ni un azile, ni une entreveuë. ANS DE J. CHRIST. 1367.

Cette opinion fut combattuë, & meſme détruite par les autres Miniſtres; mais comme ils connoiſſoient dans le Roy, un fonds d'humanité & de tendreſſe, & qu'ils craignoient qu'il ne ſe trouvaſt trop ſenſible à l'état où le Caſtillan ſe voyoit réduit, ils luy remontrerent qu'il ne pouvoit tendre la main à ce Prince errant, & dépoſſedé, ſans s'attirer une affaire avec Henry ſon frere. Ils ajoûterent, que la ſimple eſpérance d'un avantage fort incertain, devoit céder au reſſentiment qu'en auroit Henry, ſi le Roy accordoit ſa protection à Pierre, où s'il luy permettoit de ſe retirer dans ſon Royaume; qu'il y avoit peu d'honneur, & de religion pour le Roy, qui étoit fort délicat ſur l'un & ſur l'autre point, de prendre la défenſe de Pierre, qui avoit irrité le ciel par ſes impiétez, & qui par ſes meurtres s'étoit attiré l'indignation de ſes peuples. Enfin, ils déterminerent le Roy à demeurer dans la neutralité, pour oſter à Henry tout ſujet de ſe plaindre, ſi Pierre étoit vainqueur, & à Pierre toute occaſion de murmurer, s'il étoit vaincu.

Ces derniers ſentimens parurent trop prudens au Roy, pour ne les pas ſuivre. Il ordonna dés ce moment à Jean Tello d'aller à Coruche, où le Caſtillan s'étoit déja rendu, & de luy dire, que le Roy ayant appris ſon arrivée, il avoit cru le devoir faire avertir, qu'il ne pouvoit le recevoir dans ſon Royaume, ſans ſe broüiller avec Henry; qu'il étoit de ſa prudence, auſſi-bien que de leur intereſt commun, de vivre dans la neutralité, & de ne point prendre un parti préférablement à l'autre; & qu'enfin, il le prioit de réfléchir ſur l'équité de cette remontrance, dans laquelle il croyoit ſe devoir renfermer, puiſqu'il étoit leur parent, & leur ami commun. Pierre, à qui cette raiſon, toute juſte qu'elle étoit, parut comme un prétexte dont le Roy ſe ſervoit pour luy refuſer un azile, dit à Tello, que le chagrin de s'eſtre trompé dans le choix qu'il avoit fait du Portugal préferablement à tout autre pays, l'oc-

Le Roy refuſe un azile au Caſtillan.

Raiſons de ce refus.

ANS DE J. CHRIST. 1367.

cupoit moins que le peu d'honneur que ce refus feroit au Roy, quand la nouvelle en ſeroit répanduë dans les Cours étrangeres; deſorte qu'il continua ſa route. Il s'en alla en Galice, & prit la mer à Bayonne pour aller demander du ſecours au Prince de Galles qui étoit en Angleterre.

Départ du Caſtillan.

Henry, frere de Pierre, étant donc demeuré en poſſeſſion du trône de Caſtille, où ſon mérite perſonnel l'avoit fait monter, le Roy y envoya Jean, Eveſque d'Evora, & Gonçalez de Pereira, Grand Prieur de Crato, en qualité d'Ambaſſadeurs, pour négocier une alliance entre leurs Couronnes. Le Caſtillan qui ne la ſouhaitoit pas avec moins d'empreſſement que le Roy, donna une pareille commiſſion à l'Eveſque de Badajox, & à Gomez de Toledo, qui vinrent en Portugal, & peu de tems aprés, cette alliance fut faite entre ces deux Princes.

Les deux Rois s'envoyent des Ambaſſadeurs.

Nouveau traité d'alliance, fait entre-eux.

Le Roy ayant pleinement ſatisfait ſa vengeance, & reparé l'injure qui avoit été faite à la vertu d'Agnés de Caſtro, s'appliqua à établir la police dans ſon Royaume. La premiére Ordonnance qu'il rendit, fut ſinguliére & rigoureuſe. Il défendit ſous peine du foüet, pour la premiére fois, & de la mort pour la récidive, de prendre rien à crédit chez les marchands, & aux marchands de rien délivrer, ſans en eſtre payez; les Officiers de ſa Maiſon obſerverent ce Réglement pour en montrer l'exemple aux particuliers. Ce fut par là qu'on empeſcha que les familles ambitieuſes, n'égalaſſent par l'éclat d'une trop grande dépenſe, celles qui avoient aſſez de biens pour la pouvoir ſoutenir, & qu'on reprima un luxe, dont le progrés commençoit à devenir dommageable à tout le Royaume. Pierre, informé de l'abus qui s'étoit gliſſé parmi les Avocats, & parmi les Juges, régla par une nouvelle Ordonnance, toutes les formalitez de la Juſtice; il les réduiſit aux ſeuls procés verbaux, dont il vouloit meſme eſtre inſtruit, au moins dans les affaires de conſéquence. Une ſi grande reforme coupa cours à l'uſage des préſens, & à toutes ſortes de ſollicitations, dont peu de Juges

Différens Réglemens, concernant la police.

Réglemens pour la Juſtice.

Faria i Souza. part. 3. cap. 9. §. 425.

ges étoient à l'épreuve. S'il se trouvoit encore quelques Officiers, qui malgré ses ordres, abusassent de leurs charges, ils étoient interdits de leurs fonctions pour un certain tems.

ANS DE J. CHRIST. 1367.

Le Roy fit en mesme-temps une remise de tous les impôsts qu'on levoit dans le Royaume, & en révoqua les Edits. Il disoit souvent, *qu'un Prince avoit toûjours de quoy donner, quand il ménageoit bien son revenu, & qu'il ne répandoit pas ses bienfaits avec trop de profusion.*

Révocation des impôsts.

Turquet Hist. d'Esp.

Les libéralitez qu'il fit, n'engagerent pas son Domaine. Un diamant, une médaille d'or, ou quelque ouvrage d'argent bien travaillé, faisoit le sujet de ses plus grandes largesses; mais la maniére dont il les donnoit, en relevoit beaucoup le prix. Ce Prince s'appliquoit à régner heureusement pour ses sujets, & glorieusement pour luy. Il faisoit de tems en tems, de petits voyages dans son Royaume, pour s'instruire par luy-mesme de ce qui s'y passoit. Il estimoit que sa présence, & quelquefois son séjour dans les principales villes, entretenoient le bon ordre, & la discipline dans leur vigueur. L'accés auprés de sa personne étoit facile; il écoutoit tout le monde, & il rendoit justice à ceux qui la demandoient avec raison. Il portoit, dit-on, avec luy un sceptre uni à un foüet, pour marquer sa puissance à récompenser, & sa sévérité à punir. Il fit pendre un homme, qui avoit fait violence à une fille avant que de l'épouser. Il ordonna que l'on instruisist le procés d'un Officier du Trésor, qui en l'absence du Trésorier, avoit exigé d'un particulier, une somme qui ne luy étoit pas deuë. Cet Officier ayant été condamné à la mort, plusieurs personnes de considération solliciterent sa grace, & entre-autres une Dame, appellée Béatrix Dés, que le Roy aimoit, mais ce Prince la refusa, & l'arrest fut exécuté. Il en coûta la vie à un parent du Gouverneur de Lisbonne, pour avoir outragé un Sergent, qui faisoit une exécution chez luy. Tout ce qui avoit l'apparence du crime faisoit beaucoup d'horreur au Roy; à plus forte raison étoit-il éxact, & rigoureux à

Voyages du Roy, dans les provinces de son Royaume.

Rigoureuses punitions des criminels.

ANS DE J. CHRIST. 1367.

punir le crime, & ſur tout l'adultére, comme on ſçait qu'il le fit paroître en la perſonne d'un de ſes Courtiſans, qui avoit débauché la femme d'un bourgeois de Liſbonne. Le Roy qui vouloit venger l'honneur du mari, ſur la perſonne du galand, ordonna à ſes Chirurgiens de le mettre hors d'état de cauſer jamais un pareil ſcandale. Si quelqu'un oſoit employer la médiation de celles qui corrompent les femmes innocentes, le feu expioit ce crime. On en vit un exemple en la perſonne d'une femme d'intrigue, nommée Helene, qui avoit proſtitué une jeune fille à l'Amiral Lanſarote Peſania. Le procés de cette femme ayant été inſtruit, elle fut condannée à eſtre brûlée. On travailla enſuite à celuy de l'Amiral, qui devoit avoir la teſte coupée; mais à la recommandation de la République de Gennes, le Roy luy accorda ſa grace. Sa ſévérité ſembloit s'augmenter, lorſqu'il s'agiſſoit de punir les meſmes fautes dans la perſonne de ceux qui ſervoient les Autels, & cela ſans conſerver aucun égard pour leur état; ſoit qu'ils fuſſent Preſtres ſéculiers, ou Moines. Les fréquens exemples qu'on en avoit veus, donnerent lieu aux Communautez de faire une tres-humble remontrance au Roy: elles le ſupplierent de renvoyer aux Juges ſupérieurs des Preſtres, ou des Religieux, ceux qui tomberoient dans le deſordre, pour eſtre jugez, & punis ſuivant la nature de leurs crimes. Le Roy qui écouta tranquillement ce qu'on luy repréſenta ſur ce fait, répondit aux Députez qui étoient chargez de luy en porter la parole, qu'il conſentoit de renvoyer les coupables pardevant leur Juge ſupérieur, qui étoit Dieu, & leur dit, qu'il continueroit à condamner à la mort, ceux qui la mériteroient, par une conduite ſi honteuſe pour le Sacerdoce.

Les gens d'Egliſe n'en ſont pas meſme éxempts.

Comme ce caractére ſe trouvoit encore intereſſé dans un attentat qu'un fils oſa faire contre ſon pere, & que le Roy fut informé de cette action, ce Prince fit venir la mere de cet enfant, & l'obligea d'avoüer, ſous des peines dont il l'intimida, en cas qu'il découvriſt le contraire de ce qu'elle luy diroit, ſi ſon mari étoit le véritable pere

d'un enfant ſi dénaturé. Cette femme qui craignoit que la juſtice du Roy ne tombaſt ſur ſon fils, de qui le crime étoit averé, aima mieux avoüer l'infidelité qu'elle avoit faite à ſon mari, à qui elle avoit préferé la compagnie d'un homme d'Egliſe, que d'expoſer ſon fils à la mort. Le Roy ne ſe contentant pas de cet aveu, tout ſincére qu'il parut, voulut encore ſçavoir le nom du ſéducteur. Cette femme qui étoit en humeur de tout dire, n'ayant oſé le luy déguiſer, ce Prince le fit prendre, & ordonna qu'il fuſt rigoureuſement puni. ANS DE J. CHRIST. 1367.

Il n'étoit pas moins rigoureux à punir les emportemens de la colére, dans un homme que la profeſſion approchoit du miniſtére des Autels. L'exemple que ce Prince religieux ordonna qu'on en fiſt en la perſonne d'un Prêtre, qui avoit tué un ouvrier qu'il faiſoit travailler chez luy, eſt trop digne de l'Hiſtoire pour n'en pas faire ici mention. Ce Preſtre, que les excuſes de cet artiſan ne purent fléchir, ſuivit avec tant de fureur les mouvemens de ſa colére, qu'il le tua de ſa propre main. Comme les parens de cet homme, ne ſe trouvoient point en état de venger la mort de celuy qui les faiſoit ſubſiſter par les fruits de ſon travail, ils n'avoient point d'autre conſolation que de ſoupirer & de ſe plaindre, & ce que la Juſtice ne leur auroit pas infailliblement refuſé, s'ils luy avoient porté leurs plaintes, leur douleur l'obrint du Roy. Ce Prince, qui de tems à autre ſe promenoit dans l'étenduë de ſes provinces, faiſoit une particuliére attention aux cris des affligez, & des malheureux. Les enfans, & les proches de cet artiſan, étant de ce nombre, affecterent de ſe trouver ſur la route du Roy dans ſon voyage. Ce fut alors qu'il apprit par eux-meſmes le ſujet de leur infortune. Les circonſtances de cette action luy parurent ſi noires, qu'il voulut ſçavoir quels étoient les Officiers, dans la Juriſdiction de qui ce délict s'étoit commis. Il eſt vray que ces Magiſtrats qui connoiſſoient juſqu'où l'exactitude du Roy portoit les choſes, avoient ordonné par leur Arreſt, que ce Preſtre ſeroit ſuſpendu des fon-

ANS DE J. CHRIST. 1367.

ctions eccleſiaſtiques durant une année.

Cependant un des enfans de cet ouvrier, ſollicité ſous main de tirer vengeance de cette mort, ſe détermina à tuer l'aſſaſſin de ſon pere, ce qu'il executa dans une proceſſion ſolemnelle, qu'on faiſoit dans une ville du Royaume. Cet attentat meritoit les plus cruels tourmens, & de fait il y fut condamné; mais le Roy qui ſignoit tous les arreſts de mort, & qui, à ce qu'on dit, avoit fait ſuggerer cette vengeance qu'il s'agiſſoit de punir, en la perſonne de celuy qui avoit commis ce dernier meurtre, ſe contenta de condamner l'homicide à l'interdiction des fonctions de ſon métier, pendant une année; & par ce jugement, que ce Prince affecta de régler ſur celuy des Juges, il fit voir, qu'il étoit particuliérement informé de ce qui ſe paſſoit dans ſon Royaume, & de ce que l'on ordonnoit dans les tribunaux.

Les Prélats à qui l'on pouvoit faire quelques reproches, n'en furent pas plus exempts que leurs plus ſimples diocéſains. L'exemple de l'Eveſque de Porto eſt trop conſidérable pour le paſſer ſous ſilence, & ce ſeroit bleſſer la fidelité de l'Hiſtoire, que de ne pas rapporter ici ce qui ſe paſſa à ce ſujet. Le Roy ayant ſceu que ce Prélat vivoit dans le crime avec une femme mariée, alla à ce qu'on dit, à Porto, ſous prétexte de quelque affaire importante qu'il vouloit communiquer à l'Eveſque. Pour cet effet, il s'enferma avec luy, & aprés luy avoir reproché ſon crime en des termes pleins d'indignation & de colére, il le maltraita ſi rudement avec le foüet qu'il portoit, que ſi le Gentilhomme de la chambre, qui avoit accompagné le Roy, ne fuſt entré au bruit qu'il entendit, l'Eveſque auroit peut-eſtre payé de ſa propre vie, le ſcandale qu'il avoit cauſé. Cette action auroit été plus digne de loüange, ſi elle ne ſe fuſt point paſſée en la perſonne d'un Preſtre, qui outre ſon caractére, étoit encore reveſtu de celuy de l'Epiſcopat. Comme la connoiſſance du crime dont il étoit convaincu, n'appartenoit qu'au Pape, & que la punition luy en étoit reſervée, on diſoit qu'il

Turquet Hiſt. d'Eſp.

Le Roy pouſſe trop loin ſa ſévérité.

étoit du caractére du Roy d'en faire la dénonciation au saint Siége, que le Roy ne devoit pas s'abandonner à son zéle, & user de mainmise sur un homme consacré à l'Eglise, & au service de Dieu. ANS DE J. CHRIST. 1367.

Les inventions magiques, qui en ce temps là étoient fort en usage en Portugal, furent défenduës, & les auteurs exactement recherchez, & sévérement punis. Si l'on faisoit mourir quelqu'un par le bras de la justice, Pierre vouloit se trouver à l'exécution du criminel, pour en augmenter par sa présence, & la peine & la confusion. Enfin ce Prince tenoit pour maxime, que les cris de ces malheureux contribuoient à entretenir la probité chez les honnêtes gens, & qu'ils ébranloient les mauvaises intentions de ceux qui pouvoient s'abandonner à de pernicieux desseins. Magiciens punis.

Au reste, il sembloit que le Roy eust un génie universel, pour se bien acquiter de tout ce qu'il se proposoit. Peu de gens entendoient aussi parfaitement que luy, l'air des grandes cérémonies. Rien n'échapoit en ces brillantes occasions, ni à son goût, ni à sa prévoyance; le magnifique relévoit le nécessaire, & l'utile étoit toûjours heureusement confondu avec l'agréable, comme il le fit voir, lorsqu'il donna le Comté de Barcellos, à Jean Alfonse Tello, & qu'il le fit Chevalier. La soldatesque en haye, la bourgeoisie sous les armes, jointes à cinq cens flambeaux qui éclairerent la marche, depuis le Palais jusqu'à l'Eglise, en furent les moindres particularitez. La Cour parée, & grossie par une noblesse d'élite, environnoit le Roy, auprés de qui les Officiers de la Couronne rempliſſoient leurs fonctions. Ce Prince en voulut faire la cérémonie, & dans le superbe repas qu'il donna, le nouveau Chevalier fut comblé d'honneur, & le peuple eut part à cette feste, par des profusions de vin que l'on fit dans les places publiques. *Faria i Souza Hiſt. Portug.* Alfonse Tello, fait Comte de Barcellos, & Chevalier.

Aprés que le Roy eut policé son Etat, & intimidé les criminels par la crainte des peines, ce Prince ne s'occupa plus, que de ce qui pouvoit contribuer au bonheur de ses sujets, & à l'embellissement de son Royaume. Les *Faria i Souza.*

ANS DE J. CHRIST. 1367.

Courtiſans, & les Officiers, ſe reſſentirent également de ſes libéralitez, & de ſes bienfaits. Il fit conſtruire la ville & le pont de Lima, & il fonda l'Egliſe de ſainte Marie de Gloire. Comme la Religion, & la piété de ce Monarque, ne cédoient en rien à ſes autres qualitez, il alloit ſouvent dans l'Egliſe d'Alcobaça à Coïmbre, où il avoit fait élever ſon tombeau, pour refléchir ſur ſes devoirs, & ſur le compte qu'il en rendroit un jour; mais ce Prince n'avoit rien à ſe reprocher ſur ſon gouvernement, ſi ce n'eſt, diſoit-il, *que ſouvent il avoit paſſé un jour ſans faire du bien à quelqu'un.* Auſſi parmi les juſtes ſoupirs, que le peuple pouſſa quand il mourut, on entendoit ces mots, au milieu d'un ſi triſte murmure. *Que Pierre ne devoit jamais naître, ou qu'il ne devoit jamais mourir.* Ce fut dans la ville d'Eſtremos que ce Roy vit finir ſa vie, & ſon régne, aprés avoir veſcu quarante-ſept ans, & porté le ſceptre pendant dix. Il fut enterré à Alcobaça, où il ordonna encore, au lit de la mort, qu'on l'on portaſt ſon corps, pour eſtre joint à celuy d'Agnés de Caſtro, que l'on y avoit transferé par ſon ordre.

Conſtruction du Pont de Lima.

Le Roy fait faire ſon tombeau.

Refléxions de ce Prince.

Sainte Marthe. Mariana. Nuñez.

Mort du Roy, & où enterré.

Ce Roy avoit pris pour deviſe une Etoile, avec ces mots pour ame, MONSTRAT ITER, cet aſtre, à l'exemple de celuy qui conduiſit les Rois Mages, devant luy frayer le chemin du Ciel.

Sa deviſe.

FERDINAND I.

ROY IX.

FERDINAND naquit à Coïmbre en 1340. & monta sur le trône en 1367. Il épousa Léonore Tellez, dont il eut deux fils, & une fille. Les Infants moururent jeunes, & l'on n'en trouve les noms dans aucun Historien. L'Infante Béatrix fut l'heritiére du Royaume, & mariée à Jean I. Roy de Castille. Le Roy eut une fille naturelle nommée Isabelle, qui naquit en 1634. Elle fut promise dés l'âge de neuf ans à Alfonse Henry de Castille, fils naturel du Roy Henry II. il étoit Comte de Gijon, & Seigneur de Norogna. Ce mariage qui n'étoit pas du goust d'Alfonse, se fit en 1378. & il fut également fatal à ce Prince, & à Isabelle. Le Roy de Castille, piqué de l'indifférence qu'Alfonse eut pour sa femme, le dépoüilla de toutes ses terres, & le réduisit à une telle extremité qu'il fut obligé de passer à Avignon, pour en porter sa plainte au Pape Gregoire XI. & ensuite à Charles V. Roy de France ; mais ce fut inutilement.

1367.

Naissance de Ferdinand, son mariage, & ses enfans.

Mariage de l'Infante Béatrix.

L'Infante Isabelle, mariée au Comte de Gijon.

Nuñez.

Ce Comte va à Avignon.

ANS DE J. CHRIST.

Charles VI. qui succéda à ce Roy fut choisi pour terminer le différent du Castillan, & du Comte. Charles prononça un jugement si severe, que non content d'avoir traité Alfonse, comme rebelle à son Prince, il luy fit défense de demeurer en France, ne voulant pas que son Royaume servist d'azile à ceux qui s'élevoient contre leur Souverain; de maniére que le Comte se voyant sans biens en Portugal, & sans appuy en France, se retira à la Rochelle, où sa femme Isabelle le vint trouver avec leurs enfans. Ils subsisterent aux dépens de la Vicomtesse de Thoüars, qui dans la suite leur donna la joüissance de la ville de Marans en Aunis. Ils y moururent, & laisserent sept garçons & une fille; sçavoir, Pierre, Jean, Ferdinand, Sanche, Henry, Nuño, Martin, Henriquez, & Constance de Norogna. Quelques-uns des enfans du Comte de Gijon retournerent en Espagne; Pierre de Norogna, qui étoit l'aisné s'y maria, les enfans qu'il eut firent de grandes alliances. Pierre devenu veuf, fut nommé à l'Archevesché de Lisbonne; Jean son frere puisné périt au siége de Balaguier en Catalogne, & Ferdinand, troisiéme fils du Comte de Gijon, fut Comte de Villa-Real. C'est de luy que sont sortis les Marquis de ce nom, le Duc de Camigna, le Comte de Monsanto aujurd'huy Marquis de Cascaës, & le Comte de Linares en Portugal. Sanche de Norogna fut Comte de Mira; Henry son frere, eut une fille mariée à Pierre Vasco de Mello, Comte d'Atalaia. Nugno de Norogna épousa Mencie de Ribadeneira, & il en eut une fille nommée Jeanne. Elle fut femme de Jean de Mascaregnas, dont est issu George de Mascaregnas, Marquis de Montalvan, qui sous le régne de Jean IV. fut Ministre d'Etat, Vice-Roy du Bréfil, Surintendant de la Marine, & President au Conseil des Indes. Ferdinand de Mascaregnas, fils de George, fut Comte de Serin, & Maréchal du Royaume. Martin Henriquez de Norogna, cadet de tous les enfans d'Alfonse, & d'Isabelle, vint servir en France, pendant que Charles VII. y régnoit, & enfin Constance de Norogna leur sœur, fut mariée avec Alfonse

Le Roy de France, luy refuse un azile.

Le Comte se retire à la Rochelle.

Vasconcellos.

Origine des Maisons de Villa-Real, de Camigna, & de Monsanto.

Alfonſe de Portugal, premier Duc de Bragance, qui l'épouſa en ſecondes noces : il n'eut aucuns enfans d'elle. ANS DE J. CHRIST.

Ferdinand étoit le dernier Prince, iſſu en ligne directe du Comte Henry. Ce Monarque eut de grandes qualitez ; mais la diſſipation qu'on luy attribua des tréſors de ſon Epargne, que le Roy ſon pere avoit mis à Santaren, & à Liſbonne, luy fit beaucoup de tort dans le monde. Il eſt vray que les guerres en conſumerent une partie, auſſi ne luy reprocha-t-on pas les dépenſes qu'il avoit faites pour les ſoutenir : on le blâma ſeulement d'avoir ſouffert, que les Favoris en euſſent diſpoſé comme ils avoient voulu. Mais avant que d'entrer dans ce détail, il faut examiner quelles furent les prétentions de Ferdinand ſur la Caſtille. *Sainte-Marthe Hiſt. geneal. liv. 4.* 1368. *Mariana. Vaſconcellos. Turquet en ſes Frag. ſur le Port.* Le Roy fait de grandes diſſipations.

Le Roy comptoit ſi bien ſur cette conqueſte, que pluſieurs villes de ce Royaume, & de celuy de Galice, prirent ſon parti ; ce qui détermina Ferdinand à faire battre une nouvelle monnoye, dont le revers portoit deux Couronnes. Ceux qui d'entre les Caſtillans ſe rangerent de ſon coſté, furent gratifiez des terres que poſſedoient les partiſans de Henry II. Roy de Caſtille. Henry en uſa de la meſme maniére à l'égard des Caſtillans, qui luy furent fidelles, & il leur donna les biens de ceux qui avoient embraſſé le parti de Ferdinand. Ce Prince ſoutenoit, pour juſtifier ſon procedé, que la Caſtille luy appartenoit, comme étant petit fils de Sanche IV. Roy de Caſtille ſurnommé le Brave, au lieu que Henry qui régnoit à ſon préjudice, étoit parricide, & fils naturel d'Alfonſe XI. Il eſt vray que Pierre, aprés ſa défaite auprés de la ville de Montiel, ſe ſauva dans le Château. Comme ce Prince s'y vit enfermé, ſans aucune eſperance ni de ſecours, ni de ſalut, il ſe déroba, & prit le parti d'aller trouver Bertrand du Gueſclin dans ſa tente, ſe perſuadant, qu'à la faveur des préſens dont il luy fit offre, il luy faciliteroit les moyens de s'évader. Henry s'y étant rencontré, Pierre, & luy ſe prirent de paroles ; ils ſe porterent quelques coups ; ils vinrent aux priſes, & ils tom- *Sainte-Marthe Hiſt. Geneal. de la Maiſon de France, Mariana. Hiſt. d'Eſp.* Prétentions de Ferdinand, ſur la Caſtille. *Mariana. lib. 17.*

ANS DE J. CHRIST. 1368.

bérent. Henry qui avoit le deſſus, ne quitta point Pierre qu'il ne luy euſt oſté la vie. L'Hiſtoire ne décide point ſi cette action fut nette; quoi-qu'il en ſoit, Pierre mourut, & Henry monta ſur le trône de Caſtille. Le Duc de Lancaſtre, fils d'Edoüard, Roy d'Angleterre, y prétendoit auſſi, à cauſe de Conſtance ſa femme, qui étoit fille aiſnée de Pierre. Pour autoriſer ſes prétentions, il reprochoit auſſi à Henry, & ſa naiſſance, & la mort de ſon frere Pierre, qui étoit beaupere de ce Duc.

Garibai. Hiſt. Hiſp. lib. 25. cap. 20.

Mezeray, en ſon Abregé de l'Hiſt. de Fr. Tome 2.

LeDuc de Lancaſtre, prétend à la meſme Couronne.

Le droit de Ferdinand n'étoit pas moins juſte en apparence, que celuy de Henry, & de Conſtance. D'ailleurs, le Roy ſe voyoit ſecondé par les mécontens, parmi leſquels il y avoit un grand nombre de Seigneurs, qui luy avoient donné ce conſeil, & qui étoient entrez dans ſon parti. Pluſieurs villes de Caſtille le reconnurent pour leur Souverain, & toute la Galice ſe rangea ſous ſa domination.

Quelques Seigneurs, & pluſieurs villes, prennent le parti du Roy.

Le Caſtillan, qui de ſon coſté vouloit ſe venger ſur les places qui appartenoient au Roy, alla inveſtir la ville de Zamora; mais l'ayant trouvée bien fortifiée, & encore mieux défenduë, il jugea plus à propos de paſſer en Galice, que de s'attacher à la réduction de cette place, devant laquelle il couroit riſque de ſe morfondre, & de ruïner ſon armée.

Faria i Souza. Europ. Port. ne Vidadel Rey D. Fernando.

Zamora inveſti par le Caſtillan.

Ce changement de deſſein dans les projets du Roy de Caſtille, en apporta auſſi dans la réſolution de Ferdinand. La ſupériorité de l'armée des ennemis, détermina le Roy à ne les point attendre. Comme il ne vouloit, ni compromettre ſa gloire, ni riſquer ſes troupes, il prit le parti de renforcer la garniſon de la Corugna, & ſe retira dans la ville de Porto. Henry, ſe voyant ſans eſperance d'en venir à quelque action par la retraite inopinée de Ferdinand, entra en Portugal, accompagné de Bertrand du Gueſclin; il ravagea toute la contrée d'Entre-Douro-&-Minio; il attaqua, & prit les villes de Brague, & de Bragance, ſans que les Portugais paruſſent en campagne, ni qu'ils fortifiſſent d'aucunes de leurs places pour s'oppoſer aux deſordres & aux deſſeins des ennemis. On croit

Ferdinand va à Porto.

Le Caſtillan entre en Portugal.

meſme que Henry auroit pouſſé ces dégaſts encore plus loin, ſi le Roy de Grenade, qui étoit ſon ennemi, n'euſt pris la ville d'Algezire, ſituée ſur le Détroit de Gibraltar. Ce Roy Maure la détruiſit, & la fit ſapper juſqu'aux fondemens. Quelques-uns eſtiment, que c'eſt de cette ville que les anciens Auteurs ont parlé ſous le nom de *Carteja*, ou de *Carthea*. Quelques autres l'ont priſe pour Cartagene; mais la deſcription que Tite-Live fait de *Carteja*, leve tous les doutes, & l'on doit croire aprés cela, que c'eſt de cette ville qu'il a prétendu parler. Les Maures s'en étant rendus maîtres depuis ce tems-là, luy donnerent le nom d'Algezire, qui luy demeura, meſme aprés qu'Alfonſe XI. Roy de Caſtille l'eut conquiſe ſur eux, en 1344.

ANS DE J. CHRIST. 1368.

Deſtruction d'Algezire.

Ambroſius Morales. Antonius Auguſtinus. Nonius. Goropius Becan. Mariana. Ovidius lib. 10. Metam. Titelive liv. 38. 43. &c. Nonius Hiſt. Hiſp. cap. 11.

Cette deſtruction obligea le Caſtillan à quitter le Portugal, & à courir à la défenſe de ſes propres Etats. Cependant le Roy n'épargnoit rien pour gagner les cœurs, & pour ſe faire des partiſans. Il donnoit plus à un Caſtillan qu'il vouloit attirer à luy, qu'il n'auroit fait à quatre Portugais qu'il auroit voulu enrichir, ou conſerver. Ces profuſions furent ſi conſidérables, qu'il ſembloit que les Seigneurs Caſtillans, à qui le Roy faiſoit tant de bien, étoient plûtoſt venus en Portugal pour démembrer le Royaume, que pour y apporter les moyens d'en conquerir un nouveau; & de fait, l'Hiſtoire nous apprend, que le Roy donna quinze villes à Ferdinand de Caſtro Xerés, beaufrere de Henry, Roy de Caſtille; qu'Alvaro Perez, frere de Ferdinand, en eut neuf, ſans parler du Comté d'Arrajolos, & de la charge de Connétable, dont il fut pourveu; que Ferdinand Alfonſe de Zamora, obtint du Roy, ſeize villes; que Mendo Rodriguez de Séaura, en eut cinq; que de Caſerés fut gratifié de ſept, & Alfonſe Gonçalez de deux; que Jean Ferdinandez de Andeiro, & Alfonſe de Baëſſa en eurent chacun trois; que Vaſco Perez de Camoëns, l'un des prédeceſſeurs de Loüis de Camoëns célébre Poëte Portugais, eut quatre villes pour ſon partage; que Pierre Alfonſe Giron, & Alfon-

Exceſſives profuſions du Roy, envers quelques Seigneurs Caſtillans.

ANS DE J. CHRIST. 1368.

ſe Perez, en obtinrent ſix entre-eux deux ; que le Roy en donna deux à Lopo Gomez, & un pareil nombre à Alfonſe Lopez ; que Lopo Rodriguez, Gonçalez de Agujar, Alfonſe de Mouxica, & Payo Rodriguez, en eurent chacun une ; que Rodrigo de Villegas, en obtint deux, & qu'enfin, le Roy donna à Alfonſe de la Cerda les ſept autres villes, ſans parler de toutes les gratifications pécuniaires qui épuiſerent l'Epargne. Ces Seigneurs ſe voyant un ſi grand fonds de biens, qu'ils tenoient purement de la liberalité du Prince, préfererent le Royaume & la Cour de Portugal, à leur propre patrie, & s'y établirent par de grandes alliances qu'ils contracterent. On y voit encore pluſieurs de ces maiſons qui ſubſiſtent, & dont les heritiers portent les noms.

Seigneurs Caſtillans, établis en Portugal.

Quoique le Roy tâchaſt par ces différens moyens, à renforcer ſon parti, & à groſſir ſon armée, toutefois, il n'avoit point aſſez de troupes pour entreprendre quelque choſe en Caſtille, avec un peu de gloire, & de ſuccés. Ce fut ce qui l'obligea d'envoyer des Ambaſſadeurs dans la plûpart des Cours des Princes Chrétiens, & meſme on dit, qu'il fit une paix de cinquante ans avec le Roy de Grenade, & avec les Sarraſins, parce que ce Prince qui avoit toûjours été dans les intereſts de Pierre, frere de Henry, ſouhaitoit que Ferdinand ſe rendiſt maître de la Caſtille ; mais comme le Roy connoiſſoit le caractére des Maures, & qu'une ſimple paix ne le raſſeuroit pas aſſez, il fit celle-ci à des conditions qui luy étoient avantageuſes. Il engagea ce Roy Maure, à ſigner qu'il n'entreroit dans aucun traité de paix avec Henry, Roy de Caſtille, & que les conqueſtes qu'ils feroient, chacun de leur part, ne ſeroient point communes entre-eux, non plus que les dépenſes de la guerre.

Ambaſſades en différentes Cours.

Paix faite avec le Roy de Grenade.

Conditions de cette paix.

Cependant, les Ambaſſadeurs que le Roy avoit envoyez en Angleterre, & en Aragon, travailloient à diſpoſer les Rois de ces pays là à ſecourir Ferdinand. L'Anglois fut le plus prompt à luy envoyer des troupes, ſous la conduite du Comte de Cambridge ; mais ces troupes,

Le Roy d'Angleterre, envoye des troupes.

loin de contribuer au repos, ou à la défenſe du Royaume, n'y cauſerent que des ravages, & du deſordre. ANS DE J. CHRIST. 1368.

Pierre, Roy d'Aragon, que Ferdinand avoit un grand intereſt de mettre dans les ſiens, fut le Prince que le Roy fit ſolliciter le plus vivement par Spinola, par Burgos, & par Garcie, qui étoient ſes Ambaſſadeurs. Ces Miniſtres n'étoient pas ſeulement chargez de parler des affaires de la guerre; mais encore de demander à l'Aragonois, l'Infante Léonore en mariage, à quoy ce Prince ayant conſenti, il envoya en Portugal un nouvel Ambaſſadeur, appellé Villa-Ragut, pour convenir des conditions de ce mariage. Elles ne conſiſtoient qu'en trois articles; ſçavoir, qu'en faveur de cette nouvelle alliance, Pierre, Roy d'Aragon, declareroit la guerre à Henry, Roy de Caſtille; que Ferdinand envoyeroit trois mille hommes de troupes reglées à Pierre, & qu'enfin, ces deux Rois ſe donneroient réciproquement des oſtages pour ſeureté de leur parole. Les choſes ayant été ainſi arreſtées, Villa-Ragut fit la céremonie des Fiançailles, au nom de l'Infante Léonore, dans la ville de Liſbonne.

Le Roy fait demander l'Infante d'Aragon.

Clauſes de ce mariage.

Céremonie des Fiançailles.

Villa-Ragut étant de retour en Aragon, Ferdinand nomma Alfonſe Tello, Comte de Barcellos, pour aller en Aragon épouſer l'Infante, au nom du Roy, & pour l'amener en Portugal, ſur une flotte de galéres, laquelle étoit partie pour cet effet. Auſſitoſt aprés l'arrivée du nouvel Ambaſſadeur, on diſpoſa toutes choſes pour la céremonie de ce mariage. L'Aragonois détermina le jour, & le lieu où elle ſe devoit faire, & aprés y avoir lû les pouvoirs que le Comte avoit d'épouſer l'Infante, au nom du Roy ſon maître, le mariage fut celebré en attendant la diſpenſe que le Pape en avoit accordée, ſans laquelle l'Aragonois ne voulut pas conſentir au départ de l'Infante.

Nouvel Ambaſſadeur en Aragon.

Mariage de l'Infante.

Tandis que l'on travailloit ſérieuſement au mariage de Ferdinand, ce Prince ſe mit en campagne, & entra en Caſtille; il y prit quelques villes, & allarma celles qui étoient dans les environs de ſes nouvelles conqueſtes. 1369.

Le Roy entre en Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1369.

Henry, Roy de Caſtille, partit auſſi-toſt, & marcha à ſa rencontre, pour regagner les villes que le Roy venoit de prendre ſur luy, & pour raſſeurer les autres; il tourna enſuitte vers le Portugal, où il entra par la province d'Entre-Douro-&-Minio; il inſulta la ville de Brague, qu'il brûla malgré la vigoureuſe réſiſtance de ſes habitans; il mit le ſiége devant Guimaraëz, & fut obligé de le lever, le Roy y étant arrivé peu de jours aprés qu'il fut formé.

Le Caſtillan entre en Portugal, & met le feu dans Brague.

Comme les armées n'étoient pas éloignées l'une de l'autre, & que les campagnes ſe paſſoient ſans en venir à une action générale, & déciſive, le Roy fit propoſer la bataille au Caſtillan; mais ce Prince, loin de l'accepter, ſe retira par la province de Pardelà les Montagnes, & fourragea toutes les places qu'il trouva ſur ſa route.

Propoſition d'une bataille générale.

Le Caſtillan la refuſe, & ſe retire.

La retraite du Caſtillan changea toutes les meſures que Ferdinand avoit priſes. Ce Prince qui n'avoit plus d'ennemis à combattre, ni à chaſſer de ſes Etats, ſe prépara luy-meſme de la matiére à faire de nouveaux exploits. Comme il tenoit pour maxime, que porter la guerre dans les Etats de ſon ennemi, c'étoit du moins y répandre de la terreur, il partagea ſes troupes en trois corps d'armée, qu'il fit entrer en Caſtille par trois endroits différens. Elles y firent de grands dégaſts, & répandirent beaucoup d'épouvante, ſans en tirer néanmoins d'autre avantage, que celuy d'avoir intimidé leurs ennemis

Les troupes du Roy entrent en Caſtille.

Si Henry avoit ſouffert quelques dommages de ce coſté là, les partiſans de la Reine Jeanne, qui étoit ſa mere, publioient, que cette Princeſſe acquerroit une nouvelle gloire dans le ſiége qu'elle avoit formé devant la ville de Carmone, & que par cette conqueſte, elle rétabliroit les affaires du Royaume. Il eſt vray que l'on commença ce ſiége dans toutes les formes, & que l'on battit Carmone avec une vigueur inconcevable; mais ſi les aſſiégeans firent ſi bien leur devoir, Martin Lopez, qui étoit Grand Maître de l'Ordre de Calatrava, & Gou-

Siége de Carmone.

1370.

verneur de cette place, ne s'acquitta pas moins bien du ſien. La Reine, qui ne croyoit pas trouver une ſi longue réſiſtance, fit propoſer à Lopez, de capituler; ce qui ſe paſſeroit, luy dit-on, ſi avantageuſement pour luy, qu'il en tireroit plus de gloire, que s'il défendoit plus long-tems cette ville. Ce Commandant ne refuſa pas ce parti, pourveu qu'on luy accordaſt un certain tems pour en donner avis à la Cour. Le tems que Lopez avoit demandé, luy fut accordé, à condition qu'il envoyeroit ſes deux fils en oſtage, à quoy il conſentit. Cependant, il fit ſes diligences pour faire connoiſtre au Roy, ſon état dans Carmone, & la diſpoſition de la garniſon; il luy demanda un prompt ſecours, ſans quoy il ne pouvoit plus défendre cette place; mais le Roy, au lieu de marcher en perſonne pour oppoſer des forces égales à celles des ennemis, perdit le tems en déliberations dans ſon Conſeil, & n'envoya pour tout renfort à Lopez, que ſoixante-dix hommes.

Si Ferdinand prétendoit par là perſuader aux aſſiégeans, que les aſſiégez n'avoient pas beſoin d'eſtre mieux ſecourus, il ſe trompa dans l'eſperance qu'il avoit euë de tromper les ennemis; puiſqu'ils démeſlerent bientoſt cette politique, quoique Lopez tâchaſt de la ſeconder par une bonne contenance. Cependant, la Reine de Caſtille, impatiente de voir finir ce ſiége, qu'elle regardoit comme ſon ouvrage, fit ſommer le Gouverneur, auſſi-toſt que le tems qu'elle luy avoit accordé fut expiré, de luy déclarer ſa réſolution. Lopez connoiſſant l'intrepidité de ſes ſoldats, qui de leur coſté, comptoient plus ſur la valeur, & ſur l'experience de leur Capitaine, que ſur leur nombre, fit ſçavoir à la Reine Jeanne, que bien loin de vouloir capituler, il étoit réſolu de ſe défendre, & peut-eſtre mieux qu'il ne ſeroit attaqué. Cette Princeſſe, piquée d'une ſi fiere réponſe, ſe répentit d'avoir accordé à Lopez, la tréve qu'il luy avoit demandée: & comme elle craignoit que la vigueur de ce Capitaine ne luy oſtât le fruit de ſa conqueſte, elle chercha à l'ébranler, par la menace qu'elle luy fit de faire égorger ſes deux fils, qu'elle avoit en oſtage,

ANS DE J. CHRIST. 1370.

Propoſition de capitulation.

Lopez donne des oſtages.

Secours envoyé à Lopez.

Lopez reſolu de ſe défendre.

Menace de la Reine.

ANS DE J. CHRIST. 1370.

s'il ne ſe rendoit. Cette extremité fut cruelle pour Lopez, qui n'avoit pas moins de tendreſſe pour ſes enfans, que de fidelité pour ſon Roy. La nature & la gloire luy firent éprouver alors, tout ce que l'une à de plus touchant & de plus ſenſible, & ce que l'autre inſpire de plus noble, & de plus grand; mais enfin il prit ſon parti, les ſentimens de la gloire, étoufferent en luy les mouvemens de la nature. Il tint auſſi ferme contre ſa tendreſſe, que contre les menaces qu'on luy faiſoit; de ſorte que Jeanne, outrée de ſa réſiſtance, fit mourir à la teſte de ſon camp, les enfans de cet infortuné, & généreux pere. Ce ſacrifice auſſi cruel qu'injuſte, puiſque Lopez n'avoit point excedé le tems de la tréve que la Reine luy avoit accordée, pour luy déclarer les ordres qu'il recevroit de la Cour, redoubla la vigueur du Commandant, & le courage de ſes ſoldats. Lopez ſe défendit juſqu'à l'extremité. Comme il ſe vit preſt à eſtre forcé dans Carmone, il capitula. Cette capitulation luy auroit été honorable, ſi Henry euſt executé ce que Jeanne avoit promis, car ce Gouverneur devoit ſortir avec ſa garniſon, vies & bagues ſauves; mais elle fut ſeulement utile au Roy, & à la Reine de Caſtille, puiſque ces Princes manquerent tous deux de parole, en prenant les enfans de Pierre, qui étoient dans cette place, en s'emparant d'une grande ſomme d'argent que l'on y avoit miſe, comme dans un lieu de ſeureté, & en faiſant arreſter Lopez. Henry fut moins ſenſible à la réduction de Carmone, & aux tréſors qu'il y trouva, qu'à la priſe de Lopez. L'autorité de cet homme, & ſa grande réputation, luy faiſoient trop d'ombrage pour ne le pas perdre, quoique par le traité qui avoit été fait, il ne duſt courir aucun riſque, mais ce Prince toûjours politique, & rarement exact dans ſes promeſſes, fit mourir Lopez malgré la parole qu'on luy avoit donnée, ſuivant cette pernicieuſe maxime, *Que les ſermens ne ſont bons que pour tromper les hommes.*

1371.

La Reine fait tuer les enfans de Lopez.

Lopez capitule.

Le Roy, & la Reine de Caſtille, manquẽt à leur parole.

Le Caſtillan fait mourir Lopez.

Comme Ferdinand n'avoit plus retrouvé l'occaſion d'en venir à une action depuis la bataille qu'il avoit fait pro-

ANS DE J. CHRIST. 1371.

proposer à Henry ; il ordonna à l'Amiral Lansarotte, qui commandoit sa flotte, composée de trente vaisseaux, & d'autant de galéres, de chercher la flotte de Castille, & de la combattre en quelque endroit, & dans quelque situation qu'il pust la trouver ; mais les Castillans qui avoient ordre d'éviter les Portugais sur mer, aussi-bien que sur terre, étoient si bien informez de la route qu'ils faisoient depuis qu'ils avoient mis à la voile, que Lansarotte, n'ayant pu les engager dans un combat, alla ranger la coste de Cadis, où aprés avoir fait des hostilitez, il remena sa flotte dans les ports d'où il étoit parti.

Le Roy ordonne de combattre la flotte de Castille.

Les Castillans évitent le combat.

Les affaires étoient en cet état, quand le Pape Gregoire XI. qui vouloit accommoder ces deux Princes, chargea le Cardinal Agapet Colonna, de venir en Portugal, & de passer en Castille, pour concilier les esprits, & pour rétablir la paix dans leurs Royaumes. Cette Eminence s'acquitta avec tant de sagesse de sa légation, que les deux Rois nommerent aussi-tost des Plénipotentiaires pour travailler au traité de paix, qui fut fait dans la ville d'Alcouti en Algarve. Le Comte de Barcellos y vint pour Ferdinand, & Perez de Gusman pour Henry. Il fut arresté entre-eux, que le Roy épouseroit dans cinq mois l'Infante Léonore, fille du Roy de Castille, à laquelle Henry donneroit en dot, les villes de Ciudad Rodrigo, de Valencia, & de Monterey ; qu'il y auroit une amnistie de part & d'autre, & que ces deux Princes se donneroient réciproquement un certain nombre de villes en ostage.

Luſit. purpur. & inſul.

Arrivée d'un Légat, en Portugal.

Plénipotentiaires nommez.

Conditions du traité.

Le Roy d'Aragon, à l'exclusion de qui cette paix avoit été negociée, se plaignit de ce que Ferdinand avoit pratiqué une nouvelle alliance avec le Roy de Castille, à condition d'en épouser l'Infante. Comme cette préference étoit injurieuse à l'Aragonois, & à l'Infante sa fille, & que d'ailleurs, il ne pouvoit traverser ce nouveau mariage, il ne songea plus qu'à se dédommager des grandes dépenses qu'il disoit avoir faites ; & sur ce principe, il se saisit de l'argent que le Roy avoit envoyé en Ara-

Plainte du Roy d'Aragon.

L'Aragonois refuse de rendre l'argent qu'il avoit touché.

ANS DE J. CHRIST. 1371.

gon, pour la conduite de Léonore, en Portugal.

Si l'Aragonois ſe conſola de la rupture du mariage de l'Infante ſa fille, en s'appropriant les ſommes qui ne luy appartenoient point, Ferdinand de qui les revenus étoient fort diminuez depuis les grandes gratifications qu'il avoit faites au commencement de ſon régne, voulut s'en dédommager en augmentant la valeur des eſpeces. Cette nouveauté porta le peuple au murmure, & il ſembla que l'on avoit un ſecret preſſentiment des malheurs qui en devoient arriver. Le profit que Ferdinand crut tirer en hauſſant la valeur des monnoyes, penſa ruïner le Royaume. On ne prévit pas dans le Conſeil, que les Etrangers ne manqueroient pas d'y apporter pluſieurs eſpeces alterées ou de faux alloy, qui ſeroient frappées au coin de Portugal, & que par ce moyen ils en tireroient tout l'or, & tout l'argent monnoyé ; ce qu'ils executerent en effet, & ſur quoy ils firent un profit conſidérable.

Augmentation des monnoyes, préjudiciable à l'Etat.

Pendant les cinq mois dont le Comte de Barcellos, & Perez de Guſman étoient convenus pour conſommer l'affaire du mariage du Roy & de l'Infante de Caſtille, ce Prince changea encore de ſentimens, & loin de mettre l'Aragonois dans ſes intereſts par ſon premier mariage, ou de s'unir avec le Caſtillan par le ſecond, & de choiſir l'une de ces deux Infantes, il les ſacrifia à une paſſion effrenée qu'il conceut pour Léonore Tellez, ſœur de la Dame d'atour de l'Infante.

Le Roy devient amoureux de Léonore Tellez.

Cette Léonore étoit fille de Martin Alfonſe Tellez, & femme de Jean Laurent Dacugna, Seigneur de Pombeiro, à qui il la ravit pour l'épouſer. Le Roy ne le pouvant faire, ſans avoir fait caſſer le mariage en Cour de Rome, il en vint à bout, ſous prétexte de leur trop grande proximité. Cette action odieuſe par elle-meſme, & particuliérement dans un Roy, qui ſe ſervoit de ſon autorité pour commettre cette action avec plus de hardieſſe, cauſa tous les malheurs du Royaume, & la revolte des peuples.

Léonore quitte ſon mary, pour épouſer le Roy.

Vaſconcellos.

Cependant la nouvelle du mariage de Ferdinand, ſe ré-

pandit dans le Royaume. Le peuple irrité de cette meſalliance, & pouſſé d'ailleurs par quelques Seigneurs de Portugal, ſe ſouleva conrre le Roy, & prit les armes. Ferdinand Vaſco Dacugna, principal auteur de l'émotion, marcha à la teſte des Rebelles. Dans la remontrance qu'il fit au Roy, il le ſupplia, mais les armes à la main, & ſoutenu d'un grand nombre de factieux, d'écouter moins ſon amour pour Léonore, que l'intereſt de ſa propre gloire, & celuy de ſes ſujets, qui luy demandoient par ſa bouche, de ne leur pas donner une telle Reine.

ANS DE J. CHRIST. 1371.

Nuñez. Vaſconcellos.

Remontrance faite au Roy.

Ferdinand toûjours amoureux, mais politique amoureux, répondit, que Léonore n'étoit ni ſa femme, ni leur Reine; qu'il les en aſſeuroit, & qu'il reconnoiſtroit quelque jour, & leur zéle, & leur fidelité.

Réponſe du Roy.

Sur la parole du Roy, le calme ſucceda au tumulte, & à la faveur de cette tranquillité, Ferdinand ſe retira à Santaren, & de là Entre-Douro-&-Minio. Ce fut alors qu'il épouſa Léonore dans le Monaſtere de Leza, diſtant d'environ une lieuë de la ville de Porto. Les ordres qu'il envoya de ce lieu furent bien differens de l'eſperance dont il avoit leurré la crédulité des Portugais, puiſqu'il convertit ſa douceur en menaces, & ſa clemence en ſupplices. Il condamna comme tres-coupables ceux qui avoient paru trop affectionnez; il leur fit couper les pieds, & les mains, ſupplice qui pour lors étoit en uſage, & il confiſqua tous leurs biens.

Ce Prince épouſe Léonore.

Turquet.

Fauſſe clemence du Roy.

Aprés ces rigoureuſes executions, qui étonnerent les plus intrépides, le Roy alla de ville en ville pour connoiſtre, & pour juger par luy-meſme des ſentimens où étoient les peuples, à la veuë de leur nouvelle Reine. Ce Prince plus enteſté que jamais, la menoit comme en triomphe: la gloire, & la raiſon étoient des mouvemens trop foibles, pour eſtre écoutez aux dépens de ſon amour. Sa paſſion rempliſſoit tous ſes deſirs, & les dégouſts, qui chez les autres hommes, ſuivent de ſi prés la poſſeſſion, ne le rebutoient pas. Le ſacrifice qu'il avoit fait à Léonore Tellez, des Infantes de Caſtille & d'Aragon; ſon

Le Roy mene Léonore, de ville en ville.

ANS DE J. CHRIST. 1371.

Sceptre qu'il luy offrit, & ſon cœur qu'il luy donna, n'étant pas encore, ſelon luy, des preuves aſſez réelles de l'excés de ſon amour, il y ajoûta la donation en propre des villes d'Almada, de Sintra, & de pluſieurs autres places.

Donations faites à Léonore.

Hommages rendus à Léonore.

Le Roy voulant joindre des honneurs à ſes liberalitez, ordonna qu'on baiſaſt la main à Léonore, comme Reine: elle qui étoit née, diſoit-on, pour la baiſer à la plûpart de ceux qui eurent la complaiſance de luy rendre cet hommage. Jean frere du Roy, & Jean, Maître de l'Ordre d'Avis, furent de ce nombre. Que ce fuſt par complaiſance, par politique, ou par crainte, Léonore le receut, & le receut en Reine; mais qui régnoit plus ſur le Roy, que dans le Royaume.

Denis, frere du Roy, ne veut pas reconnoître la nouvelle Reine.

Denis, qui étoit fils du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro, & frere de Ferdinand, fut preſque le ſeul qui refuſa de reconnoiſtre Léonore pour ſa Reine, & pour ſa ſœur, & bien loin de luy rendre des devoirs, comme à une Souveraine, il dit hautement, qu'il les attendoit d'elle. Un mépris ſi déclaré jetta le Roy dans une ſi grande fureur, qu'oubliant ce qu'il étoit, & ce que luy étoit Denis, il luy plongeoit ſon poignard dans le ſein, ſi Ayrés Gomez de Silva ne s'y fuſt oppoſé. Denis ne croyant point aprés cela devoir paroiſtre à la Cour, ſe retira en Caſtille, où Laurent Dacugna étoit allé, depuis l'infidelité que ſa femme luy avoit faite.

Emportement du Roy.

Denis va en Caſtille, où il trouve Dacugna.

Le Caſtillan ſurpris des maniéres que le Roy avoit à ſon égard, & à celuy de l'Infante ſa fille, à qui il avoit préferé une femme adultere, auroit bien voulu en tirer vengeance, s'il euſt été en état de l'entreprendre; mais la ſituation de ſes affaires ne luy permettant pas d'écoûter ſon reſſentiment, il le pallia pendant un certain tems. Ferdinand, qui n'ignoroit pas ce que le Caſtillan avoit dit depuis qu'il avoit appris ſon mariage, feignit néanmoins de n'en rien ſçavoir. Dans cette veuë, il crut devoir envoyer un Ambaſſadeur en Caſtille pour s'excuſer, mais ſimplement, & ſans prendre aucun prétexte

Le Roy s'excuſe auprés du Caſtillan.

de ce qu'il n'avoit point épouſé l'Infante.

ANS DE J. CHRIST. 1371.

Sur ces entrefaites, Jean, Duc de Lancaſtre, & ſecond fils d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, voulut troubler Henry, Roy de Caſtille, en luy diſputant un trône qu'il prétendoit luy devoir appartenir plus juſtement qu'à ce Prince. Le Duc fondoit ſes prétentions ſur ſon mariage avec l'Infante Conſtance, fille de Pierre, Roy de Caſtille, & pour fortifier ſon droit, en rendant Henry odieux à ſes propres ſujets; il luy reprochoit, & ſa naiſſance, & la mort de ſon frere Pierre, qui étoit beaupere de ce Duc. Mais comme il ne ſuffit pas toûjours, en fait de prétentions ſur une Couronne, d'avoir un droit conſtant & certain, & que ce droit a beſoin encore d'eſtre ſecondé par la force, & par les armes, le Duc demanda du ſecours à Ferdinand, & le ſollicita ſi vivement de ſe liguer avec luy contre Henry, que le Roy y conſentit.

Prétentions du Duc de Lancaſtre.

1373.

Ligue de Ferdinand, & du Duc.

Le procedé du Roy ſurprit le Caſtillan, luy qui l'avoit prévenu, en le priant de ne point entrer dans aucune ligue contre-luy, ce que Ferdinand avoit promis de ne point faire, ſous quelque prétexte que ce put eſtre; mais ce Prince, qui en cette occaſion, & meſme en pluſieurs autres, ne ſuivoit que ſon propre mouvement, & ſa legereté naturelle, ne voulut point ſe ſouvenir de ce qu'il avoit promis, & ſe mit de gayeté de cœur au nombre des ennemis de Henry. Cette conduite irrita le Caſtillan, qui juſque-là ne s'étoit point trouvé aſſez fort pour entrer dans aucune guerre contre le Roy, bien qu'il luy en euſt donné ſujet en plus d'une rencontre; mais dans celle-cy, il mit tout en œuvre pour en tirer une pleine vengeance. Il profita de la retraite de Denis en Caſtille, & ſur les ſeules inſtructions que cet Infant luy donna, touchant les affaires de Portugal, Henry forma le deſſein d'aller aſſiéger Liſbonne, prétendant en avoir pluſieurs différens ſujets. La rupture du mariage de l'Infante, luy paroiſſoit injurieuſe; la ligue que le Roy venoit de faire avec le Duc Anglois, le chagrinoit. De plus, le Caſtillan ſe plaignoit, de ce que Ferdinand avoit

Le Roy de Caſtille, profite du ſéjour de Denis dans ſon Etat.

Sujets de plaintes du Caſtillan.

ANS DE J. CHRIST. 1373.

receu en Portugal un grand nombre de ſes vaſſaux, & de ſes ſujets, qui avoient fomenté des mouvemens de rebellion en Caſtille. D'ailleurs, il luy demandoit la reſtitution de quelques navires marchands d'Aſturie, de Biſcaye, & de Guipuſcoa, qui avoient été pris par des Capitaines Portugais. Comme le Roy refuſoit de rendre ces Caſtillans, & de renvoyer ces vaiſſeaux, Henry entra en Portugal, à la teſte d'une formidable armée, & fit un détachement qu'il mit ſous la conduite d'Alfonſe, Infant de Caſtille, pour aller aſſiéger Coïmbre. L'Infant s'étant rendu maître de cette ville, alla inſulter celles d'Almeida, de Pinel, de Celoriquo, de Linarés, & de Viſeo, & il les emporta d'emblée. Henry de ſon coſté, marcha vers Liſbonne; il l'attaqua en meſme-tems par terre, & par mer, & il la prit ſans que les habitans, qui n'avoient aucunes munitions, puſſent la défendre. Pour comble de malheurs, un Officier Portugais eut la lâcheté de favoriſer l'entrée de la riviere du Tage, à la flotte du Roy de Caſtille. L'Amiral Peſania, qui commandoit celle du Roy, ne s'étant pas auſſi bien défendu qu'il le devoit faire, ne put empeſcher les Caſtillans, de ſe rendre maîtres des principaux bâtimens, qui étoient dans le port de Liſbonne, au nombre deſquels, ils trouverent ceux que Henry avoit demandez, & qui appartenoient à ſes ſujets.

Le Caſtillan entre en Portugal.

Siége, & priſe de Coïmbre.

Priſes de villes.

Priſe de Liſbonne, & de pluſieurs vaiſſeaux.

Quoique ces ravages fuſſent aſſez grands pour faire ſortir le Roy de la létargie, où l'amour qu'il avoit pour la nouvelle Reine, le tenoit comme enſeveli, ce Prince néanmoins qui étoit à Santaren, regardoit avec indifférence tout ce qui ſe paſſoit dans ſon Royaume. Entre les grands Seigneurs qui avoient le plus d'intereſt à défendre l'honneur de la Nation, & les biens des Portugais, Gonçalez Pereira, qui étoit pere de Nugno Alvarez Pereira, dont le nom eſt ſi connu dans l'Hiſtoire, fut un de ceux qui ſe diſtingua davantage dans cette occaſion. Il envoya une troupe de gens choiſis pour reconnoiſtre l'armée du Caſtillan. Nugno qui étoit ſon fils, & ſeulement âgé de treize ans, pria Gonçalez ſon pere de luy permettre de

Indifférence du Roy, pour les affaires de ſon Etat.

marcher avec ceux qu'il envoyoit en parti. Le jeune Nugno, ayant donné en cette occaſion les premiéres marques de ſon courage, alla du meſme pas à Santaren, & dans le compte qu'il rendit au Roy, de la contenance des ennemis, il ajoûta, que s'il vouloit luy confier quelques troupes, il ſe promettoit de battre le Caſtillan. Ce ſentiment de généroſité dans ce Heros naiſſant, fut ſi généralement approuvé, que le Roy le fit armer Chevalier, & dés-lors, on regarda le jeune Nugno, comme un de ceux qui ſe ſignaleroient le plus glorieuſement, dans les occaſions où il s'agiroit de l'honneur, & de l'intereſt de l'Etat.

ANS DE J. CHRIST. 1373.

Valeur de Nugno Pereira.

Le Roy ſe fait armer Chevalier.

Mais comme ce que le jeune Nugno venoit de faire, ne ſuffiſoit pas pour tirer le Royaume d'un péril où il étoit, & que ſans les ordres du Prince, les plus zélez ne pouvoient rien entreprendre avec quelque ſorte de ſuccés, un noble Portugais, nommé Jean Sanchez, de qui la fermeté égaloit le zéle, rompit le ſilence, & déclama contre le gouvernement. Il oſa meſme inſinuer dans l'eſprit des peuples, de ſortir de cette molle obéïſſance, qui les retenoit dans l'inaction contre les entrepriſes des Caſtillans, dont il leur importoit beaucoup d'arreſter le cours, il ajoûta, qu'il valoit mieux mourir ſous les ordres de quelque Prince qui les défendiſt, que d'eſtre vaincus ſous ceux de Ferdinand, qui les négligeoit dans une néceſſité ſi urgente, & qu'enfin, ils avoient encore le meſme cœur, & les meſmes bras, toûjours redoutables à leurs ennemis, quand un Roy, qui ſçauroit s'en ſervir, les mettroit en œuvre.

Hardieſſe de Jean Sanchez.

Ferdinand qui ſceut les inſtructions que Sanchez donnoit aux Portugais, pour les débaucher de ſon obéïſſance, le fit venir, & luy reprocha ſa rebellion, & ſa naiſſance, en luy diſant, qu'il étoit le fils d'un Muletier. Il eſt vray, que le pere de Sanchez avoit commandé les charrois, & les mulets du Roy Pierre; mais Sanchez, en qui la vertu & le courage avoient reparé les défauts de ſa naiſſance, répondit à Ferdinand que s'il avoit dans

ANS DE J. CHRIST. 1373.

ſa Cour pluſieurs Muletiers comme luy, il oſoit bien luy dire, que ſes ennemis entreprendroient moins ſur ſes ſujets, & dans ſon Royaume. Cette réponſe, quoi-que pleine de fermeté, ne laiſſa pas d'attirer à Sanchez le mépris de quelques Courtiſans, qui le traiterent de témeraire.

Le Caſtillan continue ſes ravages.

Cependant le Caſtillan continuoit à faire des ravages dans le Royaume, & particuliérement dans la province d'Entre-Douro-&-Minio, ce qui augmentoit le nombre des mécontens, & répandoit en meſme-tems la conſternation parmi le peuple, dont il eut peine à revenir; mais ſi ce meſme peuple s'allarmoit à la veuë des malheurs qui le menaçoient, un Gentilhomme Portugais, qui étoit Gouverneur du Château de Faria ſitué Entre-Douro-&-Minio, loin d'eſtre ébranlé par le nombre des ennemis, qui le vinrent inſulter dans cette place, s'y défendit avec beaucoup d'intrépidité. Enfin, preſſé par les ennemis, il ſe détermina à faire une ſortie à la teſte d'un détachement de ſa garniſon. Ce fut une nouvelle occaſion de ſignaler ſon courage. Mais ayant été fait priſonnier; & la plûpart de ceux qui l'avoient ſuivis ayant été tuez, ce Commandant, qui ne doutoit pas que ſon fils, qui étoit ſon Lieutenant, ne fuſt obligé de rendre le Château, propoſa à ceux qui l'avoient pris, & déſarmé, de le mener ſous les murailles de la place, afin qu'il ordonnaſt à ſon fils de ne la plus défendre; ce qu'ils accorderent avec la permiſſion du Géneral. Mais le langage de ce brave Capitaine fut bien différent de celuy qu'il avoit promis de tenir à ſon fils; il luy enjoignit de ne point rendre ce Château, ſous quelque condition que ce puſt eſtre, & de le défendre juſqu'au dernier ſoupir, quand meſme on le tueroit à ſes propres yeux. Les ſoldats Caſtillans, au pouvoir de qui il étoit tombé, outrez de ce diſcours, auquel ils ne s'étoient point attendus, le tuerent auſſi-toſt aprés. Si ce génereux pere mépriſa avec tant d'intrépidité, la mort dont il étoit menacé, ſon fils n'en uſa pas avec moins de valeur & de fermeté; il défendit la place avec tant de courage & de ſuccés, qu'enfin, il obligea les Caſtillans à laſcher priſe,

Il inſulte le Château de Faria.

Le Gouverneur de cette place, eſt fait priſonnier.

Il trompe les ennemis.

Les Caſtillans ſe rebutent de la priſe de Faria.

se, & les rebuta du dessein qu'ils avoient formé de s'en rendre maîtres. ANS DE J. CHRIST. 1373.

D'un autre costé, les troupes de Castille, qui avoient pillé Lisbonne, depuis qu'elles s'en étoient emparées, auroient infailliblement saccagé cette capitale sans la médiation du Pape Gregoire XI. qui envoya le Cardinal de Bologne, avec caractere de Légat, pour moyenner la paix entre les Couronnes de Portugal & de Castille. Comme Ferdinand ne devoit attendre que le sort d'un vaincu, ce traité ne luy fut pas fort avantageux. Il fut obligé d'abandonner les interests du Duc de Lancastre, & de rompre la ligue qu'il avoit faite avec luy ; mais pour adoucir cette condition, qui le forçoit à faire ce que sans cela il n'auroit point fait, il fut dit par ce traité, que l'Infante Béatrix, fille du Roy, épouseroit Sanche, frere de celuy de Castille ; & qu'Isabelle, fille naturelle du Roy, seroit mariée à Alfonse, Comte de Gijon. Les conditions de ce traité furent executées, à l'exception néanmoins du mariage de Sanche avec l'Infante Béatrix, qui du consentement des deux Rois, fut mariée à l'Infant Fréderic, fils puisné du Castillan.

Arrivée d'un Cardinal Légat.

Conditions du traité de paix.

L'Infante Béatrix promise à Sanche.

Le Comte de Gijon épouse Isabelle de Portugal.

A peine Ferdinand eut-il rompu la ligue qu'il avoit faite avec le Duc de Lancastre, qu'il en pratiqua une nouvelle avec Loüis, Duc d'Anjou, fils de Jean I. & frere de Charles V. Rois de France, contre Pierre, Roy d'Aragon. Ferdinand ne pouvoit digerer, que l'Aragonois luy retinst l'argent qu'il avoit envoyé pour amener l'Infante Léonore en Portugal, parce qu'il ne l'avoit plus voulu épouser. Cette raison ne luy sembloit pas assez forte pour en user de cette maniére ; & la grande dépense que l'Aragonois alléguoit qu'il avoit faite pour ce mariage, paroissoit au Roy un prétexte trop frivole, & trop injuste pour refuser de luy rendre ce qui luy appartenoit. C'étoit là le veritable sujet qui donnoit lieu au projet de la guerre, que ces Princes liguez méditoient entre-eux, pour laquelle ils s'envoyerent réciproquement des Gentilshommes. Ives Gervais, & Robert de Noës, furent ceux qui

Mezeray. Hist. de Fr. Tome 2.

Ligue du Roy, avec le Duc d'Anjou.

1374. 75. & 76.

Sujet de la guerre contre l'Aragon.

ANS DE J. CHRIST. 1374. 75. & 76.

vinrent en Portugal de la part du Duc, tandis que le Roy envoya en France Yagnez Fogaſſe, & Jean Gonçalez pour le meſme ſujet. Le Duc qui étoit à Paris, lorſqu'ils y arriverent, les vit, & les receut chez luy, où ils convinrent avec ce Prince de la maniere que l'on commenceroit cette guerre.

Envoyez du Duc d'Anjou, en Portugal.

Parmi ces différentes conjonctures d'évenemens, le Roy avoit toûjours les meſmes égards pour la Reine Léonore: il ſembloit meſme, que la haine que le peuple avoit pour elle, augmentoit l'amour de ce Prince. Cette femme étoit trop pénetrante, pour ne pas prévoir tous les accidens qui luy en pouvoient arriver, ſoit du coſté du Roy, ou du coſté du peuple. Un dégouſt ſuffiſoit pour la détruire dans ſon cœur: une remontrance faite à propos pouvoit la ruïner dans ſon eſprit. Léonore ne voyant pas d'autre remede à ces malheurs, que de ſe faire des créatures, ſe ſervit de ſon autorité pour avancer à la Cour ceux qui luy appartenoient. Le crédit qu'elle s'étoit acquis dans l'eſprit du Roy, la mettoit en droit de luy demander ce qu'elle vouloit, ſans craindre qu'il luy refuſaſt rien de ce qu'elle exigeroit de luy. Comme il étoit de ſa politique de profiter de l'occaſion, elle obtint le gouvernement du Château de Liſbonne, en faveur de Jean Alfonſe Tellez, Comte de Barcellos, qui étoit ſon oncle, & grand Maître de la Maiſon du Roy. Elle ne demanda rien pour Jean Alfonſe Tellez, ſon frere aiſné, parce qu'il avoit l'Amirauté du Royaume; mais Gonçalo Tellez, ſon autre frere, fut fait Comte de Neyva. Henry, ſon beaufrere, eut le Comté de Séa, & Lopez Dias de Souza, ſon neveu, fut fait Grand Maître de l'Ordre de Chriſt. Henry Albuquerque, de qui les deux freres avoient épouſé deux ſœurs de la Reine, eut la Maîtriſe de l'Ordre de S. Jacques. Jeanne Tello Meneſés, ſa ſœur naturelle, eut Bragance pour dot, & fut mariée à Jean Alfonſe Pimentel. Comme s'il n'euſt pas ſuffi que tous les parens de Léonore rempliſſent les premiéres Charges de la Cour, & les fonctions les plus conſiderables du Royaume, elle

Politique de Léonore.

Graces que Léonore obtient du Roy.

procura encore à Gonçalo Vaſco d'Azevédo la Vice-Amirauté, parce qu'il devoit épouſer la fille d'un de ſes Courtiſans. ANS DE J. CHRIST. 1374. 75. & 76.

Aprés avoir mis les plus grands Seigneurs de la Cour dans ſes intereſts, ſoit par la diſtribution des charges, ou par des alliances avec ceux qui luy appartenoient, Léonore s'appliqua à gagner la Nobleſſe, & le Peuple. Dans cette veuë elle devint leur protectrice : c'étoit là le veritable moyen de ſe faire beaucoup aimer. Si un Gentilhomme demandoit quelque grace, ou quelque prérogative, il les obtenoit ſur le premier placet qu'il preſentoit à la Reine. Cette Princeſſe les procuroit avec tant d'agrément & de bonté, que cet air obligeant, dont elle accompagnoit ſa protection & ſa faveur, luy attiroit plus de reconnoiſſance, que les bons offices qu'elle venoit de rendre. Si le peuple ſollicitoit des immunitez, des dons, & des gratifications de la Cour, Léonore étoit le meilleur canal qu'il puſt choiſir pour les obtenir de Ferdinand : & ſouvent meſme, elle ſécondoit par des liberalitez les conceſſions que le Roy faiſoit à ſa priere. Il n'en falloit pas tant pour impoſer ſilence à la Nobleſſe, qui avoit deſiré autrefois d'obéir à une autre Reine. Il n'en falloit pas moins pour faire taire cette ſincere fidelité des peuples, qui refuſoient, il n'y avoit pas long-tems, de ſe déclarer pour ſes ſujets ; mais ce qu'il y avoit de ſurprenant dans le caractere de cette Princeſſe, c'eſt que jamais politique ne fut plus grande que la ſienne, ſoit pour diſſimuler ſa haine, ou pour cacher ſon amour. Jamais perfidie ne fut plus outrée que celle de Léonore, pour faire agir ſa cruauté, juſque contre ceux qu'elle devoit apparemment le plus aimer.

Léonore captive la Nobleſſe, & le Peuple.

Perfidie de Léonore.

Il ſeroit difficile d'en trouver un exemple pareil à celuy que l'Hiſtoire nous fournit en la perſonne de Jean, frere conſanguin du Roy. Cet Infant avoit épouſé, mais en ſecret, Marie Tellez, qui étoit ſœur de Léonore, & veuve d'Alvaro Dias de Souza, grand Seigneur du Royaume. La Reine ayant découvert ce mariage, fut combatuë

ANS DE J. CHRIST. 1374. 75. & 76.

de différens ſentimens. Le peu de ſanté dont Ferdinand joüiſſoit ; la crainte où elle étoit, en cas qu'il vinſt à mourir, de perdre ſon autorité en perdant ſon époux, & de voir ſa ſœur ſur le trône qu'elle rempliſſoit, l'Infant D. Jean, frere du Roy, en étant le plus proche heritier ; toutes ces circonſtances la déterminerent à ne rien ménager pour conſerver ſon rang de Reine, & ſon autorité. Dans cette veuë, elle fit eſperer à D. Jean de l'épouſer aprés la mort du Roy, ou de le marier avec l'Infante Béatrix, leur fille ; mais comme le mariage de D. Jean, avec Marie Tellez, ſœur de Léonore, étoit un obſtacle pour parvenir à l'une de ces deux alliances, dont la Reine flattoit D. Jean, elle luy inſinua, que ſa femme luy manquoit de fidelité ; & elle luy parla de ſa conduite en des termes ſi outrageans pour l'honneur de l'un, & pour la réputation de l'autre, que dés ce moment, D. Jean forma le deſſein de ſe vanger de l'affront qu'il croyoit avoir receu de ſa femme. Enfin la Reine, qui ne vouloit pas laiſſer ſon ouvrage imparfait, luy en dit des circonſtances ſi particuliéres, quoique tres fauſſes, que D. Jean ſe reſolut d'empoiſonner ſa femme ; il s'en ouvrit à Léonore, & il luy déclara ſon deſſein. Le ſilence de la Reine l'ayant confirmé dans cette abominable réſolution, il s'abandonna entiérement aux mouvemens que l'ambition, & la jalouſie luy inſpirerent, & bientoſt aprés, il executa ce qu'il n'avoit encore que projetté, regardant toûjours le trône, comme une choſe qui ne pouvoit luy échapper, puiſqu'il devoit épouſer, ou la Reine, ou l'Infante.

Léonore agitée de différens ſentimens.

Faria i Souza. Turquet. Sainte Marthe.

Barbare reſolution de Léonore.

La mort de Marie Tellez fit beaucoup de bruit dans le Royaume ; chacun en parla, & tout le monde la plaignit. Le ſoupçon de cette mort ne pouvant tomber que ſur D. Jean, on l'en accuſa luy ſeul ; mais ce qui flattoit ce Prince, avant que d'eſtre devenu coupable, le jetta bientoſt aprés dans le repentir. Cependant Léonore, qui apprehendoit qu'il n'avouaſt ſon crime, ou qu'on ne le convainquiſt de l'avoir commis, & que par conſéquent, il ne la déclaraſt pour ſa complice, ſollicita la grace de

Mort de Marie Tellez.

Léonore obtient la grace de D. Jean.

D. Jean, & l'obtint du Roy. Cette action paroiſſoit loüable en la perſonne de la Reine, qui ſacrifioit avec tant de généroſité ſon propre reſſentiment, à la vengeance qu'elle devoit tirer de la mort de ſa ſœur ; mais c'étoit moins un effet d'un génereux ſentiment en cette Princeſſe, qu'un coup de politique : de ſorte que ce malheureux Infant, qui par ce parricide croyoit ſe frayer un nouveau chemin au trône, & plus ſeur que celuy que ſa naiſſance luy donnoit, perdit ce droit en ſe retirant en Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1374. 75. & 76.

Politique de Léonore.

D. Jean va en Caſtille.

La Reine contente de s'eſtre défaite du beaufrere, aux dépens de la vie de ſa propre ſœur, parce qu'elle le haïſſoit, autant qu'elle avoit feint de l'aimer, continua ſes regrets ſur la mort de Marie Tellez. Cette ſcéne dura aſſez de tems pour abuſer tout le monde.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en Portugal, Henry, Roy de Caſtille, mourut : ce nouvel évement changea les affaires de face. Ferdinand nomma auſſitoſt des Ambaſſadeurs pour y aller faire des complimens de condoleance, & pour inſinuer à Jean I. qui étoit le ſucceſſeur de Henry, d'épouſer l'Infante Béatrix, fille du Roy, quoi-qu'elle euſt été promiſe à l'Infant Fréderic, oncle du nouveau Roy. Le Comte d'Orem, & le Seigneur de Lourignan, qui étoient Ambaſſadeurs du Roy, maniérent cette affaire avec tant de prudence, & tant d'habileté, qu'ils firent naitre au Caſtillan beaucoup d'empreſſement à la conclure. Ce Prince occupé des avantages qui luy en reviendroient, nomma Henry, Eveſque de Siguence, Mendoça, & Zuniga, pour venir en Portugal.

Mort de Henry Roy de Caſtille.

1380.

Ambaſſadeurs du Roy, en Caſtille.

Arrivée des Ambaſſadeurs du Caſtillan, en Portugal.

Sitoſt que ces Miniſtres y furent arrivez, on mit ſur le tapis le nouveau mariage de l'Infante : & enfin, toutes les difficultez que l'on fit de part & d'autre, ayant été levées, on convint par ce traité d'alliance, que les Couronnes de Portugal & de Caſtille, ſeroient réünies ſur la teſte du fils aiſné, qui naîtroit de ce mariage.

Clauſes du nouveau mariage de l'Infante.

Quoique Ferdinand euſt été le premier à en deſirer l'accompliſſement, & à en faire la propoſition, toutefois,

ANS DE J. CHRIST 1380.

ce Prince, dont le caractére étoit ſingulier preſque en tout, oublia ce qui venoit de ſe paſſer entre le Caſtillan, & luy, & réfléchiſſant à contre-tems ſur les ſujets de mécontement que Henry, Roy de Caſtille, luy avoit donnez en différentes occaſions, il ne ſe ſouvint plus de l'amitié qu'il avoit témoignée au nouveau Roy de Caſtille, à qui il donnoit l'Infante Béatrix en mariage, & fit paſſer la haine qu'il portoit au pere, & meſme à ſa mémoire, juſqu'en la perſonne du fils. Plein de ſon reſſentiment, il ſe ligua une ſeconde fois contre luy, avec le Duc de Lancaſtre, touchant les prétentions de ce Duc à la Couronne de Caſtille. Pour venir à bout de ce deſſein, le Roy conſentit que Jean Ferdinandez de Andeiro, l'un de ces Seigneurs Caſtillans, qui avoient eu part à ſes gratifications, revinſt d'Angleterre où il avoit été obligé d'aller, ſuivant le traité de paix fait entre le Roy, & Henry, Roy de Caſtille, & qu'il demeuraſt *incognito*, dans Liſbonne, juſqu'à ce qu'il euſt permiſſion de paroiſtre à la Cour.

Seconde Ligue du Roy, avec le Duc de Lancaſtre.

Retour d'Andeiro, en Portugal.

Le Caſtillan n'étoit pas ſi mal informé de ce qui ſe paſſoit entre le Roy, & le Duc, qu'il ne découvriſt bientoſt ce qui ſe tramoit entre-eux. Vingt galéres, & quatre vaiſſeaux de guerre que l'on équipoit dans le port de Liſbonne: les nouvelles & promptes levées de gens de guerre, que l'on faiſoit en Portugal: l'augmentation des garniſons des places frontiéres, & celles des munitions de guerre, & de bouche, que l'on y envoyoit de tous coſtez; ces préparatifs luy confirmoient les avis qu'on luy avoit donnez, touchant la guerre que l'on projettoit de luy déclarer dans peu.

Le Caſtillan découvre cette ligue.

Préparatifs pour la guerre.

Ce Prince dont le caractére n'étoit pas endurant, ſe diſpoſa de ſa part à défendre la Couronne qu'il portoit, contre tous ceux qui ſe mettroient en devoir de l'ébranler. Il s'étonna ſi peu du renouvellement de cette ligue, qu'il ne demanda pas meſme du ſecours, ni à ſes voiſins, ni à ſes amis; il donna ſeulement ſes ordres pour mettre ſa flotte à la mer, & pour préparer ſon armée de terre à marcher au premier coup de tambour.

Fermeté du Roy de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1380.

Cependant les bâtimens de Ferdinand sortirent du port de Lisbonne. Jean Alfonse Tello, frere de la Reine, en étoit le géneral; mais ce Seigneur entendoit si peu, & la mer, & la guerre, qu'on devoit tout appréhender sous la conduite d'un tel Commandant. On apprit bientost aprés les effets de ce que l'on avoit craint, & preveu. Les flottes se rencontrerent, & se battirent; celle du Roy voulut se défendre, & ne s'en acquitta pas bien, parce que le commandement étoit fort inférieur à celuy de la flotte des ennemis; ainsi les Portugais furent battus & repoussez.

Jean Alfonse Tello, commande la flotte.

Désavantage de la flotte du Roy.

L'avantage que le Castillan étoit en train de remporter sur terre, n'étoit pas moins grand que celuy de sa flotte. Il entra d'abord dans la province de Beyra, où il assiégeoit la ville d'Almeida, tandis que l'Infant D. Jean, frere du Roy, se disposoit à former le siége de Lisbonne.

Le Castillan entre en Portugal.

Tous ces désavantages qui arriverent coup sur coup, obligerent Ferdinand à demander du secours à l'Anglois, à qui il fit comprendre l'interest qu'il avoit à luy en envoyer promptement. Aussi-tost que le Duc eut appris ce qui s'étoit passé, il fit mettre ses meilleurs bâtimens à la voile, avec trois mille hommes d'équipage. Le Comte de Cambridge en eut la conduite, & les amena heureusement dans le port de Lisbonne.

L'Anglois envoye du secours au Roy.

Bien que la conjoncture des affaires ne permist pas que l'on parlast de mariage, néanmoins le Duc proposa celuy de l'Infante Béatrix, avec son fils, qui se nommoit Edoüard. A peine les premiéres propositions en furent-elles faites, que les conditions furent arrestées entre le Roy & le Duc; & dés le lendemain on fit la céromonie des fiançailles, avec autant de tranquillité & de magnificence, que si l'on avoit joüy d'une profonde paix. La mort du Comte d'Orem, frere de la Reine, commença à troubler les plaisirs de cette feste; & la flotte de Castille, qui entra dans le port de Lisbonne, changea bientost ces réjoüissances publiques, en une tristesse génerale. Pour comble de malheurs, le Roy sortit de cette ville, en un

Propositions nouvelles de mariage, pour l'Infante Béatrix.

Ses fiançailles avec Edoüard de Lancastre.

Mort du Comte d'Orem.

La flotte de Castille, entre dans le port de Lisbonne.

ANS DE J. CHRIST. 1380.

tems où il devoit moins s'en éloigner. Cette ſortie que l'on regardoit comme une fuite, déſola le peuple ; & déja, il ſe préparoit aux plus durs traitemens des Eſpagnols, dont il redoutoit la domination, quand Nuñez Alvarez Pereira commença à faire connoiſtre ce qu'il ſeroit capable de faire dans une telle conjoncture, ſi les choſes ne changeoient pas de ſituation.

Le Roy en ſort.

Pendant tous ces mouvemens, Léonore obtint du Roy, qu'Andeiro vinſt à la Cour. Sitoſt qu'il y eut paru, cette Princeſſe luy fit donner le Comté d'Orem, qui étoit vacant depuis la mort de ſon frere. Ce fut là une des premiéres marques que la Reine laiſſa échaper, de la diſtinction qu'elle faiſoit d'Andeiro.

Andeiro paroît à la Cour.

Il eſt fait Comte d'Orem.

D. Jean, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, étoit un de ceux que cette diſtinction avoit frappé davantage. Léonore qui s'en apperceut, craignit qu'il n'en parlaſt en des termes trop formels, & peut-eſtre trop véritables. Comme elle connoiſſoit le merite de D. Jean, & le crédit qu'il s'étoit acquis dans le Royaume, elle reſva aux moyens, ou de s'en défaire, ou de l'éloigner. Pleine de ce deſſein, elle crut devoir prévenir les eſprits par un bruit qu'elle fit répandre, que le Grand Maître avoit des intrigues en Caſtille, contre l'intereſt du Roy, & contre celuy de l'Etat. Le ſejour que D. Denis, frere du Roy, y faiſoit, fut le prétexte dont Léonore ſe ſervit pour perdre le Grand Maître. Elle ſuppoſa des lettres, & meſme elle en lut quelques-unes au Roy, qu'elle diſoit avoir interceptées par bonheur, & par adreſſe. Ferdinand qui ne s'attacha point à démeſler ſi ces mémoires étoient faux, ou véritables, ordonna que l'on s'aſſeuraſt du Grand Maître, & qu'on le conduiſiſt dans le Château d'Evora, & en meſme-tems, il fit arreſter Gonçalez Vaſco d'Azevédo, qui luy étoit devenu ſuſpect. Vaſco Martin de Melo, qui commandoit dans cette place, receut D. Jean, ſelon les ordres qui luy venoient de la Cour, & le fit garder à veuë, comme un priſonnier d'Etat. Léonore voulant profiter d'une ſi favorable occaſion pour le faire périr, envoya

Léonore ſe défie de Jean, Maître d'Avis.

Bruits déſavantageux pour D. Jean.

Priſon du Grand Maître.

envoya de nouveaux ordres à Melo, que Ferdinand avoit ſignez ; mais ce Gouverneur prudent & habile, & qui connoiſſoit juſqu'où la violence de la Reine portoit les choſes, en différa l'exécution. Cependant Melo ayant eu occaſion d'en parler au Roy, ce Prince luy commanda de ne point paſſer outre ; le Gouverneur obéït, & le Roy qui ſe fit informer de cette affaire, ne laiſſa pas plus long-tems le Grand Maître d'Avis dans le Château d'Evora. La liberté qu'il luy rendit de ſa propre autorité, penſa deſeſperer la Reine. Comme elle ne ſçavoit à quoy attribuer ſon retour, elle prit le parti du ſilence. ANS DE J. CHRIST. 1380.

Cette Princeſſe ne pouvant donc plus ignorer que D. Jean paroiſtroit bientoſt à la Cour, ne voulut pas avoir le chagrin de l'y voir, ſans luy faire comprendre, qu'elle avoit contribué à le faire rappeller ; mais comme elle apprehendoit, ſi elle en faiſoit la propoſition au Roy, qu'il ne démeſlaſt ſa duplicité, en luy voyant ſolliciter le retour d'un homme dont elle avoit concerté la perte, elle fit agir le Comte de Cambridge, qui en parla au Roy, afin de faire voir par là, qu'elle s'y étoit intereſſée.

Le retour de D. Jean à la Cour luy rendit tous ſes amis ; la Reine parut eſtre de ce nombre, par la joye qu'elle en témoigna. Ferdinand qui étoit inſtruit de tout ce qu'elle avoit fait, commença dés-lors à connoiſtre le dangereux caractére de Léonore ; mais il l'aimoit encore trop pour luy en faire reproche. Elargiſſement du Grand Maître.

Le Grand Maître, occupé de l'injuſtice qu'on luy avoit faite, s'en plaignit au Roy, & luy demanda publiquement la cauſe de ſa détention. Ce Prince qui n'en avoit pas des raiſons fort ſolides, ſe contenta de luy répondre, qu'il avoit jugé à propos d'en uſer de cette maniére, pour faire connoiſtre le pouvoir qu'il avoit ſur luy. Le Grand Maître, que cette réponſe ne ſatisfit point, dit au Roy, en ſe retirant : *Sire, je le ſçais bien depuis que vous eſtes mon Roy.* 1382. Il démande au Roy la cauſe de ſa détention. *Faria i Souza Europ. Portu. part. 3. cap. 12.*

Dés le lendemain on vit des placards affichez en pluſieurs endroits de Liſbonne, par leſquels D. Jean appel-

ANS DE J. CHRIST. 1382.

loit en duel, ceux qui avoient eu la lâcheté de dire, ou de croire qu'il avoit manqué de fidelité, & de reſpect au Roy. Comme le rang de cet Infant mettoit ſes ennemis hors d'état de répondre à ce cartel, & de meſurer leur épée avec la ſienne, un de ſes Officiers fit afficher en ſon nom un cartel général, pour ſe battre contre ceux qui avoient oſé mal parler de ſon Maître, & leur laiſſa le choix des armes, & du lieu qu'ils luy marqueroient pour cet effet. Perſonne n'ayant répondu au reſſentiment du Grand Maître ni meſme à celuy de cet Officier, l'Infant ne s'occupa plus qu'à faire la guerre contre le Roy de Caſtille. On croyoit de jour à autre dans les deux armées, qui étoient en préſence entre Elvas, & Badajox, que l'on en viendroit bientoſt aux mains. Chaque ſoldat de l'un & de l'autre parti, témoignoit beaucoup d'ardeur pour le combat; mais les Rois de Portugal, & de Caſtille, firent la paix entre-eux, ſans la participation de leurs Miniſtres. Ce n'étoit point ſans ſujet que le Caſtillan en uſoit ainſi. Il craignoit que la proclamation du Duc de Lancaſtre, au trône de Caſtille, qui avoit été faite au milieu de l'armée, n'euſt de fâcheuſes ſuites; & d'ailleurs, les conditions de cette paix luy étoient avantageuſes. Le mariage de l'Infante Béatrix avec Henry, Prince de Caſtille, étoit le premier article du traité, quoique cette Princeſſe euſt été promiſe à Edoüard, fils du Comte de Cambridge. Les Rois s'étoient engagez réciproquement par l'autre article, à ſe rendre les places, & les vaiſſeaux, qui avoient été pris durant la guerre. Le Caſtillan ayant refuſé d'abord d'executer cet article, Azevédo, qui étoit Ambaſſadeur de Portugal, le fit ſommer de ſa parole; ſinon qu'il avoit ordre de luy déclarer la guerre; ce qui fit changer de langage au Roy de Caſtille, qui ſe vit contraint d'exécuter le traité.

Il appelle en duel ſes calomniateurs.

Paix faite entre les Rois de Portugal, & de Caſtille.

Articles de la paix.

Peu de tems aprés la réünion des Rois de Caſtille & de Portugal, le Cardinal de Luna arriva à Liſbonne; mais pour l'intelligence de ce trait de l'Hiſtoire, il faut remonter juſqu'à la diſcuſſion du ſchiſme qui partagea l'Egliſe,

Arrivée du Cardinal de Luna, en Portugal.

& les Princes Chrétiens, & qui dans la ſuite, fut le ſujet du voyage de ce Cardinal. La mort du Pape Gregoire XI. fut la ſource des malheurs dont je vais parler. Le ſacré Collége n'étoit compoſé alors que de vingt-trois Cardinaux, dont il y en avoit ſix à Avignon, & un autre qui étoit allé en légation. Des ſeize Cardinaux qui étoient à Rome, il y en avoit onze François, quatre Italiens, & un Eſpagnol. Comme ils virent que les Romains, aprés la mort de Gregoire, apprehendoient que le Pape qu'on éliroit, ne fuſt encore François, & que ce Pontife ne transferaſt auſſi le ſaint Siége à Avignon; ces peuples forcerent les Cardinaux, d'en élire un qui fut de leur Nation, & meſme, ils les menacerent de mettre le feu dans le Conclave, s'ils ne déferoient à leur demande. De ſorte que ces ſacrez Electeurs feignirent de nommer un Pape, pour amuſer les Romains par une prétenduë élection.

ANS DE J. CHRIST. 1382.

Annal. Baron. ad an. 1378.

Baldus de tit. ſi quis & tract. de ſchiſm.

Barthelemy Butillo, ou Prignano, Napolitain, & Archeveſque de Bary, fut celuy qu'ils nommerent, quoiqu'il ne fuſt pas Cardinal; ſe perſuadant que ce Prélat, qui étoit profond en Droit Canon, ſeroit le premier à improuver une élection faite par violence, & contre les régles ordinaires. C'eſt ce meſme Pape que l'on a connu depuis ſous le nom d'Urbain VI; mais en meſme-tems, ces Cardinaux firent des proteſtations ſecrettes, en préſence de Notaires, qu'ils ne reconnoiſtroient point celuy qu'ils venoient d'élire, & que quand ils ſe verroient les Maîtres dans Rome, ils nommeroient un autre Pape, qui d'une commune voix paſſeroit pour le véritable Pontife.

Onuphrius de Pontif. ſumm. Hiſt. Neapol. lib. 3. & alii.

Pour donner encore plus de poids à l'élection qu'ils avoient deſſein de faire, & pour lever tous les doutes qu'on pourroit avoir qu'elle ne fuſt canonique; ces Cardinaux, qui ſe flattoient de pouvoir déſabuſer les eſprits quand ils le trouveroient à propos, ne laiſſerent pas d'écrire à tous les Princes, & leur firent part de l'élevation qui avoit été faite de Barthelemy, au trône de l'Egliſe. Il eſt vray qu'ils avertirent Charles V. Roy de France, de ne point ajouter foy à leurs lettres, dont ils ne pouvoient

Extat. in Cod. S. Vict. p. 10. fol. 175. & in Vatic.

ANS DE J. CHRIST. 1382.

luy découvrir le myſtere, que quand ils ſeroient en liberté de le faire.

Quelque tems aprés, ces Cardinaux ſe retirerent à Anagni, ſous prétexte des grandes chaleurs de la ſaiſon; mais dans le fonds, ils n'étoient ſortis de Rome, que pour n'eſtre point témoins du ſuperbe aſcendant que Barthelemy vouloit prendre ſur eux. Mécontens, & meſme offenſez d'une telle conduite, ils écrivirent une ſeconde fois aux Princes, pour les diſſuader de ce que contenoient leurs premiéres lettres; & ils ſommerent à trois différentes fois Barthelemy, de ſe déſiſter de la Papauté, où ils ne l'avoient élevé que par feinte, ſinon qu'ils le déclareroient intrus. Barthelemy n'ayant point déferé à cette ſommation, les Cardinaux allerent à Fondy, où ils éluirent Robert, l'un de leurs ſix confréres qui étoient à Avignon. Ce Robert qui étoit frere du Comte de Genéve, prit le nom de Clement VII. Ce fut ce dernier Pape, que l'on reconnut en France, en Caſtille, en Ecoſſe, en Savoye, & à Naples. Les autres Princes de la Chrétienté eurent preſque tous des raiſons différentes pour adhérer à Urbain VI. L'Empereur le fit par reconnoiſſance d'un ſervice que ce Pontife luy avoit rendu. Les Navarrois, les Anglois, & les Flamans, en uſerent de meſme maniére, par un eſprit de contradiction à tout ce que l'on approuvoit en France. Les Italiens, qui vouloient faire rentrer la Papauté dans leur Nation, paroiſſoient eſtre les plus zélez partiſans d'Urbain. Le Roy de Hongrie vouloit profiter de la dépoüille de Jeanne, Reine de Naples, qui d'abord avoit tenu pour Urbain; mais qui dans la ſuite ſe déclara pour Clement. Enfin les ſeuls Rois de Portugal & d'Aragon demeurerent neutres, & ne prirent point de parti.

Mezeray, en ſon Abregé de l'Hiſt. de Fr. Tome 2.

Rec. Bzovius, ann. 1378.

Fuxen. f. 265. & in Vatic.

Ces deux Competiteurs de la Papauté armerent. Les affaires de Clement tournerent ſi mal, qu'il fut obligé de paſſer à Avignon, & d'abandonner Rome à Urbain. Ce ſchiſme qui fut le vingt-quatriéme, & le plus long de tous, dura quarante ans. L'Univerſité de Paris ſe dé-

S. Antoninus, tit. 22. cap. 22.

clara d'abord pour Urbain; mais dans l'assemblée générale, qui par ordre de Charles V. Roy de France, se tint à Vincennes en 1378, cette mesme Université reconnut Clement, & abandonna Urbain. Le Roy de Portugal, avoit vescu sans prendre de parti, ni pour Urbain, ni pour Clement, jusqu'à l'arrivée de Pierre de Luna, Cardinal d'Aragon, que Clement luy envoya; mais enfin, ce Cardinal le détermina pour ce Pape; ce que ce Prince fit de son propre mouvement, & contre l'avis de son Conseil.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Faria i Souza. Europ. Port. tom. 2. part. 3. cap. 5.

Pendant que les affaires de Rome avoient occupé la plûpart des Cours de l'Europe, celle de Castille prit le deüil de la Reine Léonore, femme de Jean I. laquelle mourut cette année là. Cette mort causa un grand changement dans tout ce qui avoit été résolu entre les Rois de Portugal, & de Castille, lorsqu'ils avoient fait la paix; puisque Ferdinand projetta de faire proposer au Castillan le mariage de sa fille, quoi-qu'elle eust été promise au Prince son fils. Le Roy chargea Andeiro de cette commission, & l'envoya en Castille, en qualité d'Ambassadeur; mais dans un équipage si superbe & si magnifique, que l'on disoit hautement, que cet Ambassadeur marchoit en Roy, tandis que le Roy son Maître marchoit en Ambassadeur. L'excessive dépense que Ferdinand fit en cette occasion, luy attira un nouveau blâme parmi ses sujets, à qui le souvenir des profusions indiscrettes de ce Prince, étoit encore tout recent.

Mort de la Reine de Castille.

Andeiro va en Ambassade en Castille.

Cette nouvelle proposition de mariage adoucit bien promptement la tristesse où le Castillan paroissoit estre depuis la mort de Léonore. L'ordre quil donna à l'Archevesque de S. Jacques de Compostelle, d'aller en Portugal, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, acheva de dissiper le chagrin, où la Cour & les peuples étoient depuis la perte de cette Princesse. Comme cet Archevesque avoit un pouvoir de négocier le mariage de l'Infante avec le Roy de Castille, & de l'épouser au nom de ce Prince, le Roy luy donna une prompte audiance. Les conditions de ce mariage furent arrestées dans les premiéres déliberations

Proposition du mariage de Béatrix, avec le Roy de Castille.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

que l'on fit à ce ſujet. On conclut donc par ce traité, que ſi le Roy mouroit ſans laiſſer d'enfans maſles, l'Infante Béatrix ſeroit Reine de Portugal, & que le fils aiſné qui viendroit de ſon mariage, en ſeroit Roy; que ſi Béatrix n'avoit point d'enfans du Roy de Caſtille, ce Prince deviendroit Roy de Portugal, aprés la mort de Ferdinand; mais afin que la compenſation fuſt juſte entre ces deux Rois, il fut dit par la meſme clauſe, que ſi le Caſtillan mouroit ſans laiſſer des enfans légitimes, ou de Béatrix, ou des autres femmes qu'il épouſeroit, Ferdinand ſuccéderoit au trône de Caſtille. Enfin cette Infante, aprés avoir été promiſe à l'Infant Fréderic, frere de Henry, Roy de Caſtille, à Henry Prince de Caſtille, & fils aiſné de Jean I, à Edoüard, fils du Duc de Lancaſtre, à Ferdinand de Caſtille, frere puiſné de Henry, & fils de Jean, épouſa Jean, Roy de Caſtille, qui étoit le pere du mary, qu'il ſembloit que le ciel luy euſt deſtiné.

Clauſes de ce mariage.

Le jour du départ de l'Infante étant venu, la Reine ſa mere accompagnée de D. Jean, Grand Maître d'Avis, & ſuivie de pluſieurs Seigneurs, & Dames de la Cour, la conduiſit ſur les frontiéres du Royaume, tandis que le Roy de Caſtille ſe rendit ſur celles de ſon Etat. L'entreveuë de ces Princes & de ces Princeſſes, ſe fit dans une plaine qui eſt entre Elvas, & Badajox, & ſous des tentes que l'on y avoit dreſſées. Ce fut en cet endroit, que le Caſtillan fit, ſelon l'uſage de ce tems-là, un ſerment ſur le corps de Jeſus-Chriſt, d'entretenir les clauſes du contract de mariage; ce que de ſon coſté, Ferdinand avoit fait dans la ville d'Elvas. Aprés les ceremonies de la benediction nuptiale, leurs Majeſtez, & le Grand Maître d'Avis, mangerent à meſme table. Les grands Seigneurs de l'une & de l'autre Cour, avoient une table ſéparée dans une autre tente: ils étoient à la moitié du repas, quand Nuñez Alvarez Pereira ſurvint. Perſonne ne s'étant levé à ſon arrivée dans cette tente, il en fut tellement indigné, que d'un coup de pied qu'il donna ſous la table, il la renverſa, & cauſa beaucoup de déſordre, & de ſcandale.

Départ de l'Infante Béatrix.

Serment fait par les Rois de Portugal, & de Caſtille.

Action hardie, ſinguliere, de Pereira.

Quoique cette injure fuſt génerale, chacun en voulut faire ſa querelle particulére, & déja l'on prenoit l'affirmative de part & d'autre. Lorſque le Roy de Caſtille, qui du lieu où il étoit, entendit tout ce qui s'étoit paſſé, voulut s'en faire inſtruire par pluſieurs perſonnes, & ſéparément les uns des autres. La conformité qu'il trouva dans les différens récits qu'on luy en fit, ne luy laiſſant pas le moindre doute ſur la vérité de ce fait, ce Prince ſe contenta de dire d'un ſang froid, qui luy étoit ordinaire & naturel, *qu'un homme qui oſoit faire une telle action, par rapport à ſon honneur, étoit digne de loüange;* & ainſi cette affaire n'eut aucune ſuite, de toutes celles que vraiſemblablement elle devoit avoir. Les plaiſirs de cette feſte ayant ſuccedé à tout ce qui les avoit précedez, ces Majeſtez ſe ſéparerent. La Reine prit la route de Portugal, où le Roy de Caſtille la conduiſit juſque dans la ville d'Elvas. Ce Prince en repartit en diligence, pour aller retrouver la Reine ſa femme, qu'il mena à Badajox.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Retour de la Reine, en Portugal.

Les préparatifs que l'on avoit faits il y avoit long-tems, dans cette ville, pour y recevoir le Roy & la Reine de Caſtille, furent des plus magnifiques, & des plus conſidérables que l'on y euſt encore veus. Les bourgeois qui étoient ſous les armes, ſortirent des portes de Badajox; ils précéderent les Officiers de ville, qui en apportoient les clefs à leurs Majeſtez. Le dais qu'on leur préſenta étoit porté par quatre Grands du Royaume. Léon V. Roy d'Arménie, qui revenoit de Babylone, où il avoit été detenu en eſclavage, étoit à pied, & marchoit à main droite de la Reine, tenant les reſnes de la haquenée, que cette Princeſſe montoit. D. Jean, Grand Maître d'Avis, étoit à ſa gauche, & faiſoit la meſme fonction que le Prince Arménien.

Entrée du Roy, & de la Reine de Caſtille, à Badajox.

Quoique le mariage de l'Infante euſt épuiſé l'épargne, & que les Portugais ſe viſſent par cette alliance, au hazard de retomber ſous la domination des Rois de Caſtille, toutefois, ils en murmurerent moins, que des grandes gratifications que le Roy fit en ce tems-là. Ils regardoient

ANS DE J. CHRIST. 1383.

cette espéce de liberalité, comme une prodigalité, toûjours condamnable dans un Prince, quand il ne sçait pas ménager son domaine, conserver les biens de sa Couronne, ni régler ses bienfaits. Ferdinand parut de ce caractére, en donnant en un seul jour, & à un seul homme, de quoy enrichir plusieurs bonnes Maisons. Alfonse de Mouxica, qui étoit un de ces Seigneurs Castillans, qui passerent en Portugal, comme je l'ay dit au commencement de ce régne, fut celuy que ce Prince combla de tant de biens. Il luy fit présent en mesme-tems de trente mille marcs de vaisselle d'argent, de trente marcs d'or, de trente chevaux, de trente mulets, qui étoient richement enharnachez, & de plusieurs belles tentures de tapisseries. Enfin il accompagna ces présens de la donation en propre de la ville de Torrés Vedras, dont il disposa en faveur de ce mesme Alfonse.

Excessives liberalitez du Roy.

Quand les plaisirs qui avoient précedé, & suivi le mariage de l'Infante, furent passez, le Roy, à qui le Comte Andeiro étoit devenu odieux, projetta de s'en défaire. Plein de cette resolution il jetta les yeux sur D. Jean, qui étoit son frere, & Grand Maître d'Avis; & il luy écrivit de le tuer, sans faire part à cet Infant, des raisons qu'il avoit d'en user de cette sorte. Le Secretaire du cabinet, qui dressa cette dépesche, l'ayant finie, représenta au Roy, que le Grand Maître, étoit déja en assez grand crédit parmi le peuple, sans luy donner encore de nouveaux moyens de s'en faire aimer d'avantage. Cette remontrance eut tout son effet; la lettre fut brûlée, & ne partit pas.

Le Roy donne des ordres pour faire tuer Andeiro.

Cronica del Rey Joam. 1. de Fernant Lopez part. 1.

Ils ne furent point exécutez.

Mais ce seroit faire injustice à la mémoire de Ferdinand, si aprés avoir fait connoistre son incertitude en toutes sortes d'occasions, & mesme ses foiblesses, je passois sous silence ses bonnes qualitez, & sur tout le grand ordre qu'il établit dans son Royaume. Ce Prince reprima d'abord le luxe des habits, & des équipages. Il défendit les jeux, il punit les vagabons, il força les fainéans à travailler, & il assista les invalides. Il fit encore un Edit, par lequel

Loüables qualitez du Roy.

lequel il défendit les aliénations des biens, en faveur des Moines. Cette Ordonnance, qui mettoit des bornes à l'avidité de ceux qui devoient n'avoir que la pauvreté, & le dénuëment pour partage, régla en meſme-tems la diſpoſition des teſtateurs ; puiſque ſouvent la prévention, ou l'intrigue y contribuoient davantage que la volonté ou la dévotion des mourans, qui pour éterniſer leur mémoire dans une Maiſon Religieuſe, reduiſoient leurs héritiers à l'aumoſne, ou leur laiſſoient un procés, au lieu d'une ſucceſſion.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Ordonnances touchant les aliénations.

Le Roy qui fut inſtruit de ces deſordres, dont on voyoit de fâcheux exemples dans un grand nombre de Maiſons, voulut par un Edit aſſeurer les biens & le repos des familles ; mais ſi Ferdinand abrogea l'aliénation des fonds qu'on faiſoit ſi fréquemment, en faveur de ce genre de pauvres, qui l'étoient devenus par vocation, & par choix, ce Prince de qui l'équité naturelle, dans ſes jugemens, ſembloit donner une nouvelle force à ſon autorité Royale, laiſſa la liberté aux teſtateurs, de diſpoſer d'une certaine ſomme pécuniaire, en faveur des Maiſons Religieuſes, pour ne leur point préjudicier, touchant les legs pieux que les Fidelles auroient intention de leur faire.

Reglemens favorables aux maiſons Religieuſes.

Aprés avoir établi cette régle, Ferdinand révoqua les lettres de Maîtriſes que l'on avoit expédiées pour les métiers, dont il fixa le nombre, & particuliérement celuy des artiſans. Ce fut par cette judicieuſe police, que l'on donna des laboureurs à la campagne, & que l'on rétablit l'agriculture, dont les pénibles ſoins avoient rebuté ceux qui étoient nez pour les prendre. Mais il ne ſuffiſoit pas, pour rendre le régne heureux, & le Royaume floriſſant, que l'ordre fuſt uniquement établi dans les villes & dans les campagnes, parmi la Nobleſſe & parmi les Peuples ; il falloit encore que ce Prince priſt connoiſſance de ce qui ſe paſſoit ſur mer & dans le trafic. Il s'en fit ſi ſérieuſement inſtruire, qu'il deſtina un fonds pour le commerce & pour les armemens ſur mer, & il y annexa de grands privileges. Si ceux qui avoient fait naufrage, ne ſe trou-

Ordonnance concernant la police, ſur terre, & ſur mer.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

voient plus en état de ſoutenir leur négoce, Ferdinand les ſecouroit par ſes liberalitez. Comme cette généroſité le jetta dans une dépenſe inconcevable, & que d'ailleurs, il ſceut qu'on en abuſoit ; il ordonna, que tous les Négocians ſe cottiſeroient ſelon leur part dans le commerce, pour remettre ſur pied le négoce de ceux qui par malheur, & non point par leur faute, étoient hors d'état d'y rentrer.

On travaille aux fortifications.

Toutes les profeſſions du Royaume étant ainſi rétablies, il ne reſtoit à Ferdinand, pour donner la derniére main à un ſi grand ouvrage, que de faire travailler aux fortifications. Il eſt vray que la plûpart de celles des plus grandes villes avoient été ruïnées par les guerres, ou négligées faute de finance, & de ſoins. Cette affaire étoit trop importante, pour n'y pas apporter un prompt remède. On commença par faire travailler aux fortifications de Liſbonne, que le Roy voulut que l'on fiſt à ſes dépens, quoique ce duſt eſtre à ceux de la ville. Ce Prince qui ne vouloit pas ſeulement remettre cette capitale de ſon Royaume, ſur le meſme pied qu'elle avoit été autrefois ; mais encore y ajoûter de nouveaux embelliſſemens, n'épargna rien pour cet effet. S'il y avoit de la magnificence dans ce deſſein, en reparant ſous ſon régne, tout ce qu'on avoit négligé dans les régnes précedens, il n'y avoit pas moins de politique d'en uſer de cette maniére, par l'émulation que cet exemple donneroit aux bourgeois des autres villes ; & de fait, elle fut ſi générale, que les habitans de chacune, à l'envi les uns des autres, financerent pour en rétablir les murailles & les fortifications, pour y en ajoûter de nouvelles, ſuivant la néceſſité, ou ſuivant l'obligation où l'on croyoit eſtre de le faire. Cette cottiſation ſe fit à proportion des biens de chaque particulier. Coïmbre qui eſt une des plus conſidérables, fut auſſi une de celles où l'on travailla avec le plus de ſoin, & d'exactitude ; de maniére que tous ces grands ouvrages, ſi utiles aux peuples, & ſi glorieux au Royaume, furent achevez dans l'eſpace de deux ans. Ce fut en ce meſme-tems, que Ferdinand augmenta les hon-

neurs de ſon Etat, par la création qu'il fit de deux charges nouvelles, l'une de Connétable, & l'autre de Maréchal du Royaume. Il donna la charge de Connétable, à Alvarez Pereira de Caſtro, l'un des prédeceſſeurs du Marquis de Caſcaës, & celle de Maréchal, à Ferdinand Coutigno. ANS DE J. CHRIST. 1383.

Le grand ordre que Ferdinand avoit établi dans ſon Royaume, eſt une preuve convaincante du déſir que ce Prince avoit d'y réparer ſur la fin de ſa vie, ce qu'il avoit négligé durant les premiéres années de ſon régne; & de fait, il en fut touché d'un vrai déplaiſir. Il regardoit la plus indifférente de ſes actions, comme une ſource des deſordres qui s'étoient gliſſez dans ſon Royaume, depuis qu'il étoit ſur le trône; il s'attendriſſoit ſur les ſuites qu'ils avoient eu, ou ſur celles qu'ils avoient pu avoir, & dont il n'avoit point euës de connoiſſance; il ſe repréſentoit, ou ſes foibleſſes, ou ſes complaiſances pour ceux qu'il avoit aimez, & en qui il avoit eu une trop grande confiance. Chagrin d'avoir été ſi facile à ſe laiſſer prévenir, il entroit avec un eſprit de compaſſion & de juſtice, dans le tort qu'une telle prévention pouvoit avoir cauſé à la réputation, & à la fortune de ceux contre qui on l'avoit prévenu. Enfin ſa délicateſſe ſur ce ſujet alloit ſi loin, qu'il s'attribuoit juſqu'aux plus legéres diſgraces des maiſons de quelques particuliers. Cette ſituation étoit violente pour un Roy, de qui la bonté égaloit la droiture, & la Religion. Caractere de de Ferdinand.

Au reſte, on ne peut trop éxagerer la fermeté héroïque, & Chrétienne, avec laquelle il ſoutint la longueur de ſa maladie, la violence de ſes maux, & les approches de la mort. Les diſpoſitions que Ferdinand fit en faveur de ſes Officiers, qu'il voulut récompenſer en bon Maître, & en bon Roy, ſont autant de preuves de ſa généroſité, à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Les moindres Officiers de ſa Maiſon eurent part à ſes libéralitez; il leur laiſſa un certain fonds de biens, qu'il proportionna à leurs emplois & à leurs charges, & leur en aſſeura la joüiſſance; mais pendant leur vie ſeulement. Grande réſignation. Ce Prince recompenſe ſes Officiers.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Les ordres qu'il donna pour la céremonie de ſes obſéques, ne furent pas une des moindres circonſtances de ſes derniéres diſpoſitions. Comme il ſe reprochoit d'eſtre au nombre de ces Rois, qui durant les premiéres années de leur régne, avoient négligé, & leurs Etats, & leurs Peuples, il refuſa les honneurs qu'il prévoyoit qu'on rendroit à ſa mémoire. Enfin il diſoit, que ſi ſes ſujets conſervoient quelque ſouvenir de ce qu'il avoit pu faire d'utile pour eux, ou de glorieux à l'Etat, dans les derniéres années de ſa vie; il leur demandoit ſeulement les meſmes priéres que la Religion veut qu'on ne refuſe pas à des ennemis, & recommanda qu'on l'enterraſt ſans aucunes céremonies. Ce furent là les derniers ſentimens de ce Prince, qui mourut à Liſbonne, le 29. d'Octobre 1383. à la quarante-quatriéme année de ſon âge, & à la ſeiziéme de ſon régne. On tranſporta ſon corps dans la ville de Santaren, où il fut enterré.

Il veut eſtre enterré ſans céremonie.

Sa mort.

Ferdinand avoit pris pour ſa deviſe une épée, qui du meſme coup perçoit deux cœurs, avec ces mots pour ame: CUR NON UTRUMQUE. Voulant peut-eſtre faire entendre par ce ſymbole, quelle avoit été ſa pénetration, pour découvrir les penſées les plus ſecretes, de ceux avec qui il avoit eu quelque choſe à démeſler.

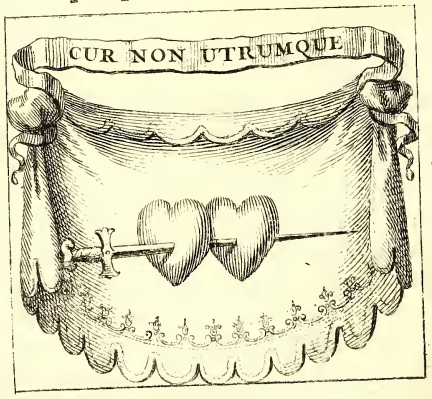

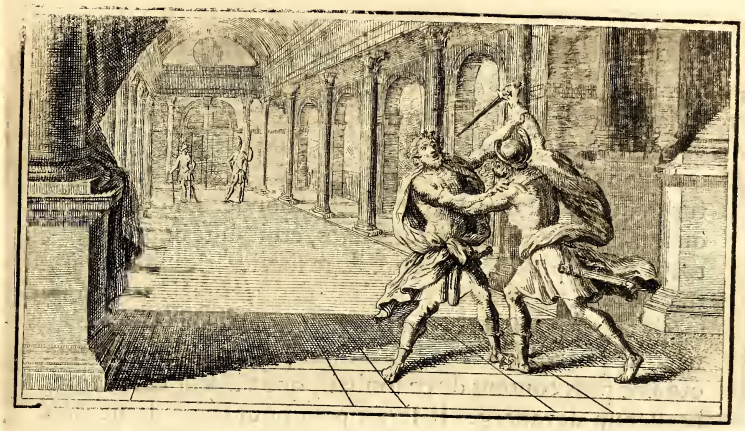

INTERREGNE.

LA mort de Ferdinand ayant réveillé les prétentions de Jean Roy de Castille, sur le Portugal, à cause de son mariage avec Béatrix, fille de Ferdinand, Jean, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, fils naturel de Pierre, fit demander au Castillan le gouvernement du Royaume, jusqu'à ce qu'il eust des enfans de Béatrix. Si ce Prince eust bien fait, il auroit accordé au Grand Maître ce qu'il luy demandoit. Cette voye étoit la plus seure pour joindre la couronne de Portugal à la sienne, & si on la luy eust disputée, il en auroit alors soutenu les droits par les armes ; mais le Castillan craignoit que Jean ne se rendist maître du cœur des peuples, qu'il sçavoit n'estre pas bien intentionnez pour luy. Il est vray, que cette crainte n'étoit pas mal fondée. Les Portugais qui connoissoient, & qui mesme redoutoient la domination des Castillans, n'auroient pas manqué de faire les plus grands efforts pour ne s'y pas soumettre. Sans doute que ce fut là une des principales raisons qui porta ce Prince à ne point écouter la proposition que luy faisoit D. Jean.

1383.

D. Jean fait demander au Castillan, le gouvernement de l'Etat.

Turquet, en ses Fragmens sur le Portugal.

Ce Roy le luy refuse.

Le Grand Maître, outré de ce refus ; & d'ailleurs in-

ANS DE J. CHRIST. 1383.

formé de l'averſion que les Portugais avoient pour les Caſtillans, ſe fit Chef de parti, ſous prétexte de la conſervation du repos public; il ſe donna un caractére de douceur & d'affabilité, qui luy gagna tous les cœurs; ſa bonté fut générale; il contentoit tout le monde. La diſtinction qu'il faiſoit des différens caractéres, étoit juſte & obligeante; il recompenſoit le mérite & le ſervice; ſes libéralitez redoubloient le zéle & l'affection des Portugais, & comme il accompagnoit ce qu'il donnoit du déſir de pouvoir faire de plus grandes gratifications, ceux qu'il gratifioit étoient plus contens de ce ſouhait, que s'il leur euſt donné beaucoup davantage. Il ſe propoſa pour régle de ne rien déterminer dans les affaires d'Etat, ſans la déliberation du Conſeil. Enfin, il ſceut ſe ſervir en tems & lieu de ſon expérience, de ſon eſprit, & de ſa valeur. Ce que faiſoit le Grand Maître, ne pouvoit contribuer qu'à diſpoſer les cœurs en ſa faveur, & à leur rendre odieuſe la domination Caſtillane; mais cette manœuvre ne ſuffiſoit pas pour pouſſer ſa fortune juſqu'où elle devoit aller, & comme la Couronne ne devoit pas luy eſtre indifférente, il falloit & de la hardieſſe, & de l'action pour y parvenir. Ce fut dans cette veuë qu'Alvaro Paëz, qui avoit été Chancelier ſous les régnes de Pierre, & de Ferdinand, & qui, à cauſe de ſon grand âge avoit fait une démiſſion volontaire de ſa Charge: ce fut, dis-je, dans cette veuë que ce grand homme donna tout le mouvement à la Scéne qui ſe paſſa à Liſbonne. Alvaro de qui le zéle étoit toûjours auſſi vif qu'auparavant pour l'honneur de la Nation, & pour le repos de l'Etat, ne ſoutenoit qu'avec une peine incroyable le crédit & la faveur d'Andeiro. Ne voyant perſonne que le Grand Maître, ſur qui il puſt compter pour luy ouvrir ſon cœur, il le fit prier de le venir voir pour luy communiquer une affaire qu'il ne devoit confier, ni à un tiers, ni aux hazards d'une lettre, & il s'excuſa de ne pouvoir ſe rendre en ſon Palais, pour l'en entretenir.

Caractére de D. Jean.

Conſeil du Chancelier Alvaro Paëz.

D. Jean qui n'étoit point aſſez formaliſte pour écouter ce qui étoit deu à ſon rang, & à ſon mérite, & qui

d'ailleurs connoiſſoit celuy d'Alvaro, alla chez luy. Ce fut dés leur premiére entreveuë qu'ils formerent la réſolution de vanger l'honneur de la Maiſon Royale ; d'aſſeurer le repos de l'Etat, & de donner au Portugal un Monarque qui ſceut le défendre & le gouverner ; mais cela ne ſe pouvant faire qu'en ſacrifiant le Comte Andeiro à la ſeureté publique, Alvaro y diſpoſa le Grand Maître. Ces motifs étoient aſſez puiſſans pour l'y déterminer ; ſon intereſt particulier ſe trouvoit confondu avec celuy du peuple. Enfin, tout demandoit un reméde à tant de maux, & ce reméde conſiſtoit uniquement dans la mort du Comte. C'eſt ce que D. Jean voulut bien entreprendre ; mais pour le faire avec quelque ſorte d'applaudiſſement, & ſans indiſpoſer le peuple, Alvaro & luy jugerent à propos, dans le meſme-tems qu'il porteroit le coup de la mort au Comte, de faire ſortir un des Pages du Grand Maître, pour publier dans Liſbonne, qu'on avoit conſpiré contre ſa vie.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Le Grand Maître, & le Chancelier, projettent la mort du Comte.

La Reine étoit trop politique pour ne pas redouter le crédit de D. Jean, & trop pénetrante pour ne le pas prévenir dans le deſſein qu'il auroit formé ſur la Régence, & peut-eſtre meſme ſur la Couronne. Cette Princeſſe combatuë de ces différens mouvemens, ne trouva point d'autre expédient pour ſe raſſeurer, que d'éloigner D. Jean de la Cour. Voulant le faire d'une maniére qui fuſt honorable, & pour elle, & pour luy, elle luy fit comprendre, que dans la ſituation où étoient les affaires, il étoit néceſſaire d'envoyer dans les Provinces, & ſur tout dans celle d'Alentejo, quelque grand Seigneur, dont la naiſſance, & la réputation puſſent impoſer aux peuples, & les tenir en reſpect, juſqu'à ce que les choſes euſſent entiérement changé de face. Sur ce principe, elle donna au Grand Maître, le gouvernement de cette Province, comme étant le premier de ceux en qui elle avoit une plus grande confiance.

La Reine donne à D. Jean, le gouvernement d'Alentejo.

D. Jean accepta avec une pleine reconnoiſſance le gouvernement que la Reine luy venoit de donner, & n'oublia rien pour répondre aux ſentimens avantageux qu'elle

ANS DE J. CHRIST. 1383.

luy marquoit en cette rencontre. Comme cette Princesse luy avoit fait connoistre de quelle importance il étoit de partir pour l'Alentejo, le Grand Maître le fit peu de jours aprés.

Départ de D. Jean.

Le départ de D. Jean causa une véritable joye à la Reine, & à Andeiro; car ce Favori le redoutoit encore davantage que Léonore ne le craignoit; mais cette joye ne fut pas de longue durée. Le Grand Maître revint brusquement à Lisbonne; il alla droit au Palais, où il arriva dans le tems que la Reine étoit preste à se mettre à table. Le retour de D. Jean la surprit si fort, qu'elle ne put s'empêcher de luy demander ce qui l'avoit promptement ramené, & pourquoy il marchoit accompagné d'un si grand nombre de gens armez. Ce Prince luy répondit, qu'ayant oublié de faire quelques dépesches importantes, il s'étoit veu obligé de revenir luy-mesme pour prendre ce qui luy étoit nécessaire, & qu'à l'égard de l'escorte dont elle luy parloit, il croyoit que dans une conjoncture pareille à celle où l'on étoit dans le Royaume, où il y avoit grande apparence que le Roy de Castille porteroit bientost la guerre, il falloit accoûtumer de bonne heure les Portugais, à reprendre les armes, en attendant l'occasion de s'en servir aussi glorieusement qu'ils avoient toûjours fait.

Son retour à Lisbonne surprend la Reine.

Raisons qu'il en allégue.

Cette réponse ayant paru fort indifférente à la Reine; elle y fit si peu d'attention, qu'elle pria le Grand Maître de disner avec elle. Ce Prince s'en excusa, & fit signe à Andeiro de le suivre, comme s'il eust eu quelque chose à luy communiquer. Le Comte sortit aussi-tost aprés D. Jean, & ils se parlerent auprés d'une féneſtre. Leur conversation fut courte; puisque ce fut dans ce tems, que le Grand Maître luy plongea un poignard dans le sein, dont ce Favori mourut au mesme instant.

D. Jean tuë Andeiro.

Comme cette action s'étoit passée dans la chambre la plus proche de celle où étoit la Reine, & qu'elle sceut aussi-tost la mort du Comte, elle s'écria, en soupirant: *On a tué le plus fidelle serviteur que j'avois, & qui méritoit le moins un traitement si cruel.*

La

La nouvelle de la mort d'Andeiro, paſſa bientoſt du Palais à la ville, & cauſa de grands mouvemens parmi les Courtiſans, & parmi le peuple. La Reine, qui ne ſe croyoit point en ſeureté dans un lieu où l'on avoit oſé aſſaſſiner preſqu'à ſes yeux, l'homme du Royaume pour qui elle avoit le plus d'eſtime, & qu'elle diſoit avoir le plus mérité ſa confiance, envoya demander au Grand Maître, ſi elle devoit auſſi mourir. Ce Prince fit dire à Leonore, que s'il avoit pris les armes, ce n'avoit été qu'à la ſollicitation du peuple, qui demandoit d'eſtre délivré d'un Miniſtre odieux; que ſi ce meſme peuple perdoit le reſpect qui luy étoit deû comme à ſa Souveraine, il ſe feroit un mérite de mourir pour ſa défenſe.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Leonore ne ſe croit point en ſeureté.

Le Grand Maître raſſeure la Reine.

Pendant que cela ſe paſſoit dans le Palais, un des pages de D. Jean en ſortit, & cria d'un ton effrayant, en courant dans Liſbonne, qu'on avoit conſpiré contre le Grand Maître. Le vieux Chancelier Alvaro Paëz en uſa de meſme maniére. Au bruit de cette nouvelle le peuple ſe ſouleve, prend les armes, court au Palais, & ſe met en devoir de le forcer, pour vanger D. Jean ſi l'on a conſpiré contre ſa vie, ou pour le ſauver s'il n'eſt pas mort. Ce Prince, convaincu par ce ſtratagéme de l'affection des Portugais, parut à une feneſtre pour leur apprendre quelle étoit la victime qu'il venoit d'immoler pour leur repos, & pour celuy de l'Etat. Chacun applaudit à la vigueur de cette action; les Courtiſans partagerent cette joye commune, & conduiſirent le Grand Maître en ſon Palais; le peuple le nomma ſon Liberateur, & par mille acclamations luy en donna de nouvelles preuves.

On publie que D. Jean a été tué.

Raiſons & effets de ce bruit.

Comme l'allarme ſembloit s'augmenter dans la ville par un tocſin géneral, Martin, qui étoit Caſtillan & Eveſque de Liſbonne, & qui pour eſtre plus régulier aux Offices divins, étoit allé demeurer dans la tour de ſa Catédrale, ordonna qu'on en fermaſt les portes, juſqu'à ce qu'il ſceuſt le ſujet de cette émotion, & défendit qu'on ſonnaſt les cloches.

Le peuple ſcandaliſé de la conduite de ce Prélat, le re-

ANS DE J. CHRIST. 1383.

garda comme un des partiſans de Leonore ; il enfonça les portes de cette Egliſe, où étant entré en foule, il monta à la tour, le précipita du haut en bas, & traîna indignement ſon corps par toutes les ruës de la ville.

Meurtre de l'Eveſque de Liſbonne.

Quand ces mouvemens populaires furent un peu ralentis, D. Jean, accompagné des Grands, alla au Palais de la Reine. Cette Princeſſe, bien que ſurpriſe de la viſite que luy rendoit le Grand Maître, ne laiſſa pas de le recevoir avec beaucoup de majeſté ; le traita en homme de ſon rang, & fit ſigne aux Grands de s'aſſeoir, comme ils avoient droit de le faire. D. Jean qui étoit le plus prés de Leonore, ſe leva de ſon ſiége, ſe jetta à ſes genoux, & luy demanda pardon de ce qui s'étoit paſſé dans ſon Palais. Ce n'eſt pas qu'il vouluſt s'excuſer d'avoir tué Andeiro ; ce qu'il avoit fait pour le prévenir, parce qu'Andeiro avoit projetté d'attenter ſur ſa vie. Le Grand Maître n'en uſoit ainſi que par cet eſprit de déference qu'on doit toûjours avoir pour une Reine. En un mot, il prit le Ciel à témoin afin de la mieux perſuader de ce qu'il luy alléguoit pour ſa juſtification.

D. Jean rend viſite à la Reine.

La Reine écouta tranquillement tout ce que luy dit D. Jean, ſans répondre ni à ſes honneſtetez, ni à ſa juſtification ; peut-eſtre meſme qu'elle ne l'auroit fait en aucune maniere, ſi les Grands ne l'en euſſent preſſée. Enfin, Leonore obligée de s'expliquer, leur dit, que l'excuſe que le Grand Maître luy demandoit de l'action qu'il avoit faite, étant une ſuite de la liberté qu'il avoit priſe, il ne s'agiſſoit pas de ces ſortes de formalitez, toûjours inutiles dans une pareille occaſion, mais qu'il falloit dans celle-ci travailler ſérieuſement à la ſeureté du Royaume. Elle ajoûta, que le Roy de Caſtille étoit ſur le point d'y entrer les armes à la main, ſe fondant ſur le droit qu'il prétendoit avoir, à cauſe de ſon mariage avec l'Infante.

Froide receptiõ de la Reine.

Réponſe de cette Princeſſe.

D. Jean, que cette affaire regardoit uniquement, prit la parole, & ſupplia la Reine de faire ſçavoir au Caſtillan de ne pas continuer ſon voyage, en cas qu'il ſe fuſt mis en marche du coſté du Portugal, ſinon, qu'il ſe mettroit

en devoir de l'en empêcher. *Hé comment le feriez vous, Prince*, interrompit-elle, *puiſque du vivant du Roy mon mari, vous n'avez oſé le faire?* Une réponſe ſi bruſque & ſi peu véritable ne promettant rien d'obligeant de la part de cette Princeſſe, Alvaro Paëz de Caſtro, l'un des Grands qui avoient accompagné D. Jean, ſe leva, & luy dit, *Prince, ſortons d'ici, nous ne plaiſons pas à la Reine*; ce qu'ils firent incontinent aprés.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Elle inſulte D. Jean.

Ce Prince ſe retire.

Cette journée ſe paſſa plus tranquillement dans la ville que dans le Palais, où les eſprits s'étoient plûtoſt aigris que raccommodez. Le peuple, qui de ſon coſté ſe voyoit ſans Regent & ſans Roy, retomba dans ſa premiére mutinerie. Il s'attroupa dans les places publiques; il voulut aller piller les maiſons de ceux qui tenoient le parti de la Reine, & ſous ce pretexte, il n'auroit pas manqué de forcer les maiſons de ceux qui étoient les plus riches. Le Grand Maître averti d'un ſi dangereux projet, & dont l'éxecution ſuit toûjours de ſi prés la propoſition, monta à cheval, parut au milieu des places publiques, flatta le peuple par de belles paroles, luy donna de grandes eſperances, & l'amuſa ſi bien, qu'ayant calmé les eſprits, ce meſme peuple, qui ne reſpiroit que le pillage, changea de diſcours, & dit qu'il falloit proclamer D. Jean.

Seconde émotion populaire.

D. Jean rend le calme aux eſprits.

A ce bruit de proclamation, ceux qui avoient été les plus oppoſez au Grand Maître, ſemblerent luy devenir favorables. La Reine meſme, avertie de la choſe, & bien qu'occupée du déſir de ſe vanger, paroiſſoit néanmoins vouloir oublier tout ce qui s'étoit paſſé. Sans doute que la politique avoit beaucoup de part à ce changement, & de fait les partiſans de D. Jean commencerent à eſperer que les affaires prendroient bientoſt un autre tour. Ce fut à la faveur de ce calme que Leonore ſortit de Liſbonne pour s'en aller dans la ville d'Alenquer, qui luy appartenoit, & qui n'en eſt éloignée que d'environ une lieuë. Comme la Reine avoit tenu juſque-là ſon départ fort ſecret, elle monta en caroſſe dés le grand matin, & ne fut accompagnée que du Comte Jean Alfonſe, ſon frere, de

La Reine s'en va à Alenquer.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

Gonçalo, de Vaſconcellos, ſon oncle, de Ferdinand Alfonſe, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, de l'Amiral Lanſarotte, & d'un petit nombre d'autres Seigneurs.

Ce départ inquiéte D. Jean.

Le Grand Maître, qui connoiſſoit le caractére de cette Princeſſe, en conceut de l'inquiétude. Il étoit perſuadé, qu'elle ne faiſoit pas une ſeule démarche ſans en avoir une raiſon ſecrette ; tout luy paroiſſoit ſuſpect, & ſa prudence luy faiſoit craindre des malheurs, auſquels il ſongeoit peut-eſtre tout ſeul. Enfin, il ſoupçonna qu'il y avoit quelqu'un parmi ceux qui l'environnoient, qui devoit attenter à ſa vie.

Politique de ce Prince.

Dans cette penſée, il feignit de projetter de paſſer en Angleterre, & meſme il fit embarquer ſes équipages.

On découvrit dans la ſuite, que tout ce que D. Jean ſembloit faire par un eſprit de crainte, n'étoit que l'effet d'une politique impénetrable à tous autres, qu'à ceux qui avoient part à ſon ſecret. Bien que ce Prince n'euſt pas lieu de douter de l'affection des Portugais, il crut les devoir encore mettre à cette épreuve pour en eſtre plus certain ; de ſorte que ces peuples, à qui l'on prit ſoin de faire dire que le Grand Maître partoit, exciterent de nouveaux troubles. L'appréhenſion de ſe voir bientoſt ſans Régent & ſans Roy, leur cauſa de mortelles allarmes ; la priſon de D. Jean, frere du Grand Maître, que le Caſtillan détenoit dans ſes Etats, leur faiſoit tout craindre de ce dangereux ennemi. Agitez de ces mouvemens divers, ils allerent en foule au Palais du Grand Maître ; mais l'ayant rencontré dans la ruë, ils ſe jetterent à ſes pieds ; ils luy demanderent ſa protection, & le ſupplierent de ne les point abandonner. Ils luy dirent qu'ils avoient toûjours mis en luy leur plus grande eſpérance, & le preſſerent ſi vivement de leur répondre, qu'il fut contraint de leur promettre qu'il ne ſortiroit pas du Royaume, & qu'il les défendroit contre ceux qui ſe déclareroient leurs ennemis. La Reine, qui de ſon coſté ne reſpiroit que l'occaſion de ſe vanger, regardoit le départ de D. Jean, comme une choſe certaine, & elle avoit déja pris des meſures pour le perdre. Pour cet effet, on dit qu'elle avoit gagné le Capitaine du vaiſſeau qui devoit

Les peuples prient D. Jean de ne les point quitter.

D. Jean les raſſeure.

porter le Grand Maître en Angleterre, & que cet Officier sous pretexte de prendre des provisions, devoit aborder dans quelque port du Royaume, & abandonner son bâtiment aux vents & aux vagues, à dessein de le faire périr, & tous ceux qui se trouveroient dessus. La Reine avoit encore pris la précaution en cas que D. Jean fust assez heureux pour échaper aux périls de la mer, de faire poster des gens en différens endroits de la coste, d'où ils pouvoient observer ce que deviendroit ce vaisseau, & pour lors ils avoient ordre de faire main basse, indifféremment, sur tous ceux qui auroient pris terre.

ANS DE J. CHRIST. 1383.

La Reine veut perdre D. Jean.

Tels étoient les ordres de Leonore, sur l'avis qu'elle avoit eu du départ de D. Jean; mais elle ignoroit la remontrance des peuples, & l'asseurance que ce Prince leur avoit donnée qu'il ne feroit point son voyage. Quoique l'on deust beaucoup compter sur sa parole, un Noble Portugais qui demeuroit à Lisbonne, & qui se nommoit Alvaro Vasquez, ayant demandé une audience particuliére au Grand Maître, luy représenta le tort qu'on luy donneroit d'avoir abandonné un peuple, qui le reconnoissoit pour son unique Protecteur; d'avoir quitté sa propre patrie pour se dérober à la fureur & à la vengeance d'une femme, qui n'étoit redoutable que par ses menaces, & enfin, de vouloir aller servir un Roy étranger, dans le tems qu'il avoit lieu d'espérer de régner, & mesme dans peu, parmi les siens. D. Jean touché de cette remontrance, qui luy confirmoit de plus en plus l'amour & le zéle des Portugais, asseura Alvaro qu'il avoit changé de dessein, & qu'il ne sortiroit point du Royaume, de quelque maniére que les affaires pussent tourner.

Remontrance d'un Noble Portugais à D. Jean.

Le Grand Maître ne pouvant douter aprés cela de l'affection des Portugais, consulta ses amis sur les moyens qu'il devoit prendre pour mettre sa personne en seureté, parce qu'on l'avoit averti, que Leonore ne s'étoit retirée à Alenquer que pour concerter sa perte, & il est certain que cette Princesse, en cette occasion, luy avoit paru plus redoutable que tous ses autres ennemis. On étoit assez embarrassé pour donner à D. Jean un conseil salutaire, surtout depuis

ANS DE J. CHRIST. 1383.

qu'on avoit ſceu que la Reine avoit regardé le pardon que ce Prince luy avoit demandé, comme une action indigne d'un homme qui, à ce qu'elle diſoit, affectoit de paſſer pour un Héros. Le ſouvenir de la mort d'Andeiro l'occupoit plus qu'elle ne le faiſoit paroiſtre, & cette Princeſſe, partagée entre ſa douleur & ſa vengeance, s'abandonnoit toute entiére à la haine qu'elle avoit conceuë contre les Portugais, & contre le Grand Maître. Rien ne la pouvoit faire revenir de cette averſion mortelle, qu'en la combattant par un ſentiment qui luy fuſt oppoſé. Comme l'amour & l'ambition, étoient les plus ſeurs expédiens pour en venir à bout, on conſeilla à D. Jean, de les préferer à tous les autres.

Inquiétude du Grand Maître.

Le Grand Maître feint d'eſtre amoureux de la Reine.

L'ouverture qu'il luy fit faire de ſa prétenduë paſſion, fut ſi bien conduite, que de quelque maniére qu'elle duſt tourner, elle ne pouvoit eſtre qu'avantageuſe à D. Jean. Si d'un coſté, la Reine conſentoit à ce nouveau mariage, qui luy rendoit la meſme place ſur le trône, qu'elle avoit remplie comme femme de Ferdinand, ce Prince étoit à couvert, du moins en apparence, du reſſentiment de Leonore. Si d'un autre coſté, elle paroiſſoit avoir de l'éloignement pour cette alliance, dont les propoſitions devoient eſtre fort ſecrettes, le Grand Maître, qui ſe ſentoit du crédit parmi le peuple, pouvoit aiſément ſe juſtifier de ce refus, en cas que Leonore le publiaſt, & dire à ſon tour, que la Reine avoit répandu cette nouvelle pour le rendre odieux, & pour faire voir qu'il n'étoit occupé que de ſon ambition, & non pas de l'affection qu'il devoit avoir pour les Portugais, eux qui luy avoient donné tant de marques de la leur.

Leonore mépriſe la paſſion de D. Jean.

Sur ce fondement, on propoſa ce mariage à la Reine; mais quand elle ſceut que D. Jean ſongeoit à l'épouſer, elle le traita de témeraire, d'oſer lever les yeux juſque ſur ſa Souveraine; mais la Souveraineté n'étoit que le pretexte de ſon reſſentiment. Le ſouvenir qui luy étoit toûjours préſent de la perte de ſon cher Andeiro, en étoit la véritable cauſe, & quelque avantage qu'elle deuſt tirer de ce ſecond

mariage, la ſeule idée de vivre avec l'aſſaſſin de ſon favori, luy faiſoit une véritable horreur. Enfin, pour mieux faire connoiſtre le mépris qu'elle faiſoit de la paſſion du Grand Maître, elle en parla ſi hautement, & en des termes ſi outrageans pour luy, que les Portugais, déja prévenus de la haine de Leonore pour ce Prince, ſe perſuaderent qu'elle ne cherchoit qu'à les faire entrer dans la vengeance qu'elle projettoit d'en tirer. Comme ils n'étoient pas diſpoſez à ſeconder les mauvaiſes intentions de cette Princeſſe, & que d'ailleurs, ils ſçavoient que le Roy de Caſtille ſe préparoit à paſſer en Portugal, ils reconnurent D. Jean, pour le Protecteur & pour le Régent du Royaume, en attendant que le Caſtillan euſt des enfans de Beatrix ſa femme.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Les Portugais reconnoiſſent D. Jean pour leur Protecteur.

Si-toſt que le Grand Maître eut ce caractére de Régent, il choiſit un certain nombre de gens parmi les plus habiles de la Cour & de la Robe, & en compoſa ſon Conſeil. Jean de Régras, ſi connu dans l'Hiſtoire par la force de ſon éloquence, & par la ſublimité de ſon génie, fut Chancelier du Royaume. Alvaro Paëz, qui comme je l'ai dit, avoit autrefois rempli cette meſme charge, devoit entrer dans ce Conſeil.

D. Jean choiſit des Conſeillers d'Etat.

Jean de Régras eſt fait Chancelier.

Cet expérimenté & ſage Magiſtrat, dont les ſentimens paſſoient pour des Oracles, inſinua d'abord au Régent, *de donner ce qui n'étoit pas à luy, & de promettre ce qu'il n'avoit pas,* voulant dire par-là, que ce Prince devoit donner à ſes Partiſans, la confiſcation des biens des rebelles, & en meſme-tems, faire eſpérer à ſes créatures, de plus grandes gratifications, quand il ſeroit le maître abſolu du Royaume.

La proclamation de D. Jean à la Régence, étant faite, ceux qui s'étoient attachez aux intereſts de la Reine, auſſi-bien que ceux qui n'avoient point pris de parti, ſortirent de Liſbonne, perſuadez, que le Grand Maître ne conſerveroit pas long-tems le titre de Régent.

Les partiſans de la la Reine ſortent de Liſbonne.

Cette proclamation, toute incertaine & peu durable qu'elle paroiſſoit à pluſieurs, fit néanmoins tant de bruit, que la nouvelle en paſſa juſque dans les priſons de Caſ-

ANS DE J. CHRIST. 1384.

tille. L'Infant D. Jean, fils du Roy Pierre, & frere conſanguin du Roy Ferdinand, qui y étoit détenu, ayant appris par bonheur cette nouvelle, écrivit au nouveau Régent ſon frere naturel, le félicita ſur le choix que les peuples avoient fait de ſa perſonne pour les défendre, & luy recommanda la conſervation du Royaume, pour qui il s'intereſſoit toûjours, quoi-qu'il ſe viſt preſque hors d'eſpérance de le gouverner jamais, comme étant fils légitime du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro ſa ſeconde femme.

L'Infant D. Jean, apprend en Caſtille la proclamation du Grand Maître.

De ſi grands changemens dans l'Etat, & meſme ſi ineſpérez, déterminerent la Reine à partir d'Alenquer, où elle ne ſe croyoit pas en ſeureté, pour aller dans la ville de Santaren; mais craignant que les habitans de cette ville ne fuſſent dans les intereſts du Régent, & qu'ils ne la vouluſſent pas recevoir, elle y envoya un de ſes principaux Officiers, pour ſonder le cœur de ces peuples, & pour leur repréſenter, en cas qu'ils ne fuſſent pas prévenus, que la Reine étant errante & perſecutée, ils luy donneroient une ſolide marque de leur affection & de leur fidelité, s'ils s'attachoient à elle, & s'ils la recevoient dans leur ville, qu'elle avoit regardée comme l'unique azile qu'elle pût choiſir dans ſes Etats.

La Reine ſort d'Alenquer.

La Reine, qui attendoit avec impatience le retour de cet Officier, partit pour Santaren. Auſſitoſt qu'elle y fut arrivée, & que cet Officier fut venu luy rendre compte de la bonne diſpoſition des peuples, cette Princeſſe tâcha de ſe concilier des gens de crédit & de réputation. Elle écrivit à Pierre Alvarez Pereira, Prieur de Crato, & frere aiſné de Nugno Alvarez, dont j'ay commencé à parler dans le régne de Ferdinand, & luy inſinua de la venir ſecourir de ſes conſeils & de ſa perſonne. Nugno, à qui ſon frere avoit communiqué la lettre de Leonore, fit ce qu'il put pour le déſabuſer du deſſein où il le vit de s'aller ranger du coſté de cette Princeſſe, & luy repréſenta l'intereſt que les honneſtes gens devoient prendre à conſerver la régence à D. Jean; mais Nugno n'en ayant pû venir à bout, il quitta ſon frere, il prit le chemin de Liſbonne, où il mena tous ceux

Elle part pour Santaren.

Elle écrit au Prieur de Crato.

Ce Prieur prêd le parti de la Reine, malgré les conſeils de ſon frere.

ceux qu'il avoit pû oſter à la Reine, & alla offrir ſes ſervices au Régent. Ce Prince en eut beaucoup de joye, auſſi bien que ceux de ſon parti, auſquels le mérite & la valeur de Nugno n'étoient pas inconnus. ANS DE J. CHRIST. 1384.

Dés que ce Capitaine fut arrivé à Liſbonne, & qu'il eut appris que le Gouverneur du Château de cette ville, avoit refuſé de reconnoiſtre le Régent, & de luy rendre cette place, Nugno à qui ce Prince avoit fait part du deſſein qu'il avoit formé d'aller forcer ce Château, le ſupplia d'en différer l'éxecution juſqu'à ce qu'il euſt parlé à celuy qui y commandoit. Et de fait, Nugno luy fit connoiſtre les fâcheuſes ſuites qu'auroit ſa réſiſtance aux ordres du Régent; il luy repréſenta en meſme-tems, que cela donneroit lieu au Roy de Caſtille de faire des entrepriſes, leſquelles jointes aux mouvemens d'une guerre civile, dont le Royaume étoit menacé, en cauſeroient infailliblement la ruine. Ce Gouverneur pénetré du tort qu'il auroit en cette rencontre, reconnut le Régent, & luy rendit le Château.

Le Régent veut aller forcer le Château de Liſbonne; mais Nugno l'en diſſuade.

Reddition de cette place.

La reddition de cette place faiſant craindre à la Reine, que les Gouverneurs des autres Citadelles n'en uſaſſent de meſme, cette Princeſſe leur écrivit & mit tout en uſage pour les attacher à elle. Le Régent, qui de ſa part n'oublioit rien pour les prévenir en ſa faveur, fut plus heureux dans les mouvemens qu'il ſe donna. Il y eut peu de ces Gouverneurs, qui refuſaſſent d'entrer dans ſon parti, & ceux qui ne voulurent pas le faire, payerent bien cherement leur rebellion & leur réſiſtance, puiſque le peuple fit main baſſe ſur eux, comme ſur des factieux & ſur des traîtres.

Cet éxemple eſt ſuivi par les Commandans des autres places.

Lors que le Régent ſe vit aſſeuré de la plus grande partie des places du Royaume, & qu'il en eut gagné les Commandans, il ſongea à lever des troupes pour renforcer ſon armée. Dans cette penſée, il envoya en qualité de Régent, & de Défenſeur du Royaume, un Ambaſſadeur à Richard II. Roy d'Angleterre, pour le prier de permettre à ceux qui voudroient venir ſervir en Portugal, à la ſolde du Régent, de leur faire délivrer des paſſeports, & de ſouf-

Le Régent envoye un Ambaſſadeur en Angleterre.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

frir qu'on achetaſt des armes en Angleterre, dont il manquoit auſſi bien que de troupes, pour faire la guerre contre le Roy de Caſtille.

Belle offre du Clergé, & des Bourgeois de Liſbonne.

Ceux de Liſbonne, qui connoiſſoient mieux que les habitans des autres villes du Royaume, la ſituation où étoient les affaires du Régent, luy envoyerent des Députez pour luy offrir leur vaiſſelle, afin de ſubvenir aux frais de cette guerre. Le Clergé, qui ne s'y intereſſoit pas moins que le Tiers-Etat, ſacrifia l'argenterie des Egliſes, à l'exception néanmoins des vaſes ſacrez, & l'on en fit battre de la monnoye.

On prend l'argenterie des Egliſes, & l'on en fait des eſpéces.

Cependant le Roy de Caſtille, avant que de prendre les armes pour venir en Portugal, voulut s'aſſeurer de ceux qu'il croyoit luy pouvoir diſputer cette Couronne. Il fit arreſter Alfonſe, Comte de Gijon, parce qu'il avoit épouſé Iſabelle de Portugal, fille naturelle du Roy Ferdinand; il ſe mit en poſſeſſion des biens qu'il avoit en Caſtille, de crainte que les Portugais ne l'appellaſſent à la ſucceſſion de Ferdinand, & il en uſa de meſme envers l'Infant D. Jean, fils du Roy Pierre & d'Agnés, lequel depuis la mort de Marie Tellez ſa femme, s'étoit retiré en Caſtille, où l'Infant D. Denis ſon frere, étoit auſſi détenu plus étroitement qu'il n'avoit encore été. Comme la priſon de ces deux Infans mettoit le Caſtillan dans une eſpéce de ſécurité, touchant les entrepriſes qu'il appréhendoit qu'ils ne fiſſent, il ordonna qu'on fiſt un ſervice ſolemnel dans l'Egliſe de Tolléde pour le Roy Ferdinand, dont il étoit le gendre, & par conſéquent, diſoit-il, le légitime héritier de ſes Etats. Aprés cette céremonie, qui ſe paſſa avec beaucoup de pompe & d'éclat, il ſe fit proclamer Roy de Portugal; il accola les armes de ce Royaume aux ſiennes, & tint conſeil touchant la maniére qu'il devoit entrer en Portugal.

Le Caſtillan s'aſſeure de la perſonne du Comte de Gijon, & de l'Infant D. Jean.

Il fait faire un ſervice pour le Roy Ferdinand

Il ſe fait proclamer Roy de Portugal.

Il projette d'entrer en Portugal, & le propoſe à ſon Conſeil.

Les Miniſtres furent partagez dans leurs opinions. Ceux qui vouloient ſe prévaloir des forces que ce Prince avoit ſur pied, & en meſme-tems du peu de monde que le Régent avoit pour lors dans ſon parti, furent d'avis qu'on entraſt bruſquement en ce Royaume, & les armes à la main.

Ils ajoûterent, qu'il falloit ſe faire craindre avant que de ſe faire aimer, & que la terreur qu'on répandroit parmi les peuples, étoit ſeule capable de faire ouvrir les portes des villes & des places fortes, & de diſpoſer les Portugais à le recevoir. Ceux qui au contraire, préferoient les voyes de douceur à la violence ouverte, eſtimoient que le Caſtillan devoit commencer par envoyer des Ambaſſadeurs en Portugal, pour demander l'éxecution du traité conclu entre Ferdinand & luy, & que ſur le refus qu'on en feroit, il ſeroit encore tems d'avoir recours aux voyes de fait, ſi l'on n'avoit point d'égard à ſes juſtes prétentions.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Le Caſtillan, incertain du parti qu'il devoit prendre, ſe détermina ſur le ſeul avis de l'Eveſque de Guarda en Portugal, qui en ce tems-là étoit en Caſtille. Ce Prélat, que ſa fortune & ſa propre inclination avoient attaché de tout tems aux intereſts de la Reine Leonore, conſeilla à ce Prince d'aller en Portugal, & s'offrit de luy faciliter l'entrée de la ville de Guarda, où cet Eveſque, quoi-qu'abſent, avoit ſceu ſe conſerver beaucoup de créatures.

Perfidie de l'Eveſque de Guarda.

Ce conſeil parut ſi favorable au Caſtillan, qu'on ne balança pas plus long-tems à le ſuivre. La réſolution en étant priſe, l'Eveſque vint à Guarda, en intention de diſpoſer les peuples à recevoir le Roy de Caſtille. Ces peuples, qui croyoient leur Prélat dans le bon parti, ſe firent un mérite de déferer à ce qu'il éxigeoit d'eux, luy offrirent leurs perſonnes & leurs biens, receurent le Caſtillan dans leur ville, où il demeura quelque tems avec la Reine ſa femme. Pendant ſon ſéjour à Guarda, les autres petites villes circonvoiſines prirent le meſme parti ; de maniére que toute la province de Beyra, où elles ſont ſituées, ſe trouva entiérement dévoüée au Caſtillan.

Guarda, & toute la province de Beyra, ſe déclarent pour la Reine.

Ces différentes conjonctures d'affaires & d'intereſts apporterent un grand changement dans les premiéres veuës de Leonore. De plus, la Régence qu'on luy avoit oſtée, & le crédit du nouveau Régent, l'irriterent ſi fort qu'elle ne voulut plus ſe tenir aux clauſes du traité fait entre les deux Rois, lors que Beatrix, ſa fille, devint Reine de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Quoique par ce traité le Royaume de Portugal duſt toûjours eſtre ſéparé de celuy de Caſtille, cependant elle paſſa pardeſſus cette clauſe; elle fut la premiére à inſinuer au Roy ſon gendre de s'emparer de la Couronne de Portugal; elle luy offrit tout ce qu'elle y avoit encore de crédit & de partiſans, & l'aſſeura, qu'à ſon éxemple ils entreroient avec une égale chaleur dans ſes prétentions.

Contravention de la Reine, au traité.

Il ſembloit aprés cela, que ce Prince n'avoit qu'à paroiſtre en Portugal pour eſtre aimé. Dans cette confiance, il partit de Guarda & vint à Coïmbre, comme étant la ville où il croyoit eſtre le mieux receu; tout le confirmoit dans cette penſée. Le Comte de Gonçalez, frere de Leonore, en étoit Gouverneur. D'ailleurs, ce Prince ſe perſuadoit que cette ville, à l'éxemple des autres places de la Province, le regarderoit comme ſon légitime Souverain, & ſon véritable Protecteur. Il comptoit que ce Gouverneur, loin de luy eſtre contraire, ſeroit le premier à le reconnoiſtre pour tel; mais ce Comte oubliant ce qu'il étoit à la Reine, & ne pouvant oublier la fidelité qu'il avoit promiſe au Régent, refuſa de recevoir le Caſtillan à Coïmbre; de ſorte que ce Prince ſe vit obligé d'aller trouver la Reine à Santaren.

Le Caſtillan vient à Coïmbre.

Le Gouverneur refuſe de le recevoir.

Leonore, qu'on avoit avertie de ſon arrivée, envoya au-devant de luy la plûpart des Grands Seigneurs qui étoient auprés d'elle pour le recevoir & pour le conduire à Santaren. Cette Princeſſe voulut aller juſqu'à la porte de cette ville, nonobſtant les remontrances que luy firent ceux qui avoient le plus de ſoumiſſion & de condeſcendance à ſes réſolutions; mais elle n'y défera point, & ne ſuivit en cela que ſon propre ſentiment. Le Roy & la Reine de Caſtille luy baiſerent la main, & ils prirent enſemble le chemin du Château. Ce fut là que Leonore ſe déchaîna contre D. Jean. Elle outra tout ce que ſa colére luy ſuggéra contre ce Prince, & elle en parla comme d'un uſurpateur, puis qu'il avoit brigué la Régence à ſon préjudice.

La Reine va au devant du Roy de Caſtille, juſqu'à la porte de Santaren.

La colére de la Reine ſervit de prétexte au Caſtillan, pour l'obliger à ſe démettre de la Régence en ſa faveur;

mais afin de l'y réſoudre, il luy fit comprendre qu'il ne pouvoit la venger auſſi pleinement qu'il avoit deſſein de le faire, ſi elle ne luy accordoit cette démiſſion par un acte volontaire, & reveſtu de toutes ſes formalitez, Leonore, qui ne cédoit qu'un droit imaginaire conſentit à cette démiſſion; mais ſi elle ſuivit en cela le ſentiment de ce Prince, elle luy refuſa de quitter le Château, comme il l'en avoit ſollicitée pour aller loger avec luy dans le Convent où il étoit deſcendu.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Le Caſtillan luy demande une démiſſion de la Régence.

Quand le Roy de Caſtille ſe vit pourvû de tous les titres qu'il croyoit eſtre néceſſaires pour autoriſer ſes prétentions, il ſe prévalut de l'offre que pluſieurs Seigneurs Portugais luy firent de leurs perſonnes & de leurs ſervices. Les villes de Santaren, de Torres-novas, Ouren, Montemor le vieux, Leyria, Penéla, Obidos, Alenquer, Sintra, & pluſieurs autres ſituées dans l'Eſtramadure, embraſſerent ſon parti, ſans compter plus de cinquante autres places ou villes, des différentes provinces du Royaume, qui ſe rangerent de ſon coſté.

Pluſieurs villes & beaucoup de Seigneurs Portugais embraſſent ſon parti.

Le Régent informé de tous ces mouvemens, & des ſoins que ſes ennemis prenoient de luy débaucher ſes propres ſujets, ſe diſpoſa à ſe défendre, & à ſoûtenir la guerre qu'on ſe préparoit de luy faire. En attendant l'occaſion d'en venir à quelque grande action, il envoyoit de tems en tems des partis dans les villes rebelles, d'où l'on enlevoit quelquefois les armes, & ſouvent les proviſions qu'on trouvoit dans les magazins. Nugno Alvarez étoit celuy qui commandoit ordinairement les détachemens que le Régent faiſoit pour aller fourrager les places qui tenoient pour ſon Ennemi. Cela ſe paſſoit avec tant d'hoſtilité, que la plûpart des habitans de Santaren, ennuyez de vivre avec les Caſtillans, & d'eſtre expoſez au reſſentiment de leurs compatriotes, firent ſolliciter ſous main le Régent de venir à Santaren, dont ils promettoient de luy ouvrir les portes. Ce Prince, qui dans la conjoncture de ſes affaires, ne vouloit rien négliger de ce qui s'offroit à luy, propoſa celle-là à ſon Conſeil; mais on n'y jugea pas à propos d'accepter

Le Régent ſe diſpoſe à la guerre.

Il inquiéte ceux qui tiennent pour le Caſtillan.

Ceux de Santaren s'offrent au Régent; mais il les néglige.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

ce parti, & cela, pour ne point conſumer le tems qu'on devoit uniquement employer à chaſſer les ennemis.

Comme la Reine avoit fait tout ce que le Roy ſon gendre avoit deſiré d'elle, & que depuis ce tems-là ils vivoient en parfaite intelligence, cette Princeſſe voulut s'en prévaloir. Elle luy demanda quelques charges en Caſtille en faveur de gens qu'elle protégeoit depuis long-tems; mais ce Prince, loin de déferer aux demandes de Leonore, & meſme à ſes priéres, receut les unes & les autres avec tant d'indifférence & de froideur, qu'il donna ces charges à d'autres que ceux dont la Reine luy avoit parlé. Cette conduite déplut à Leonore, & luy inſpira un ſi grand repentir de tout ce qu'elle avoit fait juſque-là en faveur du Caſtillan, que peu de tems aprés, elle ordonna aux Seigneurs Portugais, qui ne l'avoient point abandonnée depuis ſon départ de Liſbonne, de s'y en retourner, & de ſe ranger du coſté du Régent. Un changement ſi ſubit & ſi imprévû ſurprit ces Seigneurs & les embarraſſa beaucoup. Ils regardoient l'ordre qu'ils recevoient de la Reine, comme un ſacrifice qu'elle vouloit faire de leurs perſonnes à D. Jean; leur rebellion, & le reſſentiment de ce Prince leur faiſoient juſtement appréhender de paroiſtre devant luy. Il eſt vray, que ſa généroſité & ſa clémence, les raſſeuroient en quelque façon, ſur les ſujets qu'ils avoient de s'eſtre attiré ſa colére.

Le Caſtillan refuſe à la Reine, quelques charges qu'elle luy demande.

La Reine piquée de ce refus, inſinuë aux Portugais d'eſtre pour le Régent.

Leonore envoya, à ce qu'on dit, de pareils ordres aux Gouverneurs des villes & des places, qui étoient dans ſon parti. Ces ordres étoient ſi précis, qu'ils contenoient en termes exprés de demeurer fidelles au Régent, quand meſme elle ſeroit préſente aux ſommations qu'on leur feroit du contraire; mais ſi Leonore avoit lieu de ſe plaindre de la conduite du Caſtillan, ce Prince prétendoit en avoir encore de plus grands ſujets que la Reine. Le chagrin où il étoit, de voir que les villes ſur leſquelles il avoit compté, ne s'étoient point renduës, fut ſi grand, qu'il partit bruſquement de Santaren, pour aller à Coïmbre, où il mena Leonore malgré elle, & pour comble de dureté, il la

Elle ordonne à tous les Gouverneurs, de ne point déferer aux ſommations qu'elle leur feroit.

Le Caſtillan traite durement Leonore.

fit environner de ſes gens, comme s'il euſt voulu la faire garder à veuë.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Le Faux-bourg de Coïmbre du coſté du pont, étant ſans murailles & ſans défenſes, le Roy de Caſtille s'en rendit maître; mais il ne trouva pas la meſme facilité pour entrer dans la ville, nonobſtant les inſtances qu'il fit au Comte de Gonçalez, qui en étoit Gouverneur, de luy ouvrir les portes. Ne pouvant donc en venir à bout par la voye de la douceur, il luy fit faire des ſommations de luy obéïr; mais ce Commandant auſſi ferme que fidelle, répondit, qu'il ne rendroit cette place qu'au Prince qui ſeroit généralement reconnu dans le Royaume pour unique Souverain, & pour véritable Roy.

Il va à Coïmbre, dont on luy refuſe l'entrée.

Le Caſtillan, qui croyoit réduire ce Gouverneur, s'il pouvoit l'attirer dans une entreveuë, luy en fit propoſer une, où il luy manda que la Reine viendroit en propre perſonne. Pour cet effet, on choiſit le pont de Coïmbre, comme étant le lieu le plus commode pour la ſeureté réciproque de ceux qui devoient entrer dans cette conférence. Leonore, en qualité de Souveraine, prit la parole, & s'adreſſa au Comte de Gonçalez, comme Gouverneur de Coïmbre, & non pas comme ſon frere. Elle affecta de luy parler en Maîtreſſe & en Reine, & dans ce meſme eſprit elle éxaggéra les ſuites que pourroit avoir ſa réſiſtance à ſes ordres, s'il différoit plus long-tems de luy faire ouvrir les portes de Coïmbre. Elle entra dans le détail des malheurs que cet éxemple cauſeroit dans le Royaume, ſi les Commandans des autres places avoient une obſtination pareille à la ſienne; elle le traita de rebelle, luy reprocha ſon ingratitude. Enfin elle luy dit, que s'il oublioit ſi indignement ce qu'il devoit à ſa Souveraine & à ſa bienfaictrice, elle le renonçoit pour ſon frere, & que dés ce moment, elle l'abandonnoit au juſte reſſentiment du Roy de Caſtille, s'il balançoit plus long-tems à luy remettre les clefs de Coïmbre.

Leonore preſſe le Gouverneur d'obéïr au Caſtillan.

Le Comte écouta d'un air tranquille & reſpectueux, tout ce que la Reine luy dit de plus vif & de plus déſobligeant, & ſans s'étonner ni des malheurs qu'on luy vouloit impu-

ANS DE J. CHRIST. 1384.

ter, ni du reſſentiment du Caſtillan, il ne rabattit rien de ſa réſolution, & dit que la fidelité dans un Commandant étant le premier de ſes devoirs, il n'en connoiſſoit point d'autre que celuy-là en l'état où il voyoit les affaires du Royaume; que ſi le Roy de Caſtille étoit géneralement reconnu pour Roy de Portugal, il ſe feroit un mérite de luy obéir, comme à ſon Souverain & à ſon Maître; mais que juſqu'à ce tems-là, il ne changeroit point de réſolution ni de ſentimens. La fermeté avec laquelle le Comte répondit à ce que la Reine venoit de dire, ne laiſſa plus rien eſperer au Caſtillan; mais outre que ce Comte étoit prévenu par les avis que cette Princeſſe luy avoit fait donner ainſi qu'aux autres Commandans, il avoit encore un attachement ſi inviolable à la perſonne & aux intereſts du Régent, que cette ſeule conſidération ſuffiſoit pour le mettre au-deſſus de toutes les menaces qu'on pouvoit luy faire.

Ce Gouverneur ne s'étonne point & paroiſt toûjours le meſme.

Raiſons de cette fermeté.

Cependant, la Reine agiſſoit avec tant de diſſimulation, que le Caſtillan, tout pénetrant qu'il étoit, ne put démeſler les veuës de cette Princeſſe. Ce n'eſt pas qu'il ne connuſt ſon caractére, & que les actions de ſa vie paſſée ne luy fiſſent appréhender tout ce que la politique la plus outrée, & la perfidie la plus noire pouvoient ſuggérer; mais ſans repaſſer ici ſur des faits que l'Hiſtoire a déja revelez, ce que la Reine projettoit de faire en cette occaſion, ne cédoit en rien à ce qui avoit autrefois été éxecuté par ſon Conſeil, ou par ſon ordre. Sa haine pour le Roy de Caſtille étoit montée juſqu'à ce point, qu'elle conceut le deſſein, quoi-qu'indirectement, de conſpirer contre la vie de ce Prince. Dans cette penſée, elle ſe propoſa elle-meſme pour récompenſe, à celuy qui commettroit cette action, & elle intrigua une Dame de ſa Cour, nommée Béatrix de Caſtro, qu'on avoit projetté de marier avec Alfonſe Henry, frere du Comte Pierre, & couſin du Roy de Caſtille, pour diſpoſer ce Comte à cette entrepriſe. Comme il étoit d'une naiſſance à prétendre à une alliance royale, on luy fit eſpérer qu'il épouſeroit Leonore, s'il pouvoit tuer ce Prince dont la vie étoit un obſtacle à ſa fortune. Ce Seigneur ébloüy de l'eſ-

Leonore projette la mort du Roy de Caſtille.

pérance

pérance d'une Couronne, consentit à tout ce qu'on éxigea de luy, & se tint fort heureux d'avoir été choisi pour cette action. Ce bonheur paroissoit mesme si grand à Alfonse, & à Béatrix, qui étoit sur le point de l'épouser, que déja ils comptoient sur la plus haute fortune, puisque le Comte, en qualité de mari de la Reine, devoit estre en droit de prétendre à la Couronne de Portugal. ANS DE J. CHRIST. 1384.

Elle se propose pour récompense à l'assassin du Castillan.

D'ailleurs, la parole que le Gouverneur de Coïmbre avoit donnée, de rendre cette ville, à celuy qui seroit reconnu pour Roy, étoit un nouvel appas pour le Comte Pierre. Il se flattoit, que Coïmbre étant dans ses interests, elle serviroit d'exemple aux autres villes du Royaume, & qu'ainsi, la brigue du Régent ne pouvant résister à la sienne, il n'y auroit personne qui fust en droit de luy disputer un trône, où il espéroit de monter par son mariage avec Leonore.

Telles étoient les mesures que la Reine avoit prises, quand un Juif nommé David, qui avoit part à ce secret, & dont le ministére étoit nécessaire en cette occasion, revela le complot, quoi-qu'on l'eust fortement interessé pour l'engager à estre discret & fidelle. Ce Juif, peut-estre intimidé par la veuë des peines qu'une telle action luy attireroit, si elle étoit découverte avant qu'elle fust éxecutée, & peut-estre flatté d'une plus grande recompense que celle qu'on luy avoit promise, se détermina d'avertir le Roy de Castille, de la conspiration qu'on avoit faite contre sa vie. Ce Prince surpris de l'horreur de cet attentat, suggeré par sa belle-mere, & prest à estre executé par le Comte Pierre son parent, en informa d'abord la nouvelle Reine son épouse. Cette Princesse, à qui cette action ne parut pas moins odieuse qu'au Roy son mary, étoit fort embarrassée sur le parti qu'elle avoit à prendre ; mais cette scéne ne se passoit que dans le cœur de Béatrix, & si l'amour conjugal l'emportoit sur le respect qu'elle étoit obligée d'avoir pour la Reine sa mere, elle ne laissoit rien échaper au dehors, qui pût blesser son devoir à l'égard de l'un ou sa tendresse à l'égard de l'autre.

Un Juif revele ce secret.

Le Castillan l'apprend à la Reine Beatrix sa femme.

Cependant, le Castillan se précautionnoit pour se met-

ANS DE J. CHRIST. 1384.

tre à l'abri du péril dont il étoit menacé. Ses gardes qu'on redoubla, la circonſpection qu'on avoit, de ne permettre qu'à fort peu de gens d'approcher de ſa perſonne, ce changement & ces nouveaux ſoins, donnerent lieu à de différens raiſonnemens que l'on fit à ce ſujet. L'Ecuyer du Comte Pierre, qui avoit part au ſecret de ſon Maître, ne manqua pas de l'avertir de tout ce qui ſe paſſoit dans le Palais, & des bruits ſourds qui couroient, de voir bientoſt arriver quelque grand évenement. Le Comte, qui n'en connoiſſoit point d'autre cauſe, que l'action dont il s'étoit chargé, ſe perſuada que ſon deſſein étoit découvert. Plein de cette crainte, & allarmé de la vengeance que le Roy en tireroit, il ne differa pas plus long-tems de ſe retirer à Coïmbre.

L'Ecuyer du Comte Pierre l'avertit de ce qui ſe paſſe.

Le Comte ſe retire à Coïmbre.

L'avis que le Juif avoit donné, ſe trouvant confirmé par la fuite du Comte, le Roy fit venir Leonore, & en préſence de la Reine ſa fille, il luy parla du complot qu'elle avoit formé de luy faire porter le coup de la mort; luy reprochant l'horreur de ſon crime, & celle de ſa vie paſſée; mais pour la convaincre pleinement de cet attentat, dont elle commençoit à ſe vouloir défendre, il ordonna que l'on amenaſt le Juif, du miniſtére duquel elle prétendoit ſe ſervir, pour éxecuter ſon abominable deſſein. Enfin, il ajoûta, que non contente d'avoir ſurpris le Comte Pierre, elle luy avoit fait eſpérer de l'épouſer auſſitoſt qu'il auroit trempé ſes mains dans le ſang de ſon parent & de ſon Roy.

Le Roy de Caſtille reproche à Leonore, ſa perfidie.

Quoique ces preuves fuſſent aſſez fortes pour convaincre Leonore, cependant, elle n'en parut ni plus confuſe, ni plus allarmée. Elle accuſa le Caſtillan de foibleſſe, puis qu'il donnoit ſi aiſément dans un avis de cette nature, & ſur tout, quand il le recevoit d'un Juif, dont le caractére étoit dangereux juſque dans les moindres occaſions; elle voulut repouſſer l'injure par l'injure, en diſant que cet homme éroit plus capable qu'aucun autre, de faire une pareille entrepriſe, & elle le traita d'impoſteur & de traitre; mais cette juſtification parut ſi empruntée, que le Roy n'y fit point d'attention.

Elle ſe veut diſculper.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

La Reine ayant été remenée dans ſon appartement, ce Prince aſſembla ſon Conſeil, pour ſe déterminer ſur ce qu'il y auroit à faire de plus expédient en cette occaſion. Les uns furent d'avis qu'on éloignaſt au plûtoſt Leonore, & qu'on l'envoyaſt dans un Convent, pour ne laiſſer plus le Roy, expoſé aux nouveaux piéges qu'elle ſeroit capable de luy tendre. Les autres dirent au contraire, qu'il étoit de l'intereſt & meſme de la politique du Roy, de ménager cette Princeſſe, particuliérement dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient en Portugal, & qu'il étoit plus aiſé de ſe mettre à couvert de ſes mauvaiſes intentions, que de ſe paſſer de ſes avis & de ſes créatures. Ce conſeil ne prévalut pas néanmoins ſur le premier; le Roy le voulut ſuivre, & dés-lors, il nomma Lopez d'Eſtuniga, pour mener Leonore en Caſtille, & le chargea de ſa conduite, juſqu'à ce qu'il l'euſt remiſe entre les mains de la Supérieure du Convent de Toreſillas. C'eſt ordinairement dans ce lieu, que ſe retirent les Princeſſes veuves, ou affligées, dans le tems de leur douleur, ou de leur perſecution.

Le Caſtillan aſſemble ſon Conſeil ſur la conduite qu'il doit tenir.

Il envoye Leonore en Caſtille.

Aprés le départ de Leonore, le Caſtillan alla à Santaren. Si-toſt que ceux d'Alenquer eurent appris que la Reine étoit partie, ils envoyerent des Députez au Régent pour luy faire offre de leurs biens & de leurs ſervices, avec cette condition néanmoins, que ſi la Princeſſe revenoit en Portugal, il luy rendroit cette ville, comme faiſant partie de ſon apanage, & qu'il leur permettroit de ſe ranger de ſon coſté, comme étant ſes juſticiables & ſes ſujets. Le Régent, qui avoit un grand intereſt de ne pas dégouſter ceux qui ſe donnoient librement à luy, accorda à ces Députez, ce qu'ils luy demanderent par leur remontrance.

Ceux d'Alenquer envoyent des Députez au Régent, & à quelles conditions.

Cependant, les différentes tentatives que le Roy de Caſtille avoit faites ſur Coïmbre, ſans avoir pû venir à bout de ſes deſſeins, le firent réſoudre au ſiége de Liſbonne. Il ſe perſuadoit, que s'il faiſoit la conqueſte de cette capitale, les autres villes ne réſiſteroient plus. Dans cette penſée, il le propoſa à ſon Conſeil; mais on trouva ſi peu d'apparence à faire cette entrepriſe, à moins que la flotte ne

Le Caſtillan projette d'aſſiéger Liſbonne.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

fuſt arrivée, & qu'on ne puſt battre cette ville en meſme-tems par terre & par mer, qu'on en déſabuſa entiérement ce Prince.

Pluſieurs villes dans l'Alentejo ſe déclarent pour le Régent.

Sur ces entrefaites, pluſieurs villes de la province d'Alentejo ſe déclarerent pour le Régent, & ſuivirent en cela l'éxemple de la ville d'Alenquer. Le Caſtillan qui ne ſe voyoit point en état de les en empêcher, s'en vengeoit par les dégaſts continuels qu'il faiſoit dans les campagnes de cette Province, & déſoloit les lieux dont on ne pouvoit luy diſputer l'entrée. Cette conduite obligea le Régent d'y envoyer Nugno Alvarez Pereira avec un corps de troupes d'élite pour s'oppoſer à ces deſordres, & pour défendre des peuples qui n'étoient pas en état de le faire par eux-meſmes.

Nugno Pereira part à deſſein d'empêcher les dégaſts des ennemis.

Auſſitoſt que Nugno fut arrivé dans l'Alentejo, il raſſembla tout ce qu'il y avoit de gens de guerre, qui étoient en fort petit nombre & fort mal équipez; il les joignit aux ſiens, dont il ne fit plus qu'un corps, qu'il renforça de quelques nouvelles levées. Tandis qu'on ſe mettoit en état d'empêcher les dégaſts, que le Roy de Caſtille continuoit toûjours avec une égale fureur, Nugno apprit que ce Prince faiſoit entrer de nouvelles troupes dans le Royaume, par la ville de Fronteira, ſituée dans cette meſme province, & qu'il vouloit aller aſſiéger Liſbonne. A cette nouvelle, ce Géneral Portugais propoſa aux Officiers qui commandoient ſous ſes ordres, de ſe mettre en campagne pour couper chemin à l'armée de l'Ennemi, avant qu'il pénetraſt plus avant dans le Royaume, & meſme pour le combattre s'ils en trouvoient l'occaſion aſſez favorable; mais ces Officiers ne jugerent pas à propos de l'entreprendre, à cauſe de la grande diſproportion des deux armées.

Il propoſe de les aller combattre.

Le Prieur veut attirer Nugno dans ſon parti.

Bien que la ſuperiorité des forces du Caſtillan deuſt le mettre en repos ſur ce que Nugno pouvoit faire pour le traverſer dans ſes projets, ce Prince néanmoins tâchoit ſous main de le débaucher, & de l'attirer à luy. Il en donna la commiſſion au Prieur de l'Hôpital, frere aîné de ce Géneral; mais Nugno rejetta les propoſitions qu'on luy en

fit, & répondit à l'Ecuyer que le Prieur luy avoit envoyé, que ſi le parti du Régent n'étoit pas le plus puiſſant en apparence, il étoit le plus juſte en effet, ce qui luy laiſſoit eſpérer que Dieu beniroit ſes prétentions. Enfin, il ajoûta, que quand meſme le Roy de Caſtille réüſſiroit dans toutes ſes entrepriſes, rien ne pourroit ébranler la fidelité qu'il devoit avoir pour le Régent. Aprés une réponſe ſi préciſe, Nugno continua ſa route vers la ville de Fronteira.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Réponſe de ce Général.

Le Caſtillan averti par ſes Coureurs de l'approche des Portugais, marcha à leur rencontre; de maniére, que les deux armées furent bientoſt en préſence, & en état d'en venir aux mains; chaque parti s'occupa à prendre promptement ſon avantage. Nugno, à qui l'infériorité des troupes, ne permettoit pas de les partager, en fit un corps de bataille. Il poſta les mieux diſciplinées à l'avantgarde de ce corps; il mit au centre le plus grand de ſes étendars, ſur lequel il avoit fait peindre Jeſus-Chriſt élevé en croix, & reſerva les milices & les autres troupes nouvellement levées pour mettre à l'arriéregarde.

Diſpoſition des Portugais pour le combat.

La diſpoſition de l'armée ennemie fut différente de celle des Portugais. Le Roy de Caſtille en fit un corps de bataille ſoutenu de deux aîles, qu'il étendit le plus qu'il luy fut poſſible, à deſſein de faire paroiſtre ſon armée plus conſidérable qu'elle n'étoit en effet; mais ſi les ennemis étoient les plus forts, ils n'étoient pas les plus fermes, & l'on remarquoit en eux, quoique ſupérieurs en nombre, qu'ils apprehendoient d'en venir à une action avec les Portugais. Leur ſeule contenance les intimidoit, & l'aſcendant que ceux-cy avoient preſque toûjours ſceu conſerver ſur les autres, leur laiſſoit plus craindre qu'eſpérer en cette occaſion.

Les Caſtillans s'y diſpoſent de leur part.

Encore que Nugno ne puſt rien ajoûter à l'intrépidité qu'il voyoit régner parmi ſes gens, il ne laiſſa pas néanmoins de leur repreſenter en peu de mots, l'importante action qu'ils alloient entreprendre, puiſqu'il s'agiſſoit de s'affranchir d'une domination étrangere, de faire monter le Régent ſur le trône, & de combattre pour ce Prince qui

Diſcours de Nugno à ſes troupes.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

s'étoit déja déclaré leur Défenſeur. Il invoqua enſuite le ſecours du Ciel, & recommanda à ſes ſoldats d'y mettre uniquement leur confiance.

Cri de guerre, différent dans l'une & dans l'autre armée.

Toutes choſes diſpoſées de part & d'autre, les ennemis ſe mirent d'abord à crier *Caſtille S. Jacques*, qui eſt leur cri de guerre; les Portugais en uſerent de meſme, en criant *Portugal S. George*, & le bruit des armes ſuccéda bientoſt à ces clameurs. Les Caſtillans commencerent l'action avec une extréme vigueur, & étendirent les aîles de leur armée à deſſein d'enveloper leurs ennemis & de ſe meſler parmi eux; mais la réſiſtance des Portugais fut ſi vive & ſi grande, que les ennemis, dont on tua la plus grande partie de ceux qui s'étoient le plus avancez, ſe virent obligez de reculer en confuſion ſur leurs propres troupes. Celles des aîles, qui n'avoient point encore donné, firent un mouvement pareil à celuy du corps de bataille. Nugno, qui l'obſervoit, ſe ſervit de cette occaſion pour faire charger les Caſtillans; il prit ſi bien ſon tems, & l'on éxecuta ſi promptement ſes ordres, que les ennemis lâcherent le pied, & n'eurent preſque pas la force de fuir, ni de ſe défendre. Leur armée fut entiérement miſe en déroute, & conſidérablement diminuée par le nombre des gens qu'on leur tua, au lieu que les Portugais ne perdirent que fort peu de monde, & que par cette victoire ils demeurerent maîtres du champ de bataille, Victoire qu'on doit juſtement attribuer à la protection du Ciel, & à la conſternation des Caſtillans, qui dés le commencement de l'action, avoient paru plus redoutables par leurs cris, que par leurs coups; de ſorte que Nugno entra vainqueur dans la ville de Fronteira, & y coucha le jour meſme du combat.

Les Portugais repouſſent les ennemis.

Ils les taillent en piéces.

Nugno entre dans Fronteira.

Les auteurs Caſtillans, toûjours attentifs à ſauver ſous de beaux prétextes, la honte ou le malheur de leur nation, ne la juſtifient que foiblement en cette occaſion. Ils ſe contentent de rejetter la défaite des Caſtillans, ſur ce qu'ils avoient été pris au dépourvû, & qu'ils n'avoient pas eu aſſez de tems pour ſe poſter avantageuſement, ni meſme pour ſe ranger en bataille! Quelle apparence y auroit-il à

Vaines raiſons des auteurs Caſtillans, pour diminuer le prix de cette victoire.

cela, puis qu'ils étoient déja entrez en Portugal ; qu'ils étoient supérieurs aux Portugais, & que leur ordre de bataille étoit plus avantageux que celuy de leurs ennemis ? ANS DE J. CHRIST. 1384.

Quoi-qu'il en soit, cette victoire porta l'épouvante dans les villes qui s'étoient déclarées pour le Roy de Castille. Le peu d'apparence qu'il y avoit de compter sur la protection & sur les troupes de ce Prince, ébranla ceux qui avoient pris son parti. Nugno, qui de son costé vouloit profiter de cette consternation, monta à cheval dés le lendemain matin, se mit à la teste d'un détachement considérable qu'il avoit fait, alla insulter les villes & les places les plus proches de Fronteira, & les rangea sans peine sous l'obëïssance du Régent. Celles qui en étoient les plus éloignées ne furent pas si faciles à réduire, parce que le Castillan en avoit renforcé les garnisons, & qu'il amusoit ces peuples par l'espérance du siége de Lisbonne, qu'il étoit, disoit-il, sur le point d'entreprendre. C'étoit de ces mesmes villes, que les Gouverneurs faisoient de différens détachemens de leurs garnisons, & qu'ils les envoyoient en partis pour occuper les Portugais, & pour les harceler par de petits combats ; mais les troupes de ce Prince, & sur tout, les Portugais qui étoient ses partisans, étoient si maltraitez dans la plûpart de ces actions, qu'enfin, il se détermina d'aller assiéger Lisbonne, aussitost que sa flotte seroit arrivée dans le port.

Nugno acheve de réduire les places aux environs de Fronteira.

Le Castillan se résout au siége de Lisbonne.

Comme le Régent n'ignoroit pas le dessein de son Ennemi, ni les mesures qu'il prenoit pour luy faire avoir un heureux succés, il donna ses ordres pour se défendre aussi-bien qu'il seroit attaqué. Dans cette veuë, il fit mettre à la mer tout ce qu'il avoit de vaisseaux, de galéres, & d'autres bâtimens qui étoient à l'ancre dans le port de Lisbonne, & les envoya dans celuy de Porto. L'Archevesque de Brague, nommé Laurent, fut chargé de les ravitailler, & d'en renforcer les équipages. Cette flotte ne devoit mettre à la voile, que quand celle du Castillan seroit entiérement entrée dans le port de Lisbonne.

Préparatifs du Régent pour défendre Lisbonne.

Il envoye ses vaisseaux dans le havre de Porto.

L'armée navale des ennemis, composée de quarante bâ-

ANS DE J. CHRIST. 1384.

timens tant vaiſſeaux que galéres, partit peu de jours aprés & vint moüiller devant Liſbonne; le Roy de Caſtille s'y rendit preſqu'en meſme-tems, pour dreſſer ſon camp & pour former ce ſiége. Le quartier de ce Prince brilloit par la richeſſe de ſes tentes, & de celles des principaux Officiers & Seigneurs de ſa Cour; l'éclat & le grand nombre de ſes troupes, joints à la magnificence des vaiſſeaux & des équipages, & particulierement la joye qu'on voyoit régner dans ſon armée, tout ſembloit promettre que le ſuccés du ſiége que l'on alloit entreprendre, ſeroit tel qu'on l'eſperoit. Le bon ordre & la diſcipline répondoient à tout cet éclat; les vivres y étoient en abondance, on en apportoit continuellement des villes qui avoient préferé ſon parti à celuy du Régent; ce qui faiſoit craindre quelquefois à la plûpart de ceux qui étoient demeurez fidelles à ce dernier Prince, qu'il ne puſt ſoutenir ce ſiége, dont on redoutoit déja la durée, parce que rien ne manquoit, ni ne pouvoit manquer de long-tems dans l'armée ennemie.

Arrivée de la flotte ennemie devant Liſbonne.

Magnificence de l'armée Caſtillanne.

A la veuë de tant de préparatifs qu'on découvroit aiſément de deſſus les murailles de Liſbonne, le Régent redoubloit ſes ſoins pour remplir ſes magazins de munitions de guerre & de bouche. Comme il ne pouvoit rien ajoûter à la fidelité de ſes partiſans, ni à la fermeté de ſes troupes, il étoit diſpoſé à ſe défendre d'une maniére qui puſt luy mériter encore de plus en plus, la confiance que les Portugais avoient en ſon courage & en ſa protection.

Le Régent donne ſes ordres dans Liſbonne pour ſe bien défendre.

Tandis que le Caſtillan étoit devant Liſbonne, il envoya l'Archeveſque de S. Jacques de Compoſtelle, nommé Manriquez, du coſté de la province d'Entre-Douro & Minio. Ce Prélat ne ſe ſouvenant plus de tout ce que ſon caractére ne luy permettoit pas d'oublier, fit des dégaſts que la guerre autoriſe, quand un homme qui en fait profeſſion commande des troupes; mais qu'un homme voüé à l'Egliſe ne doit pas ſouffrir quand il a le malheur de conduire une armée. Enfin Manriquez, accompagné de pluſieurs Portugais, que la perfidie ou l'intereſt avoient attachez au Caſtillan, ſignala ſa cruauté, & non pas ſon courage,

Conduite indigne d'un Prélat & d'un Preſtre.

rage, tant qu'ils ne trouverent que des gens qui n'étoient point en état de réſiſter; mais quand la Nobleſſe de Porto fut arrivée dans la province d'Entre-Douro & Minio, & que les peuples ſe virent ſecourus, les ennemis diſcontinuerent leurs ravages, & ne parurent plus ſi ſouvent en campagne. ANS DE J. CHRIST. 1384.

La Nobleſſe de Porto arreſte ces deſordres.

Dans le meſme-tems que la Nobleſſe fut ſortie de cette ville, la flotte qui étoit dans le havre mit à la voile, & croiſa la mer du coſté de la Galice, à deſſein de donner la chaſſe à tous les bâtimens Caſtillans. Comme les vaiſſeaux Portugais étoient ſupérieurs à ceux qu'ils inſultoient, il y en eut peu qui leur échaperent; de ſorte que n'ayant plus d'ennemis en teſte, ils retournerent devant Porto, où ils menerent les priſes qu'ils avoient faites dans cette rencontre.

Départ de la flotte Portugaiſe.

Fuite & défaite de la flotte ennemie.

Quand le Régent, qu'on informoit de tout ce qui ſe paſſoit, eut appris le retour de ſa flotte devant Porto, il écrivit auſſitoſt au Connétable Nugno Alvarez, qui étoit pourlors à Evora, ville de la province d'Alentejo, dont il étoit Gouverneur, & luy ordonna de raſſembler tout ce qu'il pourroit avoir de troupes, pour renforcer les équipages de ſes vaiſſeaux. Nugno éxecuta les derniers ordres qu'il avoit receus, & peu de tems aprés qu'il eut fait cette recruë, il la mena luy-meſme à Porto, où il croyoit que la flotte étoit encore à l'ancre. Les Chefs d'Eſcadre, ſçachant que le Connétable étoit en chemin pour joindre la flotte, mirent à la voile avant qu'il fuſt arrivé. Ils crurent, ou du moins ils prévirent, que s'ils attendoient la venuë de Nugno, qui à cauſe de ſa charge de Connétable, étoit en droit de les commander, ils ſe verroient obligez de luy obéïr, & qu'ainſi il ſembleroit venir leur diſputer une gloire qu'ils ſe promettoient de remporter, & qu'ils ne vouloient partager avec perſonne; de maniére, qu'un peu de jalouſie jointe à une grande ambition, les détermina bruſquement à ſe mettre à la mer. Le Connétable, à qui l'on apprit à Coïmbre le départ de la flotte, retourna à Evora, & défit en chemin faiſant, pluſieurs partis Caſtillans qui battoient la campagne.

Le Connétable amene de nouvelles troupes à la flotte.

Départ des vaiſſeaux avant ſon arrivée.

Retour du Connétable à Evora.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Sur le bruit du départ de la flotte, le Roy de Caſtille aſſembla ſon Conſeil de guerre. Il y propoſa s'il étoit plus expédient de mettre à la voile, & d'aller à la rencontre de la flotte ennemie pour la combattre en pleine mer, que de l'attendre dans le port de Liſbonne. Tandis qu'on délibéroit dans ce Conſeil, la flotte du Régent, compoſée de dix-ſept vaiſſeaux de guerre & d'un pareil nombre de galéres, entra dans ce port, ſans que les Caſtillans, qui y étoient arrivez les premiers, ſe miſſent en devoir de les en empêcher. Cette nonchalance, ou plûtoſt cette crainte dont il paroiſſoit que les ennemis étoient ſaiſis à la veuë de la flotte, ſembloit eſtre un heureux préſage pour les Portugais. Pleins du deſir d'en venir aux mains, & de faire éprouver en effet à leurs ennemis, ce qu'ils n'avoient encore apprehendé qu'en apparence, ils ſe diſpoſerent à les aller inſulter. En attendant le jour d'un combat général, quelques bâtimens Portugais ſe détacherent, & allerent attaquer des vaiſſeaux Caſtillans, qui s'étoient auſſi détachez pour mettre leur flotte à couvert de quelque ſurpriſe. La rencontre, ou plûtoſt l'approche de ces bâtimens, donna lieu à un combat, qui d'abord fut opiniâtré de part & d'autre; mais qui dans la ſuite fut déſavantageux aux Portugais, puis qu'ils perdirent trois de leurs vaiſſeaux que les Caſtillans menerent à leur flotte. Déja les ennemis en tiroient d'heureuſes conſéquences, & ſe perſuadoient, que les Portugais étoient preſque rebutez, parce qu'ils avoient été battus, d'autant plus que la flotte des Caſtillans étoit renforcée depuis ce combat, par la jonction de vingt & un vaiſſeaux, dont les Portugais ne pouvoient ignorer l'arrivée. Cette augmentation de bâtimens donnoit de nouvelles eſpérances aux ennemis & les déterminoit à de fréquens combats; mais s'ils étoient les agreſſeurs, ils n'en ſortoient pas toûjours avec le meſme avantage qu'ils avoient eu dans le premier, ils éprouvoient ſouvent que les armes ſont journalieres, & que le ſuccés le plus apparent n'eſt pas toûjours le plus heureux. Il eſt vray, que les Portugais ne regagnerent pas les vaiſſeaux qu'ils avoient

Arrivée des vaiſſeaux Portugais, devant Liſbonne.

La flotte ennemie eſt renforcée de vingt & un vaiſſeaux.

On en vient ſouvent aux mains, ſans avantage ni de part ni d'autre.

perdus; mais auſſi ils n'en perdirent pas davantage, & mirent leurs ennemis hors d'état d'acquérir une nouvelle gloire par de nouvelles priſes. ANS DE J. CHRIST. 1384.

Telle étoit la ſituation des affaires, quand la maladie ſe mit dans les armées du Roy de Caſtille. Elle fut ſi grande & ſi générale, que ce Prince ſe vit obligé de tenter les voyes d'un accommodement. Il prévoyoit qu'il ſeroit bientoſt contraint de lever le ſiége, ſi le Régent ne conſentoit à la paix que l'on devoit propoſer, & il avoit déja une eſpéce de honte, de n'avoir pu réüſſir dans une guerre, dont la ſuperiorité de ſes troupes avoit ſemblé luy promettre une heureuſe iſſuë. Le Caſtillan fait parler de paix au Régent.

Le Régent, à qui les moindres propoſitions n'étoient jamais indifférentes, ſe diſpoſa d'écouter favorablement celles qu'on avoit à luy faire en cette occaſion. Enfin, les choſes furent portées juſqu'au point, entre le Caſtillan & luy, qu'ils nommerent des Députez, & qu'ils s'envoyerent des oſtages. Fernandez fut celuy que le Roy de Caſtille choiſit pour venir à Liſbonne, & pour expoſer au Régent les juſtes motifs que le Roy avoit eus, d'entreprendre cette guerre. Ce Député, à qui le Régent donna audience, fit rouler la plus conſidérable prétention de ſon maître, ſur ſon mariage avec l'Infante Béatrix, fille du Roy Ferdinand. Il propoſa au Régent, que s'il vouloit mettre bas les armes, & reconnoiſtre le Roy de Caſtille pour ſon Souverain, ce Prince luy laiſſeroit le Gouvernement du Royaume, conjointement avec un Seigneur Caſtillan, qu'il nommeroit pour cet effet. Il envoye un de ſes Miniſtres à Liſbonne, pour y faire des propoſitions.

Quoique le Régent duſt s'attendre à quelque propoſition de cette nature, & qu'il ne fuſt pas embarraſſé ſur la réponſe qu'il avoit à faire, toutefois, il affecta de ne répondre au Député, qu'en termes vagues & généraux, ſans s'expliquer plus à fonds ſur l'adminiſtration de l'Etat, que Fernandez venoit de propoſer. Quant aux prétentions du Caſtillan qu'il fondoit ſur ſon contract de mariage, le Régent ſe contenta de dire à ce Député, que le Roy ſon maître avoit formellement contrevenu à ce traité; de maniére Réponſe du Régent.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

que Fernandez se vit contraint de s'en retourner comme il étoit venu, sans avoir pû arracher d'autre réponse du Régent, nonobstant les vives & pressantes sollicitations qu'il luy en put faire.

Départ du Député.

Comme cette conférence n'avoit abouti à rien, on se renvoya de part & d'autre les ostages, & l'on recommença la guerre, que les propositions d'accommodement avoient interrompuë. Le Régent envoya un ordre au Connétable, de se mettre en campagne avec les troupes qu'il avoit sur pied, & de venir du costé de Lisbonne. Ce Prince se promettoit, aussitost aprés l'arrivée de Nugno, de faire une sortie à la teste d'un grand détachement, & de charger vigoureusement les assiégeans; mais ce que le Régent projettoit de faire par la voye des armes, la contagion le fit pendant que le Connétable étoit en marche, & de fait, la maladie fut si grande & si mortelle, que le Castillan se vit indispensablement contraint de lever le siége, & de se retirer à Santaren. La confusion, ou pour mieux dire, la douleur de ce Prince, fut si vive qu'il ne put la cacher, elle parut aux yeux de tout le monde, & luy coûta des soupirs. Enfin les mouvemens en furent si violens, qu'étant en marche il tourna brusquement la teste du costé de Lisbonne, & dit d'un ton de fureur & d'indignation : *Je souhaite, ville ingrate, que le soc d'une charruë laboure & déchire ton propre sein.*

Levée honteuse du siége de Lisbonne.

A mesure que le Roy de Castille approchoit de Santaren, où il alloit cacher sa tristesse & sa honte, il nomma des Gouverneurs dans tous les lieux qui se trouverent sur sa route, & les amusa par l'espérance des recompenses, s'ils pouvoient défendre les places qu'il leur confioit, & les garantir contre les prétentions du Régent. A peine fut-il arrivé à Santaren, qu'il sentit augmenter son inquiétude. Plein de cette noire humeur qu'elle luy causoit, il se détermina à sortir d'un Royaume où il avoit été témoin de la défaite de son armée de terre & de mer, sans avoir pu entreprendre aucune action, dont il pust tirer une assez solide gloire pour le dédommager de ses pertes, & pour le

Le Castillan va à Santaren.

Il retourne dans ses Etats.

consoler dans ses malheurs. Dés-lors il se disposa à retourner dans ses Etats. ANS DE J. CHRIST. 1384.

Au reste, on peut dire, que peut-estre on n'avoit jamais vu tant d'abbattement dans la marche d'aucun Prince, qu'il en paroissoit dans la sienne. La tristesse étoit peinte sur son visage, & ses sentimens estoient toûjours également violens. Les grands Seigneurs qui l'avoient suivi d'un air si brillant dans cette campagne, étoient partagez entre la douleur qu'ils devoient à celle du Roy leur maître, & celle qu'ils ne pouvoient refuser à la perte de leurs parens & de leurs amis, dont ils faisoient porter les corps dans la sepulture de leurs ancestres. Les soldats que l'espérance d'une meilleure fortune, n'avoit pas moins animez à cette guerre, que le desir d'acquerir une nouvelle gloire, étoient aussi consternez que leurs Officiers & leurs Commandans. Enfin, on ne voyoit rien dans cette marche, qui sentist celle d'un Prince ou d'une armée, & l'on auroit plûtost cru, que tout un Royaume avoit été assemblé pour honorer une ceremonie funebre, que pour aller conquérir une nouvelle Couronne.

Abbatement de ce Prince, & de toute son armée.

Ce fut en cet état, que le Castillan arriva à Seville. Quand ce Prince se vit dans ses Etats, il jugea à propos de se prévaloir toûjours du titre de Roy de Portugal, & mesme il disposa publiquement en faveur des Seigneurs Portugais qui s'étoient attachez à luy, des charges & des emplois qui y vacquoient depuis la mort du Roy Ferdinand. C'étoit une politique qui imposoit beaucoup aux Castillans, dont la plus grande partie ignoroit la mauvaise issuë de la guerre que leur Prince avoit entreprise; mais s'il déroboit avec tant de soin à ses propres sujets, le secret de son chagrin & de sa confusion, le Régent n'en usoit pas de mesme à l'égard des Portugais. Les actions de graces qu'il rendit de la levée du siége de Lisbonne, furent moins un effet de sa gloire & de son ambition, que de sa piété envers le Ciel. Les Prédicateurs annoncerent aux peuples dans la chaire Evangelique, le bonheur qu'ils avoient de s'estre mis sous un aussi puissant Protecteur, ils éxagérerent les

Il prend toûjours le titre de Roy de Portugal, & dispose des charges.

Le Régent rend des actions de grace de la levée de ce siége.

Ans de J. Christ. 1384.

risques qu'on avoit courus detomber sous une domination étrangere, domination qu'ils rendirent encore plus odieuse que les Portugais ne se l'étoient peut-estre imaginé. Les peuples, qui de leur costé ne pouvoient contenir leur joye, la firent d'abotd éclater par de solemnelles actions de graces, & par des festes publiques, où l'on ne chantoit pas moins la clémence du Régent, que sa gloire & sa valeur.

Les Portugais luy offrent tout ce qu'ils possédent.

Lors que ces prémiers mouvemens de réjoüissance furent un peu passez, ces mesmes peuples demanderent à renouveller leur serment de fidelité au Régent. Leur épanchement fut si grand & si géneral en cette occasion, qu'il n'yeust aucun Portugais, qui n'offrist tout ce qu'il possédoit d'effets ou de biens pour contribuer aux frais de cette guerre, en cas qu'on vouluſt la continuer. Une si heureuse disposition pour le Régent, étoit un grand acheminement à la Couronne, ainsi qu'il arriva peu de tems aprés.

Le Connétable conseille au Régent de poursuivre les ennemis.

Tandis qu'on se répandoit en joye & en plaisirs à Lisbonne, le Connétable y arriva. Il rendit compte au Régent de ce qu'il avoit appris de la marche des ennemis, & mesme il luy conseilla de monter à cheval, & de les poursuivre, quoi-qu'il n'y euſt pas grande apparence de les pouvoir atteindre depuis le tems qu'ils s'étoient retirez. Si le Connétable n'en avoit qu'une legere espérance, il représenta au Régent, que ce voyage ne luy seroit pas infructueux, puis que sa présence ne contribueroit pas peu à ramener sous son obéissance, les villes qui en étoient sorties.

Les villes d'Almada & d'Alenquer, reconnoissent le Régent.

Les choses tournerent comme le Connétable l'avoit préveu; les ennemis étoient entrez dans leur païs, avant que le Régent fuſt parti du sien pour les poursuivre. Les villes d'Almada & d'Alenquer, qui s'étoient déclarées contre luy, voulurent se défendre lors qu'il en approcha pour les réduire; mais la résistance qu'on y fit dura si peu, qu'il les soumit en peu de jours. Aprés y avoir établi des Gouverneurs & mis de nouvelles garnisons, il partit pour Coïmbre, où par son ordre les Etats du Royaume s'assemblerent.

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Cependant, le peu d'apparence que le Caſtillan voyoit à faire réuſſir ſes deſſeins, luy en fit changer, & ce qu'il n'avoit pû éxecuter par la voye des armes, il tâcha d'en venir à bout par une perfidie indigne d'un Prince. Pour cet effet, il imagina les moyens de ſe défaire du Régent, puis qu'il formoit le plus grand obſtacle à ſes prétentions. Ne trouvant point d'expédient plus aſſeuré, que d'attenter à ſa vie, il gagna & ſéduiſit le Comte de Traſtamare, qui étoit dans le parti du Régent. Ce Seigneur leurré par de grandes eſpérances, ne ſe contenta pas d'entrer dans les intentions du Roy de Caſtille, il luy promit encore d'y mettre ſes amis & ſes créatures; il ne s'agiſſoit donc plus que de trouver l'occaſion d'éxecuter ce lâche deſſein. Cette conſpiration fut découverte, & l'on s'aſſeura des chefs, & enſuite des complices. Le Régent voulut pardonner à quelques-uns, & leur faire éprouver les effets de ſa clémence. Les autres furent punis, moins par un effet de vengeance & de reſſentiment, que par une néceſſité d'en uſer avec cette rigueur afin d'en faire un éxemple.

Le Caſtillan projette de ſe défaire du Régent.

On découvre cette conſpiration, & l'on punit les chefs & les complices.

Sur ces entrefaites, tous les Seigneurs & les Officiers, qui devoient entrer dans les Etats, arriverent à Coïmbre. La remiſe qu'on faiſoit de jour à autre d'en commencer l'ouverture, donna lieu à de différens raiſonnemens. Les uns croyoient que le Régent avoit deſſein de ſe faire proclamer. Les autres eſtimoient que l'Infant D. Jean, fils du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro, qui étoit priſonnier en Caſtille, devoit avoir plus de part à la Couronne que le Régent. Ils diſoient, que s'il en avoit défendu l'honneur & les droits, ce n'étoit pas une raiſon qui duſt la luy faire porter au préjudice du légitime héritier, & ils ſe perſuadoient que la convocation avoit été uniquement faite pour reconnoiſtre l'Infant D. Jean; pour avoir un juſte prétexte de faire la guerre au Roy de Caſtille, qui vouloit uſurper la Couronne ſur luy, & pour trouver de nouveaux moyens de fournir aux dépenſes de cette guerre, parce que les Finances étoient entiérement épuiſées.

Chacun raiſonne ſur la convocation des Etats.

Telle étoit la ſituation des eſprits à Coïmbre, quand le

ANS DE J. CHRIST. 1384.

Ceux de Coïmbre proclament le Régent.

Le Clergé le reçoit en cérémonie.

L'élection du nouveau Roy est agitée dans les Etats.

Régent y arriva. Ces raisonnemens particuliers & divers, ne pouvant prévaloir sur l'affection de tout un peuple, celuy de Coïmbre en sortit, alla au devant de ce Prince, jusqu'à deux lieuës de cette ville, le combla de bénedictions, l'appella son Protecteur, & le proclama Roy. Ce que les Coïmbriens avoient fait par un mouvement d'affection & de joye, le Clergé de cette ville le fit par un principe de devoir & de reconnoissance; il vint en procession, jusqu'à la porte par où le Régent devoit faire son entrée, il le harangua & le receut avec des marques d'une profonde & sincére déference.

Dés le lendemain que le Régent fut arrivé, on fixa le jour de l'ouverture des Etats. Parmi les principaux Seigneurs qui y devoient entrer, Laurent, Archevesque de Brague, Jean, Evesque de Lisbonne, Jean, Evesque d'Evora, Vasco, Evesque de Guarda, Jean, Evesque de Porto, & Laurent, Evesque de Lamégo, furent ceux qui representoient le corps de l'Eglise. Celuy de la Noblesse étoit composé de Nugno Alvarez, de Vasco Martin de Sousa, de Vasco d'Acugna, de Gonçalo Gomez de Silva, de Vasco Mello, de Vasco Corréa, de Martin Gille, de Pierre & de Rodrigue de Tavora, qui étoient freres, & de plusieurs autres Seigneurs Portugais. Les Députez que les villes avoient envoyez, composoient le Tiers-Etat. Aprés avoir imploré le secours du Ciel, par des priéres solemnelles, on proposa les besoins du Royaume, & particuliérement celuy qu'on avoit de nommer & d'élire un Roy. Les sentimens de ceux qui avoient voix déliberative dans cette assemblée, se trouvant partagez, les uns estimoient qu'il falloit proclamer le Régent, les autres étoient d'avis de confirmer seulement en luy, le titre de Régent & de Défenseur. Enfin les autres disoient qu'il étoit plus juste & plus naturel de donner la Couronne à l'Infant D. Jean, qui en étoit le plus proche & le plus légitime héritier, que de la faire passer sur la teste du Régent. Ils ajoûtoient, que la détention de cet Infant en Castille, n'étoit pas une raison assez forte pour luy préferer un autre Prince; qu'on ne devoit proclamer le Régent, que quand

quand la mort de cet Infant donneroit lieu à une nouvelle élection ; que dans la conjoncture préſente, on ne pouvoit le faire, ni meſme y penſer ſans donner atteinte aux Loix fondamentales du Royaume, & ſans violer celles de la Juriſprudence qu'on y avoit toûjours obſervées avec tant d'exactitude & de religion. Les opinions ainſi partagées, les Etats réſolurent d'une commune voix, qu'on nommeroit un Juriſconſulte, qui par une harangue ſolemnelle puſt fixer le choix qu'on y devoit faire.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Les opinions ſont partagées ſur ce fait.

Dans cette penſée, on jetta les yeux ſur Jean de Régras, ce célebre Orateur, & ce profond Juriſconſulte, dont j'ay déja parlé en d'autres occaſions. Cet excellent homme employa avec beaucoup d'art & de force, l'autorité des loix pour faire voir la néceſſité où l'on étoit d'avoir un Roy qui fuſt de la deſcendance des Princes qui avoient regné en Portugal. Il dit que ce Royaume étant héréditaire, la Couronne en devoit paſſer à un Prince du ſang Royal ; que D. Jean, à qui l'on avoit déja donné la Régence, étoit reconnu pour tel ; qu'outre les avantages de ſon auguſte naiſſance, il poſſédoit encore ceux de grand Capitaine & de ſage Régent, & qu'il en avoit donné des marques inconteſtables dans la défenſe & dans l'adminiſtration du Royaume depuis la mort du glorieux Roy Ferdinand.

Harangue de Jean de Régras.

Il panche pour le Régent.

Régras entra enſuite dans le détail des prétentions de Jean I. Roy de Caſtille ſur la Couronne de Portugal à cauſe de ſon mariage avec l'Infante Béatrix, fille du Roy Ferdinand ; il examina les droits que pouvoient avoir D. Jean & D. Denis, enfans légitimes du Roy Pierre & d'Agnés de Caſtro, qu'on détenoit priſonniers en Caſtille. Quant à l'Infante Béatrix, il avança que ſon droit à la Couronne ne pouvoit eſtre valable, puis qu'elle devoit eſtre regardée comme une fille adultérine du Roy Ferdinand & de Leonore Tellez, que ce Prince avoit ravie à Laurent d'Acugna ſon légitime mari, & qu'il l'avoit euë de Leonore avant la mort de d'Acugna. Il eſt vray, dit Régras, que ce mariage avoit été caſſé par l'autorité du S. Siége ; mais il n'eſt pas moins vray, ajoûta-t-il, que le Roy en avoit ſollicité la

Il parle hardiment de la naiſſance de l'Infante Béatrix.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

cassation, & que s'il n'eust point agi, ou fait agir en partie secrette & interessée, la Cour de Rome n'eust pas rendu un tel jugement. Comme cette affaire étoit délicate & importante dans toutes ses circonstances, & qu'elle demandoit des preuves de ce qu'il avançoit, Régras prit à témoin ceux qui l'écoutoient, & effectivement il y en avoit là plusieurs à qui la vérité de ce fait étoit connuë. Il découvrit tout ce mistére, & déclara qu'on avoit passé sous silence la dispense que d'Acugna avoit été obligé d'obtenir à Rome pour épouser Leonore, à cause de leur proximité; que cette dispense auroit suffi pour justifier la validité de leur mariage, ce qui détruisoit en mesme-tems la cassation qu'on en avoit obtenuë en dernier lieu, & qu'enfin on avoit surpris la Cour de Rome, faute d'y avoir exposé les choses comme elles étoient.

Il découvre ce qui s'étoit passé lors que d'Acugna épousa Léonore.

Aprés cette hardie & fidelle discussion de tant de faits essentiels, & que beaucoup de gens dans le Royaume avoient ignorez jusqu'alors, il continua de parler avec la mesme sincérité & avec la mesme force contre les prétentions du Roy de Castille. Pour le faire d'une maniére qui pust imposer aux peuples, & les persuader qu'il n'avançoit rien que de trés-véritable, il crut devoir renouveller l'idée de la clause du contract de mariage de ce Prince avec l'Infante Béatrix, parce que c'étoit là le fondement & l'origine des principaux troubles, qui partageoient les cœurs & les esprits, & qui agitoient tout le Royaume. Il dit donc, que Jean I, Roy de Castille, incontinent aprés la mort de la Reine Leonore sa femme, avoit épousé en 1383. l'Infante Béatrix, fille du Roy Ferdinand; que par ce traité ces Princes étoient convenus, que si Ferdinand mouroit sans laisser d'enfans masles, le Royaume de Portugal appartiendroit à Béatrix; que le fils aisné qui naîtroit du mariage de cette Princesse avec le Castillan, en seroit Roy, & que si Béatrix n'avoit point d'enfans, le Roy de Castille deviendroit Roy de Portugal, aprés la mort de Ferdinand. Comme cette clause ne faisoit mention que des avantages que ce mariage procuroit à la Castille, on en fit un autre qui fut favorable au Portu-

Il examine la clause du contract de mariage du Castillan & de l'Infante Béatrix.

Clauses importantes de ce contract.

gal, & qui égala les choſes entre les deux Couronnes. Cette clauſe ne contenoit qu'un chef, ſçavoir, que Ferdinand ſuccéderoit au trône de Caſtille, en cas que le Roy Jean I. dont il étoit beaupere, n'euſt point d'enfans légitimes de Béatrix, ni des autres femmes qu'il épouſeroit aprés la mort de cette Infante. ANS DE J. CHRIST. 1385.

Sur ce fondement, Régras ſoûtint que le Roy de Caſtille étoit déchu de ſon droit par ſa contravention à ce traité, puis que contre ſon engagement il avoit pris le titre de Roy de Portugal ſi-toſt qu'il eut appris la mort du Roy Ferdinand; que contre la parole qu'il avoit donnée, il avoit oſté la Régence à Leonore, ce qu'il avoit promis ſollemnellement de ne point faire, que quand il auroit des enfans de Béatrix, leſquels ſuivant le traité devoient eſtre élevez en Portugal; que non content d'avoir dépoüillé Leonore de cette prérogative de Régente, il luy avoit encore ravi la liberté, en la faiſant enfermer dans le Convent de Torreſillas en Caſtille; qu'il étoit entré en Portugal les armes à la main; qu'il avoit fait de grands dégaſts dans les campagnes & dans les villes qui avoient refuſé de le reconnoiſtre; qu'il en avoit violé les priviléges, & traité les habitans avec la derniére dureté, parce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir, ni luy obéïr. Outre toutes ces raiſons également juſtes & bien fondées, Régras ajoûta, que la Religion de ce Prince n'étoit pas audeſſus du reproche; que le parti qu'il avoit pris pendant le dernier ſchiſme, étoit entiérement oppoſé aux intentions de l'Egliſe Romaine, & des autres Princes, puis qu'il adhéroit à l'Anti-Pape Clément.

Régras conclut au déſavantage du Caſtillan.

Il n'épargne pas meſme la Religion de ce Prince.

Régras ne ſe contint pas davantage ſur le fait des Infans D. Jean & D. Denis, enfans du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro. Il attaqua d'abord leur naiſſance, & avança que le mariage de ce Prince étoit équivoque; que les témoins que Pierre avoit citez pour le juſtifier, avoient varié dans leurs dépoſitions; qu'ils n'avoient ainſi parlé que par un eſprit de complaiſance, & par un mouvement de crainte pour ce Prince, dont ils redoutoient la haine & le reſſen-

Il attaque la naiſſance des Infans D. Jean & D. Denis.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

timent; que ce meſme Prince avoit avoüé du vivant du Roy Alfonſe IV. ſon pere, qu'il n'avoit point épouſé Agnés, ce qu'il n'auroit pu faire ſans diſpenſe, parce qu'elle avoit tenu ſur les fonds baptiſmaux le Roy Ferdinand ſon fils, & de Conſtance ſa femme, comme je l'ay dit dans le régne d'Alfonſe IV; que cet empêchement étoit formel ſuivant les loix de l'Egliſe Romaine; que la diſpenſe que ce Prince diſoit en avoir obtenuë du Pape, étoit ſuppoſée, & pour en prouver la fauſſeté, il fit voir le Bref que ce Pontife avoit envoyé à Alfonſe, par lequel il luy promettoit qu'il n'accorderoit point de diſpenſe, quelque inſtance qu'on puſt luy en faire, & qu'ainſi on pouvoit conclurre que le Pape n'en avoit jamais accordé.

Fernando de Menezés Conde da Eviceyra. Vida del Rey Joam 1.

Comme ſi tous ces motifs n'euſſent pas été aſſez forts pour partager les cœurs & les opinions, Régras pouſſa encore plus loin ſes raiſonnemens & ſa hardieſſe. Plein du zéle de ſa patrie, & du déſir de voir régner le Prince Régent, il dit qu'encore que D. Jean & D. Denis euſſent été légitimez, ils étoient déchus de leurs droits à la Couronne, parce qu'ils avoient quitté le Royaume pour ſe refugier en Caſtille; qu'ils avoient pris les armes contre leur propre Souverain, & fait des hoſtilitez, dont la mémoire étoit encore trop récente pour ne s'en pas ſouvenir, avec une eſpéce de reſſentiment & de douleur; que la perſonne de D. Jean, qui étoit l'aîné, étoit odieuſe aux Portugais, depuis le meurtre qu'il avoit fait de Marie Tellez, ſa premiére femme; que cette ſeule action étoit indigne d'un Prince, qui avoit un caractére d'honneur & de Religion, & qu'elle ſuffiſoit pour luy donner l'excluſion à la Couronne.

Il leur reproche leur conduite.

Mais ſi Régras avoit épuiſé tout ce qu'il avoit pu recouvrer de mémoires ou d'actes, pour prouver ce qu'il avoit avancé, on devoit eſtre fort ſurpris de ce qu'il n'avoit point employé la Loy fondamentale du Royaume concernant la ſucceſſion à la Couronne. Cet article de la Loy porte en termes précis & formels que *ſi la fille du Roy épouſoit un Prince ou un Seigneur d'une nation étrangere*, elle

Loix fondamentales du Royaume, art. VI.

ne ſera pas reconnuë pour Reine, parce que nous ne voulons point que nos peuples, c'eſt le Roy Alfonſe I. qui parle, *ſoient obligez d'obéïr à un Roy qui ne ſeroit pas né Portugais, &c.* Il y a lieu de croire aprés cela que le Roy Ferdinand en mariant l'Infante Béatrix ſa fille, avoit apparemment conſenti à l'atteinte qu'en cette rencontre on donna à la Loy, & que Régras, à qui rien n'étoit échapé dans ſa harangue, n'auroit pas negligé une preuve de cette importance. Il tâcha donc d'inſinuer aux Etats qu'ils étoient en droit de ſe choiſir un Roy, & continua à caractériſer le Prince Régent, pour qui d'abord il s'étoit déclaré. En vain, dit-il en hauſſant la voix, reproche-t-on à ce Prince qu'il n'eſt pas légitime, puis que ce défaut eſt ſi heureuſement reparé en ſa perſonne par une vertu vrayement royale, par un courage géneralement reconnu pour invincible, & par un grand nombre de qualitez éminentes, dont tout le Royaume eſt un irréprochable témoin. Les ſervices qu'il a rendus à l'Etat ſont ſi grands, ſi conſidérables, pourſuivit-il, qu'ils ne peuvent eſtre récompenſez que par une couronne, que ce Prince, eſt auſſi digne de porter, qu'il a toûjours été capable de la défendre, ſur tout depuis qu'il eſt Régent. Ce ſeul expoſé auroit ſuffi pour déterminer les Portugais à le proclamer, eux qui de leur propre mouvement l'avoient déja reconnu pour leur Liberateur.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Il caractériſe le Régent, & conclut en ſa faveur.

Comme les plus ſolides raiſons, quand il s'agit d'affaires d'Etat, ſont aſſez ſouvent ſuſceptibles de quelques contradictions, Régras, dont la pénetration alloit toûjours au devant des moindres difficultez pour les lever ſans replique, crut qu'en cette occaſion il devoit autoriſer tout ce qu'il avoit avancé par des éxemples familiers & connus à la plûpart de ceux qui étoient preſens à cette aſſemblée. Dans cette penſée, il repaſſa ſur l'importante néceſſité d'élire un Roy, qui fuſt du caractére du Régent, & qui ſceuſt gouverner en Prince génereux & prudent, & non en Prince foible, indéterminé, & tel que Sanche II. que le peuple avoit détrôné à cauſe de ſon inſuffiſance pour mettre ſon frere

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Alfonſe en ſa place. Il oſa meſme ajoûter, que ſi Alfonſe IV. euſt continué de préferer ſes plaiſirs aux ſoins de l'Etat, il auroit couru le meſme riſque que Sanche; il deſcendit enſuite dans un plus grand détail, en faiſant voir que le Prince Régent connoiſſoit le génie des Portugais, & qu'il ſçavoit juſqu'au langage populaire, qualité néceſſaire dans un Prince, qui doit commander à des ſoldats & parler à des peuples; il dit qu'il n'y avoit point de meilleure maxime à propoſer & à ſuivre, que d'avoir un Roy du meſme païs & de la meſme nation; qu'il étoit d'une grande conſéquence pour les Portugais, que celuy qu'ils devoient avoir, fuſt né tel; qu'on devoit déſirer qu'il ſéjournaſt à Liſbonne pour envoyer ſes ordres dans le reſte de ſes Etats, & pour faire ſes dépeſches les plus importantes.

Il en allégue les raiſons, & les prouve par les évenemens de quelques régnes précedens.

Ce fut par ces politiques réflexions que Régras finit ſa harangue. L'attention qu'on luy avoit preſtée fut ſi générale, que rien n'échapa de tout ce que cet éloquent Orateur avoit expoſé avec tant de netteté & tant de force; les applaudiſſemens que luy attira un murmure confus de voix, en furent des marques trop réelles pour en pouvoir douter. Quand ce murmure obligeant fut un peu diſſipé, Vaſco d'Acugna, dont la fermeté égaloit la force du génie & la droiture des intentions, ſe leva, prit la parole, & ſoutint que le Régent, quoi-qu'illuſtré par ſa naiſſance, & diſtingué par ſon mérite & par ſa valeur, ne devoit point eſtre préferé à l'Infant D. Jean, fils du Roy Pierre, qu'en cette qualité la Couronne luy appartenoit, & meſme préferablement à tout autre; que du moins, il ne falloit point paſſer outre ſans l'entendre, ni regarder ſa ſortie du Royaume, comme une excluſion au trône; que tout le monde ſçavoit que ce Prince n'étoit allé en Caſtille, que pour ſe dérober à la fureur de Leonore, qui avoit concerté ſa perte, & qu'il ne pouvoit éviter la mort que par une prompte fuite. Enfin d'Acugna ajoûta, qu'il eſpéroit que les Etats aggréeroient ſa remontrance, & que ſi l'on croyoit devoir paſſer outre, il étoit preſt d'obéïr au Roy élû, nommé par les Etats, & proclamé dans le Royaume.

D'Acugna fait une remontrance aux Etats.

Cette remontrance ſuſpendit les eſprits, & donna lieu à quelques raiſonnemens que l'on fit à ce ſujet. On en étoit dans ces termes, quand Nugno Alvarez, Connétable du Royaume, & partiſan déclaré du Régent, crut devoir interrompre ces diſcours, & dit, qu'on ne connoiſſoit point en Portugal de légitime héritier à la Couronne; qu'il n'en falloit point d'autres preuves que celles dont Régras s'étoit ſervi pour développer ce miſtére, & qu'ainſi le Régent devoit eſtre proclamé. La réputation & le crédit du Connétable, joints à l'affection que les Portugais avoient pour le Régent, les auroient déterminez à le proclamer, ſi ce Prince, qui ne vouloit pas devoir ſon élevation à la brigue ni au crédit de ſes amis, ne ſe fuſt comme oppoſé luy-meſme à ſon propre bonheur. Plein de cette équité naturelle, qui ne s'étoit jamais démentie en luy, il prit la parole, & dit, qu'il avoit des freres à qui la Couronne appartenoit plus juſtement qu'à luy, puis qu'ils étoient légitimes, au lieu qu'il n'étoit que légitimé; qu'il ne prétendoit pas profiter ſi lâchement de leur abſence, & de l'injuſtice avec laquelle le Roy de Caſtille les détenoit dans ſes Etats; que loin d'avoir un tel reproche à ſe faire, il ſouhaiteroit au hazard de ſa propre vie, pouvoir contribuer à la reſtitution de leur liberté; qu'il le feroit avec toute l'ardeur & toute la fidelité qu'il leur devoit comme à ſes Souverains & à ſes Maîtres; qu'il ſeroit le premier à les reconnoiſtre pour tels; qu'en attendant leur retour dans le Royaume, il ſe feroit un mérite d'en défendre & d'en ſoutenir les intereſts; qu'il étoit aſſez honoré par le titre de Régent. Enfin, il ſe défendit autant qu'il luy fut poſſible, d'avoir les qualitez néceſſaires, ni pour régner, ni pour répondre à l'affection des Portugais, & à la grande opinion qu'ils avoient conceuë de luy. Cette modeſtie jetta les Etats & le peuple dans une eſpéce d'impatience, & dés ce moment on réſolut à la pluralité des voix, que le Régent, quoique Prince légitimé, ſeroit proclamé Roy, comme étant deſcendu des anciens Rois de Portugal, qui y avoient régné depuis tant de ſiécles.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Le Connétable prend la parole, & s'oppoſe à l'opinion de d'Acugna.

Belle & loüable remontrance du Régent aux Etats.

Il eſt proclamé par les Etats & par le peuple.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Si-toſt que cette déliberation fut déclarée dans l'aſſemblée, le peuple cria, *vive le Roy Jean Premier,* & prévint par des mouvemens d'une joye inexprimable, la publication que les Herauts d'Armes en firent à la porte du Palais, dans les places publiques de Liſbonne, & enſuite dans toutes les autres villes du Royaume. La proclamation de ce Prince diſſipa les partis qui luy avoient été contraires, & ceux qui d'abord y avoient paru les plus oppoſez, l'applaudirent dans la ſuite, & n'oſerent plus perſiſter dans leurs premiers ſentimens, de crainte de s'expoſer témerairement à la fureur tumultueuſe de tout un peuple. Le Régent en avoit captivé la bienveillance par tant d'endroits, & ſi interreſſans, qu'à peine auroit-on trouvé quelqu'un qui euſt refuſé alors de le reconnoiſtre & de luy obéïr, comme à ſon Souverain.

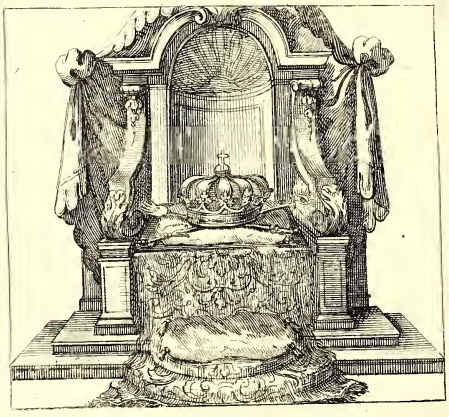

HISTOIRE GENERALE DE PORTUGAL.

LIVRE TROISIÈME.

JEAN I.

ROY X.

COMME le Portugal n'avoit jamais été si long-tems sans avoir un Roy, que depuis la mort de Ferdinand, aussi la joye qu'on eut d'en avoir un tel qu'on le désiroit fut générale. Mais pour garder le mesme ordre que je me suis proposé en écrivant cette Histoire, de faire mention au commencement 1385.

ANS DE J. CHRIST.

de chaque Régne, de la naiſſance des Rois, de leurs mariages, du nom, & du nombre de leurs enfans, auſſi-bien que de leurs alliances, je crois devoir dire ici, que Jean I. du nom, ſurnommé *le Grand,* ou *de Bonne Mémoire,* nâquit à Liſbonne le 11. d'Avril 1350; qu'il épouſa en 1386. Philipine de Lancaſtre, fille aînée de Jean d'Angleterre Duc de Lancaſtre, & ſœur de Henry IV. Roy de ce meſme païs; qu'il eut de Philipine ſix garçons, ſçavoir Alfonſe, Edoüard, Pierre, Henry, Jean & Ferdinand, & deux filles l'une nommée Iſabelle, & l'autre Blanche.

Naiſſance & mariage du Roy.

Alfonſe étoit l'aîné des enfans du Roy, il mourut à l'âge de dix ans. Edoüard ſuccéda à la Couronne, Pierre fut Duc de Coïmbre, & épouſa Iſabelle d'Aragon, dont il eut pluſieurs enfans, comme je le diray dans ſon lieu. Henry ſon frere, eut le Duché de Viſeo, & la grande Maîtriſe de l'Ordre de Chriſt. C'eſt ce meſme Infant qui s'eſt diſtingué par ſes heureux talens pour les Sciences, par ſes navigations, & par ſes glorieuſes entrepriſes. Jean de Portugal, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, & Connétable de Portugal, épouſa Iſabelle de Portugal ſa niéce, & fille d'Alfonſe ſon frere naturel, premier Duc de Bragance. Ce Grand Maître en eut quatre enfans. Jacques fut l'aîné, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, & Connétable du Royaume, il mourut ſans poſterité en 1443. Iſabelle ſa ſœur fut mariée avec Jean II. Roy de Caſtille. Béatrix épouſa Ferdinand de Portugal, fils puiſné du Roy Edoüard, & Duc de Viſeo; c'eſt de ce mariage qu'eſt ſorti le Roy Emanuel. Philipine leur ſœur & derniére fille de ce Grand Maître, ne fut point mariée, elle mourut en odeur de ſainteté. Ferdinand ſixiéme fils du Roy Jean, fut Grand Maître de l'Ordre d'Avis, & mourut priſonnier en Afrique. Blanche ſa ſœur, n'a pas vécu long-tems, mais Iſabelle fille puiſnée du Roy, fut mariée en 1429. avec Philipe le Bon, Duc de Bourgogne.

Eſtienne de Garibai. Vignier. Mariana l. 23. cap. 3.

Enfans du Roy.

Vaſconcellos. Faria Hiſt. Port. part. 3. c. 11.

Voilà ce que les Hiſtoriens Portugais nous apprennent de plus véritable, touchant le nombre des enfans du Roy. Ainſi, on ne doit point ajoûter foy à ce que deux autres

Joſeph Texeira. Jean Caramvel. Lobkovits.

auteurs ont écrit sur ce fait, car ils ont avancé que ce Prince avoit eu encore trois filles légitimes nommées Philipine, Jeanne, & Léonore; que Philipine avoit été mariée à Eric, Roy de Dannemark; que Jeanne avoit épousé Henry III. Roy de Castille, & que Léonore étoit devenuë femme de Pierre IV. Roy d'Aragon. ANS DE J. CHRIST.

Réfutation de quelques Auteurs, & à quel sujet.

A l'égard des enfans naturels du Roy, il en eut deux avant son mariage, d'une fille de qualité nommée Inez. L'aîné de ces enfans se nommoit Alfonse, & l'autre Béatrix. Alfonse épousa Béatrix Pereira, fille de Nugno Alvarez Pereira, Connétable du Royaume. Cet Alfonse a été le premier Duc de Bragance, comme je l'expliqueray dans la suite. Béatrix sa sœur, fut mariée avec Thomas Comte d'Arondel, neveu d'Edoüard III. Roy d'Angleterre.

Alfonse fils naturel du Roy, & premier Duc de Bragance.

Aprés avoir satisfait à la régle que j'ay suivie jusqu'ici, je diray que la proclamation du Roy D. Jean, rétablit le calme dans le Royaume, où les mauvais sujets qu'on y pouvoit encore trouver, étoient en trop petit nombre pour en redouter les méchantes intentions.

Toutefois les affaires de l'Etat n'étoient point encore dans cette tranquille situation où l'on espéroit de les mettre, pour ne s'occuper que des plaisirs que cause une nouvelle domination. Il falloit avant que d'en venir là, établir le nouveau Roy sur son trône, & le mettre à couvert des injustes prétentions de ses ennemis & de ses concurrens. Ce fut dans cette veuë qu'on différa les céremonies de son couronnement, & qu'au lieu de consumer en magnificences & en festes publiques, un tems si prétieux, ce Prince jugea plus à propos de nommer les Officiers de sa Maison & du Royaume, & de donner des Gouverneurs aux villes qui avoient varié dans la fidelité qu'elles luy devoient pendant sa Régence. Nugno Alvarez Pereira, de qui l'attachement aux interests & à la personne de D. Jean, ne s'étoit jamais démenti durant les mouvemens de l'Interrégne, fut confirmé Connétable du Royaume, & nommé à la charge de Grand Maître de la Maison du Roy; Jean Gomez de Séa,

1385.

On différe le couronnement du Roy, & pourquoy.

Le Roy nomme les Officiers de sa Maison, & change les Gouverneurs de quelques villes.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

eut celle de Chambellan, & Jean Gomez de Sylva celle de grand Echanſon. Le Roy donna à Pierre de Tavora, la grande Maîtriſe de ſa Garderobe, & confirma Jean de Régras dans la charge de Chancelier du Royaume. Ce choix étoit plûtoſt une recompenſe deuë à la profonde habileté de ce Magiſtrat, qu'une marque de la reconnoiſſance du Roy. Enfin, de toutes les charges qui étoient à la diſpoſition de ce Prince, il ne ſe reſerva que celle de la Grande Maîtriſe de l'Ordre d'Avis, dont il avoit toûjours porté le nom. Aprés avoir diſpoſé de toutes ſes charges, en faveur de gens affectionnnez & fidelles, il choiſit parmi les Seigneurs qui l'environnoient, ceux en qui il ſe confioit davantage, pour leur donner le Gouvernement des Provinces & des Villes de ſon Royaume.

Il ſe reſerve la grande Maîtriſe de l'Ordre d'Avis.

Toutes ces diſpoſitions s'étant faites du conſentement des Etats, les Seigneurs qui compoſoient cette aſſemblée, porterent le Roy à créer un Conſeil ambulant, pour le ſuivre dans tous ſes voyages, Jean de Régras en fut le chef. Ce Prince nomma en meſme-tems aux charges qui devoient compoſer cette compagnie, ceux en qui il reconnoiſſoit plus de droiture pour s'en bien acquitter, & plus de fidelité pour le bien ſervir. Quoique Vaſco d'Acugna euſt en quelque façon paru contraire à la proclamation du Roy en opinant pour l'Infant D. Jean, priſonnier en Caſtille, il fut néanmoins un des Conſeillers que le Roy choiſit. Ce Prince fit voir par-là l'eſtime qu'il faiſoit de ceux qui n'agiſſoient que par un principe d'honneur & d'équité. Ce fut par ce moyen que les créatures de la Reine Léonore, & que les partiſans ſecrets du Caſtillan, s'ils en avoient encore dans le Royaume, ſe virent hors d'état d'éxecuter leurs mauvaiſes intentions contre le nouveau Gouvernement. Les uns & les autres ſe voyoient ſans aucune rélation à la Cour, & ſans aucuns Chefs en Portugal, qui puſſent les inſtruire de ce qui ſe paſſoit dans le Conſeil, ou les appuyer dans les entrepriſes qu'ils pourroient faire.

Prudente conduite du Roy dans la diſtribution des charges.

Quand le Roy eut recompenſé ceux, qui d'entre les gens de condition, luy avoient été les plus attachez, il gratifia

les villes qui luy avoient été fidelles. Celle de Liſbonne s'étant le plus diſtinguée durant la guerre, & meſme ayant été la premiére ville qui s'étoit déclarée le plus ouvertement pour le Régent, ce Prince l'honora du titre de ſéjour ordinaire des Rois, & voulut que le premier Parlement de ſon Royaume y tinſt ſa ſéance, afin d'éxecuter plus promptement & ſuivant les occurrences, les Déclarations qu'il feroit pour le bien de ſes ſujets, & pour le repos de ſon Etat.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Prérogatives accordées à Liſbonne.

Comme l'éxemple de Liſbonne n'en avoit pas ſervi à toutes les villes du Portugal, & que le Roy étoit informé qu'il y en avoit encore quelques-unes, dont les habitans fomentoient un eſprit de rebellion parmi eux, il jugea à propos de ne pas différer de leur faire connoiſtre leur devoir par la force & par les armes, puis qu'ils paroiſſoient n'attendre que l'occaſion d'éxecuter leurs perfides intentions. Pour cet effet, il envoya le Connétable dans la province d'Entre-Douro & Minio, & luy ordonna d'aller inveſtir les villes de Neyva & de Viana, ſituées dans cette Province, & en cas qu'elles ſe miſſent en état de réſiſter à ſes ordres, il le chargea de les réduire de quelque maniére que ce puſt eſtre. Cela ſe paſſa ainſi que le Roy l'avoit prévu. Ces villes réſiſterent, le Connétable les prit par force, & y éxerça quelques hoſtilitez. Quoique ce traitement duſt intimider les autres places, qui étoient dans les intereſts du Caſtillan, néanmoins les villes de Brague, de Porto, de Lima & de Guimaraez, tinrent toûjours contre les troupes que le Roy avoit envoyées. La réſiſtance qu'on fit particuliérement à Guimaraez, obligea ce Prince, qui pour lors étoit à Porto, d'y venir en propre perſonne. La préſence du Roy augmenta l'ardeur des aſſiégeans & l'obſtination des aſſiégez, qui ſe défendirent encore durant quelque tems ; mais enfin, contraints de céder à la force, ils abandonnerent les murailles, & ſe retirerent dans la ville. Les aſſiégeans s'en étant approchez, un Seigneur Portugais, nommé Alfonſe Laurent, y entra le premier l'épée à la main, & fraya le chemin aux troupes. Airez Gomez de Silva, Gouverneur de cette ville

Le Roy charge le Connétable d'aller réduire les villes rebelles.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

pour le Caſtillan, ſe retira dans le Château, où il continua de ſe défendre avec beaucoup d'opiniâtreté. Cette réſiſtance fut trop vive pour eſtre longue, car ce Commandant demanda à capituler. Le Roy, à qui l'on alla en rendre compte, voulut qu'on luy fiſt une honorable compoſition. Les Commandans des autres villes en uſerent de meſme chacun de leur coſté, & ſe rendirent, les uns aprés une ſimple ſommation, & les autres aprés avoir ſouffert un ſiége.

Tandis qu'on s'étoit occupé à réduire ces villes rebelles, le Caſtillan raſſembla ſes troupes, renforça ſon armée de terre & de mer, ſe remit en campagne, & marcha du coſté de Portugal. Le Roy averti de ſa marche & de ſon deſſein, partit de Porto pour revenir à Liſbonne. Pendant le ſéjour qu'il fut obligé de faire à Abrantés, la flotte ennemie entra dans le port de Liſbonne, nonobſtant la réſiſtance que firent les vaiſſeaux que le Roy y avoit laiſſez, leſquels étoient en beaucoup plus petit nombre que ceux des ennemis, dont la nouvelle flotte étoit compoſée de quarante vaiſſeaux de guerre, & de dix galéres.

Les Caſtillans fouragent la province de Beyra.

Les troupes de terre entrerent en meſme-tems dans le Royaume, par la province de Beyra, & fourragerent tout le païs, juſqu'à la ville de Trancoſo. Gonçalo Vaſquez de Coutigno, qui en étoit Gouverneur pour le Roy, ſortit à la teſte des Gentilshommes de cette Province, qu'il avoit raſſemblez le plus promptement qu'il luy avoit été poſſible. Il chargea les ennemis, les repouſſa, & aprés pluſieurs petits combats, dont les avantages furent d'abord également bien diſputez, il les battit enfin, & les tailla en piéces.

Coutigno les bat & les met en fuite.

Les ennemis paſſent dans l'Alentejo, & aſſiégent Elvas.

Comme le Caſtillan avoit partagé les troupes qu'il avoit ſur pied, à deſſein de les faire entrer par les Provinces limitrophes des deux Etats de Portugal & de Caſtille, ce Prince fit une grande irruption dans l'Alentejo. Il déſola le païs par de grandes hoſtilitez, il vint aſſiéger la ville d'Elvas, & la battit avec beaucoup de vigueur. Ses troupes ſemblerent redoubler leurs efforts & leur courage, pour

faire bien réuſſir cette entrepriſe, & le Caſtillan en tiroit déja d'heureuſes conſéquences, ſur l'eſpérance qu'il conceut, que la priſe de cette ville, où il comptoit d'entrer en vainqueur redoutable, porteroit l'allarme dans toutes les autres villes du Royaume, qu'il croiroit devoir attaquer. Enfin, il ſe perſuada que rien ne luy réſiſteroit, parce qu'il avoit de nombreuſes troupes, & que chacun le craindroit en attendant qu'il ſe fiſt aimer. ANS DE J. CHRIST. 1385.

Telles étoient les chimériques prétentions du Caſtillan, dont il ſe flattoit luy-meſme aſſez à contre-tems, quand il les vit échoüer par une longue réſiſtance de la part des Portugais, & par la néceſſité où il ſe trouva de lever le ſiége aprés vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Ce Prince en eut une ſi grande confuſion, pour ne pas dire une ſi vive douleur, qu'il ſortit de Portugal, & ſe retira à Ciudad Rodrigo, ville de ſon obéïſſance. Il s'y abandonna à ſon propre chagrin, & à la honte que cette entrepriſe luy feroit dans le monde, s'il ne relevoit ſa gloire chancelante par quelque action d'éclat. Enfin, ce fut en ce lieu qu'il aſſembla ſon Conſeil, pour le déterminer dans une conjoncture où il ne s'agiſſoit pas moins de ſon honneur, que de celuy de toute la nation. Quelques-uns de ceux qui eurent part à cette délibération, eſtimerent que ce Prince devoit retourner en Portugal, & mettre tout en œuvre pour approcher de Liſbonne & pour s'en emparer; que l'abſence *du Maître*, qui étoit à Abrantés, car les Caſtillans ne parloient du Roy que ſous ce nom, étoit une favorable occaſion; qu'il ne falloit pas manquer ſi l'on vouloit réüſſir dans ce ſiége. Ils aſſeurerent meſme le Roy de Caſtille, que s'il étoit une fois le maître de Liſbonne, ſes créatures & ſes partiſans ſe déclareroient pour lors, qu'ils groſſiroient conſidérablement ſon armée, & qu'enfin, la conqueſte du Royaume de Portugal rouloit uniquement ſur la réduction de cette ville, qui en étant la capitale, ſerviroit d'exemple à toutes celles qui s'étoient déclarées pour D. Jean.

Levée du ſiége d'Elvas.

Quelques-uns luy conſeillent de revenir en Portugal.

Cette opinion fut combattuë par celle de quelques autres Officiers, qui ne s'intereſſoient pas moins que les au-

ANS DE J. CHRIST. 1385.

tres à la gloire du Caſtillan ; mais qui à la verité réflechiſſoient plus à fonds ſur les meſures qu'il falloit prendre pour ne rien faire de mal à propos. Dans cette penſée, ils repréſenterent d'abord à ce Prince que ſa ſanté, qui étoit fort incertaine, ne luy permettoit pas de s'embarquer dans une guerre qui dureroit plus long-tems qu'on ne penſoit ; qu'à moins d'avoir un fonds conſidérable d'argent comptant, ſoit pour la ſubſiſtance & pour la ſolde des troupes, ſoit pour gagner ceux d'entre les Portugais, qui voudroient écouter de telles propoſitions, il n'y avoit pas grande apparence que cette entrepriſe fuſt glorieuſe pour luy ; qu'il ne falloit pas compter ſur la ſupériorité de ſon armée, qui ſe reſſentoit toûjours du grand échec qu'elle avoit ſouffert dans la journée de Trancoſo ; qu'on devoit craindre l'armée *du Maître*, quoique fort inégale en apparence ; que le nombre des partiſans qu'on ſe flattoit de trouver à Liſbonne, n'étoit pas moins incertain que leur affection ; qu'il ſeroit plus difficile qu'on ne penſoit de réduire cette ville ; que quand meſme on en viendroit à bout, il y avoit tant de places fortes en Portugal, qui tenoient pour *le Maître*, que la priſe de Liſbonne, ne devoit pas eſtre regardée comme une conſéquence infaillible, que les autres villes ne ſe défendroient pas, & que les Portugais abandonneroient les intereſts d'un Prince, pour qui ils avoient une aveugle affection ; qu'il ſeroit bien plus à propos de remettre cette expédition à la prochaine campagne ; que le tems apporteroit peut-eſtre du changement, ſinon dans les cœurs, du moins dans les affaires ; que les armées du Roy ſeroient plus fortes, & qu'enfin, ſi ſa ſanté n'étoit pas entiérement rétablie, il pourroit donner la conduite de ſes troupes à ſes Officiers géneraux, ſur la valeur deſquels il ſe pouvoit entiérement repoſer.

Quelques autres l'en veulent diſſuader.

Ces derniers ſentimens, quoy que pleins de ſageſſe, n'ayant pas prévalu ſur les premiéres opinions, le Roy de Caſtille ſe réſolut d'éxecuter ce qu'il avoit projetté. D'ailleurs, la confiance qu'il avoit en ſes troupes, peut-eſtre meſme en ſon courage, & l'eſpérance de la victoire qu'il ſe

ſe flattoit de remporter, le firent paſſer par-deſſus les obſtacles qu'on ſembloit luy vouloir faire appréhender. Ainſi, loin de déferer à ce conſeil, il rentra en Portugal par la province de Beyra ; il emporta d'emblée la ville de Célorique, pouſſa juſqu'à Coïmbre, paſſa le pont que les habitans de cette ville défendirent le mieux qu'il leur fut poſſible, tourna du coſté de Leyria, & alla dreſſer ſon camp dans les environs de cette ville.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Le Caſtillan rentre en Portugal.

Il va camper prés de Leyria.

Pendant que ce Prince étoit dans ce poſte, ſes anciens partiſans vinrent luy demander pardon de l'infidelité qu'ils luy avoient faite depuis la proclamation de D. Jean, & luy jurerent un attachement inviolable. Ces nouvelles proteſtations le fortifierent dans le deſſein où il étoit de ſe faire craindre, & enſuite obéïr. Plein de cette eſpérance, il fit des dégaſts inconcevables dans la Province où il étoit ; il laiſſa de cruelles marques de ſon paſſage dans tous les lieux qui ſe trouverent ſur ſa route ; les perſonnes auſſi-bien que les villes ſe virent expoſées à la brutale fureur de ſes troupes ; il n'épargna ni le ſexe, ni l'âge, & voulant proportionner ſes cruautez aux perſonnes ſur qui il les fit éxercer, pour leur en faire mieux éprouver les effets, il ordonna qu'on coupaſt la langue aux femmes, & les bras & les jambes aux jeunes enfans ; mais pour joindre le ſacrilége à l'inhumanité, & l'impiété à la barbarie, il fit détruire l'Egliſe de Trancoſo, où par ſon ordre, le feu acheva de conſumer ce qui eſtoit échapé au marteau. Enfin, ce Prince ſembla ſe venger par une telle deſtruction, de la honteuſe défaite de ſes troupes, dont le tems n'avoit point encore effacé le ſouvenir dans ſon eſprit.

Quelques Portugais ſe rangent de ſon côté.

Cruautez inoüies des Caſtillans.

Ils détruiſent & brûlent l'Egliſe de Trancoſo.

Comme le bruit de ces inhumanitez ſe répandoit dans les villes, & que chacun craignoit pour ſoy, l'armée du Caſtillan ſe groſſiſſoit à veuë d'œil par le grand nombre de gens qui ſe rangoient de ſon coſté. D'ailleurs, ſes partiſans débauchoient au Roy le plus de gens qu'il leur étoit poſſible. Pour en prévenir les ſuites, on luy propoſa de mettre des troupes en campagne, à deſſein de couper chemin à ceux qui paſſoient dans le camp des ennemis. Ce

On donne un avis au Roy qu'il ne ſuit pas.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Prince en écouta l'avis ſans le ſuivre, & ſe contenta de répondre à ceux qui luy avoient donné ce conſeil; *Eſperez & combattez avec moy, & vous verrez que nous nous vangerons bientoſt de nos perſecuteurs & de nos ennemis.*

Belle & ſage réponſe de ce Prince.

Le Roy avoit ſes raiſons particuliéres pour parler ainſi. L'eſpérance qu'il laiſſoit à ſes ſujets, qui avoient une aveugle confiance en ſa prudence & en ſa valeur, les entretenoit dans ces meſmes ſentimens. De plus, il avoit envoyé demander du ſecours à Richard II, Roy d'Angleterre, & il comptoit d'en recevoir un conſidérable; mais en l'attendant à Abrantés où il étoit toûjours, il aſſembla ſon Conſeil ſur la conduite qu'il devoit tenir dans cette guerre. La plus grande partie de ceux qui en dirent leurs ſentimens, conſeillerent d'abord au Roy de paſſer en Caſtille, du coſté de la province d'Alentejo, afin que par les dégaſts qu'on feroit dans ce Royaume, l'Ennemi ſe viſt obligé de faire une diverſion pour garantir ſes propres Etats, des malheurs dont ils paroiſſoient menacez.

Il attend du ſecours du coſté d'Angleterre.

Le Connétable fut d'un avis entiérement oppoſé à celuy-là. Il repréſenta au Roy, que la diverſion ſur laquelle il comptoit, luy ſembloit fort douteuſe; que quand meſme le Caſtillan en feroit une, il n'affoibliroit point aſſez ſon armée; que Liſbonne demeureroit toûjours expoſée à ſes entrepriſes; que ce ſeroit abandonner de fidelles ſujets à la fureur d'ennemis cruels & implacables, dont la haine & la noirceur étoient plus redoutables que le courage; que dans une conjoncture auſſi preſſante que celle où l'on ſe trouvoit, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, que de diſpoſer les troupes à une action déciſive & génerale, de marcher aux ennemis & de leur préſenter bataille; qu'il ne propoſoit rien dont il ne ſe fiſt une gloire & un devoir de montrer l'éxemple à ceux qui voudroient le ſuivre, & qu'enfin, il ne voyoit point d'expédient plus court, & meſme plus aſſeuré que celuy-là pour ſauver l'honneur du Roy, & pour mettre ſon Etat à couvert des entrepriſes du Roy de Caſtille.

Différentes opinions ſur l'état preſent des affaires.

Comme cette affaire étoit trés-importante, & qu'il s'agiſſoit d'une Couronne & du deſtin de tout un peuple, elle

ne fut pas décidée dans la premiére séance, parce que le Roy avoit differé de dire ce qu'il en pensoit. En attendant qu'il le fist, le Connétable alla à Tomar, où il commença à préparer les troupes à quelque action. Cependant, le Roy qui avoit pris sa résolution, rappella le Connétable, & dés-lors ce Prince songea tout de bon à présenter la bataille, suivant l'avis qu'il luy en avoit donné.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Le Roy est résolu de donner la bataille.

Tandis que D. Jean faisoit la reveuë génerale de son armée, il ordonna à un de ses principaux Officiers d'aller reconnoistre la contenance des ennemis, & d'observer à peu prés le poste qu'ils occupoient. Cet Officier étant revenu, rendit compte au Roy de l'ordre qu'il luy avoit donné. Il luy dit que le Castillan étoit avantageusement posté, que son armée étoit considérable, & que ce seroit beaucoup risquer que d'en venir aux mains avec luy. Comme il falloit tenir cette vérité fort secrette, le Roy ordonna à cet Officier de publier parmi les troupes, & mesme parmi le peuple, que la fermeté des ennemis n'étoit qu'apparente; qu'ils redoutoient le jour du combat; que le desordre & la disette commençoient à se mettre dans leur camp, & que le Roy ne voulant pas manquer une si belle occasion, partiroit bientost à la teste de son armée. Et de fait, ce Prince la fit mettre en marche, assigna le rendez-vous général à Porto de Mos, où il se rendit quelque tems aprés pour la mettre en bataille.

Il envoye reconnoistre la contenance des ennemis.

On en dérobe le secret aux troupes, & pourquoy.

Il va à Porto de Mos.

Le Roy de Castille, informé par ses Coureurs, de la marche du Roy, connut alors l'obligation où il étoit de se retirer ou de combattre. L'un luy paroissoit honteux, sur tout depuis qu'il étoit rentré en Portugal. L'autre luy sembloit dangereux, parce qu'il étoit convaincu que les Castillans redoutoient les Portugais, & ce que par honneur il estimoit devoir faire en cette occasion, il le sentoit contrebalancé par tous les inconveniens que sa prudence luy faisoit entrevoir, en cas que les choses ne tournassent pas aussi heureusement qu'il se l'étoit promis avant que de se mettre en campagne. Agité de ces mouvemens, il assembla son Conseil, le partage où il vit ceux qu'il y avoit appellez, fut

Le Castillan est allarmé de la marche du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

un ſurcroiſt d'incertitude & d'embarras pour ce Prince. Les uns opinerent qu'il falloit hazarder la bataille, qu'il n'y avoit pas meſme lieu de prendre un autre parti. Ils fondoient la raiſon qu'ils en avoient ſur la diſette où l'on ſe trouveroit bientoſt dans le camp, pour peu qu'on différaſt de le faire ; ils faiſoient valoir la ſupériorité d'une armée à l'autre, & eſtimoient qu'il étoit important de ne pas donner le loiſir *au Maître*, de renforcer ſon armée par de nouvelles levées, & d'attendre les ſecours que les Princes ſes alliez & ſes amis, s'étoient engagez de luy envoyer. Encore que ces motifs paruſſent fort plauſibles, les autres Conſeillers ne furent pas de cet avis. La valeur de D. Jean, la fidelité, & le dévoüement de toutes ſes troupes, & en un mot l'antipatie naturelle que les Portugais ſe ſentoient pour les Caſtillans, tout cela faiſoit appréhender aux ennemis les ſuites d'une bataille qu'on étoit ſur le point d'accepter. De Rie, l'un des plus fameux Capitaines de ſon tems, & qui étoit pour lors à la Cour de Caſtille, en qualité d'Ambaſſadeur de Charles VI, Roy de France, fut de ce dernier avis ; mais le Caſtillan, loin de s'y rendre, voulut combattre, & ordonna dés ce moment qu'on miſt ſon armée en bataille dans la pleine d'Aljubarote. Ses troupes furent partagées en deux bataillons égaux, dont le dernier étoit compoſé d'un grand nombre de Portugais qui s'étoient rangez de ſon coſté. Ces deux bataillons étoient ſoutenus de la cavalerie, diſpoſée à droite & à gauche en deux eſcadrons pareillement égaux.

Son Conſeil eſt partagé ſur l'acceptation de la bataille.

Le Caſtillan veut combattre, & diſpoſe ſon armée.

Comme les troupes du Roy étoient de beaucoup inférieures à celles de ſes ennemis, ce Prince n'en fit qu'un gros bataillon ſoutenu de ſa cavalerie. Le Connétable étoit à la teſte, Men Rodriguez à ſa droite, & Antoine Vaſquez à ſa gauche, le Roy occupoit le centre où l'on avoit mis le grand Enſeigne du Royaume. Si l'on euſt dû juger du deſtin de la bataille par la diſpoſition des deux partis, le Roy devoit eſtre vaincu dés-qu'on auroit commencé le combat, ſon armée n'étant compoſée que de ſix mille ſix cens hommes, tant infanterie que cavalerie, au lieu que le Caſtillan en avoit trente mille dans la ſienne.

Mariana, Hiſt. Hiſp. l. 8. c. 9. Vaſconcellos.

Diſproportion des deux armées.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Les deux armées ayant demeuré tout le jour en préſence, on ſe diſpoſa de part & d'autre d'en venir aux mains. Quelque tems avant que de le faire, le Roy qui paſſoit de rang en rang, & de file en file, pour éxaminer l'ordre de ſes gens & leur contenance, fut ſi ſatisfait de leur fermeté, qu'aprés les avoir prévenus ſur le grand nombre d'ennemis qu'ils avoient en teſte, il ne jugea pas à propos de leur en dire davantage, & crut que ſon éxemple dans cette journée, les perſuaderoit mieux que les plus éloquens diſcours.

Le Roy obſerve luy-même l'ordre & la contenance de ſes troupes.

Les cris qui s'élevent ordinairement dans les armées, lors qu'elles ſont preſtes à s'entrechoquer, furent également grands dans l'une & dans l'autre, ils n'étoient point encore finis, quand les ennemis eurent ordre de donner. Ils le firent avec tant de vigueur, que le Connétable, aprés une réſiſtance incroyable, fut obligé de reculer, & de s'enfoncer dans le bataillon, qui s'étoit ouvert juſqu'au centre pour le recevoir. Pour lors Rodriguez & Vaſquez s'avancerent avec leurs troupes, & voulurent s'oppoſer au reſte des Caſtillans, qui ſuivoient le chemin que leurs Géneraux s'étoient frayé; mais ces deux Officiers Portugais ayant été bleſſez, les ennemis étoient ſur le point de ſe meſler parmi les Portugais, quand le Roy ſortit de ſon poſte. Ce fut en ce moment, que ce Prince donna de ſurprenantes marques de ſa valeur. Les différens combats perſonnels qu'il luy fallut rendre contre ceux qui ſe préſenterent à luy; le bonheur qu'il eut d'en ſortir toûjours avec avantage & ſans eſtre bleſſé, & enfin les efforts que firent ceux qui combattoient ſous ſes ordres à ſon éxemple, furent ſi grands & ſi heureux, qu'il repouſſa les Caſtillans juſque dans leurs premiers rangs. Comme les ennemis ne ſoûtinrent pas ce déſavantage avec une intrépidité pareille à celle des Portugais, ils prirent l'allarme, & ſe crurent vaincus dés qu'ils commencerent à perdre l'eſpérance de ſe voir vainqueurs. Le Roy profita de leur trouble & de leur confuſion; ſes ſoldats en devinrent plus ardens & plus furieux; ils ſe meſlerent parmi les ennemis, & ils en firent un ſi terrible carnage, que ceux qui écha-

Choc des armées dans la plaine d'Aljubarote.

Le Connétable eſt obligé de reculer.

Le Roy combat, ſe ſignale, & ſauve l'armée.

Déroute de l'armée ennemie.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

poient à leurs coups, ſe trouvoient fort heureux d'avoir le tems de ſe ſauver, ſans ſonger à ſe défendre ou à combattre. Les Portugais crierent alors, *Victoire, Victoire.* Ces cris redoublerent la crainte des vaincus, & la peur acheva de faire ce que la valeur ne put achever en cette occaſion.

Le Caſtillan ſe retire dans Santaren.

Le Roy de Caſtille voyant la déroute génerale de ſon armée, dont une grande partie couvroit le champ de bataille, n'eut que le tems qu'il falloit pour ſe retirer à Santaren. Un Gentilhomme Portugais, nommé Vaſco de Mello, ſuivi d'une troupe de ſoldats, qui comme luy, s'étoient diſtinguez dans le combat, le pourſuivirent durant deux lieuës, & ſe propoſerent de l'amener vif ou mort au Roy; mais il fut ſi courageuſement défendu par ceux qui l'environnoient, que Mello perdit la vie dans cette occaſion, auſſibien que la plûpart de ceux qui ne l'avoient pas voulu abandonner.

Il court riſque d'eſtre fait priſonnier.

Noms, & nombre des morts & des priſonniers du coſté des ennemis.

Au reſte, le Caſtillan fit une perte conſidérable dans cette bataille, puiſque plus de douze mille de ſes gens y furent tuez. On y trouva parmi les morts Pierre d'Aragon, fils du Connétable de Caſtille; Jean de Caſtille, Seigneur d'Aquilar del Campo, fils de Tello, Seigneur de Biſcaye; Ferdinand de Caſtille, fils de Sanche Comte d'Albuquerque; Pierre Dias Damas, Prieur de S. Jean; Gallégo Diégo Manriquez, Gouverneur géneral de la frontiére de Caſtille; Pierre de Mendoça, grand Maître d'Hôſtel du Caſtillan; Jean Ferdinand de Toüar, Grand Amiral; Diégo Gomez Sarmiento, Gouverneur de Galice; Pierre Carillo, Maréchal de Caſtille; Alvarez Gonçalez de Sandoval, & ſon frere Ferdinand Gonçalez; Jean Ramire d'Areillan; Jean Ortiz de la Cuéva; Gonçalo de Cerbantés, Ruy Bravés, Ferdinand Carillo & De Rie Ambaſſadeur de Charles VI. Roy de France, & ſon grand Chambellan. Quelques Portugais, qui s'étoient rangez du coſté du Caſtillan, payerent de leur propre vie l'infidelité qu'ils avoient faite à leur Roy. Ils ſe nommoient Jean Alfonſe Tello, Amiral de Portugal, & frere de la Reine Leonore; Pierre Alvarez Pereira, Grand Maître de l'Ordre de Calatrava; Diégo Alvarez Pereira, frere du Connétable de Portugal; Genial Vaſco d'Azévedo, &

Alvarez Gonzalez ſon fils. Les priſonniers que l'on fit en cette bataille, l'Etendard royal de Caſtille, & pluſieurs drapeaux qu'on gagna, furent d'illuſtres marques de la gloire du Roy. On les porta en action de graces dans les Egliſes d'Alcobaça & de Brague. ANS DE J. CHRIST. 1385.

On porte les étendars & drapeaux, dans les Egliſes d'Alcobaça & de Brague.

Le vif déplaiſir que le Roy de Caſtille reſſentit de la perte de cette bataille, ne céda point à celuy qu'il eut lors qu'il ſe vit obligé de lever le ſiége de Liſbonne. Comme il ne trouvoit point d'autre reméde à ſa douleur que de ſe retirer, & de ſe plaindre publiquement de ſes malheurs, il alla à Santaren, où il paſſa quelques jours, plongé dans une melancolie profonde. Il ne ſortit de cette létargie, que par la réflexion qu'il fit que le Roy de Portugal le pourroit venir inveſtir dans cette ville, s'il n'en évitoit le danger par une prompte fuite. Plein de cette crainte, il partit bruſquement, ſe mit ſur la premiére barque qu'il trouva, & ſe fit mener dans le port de Liſbonne, où ſa flotte étoit toûjours à l'ancre. Auſſitoſt qu'il y fut arrivé il monta une galére, & partit pour Séville.

Cette victoire déſeſpere le Caſtillan.

Il part pour Séville.

Ce Prince ne trouva à ſon entrée dans cette ville, que des cœurs abbatus & des viſages conſternez. On ne luy rendit aucuns honneurs; on ne luy fit point de harangue, & les applaudiſſemens qu'il euſt receus s'il euſt été vainqueur, ſe tournerent en murmures & en plaintes, parce qu'il avoit été vaincu; il ſembloit meſme qu'il les autoriſaſt en ſe diſant le plus malheureux Prince qui fuſt au monde. Cependant le mauvais ſuccés de ſes armes, qu'il n'attribuoit qu'au manque de courage de ſes troupes, & au peu d'habileté de ſes Officiers géneraux ne l'empêcha pas d'eſtimer ſes ennemis juſque dans les moindres d'entr'eux. L'exemple qu'on en vit à Séville peu de jours aprés qu'il y fut arrivé n'eſt pas indigne de l'Hiſtoire, par rapport aux ſentimens de ce Prince. Un Officier de ſa Maiſon, qui croyoit faire ſa Cour, maltraita extrémement un homme du commun, parce qu'il étoit Portugais. Comme cette action ſe paſſa dans le Palais, & à la veuë des appartemens du Roy de Caſtille, il voulut en ſçavoir la raiſon. Ce Prince, à qui elle parut injuſte, blâ-

Indifférence des peuples à ſon arrivée.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

ma cet Officier, & dit en préſence de toute ſa Cour, *qu'on laiſſe ce Portugais, ceux de ſa nation qui s'étoient rangez de mon parti m'ont bien défendu, & mieux que mes propres ſujets.*

Marques de l'eſtime du Caſtillan pour les Portugais.

Quand les villes de Portugal, qui s'étoient miſes ſous la protection du Caſtillan, ſe virent abandonnées par ſa retraite, & obligées de ſe ſoumettre au Roy, elles voulurent prévenir ſon reſſentiment en implorant ſa clémence, & en luy jurant une conſtante fidelité. Ce Prince, que la réſiſtance irritoit, mais que la ſoumiſſion calmoit encore plus promptement, oublia tout le paſſé, & fut auſſi indulgent que génereux à leur égard.

Les villes rebelles reconnoiſſent le Roy.

Un ſi favorable traitement luy gagna tous les cœurs, & ceux d'entre les Santarenois, qui luy avoient été les plus oppoſez, furent les premiers à le proclamer. La réduction des villes, & la ſoumiſſion des peuples ne laiſſant plus rien à deſirer au Roy pour ſon affermiſſement ſur le trône, il ſongea à recompenſer ceux qui l'avoient bien ſervi dans ce tems de trouble & de confuſion, & particuliérement le Connétable, à qui il donna le Comté d'Ouren, & tous les biens que poſſédoit Andeiro. Ce titre de Comte, en la perſonne du Connétable, fut une ſuite de ceux dont ſes peres avoient été honorez par les Rois prédeceſſeurs de D. Jean. Les grands hommes d'où il étoit ſorti, l'ancienneté de ſon nom, & la nobleſſe de ſa Maiſon, tout concouroit à le rendre un Héros accompli. Il étoit fils d'Alvarez Gonçalez, qui ſe ſignala dans la bataille de Salado & de Tariffe en 1340. ſous le régne d'Alfonſe IV. comme on l'a veu dans l'Hiſtoire de ce Prince.

Le Connétable eſt fait Comte d'Ouren.

Origine de ce Seigneur.

Aprés que le Connétable eut receu ces nouveaux honneurs, il eut ordre d'aller dans l'Alentejo, dont il avoit le gouvernement. Pendant ſon ſéjour dans cette Province, il raſſembla des troupes, fit des détachemens de la plûpart des garniſons, en compoſa un petit corps d'armée, ſe mit à la teſte, traverſa la riviére de la Guadiana, & entra en Caſtille. Les hoſtilitez qu'il jugea à propos de faire dans ce païs luy firent ouvrir les portes de la ville de Safra, &

Il paſſe en Caſtille, & fait des dégaſts.

de

de plusieurs autres places. Il marcha ensuite vers la ville de Valverde, & fit des dégasts dans tous les lieux qui se trouverent sur sa route. Enfin cette désolation fut si grande, que Pierre de Mugnos, Grand Maître de l'Ordre de saint Jacques de Castille, & Géneral des troupes ennemies, se mit en devoir de s'opposer aux ravages que faisoit le Connétable, & luy fit offrir d'en venir à un combat. Aussitost que cette proposition fut faite, elle fut acceptée nonobstant la disproportion des deux armées, laquelle n'étoit pas moins grande pour lors, que dans la bataille d'Aljubarote. Comme ce n'est pas toûjours le grand nombre de gens qui rend un parti vainqueur, les Castillans éprouverent encore en cette occasion, que les Portugais comptoient moins sur leur multitude que sur leur courage, puis qu'ils les battirent, & que cette victoire fut aussi complette que celle où les deux Rois avoient combattu en personne. Quoique l'armée des ennemis eust été mise en déroute, on ne la poursuivit néanmoins ni si loin, ni avec la mesme vivacité qu'on avoit fait aprés la bataille d'Aljubarote, ce qui leur laissa le tems de se rallier, & de se retirer avec plus d'ordre qu'ils n'avoient pu faire depuis la fin de cette action. Au reste, il sembloit qu'il ne fust pas au pouvoir des Castillans d'éviter la rencontre des Portugais, puis que peu de tems aprés leur ralliement ils trouverent Antoine Vasquez, Colonel Portugais, qui amenoit du renfort au Connétable, ne croyant pas qu'on en fust venu aux mains. Cet Officier de qui les troupes étoient fraîches, chargea le parti ennemi, & le tailla en piéces.

ANS DE J. CHRIST. 1386.

On luy propose un combat, il l'accepte & en sort vainqueur.

Les Castillans sont encore battus en se retirant.

Enfin, le Roy de Castille ne voyant plus d'apparence de recommencer une guerre qui luy étoit préjudiciable & honteuse, envoya ordre au Général de sa flotte, qui étoit encore dans le port de Lisbonne, de remettre à la voile, & de revenir dans son Royaume. Ce fut aprés le départ de cette flotte que le Roy alla à Sainte Marie d'Oliveira prés de Guimaranez, Entre-Douro & Minio, pour s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait avant la bataille d'Aljubarote, & pour rendre graces au Ciel d'une si importante victoire, à laquelle

Départ de la flotte ennemie.

Le voyage du Roy à Sainte Marie d'Oliveira.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

il devoit sa Couronne & la tranquillité de ses Etats.

Aprés une céremonie aussi sainte & aussi solemnelle que fut celle-là, D. Jean passa dans la province de Tra-los-Montés, & alla mettre le siége devant la ville de Chavés, qui tenoit encore pour le Castillan. Martin Gonçalez, qui y commandoit pour ce Prince, prévoyant qu'il ne pourroit tenir contre une armée aussi considérable que celle du Roy, aima mieux demander à capituler dés le commencement de ce siége, que d'attendre à le faire aprés avoir perdu beaucoup de monde, & aprés avoir achevé de compromettre le reste des troupes qu'il commandoit. Comme Gonçalez avoit sa réputation à ménager, & qu'il vouloit la mettre à couvert du reproche qu'on luy pourroit faire de s'estre trop toſt rendu, il fit demander au Roy, aprés quelques jours de tranchée ouverte, qu'il luy accordaſt le tems de six semaines pour rendre compte à son Maître de l'état de la place, promettant qu'il la remettroit en son pouvoir si aprés ce tems il ne recevoit pas du secours, & des nouvelles de la Cour. Cette condition parut trop raisonnable au Roy pour la refuser à un Capitaine, en qui il connoissoit de la valeur & de la prudence. Ce Prince y consentit, pourvû que suivant les régles de la guerre il luy envoyaſt des ostages, ce qui fut éxecuté. Enfin Gonçalez, sur les ordres qu'il receut, sortit de Chavés avec sa garnison, & son bagage.

Ce Prince va assiéger Chavés.

Le Commandant demande à capituler.

Il accorde une honorable capitulation au Commandant de cette place.

La ville de Bragance, dont Alfonse Pimentel étoit Gouverneur, se rendit encore plus promptement que n'avoit fait Chavés, puis que Pimentel sans en avoir été sommé, la remit pareillement au pouvoir du Roy. Cette prospérité luy fit naître l'envie de pousser plus loin ses conquestes. Il passa dans la province de Beira, & de-là en Castille, où étant entré à la teste d'une partie de son armée, il assiégea la ville de Coria, en attendant la jonction du reste de ses troupes; mais la maladie qui se mit parmi ses gens, le défaut de vivres, & peut-estre mesme la vigoureuse résistance des assiégez, obligerent le Roy de lever le siége, & de reprendre le chemin de Portugal.

Reddition de la ville de Bragance.

LeRoy va mettre le siége devant Coria, & le leve.

Ce contretems chagrina ce Prince, & mesme jusqu'au

point qu'il luy échapa de dire en se retirant, *qu'il avoit manqué son coup faute d'avoir de bons Chevaliers de la Table Ronde*, fameux Ordre de Chevalerie, en ce tems-là, & qu'on disoit avoir été institué par Artus, Roy d'Angleterre. Men Rodriguez de Vasconcellos, l'un des Seigneurs qui avoient accompagné le Roy, se sentant offensé de cette plaisanterie qui interessoit toute la Noblesse, répondit au Roy; *que si les bons Chevaliers luy manquoient dans l'occasion, ces mesmes Chevaliers avoient aussi besoin d'un Roy Artus, qui sceust les bien connoistre, & les mieux mener.* Tout autre que le Roy eust été piqué de cette réponse; mais ce Prince, qui n'avoit point encore manqué de circonspection envers personne, fit semblant de ne pas comprendre le sens ni la force de ces paroles, & se tut.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Chevaliers de la Table Ronde, & ce que c'est.

Polidore, Virgile, & du Chesne, Hist. d'Angleterre.

Vive réponse d'un Seigneur Portugais.

Aussitost que D. Jean fut de retour à Lisbonne, il envoya Laurent Foyas en qualité d'Ambassadeur en Angleterre, pour faire part de sa proclamation à Richard II, son neveu qui y régnoit, & au Duc de Lancastre, son beaupere. Ce mesme Ministre avoit ordre d'insinuer à ce dernier, la pensée de faire revivre ses prétentions sur la Couronne de Castille, & de le porter à se servir d'une occasion aussi favorable que celle de la guerre du Portugal. Lancastre touché de cette proposition, demanda permission à Richard d'entreprendre cette guerre, & le supplia de le secourir, ce que ce Prince luy accorda en luy donnant des vaisseaux & des troupes.

Ambassade du Roy en Angleterre.

Quand le Roy sceut que Richard étoit entré dans la querelle du Duc, & qu'il en faisoit comme sa propre affaire, on pratiqua pour lors une ligue offensive & défensive entre les Couronnes de Portugal & d'Angleterre; on mit les bâtimens & les troupes que le Duc avoit demandez en état de partir, & il s'embarqua sur les mesmes vaisseaux que Richard luy avoit donnez.

Cependant Foyas revint à Lisbonne, & de vive voix informa D. Jean de tout ce qui s'étoit passé à Londres. Le Duc, qui de sa part fit toute sorte de diligence dans son voyage, arriva en Galice, entra dans la Corugna, l'une des

Retour de cette Ambassadeur à Lisbonne.

ANS DE J. CHRIST. 1385.

Provinces de ce Royaume, & en donna avis au Roy. Foyas, qui avoit negocié cette affaire, eut ordre d'aller en Galice pour complimenter Lancaſtre ſur ſon arrivée, & pour luy propoſer de ſe rendre à Pontemouro, ville frontiére de la province d'Entre-Douro & Minio, où il luy dit que le Roy ne manqueroit pas de ſe trouver, cette entreveuë ſe fit dans une plaine où l'on avoit dreſſé des tentes. Les meſures étant priſes pour commencer cette guerre qu'on étoit ſur le point d'entreprendre, on parla de marier le Roy avec la Princeſſe Philipine, fille du Duc, à laquelle il donnoit en dot la joüiſſance de quelques villes en Caſtille, quand il en ſeroit devenu le maître. Bien que cette dot paruſt aſſez mal aſſignée puis que le domaine des villes dont il étoit queſtion, dépendoit du bon ou du mauvais ſuccés de la guerre, toutefois le Roy y conſentit; mais comme ce Prince avoit receu le Soudiaconat, & qu'il ne pouvoit ſe marier ſans diſpenſe, il envoya à Rome pour l'obtenir. Sur l'expoſé qu'on en fit au Pape Urbain VI. dans la ſupplique qu'on luy préſenta, ce Pontife l'accorda, & l'exprés qui en étoit chargé revint en Portugal avec la meſme diligence qu'il en étoit parti.

Entreveuë du Roy & du Duc de Lancaſtre.

Propoſition du mariage du Roy avec Philipine fille de ce Duc.

Garibai, part. 4. lib. 34 c. 40. Texeira Fol. 17. Vaſconcellos.

1386.

Le Roy obtient une diſpenſe qui le releve du Sous-diaconat.

André du Cheſne en ſon Hiſt. d'Angleterre. liv. 16.

Départ de la nouvelle Reine.

Son arrivée dans la ville de Porto.

Le Roy nomma auſſitoſt l'Archeveſque de Brague & Jean de Saa, pour ſes Ambaſſadeurs en Angleterre, & leur donna pouvoir d'épouſer en ſon nom la Princeſſe Philipine. Dés le lendemain de cette cérémonie, la nouvelle Reine partit d'Angleterre. Elle étoit accompagnée de pluſieurs Seigneurs Anglois, & entre-autres de Jean de Hollande, de Thomas de Perey, de Jean d'Auberticour, & eſcortée de cent lances ou gendarmes Anglois, & de deux cens archers, qui la conduiſirent juſque dans la ville de Porto, où le Roy étoit allé l'attendre. Sur l'avis que la Reine ſon épouſe approchoit, il ordonna à trois de ſes principaux Courtiſans d'aller au-devant d'elle, ce que ces Seigneurs, dont les équipages étoient nombreux & magnifiques, éxecuterent avec beaucoup d'empreſſément. Les Eveſques de Liſbonne, d'Evora, de Coïmbre, & de Porto, accompagnez du Clergé, receurent la Princeſſe à l'entrée de cette ville, & la conduiſirent au Palais où le Roy l'attendoit, &

dés le lendemain leur mariage fut ratifié dans l'Egliſe Catédrale. La conjoncture des affaires du Royaume, ne permettant pas qu'on perdiſt du tems en divertiſſemens & en feſtes, ces Seigneurs Anglois repartirent, & l'on ne s'occupa que de la guerre que l'on avoit réſolu d'entreprendre. ANS DE J. CHRIST. 1386.

Dés que les troupes du Roy & celles du Duc ſe furent jointes, ces Princes tournerent du coſté de la Caſtille, & entrerent dans la ville d'Alcanizés, ſituée dans le Royaume de Léon. Le Connétable & le Prieur de l'Hôpital marchoient à la teſte de l'armée, Martin Vaſquez d'Acugna, & Gilles Vaſquez, commandoient l'aîle droite, Gonçalo Vaſquez Coutigno, & Rodrigue Mendez de Vaſconcellos avoient la conduite de l'aîle gauche. Enfin, le Roy & le Duc étoient reſtez à l'arriére-garde de l'armée, compoſée de dix mille Portugais, & renforcée par les troupes de Lancaſtre; mais que la maladie avoit beaucoup diminuées depuis qu'elles s'étoient miſes en campagne. Le Roy & le Duc marchent du coſté de la Caſtille.

Comme D. Jean étoit dans le Royaume de Léon, il alla camper dans les environs de la ville de Benevent, bien qu'il n'euſt aucun deſſein d'en former le ſiége. Tandis qu'on étoit prés de cette ville, pluſieurs Gentilshommes Portugais envoyerent des cartels ſelon l'uſage de ce tems-là, à ceux d'entre les Nobles Caſtillans qui voudroient en ſortir & venir rompre la lance contre-eux en champ clos. Ils les aſſeurerent en meſme-tems que le Roy répondroit du champ de bataille, & qu'il ne s'y commettroit rien qui ne ſe duſt pratiquer entre braves Chevaliers. Ces Princes vont camper devant Benevent. Cartels portez aux nobles Caſtillans.

Les Gentilshommes Caſtillans qui étoient à Benevent, ſe firent un point d'honneur d'accepter les cartels qu'on leur préſentoit, & ſur la parole qui leur fut donnée que l'on combattroit avec une pleine aſſeurance dans le champ clos, ils y entrerent montez à l'avantage, portant des armes fort brillantes & à fer émoulu, & paroiſſant avec une contenance digne de ceux à qui ils devoient avoir affaire. Alvaro Gomez fut le premier qui ouvrit la lice, le Caſtillan contre qui il devoit combattre parut en meſme-tems. L'action commença par des fanfares & par des cris qui s'éleverent

ANS DE J. CHRIST. 1386.

dans chaque parti. Les deux Chevaliers firent leur demi-volte, & s'entrechoquerent avec beaucoup de valeur & d'adreſſe; mais Alvaro ayant mieux aſſené ſon coup, ſon ennemi tomba de cheval & au meſme inſtant mourut de ſa bleſſure. Cet éxemple n'intimida pas les autres Gentilshommes Caſtillans, qui n'étoient pas venus pour eſtre ſimples ſpectateurs des combats; mais leur ſort ne fut pas plus heureux que celuy du premier combattant, & il n'y en eut pas un ſeul qui ne ſuccombaſt en cette jouſte.

Combats à outrance.

Pendant que ces combats ſe paſſoient entre des Gentilshommes particuliers, le Roy ſe détermina d'aller aſſiéger les villes de Roalez & de Valderez dans le Royaume de Léon; il les prit & les abandonna au pillage. De-là il tourna du coſté de Villalobos, & fit un détachement de quelques-uns de ſes gens pour aller charger un parti Caſtillan qui battoit le païs. Cela n'empêcha pas que le reſte de l'armée n'avançaſt toûjours vers Villalobos, que le Roy emporta avec la meſme rapidité que les autres places devant leſquelles il s'étoit préſenté.

Conqueſte de D. Jean, dans le Royaume de Léon.

Le Caſtillan, qui alloit de ville en ville étoit à Burgos quand on vint luy donner avis des conqueſtes que le Roy avoit faites dans ſes Etats. Comme cette affaire pouvoit avoir de grandes ſuites s'il ne s'oppoſoit promptement aux progrés de ſes armes; il en parla à ſon Conſeil de crainte de tomber dans des inconveniens pareils à ceux où il s'étoit veu. On y réſolut d'une commune voix que ce Prince ne devoit faire aucun mouvement; qu'il valoit mieux hazarder de perdre quelques places, que de compromettre ſa gloire & celle de ſon armée; qu'il étoit impoſſible aux Portugais de pouvoir ſubſiſter long-tems, quoiqu'ils fuſſent en païs ennemi, & que bientoſt ils ſeroient obligez de ſe retirer, ſoit par la diſette des vivres, ſoit par la diminution de leurs troupes. Le Roy de Caſtille ſe rendit à cet avis, & attendit tranquillement que le défaut des vivres & du fourrage obligeaſt les ennemis de ſortir de ſes Etats.

Le Caſtillan n'oſe s'y oppoſer.

Les choſes arriverent comme on l'avoit préveû dans le

Conſeil. La diſette augmenta dans le camp du Roy, ſes troupes diminuerent, ce qui obligea ce Prince de dire au Duc, que ne voyant aucune apparence de ſe rendre maître de la Caſtille, en prenant des villes les unes aprés les autres, ils devoient avoir recours à des meſures plus promptes & plus certaines pour venir à bout de ce deſſein; qu'il ſeroit toûjours preſt d'appuyer les prétentions qu'il avoit ſur ce Royaume; que pour les faire réüſſir, il eſtimoit qu'ils devoient retourner en Portugal, d'où Lancaſtre repartiroit auſſitoſt pour l'Angleterre; qu'il y mandieroit du ſecours; qu'il feroit de nouvelles levées pour renforcer ſon armée, & qu'à ſon retour en Portugal ils reviendroient en Caſtille, où d'abord ils répandroient de la terreur pour intimider les peuples, & pour obliger leur Roy d'en venir à une action déciſive, ou du moins à quelque accommodement.

ANS DE J. CHRIST. 1386.

Retour du Roy & du Duc, en Portugal.

Ce parti parut ſi raiſonnable au Duc, qu'il conſentit volontiers à tout ce que le Roy avoit jugé à propos de faire. Peu de tems aprés le départ de ce Duc, le Roy fut dangereuſement malade. Les Portugais qui aimoient ce Prince, & qui en le perdant ſe voyoient ſur le point de retomber ſous la domination des Caſtillans, pour laquelle ils avoient tant marqué d'éloignement, en furent véritablement affligez; mais ſi la douleur de ces peuples fut extréme, celle que la Reine reſſentit fut ſi vive, que cette Princeſſe étant accouchée prématurément, en fut long-tems fort incommodée. La convaleſcence du Roy ayant diſſipé la crainte qu'on avoit euë de le perdre, les peuples commençoient à revenir de leur conſternation, quand le bruit courut que la Reine n'auroit plus d'enfans; mais ce bruit ſe trouva auſſi faux dans la ſuite, que les régles ſur leſquelles il étoit fondé.

Dangereuſe maladie du Roy.

Pendant qu'on avoit été occupé en Portugal de la maladie du Roy, on raiſonna dans le Conſeil de Caſtille ſur la retraite de ce Prince & de Lancaſtre. La plûpart de ceux qui y entroient ordinairement, eſtimerent que la diſette des vivres n'avoit pas été la ſeule cauſe qui avoit déterminé le Roy de ſe retirer, & preſque tous ſoupçonnerent que le Duc repaſſeroit en Angleterre pour en amener de nouveaux

On raiſonne dans le Conſeil de Caſtille, ſur le départ du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1386.

secours. Ces soupçons parurent si bien fondez au Castillan, qu'il proposa d'envoyer des Députez au Duc, tandis qu'il étoit encore en Portugal, pour luy faire deux propositions. L'une de terminer cette guerre par un duel, à condition que les Couronnes de Castille & de Léon demeureroient au vainqueur. L'autre de consentir au mariage de Caterine sa fille puisnée, avec Henry, Prince de Castille.

Propositions du Castillan au Duc de Lancastre.

Turquet, Hist. d'Esp. tom. 1.

Le Duc rejetta d'abord l'une & l'autre proposition, & se persuada que par l'alliance qu'il venoit de contracter avec le Roy, il viendroit à bout de ses desseins, & que le Castillan ne tiendroit pas contre cette union; mais l'Anglois changea de langage & de résolution, quand il apprit que les troupes auxiliaires de Charles VI, Roy de France étoient arrivées en Castille. On revint alors aux propositions qu'on avoit faites du mariage de Caterine, lequel fut arresté & conclu aux mesmes conditions qu'il avoit été proposé, sçavoir, que le Roy de Castille donneroit au Duc une somme de six cens mille francs, & une pension annuelle de quarante mille, lorsque le Prince son fils épouseroit Caterine, & qu'en mesme-tems le Duc & la Duchesse de Lancastre renonceroient expressément & pour toûjours, à leurs prétentions sur les Couronnes de Castille & de Léon.

Ce Duc les rejette d'abord, & les accepte dans la suite.

1387.

Conditions du mariage de l'Infant de Castille, avec Catherine fille de l'Anglois.

L'Anglois ayant accepté ces conditions, il s'embarqua sur ses vaisseaux qui étoient à Porto, & descendit à Bayonne, escorté jusque-là par six galéres Portugaises. Ce fut dans cette ville, qui pour lors appartenoit à l'Angleterre, que le Castillan envoya ses Ambassadeurs, pour ratifier le mariage du Prince Henry & de Caterine, & que la paix fut publiée entre ces deux Princes. Peu de tems aprés ce Duc repartit pour l'Angleterre, avec la satisfaction d'avoir donné des Reines au Portugal & à la Castille.

Départ du Duc pour l'Angleterre.

Cette paix ne se trouva pas seulement du goust du Castillan & de l'Anglois, mais encore de celuy de D. Jean, par plusieurs raisons également fortes & puissantes. La conjoncture de ses affaires ne luy permettoit presque plus de fournir au Duc, ni assez d'hommes ni assez d'argent, pour continuer la guerre qu'il avoit commencée. De plus, le Roy

Réflexions du Roy au sujet de ce mariage.

fit

fit réflexion, que le Caſtillan & luy ayant épouſé les deux ſœurs, le Duc, qui par ces mariages étoit devenu leur beau-pere, pourroit eſtre dans la ſuite le Médiateur de la paix entre leurs Couronnes, & ainſi c'étoit un double avantage que le Roy eſpéroit d'en tirer, puis que d'un coſté il ménageoit ſes ſoldats & ſon argent, & que de l'autre il rétabliſſoit la paix dans le ſein de ſes Etats. ANS DE J. CHRIST. 1387.

Toutefois, la tranquillité dont on joüiſſoit dans le Royaume, ſembla recevoir une atteinte par le retour inopiné de l'Infant D. Denis, fils du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro. L'Hiſtoire ne nous apprend point par quelle avanture ce Prince s'étoit évadé de ſa priſon, comment il étoit ſorti de Caſtille, ni pourquoy il étoit revenu en Portugal. Elle fait ſeulement mention, qu'il y arriva accompagné de Pierre de Caſtro, fils naturel de D. Jean ſon frere, qui depuis quelques années étoit mort en Caſtille. Retour de l'Infant D. Denis en Portugal.

Quoique le Roy ſe trouvaſt un concurrent en la perſonne de Denis, il le receut néanmoins avec de grandes démonſtrations d'amitié. Comme il étoit de la politique de D. Jean de l'éloigner ſous un pretexte honneſte, de crainte qu'il ne ſe formaſt quelque parti dans le ſein de ſon propre Royaume, & ſur tout dans les premiers tems de ſon Gouvernement, il luy propoſa de faire un voyage en Angleterre. Denis qui ne ſe voyoit point en état de réſiſter à la propoſition du Roy, s'embarqua pour paſſer à Londres. La réflexion qu'il fit durant ſa navigation, ou que peut-eſtre on luy aida à faire, que ſa naiſſance & ſa qualité de plus proche héritier du Roy Ferdinand, luy donnoit un droit inconteſtable ſur la Couronne, auquel il ſembloit renoncer en quittant le Portugal, luy fit former la réſolution d'y retourner. Il en avoit effectivement repris la route quand il fut attaqué par un Corſaire Breton, qui croiſoit la mer. Comme le bâtiment de ce Pirate étoit plus fort & mieux armé que celuy de Denis, on ne fut pas en état de fuir, ni de ſe défendre. Cet Infant fut fait priſonnier & conduit en Bretagne. Ce nouveau malheur ruina dans un inſtant l'eſpérance qu'il avoit de monter ſur le trône, & rien ne

Cronica del Rey D. Joam 1. 1. part. por Ferdinando Lopez.

Son départ pour l'Angleterre.

Il eſt pris par un Corſaire Breton.

ANS DE J. CHRIST. 1387.

pouvoit la luy rendre, qu'en faiſant exhorter le Roy de payer ſa rançon ; mais ce Prince, qu'on avoit informé du deſſein que Denis avoit pris de revenir en Portugal, au lieu d'aller en Angleterre, luy refuſa ce qu'il demandoit, puis qu'il n'avoit point éxecuté les choſes de la maniére qu'ils en étoient convenus. Ce refus, quelque dur qu'il paruſt à Denis, ne luy oſta pas néanmoins cette fermeté qu'il avoit toûjours conſervée au milieu de ſes plus fortes diſgraces. Plein d'une héroïque & chrétienne confiance, il ne s'abandonna point à cette triſteſſe profonde, qui accable les hommes du commun ; ſa vertu luy tint lieu de force, & ſervit à luy inſpirer les moyens de ſe tirer des mains du Pirate, qui étoit ſon dernier perſecuteur. Enfin, il trouva le ſecret de ſortir de la priſon auſſi heureuſement qu'il l'avoit déja fait en Caſtille.

Le Roy refuſe de payer la rançon de cet Infant.

D. Denis s'évade une ſeconde fois & retourne en Caſtille.

Comme le mariage du Prince Henry n'avoit que ſuſpendu la guerre entre les deux Couronnes, le Roy ſon pere ſe remit en campagne quand la céremonie en fut faite, & entra en Portugal à la teſte d'un petit corps d'armée preſque tout compoſé de Gaſcons, qui s'étoient rangez de ſon coſté. Il paſſa d'abord dans le Comté de Niébla, où il exerça toutes ſortes d'hoſtilitez, & d'où il emporta un butin conſidérable. Au bruit que ces deſordres exciterent dans la Province, le Connétable monta à cheval avec un fort petit nombre de gens, joignit le Caſtillan, & le battit avec tant de bonheur & de ſuccés, qu'aprés s'eſtre vangé des grandes déſolations qu'il avoit cauſées ou permiſes, il reprit ſur luy tout le butin qu'il avoit fait ſur les Portugais.

Le Caſtillan vient en Portugal, & ravage le païs.

Le Connétable l'oblige de ſe retirer.

Pendant que le Connétable étoit aux mains avec ce Prince, le Roy paſſa dans la province d'Entre-Douro & Minio, à deſſein d'y reprendre la ville de Melgaço, dont l'Ennemi s'étoit emparé. Ce fut un ſiége qu'il fallut faire en forme pour réduire cette place qui étoit aſſez bien fortifiée, & encore mieux défenduë par la groſſe garniſon qu'on y avoit laiſſée. Enfin aprés quinze jours de tranchée ouverte, le Gouverneur ſe voyant ſur le point d'eſtre pris d'aſſaut, demanda à capituler, ce que le Roy voulut bien luy accor-

der d'une maniére fort honorable pour ce Commandant & pour ſa garniſon, qui ſortit tambour battant & méche allumée. La priſe de Melgaço fut bientoſt aprés ſuivie de celle de Campo-Mayor, ſituée dans l'Alentejo, où le Roy paſſa avec les meſmes troupes qui luy avoient aidé à remettre cette premiere place ſous ſon obéïſſance. ANS DE J. CHRIST. 1387.

Le Roy reprend Melgaço & Campo-Mayor.

Lorſque les peuples de ces deux Provinces furent délivrez des Caſtillans, auſquels ils ne s'étoient ſoumis que par force, & que le Roy eut rétabli par ſa préſence le calme dont on y joüiſſoit avant que les ennemis y fuſſent entrez, ce Prince revint à Liſbonne. Comme ſes affaires demandoient qu'il en repartiſt preſque auſſitoſt qu'il y fut arrivé, pour aller à Bragne où il devoit convoquer les Etats Généraux, il s'y rendit, & laiſſa la Reine à Liſbonne.

Retour du Roy à Liſbonne.

Les Seigneurs qui devoient entrer aux Etats, partirent pour Bragne auſſitoſt qu'ils en eurent receu l'ordre par la lettre circulaire qu'on leur envoya, & ils y arriverent quelques jours avant le Roy. Dés la premiére conférence, on délibera ſur les expédiens les plus convenables aux facultez des peuples, pour fournir aux frais d'une guerre d'où dépendoit le repos du Royaume; on en trouva les moyens ſans craindre que le public en murmuraſt; & de fait le Roy avoit ordonné qu'on le menageaſt le plus qu'il ſeroit poſſible; mais chacun étoit ſi bien intentionné, & avoit un zéle ſi vif pour ce Prince, qu'on ſe faiſoit une gloire de ſacrifier tout ce que l'on poſſédoit, pour ſon ſervice.

Tenuë des Etats géneraux à Bragne; & pourquoy.

Le Roy, aprés avoir receu de nouvelles marques de l'affection de ſes ſujets dans la tenuë des Etats, paſſa de Bragne dans la province d'Entre-Douro & Minio, où il forma le deſſein d'aller mettre le ſiége devant la ville de Tuy, ſituée ſur le fleuve de Minio en Galice. Dés que la réſolution en fut priſe, il ordonna qu'on ſe diſpoſaſt au plûtoſt pour entrer dans ce Royaume. Le Caſtillan ayant été informé de ce que le Roy avoit projetté de faire, & craignant qu'il ne fiſt de grands progrés en Galice, s'il y entroit avec ſon armée, jugea à propos de luy faire propoſer une ſuſpenſion d'armes, en attendant que l'on convinſt des con-

Le Roy part pour la Galice.

ANS DE J. CHRIST. 1388.

ditions de la paix. Le Roy conſentit à cette ſuſpenſion ſur l'eſpérance qu'on travailleroit ſolidement & promptement à la concluſion de la paix; mais on trouva les propoſitions de l'Ennemi ſi déſavantageuſes, & meſme ſi peu raiſonnables, qu'auſſitoſt aprés l'expiration de la tréve, le Roy marcha du coſté de Tuy, forma ſon camp ſitoſt qu'il fut arrivé devant cette place, & fit ouvrir la tranchée. Cette ville fut attaquée avec beaucoup de vigueur, & ne put tenir longtems contre l'armée du Roy, bien que le Caſtillan, qui étoit pour lors dans ce meſme pays, euſt fait humainement tout ce qu'il avoit pu pour la ſecourir & pour la défendre.

Il conſent à la tréve propoſée par le Caſtillan.

Cette nouvelle conqueſte fit changer de langage au Roy de Caſtille. L'apprehenſion où il étoit qu'elle ne fuſt bientoſt ſuivie de pluſieurs autres, le détermina à relâcher beaucoup des propoſitions qu'il avoit fait faire dans les derniers pourparlers de la paix. Dans cette penſée, il envoya un Ambaſſadeur au Roy, avec tous les pouvoirs néceſſaires pour convenir d'une tréve entre leurs Couronnes durant l'eſpace de ſix années, à condition néanmoins, que le Roy luy reſtitueroit les villes de Tuy, & de Salvaterra, en l'état qu'elles étoient depuis qu'il les avoit priſes, & qu'en meſmetems le Roy de Caſtille luy rendroit la ville de Nodar, dont il s'étoit emparé pendant la guerre. Ces deux Princes y conſentirent, & la tréve qu'ils venoient de conclurre fut publiée dans les formes en 1389. Ce fut dans cette année que le Roy obtint du Pape Boniface IX. l'érection de l'Egliſe Catédrale de Liſbonne en Archeveſché. Cette Egliſe avoit d'abord été ſuffragante de la Métropole de Mérida, & enſuite de celle de Brague.

Priſe de Tuy aprés l'expiration de la tréve.

Le Caſtillan envoye demander le renouvellement de la tréve, & elle ſe conclut.

Erection de l'Egliſe de Liſbonne en Archeveſché.

Cette paix ne fut point également approuvée en Caſtille, & l'on dit que quelques Seigneurs de ce païs, eurent la hardieſſe d'en faire des reproches au Roy en pleine aſſemblée des Etats généraux qu'il avoit convoquez. Ces Seigneurs animez d'un zéle trop vif, & peut-eſtre indiſcret, repaſſerent d'abord ſur tout ce qui s'étoit fait au ſujet du Duc de Lancaſtre. Ils firent ſentir au Roy le tort qu'il avoit eu de faire délivrer à l'Anglois une ſomme conſidérable d'ar-

Hardie remontrance de quelques Caſtillans.

gent comptant ; ils ne pouvoient approuver la penſion qu'on luy avoit aſſignée, pour éluder un droit chimérique ſur la Couronne de Caſtille, duquel ce Duc ſe prévaloit de tems en tems en ſe liguant avec les ennemis de ce Royaume, parce qu'il n'avoit jamais été en pouvoir de ſoutenir ce droit par luy-meſme ; ils attribuerent au Roy le malheur qu'il avoit eu dans la bataille d'Aljubarote, & dans le ſiége de Liſbonne. Comme ſi ces mauvaiſes démarches n'euſſent pas ſuffi pour épuiſer la Caſtille, & d'hommes & d'argent, ils ajoûterent d'un ton plein de hauteur, qu'il ne devoit ſelon les régles de la politique, ni ſelon celles de l'honneur, conſentir à une tréve telle que celle qu'il venoit de faire avec le Portugal, puis qu'elle étoit entiérement oppoſée aux juſtes prétentions qu'il avoit ſur cette Couronne. Le Roy de Caſtille ne pouvant réprimer la hardieſſe de cette remontrance que par quelque coup d'autorité, ſe contenta d'en faire appréhender les effets à ceux qui la luy avoient faite.

ANS DE J. CHRIST. 1389.

Si le caractére de Roy donnoit à ce Prince les moyens de ſe venger, ce meſme caractére n'adouciſſoit point en luy cette noire inquiétude, où ces reproches & ces inſultes l'avoient plongé ; mais le Ciel en diſpoſa autrement, puis qu'il mourut par une chute qu'il fit, en exerçant un cheval auprés de la ville de Burgos.

1390. Mort de D. Jean Roy de Caſtille.

Sitoſt que la mort de Jean I. Roy de Caſtille, fut arrivée, Henry ſon fils, monta ſur le trône. Comme ce Prince étoit encore mineur, & que d'ailleurs, il ne pouvoit pas avoir les meſmes prétentions dont le Roy ſon pere s'étoit enteſté ſur la Couronne de Portugal, puis qu'il n'étoit pas fils de la Reine Béatrix, & que cette Princeſſe n'avoit point eu d'enfans du Roy Jean ſon mari, on prit d'autres meſures en Caſtille.

1391. Henry monte ſur le trône de Caſtille.

Les tuteurs du jeune Roy, & ſon Conſeil, eſtimerent qu'il falloit envoyer des Ambaſſadeurs en Portugal, pour proroger de quinze années la tréve qui avoit été faite ſous le régne précedent. Jean, Eveſque de Siguença, Pierre Ayala, & Antoine Sanchez, furent chargez de cette négociation & vinrent en Portugal, en qualité d'Ambaſſadeurs.

1392.

ANS DE J. CHRIST. 1392.

Dés que ces Miniſtres y furent arrivez, le Roy, qui ſçavoit le ſujet de leur Ambaſſade, nomma de ſa part Alvaro Camélo, Prieur de l'Hôpital, & Jean de Régras, pour convenir des conditions de cette prorogation. Elle conſiſtoit en pluſieurs articles, ſçavoir, que de part & d'autre on ne feroit plus aucune hoſtilité, ſoit par terre ſoit par mer; que le Roy de Caſtille abandonneroit les villes de Sabugal & de Miranda; que ce Prince ne fourniroit aucun ſecours, ni à Béatrix, Reine de Caſtille, ni à Denis & à Jean de Portugal, enfans du Roy Pierre, & d'Agnés de Caſtro, ni à leurs deſcendans qui étoient en Caſtille, en cas qu'ils vouluſſent entreprendre quelque choſe contre le Portugal; qu'on rendroit de part & d'autre la liberté aux priſonniers de guerre, qui avoient été faits dans la bataille d'Aljubarote; que par une juſte compenſation entre les deux Couronnes, on ſe dédommageroit réciproquement, & autant qu'il ſeroit poſſible, des pertes qu'on avoit faites durant la guerre; que les clauſes de ce traité ſeroient accomplies & éxecutées incluſivement dans l'eſpace de ſix mois; que pour ſeureté de cette éxecution, le Roy de Caſtille donneroit en oſtage douze Bourgeois de ſes principales villes, & que le Roy ne luy en envoyeroit que ſix, qu'il tireroit pareillement des meilleures villes de ſon Etat. Bien que ces conditions paruſſent fort dures au Conſeil de Caſtille, on y arreſta néanmoins à la pluralité des voix, qu'on s'aſſeureroit du coſté du Portugal, quoi-qu'il en puſt couſter, & ſur ce fondement le traité fut ſigné.

Ambaſſadeurs de Portugal & de Caſtille, nommez pour proroger la tréve.

Conditions de cette tréve.

1393.

Prorogation de cette tréve.

D'ailleurs, le Roy comptoit beaucoup ſur les avantages qu'il eſpéroit de tirer du mariage qu'on projettoit de faire de Béatrix, ſa fille naturelle, avec Fréderic, Duc de Bénevent, & l'un des Régens en Caſtille; mais la conjoncture des affaires préſentes traverſa ce mariage, & l'on propoſa à ce Duc deux autres partis. La Comteſſe d'Albuquerque fut la premiére perſonne dont on luy parla. Comme cette propoſition n'eut encore aucune ſuite, on le voulut marier avec la fille du Marquis de Villene, à laquelle on aſſeuroit qu'on donneroit une dot auſſi forte, que celle que le Roy

On parle de marier Béatrix de Portugal au Duc de Benevent.

devoit donner à Béatrix. L'Archevesque de Toléde, que Henry avoit chargé de cette négociation, eut le malheur de n'y pas réüssir.

ANS DE J. CHRIST. 1393.

Comme ce traité de paix étoit plus avantageux au Portugal, qu'à la Castille, les Auteurs de cette nation toûjours attentifs à tirer une espéce de gloire des choses qui ont tourné le plus à leur confusion, conviennent à la verité, de ce qui se passa dans la conclusion de cette paix ; mais en mesme-tems ils attribuent ces désavantages à la mauvaise conjoncture où les affaires de ce Royaume étoient pour lors, voulant par-là disculper leur Roy & son Conseil, d'avoir consenti à une si honteuse paix.

Adresse des Auteurs Castillans, pour pallier la honte de cette paix.

Cette paix ayant été publiée avec toutes les formalitez requises, le Roy se fit un mérite d'en executer le premier les conditions, & particuliérement de mettre en liberté tous les Castillans qu'il détenoit prisonniers de guerre. Cela se passa avec tant d'honnesteté & tant d'agrément pour eux, soit par les bons traitemens qu'on leur fit tant qu'ils demeurerent en Portugal, soit par les escortes qu'on leur donna lors qu'ils retournerent en Castille, qu'ils ne parloient qu'avec de grands éloges de la personne du Roy, & de la maniére obligeante & génereuse qu'il avoit ordonné qu'on en usast à leur égard.

Le Roy fait mettre les prisonniers de guerre en liberté.

Le Castillan, loin d'en user avec une éxactitude pareille à celle du Roy, fit garder les Portugais qu'il détenoit toûjours en prison avec la mesme rigueur que si l'on eust été en pleine guerre. Ce procedé déplut au Roy ; mais avant que de luy en témoigner ses sentimens, il ordonna à son Ambassadeur, de s'en plaindre, & de porter les Ministres de ce Prince à luy faire éxecuter sa parole & ses promesses. Cette remontrance ayant été inutile, le Roy se seroit déterminé à rompre la paix, si les affaires intestines de son Etat luy eussent permis de songer à une guerre étrangére ; mais il ne s'occupa qu'à couper cours à la brigue & à la division qui commençoit à se mettre parmi un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers, dont le Connétable étoit le chef.

Le Castillan en use tout autrement.

Mouvemens séditieux en Portugal.

ANS DE J. CHRIST. 1394.

Ce Seigneur, que le Roy regardoit comme ſon ami, & comme le plus ferme ſoutien de ſa Couronne, avoit receu de ce Prince, toutes les marques d'amitié & de reconnoiſſance qu'il en pouvoit attendre. Comblé d'honneurs & de bienfaits, il étoit devenu l'homme du Royaume le plus riche & le plus conſideré. Ces avantages, qui ſeuls donnent un grand relief au caractére de celuy en qui ils ſe trouvent, étoient ſoutenus d'un mérite & d'une affabilité qui luy avoient gagné tous les cœurs, & particuliérement ceux des gens de guerre.

Situation des affaires du Connétable depuis la proclamation de D. Jean.

Cronica del Rei D. Joam 1.

L'éxemple de la généroſité du Roy en ſervit au Connétable, & ce que ce Prince avoit fait pour luy en le comblant de biens, le Connétable le voulut faire envers ceux qui s'étoient attachez à ſa perſonne & à ſa fortune, en partageant entre-eux, & à proportion de leur mérite & de leur naiſſance, ce grand nombre de terres dont le Roy l'avoit gratifié en differentes occaſions. Loin que cette action luy méritaſt des loüanges, elle luy attira de grandes affaires. Ses ennemis, ou plûtoſt ſes envieux en parlerent d'une maniére trés-déſavantageuſe pour luy, & y donnerent un dangereux tour. Le Chancelier Jean de Régras, fut un de ceux qui blâmerent le plus ouvertement cette conduite. Soit qu'il le fit par un mouvement de ſon zéle pour l'Etat, ou par un eſprit d'antipatie pour le Connétable, c'eſt ce qu'on n'a pu ſçavoir; mais il eſt certain qu'il en parla au Roy, & qu'il luy repréſenta que Nugno oublioit qu'il étoit né ſujet, qu'il vouloit contrefaire le Prince, en diſpoſant des biens & des terres dont il n'étoit que l'uſufruitier; qu'il étoit de la politique d'arreſter ces ſortes de diſpoſitions, de crainte que par là le Connétable ne ſe fiſt des créatures, & que dans la ſuite il n'euſt tous les gens de guerre à ſa devotion; que l'intereſt du Roy ſe trouvoit confondu avec la politique, puis qu'il étoit conſtant que le Connétable poſſédoit plus de biens que les Princes Infans n'en auroient un jour, à moins qu'il ne revoquaſt par une Ordonnance, toutes les grandes donations qu'il luy avoit faites, & qu'il ne ſe remiſt en poſſeſſion des terres & des villes, dont il avoit

Exceſſives libéralitez du Connétable.

Remontrance de Régras à ce ſujet.

avoit transmis la proprieté & la joüissance dans la maison de Nugno. ANS DE J. CHRIST. 1394.

Cette remontrance toucha le Roy, & se trouva de son gouſt, par rapport aux Princes ses enfans & aux affaires de son Etat. Il est vray qu'il se faisoit une grande violence pour rendre cette Ordonnance que le Chancelier venoit de luy proposer. L'amitié tendre & sincére qu'il se sentoit pour le Connétable; les différentes & fortes marques que ce Seigneur luy avoit données de son attachement à sa personne & de son zéle pour sa proclamation; les bontez que ce Prince avoit pour les Grands & pour les gens de guerre qui l'avoient si bien servi, & si génereusement défendu; toutes ces considérations partagerent le Roy entre ce qu'il se devoit à luy-mesme, & ce qu'il étoit obligé de faire pour ses enfans & pour son peuple. Enfin, obligé de faire céder ces grands & génereux mouvemens au devoir & au caractére de Roy, il se détermina à rendre l'Ordonnance en question. Elle portoit entre-autres choses, que sans aucun délay le Roy rentreroit en joüissance des terres & des villes, dont il avoit disposé avant & depuis sa proclamation; que ces terres & ces villes faisant la meilleure partie de son Domaine, les Seigneurs qui les possédoient en seroient privez, à compter du jour de cette Déclaration; qu'ils seroient obligez d'en rapporter les titres & les enseignemens dans les Archives royales; mais pour oster tout sujet de plainte à ceux à qui ces gratifications avoient été faites, cette mesme Ordonnance portoit, que ce Prince, toûjours génereux & bienfaisant, avoit résolu de les dédommager par des sommes équivalentes, & dont on leur délivreroit les Ordonnances à son Trésor.

Ce Chancelier exhorte le Roy à rendre une nouvelle Ordonnance.

Ce Prince y veut résister.

Nature & articles de cette Ordonnance.

Cette Déclaration ayant été publiée causa beaucoup de surprise à tout le Royaume, & particuliérement au Connétable, qui pour lors étoit dans son Gouvernement. Si ce changement mit quelque altération secrette dans son esprit, on peut dire qu'il regrettoit moins le bien qu'on luy ostoit, que les occasions d'en faire à ceux qui le méritoient. D'ailleurs, cette Ordonnance n'interessoit pas moins sa 1395.

ANS DE J. CHRIST. 1594.

gloire, que sa générosité; il se persuadoit que le priver des gratifications dont il joüissoit, & qu'il s'étoit attirées à la pointe de son épée, c'étoit une injure qu'on faisoit à son honneur & à sa fidelité, puis que par là il sembloit qu'on se défiast de luy, & qu'on le soupçonnast de quelque mauvais dessein.

Réflexions du Connétable sur cette Ordonnance.

Le Connétable vient à la Cour.

Le Roy luy parle de l'Ordonnance qu'il a renduë.

Plein de toutes ces réflexions, Nugno vint à la Cour, parut devant le Roy, & attendit par respect qu'il luy parlast de ce qui l'avoit fait venir à Lisbonne. Le Roy entra aisément dans toutes les intentions du Connétable, & luy dit qu'il le croyoit trop attaché à sa personne & à ses interests, pour ne pas estre le premier Gentilhomme de son Royaume, qui obéïst à la Déclaration qu'il venoit de rendre. Nugno écouta d'abord avec beaucoup de soumission & de tranquillité, ce que le Roy venoit de luy confirmer de sa propre bouche; mais enfin, revenu de ce silence respectueux, il représenta à son tour au Roy, que le conseil qu'on luy avoit donné d'en user ainsi avec ceux qu'il avoit voulu recompenser, parce qu'ils l'avoient bien servi, blessoit son équité naturelle, & que ce conseil préjudicieroit un jour à cette haute réputation qu'il s'étoit acquise avant que d'estre sur le trône, & qu'il avoit portée aussi loin qu'elle pouvoit aller depuis qu'il étoit Roy.

Réponse du Connétable.

Bien que cette réponse dust paroitre équitable & judicieuse au Roy, toutefois il n'en fut pas content; & de fait il y eut si peu d'égard, qu'il ne rabattit rien de sa résolution. Le Connétable piqué d'un procedé si dur & si opposé à ce qu'il sentoit, sortit de Lisbonne & se retira dans ses terres. Ce fut là que se rendit un grand nombre d'Officiers qui étoient tous ses amis, ses créatures, & ses partisans, & qu'ils déplorérent moins la perte de leur fortune, que l'injustice que la Cour faisoit à Nugno. Si ce Seigneur parut sensible à ce qui venoit de se passer à son préjudice, il conserva toûjours au milieu de son chagrin, le respect qu'il devoit à D. Jean, comme à son Maître & à son Souverain; il inspira de pareils sentimens à ceux qui s'interessoient le plus vivement à ce qui le touchoit, & en mesme

tems qu'il leur proposoit de quitter le Royaume, & de passer avec luy dans un autre païs, il éxigea d'eux qu'ils ne le fissent point avec un esprit de rebellion & de chagrin contre les ordres du Roy, où s'ils conservoient quelque ressentiment des malheurs qui leur étoient communs, il voulut qu'à son éxemple, ils les attribuassent uniquement aux mauvais conseils que l'on avoit donnez à ce Prince.

ANS DE J. CHRIST. 1395.

Il se retire dans ses terres, & projette de sortir du Royaume.

Comme Nugno n'avoit point fait un mistére de ce qui s'étoit passé entre ces Officiers & luy, touchant son dessein d'aller dans un autre païs, le Roy en fut bientost informé. Ce Prince voulant en détourner le Connétable, luy envoya Rodrigue Laurent, Doyen de l'Eglise de Coïmbre, & le chargea de luy inspirer d'autres sentimens, en cas qu'il en eust formé la résolution. Laurent s'acquitta de l'ordre qu'il avoit receu du Roy, avec tout le zéle que l'on en pouvoit attendre, & aprés avoir sceu de la propre bouche du Connétable, le parti qu'il avoit pris au sujet de l'Ordonnance en question, il luy représenta vivement les nouveaux malheurs que produiroit son absence; il le pria de réflechir sur le chagrin qu'il auroit, s'il apprenoit un jour que les ennemis en eussent profité, & qu'ils eussent ébranlé le Roy sur un trône où il n'étoit monté que par le chemin qu'il luy avoit frayé à la pointe de son épée. Enfin il ajoûta, qu'il étoit de son honneur & de son devoir d'affermir par de nouveaux exploits la Couronne sur la teste d'un Prince qu'il aimoit, & dont il étoit toûjours également aimé.

1396.

Le Roy apprend ce dessein & luy fait parler.

Le Connétable écouta les raisons de Laurent, & parut touché de tout ce qu'il venoit de luy exposer en des termes si forts & si patétiques; mais il demeura toûjours ferme, sans vouloir se rendre à ses conseils; de sorte que Laurent eut la douleur de n'avoir pu fléchir le Connétable, suivant l'ordre que le Roy luy en avoit donné.

Le Connétable reçoit les conseils qu'on luy donne, & ne les suit pas.

Toutefois ce Prince ne s'en tint pas à ce que le Doyen de Coïmbre avoit tâché inutilement de faire auprés du Connétable. La perte de ce Seigneur luy étoit sensible, & le mécontentement où il le voyoit, luy causoit une plus véritable peine, que le dessein que le Connétable prémeditoit

ANS DE J. CHRIST. 1396.

de quitter sa Cour & de sortir de ses Etats. Comme le Roy ne vouloit avoir rien à se reprocher sur ce fait, & que son amitié pour Nugno étoit toûjours la mesme, il luy envoya encore l'Evesque d'Evora pour le dissuader de ce qu'il vouloit faire. Ce Prélat, en qui le Connétable avoit une extréme confiance, l'en entretint à peu prés dans le mesme esprit que Rodrigue Laurent avoit fait. Nugno déja ébranlé par les raisons que ce Doyen luy avoit alleguées, & touché des conseils de l'Evesque d'Evora, luy promit qu'il reviendroit à la Cour, & que mesme ils feroient ce voyage ensemble.

L'Evesque d'Evora & le Doyé de Coïmbre, en ont la commission.

Le retour du Connétable causa beaucoup de joye au Roy, & l'on peut dire que toute la Cour la partagea avec luy par l'estime génerale que Nugno s'étoit attirée. Au reste, on n'a jamais sceu ce qui s'étoit passé à l'audience que ce Prince luy donna dans son cabinet, le Connétable en étant sorti trés satisfait en apparence, & tel que depuis ce tems-là il a toûjours paru, sans néanmoins que le Roy eust donné la moindre atteinte à la Déclaration, puis qu'elle fut éxecutée dans toute sa rigueur.

Le Connétable arrive à la Cour, & s'en retourne content.

Aprés que D. Jean eut rétabli le calme dans son Etat, & que les grands Seigneurs & le peuple se furent accoûtumez à la Déclaration qui les avoit allarmez, ce Prince s'occupa de la guerre qu'il avoit eu dessein de recommencer contre le Roy de Castille, parce qu'il refusoit toûjours d'éxecuter les clauses de leur dernier traité de paix, & de rendre la liberté aux Portugais qui étoient encore détenus dans ses prisons.

On s'occupe de la guerre contre le Castillan.

1397.

Dans cette pensée, le Roy donna à Martin Alfonse, la conduite de quelques troupes pour aller former le siége de Badajox, en attendant qu'il luy envoyast un plus grand renfort pour se rendre plus promptement maître de cette ville; mais Alfonse l'attaqua avec tant de courage, qu'il n'eut pas besoin d'un plus grand secours pour la réduire. Dans le mesme-tems que le Roy en sceut la nouvelle, il envoya Alfonse Vasquez en qualité d'Ambassadeur en Castille, pour asseurer Henry, que s'il s'étoit mis en possession de Badajox,

Siége & prise de Badajox.

Le Roy envoye un Ambassadeur en Castille.

il n'avoit pas deſſein de violer le traité de paix, ni de garder cette ville, pourvû que ce Prince, à qui il avoit fait déja demander l'élargiſſement des Portugais qui étoient ſes priſonniers de guerre, les miſt en liberté. ANS DE J. CHRIST. 1397.

Henry, à qui Vaſquez expoſa les intentions du Roy ſon Maître, ne fit point de réponſe à ce que ce Miniſtre luy avoit dit touchant la reſtitution des priſonniers, ſource du renouvellement de la guerre; il ſe plaignit ſeulement de ce que D. Jean, contre la foy deuë à un traité ſi ſolemnel, s'étoit emparé d'une des meilleures villes de ſon Etat, & il ajoûta, qu'il ne vouloit entendre parler de l'obſervation d'aucune clauſe de ce traité, à moins qu'on ne luy reſtituaſt ce qu'on luy avoit pris injuſtement. Le Caſtillan voulant confirmer au Roy ce qu'il luy avoit fait dire par Vaſquez, envoya un Ambaſſadeur en Portugal, qui s'en expliqua dans les meſmes termes. A l'égard de l'éxecution du traité de paix, ce Miniſtre dit qu'il avoit changé de nature, puis que le Roy y avoit donné atteinte, & qu'il falloit convenir d'Arbitres, qui ſe rendroient dans une des villes limitrophes de leurs Etats, pour travailler à un nouvel accommodement.

Le Caſtillan fait réponſe & envoye un Ambaſſadeur en Portugal.

Bien que Henry euſt fait porter cette parole par ſon Ambaſſadeur, il ordonna en attendant qu'on parlaſt d'affaires, de mettre à la mer deux de ſes meilleurs vaiſſeaux de guerre, qui étoient à l'ancre dans un des ports de Galice, pour donner la chaſſe aux bâtimens Portugais qu'ils rencontreroient. Cet ordre fut ſi ponctuellement éxecuté, que les Caſtillans attaquérent deux navires Portugais qui revenoient de Gennes, & aprés un aſſez rude combat vers le Cap de S. Vincent, ils les prirent & les emmenérent. Ruy Lopez d'Avalos, Connétable de Caſtille, fit une irruption en meſme-tems en Portugal, du coſté de la province de Beira, à la teſte d'un corps conſidérable de troupes. Il prit & brûla la ville de Viſéo, & fit le plus de ravages qu'il luy fut poſſible.

Les Caſtillans prennent deux vaiſſeaux Portugais.

Leurs troupes entrent en Portugal.

Les ennemis s'étant retirez avant que le Connétable euſt pu les atteindre, le Roy ſe mit en campagne, alla en Caſ-

ANS DE J. CHRIST. 1396.

tille, où il entra d'un coſté, & le Connétable de l'autre. On y fit des dégaſts pareils à ceux que les Caſtillans avoient éxercez en Portugal, & entre-autres dans les Fauxbourgs de Caſerés, & dans tous les autres bourgs & villages de cette contrée. Nugno les auroit encore pouſſez plus loin s'il ne fuſt tombé malade; mais auſſitoſt qu'il eut recouvré ſa ſanté & ſes forces, il marcha du coſté de Villalva, & de Safra, deux villes frontiéres de Caſtille vers l'Andalouſie, & fit de grands dégaſts. Ils furent ſi conſidérables que les grands Maîtres des Ordres de S. Jacques, & d'Alcantara, Seigneurs de ce païs, ſe déterminerent d'envoyer un Trompette au Connétable pour luy propoſer un combat, ce qui convenoit mieux, diſoient-ils, à des gens de leur caractére, que de brûler & de piller des villes; actions dignes du ſoldat, mais peu convenables à des Capitaines.

Le Connétable ravi de trouver des ſentimens ſi pleins de valeur & d'humanité dans ces Seigneurs Caſtillans, leur fit dire par le meſme Trompette, que s'il les avoit crûs dans leur armée, il ſe ſeroit fait un mérite de les prévenir dans la propoſition du combat qu'on étoit venu luy faire de leur part; qu'il s'eſtimoit trop bien attaqué pour n'y pas répondre; que dés le meſme jour il feroit marcher ſon armée, & que le lendemain il ſe mettroit en bataille dans une plaine qu'il leur déſigna, & qui étoit également éloignée des deux camps. Il y demeura deux jours au piquet, ſans que les ennemis, qui étoient avantageuſement poſtez ſur une hauteur, deſcendiſſent dans la plaine pour éxecuter le défi dont ils luy avoient fait porter parole; de ſorte que le Connétable obligé de ſe retirer, continua les meſmes hoſtilitez qu'il avoit faites, avant qu'on luy euſt parlé d'en venir à une action.

Le Roy à ſon retour de Caſtille étoit allé à Coïmbre, quand Nugno luy écrivit tout ce qui s'étoit paſſé dans le païs ennemi, depuis qu'il y étoit entré. Ce Prince auroit goûté plus tranquillement ces nouvelles, ſi dans le meſme tems on ne luy euſt appris, que trois Seigneurs Portugais, nommez Gilles Vaſquez d'Acugna, Ferdinand Pachéco,

Le Connétable paſſe en Caſtille.

On luy propoſe un combat.

Il ſe met en bataille, ſe retire; & pourquoy.

1398.

Quelques Seigneurs Portugais paſſent chez les ennemis.

& Jean Alfonſe Pimentel, s'étoient rangez du coſté du Caſtillan, & que meſme ils avoient contraint les villes de Bragance, de Vignaës & de Mogadouro, dont ils étoient les Seigneurs, de le reconnoiſtre pour leur Souverain. ANS DE J. CHRIST. 1397.

D. Jean, qui ne s'attendoit pas que des gens de ce caractére puſſent luy manquer de fidelité, fut ſenſible à une conduite ſi oppoſée aux ſentimens qu'il avoit toûjours reconnus en eux; mais il étoit trop politique pour laiſſer voir tout ce qu'il penſoit là-deſſus, où s'il luy échapa quelque choſe, ce fut pour faire connoiſtre qu'il étoit au-deſſus de leurs mauvais deſſeins, & qu'il y ſçauroit promptement remédier.

Quelque-tems aprés, la Cour partit de Coïmbre, & alla à Ponte-Lima, ville ſituée entre Douro & Minio, où le Roy avoit deſſein de faire la reveuë de ſes troupes. Cette reveuë ne fut pas ſi conſidérable qu'il ſe l'étoit propoſé, parce que le tiers de ſon armée avoit été noyée en traverſant la riviére de Minio. Comme il étoit important au Roy d'entreprendre quelque choſe avant que les ennemis fuſſent informez de la perte qu'il venoit de faire dans le trajet de ce fleuve, il alla aſſiéger la ville de Tuy en Galice. On s'y défendit avec une valeur ſi ſurprenante, que plus on en faiſoit preſſer les travaux, & plus les aſſiégez redoubloient leur vigueur pour les ruiner dans les fréquentes ſorties qu'ils faiſoient. Enfin, l'obſtination des aſſiégeans l'emporta ſur celle des aſſiégez, la diminution de leurs troupes commença à répandre la crainte parmi eux. Ils ſçavoient que les Portugais ne ſe rebutoient pas aiſément à la veuë des plus grandes difficultez, & que la plus vive réſiſtance les irritoit encore davantage. Bien que les Officiers ennemis s'apperceuſſent par eux-meſmes du riſque qu'ils couroient d'eſtre bientoſt obligez de ſe rendre, ils n'en faiſoient néanmoins rien paroiſtre, & leur contenance étoit toûjours égale, ſoit qu'ils fiſſent des ſorties, où qu'ils donnaſſent des ordres dans la ville.

Le Roy aſſiége Tuy.

Vigoureuſe réſiſtance de ceſte ville.

Comme les choſes périclitoient de jour à autre, ils crurent devoir donner avis au Roy leur Maître de l'état de la

ANS DE J. CHRIST. 1398.

place, & du risque qu'ils couroient d'estre pris d'assaut s'il ne leur envoyoit un promt secours. Ce Prince leur en fit espérer, & mesme un trés-considérable, & leur ordonna en mesme-tems de ne se point rendre, quoi-qu'il en pust arriver. Cependant, il jugea à propos de faire courir le bruit qu'il marchoit en personne au secours de cette ville, & à la teste d'une armée toute fraîche. Une telle nouvelle, loin de jetter quelque allarme parmi les Portugais, ainsi que le Roy de Castille l'avoit espéré, les détermina d'avancer de plusieurs jours l'assaut géneral qu'ils projettoient de donner. Cette action, qui étoit un peu prématurée, n'eut pas un si promt succés que les assiégeans se l'étoient promis, parce que les assiégez redoublérent leur vigueur & leurs efforts, dans l'espérance qu'on les sécourroit. Les Portugais, qui de leur costé ne pouvoient emporter cette place qu'en intimidant les ennemis, n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit y contribuër. Ils se présenterent à cet assaut avec tant d'ardeur & tant de courage, qu'enfin les ennemis capitulerent; de sorte que le Roy y entra le mesme jour que la capitulation fut signée. Il en donna le Gouvernement à Lopo Vasquez, & retourna à Porto, où il avoit laissé la Reine.

Le Castillan fait courir le bruit, qu'il vient pour la secourir.

Elle capitule & se rend.

Le Connétable demeura encore quelque tems à Tuy aprés le départ du Roy, à dessein d'y établir le nouveau Gouverneur, & d'en faire réparer les murailles & les Fortifications. Aprés y avoir donné tous les ordres nécessaires, il en partit pour se rendre à Porto, d'où voulant passer à Lisbonne, il apprit que l'Infant D. Denis, qui s'étoit retiré en Castille, entroit dans le Royaume accompagné de d'Acugna, de Pachéco, & de Pimentel ces trois Seigneurs Portugais, qui avoient quitté son parti; que cet Infant avoit rassemblé tumultuairement quelques troupes peu disciplinées, puis qu'elles n'étoient composées que d'un petit nombre de soldats, & d'une grande quantité de païsans; qu'il n'avoit ni d'assez grands fonds pour les payer, ni d'assez bons Capitaines pour les commander & pour les conduire; qu'il s'étoit fait proclamer Roy de Portugal par ceux qui

L'Infant D. Denis veut disputer la Couronne.

Il se fait proclamer Roy.

qui étoient obligez de luy obéïr & de le ſuivre; que l'aſſeurance qu'il leur donnoit de les bien recompenſer, quand il ſeroit tranquille ſur ſon trône, leur faiſoit prendre patience, & qu'enfin il devoit recevoir de jour à autre des troupes nouvelles, que des Princes ſes alliez & ſes amis faiſoient lever dans leurs Etats, & un grand convoy d'argent pour les payer plus réguliérement qu'il n'avoit pu faire juſqu'alors. Telles étoient les grandes eſpérances que Denis donnoit à ſes partiſans & à ſes prétendus ſoldats. ANS DE J. CHRIST. 1398.

Le Connétable averti de toutes ces choſes, au lieu de continuer ſa route du coſté de Porto, marcha vers la province de Beira, où cet Infant avoit permis à ſes troupes de vivre à diſcretion. Denis informé par quelques Coureurs qui battoient la campagne, que le Connétable venoit à luy à grandes journées, aſſembla ce qu'il avoit d'Officiers & de gens capables de luy donner conſeil pour ſe déterminer ſur le parti qu'il avoit à prendre; & de fait ce parti fut bientoſt pris, ſur tout depuis qu'il leur eut avoüé qu'il n'attendoit d'aucun endroit ni argent ni troupes, comme il l'avoit publié, & qu'il avoit compté ſur la ſeule eſpérance d'eſtre ſecouru des bons Portugais, & de réduire toſt ou tard ceux qui luy ſeroient contraires. Ces Officiers qu'il conſulta voyant que cette guerre ne rouloit que ſur des prétentions auſſi chimériques qu'étoient les ſiennes, luy conſeillerent de ne pas attendre que le Connétable le puſt joindre, & que loin de s'en tenir au titre de Roy de Portugal qu'il s'étoit fait donner, il feroit fort bien de retourner d'où il étoit venu, & de cacher le mieux qu'il pourroit le ſujet & la mauvaiſe iſſuë de ſon voyage. L'Infant ſuivit ce conſeil, & reprit le chemin de Caſtille, où depuis ce tems-là il vécut d'une maniére fort obſcure. Cependant le Connétable alla trouver le Roy à Porto, pour luy rendre compte du départ de D. Denis, & du mécontement où étoient ceux qu'il avoit engagez ſous de grandes eſpérances. *Il retourne en Caſtille.*

Comme toutes choſes ſuccédoient au Roy ſelon ſes déſirs; qu'il réüſſiſſoit dans ſes conqueſtes; que ceux qui ſe déclaroient ſes ennemis avoient la confuſion, ou de s'en re-

ANS DE J. CHRIST. 1398.

pentir ou de rechercher ſon amitié, le Roy de Caſtille fut obligé de prendre ce dernier parti. Ce Prince voulant renouveller la paix qui avoit été faite, à laquelle ſon peu d'exactitude, & les conqueſtes de D. Jean avoient donné atteinte, envoya en Portugal un Genois nommé Ambroiſe de Marini, avec caractére d'Ambaſſadeur. Ce Miniſtre avoit ordre de repréſenter au Roy, de la part de Henry, le préjudice que la guerre cauſeroit inmanquablement dans l'un & dans l'autre Royaume, s'ils n'en prévenoient les effets par une paix de longue durée.

Le Caſtillan ſonge à faire la paix.

Il ne fut pas difficile au Roy de ſe diſculper de la rupture de la paix, puis que Henry avoit été le premier à ne pas éxecuter les clauſes du dernier traité, nonobſtant les inſtances réïterées qu'il luy en avoit fait faire. Qu'aprés cela il avoit lieu de croire que ce Prince ne demandoit la paix, que quand il ne pouvoit plus faire la guerre; qu'il le ſoupçonnoit de le vouloir encore amuſer par une paix plaſtrée, en attendant une occaſion favorable pour luy déclarer la guerre ſur nouveaux frais, & qu'enfin, pour éviter cet inconvenient, il ne vouloit entrer dans aucun traité avec Henry, à moins qu'il ne luy donnaſt de plus fortes aſſeurances que par le paſſé.

Les pouvoirs de Marini n'étant pas aſſez amples pour ſe déterminer ſur ce que le Roy pourroit luy propoſer, ce Miniſtre obtint du Roy une ſuſpenſion d'armes durant trois mois, pendant laquelle ces Princes nommeroient de part & d'autre des Plénipotentiaires, ce que le Roy luy ayant accordé, Marini eut ſon audience de congé, & retourna en Caſtille.

Suſpenſion d'armes entre les deux Couronnes.

L'Eveſque de Coïmbre & le Connétable furent ceux que le Roy choiſit pour cette négotiation. Le Caſtillan de ſon coſté envoya le Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques accompagné d'un habile Juriſconſulte. Ces Plénipotentiaires ſe rendirent ſur les frontiéres de Portugal; ils éxaminérent dans leurs différentes conférences, les raiſons que chaque Roy avoit de demander de grands dédommagemens touchant les frais de cette derniére guerre. Les Miniſtres

de Henry, pour autoriſer ſes prétentions, ſe plaignoient de l'irruption que le Roy avoit faite en Caſtille, dans le tems que Henry & ſes peuples croyoient eſtre en plus grande ſeureté par le traité de paix qu'on avoit concluë depuis entre les deux Couronnes. Ils ne pouvoient digérer la priſe de Badajox & de Tuy; ſur ce fondement ils ſoutenoient que le Roy avoit été le premier à donner atteinte à ce traité de paix. ANS DE J. CHRIST. 1399.

Les Plénipotentiaires Portugais alléguoient au contraire, que ſur les divers refus que Henry avoit faits, de rendre la liberté aux Portugais qui étoient ſes priſonniers de guerre, au tems de ce traité de paix, il les avoit fait détenir avec la meſme rigueur que ſi l'on euſt eſté en pleine guerre, au lieu que le Roy avoit fait élargir les Caſtillans, incontinent aprés que le meſme traité eut été ſigné; que Henry avoit débauché d'Acugna, Pachéco, & Pimentel, & qu'il les avoit appellez en Caſtille; que le Connétable Lopez d'Avalos étoit entré en Portugal, le fer & le feu à la main; qu'il avoit pris & brûlé la ville de Viſeo; qu'il avoit fait des dégaſts inconcevables; Que les vaiſſeaux Caſtillans avoient donné la chaſſe aux bâtimens Portugais; qu'ils les avoient pris & menez dans un de leurs ports, & qu'enfin ſur mer & ſur terre, ils avoient été les premiers à violer une paix ſi ſaintement jurée entre les deux Couronnes. Ces conférences n'ayant roulé que ſur des plaintes réciproques, les Plénipotentiaires ſe ſéparérent ſans avoir rien avancé dans la négociation dont ils étoient chargez, ce qui fit que le Roy auſſitoſt aprés le retour de ſes Ambaſſadeurs, partit pour la Caſtille. Sitoſt qu'il y fut entré, il aſſiégea la ville d'Alcantara, ſituée dans l'Eſtramadure; mais comme il trouva cette ville bien fortifiée & encore mieux défenduë, & qu'il n'y avoit pas grande apparence qu'il la puſt prendre, il ſe contenta de ravager le païs des environs. Ce fut alors que Henry ſongea plus ſérieuſement qu'il n'avoit fait aux accommodemens qu'il pouvoit propoſer au Roy, pour parvenir à une bonne & durable paix.

Plaintes réciproques des Plenipotentiaires.

Ces Miniſtres ſe retirent ſans avoir rien conclu.

Peu de tems aprés, les meſmes Plénipotentiaires, dont

ANS DE J. CHRIST. 1400. *& suivantes.*

les pouvoirs avoient été renouvellez, se rassemblérent & conclurent enfin une tréve de dix années sous ces conditions; sçavoir, qu'on se rendroit réciproquement & en mesme-tems, toutes les villes qui avoient été prises; que Henry ne protégeroit pas la Reine Béatrix sa belle mere dans ses droits, non plus que l'Infant D. Denis, & les enfans de D. Jean son frere, dans leurs prétentions, & qu'il y auroit une amnistie génerale pour les Portugais & pour les Castillans, qui avoient porté les armes contre leurs Princes. Ainsi la tranquillité fut pleinement rétablie dans les deux Royaumes; mais la Reine Catérine, femme de Henry, & belle-sœur du Roy, regardant ce terme de dix années, comme un tems trop court pour faire goûter aux peuples les douceurs & les fruits d'une solide réunion, s'étoit proposée d'en étendre la durée, en convertissant cette tréve en paix; & de fait, elle y donnoit tous ses soins, quand la mort du Roy son mari arriva. Si ce contre-tems causa du changement dans les affaires, il n'en apporta aucun dans les intentions de cette Princesse, puis qu'aussitost aprés qu'elle fut déclarée Régente pendant la minorité du Roy son fils, qui se nommoit Jean, on convertit la tréve en paix, qu'on arresta sous les mesmes conditions de la tréve.

Conditions de la nouvelle tréve entre les deux Couronnes.

La tréve est convertie en paix.

Comme les Maures avoient profité de l'occasion des guerres de Portugal & de Castille, & qu'ils avoient fait différentes entreprises sur les places que le Roy de Castille posséde en Afrique, la nouvelle Régente occupée de raccommoder les affaires du Roy son fils, & d'en augmenter la gloire, fit demander des troupes au Roy son beaufrere & son allié. Ce Prince toûjours prest à secourir ses parens & ses amis, luy envoya douze galéres bien équipées, & luy fit offre du reste de ses troupes, & mesme de sa personne, pour peu que les affaires du Roy son fils en eussent besoin, ce qu'on ne jugea pas à propos d'accepter dans le Conseil de Castille, où la Reine parla des offres obligeantes & généreuses que le Roy luy avoit fait faire de sa part.

Le Roy envoye du secours au Castillan contre les Maures, & s'offre d'y aller luy-mesme.

Tandis qu'on travailloit en Castille à rétablir les affaires & l'honneur de ce Royaume, le Roy qui depuis son avé-

nement à la Couronne ne s'étoit occupé que d'en défendre les droits par les armes, s'appliqua pendant la paix au gouvernement de ſon Etat, & fit pluſieurs Réglemens concernant la Juſtice & la Police. Il commença d'abord par rendre une Ordonnance contre ceux qui avoient commis des meurtres. L'averſion naturelle que ce Prince avoit pour des gens de ce caractére, le détermina à faire un ſi ſévere Réglement contre-eux, qu'il voulut qu'on s'aſſeuraſt de leur perſonne, & qu'on proportionnaſt la punition qu'ils méritoient aux crimes qu'ils avoient commis. Comme la plûpart de ces coupables s'étoient mis ſous la protection des grands Seigneurs, & meſme à leur ſuite, pour ſe voir à l'abri des informations qu'on avoit faites contre-eux, le Roy voulut en prévenir les conſéquences. Il rendit un nouvel Edit ſur ce fait, par lequel il fit de rigoureuſes défenſes aux Seigneurs d'accorder leur protection à cette eſpéce de gens, qu'il regardoit comme les plus dangereux ennemis de la République. Ce meſme Edit contenoit encore, que ſi quelqu'un de ces Seigneurs y contrevenoit, il ſeroit condamné à de groſſes amendes pécunaires, ce qui fut éxecuté avec beaucoup d'éxactitude dans toute l'étenduë du Royaume, par la vigilance des Magiſtrats, à qui le Roy avoit commandé d'y tenir la main.

ANS DE J. CHRIST. 1411.

Nouveaux & ſéveres Réglemens.

Quand le Roy eut aſſeuré la tranquillité publique par ſes Edits, il prit connoiſſance des impoſts qu'on avoit mis ſur toutes les denrées, & particuliérement à la campagne; il en ordonna la modération, & préfera en cela l'intereſt de ſes ſujets aux ſiens propres.

Modération des impoſts ſur les denrées.

Ce Prince retira enſuite ſon Domaine qu'on avoit aliéné ſous les régnes précedens, il étendit les limites de ſon Royaume par de nouvelles acquiſitions, & recompenſa ceux qui luy avoient été fidelles; mais il fut trop facile à faire de ces ſortes de liberalitez outrées qui ruinent l'épargne, & qui font mille mécontens, pour rendre un favori heureux.

Nature des liberalitez du Roy.

Jean de Régras fut un de ceux qui eut bonne part aux graces de la Cour. Comme le Roy ne pouvoit pas toûjours

ANS DE J. CHRIST. 1411.

donner ſans s'incommoder beaucoup, il dédommageoit autant qu'il luy étoit poſſible, par des ſentimens d'eſtime, ceux qui avoient lieu d'en attendre quelques bienfaits. Ce Prince ne vivoit pas ſeulement avec familiarité parmi ſes Courtiſans; mais il les traitoit encore d'un air honneſte, & l'on peut dire, que ſouvent il ne paroiſſoit Roy que par le reſpect qu'on luy rendoit. Il aimoit à ſortir de ſon caractére de Souverain, en faiſant quelquefois l'honneur aux principaux Seigneurs de la Cour de les aller recevoir à la porte de ſon cabinet. Ces maniéres obligeantes contentoient ceux qui joüiſſoient d'une fortune égale à leur rang & à leur naiſſance; mais les autres, qui pour ſubſiſter dans leurs emplois, comptoient ſur les libéralitez du Prince, qu'ils avoient meritées par leurs ſervices, ne s'accommodoient pas toûjours de ces flateuſes diſtinctions. Ce Prince les faiſoit manger avec luy, ſe promenoit avec eux, & les appelloit par leur nom pour leur marquer ſa confiance & ſon eſtime. Cette familiarité luy gagna le cœur de la plûpart de ſes ſujets; mais la facilité qu'ils trouvoient à l'aborder, les audiences fréquentes qu'il leur donnoit, & l'équité de ſes réponſes, étoient de nouveaux mérites qu'ils découvroient tous les jours dans le caractére du Roy. Si les choſes qu'on luy demandoit pouvoient eſtre accordées, on ne trouvoit point en luy cette lenteur qui déſole toûjours ceux qui attendent, & qui fait languir ceux qui ont quelque raiſon d'eſpérer.

Grande familiarité de ce Prince.

Il donne de fréquentes audiences, & termine promptement les affaires.

1412.

La juſtice ayant été ſi bien policée, & meſme illuſtrée ſous le régne de D. Jean, on n'entendoit pas dire que les ſollicitations ou les preſens euſſent corrompu l'intégrité des Juges. Comme les charges ne ſont pas vénales en Portugal, & qu'elles ne ſe donnent qu'au ſeul mérite, ceux auſſi qui en étoient reveſtus ne cherchoient point à ſe dédommager par des voyes obſcures & honteuſes, & ils ne ſe propoſoient d'autre but dans la déciſion des affaires, que de juger en faveur du plus juſte parti, ſans déferer en aucune maniére au plus puiſſant, ou au plus accrédité.

Grande équité parmi les Juges.

Cette maxime ſi bien ſuivie dans les tribunaux, fut auſſi

obſervée à la Cour. Comme les charges ne s'y vendent pas non plus que celle de la Robe, les gages & les appointemens en ſont moins conſidérables que ſi on les achetoit; de ſorte que ceux qui n'avoient pas un certain mérite perſonnel pour ſervir auprés du Prince, ne devoient point en eſpérer l'agrément. On ne l'obtenoit ni par la brigue ni par la protection, le Roy choiſiſſoit luy-meſme ceux qui devoient l'approcher, & rarement ſe trompoit-il dans le choix qu'il en faiſoit.

ANS DE J. CHRIST. 1411.

Le Roy choiſiſſoit tous les Officiers.

On ne doit pas eſtre ſurpris aprés cela, ſi ce Prince ne pouvoit ſouffrir le moindre déreglement dans leurs mœurs, & particuliérement quand ce deſordre préjudicioit à l'honneur de quelqu'un. Ferdinand Alfonſe de Santaren fut de ce nombre. Quoique l'amour euſt fait ſon plus grand crime, à cauſe d'un commerce de galanterie qu'il avoit avec une fille d'honneur de la Reine, toutefois ſa naiſſance ni ſes ſervices, non pas meſme la protection de la Reine, ne le purent garantir de la mort, ni la fille de l'éxil.

Grande ſéverité du Roy.

Ce fut en cette meſme année, & preſque dans le meſme tems que cela ſe paſſa en Portugal, que le Pape Jean XXIII. qui avoit fait une promotion de Cardinaux, donna le chapeau à Jean Alfonſe d'Azambuja, Archeveſque de Liſbonne. Ce Cardinal étoit fils d'Alfonſe Eſtevens, qui s'étoit toûjours attiré une fort grande diſtinction par la nobleſſe de ſa Maiſon, & par la grandeur de ſon courage. Quoique ce nom fuſt illuſtre, toutefois ſon fils Jean Alfonſe prit celuy d'Azambuja, parce qu'il nâquit dans un Château ainſi appellé, & ſitué ſur le bord du Tage. Si la réputation d'Eſtevens ſon pere étoit le fruit de ſes actions héroïques, on peut dire que le mérite d'Azambuja, ne luy procura pas moins de gloire parmi ceux qui furent élevez au Cardinalat. Il gouverna ſucceſſivement les diocéſes d'Evora, de Porto, de Coïmbre & de Liſbonne, auſquels il fut nommé avant que d'eſtre admis au Sacré Collége; il fut un des Peres du Concile de Piſe, ſi celébre par la fin du ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe. Enfin, ce Cardinal mourut le 23. de Janvier 1415.

Alfonſe d'Azambuja eſt promû au Cardinalat.

Luſit. purpur. & infulata.

Il avoit été nommé à différens Eveſchez.

ANS DE J. CHRIST. 1412.

Aprés que le Roy eut établi un ſi bel ordre dans ſon Royaume, il maria Alfonſe, ſon fils naturel, Comte de Barcellos, avec Béatrix de Pereira, fille du Connétable Nugno, & donna l'Infante Béatrix, ſa fille naturelle, & ſœur d'Alfonſe, à Thomas Comte d'Arondel, neveu d'Edoüard III, Roy d'Angleterre; mais cet endroit de l'Hiſtoire n'étant pas le plus propre pour parler à fonds de la royale poſterité de cet Alfonſe, fils naturel du Roy, je reſerveray cette matiére pour le régne de Jean IV, du nom Duc de Bragance, le chef de cette auguſte Maiſon, qui remplit aujourd'huy le trône de Portugal, en la perſonne du glorieux Monarque Pierre II. du nom. Alfonſe & Béatrix ayant donc été pourveûs, le Roy voulut faire armer Chevaliers les autres Princes ſes enfans. Comme cette céremonie ne ſe faiſoit ordinairement que dans un tems de guerre, en préſence des ennemis, ou à l'iſſuë de quelque combat, ces jeunes Princes inſtruits de ces anciens uſages, ne vouloient pas devoir l'honneur de la Chevalerie à leur ſeule naiſſance & à leur rang; mais à quelque action d'éclat où ils euſſent ſignalé leur courage, & merité un honneur qui n'eſt dû qu'à des Héros. Pleins de ce deſir, ils ſupplierent le Roy de différer leur promotion à la Chevalerie, juſqu'à la premiére guerre qu'il auroit occaſion d'entreprendre, & pour en avancer le tems, ils furent les premiers qui luy firent l'ouverture de la conqueſte de Ceuta, ville d'Afrique, & ſituée ſur le Détroit.

Mariages d'Alfonſe Comte de Barcellos, & de l'Infante Béatrix.

Le Roy veut armer Chevaliers les Princes ſes enfans.

On différe la céremonie; & pourquoy.

Le Roy ne goûta pas d'abord cette propoſition. La régle que ce Prince s'étoit impoſée à luy-meſme, depuis qu'il étoit monté ſur le trône, de ne rien entreprendre qu'avec beaucoup de juſtice, fut la premiére raiſon qu'il eut de ne pas ſonger à cette conqueſte. D'ailleurs, il n'avoit pas aſſez de vaiſſeaux ni de gens de guerre pour mettre deux armées ſur pied, ni meſme aſſez d'argent pour les faire ſubſiſter. Bien que ces motifs fuſſent aſſez puiſſans pour luy en oſter l'envie, il fit encore réflexion que s'il réüſſiſſoit dans cette entrepriſe, en ſe rendant maître de Ceuta, qui appartenoit au Roy de Grenade, il oſteroit à ce Prince les occaſions

Ces jeunes Princes propoſent au Roy la conqueſte de Ceuta.

occaſions d'en recevoir du ſecours dans les guerres qu'il avoit à ſoutenir contre le Roy de Caſtille, & que loin d'augmenter ſon Royaume par la priſe de Ceuta, il affoibliroit le Roy de Grenade, & rendroit le Caſtillan plus fort & plus redoutable à ſes ennemis, & peut-eſtre à ſes voiſins. Ainſi le Roy ſe dégoûta pleinement de porter ſes armes du coſté de cette ville, & par cet éloignement il renverſa l'eſpérance que les Infans avoient de faire connoiſtre leur valeur dans cette campagne.

ANS DE J. CHRIST. 1412.

Prudentes & politiques réflexions du Roy.

Ce fut vers cette année qu'arriva, dit-on, cette célebre & galante avanture, que j'emprunte des Auteurs Portugais qui ont écrit l'Hiſtoire du Roy Jean I. Quelques Seigneurs Anglois, qui en ce tems-là ſe diſtinguerent par un caractére bruſque & ſingulier parmi ceux de leur nation, qui eſt aſſez courtoiſe & galante envers les Dames, ſe déchaînerent en diſcours fort déſobligeans contre la plûpart des plus jeunes & des plus belles Dames de la Cour d'Angleterre. Ils publierent dans Londres, que celles qu'ils déſignoient par leurs noms, n'avoient ni aſſez de naiſſance, ni aſſez de beauté, ni meſme aſſez de mérite pour remplir avec éclat les rangs qu'elles occupoient à la Cour, & ajouterent qu'ils étoient preſts de le ſoutenir les armes à la main, s'il y avoit quelqu'un qui vouluſt prendre leur défenſe en cette occaſion.

1413.

Vaſconcellos, dans la vie de Jean I. Corréa ſur Camoëns. Ferdinand de Menezés Comte d'Ericeyra en ſon Hiſtoire de Jean I. liv. 5.

Comme il étoit difficile de faire une plus vive injure à ces Dames, à moins qu'on n'attaquaſt leur réputation & leur vertu, elles eſpéroient auſſi que cet outrage ne demeureroit pas impuni, & que leurs amis, ou du moins leurs parens, en tireroient une pleine vengeance. Soit que ceux qui s'étoient déclarez les Auteurs de cette calomnie ſe trouvaſſent d'un caractére à ſe faire craindre, ou que ce fuſt une verité qu'on euſt publiée contre-elles, perſonne ne prit l'affirmative en leur faveur; de ſorte qu'elles réſolurent d'en porter leur plainte au Duc de Lancaſtre, qui paſſoit pour un Prince des plus polis & des plus galans de ſon ſiécle. Cette nouvelle ayant fait le ſujet de toutes les converſations en Angleterre, paſſa bientoſt de cette Cour dans les

ANS DE J. CHRIST. 1413.

païs étrangers, & particuliérement en Portugal, à cauſe du commerce réciproque de lettres où l'on étoit depuis la nouvelle alliance. Chaque nation ſe contenta de blâmer le procedé des Seigneurs Anglois; mais il n'y eut que les Portugais, & entre-autres douze jeunes Gentilshommes, qui à l'éxemple des anciens Chevaliers errants, s'offrirent d'aller combattre pour ces Dames, quelque ſujet de chagrin, diſoient-ils, qu'elles euſſent pu donner à ceux qui en uſoient de cette maniére avec elles. Le Roy, à qui ils allerent en demander la permiſſion, approuva un ſi génereux deſſein, & conſentit qu'ils paſſaſſent en Angleterre pour l'éxecuter. Alvaro Gonçalez Magriço fut comme leur Chef, & partit luy douziéme pour ſe rendre à Londres.

Douze jeunes Gentilshommes vont en Angleterre; & pourquoy.

Alvaro Gonçalés Magriço eſt leur Chef.

Si-toſt que les Dames Angloiſes apprirent cette agréable nouvelle, elles n'eurent de voix que pour publier la généroſité de ces Gentilshommes inconnus & étrangers. Tout le beau ſexe s'y intéreſſa par des vœux & par des feſtes qu'on leur prépara à leur arrivée dans Londres, & tandis que celles qui ſe trouvoient les plus offenſées, leur deſtinoient des écharpes de livrées qu'elles avoient faites de leurs propres mains, le Roy d'Angleterre fit donner des armes aux combattans, & déſigna le lieu où cette action ſe devoit paſſer. Enfin, ils entrerent dans le champ clos au bruit des tambours & des trompettes. Les Portugais parurent d'un coſté précedez par leur Chef, & les Anglois vinrent de l'autre. Les uns & les autres étoient armez & montez à l'avantage.

Magriço fut le premier qui combattit à la lance & à l'épée, & le premier qui vainquit celuy contre qui il avoit combattu. Ce glorieux avantage luy attira mille applaudiſſemens dont tout le champ retentit. Les autres Portugais entrerent dans la lice chacun à leur tour, & remporterent une gloire égale à celle de Magriço. Pour lors les Dames les comblerent de couronnes de fleurs entrelaſſées de rubans, & chacune d'elles leur fit preſent ou d'une lance, ou d'une épée ornée de chiffres & de deviſes. Ces hiéroglifes exprimoient avec beaucoup de vivacité & d'eſprit

la valeur de ces Combattans, & la reconnoiſſance des Dames qu'ils avoient défenduës avec tant d'adreſſe & tant de généroſité. ANS DE J. CHRIST. 1413.

Ils reviennent en Portugal.

Ces douze Gentilshommes, à leur retour en Portugal, furent receus avec de nouveaux honneurs, & ils étoient en ſi grande eſtime auprés des Dames que leur ſeule vertu, & non pas leur rigueur, les empêchoit de leur en donner d'obligeantes marques. Cette action inſpira une nouvelle émulation aux jeunes Princes, & loin de ſe rebuter de la réponſe que le Roy leur avoit faite, ſur l'entrepriſe de Ceuta, ils luy repréſenterent, que ſi la politique l'empêchoit d'entrer dans cette guerre, il le devoit faire pour la gloire de Dieu; puis que par ce moyen il porteroit les lumiéres de l'Evangile chez des Infidelles, action que la poſterité regarderoit comme un effet de ſa reconnoiſſance envers le Ciel, de l'avoir mis ſur un trône, nonobſtant tous les grands obſtacles que ſes ennemis y avoient apportez. 1414.

Les jeunes Princes ſollicitent le Roy d'aller à Ceuta.

Le Roy ne put tenir contre des raiſons ſi ſolides quoiqu'alleguées par des Princes, de qui l'âge ne laiſſoit pas attendre de ſi ſages réflexions. Ainſi il ſe détermina à cette guerre, ne doutant pas que le ſuccés ne répondiſt un jour à la valeur des Infans, & à l'eſpérance qu'il en avoit conceuë. Dés ce moment, il les envoya dans les Provinces de ſon Royaume, pour commencer à diſpoſer les choſes, & ordonna au Prieur de l'Hôpital, de prendre deux de ſes galéres, qui étoient dans le port de Liſbonne, & d'aller reconnoiſtre celuy de Ceuta, le nombre des vaiſſeaux que les Maures y pouvoient avoir à l'ancre, les fortifications de cette ville, & tout le païs des environs. Ce Prieur s'en aquitta avec beaucoup d'éxactitude, & vint en rendre compte au Roy. Cependant ce Prince, qui n'entreprenoit rien ſans l'avis du Connétable, eut pluſieurs conférences avec luy, touchant la maniére dont il s'y prendroit pour commencer cette guerre; afin d'en dérober le ſecret au public, & ſur tout pour détruire le ſoupçon où la Reine étoit, auſſi-bien que toute la Cour, qu'il duſt y marcher en per-

Il envoye reconnoiſtre cette place.

ANS DE J. CHRIST. 1414.

sonne. Comme il ne pouvoit mieux parvenir à ses fins qu'en feignant d'estre mécontent de Charles le Hardy, Comte de Hollande, il publia que deux vaisseaux de ce Comte en avoient pris un des siens; qu'ils l'avoient conduit dans l'un de ses ports, & que l'ayant reclamé inutilement, il avoit pris le parti de luy faire déclarer la guerre par Ferdinand Fogace, son Envoyé en Hollande. Mais de crainte que le bruit de cette guerre ne vinst jusqu'aux oreilles du Comte, avec qui dans le fonds il vivoit en parfaite intelligence, ce Prince le fit prévenir par Fogace, qui avoit ordre de luy dire en confidence le dessein qu'il avoit formé de passer en Afrique.

Il affecte de cacher son dessein d'aller en Afrique.

Plusieurs Princes sont allarmez de cet armement.

Les grands préparatifs que le Roy faisoit sur mer & sur terre, mirent plusieurs Princes en mouvement. Le Castillan surpris & mesme allarmé, se persuada d'abord qu'on en vouloit à Séville, capitale de l'Andalousie. Plein de cette pensée, il assembla son Conseil, & l'on y résolut qu'il falloit envoyer des Ambassadeurs en Portugal pour se rasseurer sur ce fait. L'Evesque de Mondoguédo, & Sanche Bénavidez furent chargez de cette commission, & vinrent en Portugal; mais le Roy les asseura positivement qu'il ne seroit pas le premier à donner atteinte au dernier traité de paix qu'il avoit fait avec le Roy leur Maître, & mesme il s'offrit à le ratifier par un nouveau traité, s'ils ne déferoient point à sa parole royale. Ces Ministres ravis de ne trouver aucun changement dans les dispositions où le Roy avoit toûjours été depuis la paix, retournerent en Castille, & rendirent compte à leur Prince de ce qu'ils avoient appris de la propre bouche du Roy.

Le Castillan envoye des Ambassadeurs en Portugal.

On tomba en Aragon dans les mesmes soupçons, qu'on avoit eus en Castille. Comme chaque Prince a toûjours ses raisons particuliéres de craindre un Roy redoutable & puissant, Ferdinand, Prince de Castille, qui par délibération des Etats avoit été proclamé Roy d'Aragon, préferablement à Jacques Comte d'Urgel, crut que ce Comte, qui avoit de grandes prétentions sur cette Couronne, à cause de son mariage avec une fille de Pierre, Roy d'Aragon,

Le Roy d'Aragon craint pour ses Etats.

avoit mis le Roy dans ſes intereſts, & qu'il armoit pour luy déclarer la guerre, & pour le troubler ſur le nouveau trône où il venoit de monter. Sitoſt que le Roy eut appris l'inquiétude de l'Aragonois, il apporta les meſmes ſoins qu'auprés du Caſtillan, pour le déſabuſer de la penſée qu'il avoit euë au ſujet de cet armement.

ANS DE J. CHRIST. 1414.

Ce qui n'étoit qu'un ſoupçon chez l'Aragonois, devint une crainte dans l'eſprit de Joſeph, Roy de Grenade. Ce Prince Maure, inquiet depuis que le Roy avoit refuſé les troupes qu'il luy avoit offertes durant la guerre de Caſtille, ſe perſuada que ce refus étoit fondé ſur la différence de leur Religion, & que le Roy ayant fait ſcrupule de confondre des Maures avec des Chrétiens dans la meſme armée, avoit apparemment formé le deſſein de conquérir Grenade, pour mettre cet Etat ſous une meſme Religion, & ſous une meſme puiſſance; dans cette penſée, Joſeph envoya un Ambaſſadeur en Portugal. Le Roy, à qui ce Miniſtre expoſa l'inquiétude du Grenadin, l'aſſeura en termes géneraux, que le Roy de Grenade ſon maître en avoit toûjours ſi bien uſé, que juſque-là il n'avoit pas lieu de ſe broüiller avec luy.

Celuy de Grenade eſt dans la meſme appréhenſion.

Le Roy raſſeure tous ces Princes.

Incontinent aprés le départ de cet Ambaſſadeur Maure pour Grenade, D. Henry arriva ſeul à Liſbonne avec la flotte qu'il avoit amenée de Porto, parce que les autres Infans étoient encore dans les provinces du Royaume, où ils étoient allez pour y lever des troupes. Cependant l'inquiétude où la Reine étoit de pénetrer un ſecret qu'elle voyoit bien que le Roy luy cachoit avec beaucoup de ſoin, parut ſi grande à ce Prince, qu'il crut ne devoir pas luy en faire un plus long myſtére. Il luy déclara pour lors, que l'intereſt de la Religion, ſa gloire & meſme ſes affaires, demandoient qu'il paſſaſt en Afrique avec ſes enfans, & qu'il ne devoit pas laiſſer échaper cette occaſion de ſignaler ſon zele, & d'étendre ſa puiſſance par la conqueſte de Ceuta, qu'il vouloit aller faire à la teſte de ſon armée.

D. Henry amene une flotte à Liſbonne.

Le Roy déclare à la Reine le ſujet de ſon voyage.

Cette Princeſſe, à qui l'abſence du Roy ſon époux paroiſſoit inſupportable, employa tout ce que ſon cœur &

Cette Princeſſe veut s'y oppoſer.

Ans de J. Christ. 1414.

ſa tendreſſe luy inſpirerent de plus preſſant. Si les mouvemens de l'amour conjugal la réduiſirent à ce langage, les périls de cette guerre luy firent éprouver tous les effets de la crainte. Combattuë de ces différens ſentimens, elle luy repréſenta avec beaucoup de vivacité les malheurs auſquels il s'expoſoit, en la laiſſant ſans mari, ſans enfans, & peut-eſtre ſon Etat ſans ſucceſſeur & ſans Roy. Elle ajoûta, que s'il réſiſtoit à tout ce que ſon amour luy ſuggéroit pour le détourner de marcher en perſonne à cette conqueſte, elle le ſupplioit d'avoir quelque égard à ſes priéres; que s'il refuſoit de les écouter, elle les employeroit pour obtenir du Ciel la conſervation de ſa perſonne, celle des Princes ſes enfans, & une heureuſe iſſuë dans ſon entrepriſe. La Reine prononça ces derniéres paroles d'une maniére ſi tendre & ſi touchante, que le Roy n'auroit pu y réſiſter, ſi ſon zéle pour la propagation de la Foy ne l'y euſt pleinement déterminé.

1415.

Elle tombe malade, & exhorte ſes enfans.

On ne ſçait ſi l'on doit attribuer au chagrin que la Reine conceut du départ du Roy, la maladie dans laquelle elle tomba en ce tems-là. Quoi-qu'il en ſoit elle fut ſi violente, que l'on perdit toute ſorte d'eſpérance de la ſauver dés les premiers jours qu'elle en fut attaquée. Cette Princeſſe étoit trop éclairée pour ne ſe pas dire à elle-meſme tout ce qu'on prenoit ſoin de luy cacher. Pleine de cet eſprit de ſoumiſſion qu'on doit aux ordres du Ciel, elle ſe diſpoſa de ſon propre mouvement à une ſainte mort. Elle fit venir enſuite ſes enfans qu'elle embraſſa tendrement; elle les exhorta à défendre aux dépens de leur propre vie, l'honneur & la pureté de la Religion; à porter toûjours le meſme reſpect au Roy leur pere, & à conſerver entre-eux cette parfaite union, dont elle avoit tâché dés leur plus tendre enfance, de leur inſpirer les ſentimens. Enfin, elle ſupplia le Roy de les aimer comme les précieux gages de leur amour conjugal, & de ſe ſouvenir, en les voyant, du reſpect & de la tendreſſe qu'elle avoit toûjours euë pour luy depuis qu'il l'avoit fait monter ſur le trône. Comme le mal augmentoit de jour en jour, cette Prin-

ANS DE J. CHRIST. 1415.

ceſſe ne ſurveſcut pas long-tems à de ſi ſaintes diſpoſitions, & mourut quelques jours aprés qu'elles les eut faites.

Mort de la Reine.

Ce contretems dérangea le Roy dans les meſures qu'il avoit priſes, & l'on eſpéroit qu'au lieu d'éxecuter le deſſein qu'il avoit formé d'aller en Afrique, il ſe contenteroit d'y envoyer les Princes ſes enfans avec de bons Généraux & de nombreuſes troupes; mais voulant le faire avec cette meſme maturité qu'il apportoit dans toutes ſes entrepriſes, il en parla à ſon Conſeil. Le partage où ſe trouverent les Miniſtres, auroit peut-eſtre fait échoüer le deſſein de ce voyage, ſi l'ardeur que les Infans témoignoient pour cette guerre n'y euſt entiérement déterminé le Roy.

Incertitude du Roy ſur ſon départ.

Dés que la réſolution en fut priſe, il nomma Ferdinand Rodriguez Sequeria, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, pour veiller au Gouvernement du Royaume, & à la perſonne des autres Infans qu'il laiſſoit à Liſbonne. Quoi-qu'il y euſt un grand nombre de Seigneurs à la Cour de Portugal, qui étoient également capables de remplir avec honneur cette fonction de Régent pendant l'abſence du Roy, tout le monde applaudit néanmoins au choix qu'il avoit fait de Ferdinand, dont la prudence & la fidelité étoient connuës de tout le Royaume.

Ferdinand Sequeria doit gouverner le Royaume.

Comme il y avoit long-tems qu'on ſe préparoit à cette campagne, & que le Roy avoit donné ſes derniers ordres, il ne différa pas davantage ſon départ. Il monta la Capitane, & l'Infant D. Pierre ſe mit ſur l'Amiral. Outre les Princes qui accompagnerent le Roy, la plûpart des Seigneurs du Royaume le ſuivirent, & entre-autres le Comte de Barcellos ſon fils naturel; le Connétable Lopo Dias de Souſa, Grand Maître de l'Ordre de Chriſt; Alvaro Gonçalez Camélo, Prieur de l'Hôpital; Pierre de Menezés, Comte de Viana; Ferdinand de Bragance; l'Amiral Lanſarote Peſagna; Gonçalo Coutigno; Alfonſe de Caſcaës, & ſes freres; Jean & Henry de Norogna; Alfonſe de Mello; Rodrigue de Saa; Gilles Vaz d'Acugna, & pluſieurs autres gens de diſtinction & de ſervice.

Départ du Roy & des Princes.

ANS DE J. CHRIST. 1415.

Au reste, cette flotte étoit composée de cinquante-neuf galéres, de trente-trois vaisseaux de ligne, & de six vingts vaisseaux de transport, sur lesquels il y avoit cinquante mille hommes d'équipage. En un mot cette armée étoit si considérable, qu'il n'en étoit jamais sorti une semblable des ports de Castille. En cet état, le Roy doubla le Cap de S. Vincent, & vint moüiller dans le port de la ville de Lagos en Algarve, où il déclara qu'il marchoit à la conqueste de Ceuta, car jusque-là il n'avoit communiqué son dessein qu'aux Princes, & à ses Officiers géneraux. On publia en mesme-tems la Croisade, suivant la Bulle que le Pape Jean XXIII. luy avoit envoyée, parce qu'il entreprenoit une guerre contre les Infidelles. Peu de jours aprés l'arrivée de la flotte à Lagos, le Roy se remit à la mer & entra dans le Détroit; mais il n'y eut que les galéres & les vaisseaux legers qui purent approcher de Ceuta, à cause de l'agitation de la mer, qui fut violente & terrible.

Faria i Souza, Theod. Godefr. Mariana l. 20. c. 7. Loüis del Marmol dans son Afrique. Le Comte d'Ericeyra.

Le Roy déclare son dessein.

Arrivée de la flotte à Lagos.

Mais avant que d'entrer dans le détail de tout ce qui se passa durant ce siége, je crois devoir donner une idée de l'ancienneté & de l'importance de Ceuta. Cette ville est située à l'entrée du Détroit de Gibraltar vers la mer Méditerranée, & bâtie sur une langue de terre, qui depuis le Continent, s'étend du costé du Nord, & qui se recourbant vers l'Est, forme une espéce de Peninsule. Les Auteurs en ont parlé sous différens noms; les uns disent qu'elle fut appellée *Ceit*, qui étoit celuy du petit-fils de Noé, ce qui signifie en Caldéen, *commencement de Beauté*; les autres asseurent que les Romains connurent cette mesme ville sous le nom de *Civitas*; Pomponius Mela sous celuy de *Septa*, & qu'elle fut appellée Ceuta, à cause des sept montagnes qui l'environnent: Ortellius croit qu'elle est l'*Esiliſſa* ou l'*Exiliſſa* de Ptolomée. Quoi-qu'il en soit, cette ville a été autrefois la capitale de la Mauritanie Tingitane, qu'on nomme aujourd'huy le Royaume de Fez. Les Gots la conquirent sur les Romains, & dans la suite les Arabes s'en emparerent. On dit que ce fut par-là que le Comte Julien les introduisit en Castille.

Antiquité de Ceuta, & sa situation.

Pomponius Mella, Ortellius, Le Mire Geog. Eccl. Marmol liv. 4. ch. 55.

Quand

Quand Sala Benſala, Gouverneur de Ceuta, vit que la flotte de D. Jean étoit dans le Détroit, il ne put plus douter que ce Prince n'en vouluſt à ſa ville, ce qui l'obligea de faire venir des troupes, afin d'en renforcer la garniſon, qui étoit déja fort nombreuſe. Cependant le Roy entra dans le port de Barbaçote, qui eſt à l'Orient de Ceuta, pour y attendre le retour de la plûpart de ſes vaiſſeaux que le vent avoit portez en différens endroits. Il y demeura plus long-tems qu'il ne ſe l'étoit perſuadé, dans l'eſpérance qu'il y auroit quelque changement dans le tems; mais voyant qu'il n'y en arrivoit aucun, il ſe réſolut de hazarder une deſcente avec le peu de gens qu'il avoit. Comme il étoit ſur le point de la faire, les vaiſſeaux qu'il attendoit, arriverent & rejoignirent la flotte. Tout ſembloit juſque-là contribuer au progrés de ſes deſſeins, & déja les meſures étoient priſes pour faire un débarquement, lors qu'une ſeconde tempeſte plus violente que la premiére, ſépara toute la flotte, & mit le Roy hors d'état de rien entreprendre, à moins qu'il ne raſſemblaſt tous les bâtimens dont elle étoit compoſée. Sur ces entrefaites les Maures des environs entrerent dans Ceuta, ſans qu'on puſt y apporter aucun obſtacle. Ces nouvelles troupes y demeurerent pendant quelque tems; mais voyant qu'il étoit impoſſible que le Roy puſt faire une ſeconde tentative ſur cette ville, à cauſe de la continuation du gros tems, ces Maures ſe retirerent un peu plûtoſt qu'il ne falloit, puis que les vaiſſeaux du Roy, à la faveur du calme qui ſuccéda à l'orage, ſe raſſemblerent & entrerent dans le port.

Sala, qui étoit en état de ſe défendre, n'avoit rien à ajoûter aux ordres qu'il avoit donnez pour ſoutenir le ſiége. Ses magazins étoient remplis, & rien ne manquoit aux fortifications de cette ville, dont il avoit fait réparer juſqu'aux moindres bréches. Enfin, le tems paroiſſant commode pour faire deſcente, le Roy ordonna à l'Infant D. Henry d'aller du coſté de l'Iſle d'Almine, ſéparée de Ceuta par un petit pont, afin de mettre pied à terre, pendant qu'il tenteroit de faire la meſme choſe par un

ANS DE J. CHRIST, 1415. & ſuivantes.

La flotte eſt battuë de la tempeſte.

Elle entre dans le port de Ceuta.

Le Roy tâche de faire une deſcente.

ANS DE J. CHRIST. 1415. & ſuivantes.

autre endroit, pour obliger les Maures à la diverſion.

Ce deſſein eut tout le ſuccés que l'on en pouvoit attendre. Les chaloupes eſſuyerent tout le feu qu'on fit de l'Iſle d'Almine, & en approcherent. Le bâtiment de Gonçalez où étoient les Infans D. Edoüard & D. Henry, fut le premier qui ſe trouva aſſez avancé pour leur permettre de débarquer. Les Maures les auroient peut-eſtre obligez de remonter dans leur petit vaiſſeau, ſi les Infans n'euſſent aidé à Gonçalez à ſoutenir ce choc; & de fait, ils s'y ſignalerent d'une maniére fort héroïque, ils repouſſerent les Barbares juſque dans la ville, où étant entrez confuſément avec eux, ils ſe logerent ſur un des principaux baſtions. Vaſco Ferdinand Ataïde, qui d'un autre coſté avoit fait ſon attaque, força la porte la plus proche du lieu où il avoit mis pied à terre, nonobſtant toute la réſiſtance que les Maures y apporterent. Ce Capitaine que les plus grands obſtacles n'avoient jamais étonné, ſurmonta ceux-ci avec ſon intrépidité ordinaire, & fraya à ſes troupes un nouveau chemin pour entrer dans Ceuta. Il eſt vray que l'honneur qu'il remporta dans cette attaque luy coûta la vie, puis qu'il mourut ſur les baſtions de cette ville, des différentes bleſſures qu'il avoit receuës en cette action.

D. Edoüard & D. Henry, font la premiére deſcente.

Ces Princes entrent dans Ceuta.

Mort de Ferdinand Ataïde.

L'endroit que le Roy avoit attaqué ne fut pas moins bien défendu que les autres, & ce Prince y courut les meſmes dangers auſquels ſes enfans & ſes Capitaines s'étoient veus expoſez. Enfin les aſſiégez contraints de céder à la valeur des aſſiégeans, lâcherent le pied; le Roy fit alors ſa deſcente, & entra dans la ville. Le Gouverneur environné de ſes gens qu'on avoit chaſſez de leur poſte, ſe voyant preſſé de toutes parts, ſe retira dans le Château. Ce fut un ſecond ſiége qu'il fallut entreprendre; mais moins difficile à faire que le précedent. Les Maures ſe défendirent d'abord avec beaucoup de vigueur; cependant elle ne dura pas aſſez longtems pour rebuter les Portugais; de ſorte que Sala ſe vit obligé d'abandonner le Château, comme il avoit fait la ville, & ſe tint fort heureux de ne pas tomber entre les mains de ſes ennemis.

Entrée du Roy dans Ceuta.

Le Gouverneur ſe retire dans le Château, & ſe ſauve.

Incontinent aprés la réduction de Ceuta, le Roy fit consacrer la grande Mosquée, que l'on dédia avec beaucoup de solemnité à l'Apostre S. Jacques. Le lendemain de cette céremonie il y alla entendre la Messe, à l'issuë de laquelle il arma Chevaliers les Princes ses enfans, aussi-bien que plusieurs autres Seigneurs, qui tous s'étoient glorieusement signalez dans cette conqueste. ANS DE J. CHRIST. 1415. & suivantes.

Les Infans sont armez Chevaliers.

La Chevalerie que le Roy leur donna, est distinguée des autres, par le nom de Chevalerie Militaire, qui est la mesme que l'on donnoit aux anciens Chevaliers, pour récompense de leurs hauts faits d'armes. Ces Chevaliers sont désignez dans les anciens titres par le nom de *Milites*, qui veut dire *simples soldats*, pour les distinguer des *Bacheliers*, ou *jeunes Ecuyers*, qui faisoient leur premiére campagne, & des *Damoiseaux*, car c'est ainsi qu'on nommoit les jeunes Gentilshommes, avant qu'ils fussent revestus du titre de Chevaliers. Les fils des anciens Chevaliers, des Barons, & mesme ceux des Rois, ont été traitez de cette maniére. L'Histoire de France nous en fournit des éxemples en la personne de *Damoisel* Pépin, de *Damoisel* Loüis le Gros, & de *Damoisel* Richard, Prince de Galles. Ce mot tire son origine de *Domicellus*, qui est le diminutif de *Dominus*. Ce fut donc cette Chevalerie militaire que le Roy donna aux trois Princes ses enfans, ausquels il ceignit l'épée & chaussa les esperons dorez, suivant l'usage des anciens Chevaliers, qu'on appelloit les *Chevaliers du Baudrier*, & *les Chevaliers Dorez*.

Chevalerie militaire; ce que c'est, & son origine.

Céremonie de cette Chevalerie.

Au reste, les épées que le Roy donna aux Princes ses enfans, furent les mesmes que la Reine leur mere avoit fait faire à l'occasion de cette céremonie. Elles étoient enrichies de diamans, & dignes des Princes qui s'en devoient servir un jour contre les ennemis de la Religion & de l'Etat. Ces nouveaux honneurs que ces jeunes Princes ne devoient qu'à leur valeur, releverent beaucoup leur courage.

La Reine avoit fait faire les épées qu'on donna aux Princes.

Le Roy ayant rendu des graces solemnelles à Dieu de l'heureux succés de ses armes contre les Infidelles, en envoya faire part au Pape Martin V, & aux autres Princes de

ANS DE J. CHRIST. 1415. & ſuivantes.

l'Europe. Ce Pontife accorda en ce tems-là à l'Egliſe de Ceuta, bien qu'elle ne ſoit que Collégiale, le droit de Cathédrale, parce que Ceuta & Tanger ne font qu'un Eveſché, ſuffragant de la Métropole de Liſbonne.

Mello refuſe le Gouvernement de Ceuta.

Comme il falloit donner le Gouvernement de Ceuta à un homme de ſervice & de diſtinction, le Roy choiſit Martin Alfonſe de Mello; mais il le refuſa, à la ſollicitation de quelques-uns de ſes amis qui luy conſeillerent d'en uſer ainſi. Ce refus ſurprit le Roy, à qui le mérite & la fidelité de Mello étoient d'ailleurs fort connus. Dans le tems que ce Prince étoit preſt à donner ce Gouvernement, Pierre de Menezés Comte d'Alcoutin, le demanda au Roy qui le luy accorda, comme étant un de ceux ſur leſquels il avoit jetté les yeux pour remplir ce poſte.

Le Roy le donne à Menezés, qui ſe préſente pour faire ſon ſerment.

Ce nouveau Gouverneur pénetré de la préference que le Roy avoit faite en ſa faveur, le ſupplia de recevoir ſon ſerment de fidelité; mais ce Prince l'en voulut diſpenſer, & dit en préſence de toute la Cour, que l'offre qu'il luy avoit faite de ſa perſonne & de ſon ſervice pour défendre cette place & pour la conſerver, étoit le meilleur garant qu'il luy pût donner de ſon zéle & de ſa fidelité. Enfin, l'éxemple de Menézés en ſervit à pluſieurs autres Officiers de diſtinction, qui demanderent au Roy la permiſſion de demeurer dans cette ville, ce qu'il leur accorda en les nommant aux autres charges qui n'étoient point encore remplies.

Obligeante réponſe de ce Prince.

Son retour en Portugal.

Aprés avoir fait cette diſpoſition, & laiſſé une forte garniſon dans Ceuta, le Roy s'embarqua pour revenir en Portugal. A ſon arrivée à Tavira en Algarve, il renvoya ſa flotte à Liſbonne, & revint par terre dans cette ville. A peine y fut-il arrivé qu'on luy manda que les Maures raſſembloient ce qu'ils avoient de troupes pour tâcher de rentrer dans Ceuta; qu'à cet effet ils s'étoient adreſſez au Roy de Grenade, & qu'ils luy avoient repréſenté l'intereſt qu'il avoit de les défendre, puis qu'ils ſeroient toûjours preſts à prendre les armes pour ſon ſervice ſur le moindre de ſes ordres, ce qu'ils ne pourroient plus faire s'il ne les affran-

Les Maures tâchent de rentrer dans Ceuta.

chiſſoit de la domination des Portugais; domination qui leur étoit d'autant plus odieuſe, que non contens de les avoir chaſſez de Portugal, ils venoient encore les inſulter juſque dans leur patrie & meſme juſque dans leurs propres maiſons, où rien néchapoit à leur brigandage & à leur avidité. ANS DE J. CHRIST. 1415. & ſuivantes.

Le Grenadin touché de cette remontrance, où ſon intereſt ſe trouvoit confondu avec celuy des Maures, ſe ligua avec les Rois de Maroc, & de Fez, & dés ce moment ces Princes raſſemblerent toutes leurs forces, dont ils compoſerent une armée conſidérable, & vinrent aſſiéger Ceuta. Bien que Menezés ſe défendiſt avec beaucoup de courage, & qu'il le puſt faire long-tems, néanmoins il voulut diſpoſer de longue main le Roy à luy envoyer du ſecours, en cas qu'il n'euſt pas aſſez de monde pour empêcher que les Maures ne rentraſſent en poſſeſſion de cette Place. Ligue des Rois de Grenade, de Maroc, & de Fez.

Le Roy, à qui la conſervation de Ceuta étoit fort importante, n'attendit pas que Menezés euſt beſoin de renfort pour luy en envoyer. Il commanda aux Infans D. Henry & D. Jean de retourner promptement en Afrique; leur donna des troupes fraîches qu'on tira en partie des garniſons, & qu'on leva dans le Royaume, & les fit embarquer ſur ſes meilleurs vaiſſeaux, qui étoient dans le port de Liſbonne. D. Henry, qui en avoit la conduite, attaqua en arrivant la flotte ennemie, qui étoit dans le port de Ceuta. Les Maures ſe défendirent le plus long-tems qu'il leur fut poſſible, afin que cet Infant n'approchaſt pas de la ville, & qu'il ne les obligeaſt pas de reprendre le large, & de lever le ſiége; mais Henry, malgré leurs efforts & leur réſiſtance, paſſa au travers des armées des Maures, leur lâcha toutes ſes bordées, pouſſa juſque dans le port de Ceuta, & les réduiſit à remettre promptement à la voile. D. Jean ne ſe ſignala pas moins que luy en cette expédition, où il continua à donner de nouvelles marques de ſa valeur. Ainſi ces deux Infans, aprés avoir raſſeuré les Ceutans, retournerent à Liſbonne pendant que ces peuples ſe ré- Le Roy renvoye D. Henry & D. Jean en Afrique. Retraite de ces Rois Africains.

ANS DE J. CHRIST. 1415. & ſuivantes.

joüiſſoient de vivre ſous la domination d'un Prince, qui loin d'en uſer comme Mulei Abuſaïd, Roy de Fez, ne ménageoit rien, quand il s'agiſſoit de les défendre & de les protéger.

L'obligation où le Roy avoit été de renvoyer encore des troupes en Afrique, donna lieu à un partage de ſentimens qui ſe fit dans ſon Conſeil, touchant la conſervation de Ceuta. Ceux qui n'étoient pas d'avis que le Roy gardaſt cette place, alléguoient les grandes difficultez qu'il y auroit à la conſerver par ſon grand éloignement du Portugal, & par la continuelle dépenſe qu'il falloit faire pour la garantir des entrepriſes des Maures. Pleins de ces ſentimens, ils conclurent qu'on devoit la raſer, & par ce moyen la rendre indifférente & inutile à ceux qui en ſeroient, ou qui voudroient en eſtre les maîtres. Les autres furent d'un ſentiment oppoſé; ils eſtimerent que loin de la démanteler, il étoit plus à propos de faire de nouvelles fortifications, afin qu'elle puſt ſervir de rempart contre les courſes des Africains, & que dans la ſuite on la regardaſt comme un lieu propre pour diſcipliner la jeune Nobleſſe dans l'art militaire.

Diverſes opinions touchant la conſervation de Ceuta.

Le Roy écouta toutes ces raiſons, mais il préfera celles qui étoient ſelon ſon gouſt, & qui flattoient davantage ſa gloire. Comme il fut de cette derniere opinion, il renforça la garniſon qui montoit à ſix mille hommes de pied, & à deux mille cinq cens chevaux de troupes reglées. Enfin les Maures ſe voyant abſolument hors d'état de regagner ce qu'ils avoient perdu, en attribuerent la faute à Abuſaïd, Roy de Fez, qui avoit négligé de les ſecourir. Cette verité paſſoit pour ſi conſtante parmi ſes propres ſujets qu'ils conceurent une grande averſion pour ce Prince; ils ſe ſouleverent, conſpirerent contre ſa perſonne, & le ſacrifierent à leur reſſentiment. La mort d'Abuſaïd fit naître de ſi grands troubles dans le Royaume de Fez, que cet Etat demeura l'eſpace de huit années ſans Souverain & ſans Roy.

Réſolution du Roy ſur ce fait.

Mort violente d'Abuſaïd.

Si la conqueſte de Ceuta eſt une époque glorieuſe pour

le Roy D. Jean, l'abolissement que l'on fit sous son régne de l'Ere d'Espagne, ne l'est pas moins à la réputation de ce Prince. Les anciens Espagnols avoient receu, & suivi cette maniére de compter les années par complaisance pour César Auguste, & dattoient leurs actes par rapport à celles du regne de cet Empereur.

ANS DE J. CHRIST. 1415. & suivantes.

Ere d'Espagne, & son origine.

Quant à l'origine du mot d'*Ere*, les Auteurs Castillans, estiment qu'il dérive du mot latin *as*, qui signifie *cuivre*, ou *monnoye*. Ils fondent les raisons qu'ils en ont sur le tribut que les Espagnols, & les autres nations se virent obligez de payer à Auguste.

Dionys. Petavius de doctrinâ temporum, lib. 10. cap. 58.

D'autres Auteurs nous apprennent que les Anciens avoient accoûtumé d'écrire ces mots par abbréviation, *Annus Erat Regnantis Augusti, Centesimus &c.* ou tel autre nombre qu'il falloit employer selon l'année où ils vivoient; qu'ils ne mettoient que les lettres initiales de chaque mot en cette maniére, *A. E. R. A. C;* & que ces lettres ayant été réünies on en avoit composé en langue Latine le mot d'*Æra*, que l'usage a depuis introduit & confirmé parmi les Nations. Enfin on peut croire que ce mesme mot *Æra*, tire son origine des lettres initiales de ces paroles latines, *Ab Exordio Regni Augusti*, comme si par-là on eust voulu consacrer les premiéres années du régne de ce Prince.

Origine du mot d'*Æra*.

Mais sans entrer plus avant dans la discussion de cette origine, sur laquelle je n'ay pu me dispenser de rapporter ici les sentimens de quelques Auteurs, qui ont écrit sur cette matiére, je diray que Pierre IV, Roy d'Aragon, a été le premier Prince, qui dés l'an 1350. abolit l'Ere d'Espagne dans ses Etats. On en usa ainsi dans ceux de Valence en 1358. aussi-bien qu'en Castille en 1383. Le Roy fit de mesme en Portugal en 1415. & cela parce que l'Ere de César étoit antérieure de trente-huit années, à la maniére de compter dans les autres païs Chrétiens. Comme il convenoit mieux à des peuples qui avoient receu l'Evangile, de datter leurs actes depuis la Nativité de Jesus-Christ, suivant la coûtume de l'Eglise Romaine, que de

Mariana Hist. Hisp. lib. 17. cap. 10. lib. 18. cap. 6. lib. 20. cap. 7.

Abolissement de l'Ere d'Espagne.

Spondanus ad an. 1415.

ANS DE J. CHRIST. 1415. & suivantes.

l'Ere de César Auguste, on suivit cette méthode, & par ce moyen on évita un grand nombre d'inconveniens qui seroient arrivez dans les affaires & dans le commerce établi parmi les nations.

D. Henry retourne à Ceuta. 1419.

Comme D. Henry n'étoit revenu à Lisbonne, que pour rendre compte au Roy des troupes qu'il luy avoit confiées, & de la situation où il avoit laissé les affaires à Ceuta, il y retourna quelques jours aprés. Cet Infant toûjours occupé des grandes choses, assembla les Maures les plus expérimentez dans la navigation, & leur communiqua le dessein qu'il avoit d'envoyer des vaisseaux pour découvrir la coste d'Afrique; mais cette proposition de nouvelle découverte étant au-dessus de leur portée, Henry, qui comptoit sur la justesse de ses observations, & qui ne donnoit pas dans l'opinion commune où l'on étoit alors, que les païs au-delà de la Ligne, n'étoient point habitez, fit équiper plusieurs bâtimens pour en aller faire la découverte. Les grandes difficultez que trouverent ceux qui commandoient ces vaisseaux, quand il leur fallut doubler le Cap de Bojador, les obligerent de revenir à Ceuta, & pour lors ils voulurent persuader Henry de l'impossibilité de cette entreprise.

Henry envoye des vaisseaux sur les costes d'Afrique.

Loin que ce mauvais succés rebuta cet Infant, il l'attribua uniquement au peu de résolution des matelots & des Capitaines; il y renvoya de seconds vaisseaux, en donna la conduite à Gonçalez Zarco l'un de ses Gentilshommes, & chargea Tristan Vaz de l'accompagner. Ce voyage fut plus heureux que le précedent, puis qu'aprés une longue & périlleuse navigation, ils toucherent à un port qu'ils nommerent *Porto-Santo*, & que dans la suite ils regarderent comme un abri où ils n'étoient arrivez que par bonheur & par une espéce de miracle.

Il y renvoye d'autres vaisseaux.

Découverte de Porto-Santo.

L'année suivante, D. Henry fit partir trois autres vaisseaux. Ces bâtimens s'étant élargis dans l'Ocean, découvrirent entre Lisbonne & les Canaries, que les Anciens appelloient Isles Fortunées, une petite Isle qui fut nommée Madére, à cause des bois dont elle étoit couverte. On dit que le feu qu'on mit dans ces bois, dura long-temps, & que,

Découverte de l'Isle de Madére.

que ſept années aprés, cette Iſle ayant été cultivée, devint ſi féconde en bleds, en fruits, & en bon vin, qu'on la ſurnomma *la Reine des Iſles*. Le miel, la cire, & le ſucre qu'on en apporte, ſont eſtimez, & produiſent un revenu conſidérable, que les Rois de Portugal ont annexé à l'Ordre de Chriſt. Cette Iſle a prés de ſoixante milles de circuit. Funchal en eſt la capitale, & porte titre d'Eveſché ſuffragant de l'Archeveſché de Liſbonne.

ANS DE J. CHRIST. 1420.

Conceſſions faites par le Roy à l'Ordre de Chriſt.

Au reſte, je dois dire ici à l'honneur de Gonçalez, qu'il a été le premier qui ait fait deſcente dans cette Iſle par l'endroit connu ſous le nom de *Camera dos Lobos Marinos*, ce qui ſignifie *la Chambre des Loups Marins;* que ce nom eſt demeuré à ſa Maiſon en mémoire de cette fameuſe découverte; que depuis ce tems-là les deſcendans de Gonçalez ont eu le Gouvernement de cette Iſle, lequel eſt comme annexé à ſa Maiſon, l'une des plus conſidérables du Royaume.

Le Gouvernement de cette Iſle eſt annexé à la maiſon de Gonçalez; & pourquoy.

Les Portugais déja inſtruits par D. Henry, à dreſſer leurs navigations ſur le cours des Aſtres, & ſelon l'uſage de l'Aſtrolabe, s'y perfectionnerent d'une telle maniére, qu'avec cette connoiſſance ils firent de grandes conqueſtes en Afrique, gagnerent pluſieurs Iſles dans la mer Oceane, & rangerent cette longue étenduë de coſtes qu'ils poſſéderent depuis dans les Indes. Henry, qui de ſon coſté cherchoit les moyens de faciliter les voyages de long cours, vint réſider au Cap de S. Vincent, en attendant qu'il euſt fait bâtir la ville de Sagrez en Algarve, éloignée de ce Cap d'environ deux lieuës, & d'où ſes vaiſſeaux pouvoient aiſément faire voile en Orient.

Sagrez, ville d'Algarve, par qui bâtie.

L'Infant D. Pierre n'eut pas un moindre empreſſement pour les voyages, qu'en avoit toûjours eu D. Henry ſon frere. Il alla à Conſtantinople & à Babilone, paſſa dans la Terre Sainte, enſuite à Rome, de là en Hongrie & en Dannemark, & revint en Portugal, où il continua de donner des preuves de ſon courage, comme je le diray en écrivant l'Hiſtoire du Roy Alfonſe V.

Voyages de l'Infant D. Pierre.

Tant de conqueſtes & de ſi longues guerres avoient épuiſé les Finances du Roy, & le génie de ſes Miniſtres pour

ANS DE J. CHRIST. 1420.

luy trouver des fonds. Cette extrémité les réduiſit à demander l'argenterie des Egliſes pour en faire battre de la monnoye. Le Clergé y conſentit ſans peine, & la donna avec plaiſir, n'étant pas moins juſte de ſecourir ceux qui défendent les Autels, que de faire ſubſiſter ceux qui les ſervent. Ce qui ſe paſſa alors en Portugal, ne ſe trouvoit pas ſans éxemple; Jean I. Roy de Caſtille en avoit fait autant dans ſes Etats. Il eſt vray que ſes ennemis avoient pris occaſion d'attribuer à cette éxaction, ſa déroute dans la bataille d'Aljubarote, & la perte qu'il avoit faite de tout ce qu'il avoit conquis en Portugal.

Le Clergé donne au Roy l'argenterie des Egliſes.

Comme les guerres & les voyages n'avoient pas permis au Roy, de ſonger à l'établiſſement du Prince Edoüard, ſon ſucceſſeur, ni à celuy de ſes autres enfans, ce Prince jetta les yeux ſur l'Infante Léonore, fille de Ferdinand de Caſtille, Roy d'Aragon. Pour cet effet il luy envoya Pierre Norogna, Archeveſque de Liſbonne, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour négotier cette alliance.

1428.

Mariage du Prince Edoüard.

Cette propoſition fut ſi agréable à Ferdinand, qu'il l'accepta auſſitoſt qu'elle fut faite. On diſpoſa alors toutes choſes en Aragon, pour le mariage de cette Infante, qui fut dottée de deux cens mille florins d'or. Quoi-que cette ſomme fuſt trés-conſidérable en ce tems-là, toutefois elle étoit inférieure à la moindre des qualitez de Léonore, que l'on regardoit comme une Princeſſe des plus accomplies de ſon ſiécle. Enfin, la céremonie de ſon mariage étant faite avec le Prince Edoüard, Léonore partit d'Aragon accompagnée de quelques Dames, qui s'étoient attachées à elle par devoir ou par inclination, & ſuivie d'un grand nombre de Seigneurs qui la conduiſirent juſqu'en Portugal. Le Roy luy fit rendre tous les honneurs qui luy étoient deus en qualité de Reine, puiſqu'elle étoit ſur le point de porter ce titre. La perſonne de cette Princeſſe, qui étoit pleine de mérite & d'agrémens, donna un nouvel éclat à la Cour de Portugal, & répandit beaucoup de joye dans le Royaume.

Mariage de l'Infant Pierre.

A peine les plaiſirs qui ſuivirent le mariage du Prince furent-ils finis, que l'on parla de celuy de l'Infant Pierre

avec Isabelle d'Aragon fille de Jacques d'Aragon, Comte d'Urgel. C'est ce mesme Infant Pierre, dont je dois parler sous le régne d'Alfonse V.

Ans de J. Christ. 1428.

L'année suivante le Roy maria l'Infante Isabelle sa fille, à Philipe II, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne. Ce fut durant la feste de leurs nôces célebrées dans la ville de Bruges en Flandre, que ce Duc institua l'Ordre de la Toison d'or, en l'honneur de la Sainte Vierge & de l'Apôtre S. André. Quelques-uns disent que ce fut en mémoire de Gédéon, ce fameux Géneral des Israëlites. Quelques autres le font remonter jusqu'à l'Argonaute Jason, & pour autoriser leur sentiment, ils ajoûtent, que chaque lettre dont le nom de Jason est composé, désigne les mois de Juillet, Aoust, Septembre, Octobre & Novembre, comme étant les mois de l'année où l'on recueille les fruits que la terre produit. Cet Ordre fut d'abord composé de vingt-quatre Chevaliers nobles & sans reproche. Philipe en augmenta le nombre jusqu'à celui de trente & un, & en fut le Grand Maître, ainsi que l'ont été les Princes ses successeurs. L'Empereur Charles V, dans un Chapitre général tenu à Bruxelles en 1516, fixa le nombre de ces Chevaliers à cinquante & un. Comme cet Ordre est devenu commun à tous les Princes de la Maison d'Autriche descendus de Marie de Bourgogne, fille de Charles *le Hardy*, Duc de Bourgogne, les Rois d'Espagne font gloire d'en être les Chefs, & les Grands Maistres. Ils le conservent dans son éclat par la naissance de ceux ausquels ils le conférent, & ne l'avilissent point par la multitude. Ces Chevaliers portoient autrefois un manteau d'écarlate fourré d'hermine, & un collier d'or émaillé, composé de doubles fusils entrelassez en forme de B, qui est la lettre initiale de Bourgogne, avec des pierres à feu qui jettent des flâmes. Ces mots latins lui servent de devise, *Ante ferit quàm flamma micet*, c'est-à-dire : *Il frape avant que la flâme paroisse.* Une Toison d'or est attachée au bout de ce collier, ayant aussi ces paroles pour devise, *Pretium non vile laborum*, elles signifient *que cet honneur est une digne récompense des plus glorieux travaux.* Enfin, au lieu de cet ancien habit d'écarlate, ces

1428. Départ de l'Infante Leonore.

1429. Mariage de l'Infante Isabelle.

Origine & institution de l'Ordre de la Toison.

Joa. Jac. Chifflet Insig. Equit. Ord. Velleris aurei.

Jacques Marchant, liv. 3. Hist. de Flan.

Le Mire orig. Ord. Equest. lib. 1. cap. 1.

Favin en son Theatre d'honneur & de Chevalerie.

Spondanus ad annum. 1430.

Mezeray en son Abregé de l'Hist. de Fr. Tom. 2.

Devises & habits de cet Ordre.

ANS DE J. CHRIST. 1429.

Chevaliers portent préſentement aux jours ſolemnels, une robe de toile d'argent avec un manteau de velours cramoiſi & un chaperon de velours violet.

L'Infant D. Jean, cinquiéme fils du Roy, épouſa enſuite Iſabelle de Portugal fille d'Alfonſe ſon frere naturel, Comte de Barcellos, & premier Duc de Bragance; il en eut un fils & trois filles. Jacques étoit le nom du fils, il poſſéda les meſmes charges dont ſon pere avoit été reveſtu, & mourut en 1443 ſans laiſſer de poſterité. Iſabelle ſa ſœur aînée fut mariée avec Jean II, Roy de Caſtille; Béatrix, qui étoit la puiſnée, épouſa Ferdinand fils puiſné du Roy Edoüard. Cette Infante, fut mere du Roy Emanuel. Philipine de Portugal derniére fille de l'Infante D. Jean, demeura dans le célibat, & mourut auſſi ſaintement qu'elle avoit veſcu.

Alexeray. t. 3. Mariage de l'Infant D. Jean.

Mariages d'Iſabelle & de Béatrix, filles de D. Jean.

Mariana, lib. 24. cap. 20.

1431.

La plûpart de ces mariages ayant été conclus vers ce tems-là, la Cour en receut un nouvel éclat par les magnificences avec leſquelles ces céremonies s'étoient faites. On en auroit mieux goûté les plaiſirs ſans le grand âge du Roy, & ſans la retraite du Connétable Nugno Alvarez Pereira, dans le Monaſtere des Carmes Déchauſſez, duquel il étoit Fondateur. Ce héros, aprés avoir paſſé la plus grande partie de ſes jours dans le ſervice de l'Etat, deſtina le reſte de ſa vie au ſervice de Dieu. Ce fut dans cette ſainte ſolitude qu'il connut la difference qu'on doit faire entre un grand Capitaine, & un parfait Chrétien. Penetré de cette ſainte penſée, il régla ſa vie & ſa pénitence, ſur celle de ces Religieux; il en obſerva le réglement avec tant d'exactitude, que ſon éxemple en pouvoit ſervir aux plus fervens. Comme ſes infirmitez & ſon extréme vieilleſſe ne luy laiſſoient plus qu'une légere eſpérance d'une plus longue vie, il fit ſon teſtament en faveur de ſes domeſtiques & des Pauvres. Quoi-qu'il récompenſaſt bien largement les uns, & qu'il donnaſt beaucoup aux autres, ces diſpoſitions ne diminuerent preſque pas ſa ſucceſſion, puis qu'il laiſſa encore aſſez de biens pour enrichir ſes proches. Peu de tems aprés cette diſpoſition il mourut, & donna en mourant de nouvelles marques de ſa pieté &

Retraite du Connétable.

Caractére de ce Héros

Son éloge & ſa mort.

de sa réſignation. Telle fut la fin du grand Nugno Alvarez Pereira, à la valeur de qui le Roy devoit sa Couronne, & le Portugal un si grand Roy. ANS DE J. CHRIST. 1432.

La naissance d'Alfonse, fils aîné du Prince Edoüard, adoucit la tristesse que la mort du Connétable avoit causée dans le Royaume; mais les infirmitez & le grand âge du Roy, donnerent de nouvelles allarmes. Ce Prince, qui connoissoit mieux que personne l'extrémité où il étoit, se disposa à la mort, & l'attendit en ce redoutable moment avec la mesme fermeté, qu'il l'avoit affrontée dans les siéges & dans les combats. Plein de ces saintes réflexions, il fit venir ses enfans, & aprés leur avoir dit un tendre adieu, dont chaque parole renfermoit une onction particuliere, il leur recommanda à l'exemple des Rois ses prédecesseurs, de soutenir & de défendre la pureté de la Religion aux dépens de leur propre vie, & d'entretenir parmi eux, & parmi leurs sujets cet esprit d'union si nécessaire au repos d'un Etat. Ce furent là les derniers sentimens de l'auguste Roy D. Jean, qui mourut en 1433. âgé de soixante & seize années, & à la quarante-huitiéme de son Régne. Il fut enterré dans le Monastere de Bataille, de l'Ordre de Saint Dominique, qu'il avoit fait bâtir dans la plaine d'Aljubarote, en mémoire de la glorieuse victoire qu'il remporta sur les Castillans, au commencement de son régne. Ce Monastere n'est pas le seul monument que sa piété ait fait élever, puis qu'il fit encore bâtir celuy de S. François de Leyria, & l'Egliſe de Noſtre-Dame d'Oliveira de Guimaraés, où l'on dit que par devotion il avoit fait plusieurs pélerinages à pied.

Naissance de l'Infant Alfonse.

Maladie mortelle du Roy.

Saintes dispositions de ce Prince, & sa mort.

La magnificence de ce Prince parut également dans les superbes Palais qu'il fit faire à Lisbonne, à Santaren, à Sintra, & à Almérim. Si tous ces somptueux monumens sont autant de témoignages visibles de la piété & de la grandeur de ce Monarque, son extréme humanité ne fut pas moindre envers ses peuples & ses soldats. Les uns en ressentirent les effets en plusieurs occasions par les impoſts dont il les déchargea. Les autres en furent témoins par

Superbes édifices qu'il a fait bâtir.

Ses Royales qualitez.

ANS DE J. CHRIST. 1433.

ſa grande familiarité avec eux, & par les biens qu'il leur faiſoit de tems en tems.

Sa Deviſe.

Ce Roy avoit pour corps de ſa Deviſe un Rocher percé d'une épée, que tient une main ſortant d'une nuë, avec ces mots pour ame, ACUIT UT PENETRET; comme ſi ce Prince euſt voulu témoigner par le ſens de ces paroles, qu'il entretenoit toûjours ſes gens de guerre dans l'éxercice des plus difficiles entrepriſes, pour les accoûtumer de longue main à le ſeconder dans celles qui regarderoient ſa gloire, & l'intereſt de ſon Etat, malgré tous les obſtacles qu'il y auroit à ſurmonter pour en venir glorieuſement à bout.

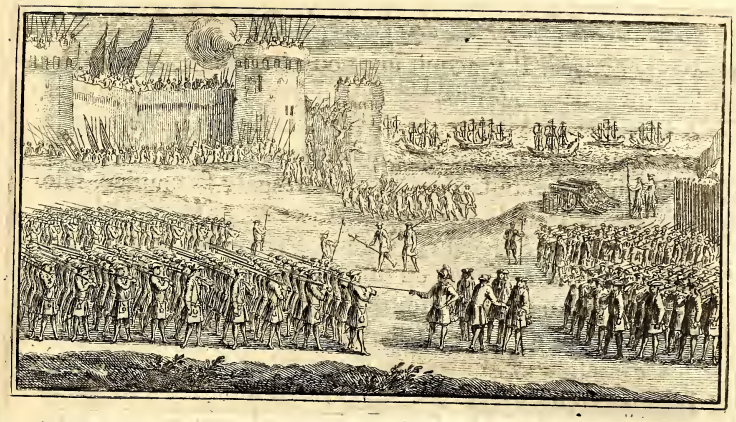

EDOÜARD
ROY XI.

EDOÜARD nâquit en 1401. dans le Château de Viſéo, ce nom luy fut donné en conſidération d'Edoüard III, Roy d'Angleterre ſon ayeul maternel. Il épouſa en 1428. l'Infante Léonore, fille de Ferdinand I, Roy d'Aragon, & ſuccéda au Roy ſon pere à l'âge de trente-deux ans. Il eut deux fils & quatre filles de la Reine ſa femme, ſçavoir Alfonſe, Ferdinand, Philipine, Léonore, Caterine, & Jeanne.

1433.

Naiſſance, mariage, & enfans du Roy.

Faria i Souza, Hiſt. Portug. part. 3. cap. 12.

Le Prince Alfonſe, qui étoit l'aîné, nâquit au Palais de Sintra en 1432, & ſuccéda à Edoüard. Ferdinand ſon frere vint au monde en 1433, il fut Duc de Viſéo, Grand Maître des Ordres de Chriſt & de S. Jacques, & Connétable du Royaume; il accompagna Alfonſe ſon frere dans ſon voyage d'Afrique, & ſe diſtingua dans la conqueſte d'Alcacer, place maritime. Alfonſe, & Ferdinand étant revenus en Portugal, ce dernier en partit pour retourner en Afrique en qualité de Géneral de l'armée que le Roy y

ANS DE J. CHRIST.

avoit envoyée. Il y acquit une nouvelle gloire, & particuliérement dans la priſe de la ville d'Anafe, ſituée ſur la mer Atlantique en Afrique, & revint à Liſbonne où le Roy le receut avec de grands applaudiſſemens.

Mariage de l'Infant Fernand.

Ferdinand épouſa Béatrix de Portugal, ſa couſine, fille puiſnée de Jean de Portugal ſon oncle, & Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques. Ce fut à l'habileté & à la prudence de Béatrix, que l'on dut la paix faite entre Alfonſe, Roy de Portugal, & Ferdinand, Roy d'Aragon, touchant leur différent au ſujet du Royaume de Caſtille.

Mort de cet Infant.

Ce meſme Ferdinand de Portugal mourut en 1470. à l'âge de trente-ſept ans. Quelques Hiſtoriens ont voulu inſinuer que Jean II, Roy de Portugal, qui fut ſon gendre & ſon neveu, avoit contribué à la mort de cet Infant; mais on croit qu'ils n'ont pas raiſonné juſte ſur cet évenement, puis qu'il eſt conſtant que Ferdinand mourut à Cétobriga plus de dix ans avant que D. Jean fuſt monté ſur le trône. Il laiſſa pluſieurs enfans de Béatrix de Portugal ſa femme, & entre-autres Jacques de Portugal, Duc de Viſéo, que le Roy Jean II. ſon beaufrere tua de ſa propre main en 1484. comme je le diray dans la ſuite.

Mariage de l'Infante Léonore avec le Roy Jean II.

Léonore, fille aînée de Ferdinand & de Beatrix, fut mariée au Roy Jean II. & Iſabelle ſa ſœur épouſa Ferdinand de Portugal, Duc de Bragance. Philipine de Portugal, fille aînée d'Edoüard & de Léonore, mourut à Liſbonne d'une maladie contagieuſe. Léonore de Portugal ſa ſœur, fut mariée en 1450. avec l'Empereur Fréderic III, Archiduc d'Autriche. Caterine de Portugal, troiſiéme fille du Roy, fut d'abord promiſe à Charles, Prince de Viana, fils de Jean II, Roy d'Aragon & de Navarre, & puis à Edoüard IV, Roy d'Angleterre. Ce ſecond mariage n'ayant pas été accompli, Caterine veſcut dans le célibat, & mourut dans le Monaſtere de ſainte Claire, à Liſbonne en 1463.

Mariage de l'Infante Jeanne avec le Roy de Caſtille.

Jeanne de Portugal, leur ſœur cadette, fut femme de Henry IV, Roy de Caſtille. Cette alliance fut menagée en 1455. par Charles VII, Roy de France, qui s'étoit ligué avec luy. Ceux qui ſe méloient de la ſcience des augures

tirerent

ANS DE J. CHRIST.

direrent de fâcheux, mais de trop véritables pronoſtics de ce mariage, conclu pendant les mouvemens d'une grande guerre.

Le Roy eut un fils naturel de Jeanne Manuel, parente de Léonore d'Aragon, il fut nommé Jean Emanuel de Portugal, & ſe ſignala dans la guerre d'Afrique. A ſon retour à Liſbonne il ſe fit Carme, & quelque tems aprés il fut nommé à l'Eveſché de Ceuta. Le Roy Alfonſe V. l'ayant engagé de venir à la Cour, le fit Maître de ſa Chapelle, & défera beaucoup à ſes conſeils dont il connoiſſoit la prudence.

Sainte-Marthe en ſon Hiſt. geneal. de la Maiſon de France.

L'Hiſtoire remarque que dans le moment qu'Edoüard devoit eſtre proclamé dans le Palais d'Alcaçava, où tous les Princes & les Grands du Royaume étoient préſens, ſon médecin, qui étoit Juif & fort verſé dans l'Aſtrologie judiciaire, ſe préſenta à l'aſſemblée, & ſupplia le Roy de faire retarder la céremonie de ſa proclamation, pour éviter la rencontre d'une fatale conſtellation qui préſidoit, diſoit-il, en ce moment; mais Edoüard négligeant un avis fondé ſur une ſcience auſſi incertaine que celle-là, ordonna qu'on paſſaſt outre. Le médecin chagrin de ſe voir mépriſé dit, en ſe retirant, qu'on devoit craindre que le régne ne fuſt court, & traverſé par de grands troubles, ce qui arriva, dit-on, ſelon ſa prédiction.

1433.

Prédiction d'un Aſtrologue.

Turquet en ſes Frag. ſur le Port.

Depuis ce tems la Cour demeura à Bélem, où l'Infant D. Pierre, Duc de Coïmbre, frere du Roy, vint luy baiſer la main, & le reconnoiſtre pour ſon Souverain. Peu de jours aprés, le Roy convoqua les Etats à Sintra, & l'on y reconnut le jeune Alfonſe pour le préſomptif héritier de la Couronne. Ces deux céremonies précederent celle de la pompe funébre du Roy Jean, dont le corps étoit en dépoſt depuis deux mois dans l'Egliſe Catédrale de Liſbonne. L'Infant D. Pierre, accompagné de beaucoup de Seigneurs, le gardoit, tandis que des Religieux pſalmodioient autour de ſon cercueil.

Pompe funébre du Roy Jean.

Le jour qu'on devoit transférer le corps du Roy dans l'Egliſe des Dominicains, qu'on ſurnomme de la Bataille,

ANS DE J. CHRIST. 1433.

Ferdinand ſon neveu, Archeveſque de Brague, célebra la Meſſe pontificale. Les offrandes que l'on fit, conſiſtoient en vaſes d'or & d'argent qui demeurerent à l'Egliſe. A l'iſſuë de la Meſſe, le Pere Rodrigo Religieux de l'Ordre de S. François, prononça l'Oraiſon Funébre.

On fait ſon Oraiſon funébre.

Comme on avoit remis au lendemain à faire transferer le corps de ce Prince, on fit un nouveau Service avant que de le mettre ſur un char de deüil, tiré par ſix chevaux caparaçonnez de meſme. Tous les Officiers de ſa Maiſon à cheval précedoient ce char. Douze de ſes Gentilshommes portoient les armes dont il s'étoit ſervi dans les combats qu'il avoit rendus, on fit différentes Oraiſons Funébres dans les Egliſes où le corps du Roy fut mis en dépoſt, & où les Infans, & les grands Seigneurs du Royaume le garderent tour à tour.

Marche de la pompe.

L'Infant D. Henry, Grand Maître de l'Ordre de Chriſt, accompagné des Commandeurs & des Chevaliers de cet Ordre, commença la céremonie, & ne quitta le corps du Roy, que quand l'Infant D. Jean, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, le réleva à Ville-Franche. L'Infant D. Ferdinand, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, entra dans les meſmes devoirs à Arcoentre.

Les Infans le gardét chacun à leur tour.

D. Alfonſe, Comte de Barcellos, le cadet des Infans, les Comtes d'Ouren, & d'Arayolos, les Marquis de Valence, & de Villa-Vicioſa vinrent à Alcobaça, & remplirent les meſmes fonctions auprés du corps du Roy. Cette auguſte céremonie, célebrée par un grand nombre de Prélats qui avoient chanté les Priéres de l'Egliſe, ſe termina par la reception que l'Hermite de S. Georges, fit du corps de ce Prince. Cet Anacorete l'accompagna juſqu'au Monaſtere royal de la Bataille, & ce fut là qu'il fut inhumé.

Cette céremonie s'étant faite avec beaucoup de magnificence, la Cour alla à Leyria à cauſe de la maladie contagieuſe qui affligeoit le reſte du Royaume. Ce fut dans cette ville qu'Edoüard convoqua les Etats géneraux, & qu'il raſſembla dans un Code les loix que l'on devoit obſerver dans les païs de ſon obeiſſance, parce qu'elles n'é-

Le Roy va à Leyria, & y convoque les Etats.

Il fait un Code.

toient pas ſuivies également dans tous les Tribunaux, où chacun ſe faiſoit une Juriſprudence particuliére. Par ce Code le Roy réduiſit les Juges à la meſme régle, & leur inſpira le meſme eſprit dans les Arreſts qu'ils étoient obligez de rendre. A cette Loy générale, il en ajoûta une particuliére qui regardoit le luxe dans les habits, & la prodigalité dans les tables. Par l'Edit que ce Prince rendit ſur ces deux choſes, il les régla conformément à la naiſſance & au rang de ſes ſujets; mais pour les animer à l'obſervation de cette derniére Ordonnance, il voulut que les Grands Seigneurs en montraſſent les premiers l'éxemple au peuple.

ANS DE J. CHRIST. 1434.

Réglement concernant la police.

Le commencement de cette année fut remarquable en Portugal, par la céremonie que le Roy ordonna qu'on fiſt dans la Chapelle du Palais lors que l'on conféra le Sacrement de Confirmation aux Princes ſes enfans. Cette céremonie fut accompagnée de quelques réjoüiſſances publiques; mais qui furent traverſées par la nouvelle qu'Edoüard receut de la priſon de D. Henry ſon frere. Cet Infant, qui s'étoit ligué avec Alfonſe V, Roy d'Aragon, à qui quelques perſonnes diſtinguées du Royaume de Naples en avoient donné la Couronne, fut au nombre des priſonniers que Philippe, Duc de Milan fit dans un combat naval; mais ce Duc n'ayant pas voulu profiter de cet avantage, les remit bientoſt aprés en liberté.

1435. & 1436.

L'Infant Henry eſt fait priſonnier par le Duc de Milan.

D. Henry à ſon retour en Portugal, envoya cette année Gil-Anez, & Alfonſe Gonſalve Baldaja en Afrique, où il vouloit continuer ſes nouvelles découvertes. Ces Capitaines doublerent heureuſement le Cap de Bojador, & rangerent la coſte trente lieuës par de-là ce Cap. Auſſitoſt qu'ils trouverent l'occaſion de faire deſcendre quelques Portugais pour reconnoiſtre le païs, ils ne la laiſſerent point échaper; mais comme ceux qu'on chargea de cette commiſſion, rencontrerent une grande troupe de Maures armez de zagayes, avec leſquels ils en vinrent aux mains, ils furent obligez de regagner promptement leurs vaiſſeaux.

Cet Infant envoye quelques vaiſſeaux en Afrique.

Quoique la maladie euſt beaucoup diminué les forces

ANS DE J. CHRIST. 1435. & 1436.

du Royaume, Edoüard ne laiſſa pas de lever de nouvelles troupes, qu'il envoya en Afrique, pour couper chemin aux Maures qui vouloient entrer en Caſtille. Tanger, qui eſt ſituée prés du Détroit, & dans la province d'Habata, étant la premiére place à laquelle il croyoit devoir s'attacher pour en former le ſiége, il en fit la propoſition dans le Conſeil. D. Jean, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, ſon frere, fut d'avis qu'on entrepriſt cette expédition, mais avec une bonne armée, & dit que ſi l'on ne menoit qu'une poignée de gens contre des ennemis ſuperieurs en nombre, ce ſeroit trop hazarder les ſoldats, & trop compromettre l'honneur du Roy. Il ajouta qu'il ne falloit pas compter uniquement ſur la valeur des Portugais, & qu'un peu de précaution dans une affaire de cette conſéquence, ſeroit peut-eſtre plus néceſſaire, que ne penſoient ceux qui mépriſoient trop legerement les ennemis que l'on avoit à combattre.

Edoüard envoye des troupes en Afrique.

Il propoſe à ſon Conſeil le ſiége de Tanger.

Mariana, Hiſt. Hiſp.

Divers ſentimens ſur cette entrepriſe.

Ferdinand, Grand Maître de l'Ordre d'Avis, ſecond frere du Roy, fut d'une opinion contraire. Quoiqu'il n'alléguaſt que des raiſons fort peu ſolides, on préfera néanmoins ſon avis à celuy de D. Jean. La maniére brillante dont Ferdinand expoſa ſes ſentimens, plut au Roy. Cet Infant luy perſuada ſi bien que les Maures avoient dégeneré de leur ancienne valeur, qu'Edoüard ne les regarda plus que comme des efféminez, & non comme des gens nez pour la guerre, & pour les armes. Il dit que ces Africains avoient redouté de tout tems le courage des Portugais; que ſi le perfide Comte Julien ne leur euſt autrefois facilité l'entrée dans Tarife, & dans Algézire ſous le régne de Rodéric, la Caſtille n'auroit point été contrainte de recevoir la loy de ces Barbares; que ſans remonter juſqu'à leurs anciennes conqueſtes, où il n'y avoit eu que du bonheur de leur part, & de la perfidie du coſté du Comte, il falloit ſeulement ſonger à ce qui ſe paſſa au ſiége de Ceuta, quand le Roy Jean emporta cette ville ſur ces Infidelles, ſans qu'ils euſſent oſé réſiſter aux Portugais, par la ſeule crainte qu'ils eurent de leur courage; qu'au reſte il ne propoſoit rien dont

il ne s'offrist de montrer l'exemple, en se mettant au nombre de ceux qui seroient commandez pour cette expédition, si le Roy ne luy en donnoit pas la conduite. ANS DE J. CHRIST. 1435. & 1436.

Le Roy défera donc à ce dernier Conseil, & dés ce moment il destina quatorze mille hommes de troupes réglées pour les envoyer en Barbarie, sous les ordres de Ferdinand & de Henry, ses freres. Plusieurs grands Seigneurs s'embarquerent avec eux, & entre-autres Ferdinand, Comte d'Arayolos, cousin du Roy; Vasco Ferdinandez Coutigno; Vaz de Almada; Pierre de Castro; & Ferdinand son frere, avec Alvaro, & Henry ses deux enfans. Ce Ferdinand avoit la Surintendance de la Maison de D. Henry, laquelle étoit aussi considérable que celle du Roy, & mesme on disoit en Portugal, qu'elle ne différoit de celle d'Edoüard, que parce qu'elle étoit la seconde. 1437.

Le Roy se détermine à cette conqueste.

Faria i Souza, Africa Portugueſe.

Le reste de la flotte étoit composé en partie d'un grand nombre de jeunes Gentilshommes, & de vieux Officiers ou soldats, qui avoient brigué des places & des emplois sur les vaisseaux pour marcher à cette expédition. La flotte démara du port de Lisbonne, où elle étoit à l'ancre, le 20. du mois d'Aoust de cette année. Comme cet armement étoit considérable, & que chacun raisonnoit selon son génie pour tâcher de sçavoir à quoy on le destinoit, la plûpart de ceux qui en parlerent, se persuaderent que c'étoit pour faire l'expédition de Tanger. La grande apparence qu'il y avoit à cette nouvelle la fit croire la plus véritable; & de fait elle fut répanduë en peu de tems dans toutes les places maritimes d'Afrique. Les Maures d'une de ces villes, nommée *Henaméde*, allarmez de l'approche de cette flotte, voulurent prévenir les Infans, & s'offrirent volontairement de leur payer tribut, ce qu'on accepta, & déslors ces Maures furent mis au nombre des vassaux de la Couronne de Portugal.

Départ de la flotte.

Quelques Maures allarmez s'offrent à payer tribut.

La flotte étant arrivée devant Ceuta, six jours aprés son départ, les Infans débarquerent leurs troupes pour en faire une reveuë génerale; mais ils furent fort surpris, quand au lieu de quatorze mille hommes dont ils croyoient

Les Infans font une reveuë génerale de leurs troupes.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

leur armée compoſée, ils la trouverent réduite à la moitié.

Notable diminution de leur armée.

Les Auteurs qui ont écrit ſur ce fait, attribuent moins cette diminution à la la maladie qui ſe mit ſur les vaiſſeaux, qu'à la mauvaiſe opinion que d'abord on avoit conceuë de cette guerre, à laquelle on n'avoit marché que ſur les vives & preſſantes ſollicitations des Infans. Ces meſmes Auteurs diſent, que la plûpart de ceux qu'on y avoit engagez s'en étoient répentis; que pluſieurs avoient déſerté lors qu'on avoit fait l'embarquement. Ainſi, avant que de paſſer outre on tint Conſeil de guerre, pour voir ce qu'il ſeroit plus expédient de faire. On y propoſa, attendu l'affoibliſſement de l'armée, qu'il falloit renvoyer les vaiſſeaux en Portugal pour y faire de nouvelles levées, & qu'on ne devoit rien entreprendre que quand on auroit receu des troupes. Les Infans, qui ne conſultoient que leur ardeur pour la gloire, alléguerent que celle qu'ils remporteroient en ſeroit d'autant plus grande, ſi avec le peu de monde qui leur reſtoit, ils faiſoient les meſmes progrés qu'il y auroit lieu d'eſpérer avec une formidable armée. Sur un principe auſſi équivoque que celuy-là, ils s'oppoſerent au départ des vaiſſeaux, ils ſe remirent à la mer, ſortirent du port de Ceuta, firent voile vers Tanger, & rangerent la coſte de la ville de Ximera, dont les environs ſont pleins de périls & d'écueils. Il eſt vray qu'avant que de pénetrer plus loin pour aller à Alcacer, ces Infans envoyerent un de leurs Officiers nommé Jean Pereira, avec une eſcorte de mille hommes, pour obſerver ce paſſage, & pour voir s'il étoit praticable à des vaiſſeaux de haut bord.

On réſout dans le Conſeil de guerre de renvoyer les vaiſſeaux en Portugal.

Les Infans s'y oppoſent.

Pereira va obſerver les paſſages & les trouve difficiles.

Pereira étant parti ſi-toſt qu'il en euſt receu l'ordre, fit deſcente, & rencontra en approchant de la ville d'Almérie, un parti de Maures avec qui il en vint aux mains. Au bruit de ce combat, D. Henry fit force de voiles vers le lieu où pouvoit eſtre cet Officier, à deſſein de faire auſſi deſcente; mais nonobſtant ſa diligence, il ne put arriver qu'aprés la fin de cette action, qui fut glorieuſe pour le Capitaine Portugais, puis qu'il mit en fuite les ennemis qu'il avoit eus à combattre. Bien que Pereira euſt rendu compte à cet In-

Il trouve un parti de Maures, & les bat.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

fant, des grandes difficultez qu'il y auroit d'expoſer les vaiſſeaux à un paſſage auſſi dangereux que celui qu'il venoit d'obſerver, Henry, loin de s'en étonner réjoignit la flotte, & fit la route de Tetuan, ville d'Afrique dans le Royaume de Fez.

D. Henry perſiſte dans ſon deſſein d'aller à Tanger.

Le Comte d'Arayolos commandoit l'avantgarde de la flotte, Edoüard de Menezés occupoit le centre, & portoit l'Etendard royal, & D. Henry étoit demeuré à l'arriéregarde. Dans cet ordre ils arriverent prés de Tetuan, & de-là ils firent la route de Tanger, où ils vinrent moüiller le 23. de Septembre.

Arrivée de la flotte devant cette ville.

A peine les Infans furent arrivez devant Tanger, qu'ils débarquerent leurs troupes, formerent leur camp, & commencerent le ſiége. La vigueur avec laquelle ils battirent cette ville, donna lieu à un bruit qui courut dans l'armée, que les Maures étonnez du feu des aſſiégeans, avoient abandonné cette place, & qu'ils en étoient ſortis, pour ne point s'expoſer à la durée d'un ſiége qu'ils ne pouvoient ſoutenir, ni au reſſentiment des Portugais, s'ils prenoient Tanger par aſſaut.

Commencement du ſiége.

Bien que cette nouvelle fuſt publique, le Comte d'Arayolos, Alvaro de Almada, & pluſieurs autres Seigneurs & Officiers Portugais, voulurent s'en éclaircir par eux-meſmes, & s'avancerent du coſté de Tanger avec leurs troupes; mais ils furent fort ſurpris d'en trouver les dehors bien munis d'hommes & d'artillerie; ne voulant pas néanmoins revenir au camp ſans avoir vû les ennemis de plus prés, ni ſans avoir entrepris quelque choſe, ils allerent inſulter les premieres ſentinelles, les chaſſerent de leurs poſtes, ſe rendirent maîtres des dehors, & forcerent la premiére porte de la ville. Il eſt vray que quand ils voulurent pouſſer plus avant, ils trouverent de la réſiſtance, qui les obligea de ſe retirer; ils perdirent beaucoup de gens, & eurent un grand nombre de bleſſez, & entre-autres le Comte, & Almada, le furent légerement.

Le Comte d'Arayolos va inſulter les ſentinelles.

Il force une porte de Tanger.

A leur retour dans le camp, on redoubla les batteries, & on les continua durant trente-huit jours d'un feu toûjours égal. Enfin, la bréche que les aſſiégeans avoient faite

ANS DE J. CHRIST. 1437.

étant assez considérable pour monter à l'assaut, ils s'y déterminerent d'une commune voix. Les assiégez qui connoissoient leur extrémité, se disposerent à se bien défendre, ce qu'ils firent avec plus de courage, & sur tout depuis que l'ancien Gouverneur de Ceuta, nommé *Zalabanzala*, en qui ils avoient une grande confiance, étoit entré dans Tanger, & qu'il y avoit mené la garnison qui avoit défendu Ceuta.

On est prest de monter à l'assaut.

D'un autre costé, les assiégeans prenoient leurs mesures pour attaquer cette ville par differens endroits, & pour obliger les assiégez à faire diversion. Il fut donc resolu que tandis que ceux des assiégeans que l'on avoit commandez pour monter à l'assaut, approcheroient du corps de la place, l'Infant D. Ferdinand, secondé du Comte d'Arayolos qui étoit presque guéri, feroit son attaque du costé de la porte de Fez. Alvaro d'Abréo, Evesque d'Evora, qui avoit marché à cette guerre, parce qu'on la faisoit contre des Infidelles, & Ferdinandez Coutigno, étoient chargez d'aller attaquer la porte de la vallée, pendant que l'Infant D. Henry battroit le Château, où les ennemis étoient en plus grand nombre que dans la ville.

Les assiégeans projettent de faire différentes attaques.

Chacun devoit donner en mesme-tems pour faciliter l'escalade. Les assiégez de leur part avoient dispersé leurs troupes, & renforcé les endroits, où ils jugeoient que les assiégeans envoyeroient le plus de monde. Comme ils se doutoient bien que les plus grands efforts se feroient du costé de la bréche, ils y avoient aussi laissé le plus de gens qu'ils avoient pu pour la défendre, de sorte que l'action commença ainsi qu'on l'avoit projetté de part & d'autre. Les assiégeans n'oublierent rien de tout ce qu'il falloit faire pour s'emparer du poste que chacun d'eux attaquoit. Ceux qui devoient monter à l'escalade s'y étoient présentez, nonobstant une gresle de fléches & de pierres ; ils seroient mesme entrez dans la ville, si leurs échelles eussent été assez longues pour monter sur le rempart, ce qui les obligea d'en abandonner le dessein aprés y avoir perdu beaucoup de leurs gens.

Les assiégez se disposent à se défendre.

Les Portugais se présentent à l'assaut.

Nonobstant

ANS DE J. CHRIST. 1437.

Nonobſtant la réſiſtance des aſſiégez, on continuoit toûjours de battre la ville, & pour le faire encore avec plus de vigueur qu'auparavant, les Infans ordonnerent qu'on leur envoyaſt du canon qui étoit à Ceuta; on y joignit auſſi des échelles plus longues que celles qu'on avoit apportées, en cas qu'on en euſt beſoin.

Les Infans font venir du canon de Ceuta.

Sur ces entrefaites les Maures, qui avoient demandé du ſecours à leurs alliez, en receurent un conſidérable, il conſiſtoit en quatre-vingt mille hommes de pied & dix mille chevaux. Il eſt vray que cette multitude avoit été tumultuairement aſſemblée, & que la plûpart de ceux qui la compoſoient, étoient ſans diſcipline, ſans armes, en partie, & preſque tous ſans courage; de maniére que les Portugais, loin d'eſtre allarmez de cette prodigieuſe quantité d'ennemis, dont le ſeul nombre auroit ſuffi pour les écraſer, ſe propoſerent de les aller inſulter. D. Henry voyant cette fermeté parmi ſes troupes, prit quatre mille hommes, & s'en alla teſte baiſſée aux Barbares, à deſſein de les combattre. Les ennemis ébranlez par cette intrépidité, ſe diſperſerent, s'en retournerent comme ils étoient venus, & prirent le chemin des montagnes, honteux d'avoir lâché le pied devant une poignée de gens, dont la ſeule contenance les avoit réduits à la fuite avant que d'en eſtre venus aux mains. Quelques jours aprés ils deſcendirent des montagnes, & parurent du coſté de la ville. Leur retour donna une nouvelle émulation aux Portugais, & ce que Henry auroit fait, ſi les ennemis n'euſſent pas pris la fuite à ſon approche, Ferdinand, & le Comte d'Arayolos l'entreprirent avec beaucoup de gloire & de ſuccés, puis qu'ils battirent les ennemis, qu'ils leur tuerent beaucoup de monde, & qu'ils obligerent le reſte à ſe retirer.

Les aſſiégez reçoivent un prodigieux ſecours.

L'Infant D. Henry met les Maures en fuite.

Les ennemis ſe rallient.

D. Ferdinand les bat.

Ce nouvel échec détermina les Rois de Fez, de Maroc, & de Tafilet, à ſe mettre en campagne. Ces Princes y prenoient d'autant plus de part qu'il s'agiſſoit en cette guerre de la conſervation d'une de leurs meilleures villes, & de l'honneur de leur Religion. Un tel deſſein les intereſſoit trop ſenſiblement pour négliger plus long-tems de mar-

ANS DE J. CHRIST. 1437.

cher eux-meſmes à la défenſe de Tanger, & d'y venir à la teſte d'une prodigieuſe armée.

Quelques Rois Africains viennent au ſecours de Tanger.

D. Henry, que ſes Coureurs informerent du deſſein des ennemis, connut alors les grandes difficultez qu'il auroit à eſſuyer, avant que de pouvoir venir à bout de ſon entrepriſe. D'ailleurs, il prévoyoit que les Maures le mettroient bientoſt dans le meſme état où il avoit eſperé de les réduire. Pour y remedier, Ferdinand ſon frere & luy, ſe poſterent le plus avantageuſement qu'il leur fut poſſible; ils ſe retrancherent, firent pointer leur canon, garderent ce qu'il leur falloit de troupes pour ſe défendre, & renvoyerent ſur les vaiſſeaux celles qu'ils en avoient tirées, pour eſtre en état de ſe rembarquer en cas qu'ils y fuſſent contraints.

Ce ſecours fait changer de deſſein aux Infans.

Les Maures les inſultent, & les preſſent.

Cependant les troupes des Rois Maures arriverent devant Tanger, & réduiſirent Henry & Ferdinand à ſe retirer. Les ennemis ne voulant pas s'en tenir à la retraite des Infans, les pourſuivirent & les preſſerent, ce qui les obligea de faire volte face, & de ſe défendre. Un de leurs ſoldats les voyant ſi inférieurs aux Maures, en alla porter la nouvelle à la flotte. Pierre de Caſtro, qui la commandoit, préfera la néceſſité où il étoit de ſecourir ces Princes, à l'ordre qu'ils luy avoient donné de ne point quitter la flotte, & leur mena un détachement conſidérable de tout ce qu'il y avoit de plus braves gens. Avec ce ſecours les Infans firent teſte aux ennemis, & les arreſterent. Les Maures les voyant ainſi raſſemblez n'oſerent les aller attaquer, quoi-qu'ils fuſſent de beaucoup ſupérieurs, & ils aimerent mieux employer leurs troupes à les entourer, que de hazarder d'en venir à une action.

Pierre de Caſtro vient les ſecourir.

Les meſures que les Barbares avoient priſes paroiſſoient immanquables, & tous autres gens que les Portugais en euſſent été allarmez, mais les périls & l'inégalité des forces, ne les rebutoient pas, & ils trouvoient de nouvelles reſſources dans leur intrépidité & dans leur courage. Animez de cette meſme valeur dans la ſituation où ils ſe voyoient, cette effroyable multitude d'ennemis qu'ils avoient en teſte,

Caractére des Portugais dans les combats les plus inégaux.

les étonnoit moins que le manque d'eau où ils étoient dans leur camp. Mais dans le tems qu'ils étoient réſolus de mourir en tâchant de ſe faire jour l'épée à la main, plûtoſt que de périr par la ſoif, une pluye ſi abondante ſurvint, qu'elle ſuffit pour déſalterer toute l'armée. Ce rafraîchiſſement leur donna une nouvelle vigueur, & ils ne reſpiroient plus que l'occaſion de combattre; mais comme il ne s'agiſſoit pas ſeulement de ſe frayer un chemin, & qu'il étoit impoſſible d'avoir des chaloupes pour gagner les vaiſſeaux, parce que les Maures occupoient les bords de la mer, ces jeunes Princes s'étoient déterminez, en cas qu'ils puſſent y parvenir, de le faire durant la nuit, de ſe jetter à l'eau, & d'aller à la nage juſqu'à leurs vaiſſeaux. Telle étoit leur derniére réſolution, quand un Portugais nommé Viejra, Aumônier de D. Henry, eut la lâcheté de s'aller ranger du coſté des Maures, & de leur découvrir les meſures que les Portugais avoient priſes. Si-toſt que les Barbares en furent avertis, ils renforcerent les corps de garde qu'ils avoient ſur le bord de la mer, & par ce moyen la perte des Portugais euſt été inévitable, ſi les ennemis s'en fuſſent tenus là.

ANS. DE J. CHRIST. 1437.

Courageuſe réſolution des Infans.

Trahiſon d'un Portugais.

Bien que les Maures duſſent ſe repoſer ſur le nombre de leurs gens & ſur les précautions qu'ils avoient priſes, ils jugerent plus à propos d'en venir à un accommodement, pourvû qu'il leur fuſt avantageux, que de s'occuper de la perte des Portugais, qu'ils regardoient toûjours comme trés incertaine. Pleins de ces timides réflexions, ils envoyerent dire à Henry, que s'il vouloit abandonner ſon canon, rendre Ceuta, & renvoyer les priſonniers qu'il avoit faits, on luy ouvriroit le chemin pour retourner à ſes vaiſſeaux; & pour plus grande aſſeurance de la parole qu'ils luy faiſoient porter, ils s'offrirent de luy donner en oſtage le fils du Gouverneur de Tanger, à la charge qu'il leur en donneroit auſſi de ſa part, juſqu'à ce que les conditions de cet accommodement fuſſent pleinement conſommées.

Les Maures n'en ſçavent pas profiter.

Ils propoſent un accommodement aux Portugais.

Les Infans & tous les Officiers étoient fort inquiets ſur le parti qu'ils avoient à prendre dans cette occaſion. Si d'un

ANS DE J. CHRIST. 1437.

coſté ils refuſoient d'entendre à ces propoſitions, leur perte & celle de toute l'armée étoit preſque inévitable, & les reſſources qu'ils avoient pour la ſauver & eux auſſi, étoient ſi légeres qu'il y avoit beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer. Si d'un autre coſté ils conſentoient de faire tout ce qu'on éxigeoit d'eux, ils ſe faiſoient une honte prématurée des reproches qu'ils s'attireroient infailliblement d'avoir adhéré à de telles propoſitions, & d'avoir rendu une place ſi néceſſaire au Roy, & qui luy avoit couſté tant d'hommes & tant d'argent. Ils ſe diſoient à eux-meſmes qu'on attribueroit cet accommodement à la crainte de la mort ou de l'eſclavage, crainte qui étoit bien fondée; mais qui paroiſſoit honteuſe à des gens qui n'avoient jamais appréhendé de mourir, ſur tout quand ils ſe voyoient en état de faire acheter leur liberté, ou leur vie à leurs ennemis.

Réflexions des Portugais ſur cet accommodement.

D'ailleurs, les Infans ſe trouvoient embarraſſez ſur le choix des oſtages qu'ils donneroient aux Maures, en cas qu'il falluſt accepter le parti qu'on leur propoſoit. Telle étoit leur incertitude, quand l'Infant Ferdinand, toûjours zélé pour la gloire du Roy ſon frere, pour celle de ſa patrie, & pour l'intereſt de ſa nation, s'offrit de ſervir d'oſtage, & de paſſer chez les Maures, juſqu'à ce qu'on euſt pris des meſures dans le Conſeil pour le délivrer d'entre les mains de ces Barbares. L'empreſſement que cet Infant témoigna pour cet effet, détermina Henry ſon frere, & tous les Officiers, à conſentir à ce que Ferdinand déſiroit avec tant d'ardeur, eſpérant qu'il ne demeureroit pas longtems parmi les Maures. Enfin, les Portugais obligez de leur accorder tout ce qu'ils éxigeoient d'eux, accepterent cet accommodement qui fut fait comme il avoit été propoſé, & Ferdinand partit accompagné de ſes Gentilshommes & de ſes Officiers, qui ne le voulurent point quitter.

L'Infant Ferdinand s'offre pour oſtage.

Aprés que les Infans eurent éxecuté la plus grande partie des choſes qu'ils avoient promiſes, ils partirent pour retourner à leurs vaiſſeaux; mais ils ne trouverent pas les chemins ſi libres qu'on leur avoit fait eſpérer, parce que quelques ſoldats, ſoit qu'ils ne ſceuſſent rien de ce traité,

Perfidie des Maures.

ou qu'ils vouluſſent l'ignorer, les chargerent, & voulurent empécher leur embarquement. D. Henry obligé de ſe défendre, le fit ſi heureuſement qu'il parvint juſqu'au bord de la mer; mais n'ayant pas eu le tems de ſe mettre dans un eſquif non plus que ſes ſoldats, ils ſe jetterent à la mer, & gagnerent les vaiſſeaux à la nage. L'Infant piqué de ce manque de parole de la part des Maures, voulut s'en venger, & refuſa de leur renvoyer quelques-uns de leurs gens qu'il avoit ſur ſes navires, ſuivant les conditions de l'accommodement. Enfin, la flotte étant arrivée à Ceuta, D. Henry renvoya en Portugal, ſous la conduite du Comte d'Arayolos, la plûpart des bâtimens qu'il avoit ramenez de devant Tanger, où il tomba dangereuſement malade.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

D. Henry ſe jette à la mer pour aller à ſes vaiſſeaux.

Maladie de D. Henry.

Tandis que ces vaiſſeaux faiſoient la route de Portugal, le Roy, qui avoit un preſſentiment ſecret du mauvais ſuccés de cette entrepriſe en Afrique, y envoya D. Jean ſon frere, avec de nouvelles troupes pour renforcer celles de Henry & de Ferdinand. L'arrivée de D. Jean fut le meilleur reméde que l'on pouvoit apporter à la maladie de D. Henry, & la joye qu'elle luy cauſa fut telle en effet, qu'il recouvra bientoſt aprés ſa ſanté; de maniére que ces Infans réſolurent entre-eux de faire de nouvelles propoſitions aux Maures. Comme ils ne vouloient pas en uſer ainſi ſans en avoir un prétexte légitime, on leur dit de la part de D. Henry, qu'ayant été les premiers à contrevenir aux conditions de leur accommodement par les inſultes qu'on luy avoit faites, & par les pertes qu'on luy avoit cauſées lors qu'il avoit voulu ſe rembarquer, il étoit auſſi en droit de ne pas éxecuter ces meſmes conditions, ſuivant qu'elles avoient été arreſtées, & qu'ainſi il s'offroit de renvoyer avec bonne eſcorte le fils du Gouverneur de Tanger, qu'il avoit en oſtage avec tous les autres priſonniers & captifs qui étoient ſur ſes vaiſſeaux; mais qu'il ne vouloit plus leur rendre Ceuta, quoi-qu'il l'euſt promis par leur traité.

Arrivée d'un nouveau ſecours en Afrique.

Motifs des Portugais pour ne pas éxecuter le traité.

Les Maures, loin d'écouter cette propoſition, la rejetterent, & déja ils ſe promettoient de s'en venger ſur la perſonne de D. Ferdinand, en cas que D. Henry n'éxecutaſt

ANS DE J. CHRIST. 1437.

pas les choſes ſuivant qu'il s'y étoit engagé. Le peu d'apparence qu'il y avoit que ces Barbares en uſaſſent autrement, détermina Henry de renvoyer D. Jean en Portugal; mais le Comte d'Arayolos, qui y étoit arrivé le premier, avoit déja rendu compte au Roy de tout ce qui s'étoit paſſé dans l'expédition de Tanger.

D. Jean retourne en Portugal.

Ce Prince ſurpris de voir que D. Jean étoit revenu ſeul, à Liſbonne, & que D. Henry étoit reſté à Ceuta, luy manda de ſe rendre à la Cour. Ces ordres étoient ſi précis, qu'il ne put y réſiſter. Il partit, mais il ne voulut pas aller plus loin qu'en Algarve, parce qu'il étoit toûjours occupé du chagrin que luy cauſoit la détention de ſon frere.

Le Roy ordonne à D. Henry d'y revenir.

Au reſte, le débris de l'armée que D. Henry avoit renvoyée en Portugal, cauſa beaucoup de chagrin au Roy. Comme le repentir de n'avoir pas ſuivi le meilleur avis, étoit inutile dans une occaſion auſſi preſſante que celle de la vie d'un Prince, ou de la perte d'une place telle que Ceuta, Edoüard aſſembla ſon Conſeil pour ſe déterminer ſur une affaire qui le partageoit ſi cruellement entre ſa propre gloire, ſa tendreſſe pour ſon frere, & l'interêt de ſon Etat.

Inquiétude du Roy ſur les affaires d'Afrique.

Il aſſemble ſon Conſeil.

Les Miniſtres eux-meſmes embarraſſez à ſe déclarer, ſe trouverent combattus de différentes opinions. Les uns vouloient écouter la voix de la nature & du ſang, préferablement aux conſeils que ſuggére la politique, & étoient d'avis de rendre Ceuta; mais le Roy ne paroiſſoit point trop diſpoſé à ſuivre cette opinion. Les autres, qui ſans doute connoiſſoient mieux le cœur de ce Prince, luy firent comprendre que ſon honneur ne l'engageoit point à garder une capitulation faite à ſon préjudice & meſme à ſon inſceu. Il eſt vray, diſoient-ils, que la perſonne d'un Infant eſt une victime trop conſidérable pour n'en pas regretter le ſacrifice; mais auſſi, ajoûtoient-ils, la perte de Ceuta intereſſe trop la Religion & la gloire du Roy, pour ne les pas acheter aux dépens de ſon propre ſang. Sur ce principe, ils concluoient qu'il ne ſeroit pas moins glorieux à Ferdinand de mourir en cette occaſion pour l'honneur de l'Egliſe, & pour

le bien de l'Etat, que de périr en le voulant défendre, & qu'en un mot ce deſtin, quelque dur qu'il paruſt, devien-droit honorable à cet Infant, qui d'ailleurs n'étoit point au gré ni au gouſt des Portugais qu'il avoit toûjours haïs, & dont il n'avoit jamais été aimé.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

Cruelle délibe-ration de ce Conſeil.

Ces derniéres opinions prévalurent dans l'eſprit d'Edoüard. Pour lors les Miniſtres affecterent de faire paroître une eſpéce de douleur, qu'ils devoient moins à la tendreſſe, qu'à leur politique, & témoignerent au Roy, la peine avec laquelle ils ſe déterminoient à ſacrifier Ferdinand. Henry ſon frere, qu'on avoit appellé à ce Conſeil, ſe laiſſa entraîner à la pluralité des voix, ſur tout depuis que le Roy avoit conſenti au ſacrifice qu'il falloit faire de Ferdinand. Ainſi l'Infant captif fut condamné par ſes plus proches, avant que de l'eſtre par ſes propres ennemis.

Le Roy conſent à laiſſer Ferdi-nand à la merci des Barbares.

D. Henry eſt de meſme ſen-timent.

Tandis qu'on avoit réſolu dans le Conſeil, qu'un Prince de Portugal ſeroit la victime qu'on devoit immoler pour l'intereſt de la Religion, parce qu'en rendant Ceuta, les Maures auroient abbatu les Autels que les Chrétiens y avoient élevez, le Roy occupé du deſſein qu'il avoit formé d'obtenir la publication d'une Croiſade contre ces Barbares, ſe ſervit de l'occaſion que luy fourniſſoit la célebration du Concile que le Pape Martin V. avoit indiqué dans la ville de Baſle, en 1431. & qu'Eugene IV. continua dans la meſme ville. Pour cet effet Edoüard y envoya des Ambaſſadeurs à l'éxemple des autres Princes Chrétiens, puis qu'il s'agiſſoit de l'augmentation & de la conſervation de la Foy, de l'état de l'Egliſe, de la réformation du Clergé, de la réunion de l'Egliſe Orientale, & particuliérement des Bohémes, de l'extirpation des Héreſies, de la conſervation des libertez de l'Egliſe, de la paix, du repos des Rois, des Princes, & des peuples, ainſi qu'il eſt plus expreſſément porté par la Bulle du Pape Eugene V. expédiée le premier jour de Février. Cette Bulle eſt la meſme que ce Pontife adreſſa au Cardinal Julien Céſarini, qui préſidoit à ce Concile en l'abſence de Sa Sainteté, qui ne put y aller en perſonne, à cauſe de ſes continuelles infirmitez. Comme les

Tenuë d'un Concile à Baſle.

Bullar. tom. I. Mart. V. Conſt. 14. & Seſſ. I. Concil. Baſil. Ann Bar. ad ann. 1431. Bin. & Labb. in act. Concil. Baſil.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

particularitez de tout ce qui s'y passa, seroient étrangéres à mon sujet, & qu'elles causeroient une trop longue interruption, je me contenteray de dire, que le Roy y avoit envoyé Martinez, Evesque de Porto, & le Comte d'Ouren, avec caractére d'Ambassadeurs; que ces Ministres obtinrent des Peres du Concile, la publication d'une Croisade contre les Maures, puis qu'il vouloit continuer la guerre que le Roy Jean son pere, avoit commencé à porter en Afrique, & que les Rois de Portugal seroient sacrez avec les mesmes céremonies qu'on observe au sacre des Rois de France & d'Angleterre, ce que néanmoins on n'a point pratiqué jusqu'icy en Portugal.

Le Roy y envoye des Ambassadeurs.

Fruits de cette Ambassade.

Lusitania purpurata & infulata.

Les Ambassadeurs du Roy étant sur le point de partir de Basle, le Comte d'Ouren revint seul en Portugal, parce que Edoüard avoit consenti au choix que les Peres du Concile avoient fait de l'Evesque de Porto, pour aller à Constantinople, en qualité de Légat, avec pouvoir d'y terminer les différens de l'Eglise Grecque avec la Latine. La prudence avec laquelle ce Prélat se comporta en cette delicate & importante négociation, luy mérita un nouvel honneur à son retour de Constantinople, puis qu'il eut encore la mesme qualité de Légat, lors qu'on l'envoya auprés de Philipe, Duc de Bourgogne.

Le Comte revient en Portugal, & l'Evesque de Porto va à Constantinople.

Aussitost que le Roy eust receu la Bulle pour la publication de la Croisade, ce Prince donna ses derniers ordres pour se mettre en campagne, & pour marcher contre les Infidelles. Les vaisseaux qu'il fit équiper, & l'armée qu'il mit sur pied furent en cette occasion des témoignages essentiels de son zele. L'empressement qu'on luy voyoit pour cette guerre, donnoit une nouvelle émulation à tout le Royaume, & chacun se faisoit un mérite & un devoir de le suivre dans cette expedition. Rien n'étoit capable de le détourner d'un si loüable dessein, que le soin qu'il se croyoit obligé de prendre des affaires de son Royaume. Plein du desir d'y mettre promptement ordre, il convoqua les Etats generaux dans la ville de Santaren, afin d'y régler plusieurs abus qui s'étoient glissez durant la maladie du

Convocation des Etats.

du Roy Jean ſon pere. Il commença par la réforme de la Juſtice, il abrogea la procedure afin d'accelerer la déciſion & le jugement des affaires; il voulut prendre connoiſſance des droits que les Officiers ſubalternes éxigeoient des Parties; il régla ceux qui leur étoient deus. Enfin il fit une Ordonnance pour reprimer le luxe dans les habits, & preſcrivit la ſomme qu'on y devoit employer.

ANS DE J. CHRIST. 1437.

Nouveaux Réglemens en Portugal.

Comme cet ordre établi par le Roy, ne regardoit que les peuples en géneral, & qu'il ne raccommodoit point ſes affaires propres, que le Roy Jean ſon pere avoit fort dérangées, Edoüard prit les avis des plus habiles Juriſconſultes de ſon Royaume, pour remettre ſes revenus ſur le meſme pied qu'ils étoient avant que le Roy Jean les euſt affoiblis par ſes trop grandes libéralitez. Cette affaire ne pouvoit bien tourner, qu'en revoquant les donations qui avoient été faites, ce qu'on ne pouvoit entreprendre à moins qu'on n'en trouvaſt des expédiens qui paruſſent équitables. Le ſujet qui avoit porté le Roy Jean à ſe dépoüiller, pour enrichir les autres, regardoit de trop prés ſa réputation, & celle du Roy ſon fils, pour en uſer d'une maniére abſoluë & ſouveraine. Comme D. Jean n'étoit pas fils legitime du Roy Pierre, & qu'il n'avoit pu parvenir à la Couronne, qu'en intéreſſant les grands Seigneurs, dont les ſuffrages luy étoient abſolument néceſſaires, il avoit diſpoſé en leur faveur d'un grand nombre de belles terres, dont il leur avoit fait des donations, pendant qu'il étoit Régent. Si les liberalitez de ce Prince avoient paſſé pour de ſolides marques de ſa bienveillance, à l'égard de ces Seigneurs, ce n'avoit pas été un moindre coup de politique pour captiver par-là leurs bonnes graces, ſans quoy il n'auroit pu rien entreprendre ni rien eſpérer. Ainſi cette affaire étoit d'autant plus délicate qu'elle regardoit les plus grandes Maiſons du Royaume, & que pour la faire bien réüſſir il falloit donner atteinte à des actes ſolemnels, qui de leur nature paſſent pour perpetuels & pour irrevocables.

On cherche des expédiens pour rétablir les affaires du Roy.

Faria i Souſa, Europ. Portu.

Motifs des liberalitez du Roy D. Jean.

Jean de Régras, de qui la profonde & ſubtile capacité étoit géneralement reconnuë, fut celuy qui du regne de

ANS DE J. CHRIST. 1437.

D. Jean trouva l'expédient de ſauver de tout reproche l'honneur de ce Prince, & en meſme-tems celuy d'Edoüard ſon ſucceſſeur. Il luy conſeilla donc de publier, ce que le Roy ſon pere luy avoit déclaré au lit de la mort, & qu'il avoit eu intention, en faiſant tant d'aliénations des biens de ſa Couronne, que ces meſmes biens paſſaſſent d'enfans maſles en enfans maſles de ceux à qui les donations en avoient été originairement faites, afin de redoubler en eux leur zéle pour le ſervice & pour la perſonne du Roy; mais auſſi qu'il avoit prétendu que ſi ces biens, ou en géneral ou en particulier, tomboient en quenoüille par le défaut de la ligne maſculine, ils fuſſent déclarez réverſibles à la Couronne, à laquelle ils ſeroient réünis. Mais pour donner au Royaume une plus pleine connoiſſance de cette intention que le Roy D. Jean avoit toûjours tenuë fort ſecrette, & qu'il n'avoit déclarée qu'aux derniers momens de ſa vie, Régras eſtima que le Roy devoit créer une Loy nouvelle, ſous le nom de *Loy Mentale*. Cette Loy eſt ſi célebre & ſi régulierement obſervée en Portugal, que depuis ce tems-là on a réglé ſur ce meſme pied, la joüiſſance des donations que les Rois font aux particuliers, pour en joüir ſeulement durant leur vie, & par ce moyen ces Princes rentrent inſenſiblement en poſſeſſion des fonds alienez, dont ils diſpoſent ſuivant les occurrences en faveur de ceux qui méritent de telles gratifications.

Expedient pour remettre le Roy en poſſeſſion de ſon Domaine.

Loy Mentale, & ce que c'eſt.

L'Hiſtoire remarque à ce ſujet, que Régras, qu'on regardoit comme l'auteur de ce nouveau Réglement, fut le premier qui en reſſentit la rigueur. On y lit, que ce qu'il avoit ſuggéré au Prince pour le remettre en poſſeſſion d'une partie de ſon domaine, devint ſi déſavantageux à ce Juriſconſulte, & à ſes propres intereſts, que ne luy reſtant plus qu'une fille de ſon mariage, pour héritiere des biens qu'il poſſédoit, & qu'il tenoit uniquement de la libéralité du Prince, il ſe vit obligé d'en obtenir une diſpenſe pour aſſeurer à ſa fille les biens de ſa ſucceſſion, parce qu'il ſe trouvoit dans le cas de la Loy. Au reſte, l'Hiſtoire ne nous apprend pas qu'aucun autre que Régras, euſt ſollicité une

Régras ſe trouve le premier dans le cas de cette Loy.

pareille diſpenſe, & il paroiſt que perſonne ne ſe récria contre cette Loy. Que ce fuſt par manque de crédit pour eſpérer une pareille faveur qu'Edoüard avoit accordée à Régras, où par une aveugle ſoumiſſion à ſes volontez, il eſt conſtant que chacun y adhéra avec cet eſprit d'obéiſſance, qui ne s'eſt jamais démenti dans les Portugais. ANS DE J. CHRIST. 1437. Le Roy luy accorde une diſpenſe.

Bien que cette Ordonnance renverſaſt tous les projets des chefs de famille, & qu'elle les déconcertaſt dans les meſures que la plûpart d'entre-eux avoient priſes pour l'établiſſement de leurs enfans, ce mal néanmoins n'étoit pas comparable à la déſolation que la maladie contagieuſe cauſoit dans le Royaume depuis quelques années. Loin qu'on y viſt aucune diminution, on en éprouvoit tous les jours de nouveaux & de terribles effets, & pour comble d'affliction le Roy, qui étoit allé à Tomar ville d'Eſtramadure fut ſaiſi de cette maladie en ouvrant une lettre, & y mourut âgé de trente-ſept ans, & dans le cinquiéme de ſon Regne. Ainſi s'évanoüirent tous ces grands projets qu'il avoit faits de paſſer en Affrique. Contagion dans le Royaume. 1438. Mort du Roy.

Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'on avoit toûjours compté Edoüard parmi les plus grands Monarques, & au nombre des plus grands hommes de ſon ſiécle. Son érudition égaloit ſon courage; les gens de guerre, & les gens de lettres trouvoient en ce Prince, un égal Protecteur. Il poſſédoit la langue Latine dans la derniére perfection; il en connoiſſoit la force & les graces; il écrivit en langue Portugaiſe, ſur la Morale, ſur la Juſtice, & ſur la Politique; on dit qu'il dédia à la Reine Leonore ſa femme ce dernier ouvrage, connu ſous le nom de *Bon Conſeiller*. Enfin, il ne fut pas moins adroit aux éxercices du corps, que profond dans ceux de l'eſprit; il fit un traité à ſes heures perduës ſur la maniére de domter les chevaux. Les gens les plus expérimentez dans cette profeſſion, convenoient en ce tems-là, que cette maniére étoit la plus ſeure & la meilleure de toutes celles qu'ils avoient pratiquées juſqu'alors. Comme ces différens ouvrages n'ont point été imprimez, on en attribuë la raiſon à la perte des manuſcrits. Caractére d'Edoüard. Différens ouvrages de ce Prince. *Mariana Hiſt. Hiſp. lib. 20. cap. 16. & l. 21. c. 13. Garibai lib. 35. c. 11. Duard Genealogie des Rois de Portugal.*

ANS DE J. CHRIST. 1438.

Edoüard avoit pris pour Deviſe, une lance entourée d'un ſerpent en forme de Caducée, avec ces mots pour ame LOCO ET TEMPORE, voulant dire par la lance, qui eſt le hiéroglife de la guerre, que s'il étoit toûjours preſt à la faire contre ceux qui ſe déclareroient ſes ennemis, il étoit auſſi diſpoſé à ne rien entreprendre qu'avec prudence, ce qui eſt exprimé par le ſerpent, qui eſt le ſymbole de cette vertu.

Sainte Marthe Hiſt. Geneal.

Faria i Souſa.

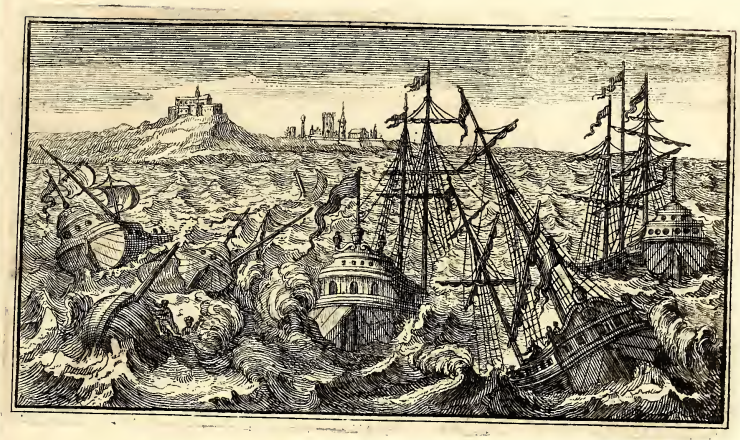

ALFONSE V.

ROY XII.

QUAND le Roy Edoüard mourut, Alfonſe ſon fils aîné & ſon Succeſſeur, n'étoit âgé que de ſix ans. Ce Prince nâquit à Sintra en 1432. & fut proclamé dans la ville de Tomar. Huit ans aprés ſa proclamation il épouſa en 1446. Eliſabeth, fille de l'Infant Pierre, Duc de Coïmbre, & ſon oncle, il en eut deux fils & une fille. L'aîné mourut en bas âge, & portoit le nom de Jean; le puiſné régna ſous celuy de Jean II, & l'Infante Jeanne, fille du Roy, ſe fit Religieuſe, comme je le diray dans la ſuite de l'Hiſtoire. 1438.

Naiſſance, mariage, & enfans du Roy.

La jeuneſſe d'Alfonſe fit naître de grandes conteſtations dans le Royaume. La plûpart de ceux qui prirent parti dans cette diviſion, ne tendoient qu'à dépoüiller la Reine Leonore de la Régence. D. Jean, frere cadet de ce Duc, & pareillement oncle du jeune Roy, fut un de ceux qui paroiſſoient les plus oppoſez aux prétentions de la Reine. Il ne pouvoit ſouffrir qu'une femme étrangére gouvernaſt, *Faria i Souſa.* 1439.

Grande conteſtation au ſujet de la Régence.

ANS DE J. CHRIST. 1439.

au préjudice des Princes, bien qu'Edoüard l'euſt ordonné par ſon teſtament. D. Jean publioit qu'il étoit de l'honneur de la Nation de ne s'en pas tenir à cette diſpoſition, ſur laquelle le Roy avoit été prévenu, & qu'il y avoit lieu de croire qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre à la tendreſſe conjugale. Il diſoit, que les femmes n'étoient pas nées pour régner, au moins toutes ſeules, parce que ſouvent elles manquent de fermeté dans les occaſions, où il s'agit de ſoutenir les fonctions onéreuſes d'une Couronne, & qu'elles ſe trouvent quelquefois trop diſpoſées à pardonner quand il faut punir, & trop preſtes à ſe venger, lors qu'il n'eſt queſtion que d'oublier ou de repouſſer l'injure. L'exemple qu'il allégua de la malheureuſe Régence d'Uraque, en Caſtille, fit plus d'effet ſur les eſprits que toutes les raiſons politiques & morales, dont il fortifia ſa remontrance, ce qui partagea la Cour & tout le Royaume.

Nuñez Vaſconcellos.

Sainte Marthe en ſon Hiſtoire Geneal. de la Maiſon de Fr.

D. Jean oncle du Roy, opine pour en dépoüiller la Reine.

Garibai lib. 35. cap. 12.

La Reine allarmée de ce partage, convoqua les Etats géneraux, eſpérant que le teſtament du Roy ſon mary, y ſeroit confirmé, & que par ce moyen elle ſe verroit à couvert des brigues qui pourroient luy eſtre contraires. Bien que cet expédient paruſt preſque infaillible, toutefois cette Princeſſe craignoit que la plûpart des ſuffrages de ceux qui y devoient entrer, ne luy fuſſent pas favorables; de ſorte que loin de s'y repoſer, non plus que ſur le droit qu'elle avoit, & ſur la validité du teſtament d'Edoüard, elle jugea à propos de mettre, à quelque prix que ce puſt eſtre, l'Infant Pierre dans ſes intereſts, parce qu'elle en redoutoit la réputation & le mérite. Pleine de ce deſſein, elle voulut l'attacher à elle, & luy dit que le Roy ſon mary, en préſence de ſon Confeſſeur, luy avoit laiſſé une déclaration par écrit de ſes volontez concernant le mariage du Prince avec Eliſabeth, fille de cet Infant, & qu'il luy avoit recommandé de préferer cette alliance aux autres qu'on pourroit pratiquer d'ailleurs.

Elle convoque les Etats.

Elle taſche de mettre le Duc de Coïmbre dans ſes intereſts, & veut marier le Prince à la fille de ce Duc.

Cette deſtination, qui convenoit beaucoup à l'attachement que D. Pierre avoit pour le Roy, flattoit trop agréablement cet Infant, pour ne pas eſpérer que le ſuc-

cés répondroit un jour aux intentions d'Edoüard. Comme le projet de ce mariage n'étoit plus un ſecret, & que tout le monde en parloit ſelon ſon intereſt particulier, Alfonſe, Comte de Barcellos, de qui l'Infant D. Jean, cinquiéme fils du Roy Jean I, avoit épouſé la fille appellée Iſabelle de Portugal, fut preſque le ſeul qui n'applaudit pas à cette alliance. Les raiſons particuliéres de ce Comte rouloient ſur l'envie qu'il avoit, que le Roy épouſaſt Iſabelle ſa petite fille, & fille de l'Infant D. Jean; mais n'oſant agir par luy-meſme pour faire échoüer le mariage du Roy avec la fille de D. Pierre, & pour faire réüſſir celuy qu'il projettoit, il en fit l'ouverture à Norogna, Archeveſque de Liſbonne. Ce Prélat, qui paſſoit pour le Miniſtre le plus dévoüé à la Reine, & par conſéquent un des plus puiſſans à la Cour de cette Princeſſe, mit tout en uſage pour luy faire gouſter cette propoſition. L'Archeveſque ne ſuivoit pas ſeulement en cette occaſion ſon penchant à rendre cet important office à D. Jean, mais il y trouvoit encore une ſatisfaction particuliére, en ſe vengeant de D. Pierre, de qui il étoit le plus grand ennemi. Néanmoins tous les mouvemens qu'il ſe donna auprés de la Reine furent inutiles, cette Princeſſe ne changea point de ſentimens.

ANS DE J. CHRIST. 1439.

D. Alfonſe s'oppoſe à cette alliance.

L'Archevêque de Liſbonne entre dans cette intrigue qui ne réüſſit pas.

Cependant les Etats s'aſſemblerent dans la ville de *Torres Novas*, que la Reine avoit indiquée pour cet effet. On y réſolut dés la premiére ſéance, que cette Princeſſe auroit le ſoin de l'éducation du Roy ſon fils; que Pierre, Duc de Coïmbre, fils de Jean I, & oncle du Roy, commanderoit les armées; que Ferdinand d'Arayolos, Marquis de Villavicioſa, auroit l'adminiſtration de la Juſtice, & qu'Alvarés Gonſalve, Comte d'Atouguia, ſeroit Gouverneur du Roy.

1440.

Aſſemblée des Etats.

Premiére délibération des Etats.

Turquet en ſes Fragmens ſur le Portugal.

La Reine peu ſatisfaite de cette réſolution, voulut tenter tous les moyens qui ſe préſenterent à elle pour ſe conſerver la Régence que le Roy luy avoit tranſmiſe, & prétendoit qu'elle luy étoit deuë comme femme d'Edoüard, comme mere d'Alfonſe, & comme Reine. Quelques eſprits factieux, qui ne reſpiroient que le trouble, éxagé-

La Reine en eſt mécontente & pratique de l'appuy.

ANS DE J. CHRIST. 1440.

rerent le tort qu'on luy faiſoit, & luy dirent que cette action réjailliſſoit juſques ſur la mémoire du feu Roy, de ſorte que Leonore, pouſſée par ſon ambition & par ſon reſſentiment, & ſecondée par des gens qui n'avoient du crédit & de la force que dans leurs diſcours, ne balança point à pratiquer toute ſorte de voyes pour appuyer ſes prétentions. Les plaintes qu'elle répandit dans le Royaume contre la plûpart des Seigneurs qu'elle ſoupçonnoit de luy avoir toûjours été contraires, & les mouvemens qu'elle ſe donna pour mettre dans ſes intereſts le Roy de Caſtille, ſon couſin & ſon beaufrere, firent que les Etats, qui n'étoient pas encore ſéparez, délibérerent tout de nouveau ſur l'inéxecution du teſtament d'Edoüard, de laquelle la Reine ſe plaignoit. Les choſes changerent de face dans cette ſeconde délibération. Il fut arreſté qu'on luy oſteroit la tutelle de ſes enfans, & l'adminiſtration de leur domaine, & qu'au lieu de partager l'autorité entre tant de Gouverneurs, D. Pierre gouverneroit tout ſeul le Royaume.

Elle s'adreſſe au Roy de Caſtille.

Seconde délibération des Etats.

La Reine n'avoit pas été la ſeule qui euſt fait des mouvemens pour détruire ce qui avoit été réſolu dans la ſeconde délibération des Etats. Alfonſe, Comte de Barcellos, & frere naturel de D. Pierre, Duc de Coïmbre, ſecondé de pluſieurs grands Seigneurs du Royaume, s'étoient déclarez partiſans de cette Princeſſe, & avoient tâché de traverſer le choix qu'on avoit fait du Duc pour eſtre Régent. L'Infant D. Henry, pareillement oncle du Roy, & frere de Pierre, voulant ſatisfaire tout le monde en meſme-tems, & empêcher que les mécontens ne troublaſſent le repos & les affaires de l'Etat, fut d'avis qu'on donnaſt au Comte de Barcellos, l'adminiſtration de la Juſtice; qu'on nommaſt un certain nombre de Conſeillers, pour luy aider à la rendre ſelon les Loix du Royaume, & que D. Pierre euſt, & gardaſt tout ce que les Etats luy avoient accordé, à quoy il conſentit aiſément pour le bien de la paix.

Les Etats géneraux n'étoient point encore ſéparez, quand

ANS DE J. CHRIST. 1440.

quand le Régent ſupplia Leonore, de luy donner la déclaration dont elle luy avoit parlé, touchant le mariage du Roy, avec ſa fille Eliſabeth. La Reine, qui ne pouvoit pas légitimement luy refuſer cette piéce, ſur tout depuis qu'elle luy avoit dit les intentions d'Edoüard, la donna au Régent ſi-toſt qu'il l'eut demandée. Comme cette déclaration étoit capable de renverſer le deſſein que le Comte de Barcellos avoit formé de marier le Roy avec ſa petite fille, ce Comte apprit ce qui s'étoit paſſé entre la Reine & le Régent, & il voulut engager cette Princeſſe à retirer d'entre ſes mains l'acte qu'elle venoit de luy donner, mais Leonore rejetta ſi loin la propoſition de Barcellos, qu'il n'oſa plus luy en parler.

Acte important que le Duc de Coïmbre demande à la Reine.

Le Comte de Barcellos ſollicite la Reine de retirer cette déclaration.

Le Comte d'Ouren ſon fils eut la hardieſſe de demander au Régent ce que ſon pere n'avoit pu obtenir de la Reine. Ce jeune Seigneur, animé du meſme eſprit que le Comte ſon pere, entra auſſi dans les meſmes ſentimens. L'ambition d'avoir une niéce pour Reine, peut-eſtre meſme la mauvaiſe diſpoſition où le fils ſe trouvoit auſſi-bien que le pere à l'égard du Régent, détermina le Comte d'Ouren à luy demander cette déclaration. D. Pierre receut d'abord cette propoſition avec beaucoup de froideur; mais ſur la réflexion qu'il fit de l'inutilité de cette piéce, il fit apporter la caſſette où il l'avoit miſe, la déchira, & en donna les fragmens au Comte, action digne d'un homme dont la conduite étoit ſans reproche, & l'eſprit ſans intereſt.

Le Duc déchire l'acte & le donne au Comte d'Ouren.

Telle étoit la ſituation des affaires en Portugal, quand les Ambaſſadeurs de Jean II, Roy de Caſtille, y arriverent. Ces Miniſtres étoient chargez de demander au Roy & à ſon Conſeil, que les Ordres militaires d'Avis, & de ſaint Jacques de l'Épée, fuſſent réünis à celuy de S. Jacques de Calatrava en Caſtille, dont ils avoient été ſéparez, & que les Eveſques qui de tout tems avoient été ſuffragans de Séville, & qui méditoient de ne le plus eſtre, continuaſſent à reconnoître cet Archeveſque pour leur Métropolitain.

Arrivée des Ambaſſadeurs de Caſtille.

Outre ces deux demandes, les Miniſtres Caſtillans don-

ANS DE J. CHRIST. 1440.

nerent encore d'amples Mémoires, qui contenoient d'autres prétentions, & les raiſons qu'ils avoient d'en ſolliciter le ſuccés. Sur l'éxamen qu'on en fit dans le Conſeil, on fut de différens ſentimens, touchant la réponſe qu'on devoit y faire. Quelques-uns étoient d'avis que le Roy répondiſt par écrit, & ſuivant les propoſitions que le Roy de Caſtille luy faiſoit. Quelques autres eſtimoient qu'on ne devoit décider ces ſortes d'affaires, que les armes à la main. Aucun de ces avis ne fut ſuivi, & l'on crut dans le Conſeil, qu'il étoit plus à propos de dire aux Ambaſſadeurs du Caſtillan, que le Roy feroit ſçavoir ſes intentions par les Miniſtres qu'il luy envoyeroit, que d'en venir aux voyes de fait avec ce Prince.

Ces Miniſtres préſentent des Mémoires au Roy.

Réponſe de ce Prince.

1441. 42. 43. & 44.

Cependant, le peuple continuoit ſon murmure, touchant la diſpoſition que la Reine faiſoit des charges, en faveur de certaines gens, qui étoient trés-indignes d'en éxercer les fonctions. Soit qu'ils euſſent des protecteurs auprés de cette Princeſſe, où que leur argent leur en fiſt trouver, il eſt conſtant qu'elle ne refuſoit rien de tout ce qu'on luy demandoit, parce qu'ordinairement c'étoit les Dames de ſa Cour, qui propoſoient ces nouveaux Officiers.

La Reine diſpoſe des charges.

Quand Léonore eut fait toutes ces diſpoſitions, elle alla à Sintra, à cauſe de la maladie contagieuſe qui étoit à Liſbonne. Ce fut durant ſon ſéjour dans cette Maiſon de Plaiſance, qu'elle receut les Brefs de condoleance que le Pape luy écrivoit ſur la mort du Roy ſon mari. Ce Pontife l'éxhortoit en meſme-tems de ne point conſentir qu'on rendiſt la ville de Ceuta aux Maures, bien qu'on le leur euſt promis, pour ſatisfaire à la rançon de l'Infant Ferdinand, n'étant pas juſte, ajoûtoit le ſaint Pere, qu'on préferaſt les affaires de l'Etat à celles de la Religion.

Le Pape s'oppoſe à la reddition de Ceuta.

Enfin les peuples irritez de la conduite de la Reine, qui agiſſoit en Souveraine, quoi-que dépoüillée de ſon autorité, s'adreſſerent à l'Infant Pierre, & le ſolliciterent au nom de toute la nation, & par l'affection qu'il avoit pour les Portugais, de les affranchir des malheurs dont ils étoient

Les peuples ſollicitent l'Infant Pierre de les protéger.

menacez. D. Pierre ne voulant pas ſe déterminer de ſon propre mouvement, ſur le parti qu'il avoit à prendre dans une affaire de cette conſéquence, s'en ouvrit à ſon frere l'Infant D. Jean. Si Pierre en euſt ſuivi les conſeils, il n'auroit pas héſité plus long-tems à faire ce que les peuples déſiroient avec tant d'ardeur; mais il réſiſta toûjours aux ſentimens de ſon frere, & à l'empreſſement des Portugais, de crainte qu'on n'attribuaſt un jour à ſa prétenduë ambition les deſordres d'une guerre civile, qu'il appréhendoit que ſa Régence ne cauſaſt en Portugal. ANS DE J. CHRIST. 1441. 42. 43. & 44.

Si-toſt que la Reine fuſt avertie des ſollicitations que les peuples faiſoient au Régent, elle n'épargna rien pour luy donner toutes ſortes de dégouſts; & de fait il s'en apperceut bientoſt, chaque jour luy en fourniſſoit de nouveaux ſujets. Pour en éviter les ſuites, il aima mieux ſe retirer & ſortir de Liſbonne, que d'y demeurer expoſé à l'inquiétude ou à la mauvaiſe humeur d'une femme; d'ailleurs, chagrine de voir que les Portugais ne luy obéïſſoient plus qu'avec beaucoup de répugnance & de contrainte. Il ſort de Liſbonne.

Pendant l'abſence de D. Pierre, Alvaro Vaz de Almada, que depuis on a connu ſous le nom de Comte d'Abranchés, eut le commandement de la garniſon de Liſbonne. Comme les peuples, & particuliérement ceux de Porto, ne pouvoient s'accoûtumer aux maniéres de la Reine, & qu'ils ne reſpiroient que d'obéïr au Régent, il fut obligé de revenir à Liſbonne; de ſorte que Leonore ſe vit contrainte de luy abandonner l'éducation du Roy. On dit meſme qu'elle s'écria en quittant ce Prince, qu'elle ſentoit redoubler en elle la triſteſſe de ſon veuvage, puis qu'elle ſe voyoit ſans époux & ſans enfans. Ce furent là ſes derniéres paroles en luy diſant adieu, & dés ce moment elle partit pour Alenquer. Le Comte d'Abranchés eſt fait Commandant de la garniſon de cette ville. Le Duc revient à Liſbonne, & la Reine ſe retire à Alenquer.

Le retour de l'Infant D. Pierre, cauſa une telle joye parmi les peuples, qu'ils luy demanderent permiſſion de luy faire élever une ſtatuë, comme un monument éternel de leur reconnoiſſance, puis qu'il rétabliſſoit le repos de l'Etat. Mais il refuſa cette marque de leur attachement, & Le peuple veut élever une ſtatuë au Régent; mais il s'y oppoſe.

ANS DE J. CHRIST. 1441. 42. 43. & 44.

leur dit que pour ne ſe point expoſer au riſque de voir bientoſt abattre ce qu'on auroit élevé à ſa gloire, il étoit plus expédient de s'en tenir aux témoignages de leur affection.

Le Comte de Barcellos a des ſentimens fort differens.

Alfonſe Comte de Barcellos, frere naturel du Régent, eut des ſentimens bien oppoſez à ceux de la plûpart des Seigneurs & des peuples, puis qu'il ne voulut jamais le reconnoiſtre pour tel, & que loin d'applaudir à un choix ſi géneralement approuvé, il fut le premier à le condamner & à le contredire dans toutes les occaſions que le hazard luy en fit naître. Cette mauvaiſe intention ne pouvoit procéder que d'un mouvement de jalouſie que ce Comte avoit conceuë contre l'Infant ſon frere, depuis ſon élevation à la Régence, ou d'un aveugle attachement qu'il avoit aux intereſts de la Reine.

Au reſte, cette Princeſſe n'étoit pas allée à Alenquer, pour oublier tout ce qui s'étoit paſſé depuis la mort d'Edoüard, ni pour ſe conſoler de ſes malheurs; mais pour rêver à loiſir ſur les nouveaux expédiens qu'elle pourroit tenter pour rentrer dans ſes prétendus droits, & pour traverſer le nouveau gouvernement. Pleine de ce deſſein, qu'elle ne pouvoit faire bien réüſſir, à moins qu'on ne la ſecouruſt, elle mandia des troupes de tous coſtez, & s'adreſſa aux Infans Henry, Sanche, & Pierre d'Aragon, ſes freres, & à Jean II, Roy de Caſtille, ſon beaufrere. Ces Princes, bien que zélez pour les intereſts de la Reine leur ſœur, n'y entrerent pas avec toute la vivacité qu'elle éxigeoit d'eux, puis qu'au lieu de luy envoyer des troupes, ils ſe contenterent d'envoyer des Ambaſſadeurs en Portugal, pour tâcher de ramener les eſprits en faveur de Leonore, & de luy rendre l'autorité que ſa qualité de Reine, & de mere du Roy luy donnoit, & de laquelle les Etats l'avoient dépoüillée contre les derniéres diſpoſitions du Roy ſon mari. Le mauvais ſuccés de cette négociation obligea ces Miniſtres de s'en retourner en Caſtille, & en Aragon.

La Reine mandie du ſecours en Aragon & en Caſtille.

L'Aragonois & le Caſtillan envoyent ſeulement des Ambaſſadeurs.

L'eſpérance de la Reine ayant échoüé de ce coſté-là, elle partit d'Alenquer avec l'Infante Jeanne ſa fille, qu'elle

y avoit menée, & s'en alla dans les terres du Prieur de Crato. Ce fut là qu'elle envoya une lettre circulaire dans toutes les villes qui avoient tenu autrefois pour elle, & où elle ſe flattoit d'avoir encore des partiſans. Elle leur demanda du ſecours, leva quelques troupes, & ſe mit en devoir de commencer la guerre. Le Régent qui vouloit agir avec circonſpection à l'égard de Leonore, luy fit remontrer les funeſtes ſuites que cette guerre pourroit avoir, & la ſupplia d'y faire une ſérieuſe réflexion. Loin que cette remontrance euſt tout l'effet que l'on en devoit attendre, cette Princeſſe en parut encore plus piquée, & ne rabattit rien des réſolutions qu'elle avoit formées ; de ſorte que le Régent ſe vit obligé de ſe mettre en campagne avec une armée, & de marcher vers Crato à deſſein d'en former le ſiége. La Reine avertie de l'approche du Régent, n'oſa l'y attendre, & ſe retira en Caſtille accompagnée du Prieur, & des autres Seigneurs, qui s'étoient attachez à elle.

ANS DE J. CHRIST. 1441. 42. 43. & 44.

Elle leve des troupes, & met le Prieur de Crato dans ſon parti.

Elle ſe retire en Caſtille.

Sur ces entrefaites on apprit en Portugal la mort de l'Infant Ferdinand, ſixiéme fils du Roy Jean I, que les Maures avoient toûjours en oſtage. Comme ces Barbares virent que les Portugais négligeoient de ſatisfaire aux clauſes de leur traité, concernant la rançon de cet Infant, ils réſolurent de s'en venger ſur ſa perſonne, le chargerent de chaînes, & le transférerent de la ville de Fez dans celle d'Alcacer. Les indignitez qu'ils luy firent ſouffrir pendant ſa route, furent ſi vives & ſi accablantes qu'il ſuccomba ſous leur poids & ſous leur nombre, & qu'il tomba dangereuſement malade. Son Confeſſeur, que par un coup du Ciel les Maures luy avoient laiſſé, luy aida beaucoup à ſoutenir ſes peines & ſes malheurs avec une conſtance héroique & chrétienne.

On transfere l'Infant Ferdinand à Alcacer.

Pour lors ces Barbares connurent leur faute, & ſe repentirent d'avoir mis ce Prince dans un état qui ne leur laiſſoit plus rien attendre de ſa vie. Ils euſſent bien ſouhaité de contribuer au rétabliſſement de ſa ſanté, moins par un effet de ſenſibilité, que par un mouvement d'intereſt qui leur faiſoit perdre dans la mort de cet Infant toute

Il devient malade & meurt dans ſa priſon.

Ans de J. Christ. 1441. 42. 43. & 44.

l'esperance qu'ils pouvoient avoir qu'on leur rendroit Ceuta. Dans cette pensée ils luy envoyerent leur plus habile Medecin à qui ils promirent de grandes récompenses, s'il le pouvoit tirer du danger où il étoit; mais les remedes furent impuissans, & le mal fut si violent qu'il mourut d'une dissenterie à l'âge de quarante & un an, & dans le sixiéme de son esclavage.

On asseure néanmoins que le Roy Edoüard, qui mourut cinq ans avant Ferdinand, avoit projetté sa délivrance, & que mesme il avoit ordonné par son testament, qu'on rendist Ceuta pour sa rançon. Cette nouvelle étant venuë jusqu'à cet Infant, quoi-qu'on le gardast à veuë, on dit qu'il s'étoit écrié, qu'il aimoit mieux vivre en esclave, & mourir prisonnier, que d'estre cause qu'on livrast une ville Chrétienne à des Infidelles, qui ne manqueroient pas de convertir les Eglises en Mosquées, & de donner de l'encens à leurs Idoles, sur les mesmes Autels où l'on auroit célebré le plus auguste de tous nos Misteres.

Merveilleux sentimens de cet Infant.

Cependant le Régent content de la retraite, ou plûtost de la fuite de la Reine, tourna vers Guimaraez, où le Comte de Barcellos, partisan déclaré de cette Princesse, s'étoit retranché le mieux qu'il luy avoit été possible. A l'approche du Régent, ce Comte luy fit donner avis de ne point passer outre, à moins qu'il ne vouluſt exposer les troupes du Roy à une action qui seroit trés-sanglante, & mesme il ajoûta, qu'il avoit assez de monde pour se bien défendre, & pour soutenir le parti de la Reine, qu'il n'abandonneroit jamais, quoi-qu'il luy en dust couster. Si le Comte paroissoit avoir tant de fermeté dans cette résolution, le Régent n'en avoit pas moins dans le dessein qu'il avoit formé de l'assiéger dans Guimaraez, & déja l'on étoit sur le point d'en commencer les travaux, quand le Comte d'Ouren, qui venoit de se ranger du costé du Régent, luy demanda permission d'aller parler au Comte de Barcellos son pere, à qui il espéroit de faire changer de résolution.

Le Régent part pour assiéger Guimaraez, ou est Barcellos.

Tout autre que le Régent n'euſt pas consenti que le

Comte d'Ouren fuſt paſſé ſi librement chez les ennemis, ſous prétexte de ramener ſon pere à l'obéiſſance qu'il devoit au Roy ; mais le Régent en uſoit avec plus de généroſité & de bonne-foy, & particuliérement avec un homme de la naiſſance du Comte d'Ouren, qui fit dans cette occaſion tout ce qu'il s'étoit promis de faire, puis que Barcellos licencia ſes troupes, qu'il abandonna le parti de la Reine, & qu'il paſſa dans celuy du Régent. Il eſt vray que toute cette manœuvre étoit un coup de politique dans ces deux Comtes, dont l'attachement apparent à la fortune & aux intereſts de Pierre, ne devoit eſtre regardé que comme l'effet d'une néceſſité, de laquelle ils tâchoient de ſe faire honneur.

ANS DE J. CHRIST. 1441. 42. 43. & 44.

Le Comte d'Ouren, qui étoit dans le parti du Régent, y attire ſon pere.

Pendant ces différentes intrigues, le courier qu'on avoit envoyé à Rome, arriva à Liſbonne, & apporta la diſpenſe que le Pape avoit accordée au ſujet du mariage du Roy avec Eliſabeth fille du Régent. Ce meſme courier apporta auſſi la Bulle de ſéparation des Ordres Militaires de S. Jacques & d'Avis, d'avec l'Ordre de Calatrava de Caſtille, auquel ils avoient été unis depuis fort long-tems.

Arrivée de la diſpenſe du mariage du Roy, & de la Bulle de ſéparation des Ordres de S. Jacques & d'Avis.

Ces deux circonſtances répandirent une grande joye dans tout le Royaume. Si le peuple ne reſpiroit qu'aprés l'heureux moment de la majorité du Roy, pour voir conclurre ſon mariage, qu'il regardoit comme le ſceau de ſon bonheur & de ſon repos, il ne ſouhaitoit pas avec moins d'impatience, que les Ordres d'Avis & de S. Jacques, fuſſent entiérement indépendans & affranchis de ceux de Caſtille.

Le Régent, qui crut devoir profiter des diſpoſitions favorables où il voyoit les Portugais, ſongea dés ce moment à faire la céremonie des fiançailles du Roy, avec Eliſabeth ſa fille ; mais pour mieux perſuader au peuple, que ce mariage s'étoit pratiqué du conſentement des Etats généraux du Royaume, il les convoqua dans la ville de *Torres-Védras*. La nouvelle de ce mariage étant paſſée en Caſtille, la Reine Leonore, qui s'y étoit retirée, preſſa ſi vivement le Roy ſon beaufrere, de travailler à la raccommoder avec le Régent, que ce Prince envoya un Ambaſſadeur en Por-

Convocation des Etats au ſujet des fiançailles du Roy.

La Reine ſonge à un accommodement avec le Régent.

ANS DE J. CHRIST. 1441. 42. 43. & 44.

tugal pour en faire la propoſition, & pour tâcher de la faire déclarer Régente. Pierre répondit qu'il auroit toûjours beaucoup de reſpect pour la Reine, & qu'il ſe feroit un mérite de luy obéïr, & de prendre ſes conſeils touchant l'éducation du Roy; mais il affecta de ne rien répondre au ſujet de la Régence. Ces déferences auroient aſſeurément touché la Reine dans une autre conjoncture, que celle où elle ſe trouvoit alors; mais elle ne pouvoit goûter ces ſuprémes honneurs, du moment qu'ils étoient détachez de la Régence. Ainſi, toûjours occupée du déſir de l'avoir, & toûjours rebutée de revenir en Portugal, à moins qu'on ne la luy rendiſt, elle laiſſa échoüer toutes ces belles propoſitions, & le Miniſtre Caſtillan partit de Liſbonne, ſans avoir pu réüſſir dans ſa négociation.

Ambaſſade du Roy de Caſtille, pour cet effet.

Leonore, ni le Roy de Caſtille ne s'en tinrent point encore là, & ce que ſon premier Ambaſſadeur n'avoit pu faire réuſſir par un eſprit de remontrance & de paix, Bénavidés le ſecond Ambaſſadeur de ce Prince en Portugal, voulut l'inſinuer comme par force & par menace. Le Régent & le Conſeil du Roy, que de tels ſentimens, non pas meſme la déclaration de la guerre, n'euſſent point ébranlez, perſiſterent dans les meſmes réſolutions, & ajoûterent à la réponſe qui avoit été faite au premier Ambaſſadeur, qu'attendu les mauvaiſes diſpoſitions où ſe trouvoit le peuple à l'égard de la Reine, il étoit à propos qu'elle ne revinſt point en Portugal; mais pour adoucir un avis de cette nature, on luy paya ſon doüaire.

Seconde Ambaſſade de ce Prince.

On perſiſte en Portugal dans l'éloignement qu'on avoit pour la Reine.

Aprés une réponſe ſi préciſe, Leonore ſe retira à Toléde. Pour lors on crut que ce ſeroit pour y oublier tout ce qui s'étoit paſſé depuis qu'elle étoit ſortie de Portugal, & qu'elle avoit été privée de la Régence. Loin que cette Princeſſe euſt entiérement perdu l'eſpérance d'eſtre rétablie dans un droit, dont elle diſoit que la brigue & la force l'avoient dépoüillée, elle ſe perſuada, que ſi elle pouvoit déterminer le Roy de Caſtille, à déclarer la guerre à celuy de Portugal, cette déclaration dérangeroit le nouveau Gouvernement, & que ceux qui en étoient chargez

La Reine veut diſpoſer le Caſtillan à déclarer la guerre au Roy.

deman-

demanderoient à ſe retirer, pour ne point expoſer leur réputation & tout le Royaume, à une guerre qu'on n'étoit pas en état de ſoutenir en Portugal. Pleine de ces chimériques réflexions, elle voulut joüer de ſon reſte en diſpoſant en faveur du Caſtillan, de tous les effets prétieux qu'elle avoit apportez de Portugal. Le Caſtillan plus preſt à recevoir ce qu'elle luy donnoit, qu'à ſeconder ſes prétentions, témoigna beaucoup d'indifférence pour s'embarquer dans une nouvelle guerre contre les Portugais. Ainſi, Leonore ſe voyant ſans amis & ſans argent, veſcut en ſimple Dame particuliére, & fut réduite juſqu'à faire demander au Régent, que du moins on la ſouffriſt dans le Royaume par un eſprit de charité, & qu'elle aimoit mieux y vivre & mourir obſcurément, que d'aller mandier dans une Cour étrangére une ſubſiſtance, qu'on ne devoit pas luy refuſer dans un païs, dont elle avoit été la Souveraine.

ANS DE J. CHRIST. 1445.

Elle fait demander un azile en Portugal.

Telle étoit l'extrémité des affaires de cette Princeſſe, quand la mort termina ſes malheurs & ſa vie. On crut meſme que le genre de ſa mort, auſſi-bien que celuy de ſa ſœur Marie, Reine de Caſtille, furent violens & prématurez. L'Hiſtoire ne fait nul ſcrupule de les attribuer aux mauvaiſes intentions d'Alvaro de Lima, Favori de Jean II, Roy de Caſtille, qui, à ce qu'on diſoit, avoit fait empoiſonner ces deux Princeſſes, parce qu'elles avoient été les plus vivement oppoſées à ſa fortune & à ſon crédit.

Mort de la Reine Leonore.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient dedans & dehors le Royaume, le jeune Roy répondoit merveilleuſement bien aux ſoins qu'on prenoit de ſon éducation. Le penchant que ce Prince avoit pour les belles lettres, & le plaiſir qu'il prenoit à traduire des piéces latines en langue Portugaiſe, laiſſoient eſpérer qu'il deviendroit un des plus ſçavans Princes de ſon tems. Ses inclinations naturelles étoient accompagnées d'une noble fierté; mais oppoſées à toutes ces déferences que ſouvent on rend à la Couronne, & non pas à celuy qui la porte; ennemi de ces ſortes d'égards, il reforma la céremonie de luy parler à

Education & caractére d'Alfonſe.

ANS DE J. CHRIST. 1446.

genoux, & de luy baiſer la main. Cette affabilité captiva le cœur de ſes peuples.

Modeſtie du Régent.

Le Régent, à qui l'on attribuoit l'honneur & le ſuccés d'une ſi belle éducation, n'avoit pas moins de part que le Roy à l'affection des Portugais; mais peu ſenſible aux applaudiſſemens qui luy en revenoient de toutes parts, il ne ſe prévaloit pas de ces avantages, qui flattent ordinairement un cœur ambitieux, & ſur tout dans les tems d'une minorité.

Majorité du Roy, & démiſſion du Régent.

Enfin, le Roy ayant atteint l'âge de quatorze ans, qui eſt celuy de la majorité des Princes, les Etats géneraux du Royaume furent convoquez pour le déclarer majeur. Cette céremonie ſe fit avec tout l'appareil que demandoit une action de cettte importance, & le Régent ſe déchargea des ſoins du Gouvernement. Le diſcours qu'il fit au Roy, roula ſur le compte qu'il rendit de ſa conduite durant la Régence; ſur les proteſtations qu'il fit de ne l'avoir acceptée, que pour ſoutenir l'intereſt de l'Etat, & non pour ſatisfaire à l'ambition de gouverner, & enfin, ſur la ſatisfaction que le peuple devoit avoir d'obéir à un ſi ſage & à un ſi grand Prince.

1447.

Mariage du Roy avec Eliſabeth.

La céremonie du mariage du Roy avec Eliſabeth, ſuccéda à celle de la majorité de ce Prince, nonobſtant les avis que le Comte de Barcellos, pour lors Duc de Bragance, avoit donnez au Roy de ne la pas épouſer; mais ce Prince en étoit trop vivement touché pour déferer à ces conſeils, & il paſſa outre. Cette alliance fut le comble du bonheur dont le Royaume devoit joüir long-tems ſous un long & heureux régne. A peine les réjoüiſſances publiques qu'on avoit faites à ce ſujet, furent finies, qu'il fallut en faire de nouvelles à cauſe du mariage d'Iſabelle, fille de l'Infant D. Jean, & niéce de Pierre, Duc de Coïmbre, avec Jean II, Roy de Caſtille. Sanchez de Tolédo, que ce Prince avoit nommé pour ſon Ambaſſadeur, arriva en Portugal, & épouſa cette Infante au nom du Roy ſon maître, dont il avoit tous les pouvoirs néceſſaires. C'eſt de ce mariage que nâquit Iſabelle, qui fut dottée du Royau-

ANS DE J. CHRIST. 1447.

me de Caſtille, lors qu'on la maria avec Ferdinand V, Roy d'Aragon.

Parmi les Dames qui ſuivirent la nouvelle Reine de Caſtille, Beatrix, ſœur de Jacques de Silva, premier Comte de Portalégre, fut une de celles pour qui Iſabelle conſerva le plus d'amitié. Beatrix avoit été élevée auprés de cette Princeſſe, & l'attachement qu'elle avoit toûjours eu pour elle, la détermina uniquement à quitter ſa patrie pour paſſer dans une Cour étrangére. Sa beauté ſe fit admirer auſſitoſt qu'elle parut à la Cour de Caſtille, & luy attira des amans & des jaloux. Les hommes ſe diſputerent plus d'une fois les armes à la main l'avantage de luy plaire. Cette concurrence, qui couſta du ſang & meſme la vie à quelques-uns, & la jalouſie que les plus belles femmes conceurent des appas & du mérite de Béatrix, fit beaucoup de bruit. Comme elles craignoient de ne pas triompher aſſez promptement d'une ennemie ſi redoutable, qui néanmoins ne ſe défendoit contre leurs diſcours que par ſa modeſtie & par ſon ſilence, elles employerent la plus noire calomnie pour attaquer la vertu & la réputation de Béatrix, & pour la rendre ſuſpecte à la Reine, & elles prirent ſi bien leur tems pour luy en parler, que cette Princeſſe la fit arreſter. La conſtance avec laquelle cette incomparable fille ſoutint ſa diſgrace & ſes accuſations, juſtifia mieux ſon innocence, que ſi elle ſe fuſt abandonnée à ſa douleur, ou que ſes amis euſſent fait agir leur crédit pour la tirer d'affaire. Loin d'en attendre ce ſecours, il ſembloit que tout le monde l'euſt oubliée à la Cour ſitoſt qu'elle en fut ſortie. Un abandonnement ſi géneral ſatisfit les ennemis de Béatrix ; mais leur joye ne fut pas de longue durée, puis qu'on la revit paroiſtre tout à coup dans le monde, & lors qu'on s'y attendoit le moins, ſans qu'on ait jamais pu ſçavoir à qui elle devoit ſa liberté.

Béatrix de Silva eſt une des Dames qui accompagnent la nouvelle Reine de Caſtille.

La beauté de Béatrix fait beaucoup de bruit à la Cour de Caſtille.

La Reine la fait arreſter.

Elle revient à la Cour.

Ce contretems qui avoit fait ſon effet ſur l'eſprit de Béatrix, avança de beaucoup l'éxecution du deſſein qu'elle avoit formé de ſe retirer de la Cour. Ennuyée de la vie qu'on y mene, & occupée des charmes de la ſolitude, elle

ANS DE J. CHRIST. 1447.

ne sentoit plus rien qui la retinst que son affection pour la Reine; mais enfin, la Grace plus forte que toutes les considérations humaines, luy aida à vaincre ce qu'elle n'auroit pu surmonter sans son secours. Elle se retira parmi les Religieuses de S. Dominique à Tolède, & la vie qu'elle y mena pendant trente-cinq ans, fut édifiante & fort exemplaire. C'est à la piété de Béatrix, que l'Ordre de la Conception, approuvé par le Pape Innocent VIII. en 1489. doit sa fondation & son origine.

Elle se retire dans une maison religieuse.

Ordre de la Conception & son origine.

La Reine touchée d'une si génereuse entrepriſe, donna à Béatrix, quelque tems aprés sa retraite, une maison dans la ville de Tolède. Béatrix y alla accompagnée de douze filles, qui embrasserent l'Institut & la Régle de Cisteaux, que le Pape leur prescrivit, en soumettant ce nouvel Ordre à l'Archevesque. La mort de Béatrix étant arrivée peu de tems aprés, ses compagnes suivirent la Régle de sainte Claire, sans changer ni le nom de la Conception immaculée, ni leurs premiers habits. Cela dura jusqu'en 1511. que le Pape Jules II. les tira du gouvernement des Religieux de Cisteaux, pour les remettre sous celuy des Religieux de S. François.

Mort de Béatrix.

Le Mire Orig. des Relig. liv. 5. ch. 13. Sponde A. C. 1484. n. 9.

Cependant le Comte de Barcellos, outré de n'avoir pu traverser le mariage du Roy, n'oublia rien pour détruire & pour perdre Pierre Duc de Coïmbre, dont il étoit frere naturel. Plein de cette mauvaise disposition, il tâcha d'inspirer au Roy une défiance génerale du caractére de ce Duc; il luy dit qu'il avoit mal-versé durant la Régence; qu'il s'étoit fait des créatures; qu'il avoit uniquement contribué à la mort du Roy Edoüard son pere, & de la Reine Leonore sa mere, lesquels avoient été empoisonnez, & qu'enfin, dans l'espérance de monter sur le trône, il avoit attenté à sa propre personne, ce qui par une particuliére protection du Ciel n'avoit pas réüssi.

1448.

Le Comte de Barcellos tâche de perdre le Duc de Coïmbre.

Comme de tels avis, quelque faux qu'ils puissent estre, laissent une certaine impression toûjours désavantageuse à celuy contre qui ils sont donnez, le Roy écouta & crut le Comte, se défia du Duc, & résolut de l'éloigner de sa per-

Le Roy donne dans les avis de ce Comte.

ſonne & de la Cour. La conduite de Barcellos étoit d'autant plus blâmable, qu'il oublia tous les bons offices que ce Duc luy avoit rendus, & particuliérement celuy de l'avoir fait déclarer Duc de Bragance, pendant qu'il étoit Régent. Loin d'en conſerver de la reconnoiſſance, & d'eſtre le plus zélé de ſes partiſans, il ne ſe ſouvint pas meſme qu'il étoit ſon frere, & il devint le plus cruel de ſes ennemis. ANS DE J. CHRIST. 1448.

Enfin, la froideur & le changement que le Duc remarquoit dans les maniéres ordinaires du Roy; les difficultez qu'on luy faiſoit naiſtre lors qu'il vouloit luy parler, ou approcher de ſa perſonne; les avis qu'il recevoit de ſes amis, & enfin la découverte qu'il fit de ce qui ſe tramoit à la Cour à ſon déſavantage, le déterminerent à demander au Roy la permiſſion de ſe retirer, afin de prévenir par là l'ordre qu'on devoit luy en donner. La joye avec laquelle le Roy y conſentit, confirma au Duc ce qu'on luy avoit dit à ce ſujet, & ce qu'il avoit remarqué depuis qu'il avoit changé le titre de Régent en celuy de beau-pere du Roy. Le Duc part pour Coïmbre.

Sitoſt que le Duc fut parti pour Coïmbre, le Comte de Barcellos recommença ſes meſmes pratiques contre luy. Il donna un mauvais tour à ſa retraite inopinée, & ce que Pierre n'avoit fait que par un eſprit de diſcrétion & de retenuë, ſur tout depuis que ſa fille étoit devenuë Reine, le Comte l'attribuoit pleinement à ſa politique & à quelques mauvais deſſeins qu'on verroit éclorre. C'eſt ainſi que la plûpart des courtiſans établiſſent leurs affaires ſur les débris de celles des autres.

Henry frere du Duc, & le Comte d'Arayolos & d'Atouguia, ſes amis, ne ſouffroient qu'avec beaucoup de peine l'injuſtice qu'on luy faiſoit, & tâchoient de le juſtifier dans l'eſprit du Roy; mais les ennemis ſecrets de ce Duc, & les flatteurs avoient pris les devants; de ſorte que les bons offices que ces Seigneurs cherchoient à luy rendre, ſe trouverent inutiles. Les Comtes d'Arayolos & d'Atouguia, s'intereſſent au Duc.

Cette tentative redoubla toutes les mauvaiſes intentions de Barcellos, elles furent ſi outrées qu'elles s'étendirent

ANS DE J. CHRIST. 1448.

jusqu'à ceux qui par amitié ou par devoir s'étoient attachez à l'Infant Pierre. Dans cette veuë on n'oublia rien pour luy débaucher le fameux Alvaro de Almada, connu sous le nom de Comte d'Abranchés; mais ce génereux & fidelle ami, qu'on croyoit gagner par de grandes gratifications, parce qu'il n'étoit pas d'un caractére à se laisser ébranler par des menaces, rejetta les propositions qu'on luy fit avec tant de hauteur & tant de mépris, qu'il se présenta devant le Roy revestu des mesmes armes qu'il avoit portées lors qu'il avoit fallu combattre pour son service. Il luy dit qu'il auroit lieu de se faire un reproche éternel, s'il ne luy demandoit la permission de se battre contre ceux qui avoient mal parlé de Pierre, Duc de Coïmbre, & qui s'étoient efforcez de le détruire dans son esprit. Comme cette injure ne se pouvoit laver que dans le sang de tels calomniateurs, il croyoit, ajoûta-t-il, ne devoir pas ménager le sien pour venger un ami absent, & injustement offensé en sa personne & en son honneur.

Faria i Sousa Affric. Portug.

Le Comte d'Abranchés veut se battre en duel contre les ennemis de Pierre.

Le Roy, au lieu de blâmer la liberté du Comte, regarda cette action comme un effet de son courage & de son zéle pour son ami, mais il ne luy accorda pas la permission qu'il demandoit de tirer l'épée pour sa défense ou pour sa justification, & il ne rabatit rien des soupçons qu'il avoit conceus de la fidelité de l'Infant. Sur ce refus le Comte d'Abranchés l'alla trouver à Coïmbre, & il ne le quitta point dans toutes les traverses qui luy arriverent.

Il va le trouver à Coïmbre.

On vit bientost aprés éclater des effets plus fâcheux de la colére du Roy, par la sévere Ordonnance qu'il rendit contre le Duc de Coïmbre, par laquelle il défendit à toutes sortes de personnes d'avoir aucune liaison avec ce Duc. Ce Prince luy enjoignoit en mesme-tems de luy envoyer toutes les armes offensives & défensives qu'il avoit dans ses terres.

Le Roy rend une sévere Ordonnance contre l'Infant.

On veut le contraindre d'envoyer ses armes à la Cour.

Il n'étoit pas difficile de démesler que cette Ordonnance avoit été suggerée au Roy par les ennemis de ce Duc, dont suivant toutes les apparences, on avoit conjuré la perte. Si d'un costé il refusoit de donner ses armes, c'é-

toit une rebellion à l'Ordonnance, & par conſequent une preuve de ſes mauvais deſſeins. Si d'un autre coſté il y obéiſſoit en ſe déſarmant de ſon propre mouvement, il ſe mettoit hors d'état de ſe défendre en cas qu'il fuſt attaqué. Partagé entre le ſoupçon d'une rebellion, & le riſque d'eſtre inſulté, ce Duc écrivit au Roy, & le ſupplia, puis que ſa conduite juſque là n'avoit pu le convaincre de ſon innocence, de revoquer l'ordre qu'il luy avoit fait donner de luy envoyer ſes armes, ou d'ordonner à ſes ennemis de ne point venir atroupez & armez dans ſes terres, ce qu'ils ne pouvoient faire qu'à mauvaiſes intentions.

ANS DE J. CHRIST. 1448.

Cet Infant écrit au Roy à ce ſujet.

Sur ces entrefaites, le Duc de Bragance, qui étoit dans la province Entre-Douro & Minio, où il avoit levé des troupes, receut ordre du Roy de ſe rendre à Santaren, où la Cour étoit alors. Ce Duc ne le pouvant faire ſans paſſer par les terres de l'Infant, tenta différentes fois le paſſage du coſté de la ville de Pénéla; mais cet Infant qui y étoit allé, s'oppoſa aux efforts du Duc de Bragance, & luy ferma ce paſſage qui étoit l'unique par où il pouvoit aller à Santaren. Le Roy informé de ce qui ſe paſſoit, envoya un nouvel ordre au Duc de Coïmbre de ne s'y plus oppoſer. Il receut l'ordre du Roy avec beaucoup de reſpect; mais loin d'y déferer auſſi promptement que ce Prince l'éxigeoit de luy, il fit réponſe, que le Duc de Bragance & luy étant tous deux ſes ſujets, & aucun d'eux ne devant avoir des gens de guerre à leur ſolde, il licencieroit ce qu'il avoit de troupes, ſitoſt que le Duc de Bragance, ſon ennemi capital, ſe mettroit en devoir de congédier les ſiennes, & que pour lors, il luy livreroit paſſage ſur ſes terres. Cette réponſe piqua le Roy, & peut-eſtre que ce Prince l'auroit envoyé forcer dans Coïmbre, ſi le Duc de Bragance n'euſt trouvé l'expédient de faire défiler ſes gens par petites troupes, comme ſi c'euſt été des voyageurs, & de paſſer luy-meſme avec eux. Les gens de l'Infant s'en étant apperceus, ſe mirent en devoir de les charger juſque dans le lieu où étoit leur rendez-vous; mais ils s'y prirent un peu trop tard; de maniére que le Duc de Bragance arriva à

Il s'oppoſe au paſſage de Duc de Bragance.

1449.

Le Duc trouve le moyen de paſſer.

ANS DE J. CHRIST. 1449.

Santaren, nonobſtant tous les efforts que l'Infant avoit faits devant & aprés ſon paſſage.

L'Infant eſt déclaré rebelle.

Le Duc ſe fit un mérite d'éxagerer la réſiſtance de l'Infant dans le compte qu'il en rendit au Roy ; & de fait, on publia bientoſt aprés un Arreſt, par lequel cet Infant & ſes partiſans furent déclarez traîtres & rebelles, & comme tels, il courut un bruit ſourd qu'on s'aſſeureroit au plûtoſt de leurs perſonnes, & particuliérement de celle de l'Infant, qu'on avoit ordre d'amener à Liſbonne, mort ou vif. La Reine allarmée d'un ordre ſi cruel, & partagée entre ce qu'elle devoit à ſon pere, & au Roy ſon époux, ne balança plus, puis qu'il s'agiſſoit de la vie de celuy qui la luy avoit donnée, de l'avertir de ce qui ſe tramoit contre luy.

La Reine l'avertit de ce qui ſe paſſe.

Sur cet avis, l'Infant aſſembla ſes plus fidelles amis, leur communiqua ce que la Reine ſa fille venoit de luy faire ſçavoir, & leur demanda conſeil ſur ce qu'il avoit à faire en une conjoncture ſi delicate. Aprés avoir éxaminé la ſituation où étoit l'eſprit du Roy, qu'on avoit prévenu depuis long-tems, & aprés avoir réflechi ſur les bruits déſavantageux que les ennemis de l'Infant avoient répandus de ſa conduite, ſur tout depuis ſon abſence, & dans un tems que perſonne n'avoit oſé prendre ſon parti, ils eſtimerent preſque tous qu'il ne devoit ſonger qu'à ſe défendre, en cas qu'on vinſt l'inſulter juſque chez luy, & que demeurant dans ſes terres, il leveroit du moins par là le ſoupçon qu'on luy attribuoit de vouloir inquiéter le Roy juſques dans ſa capitale, & juſque ſur ſon propre trône.

Ses amis luy conſeillent de ne point aller à la Cour.

Le Comte d'Abranchés eſt d'un avis contraire.

Le Comte d'Abranchés ſe trouva d'un ſentiment oppoſé à celuy-là. Il eſtimoit que d'armer pour ſe défendre, c'étoit compromettre l'innocence & la droiture de l'Infant. Comme l'une & l'autre étoit au-deſſus de tout reproche, il croyoit que ce ſeroit y donner atteinte que de refuſer une juſtification qu'on doit toûjours à ſon Roy, quand il la demande, ſur ce principe il regardoit ce refus comme une déſobéïſſance aux ordres du Souverain. D'ailleurs, il ne doutoit pas que ſe retrancher dans ſes terres, & ſe mettre

tre en devoir de ſe défendre, ce ſeroit irriter le Roy au lieu de l'adoucir & de le ſatisfaire. Plein de ces deux maximes, il conſeilla à l'Infant de ſe rendre à la Cour, de s'aller jetter aux pieds du Roy, de ſe juſtifier de l'outrage & du tort que ſes ennemis avoient voulu luy faire auprés de luy, & d'implorer ſa juſtice pour les confondre par le compte qu'il s'offroit de luy rendre de toute ſa conduite. Il eſt vray que d'Abranchés fut d'avis que l'Infant n'allaſt point à Liſbonne, ſi dépourvû d'amis & de ſecours qu'il ne fuſt en état de ſe défendre, en cas que la prévention ſe trouvaſt aſſez forte pour luy fermer toute ſorte d'accés auprés du Roy, ou qu'on vouluſt attenter à ſa liberté ou à ſa vie. Enfin, il s'offrit de l'accompagner & de le ſecourir de quelque façon que les choſes puſſent tourner.

ANS DE J. CHRIST. 1449.

Ce dernier avis prévalut, quoique peut-eſtre ce ne fut pas le meilleur à ſuivre, ſur tout dans la ſituation où les choſes étoient à la Cour au ſujet de l'Infant D. Pierre. La maniére dont le Comte s'intereſſoit pour luy, & la réſolution qu'il formoit de partager ſa bonne ou ſa mauvaiſe fortune le perſuaderent, & dés-lors ils ſe diſpoſerent à partir. Bien que leur union fuſt fondée ſur une ſincére & fidelle amitié, que les évenemens les plus ſinguliers ne pouvoient altérer, le Duc & le Comte voulurent néanmoins la fortifier par les plus inviolables & par les plus ſaintes preuves de la Religion. Pour cet effet ils joignirent leurs priéres auſſi-bien que leurs cœurs, ils receurent le corps de Jeſus-Chriſt de la main du meſme Preſtre, qui avoit célebré le ſacrifice de la Meſſe, & ils ſe promirent réciproquement à haute voix, & au pied de l'Autel, que la deſtinée de l'un régleroit celle de l'autre ; que ſi l'un périſſoit pour juſtifier ſon innocence ; que l'autre mourroit pour la défendre, & que tous deux n'auroient en cela qu'un meſme principe & qu'un meſme but.

L'Infant & le Comte ſe promettent une inviolable amitié.

Cependant, Eliſabeth mettoit tout en uſage auprés d'Alfonſe, pour empêcher que la guerre ne s'allumaſt entre ſon pere & luy. Cette Princeſſe inquiéte des préparatifs qu'on faiſoit dans cette intention, crut ne devoir pas

ANS DE J. CHRIST. 1449.

différer plus long-tems de s'en ouvrir au Roy. La maniére dont elle s'y prit, l'attendrit & le toucha si vivement, qu'il ne put refuser de pardonner à l'Infant son beaupere, s'il reconnoissoit sa faute. La Reine sur la parole de ce Prince l'écrivit à son pere, & l'exhorta par sa mesme lettre d'en venir à un pardon qu'il n'est jamais honteux de demander à son Souverain. L'Infant plus pénetré de la tendresse de la Reine sa fille, que de la clémence du Roy son gendre, fit réponse à cette Princesse, qu'il luy promettoit de faire tout ce qu'elle éxigeoit de luy ; mais il ajoûta qu'il ne le faisoit que par la complaisance qu'il avoit pour elle.

La Reine calme l'esprit du Roy.

Elle écrit à l'Infant son pere.

La Reine, qui n'entra pas dans les conséquences de cette lettre, n'écouta que ses mouvemens, & toute empressée qu'elle étoit de la faire voir au Roy, elle la luy porta dans son appartement. Alfonse, que ce mot *de complaisance*, arresta, interrompit la lecture de cette lettre, & dit, mais d'un ton de fureur, en se tournant vers la Reine, puis que c'est uniquement par complaisance pour vous, & non par aucune considération pour moy, je révoque la parole que je vous ai donnée, & en mesme-tems il déchira la lettre de D. Pierre. Ce changement dans les sentimens du Roy, désola la Reine, dont la tendresse & les pleurs ne purent plus adoucir les résolutions de ce Prince.

Elle en montre inconsideremẽt la réponse au Roy.

Comme le Roy faisoit observer l'Infant durant son voyage, & qu'on l'informoit tous les jours de ce qui se passoit, ses ennemis, qui redoutoient le crédit où le ressentiment de D. Pierre, quand il seroit à la Cour, insinuerent à Alfonse de luy envoyer couper passage. Ils n'eurent pas de peine de l'y résoudre ; mais craignant que la Reine, où Alvaro de Castro, Comte de Montsanto, qui tous deux s'intéressoient vivement pour l'Infant, l'une comme sa fille, & l'autre comme son ami, n'apportassent quelque changement dans les résolutions du Roy, ces mesmes ennemis luy inspirerent de nouveaux soupçons, & luy firent comprendre qu'il y alloit de sa vie, s'il ne s'asseuroit promptement de la personne de la Reine, & de celle du Comte, ce que ce Prince éxecuta auſſitoſt aprés qu'on luy en eut donné le conseil.

Le Roy fait observer l'Infant.

On s'asseure de la personne de la Reine, & de celle du Comte de Montsanto.

Cette conduite d'Alfonſe, fit tant de bruit dans le Royaume, que ce Prince chagrin de s'eſtre abandonné à de tels avis, rappella la Reine bientoſt aprés ſa détention, fit revenir le Comte à la Cour, donna à l'une des marques publiques & continuelles de ſa tendreſſe, & combla l'autre de nouveaux honneurs pour preuve de l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite & de ſa perſonne. Cette réſolution penſa déconcerter leurs ennemis, qui ne doutoient plus que le Roy n'euſt découvert leur duplicité & leur malice.

ANS DE J. CHRIST. 1449.

Cette Princeſſe & ce Comte reviennent à la Cour.

Mais ſi Alfonſe parut déſabuſé de tout ce qu'on luy avoit dit de la Reine, & de ce Comte, il ne rabattit rien des ordres qu'il avoit donnez de couper paſſage à l'Infant, nonobſtant toutes les remontrances que les plus grands Seigneurs luy firent pour le juſtifier. L'Hiſtoire nous apprend qu'un Religieux Dominicain, homme de diſtinction par ſa naiſſance, & fort connu par ſa vertu & par ſon zéle, fut un de ceux qui en ſollicita le Roy avec plus de force & de vivacité ; mais ce Prince inſenſible à tout, écouta tout ce qu'on luy dit, & n'en crut qu'à ſoy-meſme, ou pour mieux dire aux flatteurs & aux ennemis de D. Pierre.

Pluſieurs perſonnes ſollicitent le Roy en faveur de l'Infant.

Cet Infant n'ignoroit pas toutes les différentes manœuvres qu'on avoit faites auprés du Roy, ſoit pour le juſtifier, ſoit pour le perdre. Seur de ſa conduite, qui étoit toûjours irréprochable, & plein de l'aveugle confiance qu'il avoit en la bonté du Roy, il ſe perſuada que s'il venoit à la Cour, il confondroit ſes ennemis, & que le Roy avoit trop de diſcernement pour ne luy pas rendre toute la juſtice qui luy étoit deuë. Bien que D. Pierre ne douta point de l'équité d'Alfonſe, il jugea néanmoins à propos de ne point hazarder ce voyage ſans une bonne eſcorte, compoſée de cinq cens hommes de pied & de mille chevaux. On dit meſme qu'il avoit fait écrire le mot de *Loyauté*, ſur l'un des coſtez des Guidons & des Etendars, & ſur l'autre coſté celuy *de Juſtice*, & qu'en cet état, il prit le chemin de Liſbonne.

L'Infant eſt informé de ce qui ſe paſſe, pour & contre luy.

Il ſe réſout de venir à la Cour.

A meſure qu'il approchoit de Santaren, ſes principaux Officiers luy repréſenterent qu'il n'avoit pas aſſez de mon-

ANS DE J. CHRIST. 1449.

de pour réſiſter à ſes ennemis, & à plus forte raiſon aux troupes que le Roy avoit ſur pied, en cas qu'on l'inſultaſt, & comme cet Infant n'avoit d'autre intention que de luy demander juſtice, ces meſmes Officiers eſtimerent que pour y réüſſir, il ne le devoit pas faire les armes à la main, & ainſi ils luy conſeillerent de ne point paſſer outre. Cet avis étoit plein de ſageſſe; mais D. Pierre n'avoit pas l'eſprit aſſez libre pour y adhérer ni pour réflechir ſur les ſuites que pourroit avoir ſon voyage; de maniére qu'il avança toûjours vers Liſbonne, où il ne s'acheminoit, diſoit-il, que pour ſe juſtifier & pour confondre ſes ennemis.

Il y vient contre l'avis de ſes plus zélez partiſans.

Le Duc de Bragance, & ceux de ſon parti, informez par les eſpions qu'ils avoient en campagne, que l'Infant approchoit de Liſbonne, inſinuerent au Roy, que ſon beau-pere, non content d'avoir contribué ſecretement à la mort de la Reine Leonore qui s'étoit retirée en Caſtille, avoit fait encore une grande levée de gens de guerre pour venir l'inſulter juſque dans ſa capitale, pour s'emparer du trône, où du moins pour s'aſſeurer de ſa perſonne, s'il en trouvoit l'occaſion favorable. Enfin, ils ajoûterent qu'il étoit de la prudence, & meſme de l'intereſt du Roy de le prévenir avant qu'il approchaſt de Liſbonne, de crainte que pendant la Régence, il ne ſe fuſt acquis des créatures parmi les plus fidelles Portugais.

Les ennemis de l'Infant ſe déchaînent contre luy.

Alfonſe défera à ces avis, qui ſelon les ſentimens qu'on venoit de luy inſpirer, paroiſſoient ſalutaires. Il fit des Officiers généraux, comme s'il euſt deû marcher à une guerre déclarée, & les choiſit parmi les plus grands ennemis de D. Pierre, contre qui il alla luy-meſme avec une armée de trente mille hommes. Cet Infant ſçachant qu'on le vouloit perdre, crut qu'il ne devoit pas mourir les armes à la main ſans ſe défendre, quoique dans le fond il ne les euſt priſes que pour ſe mettre à couvert des mauvaiſes intentions de ſes ennemis, ſans avoir deſſein de devenir celuy d'Alfonſe. Il fit alte ſur les bords de la riviére d'Alfarobeira, & s'y retrancha, eſpérant que la Reine ſa fille agiroit pour le ju-

Le Roy arme à l'approche de l'Infant.

ſtifier, & pour le rétablir dans les bonnes graces du Roy; mais les troupes de ce Prince l'ayant inveſti dans ſes retranchemens, il ſe vit réduit à la néceſſité de ſe défendre, ce qu'il fit avec tant de valeur, ſans avoir égard aux endroits où étoit Alfonſe, que ce Prince penſa eſtre bleſſé de l'éclat d'une fléche. Le riſque que le Roy courut en cette occaſion, anima encore davantage ceux qui l'environnoient & le reſte de ſes troupes; de ſorte que D. Pierre accablé ſous le nombre de ſes ennemis, fut bleſſé d'un coup de fléche, dont il expira ſur le champ, en diſant qu'il mouroit en ſujet fidelle, & en véritable Chrétien.

ANS DE J. CHRIST. 1449.

L'Infant ſe voyant inveſti ſe retranche & ſe défend.

Mort de l'Infant Pierre.

Le Comte d'Abranchés, qui ne l'avoit point abandonné durant cette action, le voyant étendu, voulut eſtre éxact à la parole qu'ils s'étoient donnée l'un à l'autre au pied de l'Autel, & ſans ſe conſulter davantage, il ſe confondit parmi les ennemis, & combattit en brave homme, mais en déſeſperé. Accablé de fatigue, il tomba ſans avoir été bleſſé, & ce fut en ce moment, que percé de pluſieurs coups, il dit en mourant à ceux qui les luy portoient, *aſſouviſſez vous jeunes gens*. Dés que Jean d'Almada, fils de ce Comte eut appris la mort de ſon pere, il ſortit de Portugal, & paſſa en Aragon, ou dans les occaſions qui ſe préſenterent, il donna des marques de ſa valeur.

Généreuſe & fidelle amitié du Comte d'Abranchés, & ſa mort.

Les troupes de l'Infant D. Pierre Duc de Coïmbre ayant été taillées en piéces, Jacques de Portugal, l'un de ſes enfans, fut fait priſonnier avec tous les Officiers qui reſterent aprés ce combat. On arreſta tous les domeſtiques de ce Duc, & l'on ſe ſaiſit de ſa caſſette, où l'on croyoit trouver parmi ſes papiers des preuves de l'infidelité dont on l'avoit injuſtement accuſé. Enfin, Alfonſe pouſſa ſi loin ſon reſſentiment contre cet Infant, que ſon corps demeura dans le camp l'eſpace de trois jours ſans ſépulture, parce que le Roy avoit défendu qu'on l'enterraſt. Comme cet ordre n'avoit été donné qu'aux gens de guerre, & qu'ils n'oſoient y contrevenir, les païſans des environs qui l'ignoroient, porterent le corps dans l'Egliſe d'Alverca ville de l'Eſtramadure, & l'y enterrerent.

Priſon de D. Jacques fils de l'Infant Pierre.

L'Infant Pierre eſt enterré par des païſans.

ANS DE J. CHRIST. 1449.

Au reste, on blâma fort l'inhumanité du Roy, de refuser si durement la sépulture à ce Duc, son oncle & son beaupere, & qui n'avoit jamais été son ennemi. Rien ne pouvoit justifier une conduite si irréguliére, que la jeunesse d'Alfonse, qui n'avoit alors que dix-sept ans. Quoique cet âge, disoit-on, dust suffire dans un Prince aussi bien élevé qu'avoit été le Roy, pour luy faire connoistre que D. Pierre avoit trouvé moins d'accés auprés de sa personne, que ses ennemis mesmes, dont il avoit aveuglément suivi les perfides conseils; la mort de ce Duc ne luy fit pas néanmoins changer de sentiment. Il en étoit encore si plein qu'incontinent aprés son retour à Lisbonne, il voulut qu'on instruisist le procés de ses partisans qui avoient été faits prisonniers; il eut mesme assez de dureté pour ordonner qu'on les appliquast à la question, en cas qu'ils ne découvrissent pas leurs complices; & ce qui parut encore plus extraordinaire, c'est qu'il écouta favorablement les conseils qu'on luy donnoit de répudier la Reine, de crainte que tost ou tard elle ne vengeast la mort du Duc son pere.

Sentimens sur la conduite du Roy en cette occasion.

Injustice de ce Prince à l'égard des partisans de l'Infant Pierre.

Comme les ennemis de cette Princesse n'ignoroient pas la tendresse que le Roy avoit pour elle, & qu'ils auroient beaucoup de peine à luy faire goûter ces avis, s'ils ne s'en reposoient que sur eux-mesmes, ils séduisirent quelques Théologiens, & les résolurent de représenter à ce Prince le risque où il exposoit sa personne & son Royaume, s'il ne répudioit au plûtost la Reine sa femme, dont il falloit, disoient-ils, redouter le crédit & la vengeance. Pour y déterminer le Roy sous un pretexte qui pût sauver sa réputation, ils luy insinuerent de dire, qu'il l'avoit épousée dans un âge qui ne luy permettoit pas encore de juger par soy-mesme de ce qui pouvoit luy convenir, & qu'on luy avoit arraché son consentement pour conclurre ce mariage. Alfonse avoit trop de probité & se sentoit trop de tendresse pour s'abandonner à un tel conseil, qui ne convenoit point à la situation de son cœur, ni à celle de son esprit. Ainsi, loin d'y déferer il fit venir la Reine à Lisbonne où il étoit retourné, & où elle arriva sans porter le deüil de son pere,

Plusieurs personnes veulent insinuer au Roy de répudier Elisabet.

action pleine de politique dans cette Princeſſe, puis qu'en cette occaſion ſa déference aux volontez du Roy, l'emporta ſur ſon devoir à l'égard de ſon pere. Cet excés de complaiſance auroit touché Alfonſe, pour peu que ſon cœur euſt été indiſpoſé au ſujet de la Reine ſa femme. ANS DE J. CHRIST. 1449.

La Reine arrive à Liſbonne ſans avoir pris le deüil de ſon pere.

Mais ſi l'exterieur de cette Princeſſe, ne répondoit pas à la vive douleur que luy cauſoit la mort de ſon pere, elle n'étoit pas moins ſenſible à la perte qu'elle en avoit faite. Le Roy, qui de ſon coſté n'avoit trouvé aucunes preuves des mauvais deſſeins dont on avoit accuſé l'Infant, connut alors le tort qu'il avoit eu de l'avoir cru coupable. Il ſe repentit d'avoir déferé aux déteſtables conſeils que les ennemis du Duc luy avoient donnez, & à l'éxemple de Céſar, qui ne put refuſer des larmes à la teſte de Pompée, Alfonſe parut pénetré de douleur au ſujet de la mort de l'Infant Pierre. Ce Prince voulant reparer l'injuſtice qu'on avoit faite à la fidelité de ce Duc, parla avantageuſement des obligations qu'il luy avoit, & des ſoins qu'il avoit pris de ſon éducation, & de la conduite de l'Etat durant ſa minorité.

Alfonſe regrette l'Infant Pierre, & parle bien de luy.

La malice des ennemis de D. Pierre ayant enfin été découverte en Portugal, ils s'aviſerent de vouloir ſe juſtifier dans l'eſprit du Pape, en attendant qu'ils euſſent imaginé quelque expédient pour le faire auprés du Roy. Pour cet effet, ils dreſſerent un Manifeſte & l'envoyerent à Rome, & dans la plus grande partie des Cours des autres Princes de l'Europe; mais le S. Pere y fit ſi peu d'attention, qu'il blâma hautement la conduite qu'on avoit tenuë à l'égard de l'Infant, & excommunia ceux qui avoient exhorté le Roy à luy refuſer la ſépulture. 1450. & ſuivantes.

Les ennemis de l'Infant Pierre veulent ſe juſtifier.

Philipe Duc de Bourgogne, & neveu de Pierre, en fut tellement indigné, qu'il envoya prier le Roy de permettre qu'on transferaſt dans ſes Etats le corps de cet Infant, pour luy faire rendre les honneurs deûs à ſa naiſſance & à ſon mérite; mais le Roy qui avoit réſolu d'achever par la pompe funébre de cet Infant, la réparation deuë à ſa mémoire, le fit exhumer, & porter dans le Château de la

Le Duc de Bourgogne demande le corps de cet Infant.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & suivantes.

Citadelle d'Abrantés, jusqu'à ce qu'il eust donné ses ordres pour le faire transferer au Monastére de Bataille.

Telle fut la destinée de l'Infant Pierre, Duc de Coïmbre, & Régent du Royaume. Ce Prince qui n'avoit pas moins fait connoistre son mérite dans les Cours étrangéres, où il étoit allé, que sa sagesse en Portugal, dans l'administration des affaires de ce Royaume, trouva parmi les siens une fin tragique pour luy, mais honteuse à ceux qui la luy procurerent avec tant d'injustice.

Le Roy le fait exhumer, & ordonne sa pompe funébre.

Cet Infant avoit épousé Isabelle d'Aragon, fille de Jacques d'Aragon Comte d'Urgel, de laquelle il eut trois garçons & trois filles. L'aîné se nommoit Pierre, Jean étoit le nom du second, & le troisiéme s'appelloit Jacques; Isabelle, Béatrix, & Philipine, furent les noms de ses trois filles. Pierre, qui étoit l'aîné, fut le troisiéme Connétable du Royaume, pendant la Régence de son pere. Il commanda l'armée que le Roy Alfonse V. envoya au Roy de Castille en 1445. pour réduire quelques sujets rebelles, il passa ensuite en Afrique, & se signala contre les Infidelles. Les Catalans, & quelques Grands du Royaume d'Aragon, mécontens de Jean II, Roy d'Aragon & de Navarre, s'étant revoltez contre luy, appellerent le Connétable, l'éleûrent pour leur Roy en 1464. & luy presterent serment de fidelité, comme au fils de la fille aînée du Comte d'Urgel, sorti de la maison d'Aragon, auquel le Royaume appartenoit de plein droit. Cette proclamation précedée & suivie des honneurs de la Royauté, luy attira une grande guerre que le Prince Ferdinand d'Aragon, fils du Roy Jean luy déclara. Pierre, quoique secouru par Philippe, Duc de Bourgogne son parent, fut vaincu dans une bataille où Ferdinand l'engagea, & il se vit contraint d'aller à Manrésa en Catalogne, conservant toûjours le nom & le titre de Roy jusqu'en 1466. qu'il mourut, les uns disent de poison, & les autres de chagrin.

Mariage & enfans de Pierre Duc de Coïmbre.

Proclamation de Pierre, fils aîné de ce Duc, à la Couronne d'Aragon.

Jean de Portugal, fils puisné de Pierre, fut Duc de Coïmbre; il épousa Charlotte, fille de Jean III, Roy de Chypre, à laquelle ce Royaume devoit écheoir. Comme D. Jean

ne

ne pouvoit monter ſur ce trône qu'aprés la mort du Roy de Chypre, il fut déclaré Régent en 1456. Philippe, Duc de Bourgogne ſon couſin, luy donna l'Ordre de la Toiſon d'or. Ce furent là les ſeuls honneurs que receut D. Jean, étant mort avant le Roy ſon beaupere.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

Charlotte de Chypre, ſa veuve, ſe remaria avec Loüis de Savoye, fils puiſné de Loüis, Duc de Savoye, & d'Anne de Chypre, ſœur du Roy Jean III. La mort de ce Prince étant arrivée dans le tems qu'on traittoit ce dernier mariage de Charlotte, cette Princeſſe fut couronnée avec beaucoup d'appareil en 1458. dans la ville de Nicoſie, capitale de l'Iſle de Chypre. A ſon retour de l'Egliſe où l'on fit la céremonie, la haquenée qu'elle montoit, ſe cabra, & la Couronne tomba de ſa teſte; on en tira ce mauvais augure, qu'elle ne la porteroit pas longtems; & de fait, Jacques, fils naturel du feu Roy Jean III, pere de Charlotte, quoique deſtiné à l'Egliſe, & meſme engagé dans le Soudiaconat, ſe voyant ſecouru du Soudan Melec-Ella, luy déclara la guerre, & la chaſſa du Royaume. Les efforts qu'elle fit pour rentrer dans ſes droits & dans ſon patrimoine, furent inutiles. Elle ſe retira en Savoye, & puis à Rome, où elle diſpoſa du Royaume de Chypre par la donation qu'elle en fit à Charles Duc de Savoye, ſon neveu. C'eſt ſur cette donation paſſée en préſence du Pape, & de pluſieurs Cardinaux, que les Ducs de Savoye établiſſent le droit qu'ils ont ſur le Royaume de Chypre, dont ils portent encore à preſent les armes & le nom.

Mariage de Jean, fils puiſné de ce Duc, avec Charlotte de Chypre.

Strabon li. 14. Guy de Luzignan Hiſt. de Chipre. De Thou en ſon Hiſt. liv. 49. Guichenon Hiſt. de Savoye. Rainaldi Ann. Eccleſiaſt. ad ann. 1458.

Le Duc de Savoye a le titre de Roy de Chypre, & comment.

Cependant Jacques, qui en étoit l'uſurpateur, ſe maria avec Catherine, fille de Marc Cornaro Vénitien, à laquelle le Senat, qui l'avoit adoptée, conſtitua une riche dot. Jacques étant mort, laiſſa ſa femme enceinte d'un fils poſthume qui mourut deux ans aprés ſon pere. Catherine qui ſe vit ſans mary & ſans enfans, céda aux Vénitiens en 1570. ſes prétentions ſur le Royaume de Chypre, en reconnoiſſance des biens qu'elle en avoit receus, lors que Jacques, légitimé de Chypre, l'avoit épouſée.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

La République accepta cette ceſſion, bien qu'elle luy euſt été faite pendant la vie de Charlotte, & que cette Princeſſe euſt renouvellé de tems en tems ſes prétentions. Les Vénitiens poſſéderent le Royaume de Chypre juſqu'en 1571. que Sélim II, Empereur des Turcs en fit la conqueſte, à la ſollicitation, dit-on, d'un Portugais nommé Jean Miqués. Cet homme que ſa mauvaiſe conduite avoit fait chaſſer de Portugal, ſe retira à Veniſe ; mais il n'y fut pas long-tems ſans eſtre connu pour tel qu'il étoit, car il ne pouvoit ſoutenir le caractére de l'honneſte homme, qui luy étoit tout-à-fait étranger. Les Vénitiens l'obſerverent de ſi prés, qu'ils le convainquirent de pluſieurs malverſations, & le condamnerent à quelques peines qui le noterent d'infamie. Miqués en eut tant de dépit & de confuſion qu'il forma le deſſein de ſe venger. Dans cette penſée il alla à Conſtantinople, & ſe maria avec une Juifve, dont les grands biens luy donnerent accés auprés de l'Empereur Sélim.

Les Vénitiens ont poſſédé le Royaume de Chypre, & juſqu'en quel tems.

Miqués, qui approchoit ce Prince dans les momens où perſonne ne le voyoit, prit ſi bien ſon tems pour luy inſinuer de conquérir le Royaume de Chypre, que l'Empereur à moitié enſeveli dans le ſommeil & dans le vin, dont il n'uſoit qu'en ſecret, dit en frapant ſur l'épaule de Miqués, *ſi je ſuis vainqueur, tu és Roy de Chypre.*

Un Portugais eſt cauſe que Sélim eſt Roy de Chypre. *Gratiani de Bello Cyprio lib. 1.*

Piali & Muſtafa, Officiers géneraux de l'Empereur, commanderent l'armée qu'il avoit deſtinée pour cette expédition. Ils firent deſcente dans l'Iſle la meſme année que les Vénitiens l'avoient fait fortifier, & aſſiégerent Nicoſie, qu'ils prirent aprés un ſiége de quarante-huit jours. Famagouſte, ſituée vers l'extrémité de l'Iſle du coſté de la Syrie, fut enſuite inveſtie ; l'hiver qui approchoit, ne ſe trouvant pas propre pour en former le ſiége, les Turcs s'en retournerent, mais ils revinrent l'année ſuivante, & aſſiégerent cette place, devant laquelle ils demeurerent prés de trois mois. Enfin les aſſiégez, aprés avoir eſſuyé cent cinquante mille coups de canon, furent obligez de ſe rendre. Cette place étant réduite, il ne fut pas difficile aux ennemis de s'emparer du reſte de l'Iſle.

Le Sultan prend Nicoſie, & inveſtit Famagouſte.

Il aſſiége & prend cette derniére place.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

Jacques de Portugal, troiſiéme fils de Pierre, Duc de Coïmbre, eſt celuy qui fut fait priſonnier dans le meſme combat où ſon pere perdit la vie. Auſſitoſt qu'on luy eut rendu la liberté, il ſe retira auprés d'Iſabelle de Portugal, ſa tante & Ducheſſe de Bourgogne. L'inclination qu'il avoit pour l'état Eccléſiaſtique, détermina la Ducheſſe à l'envoyer à Rome. La vie que Jacques y mena, les actions qu'il y fit, & les différentes marques qu'il donna d'une ſolide doctrine, & d'une profonde humilité, porterent le Pape Calixte III. à le créer Cardinal du titre de S. Euſtache en 1456. Cette nouvelle dignité fut ſuivie de celle d'Archeveſque de Liſbonne; mais plus cet illuſtre Cardinal étoit reveſtu d'honneurs & de titres glorieux dans l'Egliſe de Dieu, plus il étoit humble & vertueux. Les dernieres preuves qu'il en donna, ſont trop rares pour les paſſer ſous ſilence. Les Médecins, qui avoient éxaminé la cauſe de la maladie de ce digne Cardinal, l'attribuerent uniquement à l'extréme continence où il avoit toûjours veſcu. Comme ils n'y voyoient point d'autre reméde que celuy de violer cette auſtére chaſteté qu'il s'étoit volontairement impoſée, il aima mieux s'expoſer à la mort, dont il ſe vit menacé, que de compromettre l'innocence de ſon baptême, qu'il falloit perdre pour recouvrer ſa ſanté & pour ſauver ſa vie. Tel fut le genre de ſa mort qui arriva en 1459.

Jacques, troiſiéme fils de Pierre Duc de Coïmbre, eſt fait Cardinal & Archeveſque de Liſbonne.

Luſitania, purpurata & inſulata.

Merveilleuſe continence de ce Cardinal.

Spondanus. Rainald. in Ann. Eccleſ. Onuphrius. Fr. Ciaconus.

Iſabelle de Portugal, fille aînée du Duc de Coïmbre, étoit celle que le Roy Alfonſe V, ſon couſin, avoit épouſée. Béatrix de Portugal, ſa ſœur, fut mariée avec Adolphe de Cléves, Seigneur de Raveſtin, pere de Philipe de Cléves Lieutenant géneral à Gennes pour le Roy de France Loüis XII. ſon couſin; il fut enſuite Géneral de ſon armée navale contre le Turc. Philipine, troiſiéme fille du Duc, ſe diſtingua par ſa piété & par ſon ſçavoir, parmi les femmes de ſon ſiécle. Sa piété la détermina à renoncer au monde pour embraſſer la vie ſolitaire, & pour ſe ſacrifier à Dieu dans le Monaſtére d'Odivellas. Son penchant pour la ſcience luy donna tant de gouſt pour les belles lettres, qu'elle traduiſit en langue Portugaiſe, un des livres du Pere Lau-

Différens états des trois Infantes filles du Duc de Coïmbre.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

rent Juſtiniani, reconnu dés l'année 1451. pour le premier Patriarche de Venize.

Ce fut vers ce tems-là, qu'Alfonſe V, Roy de Naples, propoſa le mariage de l'Empereur Fréderic III. avec l'Infante Leonore, ſœur du Roy. Comme cette alliance étoit fort ſortable de part & d'autre, elle fut preſque auſſitoſt concluë, que propoſée. Fréderic envoya en Portugal, Ænée Silvio & Barthelemy Picolomini ſon premier Miniſtre, & depuis élevé au Pontificat ſous le nom de Pie II, pour demander cette Infante dans les formes. L'Empereur voulant en accélerer l'entiére concluſion, avoit chargé ce meſme Miniſtre des pouvoirs néceſſaires pour épouſer cette Infante, ce qui ſe paſſa avec de grandes magnificences, que l'on continua juſqu'au jour qu'elle partit ſur les vaiſſeaux du Roy. Elle fut accompagnée de l'Eveſque de Coïmbre, du Marquis de Valence, du Comte d'Abranchés, & de pluſieurs autres Seigneurs & Dames Portugaiſes, qui la conduiſirent juſque dans le port de Livourne en Italie.

Mariage de Leonore ſœur du Roy, avec l'Empereur Fréderic III.

Parmi ces Seigneurs, Amedée Alfonſe, qu'on dit eſtre de la Maiſon de Villa-Real, fut un de ceux que le Roy nomma pour eſtre de ce voyage. Quelques Auteurs attribuent moins à la curioſité d'Amedée, le deſir qu'il avoit marqué de voir la ville de Rome, & d'eſtre préſent à la cérémonie du mariage de l'Impératrice, qu'à la paſſion ſecrette qu'il avoit conceuë pour cette Princeſſe. Comme il ne vouloit la perdre de veuë que le plus tard qu'il pourroit, il avoit tout mis en uſage pour eſtre du nombre de ceux qui devoient la ſuivre. Il eſt vray que quand il la vit au pouvoir de l'Empereur, il en conceut un ſi grand chagrin, qu'il ſe réſolut de l'aller oublier dans la ſolitude; & de fait, il s'engagea dans l'Ordre de S. François. C'eſt ce meſme Amedée, qui publia des révelations en forme d'Apocalypſe, touchant l'état de l'Egliſe Romaine, & le changement de la Religion des Royaumes & des Princes. Ces révelations firent beaucoup de bruit dans le monde, & parmi les gens d'érudition du quatorziéme ſiécle.

Hiſt. Seraph. part. 3. lib. 6. cap. 10. Bzovius. Spond. A. C. 1471. &c.

Cependant l'Empereur s'étoit rendu à Livourne, quel-

ques jours avant l'arrivée de la nouvelle Imperatrice ſa femme. Il étoit accompagné de Ladiſlas, Roy de Hongrie, de l'Archiduc Albert, frere de Fréderic, & de pluſieurs autres Princes. Peu de jours aprés l'arrivée de l'Impératrice, Fréderic & cette Princeſſe allerent à Rome, & furent receus par treize Cardinaux, par le Clergé, & par les Magiſtrats de la ville, leſquels vinrent au devant de l'Empereur, que l'on conduiſit ſous un riche daix juſqu'aux dégrez de S. Pierre. Le Pape reveſtu de ſes habits pontificaux, & aſſis ſur une chaire d'ivoire, y attendoit l'Empereur, qui baiſa les pieds de ce S. Pere. Le lendemain de l'entrée de Fréderic dans Rome, qui étoit le 15. de Mars de cette année là, le Pape célebra la Meſſe, & confirma le mariage de cet Empereur avec l'Infante Leonore, à laquelle ce Pontife donna la meſme Couronne qu'avoit euë autrefois la femme de l'Empereur Sigiſmond I.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

Premiére entreveuë de Fréderic & de Leonore, & leur départ pour Rome.

Spond. ad an. 1452. Bellarmin, tom. I. Nicol. V. Conſt. IV.

Le Pape les marie.

Incontinent aprés que Leonore fut partie de Portugal, l'Infant Ferdinand, frere du Roy, qui avoit épouſé Béatrix, fille de l'Infant D. Jean ſon oncle, fit équiper une caravelle, & s'en alla à Ceuta ſans avoir pris congé du Roy, à deſſein de ſe ſignaler contre les Maures. Alfonſe, qu'un ſi prompt départ inquiéta, ayant appris que ſon frere étoit à Ceuta, luy envoya un ordre de revenir à la Cour, où Ferdinand ſe rendit avec autant de diligence qu'il en étoit parti. Alfonſe le vit, & le receut avec de grandes demonſtrations d'amitié, le fit Grand Maître de ſa Maiſon, & luy donna en propre les villes de Serpa, de Béja, & de Moura.

Ferdinand frere du Roy, veuſe ſignaler contre les Maures.

Il revient à la Cour.

Tandis que le Roy s'oppoſoit au deſir qu'avoit ſon frere Ferdinand, d'aller donner des marques de ſon zéle & de ſon courage contre les Infidelles, le Pape Nicolas V. en fit naître une nouvelle occaſion à Alfonſe, auſſi-bien qu'aux autres Princes Chrétiens, par les Brefs qu'il leur envoya afin de leur faire unir leurs forces contre Mahomet II, Empereur Ottoman. Ce redoutable ennemi étoit venu attaquer la ville de Conſtantinople, qu'on regardoit comme une ſeconde Rome, & comme une autre Athénes, & il l'avoit priſe aprés un ſiége de cinquante-huit jours, no-

Brefs pour une Croiſade.

Priſe de Conſtantinople par Mahomet II.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

nobſtant les incroyables & puiſſans efforts de Conſtantin Paléologue, ſurnommé *Dracoſes*, à qui il en couſta la vie.

Les éxecrables indignitez que les Turcs y avoient commiſes contre tout ce que nous avons de plus ſacré dans la Religion, avoient obligé le Pape d'exhorter les Princes Chrétiens à prendre les armes, & à conquérir cette ville ſur le Sultan. Chacun d'eux le promit. Alfonſe s'engagea d'y marcher avec une armée de douze mille hommes; mais perſonne ne le fit. Ainſi cette célebre ville, bâtie ou dédiée par Conſtantin le Grand, fils d'Hélene, finit ſous le régne d'un autre Conſtantin, fils d'une autre Hélene. Telle fut autrefois la deſtinée de l'Empire Romain, fondé par Auguſte, & ruiné par un autre Auguſte. Il en fut de meſme de l'Empire des Perſes, qui commença ſous Darius, & qui finit ſous un autre Darius, ainſi que du Royaume de Macédoine, dont le progrés & la décadence arriverent ſous deux Philipes.

Euſebe en la vie de Conſtan. & en l'Hiſt. Eccleſ. Calcondile Hiſtoire des Turcs. Spond. Annal. Eccleſ. Petavius l. 11. de doctrinâ temporum cap. 53.

Tandis que le S. Pere ſollicitoit le Roy de prendre les armes pour la défenſe de la Religion, ce que ce Prince auroit fait ſi les autres Rois euſſent été auſſi attentifs que luy à ſe diſpoſer à cette guerre, Jean II. Roy de Caſtille, envoya des Ambaſſadeurs à Alfonſe, pour le prier d'interrompre durant quelque tems, ſes conqueſtes en Afrique, & d'abandonner celles de la Guinée. Comme ces Miniſtres vouloient l'engager à n'y plus envoyer de vaiſſeaux ni de troupes, ils luy repréſenterent que s'il continuoit de le faire, cela ſeroit capable de rompre la paix qui les uniſſoit. Cette alternative étoit fondée ſur la jalouſie que le Caſtillan avoit des heureux ſuccés des armes du Roy, & du bonheur de ſes Capitaines, dont les fréquens voyages luy portoient, diſoit-il, un grand préjudice. Le Caſtillan voulant trouver un prétexte ſpécieux à cette jalouſie, fit avancer par ſes Ambaſſadeurs, qu'Alfonſe uſurpoit ſes droits, ce qu'il ne croyoit pas devoir ſouffrir plus long-tems pour l'intereſt de ſa Couronne.

Ambaſſadeurs du Roy de Caſtille.

Ce Prince eſt jaloux des conquêtes du Roy en Guinée.

Alfonſe répondit aux Ambaſſadeurs, qu'il n'auroit point envoyé de vaiſſeaux en Guinée, s'il n'euſt été en droit de

Réponſe du Roy à ces Miniſtres.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

le faire; que cependant il prioit à ſon tour le Roy de Caſtille de n'en point venir aux voyes de fait, en donnant atteinte à la paix, & que s'il vouloit convenir d'arbitres qui diſcutaſſent les intereſts des deux Couronnes ſur ce ſujet, il s'offroit de ſe ſoumettre à leur jugement. La mort du Caſtillan ſurvint, & la choſe demeura indéciſe.

Mort de Jean I. Roy de Caſtille.

L'année ſuivante la Reine accoucha d'un fils nommé Jean. On en eut une ſi grande joye, qu'elle éclata juſque dans les moindres villes du Royaume; mais cette joye ſi génerale fut bientoſt aprés traverſée par la mort de ce jeune Prince, que les Etats aſſemblez avoient reconnu pour l'héritier préſomptif de la Couronne, un mois aprés ſa naiſſance. A peine l'eut-on porté dans le tombeau, que le Roy ordonna luy-meſme la céremonie de la pompe funébre de l'Infant Pierre, Duc de Coïmbre, dont le corps étoit toûjours en dépoſt dans la Chapelle du Château d'Abrantés. On le transfera dans le Monaſtére d'Ajubarote, où repoſent les Rois ſes ayeux, & il fut mis dans le meſme tombeau que ce Duc avoit fait faire de ſon vivant.

Naiſſance du Prince D. Jean.

Le corps de l'Infant D. Pierre eſt transferé à Ajubarote.

Aprés cette céremonie, on parla du mariage de l'Infante Jeanne, troiſiéme ſœur du Roy, avec Henry IV, Roy de Caſtille, qui avoit fait déclarer nul ſon mariage avec Blanche de Navarre, par le jugement qu'en rendit le Pape Nicolas V. à cauſe de la prétenduë ſtérilité de cette Reine. Ce jugement donna lieu au Caſtillan de ménager cette alliance avec le Portugal. Le mérite & la beauté de l'Infante, intereſſerent tout le Royaume, chacun la plaignoit de voir qu'elle étoit ſur le point de devenir la femme de Henry, à laquelle non plus qu'à Blanche, il ne feroit jamais mériter le nom de mere. L'Infante en fut avertie; mais l'éclat d'une Couronne la dédommageant d'un titre ſi doux & ſi naturel, elle préfera celuy de Reine, & le mariage ſe fit bientoſt aprés.

Mariage de l'Infante Jeanne, avec le Roy de Caſtille.

La Cour de Portugal étoit encore en deüil du Prince D. Jean, quand la mort de la Reine ſa mere arriva. Cette perte renouvella la douleur que celle de ce Prince avoit cauſée à Alfonſe, & il y parut beaucoup plus ſenſible, qu'à

Mort de la Reine Eliſabeth.

ANS DE J. CHRIST. 1450. & ſuivantes.

celle du Prince ſon fils, parce que l'une arriva naturellement, & que l'autre fut une ſuite des mauvaiſes intentions qu'avoient euës les ennemis de Pierre, Duc de Coïmbre, pere de la Reine, auſquels on attribua le poiſon que l'on avoit donné à cette Princeſſe.

Le Roy fait venir le corps de la Reine ſa mere, morte en Caſtille.

Quand la céremonie des funerailles de la Reine fut faite, Alfonſe voulut rendre à la Reine Leonore ſa mere, les meſmes honneurs de la ſépulture qu'il avoit rendus à Eliſabeth ſa femme. Dans cette penſée, il envoya demander à Jean II, Roy de Caſtille, le corps de Leonore, qui avoit été enterrée à Tolède. Ce Prince la fit exhumer avec beaucoup d'appareil & de ſolemnité, & l'accompagna juſqu'à la ville d'Elvas, où le Roy s'étoit rendu pour la recevoir, & où ces deux Princes s'entrevirent. De là on porta le corps de cette Reine dans le Monaſtére d'Aljubarote.

1457.

L'Eveſque de Silvés apporte la Bulle d'une nouvelle Croiſade,

Sur ces entrefaites l'Eveſque de Silvés, qui étoit à Rome, vint en Portugal par ordre du Pape Calixte III, & apporta la Bulle d'une nouvelle Croiſade contre les Infidelles, à meſme intention que le Pape Nicolas V. avoit fait, avant la priſe de Conſtantinople par le Sultan. Ce Pontife en uſa de meſme envers les autres Rois Chrétiens, & les exhorta d'une maniére tendre & paternelle de s'unir, & d'entreprendre une guerre ſainte pour reconquérir le Royaume de Jéruſalem.

Préparatifs du Roy pour la conqueſte de Jéruſalem.

Le zéle & le courage d'Alfonſe, étoient trop connus au S. Pere, pour ne luy pas laiſſer eſpérer que ce Prince ſeroit le plus diligent à diſpoſer ſes troupes pour marcher à cette guerre ; & de fait, auſſitoſt que la Bulle luy eut été notifiée, il ordonna qu'on levaſt de nouvelles troupes, & il les deſtina uniquement à cette glorieuſe expédition. On dit meſme que la nouvelle monnoye que le Roy fit fraper aux armes de Portugal, portoit une Croix ſur le revers ; qu'elle fut nommée *Cruzados*, & employée pour fournir aux frais & aux beſoins les plus preſſans de cette importante guerre. Ce Prince donna la conduite & le commandement de ces troupes à D. Pierre, fils de Pierre, Duc de Coïmbre, & frere de la Reine, qu'Alfonſe avoit fait venir de Caſtille, où

Cruzados, nouvelle monnoye, pourquoy ainſi nommée.

où il étoit allé depuis la mort de ce Duc; mais celle du Pape Calixte, qui étoit le grand mobile de cette Croiſade, étant arrivée, pour lors la plûpart des Princes Chrétiens ſe rallentirent. Comme Alfonſe ne pouvoit ſoutenir ſeul une ſi ſainte entrepriſe, il tourna ſes deſſeins & ſes armes contre les Maures en Afrique; mais il ne communiqua cette réſolution qu'à ceux de ſon Conſeil.

ANS DE J. CHRIST. 1457.

Mort du Pape Calixte.

Ce Prince fit la reveuë génerale de ſon armée à Sétuval, où étoit le rendez-vous. Elle étoit compoſée de deux cens bâtimens, & de vingt mille hommes d'équipage, à la teſte de laquelle il réſolut de ſe mettre, eſpérant de ſignaler ſon zéle & ſon courage contre les Barbares. Afin d'attirer une nouvelle bénediction ſur ſes deſſeins, il implora le ſecours du Ciel par des priéres ſolemnelles & publiques, & mit à la voile incontinent aprés que la Meſſe eut été célebrée. Il étoit accompagné de l'Infant Ferdinand ſon frere, du Marquis de Villavicioſa, & d'un grand nombre de Seigneurs.

Le Roy va en Afrique.

La flotte ayant doublé le Cap de S. Vincent, l'Infant D. Henry, oncle d'Alfonſe, partit de Sagrez, où il étoit demeuré depuis ſon retour d'Afrique, & ſe rendit à Lagos en Algarve, où le Roy ſéjourna en attendant l'arrivée de ſes autres vaiſſeaux, qui étoient ſortis des ports de la province d'Entre-Douro & Minio.

L'Infant D. Henry ſe joint à la flotte.

1458.

Ce Prince, qui juſqu'alors avoit tenu fort ſecret le ſujet de ſon voyage, le déclara publiquement le jour de ſon départ de Lagos, & dit qu'il marchoit du coſté d'Alcacer, ville capitale de la province d'Aſgar en Barbarie, & qu'il avoit réſolu de l'aſſiéger & de la ſoumettre à ſon obéïſſance. Quand les Maures ſceurent cette nouvelle, & que la flotte approchoit, ils ſe retrancherent ſur le rivage, afin de s'oppoſer à la deſcente qu'on prétendoit faire. Alfonſe les ayant fait canonner dans leurs retranchemens, ils les abandonnerent, & en meſme-tems ce Prince fit débarquer ſes troupes & dreſſer une batterie, d'où l'on canonna cette ville pendant deux heures. Les habitans allarmez demanderent à capituler & ſe rendirent, à condition qu'on leur per-

Le Roy déclare le ſujet de ſon voyage.

ANS DE J. CHRIST. 1458.

mettroit de sortir avec leurs femmes & leurs enfans ; de maniére que le Roy y entra le mesme jour qu'il l'avoit attaquée.

Il arrive devant Alcacer, l'assiége & la prend en un mesme jour.

Alfonse qui ne s'attendoit pas à faire si aisément cette conqueste, attribua l'heureux succés de ses armes à une singuliére protection du Ciel. Plein d'un sentiment si chrétien, il crut avant toutes choses devoir en rendre des graces solemnelles, en faisant consacrer la grande Mosquée d'Alcacer, sous le titre de Nostre Dame de la Misericorde, & célebrer la Messe sur les Autels qu'on y éléveroit en l'honneur du vray Dieu. Il donna ensuite le gouvernement de cette ville à Edoüard de Menezés, dont il connoissoit la valeur & la fidelité. Aprés tant de prospéritez on dit que ce Prince parut chagrin sur le peu de résistance qu'il avoit trouvé dans ses ennemis, parce qu'il auroit voulu qu'on luy eust fait acheter l'honneur de la victoire, par les périlleuses occasions de se signaler.

Consecration de la grande Mosquée, & actions de graces.

Beaux sentimens d'Alfonse.

Deux jours aprés cette réduction, Alfonse partit pour aller à Ceuta. Sitost que le Roy de Maroc, qui sur la nouvelle de la prise d'Alcacer s'étoit retiré à Tanger, eut appris l'arrivée d'Alfonse à Ceuta, il se proposa de venir assiéger Alcacer. Le Roy averti par ses espions, du mouvement des Maures, tint conseil pour voir ce qu'il y auroit à faire dans une conjoncture si pressante. On y résolut qu'il falloit les brusquer par la proposition d'un combat géneral, nonobstant l'inégalité des deux armées ; & de fait, Martin de Tavora, & Lopez d'Almeida furent choisis pour leur en aller porter le cartel. Le Roy de Maroc, loin d'écouter cette proposition, fit tirer sur ces Officiers Portugais, & se mit en marche pour venir investir Alcacer, à la teste de trente mille chevaux, & d'une si prodigieuse infanterie, qu'on n'a jamais sceu à combien d'hommes elle pouvoit monter.

Alfonse part pour Ceuta.

Le Roy de Maroc vient assiéger Alcacer.

Le retour de Tavora & d'Almeida détermina le Roy à partir de Ceuta, en intention de jetter du secours dans Alcacer. Les grandes difficultez qu'il y trouva, l'obligerent de faire sçavoir à Menezés, qu'il s'en retournoit en

Le Roy revient à Alcacer.

Portugal pour en amener de nouvelles troupes; mais avant que de partir, Alfonſe fit débarquer celles qu'il avoit eu intention de faire couler dans Alcacer, & les fit camper aſſez proche de ſes vaiſſeaux, afin d'eſtre en état de les y faire remonter en cas que les Maures vinſſent les inſulter avec avantage. ANS DE J. CHRIST. 1458.

Il retourne en Portugal.

Cependant le Roy de Maroc forma ſon camp, & ouvrit la tranchée. Il dreſſa des batteries de cinquante piéces de canon, & battit cette place pendant pluſieurs jours, & d'un feu toûjours égal. Les aſſiégez ſe défendirent ſi courageuſement, qu'aprés avoir conſumé leurs vivres, & mangé la plus grande partie de leurs chevaux, dont ils ne ſe reſerverent que trente, ils ſe déterminerent à faire une ſortie; mais avant que de l'entreprendre, Menezés jugea à propos de donner avis à Souſa, de l'extrémité où il étoit réduit. Rien ne pouvoit mieux juſtifier ſa longue & vigoureuſe défenſe, qu'en faiſant voir l'affoibliſſement de ſa garniſon, & la diſette où il étoit de munitions & de vivres, & rien n'étoit plus capable de perſuader le Roy de la néceſſité de le ſecourir, qu'en luy expoſant tout ce qu'il avoit fait, & ce qu'il étoit preſt à faire pour la conſervation de la place qu'il luy avoit confiée.

Menezés en veut donner avis à Souſa.

Si d'un coſté ce Gouverneur eſtimoit qu'il étoit ſi néceſſaire d'informer Souſa de l'état de la place, il ſe voyoit de l'autre coſté dans une impoſſibilité abſoluë de luy envoyer un exprés, parce qu'il étoit inveſti, obſervé, & preſſé de toutes parts, & qu'il ne pouvoit faire ſortir perſonne ſans s'expoſer à un danger évident d'inſtruire les aſſiégeans de la fâcheuſe ſituation où il étoit dans Alcacer. Il ſe propoſa donc d'écrire à Souſa & d'attacher ſa lettre à une fléche, au bout de laquelle elle devoit eſtre roulée, & de prendre ſi bien ſes meſures, qu'elle puſt tomber dans le camp du Roy; mais on les prit ſi mal qu'elle tomba dans celuy des Maures.

L'embarras de ce Gouverneur pour faire paſſer un courier.

L'expédient qu'il trouve, ne réüſſit pas.

Le Roy de Maroc, à qui l'on donna cette lettre, fit réponſe à Menezés par la meſme voye, & l'aſſeura que s'il ne s'obſtinoit pas plus long-tems à la défenſe d'Alcacer,

Le Roy de Maroc écrit à Menezés.

ANS DE J. CHRIST. 1458.

il feroit un parti auſſi avantageux aux Portugais, qu'Alfonſe l'avoit fait aux Maures, lors qu'il s'étoit emparé de cette ville. Ce génereux Gouverneur que l'eſpérance d'eſtre humainement traité par les aſſiégeans, ne touchoit point aſſez pour rien faire contre ſon devoir, écrivit au Roy de Maroc, que loin de ſonger à capituler, il étoit réſolu de ſe défendre juſqu'au dernier ſoupir.

Réponſe de ce Gouverneur.

Une ſi vive réſolution cauſa d'autant plus de crainte à ce Roy Maure, qu'il s'étoit flatté juſque-là d'en répandre parmi les Portugais. Il ſembloit meſme que ſes ſoldats ne ſe repoſoient plus tant ſur leur grande ſuperiorité, qu'ils s'étoient apperceus de la ſecrette inquiétude de ce Prince, & de ce que ſon armée s'affoibliſſoit de jour en jour par de nouvelles déſertions. Menezés attentif à ce qui ſe paſſoit dans l'armée ennemie, jugea que cette conſternation étoit favorable pour faire une ſortie. Dans cette penſée, il fit un détachement conſidérable de ſa garniſon, & le mit ſous la conduite de Henry de Menezés ſon fils. La plûpart des aſſiégeans déja prévenus par la crainte, perdirent courage à l'approche des Portugais, abandonnerent leurs poſtes & ſe ſauverent en deſordre; de ſorte que Henry n'eut pas grande peine à profiter de leur déroute. Il nettoya la tranchée, encloüa leur canon, paſſa au fil de l'épée ceux qui voulurent faire quelque réſiſtance, & fit un grand nombre de priſonniers.

1459.

Menezés fait faire une ſortie.

Défaite des Maures.

Les Maures honteux d'une lâcheté, dont le Roy de Maroc fut outré, ſe rallierent pour ne ſe point expoſer à ſon reſſentiment. Le courage qu'ils avoient repris, joint à la nouvelle réſolution qu'ils avoient formée de faire mieux leur devoir, calma ce Prince irrité, qui dans la ſituation où il voyoit les eſprits & ſes affaires, n'oſoit s'abandonner à ſon chagrin. Il s'accommoda donc par politique à leur bonne volonté, & fit travailler à de nouvelles tranchées pour recommencer le ſiége, parce que les premiéres avoient été entiérement comblées. Ces ouvrages ſe firent avec toute ſorte de diligence de la part des aſſiégeans; ils dreſſerent des batteries, attaquerent la place avec une nouvelle

Ils ſe rallient & viennent former un nouveau ſiége.

vigueur, & ne s'étonnerent point du nombre des gens qu'on leur tuoit, ni de la grande réſiſtance des aſſiégez. Cela dura cinquante jours, ſans qu'on ſe rebutaſt de part ni d'autre; mais enfin, la valeur des uns l'emporta ſur l'obſtination des autres, les Maures ſe virent contraints de ſe retirer une ſeconde fois de devant Alcacer, où ils avoient été preſque auſſi long-tems que la premiére fois qu'ils étoient venus attaquer cette place.

ANS DE J. CHRIST. 1459.

Seconde retraite des Maures de devant Alcacer.

L'année ſuivante ne ſe paſſa point ſans que le Roy de Maroc vinſt faire une nouvelle tentative ſur la meſme ville. Ce Prince impatient de voir que les Portugais en demeuraſſent les maîtres, ſe reprochoit de tems en tems de n'avoir pas fait ſes derniers efforts pour les en chaſſer. Plein de l'eſpérance de mieux réüſſir, ou de fatiguer les Portugais, il fit de grandes levées dans ſes Etats. Les Coureurs de Menezés découvrirent ces nouveaux mouvemens, & luy en donnerent avis. Comme ſa garniſon étoit beaucoup affoiblie & diminuée, ce Gouverneur, qui ne vouloit pas eſtre pris au dépourvû, écrivit au Roy, & luy demanda du ſecours. Sitoſt qu'Alfonſe eut receu cette lettre, il luy envoya un grand renfort de troupes & de munitions; mais en attendant la réponſe de ce Prince, le Gouverneur fit travailler aux fortifications, & jetter les fondemens d'une demi-lune, dont il avoit envoyé le plan à la Cour. Cet ouvrage, qui aſſeuroit la navigation, fut achevé en fort peu de tems, parce que la pierre qu'on y employa avoit été taillée en Portugal, d'où on l'avoit envoyée toute preſte à poſer ſur les fondemens; de maniére que le Roy de Maroc eut la confuſion & le déplaiſir de ſe retirer pour la troiſiéme fois de devant Alcacer, où il ne fit pas une moindre perte que dans les deux attaques précedentes.

Le Roy de Maroc veut faire un troiſiéme ſiége.

Menezés demande du ſecours au Roy.

Troiſiéme retraite des Maures.

Lors que le Roy ſceut que celuy de Maroc s'étoit rebuté aprés toutes ces tentatives, il ordonna à Menezés de luy venir rendre compte de l'état de cette place. Ce Gouverneur ne différa pas un moment d'obéïr, & vint en Portugal. Dés qu'il y fut arrivé, Alfonſe le recompenſa des fidelles & bons ſervices qu'il luy avoit rendus, & le fit

Menezés vient en Portugal, & eſt fait Comte de Viana.

ANS DE J. CHRIST. 1459.

Comte de Viana. Quand Menezés eut terminé les affaires qui l'avoient fait venir à la Cour, il s'en retourna à Alcacer, & s'appliqua à en obſerver les environs avec plus de loiſir qu'il n'avoit pu faire juſqu'alors, à cauſe des guerres qu'il avoit été obligé de ſoutenir contre les Maures. Il commença par faire ruiner un Fort qui appartenoit aux Portugais, parce que ce poſte incommodoit la navigation, & qu'il donnoit lieu aux embuſcades que les Maures faiſoient de ce coſté-là, & il ſe contenta de fortifier le paſſage par où ces Barbares pouvoient en approcher.

Il retourne à Alcacer.

Comme le Roy ne vouloit pas s'en tenir à la ſeule conqueſte d'Alcacer, & qu'il avoit encore formé la réſolution d'ajoûter à ſa gloire, celle d'aller enlever aux Maûres, l'épée d'un Capitaine Chrétien, qu'ils avoient priſe & fait cimenter dans les murailles de la Tour de Fez, Alfonſe ſe propoſa d'en faire l'entrepriſe. Ce fut dans ce deſſein qu'il fit une promotion de vingt-ſept Chevaliers de l'Ordre de S. Jacques, qu'il ſurnomma *de l'Epée*, pour l'accompagner dans cette expédition. Bien qu'elle n'ait eu aucunes ſuites, néanmoins ces Chevaliers ont depuis ce tems-là été connus ſous le nom de Chevaliers *de l'Epée*.

Chevaliers de S. Jacques, pourquoy ſurnommez de l'Epée.

Mais ſi le Roy n'entreprit pas cette affaire en Afrique, peu s'en fallut qu'il n'en euſt une autre avec François II, Duc de Bretagne, au ſujet de quelques Corſaires Brétons qui infeſtoient la mer, & qui traverſoient indifféremment ceux qui commerçoient avec les Nations étrangéres. Comme les Portugais avoient grand ſujet de s'en plaindre, à cauſe de la fréquente interruption du trafic, & des grandes pertes que ces Corſaires leur cauſoient, Alfonſe étoit ſur le point d'en demander ſérieuſement raiſon à ce Duc, & de luy déclarer la guerre ; mais François le prévint, & luy fit une pleine ſatisfaction. Ainſi le reſſentiment du Roy n'eut aucune ſuite, & les Négocians ne furent plus traverſez.

Plainte du Roy au Duc de Bretagne, au ſujet de quelques Corſaires Brétons.

1460.

La mort d'Alfonſe de Portugal, qui arriva au commencement de cette année, cauſa une grande affliction dans le Royaume. Cet Alfonſe connu ſous le nom de Comte d'Ouren, & de Marquis de Valence, étoit fils aîné du Duc

de Bragance. L'Hiſtoire en parle comme d'un Seigneur, dont le mérite perſonnel le diſtinguoit des autres hommes, & particuliérement dans les affaires du cabinet, & dans les négociations. C'eſt luy que le Roy Edoüard, ſon oncle, avoit nommé pour ſon Ambaſſadeur au Concile de Baſle, & que le Roy choiſit pour conduire l'Infante Leonore en Italie, lors que l'Empereur Fréderic III, l'épouſa. Cet Alfonſe eut un fils qui porta le meſme nom. C'eſt de ce dernier que ſont ſortis les Comtes de Vimioſo, auſquels le Roy Emanuel donna ce titre.

ANS DE J. CHRIST. 1460.

Mort d'Alfonſe de Portugal.

Si le commencement de cette année fut fatal au Portugal, par la mort d'Alfonſe, la fin ne luy fut pas moins funeſte, puis qu'on y perdit encore D. Henry oncle du Roy, & Grand Maître de l'Ordre de Chriſt. Cet Infant mourut dans la ville de Sagrez en Algarve, âgé de ſoixante-ſept ans, ſon corps fut transferé au Monaſtére de Bataille, que le Roy Jean I, ſon pere, avoit fait bâtir. Il ſembloit que cette mort qui arriva peu de tems aprés que cet Infant eut fait achever la Citadelle de l'Iſle d'Arguin en Nigritie, euſt interrompu le cours des armes du Roy, du moins la triſteſſe que cette nouvelle répandit, fut ſi génerale & ſi grande dans tous les lieux où ſon nom & ſa valeur étoient connus, qu'on euſt preſque dit, que les ſoldats & les peuples euſſent perdu le courage avec l'eſpérance. Au reſte, le zéle de D. Henry pour l'honneur de la Religion, ne fut pas inférieur à ſa réputation de grand Capitaine; ſa fidelité dans le ſervice du Roy; ſes exploits contre les Infidelles, & ſes heureuſes navigations chez les Nations les plus inconnuës, ſont autant de témoignages éclatans de ſa piété & de ſa gloire. Comme l'Infant Ferdinand étoit frere & héritier de D. Henry, le Roy leur neveu le voulut gratifier des découvertes que ce dernier avoit faites.

Mort de l'Infant D. Henry.

Faria i Souſa.

Caractére de cet Infant.

Cette mort fut ſuivie bientoſt aprés de celle d'Alfonſe, premier Duc de Bragance, pere du Comte d'Ouren. C'eſt ce meſme Alfonſe, dont j'ay parlé ſous le nom de Comte de Barcellos, & enſuite ſous celuy de Duc de Bragance, qui fut le plus cruel ennemi de l'Infant D. Pierre ſon frere,

1461.

Mort du Duc de Bragance.

ANS DE J. CHRIST. 1461.

à qui il devoit néanmoins ſa fortune & ſon élevation. Ferdinand, fils puiſné de ce Duc, fut Gouverneur de Ceuta, & Duc de Guimaraez. Le Roy luy donna ce Duché pour le dédommager des grandes dépenſes qu'il avoit faites durant la guerre d'Afrique.

1462. & ſuivantes.

Tandis qu'on regrettoit ces trois Seigneurs dont je viens de faire mention, il ſe paſſa une ſcéne en Caſtille, où le Portugal ſe trouvoit trop intereſſé pour ne pas remonter ici juſqu'à la ſource de cet évenement, qui rouloit ſur la répudiation que Henry IV, Roy de Caſtille, avoit faite de Blanche de Navarre, ſa premiére femme. Comme le ſaint Siége avoit confirmé cette répudiation, & que ce Prince n'avoit point d'enfans de Jeanne de Portugal qu'il avoit épouſée en ſecondes noces depuis ſept ans ou environ, on en atttribua uniquement la faute au Caſtillan, à qui l'on donna le triſte ſurnom *d'Impuiſſant.*

Hiſtoire du mariage du Roy de Caſtille avec l'Infante Jeanne.

Jalouſie de ce Prince, & ſurquoy fondée.

Outre le chagrin qu'eut ce Prince, du bruit de ſon impuiſſance, la jalouſie qu'il conceut contre Alfonſe ſon frere, à qui l'on faiſoit déja la cour comme à l'héritier préſomptif de la Couronne augmentoit ſon inquiétude. On en étoit dans ces termes en Caſtille quand le bruit courut que la Reine étoit groſſe. La confirmation de cette nouvelle à laquelle on ne s'attendoit pas, ſurprit les uns, affligea les autres, & en meſme tems répandit une grande joye parmi ceux, qui ſans aucune mauvaiſe prévention contre le Roy, ni contre la vertu de la Reine s'intereſſoient à cette nouvelle. On fut dans ce partage de ſentimens durant ſa groſſeſſe; mais ces bruits ſe renouvellerent bien plus deſagréablement pour cette Princeſſe, ſitoſt qu'elle fut accouchée d'une Infante que l'on nomma Jeanne, & que les Eſtats Géneraux du Royaume reconnurent pour fille & pour heritiere de Henry. Pour lors les Grands ſe déchaînerent contre cette délibération, & publierent de leur coſté qu'elle étoit fille de Bertrand de la Cuéva, Majordome de la Reine, & qu'ainſi elle ne pouvoit ſuccéder à Henry. Cette calomnie rouloit ſur l'averſion mortelle qu'ils avoient conceuë contre Bertrand, & tomboit unique-

Sentimens divers ſur la naiſſance de l'Infante Jeanne en Caſtille.

Mariana Hiſt. Hiſp. lib. 23. cap. 3. & 7.

Les Eſtats reconnoiſſent cette Infante.

uniquement ſur l'Infante qui couroit riſque d'en eſtre un jour la victime.

ANS DE J. CHRIST. 1462. & ſuivantes.

D'un autre coſté, l'Infant Alfonſe, frere de Henry qui ne vouloit pas, diſoit-il, perdre ſon droit ſur la Couronne, ſe donna tant de mouvemens, que ſous divers prétextes, l'on convoqua les meſmes Etats où l'Infante Jeanne avoit été reconnuë. Elle y fut declarée incapable de ſuccéder à Henry, & il ſe fit reconnoître pour le proche héritier de la Couronne.

l'Infant Alfonſe ſe fait reconnoître par les meſmes Etats.

Cependant Henry, chagrin de voir que ſes ſujets entreprenoient de luy faire la loy, éloigna d'auprés de luy ceux qu'il ſoupçonnoit de n'eſtre pas dans ſes intereſts, changea les Officiers de ſa garde ordinaire; choiſit deux cens Maures, auſquels il confia celle de ſa perſonne, & fit la paix avec Iſmaël, Roy de Grenade. Les Caſtillans irritez d'une conduite ſi oppoſée à leur uſage, aux maniéres du Royaume, & meſme à la Religion, & ſe voyant par cette préference éloignez de la perſonne de leur Prince, chercherent de leur coſté les moyens de ſortir de l'obéïſſance qu'ils luy devoient. Comme ils n'en trouverent point de plus prompt ni de meilleur à ſuivre, que de proclamer Alfonſe, ils le reconnurent pour leur Roy.

Reſſentiment du Caſtillan contre ſes ſujets.

Ils proclament Alfonſe.

Le Roy de Caſtille, qui ſe voyoit ſur le point de perdre ſon autorité, par le mépris qu'il s'étoit attiré de la plûpart de ſes ſujets, arma pour les mettre à la raiſon. Il fut ſecouru par Loüis XI, Roy de France, & par Iſmaël ſon nouvel allié; il en vint aux mains avec les Rebelles en différentes occaſions; il les rangea à leur devoir, & réduiſit l'Infant ſon frere à ſe contenter de la qualité d'héritier, que les Etats luy avoient donnée.

Le Roy de Frãce, & celuy de Grenade, épouſent la querelle du Caſtillan.

Quoique l'avantage que Henry venoit de remporter ſur Alfonſe, ſemblaſt devoir aſſeurer le repos de la Caſtille, néanmoins les créatures de cet Infant, & les mécontens, qui étoient en grand nombre, n'avoient rien diminué de leur zéle pour luy, & l'appelloient toûjours leur Roy. Cela dura juſqu'à la mort d'Alfonſe, qui ſelon les uns, fut attaqué de la maladie contagieuſe, & qui ſelon les autres,

ANS DE J. CHRIST. 1462. & ſuivantes.

mourut empoiſonné en 1468. Pour lors ſes partiſans & les Rebelles allerent offrir la Couronne & leurs ſervices à l'Infante Iſabelle, ſœur de Henry. Cette Infante, qui ne vouloit pas devoir ſon élevation à des ſujets révoltez, rejetta leurs offres. Ce refus ramena la plûpart des Caſtillans à leur devoir, & la faction d'Alfonſe ſe trouvant ſans chef ſe diſſipa. Henry accorda une amniſtie génerale, reconnut Iſabelle ſa ſœur pour ſon héritiére, & révoqua tout ce qu'il avoit fait en faveur de Jeanne, bien qu'il l'euſt reconnuë pour ſa fille. Ce furent là les premiers deſordres que cauſa en Caſtille la naiſſance de cette Infante; mais avant que d'entrer dans le détail de ceux qu'elle excita en Portugal, il eſt néceſſaire de dire, ce qui ſe paſſa dans l'intervalle de treize années, que le Roy fut fiancé avec elle, & qu'il la voulut épouſer.

Mort d'Alfonſe.

Les Rebelles vont offrir leurs ſervices à l'Infante, ſœur de Henry.

Refus de cette Infante.

Foible caractére de Henry.

Ce Prince n'ayant donc plus d'ennemis à combattre, ni dans ſon Etat, ni dans ceux de ſes voiſins, retourna en Afrique, ſur les mémoires & ſur les avis qu'on luy avoit donnez que l'occaſion étoit favorable pour attaquer la ville de Tanger. Plein de l'eſpérance d'étendre ſes Etats & d'éxercer ſa valeur, il partit de Liſbonne, accompagné de Ferdinand ſon frere, Duc de Viſéo, de Pierre, troiſiéme Connétable du Royaume, & fils de Pierre Duc de Coïmbre, d'Edoüard de Menezés, Comte de Viana, de Gonçalez de Coutigno, premier Comte de Marialva, du Comte de Villa-Réal, & ſuivi d'un grand nombre d'autres Seigneurs, qui tous s'empreſſerent de faire cette campagne.

Le Roy retourne en Afrique.

Auſſitoſt que le Roy eut débarqué à Alcacer, il envoya Ferdinand, avec quelques vaiſſeaux, pour reconnoiſtre Tanger. La plûpart des Officiers n'approuvoient point que cet Infant partiſt avec ſi peu de gens pour s'approcher d'une place où il y avoit beaucoup de monde. Ils diſoient que c'étoit trop compromettre ſa perſonne & ceux qui le ſuivoient, que de l'expoſer à un danger ſi évident; ils connoiſſoient de plus l'ardeur que Ferdinand avoit pour la gloire, & ne doutoient pas que cette ardeur ne l'emportaſt plus loin qu'il ne faudroit. Ferdinand approcha de Tanger avec

L'Infant Ferdinand va reconnoiſtre la place.

aſſez de facilité, parce que les ennemis le voulurent bien, il n'en fallut pas davantage pour luy perſuader qu'il l'emporteroit preſque auſſi aiſément qu'il s'en étoit approché. Cette eſpérance le ſoutint, & croyant ſurprendre cette place, il fait deſcente, & ſe préſente à l'eſcalade. Les Maures, qui n'attendoient que cette occaſion pour le charger, ne manquerent pas leur coup; ils le firent ſi à propos & avec tant de vigueur, qu'il perdit tout ce qu'il avoit mené de gens & il ne ſe ſauva qu'avec beaucoup de peine.

ANS DE J. CHRIST. 1462. & ſuivantes.

Il en approche, & la veut eſcalader.

Le Roy qui attendoit à Alcacer, des nouvelles de Ferdinand, le vit revenir fugitif & en deſordre. Piqué de ce mauvais ſuccés, il voulut aller fourrager le païs, à deſſein de ſe frayer un chemin par terre pour approcher de Tanger, ou d'Arzile; mais les Maures y avoient préveu, ils avoient fortifié tous les paſſages & poſé des corps de garde de diſtance en diſtance, d'où l'on pouvoit ſecourir ceux qui ſeroient attaquez les premiers, où qui ſe verroient les plus preſſez. Plus on diſputoit le paſſage au Roy, plus ce Prince s'obſtinoit à ſe l'ouvrir, quoi-qu'il luy en duſt coûter. L'exemple qu'il montroit à ſes troupes en s'expoſant aux plus grands dangers, leur donna une nouvelle émulation pour le ſeconder & pour le ſuivre; & de fait, ce Prince ſe meſla ſi indifféremment parmi les ennemis, que ſans les incroyables & ſurprenans efforts que fit Edoüard de Menezés pour le tirer de ce péril, les Maures l'auroient fait priſonnier. Ce Capitaine, dont le cheval fut tué, & luy fort bleſſé, voulant en monter un autre, que ſon frere le Comte de Monſanto luy préſentoit, n'en eut pas la force. L'épuiſement où il étoit, la perte de ſon ſang, & la durée de l'action, l'avoient mis dans un tel état qu'il ne put ni ſe ſauver, ni ſe défendre. Les ennemis l'accablerent, le prirent, & ſe vangerent à loiſir de la terreur que leur avoit cauſé Menezés, qu'ils appelloient *le Redoutable*. Ils parurent inſatiables dans leur cruauté; non contens de luy avoir oſté la vie, ils partagerent ſon corps en tant de parties, qu'on ne put en recouvrer que la main droite, qu'on porta dans le tombeau de ſes Anceſtres à Santaren.

Le Roy va fourrager le païs.

Ce Prince s'étant trop expoſé, Menezés le ſauve.

Mort de Menezés.

ANS DE J. CHRIST. 1462. & ſuivantes.

Les Officiers, qui avoient combattu à la teſte de l'armée, ayant tous été tuez, ou défaits, le Comte de Villa-Réal ſe vit obligé de quitter ſon poſte, ce qu'il fit ſi à propos qu'il ſauva le reſte des troupes. Comme le Roy avoit été témoin de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette journée, il honora ce Comte du titre glorieux *de Bouclier de l'Etat & de la Foy*, & accompagna ce titre de ſolides gratifications. Il donna à Henry de Menezés, fils aîné d'Edoüard, le gouvernement de Ceuta; il le fit Comte de Valence & de Loulée, & prit un ſoin particulier des autres enfans du meſme Edoüard, auſquels ſuivant les occurrences il fit de grands biens.

Titre glorieux donné à Villa-Réal.

Coutigno, Comte de Marialva, donna dans cette ſanglante occaſion des preuves de ſa valeur, & fut un de ceux qui s'y diſtinguerent le plus glorieuſement, Gomez Freyre, & luy, ayant été faits priſonniers, le Roy paya leur rançon qui fut conſidérable, parce que les Maures la voulurent proportionner à la terreur & à l'effroy que ces deux grands hommes avoient ſouvent porté parmi ces Barbares.

Le Comte de Marialva eſt fait priſonnier.

Pendant que le Roy étoit en Afrique, les Catalans luy envoyerent un Ambaſſadeur, pour l'informer de la mort violente du Prince Charles, fils de Jean II, Roy d'Aragon, & de l'élection que les Etats avoient faite de Pierre, Connétable de Portugal, fils du Duc de Coïmbre. Cette élection étoit fondée ſur ce que Pierre avoit pour mere Iſabelle d'Aragon, fille aînée de Jacques d'Aragon, Comte d'Urgel, l'un des deſcendans des anciens Comtes de Catalogne, & en cette qualité il fut regardé comme le plus proche & le plus légitime héritier de la Couronne d'Aragon.

Election de Pierre de Portugal, à la Couronne d'Aragon.

Comme cette élection fut faite dans le tems que le Roy projettoit de tirer raiſon du mauvais ſuccés que ſes armes avoient eu en Afrique, ce Prince eut peine à conſentir au départ du Connétable. On dit meſme qu'il luy refuſa la permiſſion de paſſer en Catalogne; mais enfin il partit ſur un vaiſſeau que les Catalans luy envoyerent, & arriva à Barcelone, où il fut couronné avec beaucoup de magnificence.

Le Roy de Caſtille, ſçachant que le Roy, à ſon retour d'Afrique en Portugal, devoit aller à Ceuta, prit ce tems-là pour ménager une entreveuë, & l'envoya prier de paſſer à Gibraltar, où il iroit l'attendre pour conférer ſur quelques affaires qui regardoient également le bien de leurs Etats; le Roy s'y rendit & y trouva Henry. Ce fut en ce lieu que ce Prince luy expoſa les entrepriſes continuelles des Grands de ſon Royaume, & le mépris qu'ils faiſoient de ſa perſonne & de ſon autorité. Ne pouvant y remedier par luy-meſme, ſur tout depuis que ſes propres ſujets devenus ſes ennemis, luy avoient débauché ſes domeſtiques, & ſes créatures, ce Prince tâcha d'attirer le Roy dans une ligue qu'il projettoit de faire. Pour cet effet, il luy propoſa le mariage de l'Infante Iſabelle, ſœur de Henry, avec le Prince Jean, fils du Roy; mais il y avoit ſi peu de fond à faire ſur la parole & ſur les réſolutions du Caſtillan, que cette propoſition n'eut aucune ſuite.

Ans de J. Christ. 1462. & ſuivantes.

Entreveuë des Rois de Portugal & de Caſtille.

Propoſition de mariages; mais ſans effet.

Henry tomba bientoſt aprés dans un plus fâcheux inconvenient. Ce Prince, loin de ſe ſouvenir qu'il avoit reconnu la nouvelle Infante pour ſa fille en pleine aſſemblée des Etats, & loin de réflechir ſur le titre de Pere, que la qualité de Mary, & la bienſéance luy donnoient en cette occaſion, fut de meſme ſentiment que ſes propres ennemis, & eut aſſez d'injuſtice & de foibleſſe pour avouër que cette Infante n'étoit pas ſa fille. Les Grands perſiſterent durant quelque tems dans ces meſmes réſolutions; mais enfin la conjoncture des affaires publiques, où celle des leurs en particulier, leur inſpira des ſentimens oppoſez, & ce qu'ils avoient entrepris de faire pour diſputer l'état de cette Infante, ils le tournerent entiérement à ſon avantage, & la regarderent comme la fille légitime de Henry, & par conſéquent, comme la véritable héritiére de ſes Etats. Les différens troubles qui étoient déja arrivez en Caſtille à ce ſujet; l'incertitude où ce Prince avoit paru en reconnoiſſant tantoſt cette Infante pour ſa fille, & la déclarant tantoſt ſuppoſée; les malheurs que les Caſtillans craignoient de voir arriver quelque jour, ſi cette Infante

Foible & incertain caractére du Caſtillan.

1465. 66. 67. 68. & 69.

Les Grands ne paroiſſent plus indiſpoſez à l'égard de l'Infante Jeanne.

ANS DE J. CHRIST. 1469.

se marioit avec un Prince étranger, ainsi qu'on avoit déja parlé de le faire avec Charles de France, Duc de Berry, frere de Loüis XI. Roy de France ; la guerre que ce Prince ne manqueroit pas alors de leur déclarer à cause de son alliance, pour faire revivre les droits de sa femme ; enfin, toutes ces raisons également politiques & prudentes, déterminerent le Conseil de Castille à proposer le mariage d'Isabelle, sœur de Henry avec le Roy, & celuy du Prince Jean, fils aîné du Roy, avec Jeanne fille de Henry, à condition, que si le Roy n'avoit point d'enfans d'Isabelle, la Couronne de Castille tomberoit sur la teste des enfans du Prince Jean. Ces propositions furent écoûtées & non receuës. Isabelle fut mariée avec Ferdinand V, Roy d'Aragon, & l'on ne parla plus du mariage du Prince Jean avec l'Infante Jeanne, que depuis ce tems-là, par rapport à son mérite personnel, on surnommoit *la trés-Excellente Dame*.

Mezeray en son Abregé de l'Hist. de Fr. tom. 2.

Mariage d'Isabelle de Castille, avec Ferdinand.

1470.

Pendant que ces choses se passoient en Castille & en Portugal, Ferdinand, frere du Roy, retourna en Afrique, & fut plus heureux dans ce voyage, qu'il ne l'avoit été dans le précedent. Il attaqua Anafe, située dans le Royaume de Fez, sur le bord de la mer Atlantique, & la réduisit sous l'obéissance du Roy. Cette conqueste fut un nouvel appas pour ce Prince, qui s'entretenoit toûjours dans le désir de repasser en Afrique, & d'aller conquérir Arzile & Tanger ; mais avant que de déclarer ses intentions, & de s'embarquer pour faire cette entrepriſe, il jugea à propos d'y envoyer des Officiers & des Ingénieurs, pour en bien examiner la situation & les dehors, & pour prendre de justes mesures sur le compte qu'ils luy en rendroient à leur retour. Sitost qu'ils furent revenus en Portugal, le Roy charmé de tout ce qu'il apprit d'eux, & de l'espérance de faire une heureuse campagne, fit équiper un grand nombre de bâtimens, sur lesquels il y avoit un prodigieux équipage, & se disposa à partir accompagné du Prince Jean son fils ; de Ferdinand, Duc de Guimaraëz ; de Jean de Coutigno, Comte de Marialva ; d'Alvarez de Castro, Comte de Monsanto ; de Henry de Menezés, Comte de Valence, & de tout ce

Ferdinand va en Afrique & prend Anafe.

Le Roy envoye des Ingénieurs en Afrique.

ANS DE J. CHRIST. 1470.

qu'il y avoit de jeune nobleſſe à la Cour & dans le Royaume. Un ſi long voyage demandoit que quelqu'un gouvernaſt l'Etat pendant l'abſence du Roy. Comme le Roy connoiſſoit la prudence de l'Infante Jeanne ſa fille, il la déclara Régente, & luy donna pour ſon principal Conſeiller le Duc de Bragance.

Il déclare Régente l'Infante Jeanne ſa fille.

Le Roy partit donc le jour qu'il avoit fixé, & la flotte qui étoit compoſée de trois cens trente vaiſſeaux & de prés de trente mille hommes d'équipage, mit à la voile, & fit la route d'Arzile. Une affreuſe tempeſte qui s'éleva à l'approche de cette place, reporta les vaiſſeaux en pleine mer, il y en eut meſme quelques-uns qui périrent. Le calme ayant ſuccedé à l'orage, la flotte vint moüiller devant Arzile; pour lors le Roy fit deſcente, & l'attaqua dans les formes. Les aſſiégez ſe défendirent avec une vigueur inconcevable.

Départ du Roy pour l'Afrique.

Comme la piété du Roy accompagnoit toûjours ſes deſſeins & ſes entrepriſes, on dit qu'il s'engagea par un vœu ſecret, de faire faire ſa ſtatuë équeſtre, qui devoit eſtre d'argent, & de l'envoyer en pur don à l'Egliſe de Nôtre-Dame d'Evora, comme un monument éternel de la victoire qu'il eſpéroit de remporter. Une ſi grande confiance porta bénediction ſur les armes du Roy; ſes troupes redoublerent leurs efforts & leur courage, & malgré l'obſtination des aſſiégez, les Portugais emporterent Arzile d'aſſaut, & y entrerent peu de tems aprés qu'elle eut été attaquée.

Il fait un vœu en cas qu'il ſoit victorieux.

Arzile eſt priſe par aſſaut.

Les Maures qui étoient dans cette ville, preſſez par les Portugais, ſe retirerent dans le Château & dans une Moſquée, où ils avoient ſauvé leurs plus prétieux effets. Ce fut une ſeconde attaque qu'il fallut faire, & qui coûta la vie à Alvaro de Caſtro, Comte de Monſanto, Chambellan du Roy, & à Jean Coutigno, Comte de Marialva, qui s'y diſtinguerent par des actions fort éclatantes.

Mort de Caſtro & de Marialva.

Les Portugais piquez de la mort de ces deux grands hommes, s'obſtinerent à la réduction de ce Château; ils l'emporterent avec leur valeur ordinaire, & y trouverent beaucoup d'or & d'argent que le Roy voulut qu'on abandonnaſt

ANS DE J. CHRIST. 1470.

aux troupes. Les ennemis perdirent deux mille hommes, & l'on fit cinq mille priſonniers, au nombre deſquels ſe trouverent deux femmes de Mulei Xéque, Roy de Fez, & deux de ſes enfans. Ce furent eux qu'on rendit en échange du corps de l'Infant Ferdinand, frere du Roy Edoüard, qui étoit mort en Afrique.

Les Maures ſe retirent dans le Château, où les Portugais les vont forcer.

Dés que le Roy ſe vit en poſſeſſion d'Arzile, il ordonna qu'on purifiaſt la grande Moſquée, & qu'on en fiſt une Egliſe qui fut conſacrée à la ſainte Vierge ſous le titre de ſon Aſſomption. Ce fut ſur ces nouveaux Autels que ce Prince offrit à Dieu de ſolemnelles actions de graces touchant l'heureux ſuccés de ſes armes. Aprés cette céremonie il arma Chevalier le Prince Jean ſon fils, & donna le Gouvernement d'Arzile & du Château au Comte de Valence, qui avoit déja celuy d'Alcacer.

On fait priſonniers les femmes & les enfans du Roy de Fez.

Le Prince D. Jean eſt armé Chevalier.

A peine cette derniére céremonie fut-elle achevée, qu'on apporta dans Arzile le corps du Comte de Marialva, ce qui donna lieu au Roy d'en faire l'éloge, de le propoſer pour éxemple à Jean Coutigno, fils aîné de ce Comte, & de luy ſouhaiter une auſſi belle vie, & une auſſi glorieuſe mort, que celle de ſon pere.

Le Roy fait luy-meſme l'éloge du Comte de Marialva.

1471. & ſuivantes.

Tanger, qui avoit déja ſoutenu les efforts que les Portugais avoient faits inutilement pour la prendre, eut le meſme deſtin qu'Arzile. Le Roy ayant été averti que ceux de cette ville avoient pris l'épouvante, lors qu'Arzile fut réduite à ſon obéïſſance, profita de leur conſternation pour l'attaquer & pour la battre, & cette place, autrefois cruë imprenable, à cauſe de la vigueur avec laquelle les Maures l'avoient défenduë en différentes occaſions, ſe rendit par leur peu de réſiſtance ſitoſt qu'elle eut été attaquée. Le Roy y entra, & en donna le Gouvernement à Rodrigue de Mello Sanguardamer, Comte d'Olivença.

Priſe de Tanger.

Aprés cette derniére conqueſte, le Roy revint en Portugal couvert de gloire ſur le ſuccés de ſes armes en Afrique. Ce Prince fut ſurnommé dés-lors *l'Africain*; & comme il avoit étendu ſa puiſſance par de-là les Mers, les Rois de Portugal ſes ſucceſſeurs, ajoûterent à leurs autres titres, celuy

Il eſt ſurnommé *l'Africain*, & prend de nouveaux titres.

celuy de Roy de deça & de de-là les Mers, titre que l'on peut regarder comme le *plus ultra* de l'Empereur Charles V. Enfin, le Roy deſirant éterniſer de ſi belles actions qu'on avoit déja gravées ſur le marbre & ſur le bronze, ordonna qu'on fiſt des tapiſſeries de ſes conqueſtes, & voulut qu'on y exprimaſt les perſonnes & les noms de ceux qui s'y étoient ſignalez. Ce fut ſur ce modele que l'Empereur Charles V, en fit faire de ſemblables, & particuliérement de ſa campagne en Afrique, lors qu'il conquit la ville de Tunis, ſituée ſur le bord du Lac de la Goulette en Barbarie. Henry III, Roy de France en uſa de meſme, & voulut qu'on fiſt des tapiſſeries, qui ſont encore parmi les meubles de la Couronne; elles contiennent toute l'Hiſtoire de ſon régne. Eliſabeth, Reine d'Angleterre, donna de pareils ordres au ſujet de la défaite & du naufrage d'une flotte ſurnommée *l'Invincible*, que Philipe II, Roy de Caſtille, avoit fait équiper pour aller conquérir l'Angleterre. Enfin Loüis XIV, ſurnommé *le Grand*, heureuſement régnant en France, a fait faire de riches tapiſſeries de ſes conqueſtes, & dans le meſme gouſt que celles du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1471. & ſuivantes.

On fait des tapiſſeries de ſes conqueſtes.

Daviti. Marmol.

Sanderus de ſchiſm. Angl. part. 3. Du Cheſne, Hiſt. d'Angl. liv. 21.

Incontinent aprés le retour de ce Prince à Liſbonne, l'Infante Jeanne, qui s'étoit acquittée ſi dignement du devoir de Régente, luy en rendit compte & receut l'applaudiſſement dû à ſa conduite. On peut meſme dire qu'il ſembloit que le Ciel ne l'euſt pas ſeulement pourveuë de toutes les charmantes qualitez que l'on trouve ordinairement dans les perſonnes de ſon ſexe, mais encore qu'il luy avoit accordé les rares perfections que juſque-là on s'étoit contenté d'y déſirer. Ce fut ſur un applaudiſſement ſi général que la plûpart des Princes de l'Europe s'empreſſerent de luy plaire, chacun d'eux rechercha ſon alliance. Maximilien I, Roy des Romains, & depuis Empereur, fut le premier qui la fit demander en mariage. Charles VIII, Roy de France, & Richard III, Roy d'Angleterre, y ſongerent pareillement; mais cette Infante, à qui le Ciel reſervoit une autre couronnne que celles qu'on luy offroit ſur la terre,

L'Infante rend compte de ſa Régence.

Pluſieurs Princes la demandent en mariage.

Hilarion de Coſte. Jean Rechac.

ANS DE J. CHRIST. 1471. & ſuivantes.

n'écoûta de ſi grandes propoſitions que pour en faire un plus grand ſacrifice.

Dans le tems que l'Infante s'attiroit une ſi grande attention, le Roy incertain ſur qui tomberoit le choix de ſa fille, la preſſa de luy dire en confidence pour qui de ces Princes elle avoit le plus d'inclination ; mais le ſecret qu'elle luy dépoſa fut bien différent de celuy qu'il en attendoit. Cette Princeſſe luy déclara pour lors la réſolution qu'elle avoit formée de ſe retirer dans un Monaſtére. Ces ſentimens ébranlerent d'abord toute la conſtance du Roy, & ce Prince qui ſentit dans ce moment la perte qu'il alloit faire, connut encore mieux que jamais ce que valloit ce qu'il étoit ſur le point de perdre. Cependant, loin de faire agir ſon pouvoir pour diſputer à Dieu un cœur qui ſe donnoit ſi ſincerement à luy, il ſe contenta ſeulement de combattre ce deſſein par ſa tendreſſe. L'Infante de ſon coſté ne put refuſer des larmes aux bontez que le Roy ſon pere luy témoigna ; mais elle demeura inébranlable dans ſa réſolution, & elle parla de ſa vocation avec tant d'attrait & tant de force, qu'enfin le Roy fut obligé de conſentir à la retraite de ſa fille, qui peu de tems aprés alla dans un Monaſtére de l'Ordre de S. Dominique, à Aveiro. Elle y veſcut pendant pluſieurs années d'une façon éxemplaire, de ſorte qu'on la propoſoit pour modele aux Religieuſes les plus ſerventes dans leurs devoirs. Cette Infante y mourut en 1490. à l'âge de trente-huit ans.

L'Infante déclare ſon deſſein au Roy.

Cette nouvelle l'afflige.

L'Infante ſe retire dans un Monaſtére.

Sur ces entrefaites, la mort de Henry IV, Roy de Caſtille qui arriva, donna lieu à la Princeſſe Iſabelle ſa ſœur, & femme de Ferdinand V, Roy de Leon, de s'emparer du Royaume. Gonçalés de Mendoça, Cardinal de Caſtille ; Alfonſe Camillo, Archeveſque de Toléde ; Alfonſe Henriquez, Amirante de Caſtille, & pluſieurs autres grands Seigneurs, partirent pour Ségovie, où pour lors étoit cette Princeſſe, & l'allerent ſaluer & reconnoiſtre pour Reine de Caſtille & de Léon. Les principales villes du Royaume y envoyerent des Députez pour l'aſſeurer de leurs obéïſſances, & pour luy demander ſa protection.

Mort de Henry IV, Roy de Caſtille.

La Princeſſe Iſabelle ſa ſœur eſt reconnuë Reine de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1471. & ſuivantes.

Tandis que cela ſe paſſoit à Ségovie, le Marquis de Villene, fils de Pachéco, Seigneur Caſtillan, & pluſieurs autres Grands du Royaume, ſe déclarerent pour l'Infante Jeanne, fille du Roy Henry IV. Comme ce Marquis étoit l'un des éxecuteurs du teſtament de ce Prince, & qu'il avoit enlevé cette Infante de la ville d'Eſcalone en Andalouſie, il écrivit au Roy & luy propoſa, ou de l'épouſer, ſuivant la deſtination que le Roy Henry en avoit faite au lit de la mort, ou de la défendre, s'il ne conſentoit pas à ce mariage, puiſque ſa qualité d'oncle l'obligeoit de prendre ſes intereſts contre ceux qui s'étoient déja déclarez ſes ennemis.

Mariana, Hiſt. Hiſp. lib. 24. cap. 4.

Le Marquis de Villene propoſe au Roy d'épouſer l'Infante Jeanne de Caſtille.

Ce Marquis appréhendant que les bruits déſavantageux qui avoient couru, touchant la naiſſance de Jeanne, ne donnaſſent du dégouſt au Roy, luy proteſta que le Caſtillan l'avoit reconnuë pour ſa fille, qu'il l'avoit inſtituée ſon héritiére par ſon teſtament; que le Cardinal de Caſtille, conjointement avec luy en étoient les éxecuteurs; qu'on le mettroit en poſſeſſion des Royaumes de Caſtille & de Léon, ſitoſt qu'il ſeroit aux droits de cette Infante. Enfin il aſſeura le Roy, qu'il ſeroit ſecondé du Grand Maître de Calatrava, des Ducs d'Arévalo, & d'Albuquerque, & d'une infinité d'autres Seigneurs, tous preſts à ſe déclarer avec de nombreuſes troupes pour l'Infante, ſitoſt qu'on l'auroit pour Chef. 1475.

De ſi belles ouvertures plurent à Alfonſe; mais quoique ce Prince paruſt content d'avoir une jeune femme, & droit de prétendre à de nouveaux Etats, il ne voulut rien promettre ni conclurre qu'aprés en avoir conferé avec ſon Conſeil, ce qu'il fit peu de tems aprés la propoſition du Marquis. Ferdinand, Duc de Bragance, ne fut pas d'avis que le Roy contractaſt cette nouvelle alliance, & pluſieurs autres du Conſeil furent de la meſme opinion. Ils repréſenterent à ce Prince le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur le caractére des Caſtillans, & le danger qu'il couroit de compromettre une Couronne que perſonne ne luy diſputoit, & qu'il portoit ſans reproche, pour y en vouloir joindre une étrangére, à laquelle Iſabelle de Caſtille, ſœur du

Le Roy en parle à ſon Conſeil.

ANS DE J. CHRIST. 1475.

Roy Henry IV, & femme de Ferdinand V, Roy de Léon, avoit de plus légitimes prétentions que l'Infante qu'on vouloit luy donner pour femme, & à eux pour Reine.

On s'y oppoſe; mais le Roy ne ſuit que ſon propre ſentiment.

Le Roy écouta ces conſeils & ne les ſuivit pas, perſuadé que le Duc oncle d'Iſabelle, agiſſoit par le vif intereſt qu'il prenoit à ceux de cette Princeſſe, & que cet intereſt l'emportoit ſur l'affection qu'il devoit avoir pour ſon Roy. Ce fut là le pretexte, dont on dit que ce Prince s'étoit ſervi pour ne pas déferer à ce conſeil. Quoi-qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il n'eut en veuë, que de ſuivre ſes propres mouvemens en cette occaſion, ce qui fit que dans la ſuite on attribua à ſon obſtination la plus grande partie des fauſſes démarches qu'il fit durant ſa vie, & des plus fâcheux contretems qui luy arriverent pendant ſon régne.

Le Roy mandie du ſecours.

Les conſeils des plus fidelles ſujets du Roy n'ayant donc point ébranlé les réſolutions qu'il avoit priſes, touchant ſon mariage avec l'Infante Jeanne, il mandia du ſecours de toutes parts. Loüis XI, Roy de France, que le Roy avoit tenté d'attirer dans ſon parti, luy conſeilla avant que d'armer pour la défenſe de cette Infante, d'obtenir du ſaint Siége une diſpenſe de l'épouſer, puis qu'elle étoit ſa niéce, & luy fit comprendre qu'il auroit alors un droit plus réel & plus apparent pour commencer cette guerre, que celuy de l'entreprendre en qualité d'oncle & de tuteur de cette Infante. Le Roy ſuivit ce conſeil, & envoya un Ambaſſadeur à Rome pour avoir cette diſpenſe; mais on dit que Ferdinand & Iſabelle avoient prévenu le Pape, & que ce Pontife la refuſa, de crainte de ſe broüiller avec eux.

Il envoye demander une diſpenſe à Rome.

Il fait ſommer les Rois de Caſtille de céder à Jeanne, les Royaumes qui luy appartenoient.

Cependant, le Roy envoya Ruy de Souſa en Caſtille, en qualité d'Ambaſſadeur, avec tous les pouvoirs néceſſaires pour épouſer l'Infante Jeanne en ſon nom, & en meſme-tems pour ſommer Ferdinand & ſa femme Iſabelle, de céder à cette Infante, les Royaumes qu'ils poſſédoient à ſon préjudice, puis qu'elle étoit fille de Henry, & par conſéquent ſon héritiére. Ce Miniſtre ajoûta, que comme ce meſme Henry avoit déſiré par ſon teſtament, que le Roy

ſon maître épouſaſt l'Infante Jeanne, il étoit en droit de la défendre, non ſeulement comme ſa niéce, mais encore comme ſon épouſe prétenduë. Sur ce fondement, l'Ambaſſadeur propoſa à Ferdinand & à Iſabelle, de faire leur démiſſion des Royaumes de Caſtille & de Léon en faveur de cette Infante, à laquelle il donnoit le nom de *Reine*, quand il parloit d'elle; de n'en plus prendre ni porter le titre de Rois, & de dépoſer en main tierce les revenus de ces Couronnes, juſqu'à ce que les Arbitres, dont ils conviendroient pour terminer ce différent, euſſent décidé la queſtion. ANS DE J. CHRIST. 1475.

Réponſe des Rois de Caſtille.

Ferdinand & Iſabelle répondirent à l'Ambaſſadeur Portugais, qu'ils étoient ſurpris de la nouvelle réſolution que le Roy ſon maître avoit priſe d'épouſer Jeanne, puis qu'il ne pouvoit ignorer qu'elle n'étoit pas fille du Roy Henry; qu'ils le prioient de ſe ſouvenir qu'il en avoit déja refuſé l'alliance, & meſme du vivant de ce Prince; qu'au reſte, ils conſentoient de ſe ſoumettre au choix & au jugement des Arbitres, dont ce Miniſtre leur avoit fait la propoſition; mais que leurs droits étant plus légitimes que ceux de Jeanne, ils ne vouloient point faire la démiſſion qu'il leur propoſoit, & qu'ainſi, ils étoient réſolus de les ſoutenir par la voye des armes. Les effets ſuivirent de ſi prés les paroles de Ferdinand, qu'il envoya un cartel au Roy par un Héraut; mais ce Prince, au lieu d'accepter ce cartel, chargea le Héraut de dire au *Prince de Séville*; (c'eſt ainſi qu'il parla de Ferdinand) que dans la conjoncture préſente, il ne s'agiſſoit plus d'un duel, mais d'un combat géneral, dont la deſtinée devoit décider de celle du vaincu.

Le Caſtillan envoye un cartel au Roy.

Ce Prince mépriſe cette fierté.

Tandis que ces deux Rois ſe faiſoient des proteſtations réciproques de défendre chacun leurs droits par les armes, le Roy donna la Régence de ſon Etat au Prince D. Jean ſon fils, & partit de Portugal pour ſe rendre à Plaiſance. Il étoit accompagné de l'Archeveſque de Liſbonne, des Eveſques d'Evora, & de Coïmbre, & de quelques autres Prélats, comme s'il euſt voulu marcher à une Croiſade. Le Connétable, & le Maréchal de Portugal; le Duc de Guimaraez, fils aîné du Duc de Bragance; le Comte de Faro

Il eſt accompagné de Prélats, & d'un grand nombre de Seigneurs.

ANS DE J. CHRIST. 1475.

ſon frere; les Comtes de Villa-Réal; de Pénéla; de Marialva, & de Pegnamacor, & pluſieurs autres Seigneurs le ſuivirent. L'empreſſement qu'ils avoient de donner en cette importante occaſion des preuves de leur zéle, & de ſeconder les prétentions du Roy, fit naître une ſi grande émulation parmi eux, qu'ils firent une dépenſe conſidérable pour ſe mettre en équipage. Elle fut meſme ſi exceſſive, que pluſieurs d'entre-eux furent obligez d'engager ou d'aliéner leur fond pour faire cette campagne. L'armée du Roy, compoſée de quinze mille hommes & de cinq mille chevaux, ſe rendit dans les environs de Plaiſance, où le Marquis de Villene amena l'Infante Jeanne, accompagnée de Diégo d'Eſtuniga, Duc d'Arévalo, & du Comte de Miranda, frere de ce Duc. Le Roy étant arrivé peu de tems aprés qu'elle eut mis pied à tetre, on fit la céremonie des Fiançailles, avec proteſtation de demander encore au Pape la diſpenſe qu'il luy avoit déja refuſée, & qu'enfin ce Pontife accorda, dit-on, à la ſollicitation du Roy de France.

Arrivée de l'Infante Jeanne, à Plaiſance.

1476.

Fiançailles du Roy, & déclaration de la guerre.

La guerre fut bientoſt aprés déclarée entre les deux Couronnes, & dés ce moment les Rois de Portugal & de Caſtille envoyerent des ordres aux Gouverneurs des frontiéres de leurs Royaumes d'entrer dans le païs ennemi, & d'y faire le dégaſt, ce que les Caſtillans éxecuterent avec beaucoup d'inhumanité. Ils mirent à feu & à ſang tous les bourgs & villages limitrophes de Portugal, & particuliérement du coſté de Badajox; ils prirent le Château de Nodar, & y établirent une garniſon qui éxigeoit des contributions dans tous les lieux des environs.

Les Caſtillans font de grands dégaſts en Portugal.

Pierre Alvarez de Sottomayor, qui commandoit les troupes que le Roy avoit ſur la frontiére, en uſa de meſme maniére, mais avec moins de barbarie; il prit la ville de Tuy, & celle de Bayonne de Minio. Cette guerre commençoit avec trop d'ardeur, pour ne pas faire croire au Roy qu'elle ſeroit de longue durée, & qu'il auroit peut-eſtre peine à la ſoutenir contre un auſſi puiſſant ennemi que le Roy de Caſtille, à moins qu'il ne ſe ménageaſt du ſecours du coſté de la France.

Faria i Souſa. Epiſt. de las Hiſt. Portu. part. 3. c. 13.

Les Portugais en uſent à peu prés de meſme en Caſtille.

Dans cette veuë, il vint à bout de rompre l'alliance que Ferdinand, fils du Roy d'Aragon, avoit faite avec Loüis XI, Roy de France ; mais comme il craignoit que Jean, Roy d'Aragon, n'envoyaſt du ſecours à Ferdinand, il inſinua à Loüis, avec qui l'Aragonois étoit en conteſtation touchant une ancienne prétention ſur les Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, de luy faire la guerre du coſté de la Biſcaye.

ANS DE J. CHRIST. 1476.

Le Roy rompt l'alliance du Prince d'Aragon avec Loüis XI.

Cependant, le Roy marcha à la teſte de ſon armée vers Badajox, & tourna bruſquement du coſté de Toro. Le Gouverneur qui ſe nommoit Jean d'Ulloa, luy en ouvrit les portes ; Jean Porras en fit de meſme à Zamora, & luy livra cette ville, ſur l'eſpérance que le Roy luy donna de le bien recompenſer. Quand ce Prince ſe vit maître de ces places, il y laiſſa de bonnes garniſons, & retourna à Toro, où la nouvelle fiancée, & Jeanne, Reine de Caſtille ſa mere, qui y étoit venuë, l'attendoient avec impatience. Cette Reine étant tombée malade peu de tems aprés l'arrivée du Roy ſon frere, mourut dans cette ville ; ſon corps fut porté en grande pompe à Madrid, où les Caſtillans luy rendirent tous les honneurs funébres deus à ſa naiſſance & à ſon rang, bien qu'elle euſt pris un parti entiérement oppoſé à celuy de Ferdinand & d'Iſabelle.

Pluſieurs villes ſe rendent au Roy.

Mort de Jeanne Reine de Caſtille.

Tandis qu'on étoit occupé de ces céremonies en Caſtille, Ferdinand partagea ſes troupes entre la Reine ſa femme, & luy. Ce Prince alla dans la vieille Caſtille pour la défendre, & pour mettre à couvert le Royaume de Leon ; Iſabelle ſecondée du Duc d'Albe, du Connétable, & de Diégo Hurtado de Mendoça, ſe vit en état de ſoutenir les entrepriſes d'Alfonſe, s'il en faiſoit quelques-unes du coſté de la Murcie, & de l'Andalouſie. Le Caſtillan marcha vers Toro à la teſte d'une armée compoſée de plus de trente-quatre mille hommes, tant infanterie que cavalerie ; il alla inveſtir cette ville, & envoya dire au Roy par Gomez Manriquez, que s'il vouloit s'en retourner en Portugal, & ſe ſoumettre au jugement du Pape touchant les prétentions de Jeanne, il diſcontinueroit de luy faire la guerre, & qu'il ordonneroit qu'on ne fiſt plus aucune hoſtilité.

1477.

Le Caſtillan partage ſes troupes entre ſa femme, & luy.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

Quand Ferdinand vit que le Roy ne goûtoit pas cette propoſition, il voulut bloquer Toro, ſur l'eſpérance de réduire cette ville à capituler, ou bien à ſe rendre; mais craignant de manquer de vivres dans ſon camp, parce que tous les environs avoient été fourragez, il retira ſon armée. Cette action ſurprit les Officiers & les ſoldats; chacun en murmura, & l'on s'en plaignit comme d'une choſe honteuſe pour leur Nation.

Il veut bloquer Toro, mais il ſe retire.

Cependant, on arreſta dans le Conſeil de Caſtille, qu'on s'empareroit des terres du Duc d'Arévalo, & de celles du Marquis de Villene, & des autres partiſans de Jeanne; & que les revenus en ſeroient confiſquez & les terres réünies à la Couronne. Le Roy de ſon coſté, preſſoit le Duc d'Arévalo, le Marquis de Villene, & leurs adhérans d'accomplir ce qu'ils luy avoient promis, lors qu'ils s'étoient intriguez dans la négociation de ſon mariage. Ce Prince ne paroiſſoit pas content d'eux; ce qui les embarraſſoit davantage que la ruine de leurs Maiſons & de leur fortune.

Le Caſtillan prend les biens des partiſans de l'Infante.

Le Roy ne paroiſt pas content de ces partiſans.

Sur ces entrefaites, le Cardinal de Caſtille écrivit au Roy, & le ſonda ſur les chefs auſquels il voudroit réduire ſes prétentions & celles de l'Infante Jeanne, pour terminer cette guerre à l'amiable. Ce Prince qui ne vouloit pas négliger l'occaſion de faire la paix, répondit au Cardinal, que ſi Ferdinand luy abandonnoit le Royaume de Galice, avec les villes de Toro & de Zamora, & s'il luy faiſoit délivrer une certaine ſomme d'argent, pour le dédommager des dépenſes qu'il avoit faites depuis le commencement de la guerre, il luy feroit une ceſſion de ſes autres prétentions, & qu'il retireroit ſes troupes.

Le Cardinal de Caſtille s'intrigue pour moyenner un accommodement.

Comme le Cardinal avoit pratiqué cette intrigue de paix, à l'inſceu de Ferdinand & d'Iſabelle, cette Princeſſe, à qui particuliérement le Cardinal en rendit compte, luy dit, qu'elle ne conſentiroit jamais que l'on cédaſt au Roy de Portugal, aucune des places qui luy appartenoient, & encore moins un Royaume qui venoit de ſes prédeceſſeurs; que s'il s'en rendoit le maître par la voye des armes, Ferdinand & elle ſeroient auſſi en droit de le reconquérir par la

Belle & vive réponſe de la Reine de Caſtille.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

la meſme voye qu'ils l'auroient perdu, au lieu que ſi la Galice & les autres places entroient dans l'accommodement dont il étoit queſtion, ils ne pourroient jamais y rien prétendre, à moins que de violer une paix faite entre des teſtes couronnées.

Pendant ces pourparlers d'accommodement & de paix, Jean d'Eſtuniga, Gouverneur du Château de Burgos, neveu du Duc d'Arévalo, & l'un des partiſans de l'Infante Jeanne, traitoit fort durement les habitans de cette ville, ce qui les obligea de s'en plaindre à la Cour de Caſtille. Ferdinand avoit trop d'intereſt de les défendre pour ne pas écoûter leurs plaintes, & comme ce mécontentement étoit une heureuſe conjoncture pour approcher facilement de cette place, il la ménagea, & envoya promptement un renfort de troupes ſous les ordres du Comte d'Aguilar, afin d'inveſtir la ville. Le Caſtillan s'y rendit peu de tems aprés, & la battit avec une extréme vigueur.

Le Caſtillan profite du mécontentement des peuples.

Il approche de Burgos, & la canonne.

Ceux qui tenoient pour les Portugais ſe voyant preſſez, envoyerent demander du ſecours au Duc d'Arévalo, ſans quoy ils ne pouvoient pas ſe défendre long-tems. Cette extrémité détermina ce Duc à repréſenter au Roy, de quel préjudice ſeroit la perte de Burgos, ſi les Caſtillans la reprenoient; de ſorte que pour conſerver cette place, le Roy raſſembla tous les petits corps d'armée qu'il avoit ſur pied, & ſe mit à leur teſte.

Les habitans de cette ville font ſçavoir leur extrémité au Duc d'Arévalo.

Le Roy la vient ſecourir.

Iſabelle, Reine de Caſtille, qui faiſoit obſerver la contenance & la conduite de la plûpart des Gouverneurs des places, en dépoſa quelques-uns, parce qu'elle les ſoupçonnoit d'avoir intelligence avec les Portugais, & en mit d'autres qu'elle crut plus fidelles. Elle envoya le Comte Ciſuentés vers Olmédo, & Guttiére de Cardagna vers Médina del Campo, pour empêcher que les Portugais ne fiſſent quelques entrepriſes de ces coſtez-là. Si ceux qu'Iſabelle avoit choiſis pour garder ces poſtes, euſſent éxecuté ſes ordres ponctuellement, on n'auroit pu leur faire aucun reproche; mais le jeune Comte de Ciſuentés, plein du déſir de ſe ſignaler un peu plûtoſt qu'il ne falloit, alla

Dépoſition de quelques Gouverneurs des places, par la Reine de Caſtille.

Imprudence de Ciſuentés.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

insulter les Portugais. Il fut si vivement repoussé qu'il se vit contraint de se retirer à Olmédo, aprés avoir perdu la plus grande partie de ceux qui l'avoient suivi dans cette expédition.

Cette déroute ébranle les Castillans.

La déroute du Comte porta quelque allarme parmi les Castillans. Le Roy, voulant en profiter, marcha vers Pegnafiel. Isabelle avertie de ce mouvement, prit le chemin de Palence; elle étoit accompagnée du Cardinal de Castille, de l'Amiral, & du Comte de Bénevent, & elle vint se loger dans la ville de Bultanaz, pour couvrir celle de Pegnafiel, qui en est fort proche. Comme cette Princesse incommodoit beaucoup les Portugais, depuis qu'elle étoit à Bultanaz, & qu'ils ne pouvoient plus rien faire entrer dans leur camp, sans une grande escorte, le Roy se détermina d'en venir aux mains. Le Comte de Bénevent voulut d'abord s'y opposer, mais les Portugais forcerent la ville de Pegnafiel, & y entrerent. Ce Comte qui la défendoit fut battu, blessé, & pris, il demeura entre les mains des Portugais jusqu'à ce que la Duchesse d'Arévalo sa sœur, eust obtenu sa liberté du Roy, à condition qu'il ne serviroit plus dans l'armée du Roy de Castille, & que pour asseurance de sa neutralité, il laisseroit en engagement les villes de Portillo, de Villalva, & de Mayorga, qui luy appartenoient.

Le Roy marche vers Pegnafiel.

Isabelle va de ce costé-là, en intention de la défendre.

Prise de la ville de Pegnafiel, & prison du Comte de Bénevent.

Il est mis en liberté, & à quelles conditions.

Mais si les Portugais s'étoient emparez de Pegnafiel, les Castillans s'étoient rendus maîtres des principaux Châteaux du Marquis de Villene. Comme ce Marquis prévoyoit qu'il seroit tost ou tard la victime de cette guerre, dont sa bonne ou sa mauvaise fortune dépendoit alors, il pressa le Roy de marcher avec ce qu'il avoit de gens du costé de Madrid, ville d'Espagne en la Castille neuve, & aujourd'huy capitale du Royaume. Il l'asseura qu'avec le secours de l'Archevesque de Tolède, & du Maître de Calatrava, sans compter les autres troupes qu'il trouveroit dans le Royaume, il embarrasseroit beaucoup le Roy de Castille, & qu'il reprendroit sur luy les Châteaux dont il s'étoit emparé. Le Roy, qui ne vouloit rien faire sans l'avis de

Le Castillan fait fourrager les terres du Marquis de Villene.

Ce Marquis presse le Roy d'aller vers Madrid.

ſes principaux Officiers, leur communiqua celuy que le Marquis luy avoit donné ; mais ce conſeil n'ayant été approuvé de perſonne, ce Prince ne quitta point les environs de Burgos, juſqu'à ce que ſes affaires euſſent pris un autre tour. ANS DE J. CHRIST. 1477.

Ce Prince néglige ce conſeil.

Cependant, il étoit de la politique & de l'honneur du Roy de ne point dégoûter le Marquis, aprés tout ce qu'il avoit fait pour ſon ſervice. Comme les belles promeſſes étoient le leurre le plus puiſſant pour le retenir, & pour luy faire prendre patience, ce Prince luy en fit de nouvelles, & meſme de plus fortes que les précedentes ; mais le Marquis ne s'en contenta qu'en apparence. Ces grandes eſpérances qui n'étoient encore que trés-incertaines, luy paroiſſoient d'un trop petit ſecours pour le conſoler de ce qu'il avoit déja perdu, & pour le dédommager de ce qu'il perdroit infailliblement, puis que le Roy ne vouloit rien hazarder ; de maniére qu'il ſe propoſa de chercher les moyens de rentrer dans les bonnes graces de Ferdinand, & d'Iſabelle. Pour en venir à bout il falloit trouver une occaſion, dont les ſuites puſſent eſtre avantageuſes au Roy de Caſtille ; & de fait, elle ſe préſenta bientoſt aprés. Ce Marquis ayant ſceu que les habitans de Zamora avoient formé le deſſein de ſe déclarer contre le Roy, attendit qu'ils euſſent pris leur parti pour prendre le ſien.

Il veut conſoler & retenir ce Marquis par de belles promeſſes.

Ce Marquis ſonge à ſe reconcilier avec le Roy de Caſtille.

Ce Prince, qui connoiſſoit le mauvais caractére des Zamorans, tâchoit de les retenir dans le devoir, tantoſt par l'eſpérance des recompenſes, & tantoſt par la crainte des peines, car il avoit déja fait éxecuter à mort quatre des principaux d'entre-eux, qui avoient été accuſez & convaincus de trahiſon. Cette éxecution n'empêcha pas que François de Valdez, Capitaine du Pont de Zamora, ne promiſt à la Reine de Caſtille, de luy ouvrir les portes du Fort, & de luy faciliter l'entrée de la ville, pourvû que Ferdinand y vinſt en perſonne. Auſſitoſt que ce Prince eut appris les diſpoſitions de cet Officier, il partit *incognito*, ſuivi de trois cavaliers ſeulement, laiſſa à Alfonſe d'Aragon ſon frere, & au Connétable, le ſoin de la continuation du ſiége

Le Roy ſe défie des Zamorans.

Perfidie du Commandant du Pont de Zamora.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

de la ville & du Château de Burgos, & alla à Zamora. Soit que le Roy euſt découvert le départ de Ferdinand, ou qu'il en euſt été informé, il voulut jetter du ſecours dans la place; mais Valdez refuſa de luy en ouvrir les portes. Le Roy ſe mit alors en devoir de l'y obliger par force. Valdez, loin de s'y rendre, fit faire main baſſe ſur les troupes de ce Prince; de ſorte qu'elles furent contraintes de ſe retirer. Si l'Infante Jeanne, & l'Archeveſque de Toléde ne fuſſent ſortis pomptement de Zamora, ils y auroient été ſurpris par les troupes de Ferdinand, leſquelles y entrerent preſque en meſme-tems, par une autre porte qu'on leur ouvrit.

Le Roy ſçait le deſſein du Caſtillan, & veut jetter du ſecours dans la place.

On luy refuſe les portes.

Retraite de l'Infante.

Les Caſtillans entrent dans Zamora.

Les Portugais qui étoient reſtez à Zamora, ſe voyant ſans aucun ſecours depuis que le Roy s'étoit retiré à Toro, ſe ſauverent dans la grande Egliſe, & y paſſerent la nuit. Les Caſtillans plus religieux & plus humains en cette occaſion, qu'ils ne l'avoient été au commencement de cette guerre, ne voulurent pas les y aller forcer; de maniére que Ferdinand ordonna qu'on rendiſt la liberté à ces Portugais ſans éxiger de rançon, & qu'on leur permiſt d'emporter ce qu'ils avoient d'effets ſur eux, & d'aller à Toro.

Les Portugais en ſortent ſans payer de rançon.

Quand le Roy vit arriver la plûpart de ceux qu'il avoit laiſſez à Zamora, & qu'il croyoit que le Caſtillan avoit fait paſſer au fil de l'épée, ou détenus priſonniers, il leur dit auſſi-bien qu'au reſte de ſes troupes, qu'il ne s'agiſſoit plus de prendre des villes, mais de gagner un Royaume; qu'il étoit réſolu de n'en attaquer aucune, & qu'il vouloit ſe diſpoſer à un combat déciſif, de l'évenement duquel dépendoit la poſſeſſion des Etats qu'il étoit en droit de diſputer à Ferdinand. Pour donner une nouvelle émulation aux ſoldats, & pour les exciter à cette importante action, le Roy ajoûta, qu'il avoit mandé au Prince D. Jean ſon fils, de le venir joindre avec le plus d'argent & de troupes qu'il pourroit raſſembler, & les aſſeura, que s'ils ſe comportoient en cette occaſion, avec la meſme valeur qu'il leur connoiſſoit, il ne doutoit plus de la victoire qu'il eſpéroit de remporter ſur ſes ennemis.

Ils vont trouver le Roy à Toro.

Ce Prince ſe détermine à un combat.

Il parle à ſes troupes

Ferdinand, qui de ſa part n'oublioit rien pour remettre ſous ſon obéïſſance, la ville & le Château de Burgos, envoya un nouveau renfort de troupes à Alfonſe ſon frere, qu'il avoit laiſſé devant cette place. Mais pour avancer ce ſiége, & pour obliger le Roy de faire une diverſion, il en fit embarquer d'autres, afin d'aller aſſiéger Ceuta en Afrique, qu'il avoit deſſein de battre par mer, tandis que les Maures, dont l'armée étoit formidable, l'attaqueroient du coſté de la terre. Cette ville qui étoit bien fortifiée, & encore mieux défenduë par la fidelité de ſes habitans, & par la valeur des troupes que le Roy y avoit laiſſées, ſoutint les efforts des Caſtillans & des Maures. On s'apperceut meſme de dedans la place, que ces Infidelles avoient beaucoup rallenti leurs attaques depuis l'arrivée de la flotte des Caſtillans, & l'on croit que ſi le Gouverneur de Ceuta euſt voulu leur permettre de traverſer la ville, ainſi qu'ils le firent demander, ils ſe ſeroient joints aux Portugais pour charger les Caſtillans, parce qu'ils ne vouloient point avoir à faire à ces derniers, dont ils redouroient moins la valeur que la mauvaiſe foy. La judicieuſe politique des Maures fut heureuſe pour le Roy, les Caſtillans furent battus, & les Maures repouſſez; ce Prince profita ſeul de leur retraite. Le deſſein de Ferdinand n'ayant donc pas eu en Afrique, tout le ſuccés qu'il s'étoit promis, il s'attacha uniquement à la réduction de Burgos; il fit battre la ville & le Château par tant d'endroits, & avec tant de vigueur, qu'enfin les Portugais, aprés avoir tenu juſqu'à l'extrémité, furent obligez de capituler & de ſe rendre.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

Le Caſtillan renforce ſon armée de devant Burgos.

Il veut aller aſſiéger Ceuta.

Elle eſt attaquée en meſme-tems par les Caſtillans & par les Maures.

Grande faute du Gouverneur de cette ville.

Faria i Souſa.

Les ennemis ſont repouſſez.

Capitulation de Burgos.

Tandis que cela ſe paſſoit en Afrique, le Comte de Pegnamacor, qui marchoit à la teſte de ſa troupe, rencontra un parti Caſtillan, que commandoit Alfonſe de Mendoça, parent du Cardinal de Caſtille. Ils en vinrent aux mains, & l'affaire fut trés ſanglante, mais déſavantageuſe à Pegnamacor, puis qu'il fut battu & fait priſonnier.

Le Prince D. Jean, qui de ſon coſté n'avoit pas perdu de tems, pour éxecuter ce que le Roy luy avoit ordonné, avoit fait quelques levées d'hommes & d'argent; mais com-

Ans de J. Christ. 1477.

me ce qu'il avoit pu raſſembler de l'un & de l'autre ne ſuffiſoit pas pour ſecourir le Roy, il convoqua les Etats Géneraux & leur expoſa avec tant de grace la ſituation où étoient les affaires du Roy, qu'ils luy offrirent & leurs biens & leurs vies avec le meſme empreſſement, que ſi le repos public, ou bien le leur en particulier, euſt entiérement dépendu du ſuccés de cette guerre. D. Jean ménagea de ſi belles diſpoſitions dans les Portugais, & aprés en avoir tiré ce qu'ils luy avoient offert de leur propre mouvement, il aima mieux faire quelques emprunts, & ſe ſervir de l'argent qui étoit dans les dépoſts des Mineurs, que de créer de nouveaux ſubſides. Le Clergé, à l'éxemple du reſte des peuples, ſe cottiſa volontairement, & conſentit que pour ſubvenir aux dépenſes de cette guerre, l'on priſt l'argenterie des Egliſes, à la reſerve néanmoins des vaſes ſacrez, pour en fabriquer de la monnoye, afin de payer les troupes. Ainſi le Prince ſe vit bientoſt en état de partir avec un bon convoy d'argent, eſcorté par deux mille chevaux & par huit mille fantaſſins, qui luy aidérent à ſe rendre maître en paſſant des Forteresſes de Ledeſma, & de S. Felicés.

Le Prince D. Jean fait de nouvelles levées, & va trouver le Roy.

Coffres où l'on met l'argent des Mineurs.

Le Clergé donne l'argenterie des Egliſes.

L'arrivée de ce Prince contribua beaucoup à faire oublier le déſavantage que Pegnamacor avoit eu dans la rencontre d'un parti ennemi. Pour lors le Roy, qui étoit toûjours dans le deſſein de donner bataille, fit ſçavoir au Duc d'Arévalo, & aux autres Conféderez, dont il vouloit bien ignorer le raccommodement avec Ferdinand, de venir avec leurs troupes dans les environs de Toro qu'il leur déſignoit comme le rendez-vous géneral de ſon armée; mais ces Seigneurs Caſtillans, ayant imaginé chacun un pretexte pour repaſſer dans le parti du Roy de Caſtille, manquerent de parole au Roy. Le ſeul Archeveſque de Toléde fut fidelle à la ſienne.

Les Seigneurs Caſtillans, partiſans de l'Infante Jeanne, refuſent leurs ſervices au Roy.

L'Archeveſque de Toléde n'eſt pas de ce nombre.

Pluſieurs perſonnes s'intrigueren alors, pour moyenner la paix entre les deux Couronnes; de ſorte que quand le Roy vit qu'il n'y avoit pas d'apparence de terminer cette guerre que par une bataille générale, il s'approcha des en-

nemis, & alla former ſon camp à l'oppoſite de Zamora. Ce poſte ne luy paroiſſant pas aſſez avantageux, il en voulut ſortir durant la nuit; mais de crainte que les Caſtillans ne s'en apperceuſſent, & pour mieux couvrir ſon décampement, il leur fit propoſer une tréve de quinze jours pendant leſquels on trouveroit peut-eſtre des expédiens nouveaux pour parvenir à un accommodement. Cette tréve n'ayant point été acceptée, le Roy voulut retourner à Toro; les ennemis qui s'en doutoient, redoublerent leurs ſentinelles, & paſſerent toute la nuit à cheval & ſous les armes. Bien que les deux armées fuſſent ſeparées par la riviére de Douro, les Caſtillans la traverſerent promtement à la nage, & chargerent l'arriéregarde des Portugais; le reſte du jour s'écoula à raſſembler les deux armées. Le Roy de Caſtille, réſolu de préſenter bataille, ſe mit à la teſte de l'aîle droite de ſon armée; le Cardinal de Caſtille & le Duc d'Albe, commanderent l'aîle gauche; l'infanterie, dont le corps de bataille étoit compoſé, marcha au milieu de ces deux aîles, & en cet état l'armée s'avança juſqu'au pied des coſteaux, qui ſont entre Zamora & Toro, où elle fit alte.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

Le Roy va camper vis-à-vis de Zamora.

Il décampe durant la nuit, & prend le chemin de Toro.

Les Caſtillans chargent l'arriéregarde des Portugais.

Diſpoſition de l'armée ennemie.

Comme les Portugais ne paroiſſoient en aucune ſorte, les Caſtillans ſe perſuaderent qu'ils fuyoient devant eux, & qu'ainſi il étoit inutile de les pourſuivre, parce qu'ils ſeroient plûtoſt entrez dans Toro, dont ils prenoient le chemin, qu'on ne les auroit atteints. Dans cette penſée Ferdinand aſſembla ſon Conſeil, & à la pluralité des voix, on eſtima qu'on devoit ſe contenter d'avoir donné ſur l'arriéregarde des Portugais, & de les avoir réduits à la fuite, ſans aller fatiguer l'armée à traverſer des chemins montueux & difficiles, & cela ſans aucune eſpérance de rien faire. Cet avis, qui étoit fort vrai ſemblable, ne fut pas néanmoins ſuivi par l'obſtination, & par l'intrigue du Cardinal de Caſtille. Cette Eminence ayant fait enſuite demander permiſſion à Ferdinand, d'aller obſerver de deſſus la montagne la contenance des Portugais, on découvrit qu'ils faiſoient alte dans la plaine de Témulos, à deux

Les Portugais ne paroiſſent point.

Les Caſtillans marchent à eux.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

lieuës de Toro, où leur armée étoit avantageuſement poſtée & rangée en bataille. Cette diſpoſition ne devoit pas faire changer les réſolutions que les Caſtillans avoient priſes dans le Conſeil ; toutefois ils s'avancerent vers le lieu où les Portugais ſembloient les attendre.

Ils vont camper dans la plaine de Témulos.

Alfonſe averti par ſes coureurs, que l'armée ennemie marchoit à luy en bataille, donna ſes derniers ordres pour mettre la ſienne en état de ſoutenir ce choc qui alloit décider tous les différens. Comme le Roy paroiſſoit diſpoſé à perir, plûtoſt que de prendre la réſolution de ſe retirer, il ſe reſerva le commandement de l'aîle droite de ſon armée, donna celuy de l'aîle gauche au Prince D. Jean, poſta ſon infanterie au milieu où l'on mit ſon Etendard Royal, & chargea le Comte de Monſanto, du ſoin de l'arriére-garde. La riviére de Douro couvroit la gauche de cette armée.

Le Roy donne ſes derniers ordres pour la bataille.

Le Roy de Caſtille marchoit en bel ordre vers le lieu où l'action ſe devoit paſſer, à deſſein de ranger auſſi ſon armée en bataille. Cette réſolution donna lieu à quelques-uns de ſes Officiers de luy repréſenter le peu d'apparence qu'il y avoit d'en venir aux mains ſi prés de Toro, où les Portugais auroient une retraite certaine, en cas qu'ils fuſſent battus, au lieu que les Caſtillans ſeroient ſans reſſource, s'ils avoient le malheur de ne pas vaincre. Cet avis étoit trop prudent pour n'y pas faire attention, & de fait le Caſtillan en parut ébranlé ; mais l'un de ſes Généraux, au courage duquel il avoit une entiére confiance, luy ayant dit, *qu'il falloit combattre ce jour là s'il vouloit eſtre Roy de Caſtille*, Ferdinand s'y détermina bruſquement, & mit ſon armée en bataille, & dans le meſme ordre que les Portugais avoient diſpoſé la leur.

On veut empêcher le Caſtillan de combattre.

Preſts à en venir aux mains, ces Princes envoyerent leurs Rois d'armes pour ſe porter un réciproque défi. Pour lors Alfonſe fit un petit diſcours ſur l'action qui s'alloit paſſer, il exhorta ſes troupes de ſe ſouvenir de la mémorable victoire que le Roy Jean I. avoit remportée ſur les Caſtillans dans la plaine d'Aljubarote ; il leur témoigna qu'il ne comptoit

Le Roy exhorte ſes gens au combat.

ptoit pas moins ſur leur courage que le Roy Jean avoit fait ſur celuy de ſes ſoldats, & qu'il eſpéroit à l'éxemple de ce Prince, ſortir avec honneur de cette affaire, puiſque ſa cavalerie étoit plus nombreuſe & mieux diſciplinée que celle des Caſtillans. ANS DE J. CHRIST. 1477.

Ferdinand de ſon coſté n'oublioit rien pour animer ſes troupes. Belles paroles, grandes récompenſes, & une affabilité génerale, furent les moyens dont il ſe ſervit pour relever leur courage, & pour flatter leur eſpérance. A peine ces Princes eurent ceſſé de parler, que l'action commença avec une ardeur inconcevable & réciproque. Le Prince D. Jean qui avoit en teſte le Roy de Caſtille, ſe ſurmonta en cette rencontre. Ce jeune Héros environné de tout ce qu'il y avoit de plus brillant dans l'armée, chargea ſi vigoureuſement l'aîle droite des ennemis, qu'aprés une heure de combat, il la fit plier, quoique Ferdinand y fuſt en perſonne, D. Jean y fit des actions dignes du plus déterminé ſoldat, & du plus ſage Capitaine. Il eſt vray que l'aîle droite de l'armée des Portugais, qu'Alfonſe commandoit, fut auſſi rompuë. Comme ce déſavantage pouvoit effrayer le reſte de ſes gens, s'ils venoient à s'en appercevoir, il rallia ce qu'il put de ſes troupes, les remena pluſieurs fois à la charge, & par-là il rétablit le deſordre que les Caſtillans avoient cauſé; de ſorte qu'on n'a jamais pu ſçavoir lequel des deux partis étoit demeuré vainqueur, les aîles droites des deux armées ayant plié également dans cette action. L'Hiſtoire remarque que l'Archeveſque de Toléde, qui s'étoit rangé du coſté du Roy, & que le Cardinal de Caſtille, qui étoit demeuré dans celuy de Ferdinand, avoient combattu avec autant de zéle, que ſi c'euſt été contre les ennemis de la Religion. On dit meſme que ce Cardinal ayant été accuſé d'avoir voulu empêcher ce Prince d'en venir à cette action, alloit de rang en rang, & qu'il crioit *Traiſtres, voicy le Cardinal de Caſtille.*

Ferdinand en uſe de meſme.

L'aîle droite des deux armées plient en meſme-tems.

La valeur des combattans rend la victoire incertaine.

Le ſeul déſavantage qu'eurent les Portugais en cette journée, conſiſta dans la perte de l'Etendard Royal, qu'Edoüard d'Alméida défendit juſqu'à ſe faire couper les mains

ANS DE J. CHRIST. 1477.

pour ne le point abandonner aux ennemis; mais ils ne le garderent pas long-tems, & cela par la valeur de Gonçalo Pérez, Portugais. Ce génereux Gentilhomme, à qui l'honneur de ſa Nation étoit plus cher que ſa propre vie, propoſa à quelques-uns de ſes amis d'aller reprendre juſque dans le camp des Caſtillans cet Etendard, que par dériſion ils avoient planté de haut en bas, ou de périr s'ils ne pouvoient éxecuter leur deſſein. Il n'y eut pas un de ceux à qui Pérez l'avoit communiqué, qui ne ſe fiſt un mérite & un devoir de l'accompagner & de le ſuivre, nonobſtant les périls auſquels ils s'alloient expoſer. Les Caſtillans étoient trop jaloux de cette glorieuſe dépoüille pour ne la pas diſputer avec une obſtination pareille à celle d'Almeida, quand il avoit défendu cet Etendard durant la chaleur du combat, & l'on peut dire, que c'en fut un ſecond qui ne fut pas moins vif que le premier. Enfin, aprés différens efforts que les Caſtillans firent pour conſerver ce qu'ils avoient gagné, & que les Portugais réïtererent pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu, ces derniers ſe firent jour au travers de leurs ennemis. Ils parvinrent à l'endroit où l'on avoit arboré cet Etendard, & du meſme pas Pérez alla l'arracher des mains de ceux qu'on avoit commis pour le défendre, mais qui ne le diſputerent pas avec le meſme courage qu'avoit fait Almeida. Cette action parut ſi belle & ſi déterminée au Roy, que quand il l'apprit, il en parla avec éloge, & permit à Pérez, en attendant une recompenſe plus ſolide, de porter l'Etendard Royal dans l'écuſſon de ſes Armes. Comme la victoire fut également diſputée; que la plûpart des ſoldats avoient été tuez ou bleſſez, & que les autres étoient diſperſez; les Géneraux Caſtillans n'en purent raſſembler un auſſi grand nombre qu'avoit fait le Prince D. Jean, qui étoit demeuré dans le camp à deſſein d'en venir à une ſeconde action; mais la fuite des ennemis l'obligea de ſe retirer.

Action fort généreuſe d'un Portugais.

Il va enlever aux ennemis l'Etendard qu'ils avoient emporté.

LeRoy proportionne une recompenſe à ce ſervice.

Le Roy, qui aprés la bataille étoit allé à Caſtro Nugno, ville de l'Eſpagne Taraconoiſe, fut receu par Pierre de Mendanha, Gouverneur de cette place. Il eſt vray que

Alfonſe va à Caſtro Nugno.

ce Commandant fut ſcandaliſé de l'abbatement où ce Prince luy parut, quand il ſe vit dans un lieu de ſeureté, puiſqu'on dit qu'il s'endormit étant à table. Mendanha, à qui cet aſſoupiſſement ſembla extraordinaire, loin de réflechir qu'il pouvoit eſtre cauſé par l'extréme fatigue qu'Alfonſe s'étoit donnée durant le combat, l'attribua à une eſpéce d'inſenſibilité, & fut aſſez indiſcret que de plaindre ceux qui expoſoient leur liberté & leur vie pour la défenſe d'un Prince de ce caractére.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

Le Prince D. Jean ne croyant pas que le Roy fuſt allé dans aucune autre ville qu'à Toro, s'y rendit en diligence; mais comme on ne l'avoit point veu depuis qu'il s'étoit retiré de la meſlée, il ne doutoit preſque plus qu'il ne fuſt au nombre des priſonniers ou des morts. Occupé de cette inquiétude il étoit ſur le point de remonter à cheval, quand il apprit par un exprés qu'Alfonſe luy envoya, qu'il étoit à Caſtro Nugno, où dés ce moment il alla ſuivi des Officiers de l'armée, & le ramena à Toro. Les affaires des Portugais & des Caſtillans étoient dans cette ſituation en Europe, lors qu'on ſceut à la Cour la deſcente que Ferdinand de Pôo, célebre Capitaine Portugais, avoit faite dans une Iſle d'Afrique, connuë à preſent ſous ce nom, & en meſme-tems la découverte du Cap de ſainte Catherine.

Le Prince D. Jean va le trouver & le ramene à Toro.

L'Iſle de Pôo; pourquoy ainſi nommée.

Cependant le Roy, à qui tous ces évenemens ne faiſoient point oublier ce qui s'étoit paſſé à Toro, envoya Alvaro d'Ataïde, en qualité d'Ambaſſadeur à la Cour de France, pour demander des troupes à Loüis XI. Ce Prince fit un grand accueil au Miniſtre Portugais, & luy laiſſa eſpérer qu'il ſecourroit Alfonſe, dont les intereſts luy étoient ſi chers. L'Ambaſſadeur charmé de ces belles promeſſes, crut que ce ſeroit pecher contre la politeſſe, que de renouveller de tems en tems les inſtances qu'il avoit ordre de faire à Loüis. Il temporiſa & garda un trop long ſilence, & par ce moyen ce Prince politique & fin éloigna les occaſions d'eſtre ſollicité par l'Ambaſſadeur, & d'envoyer aucun ſecours à Alfonſe. Comme les affaires du Roy étoient preſſantes, & qu'il vouloit ſçavoir à quoy s'en tenir,

Le Roy envoye demander du ſecours au Roy de France.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

il réſolut de venir luy-meſme en France; mais avant que de ſortir de ſon Royaume, il en remit le gouvernement au Prince D. Jean ſon fils, & partit ſecretement de Liſbonne. Alfonſe ſeroit venu deſcendre dans le port de Marſeille, ainſi qu'il l'avoit projetté, ſi un vent qui ſe leva ne l'euſt obligé de relâcher à Colioure, ville de France ſur la Méditeranée dans le Rouſſillon. De-là il prit le chemin de Perpignan, d'où il envoya François Almeida à la Cour de France, pour faire part à Loüis de ſon arrivée dans ſes Etats, & pour ſçavoir de luy le lieu qu'il vouloit choiſir pour leur entreveuë.

Il vient luy-meſme en France.

Sitoſt que le Roy de France eut appris l'arrivée d'Alfonſe, il ordonna au Duc de Bourbon d'aller au devant de luy, & d'attendre ce Prince à Lyon. Almeida retourna en diligence à Perpignan pour en donner avis au Roy, & dés ce moment il partit pour Lyon, où le Duc de Bourbon l'attendoit pour le mener à Bourges, qui étoit le lieu que Loüis avoit indiqué pour leur entreveuë. Alfonſe y étant arrivé le premier, fut receu par le Clergé & par les Officiers de ville, qui luy rendirent les meſmes honneurs qu'ils auroient rendus au Roy leur maître.

Loüis envoye le Duc de Bourbon au-devant du Roy.

Mezeray, en ſon Abregé de l'Hiſt. de Fr. tom. 2.

Les Rois de Portugal & de France, ſe voyent à Bourges.

Cinq jours aprés, Loüis arriva à Bourges, & dés leur premiére conférence ces Princes convinrent qu'il falloit ſe repoſer ſur ce que leurs Miniſtres jugeroient à propos de faire; que pendant leur négociation, Alfonſe iroit à Nancy, où étoit pour lors Charles, Duc de Bourgogne, couſin germain du Roy, & qu'il luy demanderoit du ſecours, ce qu'il obtiendroit aiſément de ce Duc, puis qu'il étoit en état de luy en donner. Alfonſe ſuivit ce conſeil & partit pour Nancy; mais le Duc, qui connoiſſoit à fond le caractére de Loüis, luy fit comprendre que ce Prince ne l'avoit déterminé à venir le trouver, que pour ſe débarraſſer de luy, & luy proteſta qu'à ſon égard il ne pouvoit luy donner aucunes troupes, ſans affoiblir conſidérablement ſon armée. Sur ces entrefaites le Duc en vint aux mains avec ſes ennemis, & fut tué dans le combat. Ce nouveau malheur renverſa toutes les meſures que le Roy avoit priſes, &

Voyage du Roy en Loraine.

l'obligea de revenir en France, pour tenter encore une fois de mettre Loüis dans ſes intereſts; mais la tréve que ce Prince venoit de conclurre avec le Roy de Caſtille, concernant leur différent pour le Comté de Rouſſillon, & la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre les Anglois, & contre les héritiers du Duc de Bourgogne, luy ſervirent de pretexte pour ne pas entrer dans la querelle d'Alfonſe; de ſorte que ce Prince ſe retira de la Cour, & s'en alla à Roüen. Ce fut de-là, dit-on, qu'il écrivit à Loüis, touchant la réſolution qu'il avoit formée de ne plus retourner en Portugal, de s'embarquer pour Rome, & d'aller finir ſes jours dans une ſolitude. Comme ſi cette lettre euſt été le teſtament de mort d'Alfonſe, il le prioit, aprés luy avoir déclaré ſes ſentimens les plus ſecrets, de vouloir recompenſer ceux qui l'avoient ſuivi en France, puis que par ſon éxil volontaire il ſe voyoit hors d'état de reconnoiſtre leur fidelité & leur attachement à ſa perſonne & à ſes intereſts.

ANS DE J. CHRIST. 1477.

Il revient en France.

P. Mathieu, en l'Hiſtoire de Loüis XI. Roy de France, liv. 7.

Il n'obtient rien & s'en va à Roüen.

Il écrit à Loüis, mais inutilement.

Bien que cette lettre fuſt vive & touchante, Loüis n'en fut point émeu. Loin d'y déferer, il luy repréſenta combien il luy ſeroit honteux, & meſme dommageable de ſonger à la retraite, parce qu'il n'avoit pas été heureux dans la guerre contre le Roy de Caſtille. La réflexion qu'il luy fit faire ſur les motifs de cette guerre, & l'avis qu'il luy donnoit de retourner en Portugal, l'y déterminerent. Il partit ſur le vaiſſeau d'un Capitaine François nommé *Le Bret*, eſcorté de pluſieurs autres bâtimens, & y arriva peut-eſtre à l'heure qu'on l'y attendoit le moins.

De-là il retourne en Portugal.

1478.

Le Prince D. Jean, qu'on avoit proclamé Roy, pendant l'abſence d'Alfonſe ſon pere, ſe promenoit ſur le bord du Tage accompagné de Ferdinand, Duc de Bragance, & d'Acoſta, Archeveſque de Liſbonne, & depuis Cardinal, quand on vint luy dire que le Roy en approchoit. D. Jean ſurpris de cette nouvelle, demanda au Duc & à l'Archeveſque, comment il recevroit le Roy. *Comme voſtre Pere, & voſtre Roy*, luy répondirent-ils l'un & l'autre. Ce Prince que cette réponſe étourdit, parce qu'elle devoit luy coûter une Couronne, marqua par un ſombre ſilence, combien il en avoit

On annonce le retour du Roy à D. Jean, qui en paroiſt ſurpris.

ANS DE J. CHRIST. 1478.

été frapé, & ramaſſant une pierre il la jetta avec violence dans la riviére. Cette action n'étoit pas aſſez indifférente pour n'eſtre point remarquée, & ſur tout par l'Archeveſque qui dit, en s'approchant du Duc, *cette pierre ne me donnera jamais dans la teſte;* & de fait, ce Prélat, autant haï de D. Jean, qu'il l'aimoit peu, projetta dés ce moment de ſe retirer à Rome, afin de n'eſtre pas expoſé plus long-tems au chagrin & au reſſentiment de ce Prince dont il connoiſſoit le caractere.

Il court au devant d'Alfonſe.

Enfin, D. Jean ayant ſurmonté ſon embarras, du moins en apparence, courut au devant du Roy, & luy témoigna une joye exceſſive de le voir revenir dans un Royaume, dont ſa préſence devoit faire toute la félicité. C'eſt ainſi que la plus fine politique emprunte ſouvent le langage de la plus ſincére amitié. Cependant, Ferdinand & Iſabelle, devenus paiſibles poſſeſſeurs des Royaumes de Caſtille & de Léon, en aſſemblerent les Etats généraux, où l'Infante Iſabelle leur fille, fut déclarée Princeſſe des Aſturies, & reconnuë pour légitime héritiére de l'une & de l'autre Couronne.

L'Infante Iſabelle fille des Rois de Caſtille, eſt reconnuë héritiere de leurs Etats.

Le Roy de Naples demande du ſecours au Caſtillan.

On en étoit dans ces termes en Portugal & en Caſtille, quand Alfonſe II, Roy de Naples envoya demander des troupes à Ferdinand pour luy aider à repouſſer les Turcs, qui avoient fait deſcente dans la Poüille. Comme ce Prince ne pouvoit ſecourir le Roy de Naples, à moins qu'il ne fiſt la paix avec celuy de Portugal, il ne put promettre au Napolitain ce qu'il attendoit de luy.

Refus de ce Prince.

Plénipotentiaires nommez pour la paix.

Peu de tems aprés, les Rois de Portugal & de Caſtille nommerent des Plénipotentiaires pour travailler à cette paix, qui devoit aſſeurer la tranquillité dans l'un & dans l'autre Royaume. Alfonſe nomma Jean Fernandez dà Sylveira, Baron d'Alvito, & Ferdinand choiſit Rodrigue Maldonado. Ces deux Miniſtres partirent, l'un de Portugal, & l'autre de Caſtille, & ſe rendirent à Alcantara, où la paix fut enfin concluë à ces conditions; ſçavoir, que Ferdinand ne prendroit plus le titre de Roy de Portugal, ni Alfonſe celuy de Roy de Caſtille; que D. Jeanne renonceroit

Conditions de cette paix.

à celuy de Reine de Portugal, & meſme d'Infante de Caſtille; qu'on rendroit de part & d'autre les places qui avoient été priſes durant la guerre; que la conqueſte du Royaume de Fez demeureroit au Roy; que celuy de Caſtille ne formeroit aucun obſtacle aux navigations & au commerce que le Roy feroit faire dans la Guinée; que le Roy de Caſtille ſeroit maître des Canaries, & du Royaume de Grenade; que ces deux Princes donneroient une amniſtie générale à ceux d'entre leurs ſujets qui avoient pris parti contre-eux dans cette guerre; que pour fruit de cette paix entre leurs Couronnes, l'Infant Alfonſe, petit-fils du Roy de Portugal, & fils du Prince D. Jean, épouſeroit l'Infante Iſabelle, fille du Roy de Caſtille lors qu'ils ſeroient tous deux en âge nubile; que le Prince D. Jean de Caſtille, fils aîné de ce meſme Roy, ſeroit marié à l'âge de quatorze ans, avec D. Jeanne; que ſi ce jeune Prince refuſoit de l'épouſer, il ſeroit déchargé de ſon engagement en luy donnant une ſomme de cent mille piſtoles; qu'en attendant l'âge de puberté en la perſonne de ce Prince, elle ſeroit obligée de dépoſer dans la ville de Moura, tous ſes titres, concernant ſes prétentions ſur les Couronnes de Léon & de Caſtille; qu'elle ſeroit miſe ſous la conduite de Béatrix, Ducheſſe de Viſéo; que ſi ce mariage ne s'accompliſſoit pas ſous les conditions ſtipulées, D. Jeanne ſe retireroit en l'une des cinq Maiſons de l'Ordre de ſainte Claire en Portugal, & cela à ſon choix; que ſi ce dernier parti ne l'accommodoit pas, elle ſeroit obligée de ſortir de ce Royaume dans l'eſpace de cinq mois, & de retourner en Caſtille; que le Roy & le Prince ſon fils ſecourroient le Roy de Caſtille, contre ceux qui voudroient entreprendre la défenſe de D. Jeanne; que pour ſeureté de ce traité, le Prince D. Jean mettroit entre les mains de Béatrix, Ducheſſe de Viſéo, & ſa belle-mere, les villes & Châteaux de Landroal, de Verrois, & d'Alegrette; qu'il conſentiroit qu'elle les rendiſt au Roy de Caſtille, en cas qu'il refuſaſt d'executer ce traité; que le Prince Alfonſe, & l'Infante Iſabelle de Caſtille, ſeroient

ANS DE J. CHRIST. 1479.

Vaſconcellos, liv. 1. Emanuel Telles March. Alegretenſis.

ANS DE J. CHRIST. 1479.

donnez en oſtage à Béatrix, à condition que cette Ducheſſe envoyeroit réciproquement au Roy de Caſtille Jacques Duc de Viſéo ſon fils aîné, pourvû que le Roy & le Prince D. Jean le vouluſſent permettre. Au reſte le peu d'apparence qu'il y avoit à la concluſion du mariage du Prince Jean de Caſtille avec D. Jeanne, donna lieu de dire qu'on avoit imaginé cet expédient pour luy oſter, mais ſous un pretexte honneſte, tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur ces Couronnes.

Publication de cette paix.

Voilà quelles furent les conditions de cette paix qu'on publia dans le mois d'Octobre de cette année. Elle ne fut néanmoins éxecutée que le onziéme de Janvier de l'année ſuivante, ſur les difficultez que les Ambaſſadeurs de Caſtille faiſoient naître tous les jours, à deſſein de différer le départ de l'Infante Iſabelle. Le Roy & D. Jean parurent ſe contenter d'abord des premiers pretextes dont ces Miniſtres ſe ſervirent; mais enfin, ennuyez de toutes ces remiſes ils leur envoyerent deux dez, ſur l'un deſquels on avoit écrit le mot de *Paix*, & ſur l'autre celuy de *Guerre*, & leur laiſſerent le choix d'accepter au nom du Roy leur maître, celuy qu'il voudroit prendre des deux partis. Ces Ambaſſadeurs étonnez de cette alternative, enfin ſe déterminerent, & pour ne point déroger à une paix ſi importante à l'une & à l'autre Couronne, ils amenerent l'Infante, à deſſein de la remettre entre les mains de Béatrix.

L'éxecution eſt retardée par les chicanes des Miniſtres Caſtillans.

Zurita. Reſendius, de Antiq. Luſit.

Le Roy leur donne une alternative.

Ces Miniſtres amenent l'Infante.

Cette Ducheſſe informée du départ de l'Infante, alla au devant d'elle juſqu'à une lieuë de la ville de Moura, où elle étoit, & la receut avec tous les honneurs & tout l'appareil qu'on devoit à ſa naiſſance, & au rang qu'elle venoit remplir. Toutefois ne pouvant leur délivrer ſon fils aîné, ſelon la clauſe du traité, parce qu'il étoit malade, elle leur remit Emanuel ſon fils puiſné, en attendant que ce Duc, euſt recouvré ſa ſanté, & qu'il fuſt en état d'aller en Caſtille, ce qu'il fit peu de tems aprés.

L'Hiſtoire remarque que cette paix ayant été limitée à cent & un an, ce nombre d'années qui a toûjours été regardé

gardé comme une formule, devint en cette occaſion une eſpéce de prophétie, parce que depuis l'année 1479. que la paix fut faite, juſqu'en 1580. que Philipe II, Roy de Caſtille, déclara la guerre aux Portugais, ce tems certain de cent & un an, qu'on employe toûjours pour l'infini, ſe trouva juſtement accompli; de ſorte que la clauſe du traité fut confirmée par la conjoncture des évenemens.

ANS DE J. CHRIST. 1479.

Belle remarque ſur la formule de ce traité.

Bien qu'Alfonſe euſt conſenti à cette paix, & que convaincu par des maximes d'Etat, il euſt adhéré à tout ce qu'on avoit éxigé de luy, toutefois ſa renonciation, diſoit-on, aux Couronnes de Caſtille & de Léon, luy parut honteuſe, & luy cauſa tant de chagrin qu'il en tomba malade.

1480.

Maladie du Roy.

D. Jeanne étoit trop éclairée par elle-meſme & trop bien conſeillée pour ne pas démeſler les veuës des Plénipotentiaires dans la concluſion de cette paix, dont le Roy & elle étoient les victimes. La crainte qu'elle eut, dit un Auteur contemporain, qu'on n'achevaſt ce ſacrifice par celuy de ſa perſonne, ſi elle ſe laiſſoit livrer à Béatrix, qui étoit dans les intereſts du Caſtillan, la détermina bruſquement à renoncer à l'alliance dont on avoit voulu la leurrer par le traité de paix, & à prendre le voile dans le Convent de ſainte Claire, à Santaren.

Ruy de Pina.

D. Jeanne ſe fait Religieuſe.

Comme cette action intéreſſoit beaucoup le Roy de Caſtille, il envoya à Santaren, Ferdinand de Talavéra ſon Confeſſeur, & Villégas Conſeiller d'Etat, en qualité d'Ambaſſadeurs, pour en eſtre les témoins oculaires, & pour luy rendre compte de ce qu'ils y auroient veû. Ces Miniſtres remplirent leur devoir avec beaucoup d'éxactitude & de zéle; ils tâcherent d'engager Alfonſe, qui commençoit à ſe mieux porter, & le Prince D. Jean, de s'y trouver, afin d'en tirer quelque avantage, puis que par leur préſence ils auroient ſemblé conſentir à la retraite de D. Jeanne; mais au lieu de le faire, ces Princes partirent pour Liſbonne.

Le Roy de Caſtille envoye des Ambaſſadeurs pour en eſtre témoins.

Cependant le Roy, qui avoit recouvré ſa ſanté, malgré la noire & profonde mélancolie où il étoit toûjours, forma la réſolution de ſe démettre du Gouvernement en faveur du Prince D. Jean ſon fils; mais avant que de deſ-

Le Roy ſe détermine à une abdication.

ANS DE J. CHRIST. 1480.

cendre du trône, il ſe propoſa de prévenir par une ſolide réünion entre ce Prince, & les Seigneurs de la Maiſon de Bragance, les malheurs qu'il craignoit qui n'arrivaſſent aprés ſa mort.

Vaſconcellos en la vie du Roy Jean II, liv. 1.

Alfonſe n'ignoroit pas que ſon fils nourriſſoit dans ſon cœur une haine implacable contre ces Seigneurs, parce qu'il les croyoit entiérement dévoüez au Roy de Caſtille. Le Roy au contraire, avoit conceû une véritable affection pour eux à cauſe de leur inviolable fidelité, & vouloit porter le Prince à en eſtre auſſi pleinement convaincu que luy. Il eſt vray que les ſentimens des Courtiſans étoient différens ſur ce fait. Les uns diſoient que Philipine, fille de l'Infant Pierre, & tante maternelle du Prince D. Jean, l'entretenoit dans le deſir de venger la mort de cet Infant; que pour l'y exciter encore plus vivement que par de ſimples diſcours, elle luy montroit ſouvent la chemiſe que cet Infant portoit quand il fut tué, & qu'elle la conſervoit toute ſanglante, & percée des coups qu'il avoit receus. Les autres attribuoient cette averſion dans le Prince, au chagrin qu'il avoit conceu contre Ferdinand, Duc de Bragance, ſur la liberté qu'il avoit priſe de luy parler un peu trop preſſamment de ſon attachement pour Anne de Mendoça, Dame d'Honneur de l'Infante Jeanne. Ces différens motifs joints à l'alliance de Ferdinand avec la Maiſon Royale de Caſtille, & à l'amitié qu'il avoit toûjours entretenuë avec elle, le rendoient encore plus coupable aux yeux du Prince, qu'il ne l'étoit en effet.

Il veut réünir le Prince ſon fils, & la Maiſon de Bragance.

Divers raiſonnemens ſur ce fait.

Le Roy, qui de ſon coſté étoit toûjours dans la réſolution de céder le gouvernement du Royaume au Prince ſon fils, convoqua les Etats Géneraux à Liſbonne. Les Chevaliers de tous les Ordres militaires, & les Magiſtrats des Cours ſouveraines s'y rendirent; tous les autres grands Seigneurs y furent appellez pour eſtre témoins d'une action ſi ſolemnelle, & preſque ſans éxemple en la perſonne d'un Prince, qui en régnant avoit aquis une gloire immortelle, & qui pouvoit encore régner long-tems. L'Hiſtoire nous en fournit deux célebres éxemples, l'un en la perſonne de

Convocation des Etats géneraux.

Florus Hiſt. Rom. lib. 20.

Dioclétien, qui en l'année 304. abdiqua l'Empire dans la ville de Nicomedie, capitale de la Bithinie, dans l'Aſie Mineure, & l'autre en Maximien, qui dans la meſme année renonça pareillement à l'Empire, dans la ville de Milan en Italie. ANS DE J. CHRIST. 1480.

Les Etats ayant été convoquez, le Roy parut dans cette auguſte Aſſemblée, où le ſilence & le reſpect tenoient tous les ſpectateurs en ſuſpens. Ce Prince voulut eſtre luy-meſme l'interprete de ſes volontez, & rappella pour lors tout ce qui s'étoit paſſé depuis qu'il étoit ſur le trône. On remarqua qu'il ſe donna un tort continuel dans toutes ſes actions, quoique la plûpart luy euſſent été fort glorieuſes. Il ſe reprocha de n'avoir pas travaillé aſſez utilement à la propagation de la Foy, chez les peuples infidelles, dans les différens voyages qu'il avoit faits en Afrique; il eut voulu, dit-il, procurer un plus grand repos à ſon Royaume, que celuy dont on y joüiſſoit dans le tems qu'il étoit ſur le point de ne le plus gouverner. Ces ſentimens ne pouvoient partir que d'un eſprit humble avec lequel il deſcendoit du trône, pour aller paſſer le reſte de ſa vie dans un cloître. Outre que le Chriſtianiſme y avoit la meilleure part, il vouloit encore relever par-là les auguſtes qualitez du Prince Jean ſon fils & ſon ſucceſſeur, à qui il avoit déja cédé ſon Sceptre quand il vint en France, & qu'il forçoit de le reprendre avant que la mort l'en euſt mis en poſſeſſion; il remercia les peuples de leur fidelité dans le ſervice, & de leur attachement à ſa perſonne, & s'excuſa ſur ce qu'il n'avoit pas toûjours déferé aux avis de ſes Miniſtres & de ſes Conſeillers d'Etat.

Le Roy déclare ſon deſſein en pleine aſſemblée.

Il s'impute plus de blâme qu'il ne falloit.

Excés de ſa reconnoiſſance envers ſes peuples.

Aprés qu'Alfonſe eut fait cette diſpoſition, il entra dans tout ce qui regardoit l'autorité Royale, dont il ſe dépoüilloit, comme s'il euſt voulut faire ſon teſtament ſur le trône meſme, au lieu d'attendre à s'en aquiter au lit de la mort. Pour lors il ſe tourna vers le Prince, & luy dit en l'embraſſant, Et vous, mon fils, ſur qui je ſouhaite que Dieu continuë à répandre ſes bénedictions, je vous recommande d'entretenir dans vos Etats, & meſme aux

« Il adreſſe la « parole au « Prince ſon « fils.

ANS DE J. CHR. 1480.

» dépens de vostre propre vie, le zéle que vos sujets ont » toûjours eu pour la défense & pour la pureté de la Reli- » gion; de faire éxactement observer les Loix du Royaume, » & pour y obliger ceux qui pourroient y contrevenir, je » vous enjoins de vous y soumettre vous mesme pour leur » en montrer l'éxemple; de recompenser ceux qui vous ser- » viront bien dans vos Conseils & dans vos Armées; & puis » que ces peuples mettent à present en vous leur espérance » & leur appuy, accordez leur vostre protection à ma priére, » & ne refusez pas vostre bienveillance à leur affection. J'es- » pére, poursuivit-il en haussant la voix, qu'ils ne démenti- » ront jamais le zéle que dés ce moment ils commencent à » vous devoir comme à leur Pere & à leur Souverain. Si » vous continuez, ajoûta-il, à leur donner des éxemples de » cette valeur & de cette prudence, que j'ay toûjours recon- » nuë en vous, je ne doute pas que vous n'ayez la satisfaction » de voir que vos ennemis craindront vostre puissance & vos » armes, & que les Nations les plus éloignées rechercheront » vostre alliance & vostre appuy. Vous estes dans un âge à » pousser encore plus loin vostre gloire, qu'il ne m'est peut- » estre pas permis de le prédire; mais si je n'en fais pas le » principal objet de mes desirs, ce sera du moins celuy de » mes priéres, dans le genre de vie que je me propose d'em- » brasser dans ma retraite, & où résolu de cesser de vivre pour » le Monde, en cessant de régner, je vais commencer à vi- » vre, pour ne plus songer qu'à mourir.

Ces derniéres paroles consternent toute l'assemblée.

Alfonse prononça ces paroles avec tant de majesté & tant de force, qu'elles ébranlerent les plus insensibles. Chacun en donna des marques, ou par un profond silence, ou par des larmes, que ces derniers sentimens tirerent des yeux des spectateurs.

Le Prince se jette au pieds du Roy.

Le nouveau Roy se jetta aux genoux d'Alfonse son pere, luy demanda sa bénediction, & baisa respectueusement la main dont il recevoit le Sceptre.

On publie la proclamation de D. Jean.

Cependant, toute l'assemblée revenuë de sa consternation, admira la bonté du pere, & applaudit aux grandes qualitez du fils. Dans ce moment on ouvrit les portes; cette nouvelle fut répanduë aussitost par toute la ville de Lis-

bonne, & peu de tems aprés elle fut portée dans le Royaume, & enſuite dans tout le reſte de l'Univers. ANS DE J. CHRIST. 1481.

Alfonſe de ſon coſté ſe diſpoſa à partir pour aller ſe confiner dans le Convent de S. Antoine de Varatojo, de l'Ordre de S. François, où il étoit réſolu d'aller paſſer le reſte de ſes jours; mais une fiévre maligne l'ayant ſurpris à Sintra, il n'eut pas la ſatisfaction d'aller juſqu'au lieu qu'il s'étoit propoſé, & mourut à la quarante-neuviéme année de ſa vie, & à la quarante-troiſiéme de ſon régne, en 1481. Il fut enterré dans le Monaſtére de Bataille. Mort du Roy.

On attribuë aux ſoins de ce Prince les commencemens de la Bibliotéque, qui fut dreſſée dans le Palais durant ſon régne, ce qui a donné lieu à pluſieurs Auteurs de dire, que ſon penchant pour les belles lettres, ne cédoit pas à celuy que le Roy Edoüard ſon pere, avoit toûjours eu pour les ſciences. Et de fait, on dit qu'Alfonſe avoit attiré en Portugal, un Italien nommé Juſte, dont il avoit entendu parler comme d'un homme d'une grande érudition; qu'il l'avoit chargé d'écrire l'Hiſtoire de Portugal en langue Latine; que pour l'y exciter, il l'avoit nommé à un Eveſché; que la mort de Juſte étant ſurvenuë avant qu'il euſt mis ſon ouvrage au jour, on avoit négligé de raſſembler les régnes qu'il avoit déja compoſez, & de recueillir les Mémoires qu'un Portugais, appellé Ferdinand Lopez, avoit dreſſez ſur les plus fidelles Auteurs qui avoient écrit ſur cette matiere; de ſorte qu'en perdant Juſte, on avoit perdu auſſi ces originaux, qui auroient pu nous ſervir de modele. *Faria i Souſa.* Alfonſe avoit fait dreſſer la Bibliotéque royale.

La mort du Roy cauſa une déſolation générale dans le Royaume, & quoy que le Prince D. Jean qu'il laiſſoit pour ſon ſucceſſeur ne luy fuſt pas inférieur en mérite & en valeur, néanmoins la différence de leurs caracteres allarma chacun en particulier. Alfonſe avoit été aimé de la Nobleſſe & du Peuple, D. Jean en étoit craint; pardonner étoit naturel à l'un; corriger & punir convenoit à l'humeur de l'autre. Les affligez & les malheureux avoient une grande reſſource dans le premier. Les braves gens, & les gens de bien trouvoient dans le dernier une protection

ANS DE J. CHRIST. 1481.

certaine & un ſecours immanquable. L'un paſſa pour un bon Prince, & l'autre pour un grand Roy.

Enfin, Alfonſe fut ſurnommé *l'Africain*, à cauſe de ſes batailles & de ſes victoires en Afrique. Son ardeur pour la gloire, & ſon bonheur dans la plûpart de ſes entrepriſes, n'altérerent point en luy ce caractére de douceur & de bonté qui le diſtinguoit des autres hommes. Si vers la fin de ſa vie, il eſſuya de rudes contrarietez dans ſes deſſeins, il ſceut en faire un ſaint uſage, & fut toûjours le meſme qu'il avoit paru au milieu de ſes plus grandes proſpéritez.

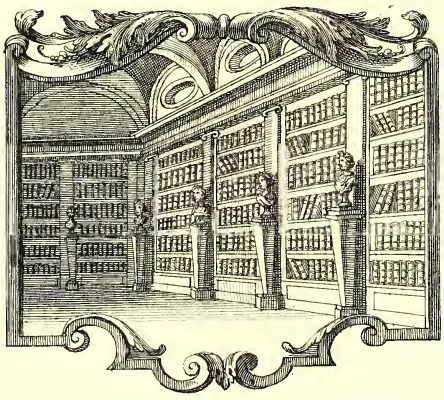

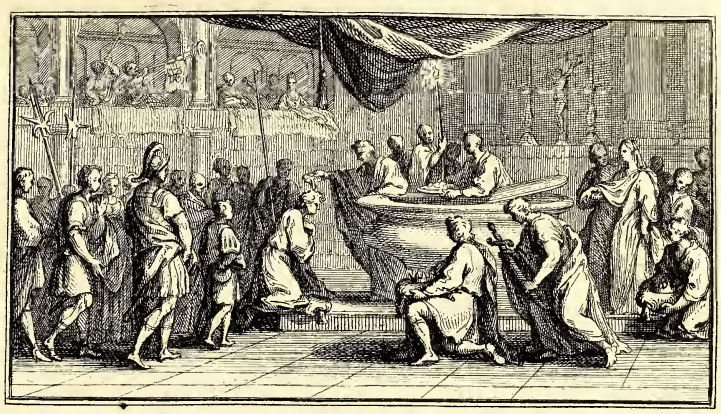

HISTOIRE GENERALE DE PORTUGAL.

LIVRE QUATRIÉME.

JEAN II.

ROY XIII.

AVANT que d'entrer dans le détail des actions de D. Jean, qu'on ſurnomma *le Prince parfait*, je diray qu'il nâquit à Liſbonne, le troiſiéme de May 1455. & le meſme jour qu'on ſolemniſe la feſte de l'Invention de la ſainte Croix, ce qu'on regardoit comme un préſage des victoires que ce Prince 1481.

ANS DE J. CHRIST.

remporteroit quelque jour ſur les ennemis de la Religion Chrétienne. Il épouſa Léonore, fille de Ferdinand Duc de Viſéo, Connétable de Portugal, & ſon propre oncle, de laquelle il eut un fils nommé Alfonſe, marié en 1490. avec l'Infante Iſabelle, fille de Ferdinand, Roy de Caſtille, & de la Reine Iſabelle ſa femme.

Naiſſance, mariage, & enfans du Roy.

Le Roy, qui avoit aimé pendant ſon mariage Anne de Mendoça, en eut un fils naturel nommé D. George, né en 1481. C'eſt de luy que les Ducs d'Aveiro deſcendent. Il fut Grand Maître des Ordres de S. Jacques & d'Avis, & Duc de Coïmbre; il eut un mérite ſi engageant, que le Roy ſon pere le regardoit comme ſon héritier depuis la perte qu'il avoit faite du Prince Alfonſe ſon fils.

D. George, fils naturel du Roy, ſource de la Maiſon d'Aveiro.

1481.

On peut aiſément juger par les grandes actions que D. Jean avoit faites ſous le régne précedent, que ce Prince étoit digne du trône dont ſa valeur luy avoit frayé le chemin, ſi ſa naiſſance ne l'euſt pas mis en droit d'y monter. Ce ne fut pas ſeulement durant le ſiége d'Arzile, & dans la bataille de Toro qu'il ſe ſignala, mais auſſi dans la conqueſte des villes d'Onguele, de S. Félicés, de Ledeſma, d'Alegrette, & de pluſieurs autres places importantes, qu'il donna des preuves de ſon courage. Tant de hauts faits l'avoient rendu redoutable aux Caſtillans & à ſes ennemis, & luy avoient gagné les cœurs de ſes ſoldats & de ſes peuples; mais ce qui n'eſt pas moins loüable dans ce Prince, c'eſt qu'en rendant à Alfonſe ſon pere, le Sceptre qu'il luy avoit confié lors qu'il vint en France, il dit, *Qu'il auroit plus de joye de voir le Roy ſon pere rétabli ſur ſon trône, que s'il commandoit luy-meſme à toute la terre.* Ainſi l'on peut juſtement dire, en parlant de D. Jean, que ſi la fortune ne luy avoit pas donné pluſieurs Royaumes, il avoit trouvé le ſecret de devenir deux fois Roy, de celuy que le Ciel luy avoit deſtiné.

Faria i Souſa, part. 3. cap. 16.

Différentes & belles actions du Roy D. Jean.

La premiére action que fit D. Jean lors qu'il ſe vit ſur le trône, fut de rendre les derniers devoirs à la memoire du Roy Alfonſe ſon pere, & de faire faire ſa pompe funébre avec tout l'appareil & tout l'éclat deû à la Majeſté royale.

royale. Il n'apporta pas de moindres ſoins à l'éxécution de ſon teſtament, & par une équité auſſi loüable que rare dans un Prince & dans un Succeſſeur, il donna des recompenſes à ceux, à qui le Roy ſon pere avoit oublié d'en faire.

ANS DE J. CHRIST. 1481.

Il éxécute fidellement le teſtament du Roy ſon pere.

Le Roy, aprés avoir travaillé à ſes affaires domeſtiques, s'appliqua à celles de ſon Royaume. Il convoqua les Etats généraux, & en attendant qu'ils fuſſent aſſemblez dans la ville d'Evora, il fit un Edit, portant révocation de tous * les Brévets qu'il avoit accordez, ſoit pour les graces, ſoit pour les charges qu'il avoit promiſes avant qu'il fuſt parvenu à la Couronne. La ſage réponſe que le Roy fit à cette occaſion ne doit point échaper à l'Hiſtoire. Un Particulier, chagrin de ſe voir dépoüillé d'un bien qu'il avoit receu de ce Prince, eut le front de le ſommer de ſa parole; mais D. Jean, qu'un ſervice de la nature de celuy dont on luy demandoit la récompenſe, ne touchoit point aſſez pour la préferer à d'autres plus équitables, luy dit, *Que les ſervices qu'on rendoit aux jeunes Princes gouvernez par les plaiſirs, & non par la raiſon, méritoient d'eſtre oubliez & meſme punis, comme une eſpéce de perfidie.*

* ou *Alvaras.*

Il révoque tous les Brévets qu'il avoit accordez.

Emanuel Tellez, Marchio Allegretenſis de rebus geſtis Joann. II.

Sage réponſe de ce Prince.

Les Provinces du Royaume éprouverent bientoſt aprés, juſqu'où D. Jean vouloit porter les effets de ſon équité naturelle, en réformant tous les abus qui s'étoient gliſſez pendant le dernier régne. Il commença par envoyer des Commiſſaires dans les Provinces, pour éxaminer comment la juſtice y étoit renduë; pour écouter ſans diſtinction les plaintes de ſes peuples; pour leur en faire raiſon, & pour y apporter un ordre général, dont chaque particulier puſt eſtre content dans la ſuite.

Il envoye des Commiſſaires dans les Provinces.

Outre le pouvoir que le Roy avoit donné à ces Commiſſaires, il avoit encore choiſi des gens de probité en qui il ſe confioit, & ils avoient ordre de paſſer de Province en Province pour obſerver tout ce qui s'y faiſoit généralement; pour remarquer ce qu'on y diſoit du caractére de ſon eſprit, de ſes inclinations, & de ſa maniére de gouverner, & pour luy en rendre un compte éxact & fidelle.

ANS DE J. CHRIST. 1481.

Par ce moyen, D. Jean connoiſſoit ceux qui étoient capables de remplir les charges, afin de les en reveſtir, quand elles viendroient à vaquer. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'il étoit ſi jaloux de l'autorité qu'il tranſmettoit à ſes Officiers, & ſi ſévere dans ſes jugemens contre ceux qui refuſoient de leur obéïr.

Rigoureuſe obſervation de ſes Ordonnances.

Mais s'il les ſoutenoit d'une maniére ſi déclarée, lors que leur mérite répondoit à l'opinion qu'il en avoit conceuë, il n'étoit pas moins rigoureux à punir ces meſmes Officiers, quand ils ne faiſoient pas bien leur devoir. Quoi-qu'il les tiraſt en particulier pour leur en faire les premiers reproches, il leur en parloit néanmoins d'une façon ſi accablante & ſi honteuſe, que rarement retomboient-ils dans les meſmes fautes. On en vit un éxemple en la perſonne d'un Juge, plus connu par ſon avidité pour les préſens, que par ſon éxactitude à rendre une prompte juſtice. Une pareille conduite ne pouvant eſtre toûjours ſecrete, le Roy en fut informé. Ce Prince le fit venir & luy dit, *Prenez garde à vous, j'ay ſceu que vous tenez les mains ouvertes & les portes fermées.* Ce peu de mots fit une ſi vive impreſſion ſur l'eſprit de ce Juge, que dans la ſuite il ſe comporta autrement qu'il n'avoit fait dans l'adminiſtration de la Juſtice. Cette maniére de reprimander ceux de qui la conduite n'étoit pas irréprochable, a donné lieu de dire, que les paroles de ce Prince étoient autant de ſentences, propres à contribuer à la politeſſe & aux mœurs de la vie civile, lors que de telles matiéres venoient à ſa connoiſſance.

Prudente, mais ſévere remontrance de ce Prince à un Juge.

Bien que le régne d'Alfonſe V luy euſt été glorieux, & qu'il euſt meſme été utile à ſon Etat, le Roy trouva néanmoins tant de deſordres & tant d'abus, quand il eut pris connoiſſance des gratifications, dont ſon épargne étoit chargée, qu'il en révoqua une partie. Comme il ne fit aucun réglement à ce ſujet, avant que d'avoir été informé des motifs pour leſquels ces gratifications avoient été faites, il les continua à ceux qui les avoient méritées par leurs ſervices; mais il en priva les autres qui ne ſe les étoient

attirées que par protection ou par intrigue. Il reforma les procédures civiles & criminelles; il borna le pouvoir & l'étenduë de la Juſtice des Seigneurs, dont l'ambition étoit montée juſqu'au point, qu'ils vouloient compter pour autant de ſujets, ceux que la fortune ou la naiſſance leur avoit ſoumis dans leurs terres; il ne voulut point avoir de vaſſaux qui contrefiſſent les Princes, & il déſira que ſes peuples ne reconnuſſent point d'autre Souverain que luy. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Révocation de pluſieurs gratifications, & nouvelle police de l'Etat.

Le murmure que cette réforme excita parmi les grands Seigneurs, ſe tourna bientoſt en mécontentement & en mauvais deſſeins contre le Roy, & contre le Miniſtére; mais pour mieux éclaircir ce point de noſtre Hiſtoire, il me paroiſt néceſſaire de laiſſer une idée des qualitez & des Etats du Duc de Bragance, puis que ce fut luy qui donna le mouvement à tout ce qui arriva en cette occaſion.

Quelques Seigneurs en murmurent.

Alfonſe, fils naturel du Roy Jean I. porta d'abord le nom de Comte de Barcellos, & fut le premier Duc de Bragance. Cette terre fut érigée en Duché pendant la Régence de l'Infant Pierre, Duc de Coïmbre, frere d'Alfonſe, & durant la minorité du Roy Alfonſe V, leur néveu. Cet Alfonſe, premier Duc de Bragance, avoit épouſé Béatrix, fille de Nugno Alvarez Pereira, ſecond Connétable de Portugal, Comte d'Arayolos & d'Ouren, & en eut deux fils & une fille; ſçavoir, Alfonſe, Marquis de Valence, mort ſans enfans légitimes, Ferdinand ſon frere, Marquis de Villavicioſa, Comte d'Arayolos, & Iſabelle, qui épouſa Jean de Portugal, cinquiéme fils du Roy Jean I.

Origine des Ducs de Bragance.

Aprés la mort de cet Alfonſe, Ferdinand ſuccéda à ſes Etats, & ſe maria avec Iſabelle de Caſtro, dont il eut quatre fils & trois filles; ſçavoir, Ferdinand, Jean, Alfonſe, & Alvaro, Béatrix, Guiomare, & Caterine. C'eſt de l'aîné de ſes fils nommé Ferdinand, & qui fut troiſiéme Duc de Bragance, que je dois parler ici. Il fut reveſtu du titre de Duc de Guimaraés, avant la mort d'Alfonſe ſon pere; ce Duché paſſa pendant quelque tems aux aînez de ſa Maiſon, mais dans la ſuite il retourna à la Couronne. Jean, fils puiſné de Ferdinand, & frere du ſecond Duc de Bragance,

ANS DE J. CHRIST. 1482.

porta le nom de Marquis de Montmayor, & fut Connétable du Royaume. Alfonſe leur cadet eut les Comtez de Faro & de Mira, & Alvaro leur quatriéme frere, fut fait Préſident de la Juſtice.

Béatrix, l'aînée des filles de Ferdinand I, fut mariée à Pierre de Menezés, Marquis de Villa-Réal. Guiomare ſa ſœur épouſa Henry de Menezés, Comte de Loulée; & Catherine leur cadette, qui étoit fiancée à Jean de Coutigno, Comte de Marialva, mourut avant que le mariage euſt été conſommé.

Biens immenſes de cette Maiſon.

Les biens de Ferdinand n'étoient pas moins conſidérables, que ſa naiſſance étoit illuſtre. Ce Seigneur, qui étoit Duc de Bragance & de Guimaraés, Marquis de Villavicioſa & de Barcellos, Comte d'Ouren & d'Arayolos, joüiſſoit d'un revenu trés conſidérable, & faiſoit une dépenſe égale à celle d'un Roy. En un mot, ſa généroſité juſque dans les moindres occaſions, ne laiſſoit entrevoir aucune différence de ſes maniéres, à celles d'une teſte couronnée. L'étenduë de ſes juriſdictions; les grands droits qu'il avoit de préſentation & de patronage; le nombre de ſes freres & de ſes beaux-freres; celuy de ſes amis & de ſes créatures; le rang qu'il rempliſſoit de premier ſujet, relevé en luy par ſon mariage avec D. Iſabelle, ſœur de la Reine; & enfin, ſon mérite perſonnel, luy attirerent l'affection de la plûpart des grands Seigneurs & des peuples, qui tous prirent encore plus de part à ſes intereſts, quand ils ſceurent le malheur qu'il avoit de déplaire au Roy.

Remontrance du Duc de Bragance, au Roy.

Avec tant de biens, tant d'amis & d'appuy, Ferdinand crut eſtre en droit de ſe plaindre du tort que le Roy luy faiſoit par ſes Ordonnances, auſſi-bien qu'aux autres Seigneurs, qui comme luy ſe trouvoient obligez d'obéïr à une réforme qui leur paroiſſoit nouvelle, & meſme violente, pour ne pas dire injuſte. Plein de ſon reſſentiment, il l'expoſa au Roy, & luy demanda la révocation de cette Ordonnance, qui faiſoit tant de malheureux, & un ſi grand nombre de mécontens.

Cette remontrance, auſſi hardie que juſte, déplut à

D. Jean, & ce Prince offenſé d'une vérité, dont il étoit déja convaincu, luy répondit d'un ton aigre & ménaçant, *Apprenez que ce n'eſt point à des ſujets à vouloir pénetrer les intentions de leur Souverain. Une aveugle obéiſſance à ſes volontez leur convient mieux, que la hardieſſe de luy en demander la raiſon; ſinon un Prince eſt en droit de leur faire connoiſtre, que les Rois ont les mains plus longues que le reſte des hommes.* ANS DE J. CHRIST. 1482.

Réponſe du Roy à cette remontrance.

Dans les différentes agitations où le Roy, la Nobleſſe, & le peuple ſe trouvoient, ce Prince qui avoit pris ſon parti ſur les affaires inteſtines de ſon Etat, s'occupa pendant un tems des meſures qu'il falloit prendre pour continuer la découverte des coſtes d'Afrique. Pour cet effet, il ordonna à Suéro Mendez, Officier Portugais, de paſſer dans l'Iſle d'Arguin en Nigritie, & d'y faire bâtir un Fort. Les mines d'or qu'on avoit trouvées dans cette Iſle, & l'argent qu'on retiroit du commerce des Maures, étoient des motifs trop conſidérables pour ne pas continuer de faire des voyages en ce païs-là. Comme le Roy en connoiſſoit l'importance, il y envoya quelques années aprés Ferdinand Gomez, homme riche & fort entendu dans ces ſortes d'affaires.

Le Roy veut continuer les découvertes en Afrique.

Il y envoye Mendez & Gomez.

Par le traité que Gomez fit enſuite avec le Roy, Gomez s'engagea de continuer à ſes dépens la découverte de la Coſte, & de luy laiſſer pour une certaine ſomme tout l'yvoire qu'il pourroit raſſembler. Le Roy attentif au profit qui luy revint de ce traité, deux ans aprés qu'il fut fait, forma le deſſein d'y envoyer d'autres vaiſſeaux & de nouvelles troupes pour aſſeurer la continuation du commerce, & pour ſe rendre maître des Mers qui ſont ſur cette coſte, dans cette penſée il en parla à ſon Conſeil. Quelques-uns n'approuverent point ce deſſein, & meſme y trouverent de grandes difficultez. La longueur de ce voyage; les périls de la navigation ſur des Mers inconnuës; le perfide caractére des Maures; l'air corrompu qu'on reſpire en ce païs-là, & enfin, l'extréme dépenſe qu'il faudroit faire pour aller chercher des richeſſes fort incertaines, furent les raiſons

ANS DE J. CHRIST. 1482.

ſur leſquelles ils ſe fonderent pour dégoûter le Roy de ſon entrepriſe. Quelques-autres donnant plus au hazard & à la fortune, mépriſerent les dangers du voyage, & l'intempérie de ce païs, & ne balancerent point à dire au Roy, qu'il ne falloit pas temporiſer davantage ſur la réſolution qu'il avoit formée, d'envoyer des vaiſſeaux & des troupes en Guinée, & que ſur tout il étoit de ſon intereſt d'avancer la conſtruction du Fort, dont Mendez avoit eu la conduite & le ſoin.

Ce dernier avis ſe trouvant du gouſt du Roy, il choiſit Diégo d'Azambuja pour aller en Guinée, & fit équiper quelques-uns de ſes meilleurs vaiſſeaux, dont il luy donna le commandement. Comme ce voyage ne pouvoit eſtre que trés périlleux & fort long, ce Prince ordonna à Roderic & à Joſeph, célebres Aſtronômes, de conférer avec Martin Bohëme, habile Matématicien, & de trouver quelque invention pour naviger ſur les Mers inconnuës; pour aſſeurer le Nautonnier dans le fort des tempeſtes; pour luy ſervir de guide, lors que l'obſcurité luy dérobe l'aſpect des Aſtres, ſur leſquels il ſe régle; & enfin, pour connoiſtre la hauteur où il ſe trouve, & les juſtes eſpaces de ſa Navigation.

On travaille à la perfection de l'Aſtrolabe.

Aprés pluſieurs conférences tenuës à ce ſujet, ces trois ſçavans hommes perfectionnerent l'Aſtrolabe, dont les ſeuls Aſtronômes s'étoient ſervis juſqu'alors pour connoiſtre la diſpoſition du Ciel. Ils s'appliquerent auſſi à la marine, & y ajoûterent pluſieurs uſages utiles à ce deſſein; de ſorte qu'avec cette merveilleuſe invention que l'on doit uniquement au génie des Portugais, les Pilotes hazarderent de s'expoſer aux navigations en pleine mer, où la connoiſſance des Aſtres marquez ſur l'Aſtrolabe leur parut comme l'unique moyen propre à régler leur route. Ainſi les Portugais ont été les premiers qui ont pouſſé plus loin la découverte des terres par de-là les Noſtres, au lieu que les Anciens n'avoient oſé voguer que ſur la Mer Méditerranée; que le Détroit de Gibraltar avoit été le terme de leurs plus grandes découvertes; que les plus hardis Pilotes s'en

Les Portugais ont été les premiers qui en ont connu l'uſage.

étoient tenus aux Colonnes d'Hercule, & qu'ils avoient regardé comme une témerité, pour ne pas dire une folie, le désir de connoistre ce qui est par de-là. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Les vaisseaux qu'Azambuja devoit monter, étant pourveûs de tout ce qui étoit nécessaire, partirent de Lisbonne vers la fin de cette année, & arriverent six semaines aprés dans la rade de S. George de la Mine en Afrique, sur la coste d'or dans la Guinée. Comme le lieu où ce Capitaine étoit à l'ancre, appartenoit à Caramança, Roy de Congo, il l'envoya informer de son arrivée, & le fit prier de luy donner audience. Départ d'Azambuja pour la Guinée.

Dés qu'Azambuja eut sçeu les ordres de ce Prince, il débarqua accompagné de ses Officiers, & fit arborer sur le bord de la Mer, l'Etendard Royal de Portugal, & célebrer la Messe. Incontinent aprés qu'elle fut finie, il se rendit chez ce Prince Maure, qu'il trouva environné de sa Cour, & de sa garde ordinaire. Il le salua en l'abordant; il luy éxagéra d'un air honneste, mais fier, la puissance du Roy son maître; il parla de son zéle pour la propagation de la Foy; il luy marqua l'empressement avec lequel il désiroit de contracter une alliance avec luy, & établir le commerce entre les deux Nations, & luy demanda permission de faire bâtir un lieu de retraite où il pust mettre les effets des Portugais. Son arrivée dans le port de la Mine. Caramança luy donne audience.

Caramança, politique & prudent, répondit aux propositions d'Azambuja, qu'il ne pouvoit luy rien dire de positif sur le fait de la Religion, sans en avoir parlé à son Conseil; & à l'égard du Fort qu'il projettoit de construire, il luy témoigna l'appréhension où il étoit, que cela n'allarmast les peuples, qui craindroient de rencontrer de nouveaux maîtres, au lieu d'avoir des associez dans le trafic. Prudente réponse de ce Prince aux propositions d'Azambuja.

Le Capitaine, peu satisfait de cette réponse, fit comprendre à ce Prince en termes plus formels & plus pressans, qu'il ne hazarderoit point un débarquement sans avoir un lieu où ses gens pussent estre à couvert de l'insulte qu'on pourroit leur faire. Caramança se rendit à cette raison, & consentit dés-lors qu'on travaillast à la construction d'un

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Fort, que dans la ſuite on nomma *le Fort de S. George*, à cauſe de la vénération que le Roy avoit pour ce Saint, & l'on y ajoûta le ſurnom *de la Mine*, parce qu'on trouva quelques mines d'or dans les environs.

Le Fort de S. George de la Mine ; pourquoy ainſi appellé.

Ce Fort, ſi connu & ſi renommé, eſt ſitué ſur la coſte de Guinée, entre les Royaumes d'Axem, & de Cara, deux des plus puiſſans Etats de ce païs-là. Les terres qui dépendent de la Mine, ont prés de ſoixante & dix lieuës d'étenduë, & c'eſt dans cet eſpace qu'on trouve la plus grande quantité d'or en poudre, qui ſe ramaſſe dans cette Province. Le Fort eſt bâti ſur une éminence que l'on voit au bout d'une langue de terre, battuë de la Mer vers le Nord, & moüillée d'une riviére vers le Midy. Il y a ordinairement dans cette place cinq ou ſix cens hommes de garniſon ; la ville n'en eſt pas éloignée, mais elle eſt ſituée dans un lieu ſi mal ſain & ſi ingrat, qu'on ne pourroit y demeurer ſans les vivres qu'il faut faire venir d'aſſez loin, & ſans l'eſpérance d'y avancer ſa fortune. Cette ſeule eſpérance y a attiré tant de peuples, qu'aujourd'huy cette ville eſt une des plus marchandes de toute l'Etiopie.

Situation de ce Fort.

Azambuja étant revenu au bout de deux ans en Portugal, rendit au Roy un compte éxact de tout ce qu'il avoit remarqué de curieux & d'utile dans le païs d'où il venoit. Les grandes richeſſes que ce Prince eſpéroit d'en tirer, & qu'il appréhendoit que d'autres que luy ne vinſſent à découvrir, le porterent à publier le repentir où il affectoit de paroiſtre de l'entrepriſe de cette navigation. Pour en inſpirer un plus grand dégouſt, il donnoit ordre de dire qu'elle ne ſe pouvoit faire que ſur des caravelles ou ſur des brigantins, parce que les vaiſſeaux ronds ne pouvoient revenir de la Mine. Dans cette veüe, il y envoyoit tous les vieux navires qui étoient dans ſes ports, les faiſoit leſter des matériaux, dont on manquoit dans ce païs-là pour la conſtruction du Fort, & des autres bâtimens qui luy appartenoient, & ordonnoit qu'on les dépeçaſt pour faire croire à ſes ſujets, & aux autres Nations, que ces vaiſſeaux avoient fait naufrage en revenant en Portugal ; de ſorte que les uns s'en tinrent au bruit qui

Retour d'Azambuja, en Portugal.

courut

courut des dangers de cette navigation, & les autres plus pénétrans ne jugerent point à propos de rien entreprendre contre les intentions du Roy, dont ils connoiſſoient la fineſſe & la politique. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Mais ſi les bruits différens qu'on avoit répandus à deſſein de rebuter les peuples du voyage de Guinée, eurent tout le ſuccés que le Roy en attendoit, ces meſmes bruits, loin de faire impreſſion ſur l'eſprit des autres Princes, leur inſpirerent le deſir d'en ſçavoir la vérité par eux-meſmes ou par leurs Capitaines. Le Duc de Médina Sidonia, l'un des plus grands Seigneurs d'Andalouſie, fut un de ceux qui le voulurent tenter. Pour cet effet, il fit demander permiſſion à Edoüard, Roy d'Angleterre, de faire équiper une flotte dans ſes ports, que ce Duc projettoit d'envoyer en Guinée, à l'inſceu de D. Jean. Comme ce Prince étoit informé de tout ce qui ſe paſſoit dans les Cours étrangéres, il fut promptement averti du nouvel équipement qu'on faiſoit en Angleterre, & meſme on luy manda à quoy on le deſtinoit. Sitoſt qu'il en eut receu l'avis, il nomma Ruy de Souſa, & Jean de Yelves, pour y aller en qualité d'Ambaſſadeurs, le déſir de renouveller l'ancienne alliance entre leurs Couronnes, fut le pretexte dont le Roy ſe ſervit pour venir à ſes fins. Il chargea auſſi ſes Miniſtres de repréſenter à Edoüard le tort qu'il luy cauſeroit, s'il permettoit que le Duc de Médina continuaſt à faire travailler dans ſes Etats, à la flotte que ce Duc deſtinoit pour la Guinée ; il le fit prier d'en faire arreſter les travaux, & pour l'y réſoudre, il ordonna à ſes Miniſtres de luy communiquer les titres, par leſquels il prétendoit qu'on ne pouvoit le troubler dans cette conqueſte, puis qu'il avoit été le premier qui l'euſt faite ; qu'en cette conſidération les Papes avoient prononcé des anathémes contre ceux qui voudroient le traverſer dans ce deſſein, & qu'en cela le ſaint Siége n'avoit eu d'autre intention, que de le dédommager de l'extréme dépenſe qu'il avoit faite à ce ſujet. Pour lors Edoüard, ſur l'eſprit de qui les ordres du ſaint Pere firent impreſſion, crut qu'il manqueroit de ſoumiſſion s'il n'y adhéroit aveuglément.

Le Duc de Médina Sidonia, fait équiper une flotte à cet effet.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

De plus, la longue amitié qui avoit uni les prédeceſſeurs du Roy & les ſiens, jointe au déſir de ne rien faire qui puſt y donner atteinte, détermina ſi promptement l'Anglois, à faire ce que le Roy éxigeoit de luy, qu'il fit une défenſe générale dans ſon Royaume, que perſonne ne contribuaſt en aucune maniére à la conſtruction des vaiſſeaux qu'il avoit permis au Duc de Médina de faire faire dans quelques-uns de ſes Ports, & cela ſous de griéves peines.

Vaſconcellos en la vie du Roy Jean II. liv. 2. Emanuel Tellez de rebus geſtis Reg. Joan. II.

Auſſitoſt aprés la publication de cette défenſe, les Miniſtres Portugais eurent leur audience de congé, & retournerent en Portugal, où l'Anglois envoya confirmer par un Gentilhomme ſon ſujet, nommé Edoüard Brandon, ce qu'il venoit d'ordonner ſuivant les intentions du Roy. Ce Gentilhomme étoit auſſi chargé de luy préſenter de la part du Roy ſon maître, l'Ordre de la Jarretiére qu'il luy envoyoit pour marque de leur particuliére union. C'eſt ce meſme Ordre de Chevalerie qu'Edoüard III, Roy d'Angleterre l'un des plus grands Princes de ſon ſiécle, inſtitua en 1345. ou 1350. On dit que ce fut à l'occaſion de la Comteſſe de Saliſbury, pour qui il avoit beaucoup de conſidération, & dont il releva la jarretiére bleüe, qui s'étoit dénoüée dans un bal qu'il luy donna. Comme cette action convenoit mieux, diſoit-on, à un Amant qu'à un Roy, la plûpart des Courtiſans ſe meſlerent d'en dire leurs ſentimens, & d'en rire aux dépens du Prince & de la Comteſſe. L'embarras où cette plaiſanterie la jetta, fit une telle peine au Roy, qu'il dit tout haut, *Honny ſoit-il qui mal y penſe,* & en meſme-tems il ajoûta, que, Tel qui s'étoit mocqué de cette Jarretiére, ſe trouveroit bientoſt honoré d'en porter une pareille.

Walſingam, Edoüard III. Du Cheſne, Hiſt. d'Angleterre liv. 10. Froiſſart liv. 1. Favin. Mezeray. Tom. 2.

Peu de tems aprés cette avanture, Edoüard inſtitua l'Ordre de la Jarretiére, ſous les auſpices de S. George, que les Anglois reconnoiſſent pour leur protecteur. Les Chevaliers furent fixez au nombre de quarante, & receurent des mains de ce Prince un manteau de velours violet doublé de damas blanc, ſur lequel on avoit brodé une Croix rouge dans un Ecuſſon d'argent, & une Jarretiére bleuë cou-

verte d'émail, avec ces paroles pour Deviſe, *Honny ſoit-il qui mal y penſe*, cette Jarretiére eſt attachée à la jambe gauche par une boucle. Les Chevaliers portent auſſi un large ruban bleu paſſé en écharpe de gauche à droit, au bout duquel eſt l'image de S. George, avec la meſme Deviſe. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Henry V, Roy d'Angleterre, changea, à ce qu'on dit, le grand Collier de cet Ordre, & le compoſa de Roſes blanches & rouges, entrelaſſées de nœuds en forme de lacs d'amour; cela dura juſqu'au tems que Jacques VI, Roy d'Ecoſſe, parvint à la Couronne d'Angleterre. Ce Prince voulant unir l'Ordre du Chardon, qui étoit le ſien, à celuy de la Jarretiére, en meſme-tems qu'il uniſſoit ces deux Couronnes en ſa perſonne, changea les Roſes en Chardons, & en compoſa un nouveau Collier. On lit dans un Auteur moderne, que depuis la révolution de l'Angleterre, arrivée au ſujet de la Religion, on a mis un Soleil au lieu de la Croix de l'Ordre. *Camdenus, Hermant, en ſon Hiſt. des Ordres de Chevalerie.*

Bien que ces différentes conjonctures d'affaires euſſent beaucoup occupé le Roy, cependant la réflexion qu'il fit ſur ce qui s'étoit paſſé en dernier lieu entre le Duc de Bragance & luy, ne permettant pas qu'il fiſt éclater ſa haine & ſes ſoupçons, il alla par forme de promenade à Mont-Mayor, l'une des terres du Marquis Connétable, frere de ce Duc. Ce Marquis, occupé de l'honneur que le Roy luy faiſoit, & de celuy qu'il devoit luy rendre, diſpoſa toutes choſes pour luy faire une magnifique reception. Dans cette penſée, il quitta le deüil que l'on portoit fort auſtérement à la Cour depuis la mort du Roy Alfonſe, & fit faire une riche livrée, mais peu convenable à l'affliction que la perte de ce Prince avoit cauſée à tout le Royaume. Cette dépenſe que le Marquis avoit faite à contretems, auroit peut-eſtre ſervi de pretexte au Roy, pour faire éclater ſon reſſentiment contre luy, ſi le différent que ce Marquis avoit avec Jean Galvam, que le Roy honoroit d'une eſtime particuliere, & qu'il avoit nommé à l'Archeveſché de Brague, ne luy en euſt ſervi; de ſorte que ce Prince qui méditoit l'occaſion de ſéparer le Duc d'avec le Marquis, éxila ce

ANS DE J. CHRIST. 1482.

dernier de la Cour. Ce fut là un coup de la politique de D. Jean, pour commencer à affoiblir la brigue du Duc, dans laquelle il ne doutoit pas que le Marquis ne fust entré.

Montmayor, outré d'un tel traitement, s'abandonna à tout ce que son emportement luy suggéra. Il déclama contre la conduite du Roy à son égard; il se promit d'en tirer vengeance, publia son ressentiment avec beaucoup d'indiscretion, souleva la Noblesse, & n'épargna rien pour la mettre dans ses interests. Quoique ses freres, & particuliérement le Duc, s'opposassent à tout ce que ce Marquis projettoit d'entreprendre contre le service, & mesme contre la personne du Roy, Montmayor, loin de déferer à leurs conseils, envoya un homme de confiance en Castille, & commença à pratiquer avec Ferdinand qui y régnoit, les moyens de se venger un jour de l'injure qu'il disoit que le Roy luy avoit faite. Comme le Castillan ne laissoit échaper aucune occasion de profiter de la mésintelligence des Portugais, il écouta les propositions qu'on luy fit au nom du Marquis, sans vouloir néanmoins entrer dans sa querelle, de crainte de s'attirer indiscretement quelque affaire avec le Roy.

Ce Marquis se déchaîne contre le Roy.

Sur ces entrefaites, le Roy alla à Evora, pour y tenir les Etats généraux, pour y recevoir les sermens & les hommages, que selon l'ancien usage du Royaume, les Seigneurs étoient obligez de luy rendre à son avenement à la Couronne, & pour éxaminer les originaux des titres, concernant les motifs que les Rois ses prédecesseurs avoient eus de leur faire des gratifications.

Convocation des Etats généraux à Evora.

Le Duc de Bragance étant un de ceux que les derniers Rois avoient le plus comblez de leurs graces, n'oublia rien dans cette conjoncture, pour faire connoistre que ses Ancestres les avoient justement méritées. Dans cette veuë, il ordonna à Jean Alfonse, Intendant de sa Maison, d'aller à Villaviciosa pour tirer de ses Archives les titres concernant ces gratifications, & de luy en apporter les originaux.

Le Duc de Bragance fait chercher des titres dans ses terres.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Comme cet Alfonſe tomba malade dans le tems qu'il étoit ſur le point d'aller éxecuter les ordres qu'il avoit receus, & que les choſes étoient trop preſſantes pour ſouffrir le moindre retardement, il chargea ſon fils de cette commiſſion. Ce jeune homme peu verſé dans les affaires, communiqua à l'inſceu de ſon pere, le ſujet de ſon voyage à Lopez Figuereido, qui avoit été autrefois Intendant de la Maiſon de Bragance, & le pria de l'accompagner. Sitoſt qu'ils furent arrivez à Villaviciosa, ils travaillerent à la recherche des papiers dont Alfonſe avoit dreſſé le mémoire. Le hazard ayant fait tomber entre les mains de Figuereido, quelques lettres du Duc au Roy de Caſtille, par leſquelles on pouvoit tirer de fâcheuſes conſéquences de leur intelligence ſecrette contre le Roy, Figuereido les détourna adroitement, & les remit entre les mains du Roy, auſſitoſt aprés leur retour à Liſbonne.

On trouve des preuves de ſon intelligence avec le Caſtillan.

Ce Prince ne voulant pas faire connoiſtre, que des piéces de cette conſéquence euſſent été découvertes ou détournées, les donna à Antoine de Faria, Sécretaire de ſes Commandemens, luy ordonna d'en faire faire des copies les plus conformes qu'on pourroit aux originaux, à deſſein de s'en ſervir en tems & lieu, & les fit reporter dans les Archives du Duc, avec la meſme circonſpection qu'on les en avoit tirées. Ce Seigneur, content & en repos de ſçavoir toûjours ſes lettres parmi ſes plus importans papiers, ne s'apperceut point de la ſupercherie qu'on luy avoit faite.

Le Roy ordonne que l'Infante Jeanne ſorte de ſon Convent.

Cependant, le Roy eut beſoin de toute ſa politique pour diſſimuler ſon reſſentiment contre le Duc, puis qu'il ne pouvoit plus douter que cette intrigue ne roulaſt ſur ſon intelligence avec le Caſtillan. Ainſi le Roy jugea à propos de donner à ce Prince une nouvelle inquiétude, & à laquelle il ne s'attendoit pas. Il ordonna que l'Infante Jeanne, fille de Henry IV, Roy de Caſtille, ſortiſt de ſon Convent, quoiqu'elle y fuſt engagée par les vœux d'une ſolemnelle profeſſion, & il luy fit meubler une maiſon, & lever un équipage; cette manœuvre ſurprit tout le monde. Le Caſtillan que cette nouvelle inquiéta, fut bien plus allarmé quand

Vaſconcellos, Emanuel Telez.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

on luy donna avis qu'on avoit découvert le mariage que le Roy projettoit de faire de cette Infante, avec François Phœbus, Roy de Navarre, & qu'on luy apporta les lettres de Gonçalés de Miranda, Eveſque de Lamégo, premier Aumônier du Roy; d'Alfonſe de Ferrare, Caſtillan de nation, & d'Alvaro Lopez, Secretaire d'Etat du Navarrois, concernant cette alliance. Un Auteur ajoûte, que Loüis XI, Roy de France, & oncle de ce Prince, étoit entré dans cette affaire, & qu'il étoit un de ceux qui y avoient le plus contribué.

On traite le mariage de cette Infante avec le Roy de Navarre.

Zurita.

Cette nouvelle conjoncture d'affaires menaçoit l'un & l'autre Royaume, du renouvellement de la guerre, puis que par-là on donnoit une ſi forte atteinte à la derniére paix qui les avoit réünis. Quoique ce malheur fuſt évident, les Rois de Portugal & de Caſtille tinrent fort ſecrets les deſſeins qu'ils pouvoient avoir chacun de leur coſté. Le Roy perſuadé que le Caſtillan n'étoit occupé que du ſoin de fomenter des diviſions domeſtiques en Portugal, & de profiter du trouble qu'elles y cauſeroient, s'appliquoit à y apporter un prompt reméde. Le Caſtillan qui ignoroit abſolument les motifs que le Roy pouvoit avoir d'agir de la ſorte, uſoit de toute ſa politique pour ne pas faire connoiſtre le chagrin que luy cauſoit la nouvelle du mariage de l'Infante Jeanne. Rien ne pouvoit raſſeurer ce Prince, que les Enfans du Roy qu'il avoit en oſtage depuis le dernier traité de paix; mais comme le Roy ne vouloit pas entreprendre ſérieuſement l'inſtruction & la pourſuite du procés du Duc de Bragance, ſans avoir retiré les Princes ſes enfans, il renvoya en Caſtille Jean de Silveira, Baron d'Alvito, en qualité d'Ambaſſadeur, & luy donna pour Secretaire Ruy de Pina. Ce Miniſtre, ſécondé des avis de ſon Secretaire, conduiſit cette affaire avec tant de fineſſe & tant de prudence, qu'il fit goûter au Caſtillan la propoſition de renvoyer en Portugal les Princes qu'il avoit en oſtage, l'aſſeurant que le Roy étoit pleinement diſpoſé d'en uſer de meſme à ſon égard. Les oſtages furent rendus, & en meſmetems, on renouvella par une ſeconde convention le ma-

Politique des deux Rois ſur les affaires préſentes.

Alvito va en Ambaſſade en Caſtille.

riage de l'Infante Jeanne, fille puiſnée des Rois de Caſtille, avec le Prince Alfonſe. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Vers ce tems-là, la Reine accoucha avant terme dans la ville d'Almeirin, d'un Prince qui fut nommé Alfonſe. Les Grands y allerent ſitoſt qu'ils en eurent appris la nouvelle, & témoignerent au Roy l'inquiétude que cet accident leur cauſoit. Ce Prince en receut les complimens d'un air gracieux & affable; mais cette tranquillité les inquiéta davantage, que ſi le Roy leur euſt paru tel qu'il étoit ordinairement, ou tel qu'il devoit eſtre dans la ſituation où les affaires préſentes avoient mis le cœur de ce Prince, & celuy de ſes ſujets. Naiſſance du Prince Alfonſe.

Comme ces deux évenemens avoient ſuſpendu l'affaire du Duc de Bragance, le Roy le recevoit bien, le regardoit de fort bon œil, du moins en apparence, & temporiſoit juſqu'au retour des Princes ſes enfans, & d'Alvito ſon Ambaſſadeur, parce qu'il eſpéroit d'en apprendre beaucoup d'autres particularitez. Il eſt vray que ce Miniſtre parut ſcandaliſé d'avoir trouvé le Caſtillan ſi particuliérement informé de ſes plus ſecrettes inſtructions, ce qu'on ne pouvoit attribuer, diſoit-il, qu'à la perfidie de ceux à qui le Roy confioit ſes deſſeins les plus impénétrables & les plus importans. Ce nouvel avis préjudicioit encore plus à ce Duc dans l'eſprit du Prince, mais il n'étoit pas encore tems de parler ou d'agir. Retour d'Alvito, en Portugal.

Tous ces indices joints à la découverte des lettres du Duc au Caſtillan, ſuffiſoient pour faire ſa condamnation. Néanmoins le Roy, qui vouloit ménager ce coupable, pourveu qu'il reconnuſt ſon crime, qu'il l'avoüaſt, & s'en repentiſt, le fit venir dans ſon cabinet, & luy dit, qu'il avoit découvert ſa perfidie, & ſes deſſeins contre ſon Etat, & meſme contre ſa perſonne, par les intelligences ſecrettes qu'il avoit avec le Roy de Caſtille. Il ajoûta, que la qualité de ſujet que ce Duc ſembloit avoir perduë depuis ſon alliance avec luy, l'auroit deu attacher encore plus étroitement à ſa perſonne, & que ſi l'éxécution de ſa derniére Ordonnance luy cauſoit de l'inquiétude, il Le Roy parle au Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

étoit de son caractére de sacrifier ses interests à l'obéïssance qu'il luy devoit, afin d'en donner un éxemple à tout le Royaume, puis que par sa naissance & par son rang, il en étoit une des premiéres personnes. Enfin, le Roy luy fit connoistre pleinement, qu'il étoit instruit de ses plus secrettes intentions; mais qu'avant que de déferer aux avis qu'on luy en avoit donnez, & que peut-estre ses envieux avoient répandus dans le monde pour luy susciter des affaires, il avoit cru qu'il n'étoit pas assez son ennemi pour prendre de pareilles résolutions.

Ce Duc tâche de se justifier.

Le Duc, qui se flattoit que le Roy n'avoit pas en main les lettres qu'il avoit écrites au Castillan, & qui d'ailleurs se persuadoit, que le peu de gens qui avoient part à son secret luy étoient fidelles, se récria sur les injustes soupçons que le Roy avoit de sa fidelité & de sa conduite. Il luy jura que l'honneur de luy appartenir & de l'aimer, ne cedoit point à celuy de le servir & de luy estre trés-soumis; il ajoûta, que s'il entretenoit quelque commerce avec le Roy de Castille, c'étoit plûtost un fruit de leur alliance & de leur amitié, qu'une preuve de ses mauvaises volontez, luy qui n'étoit pas capable d'en avoir contre le devoir & contre le respect deû à son Souverain; qu'il ne s'étoit point opposé à l'éxécution de ses Ordonnances; que s'il luy étoit échapé quelque parole au sujet des priviléges dont il se voyoit sur le point d'estre dépoüillé, & que ses prédecesseurs tenoient uniquement de la libéralité des Rois, leurs ayeux communs, il étoit du caractére d'un Prince aussi bon & aussi génereux qu'il étoit, d'oublier ce que son ressentiment luy avoit fait dire; & qu'enfin, il imploroit sa justice contre ses calomniateurs, & luy juroit un attachement éternel, & inviolable.

Le Roy paroist estre désabusé, & traite bien le Duc.

Le Roy, autant habile à dissimuler que le Duc l'étoit à feindre, sembla se contenter de ses nouvelles protestations, l'embrassa, & luy donna sa main à baiser. Tandis que ce Prince paroissoit désabusé des impressions qu'on luy avoit données contre le Duc, ce dernier croyoit s'estre pleinement justifié, & que le Roy ne luy en avoit parlé que sur de

de simples conjectures, sans en avoir de solides preuves. Il se passa quelques jours sans qu'on retouchast cette matiére, le Duc se distinguoit en faisant sa cour réguliérement, le Roy le recevoit bien, & le regardoit de fort bon œil, du moins en apparence. Comme il n'est pas moins dangereux de laisser fomenter un crime d'Etat, quand il est découvert, que de négliger le coupable, quoi-qu'il se persuade qu'il n'est pas connu pour tel, le Roy donna de nouveaux ordres pour faire éxécuter sa derniére Déclaration dans les terres des Grands Seigneurs, afin de pouvoir les punir de leur rebellion, & d'avoir un pretexte qui pust en servir à l'accomplissement de ses desseins, & le disculper dans le monde, parce qu'on étoit fort attentif au dénouëment de toutes ces broüilleries.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Dangereuse politique du Roy.

Le Duc n'eut pas plûtost quitté le Roy, qu'il alla rendre compte de sa conférence avec ce Prince au Marquis de Montmayor, à Alvaro de Portugal, au Comte de Faro, ses freres, & au Duc de Viséo. Les choses leur parurent dans une situation à ne point différer plus long-tems l'éxecution de leur dessein, & ils se déterminerent à donner toutes leurs attentions au soutien de leurs priviléges, & à la défense de leurs droits & de leurs biens. Pour cet effet, ils résolurent de se trouver dans un Monastére de Hiéronymites, éloigné de quelques lieuës d'Evora, pour y prendre leurs derniéres résolutions. Le Marquis de Montmayor, comme l'ennemi le plus déclaré que le Roy eust dans ses Etats, tâcha d'insinuer à ses freres, une nouvelle aversion pour la personne de ce Prince. Il leur exposa par un discours patétique & vif, qu'il n'y avoit plus à balancer sur le parti qu'ils devoient prendre; que le retardement leur seroit funeste s'ils ne mettoient promptement la main à l'œuvre; & que la témerité dans une telle entrepriſe, succédoit toûjours plus heureusement que les mesures les mieux concertées. Il leur représenta ensuite le ressentiment qu'ils devoient avoir des injustices que ce Prince avoit toûjours faites à leur Maison, de laquelle depuis long-tems il avoit médité la ruine; il voulut appuyer ces

Emanuel Tellez Marchio Alegret. de rebus gestis Joan. II.

Discours du Marquis Connétable, à ses freres.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

sentimens sur cette maxime de politique, qu'un Roy sort de son caractére, quand il s'abandonne aux mouvemens de sa haine; que D. Jean ne faisoit plus un mystére de celle qu'il avoit pour la Maison de Bragance, & qu'enfin son aversion étoit montée à un tel point, qu'il leur seroit impossible de l'en faire revenir, quand mesme ils passeroient de la plus profonde soumission à ses volontez, jusqu'à la plus lâche complaisance pour ses ordres. Il leur fit remarquer que l'exemple de leurs prédecesseurs devoit leur en servir en cette occasion; que le Roy Sanche avoit moins mérité d'estre dépoüillé de son autorité royale, que le Prince sous qui ils avoient le malheur de vivre; que les peuples impatiens de secoüer un joug si odieux, ne balanceroient pas à se déclarer, aussitost qu'ils auroient des Chefs qui pourroient les protéger & les défendre, & que le Roy de Castille n'attendoit que l'occasion pour les soutenir. Enfin, il ajoûta, qu'il ne leur seroit pas moins honteux de se laisser ébranler par la crainte des dangers, ausquels il est difficile de ne se point exposer durant les mouvemens d'une guerre civile, que d'abandonner les interests de leur Maison & ceux de leur Patrie; que s'ils sortoient avec honneur de cette affaire, ils auroient la satisfaction d'avoir contribué à cet avantage, qui dans la suite leur deviendroit utile & glorieux; que s'ils succomboient, ils auroient du moins la consolation d'avoir été les Protecteurs de la liberté publique, & les justes Défenseurs des droits & des biens de leur Maison.

Ces avis ne sont pas du gouſt d'Alvaro, & du Comte de Faro.

Ces conseils parurent si outrez à Alvaro, & au Comte de Faro, ses freres, qu'ils ne purent les goûter dans aucune de leurs circonstances. Alvaro particuliérement en fut tres indigné, & les regarda comme des sentimens que la fureur suggéroit au Marquis. Plein du respect qu'il se sentoit pour le Roy, il représenta à son frere que c'étoit acheter trop cher le plaisir de se venger, quand il en devoit coûter de la honte ou des crimes; que dans cette veuë, il ne falloit pas se laisser ébloüir par le titre de Défenseur de la la Patrie, auquel il étoit juste de préferer l'obéïssance &

Alvaro prend la parole & luy répond.

la fidelité que l'on doit à ſon Souverain. Alvaro ajoûta en meſme-tems, que comme toutes les Loix autoriſent dans un Prince, le pouvoir qu'il a ſur la vie & ſur les biens de ſes ſujets, il n'eſt permis à aucun d'entre-eux de ſonger à s'affranchir de cette commune Loy, puis qu'elle les ſoumet tous également à ſes ordres & à ſes volontez; que l'éxemple qu'il alléguoit de l'incapacité du Roy Sanche, étoit dangereux à ſuivre; que le caractére de Roy, que Dieu imprime à ceux qui le portent, étoit toûjours reſpectable, ſoit qu'ils fuſſent bons, ou mauvais; que ſi les Portugais avoient autrefois remercié le Ciel de leur avoir donné un auſſi bon Prince qu'avoit été le Roy Denis, ils avoient auſſi ſouffert avec patience les contre-tems fâcheux du régne de Ferdinand, ſon petit fils; que quand meſme le Roy ſeroit toûjours attaché à leur ruine, il y auroit plus de gloire pour eux, d'éviter ſa colére par la fuite, que de chercher à ſe venger, aux dépens de ſa propre vie. Enfin, il le pria de réflechir ſur les nouveaux malheurs que luy attireroit un procedé entierement oppoſé à ſon devoir, & qu'on auroit lieu de luy demander un jour, ce que ſeroit devenuë cette ardeur qu'il avoit pour la gloire & pour le ſervice du Roy, pour qui il avoit tant de fois expoſé ſa vie? conduite, pourſuivit-il, qu'un homme de ſa naiſſance devoit ſoutenir juſqu'au dernier ſoupir, pour ne point flétrir dans un âge avancé les lauriers, que dés ſa prémiére jeuneſſe il avoit cueillis dans les plus périlleuſes occaſions de la guerre.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Ces derniéres paroles acheverent de confondre le Marquis, & au lieu de s'abandonner aux réſolutions qu'il avoit priſes, le Comte de Faro, & luy, convinrent qu'il en falloit parler au Duc, pour ſe déterminer ſur les derniéres meſures qu'ils avoient à prendre. Alvaro n'eut pas plus de peine à perſuader le Duc; de ſorte que ces trois freres n'eurent plus qu'un meſme ſentiment. Ainſi il fut réſolu qu'Alvaro iroit ſe jetter aux pieds du Roy, & qu'il le ſupplieroit de nommer des Commiſſaires pour éxaminer la nature des droits, dont on avoit réſolu dans ſon Conſeil de dépoüiller leur Maiſon, & que ſes freres & luy ſe ſoumet-

Ils conviénent d'en parler au Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

troient au jugement qu'ils en porteroient, pourveû que ſa Majeſté fuſt pleinement inſtruite des demandes qu'on leur faiſoit, & des raiſons qu'ils avoient de s'en défendre.

Politique du Roy à accorder tout ce qu'on luy demande.

Le Roy, attentif à la remontrance d'Alvaro, luy accorda tout ce qu'il luy avoit demandé, & par une politique auſſi dangereuſe, qu'elle paroiſſoit ſincére, il le combla de careſſes. Ce Prince avoit de grandes raiſons pour en uſer de la ſorte. Le mécontentement du Roy de Caſtille ſur la ſortie de l'Infante Jeanne, n'en étoit pas un des moindres motifs; & en effet, le Caſtillan demandoit preſſamment qu'elle fuſt miſe entre les mains du Duc de Bragance, ou de quelqu'un de ſes freres, afin qu'en conformité du traité de paix, ils la fiſſent rentrer dans ſon Convent, pour y vivre ſuivant les vœux de ſa profeſſion.

Vaſconcellos, en la vie du Roy Jean II.

Le Caſtillan demande le retour de l'Infante Jeanne, dans ſon Convent.

Cette demande du Caſtillan attira de nouveaux chagrins au Duc; le Roy luy attribua la mauvaiſe humeur de ce Prince; & le regarda comme l'auteur des conſeils qu'on luy avoit donnez, de ſolliciter le retour de l'Infante dans ſon cloître. Comme cette propoſition ne convenoit point aux deſſeins du Roy, & que ſous prétexte de dédommager cette Infante, de la contrainte où on l'avoit miſe durant la vie du Roy Henry, ſon pere, par une eſpéce de liberté, que D. Jean luy avoit renduë de ſa propre autorité, il la vouloit faire ſervir de matiére à ſes deſſeins, de maniere qu'il ne défera en aucune façon, à ce que le Caſtillan éxigeoit de luy.

Il envoye un Ambaſſadeur en Portugal.

Sur ces entrefaites, Ferdinand de Talavéra, Confeſſeur du Roy de Caſtille, que ce Prince envoyoit en qualité d'Ambaſſadeur, arriva en Portugal, & alla à Avis, ville ſituée dans l'Alentéjo, où la Cour étoit pour lors. Il éxagéra dans le diſcours qu'il fit au Roy, le bonheur que ces Princes avoient procuré à leurs Etats, en leur donnant une paix ſi long-tems deſirée, & depuis ſi long-tems attenduë, & comme les oſtages qu'ils s'étoient réciproquement donnez depuis la conſommation du traité, marquoient trop de défiance, ils ſe les renvoyerent, & ne firent plus rouler l'éxecution de ce traité, que ſur leur parole & ſur leur bonne foy.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Les choſes étant en cet état, le Roy nomma le Pere Antoine de l'Ordre de S. François ſon Confeſſeur, Pierre de Norogna, ſon grand Maître d'Hôtel, Jean de Texeira, grand Chancelier du Royaume, & Ruy de Pina, qui comme Secretaire, devoit réduire par actes tout ce qui ſe paſſeroit en cette occaſion, & leur ordonna d'aller recevoir le Prince Alfonſe ſon fils, à ſon retour de Caſtille.

Le Roy envoye au-devant du Prince.

Le Duc de Bragance, ayant appris que le Prince revenoit, & que les oſtages étoient à Moura, ville d'Alentéjo, prit le parti de s'y rendre. La joye qu'il affecta de faire paroitre étoit bien différente des mouvemens de ſon cœur, puis qu'il étoit pénetré d'un vif & ſecret déplaiſir, que luy cauſoit la reſtitution des oſtages que les deux Rois s'étoient donnez, & que juſque-là il avoit regardez comme le lien le plus indiſſoluble de la paix.

Le Duc va ſe joindre à Moura.

Pendant le ſéjour du Prince à Moura, le Duc luy fit réguliérement ſa Cour, & meſme il affecta de vouloir ſe juſtifier dans ſon eſprit des mauvaiſes impreſſions qu'on avoit données au Roy contre luy. Il le ſupplia de permettre qu'il l'accompagnaſt dans ſon voyage, il le ſollicita vivement de parler au Roy en ſa faveur, & de tâcher de le faire revenir des ſoupçons qu'il avoit pris de ſa conduite. Enfin il luy éxagéra l'état violent où il ſe trouvoit depuis que le Roy s'étoit expliqué à ſon occaſion, & d'une maniére à déſeſpérer un ſujet auſſi fidelle qu'il étoit, & qu'il ſeroit juſqu'à la mort.

Il affecte de ſe juſtifier auprés de luy.

Si le Duc s'étoit flatté juſque-là, de perſuader le Prince de ſon innocence, & de l'obliger de luy dire quelque choſe qui puſt le conſoler, ou luy faire connoiſtre à peu prés les diſpoſitions du Roy, il ſe trompa dans l'eſpérance qu'il en avoit conceuë. Le Prince qu'on avoit inſtruit & prévenu, écouta tranquillement tout ce que le Duc voulut luy dire, & ne s'échapa en rien ni ſur les ſoupçons du Roy ni ſur l'embarras de ce Seigneur. A l'éxemple du Prince, une retenuë générale régnoit dans tous les eſprits; chacun craignoit pour ſoy, & tout le monde appréhendoit pour le Duc. Que ce fuſt défiance ou politique, que ce fuſt pru-

Prudence de ce jeune Prince, & conduite de ſes Officiers, à l'égard du Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

dence ou ſoupçon, il ſuffiſoit de voir le Prince dans cette ſituation pour porter ceux qui l'environnoient à paroître de meſme eſprit, & de meſme caractére.

Norogna donne avis au Roy de ce qui ſe paſſe.

Cependant Norogna, à qui le Roy avoit ordonné de luy faire ſçavoir tout ce qui ſe paſſeroit dans ce voyage, luy manda que le Duc étoit venu trouver le Prince, & que dans les occaſions où il avoit pu l'entretenir en particulier, il luy avoit témoigné le chagrin mortel que luy cauſoient les ſoupçons qu'on avoit de ſa fidelité. Norogna envoya en meſme-tems au Roy, une lettre que le Duc luy écrivit ſur le retour du Prince. Cette lettre inquiéta le Roy, & comme ſon fils devoit paſſer ſur les terres du Duc, & qu'il craignoit qu'il ne vouluſt s'aſſeurer de ſa perſonne, en attendant l'occaſion d'éxecuter ſon deſſein, il jugea à propos de faire réponſe au Duc. La ſatisfaction où le Roy luy parut par cette lettre, de le ſçavoir auprés de ſon fils, fut un coup de politique, qui auroit fait changer les plus mauvaiſes intentions, ſi ce Duc euſt été capable d'en avoir ſur la perſonne du jeune Prince.

Le Duc écrit au Roy.

Reſendius de Antiq. Luſit.

Réponſe de ce Prince au Duc.

Le Duc charmé de cette réponſe, la montra à la Ducheſſe de Viſéo ſa belle mere, & au Duc de Viſéo, ſon beau-frere. Comme ils ſe perſuaderent aiſément que le Roy n'avoit hazardé les ſoupçons qu'il avoit témoignez au Duc, que ſur une défiance qu'ils luy connoiſſoient, & que n'en ayant aucunes preuves, il n'y avoit plus fait d'attention, ils eſtimerent que pour achever de le mieux tromper, il falloit que le Duc fiſt rendre des honneurs au Prince lors qu'il paſſeroit ſur ſes terres, pareils à ceux qu'on auroit rendus au Roy, & qu'il l'accompagnaſt juſqu'à Evora, où la Cour étoit allée.

Le Duc accompagne ce Prince.

Enfin le jour étant venu, que les oſtages devoient eſtre retirez de part & d'autre, l'Infante Béatrix, Ducheſſe de Viſeo, qui en étoit la dépoſitaire, remit le Prince Alfonſe ſon petit-fils entre les mains des Ambaſſadeurs que le Roy avoit envoyez à cet effet, & en meſme-tems l'Infante Iſabelle de Caſtille, entre celles des Ambaſſadeurs du Roy ſon Pere. Cela ſe paſſa dans le Château de Moura, où

Reſtitution des oſtages.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

cette Ducheſſe faiſoit ſa réſidence, & d'où le Prince & l'Infante partirent, pour aller retrouver les Rois leurs peres.

Premiére entrevueë du Roy & du Prince.

Sur la nouvelle qu'on donna au Roy, que le Prince Alfonſe approchoit d'Evora, il ſortit de cette ville, & alla au-devant de luy. Le Prince ſe jetta à ſes genoux, & le Roy en le relevant l'embraſſa avec beaucoup de tendreſſe; leur joye n'eut pas d'abord d'autre interprete que le ſilence; la Cour & tout le Royaume firent retentir la leur de cent maniéres différentes. C'étoient autant de ſincéres témoignages de l'affection qu'on avoit pour Alfonſe, en qui les Portugais mettoient leur unique eſpérance.

Le Roy avoit donné ſes ordres pour s'aſſurer du Duc.

Au milieu de la pleine ſatisfaction que le retour du Prince cauſoit au Roy, il fut ſur le point de s'aſſeurer de la perſonne du Duc. Les ordres en étoient donnez, & l'on avoit diſpoſé un certain nombre de gens pour prendre les armes, ſitoſt qu'on leur en donneroit le ſignal, dont on étoit convenu avec ceux qui devoient les commander. Comme ce ſecret avoit été confié à un grand nombre de perſonnes, il étoit preſque impoſſible qu'il n'y euſt parmi eux quelque partiſan du Duc; & de fait, on luy coula, dit-on, un billet, par lequel on l'avertiſſoit de ne point aller à la Cour, ce qui fit croire que quelqu'un de ceux ſur qui l'on s'étoit repoſé, avoit manqué de fidelité; mais le Duc ne défera point à cet avis. Loin que ſon infidelité le fiſt tenir ſur ſes gardes, & le rendiſt attentif à découvrir ſur le front des Courtiſans, le malheur dont il étoit menacé, il tint une contenance ſi ferme, que de tous ceux qui ne ſçavoient point ſon ſecret, il n'y en eut aucun qui ne cruſt qu'il étoit accuſé injuſtement, & ſur ce fondement tous s'intereſſoient pour luy d'une maniére tendre & compatiſſante.

On donne avis au Duc de ne point aller à la Cour, mais il le mépriſe.

On en étoit dans ces termes à la Cour, quand le Roy ſe détermina à faire la Maiſon de ſon fils Alfonſe. Jean de Menezés fut ſon Gouverneur, & Gomez de Figuereido, ſon Intendant. Les autres Officiers que le Roy attacha auprés de ce Prince, pour remplir les différens emplois de ſa Maiſon, étoient gens de diſtinction par leur naiſſance, par leurs bonnes mœurs, & par leur réputation.

Le Roy fait ſa maiſon du Prince.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

Il inſtruit les Officiers qu'il met auprés de luy.

Incontinent aprés que le Roy les eut nommez, il voulut leur expliquer luy-meſme ſes intentions ſur l'éducation qu'ils devoient donner à ſon Fils. Il leur éxagera combien il étoit important de s'appliquer à cultiver ce qu'il avoit de bonnes inclinations, & à corriger celles qui dégenéroient du bon Prince ; il leur dit, que ſi les unes étoient néceſſaires à l'héritier d'une Couronne, & utiles à l'Etat, le repos & le ſalut des peuples dépendoient des autres, & comme la flatterie a pour l'ordinaire plus d'aſcendant ſur l'eſprit de ceux qui gouvernent, parce que de tels ſentimens conviennent mieux à la corruption du cœur, & aux mauvaiſes diſpoſitions de l'eſprit, il ajoûta, qu'il n'étoit pas moins eſſentiel d'en empêcher le progrés, que de s'appliquer à entretenir les heureux & loüables ſentimens, qui portent un Prince à la vertu, & à tout ce qui peut contribuer à ſa gloire, & au bien de ſes ſujets. Qu'au reſte, il ſe repoſoit entiérement ſur eux pour tout ce qui pouvoit regarder la perſonne de ſon fils ; & aprés leur avoir fait connoiſtre que les inclinations de l'enfance, doivent eſtre regardées comme la baze de la conduite & des mœurs d'un jeune Prince, il leur recommanda d'en faire uniquement l'objet de leur application, afin qu'il euſt la conſolation en mourant de laiſſer un ſucceſſeur zélé pour la Religion, attentif à ce qui pourroit concerner ſon Etat, jaloux de ſa gloire, ardent pour en conſerver la durée, & empreſſé pour en augmenter l'éclat.

Le Roy s'étoit énoncé d'une maniére ſi vive, qu'il fut quelque tems ſans rien dire. Ces Officiers, que ce diſcours regardoit uniquement, parurent pénetrez de tout ce que ce Prince venoit de leur expoſer avec tant de grace & d'onction, & ne luy répondirent que par un ſilence qui ne luy promettoit pas moins, que s'ils ſe fuſſent engagez par un ſerment ſolemnel à ſuivre éxactement les ordres & les inſtructions qu'il venoit de leur donner. Le Roy charmé d'une ſi agréable conſternation, reprit la parole & leur dit, comme j'attens beaucoup plus de vous que je ne parois l'eſpérer, attendez auſſi de moy tout ce

que

que vous devez eſpérer d'un Maître, qui ſe repoſe pleinement ſur vous, puis qu'il vous confie ce qu'il a de plus tendre & de plus cher, & ce que ſes peuples ont de plus précieux. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Il leur fait eſpérer de grandes récompenſes.

Les ſoins que le Roy apporta à choiſir des Maîtres, ſoit pour les ſciences, ſoit pour les Arts libéraux, ne furent pas inférieurs au choix qu'il avoit fait de ſes Officiers. Comme l'émulation ne contribuë pas moins à l'avancement d'un jeune Prince, que ſon application à ce qu'il doit apprendre, D. Jean fit ordonner à tous les grands Seigneurs, qui avoient des enfans de l'âge d'Alfonſe, de les envoyer à la Cour pour partager avec ce jeune Prince les avantages de ſon éducation, pour s'accoûtumer de bonne heure avec le Maître qu'ils devoient aimer & ſervir, pour le connoiſtre de longue main, pour en eſtre connus dés l'enfance, & pour eſtre employez ſuivant leur mérite, & leurs diſpoſitions.

Il luy donne des Maîtres.

Tandis que le Roy étoit uniquement occupé de ce qui pouvoit regarder la perſonne du Prince, le Duc de Bragance receut de nouveaux avis du deſſein que le Roy avoit de le faire arreſter. Le bruit en étoit ſi grand à la Cour, que ce n'étoit plus un ſecret ni un myſtére, & cela faiſoit le ſujet de toutes les converſations; mais il ſoutint avec tant de fermeté & tant de courage ces différens bruits, que les plus ſages ne ſçavoient plus que dire ni que penſer.

On avertit encore le Duc de Bragance, du malheur qui le menace.

Chacun en parle hautement, le ſeul Duc ne s'en étonne point.

Sur ces entrefaites, le Duc de Viſéo, qui étoit allé conduire l'Infante de Caſtille vers la frontiére de ce Royaume, revint en diligence à Evora, où étoit la Ducheſſe de Viſéo ſa mere, depuis qu'elle y avoit mené le Prince Alfonſe. Cela ſe paſſa dans l'intervalle de cinq jours, que le Duc de Bragance étoit revenu à la Cour, & comme tout ce qu'il y voyoit & tout ce qu'il entendoit dire, ne laiſſoit pas de luy porter un trouble ſecret dans le cœur, dont il devoit appréhender qu'il ne luy échapaſt des marques, il réſolut de retourner à Villaviciosa, ſéjour ordinaire des Princes de cette Maiſon; dans cette veuë il alla

Arrivée du Duc de Viſéo à Evora.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

au Palais pour prendre congé du Roy. Quoique ce Prince fust pour lors au Conseil, il ordonna néanmoins que le Duc entrast ; il le fit asseoir auprés de luy, & continua d'expédier les affaires, qui ce jour-là devoient estre terminées.

Le Duc de Bragance va pour prendre congé du Roy.

Le Roy & le Duc étant demeurez seuls aprés la levée du Conseil, ce dernier prit la parole. Il éxagéra le zéle & l'affection qu'il luy portoit. Il se plaignit du malheur de ne la luy pouvoir persuader telle qu'elle étoit en effet, parut piqué & mesme au desespoir, des soupçons qu'il avoit de sa fidelité, parla du tort que de tels sentimens luy faisoient dans le monde, & qui seuls étoient capables de le déshonorer, tâcha de se justifier encore plus fortement qu'il n'avoit fait, supplia le Roy de ne point faire attention aux mauvais offices que ses ennemis s'efforçoient de luy rendre, & enfin, luy en demanda justice d'une façon vive & pressante. Je veux bien vous la faire, luy répondit le Roy, je vous le promets, & dés ce moment il le fit passer dans une tour du Palais, laquelle étoit de plein pied à son appartement, où il fut désarmé & mis en arrest.

Il veut encore se justifier.

Il est arresté.

Le mesme jour de la détention de ce Duc, le Roy assembla extraordinairement tous ses Conseils, & y exposa les justes raisons qu'il avoit euës de le faire arrester. Les principaux Conseillers, que de telles accusations surprirent, proposerent au Roy d'en faire donner avis à celuy de Castille, & de s'asseurer au plûtost de terres de ce Duc ; mais dans la conjoncture présente, il étoit important de prévenir les mouvemens & les cabales que le Duc de Viséo pouvoit faire à ce sujet, à cause de son union avec le Duc de Bragance. Pour cet effet, il luy fit ordonner de se trouver dans l'appartement de la Reine, dont il étoit frere ; il luy parla comme à un complice des desseins du Duc de Bragance ; il luy représenta les malheurs où le jetteroit son manque d'obéïssance & de fidelité, & voulut bien l'asseurer qu'il luy pardonneroit cette faute, par rapport à son peu d'expérience, & à leur proximité, pour-

Le Roy parle au Duc de Viséo.

veu qu'il redreſſaſt ſa conduite par un procedé plus fidelle & plus prudent. Quoique le diſcours du Roy duſt étonner ce Duc, néanmoins il ſe poſſéda en homme plus conſommé qu'il n'étoit dans ces ſortes de contretems, & garda un religieux ſilence ſur ce qui le concernoit, auſſibien que le Duc de Bragance ſon beaufrere. Sitoſt que l'on ſceut la détention du Duc, pluſieurs Seigneurs parurent entrer dans la peine que de telles intrigues devoient cauſer au Roy. Les uns affecterent une eſpéce de chagrin de ce que ſa juſtice leur oſtoit les moyens de le venger. Les autres en qui le défaut de pouvoir ne ſecondoit pas leur inviolable attachement à la perſonne & aux intereſts de ce Prince, ſe contenterent de ſoupirer ſur les malheurs qui l'avoient menaçé & tout le Royaume. Quelques autres enfin, qui craignoient de ſe trouver envelopez dans la diſgrace du Duc, ſolliciterent ſa liberté, & pour l'obtenir plus aiſément, ils offrirent de répondre ſur leurs biens & ſur leurs propres teſtes, de la perſonne & de la conduite du Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1482.

La plûpart des Courtiſans luy font des avances différentes.

Bien que cette offre ne fuſt pas du gouſt du Roy, & que loin de l'accepter, il blâmaſt ſecrettement ceux qui avoient été aſſez hardis pour la luy faire, toutefois il ne leur laiſſa rien connoiſtre de ce qu'il en penſoit. Au contraire, il affecta une grande tranquillité, & leur fit eſpérer que cette affaire ſe pourroit terminer par un heureux accommodement; coup de prudence achevée dans le Roy, qui avant que de pouſſer les choſes plus loin, vouloit s'aſſeurer des terres du Duc, eſtre informé des intentions du Roy de Caſtille, & ne point inquiéter plûtoſt qu'il ne falloit, les grands Seigneurs de ſon Royaume. Ainſi le Roy par cette prudente politique ſe trouvoit toûjours en état de terminer cette affaire à ſon avantage, en cas qu'il ne jugeaſt pas à propos de la pouſſer plus avant, ou que les preuves qu'il avoit en main, ne fuſſent pas ſuffiſantes pour convaincre le Duc.

Politique impénetrable de ce Prince.

Ce n'étoit pas ſans ſujet que le Roy avoit pris ce dernier parti, l'indifférence du Roy de Caſtille, & de la Rei-

ANS DE J. CHRIST. 1482.

ne Iſabelle, le ſurprit. Un ſi profond ſilence ne pouvoit eſtre cauſé que par l'aſſeurance où ils étoient, qu'on n'avoit trouvé dans les archives de ce Seigneur, ni conviction par écrit, ni meſme aucune de ſes lettres, dont le Roy avoit des copies, ni proviſions de guerre & de bouche dans ſes places, ni ordres donnez aux Gouverneurs, en cas qu'il arrivaſt quelque changement dans la fortune du Duc leur maître. Ainſi, le Roy ſeur qu'on ne faiſoit aucun mouvement en Caſtille, ni aucune réſiſtance en Portugal, n'eut pas de peine à ſe rendre maître des terres & des effets du Duc.

Silence du Caſtillan ſur la priſon du Duc.

Le Roy s'empare de ſes terres.

Le ſilence du Caſtillan commençant à embarraſſer le Roy, ce Prince fit réflexion ſur le conſeil qu'on luy avoit donné, de luy faire part de ce qui venoit de ſe paſſer au ſujet du Duc. Dans cette penſée il luy écrivit par un de ſes Aumôniers, nommé Gille Fernandez, que s'étant veu obligé de s'aſſeurer de la perſonne de ce Seigneur, & de ſes biens, il avoit jugé à propos de luy en donner avis. Il ajoûtoit, qu'encore que l'affaire ne fuſt pas d'une aſſez grande importance pour avoir des ſuites, il n'avoit pu ſe diſpenſer plus long-tems de s'éclaircir de quelques faits qui regardoient ſon Etat. Ce Prince finiſſoit cette lettre par de vives aſſeurances qu'il donnoit au Roy de Caſtille, de la ſécurité où il vivoit ſur l'amitié & ſur l'alliance, qui uniſſoient leurs cœurs & leurs couronnes.

Il écrit au Roy de Caſtille.

La réponſe du Roy de Caſtille ne fut pas moins vague que la lettre du Roy, & quoique la politique & peut-eſtre meſme l'intereſt de ce premier Prince, luy fiſſent ſouhaiter de voir le Portugal déchiré par de plus grands troubles que ceux qui étoient ſur le point d'y arriver, toutefois il parut entrer avec bien de la ſenſibilité dans les traverſes, dont le Roy luy parloit. Le Caſtillan luy témoigna en meſme-tems, que ſi le Duc avoit eu le malheur de faire quelque choſe qui euſt pu luy déplaire, il eſpéroit auſſi que le ſouvenir des obligations que le Royaume avoit à la Maiſon de Bragance, feroit mériter au Duc, qui en étoit le Chef, le pardon de la faute qu'il avoit commiſe. Il ajoûta

Réponſe de ce Prince.

encore dans cette lettre, qu'il attendoit avec impatience le tems d'eſtre informé plus à fond de cette affaire, & qu'il ſeroit bien aiſe de voir quelqu'un qui puſt l'en inſtruire de ſa part, afin de pouvoir luy en mander ſon ſentiment. ANS DE J. CHRIST. 1482.

Le peuple ne ſçachant pas ce qui ſe paſſoit dans le cabinet, en raiſonnoit ſuivant ſes veuës. Les uns diſoient que le Roy de Caſtille abandonnoit trop aiſément le Duc de Bragance, & que ſans avoir égard à ſon alliance avec cette Maiſon, il demeuroit dans un ſilence qu'on ne pouvoit excuſer. Ils ajoûtoient, que ſi le Caſtillan vouloit s'intriguer dans cette affaire, & s'en rendre le médiateur, le Roy ne luy refuſeroit rien de tout ce qu'il pourroit attendre de luy. Les autres au contraire, alléguoient les guerres que le Caſtillan avoit à ſoutenir contre le Roy de France, & contre celuy de Grenade. Ils eſtimoient que ce ſeroit une imprudence de s'embarquer dans une troiſiéme guerre contre le Portugal; d'autant plus que les Caſtillans redoutoient la valeur & la ſageſſe du Roy; que leurs troupes n'étoient pas aſſez nombreuſes pour occuper les forces de ce Prince, & qu'en un mot leurs affaires n'étoient pas dans une ſituation à former ni à entretenir un parti dans le païs ennemi. Diſcours du peuple ſur la priſon du Duc.

Tels étoient les diſcours que l'on tenoit ſur les affaires courantes; tandis que le Docteur Jean de Yelves, à qui le Roy avoit commandé d'éxaminer le Duc, ſe rendit à la Tour, & l'interrogea ſur pluſieurs chefs, auſquels ſe réduiſoit ſon accuſation; ſçavoir, qu'il parloit d'une maniére peu reſpectueuſe & meſme injurieuſe, de la perſonne du Roy; qu'il invectivoit contre ſon gouvernement; que non content de ces diſcours, il avoit pratiqué des intelligences ſecrettes & dangéreuſes, avec le Roy de Caſtille; qu'il luy découvroit par des lettres furtives les deſſeins du Roy, que ce Prince luy avoit communiquez comme à un bon parent & à un ſujet fidelle; qu'ayant ſceu les malverſations, & les mauvaiſes intentions de ſon frere le Connétable, il en avoit fait un myſtére, & n'en avoit pas Chefs d'accuſation contre luy.

Ans de J. Christ. 1482.

averti le Roy comme il y étoit obligé; qu'il avoit ſollicité le Roy de Caſtille de ne pas conſentir à la reſtitution des oſtages, & cela contre la volonté & contre le ſervice du Roy; que voulant empêcher la pleine éxécution de la paix de Moura, il avoit inſinué au Caſtillan de traverſer le Roy dans ſes conqueſtes en Guinée; que dans le tems de l'aſſemblée des Etats géneraux, il avoit prévenu les Députez du Tiers Etat & de la Nobleſſe, par des inſtructions ſecrettes, afin qu'ils s'oppoſaſſent formellement aux demandes & aux intentions du Roy; & qu'enfin il uſoit de tant d'injuſtice & de violence envers ſes vaſſaux, que loin d'avoir quelque égard à leurs raiſons, il les faiſoit empriſonner ſans en avoir aucun droit, & empêchoit que leurs plaintes ne paſſaſſent juſqu'à leurs Juges naturels & ſupérieurs, de crainte qu'ils ne revélaſſent ce qu'il y avoit de trop emporté dans ſa conduite.

1483.

Le Roy luy donne des Commiſſaires & des Avocats pour Conſeil.

Comme le Roy ne vouloit pas qu'on gardaſt une forme de procédure à l'égard du Duc, différente de celle qu'on avoit coûtume d'obſerver à l'égard des autres criminels, il nomma pour Commiſſaire Ruy de Gran, Alcaïde de ſon Hoſtel & de la Cour, auquel il donna un plein pouvoir d'inſtruire le procés du Duc. Les Docteurs Alfonſe de Barros, & Diégo Pinheiro depuis nommé à l'Eveſché de Funchal, capitale de l'Iſle de Madére en Afrique, furent les deux Avocats que le Roy déſigna au Duc pour luy ſervir de Conſeil.

L'interrogatoire qu'on voulut luy faire ſubir aprés la lecture des charges, & la néceſſité où il ſe voyoit de reconnoiſtre le Commiſſaire que le Roy avoit nommé à cet effet, luy firent prendre le parti de ne pas répondre à tout ce que ce Juge avoit pu luy objecter. Comme il craignoit que ce ſilence n'irritaſt le Roy, il chargea Ruy de Pina, Secrétaire des Commandemens, qui l'étoit venu voir, d'aller trouver ce Prince, & de luy dire dans le meſme eſprit que le Prophete avoit dit en parlant à Dieu, *Seigneur, n'entre point en jugement avec ton ſerviteur, car nul vivant ne ſe pourra juſtifier en ta préſence.* Il recommanda en meſme-tems à

Pina, de supplier le Roy de renvoyer le jugement de son affaire pardevant tels Princes & Seigneurs qu'il luy plairoit de choisir, espérant que des Juges de ce caractére seroient au-dessus de la prévention.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

Le Duc demande son renvoy pardevant les Princes.

Cette remontrance ne toucha point le Roy. Loin d'y avoir aucun égard, il voulut qu'on passast sur la formalité des délais ordinaires pour abréger l'instruction du procés; il fit récoller les témoins & reconnoistre la copie des lettres du Duc au Roy de Castille, qu'Antoine de Faria jura avoir faite sur les originaux, qui luy avoient été mis entre les mains par les ordres du Roy, ce que ce Prince voulut bien encore confirmer luy-mesme; de sorte que le procés fut entiérement instruit dans l'espace de six semaines.

On instruit son procés.

La diligence qu'on apporta dans ce jugement fut si grande, que le Roy fit venir à Evora le Conseil de Justice, lequel résidoit ordinairement à Torrés Védras. Il ordonna que la salle où l'on devoit tenir ce Conseil, fust meublée des tapisseries qui représentoient la révolte que Dacebale, Roy des Daces, avoit faite contre l'Empereur Trajan. Tout cet appareil, & particuliérement la présence du Roy, qui vouloit assister à la décision de cette affaire, porta le peuple au murmure; & de fait il sembloit par-là, que ce Prince avoit dessein de contraindre les Juges dans leurs suffrages, ou de les obliger d'opiner suivant ses intentions.

Le Roy fait venir le Conseil de Justice à Evora.

Incontinent aprés le rapport du procés, le Roy prit la parole, & témoigna au Conseil l'extréme regret qu'il se sentoit, de voir son beaufrere exposé au jugement des hommes, & d'estre obligé par des raisons d'Etat, de faire céder sa clémence à la justice qu'ils estimeroient devoir rendre en cette occasion. Il leur recommanda néanmoins, avec une effusion apparente de cœur, que si les indices n'étoient pas assez forts, ni les preuves assez convaincantes pour condamner le Duc, ils suspendissent leur jugement, & fissent une sérieuse attention au mérite de cette affaire, qui interessoit l'Etat, sa réputation, leur honneur, & leur conscience. Ce langage dans le Roy, parut si peu sincére à ceux qui sçavoient ses intentions & ses

Il veut assister au jugement.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

veuës, qu'ils ne purent en ſoutenir la politique ſans murmurer, ni ſans plaindre ce Seigneur, qui étoit ſur le point d'en devenir la victime. On dit meſme que Diégo Pinheiro, l'un des Avocats que le Roy luy avoit donnez pour conſeil, eut aſſez de probité & de fermeté pour repréſenter au Roy, que ſelon la diſpoſition du droit & de l'équité, il ne pouvoit aſſiſter au jugement de cette affaire, puis qu'il devoit eſtre regardé comme partie du Duc. On loüa la hardieſſe de cette remontrance, mais elle fut ſans effet.

Hardie & juſte remontrance d'un des Avocats du Duc.

Le peuple attentif à l'évenement de cette affaire, gardoit un ſilence qu'on ne luy avoit point encore connu, chacun vouloit ſuſpendre ſon ſentiment juſqu'à ce qu'on euſt lieu de dire ce qu'on en penſoit. Les Juges qui n'ignoroient pas la ſituation où l'on étoit à la Cour & à la ville, eſtimerent devoir retarder de quelques jours l'Arreſt qu'ils avoient à rendre, afin de perſuader le public de leur équité par le long-tems qu'ils auroient employé à s'inſtruire, à examiner cette affaire avec une entiére application, & à en porter un jugement déciſif & final. Ainſi ils furent deux jours aux opinions, aprés leſquels ils condamnerent ce Duc à la mort, avec confiſcation de tous ſes biens au profit du Roy.

Les Juges ſont pluſieurs jours aux opinions.

Arreſt de condamnation contre le Duc.

Sitoſt que ce jugement eut été rendu, on ſe mit en devoir de l'éxécuter, & l'on mena le Duc au lieu de ſon ſupplice. Comme il ignoroit encore ce que ſes Juges avoient ordonné, il ſe perſuada par le mouvement qu'on luy fit faire, qu'on le vouloit ſeulement transférer dans une autre priſon; mais il ne fut pas long-tems dans cette erreur, puiſqu'on le mena dans la maiſon d'un particulier, où il trouva le Pere Paul, Preſtre Régulier de S. Jean l'Evangeliſte, ſon Confeſſeur ordinaire, qui luy aida à ſoutenir la lecture de ſon Arreſt. Ces précautions auroient été fort ſalutaires à un homme du commun; mais le caractére du Duc étoit ſi ſupérieur à celuy des autres hommes, qu'il ne fut ébranlé ni par l'approche de la mort, ni par l'infamie de celle qui luy étoit préparée. Loin de s'occuper de ces vaines penſées indignes du Chrétien & du Héros, il tourna toute ſon attention

Conſtance de ce Seigneur, à la lecture de ſon Arreſt.

tention à donner ordre aux affaires de sa conscience, ce qu'il fit d'une maniére fort édifiante. ANS DE J. CHRIST. 1483.

Aprés avoir travaillé à ce qui pouvoit luy procurer une éternité bienheureuse, il fit ses derniéres disposition, touchant les affaires de sa Maison ; il exhorta sa femme, ses enfans, ses freres, & tous ceux qui étoient dans ses interests, de ne s'occuper de sa mort, que dans la veuë de prier Dieu pour luy, & leur recommanda d'honorer & d'aimer toûjours le Roy, & de luy conserver une fidelité inviolable. Il écrivit ensuite à ce Prince, & luy envoya cette lettre par le mesme Confesseur, à qui il avoit déposé ses derniers sentimens. Il fait son testament & écrit au Roy.

Comme il n'est plus tems, Sire, de me vouloir justifier dans l'esprit de Vostre Majesté, je ne dois plus estre occupé qu'à recevoir avec une humble résignation le châtiment que je mérite, par rapport à mes pechez, & aux desordres de ma vie passée. Je reconnois en cela la main qui me frape, je l'adore avec toute la soumission que je luy dois, & je remercie Vostre Majesté, du tems qu'elle me laisse pour en faire un bon usage. Confus que le genre de ma mort soit plus honorable que celuy du souverain Auteur de la vie, je ne puis m'en consoler que par une profonde soumission à ses divines volontez, & à celles de Vostre Majesté, & je meurs en la suppliant trés-humblement de ne point faire passer sa colére jusqu'à ma famille ; d'accorder sa protection à ma femme & à mes enfans, puisqu'ils ont l'honneur d'appartenir à Vostre Majesté & d'empêcher par un effet de sa clémence envers eux, le tort que son ressentiment feroit à sa réputation, si elle la pousoit au de-là de mon tombeau. J'ose vous demander la mesme grace, Sire, en faveur de mes freres, & je supplie Vostre Majesté, de ne déferer, qu'avec une pleine connoissance, aux conseils que leurs ennemis & les flatteurs pourroient luy suggérer. Leur innocence est telle, Sire, que si vous prenez la peine de l'aprofondir, je meurs dans l'espérance que vous leur rendrez plus de justice qu'à moy: que vous les rappellerez auprés de vostre personne ; que les biens dont vous les comblerez, en reconnoissance de leur attachement & de leur fidelité, leur feront oublier le genre & le Lettre du Duc au Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

ſujet de ma mort, & qu'ils laiſſeront à la poſterité des marques eſſentielles de voſtre juſtice. C'eſt dans cette eſpérance, Sire, que je vais perdre ſur un échaffaut, cette meſme vie que j'ay fait gloire d'expoſer tant de fois pour le ſervice de Voſtre Majeſté, & pour celuy de voſtre Etat, quand il a fallu les défendre l'un & l'autre, contre ceux qui avoient oſé devenir vos ennemis.

Le Roy lut cette lettre avec beaucoup d'attention, mais il parut piqué de ce que le Duc luy repréſentoit au ſujet de ſes freres, & il dit tout haut, & en préſence de ceux qui s'y rencontrerent, *que les fautes ſeroient punies indifféremment en toutes ſortes de perſonnes.* Au reſte, ce Prince ne pouvoit digérer que le Duc n'euſt pas avoué publiquement ſon crime en mourant, & qu'il ſe fuſt contenté d'en faire le ſujet de ſa confeſſion.

Le Roy eſt ſcãdaliſé de ce qu'il n'avouë point ſon crime.

Cependant on diſpoſa toutes choſes pour cette éxécution. Les avenuës de la place où elle ſe devoit faire, furent occupées par des gens armez. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'on avoit pris ces meſures, parce qu'il y avoit lieu de craindre qu'on ne fiſt quelque mouvement pour ſauver un Seigneur, allié à tout ce qu'il y avoit de plus illuſtres Maiſons en Portugal & en Caſtille, beaucoup aimé par luy-meſme, & eſtimé innocent par un fort grand nombre de perſonnes.

On poſte des ſoldats dans les avenuës de la place.

Les choſes ainſi diſpoſées, on fit ſortir le Duc de la maiſon où il étoit, pour le conduire au lieu de l'éxécution. L'Hiſtoire parle avec admiration de la fermeté & de la tranquillité où il parut depuis qu'on luy eut lu ſon Arreſt. On dit meſme qu'il dormit, & qu'à ſon réveil il mangea quelques figues, & qu'il prit un peu de vin. Le Pere Paul ſon Confeſſeur, fut plus édifié de ſa conſtance à la veuë de ce ſuplice, qu'il n'eut de peine à le reſoudre à la mort. Enfin, toute la foibleſſe de cette funeſte cataſtrophe ſe trouva du coſté des ſpectateurs, & il n'y en eut aucun qui puſt luy refuſer des larmes, & qui ne paruſt pénetré de douleur.

Mort du Duc & regrets des peuples.

Incontinent aprés cette éxécution, les Chanoines de

l'Egliſe Catédrale d'Evora vinrent enlever le corps du Duc, le porterent ſur leurs épaules, & le mirent en dépoſt dans la grande Chapelle de l'Egliſe de S. Dominique. Quelques jours aprés on le transféra dans celle de S. Auguſtin de Villaviciosa, où on luy a élevé un ſuperbe tombeau. Au reſte, on ne peut trop loüer le zéle de ces Chanoines à rendre les derniers devoirs à ce Seigneur, & ſur tout dans un tems où tout ce qui pouvoit avoir rélation à luy, ſentoit le crime, & devenoit ſuſpect au Roy. Les politiques déroboient leurs larmes à la connoiſſance du public, & déguiſoient leur douleur, de crainte de s'attirer des affaires du coſté de la Cour. Enfin, le Roy fut trois jours ſans vouloir parler à perſonne, ſuivant l'uſage de ce tems-là, & il prit le dueil qu'il porta fort auſtérement.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

On porte le corps du Duc à Villaviciosa.

Loüable zéle des Chanoines d'Evora.

Telle fut la triſte deſtinée du Duc de Bragance, dont le grand nom & la haute naiſſance, étoient ſoutenus par des qualitez héroïques, & par des maniéres engageantes, qui luy gagnoient tous les cœurs. Il eſt vray que ce Seigneur ne ſçeut pas s'accommoder aux tems & aux différens caractéres des Princes avec qui il eut à vivre. La réputation de grand Capitaine & de bon ſoldat, qu'il acquit en Afrique, lors qu'il y accompagna le Roy Alfonſe, l'éleva aux plus grandes charges de la Cour & de l'Armée. Sa valeur & ſa prudence le rendirent, ſelon les occurrences, l'arbitre de la guerre & de la paix. Aimé de ſes égaux, reſpecté de ſes inférieurs, officieux envers les uns, libéral envers les autres, courtois, civil envers tous, il mit tout le monde dans ſes intereſts, & perſonne n'éprouva ſa fierté, que ceux qu'il connoiſſoit pour les ennemis du Prince, & de l'Etat. Ce Duc accoûtumé à ces maniéres qu'on aplaudiſſoit de toutes parts, ne put les changer quand le Roy D. Jean ſe vit ſur le trône, & ce que ſous le régne paſſé on avoit éxalté d'une commune voix, fut avili par ce dernier Prince, qui haïſſoit autant ce Seigneur que le Roy Alfonſe ſon pere l'avoit aimé. Ainſi ce Duc, peu circonſpect en cela, & moins politique encore que circon-

Caractére du Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

ſpect, ne paſſa plus que pour un ſéditieux, que pour un broüillon, parce que le Roy ne le pouvoit ſouffrir, & qu'il ne méditoit que l'occaſion de le perdre.

Le grand éclat que fit la mort du Duc de Bragance, paſſa bientoſt du Portugal dans les païs étrangers, & par tout on fut partagé ſur ce qui ſe venoit de faire à ce ſujet. Ceux qui faiſoient plus d'attention au repos intérieur de l'Etat, qu'à la naiſſance & au mérite de ce Seigneur, approuvoient la conduite du Roy. Ils le loüoient d'avoir ſacrifié ce Duc pour ſauver ſa perſonne & ſon peuple, & d'avoir ſçeu prévenir par une punition éxemplaire, les mauvaiſes intentions des complices, & les dangereuſes ſuites d'une rebellion. Ils diſoient que D. Jean avoit mené cette affaire avec toute la ſageſſe d'un grand Prince; que ſa politique & ſa diſcrétion l'avoient fait temporiſer le plus long-tems qu'il luy avoit été poſſible, & cela dans l'eſpérance qu'il trouveroit de nouvelles preuves de la perfidie de ce Seigneur, ou que ce Duc ſe repentiroit, & qu'il luy demanderoit pardon.

Raiſonnemens divers ſur la mort de ce Duc.

Ceux qui s'intereſſoient pour le Duc, tenoient un langage tout contraire, & n'attribuoient qu'à la haine du Roy & à ſa vengeance, la mort éxemplaire & funeſte de ce Seigneur. Ils publioient, que les crimes qu'on luy imputoit étoient ſuppoſez; qu'on n'en avoit trouvé aucune preuve par écrit; que les copies des lettres ſur leſquelles on l'avoit condamné étoient informes & ſuſpectes, & d'une trop legére conſéquence pour l'accuſer d'infidelité envers ſon Souverain; que les témoins qu'on luy avoit recolez étoient des gens reprochables & ſubornez, & dont la conduite étoit ſi ſcandaleuſe, qu'ils méritoient plûtoſt de périr par la main du bourreau, que d'eſtre confrontez à un Prince, à la perte de qui ils s'étoient efforcez de concourir; que pour accélerer ce jugement, on n'avoit obſervé ni les Loix, ni les Coûtumes du Royaume. Ils ajoûtoient, que cette affaire étoit d'une trop longue & d'une trop difficile diſcuſſion pour la juger en ſi peu de tems; que l'accuſation n'avoit précedé que de fort peu de jours la condamnation;

& qu'enfin, la longue inimitié que le Roy avoit conceuë contre tous ceux qui portoient le nom de Bragance, ſecondée par la jalouſie que ces Seigneurs luy avoient donnée à cauſe de leurs éminentes qualitez, avoit contribué uniquement à la mort du Duc. Tel étoit le langage du peuple, & voici quels ont été les ſentimens des Hiſtoriens Caſtillans, Portugais, & François, que j'ay cru devoir rapporter ici pour obéïr aux régles de l'Hiſtoire. Le plus ancien de ces Auteurs dit que la longue amitié du Roy de Caſtille & du Duc de Bragance, fut une des principales cauſes de la mort de ce Seigneur; il ajoûte, que le Roy eut tort de le ſoupçonner d'aucune intelligence contre ſon ſervice, & que pour le faire revenir de cet injuſte ſoupçon, le Caſtillan avoit ſollicité vivement l'élargiſſement du Duc, ſitoſt qu'il en eut appris la détention. Deux autres Hiſtoriens, qu'on accuſe à la vérité d'eſtre dévoüez aux intereſts de la Caſtille, regardent l'inimitié que le Roy avoit toûjours ſentie pour le Caſtillan, comme la ſource de la haine qu'il avoit pour le Duc, parce qu'il le ſoupçonnoit d'eſtre moins ſon ami que celuy de ce Prince.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

Hiérôme Zurita.

Mariana.

Antoine de Nebrija.

Les Hiſtoriens Portugais, & entre-autres celuy qui a écrit les régnes du Roy Alfonſe V, & de D. Jean ſon fils & ſon ſucceſſeur à la Couronne, ont eu plus de bonne foy & moins de partialité, que les Hiſtoriens Caſtillans. Cet Auteur parle naturellement & avec ſincerité de la mauvaiſe diſpoſition du Roy envers le Duc, & de la fidelité de ce Seigneur, ſans entrer dans aucune diſcuſſion des cauſes de ſa mort. Un autre Auteur, que ſon devoir attachoit au Roy, parce qu'il étoit Officier de ſa Maiſon, traite à fond l'accuſation & le procés du Duc; mais on ne trouve dans ſon ouvrage, aucune conviction d'un crime digne de mort. Au contraire, cet Auteur s'applique à démeſſer les ſoupçons & tous les autres moyens dont le Roy ſe ſervit contre le Duc & contre ſes freres, & il ne parle qu'avantageuſement de cet infortuné Seigneur.

Ruy de Pina.

Garcias Reſendius.

Pluſieurs autres Ecrivains ſont preſque de ce ſenti-

ANS DE J. CHRIST. 1483.

ment, & concluent que la mauvaiſe humeur du Roy, ſa jalouſie & ſa haine, le porterent à cette extrémité contre le Duc, & que la contravention de ce Seigneur aux Ordonnances touchant l'abrogation des priviléges, ne fut que le moindre pretexte dont ce Prince ſe ſervit pour le perdre.

Damian. Vander Goës. Jérôme Roman de l'Ordre de S. Auguſtin. Diégo de Mela. Pereira. Bernar de Brito.

Un des Auteurs dont je viens de parler, avance que ſix Gentilshommes complices du meſme crime dont le Duc avoit été accuſé, furent éxécutez dans le meſme-tems. Cela eſt ſi peu véritable, qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les Rélations particuliéres que nous avons du régne de D. Jean, non plus que dans les autres ouvrages qui ont été faits par des Auteurs contemporains; & que meſme il n'y a rien dans l'inſtruction du procés qui puiſſe juſtifier ce fait. Le ſeul Duc de Viſéo trempa, à ce que dit ce dernier Auteur, dans le prétendu crime du Duc de Bragance; c'eſt ce que le Roy affecta de luy vouloir pardonner. Pour peu qu'on faſſe d'attention aux réflexions que la plûpart de ces Auteurs ont faites à ce ſujet, on doit eſtre perſuadé de l'innocence du Duc; & comme il ne pouvoit faire une entrepriſe pareille à celle qu'on luy impute, ſans avoir communiqué ce deſſein à pluſieurs perſonnes, & qu'on n'a jamais trouvé aucuns complices, il eſt naturel de croire aprés cela, que ce Duc étoit innocent. Enfin on peut ajoûter, que Philippe de Commines, ſi renommé parmi les Hiſtoriens François, n'a pas eu des Mémoires plus fidelles que ceux dont je viens de faire mention; qu'il a renverſé tous les faits; qu'il a parlé du Duc de Bragance, comme pere de la Reine, au lieu qu'il n'en étoit que le beaufrere, & qu'il a tellement confondu le Prince Alfonſe, fils légitime du Roy, avec D. George, qui en étoit fils naturel, qu'il n'en fait qu'une meſme perſonne.

Mariana.

Ruy de Pina. Reſendius.

Philippe de Commines.

Comme la Ducheſſe Iſabelle, ſœur de la Reine, & femme du Duc de Bragance, étoit demeurée à Villavicioſa, depuis l'empriſonnement de ce Seigneur, elle jugea à propos de n'en point ſortir dés le moment qu'elle eut appris

ignominie de la mort de ſon mari. La crainte où elle étoit que la haine du Roy ne paſſaſt juſqu'à Philippe, Jacques, Denis, & Marguerite, leurs enfans, la détermina de les envoyer à la Reine Iſabelle de Caſtille, leur tante, & de les mettre ſous ſa protection. Philippe, qui étoit l'aîné, mourut quelque tems aprés qu'il y fut arrivé. Jacques revint en Portugal, & Denis épouſa la Comteſſe de Lémos en Caſtille, où le Marquis de Montmayor, & le Comte de Faro ſe retirerent pour ſe dérober à la colére du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

La Ducheſſe de Bragance renonce à la Cour, & envoye ſes enfans en Caſtille.

Le Marquis de Montmayor & le Comte Faro, s'y retirent.

Alvaro leur frere, qui n'avoit rien à ſe reprocher ſur ſa fidelité & ſur ſa conduite, & qui n'avoit point trempé dans la prétenduë conſpiration, vint à la Cour, & ſe préſenta devant le Roy avec la meſme aſſeurance que s'il n'euſt eu rien à craindre. Si Alvaro euſt réflechi ſur la démarche qu'il fit, il auroit été plus circonſpect, & comme les ſoupçons & la haine de ce Prince s'étendoient ſur tout ce qui portoit le nom de Bragance, Alvaro ne devoit pas moins appréhender pour luy, que ſes autres freres avoient fait pour eux, ainſi qu'il l'éprouva dans la ſuite. Cependant, le Roy le regarda de fort bon œil, luy témoigna par des ſentimens aſſez obligeans la bonne opinion qu'il avoit toûjours euë de ſa fidelité, & luy dit qu'au milieu de ſon reſſentiment contre ſes freres, il n'avoit point confondu l'innocent avec le coupable. Il ajoûta, qu'en attendant l'entiére conſommation de cette affaire, car il en vouloit toûjours au Marquis & au Comte, il feroit bien de ſortir de ſes Etats, & il luy promit ſur ſa foy & parole de Roy, qu'il le laiſſeroit joüir de ſes revenus en quelque païs qu'il voudroit choiſir pour ſa retraite, pourveu que ce ne fuſt, ni à Rome, ni en Caſtille. Alvaro charmé de cette ſincerité, quoique toûjours accablé du chagrin, que luy cauſoit la mort du Duc, partit à deſſein de venir en France.

Alvaro vient à la Cour, & eſt bien receu.

Il ſe prépare à venir en France.

Incontinent aprés le départ d'Alvaro, le Roy ordonna qu'on adjournaſt perſonnellement, & à trois briefs jours, le Marquis de Montmayor. Ce Seigneur n'ayant pas comparu, fut jugé par contumace, dégradé de ſa dignité

ANS DE J. CHRIST. 1483.

de Connétable, & effigié à Abrantés, ſituée dans la province de l'Eſtramadure. Un Auteur dit, que cet Arreſt fut déclaré commun avec le Comte de Faro; mais ce ſentiment eſt combattu par celuy d'un autre Hiſtorien, qui aſſeure le contraire, & qui fait voir en meſme-tems la fauſſeté de cette opinion, prétendant qu'il n'y avoit aucune préſomption ni preuve contre ce Comte.

Le Marquis de Montmayor eſt effigié.

Zurita.

Reſendius.

Tandis que le Roy étoit à Abrantés, il receut un Bref du Pape Sixte IV. de comparoitre en perſonne à Rome, pour répondre aux accuſations qu'on avoit faites contre luy, ſur ce qu'il avoit privé le Clergé & les Egliſes de ſon Royaume, des priviléges & des éxemptions que le ſaint Siége leur avoit accordez. Cette citation ſurprit toute l'Europe, & ce ne fut pas ſans ſujet, puis qu'il eſt certain que le Roy n'avoit jamais rien fait qui puſt eſtre dommageable à l'Egliſe, pour laquelle il avoit toûjours eu toute ſorte de déference & de reſpect. D'ailleurs un procedé de cette nature paroiſſoit injuſte & preſque inoüi, & on le regardoit comme l'effet d'une prévention qui avoit porté le ſaint Pere à une entrepriſe ſi extraordinaire, & ſi oppoſée aux obligations de la place qu'il rempliſſoit.

Bref du Pape au Roy, & à quel ſujet.

Cependant on s'appliqua à rechercher ce qui pouvoit y avoir donné lieu. Sur la certitude où l'on étoit en Portugal de l'averſion du Roy pour le Cardinal d'Acoſta, on conclut que cette Eminence qui n'avoit pas pour ſon Souverain tout le reſpect qu'il luy devoit, luy avoit ſuſcité cette affaire. Ainſi on ne douta point que ce Cardinal autant aimé du Pape, qu'il étoit haï du Roy, n'euſt ſurpris ce Pontife, & qu'il ne l'euſt porté à entreprendre contre toute ſorte de régles, de ſoumettre la perſonne du Roy à la Juriſdiction de ſon Tribunal. Une telle conduite fut généralement blâmée, puis que du moins, par un eſprit de bienſéance, il euſt fallu entendre les raiſons du Roy par la bouche d'un Ambaſſadeur, avant que de déferer ſi aveuglément à de ſimples Mémoires, qu'on ſoupçonnoit le Cardinal d'avoir envoyé au Pape, leſquels

On découvre ce qui y avoit donné lieu.

quels dans cette occaſion devoient eſtre regardez comme tres-ſuſpects.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

Au reſte, ce n'étoit pas ſans ſujet que le Roy avoit tant d'éloignement pour Acoſta. L'abus qu'il ſçavoit que cette Eminence avoit fait des bontez du Roy Alfonſe V; les grands biens dont ce Prince l'avoit comblé, & par-deſſus tout cela, l'orgueil inſupportable de ce Cardinal, qui loin de ſe ſouvenir de l'obſcurité de ſa naiſſance, ambitionnoit les titres les plus diſtinguez du Royaume; tant d'ingratitude, & tant de mauvaiſe gloire l'avoit rendu ſi odieux, que le Roy étant un jour à Almérin, l'une de ſes Maiſons de Plaiſance, ſituée dans l'Eſtramadure, ordonna à Acoſta de ſe venir promener avec luy ſur le bord du Tage. Il l'entretint à fond ſur les maniéres hautaines qu'il prenoit envers ceux qui avoient à faire à luy, le couvrit de honte, & l'accabla de reproches, de ſe méconnoiſtre juſqu'au point que de vouloir attacher les grands Seigneurs à ſes intereſts, & à ſa perſonne, & d'intimider les peuples, parce qu'il étoit en crédit & en fortune. Il l'accuſa d'eſtre l'auteur des pernicieux & faux Mémoires qu'il avoit envoyez en Cour de Rome. Enfin, le Roy parut ſi outré de la conduite de ce Cardinal, qu'il le menaça de le faire jetter dans le Tage, s'il n'en gardoit une plus convenable à ſon caractére, à la dignité dont il avoit l'honneur d'eſtre reveſtu, à la juſtice & au reſpect qu'il luy devoit, comme à ſon Prince & à ſon Souverain.

Damian. Vander. Goës. Reſendius.

Le Roy entretient le Cardinal d'Acoſta & le menace.

Vaſconcellos, in vita Regis Joan II. lib. 3.

Acoſta, ſurpris & intimidé de cette converſation, n'eut point d'autre parti à prendre, que de paroiſtre confus & pénetré de tout ce que le Roy venoit de luy dire, & ſembla en bon politique, eſtre dans la diſpoſition de changer de maniéres, & de profiter des ordres qu'il recevoit. Ce Cardinal, occupé de ce qui venoit de ſe paſſer à ſon ſujet, crut ne devoir pas différer davantage de ſortir du Royaume; & comme il connoiſſoit le caractere du Roy, dont la colére étoit redoutable, il jugea à propos de l'éviter par la fuite, & partit pour Rome.

Le départ d'Acoſta, & l'obligation où le Roy étoit de

ANS DE J. CHRIST. 1483.

ſe juſtifier dans l'eſprit du Pape avec qui l'on avoit tâché de le broüiller, firent réſoudre ce Prince d'y envoyer un Ambaſſadeur. Pour cet effet, il nomma Ferdinand da Silveira, Préſident de la Juſtice, perſonnage d'un mérite conſommé dans les affaires, & d'une probité reconnuë dans le monde. Il le chargea de deſabuſer le Pape des fauſſes impreſſions qu'on luy avoit données, & de luy faire connoiſtre le dangereux caractere de l'eſprit du Cardinal, auquel il avoit ordre d'attribuër toutes ces broüilleries. Le ſaint Pere preſſé par l'équité de la remontrance de ce Miſtniſtre, connut qu'il avoit été ſurpris, & changea de ſentimens. Cette conduite luy fut plus avantageuſe que s'il euſt voulu ſoutenir ſon injuſte uſurpation.

Voyage du Cardinal à Rome.

Le Roy y envoye un Ambaſſadeur.

Le Cardinal n'étoit pas le ſeul dans le Royaume, qui fuſt mal intentionné pour le Roy. La ſéverité de ce Prince n'inſpiroit pas moins de haine que de crainte parmi la plûpart des Grands, parce qu'ils ſe croyoient toûjours expoſez à ſes ſoupçons. Ils l'appréhendoient tous, & le Roy n'en trouvoit point en qui il euſt de la confiance. Il n'en étoit pas ainſi du peuple qui l'abordoit facilement. Les fréquens voyages qu'il faiſoit dans les Provinces de ſon Royaume, & particuliérement dans celles de Beira, & d'Entre-Douro & Minio, où l'on pleuroit encore la mort du Duc de Bragance, raſſeurerent les peuples ſur la ſéverité de ce Prince. Comme ce Duc poſſédoit pluſieurs places importantes dans ces Provinces, D. Jean les viſita avec plus de ſoin que celles des autres Seigneurs. Il fit conſtruire de nouvelles Citadelles, voulut qu'on réparaſt les anciennes, & changea les Officiers de la Juſtice ſur les remontrances que luy en firent les peuples, qui ſe plaignoient ouvertement des éxactions qu'ils faiſoient ſur leurs Juſticiables.

Il fait des voyages dans ſon Royaume, & traite bien les peuples.

Pendant que le Roy paſſoit de Province en Province, Alvaro de Portugal, frere du Duc, partit pour Barcelone, à deſſein de s'embarquer pour venir en France. Sur ces entrefaites, il apprit que ce Prince luy avoit fait donner

Ordonnance de ce Prince contre Alvaro de Portugal.

un ajournement perſonnel de comparoiſtre devant luy, & que cependant il avoit confiſqué tous ſes biens contre la parole qu'il luy avoit donnée, de le laiſſer joüir paiſiblement de ſes revenus, en quelque lieu qu'il puſt ſe trouver. Cette Ordonnance paroiſſoit d'autant plus injuſte, qu'on y avoit compris les biens en propre de Philipine de Mello ſa femme, elle qu'on ne pouvoit accuſer non plus que le Comte ſon mari, d'avoir eu aucuns mauvais deſſeins contre le Roy. Ce Seigneur ſe voyant entiérement dépoüillé de tout ce qu'il poſſédoit dans le Royaume, ſe retira auprés du Roy de Caſtille, pour luy demander une ſubſiſtance, parce que le Roy avoit diſpoſé de tous les biens de la Maiſon de Bragance, en faveur de ceux qui en étoient les plus grands ennemis, & qu'il avoit donné la ville d'Arayolos, à Pierre Suſarte, l'un des Officiers du Duc, & le principal inſtrument de ſa ruine & de ſa mort.

ANS DE J. CHRIST. 1483.

On confiſque ſes biens & ceux de ſa femme.

La Cour ayant ſéjourné quelque tems à Aveiro, ville de la Province de Beira, on y parla de marier le Duc de Viſéo, avec l'Infante Jeanne, fille d'Alfonſe V, & ſœur du Roy; mais le penchant qu'elle avoit à la retraite, ne laiſſa rien eſpérer du coſté de cette alliance. Ainſi on en pratiqua une autre avec Léonore, fille naturelle du Roy de Caſtille, en faveur de laquelle ce Prince promettoit de donner à ce Duc une grande ſomme d'argent comptant, de fort belles terres, & l'une des grandes Maîtriſes des Ordres Militaires de Caſtille. La propoſition de ce mariage étoit fort au gouſt du Caſtillan. L'eſpérance de voir un jour ſa fille naturelle ſur le trône de Portugal, en épouſant le Duc, qui au défaut de la ligne directe, & comme Chef de la collatérale, devoit ſuccéder à D. Jean, charma le Roy de Caſtille, & fut en meſme-tems le principal motif de l'ambition du Duc, & la cauſe de ſa perte.

1484.

On propoſe de marier le Duc de Viſéo.

Outre que ce Duc étoit frere de la Reine, & que ſes qualitez naturelles ſoutenoient en luy la ſplendeur de ſa naiſſance, il étoit encore d'un caractére qui luy gagnoit tous les cœurs. Droit & ſans façon avec ſes égaux, humain avec ſes inférieurs, honneſte, facile, & libéral en-

Caractére de ce Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

vers tous, il ſe fit des partiſans & des créatures, preſts à tout entreprendre ſur le moindre de ſes ordres. Une ſi favorable diſpoſition le fortifia dans ſa haine contre le Roy, & loin de paroiſtre ébranlé de la mort ignominieuſe du Duc de Bragance, ni de la colére de D. Jean, il continua à pratiquer l'amitié du Caſtillan, & intereſſa dans ſon parti pluſieurs grands Seigneurs du Royaume. Garcias de Menezés, Eveſque d'Evora; Ferdinand ſon frere; Pierre & Lopez d'Albuquerque, Comte de Pegnamaçor; Alvaro & Pierre d'Ataïde, pere & fils; Guttiére Coutigno, Commandeur de Céſimbra, & fils du Maréchal; & Ferdinand da Silveira. Alvaro & Pierre d'Ataïde, furent les principaux auteurs de ce complot, dans lequel il ne s'agiſſoit pas moins que de la vie du Roy, qu'ils traitoient de Tiran, de celle du Prince Edoüard, qui étoit encore enfant, & de mettre le Duc ſur le trône & à la place de D. Jean.

Commencement & motifs de la conſpiration.

Guttiére Coutigno devoit eſtre le premier mobile de cette éxecrable entrepriſe. Comme de telles actions portent toûjours une ſecrete horreur dans le cœur des plus grands traîtres, & qu'elles ébranlent leur fermeté, Guttiére qui paroiſſoit ſi déterminé, quand il ne falloit que promettre, héſita, & prit des meſures lors qu'il fallut éxecuter; dans cette veuë, il communiqua ſon deſſein & ſon ſecret à Vaſco Coutigno ſon frere. Le mécontentement où il ſçavoit que Vaſco étoit à l'égard du Roy, qui n'avoit jamais voulu recompenſer ſes ſervices; la réſolution que cet Officier avoit formée de ſortir du Royaume, & d'aller offrir ſon épée à quelque Prince étranger, la valeur de Vaſco, & en un mot, le nom & la qualité de frere; toutes ces circonſtances favorables au deſſein de Guttiére, luy laiſſerent eſpérer que Vaſco & luy n'agiroient que dans le meſme eſprit, & qu'ils ſeroient plus heureux & mieux récompenſez du Duc de Viſéo, quand il ſeroit Roy.

Guttiére Coutigno communique ce deſſein à Vaſco ſon frere.

Vaſco, aſſez politique pour ne pas faire connoiſtre à ſon frere l'horreur de cet attentat, luy promit de le ſecon-

der. Avec cette disposition Guttiére ne balança pas plus long-tems à luy nommer leur Chef & tous leurs complices; il le présenta au Duc, & le pria de le regarder comme un de ceux qui dans cette occasion marqueroient un plus vif attachement à sa personne & à ses interests. On dit néanmoins, que quand les autres Conjurez eurent appris que Guttiére avoit fait part de son secret à son frere, ils en témoignerent leur inquiétude au Duc, & luy insinuerent de ne se pas confier à Vasco. Soit que ce fust par un esprit de crainte, ou par la trop bonne opinion qu'ils avoient de ce Gentilhomme, il est constant, qu'ils tâcherent de résoudre le Duc de le faire garder à veuë, jusqu'à ce qu'ils eussent fait ce qu'ils avoient projetté entre-eux.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Il le mene au Duc, les Conjurez n'en sont pas contents.

Mais tandis que les Conjurez prenoient des mésures à l'égard de Vasco, & qu'ils blâmoient Guttiére de luy avoir fait l'ouverture de leur dessein, l'Evesque d'Evora en fit confidence à une Dame qu'il aimoit. Cette femme, en qui l'indiscrétion devint loüable, fit passer ce secret à Jacques Tinoco son frere, à qui d'ailleurs, elle n'avoit pas caché celuy de son commerce avec ce Prélat. Tinoco partagé entre l'horreur de cette action, & les peines qu'il mériteroit, trouva cette occasion si favorable pour avancer sa fortune, en allant réveler ce que sa sœur venoit de luy déposer comme un secret, qu'il le découvrit à Antoine de Faria, Sécretaire des Commandemens du Roy. Sitost que ce Prince en eut avis, il voulut en estre informé luy-mesme par la propre bouche de Tinoco, & le fit venir dans le Convent des Cordeliers de Lisbonne, où Tinoco luy confirma tout ce que Faria luy avoit appris. Le Roy le recompensa de sa fidelité, & luy fit encore plus espérer qu'il ne venoit de luy donner.

L'Evesque d'Evora confie son secret à une Dame.

Le Roy est averti de la conspiration.

Cet avis fut confirmé bientost aprés, par la révelation que Vasco Coutigno vint faire à ce Prince, de la conspiration qu'on tramoit contre sa vie, & du nom des Conjurez. Il préfera en cette occasion la conservation de la personne du Roy, & l'interest de l'Etat, à la fortune & à la vie de son propre frere, quoi-qu'il luy fust extrémement

ANS DE J. CHRIST. 1484.

cher. Pour lors D. Jean commença à ſe tenir ſur ſes gardes, & l'on dit qu'il portoit une cuiraſſe légere ſous ſes habits. Cette précaution néanmoins ne luy avoit point fait changer de maniéres à l'égard du Duc, il le faiſoit manger avec luy, & ſe promenoit avec ſes ennemis ſecrets, agiſſant auſſi cordialement avec eux, que s'il n'euſt eu rien à craindre de leur perfidie. Une ſi grande confiance de la part du Roy les affermiſſoit chaque jour dans leur deſſein. D. Jean, qui depuis la mort du Duc de Braganze, avoit augmenté ſa garde ordinaire d'une compagnie de Chevaux-légers, dont il avoit donné le commandement à Ferdinand Martinez de Maſcaregnas, ne négligeoit rien pour mettre ſa perſonne en ſeureté. Pour cet effet, il chargea Maſcarégnas de ne le point quitter, & ſe fit environner de gens, ſur la fidelité deſquels il comptoit aveuglément.

Politique de ce Prince envers les Conjurez.

Il ſe tient néanmoins ſur ſes gardes.

L'attention continuelle que le Roy faiſoit aux moindres mouvemens qui arrivoient auprés de ſa perſonne, luy fit découvrir la mauvaiſe intention de Guttiére Coutigno, l'un des conjurez. Ce perfide, qui ne reſpiroit que l'occaſion de l'éxecuter, fut ſur le point de ſe ſervir de celle que luy procura un faux pas que Pierre d'Ataïde affecta de faire en ſuivant le Roy ſur les dégrez du Palais. Comme Ataïde étoit fort prés de ce Prince, & que Guttiére n'en étoit pas éloigné, le Roy ſe retourna bruſquement, & demanda ce que c'étoit, Ataïde s'excuſa ſur ce faux pas, ce qui donna lieu à ce Prince de luy répondre, *prenez garde de tomber,* & dans ce meſme tems il apperceut, que Guttiére mettoit l'épée à la main, à deſſein apparemment de le fraper. Mais le regard du Prince, qui par politique ne voulut pas alors en ſçavoir davantage, intimida ce traître, qui n'oſa pouſſer plus loin ſa réſolution, de crainte qu'on ne le connuſt pour tel qu'il étoit.

Les Conjurez impatiens de ne point éxecuter ce qu'ils s'étoient propoſé, crurent ne devoir pas manquer l'occaſion que leur procuroit le voyage du Roy à Sétuval, où il devoit aller prendre le plaiſir de la chaſſe, & de la peſche.

Comme Antoine de Faria, n'ignoroit pas tout ce qui se brassoit contre la vie du Prince, & qu'il étoit un de ceux en qui D. Jean se reposoit davantage, ce vigilant Officier l'avertit qu'il étoit environné de ses propres ennemis. Bien qu'un tel avis deust effrayer le Roy, toutefois il se rendit tellement maître de ses mouvemens, qu'il ne laissa rien connoistre de sa crainte ni de ses soupçons, & vit finir la pesche avec la mesme tranquillité qu'il l'avoit veuë commencer. Il est vray qu'il entra dans une Eglise, où il fit quelques priéres en attendant que ses gardes l'eussent rejoint, & l'on dit que durant tout le tems qu'il y demeura, il parla si gracieusement au Duc de Viséo, & aux autres complices, qu'ils ne se sentirent pas la force d'attenter à sa personne.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Le Roy court un grand risque dans son voyage à Sétuval.

Pendant que le Roy retourna à Sétuval, le Duc prit le chemin de Palméla, sous pretexte d'aller voir la Ducheſſe sa mere. Ce fut de-là qu'il écrivit aux Conjurez ; qu'il leur reprocha leur peu de fermeté à ne point profiter des occasions qui se préſentoient. Il leur manda qu'il étoit dangereux de differer plus long-tems la mort d'un Prince, qui ne leur pardonneroit pas s'il venoit à découvrir leur dessein ; qu'il falloit tout oſer & meſme contre les régles des précautions ordinaires ; que la témerité dans une telle occasion étoit une marque de hardieſſe ; que chacun les aplaudiroit d'avoir délivré le Royaume d'un Prince qui n'en vouloit pas moins aux biens, qu'à la vie de ses sujets ; qu'il s'agiſſoit de la liberté publique, & qu'enfin leur secret avoit été communiqué à trop de perſonnes, pour ne pas appréhender que quelqu'un de leurs complices ne devinſt ou politique, ou imprudent.

Le Duc écrit aux Conjurez.

Cette lettre détermina les Conjurez, & dés ce moment, ils chargerent Alvaro d'Ataïde d'aller à Santaren, en intention de se saisir de la perſonne de l'Infante Jeanne, fille de Henry IV, Roy de Caſtille, auſſitoſt qu'il auroit appris la mort du Roy, & de la remettre entre les mains de ceux qui luy seroient déſignez. Ils eſpéroient par-là engager le Roy de Caſtille à les ſecourir ; mais ce Prince,

Il fixe la derniére conduite des Conjurez.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

occupé de la conqueſte du Royaume de Grenade, négligea celle de Portugal, & ſe propoſa ſeulement de profiter des troubles qui déchiroient cet Etat, ſans y vouloir contribuer en aucune maniére que ce puſt eſtre.

Morts du Marquis Connétable, & du Comte de Faro.

Vers ce tems-là, le Marquis de Montmayor, Connétable du Royaume, & le Comte de Faro, tous deux freres du Duc de Bragance, moururent à Séville, capitale d'Andalouſie, où ils s'étoient retirez avec leurs familles. Le Marquis ne laiſſa point d'enfans. Le Comte eut quatre fils, & deux filles, de Marie de Norogna qu'il avoit épouſée, elle étoit fille de Sanche, Comte de Mira. L'aîné des enfans du Comte, ſe nomma pareillement Sanche, & fut Comte de Mira; ce qui depuis ce tems-là s'eſt continué juſqu'à préſent dans cette meſme branche. Le ſecond appellé François de Portugal, ſe maria avec la fille d'Emanuel, Seigneur de Chelles dans l'Eſtramadure, & laiſſa pluſieurs enfans. Le troiſiéme nommé Fradrique, fut Archeveſque de Saragoſſe, capitale d'Aragon, & Vice-Roy de Catalogne, & le dernier connu ſous le nom de Ferdinand, eut la charge de Grand Maître d'Hôtel de la Reine Caterine, femme de Jean III, Roy de Portugal, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. C'eſt ce meſme Ferdinand, qui prit le ſurnom de Faro, & de qui deſcendent les Comtes de Vimiéro, de Faro, d'Alentéjo, & pluſieurs autres Seigneurs du Royaume. A l'égard des deux filles du Comte de Faro, pere de ceux dont je viens de parler, elles furent mariées, l'une en Aragon, & l'autre en Caſtille.

Mariage & enfans de ce Comte.

Origine des Comtes de Vimiéro.

Quand la mort de Montmayor & celle de Faro, complices de la prétenduë conſpiration du Duc de Bragance, eut délivré le Roy de ces deux Seigneurs qu'il comptoit parmi ſes ennemis, ce Prince réſolut de ſe tirer du péril où la vie du Duc de Viſéo ſembloit l'expoſer. Il découvroit tous les jours, que ſes plus Proches, & particuliérement ceux de la Reine, étoient devenus ſes plus cruels ennemis. Cette ſituation l'embarraſſa pendant quelque tems au ſujet de cette Princeſſe, & il héſita s'il devoit luy en parler; mais enfin il jugea à propos de luy faire un myſtére de

la

perfidie du Duc de Viſéo, & ſur tout de la punition qu'il luy préparoit, ſi à l'éxemple du Duc de Bragance, il abuſoit de ſes bontez. Par ce moyen il prévint les priéres de la Reine, ſœur du Duc, à laquelle il ne pouvoit rien refuſer de tout ce qu'elle vouloit éxiger de luy, de crainte que dans cette occaſion, une pareille complaiſance ne luy devinſt fatale, & ne fuſt préjudiciable à ſon Etat.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Le Roy ne parle point à la Reine de la traiſon du Duc.

Dans cette veuë, le Roy, ſous pretexte d'avoir quelque affaire importante à communiquer au Duc de Viſéo, luy fit dire qu'il euſt à ſe rendre promptement auprés de luy. Ce Seigneur étoit trop politique pour ne pas obéir à cet ordre; & quoique ſon crime duſt luy faire tout appréhender dans un Prince qu'il connoiſſoit d'ailleurs implacable, quand il étoit offenſé, il parut devant luy avec le meſme front, que s'il euſt été innocent, & le plus fidelle de ſes ſujets.

Il luy ordonne de venir à la Cour.

Le Roy, qui attendoit de jour en jour l'arrivée du Duc, avoit pris ſes précautions pour tout ce qu'il s'étoit propoſé de faire. Pour cet effet, il avoit ordonné à Pierre Deſſa, à Diégo d'Azambuja, & à Diégo Mendez, en qui il avoit une grande confiance, de demeurer à la porte de ſon cabinet, où ce Prince devoit donner audience au Duc incontinent aprés ſon arrivée. Cet ordre fut réguliérement éxecuté. Le Duc étant venu, le Roy & luy s'enfermerent. Pour lors ce Prince luy parla de la conſpiration que l'on tramoit contre ſa perſonne, & éxagéra les ſuites d'une action auſſi noire que celle d'attenter à la vie d'un Souverain. Le Duc ſe récria ſur l'horreur d'un tel deſſein. Enfin, le Roy, que cette obſtination commençoit à impatienter, luy dit? *Que feriez-vous à celuy qui en voudroit à voſtre vie.* Le Duc, perſuadé que la ſienne dépendoit de la réponſe qu'il avoit à faire, & que ſa fermeté luy tiendroit lieu d'innocence, dit au Roy; *Sire, je le prévien-drois dans ce deſſein, & je le tuerois s'il m'étoit poſsible. Vous avez prononcé vous meſme voſtre condamnation*, répliqua le Roy, & en meſme-tems, il le tua de ſa propre main. Ce fut là la triſte deſtinée de ce jeune Duc, aveuglé par

Il luy repréſente ſon crime; mais le Duc n'avouë rien.

Mort de ce Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

son ambition, prévenu par les conseils de quelques partisans, gens mols & flatteurs, & occupé des trompeuses prédictions sur sa future élevation à la Royauté, dont il s'étoit trop vivement enteſté. C'est ce que nous lisons dans les ouvrages de deux Historiens Portugais, dont l'éxactitude & la probité sont si connuës parmi les gens de lettres, contraires en cela à ce qu'en écrivent quelques Auteurs Castillans, qui confondent la mort du Duc de Bragance, avec celle du Duc de Viséo, & qui des deux crimes n'en font qu'un. Leur mépriſe en cette occasion est évidente, puis que la conspiration de l'un étoit aussi incertaine, que celle de l'autre étoit averée par d'irréprochables témoins.

Emanuel Tellez de rebus gestis Joan. II. Vasconcellos, lib. 3.

Antonio de Nebrija. Mariana.

Au bruit de la mort de ce Duc, chacun prit les armes sans sçavoir contre qui on les prenoit. Le tumulte de la ville de Sétuval passa bientoſt aprés dans la campagne; les peuples des environs vinrent augmenter la confusion, & l'on n'entendoit de tous costez que des imprécations contre les auteurs de ces desordres. Mais sitoſt qu'on sceut les noms des Conjurez, chacun s'offrit de se cotiser pour recompenser ceux qui pourroient les découvrir, & l'on menaça hautement ceux qui leur donneroient retraite. Pendant que la ville étoit dans ce mouvement, qui dura toute la nuit, on porta le corps du Duc dans la grande Egliſe, où il demeura exposé à la veuë du Peuple.

Troubles dans Sétuval, au sujet de cette mort.

Sur la nomination que le Roy avoit faite de quelques Juges, pour instruire le procés au cadavre, Vasco Coutigno & Tinoco furent entendus en qualité de témoins; le Roy meſme voulut se soumettre à la formalité & à la Loy, & fut interrogé sur faits & articles, action digne d'un Prince équitable & rigoureux. L'Arrest qui intervint ensuite, fut dénoncé en forme à la Ducheſſe, mere de ce Duc, à laquelle on donna une pleine & convainquante connoiſſance de toute cette conspiration.

On fait le procés au cadavre.

Bien que le Roy eust apporté toute sorte de précautions pour sauver sa réputation en cette rencontre, & pour justifier son procedé, il se trouva néanmoins un grand nombre de gens qui le condamnerent. Ils disoient que cette

conduite étoit formellement oppoſée aux régles ordinaires de la Juſtice; que l'adjournement perſonnel devoit préceder la punition du coupable; qu'il falloit luy laiſſer le tems de ſe juſtifier de ſon crime, ou d'en eſtre convaincu; qu'il y avoit de l'injuſtice de luy avoir refuſé quelques jours; que la dépoſition du Roy n'étoit pas recevable, puis qu'il pouvoit eſtre regardé comme Juge, comme Partie, & comme Témoin; & que dans une occaſion pareille à celle-cy où il s'agit de la vie, les témoins auroient deu eſtre récolez & confrontez au Duc.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Chacun raiſonne ſur cette mort.

Les Auteurs qui en ont parlé dans leurs ouvrages, ſont partagez dans leurs ſentimens. Quelques-uns blâment le Roy d'avoir ſi indignement ſacrifié à ſa cruauté un Seigneur qui luy appartenoit de ſi prés, & ſans luy avoir laiſſé le tems de mourir en Chrétien. Quelques autres regardent cette action comme un coup de politique, & ſoutiennent que tout eſt permis à un Roy, quand il s'agit de la ſeureté de ſa perſonne, & du repos de ſon Etat. Ils diſent, que l'inſtruction d'un procés dans les formes, & que l'éxecution publique d'un coupable tel qu'étoit le Duc, ne pouvoient eſtre ſuivies que d'une revolte, que les créatures & les amis de ce Seigneur, n'auroient pas manqué de ſuſciter.

Sentimens des Auteurs au ſujet de la mort du Duc de Viſéo.

Surita. Emanuel Telles. Vaſconcellos.

Ces diſcours furent trop publics pour ne pas venir juſqu'aux oreilles du Roy, & de fait, il voulut en arreſter le cours par la Déclaration qu'il rendit. Elle rouloit en partie ſur le pouvoir que ſon caractére de Roy luy donnoit ſur la perſonne & ſur la vie de ſes ſujets; que quand l'un d'eux pouſſoit la trahiſon, juſqu'à vouloir attenter à la vie de ſon Prince, & que ce deſſein étoit avéré, pour lors il luy étoit permis de s'écarter des régles ordinaires de la Juſtice, pour prévenir les inconveniens qui en pourroient arriver; qu'il n'avoit rien à ſe reprocher ſur ſa conduite en cette affaire; qu'il n'avoit rien fait ſans conſeil; que chacun en devoit eſtre perſuadé ſur ſa foy & parole de Roy, qu'il vouloit bien en donner; que dans la ſituation où étoient les affaires de ſon Etat, il avoit jugé à propos de ne

Déclaration du Roy à ce ſujet.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

point hazarder une execution de cette nature, de crainte qu'elle n'euſt de faſcheuſes ſuites, qui l'auroient infailliblement porté à de plus grandes extrémitez.

Au reſte, on ne put ſçavoir bien à fond les ſecrets de la conjuration du Duc, que quand ſes complices furent arreſtez. Ferdinand de Menezés, qui étoit du nombre, en révela toutes les circonſtances, mais d'une maniére peu reſpectueuſe à l'égard du Roy. Ce Prince que de tels ſentimens ne purent offenſer, en renvoya le jugement au Parlement de Liſbonne, & par l'Arreſt qui y fut rendu, Menezés, & Pierre d'Albuquerque, furent condamnez à avoir la teſte tranchée. Menezés, que ſon crime & ſon mépris rendoient doublement coupable, ne ſe récria point ſur ſon Arreſt; mais Albuquerque, à qui le genre de cette mort faiſoit peut-eſtre plus de peine que la mort meſme, voulut implorer la clémence du Roy, & luy fit repreſenter les ſervices qu'il luy avoit rendus en tant de rencontres, mais ce fut inutilement. Une mauvaiſe action détruit dans l'eſprit des Princes le ſouvenir des ſervices les plus importans.

Ferdinand de Menezés & Pierre d'Albuquerque, ſont condamnez à mort.

Vaſco Coutigno fut plus heureux dans la demande qu'il fit au Roy, de convertir la peine de mort, à laquelle Guttiére Coutigno ſon frere auroit été auſſi condamné, en celle d'une priſon, ce que ce Prince voulut bien luy accorder en reconnoiſſance, diſoit-il, de la dénonciation qu'il luy étoit venu faire de cette conſpiration. Guttiére fut donc mené au Château d'Avis, où il ne vécut pas long-tems aprés ſa condamnation. On dit que ſa mort ne fut pas naturelle, c'eſt néanmoins de quoy l'Hiſtoire ne décide pas, non plus que de celle de Menezés, Eveſque d'Evora, qui fut arreſté le meſme jour de la mort du Duc, & conduit dans la Forteresſe de Palméla, où il mourut trois jours aprés qu'il y fut enfermé. On attribua une mort ſi prompte à l'air infect & humide du cachot, où il fut mis, & non pas au poiſon qu'on diſoit luy avoir été donné. Le bruit en fut neanmoins ſi géneral, qu'il paſſa juſques à Rome, puis que le Pape lança ſes foudres contre le Roy, parce qu'il avoit mis la main à l'encenſoir, & contribué à la mort d'un Miniſtre de l'Egli-

Mort de Guttiére Coutigno.

Mort de l'Eveſque d'Evora.

ſe ; mais on étoit perſuadé que ce Prince avoit trop de religion, pour ſe ſervir de ces voyes indirectes, & capables d'avancer la mort d'un Prélat aux dépens de ſa conſcience & de ſa réputation. ANS DE J. CHRIST. 1484.

Alvaro d'Ataïde, & Ferdinand da Silveira, ſe tirerent de ce mauvais pas, l'un par adreſſe, & l'autre par bonheur. Ataïde uſa de tant de fineſſe, & embarraſſa tellement les Juges, qu'il trouva le ſecret d'éluder ſa condamnation ; de ſorte qu'ayant ſurveſcu au Roy, il fut pleinement abſous par Emanuel qui luy ſuccéda. A l'égard de Silveira, il ſe retira en France ; mais s'il n'y trouva pas le meſme genre de mort, que ſa fuite luy avoit fait éviter en Portugal, il ne put échaper aux pourſuites que le Roy voulut qu'on en fiſt ; de ſorte que ce Prince le ſacrifia à ſa vengeance, & à ſa politique, & le fit tuer, de crainte que cet homme, en qui il avoit eu autrefois une pleine confiance, ne vinſt à réveler un jour le ſecret qu'il luy avoit dépoſé. Ataïde & Silveira échapent à la juſtice du Roy. Mort violente de Silveira.

Lopez d'Albuquerque, Comte de Pegnamaçor, fut le ſeul qui oſa demeurer dans le Royaume, & réſiſter aux ordres de ce Prince. Il ſe retira dans l'un de ſes Châteaux, où il ſe retrancha, & ſe mit en état de ſe défendre, pendant que Caterine d'Acoſta ſa femme, & ſœur du Cardinal de ce nom, levoit des troupes à Sabugal, ville de la Province de Beira, à deſſein de les mener à ce Comte ; mais elle n'en eut pas le tems à cauſe du ſiége que le Roy alla faire de la Citadelle, où étoit Caterine. Enfin cette femme obligée de céder à la force, rendit la place au Roy. Ce Prince touché de cette action, eut aſſez d'indulgence pour luy en laiſſer la joüiſſance tant qu'elle vivroit, & pour oublier la perfidie de Pegnamaçor, à qui il permit de ſortir du Royaume, avec ſa femme & ſes enfans. Auſſitoſt que ce Comte eut receu un ſaufconduit il alla en Caſtille, où il continua de donner des marques de ſon ingratitude, & de ſa mauvaiſe volonté contre le Roy. Ainſi cette grande faction ſe diſſipa & tomba en partie ſous les coups de la juſtice d'un Prince ſévere dans ſes châtimens, & équitable dans ſes recompenſes. Lopez d'Albuquerque ſe retranche dans ſes terres.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Aprés que le Roy eut puni tous ces traîtres, il s'appliqua à faire du bien à ceux qui luy avoient été fidelles. Il donna à Vasco Coutigno la ville de Borba, située dans l'Alentejo. C'est cette mesme ville que ses descendans céderent aux Ducs de Bragance, en échange de Redondo, ville de la mesme Province. Tinoco receut du Roy cinq mille ducats, & fut pourveu de bénefices qui luy en auroient valu plus de quinze cens de revenu, s'il ne fust mort peu de tems aprés que ses provisions eurent été expédiées. Cette mort servit encore de matiére à de nouveaux discours, & le peuple la crut mystérieuse.

Le Roy va voir la Ducheſſe de Viſéo.

Quand le Roy eut puni les principaux coupables de cette conspiration, & qu'il eut récompensé ceux qui luy avoient été fidelles, il alla voir Béatrix, mere du Duc de Viséo, pour luy expliquer les motifs qui l'avoient porté à cette extrémité contre son fils. Il étoit néceſſaire que le Roy fist ce pas, afin de détruire le bruit qui couroit, que ce Prince avoit eu intention, en se défaisant de ce Duc, de faire tomber la Couronne sur la teste de D. George, son fils naturel; mais cette opinion se trouva fausse dans la suite, ainsi que je le diray sur la fin de ce régne.

Il dispose des biens du Duc, faveur de D. Emanuel son frere, connu sous le nom de Duc de Béja.

Le Roy voulant dédommager la Ducheſſe, de la perte d'un fils ingrat & d'un sujet rebelle, donna à D. Emanuel, frere de ce Duc, la confiscation de ses biens, & voulut qu'il portast le nom de Duc de Béja. Il le gratifia de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Christ, de la charge de Connétable, & de plusieurs autres titres utiles & considérables; mais ce Prince voulut se reserver les villes de Serpa & de Moura, situées dans l'Alentéjo, que le Duc possédoit, parce qu'elles sont limitrophes de la Castille. L'équité naturelle du Roy parut dans ces différentes dispositions, qu'il fit en faveur de D. Emanuel, & l'on connut par là que ce Prince n'avoit pas dessein de profiter des dépoüilles de ceux qui tomboient sous les coups de la Justice, ni de tirer aucun avantage de leur mort; mais qu'il vouloit asseurer le repos de son Etat, & se délivrer de gens inquiets, & capables de le troubler, &

plus ennemis encore de sa personne que de la tranquillité de son Royaume. ANS DE J. CHRIST. 1484.

Ce n'étoit pas non plus par un esprit de prévention pour D. Emanuel, que le Roy avoit usé de tant de séverité envers le Duc de Viséo son frere. La jeunesse de l'un ne promettoit encore rien qui pust porter le Prince à cette extrémité contre l'autre. Une grande modestie, beaucoup de douceur, un air paisible qui régnoit dans ses actions composoient en géneral le caractére de ce jeune Infant. Rien ne le portoit encore à ces sortes de mouvemens d'ambition, que les gens de cette naissance se sentent dés leur plus grande jeunesse, & le respect qu'il avoit pour le Roy, n'étoit pas moins un effet de sa disposition naturelle à l'honorer, que le fruit de la bonne éducation que Diégo de Silva de Menezés, luy avoit donnée depuis qu'il en avoit été Gouverneur. C'est de ce mesme Diégo, qui fut Comte de Portalégre, que sont issus les Marquis de Govéa. De si charmantes qualitez dans le jeune Emanuel, adoucissoient la douleur que la mort & le crime du Duc de Viséo, avoient causée à Béatrix leur mere.

Caractére de ce jeune Duc.

Origine des Marquis de Govéa.

Sur ces entrefaites, le Roy de Castille envoya l'Evesque de Cordoüe, & Gaspard Fabra, en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires prés du Roy, pour le prier de recevoir les enfans du Duc de Bragance, dans ses Etats, où ils ne pouvoient retourner sans son agrément; & pour en obtenir le rétablissement dans les terres & dans les biens de leur Maison. Lorsque ces deux Ministres arriverent en Portugal, le Roy étoit dangereusement malade à Castel Blanco; de sorte qu'ils ne purent en avoir audience, que quand ce Prince fut en état de parler d'affaires; ce qui arriva néanmoins peu de tems aprés. D. Jean écouta toutes les propositions que le Roy de Castille luy fit faire, & dit qu'il regardoit sa médiation comme celle d'un bon parent & d'un génereux ami; mais il refusa de rien accorder de ce qu'on luy demandoit. Comme ce refus paroissoit un peu dur aux Ministres Castillans, & que le Roy avoit de justes raisons pour en user avec cette rigueur, il voulut bien néan-

Ambassadeurs du Roy de Castille en Portugal.

Le Roy refuse aux Ambassadeurs Castillans, ce qu'ils étoient venus luy demander.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

moins leur dire, que les affaires & les esprits des Grands de son Royaume étoient encore dans une situation si incertaine à son égard, qu'il ne pourroit y recevoir les enfans du Duc de Bragance, sans y faire naître de nouveaux troubles, auxquels il étoit de sa prudence de ne se point exposer; qu'il n'ignoroit pas les bonnes intentions des Grands pour la personne de ces jeunes Seigneurs, ni l'opinion où ils étoient encore de l'innocence du Duc leur pere, & par conséquent de l'injustice de sa mort. Le Roy ajoûta, qu'il étoit de l'interest du Roy leur maître, par rapport au mariage qu'ils projettoient de faire du Prince Alfonse avec l'Infante Marie, de s'opposer à la grace qu'il luy faisoit demander en faveur des enfans du Duc, puis que par ce rétablissement il aliéneroit de sa Couronne, les biens de ce Duc justement confisquez sur luy, & qu'ainsi ce seroit affoiblir les droits de son Domaine.

Départ de ces Ministres.

Cette réponse étoit trop préciſe pour espérer que les choses prissent un autre tour; de maniére que les Ambassadeurs prirent congé du Roy dans cette mesme audience, & retournerent en Castille. Le Roy leur maître ne goûta pas les raisons de D. Jean, & l'on dit mesme qu'il en fut piqué; mais son ressentiment n'eut aucune suite, & pendant tout le régne de D. Jean, on ne parla plus de cette affaire. Il est vray, qu'incontinent aprés la mort du Roy & la proclamation d'Emanuel, ce Prince convoqua les Etats généraux à Montemor le neuf, situé dans l'Alentejo; qu'il rappella en Portugal D. Alvaro son cousin, fils de Ferdinand I, Duc de Bragance, & D. Jacques son neveu, fils de Ferdinand II. & qu'il rétablit ce dernier dans tous ses biens, droits, prérogatives, & donations, dont le Duc son pere avoit joüy. On trouve ces lettres de rappel dans un Auteur Portugais, qui les a rapportées dans son ouvrage; Un autre Historien dit au sujet de ce rétablissement, qu'il fut fait dans le tems qu'on parla du mariage d'Emanuel avec l'Infante Marie de Castille, & que mesme on y comprit le Comte de Faro, & Alvaro de Portugal, dont le Roy avoit confisqué les biens, au préjudice de la parole qu'il

Damien Vander Goës.

Jérôme Surita.

avoit

avoit donnée, de leur en laiſſer la libre joüiſſance.

ANS DE J. CHRIST, 1484.

Mais en vain; ce Prince s'efforçat-il d'éloigner de luy les héritiers du nom de Bragance, & d'en ruiner la Maiſon. Il ſembloit, dit un Auteur anonime, que le Ciel vouluſt les ſoutenir dans ces rudes adverſitez, par le bon caractére de ceux qui portoient ce nom, par leur nombreuſe poſtérité, & par leurs alliances avec la plûpart des Rois de la Chrétienté. Il ajoûte qu'incontinent aprés le retour de ce meſme D. Jacques de Bragance, en Portugal, le Roy Emanuel l'avoit deſigné ſon ſucceſſeur à la Couronne, en cas qu'il mouruſt ſans laiſſer d'enfans

Tout le monde étoit ſi fortement prévenu que le Roy haïſſoit en géneral tous ceux qui portoient ce nom, que pour déſabuſer le public, ce Prince nomma à l'Eveſché d'Evora, Alfonſe de Portugal, fils naturel du Marquis de Valence, qui étoit le fils aîné de Ferdinand, Duc de Bragance. Cette nomination laiſſa une grande eſpérance que cette Maiſon reviendroit en grace, & que le Roy guéri de ſes ſoupçons, reconnoiſtroit un jour leur fidelité & leur mérite.

Alfonſe de Portugal, nommé à l'Eveſché d'Evora,

A peine ce Prince eut-il diſſipé la conjuration qu'on tramoit contre ſa vie, que ſon régne fut traverſé par la maladie contagieuſe. Elle fut ſi grande & ſi mortelle dans la province d'Alentéjo, que ſi l'on n'euſt tâché d'appaiſer la colére de Dieu, par des priéres publiques & continuelles, il y avoit lieu de craindre que la maladie ne dépeuplaſt les lieux qui en furent affligez, ou qu'elle ne réduiſiſt les habitans à fuir leurs proches & leur patrie, pour ſe garantir d'un mal ſi géneral. Enfin, Dieu propice à tant de vœux ſuſpendit ſa colére, & l'on commença à reſpirer un air plus doux & plus ſain.

Maladie contagieuſe dans le Royaume.

Juſque-là D. Jean avoit été ſi diſſipé, qu'il n'avoit pu ſonger aux affaires inteſtines de ſon Royaume, mais il s'appliqua en ces tems cy à réparer ce qui avoit été négligé ſous les régnes précedens. Il fit fleurir l'Agriculture & les beaux Arts; il prit ſoin de faire venir d'Allemagne des Artiſans & des Laboureurs, & envoya juſqu'en Egipte, en

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Arabie, & en Perſe, des gens fort expérimentez dans le Commerce ; de maniére que le Royaume abonda peu d'années aprés, en argent & en marchandiſes de grand prix.

Rétabliſſement du Commerce & des beaux Arts.

Mais ſi l'on devoit tant de biens à la prévoyance du Roy, on ne luy étoit pas moins redévable de l'ordre qu'il apporta dans la levée de ſes droits. Ils étoient ſi peu conſidérables, les Receveurs ſi indulgens, & les Miniſtres auſquels on avoit à faire, ſi traitables & ſi acceſſibles, qu'il n'y avoit pas de port de mer, ni de ville ſituée ſur les bords de l'Ocean, où il y euſt tant de vaiſſeaux étrangers qu'à Liſbonne. Une ſi grande affluence de peuples de différentes nations, détermina le Roy à remédier promptement aux abus qui s'étoient gliſſez ſur le fait des monnoyes. Comme il y avoit lieu d'aprehender que les Etrangers n'en profitaſſent, & qu'ils n'emportaſſent hors du Royaume les meilleures & les plus fortes eſpéces, ce Prince y pourveut par ſa nouvelle Déclaration. Elle portoit qu'on fraperoit inceſſamment deux ſortes de monnoyes d'or. L'une du titre de vingt-deux carats, & de la valeur de ſix cens Maravédis ; qu'on la nommeroit *Juſtes ;* qu'on mettroit ſur un coſté l'empreinte des Armes de Portugal, avec le nom du Roy ſur la légende ; que de l'autre coſté, on la marqueroit de ſa figure pédeſtre couronnée, armée, & tenant un Scéptre, avec ces paroles ſur la légende, *le Juſte fleurira comme la palme.* L'autre monnoye qu'on devoit battre, fut nommée *Eſpadines*, elle étoit du meſme titre que la précedente, & valoit trois cens Maravédis. On la marqua auſſi d'un coſté aux Armes de Portugal, & de l'autre on y voyoit une main tenant une épée nuë, avec ces paroles ſur la légende ; *le Seigneur eſt mon Protecteur, que craindray-je.* Il étoit auſſi ordonné par la meſme Déclaration, que l'on battroit deux eſpéces de monnoye d'argent appellées, *les Vingtaines & demi Vingtaines ;* les unes valant vingt Maravédis, & les autres dix. Enfin on battit une autre eſpéce de monnoye de billon, de la valeur de quatre Maravédis ; mais comme ordinairement les Princes ne ſont pas eſclaves des Déclarations de leurs prédeceſ-

Réduction conſidérable des droits du Roy.

Nouvelles Fabrications de monnoyes de différens métaux.

David Pſeaume 92.

David Pſeaume 27.

Leur valeur & leur marque.

ſeurs, & que leurs intereſts auſſi bien que leurs volontez, ſe réglent ſuivant les tems, ces eſpéces n'ont plus de cours à preſent, & ont été changées. ANS DE J. CHRIST. 1484.

Ce fut auſſi ce meſme Prince, qui fit oſter l'Ordre d'Avis d'autour de ſes Armoiries, bien que ſes prédeceſſeurs l'euſſent toûjours porté depuis le Roy Jean I, ſon biſayeul, qui en avoit été Grand Maître. Il ajoûta à ſes titres celuy *de Seigneur de Guinée*, & voulut ſeulement prendre cette qualité de *Seigneur*, & non celle de *Roy*, parce que ce Prince avoit conquis ce païs, & qu'il l'avoit aſſujéti à ſa puiſſance, & aux nouvelles loix qu'il voudroit y impoſer. Pourquoy les Rois de Portugal prennent ſeulement la qualité de Seigneur de Guinée.

Aprés que le Roy eut rendu ces Ordonnances, & fait ces changemens, il partit de Béja, ville de la province d'Alentéjo, alla à Sétuval, ſituée dans celle d'Eſtramadure, où il apprit la mort du Pape Sixte IV, & l'éxaltation d'Innocent VIII. Dés ce moment il réſolut d'envoyer une célebre Ambaſſade à Rome; mais ce Prince voulant que ſes Ambaſſadeurs fuſſent de différentes profeſſions, quoiqu'égaux de caractére, afin que ſelon les occurrences l'épée puſt ſoûtenir la robe, il nomma Pierre de Norogna, ſon grand Maître d'Hôtel, & grand Commandeur de l'Ordre de S. Jacques, & Vaſco Fernandez de Lucéna, Conſeiller d'Etat, auſquels il donna Ruy de Pina, pour Sécretaire de l'Ambaſſade. Mort du Pape Sixte IV. Le Roy envoye des Ambaſſadeurs au Pape Innocent VIII.

Ces Miniſtres avoient ordre de demander entre-autres choſes au Pape, une Bulle pour la publication de la Croiſade, parce que D. Jean vouloit continuer en Afrique les deſſeins du Roy Alfonſe V, ſon pere, & augmenter ſa propre gloire par de nouvelles conqueſtes. Le bruit qui en couroit fut ſi géneral, qu'il paſſa juſqu'à Azamor, ville de la Mauritanie Tingitane, ſituée dans la Province de Duécala, & dépendante du Roy de Maroc. Les Maures d'Azamor, allarmez de cette nouvelle, jugerent à propos de prévenir les deſſeins que le Roy pouvoit avoir ſur leur ville. Ils luy envoyerent des Députez pour luy en offrir les clefs, demanderent ſa protection, & ſe reconnurent pour ſes tributaires. Le Roy receut ces Députez à On parle d'une guerre en Afrique. Députation des Azamoriens.

ANS DE J. CHRIST. 1484.

Santaren, où la Cour étoit pour lors, leur promit tout ce qu'ils luy demandoient, receut ce qu'ils étoient venus luy offrir, & ordonna qu'on leur fiſt toutes ſortes de bons traitemens pendant leur ſéjour dans cette Ville.

On oblige les Portugais d'acheter des armes.

Cette députation n'empêcha pas néanmoins qu'on ne continuaſt de lever des troupes. On obligea meſme les Portugais d'acheter des armes, mais à crédit, & à proportion des biens qu'ils pouvoient avoir, & on leur donna de ſi longs délais pour y ſatisfaire, que perſonne n'eut ſujet de ſe plaindre de la néceſſité où on les mit de faire cette dépenſe, à laquelle le Roy les engageoit d'une maniére plus inſinuante qu'abſoluë.

1485.

L'Original de ce traité eſt dans la Tour de Tombo.

Vers ce tems-là ce Prince fit un traité avec Charles VIII, Roy de France, concernant la liberté qu'ils donnoient réciproquement à leurs ſujets, d'entrer dans les villes & dans les ports de leurs Etats, d'y demeurer, d'y commercer, & d'en ſortir avec toute ſorte de facilité & de confiance. Cette meſme année fut auſſi remaquable par l'arrivée de Chriſtofle Colomb, à Liſbonne. Cet homme étoit Génois, d'une naiſſance fort obſcure, mais d'un génie fort élevé par ſon application à l'étude de la Coſmographie. Les conférences qu'il eut ſur ce ſujet avec quelques Coſmographes, & particuliérement ſes converſations avec la veuve d'un Portugais nommé Périſtello, qui avoit fait ſi heureuſement la découverte des Iſles de Madére & de Porto-Santo, luy donnerent du gouſt pour la Navigation. Il ne s'agiſſoit donc plus que d'avoir les Mémoires de ce fameux Pilote. Dans cette veuë, Colomb rechercha en mariage Philipine, fille de Périſtello & l'épouſa; cette alliance le confirma dans la réſolution d'aller aux Indes Occidentales. Comme un ſi grand deſſein demandoit une dépenſe que le Roy ſeul pouvoit faire, ce Génois luy en fit la propoſition. D'abord elle fut écoûtée; mais quand il fallut parler de l'éxcution, les ſommes immenſes qu'il éxigeoit pour faire ce trajet, rebuterent le Roy de cette entrepriſe.

Arrivée de Colomb, à Liſbõne.

Mariana, Hiſt. Hiſp. De Thou liv. 1. Spondan. A.C. 1492. & ſeq.

Jean de Barros. Marmol. l. 9. c. 24.

Il propoſe l'entrepriſe des Indes Occidentales.

Cependant D. Jean ne voulut pas s'en tenir à ce pre-

mier dégouſt. Il ordonna à deux Portugais, l'un nommé Joſeph, & l'autre Roderic, & tous deux trés-habiles Coſmographes, d'éxaminer la propoſition de Colomb, & de luy en rendre compte. Ils s'en acquitterent avec beaucoup d'éxactitude, & trouverent ſi peu d'apparence à l'entrepriſe que Colomb projettoit, qu'ils en parlerent au Roy comme d'une choſe impoſſible. ANS DE J. CHRIST. 1485.

Opinion des Coſmographes ſur ce deſſein.

Ce Prince que de tels ſentimens ne ſatisfirent point encore, ſe réſolut de la propoſer à ſon Conſeil, pour n'avoir rien à ſe reprocher ſur une affaire où ſa gloire & ſa réputation ſe trouvoient également intereſſées. Pour cet effet, il convoqua les Etats géneraux, où aprés avoir agité les propoſitions de Colomb, on devoit prendre en meſme-tems une bonne réſolution, concernant la continuation des voyages en Guinée & dans les Indes. Diégo Ortiz, Eveſque de Tanger, & Confeſſeur du Roy, auſſi recommandable par ſon mérite & par ſon ſçavoir, que par le rang qu'il rempliſſoit dans l'Egliſe & à la Cour, fut le premier qui en dit ſon ſentiment. Il ſe déclara contre les propoſitions que Colomb faiſoit au Roy; il les regarda comme vagues & plus propres à nuire à la réputation d'un Prince, qu'à accroiſtre ſes richeſſes & ſa gloire. Il ajoûta, que ſans la conſidération de la Religion & de la Politique, il y auroit plus de prudence d'abandonner les conqueſtes qu'on avoit déja faites ſur la coſte d'Afrique, que de les vouloir continuer; de crainte de dépeupler le Royaume de ſoldats, de laboureurs, & d'argent, & de donner occaſion aux Princes voiſins d'agrandir leurs Etats aux dépens de celuy de Portugal, dont la guerre & la maladie contagieuſe avoient conſidérablement diminué le nombre des peuples. Bien que ce Prélat fuſt né Caſtillan, il fut néanmoins ſi fidelle à ſes devoirs à l'égard du Roy, qu'il luy repréſenta, combien il devoit appréhender les entrepriſes du Roy de Caſtille, toûjours attentif à profiter du malheur de ſes voiſins & de ſes ennemis; & comme la grande réputation des Princes conſiſte moins à étendre leurs Etats, qu'à les bien gouverner & à les bien

Le Roy en parle à ſon Conſeil.

L'Eveſque de Tanger parle à ce ſujet.

ANS DE J. CHRIST. 1485.

défendre, il traita de folie ceux qui s'enteſtoient de deſſeins au-deſſus de leurs forces. Enfin il ſe renferma uniquement dans celuy que le Roy avoit formé de continuer la guerre en Barbarie.

Menezés eſt d'un avis contraire.

Pierre de Menezés, Comte de Villa-Réal, fut d'une opinion entiérement oppoſée à celle de ce Prélat. Il remontra que le Royaume, différent de ce qu'il avoit été autrefois, abondoit en tout ce qui pouvoit contribuer à l'augmentation de la gloire du Roy & de ſes conqueſtes; que ſi les propoſitions de Colomb n'étoient pas du gouſt de ce Prince, il ne falloit pas négliger les progrés des entrepriſes de l'Infant D. Henry, en Afrique; que les Etats les plus floriſſans tomberoient à la fin, ſi ceux qui les gouvernoient ne cherchoient les moyens de les étendre & d'y établir le commerce; que les traitez d'alliances en étoient les principaux fruits, & que la guerre étoit du moins avantageuſe en une choſe, puis qu'elle purgeoit la République d'une certaine eſpéce de gens, que leur oiſiveté rendoit inutiles, & meſme dangereux, quand ils n'étoient point occupez & retenus par la crainte des châtimens de la diſcipline militaire. Il ſupplia le Roy de ſe ſouvenir des profits immenſes qu'il tiroit de S. George de la Mine; qu'il n'y avoit nul ſujet de craindre, qu'aucun d'entre les Princes de l'Europe ſongeaſt à troubler la profonde paix dont on joüiſſoit dans ſon Royaume; qu'il acquerroit une gloire immortelle en faiſant de nouvelles entrepriſes dignes de ſon courage & de celuy de ſes ſujets; & qu'enfin il s'étonnoit que l'Eveſque de Tanger, ſi zélé pour la propagation de la Foy, & pour l'honneur de la Religion Chrétienne, s'y oppoſaſt, puis qu'il ne s'agiſſoit pas moins de porter la lumiére de l'Evangile chez des peuples inconnus & reculez, que de les ſoumettre à la domination Portugaiſe.

Ce Comte s'expliqua avec tant de grace & de netteté ſur le voyage en Guinée, & ſur la continuation de la guerre en Afrique, préferablement à toutes les nouvelles propoſitions qu'on faiſoit au Roy, que Colomb fut obligé de ſe retirer. D'ailleurs, on dit que ce Prince s'étoit engagé

à la découverte des Indes Orientales, & comme il étoit difficile de fournir tout l'argent qui étoit néceſſaire pour l'éxecution de ces deux grands deſſeins, il s'occupa de l'un, & négligea l'autre. ANS DE J. CHRIST, 1486. & ſuivantes.

Quelques Auteurs aſſeurent néanmoins, que le Roy ſe fit inſtruire des routes que Colomb devoit tenir dans ce voyage; que ce Prince profita de l'ouverture qu'il luy avoit faite; qu'il envoya aux Indes, à beaucoup moins de frais que ce Génois n'avoit demandé, un bâtiment chargé de vivres & de munitions, qu'on diſoit eſtre deſtinées pour les Iſles du Cap-Verd; que ſous ce prétexte, ce bâtiment avoit mis à la voile; que le Capitaine qui en avoit eu la conduite, étant beaucoup moins habile que Colomb, dans la Navigation, & dans l'Aſtronomie, avoit ſi ſouvent dérivé dans le cours de ſon voyage, qu'à ſon retour en Portugal il en avoit parlé au Roy, comme d'une entrepriſe imaginaire. Quoi-qu'il en ſoit, Colomb plus prévenu que jamais de ſes obſervations particuliéres, & des inſtructions de Périſtello, alla en Caſtille, & envoya Barthelemy ſon frere, en Angleterre, pour faire les meſmes propoſitions à Henry VII, qui y régnoit en ce tems-là.

Raiſons du Roy pour ne pas faire la découverte des Indes Occidentales.

Colomb va en Caſtille, & envoye ſon frere en Angleterre.

Colomb, que l'on préſenta à Ferdinand, luy expoſa ſon deſſein. Bien qu'il paruſt témeraire à ce Prince, toutefois il ne voulut pas négliger cet avis, & ordonna à ſes Miniſtres de la Marine, & particuliérement au Prieur de Prado, depuis Archeveſque de Grenade, de l'éxaminer à fond. Cette entrepriſe qui paſſoit leur portée, fut trouvée ridicule; de ſorte que ce Génois, ennuyé de dire ſon ſecret à tout le monde, étoit ſur le point d'aller joindre ſon frere en Angleterre, & de venir en France, quand un Seigneur Aragonois, nommé Loüis de S. Ange, s'offrit à fournir aux frais de la premiére navigation. Pour lors on rappella Colomb; on luy expédia des lettres de l'Amirauté de l'Ocean, & de la Vice-Royauté de la Terre ferme, & des Iſles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de diſpoſer des gouvernemens & des charges de Judicature, en faveur de qui il voudroit.

Un Seigneur Aragonois s'offre à fournir à la dépenſe du voyage de Colomb.

ANS DE J. CHRIST. 1486.

La propoſition de Colomb ayant été rejettée en Portugal, le Roy fit équiper deux flottes, l'une pour la Guinée, & l'autre pour les Indes. Il donna la conduite de la premiére à Jacques Canus, & celle de la ſeconde à Jean Alfonſe d'Aveiro, tous deux également capables de ſeconder les intentions & les ordres de ce Prince. Canus mit à la voile & fit heureuſement ce trajet, il découvrit le Royaume de Congo, ſitué en Afrique, dans l'Etiopie Occidentale. Cet Etat eſt borné du coſté du Levant, par l'Abiſſinie, par le païs des Négres vers le Nord, par l'Ocean Etiopique, ou Mer de Congo au Couchant, & par les Royaumes d'Angola, de Melemba & de Mataman vers le Midi. Il eſt diviſé en pluſieurs Provinces ou Royaumes, qui empruntent leur nom de leurs villes capitales. Celle de San-Salvador, ou S. Sauveur connuë autrefois ſous le nom de *Banza*, eſt trés avantageuſement ſituée, & la demeure ordinaire du Roy de ce païs. On y trouve pluſieurs fleuves conſidérables, celuy qu'on nomme *Zaïre*, traverſe ce Royaume aſſez fertile en fruits différens, en ris, & en millet. Les chaleurs y ſeroient inſupportables, & particuliérement aux Etrangers, ſans les pluyes & les vents qui en temperent les ardeurs.

Le Roy fait équiper deux flottes.

Royaume de Congo, & ſa ſituation.

Jean de Barros liv. 3. ch. 3. Maffée, Hiſt. des Indes liv. 9. ch. 24. 25. Spondan. A.C. 1484. N. 11. 1491. N. 7.

Canus vogua juſqu'à l'embouchure du fleuve *Zaïre*, où il moüilla l'ancre, & fit élever ſur le rivage, une des colomnes qu'il avoit apportées de Portugal. Elle étoit ſurmontée d'une Croix, & gravée aux Armes du Roy, afin que les voyageurs puſſent apprendre par une inſcription Latine & Portugaiſe, qu'on liſoit ſur ce monument, le tems de cette découverte, & ſous quel régne elle avoit été faite. Comme ce Capitaine vouloit connoiſtre les peuples auſſi bien que les lieux, il s'embarqua ſur ce fleuve, & rangea la coſte. Les Etiopiens, loin de fuir à l'approche de ſes vaiſſeaux, ſe mirent dans leurs canots, pouſſerent des cris de joye en abordant les navires, & demanderent à y monter. Les Portugais voyant ces Africains ſans aucunes armes, les receurent ſur leurs bords; mais il étoit queſtion de les entendre & d'en eſtre entendu. Cependant, à force d'obſerver leurs mouvemens de mains & de teſte,

Entrée de Canus dans le grand Fleuve.

on

commença à comprendre qu'ils avoient un Roy ; que le lieu de ſon ſéjour n'étoit pas beaucoup éloigné du Fleuve, & qu'ils introduiroient auprés de leur Souverain, ceux qui voudroient les ſuivre. ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Le Capitaine perſuadé, qu'en fait de nouvelles découvertes, il falloit quelquefois hazarder, détacha un de ſes plus petits bâtimens, ſur lequel il envoya quatre de ſes Officiers avec des matelots & des ſoldats. Tandis que ces Officiers allerent trouver le Roy de Congo, Canus impatient de mener au Roy quatre Africains qu'il avoit voulu retenir, remit à la voile & fit la route de Portugal. Ce fut par ces Etiopiens, qui apprirent la langue Portugaiſe pendant leur ſéjour à Liſbonne, qu'on ſceut que leur Roy s'appelloit Caramança, & que ſon païs ſe nommoit Congo. Pour lors D. Jean voulut les voir, & leur fit encore pluſieurs queſtions, touchant les mœurs des peuples de ce païs. Ils y répondirent ſi obligeamment pour les Portugais, avec qui ils eſpéroient, diſoient-ils, de ſe pouvoir perfectionner un jour dans tous les devoirs de la vie civile, que le Roy ſe ſentit une joye ſecrette de voir que ſous ſon régne, il pourroit faire paſſer la connoiſſance du vray Dieu, chez des Nations ſi inconnuës & ſi reculées.

Les Congolans viennent dans les vaiſſeaux Portugais.

Maffée, en ſon Hiſt. liv. 1. ch. 6. & 7.

Canus revient en Portugal, & amene quatre Etiopiens.

Plein de cette eſpérance, il ne voulut pas différer plus long-tems d'y renvoyer Canus avec les quatre Etiopiens qui l'avoient ſuivi en Portugal. Il luy ordonna de les rendre, de retirer les Officiers & les ſoldats Portugais, qui étoient demeurez comme en oſtage à Congo, de voir ſouvent Caramança, & de régler ſa conduite à la Cour de ce Roy, ſur la reception qu'il luy feroit, & ſur la diſpoſition où il le trouveroit de ſe faire Chrétien. Le tems fut ſi favorable à Canus, depuis le jour de ſon embarquement, qu'il pouſſa ſa route deux cens lieuës par-de-là celle qu'il avoit tenuë dans ſon premier voyage. Il aborda dans de nouveaux païs, laiſſa deux Colomnes aux meſmes armes que les premiéres, & relâcha à Congo. Caramança luy témoigna d'une maniére fort obligeante la joye qu'il avoit de ſon retour ; mais quand il eut appris par les qua-

Second voyage de Canus à Congo.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

tre Etiopiens qui étoient revenus de Portugal, les bons traitemens que le Roy leur avoit faits, Caramança en parut pénetré d'une vive reconnoiſſance. Les préſens que Canus luy fit de la part du Roy, furent un nouveau ſujet de joye & de plaiſir pour ce Prince, & dés-lors il gouſta le bonheur d'avoir un tel allié.

Le Roy de ce païs, luy donne audience.

Les heureuſes diſpoſitions où Canus trouva Caramança, luy laiſſerent une grande eſpérance de réüſſir dans les propoſitions qu'il avoit à luy faire ſur le changement de Religion; mais avant que d'entrer dans cette matiére, il crut luy devoir donner une haute idée de la puiſſance du Roy ſon maître. Ce fut un coup de politique qui luy facilita les moyens de l'entretenir des avantages de la Religion Chrétienne, & de ceux qui luy reviendroient, ſi le Roy de Portugal & luy, étoient d'une meſme Communion. Canus en parla avec tant de force & de ſuccés, qu'encore qu'il fuſt homme de guerre, & peu verſé dans les fonctions de Miſſionnaire, il inſpira à ce Roy infidelle le déſir de ſe faire inſtruire plus à fond. Ce Capitaine voyant que les choſes ſecondoient les deſirs du Roy, ſe diſpoſa à retourner encore en Portugal, pour luy en rendre un compte plus éxact. En prenant congé de Caramança, ce Prince luy donna une eſcorte conſidérable, juſque ſur les frontiéres de ſes Etats, & le chargea de préſens & de lettres. Il prioit le Roy de renvoyer Canus à Congo, avec des Preſtres de ſa Loy, pour y établir le Chriſtianiſme, & ſouhaitoit, diſoit-il, que ſes enfans, ſes proches, ſes ſujets & luy, puſſent dignement embraſſer ſa Religion. Il permit auſſi à quelques-uns de ſes plus jeunes Courtiſans d'accompagner Canus ſous la conduite de Zacuta, l'un des quatre Etiopiens qui avoient déja fait le voyage de Portugal.

Marmol. Spondan. A.C. 1484. N. 11. 1491. N. 7, &c.

Canus retourne en Portugal.

Le Roy de Congo ſonge à ſe faire Chrétien.

Sitoſt que Canus fut arrivé à Liſbonne, il mena chez le Roy, tous les Etiopiens qui l'avoient ſuivi. D. Jean leur fit une agréable reception, & ordonna qu'on travaillaſt à les inſtruire. Il préſenta enſuite au baptême Zacuta, à qui la Reine & luy donnerent le nom de Jean. Les Seigneurs & les Dames de la Cour ſe firent un mérite de nommer

Baptême de pluſieurs Etiopiens.

les autres Etiopiens sur les Fonts baptismaux. Enfin, on ne négligea rien pour l'instruction de ces Néophites, dont on prit un soin particulier. Peu de tems aprés, le Roy envoya Gonçalo de Sousa, avec caractére d'Ambassadeur à Congo. Ce Ministre, accompagné de trois Dominicains, porta tous les ornemens nécessaires pour le sacrifice de la Messe, & pour l'administration des Sacremens; il y mena aussi des Architectes à dessein de construire des Eglises, & d'élever des Autels.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Sousa va en Ambassade à Congo.

Caramança avoit si bien répandu dans ses Etats, les avantages de son alliance avec le Roy de Portugal, que peu de jours aprés l'arrivée du nouvel Ambassadeur, l'oncle du Roy de Congo, Gouverneur des ports maritimes, demanda à estre baptisé avec le plus jeune de ses enfans. Cette céremonie se fit sous quelques arbres, dont on avoit rassemblé les branches, & où l'on avoit dressé un Autel ambulant. Le pere receut le nom d'Emanuel, & le fils celuy d'Alfonse; mais comme ce Gouverneur appréhendoit que Caramança ne condamnast son empressement, & qu'il ne l'accusast de luy vouloir disputer le pas dans la nouvelle Religion qu'il embrassoit, il s'en excusa sur son grand âge & sur la foiblesse de celuy du plus jeune de ses enfans. Ces pretextes parurent si légitimes à ce Roy, qu'au lieu de luy en sçavoir mauvais gré, il applaudit à son zéle. Il gratifia les Missionnaires, d'une terre de trente lieuës d'étenduë, qu'il leur donna en propre, & fit rechercher toutes les Idoles, qui jusque-là avoient été adorées, pour les faire brûler aux pieds des Autels du vray Dieu.

Baptême de l'oncle du Roy de Congo.

Ce Prince fait brûler les Idoles.

Les peuples prévenus par l'habitude de la Religion dans laquelle ils étoient nez & nourris, voulurent se soulever contre ceux qui travailloient avec tant d'autorité à la détruire, mais ce murmure ne fut pas de longue durée, quoiqu'il fust fondé sur une nouveauté dans le culte. Pleins de la crainte où ils étoient de déplaire à Caramança, & de se broüiller avec le Gouverneur, ils parurent se vouloir accommoder aux dogmes de la veritable Religion qu'on leur enseignoit. On attribua un changement si subit dans ces

Le peuple en murmure, mais cela ne dure pas.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Barbares, aux mouuvemens d'une ſecrette inſpiration qui commençoit à agir ſur eux, & l'on remarquoit qu'ils trembloient de reſpect & de crainte, en approchant de la porte du lieu où l'on célebroit le ſacrifice de la Meſſe.

Caramança, qui de ſa part ſouhaitoit avec beaucoup d'empreſſement de voir l'Ambaſſadeur Portugais, l'envoya prier de ne pas différer davantage de ſe rendre dans la ville d'Ambaſſe, où en attendant ſon arrivée, il témoigna par des feſtes publiques, la joye qu'il avoit du baptême du Prince ſon oncle, eſpérant qu'il ſeroit bientoſt luy-meſme agrégé au nombre des Chrétiens. Souſa, qui n'avoit pas moins d'impatience de voir Caramança, partit incontinent aprés pour ſe rendre à la Cour, ſuivi de deux cens hommes d'eſcorte, qu'Emanuel fit mettre ſous les armes pour l'accompagner juſque dans Ambaſſe. Les habitans de cette ville allerent au-devant de luy, & le conduiſirent au Palais du Roy, au bruit des cris de joye & des acclamations publiques. L'Ambaſſadeur fut introduit dans l'appartement de ce Prince. Il le trouva ſur un trône d'yvoire, & portant ſur ſa teſte une eſpéce de Turban, compoſé de feüilles de palmier, mais ajuſtées avec un art extraordinaire. Une queuë de cheval, qui chez ces peuples eſt une marque de la dignité Royale, flottoit ſur ſes épaules nuës en forme de chevelure. Une draperie de ſoye, paſſée & noüée ſur les reins, luy couvroit tout le reſte du corps, & ſon bras gauche paroiſſoit orné de braſſelets de métal. L'Ambaſſadeur luy fit les complimens du Roy, & en meſme-tems on ouvrit la caſſette où étoient les Ornemens ſacerdotaux & les Vaſes ſacrez. Les Preſtres en expliquerent l'uſage à Caramança, & luy demanderent permiſſion de les faire voir au peuple ; mais quand on déploya un étendart de la Croix, que le Pape Innocent VIII avoit beni, & dont il avoit fait préſent au Roy de Portugal, ce fut alors que Caramança & ſes peuples, touchez du reſpect qu'ils luy devoient, donnerent des marques de leur culte, quoy que naiſſant, & firent de profondes inclinations. On parla bientoſt aprés de la céremonie du baptê-

Souſa part pour Ambaſſe, où étoit le Roy de Congo.

Maffée, Hiſt. des Indes liv. 1. ch. 10.

Le Roy de Congo donne audience à l'Ambaſſadeur Portugais.

Ce Miniſtre luy fait voir les Ornemens ſacerdotaux.

me de ce Prince ; mais pour la faire avec distinction, il ordonna que l'on bâtist une Eglise, où voulant renoncer, disoit-il, à ses Idoles, il avoit formé le dessein de faire élever sur les ruines de leurs profanes autels, ceux du Dieu qu'il vouloit reconnoistre & servir.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Ce Prince fait bâtir une Eglise.

La premiére pierre ayant été posée le jour de la Feste de l'Invention de la sainte Croix, cette Eglise luy fut consacrée. Le nombre des ouvriers qu'on employa à cet édifice ; la diligence qu'on apporta pour en avancer la construction, & enfin le zéle du Roy de Congo, pour y recevoir le baptême avant que de se mettre en campagne, à dessein d'aller réduire certains peuples, appellez *Mundequétis*, qui s'étoient revoltez, tous ces motifs concoururent également à l'accomplissement de cet ouvrage.

Le Roy & la Reine de Congo furent baptisez dans cette Eglise ; l'un fut nommé Jean, & l'autre appellée Léonore, par respect aux noms du Roy & de la Reine de Portugal. Le fils aîné de ce nouveau Roy Chrétien renonça pareillement à l'Idolâtrie, & receut le nom d'Alfonse, que portoit le Prince de Portugal. Le seul Pansus Aquitimus, fils puisné de Caramança, voulut persister dans sa Religion.

Baptême du Roy & de la Reine de Congo, & du Prince leur fils aîné.

Aprés cette céremonie, l'Ambassadeur ayant eu audience de congé, Caramança partit de la ville d'Ambasse, & se mit en campagne. Sousa de son costé s'embarqua pour le Portugal, & laissa plusieurs Missionnaires à Congo pour instruire ceux qui voudroient se faire baptiser, & pour entretenir le zéle des nouveaux Chrétiens ; mais la plûpart des Prestres Portugais étant morts, ou par le changement d'air & de climat, ou par les mauvais traitemens que les Etiopiens commencerent à leur faire, sur tout depuis l'absence d'Alfonse, la Religion déclina à veuë d'œil, & ceux qui auparavant étoient en résolution de quitter l'Idolâtrie, n'eurent plus dans la suite que de la tiédeur & de l'éloignement pour le Christianisme. Pour lors, on connut que les augustes céremonies du sacrifice de la Messe, & des Mystéres ne les avoient touchez que par un esprit

Retour de Sousa en Portugal.

Le zéle des peuples décline pour la Religion Chrétienne.

Ans de J. Christ. 1486. & ſuivantes.

de curioſité, & non par un vray déſir de ſe convertir. La plûpart de ces nouveaux Chrétiens, en qui les dogmes de la Foy n'étoient pas encore aſſez bien établis pour ſe conformer aux maximes de l'Evangile, ſe rebuterent de la pratique qu'il en falloit faire pour la diſcipline & pour les mœurs. Le renoncement aux plaiſirs; le pardon des ennemis; les régles de la tempérance; la reſtitution des biens uſurpez, & la déteſtation qu'il falloit avoir pour les pronoſtics & pour les augures, tous ces préceptes, en quoy conſiſte la premiére teinture de la morale Chrétienne, leur en firent regarder l'uſage comme trés difficile à ſuivre. Le peuple s'en éloigna; les grands Seigneurs, déja Chrétiens, ou preſts à le devenir, changerent de réſolution; le Roy meſme retourna à ſes anciennes Idoles, regardant comme impoſſible de renoncer pour toûjours à la pluralité des femmes, aux plaiſirs de l'yvreſſe & de la débauche, & à la douceur de la vengeance. La veuë des Preſtres luy devint odieuſe; ils n'oſoient plus célebrer ni faire leurs fonctions qu'en ſecret. Le ſeul Alfonſe, ſecondé d'un petit nombre de nouveaux Chrétiens conſtans & fidelles, tâcha de les ſoutenir, & de les dérober à la fureur publique. Panſus, dont le parti s'étoit groſſi depuis l'aboliſſement de la Religion Chrétienne, voulant ruiner ſon frere auprés du Roy, luy fit entendre que les Chrétiens, devenus maîtres de l'eſprit d'Alfonſe, avoient étouffé en luy ces ſentimens de reſpect & d'amitié que la nature inſpire à l'égard d'un pere. Il perſuada à Caramança, qu'Alfonſe le haïſſoit autant qu'il le devoit aimer, & que plein d'un zéle indiſcret & nouveau, il vouloit le priver de la pluralité des femmes, & des autres douceurs de la vie, leſquelles n'étoient pas ſeulement deuës à ſon caractére & à ſon rang, mais dont le moindre de ſes ſujets joüiſſoit en liberté, & ſans offenſer leurs Dieux.

Le Roy & les grands Seigneurs ne peuvent s'accommoder aux régles de l'Evangile.

Le Prince Alfonſe ſon fils aîné, perſiſte dans le Chriſtianiſme.

Panſus tâche de rendre de mauvais offices à ſon frere.

Caramança, également jaloux de ſon autorité, & de ſes plaiſirs, priva dés ce moment ſon fils Alfonſe, du droit que ſa naiſſance luy donnoit dans ſes Etats, & luy oſta les biens & les honneurs attachez à la perſonne de l'he-

Le Roy prive le Prince des avantages deûs à ſon droit d'aîneſſe.

ritier préſomptif de la Couronne. Ce jeune Prince auroit ſuccombé ſous l'indignation du Roy ſon pere, qui le vouloit reléguer dans les déſerts, ſi pluſieurs grands Seigneurs du Royaume n'euſſent repréſenté à Caramança, la valeur qu'Alfonſe avoit fait paroiſtre dans les dernieres guerres, & la prudence avec laquelle il avoit ſceu ramener ſes ſujets à leur devoir. Enfin, ils ſupplierent le Roy de luy donner des Juges pour s'inſtruire de ſa conduite, pour le condamner s'il étoit coupable, ou pour confondre ſes calomniateurs s'il étoit innocent. ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Les grands Seigneurs s'intereſſent à la diſgrace du Prince.

Cette remontrance parut ſi équitable à Caramança, qu'il ſuſpendit ſon reſſentiment, mais comme il reconnut bientoſt aprés l'innocence de ſon fils Alfonſe, & la malice de ſes ennemis, il le rétablit dans les biens & dans les honneurs, dont il l'avoit dépoüillé, & fit ſéverement punir ſes accuſateurs. Alfonſe, qui en apparence attribuoit ſa juſtification & ſon rétabliſſement aux bontez du Roy ſon pere, ſembloit pénetré de reconnoiſſance; mais les ſentimens de ſon cœur étoient bien plus épurez, puis qu'il la faiſoit remonter juſqu'à Dieu, qui en étoit la véritable ſource.

Rétabliſſement de ce Prince, & ſa reconnoiſſance.

Quand Alfonſe ſe vit en état de protéger les Chrétiens, il diſpoſa le Roy à faire un Edit, par lequel il défendit le culte des Idoles dans les Maiſons & dans les Temples. Pour lors les peuples s'adreſſerent au Roy, environnerent ſon Palais, luy demanderent juſtice ſur la violence qu'on leur faiſoit pour les obliger de renoncer aux Dieux de leurs peres, & de quitter une Religion que leurs prédeceſſeurs avoient toûjours profeſſée & reconnuë ſans nulle interruption.

Le Roy fait une nouvelle Ordonnance, touchant la Religion.

Caramança, qui étoit d'un foible caractére, ſe laiſſa ébranler par les cris de ſes ſujets, & pour ne point s'expoſer aux ſuites d'une rébellion qu'il appréhendoit, il envoya un exprés à Alfonſe, avec ordre de ſe rendre auprés de luy. La mort du Roy étant arrivée incontinent aprés le départ du courier, Panſus leva des troupes à deſſein de diſputer le trône à ſon frere. Cependant Alfonſe, à qui la

Mort de Caramança, Roy de Congo.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Reine sa mere, avoit mandé la mort de Caramança, & les mouvemens que faisoit Pansus, assembla tout ce qu'il put de monde, en fit un petit corps d'armée, & partit pour Ambasse, où il entra pendant la nuit, & à l'heure qu'on l'y attendoit le moins. Son retour luy fit trouver des amis, qui jusque-là n'avoient osé se faire connoistre pour tels, parce que le crédit de Pansus les tenoit en respect & en crainte; mais quand ils se virent appuyez par la présence de leur légitime Souverain, ils se déclarerent contre l'Usurpateur. Alfonse publia un Manifeste qui établissoit la justice de ses prétentions, il intimida les partisans de Pansus, par la seule présence des Portugais; il représenta à ces Rebelles les mauvais offices qu'ils avoient voulu luy rendre auprés du feu Roy son pere; il leur témoigna, que si de leur propre mouvement ils ne le reconnoissoient pour leur Roy, il seroit obligé de les ramener à leur devoir par la force & par les armes, & ajoûta, que pour ne les pas exposer à une guerre d'où dépendoit leur bonheur ou leur ruine, il avoit voulu éprouver leur fidelité & tenter toute sorte de moyens pour les faire rentrer dans l'obéïssance qui luy étoit deuë. Pour lors, la crainte s'empara de l'esprit de la plûpart des peuples, & comme ils appréhendoient d'estre compris parmi les séditieux & dans la ruine générale qui les menaçoit, ils se rangerent du parti d'Alfonse, & d'une commune voix, ils le proclamerent.

La Reine en donne avis à Alfonse.

Il va à Ambasse.

Il fait publier un manifeste de de ses prétentions.

Il menace & intimide les peuples.

Proclamation d'Alfonse.

Sur la nouvelle de la proclamation d'Alfonse, Pansus, qui étoit aux environs d'Ambasse, sépara ses troupes en deux corps d'armée, & investit cette ville. Le nouveau Roy, qui n'avoit que fort peu de gens de guerre, & trente-six de ses plus fidelles partisans du nombre des Seigneurs ou des Officiers, qui ne l'avoient point abandonné, & quelques Portugais sur lesquels il comptoit davantage que sur ses propres sujets, renforça encore son parti des plus braves d'entre les habitans d'Ambasse, qui se trouverent presque tous sans discipline & sans armes. Nonobstant ce petit nombre de troupes, il ne laissa pas de les encourager par sa présence, & de les asseurer que le Dieu qu'il

Pansus investit Ambasse.

Le nouveau Roy encourage ses troupes.

Maffée Hist. des Indes, liv. 1. ch. 13.

qu'il ſervoit, combattroit pour la juſtice de ſa cauſe. Cette eſpérance de vaincre, fondée ſur l'intrépidité que les gens d'Alfonſe trouverent dans les Chrétiens, commença à ébranler les Infidelles avant que d'en venir aux mains. Les plus déterminez d'entre-eux, troublez à l'aſpect des troupes d'Alfonſe, leſquelles marcherent en bonne contenance, ne ſe défendirent que pour ne pas mourir ſans ſe défendre. Les Chrétiens s'apperceurent de ce déſordre, & chargerent les ennemis avec tant d'impétuoſité, qu'ils les défirent ſans avoir preſque employé d'autres armes que le nom du Dieu des Armées. Panſus, qui vit ſes ſoldats en déroute, tâcha vainement de les rallier; mais enfin, obligé de fuir comme eux & avec eux, de crainte de tomber entre les mains des Portugais, il ſe retira dans la Foreſt, & ſe précipita en ſe ſauvant dans des piéges que des chaſſeurs avoient tendus contre les beſtes féroces. Les bleſſures qu'il ſe fit par cette chûte le mirent hors d'état de faire aucune reſiſtance; on le fit priſonnier, & il mourut ſans vouloir renoncer à ſes prétentions ni à ſes Dieux. Son Lieutenant géneral ne doutant plus qu'une main ſecrette & puiſſante n'euſt combattu pour Alfonſe, ſe reconnut coupable, puis qu'il avoit porté les armes contre le ſervice de ce dernier Prince, & demanda à eſtre baptiſé avant que d'expier par ſa mort la peine deuë à ſa rebellion; mais le Roy luy accorda ſa grace, & luy promit de le prendre ſous ſa protection.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Fuite des ennemis avant le commencemẽt de l'action.

Priſon de Panſus & ſa mort.

Baptême & recompenſe du Lieutenant géneral de Panſus.

Sitoſt que le Roy eut appris la profeſſion ouverte que celuy de Congo faiſoit de la Religion Chrétienne, il réſolut de luy envoyer des Armoiries convenables à un Prince baptiſé. Le cartouche où elles avoient été brodées avec leurs émaux, étoit de gueulles à la Croix d'argent, cantonnée de quatre Ecuſſons de meſme, chargez de cinq tourteaux de ſable mis en ſautoir. Alfonſe les prit ſitoſt qu'il les eut receuës, & depuis ce tems-là ſes ſucceſſeurs n'en ont point eu d'autres.

Le Roy envoye des Armoiries à celuy de Congo.

Cette conjoncture de Religion & de guerre détermina quelques Rois d'Afrique, à envoyer des Ambaſſadeurs

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

en Portugal, pour faire des traitez d'alliance avec le Roy, sous pretexte de la Religion Chrétienne, qu'ils disoient vouloir embrasser. Le Roy de Benguéla, dont l'Etat est situé sur l'Ocean ou Mer de Congo, fut un de ceux qui le demandoient avec le plus d'instance.

Ambassades de plusieurs Rois Africains en Portugal.

Tandis que Canus avoit fait la découverte du Royaume de Congo, Jean Alfonse d'Aveiro, qui étoit parti en mesme-tems que luy de Lisbonne, découvrit celuy de Bénin situé dans la Guinée. Comme le Prince de ce païs avoit appris que D. Jean avoit envoyé une célebre Ambassade à Congo, & que Caramança avoit embrassé la Religion Chrétienne, il témoigna à Aveiro qu'il étoit dans la mesme résolution, & sous ce prétexte, ce Prince demanda au Capitaine l'établissement du commerce entre le Roy de Portugal, & luy. Aveiro y consentit; mais la suite luy ayant mieux fait connoistre le caractére du Béninois, il discontinua ce trafic, parce qu'il ne parloit plus de changer de Religion, & se retira.

Aveiro découvre le Royaume de Bénin.

Il n'en fut pas de mesme de tout ce qui s'étoit passé à Congo, & des ouvertures que Zacuta, l'un de ces Africains qui étoient venus à Lisbonne, avoit données au Roy, pour continuer ses navigations dans les extrémitez de l'Afrique. D. Jean, plein de ce désir, fit équiper deux vaisseaux avec une barque chargée de toutes les provisions nécessaires, & en donna le commandement à Barthelemy Diaz, Capitaine de grande réputation. Les continuelles & furieuses tempestes qu'il essuya depuis qu'il se fut mis à la Mer, ne l'empêcherent pas de pousser sa navigation trois cens cinquante lieuës par-de-là celle de Canus sur la mesme coste. Il découvrit un Cap, que d'abord il nomma *le Cap des Tempestes*, à cause des grands orages dont il avoit été battu avant que d'y parvenir; mais que le Roy appella *le Cap de Bonne-Espérance*, parce qu'il favorise la navigation sur les Mers Orientales, & qu'aprés l'avoir doublé, on a lieu d'espérer d'arriver bientost aux Indes. Ce Promontoire célebre est situé sur la pointe que l'Afrique forme du costé du Midy, entre le Cap de sainte Lucie, &

Le Roy envoye des vaisseaux en Afrique.

Il en donne la conduite à Diaz.

Découverte du Cap de Bonne-Espérance, & sa situation.

celuy des Anguilles, il paſſe pour le plus long & le plus dangereux qui ſoit au Monde. Enfin Diaz, qui avoit preſque conſumé tous ſes vivres, & perdu la plus grande partie de ſon équipage, ſe vit obligé de reprendre la route de Portugal, où il arriva dix-ſept mois aprés qu'il en fut parti. ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Les périls de cette navigation, dont Diaz rendit compte au Roy, ne le rebuterent point de l'empreſſement qu'il avoit de pénetrer juſque dans l'Abiſſinie, ſituée dans l'Etiopie Occidentale. La Religion de ce Prince n'eut pas moins de part à cet empreſſement, que ſon ambition & ſa gloire, ſur tout depuis qu'il eut appris que l'Empereur des Abiſſins étoit Chrétien, mais ſchiſmatique. Plein de cette eſperance, le Roy nomma Alfonſe de Paiva, & Pierre Covillan, pourfaire ce trajet. Le mérite de ces deux Gentilshommes, qui s'étoient diſtinguez par leur valeur, & par leur application aux Langues Orientales, les fit préferer à beaucoup d'autres, qui euſſent ſouhaité d'avoir cet employ. Ils partirent donc en qualité de négocians, firent la route de Naples & de l'Iſle de Rhodes, & trouverent des Chevaliers Portugais de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui leur faciliterent les moyens de paſſer à Aléxandrie, & de-là au Caire, où ils ſe ſéparerent. Paiva partit pour l'Etiopie, & Covillan prit la route de la Mer rouge pour aller à Aden, où s'étant embarqué il paſſa à Cananor, à Calécut, & à Goa, villes capitales des Indes. Il fit voile enſuite vers Sofala ſur la coſte d'Afrique, de-là il rentra dans la Mer rouge, & la parcourut à deſſein de gagner terre & de s'en retourner au Caire. Ce fut là qu'il apprit de deux Juifs, que le Roy envoyoit à Ormus, que Paiva étoit mort dans ſon voyage en Etiopie, ce qui le détermina d'y aller pour faire une alliance avec le Roy des Abiſſins.

Paiva & Covillan vont par ordre du Roy dans l'Abiſſinie.

Emanuel Telez Vaſconcellos, liv. 4.

Mort de Paiva.

Covillan, en quittant les deux Juifs qu'il avoit rencontrez dans une ville ſur ſa route, les chargea d'aller en Portugal à leur retour d'Ormus, & leur donna une lettre qu'il écrivoit au Roy. Il faiſoit ſçavoir à ce Prince qu'aprés avoir reconnu les Indes, & rangé la coſte d'Etiopie juſqu'à

Covillan rend compte au Roy de ſa navigation.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Sofala, il avoit appris que tout ce vaste Continent s'étendoit jusqu'au Cap de Bonne-Espérance; il supplioit le Roy par la mesme lettre, de ne point changer le dessein qu'il avoit formé d'envoyer des vaisseaux dans les Indes, & il l'asseuroit, que quand ses Pilotes auroient doublé le Cap, ils trouveroient des marchands de Quiloa & de Mélinde, qui leur serviroient de guide pour faire ce trajet.

Il va saluer l'Empereur Alexandre, & s'insinuë prés des Princes qui luy succédent.

Covillan arriva heureusement en Etiopie, & alla saluer l'Empereur Alexandre, qui le receut fort humainement, mais ce Prince n'ayant pas vécu long-tems aprés l'arrivée de Covillan, Nahu frere d'Alexandre, qui luy succéda, ne conceut pas d'abord la mesme estime pour ce Portugais. Toutefois cette espéce d'antipatie ne fut pas de longue durée. Covillan s'insinua si adroitement dans les bonnes graces du nouveau Roy, & les captiva si bien, que quand il voulut retourner en Portugal, Nahu le retint, & le maria avantageusement dans ses Etats.

Maffée Hist. des Indes, liv. 1. ch. 15. & 16.

Les Rois de Tombut, & de Mandingue, dont les Etats sont situez dans la Nigritie, païs d'Afrique, envoyerent des Ambassadeurs en Portugal, pour conclurre aussi une alliance avec le Roy, & dés-lors on traita les Chrétiens qui étoient dans les Etats de ces Princes, comme de nouveaux Alliez. Enfin, ces Africains trouverent les Portugais si habiles dans la Navigation, qu'ils préfererent leur manœuvre à celle des Grecs & des Cartaginois, qu'ils avoient jusque-là pratiquée.

L'Histoire remarque en cette année un exemple de fidelité en la personne d'un Portugais, nommé Ferdinand Rodriguez de Péreira, qui de tout tems avoit eu un dévoüement entier à la Maison de Bragance. Comme le zéle de Péreira ne s'étoit jamais réglé sur la bonne ou mauvaise fortune de cette Maison, ce fut de luy que se servit D. Jacques, fils aîné de Ferdinand, Duc de Bragance, pour porter une lettre à la Duchesse sa mere, qui étoit toûjours à Villaviciosa. Bien-que Péreira se fust déguisé avant que d'entrer en Algarve, & qu'il ne marchast que durant la nuit, il fut reconnu & mené au Roy. La crainte que ce

Pereira vient en Portugal par ordre de D. Jacques, fils du Duc de Bragance.

Portugais devoit avoir de la colére de D. Jean, en qui la mort du Duc de Bragance n'avoit point encore étouffé cette averſion naturelle qu'il avoit toûjours euë pour tout ce qui pouvoit avoir rélation à ces Seigneurs ou à leur nom, fit réſoudre Péreira de manger la lettre dont il étoit chargé; mais ſi cet expédient oſta au Roy une conviction manifeſte du ſujet qui avoit obligé Péreira de venir en Portugal, ſon déguiſement fit ſoupçonner à ce Prince qu'il n'y étoit venu qu'avec de mauvaiſes intentions. Dans cette penſée, on tâcha de corrompre ſa fidelité pour ſçavoir ſon ſecret, & on luy promit de grandes recompenſes. Pereira ne fut point tenté par les belles promeſſes dont on voulut le flater, ce qui détermina le Roy à le menacer de luy faire faire ſon procés, & de fait, il fut appliqué à la queſtion; mais les peines ne l'ébranlerent pas, non plus que les grandes promeſſes qu'on venoit de luy faire. Il ſouffrit, & ſe tut; de ſorte que n'en ayant pu rien ſçavoir, on fut obligé de le remettre en liberté.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Vaſconcellos, en la vie du Roy Jean II.

Il eſt arreſté & appliqué à la queſtion, par ordre du Roy.

Cet exemple de fidelité en la perſonne de Péreira, contribua beaucoup à l'horreur que l'on conceut contre un nommé Jean Alguada, ancien domeſtique de Pierre Alvarez de Sotto-mayor, Comte de Camigna. Cet homme, qui déſiroit d'avancer ſa fortune, eut aſſez de perfidie pour venir dire au Roy qu'Alfonſe de Sotto-mayor, fils de Pierre, étoit parti tout exprés de Caſtille pour attenter à ſa vie. Le Roy, à qui tout faiſoit ombrage depuis la mort des Ducs de Bragance & de Viſéo, ne négligea pas cet avis; mais afin de s'en mieux éclaircir, il ordonna qu'on s'aſſeuraſt de la perſonne de ce dénonciateur, & en meſme-tems il fit arreſter Alfonſe, que l'on appliqua pareillement à la queſtion, ſans luy avoir confronté ſon accuſateur & ſans aucune forme de procedure. Alfonſe, que ſon innocence ſoutenoit, & que ſon malheur n'abattit point au plus fort de ſes tourmens, ne convint en aucune maniére des injuſtes accuſations dont on le vouloit accabler. Il mépriſa le pardon qu'on luy faiſoit eſpérer s'il avoüoit ſon crime, & parut indifférent ſur la conſervation de ſa propre vie,

Le Comte de Camigna eſt fauſſement accuſé.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

s'il falloit l'achéter aux dépens de la verité & de ſon honneur. Une ſi grande conſtance toucha le Roy, & ouvrit les yeux des Juges ſur la dénonciation d'Alguada ; de ſorte qu'on réſolut de luy faire ſouffrir les meſmes peines auſquelles on avoit expoſé Alfonſe, afin de découvrir la verité d'un fait qui inquiétoit le Roy. Alguada étonné des tourmens qu'on luy préparoit, & d'ailleurs, preſſé de ſa trahiſon, n'eut pas la force ni la conſtance de les endurer, & ſur l'aveu qu'il en fit on le condamna à eſtre écartelé dans la grande place de Santaren. Comme le Roy ne pouvoit réparer l'outrage qu'on avoit fait à la perſonne & à la réputation d'Alfonſe, qu'en le retenant auprés de luy, il voulut bien oublier que ſon pere & luy avoient pris le parti de la Caſtille, & il le rétablit dans tous ſes biens, dont il avoit été dépoüillé à ce ſujet.

Punition de ſon dénonciateur.

Rétabliſſement de ce Comte.

Parmi tant de différentes affaires, le Roy autant appliqué au gouvernement de ſon Etat, que s'il n'euſt point été traverſé par les faux avis de quelques-uns, & par la mauvaiſe volonté de quelques autres, défendit par une de ſes Ordonnances, l'uſage de l'or & de l'argent, ſur les habits & dans les parures. Cette Pragmatique, c'eſt ainſi qu'on nomme les Réglemens en Portugal, ne fut pas également approuvée dans le Royaume. On diſoit, que de réduire un homme de condition à porter un habit auſſi ſimple que celuy d'un bourgeois, c'étoit les confondre l'un avec l'autre, & puiſque les charges que chacun poſſédoit ſelon ſa naiſſance, mettoient une grande différence entre-eux, il étoit auſſi de l'ordre & meſme de l'honneur du Royaume, que l'habit du Bourgeois ne fut pas ſemblable à celuy du Gentilhomme. Le Roy ne fit aucune attention à ces murmures publics, & au lieu de révoquer ſa Déclaration, il fut le premier à s'y ſoumettre. La Cour ſuivit ſon éxemple, & la ville qui ſe régle ordinairement ſur la Cour, en uſa de meſme.

Ordonnance contre l'uſage de l'or & de l'argent ſur les habits.

Sur ces entrefaites, Norogna, l'un des Ambaſſadeurs du Roy à Rome, partit de cette ville, paſſa à Veniſe, & revint en Portugal. Un Hiſtorien dit que ce Miniſtre, pen-

Zurita.

dant ſon ſéjour à Veniſe, avoit contracté une alliance entre le Roy ſon maître & cette République, & que meſme elle l'avoit reconnu pour ſon protecteur. Un autre Auteur fonde cette alliance ſur des conſidérations beaucoup plus anciennes, & dit qu'un Roy de Portugal, qu'il ne nomme pas, étant à Veniſe, quoy qu'*incognito*, y avoit été traité avec tant de magnificence & d'égard pour ſa perſonne, que depuis ce tems-là ſes deſcendans en avoient conſervé le ſouvenir. C'eſt néanmoins ce qu'on ne trouve pas dans les Archives du Royaume, ni dans aucune Hiſtoire Portugaiſe; ainſi, j'ay cru devoir en parler ici, pour avertir le Public de ne point donner dans un fait auſſi incertain qu'a paru celuy-là, à la plûpart des Auteurs qui ont travaillé à l'Hiſtoire avant moy.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Retour de Norogna en Portugal.

Marc. Ant. Sabellius Hiſt. Venet.

Au reſte, la Bulle que Norogna apporta de Rome, touchant la publication de la Croiſade pour la guerre d'Afrique, contribua beaucoup à faire oublier au Roy, tout ce qui luy étoit arrivé de déſagréable du coſté de cette Cour, depuis ſa proclamation. Comme le zéle de ce Prince pour la Religion, ne cédoit pas à celuy de ſes prédeceſſeurs ſur ce fait, il voulut renchérir ſur la conduite qu'ils avoient tenuë à la reception des Bulles, pareilles à celle que le ſaint Pere venoit d'accorder à ſa priére. Peu attentif en cela à entretenir une coûtume que les Rois de Portugal avoient autoriſée de tout tems, & que par reſpect pour le ſaint Siége il voulut abolir, il défera à la demande que le Pape luy fit de reformer la vérification que le Chancelier du Royaume avoit coûtume de faire des Bulles, & des Reſcrits Apoſtoliques, avant qu'ils fuſſent éxecutez.

Il apporte une Bulle de la Croiſade.

Le Pape Innocent VIII ſe ſervit de l'heureuſe diſpoſition où il ſceut que le Roy étoit, pour le porter encore plus promptement à abolir l'enregiſtrement dont il s'agiſſoit. Dans cette veuë, il luy repréſenta par un Bref particulier, que cette formalité étoit déſavantageuſe au ſaint Siége, & meſme à la réputation des Rois de Portugal, ſi zélez pour ſa gloire; que les inconveniens qui en procédoient étoient regardez comme une eſpéce de défiance & de mé-

Le Pape ſollicite le Roy de réformer la vérification des Bulles.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

pris, que la Cour de Portugal avoit pour les expéditions qui venoient de la grace des Papes, puis qu'elle les soumettoit aux formalitez de la Juriſdiction ſéculiére; qu'il n'ignoroit pas la longue poſſeſſion où il étoit d'en uſer de cette ſorte; mais qu'il eſpéroit de ſa piété & de ſa déference, qu'il préfereroit l'autorité de l'Egliſe à la ſienne propre; & que comme l'un de ſes enfans, il jugeroit en faveur de la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Enfin, il luy dit que cette action, ſi digne d'un Monarque Catholique, & d'un Royaume qu'on regarde comme un des plus puiſſans appuis de la Chrétienté, laiſſeroit par là à la poſterité un glorieux témoignage de ſa ſoumiſſion, & de ſon attachement à l'honneur du ſaint Siége.

Le Roy y conſent, mais on en murmure.

Ce Bref toucha le Roy, & le perſuada ſi vivement, que ce Prince occupé uniquement de la demande du Pape, conſentit à tout ce qu'il éxigeoit de luy. Loin que cette action fuſt approuvée en Portugal, les Juriſconſultes & la plûpart de ceux qui avoient quelque part au gouvernement, blâmerent une ſi aveugle complaiſance. Ils diſoient d'une commune voix, que de faire une rénonciation de cette nature, c'étoit abuſer du caractére de la ſouveraine puiſſance; que le Roy ne pouvoit de ſon chef préjudicier aux anciens priviléges de la Nation, ſans en prendre le ſentiment des Etats géneraux; que pour prix de leur obéïſſance à ſes ordres & à ſes volontez, il étoit obligé de les protéger & de les défendre; & qu'il ne pouvoit oſter à ſon Royaume, un droit tel que celuy dont il s'agiſſoit. Ils ajoûtoient, que la vérification des expéditions Apoſtoliques n'intereſſoit en aucune maniére l'obéïſſance, que de droit divin les Fidelles doivent au ſaint Siége, puis qu'elles ne regardent ordinairement que le temporel; que par cette vérification on obvioit à un grand nombre d'abus qui ſe pouvoient gliſſer dans un Etat, en arrétant le cours des Reſcrits & des Bulles qu'on pouvoit ſurprendre, & obtenir ſur de faux expoſez contre les Coûtumes, & contre les Loix d'un Royaume; que de ſoumettre ces expéditions au jugement de ceux qui y avoient un plus vif intereſt,

avant

avant qu'on les mist à éxecution, ne pouvoit faire aucun tort à l'autorité du saint Siége; & qu'enfin, cet usage avoit toûjours été pratiqué par tous les Princes Chrétiens, sans que le Clergé s'en fust jamais plaint, ni qu'il y eust formé aucune opposition. ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Si cette action dans le Roy ne fut pas géneralement approuvée, sa conduite, à l'égard du Roy de Castille, méritoit de grandes loüanges. Ce dernier Prince avoit formé le siége de Malaga, l'une des plus importantes villes du Royaume de Grenade, laquelle étoit alors possedée par les Maures, espérant qu'aprés la réduction de cette place il pourroit entiérement les chasser de ses Etats.

Comme ces Barbares prévoyoient que leur destinée en Castille, dépendoit en partie de la conservation de cette ville, ils la défendirent avec une valeur & une opiniâtreté extraordinaire. Elle fut si continuelle, que les assiégeans avoient consumé leurs munitions & leurs poudres, & qu'ils se voyoient obligez de lever le siége de devant cette place dans le tems qu'elle étoit sur le point de se rendre, quand le Roy leur envoya une caravelle chargée de poudres & de toutes les munitions qui leur manquoient pour venir à bout de leur entrepriſe. Tout autre que D. Jean auroit hésité à rendre un pareil office au Roy de Castille; mais le risque où il exposoit son Etat, qui confinoit avec celuy d'un si puissant & si dangereux voisin, en le délivrant de ses ennemis, ne fut point une de ces raisons de politique qui arrestèrent le Roy en cette occasion. L'honneur de la Religion & le plaisir de seconder les intentions d'un Prince Chrétien, l'emporterent sur son interest particulier, & il ne suivit que son zele pour la gloire de Dieu, & son amitié pour le Roy de Castille.

Le Roy secourt celuy de Castille, & luy envoye des munitions de guerre.

Enfin, D. Jean partageoit si heureusement ses soins entre ses alliez & ses peuples, qu'en mesme-tems qu'il sécourut le Castillan, il fit une remise des tailles & des gabelles qu'on levoit dans la ville de Sétuval. Cette générosité contribua d'un costé au rétablissement du commerce de cette ville, lequel ne consistoit en partie que dans la

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

peſche & dans les ſalines ; & de l'autre à l'embelliſſement & à l'utilité de la meſme ville, puis qu'on employa ces deniers Royaux à la conſtruction de pluſieurs Aqueducs, dont on avoit un beſoin extréme. On dit meſme que ces ſommes ne ſuffiſant pas pour l'achevement de cet ouvrage, le Roy y voulut contribuer du ſien, & qu'il mit ces Aqueducs dans l'état où ils ſont encore aujourd'huy.

Conſtruction des Aqueducs de Sétuval.

Dans le tems que ce Prince avoit projetté de revenir à Liſbonne, & de ſe rendre à un peuple qui auroit voulu ne le perdre jamais de veuë, on luy donna avis que la contagion s'y étoit renouvellée. Cependant, l'obligation où il étoit de faire partir une flotte pour l'Afrique, le détermina d'aller à Povos, ſituée ſur le Tage, & ſeulement éloignée de ſept lieuës de Liſbonne.

Telle étoit la ſituation des affaires du Roy en Europe, quand il apprit que deux Seigneurs Maures, nommez Barraxa, & Almandarin s'étoient revoltez contre le Roy de Fez, dont ils étoient les vaſſaux, & que ſe prévalant de leur crédit & de leurs richeſſes, ils ſe mettoient en devoir de luy diſputer la Souveraineté. Pour lors le Roy ſe fit une eſpéce de devoir d'entrer dans la querelle de ce Prince Maure, en conſidération de la tréve qu'ils avoient concluë entre-eux, & réſolut de mettre Barraxa à la raiſon, parce que c'étoit celuy qui en qualité de Xérif, donnoit plus de poids à la brigue faite contre le Roy de Fez.

Quelques Seigneurs Maures ſe revoltent contre le Roy de Fez.

Xérif, en langue Arabique, ſignifie *Race de Mahomet.*

Cette conjoncture de ligue détermina D. Jean à faire une manœuvre, où les intereſts de ce Prince Africain ſe trouvoient ſi bien confondus avec les ſiens propres, que ce nouvel allié eut ſujet de croire que le Roy ne l'avoit faite uniquement qu'en ſa faveur. Pour cet effet, il envoya de nouveaux ordres aux Gouverneurs de ſes places maritimes, de les munir de toutes ſortes de proviſions de guerre & de bouche ; d'en renforcer les garniſons, & d'y avoir le plus de cavalerie qu'il leur ſeroit poſſible, afin quelles fuſſent en état de faire teſte aux Maures, dont les principales forces conſiſtoient dans une nombreuſe cavalerie.

D. Jean épouſe les intereſts du Roy de Fez.

Pendant que le Roy envoyoit ſes ordres à Menezés, Gou-

verneur de Tanger, à Vaſco Coutigno, Commandant dans Arzile, & à Norogna, Gouverneur de Ceuta, il fit équiper trente vaiſſeaux de guerre, ſur leſquels il mit cent cinquante chevaux & mille fantaſſins, ſans compter un grand nombre de Volontaires, qui demanderent à faire cette campagne. Il en donna la conduite à Diégo Fernandez d'Almeida, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & nomma Jean d'Ataïde, fils aîné du Comte d'Atouguia, Amiral de cette flotte. Peu de tems aprés qu'elle fut partie de Portugal, elle alla heureuſement moüiller dans le havre d'Anafe, ſitué ſur la coſte d'Azamor. Ce port eſt fermé du coſté de la terre par une digue, qui forme une petite embouchure vers le Nord-Eſt, & il n'eſt pas moins ſeur vers le Sud-Eſt; de ſorte que les vaiſſeaux qui y ſont à l'ancre y peuvent demeurer comme dans un bon abry.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Le Roy envoye des vaiſſeaux en Afrique.

Almeïda, ayant débarqué ſes gens avant que le bruit de ſon arrivée fuſt répandu dans le païs, marcha toute la nuit, & entra dans quelques Bourgs rebelles, où il paſſa au fil de l'épée neuf cens Maures, & en fit quatre cens priſonniers. Cependant Barraxa, Gouverneur de Tetuan, fit des courſes dans les environs de Tanger, emmena pluſieurs Chrétiens, qu'il avoit trouvez dans les campagnes, & les fit eſclaves. Au bruit de ces hoſtilitez, Menezés, Gouverneur de ce païs, ſe mit en campagne, atteignit Barraxa, & le chargea avec tant de vigueur qu'il mit tous ſes gens en déroute. Il fit pluſieurs priſonniers, & entre-autres Barraxa, qui comme les autres Officiers, fut bleſſé en cette rencontre.

Almeïda Général de cette flotte, débarque ſes troupes.

Menezés fait priſonnier Barraxa, Gouverneur de Tetuan.

La priſon de ce Gouverneur, dont on redoutoit le courage répandit une joye générale parmi ſes ennemis, & l'on dit que pluſieurs d'entre-eux firent ſolliciter D. Jean de luy faire couper la teſte; mais ce Prince, qui eſtimoit la valeur juſque dans ſes propres ennemis, ne gouſta point ce conſeil. Loin de s'y rendre, il ordonna à Menezés de luy faire les meſmes traitemens, que ſi c'étoit un des Officiers généraux de ſon armée; d'oublier la qualité d'ennemi en la perſonne de Barraxa bleſſé; de luy dire qu'il avoit en-

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

voyé l'un de ſes plus habiles Chirurgiens, pour contribuer à ſa guériſon, & un Officier de ſes Finances, pour convenir de ſa rançon, qui fut fixée à quinze mille ducats ; outre la liberté de dix Chrétiens, qui fut ſtipulée par cet accord. Comme Barraxa n'étoit point alors en état de payer ſa rançon, il fit venir deux de ſes enfans, & quelques Seigneurs Maures d'entre ſes amis, qu'il laiſſa en oſtage. Il donna ſa parole, qu'il ne porteroit jamais les armes contre le Roy ; mais il y fut moins fidelle qu'on ne l'auroit deu attendre d'un homme de guerre ; & ſon caractére de Maure l'emporta dans cette occaſion ſur celuy de grand Capitaine & de brave ſoldat.

Généroſité du Roy à l'égard de ce Gouverneur.

Norogna, Gouverneur de Ceuta, n'eut pas le meſme bonheur que Menezés ; il fut maltraité par les Maures, & s'il euſt eu autant d'expérience que de valeur, il ſe ſeroit contenté d'avoir battu les ennemis, ſans ſe charger d'un butin qui les obligea de ſe raſſembler, & de pourſuivre ce Gouverneur, qui ſe retiroit dans la ville. Bien qu'inférieur en nombre, il fit alte, & aima mieux attendre fiérement les Barbares, que de prendre la fuite devant des gens que les Portugais avoient ſi ſouvent réduits à cette extrémité ; mais l'inégalité des deux partis étoit trop grande pour ſe tirer avec honneur de cette affaire. Norogna y donna de nouvelles preuves de ſon courage ; ſes Officiers & ſes ſoldats le ſeconderent ; mais pluſieurs d'entre-eux furent faits priſonniers en meſme-tems que leur Commandant. Chriſtoval de Mello, Gouverneur d'Evora ; Simon de Souſa, fils du grand Commandeur de l'Ordre de Chriſt ; Martin Vaſquez d'Acugna ; & Ferdinand Coutigno, tous gens d'une naiſſance & d'un mérite diſtingué, y périrent.

Norogna eſt fait priſonnier.

Le Roy ſenſible à cette perte, qui avoit mis la plûpart des grandes Maiſons en deüil, regretta ceux qui furent tuez dans ce combat, en parla avec éloge, & s'occupa des moyens de retirer d'entre les mains des Barbares, ceux qui avoient été faits priſonniers. Pour cet effet, il offrit de rendre les oſtages que Barraxa luy avoit laiſſez pour le prix de ſa rançon, & d'en faire un échange avec les Por-

On fait un échange avec les Maures.

tugais, qui étoient ſes priſonniers de guerre; ce qui fut éxecuté.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

Dans le tems que l'on plaignoit à la Cour la fâcheuſe deſtinée de tant de jeunes Seigneurs qui avoient péri en Barbarie, on apprit que le Comte de Borba, Gouverneur d'Arzile, avoit penſé tomber entre les mains des Maures par l'intrigue d'un homme de cette nation, nommé Bulula, en qui le Comte avoit pris confiance. Ce Maure, que les Coureurs de Tallaros, Gouverneur d'Alcacer, ville ennemie avoient fait priſonnier, fut mené chez ce Commandant qui ordonna qu'on le fiſt mourir, à cauſe de la trahiſon qu'il avoit faite en ſe rangeant du coſté des Portugais. Bulula ſe voyant ſur le point de périr, ſe jetta aux pieds de Tallaros, & luy promit de luy livrer le Comte de Borba, s'il luy donnoit la vie. Ce Commandant charmé de cette propoſition luy rendit la liberté, & dés ce moment ils convinrent qu'il mettroit ſes gens en embuſcade dans la plaine d'Alicante, à cinq lieuës d'Arzile; ſous prétexte de faire travailler à la culture des terres les plus proches de l'embuſcade, & que Bulula en iroit promptement donner avis au Comte, pour l'obliger de venir enlever ces laboureurs & leurs beſtiaux. La fidelité que juſque-là il avoit reconnuë dans ce Maure, le détermina à ſe mettre en campagne; mais de crainte de s'expoſer inconſidérement dans cette occaſion, il ſortit d'Arzile à la teſte de ſoixante & dix chevaux, & marcha droit à ceux qu'il avoit projetté d'enlever. Pour lors, les troupes que Tallaros avoit miſes en embuſcade, en ſortirent & chargerent le Comte. Ne pouvant donc éviter d'en venir aux mains, quoique fort inférieur à ſes ennemis, il ſe comporta d'une telle maniére en cette occaſion, qu'il joignit Tallaros, le bleſſa, mit toute ſa troupe en fuite, & fit un grand nombre de priſonniers. On dit que ce Commandant s'écria, dans le tems que ſes gens l'emportoient, *Comte, ne te vante pas tant de cette victoire. Si Dieu a été Chrétien aujourd'huy, il ſera demain Maure.* Cette action plut ſi fort au Roy, qu'il rappella le Comte à la Cour, d'où il avoit été éxilé, & qu'il donna la ſurvivance

Le Comte de Borba Gouverneur d'Arzile, eſt trahi par un Maure.

Il court riſque de la vie, & défait enſuite les ennemis.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

de ſon Gouvernement à Jean Coutigno ſon fils aîné, qui fut le premier Comte de Redondo, titre que depuis ce tems-là on a conſervé dans cette illuſtre Maiſon.

Coutigno eſt fait Comte de Redondo.

Cet avantage fut bientoſt aprés ſuivi d'un autre dans ce meſme païs de Barbarie. Comme le Roy n'y pouvoit aller ainſi qu'il avoit projetté de le faire, il y envoya cent cinquante chevaux & mille fantaſſins, ſous les ordres de Ferdinand Martinez Maſcarégnas, Capitaine de ſes Gardes, & d'Ariés de Silva, ſon grand Chambellan. Sitoſt qu'ils furent arrivez à Arzile, où ils avoient ordre de ſe joindre au Comte de Borba, dont je viens de parler, & à Jean de Menezés, Gouverneur de Tanger, ils allerent attaquer une place dans les environs d'Arzile, laquelle appartenoit aux Maures, & la prirent ſans que le Gouverneur d'Alcacer ſe miſt en devoir de la ſecourir. Ils paſſerent enſuite dans toutes les autres villes que les Portugais avoient conquiſes en Barbarie, en obſerverent les fortifications, renforcerent les garniſons, & retournerent en Portugal, où ils rendirent compte au Roy de l'état de ces places.

Le Roy envoye des troupes en Afrique, dont on renforce les garniſons.

Tandis que les Capitaines Portugais ſe ſignaloient en Afrique ; qu'ils y établiſſoient de plus en plus l'autorité du Roy, & qu'on joüiſſoit en Portugal d'une profonde paix, ce Prince voulut qu'on fortifiaſt les villes de la Province d'Eſtremadure ; que l'on conſtruiſiſt une Citadelle à Olivença, ſituée vers la frontiére de Caſtille ; qu'on délivraſt des Commiſſions pour faire de nouvelles levées ; & qu'enfin, on priſt des précautions pareilles à celles des préparatifs pour une grande guerre.

Il fait conſtruire une Citadelle vers les frontiéres de ſon Royaume.

Le Roy de Caſtille, ſurpris d'une conduite ſi formellement oppoſée au traité de paix conclu à Moura en 1478. chargea ſon Ambaſſadeur d'en parler au Roy, & de luy en demander la raiſon, puis que de ſa part il n'avoit contrevenu en aucune maniére aux conditions de ce traité. Les efforts que fit le Miniſtre Caſtillan, pour pénetrer les deſſeins du Roy furent inutiles, & l'on ne ſceut que longtems aprés, la propoſition que ce Prince avoit faite à ſon Conſeil, pendant ſon ſéjour dans la ville d'Almada, d'i-

imaginer un nouvel expédient pour marier le Prince Alfonſe ſon fils avec l'Infante Iſabelle, fille aînée du Roy de Caſtille. ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

De la demander par les voyes ordinaires, c'étoit ſe mettre au hazard de n'y pas réüſſir, parce que les Rois de France, de Naples, & des Romains y ſongeoient chacun de leur coſté, & qu'ils tâchoient de ménager cette alliance pour l'un de leurs enfans. Une ſi grande concurrence détermina D. Jean à donner de l'inquiétude au Roy de Caſtille, afin que ce Prince ne ſe repoſaſt pas ſi abſolument ſur la paix qui les avoit unis, qu'il puſt préferer l'alliance de l'un de ces Rois à la ſienne propre. Le Conſeil approuva cet expédient, & dés lors D. Jean nomma Rodrigue de Sande, pour aller négocier ce mariage. Soit que la manœuvre de ce Prince euſt véritablement allarmé le Roy de Caſtille, où qu'il euſt plus de gouſt pour s'unir par ce mariage avec le Portugal, Rodrigue réuſſit dans ſa négociation, & l'on réſolut de l'accomplir l'année ſuivante.

Politique impénetrable de ce Prince, concernant le mariage d'Alfonſe.

Vers ce tems-là, Fernandez Corréa, Réſident de Portugal en Flandres, fit ſçavoir la méſintelligence qui diviſoit Maximilien, nouvellement élû Roy des Romains, & Charles VIII, Roy de France, & luy inſinua de ſe rendre Médiateur de ce différent avant que la guerre fuſt allumée entre ces deux Princes. Si d'un coſté la proximité qui ſe trouvoit entre Maximilien, fils de l'Impératrice Léonore & le Roy, dont elle étoit la tante, engageoit D. Jean dans la querelle de Maximilien, d'un autre coſté, la longue amitié des Rois de France, & de Portugal, l'empêchoit de ſe déclarer. Partagé entre ſon parent & entre ſon allié, il avoit néanmoins réſolu d'envoyer en France Jean de Texéira, ſon grand Chambellan, en qualité d'Ambaſſadeur, pour raccommoder ces deux Princes; mais dans le tems que Texéira devoit partir, le Roy apprit la revolte des habitans de Bruges, & que par une déteſtable félonie, ils avoient arreſté Maximilien. Ce procedé irrita tellement le Roy, que loin de demeurer neutre entre ces deux Princes, il fit

Le Roy eſt ſur le point de ſe broüiller avec la France, au ſujet de la priſon de Maximilien.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

céder l'amitié au sang, prit le parti de Maximilien contre Charles, auquel il envoya porter un cartel par Edoüard Galvan, l'un de ses Conseillers d'Etat, & presta une somme considérable à Maximilien, pour subvenir aux frais de la guerre qu'on étoit sur le point d'entreprendre. La plus grande partie des autres Princes de l'Europe, à l'exception néanmoins de Charles, en vouloient user de mesme, & firent menacer les habitans de Bruges, de les aller punir de leur insolence, s'ils ne remettoient promptement Maximilien en liberté, & s'ils ne luy en faisoient une pleine satisfaction, en luy demandant trés-humblement pardon d'avoir osé attenter à sa liberté. Ces peuples allarmez de cette menace connurent leur tort, tâcherent de s'en disculper, ce qu'ils firent fort mal, & relâcherent Maximilien. Ce Prince se voyant en liberté envoya remercier le Roy, ainsi que ses alliez & ses amis, & les fit prier de ne point entrer à son sujet dans une guerre, qui ne pourroit avoir que de fâcheuses & de longues suites.

Plusieurs Princes prennent le parti de ce dernier, & on le met en liberté.

A peine les choses furent-elles pacifiées du costé de la France, que le Roy découvrit la nouvelle trahison que le Comte de Pegnamacor vouloit luy faire. Ce Comte toûjours occupé du chagrin que luy causoit son éxil à Séville, où par ordre de la Cour il s'étoit retiré depuis l'affaire du Duc de Bragance, projetta de se venger de D. Jean. Dans cette pensée il passa *incognitò* en Angleterre, s'adressa à Henry VII qui y régnoit pour lors, s'efforça de luy persuader de traverser le Roy dans ses découvertes & dans ses conquestes en Guinée, & luy éxagera l'honneur qu'il en recevroit, & les richesses immenses que ses vaisseaux en apporteroient dans son Royaume. L'Anglois donna dans cet avis, & sans faire attention à son ancienne alliance avec le Roy, non plus qu'à l'action qu'on luy suggéroit de faire, il s'enteſta du profit qui luy en reviendroit, & passa par-dessus ces moyens, tout illicites & quelque injustes qu'ils pussent luy paroistre. Cette espérance du gain, jointe à l'inimitié qui divisoit les Maisons de Lancastre, & d'Yorc, y contribua beaucoup; & comme le Roy étoit

Nouvelle trahison du Comte de Pegnamacor.

Il va en Angleterre & tâche de broüiller le Roy avec celuy de ce païs.

fort

fort proche parent de la premiere, & que l'Anglois étoit chef de la derniere, ce Prince ne balança pas plus long-tems à devenir l'ennemi de D. Jean. ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Il n'en fallut pas davantage pour resoudre le Roy à se débarasser d'un ennemi capital qu'il avoit en la personne du Comte. Dans cette pensée il choisit Alvaro de Camigna, homme courageux & fort déterminé, luy fit équiper une caravelle, l'envoya en Angleterre, & luy ordonna de se battre contre Pegnamacor, ou de l'amener en Portugal à quelque prix que ce fust. Bien que cet ordre dust estre fort secret, ce Comte en fut néanmoins averti, & comme il s'agissoit de sa vie, il usa de toutes sortes de circonspections pour se mettre à l'abri du danger qui le menaçoit; & de fait, il sceut si bien s'en garantir, que Camigna ne put trouver l'occasion d'executer son dessein.

Camigna va en Angleterre pour venger le Roy.

Il étoit trop important au Roy, de se précautionner contre les mauvaises intentions du Comte, pour temporiser davantage sur les moyens de s'asseurer de sa personne, & puis que jusque-là il n'avoit pu en venir à bout par les voyes qu'il s'étoit proposées, il jugea à propos de faire connoistre à Henry le caractére de Pegnamacor, par une lettre qu'il écrivit à ce Prince, & qu'il luy envoya par Airés d'Almada, Lieutenant criminel à Lisbonne. Cette lettre contenoit l'attentat que le Comte avoit projetté de faire sur sa personne, & rouloit sur le danger où les Princes s'exposent, en déferant aux avis d'un homme qu'on a reconnu pour traître. Le Roy luy faisoit ensuite un détail de cette trahison, & le prioit de faire arrester Pegnamacor, & de l'envoyer en Portugal avec une bonne escorte.

Ce Prince demande ce Comte à l'Anglois.

Henry ne pouvant se défendre de déferer aux plaintes du Roy, fit arrester le Comte; mais il se contenta de le faire conduire dans la Tour de Londres, sous prétexte qu'on ne pouvoit condamner un coupable sans l'avoir entendu dans ses faits justificatifs. Il n'étoit pas difficile de pénetrer les intentions de l'Anglois, & de voir que ce Prince feignoit d'entrer dans les interests du Roy; mais que dans le fond, il ne vouloit pas contribuer à la perte

ANS DE J. CHRIST. 1486. & ſuivantes.

d'un homme, qui avoit voulu luy rendre ſervice. Comme il étoit de la politique de D. Jean, de ne point faire connoiſtre ce ſoupçon, & de ne pas négliger auſſi la pourſuite de cette affaire, il envoya un nouvel ordre à Almada d'en dreſſer l'inſtruction, & d'en ſolliciter la déciſion; mais Pegnamacor avoit ſceu prévenir ſi à propos l'eſprit de Henry, ſur le caractére du Roy, que tandis qu'on temporiſoit ſur le jugement de cette affaire, le Comte ſe ſauva de la Tour, prit le chemin de Barcelonne, & s'en retourna à Séville, où il mourut peu de tems aprés.

L'Anglois le fait arreſter; mais le Comte ſe ſauve de ſa priſon.

Il n'en falloit pas tant pour broüiller ces deux Princes, & ſi D. Jean n'euſt été plus prudent que la plûpart de ceux qui l'approchoient, il ſe ſeroit vangé de l'Anglois. La conjoncture des affaires de ſon Etat ne luy permettant pas d'écoûter ſon reſſentiment, aux dépens du repos de ſes peuples, il ſe fit un ſcrupule de troubler une alliance entretenuë depuis ſi long-tems entre les Couronnes de Portugal & d'Angleterre, & renouvellée par le mariage de la Princeſſe Philipine de Lancaſtre, avec le Roy Jean I, l'un de ſes derniers prédeceſſeurs.

Sage reflexion du Roy ſur cette évaſion.

Sur ces entrefaites, un vaiſſeau qui venoit d'Arguin en Nigritie, arriva dans le port de Sétuval, où la Cour étoit alors, & amena un Prince Etiopien nommé Béomi, Roy des Jalofes. Cet Etat eſt ſitué du coſté du Cap-Verd, & contient tout le païs qu'on trouve entre les fleuves de Zanaga & de Cambéa, en Afrique. Ce païs eſt habité par différens peuples, au nombre deſquels on trouve les Jalofes, en tirant vers le Nord. Quoique ces peuples ſoient d'un caractére groſſier & farouche, toutefois, Béomi n'avoit rien que d'honneſte & de poli dans ſes maniéres; l'air de ſa perſonne, le caractére de ſon eſprit & de ſon humeur, ne différoit preſque pas de l'éducation que l'on donne aux jeunes Princes de l'Europe. Ses inclinations n'étoient pas moins nobles que ſes autres qualitez, & l'empreſſement qu'il témoignoit pour ſe faire Chrétien, relevoit beaucoup en luy tous les grands avantages qu'on y avoit remarquez.

Arrivée du Roy des Jalofes, en Portugal.

Caractére de ce Prince.

Le Roy luy fit préparer un logement dans la ville de Palméla, éloignée seulement d'une lieuë de Sétuval, luy donna des Officiers, & le fit traiter en Souverain. Comme ce Prince Africain persistoit toûjours dans le desir de se faire Chrétien, on travailla promtement à l'instruction de ce Néophite, & de ceux qui l'avoient accompagné dans son voyage; & peu de tems aprés, il fut en état de recevoir le baptême. Le Roy le tint sur les Fonts, & luy donna le nom de Jean; la céremonie de ce baptême fut solemnelle, & accompagnée de jeux & de grands repas. Ce nouveau Prince Chrétien écrivit aussitost au Pape Innocent VIII des lettres filiales & soumises; il le reconnut pour le Pere commun des Fidelles; il s'estima heureux d'estre de ce nombre; il fit en faveur du Roy une remise générale de ses Etats, & des terres qui en dépendoient; il s'offrit d'introduire les Portugais dans les Cours de la Libye intérieure, qui s'étendoit depuis le Mont-Atlas jusqu'au fleuve Niger, en Afrique, & promit de leur donner une pleine connoissance des mines & des richesses de ce païs.

ANS DE J. CHRIST. 1486. & suivantes.

Il se fait Chrétien, & fait au Roy une remise de ses Etats.

Le Roy pénetré de la gratitude qu'il reconnut dans le caractére de Béomi, continua à luy donner de nouvelles marques de son affection pendant son séjour en Portugal; mais pour profiter utilement des heureuses dispositions où il vit ce Prince génereux, il fit équiper vingt vaisseaux qu'on lesta de materiaux propres pour bâtir une Eglise, & pour construire un Fort sur le bord du Zanaga, parce que c'étoit le lieu le plus commode pour le commerce & pour la cargaison.

1488.

Pierre Vas d'Acugna, à qui le Roy donna la conduite de cette flotte, partit avec Béomi, & arriva heureusement en Etiopie, où l'on commença à éxecuter ce qu'on avoit projetté en Portugal; mais la mort de ce Prince, que d'Acugna poignarda, sans qu'on en ait pu sçavoir la véritable cause, ruina dans un instant tous les grands projets qu'on avoit faits à Lisbonne. Comme les Portugais devoient craindre que les Africains, irritez de cette action, ne s'en vengeassent sur eux, s'ils séjournoient plus long-tems en

Il part sur les vaisseaux que le Roy envoye.

Mort violente de ce Prince,

ANS DE J. CHRIST. 1488. Etiopie, ils leverent l'ancre, & reprirent la route de Portugal.

Le Roy le regrette. Si le Roy eut lieu de regreter la dépenſe qu'il avoit faite, & qui devint inutile par l'emportement d'Acugna, il ſe trouva encore plus ſenſible à la perte de Béomi, qu'à celle des grandes ſommes qu'il avoit employées pour établir le commerce dans la Libye. Quoique l'indigne procedé d'Acugna duſt apparemment ruiner l'eſpérance du trafic, & préjudicier à la réputation que les Portugais s'étoient aquiſe dans les Cours de la plûpart des Princes de cette partie du Monde, on ne laiſſa pas néanmoins de leur y faire un bon accueil. On ſçavoit celuy que le Roy avoit fait à Béomi, & le fameux armement qu'il y avoit envoyé incontinent aprés que le traité de leur alliance eut été conclu.

1489. D'Acugna, convaincu de la noirceur de l'action qu'il venoit de faire, imagina divers moyens de s'en pouvoir diſculper dans l'eſprit du Roy & parmi les peuples. Il accuſa Béomi d'avoir voulu faire une trahiſon, qui n'intereſſoit pas moins la gloire de ſon Maître, que la vie des ſoldats qu'il avoit ſur ſes vaiſſeaux. Comme le péril luy avoit paru extréme & preſſant, & qu'il n'avoit pu, diſoit-il, s'en appercevoir, que quand il n'étoit plus temps d'y remedier, il avoit cru devoir attenter à la vie de ce Prince, aux dépens meſme de ſa propre réputation, qu'il avoit mieux aimé compromettre, que de riſquer la flotte & les troupes que le Roy luy avoit confiées. A juger de la conduite d'Acugna, par l'air ſincére de ſa juſtification, loin de le condamner, on euſt deu loüer ſon zéle ; mais le Roy inſtruit, dit-on, de la vérité de ce fait, ajoûta peu de foy aux diſcours d'Acugna, & jugea plus à propos d'ignorer l'énormité de ce parricide, que de le rendre public par la punition exemplaire des auteurs & des complices d'une telle action.

D'Acugna tâche de ſe juſtifier.

Conqueſte de la ville de Gratioſa, & ſa ſituation. On tâcha de réparer en Barbarie, ce que le Roy avoit manqué dans le païs des Jalofes, par la priſe que l'on fit de la ville de Gratioſa, ſituée dans une petite Iſle que forme

la riviére de Lucende ; c'eſt la meſme qui traverſe la ville de Larache, au Royaume de Fez. Incontinent aprés que les Portugais eurent fait cette conqueſte, on travailla à la conſtruction d'un Fort, où dans la ſuite ils laiſſerent une bonne garniſon, qui tenoit en reſpect la campagne des environs, & qui commandoit l'un & l'autre bord de cette riviére. De plus, c'étoit une place frontiére, & voiſine des villes de Méquinez & d'Alcacer, dont les habitans paſſoient pour riches & fort accommodez. Enfin Gaſpard Suſarte, homme de teſte & de main, & trés expert pour faire bâtir une place de guerre auſſi-bien que pour la défendre, receut ordre de s'appliquer à la conſtruction de ce Fort, dont le Roy connoiſſoit l'importance pour la continuation de ſes conqueſtes en Afrique. Pour cet effet, il alla à Tavira, ville du Royaume d'Algarve, afin d'eſtre plus en état d'animer ſes gens par ſa préſence, & de les ſecourir en tems & lieu. Mulei Xeque, Roy de Fez, allarmé d'un tel voiſinage, raſſembla tout ce qu'il avoit de troupes ſur pied, fit de nouvelles levées, & marcha à la teſte d'une formidable armée, à deſſein de s'oppoſer aux entrepriſes des Portugais, & de les chaſſer de Barbarie.

ANS DE J. CHRIST. 1489.

Le Roy y fait conſtruire un Fort.

Le Roy de Fez vient avec une nombreuſe armée.

Ce n'étoit pas ſans ſujet que ce Prince Maure ſe précautionnoit contre-eux. Il en connoiſſoit la valeur & vouloit les traiter en ennemis, parce qu'il craignoit de les avoir un jour pour ſes maîtres ; mais le Roy de Fez s'y étoit pris un peu trop tard, & tandis qu'il levoit des troupes le plus diligemment qu'il luy étoit poſſible, Suſarte avoit tellement avancé la conſtruction de ce Fort, qu'il ſe trouvoit en état de réſiſter à ce Prince, qui étoit venu pour l'aſſiéger. Le Roy, que ſes eſpions informoient de toutes les manœuvres des ennemis, envoya un ordre qu'on fiſt entrer de la cavalerie & de l'infanterie dans cette place, & qu'on y jettaſt de nouvelles munitions de guerre & de bouche, que Martin de Caſtelblanco, & Fernandez d'Almeida, eurent ordre d'eſcorter. Cependant toute l'armée de Mulei étant arrivée, il inveſtit la place, & tâcha de s'emparer de quelqu'un de ſes dehors ; mais il fut vigou-

On jette des troupes & des vivres dans cette place.

ANS DE J. CHRIST. 1489.

reuſement repouſſé, & meſme avec une perte aſſez conſidérable, il s'en ſeroit mieux apperceu ſans la multitude de ſes troupes. D'ailleurs, le feu continuel de l'artillerie des aſſiégez avoit tellement rebuté les aſſiégeans, qu'ils n'oſoient l'affronter pour s'approcher de la place, de ſorte qu'ils ne l'endommageoient pas beaucoup, parce qu'ils ne la battoient plus que de loin.

Les ennemis réuſſirent mieux dans la manœuvre qu'ils firent ſur la riviére, afin d'empêcher que la flotte des Portugais ne puſt approcher de la Ville ni du Fort, pour y jetter de nouvelles troupes, ce qui détermina le Roy à marcher luy-meſme au ſecours de cette place. Dans cette penſée, il le propoſa à ſon Conſeil de guerre d'une maniére vive & preſſante, & parut moins occupé de ſa gloire & de ſon intereſt propre, que du deſir de partager avec ſes ſoldats, les périls d'une guerre où ils ne s'expoſoient que par un mouvement de leur zéle pour ſon ſervice. Ceux qui entrerent dans ce Conſeil s'oppoſerent autant qu'ils purent à la réſolution que le Roy avoit formée, & luy repréſenterent la déſolation où l'on ſeroit dans le Royaume, ſi cette campagne luy devenoit auſſi funeſte qu'il y avoit lieu de l'appréhender. Cette remontrance, & non pas le péril, ſuſpendit la réſolution du Prince. Il étoit preſt à ſe rendre à leurs priéres, quand on vint luy annoncer l'arrivée de Jean d'Abranchés, fils du fameux Alvaro Vas d'Almada, de qui j'ay parlé dans le régne du Roy Alfonſe V. La confiance que le Roy avoit en la perſonne de ce Seigneur, dont il connoiſſoit la valeur & la ſageſſe, étoit ſi grande qu'il luy demanda ſon avis particulier ſur l'affaire qu'il venoit de propoſer à ſon Conſeil. D'Abranchés, qui ignoroit ce que l'on y avoit dit, eſtima que le Roy ne devoit ſe repoſer que ſur luy meſme du ſuccés de ſes armes ; que ſa préſence donneroit un nouveau relief à la gloire qui luy en reviendroit, & qu'elle augmenteroit l'émulation parmi ſes troupes ; que ſa Majeſté en pouvoit juger par la réſiſtance des aſſiégez, qui ſe faiſoient un point d'honneur de ſoutenir un ſiége contre une ſi formidable

Le Roy projette d'aller à Gratioſa.

On s'y oppoſe dans le Conſeil de guerre.

D'Abranchés y détermine le Roy.

armée, parce qu'ils ſçavoient que leur Prince étoit à portée pour les ſecourir. Sur ce fondement, il éxagera ce qu'ils ſeroient capables de faire, quand ils le verroient à leur teſte; il ajoûta, qu'il ne falloit pas balancer plus long-tems ſur cette entrepriſe, puis qu'il s'agiſſoit de la conqueſte de toute l'Afrique, & d'intimider les Princes Barbares, qui ſe déclaroient ſes ennemis. ANS DE J. CHRIST. 1489.

Comme cette derniére opinion quadroit mieux avec celle du Roy, il la ſuivit préferablement aux autres. Soit que ceux qui s'y étoient d'abord oppoſez vouluſſent ſe faire un mérite de n'avoir pas été d'avis que le Roy compromiſt ſi librement ſon armée & ſa vie, ou que par un eſprit de complaiſance ils feigniſſent de s'accommoder aux ſentimens du Roy, il eſt conſtant que la plûpart d'entre-eux en changerent. A peine le voyage de D. Jean fut déclaré, que les Seigneurs qui ne l'avoient pas ſuivi à Tavira, y vinrent en poſte, afin de partager avec luy les périls de cette campagne.

Au bruit de cette nouvelle, Mulei ne ſe croyant pas en ſeureté au milieu de cette prodigieuſe quantité de gens de guerre, qui étoient venus pour le défendre, fit propoſer une tréve. Comme les affaires du Roy n'étoient pas en ſi bon état que les ennemis ſe le perſuadoient, ce Prince conſentit à cette propoſition, nomma pour ſes Ambaſſadeurs Ruy de Souſa, Alfonſe de Monroy, Grand Maître de l'Ordre d'Alcantara en Caſtille, & Ariés de Silva, Général de ſa flotte, & leur donna pouvoir de conclure cette tréve aux conditions qui pourroient luy eſtre les plus avantageuſes. Il fut donc arreſté que le Roy rendroit la ville de Gratioſa, au meſme état qu'il l'avoit priſe; qu'il feroit démolir le Fort, & qu'il retireroit ſa garniſon qui en devoit ſortir tambour battant & enſeignes déployées, avec armes & bagages. Le Roy de Fez propoſe une tréve.

Au reſte, on peut dire qu'il y eut beaucoup de prudence dans la concluſion de cette tréve. La conſervation de Gratioſa étoit ſi préjudiciable aux Portugais, à cauſe de l'intemperie de l'air qu'on y reſpire, que la maladie conta-

ANS DE J. CHRIST. 1489.

gieuse avoit considérablement diminué la garnison, ce qui porta le Roy à recompenser ceux qui en revinrent. Ce ne furent pas seulement les gens de guerre qui eurent part à ses libéralitez; Pierre Pantoja, Bourgeois de Tavira, qui luy avoit presté une somme considérable, en ressentit aussi les effets. Ce Prince qui vouloit payer en Roy, ordonna outre le rembourſement de cette somme, qu'on luy en multipliast les interests, & qu'on en proportionnast le payement aux différens refus que Pantoja avoit faits de les recevoir; de sorte que Pantoja se vit obligé d'accepter un bien que le Roy luy fit avec tant d'agrément & de reconnoissance.

Différentes libéralitez du Roy.

Cette générosité dans le Roy, qui étoit allé à Béja dans l'Alentéjo, fut suivie immédiatement aprés de l'honneur qu'il fit à Pierre de Norogna, Comte de Villa-Réal, à qui il donna le titre de Marquis. Ce fut le premier de sa Maison, & le seul que ce Prince fit pendant son régne. Comme cette céremonie ne s'étoit point faite depuis qu'il étoit sur le trone, il voulut qu'elle se passast avec beaucoup de magnificence dans la ville de Béja, où il étoit depuis son retour d'Algarve. Pour cet effet, on dressa un haut dais, dans son appartement; le Prince Alfonse son fils étoit à sa droite, & le Duc de Béja à sa gauche. La Cour étoit nombreuse par la grande affluence de Seigneurs qui avoient suiui le Roy, & qui étoient alliez ou amis du Comte; les uns & les autres étoient fort brillans par leurs parures, & par celles de leurs livrées. Quatre Conseillers d'Etat accompagnoient le Comte; le premier portoit l'Ecusson de ses armes; le second son épée; le troisiéme son bonnet de velours fourré d'hermines; & le dernier tenoit un bassin d'or dans lequel on avoit mis une riche bague. Cette marche se fit au bruit des tambours & des trompettes.

Il donne le titre de Marquis à Norogna, Comte de Villa-Réal.

Céremonies qu'on observa en cette occasion.

Sitost que le Comte fut arrivé auprés du dais, il fit une profonde reverence au Roy. Pour lors, Jean Texeira, Chancelier du Royaume, prit la parole & fit un fort beau discours au sujet de cette céremonie. Il s'étendit beaucoup sur

Discours du Chancelier à ce sujet.

les

les royales vertus de D. Jean, & particuliérement sur la justice que ce Prince rendoit au mérite de ceux qui s'étoient distinguez par leur affection & par leurs services; il applaudit au bonheur que le Prince D. Alfonse avoit d'estre né d'un si grand Monarque, & à celuy que le Royaume auroit un jour d'estre gouverné par un Prince qui ne succéderoit pas moins aux rares qualitez du Roy son pere, qu'à son trône & à ses Etats. Il parla ensuite du Comte, fit son éloge, déduisit les services qu'il avoit rendus à l'Etat, repassa sur ceux de ses prédecesseurs, & s'étendit sur l'ancienne & illustre noblesse de la Maison de Norogna, qui descend du costé paternel de Henry II, Roy de Castille, & de Ferdinand I, Roy de Portugal.

ANS DE J. CHRIST. 1489.

Origine de la Maison de Norogna.

Incontinent aprés cette harangue, le Roy, aux pieds de qui le nouveau Marquis étoit à genoux, luy mit sur la teste le bonnet fourré d'hermines, comme une marque de la fidelité qu'il luy devoit. Il luy ceignit son épée, afin de l'engager à se souvenir de l'usage qu'il en devoit faire pour le service & pour le bien de l'Etat; il coupa avec cette mesme épée, les pointes de l'Etendart, où les Armes de Norogna étoient brodées, céremonie qu'on ne pratiquoit anciennement qu'à l'égard des Princes; enfin il luy donna la bague, comme un nouveau gage d'une plus prochaine alliance avec sa personne, & en mesme-tems il luy remit les Lettres Patentes de son titre de Marquis. Cette céremonie fut accompagnée d'une grande feste, où Norogna receut tous les honneurs que luy attira celuy dont le Roy venoit de recompenser son mérite & ses services.

Le Roy le revest du caractére de Marquis.

Cette nouvelle année ne fut pas seulement heureuse pour la réputation des Portugais, mais encore solemnelle par le mariage du Prince Alfonse, avec l'Infante Isabelle, fille aînée de Ferdinand V, Roy de Castille, & de la Reine Isabelle sa femme. Dans cette veuë, le Roy partit pour Evora, à dessein d'y convoquer les Etats géneraux; d'y proposer le mariage du Prince, & d'y trouver les expédiens qui seroient les moins onéreux à ses sujets, pour subvenir aux dépenses qu'il étoit obligé de faire. Quoiqu'ils fussent

1490.

Convocation des Etats géneraux à Evora.

ANS DE J. CHRIST. 1490.

trés-bien disposez pour accorder tout ce qu'on voudroit éxiger d'eux en cette occasion le Roy voulut qu'on parlast de l'état où la guerre d'Afrique avoit réduit ses finances, afin de faire comprendre à ses peuples, qu'il ne consentoit à de nouvelles levées qu'à regret, & que dans un besoin légitime. Comme on ne l'ignoroit pas dans le Royaume, & que les Portugais désiroient avec ardeur l'accomplissement du mariage du Prince, les Etats firent un présent au Roy de cent mille ducats, somme, qui en ce tems-là étoit aussi considérable qu'elle le seroit peu en celuy-cy, où l'argent est devenu plus abondant.

Les Etats donnent au Roy cent mille ducats.

Tandis que D. Jean étoit à Evora, Ferdinand & Isabelle vinrent à Séville, où le mariage d'Alfonse avec l'Infante de Castille, fut entiérement conclu. Sitost que le Roy en eut la nouvelle, il nomma Ferdinand de Silveira, & Jean de Texeira, pour ses Ambassadeurs Extraordinaires en Castille, & leur donna aussi-bien que le Prince son fils, les pouvoirs nécessaires de faire la céremonie des fiançailles en présence du Roy de Castille; celle des nôces se devant célebrer en Portugal, conformément à ce qui avoit été résolu par le traité. Cette alliance répandit une extréme joye dans l'un & l'autre Royaume, & les peuples abbatus par la durée des guerres qu'ils avoient essuyées, se préparoient à goûter les douceurs d'une solide & longue paix. Les Rois aussi-bien que leurs sujets, entroient dans cette joye commune, & se promettoient d'éviter les occasions qui pourroient la troubler & y donner atteinte. Enfin, la grande jeunesse du Prince & de l'Infante, ne concouroit pas moins que l'union des Rois leurs peres, à leur faire espérer une longue suite de bonheur & de prospéritez. Telle étoit la situation des cœurs & des esprits, quand le Roy apprit la mort de l'Infante Jeanne, sa sœur unique, qui arriva dans le Monastére d'Aveiro, où elle s'étoit retirée. Le deüil qu'il fallut prendre à la Cour dans le tems que chacun se préparoit à de brillantes & de riches parures, fut un contretems assez fâcheux, ce qui fut cause que ce deüil fut moins long qu'il

Conclusion du mariage du Prince.

Mort de l'Infante D. Jeanne sœur du Roy.

auroit été ſans la conjoncture du mariage du Prince.

ANS DE J. CHRIST. 1490.

Sur ces entrefaites, l'Infant D. George, fils naturel du Roy, vint à la Cour. Ce Prince l'avoit eu avant ſon mariage, d'Anne de Mendoça iſſuë d'une illuſtre Maiſon de Caſtille; & comme il l'aimoit tendrement, & que D. George, tout jeune qu'il étoit, promettoit déja beaucoup, il le voulut légitimer & reconnoiſtre dans les formes.

Arrivée de D. George à la Cour.

La maladie contagieuſe qui ſurvint auſſitoſt aprés dans la ville de Liſbonne, où le Roy étoit revenu aprés la ſéparation des Etats, l'obligea de retourner pomptement à Evora, où il donna ſes derniers ordres pour le mariage du Prince. Le Roy de Caſtille, qui de ſon coſté n'épargnoit rien pour faire partir l'Infante, nomma Pierre Gonçalez de Mendoça, Cardinal de Caſtille, & pluſieurs autres Seigneurs pour la conduire juſqu'au bord de la riviére de Caja, qui ſépare le Portugal, d'avec la Caſtille.

Départ de l'Infante Iſabelle.

D. Emanuel, Duc de Béja, fils de Ferdinand, Duc de Viſéo, & petit-fils du Roy Edoüard, accompagné des Eveſques d'Evora & de Coïmbre, des Comtes de Monſanto, & de Marialva, & d'un grand nombre d'autres Seigneurs Portugais, allerent au-devant de l'Infante, que le Cardinal remit entre les mains du Duc. Cependant le Roy & le Prince ſe rendirent à Eſtremos, où Martin d'Acoſta, Archeveſque de Brague, fit la bénediction nuptiale. La Cour retourna enſuite du coſté d'Evora, & alla loger dans le Convent de S. Jérome, éloigné d'une demi-lieuë de cette ville, en attendant qu'on y euſt achevé les préparatifs qu'on faiſoit pour l'entrée du Prince & de la Princeſſe.

Célebration du mariage d'Alfonſe, à Evora.

Sitoſt que les choſes furent entiérement diſpoſées, le Roy fixa le jour de cette céremonie, & nomma ceux qui devoient remplir les principales fonctions. Le Prince & la Princeſſe monterent à cheval; le Duc de Béja marchoit à pied, & tenoit les reſnes du cheval de cette Princeſſe. Un grand nombre de jeunes Seigneurs magnifiquement veſtus les précedoient à pied, & teſte nuë. Le Roy, environné de ſa Cour, ſe faiſoit diſtinguer par l'éclat de

Entrée de la Princeſſe dans cette ville.

ANS DE J. CHRIST. 1490.

ſa bonne mine, & étoit veſtu à la Françoiſe. On y trouva fort à redire, & de ce que le Duc de Béja, qu'on regardoit comme le premier Prince du ſang, & comme le ſecond héritier à la Couronne, marchaſt confuſément avec les autres Grands du Royaume. Ce Duc étoit trop clairvoyant pour ne pas pénetrer les intentions du Roy, & comme il en connoiſſoit la politique, il attribuoit la maniére dont on le traitoit au crime du Duc de Viſéo ſon frere. Loin de réflechir ſur ce qu'on luy faiſoit faire en cette cérémonie, il ſe fit un devoir d'obéir, & ſe ſoumit à marcher à pied devant une Princeſſe, dont il ne ſe flattoit pas d'eſtre un jour l'époux & le Roy, ainſi qu'il arriva quelques années aprés.

Caſtalde.

Un fameux Orateur, que le Roy avoit fait venir de Sicile pour profeſſer les belles lettres à Liſbonne, harangua la Princeſſe à ſon entrée dans Evora au nom des Magiſtrats de cette ville; on y célebra par de ſuperbes feſtins & par de magnifiques ſpectacles, la feſte de ces nôces. Le Roy ordonna des combats de Taureaux, qui précederent un Carouſel fort galant, dont il voulut faire la dépenſe, & fournir des armes & des chevaux à ceux qui devoient entrer en lice. On dit meſme qu'il rompit une lance avec tant de grace & d'adreſſe, qu'il remporta le prix deſtiné pour celuy qui ſe ſeroit le plus diſtingué dans cette jouſte.

Le Roy fait un Carouſel, & rompt la lance.

Le grand concours de monde qui vint de toutes parts à Evora, y cauſa la meſme corruption qui avoit obligé le Roy de ſortir de Liſbonne; de ſorte qu'il partit pour aller à Viana d'Alvito, ville d'Alentéjo, où François Coutigno, Comte de Marialva, fit renouveller les meſmes plaiſirs que la Cour avoit commencé à gouſter à Evora. Comme ce Seigneur s'étoit retiré dans ſes terres depuis la mort du Roy Alfonſe V, qui l'honoroit d'une eſtime particuliére, & qu'il n'avoit pas ſuivi le Roy dans ſon voyage à Evora, il ne ménagea rien pour répondre à l'honneur qu'il luy fit en cette occaſion.

La contagion oblige la Cour d'aller à Viana, dont Coutigno fait les honneurs.

Mais ces plaiſirs & cette joye furent traverſez par une

maladie qui survint au Roy. Elle fut si violente & si dangereuse, que les Médecins la crurent mortelle. On dit que ce Prince commença à en ressentir les effets, sitost qu'il eut beu de l'eau d'une fontaine prés d'Evora. La mort de deux Cavaliers Portugais, qui en avoient aussi beu, fit soupçonner qu'on l'avoit empoisonnée. Sur de tels indices, on tâcha de découvrir les auteurs de ce nouvel attentat; mais on n'en put venir à bout, & la convalescence du Roy contribua beaucoup à ensevelir dans un profond oubli tout ce qui pouvoit avoir contribué à cette déteſtable action. Comme le seul bon air pouvoit achever de rétablir une santé aussi précieuse que celle de ce Prince, il partit pour aller à Santaren, & de-là à Alméirin, l'une de ses plus agréables Maisons de Plaisance, située sur le Tage. Ce fut-là qu'il receut les complimens que les Ambassadeurs des Princes étrangers vinrent luy faire sur le mariage d'Alfonse son fils.

ANS DE J. CHRIST. 1490.

Maladie du Roy, & sa convalescence.

Il reçoit les complimens sur le mariage du Prince.

Peu de tems aprés, on apporta de Rome la confirmation que le Pape Innocent VIII luy envoyoit de la remise qu'il avoit faite en faveur du mesme Prince, des Grandes Maîtrises des Ordres d'Avis & de S. Jacques. Ces Ordres avoient été réunis à la Couronne pour éviter les abus qui s'y étoient glissez, pendant que des Seigneurs particuliers en avoient été les Grands Maîtres. Enfin, tout sembloit prospérer dans le Royaume depuis le rétablissement de D. Jean, quand le profond contentement que l'on y goûtoit, fut troublé par la mort du Prince Alfonse. Ce funeste accident arriva durant le séjour que le Roy faisoit à Santaren, où par ordonnance de ses Médecins, il demeura tout l'Eté pour prendre le bain dans le Tage. Un jour que D. Jean étoit prest d'y entrer, il envoya proposer à Alfonse d'estre de la partie; mais ce Prince fatigué d'une longue chasse qu'il avoit faite, le fit supplier de l'en vouloir dispenser. Cette réponse obligea le Roy de l'aller voir avant que de se mettre dans le bain. Comme il l'apperceut à une fenestre de son Palais avec la Princesse, il se contenta de la saluer, & passa outre.

Le Roy prend le bain dans le Tage.

ANS DE J. CHRIST. 1490.

Cependant, la réflexion que fit Alfonſe ſur l'excuſe dont il s'étoit ſervi pour ne pas profiter de l'honneur que le Roy avoit voulu luy faire, le détermina bruſquement de monter à cheval & de l'aller joindre; mais il le trouva dans le bain. En attendant qu'il en fuſt ſorti, Alfonſe propoſa à Jean de Menezés de faire une courſe à cheval. Ce Seigneur, de qui la prévoyance accompagnoit toutes les actions, luy repréſenta les dangers auſquels il s'expoſoit faute de jour, & le ſupplia de différer cette courſe juſqu'au lendemain.

Le Prince y conſentit, deſcendit de cheval, & voulut monter une mule, ſuivant l'uſage de ce tems-là; mais un étrier s'étant rompu il remonta à cheval, & preſſa ſi vivement Menezés de faire la courſe qu'il luy avoit déja propoſée, que ce Seigneur, aprés s'en eſtre défendu le mieux qu'il luy fut poſſible, crut manquer à ſon devoir & à la complaiſance, s'il refuſoit d'obéïr. L'Hiſtoire remarque que Menezés ne vouloit rien entreprendre d'extraordinaire le jour du Mardy, ſoit que ce fuſt ſcrupule, où qu'il euſt éprouvé que ce jour luy étoit fatal, le Prince & luy montérent à cheval, l'un avec beaucoup de plaiſir & l'autre avec beaucoup de regret. Ils étoient à la moitié de la courſe, quand par malheur un jeune homme traverſa la carriére qu'ils s'étoient propoſé de courir. Le cheval du Prince eut peur, ſe cabra, & ſe renverſa ſur luy; cette chute fut ſi terrible qu'Alfonſe demeura ſans mouvement & ſans connoiſſance, & l'on n'eut le tems que de le porter dans la cabanne d'un peſcheur. Le Roy, la Reine, & la Princeſſe y accoururent, tandis qu'on envoya de tous coſtez chercher du ſecours; mais le mal étoit ſi grand qu'il ſe trouva audeſſus des rémedes humains, & l'on ne fut plus occupé que de recourir à ceux de l'ame; de ſorte que ce Prince mourut le meſme jour de ſa chute, & dans la dix-ſeptiéme année de ſon âge. Ainſi la Couronne de Portugal, qui depuis trois cens cinquante années étoit paſſée des peres aux fils, & des freres aux freres, ſans interruption de la ligne directe & maſculine, tomba par cette mort dans la ligne collatérale des Ducs de Viſéo, Alfonſe n'ayant point laiſſé de

1491.

Faria i Souſa, lib. 1. cap. 14.

Mort impréveuë du Prince Alfonſe.

La Couronne doit tomber dans la ligne collatérale.

ANS DE J. CHRIST. 1491.

postérité. Il seroit difficile d'exprimer la vive affliction que ce cruel accident causa dans tout le Royaume, chacun en raisonna selon son génie particulier.

Ceux qui ne consultoient que le peuple, disoient que la mort du Prince devoit estre regardée comme une punition de l'injustice que le Roy avoit faite à l'Infante Jeanne, fille de Henry IV, Roy de Castille. Quoi-qu'il en soit, ce coup luy fut trés sensible. Comme cette douleur étoit vive & recente, le Roy jugea à propos de se retirer dans une maison particuliére, pour se dérober aux complimens de condoléance qu'on venoit luy faire de toutes parts.

Bien que la Ducheſſe de Bragance n'euſt point paru à la Cour, depuis la mort du Duc son mary, & l'éxil de ses enfans, elle vint néanmoins à Santaren, où étoit la Reine sa sœur pour mesler ses larmes avec les siennes. Pendant que cette Ducheſſe étoit venuë donner de nouvelles marques de sa tendresse à cette Princesse, les Etats généraux envoyerent des Députez au Roy, pour luy témoigner le vif interest qu'ils prenoient à son affliction, & à la perte que tout le Royaume venoit de faire en la personne de l'héritier préſomptif de la Couronne.

La Ducheſſe de Bragance vient à Santaren.

Ce compliment fit réflechir le Roy sur le choix qu'il devoit faire d'un successeur, & comme D. George, son fils naturel, avoit un mérite qui le pouvoit rendre digne du trône, D. Jean prévenu par des mouvemens paternels, songea sérieusement à luy, pour en faire son successeur. Plein de cette penſée, il luy donna des Officiers & un Palais, & il ne fit plus un myſtére du penchant qu'il avoit de le préferer à tout autre Prince.

Le Roy songe à se donner un successeur en la personne de D. George.

Ce choix n'étoit ni du gouſt de la Reine, ni de celuy de la Nobleſſe, tout le monde concouroit unanimement à préferer le Duc de Béja à D. George. Cette différence de sentimens commençoit à faire craindre quelque étrange révolution dans l'Etat, par la difficulté qu'il y auroit d'en insinuer d'autres au Roy. On en étoit dans ces termes, quand le Roy de Castille envoya du camp de devant Grénade, dont il faisoit le siége, D. Henry Henriquez son le-

Ambaſſade du Roy de Castille.

ANS DE J. CHRIST. 1491.

oncle, premier Comte d'Alva de Liſte, pour complimenter le Roy & la Reine, pour aſſiſter aux funérailles du Prince, & pour remener la Princeſſe veuve en Caſtille.

Pompe funébre du Prince Alfonſe.

Comme le Roy ne pouvoit plus ſe diſpenſer de ſe montrer à ſon peuple, il fit tréve avec ſa douleur, & fixa le jour de la pompe & de l'Oraiſon Funébre du Prince, laquelle ſe fit dans l'Egliſe du Convent de la Bataille, où il avoit été enterré. Le Roy voulut y aſſiſter auſſi-bien que la Ducheſſe de Bragance. Tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs & de Dames diſtinguées dans le Royaume s'y rendirent avec des équipages nombreux, & tous en deüil.

Les peuples regardent le Duc de Béja, comme le ſucceſſeur de D. Jean.

Parmi les ſoupirs que pouſſoit le peuple, on entendoit des voix confuſes, qui nommoient le Duc de Béja, comme celuy qui devoit gouverner un jour. On voyoit meſme pluſieurs gens qui le déſignoient comme leur futur Souverain. Un applaudiſſement ſi géneral déplaiſoit beaucoup au Roy, & ne cauſoit pas moins de peine au Duc. L'un par les difficultez qu'il trouveroit à faire approuver le choix qu'il avoit fait de D. George; l'autre par la crainte qu'il avoit que ce concours de voix, bien que populaires & tumultueuſes, ne luy préjudiciaſt dans l'eſprit de D. Jean, & qu'il ne l'indiſpoſaſt entiérement à ſon égard.

Retour de la Princeſſe Iſabelle en Caſtille.

Incontinent aprés que cette céremonie fut faite, le Roy revint à Santaren, d'où l'Ambaſſadeur de Caſtille partit avec la Princeſſe Iſabelle pour retourner à la Cour du Roy ſon pere. D. Jean l'accompagna juſqu'à Abrantés, & chargea Martin d'Acoſta, Archeveſque de Brague, de la conduire à Olivença, ville d'Alentéjo, où il la mit entre les mains du Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, qui étoit venu au-devant de cette Princeſſe par ordre du Roy ſon pere.

Priſe de Targa & de Canice.

Sur ces entrefaites, le Roy receut des lettres d'Afrique, par leſquelles on luy donna avis, que Ferdinand de Menezés, fils aîné du Marquis de Villa-Réal, & Gouverneur de Ceuta, avoit pris Targa, ſitué ſur la coſte de la mer Méditerranée; qu'il avoit bruſlé dans le port de cette ville vingt-cinq vaiſſeaux, qui appartenoient aux Maures, & fait

trois

trois cens prisonniers. Ce glorieux succés excita une si grande émulation parmi les Commandans des autres places, que ceux d'Alcacer & de Tanger se joignirent à Menezés, & vinrent ensemble assiéger Canice. Cette place est située en Afrique sur un rocher escarpé, & pour lors elle étoit si bien fortifiée & défenduë par une si nombreuse garnison, qu'on l'avoit toûjours cruë imprenable; mais elle fut attaquée avec tant de vigueur, que sa situation non plus que sa garnison ne purent la défendre plus long-tems, ni empescher qu'elle ne fust réduite sous l'obéïssance du Roy. Les ennemis y perdirent plus de quatre cens hommes, sans compter les prisonniers qui étoient au nombre de mille. Cette nouvelle fut si agréable au Roy, qu'elle sembla charmer sa douleur; & comme sa reconnoissance envers Dieu l'emportoit toûjours sur celle qu'il devoit aux hommes, il luy en fit rendre des graces solemnelles & publiques; il recompensa ensuite Menezés, & fit son éloge de sa propre bouche.

ANS DE J. CHRIST. 1491.

Ce Prince ne rendoit pas moins de justice aux gens de lettres qu'aux gens de guerre. Le mérite étoit toûjours reconnu & recompensé sous quelque habit qu'il se pust montrer, & c'étoit alors un moyen infaillible d'avancer sa fortune, ou d'acquérir de la réputation, que de se distinguer par son esprit ou par son courage. La lettre dont le Roy voulut honorer un Auteur Florentin, connu par sa profonde & belle érudition, en est une preuve parlante & inconteſtable. Ce Prince, qui connoissoit le mérite de cet excellent homme, luy mandoit qu'il l'avoit choisi pour écrire l'Histoire de Portugal, en langue Latine & Italienne. Outre qu'un choix si avantageux auroit suffi pour la recompense de cet Auteur, le Roy avoit dessein d'en proportionner une à son travail, & si la mort de cet Auteur ne fust arrivée, on auroit veu sans doute un ouvrage digne des matiéres qu'il avoit à traiter.

Le Roy projette de faire écrire l'Histoire de Portugal.

Ange Politien.

Il sembloit que ces différens évenemens, qui regardoient la gloire du Roy, dussent luy faire un peu oublier la perte qu'il venoit de faire en la personne du jeune Prince; mais ce

ANS DE J. CHRIST. 1491.

malheur luy étoit toûjours ſi preſent, qu'il n'en pouvoit ſoutenir le ſouvenir. Son retour à Liſbonne, où il n'étoit point entré depuis long-tems, renouvella ſes douleurs. Au milieu de la profonde triſteſſe où le Roy paroiſſoit plongé, il portoit encore dans le cœur un nouvel embarras qui le partageoit cruellement entre ſa tendreſſe pour D. George ſon fils naturel, qu'il regardoit comme ſon ſucceſſeur, & la peine que luy cauſoit le penchant de la Reine & du peuple pour le Duc de Béja, que l'on nommoit d'une commune voix, l'héritier de ſa Couronne. Quoique les partiſans de D. George paruſſent eſtre en petit nombre, il en avoit néanmoins plus qu'il n'en paroiſſoit. L'envie de plaire au Roy luy en attiroit tous les jours, & ce nombre s'augmenta conſidérablement depuis qu'on ſceut que ce Prince faiſoit vivement ſolliciter à Rome la légitimation de D. George, de laquelle on devinoit aiſément les conſéquences.

Retour du Roy à Liſbonne.

Il veut faire légitimer D. George à Rome.

Tandis que le Roy faiſoit agir ſon credit auprés du Pape, le Roy de Caſtille avoit ſes brigues particuliéres pour empeſcher que cette légitimation n'euſt lieu. La Reine ſécondoit en cela les intentions du Roy ſon beaufrere, & ne pouvoit ſouffrir qu'on luy parlaſt de D. George en aucune maniére. Soit que D. Jean euſt découvert ce qui ſe faiſoit à Rome de contraire à ſes deſſeins, touchant la légitimation de ſon fils naturel, ſoit qu'il trouvaſt de la réſiſtance dans l'eſprit du Pape, il n'en parla plus, & luy demanda en faveur de D. George, les Grandes Maîtriſes des Ordres de S. Jacques, & d'Avis, que le Prince Alfonſe avoit poſſédées, ce que le ſaint Pere accorda à la priere du Roy.

Le Roy de Caſtille s'intrigue pour s'y oppoſer.

D. George eſt fait Grãd Maître des Ordres de S. Jacques & d'Avis.

Auſſitoſt que les Bulles en furent arrivées en Portugal, on fit de grands préparatifs dans l'Egliſe des Dominicains de Liſbonne, pour luy faire prendre poſſeſſion de ces grandes Maîtriſes. Les Chevaliers reveſtus de leur habit de céremonie, s'y trouverent, & en préſence du Roy, d'un grand nombre de Prélats & de toute la Cour, ces Chevaliers renouvellerent leurs ſermens de fidelité & d'obéïſ-

ſance, reconnurent D. George pour leur Grand Maître, & le ſaluerent en cette qualité. Les réjoüiſſances publiques qui précederent & qui ſuivirent cette céremonie, ſurprirent tout le Royaume, & l'on ne pouvoit comprendre comment le Roy étoit paſſé ſi aiſément de la plus ſombre mélancolie à la joye la plus éclatante. Comme ce nouveau Grand Maître étoit encore fort jeune, & qu'il avoit beſoin d'un Gouverneur qui veillaſt à ſa conduite, & à ſes affaires domeſtiques, le Roy jetta les yeux ſur Diégo Ferdinand d'Alméida, de qui la naiſſance, la probité, & la réputation étoient généralement approuvées. Ce Seigneur n'avoit pas moins de réputation parmi les gens de guerre, & il en avoit tellement gagné le cœur & l'affection, qu'ils étoient auſſi diſpoſez à embraſſer ſon parti, qu'ils avoient paru ardens à ſuivre ſon éxemple dans les plus périlleuſes occaſions.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

Almeida eſt nommé pour ſon Gouverneur.

L'honneur que le Roy luy fit en cette conjoncture, fut ſuivi incontinent aprés de la gratification du Prieuré de Crato, vacant par la mort de Vaſco d'Ataïde. Cette dignité eſt en Portugal, la premiére de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui reſide preſentement à Malte. Ceux qui en ſont revétus, ſont des gens d'une naiſſance trés diſtinguée. Il étoit aiſé de connoiſtre par-là, que le Roy ne vouloit rien ménager pour mettre les gens de condition dans les intereſts de D. George, & meſme pour y engager le peuple. Ce qui s'étoit paſſé au ſujet de l'élection du Roy Jean I, quand on le préfera aux légitimes héritiers de la Couronne, étoit ſi preſent au Roy, qu'il regardoit l'élevation de ce Prince au trône, comme l'ouvrage de quelques grands Seigneurs qui s'étoient attachez à luy, & comme le fruit de l'affection des peuples qui l'avoient demandé pour Maître & pour Roy. Voilà ce que la nature luy inſpiroit en faveur de ſon fils; mais ce que la politique luy ſuggéroit n'étoit pas moins important, & ſa prudence luy faiſoit entrevoir tous les malheurs qui arriveroient, ſi le Duc de Béja luy ſuccédoit ſur le trône. Il ne doutoit pas, que quand ce Duc ſe verroit l'autorité en main, il ne l'employaſt pour

Le Roy luy donne le Grand Prieuré du Royaume.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

venger la mort des Ducs de Viſéo, & de Bragance. Comme ce reſſentiment ne pouvoit tomber que ſur ceux qui avoient contribué à faire connoiſtre au Roy, les mauvaiſes intentions de ces deux Seigneurs, il ſe faiſoit un ſcrupule de livrer de ſi fidelles ſerviteurs à leur plus mortel ennemi.

Le Duc de Béja, qui de ſon coſté étoit fort attentif à tout ce que le Roy faiſoit pour D. George, connut bien que ce Prince ne ſongeoit qu'à le bien établir dans l'eſprit des Grands & du peuple, afin que dans l'occaſion on le luy préferaſt, & qu'il régnaſt à ſon préjudice. Plein de cette penſée, il prit le parti de ſe retirer de la Cour, & d'aller dans ſon Duché, de crainte d'augmenter par ſa préſence l'inquiétude du Roy, en cas que les choſes qu'il projettoit de faire pour D. George, ne réüſſiſſent pas ſelon ſon attente & ſes déſirs.

Le Duc de Béja ſe retire de la Cour.

Sur ces entrefaites, on apprit à la Cour la nouvelle de la priſe de Grenade, qui depuis dix ans avoit occupé les principales forces de la Caſtille. On en fit de grandes réjoüiſſances en Portugal, plus par rapport à l'honneur & au bien de la Religion, qu'à celuy de l'Etat, parce que le Roy prévoyoit que le Caſtillan débarraſſé d'une guerre qui le regardoit de ſi prés, ſe livreroit tout entier à ſoutenir les intereſts du Duc de Béja, préferablement à ceux de D. George. Ne pouvant en prévenir les inconveniens que par les meſures qu'il croyoit devoir prendre de longue main, pour avoir de la cavalerie dont on manquoit dans le Royaume, il rendit une Ordonnance, portant défenſes à tous ſes ſujets, d'avoir ni des chevaux ni des mules, à moins qu'ils ne fuſſent capables de porter les armes, & en état d'aller à la guerre. Le Roy prétendoit par ce moyen de remettre ſur pied les haras qui avoient été négligez depuis le régne d'Alfonſe V, & d'avoir un aſſez grand nombre de chevaux pour lever de la cavalerie, ſelon les beſoins qu'il en auroit dans la ſuite.

Priſe de Grenade par le Roy de Caſtille.

Le Roy veut rétablir ſes haras.

Les gens d'Egliſe ſe récrierent contre la ſéverité de cet Edit. Ils remontrerent au Roy, que ſa derniére Déclara-

tion étoit entiérement oppoſée aux priviléges du Clergé, & que les priver de l'uſage des chevaux & des mules, c'étoit expoſer leur vie, & leur oſter les commoditez qui conviennent à la décence de leur état, & aux dignitez eccléſiaſtiques qu'ils pouvoient remplir. D. Jean ſembla faire une particuliére attention aux circonſtances de cette remontrance. Il parut y entrer avec ſa bonté ordinaire, & rendit une ſeconde Ordonnance, par laquelle il déclara qu'il n'avoit point eu intention de comprendre le Clergé, dans la premiére qui avoit été publiée par tout ſon Royaume; mais en meſme-tems il fit défenſes aux Maréchaux, ſur peine de la vie, de ferrer ni chevaux ni mules, que ceux de ſes haras. Les Eccléſiaſtiques plus piquez de cette nouvelle Déclaration, qu'ils ne l'avoient été de la précedente, réïtererent leurs plaintes; mais inutilement, & l'on dit que le Roy voulant leur en montrer l'éxemple, fut le premier à s'y ſoumettre, & qu'il n'alloit plus qu'en chaiſe depuis la publication de ce dernier Edit.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

Ordonnances pour cet effet.

Il eſt le premier à s'y ſoumettre.

Ce fut incontinent aprés ces Ordonnances, que ce Prince fonda un Hôpital royal à Liſbonne, ſous le titre de *Tous les Saints*. Cet ouvrage n'étoit pas ſeulement un fruit de ſa piété, mais encore un effet de ſa compaſſion pour ceux à qui la Fortune avoit refuſé des biens, ou qui n'étoient plus en état de travailler. Le nombre des uns & des autres étant fort grand, ce Prince voulut réünir tous les revenus des autres Hôpitaux, qu'il annéxa à celuy de *Tous les Saints*, où depuis ce tems-là l'hoſpitalité a été éxercée avec beaucoup de charité & de zéle. Comme rien n'échapoit à la prévoyance du Roy, il voulut rémedier aux abus que les vagabons & les fainéans en pourroient faire, en pretextant des infirmitez ſecretes & habituelles, afin qu'on ne les fiſt point travailler. Dans cette penſée, il crut ne devoir pas ſe repoſer uniquement ſur l'éxamen qu'en feroient les Adminiſtrateurs, & il fixa des appointemens à des Médecins & à des Chirurgiens, auſquels on devoit donner ce ſoin. Cette éxactitude ne ſuffiſant pas encore pour purger la République de cette eſpéce de gens inutiles, il rendit

Fondation de l'Hôpital de *Tous les Saints*.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

une Ordonnance ſi ſévere contre-eux, qu'ils furent obligez de travailler ou de ſortir promptement du Royaume, pour ne ſe point expoſer aux peines rigoureuſes de cette derniére Déclaration.

Séveres & ſages Ordonnances contre les vagabons.

Quand le Roy eut donné la derniére main à cet ouvrage, digne de la piété d'un ſi grand Prince, il obtint un Bref du Pape, pour inſtituer un certain nombre de Chanoines, qui devoient deſſervir la Chapelle de ſon Palais. Diégo Ortiz, Eveſque de Tanger, quoy qu'étranger, fut néanmoins pourveu de la dignité de Doyen, & de Tréſorier de cette Chapelle, où depuis ce tems on a fait le ſervice canonial, avec autant de pompe & de ſolemnité que dans les Egliſes Catédrales. Le Pape annéxa de grands droits à cette dignité, qui réleve immédiatement du S. Siége; & voulut que celuy qui en ſeroit pourveu euſt une inſpection générale ſur tous les Officiers de la Chapelle, & le droit de conférer les Bénefices qui en dépendent.

Inſtitution des Chanoines de la Chapelle de ſon Palais.

Dans cette meſme année, les Religieuſes de l'Ordre Militaire de S. Jacques, connuës ſous le nom de *Santos*, furent transferées dans la nouvelle maiſon que le Roy fit bâtir, & qu'elles habitent encore préſentement. Cette Maiſon eſt une eſpéce de Commanderie de filles; ſon inſtitution eſt trop particuliére pour n'en pas faire ici mention. Les Auteurs qui en ont parlé, nous apprennent ſuivant pluſieurs anciens Mémoires qu'ils ont pris ſoin de recueillir, que les femmes veuves, & les filles des Chevaliers de l'Ordre de S. Jacques, leſquels dés ce tems-là avoient la liberté de ſe marier, ſe retiroient en ce lieu pendant que leurs Maris, ou que leurs Peres faiſoient la guerre contre les Infidelles, ou qu'ils rendoient quelque autre ſervice à l'Etat; que ces Dames font un noviciat, & une profeſſion pareille à celle des Chevaliers de cet Ordre; qu'elles obſervent les meſmes vœux; qu'elles font réguliérement le ſervice divin; portent la Croix de l'Ordre; ſuivent un réglement uniforme, & qu'elles joüiſſent d'un certain revenu pour fournir à leur entretien. Il eſt vray qu'elles le perdent quand elles préferent le mariage, ainſi qu'il leur eſt

Bâtiment d'une Maiſon religieuſe, pour les femmes & les filles de quelques Chevaliers.

permis de faire, au genre de vie que l'on y mene. Quand ce nouveau bâtiment fut entiérement achevé, le Roy rétablit l'ordre dans cette Maiſon, ſur le meſme pied qu'il avoit été autrefois, & en donna la conduite à Anne de Mendoça Dame Portugaiſe, & mere de D. George, où elle mourut plus ſaintement qu'elle n'avoit veſcu durant les premiéres années de ſa vie. ANS DE J. CHRIST. 1492.

Enfin, ce Prince voulant mettre le comble à tant d'actions ſi pieuſes & ſi Chrétiennes, ordonna qu'on célebreroit tous les jours le ſacrifice de la Meſſe, dans les Forteresſes qui luy appartenoient, & dans les Palais où l'on rendoit la juſtice, & engagea les Officiers à l'entendre, afin de les mieux diſpoſer à la déciſion des affaires.

La nouvelle, qui en ce tems-là arriva à la Cour, que des Capitaines François avoient pris une caravelle, qui venoit de S. George de la Mine, déplut fort au Roy. Surpris de cette conduite, il ſe vit contraint de ſe broüiller avec Charles VIII qui pour lors régnoit en France, & envoya un ordre à Vaſco Gama, fils d'Eſtevan Gama, l'un de ſes Gentilshommes ordinaires, de ſe mettre à la mer & de s'emparer de tous les vaiſſeaux François qu'il trouveroit dans les ports de ſon Royaume. Gama éxecuta cet ordre ſitoſt qu'il l'eut receu, & ſe rendit maître de dix grands navires & de pluſieurs autres bâtimens, qui étoient à l'ancre dans le havre de Liſbonne.

Le Roy eſt ſur le point de ſe broüiller avec la France; & pourquoy.

Les Capitaines François, étonnez de cette irruption, parce qu'ils ignoroient que ce fuſt par droit de repréſailles, en porterent leurs plaintes à Charles. Cependant, les marchands Portugais qui avoient des effets ſur ces vaiſſeaux, repréſenterent au Roy que ſi ſa Majeſté vouloit faire donner avis à Charles, de ce que quelques-uns de ſes Capitaines venoient de faire au préjudice de leur ancienne union, il y avoit lieu d'eſpérer que ce Prince luy en feroit une pleine ſatisfaction; que s'il la luy refuſoit, pour lors il ſeroit en droit d'en tirer raiſon de la maniére qu'il jugeroit à propos de le faire.

Cette remontrance ne toucha point le Roy. Quoi-qu'il

ANS DE J. CHRIST. 1492.

duſt eſtre plus circonſpect qu'il ne paroiſſoit, pour ne ſe point attirer quelque affaire avec Charles, dont les forces étoient de beaucoup ſupérieures aux ſiennes, toutefois cette conſidération ne l'arreſta en aucune maniére. Soit que ce fuſt par grandeur de courage, ou à cauſe de l'embarras que la guerre de Naples cauſoit à Charles, qui s'étoit broüillé avec la Caſtille au ſujet de la reſtitution des Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, le Roy ne garda aucunes meſures avec Charles, & perſiſta dans la réſolution de ſe venger. Sitoſt que Charles eut été informé du ſujet de cette nouvelle affaire que le Roy luy ſuſcitoit, il envoya promptement ordre qu'on reſtituaſt la caravelle qui avoit été priſe; blâma ſes Officiers d'en avoir uſé de cette maniére, & ſur tout de l'avoir expoſé à une rupture avec un Prince, dont il eſtimoit la perſonne & l'amitié.

La France luy fait ſatisfaction.

La bonne intelligence ayant été ainſi rétablie avec la France, le Roy s'appliqua à faire équiper une flotte qu'il vouloit, diſoit-on, envoyer dans le Levant, & nomma Alvaro d'Acugna, ſon grand Ecuyer, pour en eſtre le Géneral. Ce Prince, qui étoit allé à Sintra, manda au Prieur de Crato, & au Baron d'Alvito, d'aller joindre d'Acugna, afin de partir ſur cette flotte, ſitoſt qu'elle ſeroit en état de mettre à la voile, & qu'ils en auroient receu l'ordre. Ces deux Seigneurs, loin d'executer l'ordre de la Cour, écrivirent à Ariés de Silva, grand Chambellan, luy firent ſçavoir le peu d'apparence qu'il y avoit de s'expoſer témerairement à la maladie contagieuſe, qui s'étoit miſe ſur les nouveaux bâtimens qu'on équipoit, le prierent de le repréſenter au Roy, & ne partirent point. Cette précaution déplut ſi fort à ce Prince, que mépriſant le péril qui les avoit arreſtez, il voulut paſſer ſur cette flotte, & meſme entra dans l'Amiral, où le mal étoit le plus violent, & par cette action il leur fit connoiſtre, que le danger doit eſtre moins à craindre, que le malheur de tomber dans la diſgrace d'un Prince à qui l'on refuſe d'obéïr.

Equipement d'une nouvelle flotte pour le Levant.

Telle étoit la ſituation des affaires en Portugal, quand on y ſceut le rigoureux Edit, que le Roy de Caſtille avoit rendu

rendu contre les Juifs, auſquels il étoit enjoint de ſortir dans quatre mois de ſes Royaumes, ſur peine de la vie, & de confiſcation de leurs biens. La ſeverité du Conſeil de Caſtille, alla ſi loin, qu'on ſoumit aux meſmes peines ceux qui leur donneroient un azile, & leur fourniroient des vivres, & qui aprés l'expiration du délay porté par l'Edit, ſeroient convaincus d'avoir quelque liaiſon d'intereſt ou d'amitié avec eux. On leur permettoit néanmoins par le meſme Edit, d'emporter tant par mer que par terre, les effets qu'ils pourroient avoir, ſoit en marchandiſes pourveu qu'elles ne fuſſent point de contrebande, ſoit en lettres & billets de change; mais on excepta l'or & l'argent monnoyé, & mis en œuvre. Comme le Roy Catholique n'avoit point d'autre veuë en cela, que l'honneur de la Religion, & la converſion de ces Juifs, il voulut bien accorder ſa protection à ceux qui embraſſeroient le Chriſtianiſme, & les admettre au nombre de ſes ſujets, du moment qu'on les verroit dans le nombre des Fidelles. Pluſieurs d'entre-eux prirent ce parti & ſe firent baptiſer. Le reſte ſe mit en état de ſortir promptement de Caſtille, pour ne ſe point expoſer à la rigueur de cet Edit, parce qu'aprés un certain tems les ports, qui étoient ouverts ſur la frontiére, ſeroient fermez, & qu'on leur refuſeroit abſolument le paſſage.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

Les Juifs ſont chaſſez de Caſtille.

Dans le meſme tems que le Caſtillan faiſoit de ſi ſéveres Ordonnances contre les Juifs, le Roy s'appliquoit à favoriſer les gens de lettres, à qui les Egliſes Catédrales refuſoient de payer la penſion des Profeſſeurs de l'Univerſité de Liſbonne, ſuivant l'obligation que le Roy Alfonſe IV leur en avoit impoſée du conſentement du ſaint Siége. Ce refus donna lieu à une grande conteſtation entre ces Egliſes & l'Univerſité, de laquelle le Roy entreprit la défenſe; mais en attendant que cette affaire fuſt décidée, ce Prince luy fit du bien à l'éxemple de ſes prédeceſſeurs.

Il favoriſe les gens de lettres.

Le Roy ne s'en ſeroit pas tenu là, s'il ne fuſt tombé dangereuſement malade. Les différentes infirmitez dont il ſe ſentit accablé tout à coup, & certaines tâches noires qui

ANS DE J. CHRIST. 1492.

parurent sur son corps, confirmerent l'opinion où l'on étoit que ce mal provenoit d'un poison fort violent qu'on luy avoit donné. Durant cette maladie, plusieurs abus se glisserent dans l'Etat, & l'on vit arriver de grandes contestations, particuliérement entre les gens consacrez à l'Eglise, touchant la Jurisdiction. Le différent de George d'Almeida, Evesque de Coïmbre; & de Jean de Norogna, Prieur des Chanoines Réguliers de S. Augustin, nous en fournit à ce sujet un éxemple qui pensa avoir de grandes suites, à cause du partage où l'on se trouva dans cette ville. Le Roy à qui l'on fut obligé d'en parler, y envoya un Officier de robe courte, avec une commission particuliére pour l'accommoder, à quoy il les fit consentir, suivant l'ordre qu'il en avoit receu de ce Prince.

Maladie du Roy, source de plusieurs abus.

Ce qui se passa à Evora, entre Alvaro Mendez de Vasconcellos, & Diégo Gil Magro, au sujet de quelque servitude de maisons qui leur appartenoient, fit plus d'éclat que ce qui venoit d'arriver à Coïmbre; & de fait, ils porterent les choses jusqu'à oser en venir aux mains. Magro, piqué des discours que Vasconcellos avoit tenus de luy, l'alla trouver, le traita fort indignement, & se retira dans le Château d'Arayolos, dont Gaspard Susarte son parent & son ami, étoit Seigneur. Vasconcellos, de qui les infirmitez ne luy permettoient pas de tirer vengeance de l'outrage qu'il venoit de recevoir, en donna avis à Jean & à Diégo Mendez ses enfans, qui pour lors étoient à Tanger. Ces deux Gentilshommes aussi sensibles à l'injure qu'on avoit faite à Vasconcellos leur pere, que s'ils l'eussent receuë eux-mesmes, allerent à Arayolos, où ils sceurent que Magro s'étoit retiré, y entrerent à heure induë & l'assassinerent; on dit mesme que le fils aîné de Vasconcellos prit la teste de Magro, qu'il la mit au bout d'une lance, & qu'il alla à Evora la jetter aux pieds de son pere. Comme cette action étoit violente, & contre la disposition des Loix, Jean se sauva promptement en Castille; ce qu'il fit assez à tems pour se dérober à la poursuite que le Roy ordonna que l'on fist de cet assassin; de sorte qu'il n'osa revenir

en Portugal, que quand Emanuel fut monté ſur le trône. C'eſt ce meſme Jean Mendez, que ce Prince envoya Ambaſſadeur en Caſtille, & dont les deſcendans ſont connus aujourd'huy ſous le nom de Comtes de Figueiro.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

Le Roy ayant eu quelques intervales de ſanté, voulut en profiter à deſſein de renouveller ſes ſollicitations en Cour de Rome, concernant la légitimation de D. George ſon fils naturel. Dans cette veuë, il nomma Ferdinand d'Almeida, Eveſque de Ceuta; & Diégo de Souſa, Eveſque de Porto pour ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires en cette Cour. Les choſes étoient trop preſſantes, par raport à la ſanté du Roy pour conſumer le tems en préparatifs pour ce voyage. Ces Prélats partirent le plus promptement qu'il leur fut poſſible, arriverent heureuſement à Rome, & agirent toute la vivacité imaginable pour le ſuccés de leur négociation; mais elle ne tourna pas ſelon l'eſpérance du Roy, ni ſelon les déſirs de ſes Miniſtres.

Nouveaux mouvemens touchant la légitimation de D. George.

La nouvelle qu'ils donnerent à D. Jean, de l'éloignement où ils trouverent le Pape à leur accorder ce qu'ils étoient venus luy demander, ne rebuta point le Roy, & dés-lors il chercha d'autres expédiens pour venir à bout de ſon deſſein. Privé de toute eſpérance de rien obtenir du ſaint Siége, il s'aviſa de traiter avec l'Empereur Maximilien I ſon couſin, du droit que ce Prince avoit à la ſucceſſion du Royaume de Portugal. Le droit de Maximilien étoit fondé, ſur ce que l'Empereur Fréderic III ſon pere, avoit épouſé Léonore, fille du Roy Edoüard ayeul du Roy, & en qualité de petit fils d'Edoüard, il prétendoit à la Couronne. Ce droit auroit été inconteſtable ſans celuy du Duc de Béja, fils de Ferdinand Duc de Viſéo, & petit fils du meſme Roy Edoüard; & comme les enfans de Ferdinand étoient préferables à ceux de l'Impératrice Léonore ſa ſœur & ſa cadette, les prétentions de Maximilien ne pouvoient avoir lieu qu'au défaut des enfans de Ferdinand. Ainſi le traité que le Roy faiſoit avec Maximilien, ne pouvoit préjudicier en aucune maniére au droit du Duc de Béja, qui deſcendoit de la branche maſculine,

Le Roy fait un traité avec l'Empereur Maximilien; & pourquoy.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

au lieu que l'Empereur ne pouvoit venir à la Couronne que par la branche feminine.

Nonobſtant un droit ſi net & ſi légitime, le Roy mettoit tout en uſage pour priver ce Duc d'une ſucceſſion qui le regardoit uniquement. La mort du Pape Innocent VIII qui ſurvint en ce tems-là, inſpira d'autres veuës à D. Jean, & luy donna de nouvelles eſpérances, quand il apprit l'éxaltation d'Alexandre VI. Quoi-que ce Pape, qui étoit de la Maiſon de Borgia, fuſt né Caſtillan, il avoit eu de tout tems ſi peu de penchant pour favoriſer le Roy Catholique, que le Roy commença à bien augurer de la légitimation de D. George, que juſque-là il avoit tentée ſi inutilement. Occupé de cette affaire qu'il regardoit comme la plus importante de ſon Royaume, parce qu'elle le touchoit de plus prés, il envoya à ce Pontife Diégo de Silva, grand Commandeur de l'Ordre d'Avis, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire pour le féliciter ſur ſon éxaltation; pour luy faire offre de ſa perſonne, & de ſes ſervices, & l'obliger à favoriſer ſes deſſeins.

Quand l'Ambaſſadeur Portugais eut commencé ſes brigues; Garcillaſſo de la Véga, qui étoit celuy de Caſtille, ſecondé de Bernardin de Carvajal, Cardinal de Sainte Croix, fit une remontrance au Pape en plein Conſiſtoire, & le ſuplia de ne point accorder au Roy, ce qu'il luy faiſoit demander. Entre les différentes raiſons de ce Miniſtre, il fit remarquer au ſaint Pere, qu'Innocent VIII ſon prédeceſſeur avoit refuſé ouvertement la légitimation de D. George. Cela n'empêcha pas que ce Pontife ne fiſt attention, malgré l'inſtance des Miniſtres Caſtillans, à ce que luy repréſenta l'Ambaſſadeur Portugais de la part du Roy ſon maître.

Le Roy ne peut réüſſir à faire légitimer D. George.

Enfin, les difficultez que le Roy trouva pour faire légitimer D. George, & pour le mettre en droit & en état de luy ſuccéder, le déterminerent à n'y plus ſonger; & déslors il regarda le Duc de Béja, comme le véritable héritier de la Couronne. Telle étoit la derniere réſolution du Roy, quand il partit de Torrés Vedras pour aller voir

D. Jeanne, fille de Henry IV, Roy de Castille, surnommée *la trés excellente Dame*, qui s'étoit retirée à Santaren. Ce voyage fut si brusquement entrepris, que chacun en raisonna à sa maniére, & l'on ne doutoit pas que ce Prince n'eust eu quelque veuë particuliére, & qu'il ne vouluſt donner de l'inquiétude au Roy de Castille & à la Reine sa femme, lesquels regardoient toûjours D. Jeanne, comme leur ennemie, parce qu'elle avoit été leur concurrente à la Couronne de Castille. Tous ces raisonnemens se trouverent faux dans la suite, puis que la visite du Roy avoit été trés indifférente par rapport aux affaires d'Etat, & qu'il n'étoit allé voir D. Jeanne que par un effet de l'amitié qu'il avoit pour elle, & de l'estime particuliére qu'il faisoit de son mérite & de sa personne.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

Il va visiter D. Jeanne de Castille.

Toutes ces choses se passerent depuis la proposition que Christofle Colomb avoit faite au Roy, d'aller aux Indes Occidentales. Comme cette entrepriſe avoit été rejettée en Portugal; que Colomb étoit allé en Castille; & que Ferdinand qui régnoit, avoit ordonné qu'on luy équipaſt trois caravelles pour faire ce trajet, ce Genois s'étoit mis à la mer, & étoit descendu dans les Canaries. Le séjour qu'il y fit pensa luy estre fatal, non-seulement par les périls où il s'exposoit, mais aussi par le complot que l'on fit sur ses bâtimens contre sa vie, afin d'avoir plus de liberté de retourner en Castille. Les soldats & les matelots paroissoient si rebutez du service, qu'ils parloient de leur Capitaine avec mépris, & regardoient comme une témerité le dessein d'un si dangereux voyage. Ce murmure se calma néanmoins à la veuë des Isles Lucayes situées dans la mer du Nord, prés de l'Amérique, desquelles Colomb s'empara au nom du Roy de Castille. Les Insulaires, intimidez à l'approche des vaisseaux, & surpris de voir de si grands navires voguer sur la mer, eux qui ne se servoient que de petits canots faits d'écorce d'arbres, abandonnerent leurs habitations, & se retirerent dans les montagnes; de maniére que Colomb à sa descente dans l'Isle de S. Sauveur, n'y trouva que des femmes, à qui il fit donner des habits,

Découverte des Isles Lucayes, & de plusieurs autres.

Antonio de Herrera Descript. Ind. Occ. Hist. Americ. Baudrand. Du Val. Samson. Maffée.

ANS DE J. CHRIST. 1492.

des vaſes de criſtal, & de petits miroirs, qu'elles eſtimerent beaucoup à cauſe de leur nouveauté. Un ſi favorable traitement ramena ces fugitifs, & les Caſtillans devenus humains en cette occaſion, firent auſſi quelques préſens au Cacique, Roy de ce païs.

Colomb découvre d'autres Iſles.

Colomb découvrit dans la ſuite du tems les autres Iſles, connuës ſous le nom des Iſles de la Conception, de la Jamette, & de l'Iſabelle. Pendant ſon ſéjour dans ce lieu, on radouba ſes caravelles, & incontinent aprés il remit à la voile. Il aborda dans l'Iſle de Boëchio, l'une des Antilles ſituées entre les deux Amériques Méridionale, & Septentrionale, & la nomma l'Eſpagnole. Le Cacique vint voir Colomb ſur ſon bord. L'amitié qu'ils contracterent fut avantageuſe à ce Génois, puiſque ſans le ſecours de ce Prince il auroit perdu une de ſes caravelles, que le mauvais tems avoit fait échoüer ſur un banc de ſable. Lors que Colomb eut raſſemblé les débris de ce bâtiment, il luy demanda permiſſion d'en faire conſtruire une petite Tour ſur le bord de la mer, ce que le Cacique luy accorda. Colomb y laiſſa une garniſon de trente-huit Caſtillans, à ſon départ de cette Iſle. Une ſi heureuſe iſſuë & qui ſurpaſſoit ſon attente, le détermina à revenir en Caſtille, où il apporta beaucoup d'effets prétieux & des marchandiſes fort rares.

Il eſt en commerce d'amitié avec le Cacique.

1493.

Retour de Colomb en Caſtille.

La tempeſte dont Colomb fut battu dans ſa route, ayant pouſſé ſon bâtiment dans l'Iſle de ſainte Marie, l'une des Açores, les Portugais qui en ſont les maîtres, prirent une partie de ſes gens; mais ſitoſt qu'il eut montré ſa commiſſion, ils furent relâchez & il ſe remit à la mer. Il deſcendit à Sintra, & de-là à Liſbonne, le Roy le revit avec plaiſir, & luy fit pluſieurs queſtions ſur ſes découvertes dans l'autre hémiſpére. Colomb y ſatisfit en partie, mais l'impatience où il étoit de retourner en Caſtille, ne luy permit pas de faire un plus long ſéjour en Portugal.

Il eſt pouſſé dans l'Iſle de ſainte Marie.

Il arrive en Portugal.

Quoique D. Jean paruſt content de tout ce que Colomb luy avoit appris du nouveau Monde, il luy ſçavoit néanmoins fort mauvais gré de ſon empreſſement pour en aller

rendre compte à Ferdinand, & il se reprochoit en secret de n'avoir pas eu la gloire d'avoir fait cette découverte, gloire qui sembloit estre reservée à la Nation Portugaise, alors la plus connuë & la plus florissante sur toutes les mers. Ces refléxions inspirerent au Roy, le dessein d'en disputer l'honneur & l'avantage aux Castillans, & sur la proposition qu'il en fit à son Conseil, on y résolut d'équiper une puissante flotte pour les aller chasser des Isles, dont ils avoient pris possession au nom de Ferdinand. Comme le Roy apprehendoit que ce dessein ne parust injuste à tout l'Univers, il fit rouler ses prétentions sur les concessions que les Papes avoient faites aux Portugais, des Terres qu'ils avoient découvertes, ce que le Pape Eugéne IV avoit encore confirmé par de nouveaux Brefs.

ANS DE J. CHRIST. 1493.

Le Roy arme pour chasser les Castillans des Isles nouvellement découvertes.

Ferdinand, surpris de voir que le Roy eust armé à dessein de luy enlever le fruit de ses conquestes, s'en plaignit d'abord par ses lettres, & luy envoya ensuite deux Ambassadeurs pour luy représenter qu'il ne pouvoit avec honneur le traverser dans la joüissance des terres qu'il n'avoit découvertes que sur son refus. Ces Ministres luy remontrerent, que le Pape Alexandre VI les avoit adjugées au Roy de Castille, & à ses successeurs, ainsi qu'il est porté par la Bulle que ce Pontife luy envoya le 4. de May de cette année. Le Roy, au lieu de se rendre aux raisons de Ferdinand, n'écouta que son propre interest en cette rencontre, refusa d'entrer dans aucune négociation, & se persuada que ce Prince vouloit temporiser jusqu'à ce que Colomb fust revenu en Castille avec sa flotte, sur laquelle il y avoit une charge considérable d'or & d'argent, & de plusieurs autres effets de grand prix.

Le Castillan luy envoye un Ambassadeur à ce sujet.

Comme Ferdinand ne se voyoit point en état de soutenir la guerre que D. Jean étoit sur le point de luy déclarer, & que d'ailleurs, il s'étoit broüillé avec Charles VIII, Roy de France, cela l'obligea de faire proposer au Roy de prendre le Pape pour Juge & pour Arbitre de leurs contestations.

Les Rois de Portugal & de Castille, prennent le Pape pour leur arbitre.

Le Pape qui prévoyoit que la guerre s'alloit fortement

ANS DE J. CHRIST. 1493.

allumer entre les Couronnes de Portugal & de Caſtille, entra dans les prétentions de ces deux Rois. Il partagea le Globe de la terre en deux parties égales. D. Jean, à cauſe de l'antiquité de ſon droit, en eut le choix & prit les Indes Orientales, & ainſi Ferdinand fut contraint de s'accommoder des Occidentales. Le Roy, qui dans la ſuite ne fut pas encore content de ce partage, quoi-qu'on luy en euſt laiſſé le choix, ſe plaignit au Pape, & écrivit au Roy de Caſtille. Ce Prince, ne voulant point faire murmurer D. Jean, & ne reſpirant que la paix, luy accorda de ſon propre mouvement l'eſpace de ſoixante & dix lieuës de païs, par de-là les quatre cens lieuës que le Pape luy avoit adjugées, aprés quoy les deux Rois firent partir leurs flottes dont les progrés furent merveilleux.

Partage fait entre ces deux Princes.

La flotte Caſtillane mit à la voile le 25. de Septembre, ſous la conduite de Colomb. Aprés une longue nagation, ce Géneral vint moüiller dans les Iſles de Cambes, de-là il paſſa à la Guadaloupe Iſle des Antilles, dans l'Amérique Septentrionale, & dreſſa ſa route vers une Iſle qu'on nomme l'Eſpagnole. Comme il n'y trouva aucun de ceux qu'il y avoit laiſſez, & que la ville de *Bon*, qu'il avoit fait bâtir, étoit réduite en cendres, il fit conſtruire un Fort, auquel il donna le nom d'Iſabelle. Il deſcendit enſuite dans l'Iſle de Cuba, ſituée pareillement dans l'Amérique Septentrionale, & luy donna le nom de Fernandine. La vaſte étenduë de cette Iſle luy fit croire qu'il avoit touché à la Terre ferme. Enfin, il ſe vit obligé d'en venir aux mains avec les Indiens, qui s'oppoſoient à ſon entrée dans le port de la Jamaïque, l'une des plus grandes Iſles de cette partie du Monde de laquelle je viens de parler. Aprés ce combat, qui ſe termina à ſon avantage, il reprit la route de l'Iſle Eſpagnole, où il rencontra encore de nouveaux ennemis en la perſonne de pluſieurs Caciques, qui avoient joint leurs troupes pour empêcher qu'il ne s'y puſt établir; de ſorte qu'il fut contraint de faire teſte à une effroyable multitude d'Indiens, quoi-qu'il n'euſt que fort peu de cavalerie. Il eſt vray qu'il fut ſecouru d'un

Colomb eſt fait Géneral de la flotte de Caſtille.

Il en vient aux mains avec les Indiens.

Seigneur

Seigneur Indien, appellé *Guacanagri*, avec qui il avoit lié une espéce d'amitié dés son premier voyage. La victoire que Colomb remporta sur ses ennemis, luy acquit tant de réputation, que les Caciques se retirerent avec le reste de leurs troupes. Pour lors Colomb fit travailler aux Citadelles qui étoient commencées, & retourna en Castille. ANS DE J. CHRIST. 1493.

Sur ces entrefaites, les Juifs que Ferdinand avoit chassez de ses Etats, envoyerent des Députez au Roy, pour luy demander permission de sejourner en Portugal, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé l'occasion de se pouvoir embarquer, & de donner ordre à leurs affaires. Ce Prince, qui espéroit de voir augmenter le nombre des Chrétiens, par les soins qu'il feroit prendre d'instruire ces fugitifs persecutez, leur accorda une retraite pour huit mois seulement, à condition qu'ils payeroient une capitation, qui fut réglée à huit écus par teste, & à quatre écus pour les artisans, dont on excepta néanmoins les femmes & les enfans. La taxe des artisans n'étant pas aussi asseurée que celle des autres, parce qu'elle ne rouloit que sur le travail de leurs mains, il fut dit que faute d'y satisfaire, ils demeureroient esclaves, à quoy les uns & les autres consentirent; de sorte qu'on estimoit alors qu'il étoit entré en Portugal plus de trente mille familles, qui y avoient porté, disoit-on, des richesses immenses. Les Juifs se retirent en Portugal, & à quelles conditions.

Cette commiseration couta cher au Roy, par le déplaisir qu'il eut de voir son Royaume infecté des erreurs de la Sinagogue, outre que les Juifs, dont on ne pouvoit vaincre les detestables opinions, n'étoient disposez en aucune maniére à changer de Religion. Comme ce mal étoit presque au dessus du remède, on voulut tourner au profit de l'Etat, ce qu'on avoit eu d'abord intention de faire uniquement pour l'interest de la Religion, & puisque les soins qu'on prenoit pour la conversion de ces peuples, étoient inutiles, on jugea à propos de temporiser jusqu'à l'échéance des huit mois que le Roy leur avoit accordez, & l'on destina les sommes qui provenoient de cette capitation pour faire la conqueste d'Afrique. Le Roy se repent de leur avoir accordé cette grace.

ANS DE J. CHRIST. 1493.

Telles étoient les derniéres réſolutions qu'on avoit priſes dans le Conſeil, quand le Roy qui étoit à Santaren, apprit que la Reine étoit malade à Sétuval, ce qui l'obligea de s'y rendre en diligence. On fit de differens raiſonnemens à l'occaſion de cette maladie, & ſans faire aucune attention aux continuelles infirmitez du Roy, on diſoit déja qu'il ſe remarieroit à une des Infantes de Caſtille; mais ce n'étoit que le peuple qui tenoit de pareils diſcours. Ce Prince n'étoit occupé que du riſque qu'il couroit de perdre la Reine; ſa douleur étoit vive & parlante, & partageoit toute la Cour entre les malheurs dont on étoit menacé, & l'affliction où le Roy étoit plongé. Enfin, le Ciel devint favorable aux vœux qu'on faiſoit de toutes parts pour le rétabliſſement de la ſanté de la Reine, ſon mal diminua ſi conſidérablement, que peu de tems aprés elle ſe trouva entiérement hors de danger. Il eſt vray que depuis cette maladie, elle ne parut pas dans une ſanté parfaite. Le Duc de Béja ſon frere, & la Ducheſſe de Bragance ſa ſœur, qui s'étoient rendus auprés de cette Princeſſe, la voyant en convaleſcence, retournerent chez eux, & à l'éxemple du Roy, & des réjoüiſſances publiques qu'il fit faire à Liſbonne, ils en uſerent de meſme dans les terres de leur obéïſſance.

Maladie de la Reine.

Le déplaiſir mortel que la maladie de la Reine avoit cauſé à D. Jean, & le renouvellement de ſes propres maux, ne l'empêcherent pas néanmoins d'employer ce qui luy reſtoit de ſanté & de vie, pour travailler au bonheur de ſes peuples. La perfection de l'Aſtrolabe, luy inſpira le deſir de ſçavoir ſi l'on pourroit mettre du gros canon ſur une Caravelle. C'eſt un vaiſſeau rond fort leger, & équipé en forme de galére, que les Portugais ont imaginé pour s'en ſervir en guerre, & dans les voyages de long-cours. L'expérience qu'on en fit par ordre du Roy, a ſi bien réüſſi dans la ſuite, qu'on tire de deſſus cette eſpéce de bâtiment avec la meſme facilité & la meſme juſteſſe, que de deſſus les plus grands vaiſſeaux.

Le Roy, dont les veuës étoient plus étenduës, ne vou-

lut pas différer plus long-tems l'entrepriſe qu'il avoit projettée, d'envoyer une puiſſante flotte aux Indes. Ce fut dans ce deſſein qu'il voulut qu'on donnaſt le nom de *Cap de Bonne-Eſpérance*, à celuy *des Tourmentes*, qui avoit été découvert ſous ſon régne. Les Portugais en conceurent en effet une ſi grande eſperance, que pluſieurs jeunes Gentilshommes firent demander permiſſion au Roy de partir ſur ſa flotte, dont l'équipage étoit compoſé de gens d'élite & de courage. Vaſco Gama en fut le Géneral; mais la maladie du Roy retarda l'éxecution de ce projet que le Ciel ſembloit réſerver au Duc de Béja, qui devoit eſtre ſon ſucceſſeur. ANS DE J. CHRIST. 1493.

Ce Duc, à qui ſes ennemis avoient tâché de rendre de fort mauvais offices, ennuyé de ſe voir expoſé à leur jalouſie & à leur fureur, s'étoit retiré dans ſon Duché de Béja, où il menoit une vie moins traverſée & plus tranquille que celle de la Cour. Les bons livres & un certain nombre de gens choiſis, rempliſſoient toutes ſes occupations.

Cependant tout le Royaume étoit attentif à la maladie du Roy, & l'on s'épuiſoit en priéres & en remédes, pour travailler à ſa conſervation. Ce Prince étoit le ſeul qui paroiſſoit le moins occupé du rétabliſſement de ſa ſanté, & ſon mal ne l'empêchoit pas de donner ſes ordres pour la conſtruction des Fortereſſes de Caſcaës & de Caparica, l'une ſituée à trois lieuës de Liſbonne, & l'autre vis-à-vis de la Tour de Bélem. Ces deux places défendent l'entrée de la riviére de Liſbonne, le meilleur & le plus beau port du Royaume, & peut eſtre de tout l'Ocean. Le Roy eut la ſatisfaction de voir ces ouvrages entiérement achevez, avant que la mort euſt fini ſon régne. C'eſt ainſi que ce Prince tâchoit de charmer le chagrin ſecret que luy cauſoit le danger & la longueur de ſa maladie, dont il vouloit dérober la connoiſſance aux peuples; & de crainte qu'on ne s'en apperceuſt, il alloit de ville en ville, & de maiſon en maiſon. Dans cette penſée, il partit de Sétuval, pour ſe rendre à Evora, dans l'Alentéjo, parce que l'air qu'on y reſpire, étoit le plus propre à la maladie de ce Prince.

On fait des priéres pour la ſanté du Roy.

ANS DE J. CHRIST. 1493.

La Reine, qu'on informoit trés ſincérement de l'état où le Roy ſe trouvoit de jour en jour, crut qu'il étoit tems de le diſpoſer à ſe nommer un ſucceſſeur. Le Duc de Béja, frere de cette Princeſſe, devant y avoir la meilleure part, elle le fit venir à la Cour. Tandis que la Reine prenoit des meſures pour aſſeurer la Couronne à ce Duc, le Caſtillan ſongeoit à faire entrer le Roy dans la Ligue qu'il projettoit de faire avec tous les Princes Chrétiens, contre Charles VIII, Roy de France. D. Jean, qu'une longue amitié uniſſoit avec Charles, s'en excuſa par Eſtevan Vas l'un de ſes Gentilshommes ordinaires, mais d'une maniére ſi vague, que ce Prince moins inquiet de la maladie du Roy, que d'une telle réponſe, voulut s'en éclaircir plus à fond. Pour cet effet, il envoya en Portugal Alfonſe de Silva, frere du Comte de Cifuentés, avec caractére d'Ambaſſadeur.

Le Duc de Béja revient à la Cour.

Ce fut en cette année, que le Roy chargea Alvaro Pachéco, & Eſtévan Barradas, en qui il avoit beaucoup de confiance, de rendre aux Egliſes la valeur de l'argenterie que le Roy Alfonſe ſon pere en avoit priſe pour ſubvenir aux frais de la guerre contre la Caſtille, & qu'il leur ordonna de rétablir les fonds qu'il avoit tirez du dépoſt des Mineurs, fonds auſquels les Rois ſes prédeceſſeurs n'avoient jamais touché dans les plus urgentes néceſſitez de l'Etat. Cette action étoit digne d'un Prince qui aimoit ſon peuple, qui honoroit la mémoire du Roy ſon pere, & qui étoit jaloux de ſa propre gloire. D. Jean ne fut pas moins éxact à payer les dettes particulieres d'Alfonſe, que celles qui concernoient l'Egliſe & l'Etat, ainſi qu'il le fit à l'égard d'Edoüard Brandon Gentilhomme Anglois de la Maiſon de Suffolk, lequel demeuroit pour lors dans la ville de Bruges en Flandres. La maniére avec laquelle il avança ſon bien à l'acquit du Roy, mérite qu'on en faſſe une mention particuliére.

Le Roy ſatisfait aux dettes du Roy Alfonſe ſon pere.

Le beſoin preſſant que l'Empereur Fréderic III avoit d'une ſomme conſidérable, étant devenu une affaire publique par les ſoins qu'on prenoit de la chercher, Brandon, qui ſe trouva en état de rendre ce ſervice à l'Empereur, alla luy

offrir l'argent qu'il ſouhaitoit de trouver, & le donna, mais en déduction de ce que le Roy devoit à Fréderic du reſte de la dot de l'Impératrice Léonore ſa femme, & tante de D. Jean. Si cette action fut utile à l'Empereur, elle fut trés agréable au Roy; & de fait, il conceut une ſi grande eſtime pour Brandon, qu'il l'attira en Portugal avec toute ſa famille, & luy accorda des lettres de Naturalité, dont les circonſtances luy furent trés avantageuſes. Cette grace fut bientoſt aprés ſuivie de la donation en propre que le Roy luy fit de la ville de Buarcos, dans l'Eſtremadure. On dit meſme que ce Prince, ayant connu le mérite de Brandon, l'admit dans ſon Conſeil, & que le Roy Emanuel luy continua la meſme faveur, ce qui, ſelon l'uſage du Royaume, ne s'accorde qu'à des Seigneurs, dont la naiſſance égale le mérite & la probité. Lors que Brandon fut établi en Portugal, il maria ſon fils avec une Demoiſelle de la Maiſon de Lima, l'une des meilleures du Royaume. Les enfans qui nâquirent de ce mariage, contracterent dans la ſuite de nouvelles alliances, & leur poſterité continuë encore aujourd'huy en la perſonne de pluſieurs Seigneurs de diſtinction.

ANS DE J. CHRIST. 1493.

Remarquable action de Brandon, & ſon origine.

Le Roy luy fait de grandes gratifications.

Au reſte, il ſembloit que le Ciel commençoit à recompenſer les derniéres actions que le Roy venoit de faire par le rétabliſſement ineſperé de ſa ſanté, puis que peu de tems aprés la premiére fois qu'il eut paru en public, il alla goûter le divertiſſement de la chaſſe, & qu'il fit manger avec luy ceux qu'il avoit nommez pour l'accompagner. La convaleſcence de ce Prince rendit le calme aux eſprits, & cauſa une joye univerſelle dans le Royaume; mais ce calme & cette joye furent traverſez par la maladie contagieuſe, qui couſta la vie à beaucoup de gens, & par la famine qui en ruina un grand nombre d'autres, malgré les ſoins que l'on apporta pour ſoulager ces miſéres publiques.

1494.

Convaleſcence du Roy.

Renouvellemẽt de la maladie contagieuſe.

Cela n'empêcha pas néanmoins que pluſieurs perſonnes dans Evora, & meſmes des plus riches, à qui fort ſouvent ces ſortes de malheurs ſervent de pretexte pour augmenter leur fortune, ne fermaſſent leurs greniers ſans avoir

ANS DE J. CHRIST. 1494.

égard au ſéjour actuel que le Roy faiſoit en cette ville. Tout autre que ce Prince les auroit d'abord châtiez d'une ſi déteſtable avidité ; mais en fait de police, il en uſoit d'abord avec douceur ; il faiſoit enſuite agir ſes Ordonnances, & vouloit qu'on les éxecutaſt à la rigueur. Pour cet effet, il fixa par une Déclaration le prix du bled, qu'il accommoda au beſoin qu'on en avoit. Quoique ceux à qui ces grains appartenoient, y gagnaſſent aſſez conſidérablement pour ſe devoir contenter de cette fixation, ils en parurent ſi peu ſatisfaits, qu'ils oſerent refuſer de s'y ſoumettre. Sur ce refus, le Roy défendit par une autre Ordonnance, & meſme ſous de griéves peines, à tous les habitans d'Evora, de vendre leurs bleds durant toute l'année ; il permit en meſme-tems qu'on en apportaſt de Caſtille, où il y en avoit abondamment, & affranchit les Marchands étrangers des droits qu'on leur faiſoit payer en de pareilles occurrences. A la faveur de cette permiſſion, il y eut tant de bleds dans Evora, que tout le Royaume ſe reſſentit de cette abondance, qu'au défaut de la fécondité de la terre, on devoit uniquement à la prévoyance de D. Jean.

Grande diſette de bleds dans le Royaume.

Diverſes Ordonnances du Roy.

Cette diſette donna occaſion à une remontrance, que le Magiſtrat d'Evora fit à ce Prince, ſur le peu de laboureurs qu'il y avoit dans le Royaume pour cultiver les terres. Il luy expoſa que la plûpart d'entre-eux, loin de ſe voir quelque ſorte de biens par le fruit d'un ſi pénible travail, étoient réduits preſque à la mendicité. Comme la diſette des grains avoit moins contribué à leur ruine, que les ſommes exorbitantes auſquelles ils avoient été impoſez pour la taille, ce Magiſtrat repréſenta que tout le Royaume étoit intereſſé à la conſervation de ces ſortes de gens, dont le travail augmente le prix des terres, enrichit les Seigneurs, & rend un Etat floriſſant ; & qu'ainſi, il n'y avoit point d'autre expédient pour rétablir l'Agriculture, que de modérer les tailles, & d'accorder aux laboureurs quelques petits privileges qui puſſent les mettre en état de faire quelque entrepriſe.

On veut rétablir l'Agriculture.

Il y avoit tant d'équité dans cette remontrance, qu'on ne

doutoit pas que D. Jean, du caractére dont il étoit, n'y fist dans la suite une sérieuse attention; mais le renouvellement, ou plûtost l'augmentation de sa maladie en retarda les effets. La diminution de ses forces, & l'inutilité des remédes qu'on luy donnoit, dérangerent tous les Médecins, & leur art qu'ils avoient épuisé, ne leur laissoit plus rien espérer que des bains de Monchique en Algarve. Il est vray que ces eaux, qui sont tiédes & fort salutaires, passoient en ce tems-là, pour le plus asseuré & pour le meilleur remédе à l'hydropisie. Tel étoit le mal dont le Roy étoit attaqué; mais afin que l'usage de ces eaux pust estre aussi bon qu'on le désiroit, on suplia ce Prince de faire tréve avec les affaires, & de ne travailler qu'à celle du rétablissement de sa santé. Dans cette espérance, il nomma quelques-uns de ses principaux Ministres, pour les affaires les plus importantes, dont il voulut qu'on luy fist le rapport pour les signer, aprés en avoir pris connoissance. Comme il ne pouvoit plus écrire son nom, il le fit graver pour estre appliqué en sa présence aux expéditions & aux dépesches qu'il devoit signer.

ANS DE J. CHRIST. 1494.

Le Roy retombe malade.

Il veut toûjours prendre connoissance des affaires.

En attendant que le Roy allast aux eaux, il partit pour Alcaçovas, où il espéroit de respirer un air plus pur & plus propre au mal dont il étoit attaqué, que celuy d'Evora, que la contagion commençoit à infecter. Toutes ces précautions ne luy procurant aucun soulagement; il prit son parti sur le choix d'un successeur. Le peu d'espérance qu'il avoit que ce pust estre D. George, tant par l'éloignement où il voyoit la Reine d'y consentir, que par celuy de son Conseil & des peuples, le fit songer sérieusement au Duc de Béja, sans qu'il s'en expliquast à personne.

Sur ces entrefaites Ruy de Sousa, Ambassadeur du Roy en Castille, écrivit à la Cour que le Roy Catholique, qui avoit envoyé Alfonse de Sylva, en Portugal avec caractére d'Ambassadeur ordinaire, avoit fait filer des troupes sur les frontiéres de son Royaume, pour appuyer en tems & lieu, les prétentions du Duc de Béja, en cas qu'on vouluſt les traverser. Ce Ministre ayant appris que le Roy

ANS DE J. CHRIST. 1494.

étoit allé prendre l'air à Viana d'Alvito, ville d'Alentéjo, affecta de se trouver sur le chemin par où ce Prince devoit revenir, & luy baisa la main. D. Jean, qui regardoit Alfonse, comme l'Inspecteur de sa vie ou de sa mort, dit à cet Ambassadeur, *ce bras, D. Alfonse, est encore assez fort pour donner une bataille ou deux,* & aprés un petit intervale il ajoûta, *aux Maures.* L'Ambassadeur comprit toute la force de ces paroles, & répondit avec beaucoup de sagesse & de présence d'esprit. *Que le Roy son maître apprendroit agréablement de si bonnes nouvelles, & sur tout, quand il le sçauroit en meilleure santé qu'on ne luy avoit dit.*

L'Ambassadeur de Castille vient à la Cour.

Outre l'attention continuelle que l'Ambassadeur Castillan faisoit aux divers changemens qui arrivoient dans la maladie du Roy, il avoit encore un ordre de l'entretenir à l'insceu de ses Ministres, sur différens chefs que contenoient ses Mémoires. Pour cet effet, il suplia ce Prince de luy accorder une audience particuliére, ce qu'il obtint aisément. Il représenta donc au Roy, le grand interest qu'il avoit d'entrer dans la Ligue, qu'il luy avoit déja proposée, puis qu'il s'agissoit de la conservation de la paix générale; mais il affecta de ne point parler de la France. Il luy dit que les affaires d'Italie étoient dans une si déplorable situation, qu'il étoit impossible que toute la Chrétienté ne s'en ressentist tost ou tard, & que le Pape Alexandre VI que l'on persecutoit, se voyoit contraint d'aller de Château en Château, pour ne point exposer sa personne ni son caractére aux indignitez qu'il couroit risque d'essuyer. Il ajoûta, qu'on pilloit & qu'on saccageoit le domaine de S. Pierre; que le parti que sa Majesté prendroit en cette occasion, détermineroit uniquement les autres Princes Chrétiens sur celuy qu'ils auroient à prendre; & que comme sa valeur & sa réputation leur servoient de modele, il n'y avoit pas à douter en cette conjoncture, que sa résolution ne leur servist d'éxemple; & qu'ainsi, tout le succés dépendoit entiérement du mouvement qu'il donneroit à cette affaire. Enfin, ce Ministre conclut sa remontrance par le mécontentement, où seroient le Pape, les Vénitiens, & les autres Princes

Il a ordre de parler en secret au Roy.

Motifs de cette Ambassade.

Princes d'Italie, & meſme le Roy ſon maître, qui y étoit trés intereſſé, à cauſe de ſon Royaume de Naples, s'il continuoit à refuſer d'entrer dans cette Ligue, qu'il étoit chargé de luy propoſer. ANS DE J. CHRIST. 1494.

L'Ambaſſadeur Caſtillan n'apprenoit rien de nouveau au Roy, concernant les guerres d'Italie. Ce Prince ſçavoit que Charles, Roy de France, s'étoit rendu maître du Royaume de Naples en fort peu de tems; qu'il étoit allé à Rome, & que ſous pretexte de reformer l'Egliſe, il avoit voulu contribuer à la dépoſition du Pape Alexandre, & donner lieu à l'élection d'un autre Pontife. En un mot, il n'ignoroit rien de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Ligue faite entre le Pape, le Roy de Caſtille & celuy des Romains, les Vénitiens, le Duc de Milan & l'Etat de Florence; mais il n'avoit aucun deſſein d'eſtre de ce nombre. Dans cette réſolution, il répondit à ce Miniſtre, que ſon alliance & ſa parfaite intelligence avec tous les Princes Chrétiens, ne luy permettoient pas d'entrer dans une Ligue, qui ne pouvoit eſtre projettée que contre quelqu'un d'entre-eux; que l'ambition du Pape luy avoit attiré tous les déſagrémens auſquels il ſe voyoit expoſé; & comme ſes ennemis n'en vouloient pas à ſa dignité, mais à ſa perſonne, & que d'ailleurs il n'en étoit pas aſſez content, puis qu'il luy avoit refuſé des graces, qui d'elles-meſmes étoient juſtes & raiſonnables, il ne ſe croyoit obligé en aucune maniére d'entreprendre ſa défenſe, ni d'entrer dans ſes intereſts. Il ajoûta à ce reſſentiment particulier, le tort qu'on luy donneroit de ſe déclarer ennemi des Vénitiens, & du Duc de Milan, dont il étoit ami; du Roy des Romains, à qui il appartenoit; & du Roy de France, dont il eſtimoit l'amitié, fondée ſur une liaiſon ancienne & inaltérable entre les Rois leurs prédeceſſeurs. Outre des motifs ſi équitables, le Roy fit comprendre à Silva, qu'encore qu'il refuſaſt d'entrer dans cette guerre, il ſe feroit néanmoins un mérite de trouver les expédiens qui pourroient contribuer à rétablir la paix, & que dans cette veuë il devoit demeurer neutre. De plus, que ſes infirmitez continuelles

Réponſe du Roy à ce Miniſtre.

ANS DE J. CHRIST. 1494.

& les affaires courantes de ſon Royaume, ne luy permettoient pas de s'occuper d'autre choſe que de ſon devoir, à l'égard de ſes peuples, dont il n'étoit pas moins le Pere, que le Défenſeur & le Souverain.

Cette réponſe étoit trop préciſe pour ſouffrir la moindre réplique de la part de l'Ambaſſadeur Caſtillan ; du moins le Roy le jugeoit ainſi, & que ce Miniſtre demanderoit bientoſt ſon audience de congé ; mais Silva, loin de la ſolliciter, dit qu'il avoit ordre du Roy ſon maître de demeurer en Portugal, en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire. La nouveauté de cette conduite déplut au Roy, & comme il ne pouvoit l'attribuer qu'à l'envie de ſçavoir tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, & au deſſein de le mander en Caſtille, le Roy luy fit dire de ſe retirer à Eſtremos, dans l'Alentéjo, & nomma quelques gens de confiance pour obſerver toutes les manœuvres de ce Miniſtre. En cela, D. Jean fut ſi bien ſervi, que Silva ne pouvoit rien faire, ni rien écrire en Caſtille, que ce Prince ne le ſceuſt incontinent. Enfin, le Roy ne pouvant plus diſſimuler l'extrémité où il étoit, à ceux de ſa Cour, ni ſe la cacher à ſoy-meſme, s'appliqua plus qu'il n'avoit encore fait aux affaires de ſon ſalut, & à celle du choix de ſon ſucceſſeur. Dans cette penſée, il ſe confeſſa & receut tous ſes ſacremens ; il s'enferma enſuite dans ſon cabinet avec ſon Confeſſeur, nommé le Pere Jean de Povoa, Religieux de l'Ordre de S. François, à deſſein de faire ſon teſtament. A peine ce Prince ſe fut-il retiré, que le Duc de Béja ſurvint. Ariés de Silva, Grand Chambellan, Antoine de Faria, & pluſieurs autres Seigneurs, qui étoient dans la Chambre, allerent au devant du Duc, à qui Reſendius, qui pour lors étoit Huiſſier du Cabinet, demanda s'il vouloit qu'il l'allaſt annoncer ; mais le Duc, circonſpect & reſpectueux, ne le voulut pas ſouffrir, & lia converſation avec ces Seigneurs juſqu'à ce que le Roy fuſt ſorti. Comme rien n'échapoit à D. Jean, & qu'il ne doutoit pas que le Duc ne fuſt là depuis long-tems, il approuva cette action, & la regarda comme l'effet de ſa ſoumiſſion & de ſa modeſtie, qualité

Il continuë de réſider en Portugal.

Le Roy l'envoye à Eſtremos.

1495.

Il connoiſt ſon extré nité, & fait ſon teſtament.

qu'on ne rencontre pas toûjours dans la perſonne d'un Prince maltraité, & d'un héritier qu'on veut fruſtrer. ANS DE J. CHRIST. 1495.

Dés le lendemain que le Roy eut fait ſon teſtament, il le ratifia, & le fit ſigner par ſept témoins, au nombre deſquels il voulut mettre le Duc de Béja, & D. George, c'eſt de cette maniére qu'en parle un Auteur Portugais. *Reſendius.* Cependant, il ſe répandit un bruit tout différent. On diſoit que le Roy n'avoit pas voulu remplir l'endroit de ſon teſtament, où devoit eſtre le nom de ſon Succeſſeur; qu'il avoit ordonné à Faria, Secretaire de ſes Commandemens, d'y mettre celuy de D. George; que cet Officier plus fidelle ſujet, que Courtiſan dévoüé aux volontez de ſon Maître, avoit oſé réſiſter à cet ordre; qu'il avoit eu aſſez de fermeté pour luy repréſenter le tort qu'il feroit par là à ſa réputation & à ſa mémoire, & le riſque évident où il expoſoit le Royaume, s'il en laiſſoit le gouvernement à D. George; qu'aprés ſa mort ce jeune Seigneur ſe trouveroit ſans amis & ſans appuy, & qu'il auroit pour Concurrent un Prince, ſucceſſeur légitime de la Couronne, chéri de la Reine, allié à tous les Potentats de l'Europe, aimé de la Nobleſſe, & honoré par les peuples.

Il ordonne à Faria, de remplir ſon teſtament du nom de D. George; mais Faria y réſiſte.

Vaſconcellos, liv. 6.

Le Roy reconnut mieux que jamais, par la ſincérité de cette remontrance, la droiture & le zéle de Faria; & de fait, cet homme de qui le caractére ne ſe démentoit en rien, fit voir par là qu'il étoit uniquement occupé de la gloire de ſon Prince, & du repos de l'Etat; & que ſans refléchir ſur ſon intereſt propre, peut-eſtre meſme ſur le riſque de ſa vie, il aimoit mieux ſacrifier génereuſement l'un & l'autre, que de ne pas repréſenter au Roy le tort qu'il ſe feroit, en cas qu'il vouluſt préferer D. George au Duc de Béja. Cependant, il étoit de la politique de Faria, de ſouhaiter que D. George régnaſt pour ſe voir à couvert du reſſentiment que le Duc devoit avoir contre Faria, puis qu'il avoit joüé un des principaux rolles dans la funeſte Tragédie du Duc de Viſéo ſon frere. Le Roy étoit trop pénetrant pour ne pas rendre à Faria, toute la juſtice qui luy étoit deuë; de ſorte que, loin de luy ſçavoir mau-

La Roy connoiſt l'équité de la remontrance de Faria.

ANS DE J. CHRIST. 1495.

vais gré de ſa hardieſſe, il luy dit ſeulement de le laiſſer en repos.

Pendant le ſilence que le Roy impoſa à Faria, & qu'il s'impoſa à luy-meſme; il repaſſa ſur ce qu'il venoit d'entendre. Plein des juſtes raiſons que Faria avoit euës de luy parler comme il avoit fait, il ne héſita pas davantage à remplir ſon teſtament, du nom du Duc de Béja, puis qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de l'avoir pour ſucceſſeur. Le Roy ſentant aprés cette action, quelque ſoulagement à ſes maux, partit pour Alvor en Algarve, accompagné ſeulement de ſes Médecins, & de ſes Officiers les plus néceſſaires; le reſte de la Cour ſuivit la Reine & le Duc, qui allerent à Alcacer.

Voyage du Roy en Algarve, & de la Reine à Alcacer.

Comme l'arriére-ſaiſon étoit déja aſſez avancée, les Médecins ne furent pas d'avis que le Roy priſt les bains; mais il ne ſuivit point en cela leur ordonnance, & s'en crut luy-meſme. Il ſe baigna, & s'en trouva ſi bien, que le lendemain il alla à la chaſſe. Il eſt vray que quelques jours aprés il eut ſujet de s'en repentir; ſes maux devinrent plus violens & plus dangereux qu'ils n'avoient encore été, & il ſe trouva hors d'état de donner des audiences publiques; ce qui l'obligea de faire venir D. George auprés de luy. A peine fut-il arrivé, que le Roy luy ordonna d'aller à Ville-neuve de Portiman, afin d'eſtre ſeul avec le Duc de Béja, à qui il avoit écrit deux différentes lettres pour l'avertir de ſe rendre auprés de luy. Ce Seigneur qui n'étoit pas trop perſuadé des bonnes intentions du Roy à ſon égard, crut ne devoir pas déferer aux premiers ordres qu'il recevoit de ſa part. Le ſoupçon où il étoit que ce Prince vouloit l'engager à venir à Alvor à deſſein de l'éloigner de Liſbonne, & la crainte qu'il avoit de ſa politique ou de ſa colere, le reſolurent de differer ſon départ. Cependant il eſt conſtant qu'en l'état où le Roy ſe voyoit, il ne deſiroit le voir que pour luy annoncer de vive voix, le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne pour luy ſuccéder; qu'il ſouhaitoit de l'entretenir à fond ſur quelques affaires particuliéres & ſecrettes concernant l'Etat; & qu'il vouloit

Le Roy ne donne plus d'audiences.

Il écrit au Duc de Béja.

luy recommander ſon fils D. George, & le prier d'avoir ſoin de ſon éducation, & de ſon avancement. ANS DE J. CHRIST. 1495.

Quoique le Roy euſt écrit aſſez preſſamment au Duc pour l'obliger à partir ſur l'heure, néanmoins ce Seigneur voulut attendre un nouvel ordre. Le Roy impatient de le voir, & d'ailleurs preſſé par ſon extrémité, luy envoya un troiſiéme courrier. A cette nouvelle le Duc qui apprehendoit de manquer ouvertement à l'obeiſſance qu'il devoit aux ordres du Roy, monta à cheval, mais au lieu de prendre le chemin d'Alvor où étoit le Roy, il alla à Alcacer où étoit la Reine, ſous pretexte que cette Princeſſe luy avoit mandé d'y venir pour l'accompagner à Alvor, où elle avoit projetté de ſe rendre. Cependant, la maladie du Roy devenoit de moment en moment plus dangereuſe & plus mortelle, & le bruit de ſa mort fut ſi grand, qu'on envoya à Liſbonne pour y préparer le deüil. Un grand aſſoupiſſement qui luy ſurvint, confirma cette nouvelle. Pour lors, chacun occupé de ſon devoir & de ſa fortune, ſe rendit auprés du Duc pour le ſaluer en qualité de Roy. Dans le tems que ce Prince recevoit ces premiers honneurs, & qu'il ſe diſpoſoit à aller prendre poſſeſſion du Royaume, il receut un avis, que le Roy avoit recouvré la parole, & qu'il ſe portoit beaucoup mieux. Cette nouvelle fut bientoſt aprés confirmée par une lettre que ce Prince avoit ſignée de ſa main, & par laquelle il mandoit à la Reine le bon état de ſa ſanté.

Le Duc part, & s'arreſte à Alcacer.

Faux bruit de la mort du Roy.

Les partiſans du Duc en reſſentirent moins de joye, que les peuples qui entrerent dans le Palais malgré la réſiſtance des gardes, & témoignerent par mille acclamations le plaiſir qu'ils avoient de voir encore le Roy. Ce Prince receut ces marques de leur zéle, & leur parla avec une grande préſence d'eſprit, mais l'eſpérance du rétabliſſement de ſa ſanté ne fut pas de longue durée, puis que deux jours aprés il retomba dans de plus grandes foibleſſes. Accablé de ſon mal, il demanda aux Médecins ce qu'ils en penſoient, & leur ordonna de le luy dire ſans déguiſement. Comme il n'étoit plus permis de rien eſpérer, & qu'ils le voyoient

Extréme joye des peuples.

ANS DE J. CHRIST. 1495.

décliner à tous momens, ils luy déclarerent que ſon mal étoit au-deſſus des remédes, & que Dieu ſeul pouvoit opérer ce que les hommes n'oſoient plus entreprendre. Pour lors, l'Eveſque de Tanger, & le Prieur de Crato, en qui le Roy avoit toûjours eu une grande confiance, luy annoncerent que ſa fin étoit proche, & qu'il ne devoit plus s'occuper que des affaires de l'Eternité. Bien que de telles paroles étonnent toûjours les plus intrépides, le Roy les écouta avec une tranquillité qu'il devoit en partie à celle de ſa conſcience. Il fit démeubler ſa chambre, & dreſſer un Autel vis-à-vis de ſon lit; il ordonna enſuite à Ariés de Silva, ſon grand Chambellan, de s'approcher de luy pour écrire un Codicile qu'il luy dicta, & qu'il ſigna aprés l'avoir leu; il confirma par ce Codicile, la nomination du Duc de Béja ſon couſin, à la Couronne, & le reconnut tout de nouveau pour ſon ſucceſſeur. Il ordonna à Silva, & à Alvaro de Caſtro, Surintendant des Finances, de mettre ce Codicile entre les mains du Duc, à qui il les recommanda trés particuliérement. Il donna le Duché de Coïmbre, à D. George ſon fils naturel, il les pria d'accompagner ce jeune enfant, quand il iroit baiſer la main au Duc de Béja, & le reconnoiſtre pour ſon Maître & pour ſon Roy, & les chargea ſur toutes choſes de partir ſans differer pour Alcacer, & de porter au Duc le Codicile qu'il venoit de leur dépoſer.

Extrémité du Roy.

Il fait un Codicile.

Le Roy ſe voyant moins environné de Courtiſans, voulut demander pardon par écrit à la Reine, à la Ducheſſe de Viſéo ſa belle-mere, au Cardinal d'Acoſta, & à ſes principaux Miniſtres. Il s'excuſa auprés d'eux de tout ce qu'il avoit fait contre l'ordre de la juſtice & contre leurs conſeils. Il ordonna enſuite, qu'on fiſt entrer les Officiers de ſa Maiſon les uns aprés les autres; il les remercia de leur affection à ſon ſervice & à ſa perſonne, & leur enjoignit de la continuer à l'égard de la Reine.

Cependant le Roy de Caſtille, informé par ſon Ambaſſadeur de tout ce qui ſe paſſoit en Portugal, envoya un nouvel ordre aux Ducs d'Albe & de Médina Sidonia, de

ASSEMBLER tout ce qu'ils pourroient avoir de troupes, d'en donner avis au Duc de Béja, & de luy en faire offre, en cas que quelqu'un vouluſt le traverſer dans ſes prétentions au trône ; mais il y avoit ſi peu d'apparence que perſonne oſaſt l'entreprendre, que ce ſecours fut inutile pour établir le Duc. Quelques jours aprés ces diſpoſitions, le Roy voulut recevoir ſes ſacremens, & de tems en tems on luy liſoit la paſſion de Jeſus-Chriſt, ſur laquelle il faiſoit des refléxions ſi touchantes & ſi humbles, qu'il défendit de luy plus donner le titre de Majeſté. On dit qu'il parut fort pénetré du compte qu'il devoit rendre à Dieu de ſes actions ; qu'il fit venir un Prélat de ſon Royaume, d'une vie licencieuſe & fort peu édifiante ; qu'il luy en fit une ſevére & honteuſe reprimande, & qu'il l'obligea de luy promettre qu'il changeroit de conduite. Il tomba incontinent aprés dans une ſi grande convulſion, qu'il perdit la connoiſſance & la parole, & fut long-tems ſans donner aucun ſigne de vie, pour lors on crut qu'il étoit mort. Comme l'Eveſque de Tanger qui l'avoit exhorté, ſe préparoit à luy fermer les yeux, ce Prince recouvra la parole, luy dit *Eveſque il n'eſt pas encore temps* & ajoûta qu'il avoit encore deux heures à vivre. Ce Prelat réitera ſes exhortations, & dit les Litanies des Saints, le Roy y répondit avec beaucoup de preſence d'eſprit, & expira en diſant *Agnus Dei qui tollis peccata mundi miſerere mei.* Ce furent les dernieres paroles de ce grand Monarque, qui mourut dans le Château d'Alvor en Algarve, le 25. d'Octobre 1495. à la quarantiéme année de ſa vie, & dans la quatorziéme de ſon régne. Il fut enterré dans l'Egliſe catédrale de Silvés, d'où le Roy Emanuel, ſon couſin & ſon ſucceſſeur, le fit transférer en 1499. dans le Monaſtére de Bataille.

Auſſitoſt aprés la mort de D. Jean, on lava ſon corps dans un bain d'eaux odoriférentes, ſuivant l'uſage de ce tems-là, avant que de le mettre dans le cercueil. On dreſſa enſuite une Chapelle ardente où il fut expoſé ; le peuple y accourut en foule, & répandit des larmes en abondance au pied de ſon tombeau. Rien ne pouvoit adoucir une

ANS DE J. CHRIST. 1495.

Le Roy de Caſtille offre des troupes au Duc de Béja. *Zurita.*

Diſpoſitions Chrétiennes du Roy, à la mort.

Mort de ce Prince.

ANS DE J. CHRIST. 1495.

triſteſſe ſi vive & ſi générale, que de déclarer le nom de ſon ſucceſſeur; & de fait, la Reine aſſembla le Conſeil d'Etat & les Grands, qui devoient eſtre preſens à l'ouverture du Teſtament. Deux Miniſtres d'Etat allerent le prendre dans le cabinet, où le Roy avoit ordonné qu'on le miſt. Ils le donnerent à Ruy de Pina, qui en qualité de Sécretaire du Cabinet, le mit entre les mains du Duc de Béja, en préſence de l'Eveſque de Tanger; de Fernand Dias, Doyen de Coïmbre; du Pere Jean de Povoa, ſon Confeſſeur; de Diégo Fernandez d'Almeida, Prieur de Crato; d'Alvaro de Caſtro; d'Antoine de Faria, Sécretaire de ſes Commandemens; & de Pierre d'Alcaçova, tous Seigneurs & Officiers Portugais.

Emanuel Telles, Marchio Alegrentenſis de Rebus Geſtis Joannis II.

Ouverture de ſon Teſtament.

La déſignation du nom & de la perſonne d'Emanuel, Duc de Béja, fut la premiére choſe qu'on cherchoit des yeux, & qui les frappa. Dés ce moment on le proclama, & dans l'acte qui en fut dreſſé, ceux qui avoient été apellez à l'ouverture de ce teſtament, luy jurerent obéïſſance & fidelité. Outre le teſtament de ce Prince, on trouva dans le meſme cabinet des Mémoires qu'il avoit écrits de ſa main, pour l'inſtruction d'Emanuel ſon ſucceſſeur, dont il ne paroiſſoit avoir mis le nom qu'aprés coup ſur la ſubſcription. Sans doute que ſon incertitude à s'en choiſir un, en avoit été la cauſe. On dit que l'Empereur Charles V, trouva tant de grandeur & tant de piété dans les maximes contenuës dans ces Mémoires, qu'il ſouhaita d'en avoir une copie pour les tranſmettre à Philipe II ſon fils, à qui il recommanda trés particuliérement de les pratiquer, quand il ſeroit parvenu à la Couronne.

Proclamation d'Emanuel, Duc de Béja.

Parmi les inſtructions de politique, que ce Prince avoit laiſſées, on vit des marques de ſa piété & de ſa Religion, dans une caſſette qu'il faiſoit toûjours porter avec luy, puis qu'on y trouva une haire & une diſcipline, teinte de ſon ſang. Loin d'en porter ce jugement, on regardoit cette caſſette comme le repertoire des inſtrumens de la vengeance & de la colére de ce Prince, de laquelle on redoutoit toûjours les effets.

Quoique

ANS DE J. CHRIST. 1495.

Quoique la longue maladie du Roy euſt deu préparer les Portugais, au chagrin & au trouble que leur cauſeroit une ſi grande perte, ils ſentirent néanmoins tout le poids de leur douleur, lors que la mort de D. Jean fut arrivée. Pour lors, ils connurent ce qu'ils avoient perdu, ils regreterent en luy, un Pere & un Roy, un Défenſeur & un Maître; & nonobſtant tous les bruits qui avoient couru de ſa jalouſie, de ſa cruauté, & de ſa mauvaiſe humeur, ils luy donnerent les meſmes titres en Portugal, que l'on avoit autrefois donnez à Tite, dans la ville de Rome.

Eloges particuliérs de ce Prince.

Les royales & grandes qualitez de D. Jean, ne furent pas moins connuës dans les païs étrangers, que dans ſes propres Etats. Iſabelle, Reine de Caſtille, occupée de la douleur que luy cauſa la mort de ce Prince, dit en apprenant cette funeſte nouvelle, *l'homme eſt mort*; & de fait, on peut dire que ce Monarque par ſon grand caractére faiſoit honneur à l'homme. Charles VIII, Roy de France, avoit conceu une ſi haute eſtime pour luy, que ſouvent on luy avoit entendu dire, *qu'avec Jean ſeul il feroit la conqueſte du Monde.* Henry VII, Roy d'Angleterre n'avoit pas de moindres ſentimens du rare merite de D. Jean; ſa valeur luy étoit connuë, il en vouloit faire ſon modelle; ſa maniere de gouverner ne luy paroiſſoit pas moins admirable, il ſe la propoſoit pour exemple, ſur tout depuis qu'il eut demandé à un Seigneur Anglois qui revenoit de Portugal, ce qu'il y avoit remarqué de plus conſidérable. *Un Roy* répondit ce Seigneur, *qui commande à tous, & à qui perſonne ne commande.* Enfin la République de Veniſe, ſi ſage dans ſes Jugemens, s'eſtimoit fort honorée d'avoir contracté une alliance avec luy. Un Auteur, qui a écrit l'hiſtoire de ſa vie, ajoûte, que le Cardinal d'Acoſta, quoy qu'ennemi ſecret du Roy, & peu eſtimé de ce Prince, s'écria, quand il ſceut que D. Jean n'étoit plus, *le plus grand Roy, fils du meilleur Prince du monde eſt donc mort.* Tant de rares & tant d'excellentes qualitez luy mériterent encore le ſurnom de Roy ſans défaut. Ses ſujets l'aimerent, ſes ennemis le craignirent, l'Europe redouta ſa

Faria Hiſt. Port.

Vaſconcellos, en la vie du Roy Jean II. liv. 5.

ANS DE J. CHRIST. 1495.

valeur, l'Afrique connut ſa puiſſance; & tout l'Univers a profité des heureuſes découvertes que l'on a faites par ſes ſoins, en Afrique & dans les Indes.

Deviſe du Roy.

Ce Monarque avoit pris pour le corps de ſa Deviſe, un Pélican, qui s'ouvre le ſein avec le bec, ayant ces mots pour ame PRO LEGE ET GREGE; & de fait, il avoit toûjours eu tant de zéle pour la Religion, & tant d'amour pour ſon peuple, qu'il auroit expoſé ſa vie pour l'intereſt de l'une & pour la défenſe de l'autre.

75/Coll
n7

E700
L613h
1-SIZE
v.1